

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
											<input checked="" type="checkbox"/>
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

APPENDICE, No. 1,

DU

HUITIÈME VOLUME.

APPENDICE DU HUITIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

DEPUIS LE 18^e JOUR DE JANVIER JUSQU'AU 30^e JOUR DE MAI,

CES DEUX JOURS COMPRIS,

ET DANS LA DOUZIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME

LA REINE VICTORIA.

ÉTANT LA SECONDE SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT PROVINCIAL DU CANADA.

SESSION 1849.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT, RUE ST. VINCENT, MONTRÉAL.

APPENDICE

DU

HUITIÈME VOLUME,

SESS. 1849.

TITRES DES APPENDICES ARRANGÉS PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

Actions intentées dans la cour supérieure du banc de la reine, Montréal	(R.R.)
Arpentages sur les Outaouais	(H.H.H.H.)
Arrangemens financiers	(N.)
Articles importés pour le service militaire	(N.)
Artisans de Montréal, Institut des	(U.)
Artisans de Toronto, Institut des	(U.)
Aylwin, M. le juge	(G.C.)
Banques, état des	(P.)
Banques, taxe	(Z.)
Baptêmes, mariages et sépultures	(C.C.C.C.C.)
Baptistes, société des missionnaires	(V.)
Bédard, M. le Juge,	(G.G.)
Bills détruits par l'incendie,	(S.S.S.S.)
Bills réservés de 1847.	(N.)
Bois, Commerce de	(P.P.P.P.)
Bois de la couronne, bureau des, Bytown	(U.U.)
Bois exporté en bas de Québec	(A.A.)
Bowerman, Stephen	(H.H.H.)
Bureau de police, Québec	(O.O.O.)
Bureau de poste	(Y.Y.) (B.B.B.)
Canal Desjardins, compagnie du	(W.W.W.)
Cautionnemens et cautions	(D.)
Chemins à barrières de Montréal	(E.)
Chemin de fer du lac Champlain et du St Laurent	(R.)
Chemin de Guelph et Arthur, compagnie du	(V.V.)
Chemin de fer d'Industrie, acte du	(N.)
Chemin de fer de Montréal et Lachine	(N.) (S.)
Chemin de fer de Peterborough et Port Hope	(K.K.)
Chemin de fer des rivières Niagara et Détroit	(Q.Q.Q.)
Chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique	(H.H.)
Chemin de fer de Québec et Halifax	(N.)
Cobourg, havre de	(A.A.A.)
Colléges électoraux	(J.)
Collége McGill	(G.G.G.G.)
Compagnies d'assurance	(P.)
Compagnies des mines, actes d'incorporation des	(N.)
Comptes publics	(A.)
Cours de circuit	(C.C.C.)
Courtiers de Montréal, circulaire des	(Z.)
Dépêches	(N.)
Distribution des statuts	(A.A.A.A.) (C.C.C.C.)
Divisions électorales	(T.T.T.)
Donegani, Joseph	(S.S.)
Dorchester, bureau d'enregistrement de	(E.E.)
Douanes, acte des	(N.)
Droits sur importations venant des Etats-Unis	(W.)
Droits du havre de Toronto	(K.)
Education, Bas-Canada	(O.O.)
Education, Haut-Canada	(E.) (Z.Z.Z.Z.)
Ecoles et colléges	(L.L.L.)
Ecole de Navigation	(S.S.S.)
Emigration	(A.A.A.A.A.)
Engagement des matelots	(W.W.) (R.R.R.R.)

Enregistrement et statistiques.....	(B.)
Estimations pour 1849.....	(V.V.V.)
Etat des cotisations.....	(L.)
Exploration géologique.....	(G.)
Ferres, James Moir.....	(L.L.)
Gaspé, compagnie des pêcheries et des mines de charbon.....	(H.)
Gazette du Canada.....	(A.A.A.A.)
Gouvernement civil, estimations pour 1849.....	(V.V.V.)
Greffier de la paix, Québec.....	(X.X.X.)
Gowan, Ogle R.....	(W.W.W.W.)
Hôpital général de Toronto.....	(M.M.)
Huissier audiencier de la cour, Montréal.....	(O.) (O.O.O.O.)
Immigration.....	(E.E.E.)
Importations.....	(X.X.)
Inspecteurs de bois.....	(Z.Z.)
Institutions de charité.....	(Y.Y.Y.)
Institutions d'éducation.....	(Y.Y.Y.)
Institutions religieuses.....	(Y.Y.Y.)
Intempérance.....	(Z.Z.Z.)
Invalides et enfans trouvés.....	(Q.Q.)
Jarvis, S. P.....	(M.M.M.M.)
Jésuites, biens des.....	(J.J.J.)
Kelly, William Moore.....	(V.V.V.V.)
King's College.....	(I.I.I.)
Labrador, pêcherie du.....	(L.L.L.L.)
Lauzon, seigneurie de.....	(Y.Y.Y.Y.)
Lois contre l'usure.....	(I.)
Lunatiques, à Toronto, asile des.....	(M.) (Q.Q.Q.Q.)
Lycée de Montréal.....	(N.N.)
Magdeleine, Isles de la.....	(K.K.K.K.)
Maison de la trinité Québec.....	(X.) (F.F.F.F.)
McCord, William King.....	(B.B.B.B.)
Membres du clergé qui ont visité les émigrés malades.....	(K.K.K.)
Morrison, Alexander.....	(I.I.)
Morrison, William.....	(D.D.)
Observatoire à Québec.....	(M.M.M.)
Papineau, André B.....	(P.P.)
Park, Dr.....	(M.)
Péages sur les chemins dans le Haut-Canada.....	(T.T.) (E.E.E.E.)
Pénitencier.....	(T.T.T.T.) (B.B.B.B.B.)
Population et valeur des propriétés dans le Haut-Canada.....	(N.)
Ponts sur la rivière des Prairies.....	(N.N.N.N.)
Propriété littéraire, acte de la.....	(N.)
Protonotaires à Québec.....	(D.D.D.D.)
Quai de la reine, Toronto.....	(K.)
Rawdon, lots de village dans.....	(D.D.D.)
Rébellion, pertes causées par la,—Haut-Canada.....	(P.P.P.)
Rees, Dr.....	(F.F.F.)
Réserves du clergé, fonds des.....	(I.I.I.I.) (J.J.J.J.)
Réserves du clergé.....	(N.N.N.)
Réstrictions sur le commerce.....	(E.)
Revenu du fonds consolidé.....	(V.V.V.)
Séminaire des amis.....	(Y.)
Sherbrooke, fabrique de coton de.....	(T.)
Shérif de Montréal.....	(F.F.) (O.O.O.O.)
Sociétés d'agriculture.....	(Q.)
Stuart, Peter.....	(J.J.)
Télégraphe de l'ouest, acte d'incorporation du.....	(N.)
Telfer, Dr.....	(G.G.G.)
Tenure des terres, commutation de la.....	(C.C.)
Townships de l'Est.....	(U.U.U.)
Terres de la couronne, agens des.....	(R.R.R.)
Terres, patentes des.....	(X.X.X.X.)
Travaux publics.....	(B.B.) (E.E.E.) (V.V.V.)

LISTE DES APPENDICES.

INDIQUANT, — Le jour que les papiers y mentionnés ont été présentés à la chambre.

A.....	1849. 6 février 21 mars	.. COMPTES PUBLICS :—Du Canada, pour l'année 1847. .. —————Do., pour l'année 1848.
B.....	19 "	.. ENREGISTREMENT et STATISTIQUES :—Appendice au premier rapport du bureau d'enregistrement et des statistiques pour la province du Canada.—(Le rapport a été détruit par l'incendie du 25 avril 1849.)
C.....	25 janvier	.. RESTRICTIONS sur le COMMERCE :—Copies de toutes les communications échangées entre les gouvernemens impériaux et coloniaux relativement à l'abolition projetée des restrictions imposées par les actes impériaux sur le commerce de cette province.
D.....	26 "	.. CAUTIONNEMENS et OBLIGATIONS :—Etat des obligations et cautionnemens enregistrés entre le 21 février 1848 et le 17 janvier 1849.
E.....	26 "	.. CHEMINS à BARRIÈRES de MONTRÉAL :—Comptes des syndics depuis le 1er mars jusqu'au 30 novembre 1848.
F.....	26 "	.. EDUCATION :—Rapport du surintendant des écoles dans le Haut-Canada pour l'année 1847.
G.....	29 "	.. EXPLORATION GÉOLOGIQUE du CANADA :—Rapport sur la rive nord du lac Huron, par William E. Logan, écuyer, géologue de la province. 11 avril .. —————Rapport du progrès pour les années 1847-8 par William E. Logan, écuyer, géologue de la province.
H.....	29 janvier	.. COMPAGNIE des PÊCHERIES et des MINES de CHARBON de GASPÉ :—Copies des documens en vertu desquels a été émané l'ordre en conseil du 21 novembre 1848, relativement à la comp. des pêcheries et des mines de charbon de Gaspé, mettant en opération l'acte 7 Vic. c. 45, et les actes supplém.
I.....	29 "	.. LOIS contre L'USURE :—Copies des dépêches du comte Grey au comte d'Elgin, au sujet de l'abrogation ou de la modification des lois contre l'usure.
J.....	29 "	.. COLLÈGES ÉLECTORAUX dans le HAUT et le BAS-CANADA :—États indiquant les noms des divers collèges électoraux, le nombre des représentans et le nombre des habitans de chaque collège électoral.
K.....	29 "	.. DROITS du HAVRE de TORONTO :—Montant prélevé pour l'année 1848. QUAI de la REINE, TORONTO :—Etat indiquant la balance encore due au gouvernement à compte des sommes avancées pour construire et réparer le dit quai.
L.....	29 "	.. ÉTAT DES COTISATIONS, Haut-Canada, pour 1847 et '48.
M.....	30 "	.. ASILE des LUNATIQUES de TORONTO et Dr. PARK :—Copies de la correspondance et autres documens au sujet de la destitution du Dr. Park de la situation de surintendant du dit asile.
N.....	30 "	.. DÉPÊCHES :—Copies des dépêches du comte Grey au comte d'Elgin, au sujet de l'acte des douanes,—de l'acte de la propriété littéraire, du chemin de fer d'Halifax et Québec,—des articles importés pour le service militaire,—des actes du chemin de fer de Montréal et Lachine et du St. Laurent et d'Industrie,—des bills réservés de 1847,—ratification de certains actes,—des actes d'incorporation des compagnies des mines et de l'acte d'incorporation du télégraphe de l'ouest.
	30 mars	.. DÉPÊCHES :—Copies de diverses dépêches au sujet du chemin de fer d'Halifax et Québec,—des arrangements financiers,—et de la population et de la valeur des propriétés dans le Haut-Canada.

	1849	
O	31 janvier ..	CRIEUR et HUISSIER AUDIENCIER de la cour du BANC de la REINE pour le district de MONTREAL :—Etat de leurs revenus respectifs pour les cinq années expirées le 31 décembre 1848.
P	1 février ..	ÉTAT des BANQUES :—De la banque de Montréal; de la banque commerciale du district de Midland; de la banque du peuple.
	6 " ..	De la banque de Québec; de la banque de la Cité; de la banque du Haut-Canada et de la banque d'épargnes de Montréal.
	9 " ..	Des branches canadiennes de la banque de l'Amérique Britannique du nord.
	13 " ..	De la banque de Gore.
	15 " ..	De la banque d'Hamilton et du district de Gore.
	20 " ..	De la banque d'épargnes de la cité et du district de Montréal.
	16 mars ..	De la banque d'épargnes de Québec.
	19 février ..	COMPAGNIES D'ASSURANCE :—De la compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique de la vie et contre le feu.
	26 " ..	De la comp. d'assurance maritime intérieure du St. Laurent.
Q	1 " ..	SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE :—Rapports des diverses sociétés d'agriculture pour l'année 1848.
R	1 " ..	CHEMIN de FER du LAC CHAMPLAIN et du ST. LAURENT :—Etat des affaires de la compagnie du chemin de fer du lac Champlain et du St. Laurent pour l'année 1848.
S	1 " ..	CHEMIN de FER de LACHINE :—Etat des affaires du chemin de fer de Montréal et Lachine jusqu'au 31 décembre 1848.
T	1 " ..	MANUFACTURE de COTON de SHERBROOKE :—Etat des affaires de la dite manufacture.
U	1 " ..	INSTITUT des ARTISANS de MONTREAL :—Etat des propriétés mobilières possédées par le dit Institut.
	12 " ..	INSTITUT des ARTISANS de TORONTO :—Etat des biens meubles et immeubles possédés par le dit Institut.
V	1 " ..	SOCIÉTÉ des MISSIONNAIRES BAPTISTES du CANADA :—Etat des immeubles possédés par la dite corporation.
W	1 " ..	DROITS sur les IMPORTATIONS venant des ÉTATS-UNIS :—Etat des droits prélevés sur des articles importés des États-Unis, lesquels peuvent être affectés par la passation d'un acte pour établir un système de réciprocité avec les dits états.
X	2 " ..	MAISON de la TRINITÉ de QUÉBEC :—Comptes de la Maison de la Trinité de Québec pour l'année 1848.
Y	2 " ..	SÉMINAIRE des AMIS :—Rapport des syndics du pensionnat des amis au Lac Ouest, district du Prince Edouard pour 1848.
Z	2 " ..	TAXE des BANQUES :—Etat de l'émission mensuelle des billets de banque par les diverses banques en Canada, depuis l'imposition de la taxe des banques avec le montant de la taxe prélevée sur chaque banque respectivement jusqu'au 31 oct., 1848.
	26 mars ..	CIRCULAIRE des COURTIERS de MONTREAL , datée le 25 mars 1849.
A.A	2 février ..	BOIS EXPORTÉS :—Etat de la quantité de bois de construction exporté des lieux situés en bas de Québec dans l'année expirée le 5 janvier 1849.
B.B	5 " ..	TRAVAUX PUBLICS :—Rapport des commissaires des travaux publics pour l'année 1848.
C.C	5 " ..	COMMUTATIONS de la TENURE des TERRES :—Etat des commutations de tenure du domaine de la couronne, des biens des jésuites et de la seigneurie de Lauzon, pour 1848.
D.D	8 " ..	WILLIAM MORRISON :—Etat de la commission et frais de voyages, etc., accordés à William Morrison en sa capacité d'agent des terres de la couronne.

E.E.....	8	1849. février...	BUREAU D'ENREGISTREMENT DE DORCHESTER :—Copies de la correspondance au sujet de certaines erreurs et omissions dans les livres d'enregistrement du ci-devant district municipal de Dorchester.
F.F.....	8	" ...	SHÉRIF DE MONTRÉAL :—Etats du revenu du Shérif du district de Montréal pour les années 1844, 1845, 1846, 1847 et 1848.
G.G.....	12	" ...	M. le JUGE BEDARD :—Copies de la correspondance relative a la translation de M. le juge Bedard du banc de Québec à celui de Montréal et au droit de précéance sur les deux autres juges puisnés réclamée par M. le juge Bedard.
	22	" ...	MM. LES JUGES BEDARD et AYLWIN :—Copies de la correspondance relative à la nomination de M. le juge Bedard au banc à Montréal, et à la nomination de l'honorable M. Aylwin au banc à Québec, comme successeur de M. le juge Bedard.
H.H.	15	" ...	CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE :—Etats des affaires de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, jusqu'au 30 novembre 1848.
I.I.	15	" ...	ALEXANDER MORRISON :—Copie de divers documens relatifs à la réclamation d'Alexander Morrison de Niagara contre le lot N° 71, township de Niagara.
J.J.	15	" ...	PETER STUART :—Copie de la correspondance relative à la nomination projetée de M. Peter Stuart, de Cornwall, à la charge de Shérif du district de l'Est.
K.K.	16	" ...	CHEMIN DE FER DE PETERBOROUGH ET PORT HOPE :—Etat des affaires de la compagnie du chemin de fer de Peterborough et Port Hope.
L.L.....	16	" ...	JAMES MOIR FERRES :—Copie de la correspondance relative à la destitution de M. Ferres de la charge d'inspecteur du revenu pour la seconde division du district de Montréal.
M.M.	19	" ...	HOPITAL GÉNÉRAL DE TORONTO :—Etat des recettes et dépenses du dit hôpital depuis le 2 mars 1848 jusqu'au 1 ^{er} janvier 1849.
N.N.....	20	" ...	LYCÉE de MONTRÉAL :—Etat des biens à lui appartenant et de ses revenus et déboursés pour l'année expirée le 31 juillet 1848.
C.O.....	20	" ...	EDUCATION :—Rapport du surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada pour l'année 1848.
P.P....	20	" ...	A. B. PAPINEAU :—Divers documens relatifs à la destitution de A. B. Papineau, de St. Martin, des emplois de juges de paix et commissaire des petites causes.
Q.Q.	22	" ...	INFIRMES et ENFANS TROUVÉS :—Rapport des commissaires préposés au soulagement des infirmes pauvres et des enfans trouvés dans le district de Québec.
R.R.	22	" ...	COUR SUPÉRIEURE du BANC de la REINE pour le DISTRICT de MONTRÉAL :—Etat indiquant le nombre des poursuites intentées en icelle pendant les douze derniers mois.
S.S.	22	" ...	JOSEPH DONEGANI :—Extraits de dépêches relatives à l'affaire de Joseph Donegani de Montréal sur le bill passé en 1845 à son égard.
T.T.....	22	" ...	PÉAGES sur les CHEMINS dans le HAUT-CANADA :—Etat comparatif des péages prélevés sur les divers chemins macadamisés et chemins de madriers dans le Haut-Canada pour les années 1847 et 1848 et les frais encourus pour les prélever.
U.U.....	22	" ...	BUREAU des BOIS de la COURONNE à BYTOWN :—Liste des personnes employées dans le bureau, 1849.

	1849.	
		Etat des dépenses de la commission d'enquête sur le dit bureau, 1845 et 1846.
V.V.....	22 février ...	COMPAGNIE du CHEMIN de GUELPH et ARTHUR :—Etat des affaires de la dite compagnie pour l'année 1848.
W.W.	{ 26 " } 14 mars, }	ENGAGEMENT des MATELOTS à QUÉBEC :—Correspondance relative à l'acte qui règle l'engagement des matelots au port de Québec.
X.X.....	26 février ...	IMPORTATIONS :—Etat des importations dans la province du Canada durant les années 1847 et 1848, et la valeur d'icelle avec le montant des droits prélevés sur iceux.
Y.Y.....	26 " ...	BUREAU de POSTE :—Etat trimestriel indiquant les recettes et les dépenses du département des bureaux de postes dans cette province depuis le 5 juillet 1844, jusqu'au 5 juillet 1848. Etat trimestriel des émolumens du député maître général des postes et des autres officiers salariés du département du bureau des postes à Montréal, Québec, Kingston et Toronto, depuis le 5 janvier 1843 jusqu'au 5 juillet 1848.
Z.Z.....	26 " ...	INSPECTEURS et MESUREURS de BOIS :—Rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de Charles Cazeau, et autres, inspecteurs de bois du district de Québec, et autres ordres de renvoi.
A.A.A.	27 " ...	HAVRE de COBourg :—Copies des contrats passés par le bureau des travaux publics pour terminer le Havre de Cobourg, avec un état détaillé de tous les deniers payés aux entrepreneurs relativement à l'amélioration du dit havre.
B.B.B.....	27 " ...	BUREAU de POSTE :—Copies de la correspondance au sujet de l'établissement d'un système de bureau général de postes dans les provinces anglaises de l'Amérique du Nord.
C.C.C.....	1 mars, ...	COURS de CIRCUIT :—Etats transmis par les greffiers des cours de circuit dans le Bas-Canada.
D.D.D.....	1 " ...	LOTS de VILLAGE dans RAWDON :—Etat de tous les lots de village dans Rawdon, indiquant le numéro de chaque lot vendu, à qui, et la date de la patente, et aussi le numéro de chaque lot qui n'a pas été vendu.
E.E.E.	5 " ...	IMMIGRATION et TRAVAUX PUBLICS :—Copie de la correspondance échangée avec le secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies au sujet de l'immigration et des travaux publics.
	7 avril ...	IMMIGRATION :—Copies de la correspondance échangée avec le secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies au sujet de l'immigration.
F.F.F.....	5 mars ...	Dr. REES :—Copies de la correspondance et autres documents relatifs à la nomination et à la destitution du Dr. Rees comme surintendant médical de l'asile des lunatiques à Toronto.
G.G.G.....	7 " ...	Dr. TELFER :—Copies des papiers et correspondance relative à la destitution du Dr. Telfer de la charge de surintendant médical de l'asile des lunatiques à Toronto.
H.H.H.	7 " ...	STEPHEN BOWERMAN :—Copies de la correspondance, pétitions et plans avec les minutes en conseil relativement au lot N° 18 dans la 1 ^{re} concession d'Hallowell, dans l'affaire de Stephen Bowerman.
I.I.I.....	8 " ...	KING'S COLLEGE :—Copie du statut de King's College nommant des commissaires pour s'enquérir des affaires du dit collège.
J.J.J.	8 " ...	BIENS des JÉSUITES :—Copies des comptes rendus par Louis Eléonore Dubord, sur la manière dont il a administré les biens des jésuites dans le district des Trois-Rivières pendant qu'il en était l'agent.
K.K.K.	8 " ...	MEMBRES du CLERGÉ qui ont visité les émigrés malades :—Etat de toutes les sommes payées en 1848 pour le service de 1847 aux membres du clergé qui ont visité les émigrés malades, à la Grosse-Isle, à Québec, à Montréal et ailleurs.
	27 " ...	Etat supplémentaire des do do do

	1849.	
L.L.L.	8 mars	ÉCOLES et COLLÈGES :—Etat de toutes les allocations spéciales accordées aux écoles et collèges, non comprise l'allocation annuelle de £50,000 pour les écoles élémentaires pour les années 1845, 1846, 1847 et 1848. —Autres documens indiquant les détails des dépenses, les noms des instituteurs ou professeurs, le nombre des élèves, le cours d'étude qui y est suivi, et les corps religieux avec lesquels chaque institution est liée.
M.M.M.	9	OBSERVATOIRE à QUÉBEC :—Copies des communications du secrétaire d'état et du département de l'ingénieur royal, au sujet de l'érection d'un observatoire au port de Québec.
N.N.N.	13	RÉSERVES du CLERGÉ :—Copies de la correspondance relative à l'augmentation de 25 pour cent établie par le gouvernement sur l'évaluation des réserves du clergé dans le Haut-Canada.
O.O.O.	16	BUREAU de POLICE, QUÉBEC :—Copie des plaintes, correspondance et autres documens relatifs au bureau de police à Québec.
P.P.P.	19	PERTES CAUSÉES par la REBELLION :—Rapport des commissaires nommés pour examiner et admettre ou rejeter les réclamations des habitans du Haut-Canada pour pertes provenant de la dernière rébellion et invasion de cette province.
Q.Q.Q.	21	CHEMINS de FER :—Second rapport du comité permanent sur les bills des chemins de fer et des lignes de télégraphes ; au sujet du renouvellement de la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières Niagara et Détroit.
R.R.R.	22	AGENS des TERRES de la COURONNE :—Etat indiquant le nombre des agens préposés à la vente des terres publiques dans le Bas-Canada, le montant des deniers prélevés par eux pour les terres et pour le bois, leur droit de commission sur icelui, les dépenses contingentes de leur bureau d'agence, et le montant payé au commissaire des terres de la couronne ; avec ensemble la date de leur commission, le montant des cautionnemens, et les noms de leurs cautions.
S.S.S.	22	ÉCOLE de NAVIGATION :—Rapport du comité spécial nommé pour examiner s'il est expédient d'établir une école provinciale de navigation à Québec.
T.T.T.	26	DIVISIONS ÉLECTORALES :—Listes des diverses paroisses, seigneuries, townships ou autres divisions, comprenant les diverses divisions électorales du Canada, tel que maintenant constatés.
U.U.U.	26	TOWNSHIPS de L'EST :—Copies de la correspondance entre le gouvernement de sa majesté et l'association de la colonisation des townships et autres documens relatifs à la dite association.
V.V.V.	26	FONDS du REVENU CONSOLIDÉ :—Estimation du montant probable des dépenses et du revenu net pour l'année 1849. —Etat indiquant certains items portés contre le fonds du revenu consolidé pour le service des années précédentes, non compris dans l'état du dit fonds rendu jusqu'au 31 janvier 1849. GOVERNEMENT CIVIL :—Estimations de certaines dépenses pour l'année 1849, pour lesquelles on demande une allocation. TRAVAUX PUBLICS :—Estimation des dépenses à faire pour terminer certains travaux publics de bonne heure dans la saison de 1849, pour lesquelles on demande une allocation. —Etat indiquant le montant requis pour terminer certains contrats passés avant le 11 mars 1848, pour la construction des travaux publics, en sus du montant déjà approprié en vertu de la loi.
W.W.W.	27	LA COMPAGNIE du CANAL DES JARDINS :—Recettes et dépenses de la dite compagnie depuis 1837 jusqu'à 1848, inclusivement.

	1849.	
X.X.X.....	27 mars	GREFFIER de la PAIX, QUÉBEC :—Etat des recettes du bureau du greffier de la paix à Québec,—indiquant aussi le nombre des actes d'accusations soumis aux grands jurés dans les sessions trimestrielles générales de la paix pour le district de Québec, par le greffier de la paix, et la nature de ces actes d'accusations et le nombre de warrants émanés en cour pour les années 1844, 1845, 1846, 1847 et 1848. —Tarif des honoraires que le greffier de la paix à Québec est autorisé à recevoir.
Y.Y.Y.....	28 24 avril	INSTITUTIONS RELIGIEUSES d'ÉDUCATION et de CHARITÉ :— Rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir du montant des revenus annuels des divers institutions religieuses, d'éducation et de charité, incorporées par acte du parlement provincial. —Rapport supplémentaire do do do.
Z.Z.Z.....	28 mars	INTEMPERANCE :—Rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir des mesures que l'on peut prendre pour réprimer les maux qui résultent de l'intempérance.
A.A.A.A.....	28	GAZETTE du CANADA et STATUTS PROVINCIAUX :—Rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir du système suivi dans la distribution de la Gazette du Canada et des statuts provinciaux.
B.B.B.B....	29	WILLIAM KING M'CORD :—Copie des plaintes et correspondances relatives à la conduite, etc., de William King M'CORD, écuyer, juge de paix, conseil de la reine, et surintendant de la police à Québec.
C.C.C.C.....	30	DISTRIBUTION des STATUTS :—Etat de la distribution des statuts dans le Haut et le Bas-Canada, avec un compte des déboursés et dépenses que cette distribution entraîne.
D.D.D.D.....	2 avril	PROTONOTAIRES à QUÉBEC :—Etat détaillé des honoraires et émolumens reçus par les protonotaires de la cour du banc de la Reine pour le district de Québec, et des déboursés et dépenses de leur bureau dans les années 1846, 1847 et 1848, et des deniers restant entre leurs mains depuis 1840.
E.E.E.E.....	2	PÉAGES sur les CHEMINS PUBLICS dans le CANADA-OUEST :— Copie de toutes les soumissions faites durant l'année 1848 pour le bail des péages sur les chemins publics dans le Canada-Ouest.
F.F.F.F.....	7	COMPTES DE LA MAISON DE LA TRINITÉ, QUÉBEC :—Premier rapport du comité spécial nommé sur les comptes publics de 1847, et les comptes de la maison de la trinité de Québec.
G.G.G.G.....	10	COLLEGE M'GILL :—Copies de tous les papiers ou correspondances entre les autorités en Canada et le gouvernement d'Angleterre depuis 1840, et de divers autres documens relatifs au Collège M'Gill.
H.H.H.H.....	10	ARPENTAGES sur les OUTAOUAIS :—Etats de tous les arpentages faits sur la rivière des Outaouais et ses tributaires, depuis le 1 ^{er} janvier 1844.
I.I.I.I.....	10	FONDS des RÉSERVES du CLERGÉ :—Etat de la manière dont ont été dépensés les deniers des réserves du clergé depuis la passation de l'acte impérial qui règle les dites réserves depuis 1841, jusqu'à 1848. —Etat des terres réservées pour la dotation des églises dans le Haut-Canada pour le soutien de l'église d'Angleterre. —Etat des recettes et déboursés des réserves du clergé, Haut-Canada, depuis 1828 jusqu'à 1848.
J.J.J.J.....	10	Copies des demandes faites par les dénominations religieuses, autres que celles pour lesquelles il est nominativement pourvu dans l'acte qui règle les réserves du clergé et de la correspondance qui a eu lieu à ce sujet.

	1849.	
K.K.K.K.....	10 avril	ISLES de la MAGDELEINE :—Rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de Jacques Cormier, et autres, des Isles de la Magdeleine, pour l'abolition de la maison de douanes et des cours de circuit dans les dites Isles, et pour certains changemens dans leurs rentes.
L.L.L.L.....	12	PECHERIES de LABRADOR :—Rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition d'Antoine Talbot, de Berthier, demandant que ceux qui sont engagés dans le commerce des pêches sur les côtes du Labrador soient protégés contre la violence et le pillage.
M.M.M.M....	13	S. P. JARVIS :—Copie des divers documens relatifs aux comptes de S. P. Jarvis, écuyer, ci-devant surintendant en chef des affaires des sauvages.
N.N.N.N.....	13	PONTS sur la RIVIERE des PRAIRIES :—Rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de Joseph Aumond, et autres, se plaignant des obstructions que causent au commerce des bois les ponts construits sur la rivière des Prairies.
O.O.O.O.....	17	Le SHÉRIF, PHUISSIER AUDIENCIER et son ASSISTANT , district de Montréal :—Rapport du comité spécial sur les états du revenu reçu par les dits officiers pendant les cinq dernières années.
P.P.P.P.....	{ 18 19	COMMERCE de BOIS :—Premier et second rapports du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'état dans lequel se trouve le commerce de bois, des causes de sa dépression actuelle, de la convenance de protéger les forêts contre toute destruction inutile et de toutes autres choses qui affectent les intérêts du commerce de bois en cette province.
Q.Q.Q.Q.....	20	ASILE des LUNATIQUES à TORONTO :—Copie des rapports annuels des commissaires de cette institution pour les années 1845, 1846, 1847 et 1848.
R.R.R.R.....	24	ENGAGEMENT des MATELOTS à QUÉBEC :—Rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de T. C. Lee, et autres, intéressés dans les vaisseaux qui fréquentent le port de Québec, demandant la révocation de l'acte 10 et 11 Victoria, c. 25, pour régler l'engagement des matelots.
S.S.S.S.....	2 mai	BILLS détruits par le FEU :—Rapport du comité spécial nommé pour constater quels sont les originaux des bills qui ont été détruits par l'incendie du 25 avril dernier, et considérer et rapporter les mesures qu'il serait à propos de prendre par rapport à ces bills, afin que la chambre puisse procéder, à partir des différentes phases où ils en étaient rendus.
T.T.T.T.....	4	PÉNITENTIAIRE :—Etat des comptes et des affaires du pénitencier, pour l'année 1848.
V.V.V.V.....	7	WILLIAM MOORE KELLY :—Copies des pétitions, correspondance et autres documens relatifs aux réclamations de W. M. Kelly, pour déboursés dans l'exécution de ses devoirs comme collecteur de douanes à Toronto depuis le 14 mars 1845.
W.W.W.W... 16		OGLE R. GOWAN :—Copies de la correspondance relative à la nomination et à la destitution de Ogle R. Gowan, écuyer, comme surintendant des péages à l'ouest du canal Lachine.
X.X.X.X..... 26		PATENTES de TERRES :—Etat des patentes de terres accordées dans le Bas-Canada, pour des lots de terres de 500 acres et plus, depuis 1795 jusqu'à 1848, inclusivement, avec la date de chaque patente et telles autres informations que les archives du bureau du registraire provincial peuvent fournir à cet égard.
Y.Y.Y.Y..... 26		SEIGNEURIE de LAUZON :—Etats des deniers reçus et payés pour la seigneurie de Lauzon, depuis l'époque où la couronne en est devenu propriétaire, jusqu'au 20 décembre 1848, et autres informations détaillées sur cette seigneurie.
Z.Z.Z.Z..... 20		ÉDUCATION :—Rapport du surintendant des écoles dans le Haut-Canada pour l'année 1848.

A.A.A.A.A.....	1849. 29 mai.....	<p>ÉMIGRATION :—Rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration qui se fait tous les ans du Bas-Canada aux États-Unis d'Amérique ; de la classe, et si c'est possible, du nombre de personnes qui ont émigré durant les cinq dernières années, du sort des individus et des familles qui ont émigré et des meilleurs moyens d'arrêter cette émigration à l'avenir.</p>
B.B.B.B.B. ...	30 "	<p>PÉNITENTIAIRE :—Premier et second rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de la conduite, de la discipline et de l'administration du pénitencier provincial.</p>
C.C.C.C.C.....	<p>BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES :—Etats généraux pour les districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, pour l'année 1848. —Etats généraux pour le district de Gaspé pour les années 1847 et 1848.</p>

COMPTES PUBLICS

DE LA

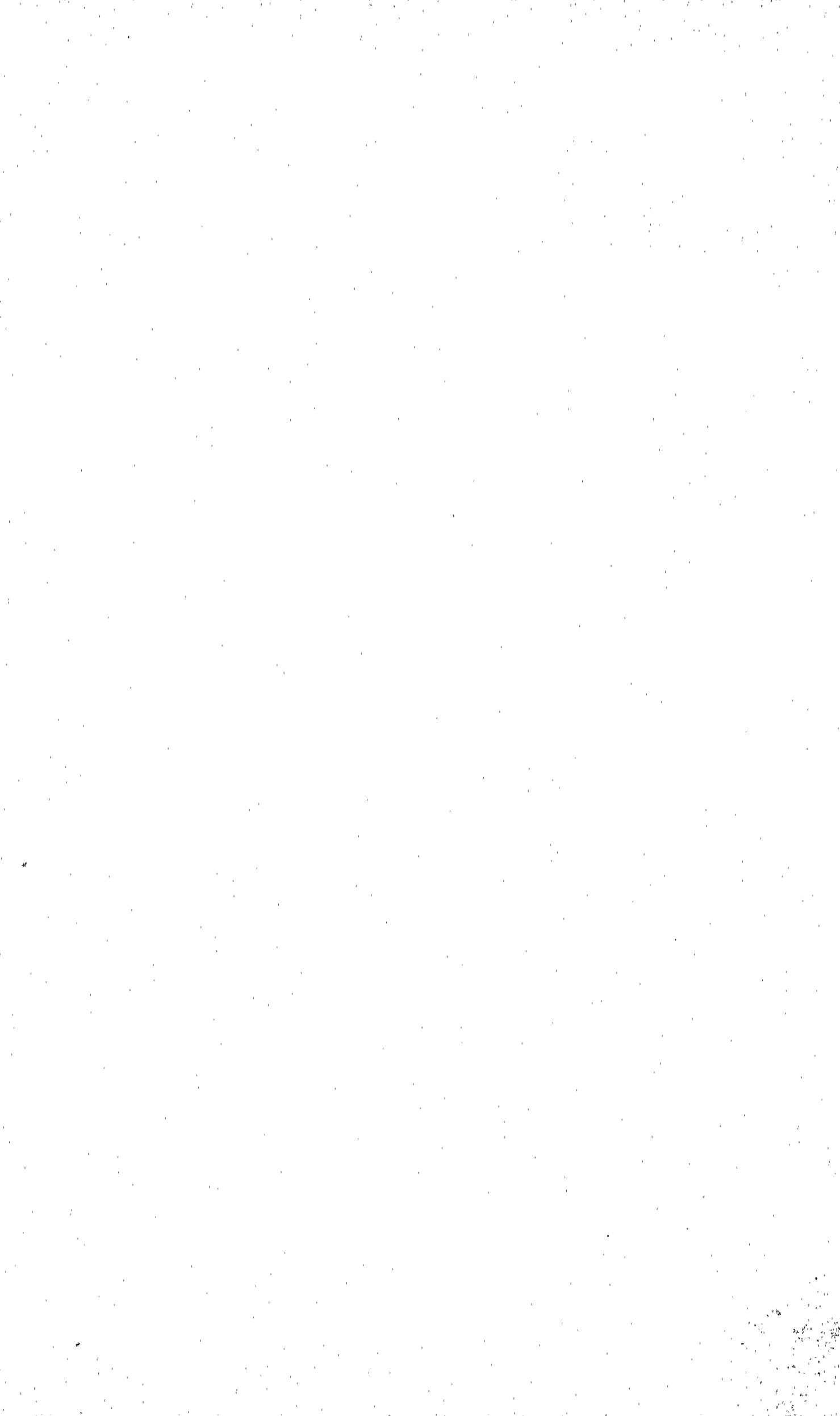
PROVINCE DU CANADA,

POUR L'ANNÉE 1847.

MIS DEVANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR STEWART DERBISHIRE & GEORGE DESBARATS,
IMPRIMEUR DE LA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

1848.



C E D U L E

DES COMPTES et ETATS qui ont rapport à la Recette et à la Dépense Publiques
du Fonds des Revenus Consolidés de la Province du Canada.

No. 1—Etat constatant le Net du Revenu de la Province du Canada pour l'année 1847, ainsi qu'un abrégé de la Dépense pendant la même période, et l'Etat du Fonds des Revenus Consolidés au 31 Janvier, 1848.

R E C E T T E S .

- 2**—Etat du Revenu des Droits des Douanes dans la Province du Canada pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1848, reçus entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848.
- 3**—Etat du Revenu provenant des Droits sur Licences pour Magasin détaillant des Liqueurs Fortes, Distilleries, Billards, Colporteurs et Petits Marchands, Bateaux-à-Vapeur, Maison pour la vente de Bière et d'Aile, pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848, reçus entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, appliqués au Revenu Consolidé.
- 4**—Etat du Revenu provenant des Droits sur Licences d'Encanteurs et des Ventes par Encan pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1848, reçus entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848.
- 5**—Etat des Argents payés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte du Revenu Territorial pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.
- 6**—Etat du Revenu provenant des Droits des Phares ou de Tonnage, en vertu de l'Acte du Haut-Canada, 7 Guil. 4, Cap. 95, pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1848, reçus entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier 1848.
- 7**—Etat des Droits perçus sur les Emissions de Billets de Banque payés au Receveur Général, en conformité de l'Acte Provincial du Canada, 4 et 5 Vict. Cap. 29, pendant l'année finissant le 31 Décembre, 1847.
- 8**—Etat du Revenu provenant d'Intérêts sur les Dépôts Publics reçus entre le 1er Janvier et le 31 Décembre, 1847.
- 9**—Etat du Revenu provenant des Travaux Publics et Recettes à compte de l'Intérêt sur des Prêts faits pour Travaux Publics dans la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848.
- 10**—Etat du Revenu provenant d'Honoraires sur les Commissions de Milice, Exemptions de Service et Amendes de Milices payés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, conformément à l'Acte du Haut-Canada, 2e Victoria, Cap. 9.
- 11**—Etat des Amendes et Confiscations, les Saisies y comprises, payées au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de l'année finissant le 31 Décembre, 1847.
- 12**—Etat du Revenu Casuel payé au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de l'année finissant le 31 Décembre, 1847, consistant en Honoraires sur Patentes de Terres et Instruments sous les Sceaux Grand et Privé, Copies et Certificats de Patentes, Auberges, Magasins de détail en ville et de la campagne, Colporteurs, Licences de Billard et de Traverse, y inclus les Honoraires sur Recherches, et autres paiements incidents.

D E P E N S E .

- 13**—Etat de la Charge pour Intérêt, etc. sur la Dette Publique de la Province du Canada, depuis le 1er Février, 1847, au 31 Janvier, 1848.
- 14**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu dans la Liste Civile, Cédule A de l'Acte de l'Union, pour les neuf mois finissant le 30 Septembre, 1847.
- 15**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu dans la Liste Civile, Cédule B, annexée à l'Acte de l'Union, pour les neuf mois finissant le 30 Septembre, 1847.
- 16**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Octobre, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu dans la Nouvelle Liste Civile, Cédule A, annexée à l'Acte Provincial, 9 Victoria, Cap. 64.
- 17**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, depuis le mois d'Octobre, 1847, au 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu dans la Nouvelle Liste Civile, Cédule B, annexée à l'Acte Provincial, 9 Victoria, Cap. 64.
- 18**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu par des Actes et Ordonnances de la ci-devant Province du Bas-Canada, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.
- 19**—Etats des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu par des Actes de la ci-devant Province du Haut-Canada, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.
- 20**—Etats des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de Services auxquels il est pourvu par des Actes de la Législature de la Province du Canada, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.

DÉPENSE.—*Continué.*

- No. 21**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense du Gouvernement Civil pour l'année finissant le 31 Décembre, 1845, tel qu'il y a été pourvu par l'Acte de la 8e Victoria, Cap. 69.
- 22**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense du Gouvernement Civil pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846, tel qu'il y est pourvu par l'Acte 9 Victoria, Cap. 63.
- 23**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense du Gouvernement Civil pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847, tel qu'il y est pourvu par Acte de la dernière Session, 10 et 11 Victoria, Cap. 34.

DIVERS ITEMS.

- 24**—Etat Comparatif du Revenu Net et de la Dépense du Fonds Consolidé de la Province du Canada, pour les années 1846 et 1847.
- 25**—Etat des Affaires de la Province du Canada, le 31 Janvier, 1848, dans lequel est comprise l'année 1847.
- 26**—Etat des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, en payement de diverses dépenses indispensables du Gouvernement Civil du Canada, et auxquelles il est nécessaire de pourvoir.
- 27**—Etat Abrégé des Payements faits pour les Dépenses de l'Emigration et de la Quarantaine en la Province du Canada en 1847, et jusqu'au 31 Janvier, 1848.

C E D U L E

DES ETATS constatant les Recettes et Dépenses des différents Comptes Spéciaux ci-dessous mentionnés pour l'année 1847.

- 28**—Etat des Argents perçus en vertu d'Actes Provinciaux, 45 Geo. III. Chap. 12; 51 Geo. III. Chap. 2; et 2 Geo. IV. Chap. 7, et des Dépenses encourues dans le maintien et l'amélioration de la Navigation du Fleuve St. Laurent, depuis le Bassin de Portneuf, dans le District de Québec, jusqu'à la Ligne de Division entre les ci-devant Provinces du Bas et du Haut-Canada, pour l'année 1847, sous la Surveillance de la Maison de la Trinité de Montréal.
- 29**—Etat du Revenu provenant des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, et des Payements faits à même iceux pour l'Encouragement de l'Education dans le Canada Est, pour les années 1846 et 1847, tels qu'autorisés par des Actes de la Province 9 Vict. Chap. 59, et 10 et 11 Vict. Chap. 34.
- 30**—Etat des Droits de Tonnage perçus pendant la Saison de la Navigation de l'année 1847, à Québec et Montréal, sous l'Acte Provincial, 6 Guil. IV, Chap. 35, continué par Acte du Canada, 8 Victoria, Chap. 26, et des Sommes qui en ont été payées pour pourvoir au Traitement Médical de Matelots malades.
- 31**—Etat des Argents provenant de la Vente de Terres d'Ecoles en cette partie de la Province ci-devant appelée Haut-Canada, conformément à l'Acte du Canada 4 et 5 Vict. Chap. 19, et des Warrants émanés sur iceux entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de l'année finissant le 31 Décembre, 1847.
- 32**—Etat des Argents reçus provenant des Droits imposés par l'Acte Provincial du Canada, 4 et 5 Victoria, Chap. 13, sur les Passagers ou Emigrés arrivant aux Ports de Québec et de Montréal, et du Montant qui en a été payé pour pourvoir au Traitement Médical, et mettre les personnes indigentes de cette description en état de se rendre au lieu de leur destination, pendant la Saison de la Navigation de l'année 1847.
- 33**—Etat des Argents payés au Receveur Général de la Province par les Trésoriers de District, Canada Ouest, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, conformément à un Acte de la Législature du Haut-Canada, 2 Vict. Chap. 11, intitulé: "Acte pour autoriser l'érection d'un Asile en cette partie de la Province pour "l'admission de Personnes Lunatiques et insensées," constatant en même tems les Payements qui en ont été faits.
- 34**—Etat du Revenu provenant de Licences d'Auberges dans le Canada Ouest, pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1848, reçu entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, applicable au Payement des Pertes causées par la Rebellion dans le Canada Ouest, en vertu de l'Acte Provincial 8 Victoria, Chap. 72.
- 35**—Etat du Revenu provenant de Licences d'Auberges dans le Canada Est, reçu entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, et des Payements qui en ont été faits aux divers Districts Municipaux dans le Bas-Canada, pendant l'année finissant le 31 Janvier, 1848, tels qu'autorisés par Acte de la Province, 8 Vict. Chap. 72.
- 36**—Etat du Montant des Honoraires reçus sur des Licences de Mariage accordées dans le cours de l'année finissant le 31 Décembre, 1847, dans le Canada Ouest, et des Payements qui en ont été faits tels qu'autorisés par Acte Provincial 9 Vict. Chap. 65.
- 37**—Etat du montant des Honoraires reçus sur des Licences de Mariage accordées dans le cours de l'année finissant le 31 Décembre, 1847, dans le Canada Est, et appropriés au Payement des Pertes causées par la Rebellion dans le Bas-Canada, par l'Acte Provincial 9 Vict. Chap. 65.
- 38**—Etat des Détails des Payements et Dédutions faites sur les Revenus constituant le Fonds Consolidé de la Province du Canada pour frais de Régie, Perceptions, Droits remis, etc., pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.
- 39**—Etat en Somme du Revenu et de la Dépense pour l'année 1847.

No. 1.

État constatant le Net du Revenu de la Province de la Canada pour l'année 1847, ainsi qu'un abrégé de la Dépense pendant la même période, et l'Etat du Fonds des Revenus Consolidés au 31 Janvier, 1848.

Dr.

Cr.

1848.	DEPENSE.	No. de l'Etat.	Courant.	1848.	REVENU.	No. de l'Etat.	Courant.	Courant.
			£ s. d.				£ s. d.	£ s. d.
Janvier 31.	Intérêt de la Dette Publique.....	13	148264 7 3	Janvier 31.	Balance à l'Avoir du Fonds Consolidé le 31			
"	Montant de la Cédule A annexée à l'Acte d'Union.....	14	37818 15 4	"	Janvier, 1847.....			52006 3 7
"	Do do do.....	15	20589 14 9	"	Net des Douanes en Argent.....	1		
"	Do do A sous l'Acte Provincial 9 Viet.	16	8561 6 9	"	Do en Obligations.....	2	381063 11 10	
"	Do do B do.....	17	9997 18 9	"	Net de l'Accise.....	3 & 4	28820 14 8	
"	Charges permanentes pourvues par la loi dans le Ca-	18	6347 19 5	"	Net du Territorial.....	5	25757 15 6	
"	nada Est.....	19	8746 15 3	"	Droits de Phare et de Tonnage, Ouest.....	6	865 19 1	
"	Charges permanentes pourvues par la loi dans le Ca-	19	8746 15 3	"	Taxes sur les Banques.....	7	16066 7 2	
"	nada Ouest.....	20	82648 8 5	"	Intérêt sur Dépôts Publics.....	8	1008 14 10	
"	Charges en vertu d'Actes de la Législature de la Pro-	21	26231 17 10	"	Revenu provenant des Travaux Publics.....	9	42557 8 5	
"	vince du Canada.....	22	12687 9 4	"	Commissions de Milice, Amendes et Exemptions.....	10	43 8 3	
"	Charges suivant l'Estimation de 1845.....	23	96127 4 0	"	Amendes et Confiscations les Saisies y comprises.....	11	2247 4 9	
"	Charges suivant l'Estimation de 1846.....			"	Revenu Casuel.....	12	8455 10 2	506826 14 8
"	Moins-Fraux Publics chargés à l'Emprunt, 160376 9 0							
"	Charges suivant l'Estimation de 1847.....							
	Balance à l'Avoir du Fonds Consolidé.....		458021 17 1		Total Courant.....			558832 18 3
			100811 1 2					
			558832 18 3					

1er Février, 1848.—Par Balance ce jour..... £100811 1 2

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
 Montréal, Mars, 1848.
 F. HINCKS,
 Inspecteur Général.

Appendice (A.) 1848-9.

No. 2.

État du Revenu des Droits des Douanes dans la Province du Canada pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1848, reçu entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848.

Table with columns: P. O. R. T. S., Autonté en vertu de laquelle les Droits sont perçus (Acte Imperial, Actes Provinciaux, Acte des Blés), Montant Total des Perceptions, Déductions faites dans le cours de la Perception (Salaires et autres, Remise de Droits), Autres Frais de Perception payés par le Receveur Général, Total des Déductions, Net du Revenu en Courant.

Appendice (A.) 1848-9.

Appendice (A.) 1848-9.

Table with columns: P. O. R. T. S., Acte Imperial, Actes Provinciaux, Acte des Blés, Montant Total des Perceptions, Déductions faites dans le cours de la Perception, Autres Frais de Perception payés par le Receveur Général, Total des Déductions, Net du Revenu en Courant. Includes a detailed list of ports and locations.

Appendice (A.) 1848-9.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL, Montréal, Mars, 1848. F. HENCKS, Inspecteur Général.

Moins—Balances restant dues le 31 Janvier, 1848. A déduire Balances restant dues le 31 Janvier, 1847.

Pour les Détails, voir le Mémoire—Payements par Warrant sur le Receveur Général, pour Salaires, Frais de Poste, Impressions, etc., pour la régie du Département des Douanes.

Pour les Détails, voir le Mémoire—Payements par Warrant sur le Receveur Général, pour Salaires, Frais de Poste, Impressions, etc., pour la régie du Département des Douanes.

Appendice (A.) 1848-9.

Appendice (A.) 1848-9.

No. 3.

Écart du Revenu provenant des Droits sur Licences détaillant des Liqueurs Fortes, Distilleries, Billards, Colporteurs et Petits Marchands, Bateaux-à-Vapeur, Maisons pour la vente de Bière et d'Aile, pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848, reçus entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, appliqués au Revenu Consolidé.

DISTRICTS.	Magasins.		Distilleries.		Tables de Billards.		Colporteurs.		Bateaux-à-Vapeur.		Maisons à Bière et d'Aile.		Total en Gros du Revenu.	Frais de Perception.	Net du Revenu.
	No.	Droit.	No.	Droit.	No.	Droit.	No.	Droit.	No.	Droit.	No.	Droit.			
MONTREAL, Division No. 1.		£ s. d.		£ s. d.		£ s. d.		£ s. d.		£ s. d.		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Do do 2.															
QUEBEC	635	2780 0 0	9	2511 9 9			110	230 0 0					8528 4 4	497 4 6	8030 19 10
ST. FRANCIS	16	120 0 0	3	2948 4 1									186 15 4	76 15 2½	110 0 1½
BATHURST	11	82 10 0	4	68 10 6									443 7 6½	90 1 2	353 6 4½
BROCK	14	105 0 0	10	358 17 6½									295 9 3½	76 19 0½	218 10 3
COLBORNE	15	112 10 0	5	156 9 3½			1	10 0 0					385 15 8	49 6 6	336 9 2
DALHOUSIE	37	277 10 0	2	265 5 8			3	40 0 0					737 2 7	82 15 2	654 7 5
DE L'EST	62	465 0 0	11	1059 18 10	1	40 0 0	8	70 0 0	4	30 0 0	2	7 0 0	1631 18 10	177 6 5½	1474 12 4½
GORE, Division du Sud.	29	217 10 0	8	1308 2 9	1	40 0 0	29	170 0 0	7	52 10 0	2	3 10 0	1308 18 7	147 9 8	1372 17 11
Do do du Nord.	65	487 10 0	6	648 18 7	1	40 0 0	5	35 0 0					784 11 7½	130 15 11½	1251 8 11
Do do de York	23	172 10 0	8	577 4 7½			6	45 0 0					635 7 10½	96 11 10	653 18 8
Do do de l'Est.	31	232 10 0	9	387 17 10½			6	35 0 0					992 7 4	133 18 1	552 1 4
Do do de l'Ouest.	6	45 0 0	9	201 18 11			6	45 0 0					219 18 11	133 18 1	153 7 1
HURON	24	180 0 0	6	722 7 4			6	45 0 0					920 15 5	115 14 4	805 15 2
Do do de l'Est.	11	52 10 0	5	211 0 5½			7	35 0 0	4	30 0 0	1	3 0 0	714 19 1	115 14 4	599 4 9
JOHNSTOWN	7	255 0 0	5	2563 12 10									962 5 9	128 19 5	853 6 4
LONDON, Première Division.	34	150 0 0	6	767 15 5									185 10 4	28 6 6	157 3 10
Do do Seconde	20	60 0 0	6	634 19 1					3	23 10 0			175 11 3	28 13 4	146 17 11
MIDLAND	8	352 10 0	6	507 5 9	1	40 0 0	3	30 0 0					202 15 10	77 4 9	177 15 7½
NEWCASTLE, Division de Northid.	47	52 10 0	1	403 0 4			2	25 0 0					920 15 5	115 14 4	805 15 2
Do do de Durham.	7	60 0 0	1	80 11 3			2	15 0 0	2	15 0 0	5	5 0 0	714 19 1	115 14 4	599 4 9
NIAGARA	8	60 0 0	1	85 0 4½			1	15 0 0					185 10 4	28 6 6	157 3 10
OTTAWA	20	150 0 0	4	476 8 9½			1	15 0 0					235 0 4½	77 4 9	177 15 7½
PRINCE EDOUARD	8	60 0 0	6	249 11 8			2	15 0 0					560 8 9½	66 18 4	459 10 8½
SIMCOE	15	112 10 0	2	239 15 5½			1	15 0 0					377 1 8	66 18 4	310 3 4
TALBOT	14	105 0 0	7	1131 14 1½			2	15 0 0					365 15 5½	87 15 0	278 0 5½
VICTORIA	16	120 0 0	9	1949 6 11			1	10 0 0					1261 14 1½	143 6 8	1118 7 5½
DE L'OUEST													27640 6 11	3134 15 0½	24505 11 10½
WELLINGTON	1243	6800 0 0	171	19499 6 11	3	120 0 0	194	820 0 0	25	187 10 0	87	123 10 0	5416 7 2½	172 10 9½	5243 16 5
Totaux													33056 14 1½	3307 5 10	29749 8 3½

A ajouter les Droits d'Encaen, suivant l'Etat No. 4.

Total de l'Accise, Courant.....

Moins—Payements par Warrant sur le Receveur Général, savoir:

James Adams, pour Six Hydromètres complets, procurés aux Inspecteurs du Revenu du Canada Ouest.....

James Porteous, son compte de Poste jusqu'au 5 Janvier, 1848, pour perception et gestion de ce Revenu.....

A ajouter les Recettes du mois de Janvier dernier, à compte de 1848.....

Moins, Recettes de Janvier, 1847, comprises dans le Revenu de 1846.....

Moins, Balances restant dues le 31 Janvier, 1848.....

A déduire Balances restant dues le 31 Janvier, 1847.....

Net du Revenu en Argent, Courant.....

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL, Montréal, Mars, 1848. F. HINCKS, Inspecteur Général.

No. 4.

1848-9.

1848-9.

ÉTAT du Revenu provenant des Droits sur Licences d'Encanteurs et des Ventes par Encan pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1848, reçus entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848.

Districts et Ports.	Licences aux Encanteurs.			Ventes		Gros du Total		Dépenses de		Net du			
	No.	Droit.		par Encan.		du Revenu.		Perception.		Revenu.			
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
MONTREAL.....	28	140	0	0	2421	1	8	2561	1	8	68	1	6
QUEBEC.....	11	55	0	0	1348	19	6	1403	19	6	34	10	1
ST. FRANCIS.....	4	20	0	0	30	2	11½	50	2	11½	1	11	10
<i>Par les Collecteurs des Ports.</i>													
AMHERSTBURG.....	1	5	0	0	5	0	0	0	5	0
BELLEVILLE.....	2	10	0	0	2	7	8	12	7	8	0	7	2
BROCKVILLE.....	6	30	0	0	109	13	11	139	13	11	6	19	7
CORNWALL.....	3	15	0	0	6	9	5	21	9	5	1	1	5½
COBOURG.....	7	35	0	0	0	4	9	35	4	9	1	15	3
CHATHAM.....	6	6	5	6	6	5	0	1	7
GODERICH.....	2	10	0	0	10	0	0	0	10	0
HAMILTON.....	10	50	0	0	43	7	7	93	7	7	4	13	4
KINGSTON.....	10	50	0	0	79	18	2	129	18	2	6	9	10
NIAGARA.....	0	14	3	0	14	3	0	0	9
OWENS SOUND.....	1	5	0	0	5	0	0
PRESCOTT.....	3	15	0	0	7	12	0	22	12	0	1	2	7
PORT DARLINGTON.....	1	5	0	0	13	14	3	18	14	3	0	13	8
" DALHOUSIE.....	6	30	0	0	24	2	4	54	2	4	2	0	7
" DOVER.....	2	10	0	0	10	0	0	0	10	0
" HOPE.....	2	10	0	0	10	0	0	0	10	0
" STANLEY.....	6	30	0	0	30	0	0	1	10	0
TORONTO.....	19	95	0	0	701	2	6	796	2	6	39	16	1
WINDSOR.....	0	9	10	0	9	10	0	0	6
Totaux, Courant.....	124	620	0	0	4796	7	2½	5416	7	2½	172	10	9½

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No. 5.

ÉTAT des Argent payés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte du Revenu Territorial pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.

SOURCES DU REVENU.	Courant.		Total	
	£	s. d.	£	s. d.
<i>Postes du Roi.</i>				
Reçu de la Compagnie de la Baie d'Hudson une année de rente finissant le 10 Octobre, 1847.	600	0 0
<i>Rentes de Lots de Grèves.</i>				
Reçu de A. Gilmour, une année de rente d'un Lot de Giève à Québec, jusqu'au 24 Juin, 1847.	22	2 0		
" George Taylor, do do d'un do jusqu'au do.....	35	19 1		
" James Gibb, do do d'un do jusqu'au do.....	38	15 2		
" Henry Maxham, six années de do d'un do, jusqu'au 24 Juin, 1839, à £6 5 1 par année.....	37	10 6		
" M. Bell, une année et huit mois de rente d'un do, à £11 18s. par année.....	19	16 8		
" Rév. J. Signay, une année de rente d'un do à Prés-de-Ville.....	3	6 2		
			157	9 7
<i>Lots et Ventes.</i>				
De diverses personnes.....	1377	19 0
Porté en l'autre part.....	£		2136	8 7

Appendice
(A.)

No. 5.—ÉTAT des Argentés payés au Receveur Général, etc.—Continué.

Appendice
(A.)

1848-9.

1848-9.

SOURCES DU REVENU.	Courant.	Total Courant.
	£ s. d.	£ s. d.
<i>Rapporté de l'autre part</i>		2135 8 7
<i>Commutation de Tenure.</i>		
Reçu de E. L. Montizambert, pour les Héritiers de Taylor, sur une Propriété située à Québec.....	160 0 0	
“ “ “ sur des Lots dans le Fauxbourg St. Jean, Québec.....	65 0 0	
“ William Sheppard, sur Deux Lots situés à Québec.....	150 0 0	
“ H. J. Scott, sur une Propriété do do.....	35 0 0	
“ H. Weston do do.....	55 0 0	
“ Abraham Joseph, Deux Lots situés sur le Chemin St. Louis.....	65 0 0	
“ James M. McKenzie, sur une Propriété située à Notre Dames des Anges, près Québec.....	100 0 0	
“ Daniel Patton, sur une do à la Pointe Levi près Québec.....	60 0 0	
“ Matthew Bell, étant le principal d'une rente de £11 18s. courant, réservée sur un Lot de Grève en la Basse Ville de Québec, accordé par Lettres Patentes du 10 Septembre, 1839, révoquées depuis et accordé de nouveau.....	198 16 8	
“ l'Archevêque de Québec, étant en rédemption d'une rente annuelle de £3 6 2, réservée sur un Lot de Grève à Prés-de-Ville.....	55 2 9	943 19 5
<i>Louage des Traverses.</i>		
Reçu de J. Plumb, pour rente d'une Traverse depuis Prescott à Ogdensburgh, pour l'année finissant le 27 Juillet, 1847.....	50 0 0	
“ J. Lewis do d'une do depuis Brockville à Morristown, jusqu'au 14 Août, 1847....	20 5 0	
“ Francis Baby, do d'une do depuis Windsor à Détroit, jusqu'au 14 Mars, 1847.....	20 0 0	
“ A. Fralick, do d'une do aux Chutes Niagara, jusqu'à Octobre, 1847.....	349 0 0	
“ Alex. Beckett, six mois de d'une do à Beckett's Landing, (Rivière Rideau) jusqu'au 14 Février, 1817.....	1 5 0	
“ Thomas Humphries, Rente d'une Traverse à Queenston, du 4 Septembre, 1846, au 15 Octobre, 1817, à £176 5s. par année.....	195 16 8	
“ James Kirby, pour une année de rente d'une Traverse aux Rapides du Fort Erie, jusqu'au 14 Janvier, 1817.....	100 0 0	
“ Charlotte McNabb, pour une année de rente d'une Traverse sur la Rivière Ottawa, au-dessous de Bytown, jusqu'au 23 Avril, 1817.....	7 15 0	
“ Joseph Wynn, étant le premier versement annuel, avec intérêt dû, sur une Obligation par lui donnée pour £212 10s., le montant du verdict obtenu contre lui pour rente d'une Traverse à Queenston.....	56 10 4	
“ Mide. Campbell, pour cinq années de rente de la Traverse d'Oliver, sur le Lac Rideau, jusqu'au 21 Mars, 1847.....	12 10 0	
“ F. A. B. Clench, une année de rente pour la Traverse de Niagara, jusqu'au 25 Mars, 1847.....	55 10 0	
“ James Holden, six mois de rente d'une Traverse à Williamsburg, jusqu'au 12 Juillet, 1847.....	6 5 0	874 17 0
<i>Recettes du Commissaire des Terres de la Couronne.</i>		
A compte des Droits sur les Bois de Construction, etc. (les Obligations payables le 31 Juillet prochain y comprises).....	15267 3 7	
“ des Licences pour Minières.....	5952 7 5	
“ de la vente des Forges de St. Maurice.....	1110 18 0	22330 9 0
Total des Recettes.....	£	26284 14 0
<i>Payements en Déduction par Warrants.</i>		
L'Honorable F. W. Primrose, douze mois de Salaire comme Greffier du Terrier des Domaines de Sa Majesté, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	100 0 0	
“ “ sa Commission comme en étant l'Inspecteur Général sur le montant des Lods et Ventés, etc., jusqu'au 30 Juin, 1847.....	72 4 1	
W. E. Logan, étant le montant de ses déboursés comme Géologue Provincial dans le cours de son mesurage des Locations des Minières pendant l'été de 1846.....	351 11 5	
William Fitzgibbon, Dépenses encourues dans le louage de la Traverse entre Belleville et Amherstburg.....	3 3 0	526 18 6
Net du Total, Courant.....	£	25757 15 6

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No. 6.

ÉTAT du Revenu provenant des Droits des Phares ou de Tonnage, en vertu de l'Acte du Haut-Canada 7 Guil. 4, Cap. 95, pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1848, reçus entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848.

PORT OU PERCUS.	Montant Courant.		
	£	s.	D.
AMHERSTBURG.....	5	14	0
BELLEVILLE.....	8	11	0
BATH.....	8	16	0
BROCKVILLE.....	11	16	0
CHATHAM.....	30	4	0
DUNNVILLE.....	2	10	0
GANANOQUE.....	2	11	0
GODERICH.....	1	0	0
HAMILTON.....	110	7	8
HALLOWELL.....	4	0	0
KINGSTON.....	185	5	0
NIAGARA.....	31	8	0
NEWCASTLE.....	4	3	0
OAKVILLE.....	62	2	8
OWEN'S SOUND.....	2	15	0
PORT BURWELL.....	5	1	0
“ CREDIT.....	12	17	0
“ DARLINGTON.....	6	7	0
“ DALHOUSIE.....	65	17	9
“ DOVER.....	17	6	11
“ HOPE.....	14	10	0
“ SARNIA.....	42	9	0
TORONTO.....	209	16	0
TURKEY POINT.....	12	19	4
WINDSOR.....	15	2	9
WELLINGTON.....	2	17	3
PORT MILFORD.....	1	15	0
	878	2	4
Moins—Balances restant dues le 31 Janvier, 1848. £20 15 3			
A déduire do do 31 Janvier, 1847. 8 12 0			
	12	3	3
Net du Revenu en Argent, Courant.....£	865	19	1

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No 7.

ÉTAT des Droits perçus sur les Emissions de Billets de Banques payés au Receveur Général, en conformité de l'Acte Provincial du Canada, 4 & 5 Vict. Cap. 29, pendant l'année finissant le 31 Décembre, 1847.

							Courant.		
							£	s.	D.
Montant des Droits reçus de la	Banque de Montréal pendant l'année finissant le 31 Octobre, 1847.....						5023	15	8
Do do do	Banque de Québec, do do						699	7	7
Do do do	Banque du Haut-Canada, do do						1938	13	2
Do do do	Banque de l'Amérique Britannique du Nord, do do						2379	5	11
Do do do	Banque du Peuple à Montréal, do do						960	14	4
Do do do	Banque de la Cité à Montréal, do do						2111	2	1
Do do do	Banque Commerciale à Kingston, do do						2069	8	7
Do do do	Banque de Gore à Hamilton, do do						823	19	10
	Total Courant.....£						16006	7	2

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

ÉTAT du Revenu provenant d'Intérêts sur les Dépôts Publics reçus entre le 1er Janvier et le 31 Décembre, 1847.

			Courant.		
			£	s.	d.
Montant d'Intérêt reçu de la	Banque de Montréal.....		328	12	10
Do	do	Banque de Québec.....	59	2	8
Do	do	Banque du Haut-Canada.....	152	19	10
Do	do	Banque de l'Amérique Britannique du Nord.....	163	18	6
Do	do	Banque du Peuple à Montréal.....	48	8	10
Do	do	Banque Commerciale à Kingston.....	168	0	3
Do	do	Banque de Gore à Hamilton.....	87	11	11
Total Courant.....			£	1008	14 10

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No. 9.

ÉTAT du Revenu provenant des Travaux Publics et Recettes à compte de l'Intérêt sur des Prêts faits pour Travaux Publics dans la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848.

TRAVAUX.		Gros du Revenu.			Dédutions pour frais de Perception, Réparations, etc.			Net du Montant, Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
CANAUX.....	Welland.....	30549	17	8½	12155	15	1½	18394	2	7
	Lachine.....	7122	1	3	2758	11	1	4363	10	2
	Baie Burlington.....	3729	5	3	273	13	3	3455	12	0
	Beauharnois.....	3959	2	0	1983	16	11	1975	5	1
	Chambly.....	476	18	8	581	2	8			
	Cornwall.....	3336	8	11	2735	0	11	601	8	0
	Williamsburg.....	958	2	4	589	1	6	369	0	10
HAVRES.....	Cobourg.....	710	6	5	257	8	5	461	18	0
	Dunnville.....	57	1	9½				57	1	9½
	Oakville.....	556	13	4	406	13	8	149	19	8
	Kettle Creek.....	1104	13	7	55	4	8	1049	8	11
	Port Dalhousie.....	44	4	3				44	4	3
	Port Dover.....	261	5	4½	61	18	5	196	6	11½
	Port Hope.....	600	0	0				600	0	0
	Toronto.....	802	13	7	142	15	1	659	18	6
Windsor ou Whitby.....	472	3	5	173	12	2	298	11	3	
Rond Eau.....	25	8	7				25	8	7	
PONTS.....	Batiscan.....	20	0	0				20	0	0
	Brantford.....	127	18	4				127	18	4
	Chaudière.....	89	11	7	95	18	7			
	Chateauguay.....	12	3	1				12	3	1
	Delaware.....	65	0	1				65	0	1
	Dunnville.....	57	15	0				57	15	0
	Narrows Lake Simcoe.....	22	15	0	50	0	0			
	Trent.....	20	16	6				20	16	6
	St. Maurice.....	114	6	6				114	6	6
	Ste. Anne de la Perade.....	40	0	0				40	0	0
Union.....	524	5	3	38	16	6	485	8	9	
ECLUSE à Ste. Anne.....	956	12	9½	189	5	6½	767	7	3	
GLISSOIRES.....	{ Ottawa.....	3583	4	3	1483	7	6	2099	16	9
	{ Trent.....	1162	18	0	677	2	4	485	15	8
Porté ci-contre.....		£	61572	12 10	24712	4 3½	36998	4 6½		

1848-9.

1848-9.

TRAVAUX.	Gros du Revenu.			Dédutions pour frais de Perception, Réparations, etc.			Net du Montant, Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Rapporté de ci-contre</i>	61572	12	10	24712	4	3½	36998	4	6½
Cascades.....	496	16	1	359	18	6	136	17	7
Hamilton et Port Dover.....	2405	10	6	2454	4	8			
London et Brantford.....	2085	16	8						
Hamilton et Brantford.....	6401	13	10	1071	13	10	7415	16	8
London et Port Stanley.....	2139	3	2	447	10	0	1691	13	2
Port Hope et Rice Lake.....	315	0	0	445	0	0			
Kingston et Napanee.....	1325	4	1	1093	6	6	231	17	7
Chemins de Toronto.....	6465	14	11	7115	13	3			
Queenston et Grimsby.....	61	2	11	25	7	6	35	15	5
Guilliamsbury Ouest.....	67	0	0				67	0	0
Totaux	£ 83335	15	0	37724	18	6½	46577	4	11½
A déduire excédant de dépenses au-delà du Revenu									
A compte du Canal de Chambly.....				104	4	0			
" du Pont de Chaudière.....				6	7	0			
" Narrows du Lac Simcoe.....				27	5	0			
" du Chemin de Hamilton et Dover..				48	14	2			
" de Port Hope et du Chemin du Lac Rice.....				130	0	0			
" des Chemins de Toronto.....				649	18	4	966	8	6
							45610	16	5½
Pour les détails, voir } Moins—Payements par Warrant sur le Receveur Général pour l'Etat No. 39. } réparations, etc. à divers travaux.....				2778	11	4			
Remise de Droits du Canal Welland.....				0	18	0			
							2779	9	4
Moins—Balances restant dues le 31 Janvier, 1848.....				542	9	0½	42831	7	1½
Dédution—Do do 31 Janvier, 1847.....				268	10	4			
							273	18	8½
Net du Revenu en Argent, Courant							£ 42557	8	5

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No. 10.

ÉTAT du Revenu provenant d'Honoraires sur les Commissions de Milice, Exemptions de Service et Amendes de Milice payés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, conformément à l'Acte du Haut-Canada, 2e Victoria, Cap, 9.

REGIMENT OU CORPS.	Honoraires sur Commissions.			Argent d'Exemption.			Amendes.			Total Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Du Lieutenant Colonel, 4e Milice d'Oxford.....							10	0	0			
Do do 1 do Norfolk.....							4	10	0			
Do do 1 do Haldimand.....				5	0	0						
Do do 1 do Essex.....	5	0	0									
Capitaine Cyrus Sumner, 3e Bataillon, Milice Lincoln.....				5	5	0						
Do J. O. Clark, do do.....				4	5	0						
Do William Adams, do do.....				2	0	0						
Do Develany, do do.....				5	5	0						
Do William Adams, 1 do Lanark,.....							2	3	3			
Totaux Courant	£ 5	0	0	21	15	0	16	13	3	43	8	3

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

ÉTAT des Amendes et Confiscations, les Saisies y comprises, payées au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1817, et le 31 Janvier, 1848, à compte de l'année finissant le 31 Décembre, 1847.

		Courant.			Total Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Amendes.</i>							
Montant reçu du Greffier de la Paix pour le District de Montréal.....		229	14	1			
Do do do do de Québec.....		849	19	7			
Do do do do de Trois-Rivières.....		0	5	0			
Do des Shérifs, Canada Ouest.....		311	9	8			
Do des Inspecteurs de Licences dans le Canada Ouest.....		236	9	7			
Do des Magistrats dans le Canada Est et Ouest.....		80	12	6			
		£ 1708 10 5					
<i>Moins</i> —Warrant en faveur de A. C. Buchanan, Ecuier, Premier Agent des Emigrés à Québec, pour liquider des dépenses encourues dans la poursuite de Maîtres de Vaisseaux, pour infraction à l'Acte Impérial concernant les Passagers, pendant la saison de 1846.....	£26 5 11						
Do do en faveur de James Dignan, pour lui rembourser ce montant pour amende et frais encourus sur lui pour n'avoir pas été présent comme Grand Juré aux Assises de Montréal.....	8 12 6				34	18	5
Net du Total des Amendes.....		£			1673 12 0		
<i>Saisies.</i>							
Au Port de Amherstburg.....		3	2	10			
Do do Beauce.....		1	14	3			
Do do Belleville.....		1	9	5			
Do do Brockville.....		5	19	3½			
Do do Cornwall.....		11	12	1			
Do do Chatham.....		0	10	10			
Do do Clarenceville.....		10	17	3			
Do do Dundee.....		9	13	4			
Do do Dickenson's Landing.....		1	16	8			
Do do Eaton.....		1	8	4			
Do do Fort Erie.....		229	16	6			
Do do Frelighsburg.....		1	13	11			
Do do Gananoque.....		5	1	1			
Do do Huntingdon.....		5	4	0			
Do do Hemmingford.....		9	5	10			
Do do Kingston.....		37	16	4			
Do do Maria Town.....		13	10	0			
Do do Maitland.....		45	8	8			
Do do Niagara.....		36	3	4			
Do do Phillipsburg.....		4	0	0			
Do do Port Colborne.....		2	19	9			
Do do " Dalhousie.....		19	0	6			
Do do Queenston.....		51	16	2			
Do do Russeltown.....		0	5	4			
Do do Rivière-aux-Raisins.....		5	15	8			
Do do St. Jean.....		2	16	11			
Do do Sutton.....		1	0	11			
Do do Sandwich.....		36	16	7			
Do do Stanstead.....		4	14	11			
Do do Sault Ste. Marie.....		0	6	8½			
Do do Toronto.....		177	0	2			
Do do Wallaceburg.....		1	6	3			
		740 3 9½					
<i>Moins</i> —Balances restant dues le 31 Janvier, 1818.....	£465 2 10						
" Allouances et Dépenses autorisées.....	749 0						
	£539 11 10						
Déduction des Balances restant dues le 31 Janvier, 1817.....	373 0 9½				166	11	0½
Net des Saisies.....					573 12 9		
Net du Total, Courant.....		£			2247 4 9		

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

1848-9. ÉTAT du Revenu Casuel payé au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de l'année finissant le 31 Décembre, 1847, consistant en Honoraires sur Patentes de Terres et Instruments sous les Sceaux Grand et Privé, Copies et Certificats de Patentes, Auberges, Magasins de détail en ville et de la campagne, Colporteurs, Licences de Billard et de Traverse, y inclus les Honoraires sur Recherches, et autres paiements incidents.

1848-9.

RECETTES.					Gros du Montant.	Déductions pour Commissions, etc.	Net du Montant.
		£	s.	D.	£	s.	D.
<i>Bureau du Secrétaire Provincial, Section de l'Est.</i>							
Honoraires sur	6 Commissions pour Avocats, à 30s.....	9	0	0			
"	14 do pour do à 70s.....	49	0	0			
"	9 do pour Notaires, à 30s.....	13	10	0			
"	6 do pour do à 70s.....	21	0	0			
"	2 Licences de Députés-Arpenteurs Provinciaux, à 25s.....	2	10	0			
"	3 do do do à 65s.....	9	15	0			
"	18 do de Médecins, à 28s. 4d.....	25	10	0			
"	7 do do à 28s. 9d.....	10	1	3			
"	11 do de Pilotes, à 15s.....	8	5	0			
"	6 do d'Inspecteurs de Bois, à 25s.....	7	10	0			
"	9 Patentes pour Inventions, à 40s.....	18	0	0			
"	7 Commutations pour changement de Tenure, à £7 12s. 6d.....	53	7	6			
"	2 Lettres Patentes de Terrier, pour.....	4	10	0			
"	25 Licences de Traverse, à 15s.....	18	15	0			
"	2 Certificats de Naturalisation, à 25s.....	2	10	0			
"	1 Warrant pour Droit d'Occupation.....	1	5	0			
"	2 Commissions do à 25s.....	2	10	0			
"	5 do do à 65s.....	16	5	0			
"	1 Patente de Terro.....	4	18	0			
"	1 do.....	3	6	0			
"	3 do à £2 10 8.....	7	12	0			
"	3 do à 2 8 10.....	7	6	6			
"	10 do à 2 7 0.....	23	10	0			
"	3 do à 30s. 24s. et 17s. 6d.....	3	11	6			
"	3 do à 17s.....	2	11	0			
"	5 do 2 à 30s., 2 à 25s. et 1 à 65s.....	8	15	0			
"	6 do à 12s. 6d.....	3	15	0			
"	1446 Licences d'Auberges, à 5s.....	361	10	0			
"	593 do de Magasins, à do.....	148	5	0			
"	91 do de Colporteurs, à do.....	22	15	0			
"	135 Certificats Notariaux et autres, à 2s. 6d.....	16	17	6			
"	3 Licences de Ministres, à 65s.....	9	15	0			
Les Honoraires suivants ont été reçus de la Caisse Militaires sur des Octrois de Terres à des Pensionnaires Militaires.							
Honoraires sur	2 Lettres Patentes à £2 10 8.....	5	1	4			
"	sur 3 do à 2 8 10.....	7	6	6			
"	sur 11 do à 2 7 0.....	25	17	0			
"	sur 16 Copies de do à 0 12 6.....	10	0	0			
Montant d'Honoraires reçus sur 69 Commissions sous le Grand Sceau, entre Novembre, 1842, et Novembre, 1843, et mis de côté pour le Procureur Général, mais refusés par l'Honorable Mr. LaFontaine, et payés à la Caisse Publique par ordre du Gouvernement, à 40s.....		138	0	0			
<i>Section de l'Ouest.</i>					1083	16	1
Honoraires sur	27 Commissions de Notaires, à 40s.....	54	0	0			
"	sur 8 do de Députés-Arpenteurs Provinciaux.....	16	0	0			
"	sur 16 Licences de Médecins, à 20s.....	16	0	0			
"	sur 2 do de Traverses, à 32s. 6d.....	3	5	0			
"	sur 5 Certificats de Naturalisation, à 25s.....	6	5	0			
"	sur 4 Patentes pour Inventions, à £5.....	20	0	0			
"	sur 9 do do à £7.....	63	0	0			
"	sur 17 Commissions d'Officiers de Douanes, à 40s.....	34	0	0			
"	sur 2 Licences pour Droit d'Occupation.....	4	0	0			
"	sur 8 Commissions diverses, à £5.....	40	0	0			
"	sur 5 do à £2.....	10	0	0			
"	sur 116 Certificats Notariaux, à 2s. 6d.....	14	10	0			
"	L'Honorable F. P. Bruneau, Commission comme Receveur Général.....	7	0	0			
<i>Bureau d'Enregistrement Provincial.</i>					288	0	0
Honoraires sur	22 Exemptions, à 41s. 3d.....	45	7	6			
"	sur 6 Droits de Propriété, à 10s.....	3	0	0			
"	sur 4 do à 5s.....	1	0	0			
"	sur 5 Patentes de Terres, à 13s. 4d.....	3	6	8			
"	sur 7 do à 12s. 6d.....	4	7	6			
"	sur 2 do à 15s.....	1	10	0			
"	sur 1 Copie de la Charte de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique.....	2	0	0			
"	Pour l'Enregistrement de Spécification accordée en Angleterre.....	1	17	6			
"	sur 77 Certificats de Patentes de Terres, à 2s. 6d.....	9	12	6			
"	sur 62 Recherches, à 1s. 3d.....	5	2	6			
"	sur Divers Honoraires.....	2	18	9			
					79	17	11
					2	1	3
					77	16	8

Appendice
(A.)No. 12.—ÉTAT du Revenu Casuel payé au Receveur Général, etc.—*Continué.*Appendice
(A.)

1848-9.

1848-9.

R E C E T T E S.		Net du Montant.
<i>Rapporté de l'autre part.....</i>		£ s. D. 1137 3 0
<i>Fonds des Honoraires, (Ouest.)</i>		
	£ s. D.	
Reçu du Trésorier du District de Gore.....	53 2 10	
“ du do de Newcastle.....	78 16 6	
“ do do de Home.....	120 12 5	
		252 11 9
<i>Honoraires des Cours de Banqueroutes, (7 Victoria, c. 16.)</i>		
Reçu de H. Guy, Commissaire de la Cour de Banqueroutes, District de Montréal, étant des Honoraires reçus par lui dans le cours de l'année finissant le 31 Décembre, 1847..	387 6 1	
“ de J. B. Parkyn, Greffier de la Cour de Banqueroutes, à Québec, étant des do do..	136 7 3	
		523 13 4
“ Wm. H. Merrit, étant de trop sur payement d'intérêt.....		1 10 0
“ d'Alexander Fraser, étant une balance non dépensée par les Commissaires nommés pour l'amélioration de la Rivière-aux-Raisins.....		94 0 0
“ du Protonotaire, à Québec, étant pour le montant du produit de la pierre de taille non-employée aux réparations du Palais de Justice à Québec.....		221 10 5
“ du do étant pour autant adjugé à la Couronne sur le Jugement de Distribution de la Cour du Banc de la Reine à Québec, daté le 21 d'Octobre, 1847, dans la cause Ex parte Alford.....		4 8 4
“ de Thos. A. Stayner, Député Maître Général des Postes, étant le montant ordonné d'être payé au Maître Général des Postes sous l'Acte 7 & 8 Vict. Cap. 49, comme surplus du Revenu de la Poste perçu en Canada, depuis le 5 Juillet, 1844, au 5 Juillet, 1846, à dire £5189 3s. 5d. Sterling, Piastres à 4s. 2d. chaque, égal en courant à.....		6227 0 1
	£	8461 16 11
Payement en Déduction par Warrant.		
Richard Ferguson, montant d'Honoraires par lui payé au Receveur Général du Haut-Canada, en 1816, sur un Octroi de Terre.....		6 6 9
	£	8455 10 2

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

ÉTAT de la Charge pour Intérêt, etc. sur la Dette Publique de la Province du Canada, depuis le 1er Février, 1847, au 31 Janvier, 1848.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Sterling.	Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
Banque d'Angleterre.....	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1847, sur £860,000 Sterling, Débentures, à 4 par cent.....	34400 0 0	
	Pour ½ par cent de Commission sur icelui.....	172 0 0	
	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 1er d'Avril, 1848, sur £500,000 Sterling, Débentures, à 4 par cent.....	20000 0 0	
	Pour ½ par cent de Commission sur icelui.....	100 0 0	
		54672 0 0	66517 12 0
Glynn, Mills, Halifax & Cie....	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1847, sur £400,000 Sterling, anciennes Débentures du Haut-Canada, à 5 par cent.....	20000 0 0	
	Pour 1 par cent de Commission sur icelui.....	200 0 0	
	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1847, sur £76,855 7 8 Sterling, Débentures du Canal de Welland, à 5 par cent.....	3842 15 4	
	Pour 1 par cent de Commission sur icelui.....	38 8 6	
	Pour une année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1847, sur £71,000 Sterling, Débentures, à 5 par cent.....	3550 0 0	
	Pour 1 par cent de Commission sur icelui.....	35 10 0	
	Pour déficit chargé à des Débentures du Canal de Welland, jusqu'au 30 Juin, 1845.....	126 11 3	
	Pour Intérêt, Frais de Poste, etc.....	182 8 2	
		27975 13 3	34037 1 1
Baring, Brothers & Cie.....	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1847, sur £469,650 Sterling, anciennes Débentures du Haut-Canada, à 5 par cent.....	23482 10 0	
	Pour 1 par cent de Commission sur icelui.....	234 16 6	
		23717 6 6	28856 1 7
Bosanquet & Cie.....	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1847, sur £870 Sterling, Débentures du Canal de Welland, à 5 par cent.....	43 10 0	52 18 6
Receveur Général.....	Pour cette somme payée pour Intérêt sur les Débentures de la Province, jusqu'au 31 Janvier, 1848.....	15823 7 9
D. Davidson.....	Pour 1 année d'Intérêt sur £20,000, Emprunt du Canal de Chambly, jusqu'au 1er Novembre, 1847.....	1200 0 0
Noah Freer.....	Pour 1 année d'Intérêt sur £15,000, Emprunt du Canal de Chambly, jusqu'au 1er Novembre, 1847.....	900 0 0
Banques diverses, etc.....	Pour Intérêt sur des Emprunts temporaires, etc., pendant l'année 1847.....	975 10 3
		£	148362 11 2
	Pour Premium sur Billets de Change.....		98 3 11
	Total Courant.....	£	148264 7 3

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu dans la Liste Civile, Cédulæ A de l'Acte de l'Union, pour les neuf mois finissant le 30 Septembre, 1847.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.		Total
		£	s. d.	Courant.
		£	s. d.	£ s. d.
Son Excellence le Comte Cathcart.....	Salaire comme Gouverneur Général du 1er au 29 Janvier, 1847, à £777 15s. 6d. par année.....	626 10 11
Son Excellence le Comte d'Elgin.....	Do comme do du 30 Janvier, au 30 Septembre, 1847, à do.....	5206 15 7
	<i>Juges, Canada Ouest.</i>			5833 6 6
J. B. Robinson.....	Neuf mois de Salaire comme Juge-en-Chef, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £1666 13s. 4d.....	1250 0 0
J. B. Macaulay.....	Do comme Juge du Banc de la Reine, jusqu'au do à £1000.....	750 0 0
Archd. McLean.....	Do comme do jusqu'au do.....	750 0 0
Jonas Jones.....	Do comme do jusqu'au do.....	750 0 0
Chistr. A. Hagerman.....	Salaire comme do du 1er Janvier au 12 Mai, 1847.....	370	17 6	
Wm. H. Draper.....	Do comme do du 12 Juin au 30 Septembre, 1847.....	302	4 0	
				673 1 6
				2923 1 6
R. S. Jameson.....	Neuf mois de Salaire comme Vice-Chancelier, à £1250 par année.....	937 10 0
	<i>Juges, Canada Est.</i>			
Sir J. Stuart, Bt.....	Neuf mois de Salaire comme Juge-en-Chef à Québec, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £1666 13s. 4d.....	1250 0 0
Ed. Bowen.....	Do comme Juge du Banc de la Reine à Québec, jusqu'au do à £1000.....	750 0 0
Philip Panet.....	Do comme do jusqu'au do.....	750 0 0
Elzear Bedard.....	Do comme do jusqu'au do.....	750 0 0
J. R. Vallières de St. Réal.....	Salaire comme Juge-en-Chef à Montréal, du 1er Janvier au 17 Février, 1847, à £1222 4s. 4d.....	162 19 2
Jean R. Rolland.....	Do comme do du 23 Avril au 30 Septembre, 1847, à do.....	537 4 9
				700 3 11
Do.....	Do comme Juge du Banc de la Reine à Montréal, du 1er Janvier, au 22 Avril, 1847, à £1000 par année.....	310	8 9	
James Smith.....	Do comme do du 23 Avril au 30 Septembre, 1847, à do.....	429	11 2	
				749 19 11
Samuel Gale.....	Neuf mois de do jusqu'au do.....	750 0 0
C. D. Day.....	Do comme do jusqu'au do.....	750 0 0
				2249 19 11
D. Mondelet.....	Do comme Juge Résident Provincial à Trois-Rivières, jusqu'au do.....	750 0 0
R. H. Gairdner.....	Do comme Juge Provincial à St. François, jusqu'au do à £555 11s.....	416 13 3
J. G. Thompson.....	Do comme do à Gaspé, jusqu'au do.....	416 13 3
	<i>Pensions aux Juges.</i>			
James Reid.....	Neuf mois de Pension comme ci-devant Juge-en-Chef à Montréal, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £814 16s.....	611	2 0	
L. P. Sherwood.....	Do comme ci-devant Juge de la Cour du Banc du Roi, Haut-Canada, jusqu'au do à £666 13s. 4d.....	500	0 0	
Géo. Pyke.....	Do comme do à Montréal, jusqu'au do à £740 14s. 8d.....	555	11 0	
				1666 13 0
	<i>Salaire de Procureurs et Solliciteurs Généraux.</i>			
James Smith.....	Salaire et Allowances comme Procureur Général Est, du 1er Janvier au 22 Avril, 1847, à £1350 par année.....	419	1 10	
Wm. Badgley.....	Do comme do du 23 Avril au 30 Septembre, 1847, à do.....	593	8 1	
Wm. H. Draper.....	Do comme do Ouest, du 1er Janvier au 28 Mai, 1847, à do.....	552	12 2	
Henry Sherwood.....	Do comme do du 29 Mai au 30 Septembre, 1847, à do.....	450	17 9	
J. A. Taschereau.....	Do comme Solliciteur Général Est, du 1er Janvier au 21 Mai, 1847, à £600 par année.....	234	1 3	
J. H. Cameron.....	Neuf mois de Salaire comme do Ouest, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à do.....	450	0 0	
				2709 1 1
	<i>Porté ci-contre.....</i>	£		4375 14 1
				18977 8 4

1848-9.

1848-9.

A. QUI PAYÉ.	SERVICE.	£	s.	d.	Courant.	Total Courant.	
		£	s.	d.	£	s.	d.
	<i>Rapporté de ci-contre.</i>				4375	14	1
	<i>Circuits, Canada Ouest.</i>						
J. B. Robinson	Pour sa présence aux Cours de Circuit du Printems dans 4 Districts, à £25 chaque	100	0	0			
J. B. Macaulay	Do do dans 4 do	100	0	0			
Jonas Jones	Do do dans 3 do	75	0	0			
Archd. McLean	Do do dans 4 do	100	0	0			
W. H. Draper	Do do dans 3 do	50	0	0			
					425	0	0
	<i>Dépenses pour Poursuites Criminelles, Canada Est.</i>						
Henry Driscoll, Conseil de la Reine	Pour services aux Termes Criminels de Février, 1847, à Montréal	179	10	0			
Jas. Hallowell	Do comme chargé des intérêts de la Couronne au Terme de Circuit en Janvier 1847, à St. François	19	10	0			
					199	0	0
	<i>Canada Ouest.</i>						
John Prince, Conseil de la Reine	Comme chargé des intérêts de la Couronne aux Assises du Printems en 1847, dans les Districts de l'Ouest et London	89	0	0			
H. J. Boulton, do	Comme do aux do dans les Districts de Newcastle et Victoria, en 1847	74	10	0			
Edmund Murney	Comme do aux Assises de l'Automne en 1846, dans le District de Victoria	31	0	0			
F. F. Carruthers	Comme do aux Assises du Printems en 1847, dans les Districts de Brock, Talbot, Huron et Wellington	127	0	0			
James Duggan	Comme do aux Circuits de l'Automne en 1846, dans le District de Simcoe	21	0	0			
					342	10	0
	<i>Cour de Vice-Amirauté.</i>						
Henry Black	Neuf mois de Salaire comme Juge, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £222 4s. 4d. par année	166	13	3			
J. P. Bradley	Do comme Registrateur, jusqu'au do à £166 13s. 4d.	125	0	0			
J. B. Parkyn	Do comme Maréchal, jusqu'au do à £83 6s. 8d.	62	10	0			
					354	3	3
	<i>Salaires, Allowances et Contingents des Shérifs, Canada Est.</i>						
W. S. Sewell, Québec	Neuf mois de Salaire comme Shérif, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £111 2s. par année	83	6	6			
Do	Do d'Allowance pour un Exécuteur des Hautes Œuvres, jusqu'au do, à £30 par année	22	10	0			
Do	Balance de ses Contingents, pour l'année finissant le 30 Juin, 1847	2181	10	10			
Boston & Coffin, Montréal	Neuf mois de Salaire comme Shérif, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £111 2s. par année	83	6	6			
Do	Do d'Allowance pour un Exécuteur des Hautes Œuvres, jusqu'au do, à £30	22	10	0			
Do	Balance de ses Contingents pour l'année finissant le 30 Juin, 1847	1843	8	9			
Isaac G. Ogden, Trois-Rivières	Neuf mois de Salaire comme Shérif, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £83 6s. 8d. par année	62	10	0			
Do	Do d'Allowance pour un Exécuteur des Hautes Œuvres, jusqu'au do, à £30	22	10	0			
Do	Balance de ses Contingents pour les six mois finissant le 30 Juin, 1847	372	0	5			
Représentants de feu Chas. Whitche	Salaire comme Shérif à St. François, du 1er Janvier au 23 Mars, 1846, à £55 11s. par année	12	13	0			
Geo. F. Bowen	Neuf mois de do comme do, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à do	41	13	3			
Do	Montant de certaines Dépenses dues au ci-devant Shérif, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1845	11	17	9			
Do	A compte de ses Contingents pour l'année 1846	£100	19	0			
Do	Do do pour l'année 1847	250	0	0			
		350	10	0			
Martin Sheppard, Gaspé	Neuf mois de Salaire comme Shérif, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £77 15s. 6d.	58	6	7			
Do	Do allowance pour Frais de Voyage, jusqu'au do à £11 2s. 2d.	8	6	8			
Do	A compte de ses Contingents pour l'année 1846, à	£150	0	0			
Do	Do do pour l'année 1847, à	50	0	0			
		200	0	0			
					5377	18	3
	<i>Coronaires, (Est.)</i>						
B. A. Panet, Québec	Neuf mois de Salaire comme Coronaire, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £111 2s.	83	6	6			
Do	Montant de ses Honoraires et Déboursés dans le cours des six mois finissant le 30 Juin, 1847	245	0	0			
	<i>Porté en l'autre part.</i>	328	6	6	11074	5	7
					18977	8	4

1848-9.

1848-9.

A qui PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.	
	<i>Rapporté de l'autre part</i>	£ s. d. 328 6 6	£ s. d. 11074 5 7	£ s. d. 19977 8 4
	<i>Coronaires, (Est.)—Continué.</i>			
Joseph Jones, Montréal.	Trois mois de Salaire comme Coronaire, jusqu'au 31 Mars, 1817, à £111 2s.	£27 15 6		
Joseph Jones & M. DeSalaberry.....	Six do comme do jusqu'au 30 Septembre, 1817, à do	53 11 0		
Joseph Jones.....	Montant de ses Honoraires et Déboursés du 1er Janvier au 24 Avril, 1817.....	£146 8 0		
Jones & DeSalaberry..	Do de leurs do du 25 Avril au 30 Juin, 1817.....	307 5 2		
Valere Guillet, Trois-Rivières.....	Neuf mois de Salaire comme Coronaire, jusqu'au 30 Septembre, 1817, à £55 11s par année.	453 13 2		
Do	Montant de ses Honoraires et de ses Déboursés dans le cours de l'année finissant le 30 Juin, 1817.....	41 13 3		
C. A. G. De Tonnancour, St. François...	Neuf mois de Salaire comme Coronaire, jusqu'au 30 Septembre, 1817, à £50 par année.....	189 16 11		
Do	Montant de ses Honoraires et Déboursés dans le cours de l'année finissant le 30 Juin, 1817.....	37 10 0		
Wm. Tilly, Comté de Gaspé.....	Neuf mois de Salaire comme Coronaire, jusqu'au 30 Septembre, 1817, à £27 15s. 4d. par année.....	10 10 0		
Do	Montant de ses Honoraires et Déboursés dans le cours de l'année finissant le 30 Juin, 1817.....	20 16 6		
R. W. Fitton, Bonaventure, Gaspé.....	Neuf mois de Salaire comme Coronaire, jusqu'au 30 Septembre, 1817, à £27 15s. 4d. par année.....	23 17 6		
Do	Montant de ses Honoraires et Déboursés dans le cours de l'année finissant le 30 Juin, 1817.....	20 16 6		
			1249 1 10	
	<i>Clercs de la Couronne, Est.</i>			
James Green, Québec.	Neuf mois de Salaire comme Clerc de la Couronne, jusqu'au 30 Septembre, 1817, à £44 8s. 8d.	33 6 6		
Do	Montant de ses Honoraires et Déboursés dans le cours des six mois finissant le 30 Juin, 1817.....	92 19 2		
A. M. Delisle, Montréal	Neuf mois de Salaire comme Clerc de la Couronne, jusqu'au 30 Septembre, 1817, à £44 8s. 8d.	33 6 6		
Do	Montant de ses Honoraires et Déboursés dans le cours des six mois finissant le 30 Juin, 1817.....	78 11 9		
Ed. Barnard, Trois-Rivières.....	Neuf mois de Salaire comme Clerc de la Couronne, jusqu'au 30 Sept., 1817, à £22 4s. 4d. par année,	16 13 3		
Do	Montant de ses Honoraires et Déboursés dans le cours des six mois finissant le 30 Juin, 1817,....	9 5 2		
Bell & Bowen, St. François.....	Do de leurs do dans le cours des do finissant le 30 Juin, 1816.....	£25 18 10		
Wm. Bell.....	Do de ses do dans le cours de l'année finissant le 30 Juin, 1817.....	56 9 8		
		82 8 6		
	<i>Cour d'Appel, (Canada Est.)</i>			
J. G. Barthe.....	Neuf mois de Salaire comme Greffier de la Cour, jusqu'au 30 Sept., 1817, à £133 6s. 8d.	100 0 0		
Do	Alouance pour Papeteries pour l'usage de la Cour, durant l'année finissant le 30 Juin, 1817,.....	6 13 4		
F. Mimee.....	Neuf mois de Salaire comme Huissier de la Cour, jusqu'au 30 Septembre, 1817, à £30 par année..	22 10 0		
			129 2 4	
	<i>Interprètes des Cours, (Canada Est.)</i>			
Simeon Lelièvre, Québec.....	Neuf mois de Salaire comme Interprète des Cours, jusqu'au 30 Septembre, 1817, at £44 8s. 8d....	33 6 6		
Richard Dillon, Montréal.....	Do comme do jusqu'au do	33 6 6		
Frs. Bureau, Trois-Rivières.....	Do comme do jusqu'au do à £27 15s. 4d..	20 16 6		
			87 9 6	
	<i>Grands Connétables, (Canada Est.)</i>			
Wm. Downes, Québec.	Neuf mois de Salaire comme Grand Connétable, jusqu'au 30 Septembre, 1817, à £40 par année..	30 0 0		
Do	Balance de son compte pour services jusqu'au 30 Juin, 1817.....	267 13 9		
	<i>Porté ci-contre</i>	£	297 13 9	12986 11 1
				18977 8 4

1848-9.

1848-9.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. D.	£ s. D.
	<i>Rapporté de ci-contre</i>	297 13 9	12886 11 1
	<i>Grands Connétables, (Canada Est.)—Continué.</i>		18977 8 4
Benj. Delisle, Montréal.	Neuf mois de Salaire comme Grand Connétable, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £40.....	30 0 0	
Do	Montant de son compte pour services dans le cours des six mois finissant le 30 Juin, 1847.....	268 18 3	
Philip Burns, Trois-Rivières.....	Neuf mois de Salaire comme Grand Connétable, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £30 par année....	22 10 0	
Do	Montant de son compte pour services dans le cours des six mois finissant le 31 Décembre, 1846.....	256 13 3	
E. Clark, St. François.	Neuf mois de Salaire comme Grand Connétable, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £30 par année..	22 10 0	
Do	Montant de son compte pour services dans le cours des années 1845-6, et jusqu'au 30 Juin, 1847....	166 12 1	
	<i>Crieurs et Tipstoffs, (Canada Est.)</i>		1064 17 4
Frederick Mimeo.....	Neuf mois de Salaire comme Crieur et Tipstaff des Cours à Québec, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £42 4s. 4d. par année.....	31 13 3	
Geo. J. Stanley.....	Do comme Crieur, Montréal, jusqu'au do à £22 4s. 4d.....	16 13 3	
Peter Devins.....	Do comme Tipstaff do, à £20.....	15 0 0	
Pierre Portugais.....	Do comme Crieur et Tipstaff, Trois-Rivières, jusqu'au do à £27 15s. 4d.....	20 16 6	
	<i>Gardiens des Maisons de Justice, (Canada Est.)</i>		84 3 0
Patrick Lowe.....	Salaire comme Gardien de la Maison de Justice à Québec, du 24 Juin, 1846, au 30 Septembre, 1847, à £60 par année.....	76 9 7	
Amable Loiselle.....	Neuf mois de do comme do à Montréal, jusqu'au do à £30 par année.....	60 0 0	
Pierre Portugais.....	Do comme do aux Trois-Rivières, jusqu'au do à £40	30 0 0	
John McLellan.....	Do comme do de la Cour et de la Prison à New Carlisle, jusqu'au do à do.....	30 0 0	
Thomas Tuzo.....	Do comme do des do à Percé, jusqu'au do à do...	30 0 0	
C. M. Hyndman.....	Do comme do et Crieur de la Cour du Banc de la Reine à Sherbrooke, jusqu'au do à do.....	30 0 0	
	<i>Gardiens des Prisons, (Canada Est.)</i>		256 9 7
J. McLaren, Québec..	Neuf mois de Salaire comme Gardien, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £138 17s. 8d. par année....	104 3 3	
Do	Do d'Allouance pour deux Guichetiers, jusqu'au do à £122 4s. 4d.....	91 13 3	
Thos. McGinn, Montréal.....	Do de Salaire comme Gardien, jusqu'au do à £138 17s. 5d.....	104 3 3	
Do	Do d'Allouance pour deux Guichetiers, jusqu'au do à £80 par année.....	60 0 0	
Richard Gennis, Trois-Rivières.....	Do de Salaire comme Gardien, jusqu'au do à £61 2s. par année.....	45 16 6	
Do	Do d'Allouance pour deux Guichetiers, jusqu'au do à £80.....	60 0 0	
Patrick Read, Sherbrooke.....	Do de Salaire comme Gardien, jusqu'au do à £137 15s. 4d.....	28 6 6	
	<i>Médecins des Prisons, (Canada Est.)</i>		494 2 9
Thos. Fargues, Québec.	Neuf mois de Salaire comme Médecin, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £222 4s. 4d.....	166 13 3	
Danl. Arnoldi, Montréal.....	Do comme do jusqu'au do.....	166 13 3	
Geo. Badeaux, Trois-Rivières.....	Do comme do jusqu'au do à £55 11s.....	41 13 3	
J. B. Johnson, Sherbrooke.....	Do comme do jusqu'au do à £40.....	30 0 0	
	<i>Protonotaires, (Est.)</i>		404 19 9
Burroughs & Fiset, Québec.....	Balace de leurs Déboursés dans le cours des six mois finissant le 31 Décembre, 1846, £156 13 3		
Do	A compte de 1847.....	100 0 0	
Monk, Coffin & Papi-neau, Montréal.....	Do de leurs do pour l'année finissant le 30 Juin, 1847.....	256 13 3	
Ed. Barnard, Trois-Rivières.....	Montant de ses Déboursés dans le cours des six mois finissant do.....	512 11 3	
Wm. Bell, St. François	Do de ses do pour l'année finissant do.....	54 14 6	
Wilkie & Tremblay, Gaspé.....	Do de leurs do à Percé, pour l'année do.....	99 16 9	
Do	Do de leurs do à New Carlisle, dans le cours des six mois finissant le 31 Décembre, 1846.....	61 0 10	
		30 9 6	
			1015 6 1
	<i>Porté en l'autre part</i>	£	16206 9 7
			18977 8 4

Appendice (A.)

No. 14.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—Continué.

Appendice (A.)

1848-9.

1848-9.

A qui PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part.</i>	16206 9 7	18977 8 4
	<i>Greffiers de la Paix, (Canada Est.)</i>		
Perrault & Doucet, Québec	Montant de leurs Honoraires et Allouances dans le cours des six mois finissant le 30 Juin, 1847.	230 9 3	
Delisle & Brehaut, Montréal	Montant de leurs do dans le cours des do.	339 14 7	
H. B. Hughes, Trois-Rivières	Montant de ses do dans le cours des do.	185 14 10	
Wm. Bell, St. François-Bebec, Wilkie & Tremblay, Gaspé	Montant de ses do dans le cours de l'année finissant do Do de leurs do dans le cours des six mois finissant le 30 Décembre, 1846.	30 0 10 29 5 8	
		815 5 2	
	<i>Greffiers des Assises, (Ouest.)</i>		
Wm. A. Campbell	Pour Services à la Cour de Circuit du Printems de 1847, dans les Districts de Johnstown et de l'Est.	44 16 3	
J. M. Home	Do à do dans les Districts de Niagara, Gore, Brock et de Talbot.	43 6 3	
Thos. A. McLean	Pour Services aux Assises du Printems dans les Districts de Haron, London, Wellington et de l'Ouest.	35 5 0	
Edward C. Jones	Do aux do dans les do de Midland, Dalhousie et de Bathurst	29 5 0	
Christopher Robinson	Do au do dans les do de Victoria et de Newcastle,	20 6 3	
A. G. McLean	Do aux Assises de l'Automne de 1845, et du Printems et de l'Automne en 1846.	81 15 0	
		254 13 9	
C. C. Small	Pour Honoraires et Allouances comme Clerc de la Couronne et des Plaids à Toronto, pour l'année finissant le 30 Juin, 1847		101 14 10
Do	Pour Bois de Chauffage fourni à Osgood Hall pour l'usage des Cours Supérieure en Loi et d'Equité et des Bureaux y attachés.		126 11 0
	<i>Dépenses des Cours de Circuit, (Canada Est.)</i>		
H. A. Holland	Contingents de la Cour de Circuit à Yamaska, jusqu'au 15 Août, 1846.	£14 15 0	
Do	Six mois de loyer jusqu'au 8 Février, 1847	12 10 0	
		27 5 0	
F. C. Cleve	Une année de loyer pour do à Richmond, jusqu'à Janvier, 1847.	7 10 0	
J. O. Bastien	Contingents de do à Vaudreuil, le loyer jusqu'au 1er d'Août, 1847, y compris.	51 17 6	
J. C. Allsopp	Dépenses de do à Nelsonville, jusqu'au 5 Avril, 1847.	3 15 0	
John Eden	Une année de do à Gaspé, et pour Papeteries, jusqu'au 1er d'Avril, 1847.	30 0 0	
F. H. Lemaire	Six mois de do aux Deux-Montagnes, jusqu'au 31 Décembre, 1846	12 10 0	
Roger Lelièvre	Une année de loyer de la Cour de Circuit à Portneuf, jusqu'au 1er Mai, 1847.	10 0 0	
N. E. O'Claire	Dépenses de do à St. Hyacinthe dans le cours de l'année 1847, et jusqu'au 21 d'Avril, 1848.	23 7 6	
L. G. DeLorimier	Six mois de loyer de do à l'Assomption jusqu'au 1er Novembre, 1847.	25 0 0	
L. Beaudry	Dépenses de do à Beauharnois pour l'année 1847, et jusqu'au 1er Mai, 1848.	39 12 6	
A. D. Bondy	Pour le mettre en état de payer certains comptes contre la do à Berthier, une année de loyer jusqu'au 1er Mai, 1847, y compris.	33 17 6	
Wm. Hame	Une année de loyer de do à Leeds jusqu'au 8 Mai, 1847.	10 0 0	
C. A. Richardson	Loyer et autres dépenses contingentes allouées pour l'année finissant le 22 Mai, 1847.	11 0 0	
James Reeves	Montant de certaines dépenses pour do à Rimouski pour l'année 1847.	21 10 0	
Philip Chalou	Certaines dépenses de do à Kamouraska, une année de loyer jusqu'au 1er Mai, 1848, y compris.	22 0 0	
Thos. J. Taschereau	Loyer de do à Ste. Marie Nouvelle Beauce, et autres déboursés y compris pour 1847.	10 1 3	
Jno. LeBoutillier	Do de do à Grand Baie (Gaspé) jusqu'au 1er Avril, 1847, Papeteries y comprises pour 1846.	20 10 0	
G. Raby	Do de do à Terrebonne jusqu'au 1er Sept., 1847.	12 10 0	
John Fraser	Do de do à Restigouche jusqu'au 24 Juillet, 1847.	20 0 0	
Veuve J. Grant	Do de do à Gentilly jusqu'au 1er Juillet, 1847.	15 0 0	
J. M. Coté	Six mois de loyer de la Cour de Circuit à Yamaska, jusqu'au 8 Août, 1847.	12 10 0	
J. McGillis	Loyer, Bois de Chauffage et Papeteries, etc., pour do à St. Jean, pour l'année finissant le 22 Avril, 1847.	34 10 0	
G. F. Tremblay	Certaines dépenses de do à Percé.	9 15 0	
	<i>Porté ci-contre.</i>	464 1 3	17504 14 4
			18977 8 4

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
	<i>Rapporté de ci-contre...</i>	£ s. d. 464 1 3	£ s. d. 17504 14 4
	<i>Dépenses des Cours de Circuit, (Canada Est) Continué.</i>		£ s. d. 18977 8 4
A. Lafontaine.....	Certaines dépenses de la Cour de Circuit à Aylmer,	6 7 6	
A. A. Vanfelson.....	Do de do au Saguenay.....	18 10 8	
Albert Bender.....	Do de do à St. Thomas.....	37 7 6	
	<i>Divers Items.</i>		526 6 11
John Monk.....	Six mois de Salaire comme Greffier des Officiers en Loi, Canada Est, jusqu'au 30 Juin, 1847, à £300.....	150 0 0	
Do.....	Différence de do entre £300 Sterling et £300 Courant, du 1er Décembre, 1843, au 26 Avril, 1847..	113 10 5	
Do.....	Do de do du 27 Avril au 30 Juin, 1847, entre £400 Courant et £300 Sterling.....	17 17 2	
Do.....	Trois mois de Salaire, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £400 par année.....	100 0 0	
J. Brown.....	Neuf mois de Salaire comme Huissier de la Cour du Banc de la Reine à Toronto, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £20 par année.....	15 0 0	
J. Alexander.....	Do comme Gardien et Messenger, jusqu'au do à £60 par année.....	45 0 0	
Alex. Ross.....	Do comme Messenger de la Cour de Chancellerie, jusqu'au do à £55 11s.....	41 13 3	
C. E. Schiller, Surintendant des Témoins de la Couronne, à Montréal.....	Pour Services au Terme Criminel de Février, 1847	126 14 9	
Wm. B. Jarvis, Shérif du District de Home	Cour du Banc de la Reine du Procureur Provincial, Haut-Canada, pendant les Termes de Hilary, Easter, et Trinity, en 1847, 36 jours à 11s. 8d...	21 0 0	
Thos. Corbett, do du do de Midland....	Pour Services de Février, 1843, à Juin, 1846.....	7 3 9	
David Luck.....	Pour Poëls, Bois de Chauffage, etc., pour les Bureaux des Procureurs Généraux.....	46 13 6	
W. C. Meredith, Conseil de la Reine,	Pour Services professionnels entre 1844 et 1846...	26 6 8	
Jas. Smith, Procureur Général.....	Déboursés dans la Cause d'Appel de la Reine vs. McGaurin.....	7 16 6	
J. H. Cameron, Solliciteur Général.....	Allouance pour Frais de Poste et Papeteries jusqu'au 30 Juin, 1847.....	25 0 0	
J. Green.....	Pour ses Honoraires et Déboursés comme Greffier de la Cour d'Oyer et Terminer pour la Décision Sommaire des offenses commises sur les eaux, tenue à Québec dans le mois d'Août, 1847.....	12 9 6	
J. G. Barthe.....	Do comme Greffier de la Cour d'Appel dans la cause de la Reine vs. Hall.....	2 3 10	
Smith Leith.....	Etant pour son tems et dépenses encourues dans le trajet du service d'un Warrant à Barrie, Haut-Canada, et dans l'arrestation d'un prisonnier....	42 14 2	
James Ryan.....	Salaire comme Messenger des Bureaux de la Couronne, du 5 Août au 30 Septembre, 1847, à £33 par année.....	5 2 3	
Wm. Ermatinger, Surintendant de Police, Montréal.....	Pour ses Allouances et celles du Greffier de la Paix en allant à Varennes y prendre des informations sur un meurtre.....	4 0 0	
	Total Courant.....		18841 7 0
			£ 37818 15 4

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No. 15.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu dans la Liste Civile, Cédule B, annexée à l'Acte de l'Union, pour les neuf mois finissant le 30 Septembre, 1847.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.	
		£ s. d.	£ s. d.	
<i>Bureau du Secrétaire Civil.</i>				
Thos. E. Campbell....	Salaire comme Secrétaire Civil, du 30 Mars au 30 Septembre, 1847, à £1111 2s. 2d. par année....	558 12 8		
Henry Cotton.....	Neuf mois de Salaire comme 1er Clerc, jusqu'au do à £277 15s. 6d.	208 6 6		
Wm. R. Bartlett.....	Do comme 2d Clerc, jusqu'au do à £222 4s. 5d.,	166 13 3		
M. Turnor.....	Do comme 3e Clerc, jusqu'au do à £175.....	131 5 0		
Philip St. Hill.....	Do comme Gardien des Bureaux, jusqu'au do à £83 6s. 8d.	62 10 0		
John O'Brien.....	Six mois de comme Messenger, jusqu'au 30 Juin, 1847, à £66 par année.....	33 0 0		
Geo. Boxall.....	Trois mois de comme do jusqu'au 30 Septembre, 1847, à do.....	16 10 0		
			1176 17 5	
<i>Bureau du Secrétaire Provincial, (Section de l'Est.)</i>				
Dominick Daly.....	Neuf mois de Salaire comme Secrétaire Provincial, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £1111 2s. 2d..	833 6 6		
Christ. Dunkin.....	Salaire comme Assistant-Secrétaire, du 1er Janvier au 19 Mai, 1847, à £550 par année.....	213 0 11		
Etienne Parent.....	Do comme do du 20 Mai au 30 Septembre, 1847, à £600 par année.....	219 4 7		
Thomas Ross.....	Neuf mois de Salaire comme 1er Clerc, jusqu'au do à £222 4s. 5d.	166 13 3		
Henry Jarmy.....	Do comme 2d do jusqu'au do à do.....	166 13 3		
Wm. H. Jones.....	Do comme 3e do jusqu'au do à £175.....	131 5 0		
Sabin Tétu.....	Do comme 4e do jusqu'au do à do.....	131 5 0		
A. R. Roach.....	Do comme 5e do jusqu'au do à do.....	131 5 0		
Wm. R. Wright.....	Do comme Extra do jusqu'au do à do.....	131 5 0		
Thos. H. Croasdaile..	Salaire comme do du 1er au 21 Janvier, 1847, à 7s. 6d. par jour.....	7 17 6		
John Gow.....	Neuf mois de Salaire comme Gardien des Bureaux, jusqu'au 30 Sept, 1847, à £83 6s. 8d. par année.	62 10 0		
John Twamley.....	Trois mois de comme Messenger, jusqu'au 30 Mars, 1847, à £66 par année.....	16 10 0		
James Dorr.....	Salaire comme do du 14 Avril au 30 Septembre, 1847, à do.....	30 12 11		
			2241 8 11	
<i>Section de l'Ouest.</i>				
Edmund A. Meredith	Salaire comme Assistant-Secrétaire, du 20 Mai au 30 Septembre, 1847, à £500 par année.....	182 13 10		
Thos. D. Harington...	Neuf mois de Salaire comme Clerc Principal, jusqu'au do à £300 par année.....	225 0 0		
Grant Powell.....	Do comme 2e Clerc, jusqu'au do à £222 4s. 5d.	166 13 3		
Do.....	Rémunération pour avoir déchargé les devoirs d'Assistant-Secrétaire, du 17 Décembre, 1846, au 20 Mai, 1847.....	100 0 0		
Henry E. Steele.....	Neuf mois de Salaire comme 3e Clerc, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £175.....	131 5 0		
C. J. Birch.....	Do comme 4e Clerc, jusqu'au do à do.....	131 5 0		
G. St. George Yarwood	Do comme 5e Clerc, jusqu'au do à do.....	131 5 0		
James Webb.....	Trois mois de Salaire comme Messenger, jusqu'au 31 Mars, 1847, à £66 par année.....	16 10 0		
John Twamley.....	Six mois de comme do jusqu'au 30 Septembre, 1847, à do.....	33 0 0		
			1117 12 1	
<i>Bureau du Registrateur.</i>				
R. A. Tucker.....	Neuf mois de Salaire comme Registrateur, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £666 13s. 4d. par année.	500 0 0		
William Kent.....	Six mois de do comme 1er Clerc, jusqu'au 30 Juin, 1847, à £222 4s. 4d.	111 2 2		
Do.....	Trois mois de comme do jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £250 par année.....	62 10 0		
Geo. H. Lane.....	Neuf mois de comme 2d Clerc, jusqu'au do à £194 8s. 8d. par année.....	145 16 7		
James Webb.....	Six mois de comme Messenger, jusqu'au do à £66 par année.....	33 0 0		
			852 8 9	
<i>Bureau du Receveur Général.</i>				
William Morris.....	Salaire comme Receveur Général, du 1er Janvier au 21 Mai, 1847, à £1100 par année.....	429 2 5		
John A. McDonald...	Do comme do du 21 Mai au 30 Septembre, 1847, à £1000 par année.....	359 17 9		
			789 0 2	
Porté ci-contre.....		£	789 0 2	
			5388 7 2	

No. 15.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—Continué.

Appendice
(A.)Appendice
(A.)

1848-9.

1848-9.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.			Total
		£	s.	d.	Courant.
	<i>Rapporté de ci-contre</i>	£	s.	d.	£ s. d.
		789	0	2	5388 7 2
	<i>Bureau du Receveur Général.—Continué.</i>				
B. Turquand.....	Six mois de Salaire comme Clerc Principal, jus- qu'au 30 Juin, 1847, à £444 8s. 8d. par année..	222	4	4	
Do	Trois mois de comme Député Receveur Général, jusqu'au 30 Sept., 1847, à £500 par année.....	125	0	0	
					347 4 4
Thomas A. Cary.....	Neuf mois de comme 1er Clerc, jusqu'au do à £200 par année.....	150	0	0	
Do	Différence de Salaire entre £200 et £250, du 1er Avril, 1846, au 30 Septembre, 1847.....	75	0	0	
					225 0 0
Geo. Hamilton.....	Neuf mois de Salaire comme 2d Clerc, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £175 par année.....	131	5	0	
Do	Différence de Salaire entre £175 et £225, du 1er Avril, 1846, au 30 Septembre, 1847.....	75	0	0	
					206 5 0
Geo. Grundy.....	Neuf mois de Salaire comme 3e Clerc, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £175.....	131	5	0	
Do	Différence de Salaire entre £175 et £225, du 1er Avril, 1846, au 30 Septembre, 1847.....	75	0	0	
Do	Indemnité pour ses Services additionnels dans le Bureau du Receveur Général.....	50	0	0	
					256 5 0
James Thompson.....	Neuf mois de Salaire comme Messenger, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £66 par année.....				49 10 0
	<i>Bureau de l'Inspecteur Général.</i>				1873 4 6
Wm. Cayley.....	Neuf mois de Salaire comme Inspecteur Général, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £1000 par année				750 0 0
Joseph Cary.....	Neuf mois de do comme Député Inspecteur Général, jusqu'au 30 Sept., 1847, à £666 13s. 4d. par an.				500 0 0
Philip Durnford.....	Do comme 1er Clerc, jusqu'au do à £300.....				225 0 0
David A. Ross.....	Do comme 2d Clerc, jusqu'au do à £250.....				187 10 0
Do	Pour ses Services additionnels depuis l'année 1841 à 1847, inclusivement, à £20 par année.....				140 0 0
Wm. Dickinson.....	Neuf mois de Salaire comme 1er Teneur de Livres, jusqu'au 30 Sept., 1847, à £222 4s. 4d. par an.	166	13	3	
Do	Différence de Salaire entre £222 4s. 4d. et £275, du 1er Avril, 1846, au 30 Septembre, 1847.....	79	3	6	
					245 16 0
C. E. Anderson.....	Neuf mois de Salaire comme 2d Teneur de Livres, jusqu'au 30 Sept., 1847, à £200 par année.....				150 0 0
Isaac B. Stanton.....	Six mois de comme 3e Clerc, jusqu'au 30 Juin, 1847, à £150 par année.....	75	0	0	
Do	Trois mois de comme do jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £175 par année.....	43	15	0	
Do	Pour ses Services additionnels pendant la maladie de deux des Clercs.....	15	0	0	
					133 15 0
Norris Godard.....	Neuf mois de Salaire comme 4e Clerc, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £150 par année.....				112 10 0
H. H. Duffill.....	Do comme 3e Clerc, jusqu'au do à do.....				112 10 0
Charles Lilly.....	Salaire comme Clerc additionnel, du 11 Mars au 23 Juillet, 1847, à 7s. 6d. courant par jour.....				50 12 6
Patrick Gaul.....	Neuf mois de Salaire comme Messenger, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £66 par année.....				49 10 0
	<i>Conseil Exécutif.</i>				2637 4 3
Wm. Morris.....	Salaire comme Président des Comités du Conseil Exécutif, du 22 Mai au 30 Septembre, 1847, à £1000 par année.....				359 17 9
Etienne Parent.....	Do comme Clerc Principal, du 1er Janvier au 19 Mai, 1847, à £600 par année.....				230 15 5
John Joseph.....	Do comme do du 20 Mai au 30 Septembre, 1847, à £500 par année.....				182 13 10
Wm. H. Lee.....	Neuf mois de Salaire comme Clerc, jusqu'au do à £400 par année.....				390 0 0
S. B. Smith.....	Do comme 2d Clerc, jusqu'au do à £222 4s 4d.				166 13 3
F. Vallerand.....	Do comme 3e Clerc, do do à £200.....				150 0 0
Wm. A. Himsforth..	Do comme 4e Clerc, do do à do.....				150 0 0
Olivier Coté.....	Do comme 5e Clerc, do do à £175.....				131 5 0
Ml. Naughton.....	Do comme Messenger, do do à £75.....				56 5 0
David Ryan.....	Do comme Potier, do do à do.....				56 5 0
					1793 15 3
	<i>Porté en l'autre part</i>				£ 11702 11 2

Appendice (A.)

No. 15.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—Continué.

Appendice (A.)

1848-9.

1848-9.

A qui Payé.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part.</i>		11702 11 2
	<i>Département des Travaux Publics.</i>		
Wm. B. Robinson....	Neuf mois de Salaire comme Commissaire Principal, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £750 par an.	562 10 0	
C. E. Casgrain.....	Do comme 2d Commissaire, jusqu'au do à £650 par année.	487 10 0	
Thos. A. Begly.....	Do comme Seciétaire, jusqu'au do à £444 9s...	333 6 9	
Do	Pour payer les frais de voyage des Commissaires, de Juin à Décembre, 1846.....	128 1 8	
Wm. B. Robinson....	Do de Mai à Août, 1847.....	11 11 0	
C. E. Casgrain.....	Do de Février au 30 Juin, 1847.....	26 7 8	
	<i>Agent de l'Emigration.</i>	166 0 4	1549 7 1
A. C. Buchanan.....	Neuf mois de Salaire comme Agent Principal de l'Emigration, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £444 8s. 8d.....	333 6 6	
Do	Do des Dépenses contingentes de son Bureau, pour l'année finissant le 30 Décembre, 1846.....	157 4 5	
Do	Montant des do pour les six mois finissant le 30 Juin, 1847.....	153 17 9	
	<i>Pensions, (Canada Est.)</i>	311 2 2	644 8 8
Made. Rottot.....	Neuf mois de Pension jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £40 par année.....	30 0 0	
Margaret Finlay.....	Do jusqu'au do à £22 4s. 4d.....	16 13 3	
Gen. Launière.....	Do do do à £11 2s. 2d.....	8 6 6	
Margaret Launière....	Do do do.....	8 6 6	
Amelia De Salaberry..	Do do do à £55 11s.....	41 13 3	
Jane Levingston.....	Do do do à do.....	41 13 3	
A. W. Cochran.....	Do do do à £222 4s. 4d.....	166 13 3	
Geo. H. Ryland.....	Do do do à £50.....	37 10 0	
Ann N. Fletcher.....	Do do do à £83 6s. 8d.....	62 10 0	
Lucy Rolette.....	Do do do à do.....	62 10 0	
Veuve Caron.....	Do do do à do.....	62 10 0	
B. Tierney.....	Do do do à £100.....	75 0 0	
Rév. R. R. Burrage....	Do do do à £111 2s. 2d.....	83 6 6	
A. Bouchette.....	Pension du 1er Janvier au 10 Juin, 1847, à £83 6s. 8d.....	37 1 9	
E. W. R. Antrobus....	Neuf mois de Pension jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £383 17s. 8d.....	291 13 3	
P. L. Panet.....	Do jusqu'au do à £222 4s. 4d.....	166 13 3	1192 0 9
	<i>Canada Ouest.</i>		
Thos. Talbot.....	Neuf mois de Pension jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £444 8s. 8d.....	333 6 6	
Wm. Chewett.....	Do jusqu'au do à £400.....	300 0 0	
Samuel Ridout.....	Do do do à £222 4s. 4d.....	166 13 3	
Sophia Shaw.....	Do do do à £111 2s.....	83 6 6	
Ed. McMahon.....	Do do do à £233 6s. 8d.....	175 0 0	
Wm. Cloughly.....	Do do do à £27 15s. 4d.....	20 16 6	
James Nation.....	Do do do à £125.....	93 15 0	
Oneida Joseph.....	Do do do à £16 13s. 4d.....	12 10 0	
Daniel McDougall....	Do do do à £94.....	63 0 0	
Harnet McNab.....	Do do do à £50.....	37 10 0	
F. A. Moodie.....	Do do do à £100.....	75 0 0	
Elizabeth Lawe.....	Do do do à £20.....	15 0 0	
James Carroll.....	Do do do à do.....	15 0 0	
John McMillan.....	Do do do à do.....	15 0 0	
Peter Miller.....	Do do do à do.....	15 0 0	
Susannah Kerry.....	Do do do à do.....	15 0 0	
Catherine McLeod....	Do do do à do.....	15 0 0	
Joseph Randall.....	Do do do à do.....	15 0 0	
Sarah Usher.....	Do do do à £100.....	75 0 0	
S. McCormick.....	Do do do à do.....	75 0 0	
Margaret Bright.....	Do do do à £62 10s.....	46 17 6	
Maria Church.....	Do do do à £50.....	37 10 0	
R. H. Thornhill.....	Do do do à £125.....	93 15 0	
J. G. Chewett.....	Do do do à £150.....	112 10 0	
James Fitzgibbon....	Do do do à £300.....	225 0 0	
Rév. Thos. Phillips...	Do do do à £33 6s. 8d.....	25 0 0	
		2156 10 3	3348 11 0
	<i>Porté ci-contre.</i>		17244 17 11

No. 15.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—Continué.

1848-9.

1848-9.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de ci-contre</i>		17244 17 11
	<i>Contingents des Bureaux Publics.</i>		
David Luck.....	Trois mois de Salaire comme Gardien des Bureaux du Gouvernement à Montréal, jusqu'au 31 Mars, 1847, à £65 par année.....	16 5 0	
Do	Six mois de comme do jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £126.....	63 0 0	
Représentants de feu Geo. Cross.....	Salaire comme do à Québec, du 1er Octobre au 17 Décembre, 1846, à £65.....	79 5 0	
Morice Cross.....	Neuf mois de do comme do jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £15.....	13 15 6	
Thos. D. Harington, Teneur de Livres...	A compte des Contingents des Bureaux Publics pour les six mois finissant le 30 Juin, 1847.....	11 5 0	
		3685 0 0	3789 5 6
	Courant.....	£	21034 3 5
	<i>Credit—</i> Par montant de quatre Warrants annulés émanés en faveur de Thos. Amyot, Ecuyer, pour sa Pension pour l'année 1844.....		444 8 8
	Total des Payements, Courant.....	£	20539 14 9

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No. 16.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Octobre, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu dans la Nouvelle Liste Civile, Cédula A, annexée à l'Acte Provincial, 9 Victoria, Cap. 64.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
Son Excellence le Comte d'Elgin.	Trois mois de Salaire comme Gouverneur Général, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £7777 15s. 6d. par année.		1944 8 10
	<i>Juges, (Canada Ouest.)</i>		
J. B. Robinson.....	Trois mois de Salaire comme Juge-en-Chef, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £1666 13s 4d.....		416 13 4
J. B. Macaulay.....	Do comme Juge du Banc de la Reine, jusqu'au do à £1000 par année.	250 0 0	
Archd. McLean.....	Do comme do jusqu'au do.....	250 0 0	
Jonas Jones.....	Do comme do jusqu'au do.....	250 0 0	
Wm. H. Draper.....	Do comme do jusqu'au do.....	250 0 0	1000 0 0
R. S. Jameson.....	Do comme Vice Chancelier, jusqu'au do à £1250 par année.....		312 10 0
	<i>Juges, (Canada Est.)</i>		
Sir J. Stuart, Baronet.....	Trois mois de Salaire comme Juge-en-Chef à Québec, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £1666 13s. 4d. par année.....		416 13 4
Ed. Bowen.....	Do comme Juge du Banc de la Reine à Québec, jusqu'au do à £1000.....	250 0 0	
Philip Panet.....	Do comme do jusqu'au do.....	250 0 0	
Elzéar Bedard.....	Do comme do jusqu'au do.....	250 0 0	750 0 0
	<i>Porté en l'autre part</i>	£	4840 5 6

1848-9.

1848-9.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part</i>		4840 5 6
	<i>Juges, (Canada Est)—Continué.</i>		
J. B. Rolland.....	Trois mois de Salaire comme Juge-en-Chef à Montréal, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £1222 4s. 4d.....		305 11 1
Samuel Gale.....	Do comme Juge du Banc de la Reine à Montréal, jusqu'au do à £1000.....	250 0 0	
C. D. Day.....	Do comme do jusqu'au do.....	250 0 0	
James Smith.....	Do comme do jusqu'au do.....	250 0 0	750 0 0
D. Mondelet.....	Trois mois de Salaire comme Juge Provincial aux Trois-Rivières, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £1000 par année.....		250 0 0
R. H. Gardner.....	Do comme Juge Provincial à St. François jusqu'au do à £555 11.....		138 17 9
J. G. Thompson.....	Do comme do à Gaspé, jusqu'au do à do.....		138 17 9
Ed. H. Bowen.....	Do comme 2nd Juge à do jusqu'au do à £500 par par année.....		125 0 0
	<i>Pension aux Juges.</i>		
James Reid.....	Trois mois de Pension comme ci-devant Juge-en-Chef à Montréal, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £814 16s.....	203 14 0	
L. P. Sherwood.....	Do comme Juge du Banc du Roi, Haut-Canada, jusqu'au do à £666 13s. 4d.....	166 13 4	
Geo. Pyke.....	Do comme do à Montréal, jusqu'au do à £740 14s. 8d.....	185 3 8	555 11 0
	<i>Salaires et Allowances pour les Contingents des Procureurs et Solliciteurs Généraux.</i>		
Wm. Badgley.....	Trois mois de Salaire et d'allowance comme Procureur Général, Canada Est, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £1350 par année.....	337 10 0	
Henry Sherwood.....	Do comme do Ouest, jusqu'au do à do.....	337 10 0	
J. E. Turcotte.....	Salaire comme Solliciteur Général Canada Est, du 8 au 31 Décembre, 1847, à £600.....	39 2 7	
J. H. Cameron.....	Trois mois de comme do Ouest, jusqu'au do à do.....	150 0 0	864 2 7
	<i>Cour de Vice Amiralité.</i>		
Henry Black.....	Trois mois de Salaire comme Juge, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £222 4s. 4d.....	55 11 1	
J. P. Bradley.....	Do comme Registrateur, jusqu'au do à £166 13s. 4d.....	41 13 4	
J. B. Parkyn.....	Do comme Matéchal, jusqu'au do à £93 6s. 8d.....	20 16 8	118 1 1
	<i>Allowances aux Juges de Circuits, (Est.)</i>		
Elzear Bedard.....	Allowance pour sa présence à la Cour du Banc de la Reine, aux Trois-Rivières, en Octobre, 1847.....	25 0 0	
J. R. Rolland.....	Do la Cour d'Appel à Québec, en Novembre, 1847.....	25 0 0	
James Smith.....	Do la do à do et la Cour du Banc de la Reine à Sherbrooke, en Janvier, 1848.....	50 0 0	
C. D. Day.....	Do la Cour d'Appel, en Novembre, 1847.....	25 0 0	
R. H. Gardner.....	Do la do en do.....	25 0 0	
D. Mondelet.....	Do la do en do.....	25 0 0	
	<i>Allowances aux Juges de Circuits, (Ouest.)</i>		
Archd. McLean.....	Allowance pour sa présence au Circuit de l'Automne, en 1847, dans quatre Districts différents, à £25 chaque.....	100 0 0	
Jonas Jones.....	Do pour do dans quatre do.....	100 0 0	
J. B. Robinson.....	Do pour do dans un do.....	25 0 0	400 0 0
John Monk.....	Trois mois de Salaire comme Clerc attaché au Département en Loi de la Couronne, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £300 par année.....		75 0 0
	Total Courant.....	£	8561 6 9

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No. 17.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, depuis le mois d'Octobre, 1847, au 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu dans la Nouvelle Liste Civile, Cédule B, annexée à l'Acte Provincial 9 V. c. 64.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.			Total Courant..		
		£	s.	D.	£	s.	D.
<i>Secrétaire du Gouverneur et son Bureau.</i>							
Thos. E. Campbell...	Trois mois de Salaire comme Secrétaire du Gouverneur, jusqu'au 31 Décembre, 1827, à.....	1111	2	0	277	15	6
Henry Cotton.....	Do comme 1er Clerc, jusqu'au do à.....	277	15	6	69	8	10
Wm. R. Bartlett.....	Do comme 2d Clerc, jusqu'au do à.....	222	4	4	55	11	1
M. Turnor.....	Do comme 3e Clerc, jusqu'au do à.....	175	0	0	43	15	0
Philip St. Hill.....	Do comme Gardien du Bureau, jusqu'au do à.....	83	6	8	20	16	8
Geo. Boxall.....	Do comme Messenger, jusqu'au do à.....	56	0	0	14	0	0
481 7 1							
<i>Bureau du Secrétaire Provincial, (Section de l'Est.)</i>							
Dominick Daly.....	Trois mois de Salaire comme Secrétaire Provincial, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à.....	1111	2	0	277	15	6
Etienne Parent.....	Do comme Assistant-Secrétaire, jusqu'au do à.....	600	0	0	150	0	0
Thos. Ross.....	Do comme 1er Clerc, jusqu'au do à.....	222	4	4	55	11	1
Henry Jarmy.....	Do comme 2d Clerc, do do à.....	222	4	4	55	11	1
Wm. H. Jones.....	Do comme 3e Clerc, do do à.....	175	0	0	43	15	0
Sabin Têtu.....	Do comme 4e Clerc, do do à.....	175	0	0	43	15	0
A. R. Roach.....	Do comme 5e Clerc, do do à.....	175	0	0	43	15	0
John Gow.....	Do comme Gardien du Bureau, jusqu'au do à.....	83	6	8	20	16	8
James Dorr.....	Do comme Messenger, jusqu'au do à.....	56	0	0	14	0	0
704 19 4							
<i>Section de l'Ouest.</i>							
Edmund A. Meredith.	Trois mois de Salaire comme Assistant-Secrétaire, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £500 par année.....	125	0	0			
Thos. D. Harington...	Do comme 1er Clerc et Receveur des Honoraires en charge de Contingents de Bureaux Publics, jusqu'au do à £300.....	75	0	0			
Grant Powell.....	Do comme 2d Clerc, jusqu'au do à £222 4s. 4d.....	55	11	1			
Henry E. Steele.....	Do comme 3e Clerc, do do à £175.....	43	15	0			
C. J. Birch.....	Do comme 4e Clerc, do do à.....	43	15	0			
G. St. George Yarwood	Do comme 5e Clerc, do do à.....	43	15	0			
James Twainley.....	Do comme Messenger do do à £56.....	14	0	0			
400 16 1							
1105 15 5							
<i>Bureau du Registraeur.</i>							
R. A. Tuckor.....	Trois mois de Salaire comme Registraeur, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à.....	666	13	4	166	13	4
Wm. Kent.....	Do comme 1er Clerc, jusqu'au do à.....	222	4	4	55	11	1
Geo. H. Lane.....	Do comme 2d Clerc, do do à.....	194	8	8	48	12	2
270 16 7							
<i>Bureau du Receveur Général.</i>							
John A. McDonald...	Salaire comme Receveur Général du 1er Octobre au 7 Décembre, 1847, à £1000 par année.....	184	15	8			
F. P. Bruneau.....	Do comme do du 8 au 31 Déc., 1847, à do.....	65	4	4			
250 0 0							
Bernard Turquand...	Trois mois de comme Député Receveur Général, jusqu'au do à.....	500	0	0	125	0	0
Thos. A. Cary.....	Do comme 1er Clerc, jusqu'au do à.....	250	0	0	62	10	0
George Grundy.....	Do comme 2d Clerc, do do à.....	225	0	0	56	5	0
C. E. Anderson.....	Do comme 3e Clerc, do do à.....	225	0	0	56	5	0
James Thompson.....	Do comme Messenger, do do à.....	56	0	0	14	0	0
564 0 0							
<i>Bureau de l'Inspecteur Général.</i>							
Wm. Cayley.....	Trois mois de Salaire comme Inspecteur Général, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à.....	1000	0	0	250	0	0
Joseph Cary.....	Do comme Député Inspecteur Général, jusqu'au do à.....	666	13	4	166	13	4
Philip Durnford.....	Do comme Clerc Correspondant, jusqu'au do à.....	300	0	0	75	0	0
Wm. Dickinson.....	Do comme 1er Tenour de Livres, do do à.....	275	0	0	68	15	0
Norris Godard.....	Do comme 2d do do do à.....	200	0	0	50	0	0
David A. Ross.....	Do comme 1er Clerc, do do à.....	250	0	0	62	10	0
J. B. Stanton.....	Do comme 2d Clerc, do do à.....	150	0	0	37	10	0
H. H. Duffill.....	Do comme 3e Clerc, do do à.....	150	0	0	37	10	0
J. W. Dunscomb.....	Do comme Surintendant des Douanes, jusqu'au do à.....	500	0	0	125	0	0
A. S. Menzies.....	Do comme 1er Clerc, jusqu'au do à.....	175	0	0	43	15	0
Mathew Jack.....	Do comme 2d Clerc, do do à.....	150	0	0	37	10	0
P. Gaul.....	Do comme Messenger, do do à.....	56	0	0	14	0	0
968 3 4							
<i>Conseil Exécutif.</i>							
Wm. Morris.....	Trois mois de Salaire comme Président des Comités du Conseil Exécutif, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à.....	1000	0	0	250	0	0
John Joseph.....	Do comme Greffier, jusqu'au do à.....	500	0	0	125	0	0
Wm. H. Lee.....	Do comme Clerc Confidentiel, jusqu'au do à.....	400	0	0	100	0	0
475 0 0							
3390 2 5							
<i>Porté en l'autre part.....</i>							

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part.</i>	475 0 0	3390 2 5
	<i>Conseil Exécutif.—Continué.</i>		
Samuel B. Smith.	Trois mois de Salaire comme 2d Clerc du Conseil Exécutif, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à.	222 4 4	55 11 1
F. Vallerand.	Do comme 3e Clerc, jusqu'au do à.	200 0 0	50 0 0
Wm. A. Humsworth.	Do comme 4e Clerc, do do à.	200 0 0	50 0 0
Olivier Coté.	Do comme 5e Clerc, do do à.	175 0 0	43 15 0
M. Naughton.	Do comme Messager, do do à.	75 0 0	18 15 0
David Ryan.	Do comme Portier, do do à.	75 0 0	18 15 0
	<i>Département des Travaux Publics.</i>		711 16 1
Wm. B. Robuison.	Trois mois de Salaire comme Commissaire Principal, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à.	750 0 0	187 10 0
C. E. Casgrain.	Do comme Assistant Commissaire, jusqu'au do à.	650 0 0	162 10 0
Thos. A. Begly.	Do comme Secrétaire, jusqu'au do à.	500 0 0	125 0 0
	<i>Agent de l'Emigration.</i>		475 0 0
A. C. Buchanan.	Trois mois de Salaire comme Agent Principal de l'Emigration, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à.	444 8 8	111 2 2
Do	Montant des Dépenses Contingentes de son Bureau pour les six mois finissant le do.		153 17 9
	<i>Pensions.</i>		264 19 11
Made. Rottot.	Trois mois de Pension jusqu'au 31 Déc. 1817, à.	40 0 0	10 0 0
Gen. Launiere.	Do jusqu'au do à.	11 2 0	2 15 6
Margaret Launiere.	Do do do à.		2 15 6
A. De Salaberry.	Do do do à.	55 11 0	13 17 9
Jane Levingston.	Do do do à.		13 17 9
A. W. Coelhran.	Do do do à.	222 4 4	55 11 1
G. H. Ryland.	Do do do à.	50 0 0	12 10 0
A. N. Fletcher.	Do do do à.	83 6 8	20 16 8
B. Tierney.	Do do do à.	100 0 0	25 0 0
Révd. R. R. Burrage.	Do do do à.	111 2 0	27 15 6
Lucy Rolette.	Do do do à.	83 6 8	20 16 8
Veuve Caron.	Do do do à.		20 16 8
E. W. R. Antrobus.	Do do do à.	388 17 8	97 4 5
P. L. Panet.	Do do do à.	222 4 4	55 11 1
Thos. Talbot.	Do do do à.	444 8 8	111 2 2
Wm. Chewett.	Do do do à.	400 0 0	100 0 0
Samuel Ridout.	Do do do à.	222 4 4	55 11 1
Sophia Shaw.	Do do do à.	111 2 0	27 15 6
Ed. McMahon.	Do do do à.	233 6 8	58 6 8
Wm. Cloughly.	Do do do à.	27 15 4	6 18 10
James Natou.	Do do do à.	125 0 0	31 5 0
Oneida Joseph.	Do do do à.	16 13 4	4 3 4
Daniel McDougall.	Do do do à.	84 0 0	21 0 0
Harriet McNab.	Do do do à.	50 0 0	12 10 0
F. A. Moodie.	Do do do à.	100 0 0	25 0 0
Elizabeth Lawe.	Do do do à.	20 0 0	5 0 0
James Canoll.	Do do do à.		5 0 0
Sarah Usher.	Do do do à.	100 0 0	25 0 0
S. McCormick.	Do do do à.		25 0 0
John McMillan.	Do do do à.	20 0 0	5 0 0
Peter Miller.	Do do do à.		5 0 0
Margaret Bright.	Do do do à.	62 10 0	15 12 6
Mana Church.	Do do do à.	50 0 0	12 10 0
Susannah Keriy.	Do do do à.	20 0 0	5 0 0
Catharine McLeod.	Do do do à.		5 0 0
R. H. Thornhill.	Do do do à.	125 0 0	31 5 0
J. G. Chewett.	Do do do à.	150 0 0	37 10 0
Jos. Randall.	Do do do à.	20 0 0	5 0 0
Jas. Fitzgibbon.	Do do do à.	300 0 0	75 0 0
Révd. Thos. Phillips.	Do do do à.	33 6 8	8 6 8
Geo. Hamilton.	Do do do à.	150 0 0	37 10 0
	<i>Contingents des Bureaux Publics.</i>		1135 15 4
David Luck.	Trois mois de Salaire comme Gardien des Bureaux du Gouvernement à Montréal, jusqu'au 31 Déc., 1847, à	126 0 0	31 10 0
Maria Cross.	Do comme do à Québec, jusqu'au do à.	15 0 0	3 15 0
Thos. D. Harington, Teneur des Livres.	A compte des Dépenses Contingentes des Bureaux Publics pour les six mois finissant le 31 Décembre, 1847.	3685 0 0	
Do	Do Idem pour 1848.	300 0 0	
		3985 0 0	4020 5 0
	Total Courant.	£	9997 18 9

No. 18.

Appendice
(A.)

1848-9.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu par des Actes et Ordonnances de la ci-devant Province du Bas-Canada, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.

ACTES OU ORDONNANCES.	NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
			£ s. d.	£ s. d.
35 Geo. 3. cap. 10.	Col. Plomer Young, } Adj. Génl. de Milice, } Canada.....	Pour paiement de Pensions à 24 Miliciens blessés, pour les 6 mois finissant, le 30 Avril, 1847.....	181 11 3	
	Etienne P. Taché, Dépt. Adj. Génl. de Milice	Do pour do finissant le 31 Octobre, 1847.....	180 0 0	361 11 3
6 Geo. 4. cap. 8...	Monk, Coffin & Papi- neau, Protonotaires, } Montréal.....	Allouance pour avoir fait préparer des Extraits de Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le Dis- trict de Montréal pour l'année 1845.....	60 5 0	
	Burroughs & Fiset, do Québec.....	Do pour do	31 10 0	
	Ed. Barnard, do Trois-Rivières.....	Do pour do	14 0 0	
	Wilkie & Tremblay, do Gaspé.....	Do pour do	6 5 0	
1 Guil. 4. cap. 16..	Révd. Jos. Signay, Evêque Catholique.....	Douze mois d'Allouance pour rente foncière de l'Evêché à Québec, jusqu'au 31 Décembre, 1847	112 0 0
2 Vic. cap. 2.....	Wm. Ermatinger.....	Douze mois de Salaire comme Surintendant et Inspecteur de la Police à Montréal, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	300 0 0	
	Do do	Douze mois de paie de 2 hommes de Police à Montréal, Papeteries y comprises, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	151 1 6	
	Wm. K. McCord.....	Do Salaire comme Surintendant et Inspecteur de la Police à Québec, jusqu'au do.....	500 0 0	
	Do do	Do de paie de 2 hommes de Police, habillements y compris, jusqu'au do.....	139 0 0	
	Do do	Dépenses Contingentes de son Bureau dans le cours des dix-huit mois finissant do	25 12 4	
3 Vic. cap. 16.....	Boston & Coffin, Shérif, Montréal.....	A compte des Dépenses de la Maison de Correction à Montréal, pour l'année finissant le 30 Juin, 1847.....	200 0 0	1115 13 10
	James Dickson.....	Do des do aux Trois-Rivières pour l'année 1847.....	50 0 0	
4 Vic. cap. 16.....	T. F. Allard.....	Pour le paiement d'Intérêts sur des Débentures émancées par la Commission du Chemin à Bar- rière de Longueuil et Chambly dans le cours de l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	250 0 0
4 Vic. cap. 17, & 8 Vic. cap. 55	John Porter, Secrétaire..	Pour le paiement de do do émancées par la Commission du Chemin à Barrières de Québec, dans le cours de do.....	847 12 2
4 Vic. cap. 30.....	E. Clark.....	A compte de ses dépenses comme Inspecteur des Bureaux d'Enregistrement dans le Canada Est pour l'année 1847.	2033 9 10
25 Geo. 3. cap. 4...	Hon. J. A. McDonald, Re- ceveur Général.....	Pour le mettre en état de payer 23 Extraits Nota- riaux de ventes dans le Domaine de Sa Majesté.	488 0 0
1 Guil. 4. cap. 45..	Louise D'Estimauville..	Salaire dû à feu son père le Chevalier d'Estimau- ville, comme Traducteur Français, Bas-Canada, du 1er au 31 Juillet, 1831, à £55 11s. 1d. par année.....	1 8 9
6 Guil. 4. cap. 15, & 3 Vic. cap. 6..	Wm. S. Sewell, Shérif, Québec.....	Etant pour compensation de services additionnels pendant les quatre années finissant le 20 Mars, 1847, à £5 par année.	4 12 7
8 Vic. cap. 26.....	Receveur Général.....	Montant payé en récompense pour la destruction d'un Loup.....	20 0 0
		Total Courant	£	6347 19 5

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

1818-9.

1848-9.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu par des Actes de la ci-devant Province du Haut-Canada, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.

ACTES OU ORDONNANCES.	NOMS.	SERVICE.	Montant.			Total Courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Écoles de Districts.</i>						
47 Geo. 3, et autres Actes..	Geo. Strachan.....	Douze mois de Salaire comme Maître de l'École de Grammaire du District de Brock pour l'année finissant le 30 Juin, 1847.	100	0	0			
	John Brown.....	Six de comme de Bathurst, jusqu'au 30 Juin, 1847,..... £50 0 0						
	John McIntyre.....	Do comme de jusqu'au 31 Décembre, 1847, 50 0 0	100	0	0			
	Rév. R. J. C. Taylor	Dix-huit mois de comme de Colborne, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £100 par année.....	150	0	0			
	Rév. John Robb....	Six mois de comme de Dalhousie, jusqu'au 30 Juin, 1847.....	50	0	0			
	Wm. Kay.....	Douze mois de comme de de l'Est, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	100	0	0			
	John Rae.....	Do comme de Gore, jusqu'au do do.....	100	0	0			
	John Haldane....	Do comme de Huron, jusqu'au do do.....	100	0	0			
	Marcus C. Crombie.	Do comme de Home, jusqu'au do do.....	100	0	0			
	Js. Windeat.....	Do comme de Johnstown, jusqu'au do do.....	100	0	0			
	Benj. Bayley.....	Do comme de London jusqu'au do do.....	100	0	0			
	Stafford Lightburne.	Do comme de Midland, jusqu'au do do.....	100	0	0			
	Rob. Hudspeth....	Do comme de Newcastle, jusqu'au do do.....	100	0	0			
	Dr. John Whitelaw.	Do comme de Niagara, jusqu'au do do.....	100	0	0			
	Rév. Colin Gregor..	Six mois de comme de Ottawa, jusqu'au 30 Juin, 1847	50	0	0			
	Wm. Cockell.....	Douze mois de comme de Prince Édouard, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	100	0	0			
	Fk. Gore.....	Dix-huit mois de comme de Simcoe, jusqu'au do à £100 par année.....	150	0	0			
	Rév. Geo. Salmon...	Douze mois de comme de jusqu'au do.....	100	0	0			
	Alex. Burdon.....	Do comme de Victoria, jusqu'au 30 Juin, 1847....	100	0	0			
	Albert P. Salter....	Six mois de comme de de l'Ouest, jusqu'au 30 Juin, 1847..... £50 0 0						
Rév. W. Ritchie....	Do comme de do jusqu'au 31 Décembre, 1847..... 50 0 0	100	0	0				
Arthur C. Verner...	Do comme de Wellington, du 1er Janvier au 18 Février, 1847, à £100 par année..... £13 10 8							
Geo. Elmslie.....	Do comme de du 15 Mars au 31 Décembre, 1847, à do..... 79 16 8							
			93	7	4			
		<i>Entretien des Phares.</i>				1993	7	4
7 Guil. 4, cap. 93..	Thos. A. Begly....	Pour le mettre en état de payer les Salaires des Gardiens des Phares pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	1320	0	0			
	Do	Do de payer des Fournitures aux mêmes.....	244	3	2			
	Jno. McIntyre.....	Do de payer do do.....	96	14	3			
	Geo. L. Mowat....	Montant de son Contrat pour Huile aux mêmes....	2075	3	4			
	J. W. Dunscomb...	Pour liquidation d'Huile et autres fournitures aux mêmes.....	47	2	8			
	Wm. Lyman & Cie.	Pour Huile fournie au Phare de la Pointe McGee, au Lac St. François.....	20	4	6			
						3803	7	11
		<i>Pensions de Miliciens.</i>						
7 Guil. 4, cap. 103 et 1 Vic. cap. 44. . }	Receveur Général..	A compte des mêmes pour l'année 1847.....				2950	0	0
		Total Courant.....	£			8746	15	3

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No. 20.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de Services auxquels il est pourvu par des Actes de la Législature de la Province du Canada, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.

ACTES OU ORDONNANCES.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
			£ s. d.	£ s. d.
<i>Fonds des Honoraires.</i>				
8 Vic. caps. 13 & 37. & 9 Vic. cap. 7.....	Hugh C. Barwick ..	Trésorier du District de Brock, pour remplir le déficit du Fonds des Honoraires, pour le paiement des Salaires du Juge, etc., pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	107 7 3	
	Thos. M. Radenhurst	Do du do de Bathurst pour do finissant le 30 Juin, 1847.....	148 7 3	
	Fredk. Ferguson...	Do du do de Colborne, pour les six mois finissant do	15 15 9	
	Daniel O. Connor...	Do du do de Dalhousie pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	48 8 1	
	Roderick McDonald.	Do du do de l'Est pour do do.....	148 4 7	
	Henry Beasley.....	Do du do de Gore pour les six mois finissant le 31 Décembre, 1846.....	22 10 4	
	George Brown, Jr...	Do du do de Huron pour l'année finissant le 30 Juin, 1847.....	168 9 7	
	John L. Schofield...	Do du do de Johnstown pour do finissant le 31 Décembre, 1847.....	240 8 9	
	John Harris.....	Do du do de London pour do finissant le 30 Juin, 1847.....	108 6 9	
	Danl. McDougall...	Do du do de Niagara pour do finissant le 31 Décembre, 1847.....	137 10 3	
	Z. Burnham.....	Do du do de Newcastle pour les six mois finissant le 31 Décembre, 1846.....	31 18 8	
	Thos. H. Johnston..	Do du do de l'Ottawa pour les dix-huit mois finissant le 31 Décembre, 1847.....	390 8 4	
	David Smith.....	Do du do du Prince Edouard pour l'année finissant do	206 7 11	
	Edmund Lally.....	Do du do de Simcoe pour do finissant le 30 Juin, 1847.....	245 2 3	
	Henry Webster....	Do du do de Talbot pour do finissant le 30 Décembre, 1847.....	177 3 5	
	Philip Hum.....	Do du do de Victoria pour do finissant le 30 Juin, 1847.....	63 12 0	
J. B. Baby.....	Do du do de l'Ouest pour do finissant do.....	174 5 6		
Wm. Hewatt.....	Do du do de Wellington pour do finissant le 31 Décembre, 1847.....	156 14 5		
				2591 1 1
<i>Ecoles Communes, (Canada Est.)</i>				
8 Vic. cap. 41. & 9 Vic. cap. 27.....	J. B. Meilleur.....	Douze mois de Salaire comme Surintendant des Ecoles Communes, jusqu'au 31 Décembre, 1847....	500 0 0	
	J. P. B. Belleville..	Do comme Secrétaire, jusqu'au do.	175 0 0	
	Wm S. Williams...	Do comme Clerc, jusqu'au do.	60 0 0	
	James Ryan.....	Salaire comme Messager, du 5 Aout au 31 Décembre, 1847, à £33 par année.....	13 7 3	
	J. B. Meilleur.....	A compte des Dépenses Contingentes de son Bureau, les frais de Poste y compris, pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	353 15 4	
	Do	Do des Ecoles Communes pour les années 1846 et 1847.....	1102 2 7	
	Do	Do de la bâtisse et réparations de Maisons d'Ecole.....	24593 6 1	
				7282 13 3
				32978 1 11
<i>Canada Ouest.</i>				
7 Vic. cap. 20, & 9 Vic. cap. 20	E. Ryerson.....	Douze mois de Salaire comme Surintendant de l'Education du Canada Ouest, jusqu'au 31 Déc., 1847,	420 0 0	
	Do	Do d'un Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
	Do	Frais de Poste et autres dépenses contingentes de son Bureau, jusqu'au do.....	399 3 9	
	Do	Dépenses encourues par lui en faisant la visite de plusieurs Districts dans le Canada Ouest.....	75 0 0	
				1059 3 9
7 Vic. cap. 20, & 9 Vic. cap. 20.....	Geo. Hendry.....	Surintendant des Ecoles Communes dans le District de Brock, étant le montant auquel ce District a droit pour l'année 1847.....	788 4 6	
	Révd. J. W. Padfield	Do de Bathurst do do.....	788 2 6	
				1576 7 0
<i>Porté en l'autre part.....£</i>				34037 5 8
				2591 1 1

Appendice (A.)

No. 20.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—Continué.

Appendice (A.)

1848-9.

1848-9.

ACTES OU ORDONNANCES.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
			£ s. D.	£ s. D.
		Rapporté de l'autre part.....	1576 7 0	34037 5 8
		Canada Ouest.—Continué.		2591 1 1
7 Vic. cap. 29, & 9 Vic. cap. 29.....	Elias Burnham....	Surintendant des Ecoles Communes du District de Colborne, étant le montant auquel ce District a droit pour l'année 1847.....	620 14 4	
	Hamnet Pinhey....	Do Dalhousie do pour do..	500 5 1	
	Wm. Miller.....	Do de l'Est do pour do..	1258 17 6	
	Patrick Thornton....	Do Gore do pour do..	1987 7 1	
	Hamilton Hunter....	Do Home do pour do..	2595 7 0	
	John Bignal.....	Do Huron do pour do..	307 9 4	
	Richey Waugh.....	Do Johnstown do pour do..	1439 12 10	
	Wm. Elliot.....	Do London do pour do..	1439 16 10	
	John Strachan.....	Do Midland do pour do..	1129 6 10	
	Benjamin Dayter....	Do Newcattle do pour do..	1426 18 2	
	Dr. D. Everand....	Do Niagara do pour do..	1283 4 7	
	Révd. Colin Gregor..	Do de l'Ottawa do pour do..	245 0 6	
	Thos. Donnelly....	Do Prince Edouard do pour do..	539 17 3	
	Henry A. Clifford..	Do Simcoe do pour do..	648 3 7	
	Révd. W. Clark....	Do Talbot do pour do..	566 16 10	
	Wm. Hutton.....	Do Victoria do pour do..	645 1 3	
	Rob. Reynolds.....	Do de l'Ouest do pour do..	998 9 10	
	Alex. Allan.....	Do Wellington do pour do..	756 12 0	
	Geo. A. Barber....	Do Cité de Toronto do pour do..	467 12 5	
	Rob. McLean.....	Do Cité de Kingston do pour do..	182 19 8	
	Hamnet Pinhey....	Do Dalhousie, pour une Ecole-Mo- dèle dans ce District.....	25 7 8	
	John Strachan....	Do Midland, pour la Section No. 2, dans ce do.....	20 0 0	
	R. Waugh.....	Do Johnstown, pour do.....	50 0 0	
	E. Ryetson.....	Pour payer un Maître d'Ecole Com- mune dans le Village de Sydenham, Etablissement de Owen Sound, à même la Balance de 1846.....	10 0 0	
				20611 7 7
		Ecoles Normales.		
9 Vic. cap. 20....	Do	Pour le mettre en état de payer les Salaires des Maî- tres de l'Ecole Normale Provinciale à Toronto, les dépenses contingentes de la dite Institution pour 1847 y comprises.....	£1500 0 0	
	Do	A compte de réparations à l'Ecole Normale.....	100 0 0	
				1600 0 0
		Total pour Ecoles.....		£ 56248 13 3
		Service de la part de Prisonniers dans des cas de Félonie.		
4 & 5 Vic. cap. 24.	A. M. Delisle, Clerc de la Cou- ronne, Montréal,	Honoraires pour services divers dans des cas de Félo- nie dans le cours des 6 mois finissant le 30 Juin, 1847		34 10 8
	James Green, do Québec..	Do pour do jusqu'au do		24 16 8
	Delisle & Brehaut, Geffier de la Paix, Montréal.	Do pour do pour l'année finissant le 31 Déc. 1847		22 4 0
	H. B. Hughes, do Trois-Ri- vières.....	Do pour do pour l'année do		19 12 0
	Benjamin Delisle, Grand Connéta- ble, Montreal..	Do pour do pour l'année do		19 1 0
	William Downes, do Québec..	Do pour do pour l'année do		83 2 6
	William Bell, Clerc de la Cou- ronne, St. François	Do pour do dans le cours des 6 mois finis- sant le 30 Juin, 1847.....		4 5 0
	Wm. S. Sewell, Shérif, Québec.	Do pour do dans le cours do		11 13 0
	Représentants de C. Whitcher, e- devant do St. François.....	Services do comme do pendant les années 1845 & 6		12 9 8
	C.E. Schiller, Sur- intendant des Té- moins de la Cou- ronne, Montréal.	Do comme do pendant l'année finissant le 31 Déc. 1847		94 19 3
	Burroughs & Fiset, Protonotaire, Québec.....	Do comme do pendant l'année 1846.....		5 16 0
				332 9 9
		Porté ci-contre.....		£ 59172 4 1

ACTES OU ORDONNANCES.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
			£ s. d.	£ s. d.
		<i>Rapporté de ci-contre.</i>		59172 4 1
		<i>Dépenses dans le transport de Condamnés.</i>		
4 & 5 Vic. cap. 69.	Boston & Coffin, } Shérif, Montréal }	Dépenses encourues dans le transport de 9 Prisonniers de Montréal au Pénitencier Provincial à Kingston, dans le cours des six mois finissant le 31 Décembre, 1846.	36 5 6	
	Wm. S. Sewell, } do Québec ... }	Do de 8 Prisonniers, de Québec au do dans le cours des do	97 19 7	
	Isaac G. Ogden, } do Trois-Rivières }	Do d'un Prisonnier, des Trois-Rivières au do dans le cours des six mois finissant le 30 Juin, 1847.	38 11 9	172 16 10
		<i>Elections.</i>		
5 Geo. 4. cap. 33, & 6 Vic. cap. 1.	J. B. Bonneville.	Honoraires et Déboursés comme Officier Rapporteur aux Elections du Comté de Dorchester en Juillet, 1847, et Janvier, 1848.	251 3 6	
	James Duncan.	Do comme do à l'Election pour le Comté de Drummond.	146 11 10	
	B. Pouliot.	Do comme do à do de l'Islet.	103 18 6	
	Joshua Chamberlain	Do comme do aux Elections du Comté de Missisquoi en Juin, 1847, et Janvier, 1848.	174 5 0	
	Louis Lemoine.	Do comme do do Montmorency.	31 2 0	
	A. M. DeSalaberry.	Do comme do do Montréal.	49 17 0	
	Ant. A. Parent.	Do comme do do Québec.	25 10 0	
	Pierre Gauvreau.	Do comme do do Rimousky.	19 13 0	
	Geo. F. Bowen.	Do comme do do Sherbrooke.	132 1 9	
	Alonzo Woods.	Do comme do do Shefford.	100 2 4	
	Pierre Menard.	Do comme do do Verchères.	14 8 0	
	R. Edmondson.	Do comme do Ville de Brockville.	17 10 0	
	Simon Fraser.	Do comme do Comté de Carlton.	80 5 0	
	Jacob Harris.	Do comme do do Dundas.	32 0 0	
	Wm. Scott.	Do comme do do Grenville.	47 19 0	
	Jas. McLennan.	Do comme do do Glengarry.	34 19 0	
	Wm. Ketcheson.	Do comme do do Hastings.	58 2 6	
	Adiel Sherwood.	Do comme do do Leeds.	73 14 6	
	Wm. Kingsmill.	Do comme do Ville de Niagara.	3 5 0	
	H. Ruttan.	Do comme do Comté de Northumberland.	55 5 0	
	C. P. Treadwell.	Do comme do do Prescott.	46 19 0	
	Ralph Wilson.	Do comme do do Russell.	31 1 0	
	J. D. Pringle.	Do comme do do Stormont.	31 11 0	
	Rob. Stanton.	Do comme do Cité de Toronto.	44 5 0	
	Simon Fraser.	Do comme do Ville de Bytown.	24 10 0	
	John McDonell.	Do comme do Comté de Huron.	148 10 6	
	J. D. Pringle.	Do comme do Ville de Cornwall.	23 0 0	1800 9 5
		<i>Juges de Circuit.</i>		
7 Vic. cap. 16.	C. J. E. Mondelet.	Douze mois de Salaire comme Juge de Circuit pour le District de Montréal, jusqu'au 31 Déc., 1847.	500 0 0	
	Hypolite Guy.	Do comme do jusqu'au do	500 0 0	
	John S. McCord.	Do comme do jusqu'au do	500 0 0	
	Wm. Badgley.	Salaire comme do du 1er Janvier au 22 Avril, 1847, à £500 par année.	155 4 4	
	Wm. Power.	Douze mois do comme do pour le District de Québec, jusqu'au 31 Décembre, 1847.	500 0 0	
	Jean C. Bruneau.	Do comme do jusqu'au do	500 0 0	
	Joseph A. Tasche- reau.	Salaire comme do du 22 Mai au 31 Décembre, 1847, à £500 par année.	304 18 10	2960 3 2
7 Vic. cap. 17, & 9 Vic. cap. 24.	Ed. H. Bowen.	Neuf mois de Salaire comme Juge de Circuit pour le District de Gaspé, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £500 par année.		375 0 0
		<i>Pensions à des Juges de District.</i>		
8 Vic. cap. 13.	Charles Elliott.	Douze mois de Pension comme ci-devant Juge du District de l'Ouest, jusqu'au 31 Décembre, 1847.	100 0 0	
	William Falkner.	Do comme do de Newcastle, jusqu'au do	100 0 0	200 0 0
		<i>Arpentage Géologique.</i>		
8 Vic. cap. 16.	Wm. E. Logan.	Douze mois de Salaire comme Géologue Provincial jusqu'au 31 Décembre, 1847.	555 11 0	
	Alexander Murray.	Do comme Assistant Géologue, jusqu'au do.	333 6 8	
		<i>Porté en l'autre part.</i>	£ 888 17 8	64680 13 6

Appendice (A.)

No. 20.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—Continué.

Appendice (A.)

1848-9.

1848-9.

ACTES OU ORDONNANCES.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	£ s. d. 888 17 8	£ s. d. 64680 13 6
		<i>Arpentage Géologique.—Continué.</i>		
8 Vict. cap. 16.	Thomas Hunt.....	Neuf mois de Salaire comme Assistant-Chimiste, du 1er Avril au 31 Décembre, 1847, à £300 par année.....	225 0 0	
	Wm. E. Logan....	Montant de ses Déboursés encourus dans des Arpentages Géologiques pendant l'année finissant le 31 Mars, 1847.....	795 15 9	1909 13 5
		<i>Sociétés d'Agriculture, (Canada Est.)</i>		
8 Vic. cap. 53, & 9 Vic. cap. 24.	Abram Turgeon....	Allouance pour la Société d'Agriculture du Comté de Bellechasse pour l'année 1847.....	82 10 0	
	P. E. Dostaler.....	do de Berthier, pour do..	126 12 0	
	John G. Thompson..	do de Bonaventure, pour do..	75 0 0	
	Benjamin Holmes..	do du No. 1, Chambly, pour do..	75 0 0	
	John Yule.....	do du No. 2, do pour do..	75 0 0	
	Robert N. Watts....	do de Drummond, pour do..	150 0 0	
	Charles Robertson..	do du No. 2, Dorchester, pour do..	117 7 6	
	E. Duchesnay.....	do du No. 1, do pour do..	75 0 0	
	J. LeBoutillier....	do du No. 1, Gaspé, pour do..	75 0 0	
	John Eden.....	do du No. 2, do pour do..	75 0 0	
	Joseph Beaudoin...	do du No. 1, Huntingdon, pour do..	75 0 0	
	John Dunn.....	do du No. 2, do pour do..	75 0 0	
	J. R. Lambly.....	do du Comté Megantic, pour do..	150 0 0	
	James Lee.....	do de Missisquoi, pour do..	150 0 0	
	Moses J. Hays.....	do de Montréal, pour do..	150 0 0	
	Wm. C. Hanson....	do de Nicolet, pour do..	79 0 3	
	Hubert Proctor....	do du No. 1, Rouville, pour do..	75 0 0	
	Tim. Franchère....	do du No. 2, do pour do..	75 0 0	
	John McConnell....	do du Comté Stanstead, pour do..	150 0 0	
	Samuel Brookes....	do de Sherbrooke, pour do..	150 0 0	
	Do	Do payable au do comme la Société du District des Trois-Rivières et St. François pour l'année 1847.....	500 0 0	
	Stephen S. Foster..	do du Comté de Shefford, pour l'année 1847..	150 0 0	
	John McPhee.....	do du No. 1, des Deux-Montagnes do..	75 0 0	
	Rév. Jacques Paquin	do du No. 2, des do pour do..	75 0 0	
	Alpheus Kimpton..	do du Comté de Terrebonne, pour do..	150 0 0	
	A. Vandandaigue..	do du No. 2, de Verchères, pour do..	89 5 0	
	Xavier Malhiot....	do du No. 1, de do pour do..	75 0 0	
	J. A. Mathison....	do du Comté de Vaudreuil, pour do..	113 12 6	
	Francis Cottrel....	do du do de Yamaska, pour do..	146 5 0	
	L. G. Brown.....	do du do de Beauharnois, pour do..	150 0 0	
	Do	Do payable au do comme la Société de District pour le District de Montréal, pour do.	500 0 0	4079 12 3
		<i>Canada Ouest.</i>		
8 Vic. cap. 54, & 9 Vic. cap. 24.	Joseph Peers.....	Allouance à la Société d'Agriculture pour le District de Brock, pour l'année 1847.....	250 0 0	
	Robert Bell.....	do au do de Bathurst pour do	250 0 0	
	Robert Nicholls...	do au do de Colborne pour do	250 0 0	
	G. W. Baker.....	do au do de Dalhousie pour do	171 15 0	
	Martin McMartin..	do au do de l'Est pour do	250 0 0	
	James S. Wetenhall.	do au do de Gore pour do	250 0 0	
	Franklin Jackes...	do au do de Home pour do	250 0 0	
	Robert Moderwell..	do au do de Huron pour do	250 0 0	
	John Stiles.....	do au do de London pour do	250 0 0	
	Thomas Glassup....	do au do de Midland pour do	250 0 0	
	David Smart.....	do au do de Newcastle pour do	250 0 0	
	John Gibson.....	do au do de Niagara pour do	250 0 0	
	Thos. H. Johnson..	do au do de l'Ottawa pour do	250 0 0	
	D. B. Stephenson..	do au do de Prince Edouard, pour do	250 0 0	
	Archibald Pass....	do au do de Simcoe pour do	250 0 0	
	Geo. Benjamin....	do au do de Victoria pour do	195 7 6	
	James Dougall....	do au do de l'Ouest pour do	250 0 0	
	John Harland.....	do au do de Wellington pour do	250 0 0	
		<i>Enregistrement.</i>		
8 Vic. cap. 28, & 9 Vic. cap. 44.	Ls. C. Lefrançois..	Registreur pour le Comté de Montmorency, étant pour la transcription de Copies de certains Documents ayant rapport à l'Isle d'Orléans.....	210 2 9
9 Vic. cap. 45.	R. A. Fortier.....	Do pour le Comté de Dorchester, étant pour des Copies certifiées de Documents ayant rapport à ce Comté.....	416 5 9
		<i>Porté ci-contre.....</i>	£	75663 10 2

ACTES OU ORDONNANCES.	A QUI PAYÉ	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
			£ s. d.	£ s. d.
		<i>Rapporté de ci-contre</i>		75663 10 2
		<i>Commissaires chargés de l'Investigation de Réclamations contre les Travaux Publics dans le Canada Est et Ouest.</i>		
9 Vic. cap. 37 & 10 & 11 Vic. cap. 24	Jno. C. Hatt.....	Étant pour 15 jours de Salaire comme Arbitrateur de Réclamations contre les Travaux sur la Rivière Trent.....	15 0 0	
	Wm. Freeland.....	Do 16 jours do pour do do.....	16 0 0	
	Thos. A. Begly.....	Étant pour le mettre en état de payer des frais de voyage d'Arbitres dans le Canada Ouest.....	57 8 1	
	P. T. Masson	Do pour ses services comme Arbitrateur pour le Bas-Canada, dans la décision de certaines réclama-tions contre les Travaux Publics.....	111 10 0	
	James Somerville...	Do comme do do do.....	103 10 0	
	Edward Quinn.....	Do comme do do do.....	102 0 0	
	James Armstrong...	Do comme Clerc de do do do.....	39 0 0	
7 Guil. 4, cap. 3, & 8 Vic. cap. 13.....	Wm. B. Heward....	Greffier de la Cour de Pratique à Toronto, étant pour la transcription de Projets de Règlements par ordre des Juges de la Cour du Banc de la Reine.....		444 8 1
		<i>Aide à la Cité de Québec.</i>		10 3 0
9 Vic. cap. 62...	A. W. Cochran.....	Étant en à compte des Dépenses Contingentes des Commissaires pour Prêts ou Avances aux incendiés de Québec en Mai et Juin 1845.....	800 0 0	
	A. W. Cochran et Louis Panet.....	Pour les mettre en état, comme Commissaires, de payer des Premiums sur des Assurances à être faites en vertu du dit Acte.....	500 0 0	
	A. W. Cochran.....	Pour ses services comme Commissaire du Prêt de Québec, du 26 Novembre, 1846, au 25 Juillet, 1847	170 0 0	
	Louis Panet.....	Do comme do du do au do.....	170 0 0	1640 0 0
		<i>Dépenses de l'Administration de la Justice Criminelle, Canada Ouest.</i>		
9 Vic. cap. 58...	Thos. M. Radenurst	Trésorier du District de Bathurst, étant la proportion du montant alloué par cet Acte pour les Dépenses de l'Administration de la Justice Criminelle dans ce District, pour partie des années 1846 et 1847..	304 4 5	
	H. C. Berwick.....	Do du do de Brock pour partie de 1847..	158 14 4	
	Fk. Ferguson.....	Do du do de Colborne pour 1846 et 1847...	83 12 2	
	Danl. C. Connor....	Do du do de Dalhousie de do	170 18 2	
	R. McDonald.....	Do du do de l'Est de 1846.	138 18 0	
	J. Kirkpatrick.....	Do du do de Gore de 1846 et 1847.....	365 4 1	
	J. S. Howard.....	Do du do de Home de do	613 14 2	
	Geo. Brown.....	Do du do de Huron de do	153 19 10	
	J. Schofield.....	Do du do de Johnstown de 1847.....	247 9 9	
	John Harris.....	Do du do de London de 1846 et 1847.....	329 10 8	
	Wm. Ferguson.....	Do du do de Midland de 1847.....	256 17 0	
	Danl. McDougall...	Do du do de Niagara de 1846 et 1847.....	286 11 7	
	Z. Burnham.....	Do du do de Newcastle de do	256 4 4	
	Thos. H. Johnson....	Do du do de l'Ottawa de do	149 0 2	
	David Smith.....	Do du do du Prince Edouard de 1847.....	62 19 5	
	Edmund Lally.....	Do du do de Simcoe de do	44 14 7	
	Henry Webster.....	Do du do de Talbot de do	151 11 2	
	Philip Ham.....	Do du do de Victoria de do	154 8 8	
	J. B. Baby.....	Do du do de l'Ouest de 1846.....	211 7 5	
	Wm. Hewatt.....	Do du do de Wellington de 1846 et 1847....	159 17 6	
10 & 11 Vic. cap. 14.....	Walter C. Crofton..	Salaire comme Secrétaire du Bureau d'Enregistre-ment et de Statistiques, du 28 Juillet au 31 Décem-bre, 1847, à £75 par année.....		4299 17 5
10 & 11 Vic. cap. 36.....	Mde. Vallières de St. Réal.....	Pension comme Veuve de feu le Juge-en-Chef Val-lières de St. Réal, de Montréal, du. 18 Février au 31 Décembre, 1847, à £200 par année.....		32 0 0
7 Victoria.....	J. Stewart.....	A compte de l'exploration du Chemin de Ste. Agnes et Grand-Baie, Saguenay.....	308 7 2	
	Wm. Gunn.....	Do de Provisions pour le même.....	76 15 11	
		Total Courant.....	£	82648 8 5

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No. 21.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense du Gouvernement Civil pour l'année finissant le 31 Décembre, 1845, tel qu'il y a été pourvu par l'Acte de la 8e Victoria, Cap. 69.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.		Total Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.
	<i>Divers Items.</i>				
Ed. Burroughs, Protonotaire, Québec.....	Pour des réparations au Palais de Justice à Québec.....			76	3 6
Joseph Wenham, pour Thos. G. Ridout, Caissier de la Banque du Haut-Canada.....	Etant le montant de Débentures sorties par les Commissaires de la ci-devant Province du Haut-Canada, pour l'amélioration de la Navigation Intérieure du District de Newcastle, en vertu de l'Acte 3 Guil. 4, Cap. 33.....	2000	0 0		
Do pour do	Intérêt sur la dite Somme du 3 Juin, 1833, au 2 Juin, 1845, douze années, à 6 par cent par année.....	1440	0 0		
				3440	0 0
	<i>Travaux Publics, (Canada Est.)</i>				
S. & E. Mills, et autres.....	Pour la bâtisse d'un Pont à Jacques Cartier, étant la balance de l'octroi.....	2022	13 0		
N. H. Baird, et autres.....	Pour travaux dans la construction de Ponts au côté sud du fleuve St. Laurent, étant la balance de l'octroi.....	3804	1 9		
Stephen Yarwood, et autres.....	Pour le Chemin de la Diligence entre St. Jean et Stanstead	5965	0 8		
L. T. Drummond, et autres.....	Pour le grand chemin du Township de l'Est (Chemin de Granby) balance de l'octroi.....	5619	0 8		
James Stuart, et autres.....	Pour divers arpentages dans le Canada Est.....	117	1 11		
				17627	18 0
	<i>Canada Ouest.</i>				
Wm. J. Geary, et autres.....	Pour le Pont de Rouge Hill, etc., étant la balance de l'octroi.....	257	12 3		
Thos. A. Begly.....	Pour le Pont de Belleville.....	47	13 6		
Wm. Buell, et autres.....	Pour travaux sur le Chemin de Dover et Barrières sur icelui.....	225	0 0		
James West, et autres.....	Pour travaux faits sur le Chemin depuis l'Orignal à Bytown, et au pont.....	749	0 0		
James Morrison, et autres.....	Pour travaux dans l'ouverture d'un chemin depuis le Lac Ontario, Havre de Windsor, à la Baie Georgina, sur le Lac Huron, etc., Chemin de Scugog au Pont des Narrows.....	511	0 0		
Thos. A. Begly.....	Pour le Chemin de Queenston et Grimsby.....	60	1 11		
Do do	Balance de l'octroi pour Arpentage dans le Canada Ouest	50	1 1		
J. M. Bryson, et autres.....	Pour travaux faits sur le Chemin de Cornwall et l'Orignal	385	18 7		
Thos. A. Begly.....	Pour un Quai à la Grosse Isle, étant la balance de l'octroi	750	0 0		
Do do	Pour des Quais au Havre du Port Stanley.....	207	12 7		
James Sutherland, et autres.....	Pour réparations et bâtisse de Phares.....	43	16 5		
				5087	16 4
	Total Courant.....			26231	17 10

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

ÉTAT des Warrants adressés au Réceveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense du Gouvernement Civil pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846, tel qu'il y est pourvu par l'Acte 9 Victoria, Cap. 63.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. D.	£ s. D.
	<i>Hôpitaux et autres Institutions de Charité.</i>		
Louis Massue.....	Commissaire nommé pour pourvoir au soulagement des Personnes insensées, Enfants trouvés et autres indigents et malades dans le District de Québec, étant la balance du montant approprié à ces fins pour l'année finissant le 31 Décembre, 1846.....	563 11 9	
Jos. P. Bureau.....	Do do des Trois-Rivières, pour do finissant do...	250 0 0	
Wm. B. Jarvis.....	A compte des Dépenses de l'Asile temporaire des Lunatiques à Toronto, (balance de l'octroi).....	574 8 11	
Boston & Coffin, Shérif, Montréal,	Dépenses encourues par eux dans le transport de 5 Lunatiques de la Prison de Montréal à l'Asile Temporaire des Lunatiques à Beauport, près Québec.....	31 15 9	
			1419 16 5
	<i>* Divers Items.</i>		
Louis O. Gamache.....	Six mois de Salaire comme Gardien d'un Dépôt de Provisions à la Baie Ellis, Isle d'Anticosti, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	25 0 0	
Antoine Hamel.....	Do comme do à Shalop Creek, jusqu'au do.....	25 0 0	
			50 0 0
Pierre Brochu.....	Six mois d'Allouance pour sa résidence sur le Chemin de Kempt, jusqu'au 31 Décembre, 1846.....	6 5 0
Derbshire & Desbarats, Imprimeur de la Reine.....	Balance de l'octroi approprié pour la Distribution des Lois en 1846.....	50 0 0
F. A. Quesnel.....	Trois mois de loyer pour la maison occupée par le Département des Travaux Publics.....	50 0 0
Edouard Demers, Trésorier de la Cité, Montréal.....	Montant des Cotisations sur les Bâtisses Publiques dans la Cité de Montréal, pour l'année 1846.....	568 13 0	
Francis Austin, Trésorier de la Cité, Québec.....	A compte des mêmes, pour do.....	591 7 0	
David Davidson, Gérant de la Banque A. B. N.....	Montant d'un Traite sur Halifax pour £616 9s. 11d. courant, à 2½ pour cent de discount, étant la proportion de la Dépense pour l'Entretien des Phares sur les Isles St. Paul et Scattarie, due par le Canada à la Nouvelle Ecosse, pour l'année 1846.....	601 1 8
R. H. Gairdner, Juge St. François.	Allouance pour sa présence à la Cour du Banc de la Reine à Montréal dans le mois d'Octobre, 1846, sous une Commission Spéciale.....	25 0 0
L. H. Masson, et P. McGill.....	Balance de l'octroi pour la bâtisse d'une Maison de Douanes à Dundee.....	200 0 0
Geo. B. Faribault.....	Étant une balance à lui due pour ses déboursés dans la transcription d'Anciens Documents Français à Québec.....	11 3 0
Thomas Griffith.....	A compte de réparations faites à la Prison de Sherbrooke	49 10 0	
Trudeau & Grenier.....	Pour réparation à la Prison de Montréal.....	128 0 2	
Germain St. Pierre.....	Do au Palais de Justice à Québec.....	96 11 6	
Frs. Moore.....	Do à la Prison de Québec.....	100 0 0	
Pierre Chateaubert.....	Do à do do.....	90 12 9	
			464 14 5
D. A. E. Macdonell.....	Étant pour le mettre en état de liquider certains comptes pour des travaux de chemin dans le District de l'Est pendant l'année 1837, en vertu d'Actes 7 Guil. 4, Cap. 112, et 2 Vict. Cap. 56.....	53 10 3	
David Thorburn.....	Do pour do en vertu d'un Acte 7 Guil. 4, Cap. 107..	66 15 1	
			120 6 4
W. E. Logan, Géologue Provincial	Étant une balance due sur l'estimé de l'impression et traduction de son Rapport.....	38 9 7
Desbarats & Derbshire, Imprimeur de la Reine.....	Pour Impressions et Papeteries pour le Département de l'Adjudant Général de la Milice, dans le cours des six mois finissant le 31 Décembre, 1846.....	24 12 8
James Porteous, Maître de Poste, Montréal.....	Étant le montant des frais de Poste pour le Bureau du Secrétaire de la Commission d'Enquêtes sur les pertes causées par la rébellion dans le Bas-Canada, du 6 Mai, 1846, au 5 Avril, 1847.....	7 5 4	
J. G. Barthe.....	Étant pour certains Services dans l'emploi du Gouvernement après la clôture de la Commission.....	50 0 0	
			57 5 4
	<i>Dépenses dans l'Administration de la Justice en matières Criminelles, Canada Ouest.</i>		
H. C. Barwick.....	Trésorier du District de Brock, étant la balance d'un tiers du montant alloué pour les Dépenses de l'Administration de la Justice en matières criminelles dans ce District, pour l'année 1846.....	196 17 6	
Thos. M. Radenhurst.....	Do du do de Bathurst, partie pour do.....	22 5 6	
Fred. Ferguson.....	Do du do de Colborne, partie pour do.....	69 0 3	
Daniel O. Connor.....	Do du do de Dalhousie, partie pour do.....	166 0 1	
			454 3 4
	<i>Porté en l'autre part.....</i>		4278 14 5

1848-9.

1848-9.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	454 3 4	4278 14 5
	<i>Dépenses de l'Administration de la Justice en matières Criminelles, Canada Ouest.—Continué.</i>		
R. McDonald.....	Trésorier du District de l'Est, étant la balance d'un tiers du montant alloué pour les Dépenses de l'Administration de la Justice en matières Criminelles dans ce District pour l'année 1846.	100 0 0	
James Kirkpatrick.....	Do du do de Gore partie pour do	451 7 9	
J. S. Howard.....	Do du do de Home partie pour do	594 14 0	
George Brown.....	Do du do de Huron partie pour do	18 13 11	
J. L. Schofield.....	Do du do de Johnstown balance pour do	23 0 3	
John Harris.....	Do du do de London partie pour do	18 13 2	
Wm. Ferguson.....	Do du do de Midland balance pour do	241 2 0	
Z. Burnham.....	Do du do de Newcastle partie pour do	150 0 0	
Daniel McDougall.....	Do du do de Niagara partie pour do	258 8 7	
Thomas H. Johnson.....	Do du do de l'Ottawa partie pour do	30 6 11	
Edmund Lally.....	Do du do de Simcoe partie pour do	100 0 0	
Henry Webster.....	Do du do de Talbot balance pour do	186 17 9	
Philip Ham.....	Do du do de Victoria partie pour do	150 0 0	
J. B. Baby.....	Do du do de l'Ouest partie pour do	214 16 6	
Wm. Hewatt.....	Do du do de Wellington partie pour do	132 14 11	3124 19 1
	<i>Lac St. Pierre.</i>		
John Molson, et autres.....	A compte des Travaux, etc, dans le chenal du dit Lac.....	4997 13 11	
	Moins—Le montant provenant de la vente de Charbon à Sorel pour ces travaux.....	1141 15 1	3855 18 10
Reid et Larned.....	Balance de l'octroi pour l'achèvement du chemin de London, Chatham et Amherstburg.....	325 0 2
Thomas A. Begly, et autres.....	A compte de réclamations pour dommages causés dans l'exécution des travaux sur la rivière Trent.....	1102 16 10
			12687 9 4
	TRAVAUX PUBLICS.		
	<i>Commencées sous l'Acte 4 & 5 Vict. Cap. 28.</i>		
	<i>Canal de Welland.</i>		
Geo. Prescott, et autres.....	A compte de travaux pour le dit Canal.....	63878 14 8	
	<i>Canaux du St. Laurent.</i>		
Charles Larocque, et autres.....	A compte de travaux pour les dits Canaux.....	£60761 7 2	
	Moins—La somme de £351 0 5, avec intérêt pour deux ans jusqu'au 1er Mai, 1847, reçus de la Corporation de Montréal par le Département des Travaux Publics comme une dette due par elle, et applicable à ces travaux.....	393 2 9	
		60368 4 5	
	<i>Havres et Phares.</i>		
Thomas A. Begly.....	A compte des dits travaux.....	250 0 0	
	<i>Grand Chemin du Nord de Toronto.</i>		
Chas. B. Hewitt, et autres.....	A compte de travaux sur le dit chemin.....	5782 0 6	
	<i>Chemins de London, Chatham, Sandwich et Amherstburg.</i>		
Chas. Montsenat, et autres.....	A compte de travaux sur les dits chemins.....	1589 6 11	
	<i>Travaux commencés sous l'Estimé de 1845, 8 Vict. Cap. 69.</i>		
	<i>Canada Est.</i>		
	<i>Bâtisse d'un Pont à Jacques Cartier.</i>		
S. & E. Mills, et autres.....	A compte de travaux faits au dit Pont.....	594 6 1	
	<i>Chemins de Gaspé.</i>		
Anthony H. Sims.....	A compte de travaux sur les dits chemins.....	331 0 5	
	<i>Porté ci-contre.....</i>	132793 13 0	12687 9 4

Appendice
(A.)

No. 22.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—Continué.

Appendice
(A.)

1848-9.

1848-9.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de ci-contre</i>	132793 13 0	12687 9 4
	<i>Chemins des Caps.</i>		
Anthony H. Sims.....	Pour des améliorations au dit Chemin.....	80 0 0	
	<i>Ponts au Sud du St. Laurent.</i>		
Thos. Webster.....	Pour la construction des dits Ponts.....	3167 7 5	
	<i>Chemin d'Arthabaska.</i>		
Stephen Yarwood, et autres.....	Pour travaux faits au dit Chemin.....	6867 16 6	
	<i>Chemin de la Diligence de St. Jean à Stanstead.</i>		
J. H. Connolly, et autres.....	Pour des travaux faits au dit Chemin.....	3473 4 5	
	<i>Canada Ouest.</i>		
	<i>Côte Rouge (Rouge Hill) et Pont.</i>		
Wm. J. Geary, et autres.....	Pour des améliorations faites à la dite Côte, etc.....	1651 4 9	
	<i>Navigation de Trent.</i>		
John McArthur, et autres.....	Pour des améliorations faites à ces travaux.....	3350 4 0	
	<i>Travaux d'un caractère général.</i>		
	<i>Travaux de l'Ottawa.</i>		
Duncan Graham, et autres.....	Pour les dits travaux et chemins en dépendants.....	£3281 8 6	
	Moins—Montant reçu par le Département des Travaux Publics de la succession d'Alexander Christie, qui avait entrepris les dits travaux.....	455 19 4	
		2825 9 2	
	<i>Havre de Rondeau.</i>		
Chas. Montsarrat, et autres.....	Pour travaux faits au dit Havre.....	1552 2 7	
	<i>Chambly à Granby.</i>		
J. H. Connolly, et autres.....	Pour travaux faits au Grand Chemin de l'Est, de Chambly à Grandy.....	3918 18 2	
	<i>Chemin de Rondeau.</i>		
Thomas A. Begly, et autres.....	Pour travaux faits au dit Chemin.....	672 3 6	
	<i>Pont de la Chaudière.</i>		
Stephen Yarwood.....	Balance de l'octroi pour la construction du dit Pont.....	24 5 6	160376 9 0
	Total Courant.....	£	173432 1 9

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de la Dépense du Gouvernement Civil pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847, tel qu'il y est pourvu par Acte de la dernière Session, 10 & 11 Victoria, Cap. 34.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
<i>Adjudant Général de la Milice.</i>			
Col. Plomer Young.....	Salaire comme Adjudant Général de la Milice, du 1er Janvier au 26 Juillet, 1847, à £1000 par année.....	570 13 0	
Donald G. McDonell.....	Douze mois de Salaire comme Député Adjudant Général de la Milice Ouest, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	500 0 0	
E. P. Taché.....	Do comme de Est, jusqu'au do.....	500 0 0	
Wm. M. Steers.....	Salaire comme Clerc du Bureau, du 1er Janvier au 16 Mai, 1847, à £170 Courant par année.....	63 10 8	
Joshua Thompson.....	Do comme do du 17 Mai au 31 Décembre, 1847, à £135 par année.....	84 3 9	
James J. Phelan.....	Six mois de Salaire comme do jusqu'au 30 Juin, 1847, à 7s. 6d, Courant par jour.....	67 17 6	
Charles Petitclair.....	Salaire comme Clerc, du 1er Janvier au 16 Mai, 1847, à 5s. Courant par jour..... £34 0 0		
Do.....	Do comme do du 17 Mai au 31 Décembre, 1847, à £130 par année..... 81 1 5	115 1 5	
P. L. McDonell.....	Trois mois de Salaire comme Clerc du Bureau jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £135 Courant par année..... £33 15 0		
Do.....	Do comme do jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £185 par année..... 46 5 0	80 0 0	
Charles Dolbigny.....	Neuf mois de comme do jusqu'au 30 Septembre, 1847, à 7s. 6d. Courant par jour.....	101 12 6	
William Rowan.....	Douze mois de comme Messenger, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	66 0 0	
E. W. R. Antrobus.....	Do comme Aide-de-Camp Provincial, jusqu'au do.....	200 0 0	
		2349 7 10	
<i>Contingents.</i>			
James Porteous, Maître de Poste, Montréal.....	Montant de son Compte pour Frais de Poste contre le Département dans le cours des trois Quartiers finissant le 5 Octobre, 1847.....	£ s. d. 333 4 3	
John Ostell.....	Loyer de la Bâtisse occupée par le Département jusqu'au 30 Novembre, 1847, à £70 par année.....	68 6 8	
David Luck.....	Pour le mettre en état de pourvoir au Bois de Chauffage, etc. pour l'usage du même	52 3 10	
Desbarats et Derbshire.....	Montant de leur Compte pour Impressions et Papeteries fournies au Département dans le cours des six mois finissant le 30 Juin, 1847.....	28 4 9	
Armour et Ramsay.....	Pour Papeteries, etc., fournies jusqu'au mois de Juin, 1847.....	44 8 8	
Etienne P. Taché, Député Adjudant Général.....	Divers Déboursés de son Bureau, les Frais de Poste y compris, pour le Quartier finissant le 5 Janvier, 1848.....	93 6 9	
		619 14 11	2969 2 9
<i>Conseil Législatif.</i>			
René E. Caron.....	Salaire comme Orateur, du 1er Janvier au 19 Mai, 1847, à £1000 Courant par année..... £384 12 3		
Peter McGill.....	Do comme do du 21 Mai au 31 Décembre, 1847, à £1000 Courant par année... 585 3 3	969 15 6	
Charles DeLéry.....	Do comme Greffier-Assistant, du 1er Janvier au 1er Juin 1847, à £350 par année..... £147 2 3		
Do.....	Do comme Greffier, du 2 Juin au 31 Décembre, 1847, à £500 par année... 289 16 8	436 18 11	
John F. Taylor.....	Douze mois de Salaire comme Greffier-Assistant jusqu'au do.....	350 0 0	
Edward L. Montizambert.....	Do comme Greffier en Loi, jusqu'au do.....	250 0 0	
Robert Lemoine.....	Do comme Traducteur français jusqu'au do.....	225 0 0	
Fredrick S. Jarvis.....	Do comme Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, jusqu'au do.....	100 0 0	
Olivier Vallerand.....	Do comme Sergent-d'Armes, jusqu'au do.....	100 0 0	
Rév. Wm. A. Adamson.....	Do comme Chapelain et Bibliothécaire jusqu'au do... 200 0 0	60 0 0	
Thomas Brooke.....	Do comme Portier, jusqu'au do.....	100 0 0	
Michael Keating.....	Do comme Premier Messenger, jusqu'au do.....		
<i>Porté ci-contre.....</i>		2791 14 5	2967 2 9

No. 23.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—Continué.

1848-9.

Appendice (A.)

1848-9.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté ci-contre</i>	2791 14 5	2969 2 9
	<i>Conseil Législatif.—Continué.</i>		
John Fenwick..... John Bright..... Antoine Lachance..... Charles DeLéry, Greffier du Conseil Législatif.....	Allouance comme Messenger pendant la dernière Session Do comme do do	45 0 0 45 0 0 45 0 0	
	A compte des Dépenses Contingentes du Conseil Législatif, tel que demandé par Adresse de ce Corps en date du 22 Juillet, 1847.....	3000 0 0	5926 14 5
	<i>Assemblée Législative.</i>		
Sir Allan McNabb.....	Douze mois de Salaire comme Orateur, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	1000 0 0	
William B. Lindsay.....	Do comme Greffier, jusqu'au do	500 0 0	
Geo. B. Faribault.....	Do comme Assistant do, jusqu'au do.....	400 0 0	
Gustavus W. Wicksteed.....	Do comme Traducteur anglais et Greffier en Loi, jusqu'au do	350 0 0	
Henri Voyer.....	Do comme Traducteur français, jusqu'au do	250 0 0	
Felix Fortier.....	Do comme Clerc de la Couronne en Chancellerie, jusqu'au do.....	150 0 0	
George K. Chisholm.....	Do comme Sergent-d'Armes, jusqu'au do.....	100 0 0	
Sir A. N. McNabb, Orateur.....	A compte des Dépenses Contingentes de l'Assemblée Législative, tel que par Adresse de cette Chambre en date du 22 Juillet, 1847.....	£9252 0 0	
W. B. Lindsay, Greffier.....	Do des do en date du 28 Juillet.....	13508 11 5	
Do	Do des do en date du 15 Juin.....	5000 0 0	
		27760 11 5	30510 11 5
	<i>Pensions aux Officiers et Serviteurs des ci-devant Corps Législatifs des Provinces Est et Ouest du Canada.</i>		
William Smith.....	Neuf mois de Pension comme ci-devant Greffier du Conseil Législatif du Bas-Canada, et comme Maître en Chancellerie, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £393 6s. 8d par année.....	295 0 0	
William Ginger.....	Douze mois do comme Sergent-d'Armes do jusqu'au 31 Décembre, 1847	66 13 4	
Louis Noreau.....	Do comme Messenger do jusqu'au do.....	20 0 0	
Pierre Lacroix.....	Do comme do do jusqu'au do.....	18 0 0	
Joseph Bolduc.....	Do comme do do jusqu'au do.....	18 0 0	
Louis B. Pinguet.....	Do comme Greffier des Comités de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, jusqu'au do.....	66 13 4	
Samuel Waller.....	Do comme do do jusqu'au do.....	100 0 0	
Frs. Rodrigue.....	Do comme Messenger do jusqu'au do.....	18 0 0	
Louis Gagné.....	Do comme do do jusqu'au do.....	18 0 0	
David Jardine.....	Do comme Copiste, Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, jusqu'au do.....	133 6 8	
William Coates.....	Do comme do do jusqu'au do.....	133 6 8	
	<i>Hopitiaux et autres Institutions de Charité.</i>		897 0 0
Louis Massue.....	Trésorier et un des Commissaires pour pourvoir au soulagement des Personnes insensées, Enfants trouvés, et Malades indigents dans le District de Québec, pour pourvoir aux Dépenses encourues à ces fins dans le cours de l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	1149 1 2	
J. B. Trestler, Joseph Bourret & C. S. Rodier.....	A compte des mêmes pour le District de Montréal, pour l'année 1847.....	421 14 4	
Le Même.....	Pour liquider la Balance de la somme de £3057 3s. 4d. réclamée par les Sœurs Grises à Montréal, comme ar-rérages à elles dus	1057 3 4	
J. P. Bureau, P. B. Dumoulin & G. Badeaux.....	Commissaires pour le District des Trois-Rivières, étant pour les Dépenses encourues dans le soutien des Personnes insensées, Enfants trouvés, etc., pour l'année 1847.....	200 0 0	
Samuel Gerrard.....	Montant de l'octroi accordé à l'Hôpital-Général de Montréal, pour l'année 1847.....	1000 0 0	
Made. M. M. D. Freer.....	Montant de l'octroi accordé aux Surintendantes de l'Asile des Orphelins Protestantes à Québec, pour 1847.....	100 0 0	
Mary Anne Bancroft & Mary Anne Renaud.....	Do comme Directrices de la Société Bienveillante des Dames à Montréal pour les Veuves et les Orphelins, pour do	100 0 0	
Made. Eliza M. Massue.....	Do à l'Asile des Orphelins Catholiques-Romains à Québec, pour do.....	100 0 0	
Elizabeth Reid & Susan S. Wilkes.....	Do à l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal, pour do	100 0 0	
Henry Jessopp.....	Do à l'Asile des Orphelins à Québec, pour do.....	100 0 0	
Josette C. Quesnel.....	Do à l'Association de Charité des Dames de l'Asile Catholique-Romain à Montréal, pour do.....	100 0 0	
	<i>Porté en l'autre part</i>	4427 18 10	40293 8 7

1848-9.

1848-9.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	£ s. d. 4427 18 10	£ s. d. 40293 8 7
	<i>Hôpitaux et autres Institutions de Charité.—Continué..</i>		
Rév. H. J. Grasett.....	A compte des Dépenses de l'Asile Temporaire des Lunatiques à Toronto, dans le cours des neuf mois finissant le 30 Septembre, 1847.....	£3085 18 7	
Dr. Walter Telfer.....	Douze mois de Salaire comme Médecin au do jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	250 0 0	
		3335 18 7	
Louis Massue.....	Trésorier et un des Commissaires de l'Asile Temporaire des Lunatiques à Beauport, près Québec, étant le montant des Dépenses de cette Institution dans le cours de l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	5130 6 8	12894 4 1
	<i>Institutions Publiques diverses.</i>		
Dr. Andrew F. Holmes.....	Aide pour l'encouragement des Connaissances Médicales au Collège McGill pour 1847.....	300 0 0	
Dr. Wm. Sutherland.....	Do pour une Ecole de Médecine à Montréal.....	300 0 0	
Robt. Symes.....	Do à la Société Littéraire et Historique de Québec.....	50 0 0	
A. LaRocque.....	Do à la Société d'Histoire Naturelle de Montréal.....	50 0 0	
Henry Weston.....	Do à l'Institut de Québec.....	50 0 0	
Wm. Footner.....	Do à do de Montréal.....	50 0 0	
Francis M. Hill.....	Do à do de Kingston.....	50 0 0	
John Harrington.....	Do à do de Toronto.....	50 0 0	
Thos. Champion.....	Do à l'Athénée de do.....	50 0 0	
Henry Smith.....	A compte des Dépenses du Pénitencier Provincial à Kingston, pour l'année 1847.....	12762 1 8	13712 1 8
	<i>Education.</i>		
Wm. S. Burrage.....	Douze mois de Salaire comme Secrétaire de l'Institution Royale pour l'avancement de l'Éducation, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	£100 0 0	
Do.....	Do Allouances pour un Clerc, un Messager et Contingents, jusqu'au do.....	67 15 6	
		167 15 6	
Henry Boys Bursar.....	Montant de l'Octroi accordé au Collège du Haut-Canada, pour l'année 1847.....	1111 2 2	
Rév. Alex. McNabb.....	Do au Collège Victoria, pour do.....	500 0 0	
Francis A. Harper.....	Do au Queen's College, pour do.....	500 0 0	
Rév. Angus McDonell, V. G.....	Do au Collège Regiopolis, à Kingston, pour do.....	500 0 0	2778 17 8
	<i>Divers Items.</i>		
Thos. Amiot.....	Douze mois de Salaire comme Traducteur français des Lois jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	350 0 0	
Alexander Thomson.....	Do comme Inspecteur des Cheminées aux Trois-Rivières.....	27 15 4	
Louis Gamache.....	Six mois d'Allouance comme Gardien d'un Dépôt de Provisions à la Baie Ellis, Isle d'Anticosti, jusqu'au 30 Juin, 1847.....	£25 0 0	
Antoine Hamel.....	Do comme do à Shalop Creek, jusqu'au do.....	25 0 0	
		50 0 0	
John Vibert.....	Étant pour le soutien du Gardien du Phare et huit de l'équipage du Brig Carricks naufragé au Cap Rosier...	9 18 4	
Pierre Brocnu.....	Neuf mois d'allouance pour sa résidence sur le Chemin de Kempt, jusqu'au 30 Septembre, 1847, à £25 par année.....	18 15 0	
Jonathan Noble.....	Douze mois do comme do, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	25 0 0	
Desbarats & Derbishire, Imprimeur de la Reine.....	Pour l'impression des Statuts de la dernière Session.....	£3717 7 11	
Do et do.....	Pour do des Actes Réservés de do et de la Session précédente.....	915 6 8	
Do et do.....	Pour la publication de Proclamations et autres Notices Publiques dans la Gazette du Canada, et pour souscription à la même fournie à diverses Institutions et Fonctionnaires, jusqu'au 30 Juin, 1847....	1367 5 5	
		6000 0 0	
Do et do.....	Pour la distribution des Actes de la dernière Session, une balance de compte à eux due pour 1846 y comprise...	439 11 2	
	<i>Loyers, Réparations, Changements, etc., aux Bâtisses Publiques.</i>		
Trudeau & Grenier.....	Pour travaux, etc., à Monklands.....	£327 11 4	
Do.....	Balance due sur les Voutes des Bureaux du Receveur et de l'Inspecteur Général, à l'ancienne Maison du Gouvernement.....	224 11 1	
Do.....	Pour additions et changements aux Bureaux Publics à l'ancienne Maison do.....	142 12 11	
Thos. A. Begly.....	Pour le mettre en état de payer certaines réparations et soins des Bureaux Publics.....	251 14 6	
	<i>Porté ci-contre.....</i>	£ 946 9 10	6920 19 10
			69678 12 0

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de ci-contre</i>	946 9 10	6920 19 10
	<i>Loyers, Réparations, Changements, etc. aux Bâtisses Publiques.—Continué.</i>		
John Ostell.....	Services comme Architecte surveillant la construction des voutes.....	23 7 0	
G. F. Prowse.....	Pour travaux faits à Monklands.....	48 7 9	
S. & W. Charles.....	Pour le blanchissage, etc. des Bureaux du Gouvernement.....	33 1 6	
G. W. Aubrey & S. W. Monk...	Douze mois du loyer de Monklands, jusqu'au 31 Août, 1847.....	170 0 0	
F. A. Quesnel.....	Neuf mois de loyer de la bâtisse occupée comme Bureaux des Départements des Travaux Publics, jusqu'au 1er Novembre, 1847, à £200 par année, £15 pour les Cotisations y compris.....	165 0 0	
John Donegani.....	Six mois du do de la do occupée par le Surintendant de l'Education, Canada Est, Procureur Général Est et Ouest, etc. jusqu'au 1er Novembre, 1847, à £200 par année.....	100 0 0	1486 6 1
	<i>Dépenses Casuelles.</i>		
D. B. Papineau.....	Etant pour payer ses dépenses de voyage à Québec pour des affaires publiques, accompagné de M. Parent.....	16 5 9	
Joseph G. Barthe, Greffier de la Cour d'Appel.....	Etant pour le transport de Records et Documents de la Cour d'Appel à et de Québec dans le cours de l'année dernière.....	12 10 0	
Wm. K. McCord.....	Etant pour sa rémunération comme Arbitre du Gouvernement entre Lemoine et Smith, au sujet d'un appareil à Pêche.....	10 0 0	
Thos. Amiot, Traducteur français des Lois.....	Etant pour le mettre en état de payer des Assistants employés dans son Bureau.....	55 0 0	
Gustavus W. Wicksteed.....	Do comme rémunération pour des Services Professionnels à l'emploi du Gouvernement en 1846.....	100 0 0	
Felix Fortier, Greffier de la Couronne en Chancellerie.....	Etant pour des Dépenses Contingentes dans l'exécution des devoirs de sa charge pendant l'Election Générale de la Province.....	150 0 0	
Wm. D. Powell, Juge de la Cour du District de Wellington....	Etant pour sa rémunération et ses dépenses comme Commissaire nommé pour l'investigation de certaines accusations portées contre Messrs. Froste et Carney, Magistrats aux Habitations de Owen Sound,.....	29 3 3	
Charles Wetherall, Surintendant de la Police, Lachine....	Etant pour des dépenses encourues par le Corps de Police sous ses ordres lorsqu'étant en devoir à Montréal pendant la dernière Election.....	3 5 0	
Geo. Gurnett.....	Do pour le rembourser de ce montant pour autant dépensé dans l'appréhension de Stephen Tierney, convaincu du Meurtre de Wm. McPhillips aux dernières Assises de Toronto.....	27 0 0	
R. E. Burns.....	Do pour ses dépenses et services comme Commissaire nommé pour l'investigation de certaines accusations portées contre des individus résidant dans les environs de New Market.....	12 10 0	
Wilkie & Tremblay, Protonotaire, Gaspé.....	Do pour préparation d'une Copie du Registre du Terrier de Gaspé.....	76 18 6	492 12 6
James Porteous, Maître de Poste, Montréal.....	Montant des Frais de Poste contre le Bureau du Clerc de la Couronne en Chancellerie dans le cours des trois Quartiers finissant le 5 Octobre, 1847.....	9 4 3	
Felix Fortier.....	Pour payer les frais de transmission de Writs d'Election certifiés.....	41 1 9	
Desbarats & Derbishire.....	Impressions et Papeteries fournies pour l'usage de son Bureau.....	49 14 0	100 0 0
Simeon Lelievre.....	Douze mois de Salaire additionnel comme Interprète des Cours à Québec, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	35 0 0	
Richard Dillon.....	Do comme do à Montréal, jusqu'au do.....	35 0 0	70 0 0
Jean Brien.....	Douze mois de Pension en conséquence de blessures reçues dans le Service Public, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	20 0 0
	<i>Porté en l'autre part.</i>		9089 18 5
			69678 12 0

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. D.	£ s. D.
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>		9089 18 5
Magte. Powell.....	Douze mois de Salaire comme ci-devant Gardien des Bureaux Publics à Toronto, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	35 0 0	
	<i>Frais de Voyage des Juges, Canada Est.</i>		
Sir James Stuart, Baronet, Juge-en-Chef, Québec.....	Alouance pour sa présence à la Cour de Circuit à La Beauce en Fév., et à la Cour d'Appel à Montréal en Juin, 1847.....	37 10 0	
Ed. Bowen, Juge, Québec.....	Do pour sa présence à la Cour d'Appel à Montréal, en Juin, 1847, à la Cour du Banc de la Reine à Sherbrooke, en Janvier, à la Cour de Circuit à Lotbinière, en Mai, 1847, et à Montréal, sous une Commission Spéciale, en Mars, 1847, et en partie pour sa présence à la Cour du Banc de la Reine aux Trois-Rivières, en Juin, 1847.....	95 0 0	
Elzear Bedard, do à do.....	Do pour sa présence à la Cour du Banc de la Reine aux Trois-Rivières, en Février, 1847, et à la Cour de Circuit à Deschambault en Janvier, et à la Cour d'Appel, à Montréal, en Juin, 1847.....	62 10 0	
Philip Panet, do à do.....	Do pour sa présence aux Cours de Circuit à Lotbinière, en Janvier, et à Portneuf en Mai, et à la Cour d'Appel à Montréal, en Juin, 1847.....	50 0 0	
J. R. Rolland, Juge à Montréal.....	Do pour sa présence à la Cour du Banc de la Reine aux Trois-Rivières, en Février, et à la Cour d'Appel en Mars, et à la Cour du Banc de la Reine à Québec, en Février, et sous Commission Spéciale en Juillet, 1844, aussi la Cour de Circuit à St. Benoît, en Juin, 1847.....	87 10 0	
C. D. Day, do à do.....	Do pour sa présence à la Cour d'Appel à Québec en Mars, au Circuit de l'Ottawa en Mai, et à la Cour du Banc de la Reine aux Trois-Rivières, en Juin, 1847.....	62 10 0	
D. Mondelet, Juge, Trois-Rivières.....	Do pour sa présence à la Cour d'Appel à Québec, en Juillet, 1846, et Mars, 1847, à Montréal, en Novembre, 1846, et Juin, 1847, et aux Cours du Banc de la Reine à St. François dans le mois d'Août, 1846, et Janvier, 1847, et à la Cour du Banc de la Reine à Montréal en Juillet, 1846, sous une Commission Spéciale.....	175 0 0	
Wm. Power.....	Frais de voyage comme Juge de Circuit pour le District de Québec, pour les six mois finissant le 30 Juin, 1847.....	15 0 0	
Jean C. Biuneau.....	Do comme do pour les do.....	15 0 0	
			600 0 0
Louis E. Pacaud.....	Douze mois de Salaire comme Commissaire des Banqueroutes aux Trois-Rivières, jusqu'au 31 Décembre, 1847,	200 0 0	
William Morris, Receveur Général	Montant payé pour le soulagement de l'équipage de la Barque Thames, naufragée le 25 Novembre, 1846, au Bassin de Gaspé.....	25 0 0	
Wm. Sharpe.....	Douze mois de Pension en considération de Blessures reçues dans le Service Public, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	20 0 0	
J. B. Parkyn.....	Pour la compilation d'un Retour, etc. concernant les Banqueroutes dans le District de Québec, conformément à l'ordre de l'Honorable Conseil Législatif.....	26 2 0	
Thos. A. Begly.....	Pour le mettre en état de payer les frais du mesurage du Havre de Toronto.....	47 3 0	
Wm. Brampton.....	Etant pour récompense à lui accordée pour l'appréhension d'un nommé Peter Davis, accusé du Meurtre de Austen Jefferson.....	25 0 0	
John Simpson.....	Do pour balance de compensation à lui allouée pour frais de voyage et autres encourus dans le projet du Chemin-a-rails d'Halifax à Québec, depuis le 29 Juin, 1846, au 13 Mai, 1847, à £2 par jour.....	436 0 0	
	<i>Porté ci-contre.....</i>	£	10504 3 5
			69678 12 0

No. 23.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—Continué.

1848-9.

1848-9.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de ci-contre</i>	10504 3 5	69678 12 0
	<i>Divers Items.</i>		
Les Représentants de feu J. McDowall.....	Etant le montant probable à eux dû par la Couronne en vertu d'un Bail des Postes du Roi, expiré en 1842.....	1800 0 0	
H. H. Killaly.....	Trois mois de Salaire comme Ingénieur chargé de divers travaux, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	222 4 4	
John F. Muncey.....	Pour le rembourser d'autant par lui dépensé pour le soulagement de certains matelots naufragés aux Isles de La Magdeleine, en Décembre, 1845.....	125 10 0	
Desbarats & Derbishire.....	Pour la distribution de Livres de Registre, Canada Ouest.	110 4 7	
	<i>Dépenses des Commissaires nommés en vertu de l'Acte 9 Vict. Chap. 38, pour s'enquérir de matières de nature publique, et pour recevoir les témoignages sous serment.</i>		
Henry Smith.....	Etant en paiement de ses Services comme Commissaire pour faire l'Enquête et le Rapport de certaines accusations portées contre le Juge Allan.....	£ s. d. 105 0 0	
Wm. Ermatinger.....	Etant ces dépenses comme Commissaire dans l'investigation de certaines accusations portées contre A. B. Papineau, J. P.	23 10 0	
Do.....	Etant pour Allouances et ses Frais de Voyage et de son Clerc, comme Commissaire dans l'investigation d'accusations portées contre Victor Gladu.....	24 15 0	
Wm. K. McCord.....	Etant le montant des Dépenses encourues dans l'investigation de certaines accusations portées contre Edouard Laguenx, Juge de Paix.....	30 19 3	
Wm. Ermatinger.....	A compte de ses dépenses comme Commissaire nommé pour s'enquérir de la plainte de Messrs. Armstrong et autres contre Mr. Hayden, Maître de Poste, à Sorel.....	15 15 9	
		200 0 0	12962 2 4
	TRAVAUX PUBLICS.		
	<i>Pour défrayer des Dépenses et compléter des Contrats.</i>		
John Snarr.....	A compte de la Maison de Douanes à Toronto.....	37 1 1	
Augustus Lamothe.....	A compte de travaux faits sur le Chemin d'Arthabaska..	183 2 10	
James Calway.....	A compte de travaux faits sur le Chemin de Kennebec..	50 10 0	
Stephen Yarwood.....	A compte de travaux faits au Pont de la Chaudière.....	110 5 0	
G. M. Douglass.....	A compte de travaux faits au Quai de la Grosse-Isle...	304 15 4	
Thos. A. Begly.....	Pour payer l'arpentage du Canal de Missisquoi.....	76 9 0	
Michel Borne.....	A compte de réparations au Canal de Chambly.....	148 7 1	
Wm. Billiard.....	Etant le montant alloué au Chemin de Tecumseth.....	48 12 6	
John L. Wilkinson.....	Etant le montant alloué au pont de Narrows.....	50 16 4	
Michel Borne.....	Pour le mettre en état de payer des réclamations sur le Canal Chambly.....	401 12 9	
	<i>Arbitrages.</i>		
Henry Fry.....	Pour ses Services comme Arbitre.....	£42 10 0	
J. O. Hatt.....	Do comme do.....	51 0 0	
Wm. Freeland.....	Do comme do Rivière Trent et Canaux du St. Laurent.....	42 0 0	
Thos. A. Begly.....	Pour payer des dépenses d'Arbitres dans le Canada Est.....	448 18 8	
		584 8 8	1996 0 7
	<i>Travaux Publics, (Canada Ouest.)</i>		
Charles Montsarrat.....	A compte du Pont de Chatham.....	15 0 0	
Ed. Chamberlain, et autres.....	A compte des Chaussées à Buckhorn et Bobcagegan...	127 0 0	
David Brown, et autres.....	A compte de travaux faits à la Côte Rouge.....	565 0 11	
James Watson, et autres.....	A compte du Chemin de Owen Sound.....	282 1 3	
James Lyons.....	Pour l'ouverture d'un Chemin de Kingston à l'Ottawa...	100 0 0	
Wm. Graham.....	A compte des Ponts de Nattawasaga, et l'adoocissement des Côtes entre Mono et Adjala.....	65 2 6	
			1134 4 8
	<i>Porté en l'autre part</i>	£	85770 19 7

Appendice
(A.)
1848-9.No. 23.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—*Continué.*Appendice
(A.)
1848-9.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
	<i>Rapporté de l'autre part</i>	£ s. D.	£ s. D. 85770 19 7
	<i>Travaux Publics, (Canada Est.)</i>		
		£ s. D.	
Thos. A. Begly.....	Pour payer diverses réparations faites aux Maisons de Justice.....	84 17 8	
Germain St. Pierre.....	Réparations à la Maison de Justice à Québec.....	77 0 0	
Pierre Chateauvert.....	Do à la do et Prison à do.....	81 9 9	
Daniel Ray.....	Do à la Prison à do.....	65 0 0	
W. S. Sewell.....	Do à la do à do.....	357 0 0	
M. Patry.....	Do à la do et Maison de Justice à do.	39 19 11	
F. Moore.....	Do à la do à do.....	84 8 2	
E. Burroughs.....	Do à la Maison de Justice à do.....	69 11 2	
		859 6 5	
A. F. Galt.....	A compte du Chemin de Waterloo à Sherbrooke.....	480 0 0	
Anthony H. Sims.....	A compte du Chemin de Kempt.....	140 0 0	
Do.....	A compte du Chemin de Metis et Matane.....	250 0 0	
			1729 6 5
Joseph Bouchette.....	Pour aide dans la publication de sa Carte.....	200 0 0	
Rév. L. Doolittle.....	Aide au Collège de l'Évêque à Lennoxville.....	250 0 0	
J. B. Meilleur.....	Do au do de l'Assomption.....	125 0 0	
John Wilkie.....	Douze mois de Salaire comme Protonotaire, District de Gaspé (résidant à New-Carlisle) jusqu'au 31 Déc., 1847	50 0 0	
G. F. Tremblay.....	Do comme do à Percé, jusqu'au do.....	50 0 0	
Charles Lassiseraye.....	Arrérages de Salaire à lui dus comme Maître de Langue aux Trois-Rivières.....	150 0 0	
Rév. Antoine Manseau.....	Aide au Collège Joliette.....	100 0 0	
Rév. J. J. Verret.....	Do à l'École de Ste. Thérèse.....	100 0 0	
Augusta Durnford.....	Do à l'Hospice de la Maternité à Montréal.....	100 0 0	
Rob. Symes.....	Do à la Société Littéraire et Historique de Québec, pour transcription de Records Historiques.....	100 0 0	
Rév. M. Townsend.....	Do à l'Académie de Clarenceville.....	50 0 0	
Edward Hamilton, et autres.....	A compte de Travaux faits au Canal de Lachine.....	7351 18 0	
			8626 18 0
	Total Courant.....	£	96127 4 0

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice
(A.)
1848-9.

Appendice
(A.)
1848-9.

No. 24.

ETAT COMPARATIF du Revenu Net et de la Dépense du Fonds Consolidé de la Province du Canada, pour les années 1846 et 1847.

DEPENSE.

NET DU REVENU.

Département du Revenu.	1846.		1847.		Augmentation.		Diminution.		Causes de l'Augmentation ou Diminution.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Net des Douanes.....	391171 1 3	381063 11 10	10107 9 5	145249 9 3	148261 7 3	3014 18 0	12161 4 8	12161 4 8	Les Services sous ces Cédulaes sont mis au compte de la Nouvelle Liste Civile depuis le 1er Octobre.
Accise.....	18640 8 0	28820 14 8	10180 6 8	50000 0 0	37818 15 4	
Territorial.....	23526 0 1	25757 15 6	2231 15 5	33333 6 8	20589 14 9	12743 11 11	12743 11 11	
Droit des Phases.....	819 12 11	865 19 1	46 6 2	8561 6 9	8561 6 9	
Impôts des Banques.....	15689 1 1	16006 7 2	107 6 1	9997 18 9	9997 18 9	
Travaux Publics.....	46460 7 4	49557 8 5	5922 18 11	6613 5 8	6347 19 5	265 6 3	265 6 3	
Commissions de Milice	48 10 0	43 8 3	5 1 9	9839 9 4	8746 15 3	1092 14 1	1092 14 1	
Amendes et Confiscations, les saisies y comprises.....	3330 4 10	2247 4 9	1083 0 1	75024 1 9	82648 8 5	7624 6 8	
Intérêts sur des Dépôts Publics.....	2525 16 5	1008 14 10	1517 1 7	62857 0 5	26231 17 10	
Revenu Camel.....	8552 16 9	8455 10 2	97 6 7	104557 16 8	12687 9 4	32368 5 11	32368 5 11	
Totaux, Courant.....	512293 18 8	506226 14 8	18732 18 4	540528 12 5	458021 17 1	29198 10 2	76405 5 6	76405 5 6	Dépenses ordinaires cette année, se montant à \$22195 9s. 10d. mais qui n'ont pas été chargées au Fonds Consolidé.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, Mars, 1846.
F. HINCKS, Inspecteur Général.

Appendice (A.) 1848-9.

Appendice (A.) 1848-9.

No. 25.—ÉTAT des Affaires de la Province du Canada, etc.—Continué.

Dr.	Cr.	Cr.	Courant.	Courant.
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
				3866788 18 5½
				20000 0 0
				8438 12 4
				52935 0 0
				22750 0 0
				6000 0 0
				110123 12 4
				202965 1 8
				83390 18 10
				53392 12 1
				5016 3 0
				15103 16 4½
				3440 8 0
				2778 6 9½
				120 13 8
				4666 13 4
				28844 5 0
				4959 17 3
				47454 2 4
				4972 16 8
				5923 12 9½
				6278 0 0
				1453 17 10
				207 5 0
				1812 2 5½
				1325 10 9
				473706 3 10
				100811 1 2
				53533 6 8
				2842 2 8
				5000 0 0
				1500 0 0
				513 19 5
				113 2 8
				19129 2 8
				151 9 4
				15 19 1
				116 10 2
				14555 17 9½
				198282 11 7½
				4648901 6 2½
				3369 17 3
				1590 0 0
				414760 4 2½
				8085 10 7
				53533 6 8
				104517 11 2
				17580 18 1
				11855 4 0
				3816 12 10
				4954 0 2
				112 5 10
				521 19 0
				403 3 3½
				52153 14 7
				277 12 2
				177 9 1
				12646 7 5
				22195 9 10
				292781 4 8½
				4648901 6 2½
				4648901 6 2½

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, Mars, 1848. F. HINCCKS, Inspecteur Général.

ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, en paiement de diverses dépenses indispensables du Gouvernement Civil du Canada, et auxquelles il est nécessaire de pourvoir.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.			Total Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
Thomas A. Begly.....	Pour payer James Stewart pour le mesurage du site d'un Pont sur l'Ottawa à Ste. Anne.....	21	3	4
Do	Coût du mesurage du Canal St. Laurent et Chambly....	50	0	0
Do	Do do du Chemin de Broughton et Tring....	93	12	1
Do	Do du Chemin de Craig.....	37	12	6
Do	Pour payer F. Hall pour l'investigation de réclamations dans le District de Huron.....	66	16	1
James Stewart.....	Coût du mesurage du Pont de Ste. Anne et Vaudreuil....	40	12	6
J. B. Mills.....	Do du Canal St. Laurent et Champlain.....	162	16	6
C. E. Casgrain.....	A compte de réparations faites au Chemin de Témiscouata	250	0	0			
Thomas A. Begly.....	Do pour le même.....	250	0	0			
F. X. Bois.....	Do do.....	25	10	9			
					525	10	9
Hector Munroe & Cie.....	Do de leur contrat pour la bâtisse d'une nouvelle aile à l'ancienne Maison du Gouvernement à Montréal.....	1275	0	0
Joseph Smolenski.....	Pour des Poêles-russes pour la même.....	150	0	0
Thomas McGinn, Geolier, Montréal.	Pour certains déboursés pour le soulagement de Débiteurs indigents.....	184	9	7
D. R. Woods, Greffier de la Cour des Banqueroutes, Montréal.. }	Montant alloué pour avoir préparé, grossoyé, etc., le Retour des cas de Banqueroute depuis 1840 au 31 Mai, 1847.....	55	12	6
Chester Roberts.....	Aide en faveur de l'Académie de Bedford.....	50	0	0
E. Demers, Trésorier de la Cité, Montréal..... }	Six mois de loyer pour la bâtisse occupée comme Maison du Parlement, jusqu'au 1er Novembre, 1847.....	750	0	0
Samuel Gerrard.....	A compte des Dépenses de l'Hôpital-Général de Montréal	400	0	0
Henry Jossopp.....	Pour le soulagement de Matelots naufragés et indigents..	100	0	0
David Davidson.....	Pour une Traite sur Halifax pour rembourser la Province de la Nouvelle-Ecosse pour des Provisions fournies à des habitants en détresse aux Isles de la Magdelaine..	249	9	0
Reid & Larned.....	Pour balance à eux due pour le Chemin de Chatham et Amherstburg.....	1922	15	1
Dr. Wm. Rees.....	Etant pour balance de ses réclamations comme Surintendant de l'Asile Temporaire des Lunatiques à Toronto, tel que recommandé par Adresse de l'Assemblée Législative en date du 4 Juin, 1846.....	543	1	8
Boston & Coffin, Shérif, Montréal.	Etant pour le Montant de Dépenses par eux payés dans une enquête concernant certaines accusations portées contre eux par certains Magistrats de la Cour des Quartiers de Sessions.....	102	15	0
Do et do	Etant pour Honoraires et Déboursés à eux dus sur des Exécutions contre les Propriétés d'Offenseurs Politiques en 1837 et 1838.....	288	8	5
Desbarats & Derbshire.....	Balance à eux dus sur l'impression des Lois de la dernière Session, etc.....	3502	6	2
Do do	Montant de leur Compte pour l'impression de l'Acte de la Nouvelle Liste Civile et autres Bills réservés.....	275	12	2
Do do	Balance de leur réclamation pour impression en général, dans le cours de l'année finissant le 31 Décembre, 1847	1369	2	8
Do do	Do de leur do pour impressions et Papeteries fournies au Clerc de la Couronne en Chancellerie.....	66	17	11
J. Macdonell.....	Pour Services comme Commissaire nommé dans l'investigation de certaines accusations portées contre James McGibbon, Ecuyer.....	37	10	0
Wm. Ermatinger.....	Balance des dépenses encourues dans l'enquête de plaintes de la part de Mr. Armstrong et autres contre Mr. Hayden, Maître de Poste à Sorel.....	21	9	3
Edward Bowen, Juge, Québec....	Balance de son allouance pour frais de voyage en allant à la Cour du Banc de la Reine aux Trois-Rivières en Juin, à Montréal en Juillet, à Sherbrooke en Août, 1847, et à la Cour de Circuit à Portneuf, pendant l'année 1847	80	0	0			
Elzear Bedard, do do ...	Montant de son do pour sa présence aux Cours de Circuit dans le District de Gaspé, en 1847.....	75	0	0			
James Smith, do Montréal....	Do Cour de Circuit à Aylmer, en 1847.....	12	10	0			
D. Mondelet.....	Do Cour du Banc de la Reine à Sherbrooke, en Août 1847	25	0	0			
R. H. Gairdner.....	Do Cour d'Appel à Québec en Mars, à Montréal en Juin, et à la Cour du Banc de la Reine à Montréal et aux Trois-Rivières, en Juillet et Octobre, 1847.....	100	0	0			
					292	10	0
	Porté en l'autre part.....	£			12635	3	2

Appendice
(A.)

No. 26.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—Continué.

Appendice
(A.)

1848-9.

1848-9.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.			Total Courant.			
		£	s.	d.	£	s.	d.	
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>				12635	3	2	
	<i>Certains Items de dépenses pour l'Administration de la Justice auxquelles il était ci-devant pourvu dans la Liste Civile Cédute A annexée à l'Acte de l'Union.</i>							
H. Driscoll, Conseil de la Reine..	Services professionnels dans des Poursuites en matières Criminelles dans le Terme d'Août, 1847, à Montréal..	131	10	0				
John Duggan.....	Do aux Assises de l'Automne en 1847, dans le District de Simcoe.....	22	10	0				
John Prince, Conseil de la Reine..	Do aux do dans les Districts de l'Ouest et London....	101	5	0				
H. J. Boulton, do	Do aux do dans les do de Huron, Home et Newcastle,	60	10	0				
Hy. Smith, Jr. do	Do aux do dans les do du Prince Edouard, Victoria et Bathurst.....	65	10	0				
Wm. S. Sewell, Shérif, Québec...	Trois mois de Salaire et Allowance pour un Exécuteur des Hautes Œuvres, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £141 2s. par année.....	35	5	0				
Do do	A compte de ses contingents dans le cours des six mois finissant do	£700	0	0				
Do do	Do pour l'année 1848.....	700	0	0	1400	0	0	
Boston & Coffin, Shérif, Montréal.	Trois mois de Salaire et Allowance pour un Exécuteur des Hautes Œuvres, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £141 2s par année.....	35	5	6				
Do do	A compte de leurs contingents dans le cours des six mois finissant le 31 Décembre, 1845.....	£2199	3	4				
Do do	Do pour l'année 1848.....	500	0	0	2699	3	4	
I. G. Ogden, Shérif, Trois-Rivières.....	Trois mois de Salaire et Allowance pour un Exécuteur des Hautes Œuvres, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £113 6s. 8d. par année.....	28	6	8				
Do do	A compte de ses contingents dans le cours des six mois finissant le 31 Décembre, 1847.....	£600	0	0				
Do do	Do pour l'année 1848.....	300	0	0	900	0	0	
Geo. F. Bowen, Shérif, St. François	Trois mois de Salaire jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £55 11s.....	13	17	9				
Do do	A compte de ses contingents dans le cours des six mois finissant do	250	0	0				
Martin Sheppard, Shérif, Gaspé...	Trois mois de Salaire et Allowance pour frais de voyage, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £88 17s. 8d.....	22	4	5				
Do do	A compte de ses contingents pour 1847.....	100	0	0				
B. A. Panet, Coronaire, Québec..	Trois mois de Salaire jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £111 2s.....	27	15	6				
Jones & DeSalaberry, do Montréal.	Do jusqu'au do à do	27	15	6				
Do do	Montant de leurs Honoraires et Déboursés dans le cours des six mois finissant do.....	684	7	3				
Valère Guillet, do Trois-Rivières	Trois mois de Salaire jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £55 11s.....	13	17	9				
C. A. G. De Tonnancour, do St. François.....	Do jusqu'au do à £50 par année.....	12	10	0				
R. W. Fitton, do Bonaventure, Gaspé.....	Do jusqu'au do à £27 15s. 4d. do	6	18	10				
Wm. Tilly, do Comté de Gaspé..	Do jusqu'au do à do	6	18	10				
J. Green, Clerc de la Couronne, Québec.....	Do jusqu'au do à £44 8s. 8d.....	11	2	2				
A. M. Delisle, do Montréal.....	Do jusqu'au do à do	11	2	2				
Do do	Montant de ses Honoraires et Allowances dans le cours des six mois finissant do.....	92	16	7				
Ed. Barnard, do Trois-Rivières...	Trois mois de Salaire jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £22 4s. 4d.....	5	11	1				
Do do	Montant de ses Honoraires et Déboursés dans le cours des six mois finissant do	14	5	6				
J. G. Barthe, Greffier de la Cour d'Appel.....	Trois mois de Salaire jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £133 6s. 8d.....	33	6	8				
Do do	Six mois d'Allowance pour Papeteries à l'usage de la Cour, jusqu'au do à £6 13s. 4d.....	3	6	8				
Frederick Mimeo.....	Trois mois de Salaire comme Huissier de la Cour d'Appel, jusqu'au do à £30.....	7	10	0				
Simeon Lelièvre.....	Do comme Interprète des Cours à Québec, jusqu'au do à £44 8s. 8d.....	11	2	2				
Richard Dillon.....	Do comme do Montréal.....	11	2	2				
Frs. Bureau.....	Do comme do Trois-Rivières, à £27 15s. 4d.....	6	18	10				
William Downes.....	Do comme Grand Connétable à Québec, jusqu'au do à £40 par année	10	0	0				
Do	Pour Services dans le cours des six mois finissant do	£184	3	6				
Do	Pour l'année 1848.....	30	0	0	214	3	6	
	<i>Porté ci-contre.....</i>	£	7077	19	4	12635	3	2

No. 26.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—Continué.

Appendice (A.)

Appendice (A.)

1848-9.

1848-9.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de ci-contre</i>	7077 19 4	12635 3 2
	<i>Certains Items de Dépenses pour l'Administration de la Justice auxquelles il était ci-devant pourvu dans la Liste Civile Cédula A annexée à l'Acte de l'Union.—Continué.</i>		
Benjamin Delisle.....	Trois mois de Salaire comme Grand Connétable à Montréal, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £40 par année...	10 0 0	
Do.....	Pour Services dans le cours des six mois finissant do....	292 11 3	
Philip Burns.....	Trois mois de Salaire comme Grand Connétable aux Trois-Rivières, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £30...	7 10 0	
Do.....	A compte de Services dans le cours de l'année 1847....	240 0 0	
Eleazar Clark.....	Trois mois de Salaire comme Grand Connétable à St. François, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £30 par an.	7 10 0	
Frederick Mimeo.....	Do comme Crieur et Tipstaff des Cours à Québec, jusqu'au do à £42 4s. 4d.....	10 11 1	
G. J. Stanley.....	Do comme Crieur, Montréal, jusqu'au do à £22 4s. 4d.	5 11 1	
Peter Devins.....	Do comme Tipstaff do jusqu'au do à £20 par année...	5 0 0	
Pierre Portugais.....	Trois mois de Salaire comme Crieur et Tipstaff des Cours aux Trois-Rivières, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £27 15s. 4d.....	6 18 10	
Patrick Lowe.....	Do comme Gardien de la Cour de Justice, Québec, jusqu'au do à £60.....	15 0 0	
Amable Loiselte.....	Do comme do Montréal, jusqu'au do à £80.....	20 0 0	
Pierre Portugais.....	Do comme do Trois-Rivières, jusqu'au do à £40...	10 0 0	
John McLellan.....	Do comme do de la Maison de Justice et Prison à New Carlisle, jusqu'au do à do.....	10 0 0	
Thomas Tuzo.....	Do comme do à Percé do.....	10 0 0	
C. M. Hyndman.....	Do comme do et Crieur de la Cour du Banc de la Reine à Sherbrooke, jusqu'au do à do.....	10 0 0	
J. McLaren.....	Do et Allowance pour deux Guichetiers, comme Gardien de la Prison à Québec, jusqu'au do à £261 2s.....	65 5 6	
Thomas McGinn.....	Do comme do et do à Montréal, jusqu'au do à £218 17s. 8d.....	54 14 5	
Richard Gennis.....	Do comme do et do aux Trois-Rivières, jusqu'au do à £141 2s.....	35 5 6	
Pk. Read.....	Do comme Gardien de do à Sherbrooke, jusqu'au do à £37 15s. 4d.....	9 8 10	
Daniel Arnoldi.....	Do comme Médecin de la Prison à Montréal, jusqu'au do à £222 4s. 4d.....	55 11 1	
George Badeaux.....	Do comme do Trois-Rivières, jusqu'au do à £55 11s.	13 17 9	
J. B. Johnston.....	Do comme do Sherbrooke, jusqu'au do à £40.....	10 0 0	
James Alexander.....	Do comme Gardien et Messenger de la Cour du Banc de la Reine à Toronto, jusqu'au do à £60.....	15 0 0	
James Brown.....	Do comme Huissier-Audencier de do jusqu'au do à £20 par année.....	5 0 0	
Alexander Ross.....	Do comme Messenger de la Cour de Chancellerie, jusqu'au do à £55 11s.....	13 17 9	
John Monk.....	Do d'augmentation de Salaire comme Greffier des Officiers en Loi, Canada Est, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £100 par année.....	25 0 0	
J. Ryan.....	Do Salaire comme Messenger des Bureau des Procureurs Généraux, jusqu'au do à £33 par année.....	8 5 0	
Burroughs & Fiset, Protonotaire, Québec.....	A compte des contingents de leur bureau pour l'année 1847	100 0 0	
Monk, Coffin & Papineau do Montréal.....	Do des do de leur do dans le cours des six mois finissant le 31 Décembre, 1847.....	162 10 0	
Edward Barnard, do Trois-Rivières	Montant de ses contingents dans le cours des do do.....	52 7 1	
Wilkie & Tremblay.....	Pour divers Articles fournis aux Quartiers de Sessions...	31 17 0	
Wm. A. Campbell.....	Honoraires comme Greffier de l'Assise du Circuit de l'Automne dans les Districts de Gore et Home.....	48 19 6	
William George Draper.....	Do comme do aux do de London et de l'Ouest.....	25 12 6	
J. M. Home.....	Do comme do aux do du Prince Edouard, Victoria, Newcastle et Colborne.....	23 3 9	
Thomas A. McLean.....	Do comme do aux do de l'Est, Ottawa, Dalhousie et Bathurst.....	27 1 6	
C. E. Shiller, Surintendant des Témoins de la Couronne, Montréal	Pour Services pendant le Terme Criminel d'Août, 1847, à Montréal.....	152 12 3	
E. C. Jones.....	Honoraires comme Greffier de l'Assise de Circuit de l'Automne, 1847, aux Districts de Niagara, Midland, Johnston et Simcoe.....	50 2 6	
B. W. Smith, Shérif, Simcoe....	Services pour la Couronne dans des Poursuites Criminelles.....	4 3 0	
Delisle & Brehaut.....	Honoraires et Allowances comme Greffiers de la Paix à Montréal, pour les six mois finissant le 31 Décembre, 1847.....	337 10 11	
H. B. Hughes.....	Do comme do Trois-Rivières, pour les six mois do...	193 19 0	
C. C. Small.....	Do comme Clerc de la Couronne et des Plaids à Toronto, pour les six mois finissant do.....	47 11 5	
Do.....	Balises des Dépenses Contingentes de l'Aile Est des Bâtisses Publiques à Toronto pour l'année 1847.....	48 13 8	
Louis Beaudry.....	Pour pourvoir à de nouvelles améliorations à la Cour de Circuit, Beauharnois.....	23 7 6	
P. Cowan.....	Pour Loyer, Bois de Chauffage et Papeteries pour do do Missisquoi, pour 1847.....	40 11 3	
P. Chevallier.....	Do do St. Ours.....	35 17 6	
F. Lemaire.....	Do do Deux-Montagnes, pour partie de 1847.....	12 10 0	
	<i>Porté en l'autre part</i>		9474 7 9
			22106 10 11

Appendice
(A.)

No. 26.—ÉTAT des Warrants adressés au Receveur Général, etc.—Continué.

Appendice
(A.)

1848-9.

1848-9.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
	<i>Rapporté de l'autre part</i>	£ s. d.	£ s. d. 22109 10 11
	<i>Les items suivants étaient ci-devant chargés contre la Cédule B. annexée à l'Acte de l'Union.</i>		
William R. Wright.....	Trois mois de Salaire comme Clerc additionnel dans le Bureau du Secrétaire Provincial, Section de l'Est, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £175 par année.....	43 15 0	
John Twamley.....	Do Salaire additionnel comme Messenger, jusqu'au do à £10.....	2 10 0	
J. Dorr.....	Do comme do Section de l'Ouest, jusqu'au do à do..	2 10 0	
George Boxall.....	Do comme do Bureau du Secrétaire Civil, jusqu'au do à do.....	2 10 0	
William Kent.....	Do comme 1er Clerc dans le Bureau d'Enregistrement, jusqu'au do à £27 15s. 8d.....	6 18 11	
J. W. Webb.....	Do Salaire comme Messenger, jusqu'au do à £66.....	16 10 0	
J. Thompson.....	Do do additionnel comme do Bureau du Receveur Général, jusqu'au do à £10.....	2 10 0	
J. B. Stanton.....	Do do comme 3e Clerc, dans le Bureau de l'Inspecteur Général, jusqu'au do à £25.....	6 5 0	
P. Gaul.....	Do do comme Messenger do jusqu'au do à £10....	2 10 0	
	Total des Paiements, Courant.....	£	85 18 11 22195 9 10

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No. 27.

ÉTAT ABRÉGÉ des Payements faits pour les Dépenses de l'Emigration et la Quarantaine en la Province du Canada en 1847, et jusqu'au 31 Janvier, 1848.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
	<i>Bâtisse et Ameublement des Abris.</i>	£ s. d.	£ s. d.
Diverses Personnes.....	Pour montant à elles payé pour la bâtisse et ameublement des Abris à Montréal.....	15118 5 1	
Do	Do do à la Grosse Isle.....	10608 11 7	
Joseph Morris.....	Do do à Québec.....	1120 0 0	
	<i>Dépenses des Bureaux de Santé, (Canada Est et Ouest.)</i>		26847 16 8
James Court, Secrétaire-Agissant.	Aux Commissaires de l'Emigration à Montréal, étant pour les mettre en état de rencontrer des dépenses encourues dans le soin des Emigrés.....	14000 0 0	
Adam Ferrie.....	Un des Commissaires, étant pour do.....	3500 0 0	
Joseph Morris.....	Dépenses pour do et déboursés dans le soin d'Emigrés malades à l'Hôpital des Emigrés, Québec.....	3200 0 0	
Hammond Gowen	Étant pour indemniser, comme un des Commissaires de l'Hôpital de Marine et des Emigrés à Québec, durant l'année dernière.....	25 0 0	
Dr. George Campbell.....	Étant comme indemnité, comme un des Commissaires dans l'investigation de l'état de l'Établissement de la Quarantaine à la Grosse Isle.....	50 0 0	
Dr. R. L. McDonell.....	Do comme do.....	50 0 0	
Dr. J. F. Pinchaud.....	Do comme do.....	25 0 0	
J. H. Cameron.....	Étant pour le rembourser de ses dépenses en se rendant à la Grosse Isle pour conclure des arrangements concernant les Emigrés.....	5 0 0	
	Porté ci-contre.....	£	20855 0 0 26847 16 8

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de ci-contre.</i>	20855 0 0	26847 16 8
	<i>Dépenses des Bureaux de Santé, Canada Est et Ouest. Continué.</i>		
George Gurnett, Président, Bureau de Santé.....	A compte de Dépenses encourues dans le traitement d'Émigrés à Toronto.....	11500 0 0	
Thomas Kirkpatrick, Maire de Kingston.....	Do encourues dans do à Kingston.....	4000 0 0	
C. C. Ferris, Président, Bureau de Santé.....	Do do do à Hamilton.....	500 0 0	
Philip Lowe, Président du Bureau de Police.....	Do do do à Picton.....	119 19 2	
J. R. McDonald, Secrétaire, Bureau de Santé.....	Do do do à Brantford.....	30 0 0	
Alfred Carter, do.....	Do do do à London.....	550 0 0	
E. G. Adams, Président, Bureau de Santé.....	Do do do à Ste. Catharines.....	202 6 7	
R. Burritt, do.....	Do do do à Prescott.....	483 19 3	
Wm. G. Green, Commissaire, Bureau de Santé.....	Do do do à New Market.....	40 0 0	
J. V. Murphy, Président, do.....	Do do do à Trent.....	41 3 3	
E. Brouse, do.....	Do do do à Matilda.....	67 19 0	
Benjamin Bird, Clerc, do.....	Do do do à Port Hope.....	30 12 0	
George K. Chisholm, Président, do.....	Do do do à Oakville.....	20 0 0	
T. Mair, do.....	Do do do à Brockville.....	150 0 0	
C. Poole & George McDonell.....	Do do do à Cornwall.....	400 0 0	
John Simpson, Président, Bureau de Santé.....	Do do do à Niagara.....	250 0 0	
Daniel O'Connor, do.....	Do do do à Bytown.....	350 0 0	
Dr. J. Sparham & J. Holden.....	Soins médicaux à des Émigrés à West Williamsburg.....	39 15 0	
A. B. Hawke.....	A compte des Dépenses de l'Emigration dans le Canada Ouest.....	4100 0 0	
Etienne Guy.....	Pour le mettre en état de payer aux Dames de l'Hôpital-Général le prix d'un terrain pour y bâtir des Abris.....	153 10 0	
Louis Panet.....	Do le prix d'un terrain pour un Cimetière pour l'usage de l'Hôpital des Émigrés à Québec.....	100 0 0	
Jeremiah Ryan.....	Etant pour pleine compensation pour des dommages causés à sa ferme dans le cours de la bâtisse des Abris à Montréal.....	10 0 0	
P. Gamelin.....	A compte des dépenses pour les Émigrés à St. Jean.....	834 17 1	
Capitaine Wetherall.....	Do do do à Lachine.....	801 3 5	
Révd. J. Signay, Evêque Catholique, Québec.....	Etant en aide des Dépenses encourues dans les soins spirituels aux Émigrés Catholiques-Romains à la Grosse-Isle.....	550 0 0	
Eliza M. Smith.....	Do à la Maison de Refuge pour les Veuves et Orphelins d'Émigrés à Montréal.....	83 8 9	
Révd. J. Signay.....	Pour le mettre en état de liquider des dépenses pour hardes pour des Orphelins Catholiques-Romains à Québec sous ses soins.....	387 0 0	
Révd. J. Bourget, Evêque Catholique, Montréal.....	Pour le soutien d'Orphelins émigrés sous ses soins.....	755 17 1	
Dr. T. C. Arnoldi, Jr.....	Pour soins médicaux à des Enfants émigrés à l'Asile des Orphelins Protestants à Montréal.....	28 10 7	
Made. Anne McCord.....	Etant pour la nourriture et l'habillement d'Orphelins Émigrés à Montréal.....	180 8 4	
A. B. Hawke.....	Etant pour le mettre en état de payer le montant des Dépenses encourues par les Sœurs de la Charité à Bytown, pour le soutien d'Émigrés indigents, jusqu'au 1er Décembre, 1847.....	826 13 2	
Révd. G. Mountain, Evêque de Montréal.....	Pour payer certaines dépenses encourues dans le soin d'Orphelins émigrés protestants.....	100 0 0	
Révd. Angus McDonell.....	Pour mettre les Dames de l'Hotel-Dieu à Kingston en état de préparer une bâtisse convenable pour y recevoir des Enfants Orphelins d'Émigrés Catholiques.....	50 0 0	
A. T. Galt.....	Dépenses encourues dans le maintien d'un Hôpital à Sherbrooke pour les Émigrés atteints de la fièvre.....	6 2 8	
Dr. J. B. Johnson.....	Soins Médicaux à do.....	17 10 0	
John Fontana.....	Pour des provisions par lui fournies à des Émigrés sauvés du navire Miracle, naufragé.....	124 6 0	
J. F. Muncy.....	Do pour le même.....	105 5 0	
G. W. Wickstead.....	Pour payer les Dépenses de la Commission chargée de s'enquérir des accusations portées contre Mr. Allison, ci-devant Agent de l'Emigration à Montréal.....	100 0 0	
Made. Yarwood.....	Etant une aide à elle faite, comme Veuve du ci-devant Agent de l'Emigration, pour payer les dépenses de son passage en Angleterre, six semaines, à £200 Sterling par année.....	25 12 10	
Dr. Stansfeld.....	Paie additionnelle pour Services comme Clerc et Officier Médical Abordeur à Montréal en sus de ceux de Médecin-Assistant, du 26 Juillet au 30 Novembre, 1847, à 5s.....	29 10 0	
			49000 9 2
	<i>Porté en l'autre part.</i>		£ 75946 5 10

Appendice
(A.)

No. 27.—ÉTAT ABRÉGÉ des Paiements à compte de l'Emigration, etc.—Continué.

Appendice
(A.)

1848-9.

1848-9.

A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>		75848 5 10
	<i>Pour Transport.</i>		
A. C. Buchanan.....	A compte des Dépenses du transport d'Emigrés.....	21000 0 0	
A. B. Hawke.....	Do pour même.....	14450 0 0	35450 0 0
	Total pour l'Emigration.....	£	111298 5 10
	<i>Dépenses de la Quarantaine.</i>		
J. seph Parent, Médecin-Inspe- cteur Québec.....	Montant des paiements faits pour icelle à Québec et à la Grosse-Isle, pendant la Saison de 1847.....	15465 17 6
	Total des Paiements pour l'Emigration et la Quarantaine, jusqu'au 31 Janvier, 1848.....	£	126764 3 4
	<i>Ca.</i>		
	Par Balance de la taxe sur l'Emigration de l'an dernier..	249 12 11	
	Par Montant reçu provenant de la taxe de l'Emigration en 1847.....	19002 9 2	
	Do de la Caisse Militaire.....	£30000 0 0	
	Moins—Retenu par le Commissaire Géné- ral pour des Dépenses encourues par lui 9500 0 0		
		£20500 0 0	
	Montant placé au Crédit de la Province dans la Banque d'Angleterre, le 31 Dé- cembre, 1847.....	25000 0 0	
	Sterling.....	£45500 0 0	
		55358 0 8	74610 8 0
	Excédant des Paiements sur les Recettes, jusqu'au 31 Janvier, 1848.....	£	52153 14 7

N. B.—Il y a eu d'autres Sommes de payées depuis la clôture de ce Compte à venir au 15 Mars, 1848, so-
montant à £12,017 2s. 9d.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice
(A.)
1848-9.

Appendice
(A.)
1848-9.

No. 28.

État des Argents perçus en vertu d'Actes Provinciaux, 45 Geo. III. Chap. 2, et 2 Geo. IV. Chap. 7, et des Dépenses encourues dans le maintien et l'amélioration de la Navigation du Fleuve St. Laurent, depuis le Bassin de Portneuf, dans le District de Québec, jusqu'à la Ligne de Division entre les ci-devant Provinces du Bas et du Haut-Canada, pour l'année 1847, sous la Surveillance de la Maison de la Trinité de Montréal.

NOMS.		DEPENSE.		RECETTE.		Total Courant.	
		Montant.	Total Courant.	Montant.	Total Courant.		
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
	Par Balance rapportée de l'année dernière.....	879 14 5				
Robert Armour.....	Salaire comme Maître, depuis le 1er Janvier au 18 Mai, 1847, à £125 par année.....	£47 14 8	1698 1 10			
J. W. Dunscomb.....	Do comme Député-Maitre, du 19 Mai au 31 Décembre, 1847, à do.....	77 5 4		42 9 2			
James Holmes.....	Douze mois de Salaire comme Registrateur et Trésorier, jusqu'au do.....	125 0 0				1655 12 8	
Wm. K. Rayside.....	Do comme Maître de Havre, jusqu'au do.....	125 0 0		776 11 0			
Henry Geo. Thompson.....	Do comme Huissier de Grève, jusqu'au do.....	250 0 0		19 8 3		757 2 9	
James Holmes, Registrateur et Trésorier.....	A compte des Contingents du Bureau pour 1847.....	1600 0 0				20 0 0	
	Total Courant.....	£521 19 0	2075 0 0	Total Courant.....	£2954 14 5		
	Par Balance rapportée.....	£521 19 0				2954 14 5	

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice (A.) 1848-9.

No. 29.

État du Revenu provenant des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, et des Paiements faits à même ceux pour l'Encouragement de l'Éducation dans le Canada Est, pour les années 1846 et 1847, tel qu'autorisés par des Actes de la Province 9 Vict. Chap. 59, et 10 & 11 Vict. Chap. 34.

N O M S.	D E P E N S E.	Montant.	RE C E T T E.	Montant.	Contant.	Contant.
		£ s. d.		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
David Davidson.....	Montant payable aux Directeurs du Lycée à Montréal, étant la balance de l'année 1846.	98 3 6	Par Balance non appliquée rapportée de l'année dernière			2027 0 0
Rév. P. Beland.....	Montant payable aux Directeurs du Lycée à Montréal, pour les six mois finissant le 30 Juin, 1847, en considération de l'éducation gratuite qu'ils ont donnée à 20 écoliers pauvres.	10 0 0	Balance en les mains de l'Honorable John Stewart, ci-devant Commissaire des Biens des Jésuites, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	1063 10 9		
David Davidson.....	Étant la balance de l'octroi en aide à l'école des Sauvages à St. François.	111 2 3	Montant reçu par lui depuis provenant de la vente de Meubles de Bureau, etc.....	10 6 3		
Rév. John Cook.....	Montant payable aux Directeurs du Lycée à Montréal, pour les six mois finissant le 30 Juin, 1847, en considération de l'éducation gratuite qu'ils ont donnée à 20 écoliers pauvres.	171 2 4	Total.....	1074 3 0		
Henry Jessopp.....	Étant une aide au Lycée de Québec pour 1847.....	111 2 3				
Rév. J. Bethune.....	Do à l'École Nationale de Québec.....	111 2 3				
C. F. Baillargeon.....	Do à Montréal.....	111 2 3				
Rév. J. Cook et autres.....	Do à la Société d'Éducation à Québec.....	280 0 0	<i>Moins—Dédutions par le Commissaire.</i>			
Peter Langlois.....	Do do aux Trois-Rivières.....	125 0 0	—Son Salaire pour quatre Mois finissant le 30 Avril, 1847, à £200 par année.....	£66 13 4		
Wm. Lunn.....	Do à l'École Britannique Canadienne à Québec.....	200 0 0	Do Allouance pour un Clerc, à £100.....	33 6 8		
Rév. J. Cook.....	Do do à Montréal.....	200 0 0	Jacques Drolet, pour sa Pension comme ci-devant Messager.....	10 0 0		
Jacques Viger.....	Do à l'École de St. André à Québec.....	100 0 0	Contingents de son Bureau.....	15 2 6		
Edwin Atwater.....	Do à l'École de St. Jacques à Montréal.....	250 0 0				
Rév. F. Pilot.....	Do à l'École Presbytérienne Américaine à Montréal.....	100 0 0	Balance payée au Receveur Général.....			913 0 6
Rév. J. Desaulniers.....	Do au Collège de Ste. Anne La Pocatière.....	300 0 0				
	Do au do de St. Hyacinthe.....	300 0 0				

Appendice (A.) 1848-9.

Appendice (A.) 1848-9.

Rév. J. M. Mignault.....	Étant en aide au Collège de Chambly.....	300 0 0	Par montant reçu du Commissaire des Terres de la Couronne, à compte des Biens des Jésuites.....	5025 1 6
J. B. Meilleur.....	Do do de L'Assomption.....	175 0 0		
Charles Emond.....	Do à l'Académie de Berthier.....	100 0 0		
Loke Robinson.....	Do à do de Charlestown.....	100 0 0	Do reçu des Banques Commerciale et de l'Amérique Britannique du Nord, pour intérêt sur des Débitures tenues par elles à compte de ce Fonds.....	1726 12 6
Walter Pierce et autres.....	Do à do de Stanstead.....	100 0 0		
Stephen S. Foester.....	Do à do de Shefford.....	100 0 0		
Wm. Ritchie et autres.....	Do à do de Sherbrooke.....	111 2 2	NOTE.—Montant total de ce Fonds placé sur des garanties Provinciales à 5 par cent, Courant, £41,915.....	
Rév. A. Balfour.....	Do à son Académie, Waterloo.....	100 0 0		
Selby Burns.....	Montant à lui payable comme Maître de l'École sous l'Institution Royale aux Trois-Rivières.....	45 0 0		
Rév. Wm. Bond.....	Étant en aide à l'École de l'Amérique Britannique du Nord à Sherbrooke.....	50 0 0		
Wm. Baker.....	Do au Lycée du village Durham, Missisquoi.....	100 0 0		
Hannah Clugston.....	Do à l'École des Enfants à Québec.....	55 11 1		
Rév. F. Boucher.....	Do à l'École des Filles à Lorette, près Québec.....	50 0 0		
Rév. J. J. Vinet.....	Do à l'École de Ste. Thérèse.....	200 0 0		
Richard Davis.....	Salaire comme Maître de l'École des Sauvages à Caughnawaga, du 24 Février au 13 Mai, 1847, à £50 par année.....	10 16 4		
Alexander Henry.....	Neuf mois de Salaire comme do à St. Régis, du 1er Avril au 31 Décembre, 1847, à do.....	37 10 0		
Rév. P. Beland.....	Étant en aide à une École pour l'usage des Sauvages à St. François.....	50 0 0		
	Total des Paiements, Courant.....	4182 12 2		
	Balance non appropriée portée à l'année prochaine.....	5539 2 4		
	Total Courant.....	9721 14 6		9721 14 6

Par montant de Balance.....£5539 2 4

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS, Inspecteur Général.

Appendice (A.) 1848-9.

No. 30.

État des Droits de Tonnage perçus pendant la Saison de la Navigation de l'année 1847, à Québec et Montréal, sous l'Acte Provincial, 6 Guil. 4, Chap. 35, continué par Acte du Canada, 8 Victoria, Chap. 26, et des Sommes qui en ont été payées pour pourvoir au Traitement Médical de Matelots malades.

QUEBEC.

DEPENSE.		RECETTE.	
Courant.		Courant.	
C.	S. D.	£	S. D.
A Joseph Morin, Trésorier, et un des Commissaires de l'Hôpital de Mairie à Québec, étant à compte des Dépenses du dit Hôpital pendant l'année 1847.....		Par Montant de Balance de l'année dernière.....	
	2113 10 10	£ 331 10 7	
Payement autorisé à même ce Fonds, par acte S. L. C. Chap. 72. Hy. Jessopp, Wm. K. McCord, et Arch. Campbell } Pour le soutien des Matelots malades et malades pendant les hivers de 1846 et 1847.....		Par Montant de Droit de Tonnage perçu à Québec pendant la Saison de 1847. £1915 9 9 Moins—5 par cent au Collecteur..... £5 15 4	
	150 0 0	1419 14 5	
Total Courant.....£		112 5 10	
2463 10 10		2293 10 10	
Par Montant de Balance.....£112 5 10		Total Courant.....£	

MONTREAL.

DEPENSE.		RECETTE.	
Courant.		Courant.	
£	S. D.	£	S. D.
A Samuel Gerrard, Président de l'Hôpital-Général de Montréal, étant à compte des Dépenses du dit Hôpital.....		Par Balance rapportée de l'année dernière.....	
	129 1 2	£ 129 1 2	
Par Balance portée à l'année prochaine.....		Par montant de Tonnage perçu à Montréal, pendant la Saison de 1847.....	
	116 10 2	116 10 2	
Total Courant.....£		Total Courant.....£	
	245 11 4	245 11 4	
Par Montant de Balance.....£116 10 2		Par Montant de Balance.....£116 10 2	

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice (A.)
1848-9.

Appendice (A.)
1848-9.

Appendice
(A.)
1848-9.

Appendice
(A.)
1848-9.

No. 31.

FONDS DISTRIBUTIF DES TERRES DES ECOLES.

État des Argents provenant de la Vente de Terres d'Ecoles en cette partie de la Province ci-devant appelée Haut-Canada, conformément à l'Acte du Canada 4 & 5 Vict. Chap. 19, et des Warrants émanés sur iceux entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, à compte de l'année finissant le 31 Décembre, 1847.

NOMS.	DEPENSE.		MONTANT.		COURANT.		RECETTE.		COURANT.		
			£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
Révd. Geo. Okill Stuart.....	Comme une aide pour des Ecoles de Grammaire additionnelles dans le District de Milland, pour l'année 1846.	97	10	0			Par balance de l'année dernière.....		2665	2	10
Révd. H. J. Grasset.....	Do pour do dans le do de Home, pour 1847.....	50	0	0			Argent reçu du Commissaire des Terres de la Couronne pour Intérêt sur des ventes de terres d'écoles.....	£	1	10	10
Thos. Hazlit.....	Do pour do du Prince Edouard, pour 1846.....	45	0	0			Argent au Crédit du Receveur Général, étant pour Intérêt sur des Débentures tenues à compte du même.....		1467	3	7
Révd. J. G. Geddes.....	Do pour do de Gore, pour 1817.....	127	10	0			Argent reçu de l'Honorable George Markland à compte d'Intérêt par lui dû.....		200	0	0
" Thos. Green.....	Do pour do de Niagara, pour do.....	105	0	0							
" Benj. Cronyn.....	Do pour do de London, pour do.....	50	0	0							
" S. S. String.....	Do pour une Ecole de Grammaire à Richmond, dans le District de Dalhousie.....	35	5	9							
" H. Urquart.....	Do pour do dans le do de l'Est.....	90	0	0							
J. P. Roblin.....	Do pour do Demonsville, District du Prince Edouard.....	45	0	0							
Révd. F. Evans.....	Do pour do dans le District de Falbot.....	40	0	0							
" J. M. Rodgers.....	Do pour do dans le District de Colborne.....	46	10	0							
" MI Harris.....	Do pour do dans le District de Bathurst.....	47	4	3							
" S. B. Ardagh.....	Do pour do dans le District de Simcoe.....	52	10	0							
Do.....	Pour la bûsse d'une Maison d'Ecole dans le même District.	57	10	0							
James Morris.....	Salaires comme Maître-Assistant de l'Ecole de Grammaire dans le District de Johnstown.....	75	0	0							
	Par Balance portée à l'année prochaine.....				964	0	0				
					3369	17	3				
	Total Courant.....				£	4333	17	3			

Par Montant de balance.....£3369 17 3

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
Montréal, Mars, 1848.
F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No. 32.

ÉTAT des Argents reçus provenant des Droits imposés par l'Acte Provincial du Canada, 4 & 5 Victoria, Chap. 13, sur les Passagers ou Emigrés arrivant aux Ports de Québec et Montréal, et du Montant qui en a été payé pour pourvoir au Traitement Médical, et mettre les personnes indigentes de cette description en état de se rendre au lieu de leur destination pendant la Saison de la Navigation de l'année 1847.

DEPENSE.		RECETTE.	
Courant.	£ s. d.	Courant.	£ s. d.
Par Paiements à compte des Dépenses de l'Emigration pour l'année 1847. (Pour les Détails, voir Etat No. 27.)	19252 2 1	Par Balance de l'année dernière	249 12 11
		Montant reçu du Collecteur à Québec, pendant la Saison de 1847.	18636 4 2
		Do. reçu de Montréal,	305 5 0
		N. B.—La Somme mise au Crédit de ce Compte l'année dernière pour des réclamations non réglées dues au Gouvernement Impérial, a été payée cette année au Receveur Général par le Commissaire Général, savoir : £2500 Sterling, à 24s. 4d. £3041 13s. 4d.	19002 9 2
Total Courant	£ 19252 2 1	Total Courant	£ 19252 1 1

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice
(A.)
1848-9.

Appendice
(A.)
1848-9.

No. 33.

ÉTAT des Argents payés au Receveur Général de la Province par les Trésoriers de District, Canada Ouest, entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, conformément à un Acte de la Législature du Haut-Canada, 2 Vict. Chap. 11, intitulé : "Acte pour autoriser l'érection d'un Asile en cette partie de la Province pour l'admission de Personnes Lunatiques et Insensées," constatant en même tems les Payements qui en ont été faits.

PAYEMENTS.		RECETTE.	
	Courant.	Montant.	Courant.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Wm. H. Boulton, Président des Commissaires, étant à compte de la Dépense encourue dans la bâtisse d'un Asile à Toronto pour les Lunatiques	2655 6 4		3086 15 7½
Montant d'intérêt payé sur des Débentures achetées à compte de la somme autorisée pour le parachèvement du même en vertu d'un Acte Provincial, 9 Vict. Chap. 61	222 16 8	165 15 3	
Balances portées à l'année prochaine.	1812 2 5½	271 13 2	
		276 2 6	
		353 14 5	
		286 14 4	
		59 6 7	
		250 8 7	
		107 19 2	
		389 5 2	
		134 16 5	
		83 14 0	
		214 0 3	
Total Courant.....£	4690 5 5½	Total Courant.....£	2603 9 10
			4690 5 5½

Par Montant de Balance.....£1812 2 5½

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINGKS,
Inspecteur Général.

Appendice (A.) 1848-9.

Appendice (A.) 1848-9.

No 34.

ÉTAT du Revenu provenant de Licences d'Amberges dans le Canada Ouest, pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1848, reçu entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, applicable au Payement des Pertes causées par la Rébellion dans le Canada Ouest, en vertu de l'Acte Provincial, 8 Vict. Chap. 72.

RECETTES.				PAYEMENTS.			
Net du Montant non-approprié provenant de l'année dernière	Licences	Montant.	Frais de Perception.	Net du Revenu.	Courant.	Courant.	£ s. d.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
RECETTE CETTE ANNÉE.							
DISTRICT de BATHURST	73	396 0 0	95 17 9	291 0 0			
Do de BROCK	48	265 0 0	52 0 0	214 0 0			
Do de COLBORNE	41	240 0 0	13 5 0	226 15 0			
Do de DALHOUSIE	50	325 10 0	48 13 9	276 16 3			
Do de L'EST	87	469 0 0	78 18 0	390 2 0			
Do de GORE, Division du Sud	244	1571 0 0	138 11 1	1335 5 11			
Do do du Nord	49	224 0 0	33 8 3	190 11 9			
Do de York	357	2384 10 0	186 9 2	2198 0 10			
Do de HOME	18	107 0 0	18 7 6	88 12 6			
Do do de l'Ouest	26	131 10 0	50 9 6	101 0 4			
Do de HURON	37	170 10 0	22 6 3	148 3 9			
Do de JOHNSTOWN	96	490 10 0	64 5 6	426 4 6			
Do de LONDON, Première Division	80	568 0 0	84 13 10	483 6 2			
Do do Seconde	30	143 10 0	27 18 9	115 11 3			
Do de MIDLAND	233	1583 10 0	162 3 0	1421 7 0			
Do de NEWCASTLE, Div. de Northbd.	112	614 10 0	76 16 3	537 13 9			
Do do Division de Durham	1	6 0 0	5 15 0	0 5 0			
Do de NIAGARA	167	1141 10 0	119 4 3	1022 5 9			
Do de L'OTTAWA	27	135 0 0	23 10 3	111 9 9			
Do du PRINCE EDOUARD	25	142 10 0	23 15 11	118 14 1			
Do de SIMCOE	73	292 10 0	53 1 9	239 8 3			
Do de TALBOT	54	256 10 0	32 0 0	223 10 0			
Do de VICTORIA	85	472 10 0	59 1 3	413 8 9			
Do de L'OUEST	100	497 10 0	70 3 9	427 6 3			
Do de WELLINGTON	94	450 16 1	66 7 0	384 9 1			
Totaux	2218	12882 16 1	1582 10 5	11310 5 8			
Métras.—Pour autant porté à l'Avoir de 1846			£6488 14 8				
" Pour autant restant à payer pour 1847			65 0 4				
Du montant déduit comme non payé pour 1846			56553 14 8				
			81 5 0				
Reçu dans le mois de Janvier, 1848, étant partie du Revenu de 1848, et qui a été reçu dans l'intervalle de ce compte			493 16 8				
Total Courant			16025 19 54				
Par montant de Balance			5883 12 94				
Total Courant			16025 19 54				
Total Courant			16025 19 54				

PAYEMENTS.

Alexander Simpson, Caissier de la Banque de Montréal, étant à compte des Payements des Pertes causées par la Rébellion dans le Canada Ouest..... £ 9000 0 0

John A. McDonald, étant pour le payement d'intérêts sur des Débitures émancées en vertu de l'Acte Provincial, 8 Vict. Chap. 72..... £ 1202 6 8

Par Balance portée à l'année prochaine..... £ 5883 12 94

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, Mars, 1848. F. HINCKS, Inspecteur Général.

Appendice
(A.)
1848 9.

Appendice
(A.)
1848-9.

No. 35.

Etat du Revenu provenant de Licences d'Auberges dans le Canada Est, reçu entre le 1er Février, 1847, et le 31 Janvier, 1848, et des Paiements qui en ont été faits aux divers Districts Municipaux dans le Bas-Canada, pendant l'année finissant le 31 Janvier, 1848, tel qu'autorisés par Acte de la Province, 8 Vict. Chap. 72.

RECETTES.		PAYEMENTS.	
		Courant.	
		£	s. d.
Par Balance rapportée de l'année dernière.....		2370	0 0
Par Montant reçu de l'Honorable D. Daly, pour Honoraires sur 1404 Licences à £4 chaque, accordées dans le cours de l'année 1846.....	£5616 0 0		
Par do sur 1835 do 1847.....	5340 0 0		
Par Montant d'Honoraires reçu de l'Inspecteur des Licences pour le District de Montréal.....		10956	0 0
Par do reçu do Québec do		40	0 0
Par do do do		20	0 0
Total Courant	£	13386	0 0
Par Montant de Balance.....			£6278 0 0
			13386 0 0

NOTE.—Depuis la clôture de ce compte, la Balance des Honoraires reçus par l'Honorable D. Daly, pour des Licences d'Auberges, pendant l'année 1847, a été payée au Receveur Général, se montant à £688.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
Montréal, Mars, 1848.
F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice
(A.)
1848-9.

No. 36.

État du montant des Honoraires reçus sur des Licences de Mariage, accordées dans le cours de l'année finissant le 31 Décembre, 1847, dans le Canada Ouest, et des Payements qui en ont été faits tel qu'autorisés par Acte Provincial 9 Vict. Chap. 65.

NOMS.	DEPENSE.		RECETTE.		MONTANT.		COURANT.			
		£	S.	P.	£	S.	P.	£	S.	P.
Révl. Geo. Ryerson.....	Montant de l'Octroi en aide à l'Hôpital-Général de Toronto pour l'année 1847.....	750	0	0	208	0	0	1469	16	1
Révl. H. Grasett.....	Do de la Maison d'Industrie à Toronto pour do.....	500	0	0						
Thos. Kirkpatrick.....	Do pour le soutien de Malades Indigents à Kingston, pour do.....	500	0	0	394	14	10			
Wm. B. Jarvis.....	Balance des Dépenses pour le soutien d'un Asile Temporaire de Lunatiques à Toronto, dans le cours des six mois finissant le 31 Décembre, 1847.....	479	2	5						
	Par Balance portée à l'année prochaine.....	1453	17	10						
	Total Courant.....	£ 3683	0	3	Total Courant.....	£ 3683	0	3		

Par Montant de Balance.....£1453 17 10

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HUNCKS,
Inspecteur Général.

Appendice
(A.)
1848-9.

No. 37.

ÉTAT du montant des Honoraires reçus sur des Licences de Mariage accordées dans le cours de l'année finissant le 31 Décembre, 1847, dans le Canada Est, et appropriés au Payement des Pertes causées par la Rébellion dans le Bas-Canada, par l'Acte Provincial 9 Vict. Chap. 65.

DEPENSE.		RECETTE.	
Courant.		Montant.	
£	s. d.	£	s. d.
Par ce montant payé par le Receveur Général à compte de l'intérêt dû sur des Dé-			247 11 8
bitures sorties en vertu de cet Acte en payement de Pertes causées par la Rebel-			
lion dans le Canada Est.....		489 0 0	
.....		92 3 1	
.....			
Par Balance portée à l'année prochaine.....			396 16 11
Total Courant.....			
644 8 7			644 8 7

Par Montant de Balance.....£207 5 0

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

Appendice
(A.)
1848-9.

Appendice
(A.)
1848-9.

1848-9. ÉTAT des Détails des Payements et Dédutions faites sur les Revenus constituant le Fonds Consolidé de la Province du Canada pour frais de Régie, Perceptions, Droits remis, etc., pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848

NOMS.	SERVICE.	Montant.			Total Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
	<i>Québec.</i>						
	Salaires, Incidents, etc. pour l'année 1847.....	7250	0	6
	<i>Montreal.</i>						
	Salaires, Incidents, etc. pour l'année 1847.....	4915	2	6
	<i>St. Jean.</i>						
William Macrae.....	Salairé comme Collecteur pour l'année finissant le 1er Janvier, 1848.....	500	0	0			
Do	Loyer de Bureau et Bois de Chauffage pour do.....	50	0	0			
Do	Dépenses incidentes, Enregistrement d'Obligations, Frais de voyage etc.....	94	17	4			
J. W. Taylor.....	Salairé comme Surintendant, du 5 Janvier au 9 Mai, 1847, à £150 par année.....	51	13	4			
Do	Do do du 10 Mai, 1847, au 1er Janvier, 1848, à £200 par année.....	128	6	8			
Benjamin Burland.....	Do comme Jaugeur, jusqu'au 1er Janvier, 1848.....	125	0	0			
William Leggatt.....	Do comme Officier Inspecteur, du 1er Janvier au 30 Juin, 1847. À £70 par année.....	35	0	0			
Do	Do comme do du 1er Juillet, 1847, au 1er Janvier, 1848, à £100 par année.....	50	0	0			
L. C. Vandal.....	Do comme do pour l'année finissant le 1er Janvier, 1848	70	0	0			
George Railton.....	Do comme Clerc, du 1er Janvier au 10 Mai, 1847, à £100 par année.....	35	13	8			
Thomas Watkins.....	Do comme do du 7 Mai, 1847, au 1er Janvier, 1848, à £100 par année.....	65	1	5			
F. Crispo.....	Do comme Assistant do du 3 Août, 1847, au 1er Janvier, 1848, à £75 par année.....	30	16	8			
					1236	9	1
	<i>Philipsburg.</i>						
P. P. Russell.....	Salairé comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	200	0	0			
Do	Allouance pour loyer d'une Maison de Douanes et Bois de Chauffage, etc. pour do.....	25	0	0			
Do	Frais de Poste, Papeterie, etc., pour do.....	2	9	2			
Ralph Taylor, Jr.....	Salairé comme Surintendant pour do.....	100	0	0			
J. Henderson.....	Salairé comme Officier Inspecteur, du 5 Janvier, au 20 Novembre, 1847, à £50 par année.....	41	8	7			
					371	17	9
	<i>Coteau du Lac.</i>						
W. B. Simpson.....	Salairé comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	400	0	0			
Do	Allouance pour loyer de Bureau, pour do.....	36	0	0			
Do	Do pour une Chaloupe et son équipage, pour do.....	60	0	0			
Alexander Home.....	Salairé comme Officier Inspecteur, pour do.....	50	0	0			
					546	0	0
	<i>Stanstead.</i>						
James Thomson.....	Salairé comme Collecteur pour l'année finissant le 1er Janvier, 1848.....	125	0	0			
Do	Allouance pour Loyer de Bureau, pour do.....	25	0	0			
Do	Frais encourus en se rendant à la Cour du Banc de la Reine à Sherbrooke, tel que par Ordre en Conseil en date du 9 Mars, 1847.....	8	2	6			
Andrew Patton.....	Salairé comme Surintendant pour l'année finissant le 1er Janvier, 1848.....	50	0	0			
W. R. McLaughlin.....	Salairé comme Officier Préventif, pour do.....	40	0	0			
Wm. McGowan.....	Do comme do pour do.....	30	0	0			
					278	2	6
	<i>Beauce</i>						
Thomas J. Taseheteau.....	Salairé comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	75	0	0			
Do	Allouance pour Loyer de Bureau, pour do.....	25	0	0			
					100	0	0
	<i>Dundee.</i>						
L. H. Masson.....	Salairé comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	200	0	0			
Do	Allouance pour Loyer de Bureau, jusqu'au 5 Juillet, 1847	10	0	0			
Do	Bois de Chauffage, £3 5s. 7½d.—Papeterie, £4 5s. 6d. Poêles et Tuyaux, £5 13s. 10d.—Réputations à une Chaloupe, £1.....	14	4	11½			
Do	Allouance pour la bâtisse d'une Maison de Douane, tel que par Ordre en Conseil en date du 20 Mai, 1847	100	0	0			
Do	Do pour une Chaloupe, comme par Ordre du 2 Juillet, 1847.....	17	14	6			
					341	19	5½
	<i>Porté ci-contre.....</i>	£			14706	12	4

NOMS.	SERVICE.	Montant.			Total Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
	<i>Rapporté de ci-contre</i>	341	19	5½	14706	12	4
	<i>Dundee.—Continué.</i>						
Samuel Walsh.....	Salaire comme Officier Inspecteur, pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	75	0	0			
William Elwell.....	Salaire comme do du 5 Janvier au 18 Mai, 1847, à £50 par année.....	18	7	9			
L. Amsden.....	Salaire comme Officier Inspecteur, du 5 Juillet au 20 Novembre, 1847, à £50 par année.....	18	15	0			
Do.....	Frais de voyage du Port de Mariatown à ce Port.....	3	10	0			
J. Henderson.....	Salaire comme Officier Préventif, du 21 Novembre, 1847, au 1er Janvier, 1848, à £50 par année.....	5	11	5			
					463	3	7½
	<i>Lacolle.</i>						
Thomas Gordon.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0	0			
Do.....	Allouance pour une Chaloupe à la Station de Prévention, pour do.....	100	0	0			
Do.....	Do pour Loyer de Bureau, pour do.....	20	0	0			
Do.....	Do pour Papeteries, Frais de Poste, etc., pour do.....	4	5	7			
Edward March.....	Salaire comme Officier Inspecteur, pour do.....	50	0	0			
					274	5	7
	<i>Compton.</i>						
R. Vincent.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	75	0	0			
Do.....	Pour Loyer de Bureau pour do.....	10	0	0			
Do.....	Papeteries, Bois de Chauffage, etc., pour do.....	6	2	11			
Do.....	Do et Frais de Poste omis dans le compte de 1845.....	0	12	8½			
					91	15	7½
	<i>Clarenceville.</i>						
Charles Stewart.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0	0			
Do.....	Allouance pour Loyer de Bureau, pour do.....	20	0	0			
Do.....	Pour Papeteries pendant deux ans et dix mois.....	4	5	0			
Andrew Holden.....	Salaire comme Officier Préventif pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	16	0	0			
					140	5	0
	<i>Hemmingford.</i>						
G. N. Johnson.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	75	0	0			
Do.....	Allouance pour Loyer de Bureau, pour do.....	10	0	0			
Do.....	Bois de Chauffage, Papeteries, etc., pour do.....	5	10	0			
					90	10	0
	<i>Huntingdon.</i>						
James Botham.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau, Bois de Chauffage et Papeteries, do.....	12	0	0			
Do.....	Frais de Poste pour do.....	0	10	11½			
					112	10	11½
	<i>Russelltown.</i>						
John Davidson.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	125	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau, Bois de Chauffage et Papeteries, do.....	20	0	0			
Do.....	Frais de Poste pour do.....	0	8	4			
Thomas Kennedy.....	Salaire comme Officier Préventif, pour do.....	50	0	0			
					195	8	4
	<i>Eaton.</i>						
H. F. Moore.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	75	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau pour do.....	10	0	0			
Do.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste et Papeteries, do.....	5	9	7			
					90	9	7
	<i>Frelighsburg.</i>						
Anson Kemp.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau, Bois de Chauffage et Papeteries, do.....	20	0	0			
Do.....	Frais de Poste pour do.....	0	9	10			
Francis Crispo.....	Salaire comme Officier Préventif, jusqu'au 2 Août, 1847, à £50 par année.....	28	8	9			
A. Cooper.....	Salaire comme do du 3 Août, 1847, à do.....	5	16	8			
					154	15	3
	<i>Potton.</i>						
J. H. McVey.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau, et Bois de Chauffage, pour do.....	18	0	0			
Do.....	Papeteries, etc., pour do.....	3	0	1			
J. Jellyman.....	Salaire comme Officier Préventif, pour do.....	50	0	0			
					171	0	1
	<i>Porté en l'autre part</i>				£	16490	16 4½

Appendice
(A.)

No. 38.—ÉTAT des Détails des Paiements et Dédutions, etc.—Continué.

Appendice
(A.)

1848-9.

1848-9.

NOMS.	SERVICE.	Montant.			Total Comant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>				16490	16	4½
	<i>Sutton.</i>						
Benjamin Seaton.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	75	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau, Bois de Chauffage et Papeteries do.....	20	0	0			
Do.....	Frais de Poste pour do.....	0	8	3			95 8 3
	<i>St. Regis.</i>						
Saml. S. Finden.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	125	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau pour do.....	6	0	0			
Do.....	Colle-fort, Papeteries, Frais de Poste, Frais de voyage, Réparations à une Chaloupe, et Bois de Chauffage, do.....	16	4	7			
G. Ley.....	Salaire comme Officier Inspecteur du 5 Janvier au 5 Avril, 1847, à £50 par année, et du 6 Avril, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £75 par année.....	68	15	0			215 19 7
	<i>Anheistburg.</i>						
Francis Caldwell.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau et de Hangar, pour do.....	12	0	0			
Do.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste et Enseigne pour Hangar, pour do.....	4	19	10			
James Hamilton.....	Salaire comme Officier Inspecteur pour do.....	50	0	0			166 19 10
	<i>Belleville.</i>						
Henry Baldwin.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau du 5 Juillet, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £15 par année.....	7	10	0			
Do.....	Enseignes pour la Maison de Douane, 20s.—Frais de Poste, 16s. 6d. pour do.....	1	16	6			
Wm B. Gwyn.....	Salaire comme Officier Inspecteur, du 6 Mai, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £75 par année.....	50	0	0			159 6 6
	<i>Bath.</i>						
C. McKenzie.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0	0			
David Leahy.....	Salaire comme Officier Inspecteur, du 24 Décembre, 1846, au 5 Janvier, 1848, à £50 par année.....	51	15	4			151 15 4
	<i>Brockville.</i>						
W. F. Meudell.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	250	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau du 5 Janvier au 5 Mars, 1847, à £16 par année, et du 6 Mars, 1847, au 1er Janvier, 1848, à £25 par année.....	23	10	0			
Do.....	Bois de Chauffage, Meubles de Bureau, Frais de Poste, etc..... £35 15 11						
Do.....	Montant payé à W. H. Ellerbeck pour 22½ jours, à 7s. 6d..... 8 8 9						44 4 8
Herbert Lennon.....	Salaire comme Officier Inspecteur du 6 Janvier au 18 Mai, 1847, à £50 par année.....	18	6	0			
Do.....	Frais de Voyage du Port de Toronto à ce Port, tel que par Ordre en Conseil du 16 Février, 1847.....	5	17	6			
Thos. J. Lord.....	Salaire comme Surintendant du 13 Mai au 5 Juillet, 1847, à £50 par année, et du 6 Juillet, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £75 par année.....	44	18	9			
Do.....	Frais de voyage du Port Cobourg à ce Port.....	1	12	6			388 9 5
	<i>Bond Head.</i>						
Edward Clark.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	50	0	0			50 0 0
	<i>Chippawa.</i>						
O. T. Macklem.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	200	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau et Bois de Chauffage pour do.....	25	0	0			
Do.....	Do aux Chutes de Niagara, pour do.....	7	10	0			
Do.....	Papeteries à Chippawa, pour do.....	4	1	1½			
G. Nicholson.....	Salaire comme Surintendant, pour do.....	50	0	0			
H. N. Warren.....	Do comme Officier Inspecteur, pour do.....	50	0	0			330 11 1½
	<i>Cornwall.</i>						
Guy. C. Wood.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0	0			
Caleb Knight.....	Do comme Officier Inspecteur pour do.....	50	0	0			150 0 0
	<i>Porté ci-contre.....</i>				£	18205	6 5

NOMS.	SERVICE.	Montant.		Total Courant.	
		£	s. D.	£	s. D.
	<i>Rapporté de ci-contre</i>			18205	6 5
	<i>Cobourg.</i>				
W. H. Kittson.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	226	10 0		
Do	Loyer de Bureau pour do	5	0 0		
Do	Bois de Chauffage et Papeteries pour do	4	11 8½		
Joseph Bertram.....	Salaire comme Surintendant pour do	50	0 0		
Thos. J. Lord.....	Do comme Officier Préventif du 27 Novembre, 1846, au 11 Mai, 1847, à £50 par année.....	22	12 1		
Herbert Lennon.....	Salaire comme Officier Préventif du 19 Mai, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £50 par année.....	31	5 0		
	<i>Chatham.</i>			339	18 9½
Wm. Cosgrave.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	125	0 0		
Do	Loyer de Hangar pour do	20	0 0		
Carter Johnstone.....	Salaire comme Officier Inspecteur du 16 Novembre, 1846, au 15 Décembre, 1847, à £50 par année.....	51	3 4		
	<i>Dirkinson's Landing.</i>			199	3 4
H. Macgregor.....	Salaire comme Collecteur du 6 Janvier au 16 Mai, 1847, à £150 par année.....	54	12 9		
Do	Loyer de Bureau et Bois de Chauffage, pour do à £20 do	7	5 0		
Do	Frais de Poste, etc., pour do	0	12 8		
R. K. Bullock	Salaire comme Officier Inspecteur du 6 Janvier au 16 Mai, 1847, à £50 par année.....	18	2 4		
Do	Salaire comme Collecteur du 17 Mai, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £75 par année.....	47	16 0		
Do	Loyer de Bureau et Bois de Chauffage, pour do à £20 par année.....	12	15 0		
Do	Frais de Poste, etc., pour do.....	0	11 1½		
	<i>Dunnville.</i>			141	14 10½
W. B. Sheehan.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0 0		
Do	Loyer de Bureau, pour do	6	0 0		
Do	Bois de Chauffage, Frais de Poste, Papeteries, etc., pour do	7	11 3		
Thos. R. Brooke.....	Salaire comme Clerc et Officier Inspecteur du 6 Janvier au 5 Juillet, 1847, à £50 par année.....	25	0 0		
Reuben Sparling.....	Salaire comme Clerc-Agissant du 21 Juillet, 1847, au 5 Janvier, 1848.....	22	10 0		
	<i>Fort Erie.</i>			161	1 3
Hon. James Kerby.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	150	0 0		
Do	Loyer de Bureau pour do	15	0 0		
Do	Cette Somme allouée au Collecteur, par Ordre en Conseil en date du 10 Février, 1847.....	10	5 0		
Do	do do 20 Mai, 1847.....	6	10 0		
Edmund Anderson.....	Balance de Salaire à lui due comme Surintendant pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	10	13 1		
Do	Salaire comme do pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	75	0 0		
Orange Schryer.....	Salaire comme Officier Inspecteur pour do	50	0 0		
	<i>Gananoque.</i>			317	8 1
Ephraim Webster.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	150	0 0		
Do	Pour Loyer de Bureau, pour do	6	0 0		
Do	Allouance pour le Louage d'une Chaloupe pour do ..	0	17 6		
Edward Natly.....	Salaire comme Officier Inspecteur pour do	50	0 0		
	<i>Goderich.</i>			206	17 6
John Galt.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0 0		
Do	Loyer de Bureau pour do	15	0 0		
Do	Frais de Poste pour do	0	17 4		
	<i>Hamilton.</i>			115	17 4
John Davidson.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	400	0 0		
Do	Loyer de Bureau du 1er Janvier, 1847, au 1er Janvier, 1848.....	20	0 0		
	<i>Porté en l'autre part</i>£	420	0 0	19687	7 7

Appendice
(A.)

No. 38.—ÉTAT des Détails des Paiements et Dédutions, etc.—Continué.

Appendice
(A.)

1848-9

1848-9.

NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	420 0 0	19687 7 7
	<i>Hamilton.—Continué.</i>		
John Davidson.....	Meubles de Bureau, Papeteries, Bois de Chauffage, Eclairage, Frais de Poste, etc., pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	138 3 11	
William Pring.....	Salaire comme Surintendant pour do.....	200 0 0	
H. Vallance.....	Do comme Clerc pour do.....	100 0 0	
J. H. Palmor.....	Do comme Officier Inspecteur pour do.....	75 0 0	
Jos. Wetherall.....	Do comme do pour do.....	50 0 0	
George Maxwell.....	Salaire comme Officier Préventif du 11 Août, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £50 par année, et allowance pour un Cheval pour do à £25 par année.....	32 10 4	
H. Jarvis.....	Salaire comme Officier Inspecteur additionnel du 5 Janvier au 5 Juillet, 1847, à £50 par année.....	25 0 0	
A. Hamilton.....	Salaire comme do du 11 Août, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £50 par année.....	20 17 1	1061 11 4
	<i>Hallowell.</i>		
J. P. Roblin.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100 0 0	
Do.....	Loyer de Bureau pour do.....	7 10 0	
Do.....	Bois de Chauffage et Frais de Poste pour do.....	2 7 0	
Do.....	Pour autant non porté à l'Avant de 1846.....	2 6 6½	112 3 6½
	<i>Kingston.</i>		
Jas. Hopkiik.....	Salaire comme Collecteur du 5 Janvier, 1817, au 5 Juillet, 1817, à £100 par année, et du 6 Juillet, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £500 par année.....	450 0 0	
Do.....	Loyer de Bureau du 1er Janvier, 1817, au 10 Janvier, 1848, à £10 par année.....	41 2 2	
Do.....	Montant payé pour des Douaniers Abordants additionnels pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	15 17 6	
Do.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, Papeteries, Meubles de Bureau, etc., pour do.....	90 17 7	
G. A. Mailleue.....	Salaire comme Surintendant pour do.....	175 0 0	
H. P. Gowan.....	Do comme Clerc pour do.....	150 0 0	
Do.....	Allowance pour autant déboursé par lui pour faire aider à préparer les comptes des Collecteurs à ce Port dans le cours du Quartier finissant le 5 Avril, 1846, tel que par autorisation en date du 27 Septembre, 1847.....	19 15 0	
P. Carbery.....	Do comme Officier Inspecteur pour do.....	75 0 0	
D. Lynch.....	Do comme do pour do.....	75 0 0	
R. A. Kelly.....	Do comme do pour do.....	50 0 0	1142 12 3
	<i>Maria Town.</i>		
Alex. McDonell.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier 1848.....	100 0 0	
Do.....	Loyer de Bureau, Bois de Chauffage et Papeteries pour do.....	17 10 0	
Sam. Amsden.....	Salaire comme Officier Inspecteur, du 6 Janvier au 5 Juillet, 1847, à £50 par année.....	25 0 0	
J. R. Yeilding.....	Salaire comme do du 6 Juillet, 1847, au 5 Janvier, 1848, à do.....	25 0 0	
Do.....	Frais de voyage du Port Dover à ce Port.....	4 5 0	171 15 0
	<i>Maitland</i>		
John Verner.....	Salaire comme Collecteur du 6 Janvier au 5 Juillet, 1847, à £100 par année.....	50 0 0	
Do.....	Loyer de Bureau pour do à £18 par année.....	9 0 0	
Do.....	Bois de Chauffage, Papeteries, Frais de Poste, etc., pour do.....	1 9 1½	
Dunham Jones.....	Salaire comme Collecteur du 6 Juillet, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £75 par année.....	37 10 0	
Do.....	Loyer de Bureau pour do à £15 par année.....	7 10 0	
Do.....	Bois de Chauffage, Papeteries, Frais de Poste, etc. pour do.....	2 1 4½	
A. Delmage.....	Salaire comme Officier Inspecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	50 0 0	157 10 6
	<i>Niagara.</i>		
Thos. McCormick.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	150 0 0	
Do.....	Bois de Chauffage, Papeteries, Frais de Poste, etc. do.....	7 11 3½	
D. C. O'Brien.....	Salaire comme Surintendant pour do.....	100 0 0	
John Hall.....	Do comme Officier Inspecteur pour do.....	50 0 0	307 11 3½
	<i>Porté ci-contre.....</i>	£	22640 11 6

No. 38.—ÉTAT des Détails des Paiements et Dédutions, etc.—Continué.

Appendice
(A.)Appendice
(A.)

1848-9.

1848-9.

NOMS.	SERVICE.	Montant.			Total Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
	<i>Rapporté de ci-contre</i>				22640	11	6
	<i>Newcastle.</i>						
Charles Short.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau pour do.....	11	0	0			
Do.....	Bois de Chauffage, Papeteries, Frais de Poste, etc., do.	6	0	11			
J. Johnstone.....	Salaire comme Surintendant pour do.....	50	0	0			
					167	0	11
	<i>Oakville.</i>						
R. K. Chisholm.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau pour do.....	15	0	0			
Do.....	Bois de Chauffage, Papeteries, Frais de Poste, etc. do.	6	13	9			
A. Dixon.....	Salaire comme Surintendant pour do.....	50	0	0			
					171	13	9
	<i>Owens Sound.</i>						
Richd. Carney.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	75	0	0			
Do.....	Frais de Poste, Papeteries, etc. pour do.....	0	6	6			
					75	6	6
	<i>Penetanguishene.</i>						
William Simpson.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	25	0	0			
Do.....	Frais de Poste, etc., pour l'année 1845 et pour do.....	3	3	4			
					28	3	4
	<i>Prescott.</i>						
Alpheus Jones.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	125	0	0			
Do.....	Frais de Poste pour do.....	0	6	4			
H. J. Jessup.....	Salaire comme Officier Inspecteur pour do.....	50	0	0			
Alexr. Home.....	Services additionnels comme Officier Préventif à la Pointe Cardinal.....	9	17	6			
					185	3	10
	<i>Port Burwell.</i>						
J. P. Bellairs.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1847.....	100	0	0			
Do.....	Frais de Poste pour do.....	0	4	4			
					100	4	4
	<i>Port Credit.</i>						
Wm. Adamson.....	Salaire comme Agissant-Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	50	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau pour do.....	8	0	0			
Do.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, Papeteries, etc., do.	7	9	7			
					65	9	7
	<i>Port Colborne.</i>						
Thos. Paike.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	200	0	0			
Do.....	Bois de Chauffage, Papeteries, Frais de Poste, etc. do.	3	8	7½			
James Wright.....	Salaire comme Officier Inspecteur pour do.....	25	0	0			
					228	8	7½
	<i>Port Darlington.</i>						
H. S. Reid.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau pour do.....	8	0	0			
Do.....	Bois de Chauffage, Papeteries, Frais de Poste, etc. do..	2	10	11			
Wm. Mitchell.....	Salaire comme Officier Inspecteur pour do.....	50	0	0			
					160	10	11
	<i>Port Dalhousie.</i>						
John Clark.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	125	0	0			
Do.....	Bois de Chauffage, Papeteries, Frais de Poste, etc. do.	11	19	3			
B. Tench.....	Salaire comme Surintendant pour do.....	100	0	0			
					236	19	3
	<i>Port Dover.</i>						
John Haycock.....	Salaire comme Collecteur du 6 Janvier au 1er Octobre, 1847, à £125 par année.....	92	7	9			
Henry Forbes.....	Salaire comme Officier Inspecteur du 6 Janvier au 21 Novembre, 1847, à £50 par année.....	43	17	8			
Do.....	Salaire comme Agissant-Collecteur du 22 Novembre, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £25 par année.....	15	5	8			
J. R. Yeilding.....	Salaire comme Officier Inspecteur du 6 Janvier au 5 Juillet, 1847, à £50 par année.....	25	0	0			
James Ryerse.....	Salaire comme do du 6 Juillet, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £50 par année.....	25	0	0			
Do.....	Allouance pour Services additionnels.....	1	18	4			
W. B. Simpson.....	Pour Frais de voyage, etc, lorsqu'étant en charge de ce Port.....	27	15	0			
					231	4	5
	<i>Porté en l'autre part</i>				24059	13	6½

1848-9.

1848-9.

NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. D.	£ s. D.
	<i>Rapporté de l'autre part</i>	231 4 5	24059 12 6½
	<i>Port Dover.—Continué.</i>		
Henry Forbes et autres.....	Loyer de Bureau du 6 Janvier au 5 Juillet, 1847, à £15 par année, et du 6 Juillet, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £9 par année.....	12 0 0	
Do.....	Bois de Chauffage, Papeteries, Frais de Voyage, etc., pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	14 6 9	257 11 2
	<i>Port Hope.</i>		
M. F. Whitehead.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	125 0 0	
Do.....	Loyer de Bureau pour do.....	12 0 0	
Do.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, Papeteries, etc., pour do.....	5 9 10	
J. Bowker.....	Salaire comme Officier Inspecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	50 0 0	
Do.....	Allouance par Ordre en Conseil du 29 Avril, 1847.....	25 0 0	217 9 10
	<i>Port Milford.</i>		
John Verner.....	Salaire comme Collecteur du 6 Juillet, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £100 par année.....	50 0 0	
Do.....	Frais de Voyage aux Assises de Brockville dans une affaire concernant les Douanes.....	4 12 3	
Do.....	Loyer de Bureau du 6 Juillet, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £18 par année.....	9 0 0	
Do.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, Papeteries, etc., pour do.....	4 17 9	68 10 0
	<i>Port Sarnia.</i>		
R. E. Vidal.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100 0 0	
Do.....	Loyer de Bureau pour do.....	10 0 0	
Do.....	Papeteries, etc., pour do.....	2 3 3	
Thos. Forsyth.....	Salaire comme Officier Inspecteur pour do.....	50 0 0	162 3 3
	<i>Port Stanley.</i>		
Richd. Smith.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	200 0 0	
Do.....	Loyer de Bureau pour do.....	12 10 0	
Do.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, Papeteries, etc., pour do.....	6 18 6	
H. F. Sheehan.....	Salaire, comme Surintendant du 6 Janvier au 5 Juillet, 1847, à £50 par année, et du 6 Juillet, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £75 par année.....	62 10 0	291 18 6
	<i>Queenston.</i>		
G. McMicken.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	150 0 0	
Do.....	Loyer de Bureau pour do.....	15 0 0	
Do.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, Papeteries, etc., pour do.....	3 8 9	
W. J. D. Duff.....	Salaire comme Surintendant pour do.....	50 0 0	
S. Purdon.....	Salaire comme Officier Inspecteur du 26 Mai, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £50 par année.....	30 9 7	
Thos. J. Lord.....	Services additionnels et Frais de Voyage.....	17 17 6	
Anthony Dixon.....	Do do do.....	10 10 0	277 5 10
	<i>Rivière aux Raisins.</i>		
John Cameron.....	Salaire comme Collecteur du 6 Janvier au 22 Janvier, 1847, à £75 par année.....	3 10 10	
Do.....	Loyer de Bureau pour do à £15 par année.....	0 14 2	
Do.....	Papeteries pour do.....	0 1 8	
Wm. Robinson.....	Salaire comme Collecteur du 23 Janvier, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £75 par année.....	71 9 2	
Do.....	Loyer de Bureau pour do à £20 par année.....	19 1 1	
Do.....	Papeteries, Frais de Poste, etc., pour do.....	2 1 1	
W. B. Gwyn.....	Salaire comme Officier Préventif du 6 Janvier au 5 Mai, 1847, à £50 par année.....	16 12 5	113 10 5
	<i>Rond Eau.</i>		
Thos. Cronyn.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	75 0 0	
Do.....	Bois de Chauffage et Papeteries, £4 16s. 10d.—Pavillon d'Union, £2.....	6 16 10	
George Drake.....	Salaire comme Officier Préventif du 6 Janvier au 10 Octobre, 1847, à £30 par année.....	22 18 4	104 15 2
	<i>Porté ci-contre</i>	£	25542 16 8½

1848-9.

1848-9

NOMS.	SERVICE.	Montant.			Total Courant.		
		£	s.	D.	£	s.	D.
	<i>Rapporté de ci-contre</i>				255	42	16 8½
	<i>Sandwich.</i>						
J. F. Elliott.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier 1848.....	125	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau pour do.....	15	0	0			
Do.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, Papeteries, etc. pour do.....	6	18	3			
J. Haggerty.....	Salaire comme Officier Inspecteur pour do.....	50	0	0			196 18 3
	<i>Sault Ste. Marie.</i>						
Geo. Wilson.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0	0			
Do.....	Bois de Chauffage, £2; Tentes et Poches, £5 5s; Peinturage de Chaloupe, 15s; Frais de Poste, 17s. 1½d.	8	17	1½			
Do.....	Frais de Voyage à Michipocoton, L. S.....	27	8	0			
Do.....	Pour autant de moins au crédit de son salaire, et allouances du 5 Avril, 1845, au 5 Janvier, 1847.....	46	11	4			182 16 5½
	<i>Toronto.</i>						
Robt. Stanton.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	500	0	0			
Do.....	Bois de Chauffage, Frais de Poste, Papeteries, etc. pour do.....	170	6	9			
John Roy.....	Salaire comme Surintendant du 6 Janvier au 5 Juillet, 1847, à £150 par année, et du 6 Juillet, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £175 par année.....	162	10	0			
Geo. Graham.....	Salaire comme Clerc pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	125	0	0			
G. Duggan, Sen.....	Salaire comme Clerc du 11 Août au 10 Octobre, 1847, à £125 par année.....	20	16	8			
Thos. Pearson.....	Salaire comme do du 6 Janvier au 10 Octobre, 1847, à £75 par année, et du 11 Octobre, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £125 par année.....	87	10	0			
Do.....	Allouance comme 1er Clerc Agissant du 6 Juillet au 10 Août 1847, à £50 par année.....	4	19	9			
F. W. Gowan.....	A compte de son Salaire comme Clerc du 6 Janvier, au 20 Septembre, 1847, à £75 par année.....	50	10	0			
ohn Hemphill.....	Salaire comme 1er Officier Inspecteur du 6 Janvier au 5 Avril, 1847, à £75 par année, et du 6 Avril, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £100 par année.....	93	15	0			
Thos. Watkins.....	Salaire comme 2d Officier Inspecteur du 6 Janvier au 7 Mai, 1847, à £50 par année.....	16	18	10			
Do.....	Frais de voyage du Port de Brockville à ce Port.....	3	5	0			
Wm. Elwell.....	Salaire comme Officier Inspecteur du 18 Mai, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £50 par année.....	31	10	6			
Do.....	Frais de voyage du Port de Dundee à ce Port.....	2	10	6			
J. P. Dunn.....	Salaire comme Assistant Officier Inspecteur du 16 Mai, 1847, au 5 Janvier, 1848, 235 jours, à 3s. 9d. par jour.....	44	1	3			
J. Hunter.....	Salaire comme Assistant Clerc du 6 Juillet, 1847, au 5 Janvier, 1848, à £75 par année.....	37	10	0			
Wm. Mackay.....	Salaire comme Gardien de Bureau pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	30	0	0			1381 4 3
	<i>Turkey Point.</i>						
Geo. J. Reade.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	75	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau pour do.....	8	15	0			
Do.....	Frais de Poste et Papeteries pour do.....	0	12	9			
James Cowan.....	Salaire comme Officier Inspecteur, pour do.....	50	0	0			134 7 9
	<i>Wallaceburg.</i>						
John Bell.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	75	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau pour do.....	10	0	0			
Do.....	Frais de Poste, Fret et Enseigne.....	2	11	5			87 11 5
	<i>Wellington.</i>						
Thos. Worthington.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau pour do. £5; Bois de Chauffage et Papeteries, 9s. 7d.....	5	9	7			
Do.....	Frais de voyage du Port Erie à ce Port.....	24	12	0			130 1 7
	<i>Whitby, ci-devant Windsor.</i>						
Wm. Warren.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0	0			
Do.....	Loyer de Bureau pour do.....	10	0	0			
Do.....	Papeteries, Frais de Poste, etc. pour do.....	3	3	6			
W. Richey.....	Salaire comme Surintendant pour do.....	50	0	0			163 3 6

NOMS.	SERVICE.	Montant			Total		
		Courant.			Courant.		
		£	s.	D.	£	s.	D.
	<i>Rapporté de l'autre part</i>				27818	19	10½
	<i>Remise de Droits.</i>						
	Au Port de Amherstburg.....	0	5	2			
	" " Clarenceville.....	4	8	0			
	" " Huntingdon.....	3	17	5			
	" " Hamilton.....	18	15	2			
	" " Kingston.....	3	4	2			
	" " Maria Town.....	19	4	6			
	" " Newcastle.....	1	6	3			
	" " Prescott.....	8	5	3½			
	" " Port Dalhousie.....	234	10	6			
	" " " Sarnia.....	12	15	6			
	" " " Stanley.....	12	3	4			
	" " Rond' Eau.....	0	8	0			
	" " Toronto.....	30	18	6			
	" " Québec.....	24	9	11			
	" " Montréal.....	613	9	7			
	" " St. Jean.....	37	0	5			
	" " Philipsburg.....	12	6	2			
	" " Stanstead.....	3	17	1			
					1041	4	11½
	<i>Branche Administrative des Douanes.</i>						
J. W. Dunscomb.....	Salaire comme Surintendant des Douanes du 1er Janvier au 30 Septembre, 1847, à £500 par année.....	375	0	0			
Do.....	Allocation pour Services additionnels pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	165	0	0			
Do.....	Transmission de Paquets, etc.....	8	7	6			
Do.....	Frais de voyage jusqu'au 30 Septembre, 1847.....	61	0	0			
A. S. Menzies.....	Salaire comme 1er Clerc du 1er Janvier au 30 Septembre, 1847, à £175 par année.....	131	5	0			
Matthew Jack.....	Do comme 2d do jusqu'au do à £150 do..	112	10	0			
J. S. Lee.....	Do comme do additionnel pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	174	17	11			
P. Derbshire.....	Do comme do do.....	91	5	0			
W. C. Crofton.....	Do comme Clerc Statistique pour do.....	200	0	0			
James Porteous.....	Compte de Poste pour l'année finissant do.....	609	0	11			
Desbarats & Derbshire..	Impressions, Papeteries, etc., pour les six mois finissant le 31 Décembre, 1846.....	303	14	8			
					2232	1	0
	<i>Divers Items.</i>						
George Ironside.....	Salaire comme Officier Préventif à Manitoulin, pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847... ..	25	0	0			
John Grey.....	Do comme do du 18 Janvier au 12 Mai, 1847, à 3s. 9d. par jour; Frais de voyage, 25s..	22	16	3			
H. Bishoprick.....	Do comme do à Bytown pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	25	0	0			
Jas. Porteous.....	Compte de Poste, Département de l'Inspecteur Général, pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	545	8	2			
Allen & Cie.....	Transmission par leur Extra, de Paquets, etc., aux divers Ports dans le Canada Ouest.....	43	0	3			
J. H. Cameron.....	Montant alloué sur son Compte de Déboursés pour Poursuites dans des affaires concernant le Revenu.....	7	15	3			
J. G. Barthe.....	Etant pour ses honoraires dans une cause en Appel de Wm. Galt vs. Wm. Macrea, Collecteur à St. Jean, tel que par Ordre en Conseil du 3 Juillet, 1847.....	33	0	6			
H. Driscoll.....	Do do do 8 Juillet, 1847.....	27	13	4			
Do.....	Do do do.....	5	16	8			
James Hallowell.....	Etant pour ses Services et Déboursés pendant les Termes d'Août, 1846, et de Janvier, 1847, tel que par Ordre en Conseil du 2 Août, 1847.....	16	4	0			
A. Buchanan.....	Montant alloué sur son Compte pour Services professionnels dans certaines affaires concernant le Revenu, tel que par Ordre en Conseil du 23 Août, 1847.....	37	3	0			
Do.....	Do do do 22 Septembre, 1847.....	76	14	10			
E. C. Thomas.....	Pour Services concernant les omissions du ci-devant Collecteur des Douanes à Hamilton, tel que par Ordre en Conseil du 10 Novembre, 1847.....	10	3	0			
James Adams.....	Pour des Hydromètres de Sike avec Thermomètres, etc., pour l'usage des Douanes, conformément à un Ordre en Conseil du 2 Août, 1847.....	68	0	0			
R. Dickenson.....	Pour avoir fait l'Inventaire des effets appartenant à la Succession de feu S. J. Burton, Collecteur des Douanes à Freligsburg.....	3	15	0			
	<i>Porté ci-contre</i>	947	10	3			
					31092	5	10½

NOMS.	SERVICE.	Montant		Total	
		Courant.		Courant.	
		£	s. D.	£	s. D.
	<i>Rapporté de ci-contre</i>	947	10 3	31092	5 10½
	<i>Divers Items.—Continué.</i>				
Wm. M. Kelly.....	Etant pour Balance de Commission à lui due comme ci-devant Collecteur des Douanes à Toronto, tel que par Ordre en Conseil du 6 Décembre, 1847.....	127	9 4		
M. F. Whitehead.....	Déboursés à lui alloués par Ordre du 24 Mai, 1847.....	18	2 3	1023	1 10
	Total des Douanes.....			£ 32185	7 8½
	<i>Accise.</i>				
	Commission aux divers Inspecteurs de Licences dans la Province du Canada sur le montant de l'Accise collecté applicable au Fonds Conso- lidé.....			3307	5 10
Jas. Adams.....	Pour 6 Hydromètres fournis aux Inspecteurs de Licences.....			24	0 0
Jas. Pouteous.....	Pour Frais de Poste jusqu'au 5 Janvier, 1848....			90	0 7
	Total de l'Accise.....			£ 3421	6 5
	PROVENANT DU REVENU DES TRAVAUX PUBLICS.				
	<i>Canal de Welland.</i>				
Jas. Cumming.....	Salaire comme Collecteur des Taux pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	75	0 0		
A. Thompson.....	Do do pour do.....	84	5 0		
Do.....	Frais de Poste.....	1	6 6		
John Clark.....	Salaire comme Collecteur des Taux du 1er Mars au 31 Décembre, 1847, à £150 par année.....	125	0 0		
Wm. Benson.....	Salaire comme do do du 1er Mars au 31 Dé- cembre, 1847, à £150 par année.....	125	0 0		
Do.....	Loyer de Bureau pour l'année finissant do.....	25	0 0		
Do.....	Frais de Poste, Bois de Chauffage, etc. pour do.	20	13 7½		
D. McFarland.....	Salaire comme Collecteur des Taux du 1er Avril au 30 Novembre, 1847, à £3 15s. par mois....	30	0 0		
Thos. Parke.....	Salaire comme do pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	200	0 0		
Geo. Prescott.....	Pour le mettre en état de payer les Salaires des Gardes-écluses, etc.....	1897	3 9		
Do.....	Pour do des réparations faites, etc., et qui se font sur l'ancienne ligne.....	9582	6 3	12155	15 1½
	<i>Canal de Lachine.</i>				
A. Gough.....	Salaire comme Collecteur des Taux pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	200	0 0		
Do.....	Loyer de Bureau, Bois de Chauffage, Papeteries, éclairage, main-d'œuvre, etc.....	83	14 9		
Do.....	Pour Salaire d'un Gardé-quai.....	20	10 0		
Do.....	Pour payer des Gardes-écluse, Journaliers, etc. jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	1123	8 2		
Donald Duff.....	Salaire comme Député Collecteur des Taux pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	125	0 0		
Jas. Smith.....	Do comme Clerc pour do.....	60	0 0		
Wm. Dunlop.....	Do comme Surintendant pour do.....	300	0 0		
B. Draper et autres.....	Pour réparations, etc. à l'ancienne ligne.....	845	18 2	2758	11 1
	<i>Canal de la Baie Burlington.</i>				
Jno. Davidson.....	Commission de 5 par cent comme Collecteur des Taux, etc., sur £3729 5s. 3d.....	166	9 3		
Do.....	Pour Salaire d'un Traversibr, £50; Un Bac pour do £30; Contingents, £7 4s.....	87	4 0	273	13 3
	<i>Canal de Beauharnois.</i>				
George Ellis.....	Salaire comme Collecteur des Taux pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	100	0 0		
Do.....	Frais de Poste, etc.....	8	1 7		
D. A. McDonell.....	Salaire comme Surintendant pour do.....	180	0 0		
Diverses Personnes.....	Salaires de Gardes-écluses, Journaliers, etc. etc., pour do.....	1534	2 9		
Thos. Hewatt et autres.....	Pour réparations, etc.....	181	12 7	1993	16 11
	<i>Porté en l'autre part.</i>			£ 17171	16 4½
				35606	14 1½

Appendice
(A.)

No. 38.—ÉTAT des Détails des Paiements et Dédutions, etc.—Continué.

Appendice
(A.)

1848-9.

1848-9.

NOMS.	SERVICE.	Montant			Total		
		Courant.			Courant.		
		£	s.	D.	£	s.	D.
	<i>Rapporté de l'autre part</i>				17171	16	4½
	<i>Canal de Chambly.</i>						
Michel Borne.....	Salaire comme Collecteur pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	120	0	0			
Diverses Personnes.....	Salaires de Gardes-écluses, Journaliers, etc.....	461	2	8			
	<i>Canal de Cornwall.</i>				581	2	8
Thos. Godfrey.....	Salaire comme Collecteur des Taux pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	160	0	0			
Do.....	Frais de Poste.....	5	6	7			
Diverses Personnes.....	Salaires de Gardes-écluses, etc. pour do.....	1102	0	11			
S. Yarwood et autres.....	Pour réparations, etc. pour do.....	1467	13	5			
	<i>Canal de Williamsburg.</i>				2735	0	11
Alexr. McMillan.....	Salaire comme Collecteur des Taux du 18 Août au 31 Décembre, 1847, à £100 par année.....	37	5	2			
Duncan Clark.....	Do comme Clere du 1er Octobre au 5 Décembre, 1847, 66 jours à 5s. par jour.....	16	10	0			
Diverses Personnes.....	Salaires de Gardes-écluses, Journaliers, etc., jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	535	6	4			
	<i>Havre de Cobourg.</i>				589	1	6
W. H. Kittson.....	Salaire comme Collecteur des Taux pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	100	0	0			
Do.....	Pour Huile, etc.....	12	6	3			
J. Bertram.....	Salaire comme Gardien de Phare, pour do.....	25	0	0			
Thos. A. Begly.....	Pour travaux faits à ce Havre.....	120	2	2			
	<i>Havre de Oakville.</i>				257	8	5
R. K. Chisholm.....	Salaire comme Collecteur des Taux pour l'année finissant le 5 Janvier 1848.....	75	0	0			
Do.....	Payé pour avoir fait draguer ce havre.....	236	19	5			
Do.....	Payé pour l'extension des Quais de l'Ouest.....	94	14	3			
	<i>Havre de Kettle Creek.</i>				406	13	8
Richd. Smith.....	Commission de 5 par cent comme Collecteur des Taux, etc, sur £1104 13s. 7d.....				55	4	8
	<i>Havre de Port Dover.</i>						
Henry Forbes.....	Commission de 5 par cent comme Agissant-Collecteur des Taux, etc., sur £261 5 4½d.....	13	1	4			
Do.....	Pour Salaire de Gardiens de Phares, etc.....	51	17	1			
	<i>Havre de Toronto.</i>				64	18	5
Robt. Stanton.....	Commission sur Perception de Taux.....	80	5	1			
Do.....	Pour Salaires de Gardiens de Phares, etc.....	62	10	0			
	<i>Havre de Windsor.</i>				142	15	1
Wm. Warren.....	Commission de 5 par cent comme Collecteur des Taux, etc. sur £472 3s. 5d.....	23	12	2			
Chas. Monsarrat.....	Pour travaux en progrès à ce havre.....	150	0	0			
	<i>Pont des Narrows du Lac Simcoe.</i>				173	12	2
A. Rutherford.....	Salaire comme Collecteur des Taux jusqu'au 31 Décembre, 1847.....				50	0	0
	<i>Pont de la Chaudière.</i>						
Hugh McReavy.....	Salaire comme Collecteur des Taux pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	50	0	0			
S. Yarwood.....	Pour réparations, etc., au Pont.....	45	18	7			
	<i>Pont de l'Union.</i>				95	18	7
E. Landers.....	Salaire comme Collecteur des Taux du 8 Juin au 31 Décembre, 1847, à £50 par année.....	28	15	0			
Do.....	Payé à D. Fraham pour Maison de Péage.....	10	0	0			
Do.....	Frais de Poste.....	0	1	6			
					38	16	6
	<i>Porté ci-contre</i>	£			22362	8	11½
					35606	14	1½

1848-9.

1848-9.

NOMS.	SERVICE.	Montant		Total	
		Courant.		Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.
	<i>Rapporté de ci-contre</i>	22362	8 11½	35606	14 ¼
	<i>Ecluse de Ste. Anne.</i>				
John Ryan.....	Salaire comme Collecteur des Taux pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	75	0 0		
Do.....	Pour Contingents, Huile, etc.....	8	5 6½		
Diverses Personnes.....	Pour Salaires de Garde-écluses, etc. pour do.....	106	0 0	189	5 6½
	<i>Glissoires de l'Ottawa.</i>				
D. Graham.....	Pour Salaires de Surintendants, Clercs, Maîtres de Glissoires, etc., jusqu'au 31 Décembre, 1847.....	879	7 5		
Jas. Skead et autres.....	Pour réparations, etc.....	604	0 1	1483	7 6
	<i>Glissoires de Trent.</i>				
B. B. Ranney.....	Salaire comme Surintendant du 1er Janvier au 31 Juillet, 1847, à £175 par année.....	102	1 8		
Wm. Davis.....	Do comme Collecteur des droits des Glissoires pour l'année finissant le 31 Décembre, 1847.....	150	0 0		
Do.....	Pour payer des hommes employés aux Glissoires, jusqu'au 30 Novembre, 1847.....	425	0 8	677	2 4
	<i>Chemin des Cascades.</i>				
W. B. Simpson.....	Pour les Gages de trois Gardiens de Barrières pour l'année finissant le 5 Janvier, 1848.....	133	12 0		
Do.....	Pour montant payé pour réparation aux Chemins d'hiver, etc.....	57	2 10		
Thos. A. Begly et autres.....	Pour réparations, etc.....	169	3 8	359	18 6
	<i>Chemin de Hamilton et Port Dover.</i>				
Chas. Monsarrat et autres.....	Pour réparations au Chemin.....			2454	4 8
	<i>London et Brantford, et Hamilton et Brantford.</i>				
G. H. Boggs et autres.....	Pour réparations à ces Chemins.....			1071	13 10
	<i>Chemin de London et Port Stanley.</i>				
Chas. Monsarrat et autres.....	Pour réparations à ce Chemin.....			447	10 0
	<i>Chemin de Kingston et Napanee.</i>				
Isaac Hope et autres.....	Pour réparations à ce Chemin.....			1093	6 6
	<i>Chemins de Toronto.</i>				
John Bell et autres.....	Pour réparations à ces Chemins.....			7115	13 3
	<i>Chemin de Port Hope et Rice Lake.</i>				
Chas. Monsarrat et autres.....	Pour réparations à ce Chemin.....			445	0 0
	<i>Chemin de Queenston et Grimsby.</i>				
G. McMicken.....	Pour montant payé à Moses Millwood, comme Gardien de la Barrière à Queenston, du 10 Juin, 1847, au 5 Janvier, 1848.....	17	10 0		
Do.....	Pour montant payé à Filshad comme Gardien de la Barrière à Ste. Catharines.....	5	12 6		
Do.....	Pour Contingents, etc.....	2	5 0	25	7 6
	<i>Divers Items.</i>				
Chas. Monsarrat et autres.....	Pour réparations au Chemin de Hamilton et Ancaster.....	1405	0 0		
Geo. Sutton.....	Pour peinture, etc., Pont de l'Union à Bytown.....	45	0 0		
Fras. Nolin.....	A compte de la Maison de Péages et Barrière pour le Pont de Etchemin.....	51	1 0		
Thos. Best.....	Salaire comme Garde-écluse, aux Rapides de Whitlaw, du 10 Février, 1846, au 9 Février, 1847.....	30	0 0		
T. Coughlan.....	Salaire comme Maître d'Ecluse et de Glissoire aux Rapides de Crook jusqu'au 15 Juillet, 1845.....	20	15 0		
John Harper.....	Pour réparations au Quai de la Reine à Toronto.....	61	1 7		
David Brown et autres.....	Pour réparations au Pont de Humber.....	1003	0 0		
Wm. Skead.....	Pour réparations à la Digue du Quai de Chaudière.....	97	18 6		
C. Monsarrat.....	Pour payer J. Bryant, Gardien du Pont de Caledonia pour 1846 et 47.....	46	0 0		
J. P. C. Estlin.....	Pour préparations de certains Baux de Louage des Travaux Publics.....	18	15 3	2778	11 4
	<i>Porté en l'autre part</i>	40503	9 10½	35606	14 ¼

Appendice
(A.)

No. 38.—ÉTAT des Détails des Payements et Dédutions, etc.—Continué.

Appendice
(A.)

1848-9

1848-9.

NOMS.	SERVICE.	Montant		Total	
		Courant.		Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.
	<i>Rapporté de l'autre part</i>	40503	9 10 $\frac{3}{4}$	35606	14 1 $\frac{1}{4}$
	<i>Remise de Droits de Canal.</i>				
	Sur le Canal de Welland au Port Dalhousie.....		0 18 0		
	Total des Travaux Publics.....		£	40504	7 10 $\frac{3}{4}$
	<i>Provenant du Revenu Casuel.</i>				
Richd. Ferguson.....	Montant des Honoraires payés par loi au Receveur Général du Haut-Canada, en 1816, sur un Octroi de Terre.....		6 6 9		
T. D. Haington.....	Commission de 5 par cent comme Percepteur d'Honoraires sur la somme de £1371 16s. 1d..		68 11 10		
Do.....	Balace de ses Honoraires portée à l'année prochaine.....		243 17 11		
Honble. H. Pinhey.....	Honoraires à lui remboursés sur un Exemplification.....		2 1 3		
	Total du Casuel.....		£	320	17 9
	<i>Provenant du Revenu Territorial.</i>				
Hon. F. W. Primrose...	Douze mois de Salaire comme Greffier des Terriers du Domaine de Sa Majesté, jusqu'au 31 Décembre, 1847.....		100 0 0		
Do.....	Sa Commission comme en étant l'Inspecteur Général sur le montant des Lods et Venles, etc., jusqu'au 30 Juin, 1847.....		72 4 1		
Wm. E. Logan.....	Etant pour le montant de ses Déboursés comme Géologue Provincial dans le mesurage de Locations à Mine pendant l'été de 1846.....		351 11 5		
Wm. FitzGibbon.....	Dépenses encourues dans le louage de la Traverse entre Belleville et Ameliasburg.....		3 3 0		
	Total du Territorial.....			526	18 6
	<i>Provenant des Amendes et Confiscations.</i>				
A. C. Buchanan.....	Pour rencontrer des dépenses encourues dans des actions intentées contre des Maîtres de Vaisseaux, pour infraction à l'Acte Impérial des Passagers pendant la Saison de 1846.....		26 5 11		
Jas. Dignan.....	Pour le rembourser d'amendes et frais prélevés contre lui pour n'être pas paru comme Grand Juré aux Assises de Montréal.....		8 12 6		
Jno. Verner.....	Montant à lui alloué sur certaines Saisies, tel que par Ordre en Conseil en date du 25 Oct., 1847.....		44 0 0		
Col. J. Hill, Surintendant	Etant pour le service de ses hommes de Police en aidant le Collecteur des Douanes à Maitland dans une expédition contre une bande de Contrebandiers.....		11 0 0		
John Prince.....	Etant pour service de la part de la Couronne dans une poursuite pour le recouvrement de pénalités dans un cas de Contrebande.....		4 10 6		
Thos. A. Corbett.....	Etant ses honoraires pour Services dans des affaires concernant le Revenu entre les mois de Février et Septembre, 1847.....		7 3 6		
A. G. McLean.....	Etant pour Services comme Greffier d'Assise dans certains cas du Revenu, dans le District du Prince Edouard, Printemps de 1845—Districts de Niagara et de Gore, dans l'Automne de 1846.....		7 15 0		
	Total provenant des Amendes et Confiscations,		£	109	7 5
	Total des déductions sur le Revenu, Courant.....		£	77069	5 8

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No. 89.

PROVINCE DU CANADA.

ÉTAT EN SOMME DU REVENU ET DE LA DÉPENSE POUR L'ANNÉE 1847.

DEPARTEMENTS DU REVENU.	OU PERÇUS.			Total Général.	DEPARTEMENTS DU REVENU.	LISTE CIVILE.				Actes Permanents et Ordonnances.			Actes Permanents de la Province du Canada.				Votes du Parlement.				Total Général.		
	Canada Est.	Canada Ouest.	Total.			Canada Est.	Canada Ouest.	Province.	Total.	Canada Est.	Canada Ouest.	Total.	Canada Est.	Canada Ouest.	Province.	Total.	Canada Est.	Canada Ouest.	Province.	Total.			
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
Droits sur le Commerce.					Intérêt sur la Dette Provinciale.....																148204 7 3		
Donnes. { Montréal et Québec.....	229005 2 3		229005 2 3	381063 11 10	Do (Commissions des Barrières).....			2881 1 0	2881 1 0												2881 1 0		
{ Foris de l'Intérieur.....	48809 17 11	102948 11 8	151758 9 7		Gouvernement Civil.....			33416 2 7	33416 2 7													33416 2 7	
Droits de l'Intérieur.					Administration de la Justice.....	25860 1 5	10420 1 4		36280 2 9	1385 13 10	1385 13 10	3540 9 9	6901 1 6		10741 11 3	995 0 0	3149 19 1			4144 19 1		62632 6 11	
Accise.....	11082 11 8	17728 2 11	28820 14 8		Pénitentiaire Provincial.....																12762 1 8	12762 1 8	
Droits des Phares ou de Tonnage.....		855 19 1	855 19 1		Législature.....								1800 9 6	1800 9 6						43376 17 0	43376 17 0	45177 6 5	
Impôts des Banques.....			16006 7 2		Éducation.....				1393 7 4	1393 7 4	32578 1 11	32578 1 11	23270 11 4		56245 13 3	942 15 6	2611 2 2			3533 17 8		61795 18 3	
Commissions de Milice, Amendes, etc.....		43 8 3	43 8 3		Sociétés d'Agriculture.....									4079 12 3	4367 2 6			8446 14 9				8446 14 9	
Amendes et Confiscations, les Saisies y comprises.....	1077 15 3	1159 9 6	2247 4 9		Hospices et autres Institutions de Bienfaisance.....												11403 13 0	4060 7 6			15464 0 6	15464 0 6	
Revenu Casuel.....	7781 11 8	673 18 0	8455 10 2		Travaux Publics, Arpentages Géologiques y compris, mais exclusivement des Travaux à même le Prêt Garami.....												1809 13 5	1809 13 5	31049 14 2	8163 12 6	39213 6 8	41123 0 1	
Intérêts sur des Dépôts Publics.....			1008 14 10		Milice.....																2993 15 3	2993 15 3	
Travaux Publics.....				Entretien des Phares.....						3803 7 11	3803 7 11				601 1 8					601 1 8	4404 9 7		
Territoriaux.....				Emigration et Quarantaine.....			909 8 7	909 8 7													909 8 7		
				Pensions.....	1793 14 0	4468 7 8		6262 1 8	861 11 3	2950 0 0	3311 11 3	173 6 8	200 0 0		373 6 8	927 0 0	35 0 0			865 0 0	10008 10 7		
				Divers Items.....					1719 13 4		1719 13 4	2651 11 7	476 8 1		3127 19 8	7068 3 8	3881 5 3	985 2 7		11074 11 6	16822 4 6		
									27753 15 5	14888 9 0	34325 11 2	76367 15 7	6347 19 5	8746 15 3	15694 14 8	43723 2 2	53216 3 6	3710 2 10	82948 8 5	53017 8 0	21901 6 6	60127 16 8	135046 11 2
									A ajouter l'excédant du Revenu en sus de la Dépense.....													48804 17 7	
Total Courant.....			506826 14 8						Total Courant.....													506826 14 8	

Importations à Montréal et Québec principalement de la Mer.	
Importations aux Ports Intérieurs principalement des Etats-Unis.	
Montant des Douanes en Receipts d'Argent et Obligations.	
La Législature comprend.....	1800 9 5
{ Officiers Rapporteurs.....	1800 9 5
{ Impressions, etc.....	11609 10 1
Milice.....	3311 11 3
Pensions.....	867 0 0
{ Législative.....	2492 4 0
{ Juges.....	1160 0 0
Contributions sur les Propriétés à Québec et Montréal.....	1160 0 0
Réparations, Bâtisses Publiques.....	2610 6 11
Rente de l'Évêché, Québec.....	1111 2 0
Enregistrement.....	1114 8 6
Divers Items.....	1640 0 9
{ Dépenses de la Commission du Prêt de Québec.....	1800 0 0
{ Rémunération à James McDowall, Amodeur des Postes du Roi.....	1800 0 0
{ Paiement de Dénouements sorties par les Commissaires, District de Newcastle, l'intérêt de 1833 y compris.....	3440 0 0

RECAPITULATION.	Canada Est.	Canada Ouest.	Province.	Total.
LISTE CIVILE.....	27753 15 5	14888 9 0	34325 11 2	76967 15 7
ACTES ET ORDONNANCES.....	6347 19 5	8746 15 3		15094 14 8
ACTES DE LA PROVINCE.....	43723 2 2	35215 3 5	3710 2 10	82648 8 5
VOTES DU PARLEMENT.....	53017 8 0	21901 6 6	60127 16 8	135046 11 2
INTÉRÊT SUR LA DETTE PUBLIQUE.....			148204 7 3	148204 7 3
TOTAUX.....	130842 5 0	80731 14 2	246427 17 11	458021 17 1

N. B.—Ce qui précède est exclusivement de certaines Dépenses indispensables auxquelles il n'a pas été pourvu pour l'année 1847, et qui n'ont pas été chargées au Fonds Consolidé, lesquelles se montent à 232195 \$s. 10c. ainsi que les Dépenses pour l'Émigration et la Quarantaine pour l'année 1847, 1131764 \$s. 41c., et toutes les Comptes Spéciaux de Nos. 23 à 37, inclusivement—Voyez Comptes Publics.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, MONTRÉAL, MARS, 1848.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

COMPTES PUBLICS

DE LA

PROVINCE DU CANADA,

POUR L'ANNÉE

1848.

MIS DEVANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

LE 21 MARS, 1849.

Montreal :

IMPRIMÉS PAR LOVELL ET GIBSON, RUE SAINT-NICOLAS.

—
1849.

C É D U L E

DES COMPTES et ETATS relatifs aux revenus et dépenses publiques de la province du Canada.

No. 1.—Etat indiquant le revenu net de la province du Canada pour l'année 1848 ; aussi, sommaire de la dépense, pendant la même période, et état du fonds consolidé du revenu, le 31 janvier, 1849.

R E C E T T E S .

- 2.—Etat du revenu provenant des droits de douanes dans la province du Canada, pendant l'année expirée le 5 janvier, 1849, et perçus entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849.
- 3.—Etat du revenu provenant des droits de licence imposés sur les détaillans de liqueurs fortes, distilleries, billards, colporteurs et petits-marchands, bateaux-à-vapeur, et guinguettes, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849, et perçus entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, et appliqués au revenu consolidé.
- 4.—Etat du revenu provenant des droits sur les licences d'encanteurs et des ventes par encan, pendant l'année expirée le 5 janvier, 1849, et perçus entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849.
- 5.—Etat des sommes d'argent payées au receveur général de la province du Canada, entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, à compte du revenu territorial pour l'année expirée le 31 décembre, 1848.
- 6.—Etat du revenu provenant des droits des phares ou de tonnage, en vertu de l'acte du Haut-Canada, 7 Guill. IV, ch. 95, pendant l'année expirée le 5 janvier, 1849, et perçus entre le 1er février, 1848, et le 21 janvier, 1849.
- 7.—Etat des droits perçus sur les émissions de billets de banques, et payés au receveur général, en conformité de l'acte provincial du Canada, 4 et 5 Vict., ch. 29, pendant l'année expirée le 31 décembre, 1848.
- 8.—Etat du revenu provenant des intérêts sur les dépôts publics, perçus entre le 1er janvier et le 31 décembre 1848.
- 9.—Etat du revenu provenant des travaux publics et recettes à compte de l'intérêt sur des emprunts pour travaux publics dans la province du Canada, entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849.
- 10.—Etat du revenu provenant d'honoraires sur les commissions de milice, exemptions de service et amendes de milice payés au receveur général de la province du Canada, entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, conformément à l'acte du Haut-Canada, 2e Victoria, chap. 9.
- 11.—Etat des amendes et confiscations, les saisies y comprises, payées au receveur général de la province du Canada, entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, à compte de l'année expirée le 31 décembre, 1848.
- 12.—Etat du revenu casuel payé au receveur général de la province du Canada, entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, à compte de l'année expirée le 31 décembre, 1848, consistant en honoraires sur patentes de terres et instruments sous le grand sceau et sceau privé, copies et certificats de patentes de terres, auberges, magasins de détail en ville et à la campagne, colporteurs, licences de billard et de traverse, y inclus les honoraires pour recherches et autres paiemens incidents.

D É P E N S E S .

- 13.—Etat des frais portés pour intérêts, etc. sur la dette publique de la province du Canada, depuis le 1er février, 1848, au 31 janvier, 1849.
- 14.—Etats des paiemens faits par le receveur général de la province du Canada, en vertu des warrants émanés entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, à compte des dépenses pour services auxquels il est pourvu dans la liste civile, cédula A, annexée à l'acte provincial 9 Victoria, chap. 64, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1848.
- 15.—Etats des paiemens faits par le receveur général de la province du Canada, en vertu des warrants émanés entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, à compte des dépenses pour services auxquels il est pourvu dans la liste civile, cédula B, annexée à l'acte provincial 9 Victoria, chap. 64, pour l'année expirée le 31 décembre, 1848.
- 16.—Etat des paiemens faits par le receveur général de la province du Canada, en vertu de warrants émanés entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, à compte des dépenses pour services auxquels il est pourvu par des actes et ordonnances de la ci-devant province du Bas-Canada, pour l'année expirée le 31 décembre, 1848.
- 17.—Etat des paiemens faits par le receveur général de la province du Canada, en vertu de warrants émanés entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, à compte de la dépense pour services auxquels il est pourvu par des actes de la ci-devant province du Haut-Canada, pour l'année expirée le 31 décembre, 1848.
- 18.—Etat des paiemens faits par le receveur général de la province du Canada, en vertu de warrants émanés entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, à compte de la dépense pour services auxquels il est pourvu par des actes de la législature de la province du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre, 1848.
- 19.—Etat des sommes payées par le receveur général de la province du Canada, en vertu de warrants à lui adressés entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, à compte de la dépense d'après les évaluations de 1845, 1846 et 1847, tel que prescrit par les actes 8 Vict., chap. 69, 9 Vict., chap. 63, et 10 et 11 Vict., chap. 34.
- 20.—Etat des paiemens faits par le receveur général de la province du Canada, en vertu de warrants à lui adressés, entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, à compte de la dépense du gouvernement civil, pour l'année expirée le 31 décembre, 1848, tel que prescrit par l'acte 11 Vict., ch. 8.

DIVERS ITEMS.

- 21—Etat des paiements faits par le receveur général de la province du Canada, sur warrants à lui adressés entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, à compte des travaux publics, ordonnés par l'acte de la dernière session, 11 Victoria, chap. 9.
- 22—Etat comparatif du revenu net et de la dépense du fonds consolidé de la province du Canada, pour les années 1847 et 1848.
- 23—Etat des affaires de la province du Canada, le 31 janvier, 1849, dans lequel est comprise l'année 1848.

C E D U L E

DES ETATS constatant les recettes et dépenses des divers comptes spéciaux ci-dessus mentionnés pour l'année 1848.

- 21—Etat des deniers perçus en vertu d'actes provinciaux, 45 Geo. III, chap. 12; 51 Geo. III, chap. 2, et 2 Geo. IV, chap. 7; et des dépenses encourues pour l'entretien et l'amélioration de la navigation du fleuve St. Laurent, depuis le bassin de Portneuf, dans le district de Québec, jusqu'à la ligne de division entre les ci-devant provinces du Bas et du Haut-Canada, pour l'année 1848, sous la surveillance de la Maison de la Trinité de Montréal.
- 25—Etat du revenu provenant des biens du ci-devant ordre des Jésuites, et des paiements faits à même le dit revenu pour l'encouragement de l'éducation dans le Canada Est, et pour réparations faites aux moulins banaux de Laprairie, durant l'année expirée le 31 janvier, 1849.
- 26—Etat des droits de tonnage perçus pendant la saison de la navigation de l'année 1848, à Québec et Montréal, en vertu de l'acte provincial, 6 Guil. IV, chap. 35, continué par acte du Canada, 8 Victoria, chap. 26, et des sommes qui en ont été payées pour pourvoir au traitement médical de matelots malades.
- 27—Etat des deniers provenant de la vente des terres des écoles en cette partie de la province ci-devant appelée Haut-Canada, conformément à l'acte du Canada, 4 et 5 Vict., chap. 19, et des warrants émanés entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, à compte de l'année expirée le 31 décembre, 1848.
- 28—Etat des deniers payés au receveur général de la province par les trésoriers de district, Canada Ouest, entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, conformément à un acte de la législature du Haut-Canada, 2 Vict. chap. 11, intitulé : "Acte pour autoriser l'érection d'un asile en cette partie de la province pour l'admission de lunatiques et insensés," constatant en même tems tous les paiements qui ont été faits.
- 29—Etat du revenu provenant de licences d'auberges dans le Canada Ouest, pendant l'année expirée le 5 janvier, 1849, reçu entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, applicable au paiement des pertes causées par la rébellion dans le Canada Ouest, en vertu de l'acte provincial, 8 Vict. chap. 72.
- 30—Etat du revenu provenant des licences d'auberges dans le Canada Est, perçu entre le 1er février, 1848, et des paiements qui ont été faits à même le dit revenu aux divers districts municipaux dans le Bas-Canada, pendant l'année expirée le 31 janvier, 1849, tel qu'autorisés par l'acte de la province, 8 Vict. chap. 72.
- 31—Etat du montant des honoraires reçus pour licences de mariage, accordées dans le cours de l'année expirée le 31 décembre, 1848, dans le Canada Ouest, et des paiements qui en ont été faits, tels qu'autorisés par l'acte provincial, 9 Vict. chap. 65.
- 32—Etat du montant des honoraires reçus pour licences de mariage accordées dans le cours de l'année expirée le 31 décembre, 1848, dans le Canada Est, et appropriées au paiement des pertes causées par la rébellion dans le Bas-Canada, par l'acte provincial, 9 Vict. ch. 65.
- 33—Etat des recettes provenant du taux ou droit imposé par l'acte provincial, 11 Victoria, ch. 1, sur les passagers ou émigrés qui arrivent aux ports de Québec et de Montréal, et des montants payés à même ces recettes, pour leur procurer l'assistance des médecins, et mettre les personnes indigentes de cette catégorie en état de se rendre au lieu de leur destination, durant la saison de navigation de l'année 1848, y compris les dépenses de quarantaine à la Grosse-Isle et à Québec.

34—Etat détaillé des paiements et déductions faites sur les revenus constituant le fonds consolidé de la province du Canada, pour frais de régie, perception, droits remis, etc., pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.

35—Etat sommaire du revenu et de la dépense du fonds consolidé du revenu pour l'année 1848.

36—Etat indiquant la population, la valeur des propriétés côtisées d'après le taux établi par les dispositions d'un acte de parlement; le montant total des taxes, y compris les droits sur les boutiques, distilleries, tables de billard, colporteurs, maisons où l'on vend de l'aile et de la bière; et les taxes pour des fins locales générales; celles pour l'asile des aliénés et l'éducation, pour l'année 1848, étant séparément indiqué.

F. HINCKS,
Inspecteur général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, mars, 1849.

Appendice
(A.)
1849.

(A.)
1849.

No. 1.

ETAT indiquant le revenu net de la province du Canada pour l'année 1848, ainsi qu'un état de la dépense pendant la même période, et l'état du fonds consolidé du revenu, le 31 janvier, 1849.

DR.		CR.	
1849.	DEPENSE.	REVENU.	1849.
	No. de l'état.		No. de l'état.
		Courant.	Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
Janvier 31.	Intérêt de la dette-publique.....	166014 12 2	Balance à l'avoir du fonds consolidé le 31 janvier, 1848.....
" "	Montant de la Cédulé A.....	33866 9 4	Produit net des douanes en argent.....
" "	Do. B.....	37073 0 11	Produit net de l'accise.....
" "	Charges permanentes établies par la loi dans le Canada-Est.....	6313 7 1	Produit net du revenu territorial.....
" "	Charges permanentes établies par la loi dans le Canada-Ouest.....	9652 19 3	Droits de pharé et de tonnage, Ouest.....
" "	Charges en vertu d'actes de la législature de la province du Canada.....	90766 8 2	Taxes sur les banques.....
" "	Charges suivant l'estimation de 1845, 1846 et 1847.....		Intérêts sur dépôts publics.....
" "	Moins, les travaux publics portés au compte de l'emprunt.....	13275 19 6	Revenu provenant des travaux publics.....
" "	Charges suivant l'estimation de 1848.....	102528 7 1	Commissions de milice, amendes et exemptions.....
" "	Rachat de la dette publique.....	15000 0 0	Amendes et confiscations, les saisies y comprises.....
" "	Balance à l'avoir du fonds consolidé.....	474491 3 6	Revenu casuel.....
	Total courant.....	5965 5 4	
		480456 8 10	Total courant.....
			£ 480456 8 10

1er février, 1849. Par balance ce jour.....£ 5965 5 4

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

Appendice

1849.

No. 3.

ETAT du revenu provenant des droits de licence pour des détaillans de liqueurs fortes, distilleries, billards, colporteurs et petits-marchands, bateaux-à-vapeur, maisons pour la vente de bière et d'aïle, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849, reçus entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, appliqués au revenu consolidé.

DISTRICTS.	Magasins.		Distilleries.		Tables de Billards.		Colporteurs.		Bateaux-à-vapeur.		Maisons à bière et aïle.		Total en gros du revenu.		Frais de Perception.		Revenu net.	
	No.	£ s. d.	No.	£ s. d.	No.	£ s. d.	No.	£ s. d.	No.	£ s. d.	No.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
MONTREAL, Division No. 1.	136	608 2 6	7	1468 19 0	2	25 10 0	29	68 17 6					2145 19 0	253 9 8½	1892 9 3½			
Do. do.	80	350 0 0	5	1240 11 1			27	64 2 6					1680 3 7	170 10 7	1509 13 0			
QUEBEC	233	990 5 0					39	87 15 0					1078 0 0	81 15 0	996 5 0			
TROIS RIVIERES	43	188 2 6					8	19 0 0					207 2 6	22 0 0	185 2 6			
ST. FRANCOIS	10	43 15 0	2	79 3 3			12	28 10 0					151 8 3	36 1 8½	115 6 6½			
GASPE	7	30 12 6					1	2 7 6					33 0 0	2 0 0	31 0 0			
BATHURST	14	105 0 0	2	33 2 0									142 2 0	39 5 6	102 16 6			
BROCK	7	52 10 0	6	277 5 7									333 15 7	87 5 5½	246 10 1½			
COLBORNE	6	45 0 0	5	154 16 1									242 16 1	67 14 10	175 1 3			
DALHOUSIE	11	82 10 0	2	293 14 2			1	10 0 0	1	7 10 0			384 4 2	38 19 11	345 4 3			
DE L'EST	31	232 10 0	2	492 19 4			7	80 0 0	3	22 10 0			827 19 4	101 8 4	726 11 0			
GORE, Division du Sud.	59	442 10 0	7	752 10 1			7	55 0 0	1	7 10 0			1262 10 1	157 10 10	1104 19 3			
Do. du Nord	28	210 0 0	9	1539 16 7			2	15 0 0	2	45 0 0			1069 6 7	184 14 2	1584 12 5			
HOME, do de York	37	277 10 0	6	590 0 7	1	40 0 0	25	145 0 0	6				1797 10 7	141 19 7	955 11 0			
Do. do de l'Est	25	187 10 0	8	673 1 9			2	10 0 0					870 11 9	130 3 4	740 8 5			
Do. do de l'Ouest	41	397 10 0	9	498 7 0			3	30 0 0					835 17 0	148 15 1	687 1 11			
HURON	6	45 0 0	10	211 19 3									261 9 3	90 4 7	171 4 8			
JOHNSTOWN	22	165 0 0	6	1047 10 7			4	35 0 0					1250 10 7	137 13 7	1112 17 0			
KENT				94 19 1									114 19 1	45 9 10	69 9 3			
LONDON, Première Division	12	90 0 0	11	585 18 2			2	20 0 0					690 18 2	111 10 9	579 7 5			
Do. Seconde	5	37 10 0	7	348 3 5			2	15 0 0					385 13 5	93 9 9	292 3 8			
MIDLAND	34	255 0 0	5	1919 6 7									2226 16 7	176 8 1	2050 8 6			
NEWCASTLE, Division de Northid.	18	135 0 0	6	1435 9 4			3	15 0 0	5	37 10 0			1570 9 4	150 13 0	1419 16 4			
Do. do de Durham	7	52 10 0	8	710 7 8									764 17 8	115 16 9	649 0 11			
NIAGARA	48	360 0 0	7	452 3 8	1	40 0 0	5	55 0 0	2	15 0 0			922 3 8	148 6 10	773 16 10			
OTTAWA	5	37 10 0	1	72 12 4			1	10 0 0					120 2 4	22 3 0	97 19 4			
PRINCE EDOUARD	7	52 10 0	1	65 0 5			1	10 0 0					127 10 5	25 11 3	101 19 2			
SIMCOE	15	110 0 0	5	107 12 6									233 12 6	57 0 1½	176 12 4½			
TALBOT	8	60 0 0	6	648 8 5			2	30 0 0	1	15 0 0			753 18 5	110 11 7	643 6 10			
VICTORIA	12	90 0 0	3	117 13 7			3	25 0 0	1	7 10 0			240 3 7	64 5 1½	175 18 5½			
DE LOUEST	16	120 0 0	6	338 17 7									472 7 7	103 1 0	369 6 7			
WELLINGTON	14	105 0 0	11	1375 14 0			4	35 0 0					1515 14 0	137 16 11½	1377 17 0½			
Totaux	1000	5868 7 6	163	17626 3 1	4	105 10 0	190	865 12 6	23	172 10 0	36	75 10 0	24713 13 1	3273 16 3	21439 16 10			

A ajouter les droits d'encan, suivant l'état No. 4.

Total de l'accise, courant.....

A ajouter les recettes du mois de janvier dernier, à compte de 1849.
Moins, recettes de janvier, 1848, comprises dans le revenu de 1847.....

Ajoutez, balances restant dues le 31 janvier, 1848.....
A déduire balances restant dues le 31 janvier, 1849.....

Revenu net en argent courant.....

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, Mars, 1849.

F. HINCKS, Inspecteur-Général.

No. 4.

1849.

1849.

ETAT du Revenu provenant des Droits sur les Licences d'Encanteurs et des Ventés par Encan, pendant l'année expirée le 5 Janvier, 1849, reçus entre le 1er Février, 1848 et le 31 Janvier, 1848.

DISTRICTS ET PORTS.	Licences accordées aux Encanteurs.		Ventes par Encan.	Total du Revenu en gros.	Dépenses de Perception.	Revenu Net
	No.	Droit.				
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
MONTREAL, Division No. 1.....	24	126 0 0	2779 7 5	2905 7 5	75 9 8	2829 17 9
DITTO do No. 2.....	2	10 10 0	59 8 9	69 18 9	1 19 9	67 19 0
QUEBEC.....	10	52 10 0	780 0 6	832 10 6	25 17 4	806 13 2
ST. FRANCOIS.....	5	26 5 0	44 2 8	70 7 8	2 19 2	67 8 6
GASPE.....	3	16 2 6	24 3 1	40 5 7	1 7 1	38 18 6
<i>Par les Collecteurs des Ports.</i>						
AMHERSTBURG.....	1	5 0 0	0 0 0	5 0 0	0 5 0	4 15 0
BELLEVILLE.....	1	5 0 0	5 14 0	10 14 0	0 9 4	10 4 8
BROCKVILLE.....	4	20 0 0	19 0 9	39 0 9	1 19 0	37 1 9
BOND HEAD.....	1	5 0 0	0 9 1	5 9 1	0 5 4	5 3 9
CORNWALL.....	2	10 0 0	4 11 6	14 11 6	0 14 6	13 17 0
COBOURG.....	2	10 0 0	0 0 0	10 0 0	0 10 0	9 10 0
CHATHAM.....	2	10 0 0	4 19 11	14 19 11	0 14 6	14 5 5
DUNNVILLE.....	1	5 0 0	0 12 0	5 12 0	0 5 0	5 7 0
GODERICH.....	1	5 0 0	2 8 0	7 8 0	0 7 4	7 0 8
GANANOQUE.....	1 6 6	1 6 6	...	1 6 6
HAMILTON.....	8	40 0 0	149 14 10	189 14 10	9 9 7	180 5 3
HALLOWELL.....	1	5 0 0	2 13 6	7 13 6	0 7 7	7 5 11
KINGSTON.....	8	40 0 0	40 10 6	80 10 6	4 0 6	76 10 0
OWEN'S SOUND.....	1	5 0 0	0 16 6	5 16 6	0 5 6	5 11 0
PRESCOTT.....	2	10 0 0	1 16 0	11 16 0	0 11 9	11 4 3
PORT DALHOUSIE.....	2	10 0 0	26 18 11	36 18 11	2 10 4	34 8 7
Do DOVER.....	2	10 0 0	0 7 2	10 7 2	0 10 0	9 17 2
Do HOPE.....	2	10 0 0	9 0 1	19 0 1	0 19 0	18 1 1
Do STANLEY.....	6	30 0 0	0 13 6	30 13 6	1 10 8	29 2 10
TORONTO.....	15	75 0 0	395 7 6	470 7 6	23 10 5	446 17 1
TURKEY POINT.....	1	5 0 0	0 15 8	5 15 8	0 5 0	5 10 8
Total Courant.....	107	516 7 6	4354 18 4	4901 5 10	157 3 4	4744 2 6

F. HINCKS,

Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

No. 5.

ETAT des Sommes d'argent payées au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1848, et le 31 Janvier, 1849, à compte du Revenu Territorial pour l'année expirée le 31 Décembre, 1848.

SOURCES DU REVENU.	Courant.	Total de Courant.
	£ s. d.	£ s. d.
<i>Quints.</i>		
Reçu de D. S. Ramsay, sur l'achat de la moitié indivise de la Seigneurie de Ramsay pour les Syndics de la succession de feu Hugues Le Morin de Martigny.....	...	506 13 4
<i>Rentes de lots de grèves.</i>		
Reçu de J. Gibb et R. Shaw, pour loyer de partie du quai du roi à Québec, pour 4 années, à £26 11s. par année, jusqu'au 1er Mai, 1848.....	106 4 0	
" A. Gilmour, 1 année de rente d'un lot de grève, jusqu'au 24 Juin, 1848.....	22 2 0	
" Geo Taylor, do do do à la Pointe-Lévi, jusqu'au do do	35 10 1	
" William Phillips, do do do do à Québec.....	1 0 0	
" H. J. Noad, 2 do do do do do.....	2 0 0	167 5 1
Porté en l'autre part.....	...	673 18 5

1849.

1849.

SOURCES DU REVENU.	Courant.	Total Courant.
	£ s. d.	£ s. d.
Rapporté de l'autre part,.....	673 18 5
<i>Louage des Traverses.</i>		
Reçu de J. Plumb, pour louage d'une traverse de Prescott à Ogdensburg, pour 1½ année, jusqu'au 27 Janvier, 1849,.....	75 0 0	
" Jas. Holden, do do à Williamsburg, pour 1 année jusqu'au 12 Juillet, 1848,...	12 10 0	
" Amable Foubert, pour 2 années de louage d'une traverse dans le Township de Cumberland, sur l'Outaouais, jusqu'au 4 Septembre, 1848,.....	2 10 0	
" Thomas Humphries, pour balance d'une année de louage d'une traverse à Queenston, jusqu'au 4 Septembre, 1848,.....	156 13 4	
" J. Lewis, pour 6 mois de louage d'une traverse de Brockville à Morristown, jusqu'au 14 Janvier, 1848,.....	10 2 6	
" John Rednor, 17 do do à Belleville et Ameliasburg, jusqu'au 1er Déc., 1848,.....	57 0 5	
" Jas. Kirby, pour 1 année de louage d'une traverse aux Rapides du Fort Erié, jusqu'au 14 Juillet, 1848,.....	50 0 0	
" F. A. B. Clench, pour 6 mois de do do de Niagara, jusqu'au 25 Mars, 1848,.....	27 15 0	
" Syndics de J. & G. Ives, 2 années do do de Wolf Island, jusqu'au 1er Oct., 1848,.....	10 0 0	401 11 3
<i>Commutation de Tenure, etc.</i>		
Reçu du Shérif de Québec, dans la cause de G. Kironac vs. E. Duchesneau, la collocation entière adjugée à la reine,.....	9 9 0	
" Do do do P. Langlois vs. Jos. Vinet, la collocation entière,.....	54 3 4	
" L'Hon. R. E. Caron, à compte d'une propriété à Québec,.....	28 3 7	
" Burroughs et Fiset, ratification de titre, Lindsay vs. Parent,.....	11 16 11	
" Do do <i>exparte</i> Jas. Gibb, ratification de titre,.....	135 18 4	
" Louis Carrier, emplacement à la Pointe Lévi, Seigneurie de Lauzon,.....	10 0 0	
" Wm Bignell, propriété à La Canadière, près de Québec,.....	75 0 0	
" Jas. Douglass, do do do do	30 0 0	
" Wm. Price, propriété, Seigneurie de Lauzon,.....	300 0 0	
" L. McPherson do do do	100 0 0	
" A. A. Parent, do do do	28 6 11	
" Robert Jellard, propriété, faubourg St. Roch,.....	35 0 0	
" John Hamel, confirmation du titre d'une propriété à Près-de-ville, dans la Cité de Québec,.....	10 12 8	
" John Hamel, propriété à Près-de-Ville, Cité de Québec,.....	90 0 0	918 10 9
<i>Lods et Ventes.</i>		
Reçu de diverses personnes,.....	507 9 4
<i>Cens et Rentes.</i>		
Reçu de diverses personnes,.....	123 14 4
Reçu de Ebenezer Baird, comme prix de la propriété de Laporte à L'Ance des Mères, Québec	2,100 0 0
<i>Reçu du Commissaire des Terres de la Couronne.</i>		
	£ s. d.	
Ventes et paiements, terres de la Couronne,.....	18111 13 3	
Rentes et arrérages sur des terres ou baux,.....	393 8 7	
Commutation de la Couronne,.....	278 5 5	
Profits sur des Scrips,.....	38 14 9	
Honoraires sur des Octrois,.....	7536 6 7	
Octrois casuels,.....	99 6 9	
Intérêt pour arrérages de droits sur le bois de construction,.....	69 0 9	
		26526 16 1
<i>Bois et forêts.</i>		
Droits sur le bois de l'Outaouais,.....	15051 0 2	
Do perçus par des agents de District,.....	4204 13 6	
Droits sur les Billots,.....	1677 5 0	
Montant des sommes reçues sur les licences,.....	714 4 4	
Diverses sommes reçues à compte des années précédentes,.....	2237 17 4	
		23885 0 4
Total des recettes,.....	50411 16 5
<i>Déduction par le Commissaire des Terres de la Couronne.</i>		
Additions et réparations aux propriétés de la rue St. Gabriel,.....	519 19 7	
Do partie du coût des propriétés de la rue St. Gabriel,.....	1000 0 0	
Do dépôts à compte de deniers remboursés,.....	600 0 0	
Payé pour les dépenses de voyage du Commissaire,.....	52 0 0	
Payé aux Sauvages de Chippewa,.....	1491 13 4	
Montant dû par la succession de l'Hon. P. Robinson,.....	506 8 6	
Do do A. Manahati, ci-devant agent,.....	293 13 0	
		4463 14 5
Porté en l'autre part,.....	£ 4463 14 5	55137 0 6

Pour les détails, voir Etat No 34.

Appendice
(A.)

No. 5.—ÉTAT des deniers payés par le Receveur Général, etc.—(Continuation.)

Appendice
(A.)

1849.

1849.

SOURCES DU REVENU.		Courant.	Total Courant.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Rapporté,.....	4463 14 5	55137 0 6
<i>Déductions, etc.—Continuation.</i>			
Montant dû par W. Rorke, ci-devant Agent,.....	1082 19 0		
Do do do A. Campbell, do	117 18 11		
Scraps rachetés,.....	16281 12 8		
Milice, do	1330 0 0		
Arpentages,.....	14837 17 6		
Inspections de la couronne,.....	71 6 3		
Avertissements et impressions,.....	243 8 3		
Services spéciaux,.....	276 6 2		
Divers items,.....	428 0 11		
Déboursés généraux,.....	9647 5 0		
		48780 9 1	
<i>Etat des bois et Forêts.</i>			
Salaires et Déboursés payés au Bureau du Collecteur à Bytown,.....	1002 13 4		
Do do do Bureau de l'Inspecteur,.....	370 0 2		
Saluaire de M. Stewart, Sous-Collecteur à Québec,.....	350 0 0		
Payé à Wm. Yuill, à compte d'une licence confisquée,.....	100 0 0		
Arpentages,.....	479 14 8		
Droits sur le Bois,.....	56 8 4		
Frais de voyage, etc.,.....	6 17 6		
Payé pour abattis, en '46 et '47,.....	93 7 6		
Pour droits sur les bois du Clergé, compris dans les comptes pour 1846. }	15 0 5		
		2474 1 11	
<i>Païements par warrant en déduction.</i>			
Hon. F. W. Primrose, douze mois de salaire comme Greffier du terrier du domaine de la Reine, jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	100 0 0		
Do do son pourcentage comme inspecteur général d'icelui sur le montant des lods et ventes, etc., jusqu'au 30 Juin, 1848,.....	109 10 3		
Do do pour services professionnels et déboursés faits sur plusieurs mémoires de frais dans diverses oppositions de la part de la couronne,.....	20 8 0		
Do do pour payer M. Ware, arpenteur provincial pour l'arpentage du havre de Québec,.....	74 15 0		
James Bonner vs. Wm. Petry, étant le montant qui doit leur être payé conformément au rapport du conseil, 14 Janvier, 1848,.....	396 15 5		
		701 8 8	
			51955 19 8
Revenu net courant,.....	£	3181 8 10

F. HINCKS,

Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

No. 6.

1849.

ETAT du Revenu provenant des Droits des phares ou de tonnage, en vertu de l'Acte du Haut Canada, 7 Guill. IV, ch. 95, pendant l'année finissant le 5 Janvier, 1849, reçus entre le 1er Février, 1848, et le 31 Janvier, 1849.

1849.

PORT OÙ PERÇUS.		Montant Courant.		
		£	s.	d.
AMHERSTBURG,.....		20	4	0
BELLEVILLE,.....		8	8	0
BATH,.....		21	0	0
BROCKVILLE,.....		8	8	0
CHATHAM,.....		27	17	0
DUNNVILLE,.....		12	15	0
DICKINSON'S LANDING,.....		5	13	0
GANANOQUE,.....		2	11	0
GODERICH,.....		10	16	6
HAMILTON,.....		151	1	0
KINGSTON,.....		244	4	0
NEWCASTLE,.....		7	19	0
OAKVILLE,.....		67	17	6
OWEN'S SOUND,.....		3	16	0
PORT BURWELL,.....		6	11	6
“ CREDIT,.....		10	11	0
“ DARLINGTON,.....		2	17	2
“ DALHOUSIE,.....		42	18	0
“ DOVER,.....		51	5	6
“ HOPE,.....		23	1	0
“ SARNIA,.....		61	7	0
RONDEAU,.....		12	17	0
TORONTO,.....		185	3	0
TURKEY POINT,.....		5	10	0
WINDSOR,.....		23	9	3
WALLACEBURG,.....		1	18	0
WELLINGTON,.....		1	10	0
PORT MILFORD,.....		7	11	0
Plus, balances restant dues le 31 Janvier, 1848.....		£20	15	3
Moins do do 31 Janvier, 1849.....		8	11	0
Revenu net en argent courant.....		£	1041	6 8

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No. 7.

ETAT des Droits perçus sur les émissions de billets de Banques, payés au Receveur Général, en conformité de l'Acte provincial du Canada, 4 et 5 Vict., ch. 29, pendant l'année finissant le 31 Décembre, 1848.

Montant des droits reçus de la						Courant.
Banque de Montréal pour l'année finissant le 31 Octobre, 1848.....						£3704 14 2
Do.	do.	do.	Banque de Québec,	do.	do.	577 19 10
Do.	do.	do.	Banque du Haut Canada,	do.	do.	1698 9 3
Do.	do.	do.	Banque de l'Amérique, Britannique du Nord,	do.	do.	2056 8 0
Do.	do.	do.	Banque du Peuple à Montréal,	do.	do.	665 3 7
Do.	do.	do.	Banque de la Cité à Montréal,	do.	do.	1425 8 2
Do.	do.	do.	Banque Commerciale à Kingston,	do.	do.	1731 5 10
Do.	do.	do.	Banque de Gore à Hamilton,	do.	do.	613 12 2
Total Courant.....						£12,473 1 0

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

No. 8.

ETAT du Revenu provenant des intérêts sur les dépôts publics reçus entre le 1er Janvier et le 31 Décembre, 1848.

Montant d'intérêt reçu de la				Courant.
Banque de Montréal,.....				455 18 1
Do.	do.	do.	Banque de Québec,.....	23 14 10
Do.	do.	do.	Banque du Haut Canada,.....	25 9 6
Do.	do.	do.	Banque de l'Amérique Britannique,.....	34 9 9
Do.	do.	do.	Banque du Peuple à Montréal,.....	8 12 10
Do.	do.	do.	Banque Commerciale à Kingston,.....	8 3 0
Do.	do.	do.	Banque de Gore à Hamilton,.....	12 10 2
Total Courant.....				£168 18 2

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
Montréal, Mars, 1849.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

ETAT du revenu provenant des Travaux Publics et Recettes à compte de l'Intérêt sur des emprunts pour travaux publics dans la Province du Canada, entre le 1er Février, 1848 et le 31 Janvier, 1849.

TRAVAUX.	Gros du Revenu.			Deductions pour frais de perception, réparations, etc.			Montant net, courant.				
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.		
CANAUX	Welland	29064	7	3	15132	16	3	13931	11	0	
	Lachine	11661	2	10	4525	2	4	7406	0	6	
	Baie Burlington	2453	12	7	1742	4	2	711	8	5	
	Beauharnois	1624	5	10	2032	1	2	
	Chambly	436	1	5	376	7	2	59	14	3	
	Cornwall	1065	8	6	3672	19	4	
	Williamsburg	188	17	1	1240	8	1	
HAVRES	Cobourg	441	5	1	125	0	0	316	5	1	
	Dunnville	33	7	1	1	13	0	31	14	1	
	Oakville	645	13	4	434	6	0	211	7	4	
	Port Dalhousie	33	7	3	1	13	4	31	13	11	
	Port Dover	410	3	6	143	18	2½	266	5	3½	
	Port Stanley	1046	12	5	52	6	6	994	5	11	
	Rondeau	36	19	1	1	17	11	35	1	2	
	Toronto	561	6	8	118	12	6	442	14	2	
Windsor ou Whitby	455	15	9	22	15	8	433	0	1		
PONTS	Batiscan	14	10	0	14	10	0	
	Brantford	18	18	7	1	16	9½	17	1	9½	
	Béancour	85	8	0	96	13	4	
	Chaudière	88	11	11	50	0	0	38	11	11	
	Chateauguay	25	14	5	66	6	0	
	Caledonia	118	6	3½	28	0	0	90	6	3½	
	Delaware	45	1	4	45	1	4	
	Dunnville	72	13	0	72	13	0	
	Duchésne	3	5	0	45	0	0	
	Etchemin	40	18	9	49	10	1	
	Godfroy	15	0	0	10	0	0	5	0	0	
	Jacques Cartier	18	15	10	69	8	11	
	Melbourne	59	0	9	266	11	3	
	Narrows, Lako Simcoe	13	15	0	25	0	0	
	Nicolet	63	6	6	71	14	1	
St. Maurice	250	10	0	100	0	0	150	10	0		
St. Anne de la Pérade	50	1	6	22	15	7	27	5	11		
Trent	79	2	8	90	0	0		
Union	330	7	4	26	10	5	303	16	11		
ECLUSE	Ste. Anne.	944	13	5	199	16	3	744	17	2	
GLISSOIRES	Outaouais	4661	19	0	3731	4	5	930	14	7	
	Trent	763	10	0	352	5	5	411	4	7	
CHEMINS	Cascades	432	18	0	190	9	2	242	8	10	
	Hamilton et Port Dover	2232	0	2	3050	17	0	
	London et Brantford	3147	8	1	596	4	7	2551	3	6	
	Hamilton et Brantford	3604	2	4	604	10	7	2999	11	9	
	London et Port Stanley	2304	10	8½	897	4	6	1407	6	2½	
	Port Hope et Rice Lake	415	10	8	388	3	2	27	7	6	
	Kingston et Napanee	1667	7	9	1071	11	1	595	16	8	
	Chemins de Toronto	8088	5	11	9955	8	7	
Queenston et Grimsby	183	14	6	30	0	0	153	14	6		
Guilliamsbury Ouest	209	1	8	209	1	8		
St. Athunase et Spiers' Corner	215	4	0	78	7	9	136	16	3		
Totaux		£	80421	8	9	51519	10	7	36046	1	7
A déduire, l'excédant des dépenses au-delà du revenu											
A compte du Canal de Beauharnois				407 15 4							
do. Cornwall				2607 10 10							
do. Williamsburg				1051 11 0							
do. Pont de Béancour				11 5 4							
do. Chateauguay				40 11 7							
do. Duchésne				41 15 0							
do. Etchemin				8 11 4							
do. Jacques Cartier				50 13 1							
do. Melbourne				207 10 6							
do. Narrows, Lac Simcoe				11 5 0							
do. Nicolet				8 7 7							
do. Trent				10 17 4							
do. Chemin de Hamilton et Port Dover				818 16 10							
do. Chemins de Toronto				1867 2 8							
							7143 13 5				
Pour les détails, voir l'Etat No. 34. } Moins—Paiements par warrant sur le receveur-général pour réparations, etc., à divers travaux				4858 16 10			28902 8 2				
Remise de droits du canal Welland				38 16 0							
do. du canal Beauharnois				12 18 9							
							4905 11 7				
Ajoutez—Balances restant dues le 31 janvier, 1848				542 9 0½			23996 16 7				
Moins— Do. do 31 janvier, 1849				481 8 10½							
							61 0 2				
Revenu net en argent courant							£ 2057 16 9				

No. 10.

ÉTAT du Revenu provenant d'Honoraires sur les Commissions de Milice, Exemptions de Service et Amendes de Milice payés au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1848, et le 31 Janvier, 1849, conformément à l'Acte du Haut-Canada, 2e Victoria, Cap, 9.

REGIMENT OU CORPS.	Honoraires sur commissions.	Argent d'exemption.	Amendes.	Total.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1er. Lanark.....	7 0 0	7 0 0
4e. Waterloo.....	7 15 0	7 15 0
3e. Lincoln.....	3 10 0	2 10 0	6 0 0
3e. Wentworth.....	5 0 0	5 0 0
2e. Prince Edward.....	15 0 0	15 0 0
Capt. Zimmerman.....	0 15 0	0 15 0
Total courant.....£	22 0 0	11 5 0	8 5 0	41 10 0

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No. 11.

ÉTAT des Amendes et Confiscations, les Saisies y comprises, payées au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1848, et le 31 Janvier, 1849, à compte de l'année expirée le 31 Décembre, 1848.

<i>Amendes.</i>		Currency.	Total Currency.
		£ s. d.	£ s. d.
Montant reçu du greffier de la paix pour le district de Montréal.....		206 7 2	
Do do do do	Québec.....	303 4 11	
Do do do do	Gaspé.....	10 10 0	
Do	des shérifs, Canada Ouest.....	598 1 9	
Do	des inspecteurs de licences dans le Canada Ouest.....	173 18 10	
Do	des magistrats dans le Canada Est et Ouest.....	57 12 2	
		£ 1349 14 10	
<i>Moins</i> —le montant crédité en 1846, étant à compte du conseil de district de Montréal.....		112 8 8	
Produit net des amendes.....		£ 1237 6 2	
<i>Saisies.</i>			
Au port de Québec.....		15 19 2	
Do do	Chatham.....	2 16 9	
Do do	Mariatown.....	1 1 2	
Do do	Huntingdon.....	0 13 1	
Do do	Goderich.....	3 5 8	
<i>Ajoutez</i> —Balances dues, 31 Janvier, 1848.....		£465 2 10	
<i>Moins</i> do do do 1849.....		291 13 11	
		173 8 11	
		197 4 9	
<i>A déduire</i> —Warrant en faveur de S. B. Harrison, pour ses services comme conseil de la reine dans une cause pour infraction des lois du revenu.....		£3 10 0	
do	Warrant en faveur de E. Anderson, étant la moitié de la pénalité recouvrée au port de Sandwich in 1846 et 1847.....	30 11 8	
		34 1 8	
Produit net des saisies,.....			163 3 1
Total net, courant,.....		£	1400 9 3

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

ÉTAT du Revenu Casuel payé au Receveur Général de la Province du Canada, entre le 1er Février, 1848, et le 31 Janvier, 1849, à compte de l'année expirée le 31 Décembre, 1848, consistant en Honoraires sur Patentes de Terres et Instruments sous le grand sceau et le sceau privé, Copies et Certificats de Patentes de terres, Auberges, Magasins de détail en ville et à la campagne, Colporteurs, Licences de Billard et de Traverse, y inclus les Honoraires pour Recherches et autres paiements incidents.

RECETTES.	£ s. d.	Gros du montant. £ s. d.	Déductions pour Commissions, etc. £ s. d.	Montant net, courant. £ s. d.
Balance des honoraires de l'année dernière entre les mains du receveur.	243 17 11
<i>Bureau du Secrétaire Provincial.</i>				
<i>Section de l'Est.</i>				
Honoraires sur 2 commissions pour avocats, à £3 10s.....	7 0 0			
" 24 " " " à £3 5s.....	78 0 0			
" 13 licences d'arpenteur provinciaux.....	42 5 0			
" 25 " de médecins, à 28s. 9d.....	35 18 9			
" 10 " de pilotes, à 15s.....	7 10 0			
" 6 diverses commissions, à £3 5s.....	19 10 0			
" 3 Lettres patentes de terrier.....	9 15 0			
" 10 patentes pour invention, à £2.....	20 0 0			
" 2 licences d'inspecteurs de bois, à 25s.....	2 10 0			
" 1 certificat de naturalisation.....	1 5 0			
" 3 commissions des inspecteurs du revenu, à £2.....	6 0 0			
" 3 commutations de tenure, à £7 12s. 6d.....	22 17 6			
" 2 registres de novo.....	11 12 11			
" 1 lot de grève pour M. Sharples, à Québec.....	25 2 6			
" 1 do. pour M. Baird.....	110 18 2			
" 1 do. pour M. Patton.....	33 8 4			
" 1 lot de grève, Québec, pour M. Morin.....	15 16 3			
" 2 lots de grève, Québec, pour MM. Leck et Alford, à £14 12s. 6d.....	29 5 0			
" 12 patentes de terre, à 47s.....	28 4 0			
" 2 do. à 48s. 10d.....	4 17 8			
" 13 do. à 17s.....	11 1 0			
" 12 do. divers prix.....	32 0 9			
" 8 copies de patentes de terre, à 12s. 6d.....	5 0 0			
" 2 do. do. à 32s. 6d., et 17s. 6d....	2 10 0			
" 85 certificats, à 2s. 6d.....	10 12 6			
Remboursé par J. Duncan, officier-rapporteur, comme étant surchargé dans son compte.....	5 0 0			
		578 40	28 18 0	549 2 4
<i>Section de l'Ouest.</i>				
Honoraires sur 2 commissions, à £7.....	14 0 0			
" 6 do. d'officiers de douane, à £3 5s.	19 10 0			
" 5 autres commissions.....	16 5 0			
" 7 commissions d'officiers de douane, at £2.....	14 0 0			
" 2 autres commissions.....	4 0 0			
" 11 commissions de déput. arpenteurs provinc., à £3 5s.	35 15 0			
" 16 commissions de notaires, à £2.....	32 0 0			
" 17 licences de médecins, à £1.....	17 0 0			
" 14 brevets d'invention, à £7.....	98 0 0			
" 2 licences de traverses, à 32s. 6d.....	3 5 0			
" 1 licence de pêcheries.....	1 12 6			
" 1 do. d'occupation.....	2 0 0			
" 1 certificat de naturalisation.....	1 5 0			
" 1 copie de spécification de patente.....	0 15 0			
" 119 certifiats, à 2s. 6d.....	14 17 6			
		274 5 0		260 10 10
<i>Bureau d'enregistrement provincial.</i>				
Honoraires sur 16 copies, à 41s. 3d.....	33 0 0			
" 11 copies de patentes de terres, à 13s. 4d.....	7 6 8			
" 1 copie de patentes de terres.....	1 0 0			
" 4 copies de patentes de terres, à 12s. 6d.....	2 10 0			
" 7 lots de grève, à 17s. 6d.....	6 2 6			
" 7 droits de propriété littéraire avec certificats, à 10s.	3 10 0			
" 74 certificats de patentes de terres, à 2s. 6d.....	9 5 0			
" 30 recherches do. à 1s. 3d.....	1 17 6			
" 3 copies de commissions de pilotes, à 5s.....	0 15 0			
" 1 copie d'érection de township.....	0 15 0			
" 1 brevet d'invention.....	0 15 6			
" Pour l'enregistrement de 2 patentes pour invention en Angleterre.....	1 8 4			
Divers honoraires.....	1 3 9	69 9 3		69 9 3
Porté en l'autre part.....	£ 1123 0 4

1849.

1849.

RECETTES.		Total.	Montant net, courant.
		£ s. d.	£ s. d.
Rapporté de l'autre part.....		1123 0 4
<i>Fonds des honoraires, (Ouest).</i>			
Reçu du Trésorier du district de Bröck, étant le surplus du fonds des honoraires pour 1848.....		18 11 7	
“ do do de Colborne.....		5 9 3	
“ do do de Gore.....		84 10 8	
“ do do de Home, pour 18 mois expirés le 31 Décembre, 1848.....		842 10 0	
“ do do de Midland, do do do do		219 16 2	
“ do do de Newcastle, pour partie de 1848.....		108 12 1	
“ do do de Wellington do		41 15 5	
			1321 5 2
“ de H. Guy, commissaire de la cour de banqueroutes, district de Montréal, étant des honoraires reçus par lui dans le cours de l'année expirée le 31 décembre, 1848.....		508 11 3	
“ de J. B. Parkyn, greffier de la cour de banqueroutes, à Québec, étant des honoraires reçus par lui dans le cours de l'année expirée le 31 décembre, 1848.....		193 5 6	
			701 16 9
“ de Thomas A. Stayner, député maître général des postes, étant à compte du surplus du revenu de la poste, pour l'année expirée le 5 juillet, 1847.....		4000 0 0
“ du Rév. M. Demers, en restitution de deniers publics.....		50 0 0	
“ du Rév. M. Dion, do do		10 0 0	
			60 0 0
“ de Thomas G. Ridout, caissier de la banque du Haut-Canada, étant partie du produit de la vente de la propriété de feu James Bethune à Peterborough.....		869 17 8
“ de James Morris, étant la balance des deniers non dépensés entre ses mains pour payer les réclamations contre les ci-devant commissaires du canal de Cornwall.....		356 0 7
“ de Félix Fortier, greffier de la couronne en chancellerie, étant la balance non dépensée des deniers qui lui ont été avancés pour les dépenses contingentes dans les dernières élections générales.....		43 13 11
Total des recettes.....		£	8475 14 5
<i>Paiements en déduction par Warrants.</i>			
Ewan McLennan, Procureur de feu Farquhar McLennan.....	Pour avoir travaillé à creuser la Rivière-aux-Raisins sous les commissaires précédents, en vertu de l'acte du Haut-Canada, 1er Guillaume 4, chap. 19.....	94 0 0	
John Peter Cherry	Etant le montant des honoraires payés au receveur général du Haut Canada, en 1821, par Robert Brown, sur la moitié est du lot No. 14, dans la 7me concession, chemin Hurontario est, township de Mono	4 8 11	
		£	98 8 11
Par transport de cette somme payée en 1846 par John T. Badgley, secrétaire et trésorier des commissaires du havre de Montréal, et maintenant portée dans un compte à part comme devant être employée à l'amélioration de la navigation du fleuve St. Laurent, en bas de Québec, ainsi que voulu par la 9 Vict. ch. 60.....		4000 0 0	
Déductions totales.....		£	4098 8 11
Total net courant.....		£	4377 5 6

F. HINCKS,

*Inspecteur Général.*BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1848.

No. 13.

ETAT des frais portés pour Intérêts, etc. sur la Dette Publique de la Province du Canada, depuis le 1er Février, 1848, au 31 Janvier, 1849.

À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Sterling.	Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
Banque d'Angleterre,.....	Pour Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1848, (y compris les arrérages) £138,606 11s. 11d. Stg., à 4 pour cent.....	11557 0 1	
	Pour ½ pour cent de commission sur l'intérêt.....	57 15 9	
	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1848, sur £860,000 Stg., Débentures, à 4 pour cent.....	34400 0 0	
	Pour ½ pour cent de Commission sur l'intérêt....	172 0 0	
	Pour ½ année d'Intérêt jusqu'au 1er Octobre, 1848, sur 500,000 Stg., Debentures, à 4 pour cent.....	10000 0 0	
	Pour ½ pour cent de Commission sur l'intérêt.....	50 0 0	
		56236 15 10	68421 8 7
Glynn, Mills, Halifax & Cie.....	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1848, sur £400,000 Stg., anciennes Débentures du H.-C., à 5 pour cent	20000 0 0	
	Pour 1 pour cent de Commission sur l'intérêt.....	200 0 0	
	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1848, sur £76,855 7s 8d. Stg., Débentures du Canal de Welland, à 5 pour cent, est.....	3842 15 4	
	Pour 1 pour cent de Commission sur l'intérêt.....	38 8 6	
	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1848, sur £71,000 Stg., Débentures, à 5 pour cent, est.....	3550 0 0	
	Pour 1 pour cent de Commission sur l'intérêt.....	35 10 0	
		27666 13 10	33661 2 9
Baring, Brothers & Cie.....	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1848, sur £469,650 Stg., anciennes Débentures du H.-C., à 5 pour cent	23482 10 0	
	Pour 1 pour cent de Commission sur l'intérêt.....	234 16 6	
		23717 6 6	28856 1 7
Bosanquet & Cie.....	Pour 1 année d'Intérêt jusqu'au 31 Décembre, 1848, sur £870 Stg., Debentures du Canal de Welland, à 5 pour cent	43 10 0	52 18 6
Receveur Général.....	Pour autant payé pour Intérêts sur les Débentures de la Province, jusqu'au 31 Janvier, 1849.....		28850 10 4
D. Davidson.....	Pour 1 année d'Intérêt sur £20,000, Emprunt du Canal de Chambly, jusqu'au 1er Novembre, 1848.....		1200 0 0
Noah Freer.....	Pour Intérêt depuis le 1er Novembre, 1847, sur £15,000 Emprunt du Canal de Chambly, jusqu'au 15 Juin, 1848...		563 8 5
Rawdon, Wright & Cie.....	Pour avoir gravé des Débentures en Blanc.....		551 15 1
Banques diverses, etc.....	Pour Intérêt sur des Emprunts temporaires, etc., pendant l'année 1848.....		2929 9 11
		£	165086 15 2
	Pour Prime sur lettres de Change.....		927 17 0
	Total Courant.....	£	166014 12 2

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

No. 14.

1849.

1849.

ETATS des Paiements faits par le Receveur Général de la Province du Canada, en vertu des Warrants émanés entre le 1er Février, 1848, et le 31 Janvier, 1849, à compte sur les dépenses pour services auxquels il est pourvu dans la Liste Civil, Cédule A, annexée à l'Acte Provincial 9 Victoria, chap. 64, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1848.

À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
Son Excellence le Comte d'Elgin...	Douze mois de salaire comme Gouverneur Général jusqu'au 31 Décembre, 1848.....	7777 15 4	7777 15 4
<i>Juges, Canada Ouest.</i>			
J. B. Robinson.....	Douze mois de salaire comme Juge-en-Chef, jusqu'au 31 Décembre, 1848.....	1666 13 4	1666 13 4
J. B. Macaulay.....	Do comme Juge du Banc de la Reine, jusqu'au 31 Décembre, 1848.....	1000 0 0	
Archd. McLean.....	Do do do do do do	1000 0 0	
Jonas Jones.....	Salaire comme do du 1er Janvier au 30 Juillet, 1848, à £1000 par année.....	581 10 5	
R. B. Sullivan.....	Do do du 15 Septembre jusqu'au 31 Décembre, 1848, à do	293 9 6	
Wm. H. Draper.....	Douze mois de salaire comme do jusqu'au 31 Dec., 1848....	1000 0 0	3874 19 11
R. S. Jameson.....	Douze mois de salaire comme Vice-Chancelier, jusqu'à do	1250 0 0	1250 0 0
<i>Juges, Canada Est.</i>			
Sir J. Stuart, Bart.....	Douze mois de salaire comme Juge-en-Chef à Québec, jusqu'au 31 Décembre, 1848.....	1666 13 4	1666 13 4
Ed. Bowen.....	Do comme Juge du Banc de la Reine, jusqu'au 31 Dec., 1848	1000 0 0	
Philippe Panet.....	Do do do do do do	1000 0 0	
Elzéar Bedard.....	Salaire do do du 1er Janvier au 25 Avril, 1848, à £1000 par année.....	318 13 8	
Thos. C. Aylwin.....	Do do du 26 Avril au 31 Décembre, 1848, à do.....	681 6 4	3000 0 0
J. R. Rolland.....	Douze mois de salaire comme Juge-en-Chef à Montréal, jusqu'au 31 Décembre, 1848.....	1222 4 4	1222 4 4
Saml. Gale.....	Salaire comme Juge du Banc de la Reine, du 1er Janvier au 25 Avril, 1848, à £1000 par année.....	318 13 8	
Elzéar Bedard.....	Do do du 26 Avril au 31 Décembre, 1848, à do	681 6 4	
C. D. Day.....	Douze mois do do do do do do	1000 0 0	
James Smith.....	Do do do do do do	1000 0 0	3000 0 0
D. Mondelet.....	Do comme Juge Provincial Résident aux Trois-Rivières, jusqu'au 31 Décembre, 1848.....	1000 0 0	1000 0 0
R. H. Gairdner.....	Do comme Juge Provincial à St. François, jusqu'au do	555 11 0	555 11 0
J. G. Thompson.....	Do do à Gaspé, do do	555 11 0	555 11 0
E. H. Bowen.....	Do 2nd do do do do	500 0 0	500 0 0
<i>Pensions aux Juges.</i>			
Représentants de feu James Reid.....	Pension comme ci-devant Juge-en-Chef à Montréal, du 1er au 19 Janvier, 1848, à £814 16s. par année.....	42 10 7	
L. P. Sherwood.....	Douze mois comme ci-devant Juge de la Cour du Banc du Roi, Haut-Canada, jusqu'au 31 Décembre, 1848.....	666 13 4	
Geo. Pyke.....	Do comme do Montréal, do do	740 14 8	
Saml. Gale.....	Pension do do du 26 Avril à do, à £600 par année.....	408 15 10	1858 14 5
<i>Salaires et Allocations pour Dépenses contingentes des Procureurs et Solliciteurs Généraux.</i>			
Wm. Badgley.....	Salaire et Dépenses contingentes comme Procureur Général Est du 1er Janvier au 9 Mars, 1848, à £1350 par année...	255 18 2	
L. H. LaFontaine.....	Salaire comme do du 10 Mars au 31 Décembre, 1848, à £1100.....	891 9 8	
Do	Allocations et Dépenses contingentes do do à £200 par année	202 12 2	
Hy. Sherwood.....	Salaire et Allocations pour Dépenses contingentes comme Procureur Général Ouest, du 1er Janvier au 10 Mars, 1848, à £1350 par année.....	259 12 4	
Rt. Baldwin.....	Salaire comme do du 11 Mars au 31 Décembre, 1848, à £1100 par année.....	888 9 3	
Do	Allocations pour Dépenses contingentes do à do, à £200 do.	201 18 5	
J. E. Turcotte.....	Salaire comme Solliciteur Général Est, du 1er Janvier au 10 Mars, 1848, à £600 par année.....	115 7 8	
Thos. C. Aylwin.....	Do comme do du 11 Mars au 25 Avril, 1848, à do	75 16 6	
L. T. Drummond.....	Do comme do du 7 Juillet au 31 Dec., 1848, à do	339 11 3	
J. H. Cameron.....	Do comme do Ouest du 1er Janvier au 10 Mars, 1848, à do.....	115 7 8	
Wm. H. Blake.....	Do comme do du 22 Avril au 31 Décembre, 1848, à do.....	415 7 8	3761 10 9
Porté en l'autre part.....			31689 13 5

Appendice
(A.)

No. 14.—ETAT des Paiements faits par le Receveur Général, etc.—Continué.

Appendice
(A.)

1849.

1849.

À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
	Rapporté de l'autre part,.....	£ s. d.	£ s. s. 31689 5
	<i>Cour de Vice-Amirauté.</i>		
Henry Black.....	Douze mois de salaire comme Juge, jusqu'au 31 Dec., 1848,	222 4 4	
J. P. Bradley.....	Do do do Régistrateur do ...	166 13 4	
J. B. Parkyn.....	Do do do Maréchal do ...	83 6 8	
	<i>Allocations aux Juges de Circuit, Est.</i>		472 4 4
Sir J. Stuart, Bart.....	Allocation ordinaire pour avoir assisté à divers Circuits pendant l'année 1848.....	87 10 0	
Ed. Bowen.....	Do pour do do	87 10 0	
E. Bedard.....	Do pour do do	62 10 0	
P. Panet.....	Do pour do do	112 10 0	
J. R. Rolland.....	Do pour do do	50 0 0	
C. D. Day.....	Do pour do do	82 0 0	
J. Smith.....	Do pour do do	25 0 0	
Thos. C. Aylwin.....	Do pour do do	25 0 0	
D. Mondelet.....	Do pour do do	75 0 0	
R. H. Gairdner.....	Do pour do do	75 0 0	
H. Sherwood, Procureur Général...	Do pour avoir assisté à la Cour d'Oyer et Terminer, à Québec, pendant l'été dernier.....	5 0 0	
	<i>Circuits, Ouest.</i>	687 0 0	
J. B. Robinson.....	Allocation ordinaire pour avoir assisté aux Assises du Printemps dans quatre Districts, à £25.....	100 0 0	
Archd. McLean.....	Do l'Automne do dans six do.....	150 0 0	
J. B. Macaulay.....	Do l'Automne de 1847 et le Printemps de 1848, dans sept do.	175 0 0	
Jonas Jones.....	Do Printemps de 1848, dans quatre do.....	100 0 0	
Wm. H. Draper.....	Do Printemps et l'Automne de 1848, dans huit do.....	200 0 0	
			1412 0 0
John Monk.....	Salaire comme Clerc attaché au Département des Lois de la Couronne, du 1er Janvier au 6 Mars, 1848, à £300 par année.....	54 7 10	
R. S. M. Bouchette.....	Do comme do, du 16 Mars au 31 Décembre, 1848, à do.....	238 3 9	
			292 11 7
	Total des paiements, courant.....		£33,866 9 4

F. HINCKS,
Inspecteur Général.BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

No. 15.

1849.

1849.

ETATS des Paiements faits par le Receveur Général de la Province du Canada, en vertu des Warrants émanés entre le 1er Février, 1848, et le 31 Janvier, 1849, à compter sur les dépenses pour services auxquels il est pourvu dans la Liste Civil, Cédule B, annexée à l'Acte Provincial 9 Victoria, chap. 64, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1848.

À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total. Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
<i>Bureau du Secrétaire Civil.</i>			
Thos. E. Campbell,.....	Douze mois de salaire comme Secrétaire du Gouverneur, jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	1111 2 0	
Henry Cotton,.....	Do comme 1er Clerc,.....	277 15 4	
Wm. R. Bartlett,.....	Do comme 2me Clerc,.....	222 4 4	
Ml. Turner,.....	Neuf mois de comme 3me Clerc, jusqu'au 30 Septembre, 1848, à £175 par année,.....	131 5 0	
Do.....	Trois mois de, demi-paye comme do jusqu'au 31 Décembre, 1848, à £87 10s. par année,.....	21 17 6	
J. Brown,.....	Do comme do à do.....	21 17 6	
P. St. Hill,.....	Douze mois comme Gardien du Bureau, à do.....	83 6 8	
Geo. Boxall,.....	Do comme Messenger, à do.....	56 0 0	
			1925 8 4
<i>Bureau du Secrétaire Provincial, (Section de l'Est.)</i>			
D. Daly,.....	Salaire comme Secrétaire Provincial, du 1er Janvier au 10 Mars, 1848, à £1111 2s. 0d. par année,.....	213 13 5	
R. B. Sullivan,.....	Do comme do du 11 Mars au 14 Septembre, 1848, à £1000 par année,.....	514 4 4	
James Leslie,.....	Do comme do du 16 Septembre au 31 Décembre, 1848, à do.....	293 9 6	
Etienne Parent,.....	Douze mois de salaire comme Assistant Secrétaire, à do.....	600 0 0	
Thos. Ross,.....	Do comme 1er Clerc, jusqu'au do.....	222 4 4	
Hy. Jarmy,.....	Do comme 2me Clerc, jusqu'au do.....	222 4 4	
Wm. H. Jones,.....	Do comme 3me Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
A. R. Roach,.....	Do comme 4me Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
Sabin Tétu,.....	Do comme 5me Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
John Gow,.....	Do comme Gardien du Bureau, jusqu'au do.....	83 6 8	
James Dorr,.....	Do comme Messager jusqu'au do.....	56 0 0	
			2730 2 7
<i>Section de l'Ouest.</i>			
Edmund A. Meredith.....	Douze mois de salaire comme Assistant-Secrétaire, jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	500 0 0	
Thomas D. Harrington,.....	Do comme Clerc Principal, Receveur des Honoraires, et comme chargé des dépenses contingentes des Bureaux Publics, jusqu'au do	300 0 0	
Grant Powell,.....	Do comme 2me Clerc, jusqu'au do.....	222 4 4	
H. E. Steele,.....	Do comme 3me Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
C. J. Birch,.....	Do comme 4me Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
G. St. George Yarwood,.....	Do comme 5me Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
James Twamley,.....	Do comme Messager, jusqu'au do.....	56 0 0	
			1603 4 4
<i>Bureau du Régistrateur.</i>			
R. A. Tucker,.....	Douze mois de salaire comme Régistrateur, jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	666 13 4	
Wm. Kent,.....	Do comme 1er Clerc, jusqu'au do.....	222 4 4	
Geo. H. Lane,.....	Do comme 2me Clerc, jusqu'au do.....	194 8 8	
			1083 6 4
<i>Bureau du Receveur Général.</i>			
F. P. Bruneau,.....	Salaire comme Receveur-General, du 1er Janvier au 10 Mars, 1848, à £1000 par année,.....	192 6 2	
Ls. M. Viger,.....	Do comme do du 11 Mars au 31 Décembre, 1848, à do.....	807 13 10	
B. Turquand,.....	Do comme Député Receveur-Général, du 1er Janvier au 8 Décembre, 1848, à £444 8s. 8d. par année,.....	416 13 1	
Thos. A. Cary,.....	Do comme 1er Clerc, du 1er Janvier au 24 Février, 1848, à £250 par année,.....	37 15 3	
Do.....	Do comme do du 25 Février au 30 Septembre, 1848, (demi-paié) à £125 par année,.....	74 17 6	
C. E. Anderson,.....	Trois mois de salaire comme do jusqu'au 31 Décembre, 1848, à £250,.....	62 10 0	
Do.....	Neuf do comme 2me Clerc, jusqu'au 30 Septembre, 1848, à £225	168 15 0	
J. B. Stanton,.....	Huit do comme 3me Clerc, jusqu'au do à £225	149 11 9	
Do.....	Trois do comme 2me Clerc, jusqu'au 31 Décembre, 1848, à do...	56 5 0	
J. Thomson,.....	Douze do comme Messenger, jusqu'au do.....	56 0 0	
			2022 7 7
<i>Bureau de l'Inspecteur-Général.</i>			
Wm. Cayley,.....	Salaire comme Inspecteur-Général, du 1er Janvier au 10 Mars, 1848, à £1000 par année,.....	192 6 2	
Francis Hincks,.....	Do comme do du 11 Mars au 31 Décembre, 1848, à do.....	807 13 10	
	Porté en autre part,.....£	1000 0 0	9364 9 2

1849.

1849.

À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part,.....	1000 0 0	9364 9 2
<i>Bureau de l'Inspecteur Général.—Continué.</i>			
Jos. Cary,	Douze mois de salaire comme Député Inspecteur Général, jusqu'au 31 Décembre, 1848,	666 13 4	
P. Durnford,	Do comme Clerc Correspondant, jusqu'au do.....	300 0 0	
Wm. Dickinson,.....	Do comme 1er Teneur de Livres, jusqu'au do.....	275 0 0	
N. Godard,	Do comme 2e do jusqu'au do.....	200 0 0	
David A. Ross,	Do comme 1er Clerc, jusqu'au do.....	250 0 0	
I. B. Stanton,	Un do comme 2nd Clerc, jusqu'au 31 Janvier, 1848, à £150 par année,.....	12 15 6	
J. Drysdale,	Onze do comme do jusqu'au 31 Décembre, 1848, à do...	137 4 6	
H. H. Duffill,	Douze do comme 3e Clerc, jusqu'au do.....	150 0 0	
Arch. Cary,	Onze do comme 4e Clerc, jusqu'au do à £150,.....	137 4 6	
J. W. Dunscomb,	Douze do comme Surintendant des Douanes, jusqu'au 31 Décembre, 1848,	500 0 0	
A. S. Menzies,	Do comme 1er Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
M. Jack,.....	Do comme 2e Clerc, jusqu'au do.....	150 0 0	
P. Gaul,	Do comme Messenger, jusqu'au do.....	56 0 0	
			4009 17 10
<i>Conseil Exécutif.</i>			
Wm. Morris,	Salaire comme Président des Comités du Conseil Exécutif, du 1er Janvier au 10 Mars, 1848, à £1000,	192 6 2	
Jas. Leslie,.....	Do comme do du 11 Mars au 14 Septembre, 1848, à do...	514 4 4	
W. H. Merritt,	Do comme do du 15 Septembre au 31 Déc., 1848, à do...	293 9 6	
John Joseph,	Douze mois do comme Clerc, jusqu'au do.....	500 0 0	
Wm. H. Lee,	Do comme Clerc Confidentiel, jusqu'au do.....	400 0 0	
S. B. Smith,.....	Do comme 2e Clerc, jusqu'au do.....	222 4 4	
F. Vallerand,	Do comme 3e Clerc, jusqu'au do.....	200 0 0	
Wm. A. Hinsworth,	Do comme 4e Clerc, jusqu'au do.....	200 0 0	
O. Coté,	Do comme 5e Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
M. Naughton,.....	Do comme Messenger, jusqu'au do.....	75 0 0	
David Ryan,	Do comme Portier, jusqu'au do.....	75 0 0	
			2847 4 4
<i>Département des Travaux Publics.</i>			
Wm. B. Robison,.....	Salaire comme Commissaire Principal, du 1er Janvier au 10 Mars, 1848, à £750 par année,.....	144 4 7	
E. P. Taché, ...	Do comme do du 11 Mars au 31 Décembre, 1848, à do...	605 15 4	
Représentans de C. E. } Casgrain,..... }	Do comme Assistant Commissaire, du 1er Janvier au 29 Février, 1848, à £650 par année,.....	107 2 10	
M. Cameron,	Do comme do du 11 Mars au 31 Décembre, 1848, à do...	525 0 0	
Thos. A. Begley,.....	Douze mois do comme Secrétaire, à do.....	500 0 0	
			1882 2 9
<i>Agent de l'Immigration.</i>			
A. C. Buchanan,.....	Douze mois de salaire comme Agent Principal de l'Immigration, jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	444 8 8	
Do	Montant des Dépenses Contingentes de son Bureau, pour l'année expirée do.....	307 15 6	
			752 4 2
<i>Pensions.</i>			
Mmc. Rottot,.....	Douze mois de Pension, jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	40 0 0	
Gen. Launière,	Pension du 1er Janvier au 21 Mai, 1848, à £11 2s. 2d. par année,.....	4 6 7	
Marguette Launière,.....	Douze mois de Pension, jusqu'au 31 Décembre, 1848,	11 2 0	
A. De Salaberry,.....	Do jusqu'au do	55 11 0	
Jane Levingston,	Do jusqu'au do	55 11 0	
A. W. Cochran,.....	Do jusqu'au do	222 4 4	
Geo. H. Ryland,.....	Do jusqu'au do	50 0 0	
Représentans de A. Fletcher,	Pension du 1er Janvier au 13 Mars, 1848, à £83 6s. 8d. par année,.....	16 14 3	
B. Tierney,.....	Douze mois de Pension, jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	100 0 0	
Rév. R. R. Burrage,	Do jusqu'au do	111 2 0	
Lucie Rolette,.....	Do jusqu'au do	83 6 8	
Veuve Caron,.....	Neuf do jusqu'au 30 Septembre, 1848, à £83 6s. 8d.,.....	62 10 0	
E. W. R. Antrobus,	Douze do jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	388 17 8	
P. L. Panet,	Do jusqu'au do	222 4 4	
Thos. Talbot,.....	Neuf do jusqu'au 30 Septembre, 1848, à £444 8s. 8d.,.....	333 6 6	
Wm. Chewitt,.....	Douze do jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	400 0 0	
Saml. Ridout,.....	Do jusqu'au do	222 4 4	
Sophia Shaw,.....	Do jusqu'au do	111 2 0	
E. McMahon,.....	Do jusqu'au do	233 6 8	
Wm. Cloughly,	Do jusqu'au do	27 15 4	
James Nation,.....	Do jusqu'au do	125 0 0	
	Porté en l'autre part,.....	2876 4 8	18855 18 3

Appendice
(A.)No. 15.—ÉTAT des Paiemens faits par le Receveur Général, etc.—*Continué.*Appendice
(A.)

1849.	à QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.	1849.
		Rapporté de l'autre part,.....	£ s. d. 2876 4 8	£ s. d. 18,855 13 3	
		<i>Pensions.—Continuée.</i>			
	O. Joseph,	Neuf mois de salaire, jusqu'au 30 Sept., 1848, à £16 13s. 4d.,...	12 10 0		
	Daul. McDougall,	Douze do jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	84 0 0		
	Harriet McNab,	Do jusqu'au do	50 0 0		
	F. A. Moodie,	Neuf do jusqu'au 30 Septembre, 1848, à £100,.....	75 0 0		
	Elizabeth Lawe,	Douze do jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	20 0 0		
	James Carroll,	Neuf do jusqu'au 30 Septembre, 1848, à £20,.....	15 0 0		
	Sarah Usher,	Douze do jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	100 0 0		
	S. McCormick,	Neuf do jusqu'au 30 Septembre, 1848, à £100,.....	75 0 0		
	John McMillan,	Douze do jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	20 0 0		
	Peter Miller,	Do jusqu'au do	20 0 0		
	Margaret Bright,	Do jusqu'au do	62 10 0		
	Maria Church,	Do jusqu'au do	50 0 0		
	Susannah Kerry,	Neuf do jusqu'au 30 Septembre, 1848, à £20,.....	15 0 0		
	Catherine McLeod,	Do jusqu'au do à do	15 0 0		
	R. H. Thornhill,	Douze do jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	125 0 0		
	J. G. Chewitt,	Do jusqu'au do	150 0 0		
	Joseph Randall,	Do jusqu'au do	20 0 0		
	James Fitzgibbon,	Neuf do jusqu'au 30 Septembre, 1848, à £300,.....	225 0 0		
	Rév. Thos. Phillips,	Douze do jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	33 6 8		
	Geo. Hamilton,	Do jusqu'au do	150 0 0		
		<i>Annuités aux Sauvages.</i>		4193 11 4	
	John H. Price, Commissaire des Terres de la Couronne,..... }	Montant payé à compte des mêmes pour l'année 1848,.....	6655 0 0	
		<i>Contingens des Bureaux Publics.</i>			
	David Luck,	Douze mois de salaire comme Gardien des Bureaux du Gouvernement à Montréal, jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	126 0 0		
	Maria Cross,	Do comme do à Québec, jusqu'au do.....	15 0 0		
	David A. Ross,	Allocation pour avoir surveillé l'Impression des Comptes Publics pour l'année 1848,.....	20 0 0		
	Thomas D. Harington, } Teneur de Livres,..... }	A compte des Dépenses Contingentes des Bureaux Publics pour l'année 1848,.....	6707 11 4		
	Do	Do pour l'année 1849,.....	500 0 0		
		Total des Paiemens, Courant,.....	£ 7868 11 4	£ 37078 0 11	

F. HINCKS,
*Inspecteur Général.*BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

No. 16.

ÉTAT des Paiemens faits par le Receveur Général de la Province du Canada en vertu de Warrants émanés entre le 1er Février, 1848, et le 31 Janvier, 1849, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu par des Actes et Ordonnances de la ci-devant Provedu Bas-Canada, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1848.

ACTES OU ORDONNANCES.	NOMS.	SERVICE.	Montant. £ s. d.	Total Courant. £ s. d.
55 Geo. III, cap. 10..	A. De Salaberry, Député { Adj. Général de Milice... }	Pour paiement de Pensions à des Miliciens blessés, pour l'année expirée le 31 Oct., 1848.....	322 10 0
6 Geo. IV, cap. 8....	Monk, Coffin & Papineau, { Protonotaires, Montréal... }	Allocation pour avoir fait préparer des Extraits de Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le District de Montréal, pour l'année 1846.....	58 5 0	
	Burroughs & Fiset, do Québec	Do do pour 1847.....	32 5 0	
	Ed. Barnard, do Trois Rivières	Do do pour do	14 0 0	
	Wilkie & Tremblay, do Gaspé	Do do pour do	6 10 0	111 0 0
1 Guil. IV, cap. 16...	Rév. J. Signay, Evêque { Catholique Romain..... }	Douze mois d'allocation pour Rente foncière de l'Evêché à Québec, jusqu'au 31 Déc., 1848,...	1111 2 0
2 Vict. cap. 2.....	Wm. Eruatinger.....	Douze mois de salaire comme Surintendant et Inspecteur de Police à Montréal, jusqu'au 31 Décembre, 1848,.....	300 0 0	
	Do	Do de paie de deux hommes de Police à do jusqu'au do papeteries y comprises, pour 1847	120 10 0	
	Wm. K. McCord.....	Do salaire comme Surintendant et Inspecteur de Police à Québec, jusqu'au do.....	500 0 0	
	Do	Do de paie de deux hommes de Police à do jusqu'au do habillemens et papeteries y compris.....	151 18 0	1072 8 0
3 Vict. cap. 16.....	Wm. S. Sewell, Shérif, Québec	Montant de l'appropriation pour la Maison de Correction à Québec, pour l'année 1848,.....	200 0 0	
	James Dickson.....	Do pour do aux Trois Rivières, pour do...	100 0 0	300 0 0
4 Vict. cap. 16.....	T. F. Allard, Directeur.....	Pour le paiement d'Intérêts sur des Débentures émanées par la Commission du Chemin à barrières de Longueuil et Chambly, pour l'année 1848,	1140 0 0
4 Vict. cap. 17..... }	John Porter, Secrétaire..... {	Pour do do émanées par la Commission du Chemin à barrières de Québec, pour do....	2032 18 4
8 Vict. cap. 55..... }				
4 Vict. cap. 30.....	E. A. Clark.....	Pour services comme Inspecteur des Bureaux d'enregistrement dans le Canada Est, jusqu'au 30 Juin, 1848,	203 5 0
25 Geo. III, cap. 4...	Hon. F. W. Primrose.....	Pour le mettre en état de payer quarante-trois Extraits Notariés de Ventes dans le Domaine de Sa Majesté, à 1s. 3d. chaque,.....	2 13 9
8 Vict. cap. 26.....	Receveur Général.....	Montant payé comme gratification pour la destruction de sept Loups, à £2 10s. chaque,	17 10 0
		Total des Paiemens, Courant.....	£6,313 7 1

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

No. 17.

ÉTAT des Paiemens faits par le Receveur Général de la Province du Canada en vertu de Warrants émanés entre le 1er Février, 1848, et le 31 Janvier, 1849, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu par des Actes de la ci-devant Province du Haut Canada, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1848.

ACTES.	NOMS.	SERVICE.	Montant.			Total Courant.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Ecoles de Districts.</i>						
47 Geo. 3, et autres Actes.....	Geo. Strauchan.....	Dix-huit mois de salaire comme Maître de l'Ecole de Grammaire du District de Brock, jusqu'au 31 Déc. 1848, à £100 par année.....	150	0	0			
	John McIntyre.....	Douze do comme do do Bathurst, jusqu'au do	100	0	0			
	Rév. R. J. C. Taylor.....	Do do do Colborne, jusqu'au do	100	0	0			
	Rév. John Robb.....	Dix-huit do comme do do Dalhousie, jusqu'au do à £100 par année.....	150	0	0			
	Wm. Kay.....	Douze do comme do do de l'Est, jusqu'au do	100	0	0			
	Wm. Tassie.....	Salaire comme do do Gore, du 1er Juillet au 20 Août, 1848, à £100 par année.....	£13	17	2			
	Geo. Elmslie.....	Do comme do do du 21 Août au 31 Décembre, 1848, à do.....	36	2	10			
			50	0	0			
	John Haldan.....	Douze mois de salaire comme do do Huron, jusqu'au 31 Décembre, 1848.....	100	0	0			
	M. C. Crombie.....	Do comme do do Home, jusqu'au do.....	100	0	0			
	Jas. Windeat.....	Do comme do do Johnstown jusqu'au do	100	0	0			
	Benj. Bayley.....	Do comme do do London, jusqu'au do...	100	0	0			
	S. Lightburne.....	Six do comme do do Midland, jusqu'au 30 Juin, 1848.....	50	0	0			
	Robt. Hudspeth.....	Douze do comme do do Newcastle, jusqu'au 31 Décembre, 1848.....	100	0	0			
	Dr. John Whitelaw.....	Do comme do do Niagara, jusqu'au do...	100	0	0			
	Wm. A. Ross.....	Salaire comme do do Ottawa, du 27 Août, 1847 au do à £100 par année.....	134	10	3			
	Wm. Cokkell.....	Douze mois de salaire comme do do Prince-Edouard, jusqu'au do.....	100	0	0			
	Frederick Gore.....	Six mois de salaire comme Maître de l'Ecole de Grammaire du District de Simcoe, jusqu'au 30 Juin, 1848.....	50	0	0			
	Rév. Geo. Salmon.....	Douze do comme do do Talbot, jusqu'au 31 Décembre, 1848.....	100	0	0			
	Alex. Burdon.....	Do comme do do Victoria, jusqu'au 30 Juin, 1848	100	0	0			
Rév. W. Ritchie.....	Six do comme do do de l'Ouest, jusqu'au 30 Juin, 1848.....	£50	0	0				
P. J. Salter.....	Do comme do do jusqu'au 31 Déc. 1848.....	50	0	0				
		100	0	0				
Geo. Elmslie.....	Do comme do do Wellington, jusqu'au 30 Juin, 1848.....	50	0	0				
							1,934 10 3	
		<i>Entretien des Phares.</i>						
7 Guil. 4, cap. 96.....	Thos. A. Begly.....	Pour le mettre en état de payer les Salaires des Gardiens de Phares, jusqu'au 31 Déc. 1848,...	1607	10	0			
	Dito.....	Do pour Fournitures pour les mêmes.....	385	10	7			
	B. Lyman & Cie.....	Pour de l'Huile fournie pour les Phares.....	1894	1	3			
	W. S. Sexton.....	Frêt de la Goëlette pour livrer l'Huile.....	124	0	0			
	Alex. Levey.....	Approvisionnements pour les Phares.....	108	19	11			
	Wm. Lyman & Cie.....	Pour Huile, etc.....	79	12	7			
	Carter, Cowan & Cie.....	Pour divers items.....	11	3	2			
	P. Holland.....	Pour Vitres, Mastie, etc.....	16	0	7			
								4,226 18 1
7 Guil. 4, cap. 1.....	Wm. B. Jarvis, Shérif, Home District.....	Allocation pour avoir assisté à la Cour du Banc de la Reine, à Toronto, pour le Terme de la St. Michel, 1847, et les Termes de St. Hilaire, Pâques, Trinité et de la St. Michel, 1848, 60 jours, à 11s. 8d.....						35 0 0
		<i>Pensions des Miliciens.</i>						
7 Guil. 4, cap. 103, et 1 Vict. cap. 44. }	Receveur Général.....	Paiemens faits à compte des mêmes, pour l'année 1848.....						3,456 10 11
		Total des Paiemens, Courant,...						£9,662 19 3

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

No. 18.

ÉTAT des Paiemens faits par le Receveur Général de la Province du Canada en vertu de Warrants émanés entre le 1er Février, 1848, et le 31 Janvier, 1849, à compte de la Dépense pour Services auxquels il est pourvu par des Actes de la Législature de la Province du Canada, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1848.

ACTES.	À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
			£ s. D.	£ s. D.
<i>Fonds des Honoraires.</i>				
8 Vic. cap. 13 & 37. } 9 Vic. cap. 7. }	Thos. M. Radenurst.....	Trésorier du District de Bathurst, pour remplir le déficit du Fonds des Honoraires, pour le paiement des salaires du Juge, etc., pour l'année expirée le 30 Juin, 1848...	134 17 5	
	Fred. Ferguson.....	Do Colborne, pour les six mois expirés le 31 Décembre, 1847.....	74 15 10	
	Danl. O'Connor.....	Do Dalhousie, do le 30 Juin, 1848.....	38 0 6	
	R. Macdonald.....	Do l'Est, do do.....	99 15 8	
	Geo. Brown.....	Do Huron, pour l'année expirée do.....	186 6 3	
	J. L. Schofield.....	Do Johnstown, do le 31 Décembre, 1848.....	199 10 5	
	John Harris.....	Do London, do le 30 Juin, 1848.....	92 16 3	
	Danl. M'Dougall.....	Do Niagara, pour les six mois expirés le 30 Juin, 1848	60 17 3	
	T. H. Johnson.....	Do Ottawa, do do.....	130 7 4	
	David Smith.....	Do Prince Edward, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1848.....	180 4 0	
	Edmund Lally.....	Do Simcoe, do le 30 Juin, 1848.....	186 15 2	
	Henry Webster.....	Do Talbot, pour les six mois expirés le 30 Juin, 1848..	80 0 10	
	N. G. Reynolds.....	Do Victoria, do le 31 Décembre, 1847.....	43 13 0	
	J. B. Baby.....	Do l'Ouest, pour l'année expirée le 30 Juin, 1848.....	240 4 5	1748 4 4
<i>Services pour les Prisonniers dans des cas de Félonie.</i>				
4 & 5 Vic. cap. 24...	Wm. S. Sewell.....	Services comme Shérif, Québec, à compte des Prisonniers, dans les six mois expirés le 30 Juin, 1848.....	27 7 6	
	Burroughs & Fiset.....	Do comme Protonotaire, do do en 1847.....	8 4 2	
	A. M. Delisle.....	Do comme Greffier de la Couronne, Montréal, durant l'année 1848.....	23 9 0	
	James Green.....	Do comme do Québec, do.....	95 16 9	
	Delisle & Bréhaut.....	Do comme Greffier de la Paix, Montréal, do.....	28 15 0	
	H. B. Hughes.....	Do comme do Trois-Rivières, dans les six mois expirés le 31 Décembre, 1848.....	10 16 0	
	Benj. Delisle.....	Do comme Grand-Connétable, Montréal, durant l'année 1848.....	20 10 0	
	Wm. Downes.....	Do comme do Québec, dans les six mois expirés le 30 Juin, 1848.....	21 1 0	
	P. Burns.....	Do comme do Trois-Rivières, do 31 Déc., 1847..	5 2 6	
	C. E. Shiller.....	Do comme Surintendant des Témoins de la Couronne, à Montréal, durant les Termes Criminels de Février et Août, 1848.....	68 6 9	
	Wm. Bell.....	Do comme Greffier de la Couronne, St. François, dans les six mois expirés le 31 Décembre, 1848.....	9 17 4	319 6 0
<i>Arpentage Géologique.</i>				
8 Vic. cap. 16.	Wm. E. Logan.....	Neuf mois de salaire comme Géologue Provincial, jusqu'au 30 Septembre, 1848, à £555 11s. par année.....	416 13 3	
	Alex. Murray.....	Douze do comme Assistant Géologue Provincial, jusqu'au 31 Décembre, 1848.....	333 6 8	
	Thos. Hunt.....	Do comme Chimiste, jusqu'au do.....	300 0 0	
	Wm. E. Logan.....	Déboursés encourus pour les Arpentages durant l'année expirée le 31 Mars, 1848.....	1110 11 5	2160 11 4
<i>Dépenses encourues pour le transport de Prisonniers au Pénitencier.</i>				
4 & 5 Vic. cap. 69...	Boston & Coffin, Shérif, } Montréal..... }	Pour le transport de 45 Prisonniers de Montréal à Kingston, durant l'année expirée le 30 Juin, 1848.....	112 15 1	
	Wm. S. Sewell, do. } Québec..... }	Do 3 do de Québec à do do.....	75 0 0	
	J. G. Ogden, do. } Trois Rivières..... }	Do 2 do des Trois Rivières à do do.....	29 7 0	217 2 1
<i>Officiers Rapporteurs.</i>				
5 Geo. 3, cap. 33. } & 6 Vic. cap. 1. }	Wm. S. Conger.....	Honoraires et déboursés comme Officier Rapporteur à la dernière Election du Comté de Peterborough.....	105 6 0	
	Js. M'Grath.....	Do comme do do du West Riding, Comté de York	41 14 0	
	Amos Thorne.....	Do comme do à deux Elections pour le South do do	43 16 0	
	Elias S. Adams.....	Do comme do do pour le Comté de Lincoln.....	53 15 0	
	Wm. M'Coy.....	Do comme do de Halton.....	62 7 0	
	A. A. Rapelji.....	Do comme do de Norfolk.....	50 7 6	
	Francis Lays.....	Do comme do à deux Elections pour le East Riding, Comté de York.....	37 15 0	
	Js. Hamilton.....	Do comme do Comté de Middlesex.....	131 2 0	
	Philip Low.....	Do comme do Comté de Prince Edward.....	53 19 6	
	T. W. Robison.....	Do comme do Ville et Cité de Kingston, en Juin et Décembre, 1847.....	39 15 0	
	G. W. Foot.....	Do comme do Comté de Kent.....	160 15 0	
	John Waddell.....	Do comme do do.....	8 5 0	
		Porté en l'autre part.....£	783 17 0	4445 3 9

1849.	ACTES.	À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
			Rapporté de l'autre part.....	£ s. d. 783 17 0	£ s. d. 4445 3 9
			<i>Officiers Rapporteurs.—(continué.)</i>		
5 Geo. 3, cap. 33 } & 6 Vic. cap. 1. }		W. F. Whitehead.....	Honoraires et déboursés comme Officier Rapporteur à la dernière Election pour le Comté de Durham.....	48 4 0	
		A. D. Fordyce.....	Do comme do Comté de Waterloo.....	163 16 0	
		Robt. Mercer.....	Do comme do Comté d'Essex.....	4 6 8	
		Isaac Fraser.....	Do comme do Comté de Lennox.....	54 5 0	
		Wm. Horton.....	Do comme do Ville de London.....	3 5 0	
		Arad Smalley.....	Do comme do 4e Riding, Comté de York.....	78 10 6	
		Anthony Leslie.....	Do comme do Comté de Lanark.....	141 3 6	
		B. W. Smith.....	Do comme do Comté de Simcoe.....	3 5 0	
		O. T. Macklem.....	Do comme do Comté de Welland.....	58 10 0	
		Wm. Craigie.....	Do comme do Comté de Wentworth.....	59 9 0	
		J. G. Vansittart.....	Do comme do Comté d'Oxford.....	81 11 0	
		Jared King.....	Do comme do do.....	3 5 0	
		M. P. Empey.....	Do comme do North Riding, Comté de York.....	6 5 0	
		John Jackson.....	Do comme do Comté de Haldimand.....	50 16 0	
		Dani. Burray.....	Do comme do Comté de Mégantic.....	125 13 0	
		J. O. Bastien.....	Do comme do Comté de Vaudreuil.....	95 10 0	
		Wm. M. B. Hartley.....	Do comme do Cité de Montréal.....	147 12 6	
		A. M. Delisle.....	Do comme do do.....	38 5 0	
		Jacques Dorion.....	Do comme do Comté de Richelieu.....	22 1 0	
		Wm. Pitt.....	Do comme do Comté de Yamaska.....	73 18 6	
		Dani. De Hertel.....	Do comme do Comté des Deux Montagnes.....	138 17 6	
		John Eden.....	Do comme do Comté de Gaspé.....	46 16 0	
		B. Pouliot.....	Do comme do Comté de L'Islet.....	102 14 0	
		J. B. Martin.....	Do comme do Comté de Kamouraska.....	22 15 4	
		C. P. Huot.....	Do comme do à deux Elections pour le Comté du Saguenay.....	85 8 8	
		L. R. Benton.....	Do comme do Comté de Stanstead.....	52 0 0	
		C. Archambault.....	Do comme do Comté de Leinster.....	124 5 0	
		S. L'Esperance.....	Do comme do Comté de St. Hyacinthe.....	136 11 3	
		A. D. Bondy.....	Do comme do Comté de Berthier.....	243 12 0	
		J. Deguise.....	Do comme do Comté de St. Maurice.....	22 19 0	
		James Dickson.....	Do comme do Ville des Trois Rivières.....	24 15 0	
		V. Guillet.....	Do comme do do.....	22 6 3	
		B. Holmes.....	Do comme do Comté de Chambly.....	93 18 6	
		J. B. Varin.....	Do comme do Comté de Huntingdon.....	176 3 0	
		J. E. Taylor.....	Do comme do Comté de l'Ottawa.....	21 7 10	
		H. Aubertin.....	Do comme do Comté de Rouville.....	122 13 0	
		B. Lupien.....	Do comme do Comté de Nicolet.....	136 4 6	
		D. R. Trudel.....	Do comme do Comté de Champlain.....	77 7 0	
		N. Gauthier.....	Do comme do Comté de Portneuf.....	161 0 0	
		R. H. Norval.....	Do comme do Comté de Beauharnois.....	156 15 0	
		J. O. A. Turgeon.....	Do comme do Comté de Terrebonne.....	153 13 4	
		Louis Marteau.....	Do comme do do.....	141 13 10	
		O. C. De La Chevrotière.....	Do comme do Comté de Lotbinière.....	26 1 10	
		O. C. Fortier.....	Do comme do Comté de Bellechasse.....	37 10 0	
		P. Menard.....	Do comme do Comté de Verchères.....	64 2 0	
		A. Campbell.....	Do comme do à trois Elections, Cité de Québec.....	136 5 0	
		P. Vibert.....	Do comme do Comté de Bonaventure.....	136 16 4	
		H. Lyman.....	Do comme do Comté de Shefford.....	25 9 0	
			<i>Juges de Circuit.</i>		4733 8 10
7 Vic. cap. 16.....		C. E. Mondelet.....	Douze mois de salaire comme Juge de Circuit pour le District de Montréal, jusqu'au 31 Décembre, 1848....	500 0 0	
		H. Guy.....	Do comme do jusqu'au do.....	500 0 0	
		J. S. McCorl.....	Do comme do jusqu'au do.....	500 0 0	
		Wm. Power.....	Do comme do pour le District de Québec, jusqu'au do.....	500 0 0	
		J. C. Bruveau.....	Do comme do jusqu'au do.....	500 0 0	
		J. A. Taschereau.....	Do comme do jusqu'au do.....	500 0 0	
			<i>Pensions à des Juges de District.</i>		3000 0 0
8 Vic. cap. 13.....		Charles Elliot.....	Douze mois de Pension comme ci-devant Juge du District de l'Ouest, jusqu'au 31 Décembre, 1848.....	100 0 0	
		Wm. Falkner.....	Do comme do Newcastle do jusqu'au do.....	100 0 0	
			<i>Ecoles Communes.</i>		200 0 0
8 Vic. cap. 41. & } 9 Vic. cap. 27 }		J. B. Meilleur.....	Douze mois de salaire comme Surintendant de l'Education du Canada Est, jusqu'au 31 Décembre, 1848.....	£ s. d. 500 0 0	
		Do.....	Do allocation pour un Clerc, jusqu'au do.....	175 0 0	
		W. S. Williams.....	Do salaire comme Clerc, jusqu'au do.....	60 0 0	
		J. Ryan.....	Salaire comme Messenger, du 1er Janvier au 27 Mai, 1848, à £33 par année.....	13 8 4	
		James Porteous, Maître } de Poste, Montréal... }	Montant de son compte pour frais de port durant l'année expirée le 5 Jan. 1849	234 12 2	
		J. B. Meilleur et autres.....	A compte des impressions, papeteries, etc. de son bureau, jusqu'au 1 ^{er} Déc. 1848	56 19 3	
		Do.....	Pour le soutien des Ecoles Communes dans le Bas-Canada pour une partie de l'année 1848, y compris les arrérages des années précédentes.....	1039 19 9	
		Do.....	Pour la bâtisse et réparation de Maisons d'Ecoles dans le Bas-Canada.....	28547 14 3	
				4292 16 3	
				32840 10 6	
			Porté en l'autre part.....	£ 33880 10 3	12378 12 7

1849.	ACTES.	À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
				£ s. d.	£ s. d.
			Rapporté de l'autre part.....	33880 10 3	12378 12 7
			<i>Ecoles Communes, Canada Ouest.</i>		
7 Vic. cap. 29, et 9 Vic. cap. 20.		Rév. E. Ryerson.....	Douze mois de salaire comme Surintendant de l'Education, jusqu'au 31 Décembre, 1848.....	420 0 0	
		Do.	Do allocation pour un Clere, jusqu'au do	175 0 0	
		Do.	Montant des Dépenses contingentes de son Bureau, pour les neuf mois expirés le 30 Septembre, 1848.....	139 19 0	734 19 0
		Rév. W. H. Landon.....	Surintendant des Ecoles Communes pour le District de Brock, étant le montant auquel ce District a droit pour l'année 1848.....	703 5 0	
		Rév. J. Padfield.....	Do Bathurst do pour do...	779 1 8	
		Elias Burnham.....	Do Colborne do pour do...	593 18 4	
		Hamnet Pinhey.....	Do Dalhousie do pour do...	416 0 0	
		Wm. Millar.....	Do l'Est do pour do...	1055 15 0	
		P. Thornton.....	Do Gore do pour do...	1438 10 0	
		John Bignall.....	Do Huron do pour do...	351 13 4	
		H. Hunter.....	Do Home do pour do...	2270 5 0	
		R. Vaughn.....	Do Johnstown do pour do...	1199 11 8	
		Wm. Elliott.....	Do London do pour do...	1245 11 8	
		John Strachan.....	Do Midland do pour do...	1097 0 0	
		D. D. Everardo.....	Do Niagara do pour do...	975 5 0	
		B. Hayter.....	Do Newcastle do pour do...	1167 16 8	
		Thos. Higginson.....	Do l'Ottawa do pour do...	284 1 8	
		Thos. Donnelly.....	Do Prince Edward do pour do...	456 6 8	
		H. A. Clifford.....	Do Simcoe do pour do...	665 5 0	
		Rév. Wm. Clark.....	Do Talbot do pour do...	532 16 8	
		Wm. Hutton.....	Do Victoria do pour do...	637 15 0	
		Alexr. Allan.....	Do Wellington do pour do...	849 6 8	
		Geo. Duck, Jr.....	Do l'Ouest do pour do...	938 15 0	
		Geo. A. Barber.....	Do Cité de Toronto do pour do...	440 10 0	
		R. M. Lean.....	Do Cité de Kingston do pour do...	222 6 8	
		J. Morris.....	Do Ville de Brockville do pour do...	58 11 8	
		W. Walker.....	Do do Brantford do pour do...	48 16 8	
		Rob. M. Roy.....	Do do Belleville do pour do...	53 18 0	
		Ed. Massé.....	Do do Bytown do pour do...	68 6 8	
		David Brodie.....	Do do Cobourg do pour do...	74 6 8	
		Wm. Millar.....	Do do Cornwall do pour do...	31 13 4	
		Wm. Chisholm.....	Do do Dundas do pour do...	46 11 8	
		Fredk. Suter.....	Do do Hamilton do pour do...	182 15 0	
		John Powell.....	Do do Niagara do pour do...	61 5 0	
		A. M'Alister.....	Do do Picton do pour do...	38 16 8	
		Rév. J. Baird.....	Do do Port Hope do pour do...	40 8 4	
		John Wilson.....	Do do London do pour do...	123 5 0	
		Rev. R. Boyd.....	Do do Prescott do pour do...	37 3 4	
		C. M. Arnold.....	Do do St. Catherines do pour do...	61 3 4	
		John Strachan.....	Surintendant des Ecoles dans le District de Midland, étant en aide de l'Ecole-modèle de ce District.....	25 0 0	
		Rév. E. Ryerson.....	Étant en aide d'une certaine Ecole établie dans les Districts non-arpentés des bords de l'Ottawa.....	10 0 0	
		Do.	Do des Commissaires de l'Ecole dans le Township d'Arthur.....	10 0 0	
		Do.	A compte de fournitures pour l'Ecole Normale à Toronto, y compris les salaires des Maîtres et les Dépenses contingentes de la dite Institution....	1707 2 0	21000 0 0
		Do.	A compte de la même, pris sur l'allocation des Ecoles Communes, Canada Ouest, pour l'année 1849.....		1367 18 0
			Total pour Ecoles.....		56983 7 3
			<i>Sociétés d'Agriculture, (Canada Ouest.)</i>		
8 Vic. cap. 54.		Joseph Peers.....	Allocation à la Société d'Agriculture du District de Brock, pour l'année 1848.....	250 0 0	
		Robt. Bell.....	Do do Bathurst do.....	250 0 0	
		R. Nicholls.....	Do do Colborne do.....	250 0 0	
		G. W. Baker.....	Do do Dalhousie do.....	183 15 0	
		M. M'Martin.....	Do do l'Est do.....	250 0 0	
		J. Wetenhall.....	Do do Gore do.....	250 0 0	
		F. Jackes.....	Do do Home do.....	250 0 0	
		R. Moderveil.....	Do do Huron do.....	250 0 0	
		R. Watson.....	Do do Johnstown pour les années 1847 et 1848.....	500 0 0	
		John Stiles.....	Do do London 1848.....	250 0 0	
		Thos. Glassup.....	Do do Midland do.....	250 0 0	
		A. K. Brown.....	Do do Niagara do.....	250 0 0	
		David Smart.....	Do do Newcastle 1847.....	250 0 0	
		Thos. H. Johnson.....	Do do l'Ottawa do.....	250 0 0	
		D. B. Stephenson.....	Do do Prince Edward 1848.....	250 0 0	
		Archd. Fass.....	Do do Simcoe do.....	250 0 0	
			Porté en l'autre part.....£	4183 15 0	69361 19 10

1849.	ACTES.	À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.	1849.
				£ s. d.	£ s. d.	
			Rapporté de l'autre part.....	4183 15 0	69361 19 10	
			<i>Sociétés d'Agriculture, (Canada Ouest.)—Continuée.</i>			
8 Vic. cap. 54.		Wm. Salmon.....	Allocation à la Société d'Agriculture du District de Talbot, pour l'année 1847.....	250 0 0		
		Elijah Ketchison.....	Do do Victoria, pour l'année 1848.....	210 0 0		
		John Hurland.....	Do do Wellington do.....	250 0 0		
		James Dougall.....	Do do l'Ouest do.....	250 0 0	5143 15 0	
			<i>Canada Est.</i>			
8 Vic. cap. 53, et 9 Vic. cap. 24.		J. G. Thoupson.....	Allocation à la Société d'Agriculture de la Division No. 1, Comté de Bonaventure, pour l'année 1848.....	51 15 0		
		Jos. Meagher.....	Do do No. 2, do pour do.....	75 0 0		
		L. G. Brown.....	Do du Comté de Beauharnois, pour do.....	150 0 0		
		P. E. Dostaler.....	Do do Berthier, pour do.....	110 17 9		
		A. Ferguson.....	Do do Bellechasse, pour do.....	96 12 9		
		B. Holmes.....	Do de la Division No. 1, Chambly, pour do.....	75 0 0		
		John Yule.....	Do do No. 2, do pour do.....	75 0 0		
		Elzéar Duchesnay.....	Do do No. 1, Dorchester, pour do.....	75 0 0		
		Charles Robertson.....	Do do No. 2, do pour do.....	75 0 0		
		R. N. Watts.....	Do du Comté de Drummond, pour do.....	92 14 9		
		J. Le Boutillier.....	Do de la Division No. 1, Gaspé, pour do.....	75 0 0		
		H. Kavanah.....	Do do No. 2, do pour do.....	45 0 0		
		Joseph Baudoin.....	Do do No. 1, Huntingdon, pour do.....	75 0 0		
		J. B. Varin.....	Do do No. 2, do pour do.....	75 0 0		
		J. R. Lambly.....	Do du Comté de Mégantic, pour do.....	150 0 0		
		J. Lee.....	Do do Missisquoi, pour do.....	150 0 0		
		Wm. C. Hanson.....	Do do Nicolet, pour do.....	150 0 0		
		James Gibb.....	Do do Québec, pour do.....	150 0 0		
		M. J. Hayes.....	Do do Montréal, pour do.....	127 17 6		
		O. Chamard.....	Do de la Division No. 1, Richelieu, pour do.....	75 0 0		
		L. Bertrand.....	Do do No. 1, Rimouski, pour do.....	75 0 0		
		Wm. M'Ginnis.....	Do do No. 1, Rouville, pour do.....	75 0 0		
		Timothée Franchère.....	Do do No. 2, do pour do.....	86 5 0		
		B. Pomroy.....	Do do No. 1, Sherbrooke, pour do.....	75 0 0		
		U. Aylmer.....	Do do No. 2, do pour do.....	47 5 0		
		S. S. Foster.....	Do du Comté de Shefford, pour do.....	150 0 0		
		J. M'Connell.....	Do do Stanstead, pour do.....	144 15 0		
		John M'Phee.....	Do de la Division No. 1, Deux Montagnes, do.....	75 0 0		
		Do.....	Do payable à lui pour la Société de District du District de Montréal, pour 1848.....	500 0 0		
		L. Dumouchelle.....	Do de la Division No. 2, Deux Montagnes, do.....	75 0 0		
		A. Kimpton.....	Do du Comté de Terrebonne, pour do.....	150 0 0		
		X. Mulhiot.....	Do de la Division No. 1, Verchères, pour do.....	75 0 0		
		A. Vandandaigue.....	Do do No. 2, do pour do.....	75 0 0		
		J. A. Mathieson.....	Do du Comté de Vaudreuil, pour do.....	76 10 0		
		Ignace Gill.....	Do do Yamaska, pour do.....	103 1 9		
		Do.....	Do payable à lui pour la Société de District du District des Trois Rivières, pour 1848.....	500 0 0	4232 14 6	
			<i>Dépenses de l'Administration de la Justice, Canada Ouest.</i>			
9 Vic. cap. 58.		H. C. Barwick.....	Trésorier du District de Brock, étant la proportion du montant alloué pour les dépenses de l'administration de la Justice Criminelle dans ce District, jusqu'à Juillet, 1848.....	482 11 2		
		T. M. Radenhurst.....	Do Bathurst, do jusqu'à do.....	269 6 9		
		F. Ferguson.....	Do Colborne, do jusqu'à do.....	393 3 8		
		Danl. O'Connor.....	Do Dalhousie, do jusqu'à do.....	532 16 2		
		R. Macdonald.....	Do l'Est, do jusqu'à do.....	309 12 6		
		J. Kirkpatrick.....	Do Gore, do jusqu'à do.....	1122 1 1		
		J. S. Howard.....	Do Home, do jusqu'à do.....	1407 19 10		
		Geo. Brown.....	Do Huron, do jusqu'à do.....	305 9 0		
		J. L. Schofield.....	Do Johnstown, do jusqu'à Janvier, 1849.....	712 18 9		
		John Harris.....	Do London, do jusqu'à Juillet, 1848.....	759 5 4		
		Wm. Ferguson.....	Do Midland, do jusqu'à do.....	882 1 3		
		Z. Burnham.....	Do Newcastle, do jusqu'à do.....	553 6 3		
		Danl. M'Dougall.....	Do Niagara, do jusqu'à do.....	699 9 6		
		T. H. Johnson.....	Do l'Ottawa, do jusqu'à do.....	278 8 4		
		David Smith.....	Do Prince Edward, do jusqu'à do.....	267 0 7		
		Edmund Lally.....	Do Simcoe, do jusqu'à do.....	125 4 11		
		Hy. Webster.....	Do Talbot, do jusqu'à do.....	374 17 3		
		N. Reynolds.....	Do Victoria, do jusqu'à do.....	383 8 5		
		J. B. Baby.....	Do l'Ouest, do jusqu'à do.....	462 13 6		
		Wm. Hewatt.....	Do Wellington, do jusqu'à do.....	477 18 3		
		Charles Wetherall.....	Étant le montant de ses dépenses pour avoir assisté aux Assises à Kingston, en vertu d'un Writ de <i>Certiorari</i> , dans l'affaire de la Reine vs. O'Brian, pour larcin.....	4 18 0	10804 10 6	
9 Vic. cap. 37.		W. B. Robinson.....	Commissaire Principal du Département des Travaux Publics, étant le montant des frais de voyage des Commissaires, pour le semestre expiré le 31 Décembre, 1847.....		117 16 8	
10 & 11 Vic. cap. 36		Mdme. Vallières de St. Réal.....	Douze mois de pension, jusqu'au 31 Décembre, 1848.....		200 0 0	
			Porté en l'autre part.....	£	89860 16 6	

Appendice
(A.)

No. 18.—ETAT des deniers payés par le receveur général, etc.—(Continuation.)

Appendice
(A.)

ACTES.	A QUI PAYE.	SERVICE.	Montant.	Total courant.
			£ s. d.	£ s. d.
		Rapporté de l'autre part.....		89860 16 6
9 Vic. ch. 62.	A. W. Cochran.....	Pour ses services comme l'un des commissaires pour faire des prêts ou avances aux incendiés de Québec des mois de mai et juin, 1845; depuis le 12 juillet, 1847, jusqu'au 28 de juillet, 1848—233 jours à 20s...	233 0 0	
	Louis Panet.....	Do comme do do 238 jours à 20s.....	238 0 0	
	Felix Gluckmeyer.....	Pour renouveler les assurances sur les bâtisses, à la sûreté des quelles des deniers ont été avancés aux dits incendiés, dans le cas où les parties peuvent négliger de le faire.....	50 0 0	
10 et 11 Vic. ch. 14	W. C. Crofton.....	Douze mois de salaire comme secrétaire du bureau d'enregistrement et de statistiques, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	75 0 0	521 0 0
	Desbarats et Derbyshire, imprimeurs de la reine.....	A compte des frais d'impression des formules de recensement et de la distribution d'icelles ...	300 0 0	375 0 0
9 Vic. ch. 28.	D. G. McDonell, Adj. Gén. Milice.....	Pour payer divers comptes pour frais de cours martiales dans le Canada Ouest.....		9 11 8
		Total des paiements, courant.....£		90766 8 2

F. HINCKS,
Inspecteur Général.BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

No. 19.

ETAT des sommes payées par le receveur général de la province du Canada, en vertu de warrants à lui adressés entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, à compte de la dépense d'après les évaluations de 1845, 1846 et 1847, tel que prescrit par les actes 8 Vict., chap. 69, 9 Vict., chap. 63; et 10 et 11 Vict., chap. 34.

A QUI PAYE.	SERVICE.	Montant.	Total courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	<i>Evaluation de 1845, 8 Vict. ch. 69.</i>		
C. S. Gzowski.....	A compte de l'allocation pour le pont de Belleville.....	8 7 6	
P. Oliver et autres.....	A compte du chemin de L'Orignal à Bytown, et pont.....	945 2 9	
Stephen Boyle.....	A compte du chemin de Queenston et Grimsby.....	25 0 0	
Thos. A. Begly.....	A compte du chemin de Cornwall et L'Orignal.....	24 0 0	
Chas. Montsarat et autres,	A compte de l'ouverture du Chemin du lac Ontario au havre de Windsor, à la baie de Georgina, sur le lac Huron, (chemin de Scugog au pont du Détroit).....	393 9 5	
Thos. A. Begly.....	A compte de la chaussée sur le portage de Mississippi aux Chats.....	7 10 0	
Brown et Blair.....	A compte des travaux faits aux jetées, havre de port Stanley.....	570 10 0	
Alex. Young et autres.....	A compte de la construction des phares et réparations.....	820 17 2	
Wm. Lunn.....	Balance des déboursés à compte de l'asile temporaire des aliénés, à Montréal, entre novembre, 1839, et janvier, 1848... Total des paiements, évaluation de 1845,.....	25 15 9	2820 12 7
	<i>Evaluation, 1846, 9 Vict. ch. 63.</i>		
Charles Green.....	Pour le mettre en état de payer les dommages causés sur la rivière Trent, £376 10 0		
Thos. A. Begly et autres,....	A compte des travaux faits sur le lac St. Pierre,..... £584 4 3		
	Moins—Argent reçu à compte de la vente du bateau-à-vapeur <i>Vulcan</i> , et de la vente du charbon destiné pour ces travaux..... 389 4 5		
	194 19 10		
		571 9 10	
	Porté à l'autre part,.....£	571 9 10	2820 12 7

1849.		1849.	
A QUI PAYE.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part.....	571 9 10	2820 12 7
TRAVAUX PUBLICS, 1846.			
Thos. R. Merritt et autres,	A compte des travaux sur le canal Wel-land,	62914 17 1	
Thos. Hewitt et autres,.....	A compte des améliorations faites aux canaux du St. Laurent,.....£28036 2 0		
	Moins—Argent reçu de la vente d'un cheval employé au dragage et des matériaux destinés pour ces travaux..... 12 10 0	28023 12 0	
Wm. Buell, jr.....	A compte du chemin de Hamilton et Dover,...	954 8 10	
J. Harvie et autres,.....	A compte des havres et phares,.....	4886 3 10	
C. S. Ross et autres,.....	Balance de l'allocation pour le grand chemin nord de Toronto,.....	717 19 6	
S et E. Mills,.....	Balance de l'allocation pour le pont de Jacques Cartier,	405 13 11	
C. H. Mead et Cie., et autres	Balance de l'allocation pour les chemins de Gaspé	1032 19 7	
Chamberlain et Merri- } man, et autres,..... } Do do do } Thos. A. Begly et autres,....	A compte de la construction de ponts sur le chemin au sud du fleuve St. Laurent,.....	4112 9 4	
	A compte du chemin d'Arthabaska.....	1086 1 1	
	A compte du chemin entre St. Jean et Stanstead,	4449 19 2	
C. S. Ross,.....	A compte du chemin de l'Original à Bytown	50 15 11	
Charles Green et autres,....	A compte des améliorations de la navigation de la rivière Trent,	834 4 3	
H. McGougal et autres,.....	A compte des améliorations des travaux sur l'Outaouais,.....	373 2 9	
R. K. Parr et autres,.....	A compte du havre de Rondeau,.....	2743 17 1	
Thos. Hewitt et autres,.....	A compte du chemin de Chambly et de Granby,	13593 6 9	
Thos. A. Begly et autres,....	A compte de la construction de phares et réparations,	302 13 5	
Thos. A. Begly,.....	A compte du chemin du lac Rice.....	15 13 4	
Thos. A. Begly,.....	A compte du pont de Calédonia, (chemin de Hamilton et Dover),.....	12 2 8	
Thos. A. Begly,.....	A compte du chemin de Rondeau,.....	47 0 1	
	Total des paiements, évaluation de 1846,	126557 0 7	127128 10 5
<i>Evaluation, 1847, 10 et 11 Vict., ch. 34.</i>			
James McDougall, J. B. } Pothier, et D. G. La } Barre,	Pour le soutien des enfants-trouvés et des malades indigents, dans le district des Trois-Rivières, pour l'année 1847.....	55 0 0	
R. S. Jameson,.....	A compte pour le soutien de l'asile temporaire des aliénés à Toronto, pour do.....	664 1 5	
Boston et Coffin, Shérif } Montréal,	Montant des dépenses encourues dans le transport de personnes aliénées de la prison de Montréal à l'asile temporaire des aliénés à Beauport, près de Québec, durant l'année 1847	21 9 3	
Antoine Hamel,.....	Six mois d'allocation comme gardien d'un dépôt de provisions à Shalop Creek, sur l'île d'Anticosti, jusqu'au 31 décembre, 1847.....	25 0 0	
L. O. Gamache,	Do do do Baie de l'Ouest, sur do jusqu'au do,	25 0 0	
Alexis Dupuis,.....	Pour le rémunérer de l'assistance qu'il a donnée aux équipages des barques "Thomas," et Countess of Durham," naufragées à Mille Vaches,	8 10 0	
E. B. Lindsay, Trésorier } Maison Trinité, Québec } Pierre Brochu,.....	Do pour acheter des provisions pour les dépôts sur le St. Laurent, en bas de Québec,.....	150 0 0	
	Do son allocation pour résider sur le chemin de Kempt, pour le quartier expiré le 31 décembre, 1847,.....	6 5 0	
John Donegani,	Trois mois de loyer de l'édifice employé pour les bureaux du procureur général et du surintendant de l'éducation, Est, jusqu'au 31 janvier, 1848	50 0 0	
F. A. Quesnel,.....	Do do do employé pour do par le département des travaux publics jusqu'au do.....	50 0 0	
S. C. Monk,.....	Six mois do de Monklands, jusqu'au 1er mars, 1848,	85 0 0	
Thos. A. Begly,.....	Pour le mettre en état de payer certaines réparations faites aux édifices publics,	207 14 3	
Trudeau et Grenier,.....	A compte de l'ouvrage fait à l'ancienne maison du gouvernement,.....	120 19 8	
	Porté à l'autre part,.....	1963 19 7	129949 3 0

No. 19.—ETATS des paiements faits par le Receveur Général, etc.—(Continuation.)

A QUI PAYE.	SERVICE.	£ s. d.			Montant.			Total courant.		
					£ s. d.			£ s. d.		
	Rapporté de l'autre part,.....	1963	19	7				129949	3	0
	<i>Evaluation de 1847.—Continuation.</i>									
David Davidson, directeur } Banque A.B.N. Montréal }	Pour une traite sur Halifax, pour rembourser ce montant au trésorier provincial de la Nouvelle-Ecosse, comme étant la part due par le Canada, pour l'entretien des phares sur les îles de St. Paul et Scatterie, pour l'année 1847,.....	601	4	10						
James Hallowell,.....	Salaire comme commissaire des banqueroutes, pour le district de St. François, du 5 juillet, au 31 décembre, 1847, à £200 par année,....	97	16	6						
Chamberlain et Merriman } et autres,..... }	A compte des travaux faits sur le chemin d'Arthabaska,.....	516	17	2						
N. H. Baird,.....	Do sur le chemin de Kennebec,.....	143	0	0						
S. et E. Mills,.....	Do pour la construction du pont de Jacques Cartier,.....	250	0	0						
Wm. Patton,.....	Do du quai de la Grosse Isle,.....	45	4	8						
Thos. A. Begly,.....	Pour le mettre en état de payer les réclamations contre le canal de Chambly,.....	55	19	3						
F. P. Rubidge et autres,.....	Do de payer les frais d'arbitrage, y compris le paiement des dommages soufferts par certains individus sur la rivière Trent,.....	2001	16	8						
Thos. A. Begly,.....	A compte du port de Chatham,.....	250	0	0						
D. D. Brown,.....	Do du chemin de Rouge Hill,.....	337	13	8						
Chas. Montsarrat et autres,.....	Do du chemin de Owen's Sound,.....	1218	3	2						
James Lyons,.....	Do de l'ouverture d'un chemin depuis Kingston jusqu'à l'Outaouais,.....	75	6	8						
Wm. Graham,.....	Do du pont de Nottawasaga, et pour abaisser les côtes entre Mono et Adjala,.....	167	0	4						
C. S. Ross,.....	Do du pont de Shannonville,.....	284	0	0						
R. H. Rose,.....	Do du pont de Winchester sur la rivière Nation,.....	300	0	0						
G. F. Prowse,.....	A compte des réparations de la cour de justice de Sherbrooke,.....	824	8	7						
Trudeau et Grenier,.....	Do de do à Montréal,.....	99	7	9						
Thos. A. Begly,.....	Pour le mettre en état de payer divers comptes pour travaux aux cours de justice et prison,.....	158	9	0						
Thos. A. Begly,.....	A compte du chemin de Kempt,.....	24	0	0						
Samuel Bradley et autres,.....	Do des chemins de Gaspé et ponts,.....	320	7	6						
Thos. A. Begly,.....	Do du chemin de Métis et de Matane,.....	99	1	9						
John Wilson,.....	Allocation faite à l'institut des artisans à London,.....	50	0	0						
							9883	17	1	
	<i>Travaux publics, évaluation de 1847.</i>									
Thomas Hewitt et autres,...	A compte des travaux faits aux canaux du St. Laurent,.....	2899	5	2						
George Prescott et autres,...	A compte des travaux faits au canal Welland,....	26310	5	1						
							29209	10	3	
	Total des paiements, évaluation de 1847,....								39093	7 4
	Total des paiements, évaluation de 1845, 46 et 47,.....								169042	10 4

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

ETAT des paiements faits par le receveur général de la province du Canada, en vertu de warrants à lui adressés, entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, à compte de la dépense du gouvernement civil, pour l'année expirée le 31 décembre, 1848, tel que prescrit par l'acte 11 Vict., ch. S.

A QUI PAYE.	SERVICE.	Montant.	Total courant.
		£ s. d.	£ s. d.
<i>Adjudant général des milices.</i>			
Etienne P. Taché.....	Salaire comme député-adjutant-général des milices, Est, du 1er janvier au 10 mars, 1848, à £500 par année.....	96 3 0	
A. De Salaberry.....	Do comme do du 26 juin au 31 décembre, 1848, à do.....	256 17 4	
Donald G. M'Donell.....	Douze mois de comme do, Ouest jusqu'au do.....	500 0 0	
Charles Petitelair.....	Do do comme clerc do.....	130 0 0	
Joshua Thompson.....	Do do do do.....	135 0 0	
P. L. M'Donell.....	Do do do do.....	185 0 0	
W. Rowan.....	Do do comme messenger, jusqu'au do.....	66 0 0	
E. W. R. Antrobus.....	Do comme aide-de-camp provincial, jusqu'au do.....	200 0 0	
John Ostell.....	Six mois de loyer de l'édifice occupé par le département, jusqu'au 30 avril, 1848, à £70.....	£35 0 0	
James Porteous.....	Frais de port encourus par le département, jusqu'au 5 octobre, 1848.....	114 8 4	
D. G. M'Donell et A. De Salaberry.....	Dépenses contingentes de leur bureau pour le semestre expiré le 30 juin, 1848, y compris les frais de port, jusqu'au mois de juillet, 1848.....	119 4 9	
		268 0 0	1837 13 5
<i>Conseil Législatif.</i>			
Peter M'Gill.....	Salaire comme orateur, depuis le 1er janvier jusqu'au 10 mars, 1848, à £1000 par année.....	192 6 2	
R. E. Caron.....	Do comme do du 11 mars jusqu'au 31 décembre, 1848, à do.....	807 13 10	
Charles De Lery.....	Douze mois de comme greffier, jusqu'au do.....	500 0 0	
John F. Taylor.....	Do do comme assistant, do, jusqu'au do.....	350 0 0	
Ed. L. Montzambert.....	Do do comme greffier en loi, jusqu'au do.....	250 0 0	
Robert Lemoine.....	Do do comme traducteur français, jusqu'au do.....	225 0 0	
F. S. Jarvis.....	Do do comme gentilhomme huissier de la verge noir, jusqu'au do.....	100 0 0	
Olivier Vallerand.....	Do do comme sergent d'armes, jusqu'au do.....	100 0 0	
Rev. Wm. A. Adamson.....	Do do comme chapelain et libraire, jusqu'au do.....	200 0 0	
Thos. Brooke.....	Do do comme portier, jusqu'au do.....	60 0 0	
Ml. Keating.....	Do do comme messenger en chef, jusqu'au do.....	100 0 0	
John Fenwick.....	Alloué comme messenger durant la dernière session.....	45 0 0	
Antoine Lachance.....	Do comme do do do.....	45 0 0	
Ed. Botterel.....	Do comme do do do.....	45 0 0	
Charles De Lery, greffier du conseil législatif.....	A compte des dépenses contingentes du conseil législatif, tel que demandé par une adresse de ce corps, en date du 22 mars, 1848.....	3000 0 9	6020 0 0
<i>Assemblée Législative.</i>			
Augustin N. Morin.....	Salaire comme orateur, du 25 février au 31 décembre, 1848, à £1000 par année.....	848 18 0	
Wm. B. Lindsay.....	Douze mois de comme greffier, jusqu'au do.....	500 0 0	
G. B. Faribault.....	Do do comme assistant do jusqu'au do.....	400 0 0	
G. W. Wicksteed.....	Do do comme traducteur anglais et greffier en loi, jusqu'au do.....	350 0 0	
Henri Voyer.....	Do do comme traducteur français, jusqu'au do.....	250 0 0	
Geo. K. Chisholm.....	Do do comme sergent d'armes, jusqu'au do.....	100 0 0	
Félix Fortier.....	Do do comme greffier de la couronne en chancellerie.....	150 0 0	
A. N. Morin, orateur.....	A compte des dépenses contingentes de l'assemblée législative, suivant l'adresse de la chambre, en date du 22 mars, 1848.....	£2737 3 0	
W. B. Lindsay, greffier.....	Do de do suivant do, en date du 21 mars, 1848.....	9564 0 0	
		12301 3 0	14900 1 0
<i>Pensions accordées aux officiers et serviteurs des corps législatifs des deux provinces du Canada.</i>			
Wm. Ginger.....	Douze mois de pension comme étant ci-devant sergent d'armes du conseil législatif, Bas-Canada, jusqu'au 31 décembre, 1848, à £20 par année.....	66 13 4	
Louis Norcau.....	Neuf do comme messenger do, jusqu'au 30 septembre, 1848, à £20 par année.....	15 0 0	
Pierre Lacroix.....	Douze do comme do jusqu'au 31 décembre, 1848.....	18 0 0	
Joseph Bolduc.....	Neuf do comme do jusqu'au 30 septembre, 1848, à £18.....	13 10 0	
L. B. Pinguet.....	Douze do comme greffier des comités, chambre d'assemblée, do jusqu'au 31 décembre, 1848.....	66 13 4	
Frs. Rodrigue.....	Do do comme messenger do jusqu'au do.....	18 0 0	
	Porté en l'autre part.....	197 16 8	22757 14 5

1849.		1849.	
à QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part.....	197 16 8	22757 14 5
	<i>Pensions des officiers, etc.—(Continué.)</i>		
Louis Gagné.....	Neuf mois de pension, comme messenger de la chambre d'assemblée, au 30 septembre, 1848, à £18.....	13 10 0	
Samuel Waller.....	Douze mois de pension comme greffier de comités, au 31 décembre, 1848.....	100 0 0	
David Jardine.....	Neuf do comme copiste, chambre d'assemblée, Haut-Canada, au 30 septembre, 1848, à £133 6s. 8d.....	100 0 0	
Wm. Coates.....	Douze do comme do do au 31 décembre, 1848....	133 6 8	544 13 4
	<i>Hôpitaux et autres institutions de charité.</i>		
Louis Massue.....	Trésorier, et l'un des commissaires pour pourvoir au soulagement des personnes aliénées, enfants-trouvés et autres indigents et malades dans le district de Québec, à compte des dépenses pour ces objets pour un semestre expiré le 30 juin, 1848.	596 18 3	
J. M'Dougall, J. B. Pothier et D. B. La Barre, } Samuel Gerrard.....	Commissaires pour do do, Trois-Rivières, pour arrérages de 1847, et jusqu'au 30 juin, 1848.....	821 3 8	
Henry Jessopp.....	Montant de l'allocation accordé à l'Hôpital-Général de Montréal, pour l'année 1848.....	1000 0 0	
Martha Barber.....	Do do accordé à l'asile des orphelins protestants du sexe féminin, Québec.....	100 0 0	
Eliza M. Massue.....	Do aux dames de la société bienveillante de Montréal, pour les veuves et orphelins.....	100 0 0	
Augusta Durnford.....	Do à l'asile catholique romain, à Québec.....	100 0 0	
Henry Jessopp.....	Do à l'hospice de la maternité de Montréal.....	100 0 0	
Susan S. Wilkes et Margaret Coffin.....	Do à l'asile des orphelins mâles de Québec.....	100 0 0	
Josette C. Quesnel.....	Do à l'asile des orphelins protestants de Montréal.....	100 0 0	
Rév. H. J. Grasett.....	Do à l'association charitable des dames de l'asile catholique de Montréal.....	100 0 0	
R. S. Jameson.....	A compte des dépenses de l'asile temporaire d'aliénées de Toronto, jusqu'au 30 sept. 1848.	£ s. d. 3035 9 2	
Walter Telfer.....	Balance de do do jusqu'au 31 décembre, 1847.	56 1 3	
F. S. Prinrose.....	Trois mois de salaire comme médecin do jusqu'au 31 mars, 1848, à £250.....	62 10 0	
Geo. H. Fark.....	Salaire comme do du 24 avril au 13 juin à do	34 18 7	
Louis Massue.....	Do comme do du 14 juin au 31 décembre, do	136 13 6	3855 12 1
Boston et Coffin.....	Trésorier, et l'un des commissaires pour l'asile temporaire des aliénés de Beauport près de Québec, étant le montant des dépenses de cette institution pour les neuf mois expirés le 30 septembre, 1848.....	4036 13 6	
	Dépenses par eux encourues dans le transport de six personnes aliénées de la prison de Montréal à cet asile, durant l'année 1848.....	37 8 9	
		4074 2 8	10547 16 8
	<i>Diverses institutions publiques.</i>		
A. F. Holmes.....	Allocation faite à la faculté médicale du collège M'Gill, pour 1848	300 0 0	
Wm. Sutherland.....	Do école de médecine au do	300 0 0	
Rob. Symes.....	Do à la société littéraire et historique de Québec.....	50 0 0	
A. Larocque.....	Do à la société d'histoire naturelle, Montréal.....	50 0 0	
Henry Weston.....	Do à l'institut des artisans, Québec.....	50 0 0	
C. W. Meakins.....	Do à do do Montréal.....	50 0 0	
John Harrington.....	Do à do do Toronto.....	50 0 0	
Henry Smith.....	A compte des dépenses du pénitencier provincial, à Kingston, pour l'année 1848.....	£ d. s. 11250 0 0	
Donald Z. M'Donald.....	Do do do.....	3760 0 0	15000 0 0
	<i>Education.</i>		
Wm. S. Burrage.....	Douze mois de salaire comme secrétaire de l'institution royale pour l'avancement de l'éducation, jusqu'au 31 décembre, 1848	100 0 0	
Do.....	Do allocation pour un clerc, messenger et dépenses contingentes jusqu'au do.....	67 15 4	
Henry Boys.....	La moitié de l'allocation faite au collège du H. C. pour 1848....	555 11 1	
Hamilton Biggar.....	Allocation annuelle faite au collège Victoria pour do.....	500 0 0	
F. A. Harper.....	La moitié de l'allocation faite au Queen's College, à Kingston....	250 0 0	
Rév. A. M'Donell.....	Do au collège de Régipolis, à do.....	250 0 0	
Rév. A. Manseau.....	Allocation annuelle faite au collège Joliette.....	100 0 0	
D. Davidson.....	Montant à payer au High School, à Montréal, pour l'année 1848, étant en considération de l'éducation donnée gratuitement à 20 écoliers de la classe la plus pauvre.....	282 4 6	
Rév. John Cook.....	Comme allocation en faveur du High School, à Québec.....	171 2 4	
Henry Jessopp.....	La moitié de l'allocation faite à l'école Nationale, Québec, 1848	55 11 1	
Rév. John Bethune.....	Montant de do do do à Montréal.....	111 2 2	
John Doyal.....	La moitié de do à la société d'éducation de Québec.....	140 0 0	
Rév. F. Cook et autres.....	Montant de do à la société d'éducation des Trois-Rivières	125 0 0	
Peter Langlois.....	La moitié de do à l'école britannique et canadienne, Québec	100 0 0	
Wm. Lunn.....	Montant de l'allocation faite à l'école britannique et canadienne de Montréal.....	200 0 0	
	Porté en l'autre part.....	£ 3008 6 6	49700 4 5

1849.

1849.

À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part.....	3,008 6 6	49,700 4 5
	<i>Education.—(Continué.)</i>		
Rév. J. Cook.....	Montant de l'allocation faite à l'école de St. André, de Québec.....	100 0 0	
Jacques Viger.....	Do à l'école de St. Jacques de Montréal.....	250 0 0	
Edwin Atwater.....	Do à l'école gratuite presbytérienne américaine, de Montréal.....	100 0 0	
Rév. F. Pilote.....	La moitié de do faite au collège de Ste. Anne de la Pocatière.....	150 0 0	
J. B. Meilleur.....	Montant de do au collège de l'Assomption.....	300 0 0	
F. P. Tranchemontagne.....	Do à l'académie de Berthier.....	100 0 0	
C. Jackson et autres.....	Do à do de Charlestown.....	100 0 0	
C. H. Castle, pour syndics.....	Do à do de Stanstead.....	100 0 0	
Stephen S. Foster.....	Do à do de Shefford.....	100 0 0	
Wm. Ritchie.....	Do à do de Sherbrooke.....	111 2 2	
Rév. W. Bond.....	Do à la société d'école de l'Amérique du Nord, à Sherbrooke.....	50 0 0	
Wm. Baker.....	Do au <i>High School</i> , au village de Durham, Missisquoi.....	100 0 0	
Emily Mackie.....	Do à l'école des enfants, de Québec.....	55 11 1	
Rév. F. Boucher.....	Douze mois de salaire comme instituteur d'une école de filles au village des Sauvages, Lorette, près de Québec.....	50 0 0	
Alex. McDonald.....	Do comme do d'une do à Caughnawaga.....	50 0 0	
D. Geoffries et A. McDonell.....	Neuf do comme do d'une do, St. Régis.....	37 10 0	
Rév. J. Maurault.....	Douze do comme do d'une do, St. François.....	50 0 0	
Rév. M. Ducharme.....	Montant de l'allocation faite à l'école de Ste. Thérèse de Blainville.....	300 0 0	
Rév. C. Harper.....	Do au collège de Nicolet.....	200 0 0	
Rév. L. Doolittle.....	Do au Bishop's College, Lennoxville.....	350 0 0	
Rév. J. Desaulniers et F. Tétreau.....	Do au collège de St. Hyacinthe.....	300 0 0	5862 9 9
	<i>Divers paiements.</i>		
Thos. Amiot.....	Douze mois de salaire comme traducteur français des lois.....		350 0 0
Alex. Thompson.....	Do comme inspecteur des cheminées à Trois-Rivières.....		27 15 4
Ant. Hamel.....	Allocation comme gardien d'un dépôt de provisions à Shalop Creek, isle d'Anticosti, du 1er janvier au 15 octobre, 1848, à £50 par année.....	39 10 9	
L. O. Gamache.....	Six mois de comme do Ellis's Bay, do au 30 juin, 1848.....	25 0 0	64 10 9
Pierre Brochu.....	Neuf do do pour demeurer sur le chemin de Kempt, au 30 septembre, 1848.....		18 15 0
Jonathan Noble.....	Six do do pour do au 30 juin, 1848.....		12 10 10
Desbarats et Derbshire, } imprimeur de la reine. }	Montant de leur compte pour l'impression des statuts de la dernière session.....	934 19 3	
Do et do.....	Do de leur do pour l'impression des actes réservés de la dernière session.....	1667 2 6	
Do et do.....	Pour publication des proclamations et autres avis publics dans le <i>Canada Gazette</i> et pour la souscription à icelle et pour l'avoir fourni à diverses institutions et à divers fonctionnaires, durant l'année 1848.....	2320 3 1	
Do et do.....	Pour frais encourus dans la distribution des actes de la dernière session, y compris les actes réservés de 1846 et 47.....		4862 4 10
Ed. Demers.....	Douze mois de loyer de l'édifice occupé comme maison du parlement, jusqu'au 1er novembre, 1848, y compris la cotisation ..	1542 0 0	425 0 0
Joseph Donegani.....	Trois do de do occupé par le procureur général et le surintendant de l'éducation, Est, jusqu'au 1er mai, 1848.....	50 0 0	
F. A. Quesnel.....	Neuf do de do occupé par le département des travaux publics, jusqu'au 1er novembre, 1848, y compris la cotisation.....	165 0 0	
S. C. Monk.....	Douze do de do de Monklands, jusqu'au 1er mars, 1849.....	170 0 0	
Do.....	Do do do jusqu'au do, 1850.....	450 0 0	
W. F. Coffin.....	Pour domage causé à son édifice occupé par les bureaux publics	21 0 0	
Trudeau et Grenier et autres.....	A compte des réparations, etc., aux bureaux publics, y comprise la nouvelle aile de la maison du gouvernement, Montréal.....	3995 2 5	
D. Luck.....	Pour payer les meubles achetés par lui pour les bureaux de la nouvelle aile.....	549 12 8	
A. McDonald et autres.....	Pour additions, réparations à la maison de Monklands durant l'année 1848.....	1460 5 10	
David Luck.....	Pour nettoyer la nouvelle aile, et autres menues dépenses pour icelle	88 16 8	
Ed. Demers.....	Frais d'un robinet pour fournir de l'eau aux pompes en cas d'incendie, dans la cour du gouvernement.....	28 4 0	
Ryan, Chapman et Cie.....	Prime d'assurance sur le montant assuré sur les édifices publics	34 3 0	
Desbarats et Derbshire, } imprimeur de la reine. }	A compte de l'impression pour le bureau du greffier de la couronne en chancellerie.....	16 12 2	8554 4 7
JAMES PORTEOUS.....	Frais de port pour le bureau du même pour trois quartiers expirés le 5 janvier, 1849.....	15 11 10	
Félix Fortier.....	Frais d'un courrier dépêché à Ste. Thérèse, y compris les frais de port de son département pr. le quartier expiré le 5 avril, 1848	128 8 1	
Wm. Sharpe.....	Neuf mois de pension, jusqu'au 30 septembre, 1848, à £20 par année.....		160 12 1
Jacques Brien.....	Douze mois de pension comme blessé au service public, jusqu'au 31 décembre, 1848.....		15 0 0
Margt. Powell.....	Do comme ayant été gardien des bureaux publics à Toronto, jusqu'au do.....		20 0 0
			35 0 0
	Porté en l'autre part.....		£70108 6 9

1849.

1849.

À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part.....		70108 6 9
	<i>Divers.—(Continué.)</i>		
S. C. Monk.....	Frais encourus comme commissaire nommé pour s'enquérir des plaintes portées par les habitants de La Présentation, contre Simon Talon dit Lespérance, juge de paix.....	20 15 0	
Charles Drolet.....	Do comme do pour s'enquérir de l'état du bureau d'enregistrement, comté de Montréal.....	35 4 6	
Rév. Laberge et Benjamin Vohl.....	Etant pour les rembourser des frais encourus en conséquence de la commission d'enquête au sujet des plaintes portées contre L. T. Dufresne, écuyer, juge de paix.....	40 0 0	
A. W. Cochran.....	Do pour ses services comme commissaire, nommé pour s'enquérir des plaintes portées contre L. T. Dufresne, écuyer, J. P....	50 0 0	
Charles Drolet.....	Do pour ses services comme do pour s'enquérir des accusations portées contre Wm. Carden, J. P.....	45 15 0	
			191 14 6
L. E. Pacaud.....	Douze mois de salaire comme commissaire des banqueroutes, district des Trois-Rivières, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	200 0 0	
J. Hallowell.....	Do comme do St. François.....	200 0 0	
			400 0 0
Benjamin Delisle.....	Etant pour service secret rendu par Joseph Crawley et Jean T. C. Ouellet, durant l'année 1848.....	51 5 0
Wm. Filder, Com. Général..	Pour rembourser le commissariat d'autant payé pour dépenses encourues pour la confection d'un chemin sur la glace de Longueuil à Montréal, pour le passage de la cavalerie provinciale, à l'occasion de la dernière élection.....	16 0 0
Henry Jessopp.....	Do les commissaires pour le soulagement des marins naufragés d'autant payé pour le transport de certains marins nécessiteux à un certain port de mer.....	30 5 0
G. W. Wicksteed.....	Pour ses services comme greffier en loi du gouvernement, en 1847	100 0 0
G. B. Faribault.....	Pour le rémunérer de ses services pour avoir mis en ordre les anciennes archives à Québec.....	200 0 0
Thomas A. Begly.....	Pour les frais de voyages de l'Hon. H. Killaly, comme ci-devant président du bureau des travaux publics, pour les années 1843, 1844, 1845 et 1846.....	600 0 0
J. O. Arcand.....	Pour ses déboursés dans des procédures instituées contre certains émeutiers à Yamaska.....	1 12 1
M ^r Pherson et Crane.....	A compte du touage d'un cure-môle.....	50 0 0
L. H. LaFontaine, Procureur Général, Est.....	Pour les frais de son voyage à Washington pour les affaires de la province.....	25 0 0
R. Baldwin, Pro. Gén. Ouest	Do pour la même chose.....	25 0 0
Receveur Général.....	Pour rembourser ce montant à la banque du Haut-Canada, pour avances faites par cette institution, à compte de pensions accordées à des miliciens.....	18 11 4
Desbarats et Derbishire.....	Papeterie, etc., fournie pour le département des lois de la couronne	45 19 1
Ed. Demers, Trésorier de la Cité, Montréal.....	Montant des cotisations des édifices publics dans la cité de Montréal, pour l'année 1847.....	563 12 6
Wm. Bennett, do Québec...	Do do dans la cité de Québec, pour les années 1846 et 1847....	1176 15 6
Thos. Hewitt et T. A. Begly	A compte de l'exploration du canal St. Laurent et Champlain projeté.....	191 18 1
Z. Burnham et G. S. Boulton	Pour sept années, huit mois et douze jours d'intérêt sur £238 par eux dépensés en sus du montant placé entre leurs mains comme commissaires pour surveiller certains travaux publics dans le district de Newcastle.....	110 5 4
P. Jones, W. Freeman et John Davis.....	Pour leur rembourser ce montant dépensé sur Clay Hill, sous l'autorité de l'acte 4 Guill. IV, ch. 107.....	10 0 0
Anthony H. Sims.....	A compte pour avoir recueilli des informations relativement aux communications entre Québec et Métis.....	72 5 0
L'Evêque de Sidyme.....	Pour le soulagement des sauvages montagnais qui habitent le territoire situé sur la rive nord du St. Laurent entre le Saguenay et le cap des Monts.....	660 0 0
Thos. Hewitt.....	A compte du boom et des jetées à la rivière Gatineau.....	50 0 0
J. W. Webb.....	Douze mois de salaire comme messenger au bureau du registra- teur, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	66 0 0
George Boxall.....	Do additionnel comme do bureau du secrétaire du gouverneur, jusqu'au do.....	10 0 0
James Dorr.....	Do do comme do bureau du secrétaire provincial, Est, jusqu'au do	10 0 0
John Twanley.....	Do do comme do bureau du sec. provincial, Ouest, jusqu'au do...	10 0 0
James Thomson.....	Do do comme do bureau du receveur général, jusqu'au do.....	10 0 0
P. Gaul.....	Do comme do bureau de l'inspecteur général, jusqu'au do.....	10 0 0
W. R. Wright.....	Douze mois de salaire comme clerc, bureau du secrétaire provin- cial, Est, jusqu'au do.....	175 0 0
Joseph Hutton.....	Salaire comme clerc extra, branche des douanes, bureau de l'ins- pecteur général, du 13 juillet au do à £125 par année.....	58 8 6
Frederick Glackmeyer.....	Do comme do employé au do, résidant à Québec, pour veiller aux intérêts de la couronne dans le paiement de l'emprunt de Québec et intérêt, du 15 juillet jusqu'au do à £150 do.....	69 5 10
Joseph Cary, Dépt. Ins. Gél.	Pour payer les services extra rendus dans son bureau, pour pré- parer les comptes publics pour l'année 1847.....	85 8 4
	Porté en l'autre part.....	£75202 12 10

1849.	À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.	1849.
		Rapporté de l'autre part	£ s. d. 75202 12 10	
		<i>Divers.—(Continué.)</i>			
	Joseph Lapparre.....	Salaire comme messenger au premier étage de la nouvelle aile de la maison du gouvernement, depuis le 28 mai jusqu'au 31 déc., 1848, à £75 par année.....	44 10 1	
	James Ryan.....	Do dans les édifices où se tenaient ci-devant les bureaux des procureurs généraux, du 1er janvier, au 9 mai, 1848, à £23 par année.....	6 5 1	
	George Browne.....	Secrétaire de la commission pour s'enquérir du pénitentiaire provincial, à compte des dépenses de cette commission.....	1500 0 0	
	Wm. Reynolds.....	Pour rembourser ce montant, payé par lui comme honoraires de la couronne sur cent acres de terre, en 1815.....	6 6 9	
	Mme. Ann M'cord, Sec. Prot. de l'asile des orphelins, Montréal.....	Pour poêles et tuyaux pour cette institution.....	7 11 2	
		ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.			
		<i>Poursuites Criminelles, Est.</i>			
	Henry Driscoll, conseil de la reine.....	Pour avoir conduit les procédures dans une cause pour mépris de cour, en décembre, 1847.....	£ s. d. 5 16 8		
	Do.....	Pour ses services durant le terme criminel du mois d'août, 1848, Montréal.....	11 10 0		
	W. C. Meredith.....	Pour certains services rendus à la couronne comme conseil de la reine, depuis le 1er mai jusqu'au 1er novembre, 1847.....	47 10 0		
	Alexander Buchanan.....	Pour ses services au terme criminel de février, 1848, à Montréal.....	157 5 0		
	A. W. Cochran.....	Do do à la cour de vice-amirauté, dans le mois d'août, 1847, et en février, 1848.....	161 0 0		
	Js. Hallowell.....	Pour avoir conduit les affaires de la couronne au terme criminel d'août, 1847, et janvier, 1848, dans le district de St. François.....	14 10 0		
	Dunbar Ross, avocat.....	Montant de son mémoire de frais pour avoir conduit des poursuites criminelles, etc., durant le terme de la cour du banc de la reine, à Québec, en août, 1848.....	95 10 0		
	Henry Stuart, do.....	Pour services rendus à la couronne dans deux certaines causes, en 1839 et 1842.....	43 0 10		
				536 2 6	
		<i>Poursuites criminelles, Ouest.</i>			
	W. B. Richards.....	Pour avoir conduit les affaires de la couronne dans les assises du printemps de 1848, dans le district de Johnstown, et dans les assises de l'automne, dans les districts de Midland et de l'Est.....	152 0 0		
	Wm. Notman.....	Do do dans les districts de l'Ouest, London, Huron et Wellington, et dans les assises de l'automne, dans les districts de Johnstown, des Outaouais, Dalhousie et Bathurst.....	242 10 0		
	J. W. Gwynn.....	Do dans les do dans le district de Niagara.....	42 0 0		
	J. E. Small.....	Do dans les do de l'automne, dans les districts de Colborne et de Niagara.....	66 0 0		
	T. M. Radenhurst.....	Do dans le do dans les do de Prince-Edouard et de Victoria.....	31 13 0		
	Thos. Galt.....	Do dans le do dans le district de Simcoe.....	13 0 0		
	J. E. Small.....	Do dans les do du printemps, dans les districts de Midland, Brock et Talbot.....	113 0 0		
				659 10 0	
		<i>Salaires, allocations et dépenses contingentes des shérifs, Est.</i>			
	Wm. S. Sewell.....	Douze mois de salaire comme shérif, Québec, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	111 2 0		
	Do.....	Alloué pour un bourreau jusqu'au do.....	30 0 0		
	Do.....	Balance de ses dépenses contingentes pour l'année expirée le 31 décembre, 1847.....	1718 19 4		
	Do.....	A compte de do pour do 1848.....	3072 6 9		
	Boston et Coffin.....	Douze mois de salaire comme shérif, Montréal, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	111 2 0		
	Do.....	Alloué pour un bourreau jusqu'au do.....	30 0 0		
	Do.....	Balance de leurs dépenses contingentes, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	515 12 8		
	Do.....	A compte do pour les années 1848 et 1847.....	4349 6 8		
		Porté en l'autre part.....	9838 9 5		
			1195 12 6	76767 5 11	

1849.		1849.	
À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part,.....	9938 9 5	1195 12 6
	<i>Administration de la Justice.—(Continuation.)</i>		
J. G. Ogden.....	Douze mois de salaire comme shérif, Trois-Rivières, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	83 6 8	
Do.	Do de l'allocation de l'exécuteur des hautes-œuvres, jusqu'au do	30 0 0	
Do:	A compte de ses dépenses contingentes pour l'année 1848.....	1346 13 7	
Do.	Do de do pour 1849.....	200 0 0	
G. F. Bowen.....	Douze mois de salaire comme shérif de St. François, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	55 11 0	
Do.	Balance de ses dépenses contingentes jusqu'au 31 décembre, 1847.....	73 2 2	
Do.	A compte de do. pour l'année 1848.....	650 0 0	
Martin Sheppard.....	Douze mois de salaire et frais de voyage comme shérif de Gaspé, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	88 17 8	
Do.	Balance des dépenses contingentes pour les années 1844-45-46-47.....	111 1 1	
Do.	A compte de do pour l'année 1848.....	100 0 0	
			12677 1 7
	<i>Coroners, Est.</i>		
B. A. Panet.....	Douze mois de salaire comme coroner, Québec, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	111 2 0	
Do.	Montant de ses honoraires et déboursés dans l'année expirée le 30 juin, 1848.....	587 10 7	
J. Jones et M. A. De Salaberry.....	Six mois de salaire comme coroner, Montréal, jusqu'au 30 juin, 1848.....	55 11 0	
Jones et Coursolles.....	Do comme do do jusqu'au 30 décembre, 1848.....	55 11 0	
Jones et De Salaberry.....	Montant de leurs honoraires et déboursés dans les six mois expirés le 30 juin, 1848.....	375 13 0	
Jones et Coursolles.....	Do de leurs do jusqu'au 31 décembre, 1848 ...	439 2 2	
Valere Guillet.....	Douze mois de salaire comme coroner, Trois-Rivières, jusqu'au do	55 11 0	
Do.	Montant de ses honoraires et déboursés dans l'année expirée le 30 juin, 1848.....	196 16 4	
C. A. G. DeTonnancour.....	Douze mois de salaire comme coroner, St. François, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	50 0 0	
Do.	Montant de ses honoraires et déboursés dans l'année expirée le 30 juin, 1848.....	23 15 8	
Wm. Tilly.....	Douze mois de salaire comme coroner, comté de Gaspé, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	27 15 4	
Do.	Montant de ses déboursés et honoraires dans les dix-huit mois expirés do do.....	40 5 7	
R. W. Fitton.....	Douze mois de salaire comme coroner, comté de Bonaventure, Gaspé, jusqu'au 31 déc., 1848..	27 15 4	
Do.	Montant de ses honoraires et déboursés dans l'année expirée le 30 juin, 1848.....	20 10 0	
James Blackburn.....	Pour ses services comme coroner actif dans une enquête tenue sur le corps d'une femme du nom de Callaghan, à Aylmer	6 0 0	
			2072 19 0
	<i>Greffiers de la Couronne, Est.</i>		
James Green.....	Douze mois de salaire comme greffier de la couronne, à Québec, jusqu'au 31 décembre, 1848	44 8 8	
Do.	Montant de ses honoraires et allocations pour l'année expirée le 30 juin, 1848.....	166 5 8	
A. M. Delisle.....	Douze mois de salaire comme greffier de la couronne, Montréal, jusqu'au 31 décembre, 1848	44 8 8	
Do.	Montant de ses honoraires et allocations pour l'année expirée do	151 1 2	
Ed. Barnard.....	Douze mois de salaire comme greffier de la couronne, Trois-Rivières, jusqu'au 31 déc., 1848.....	22 4 4	
Do.	Montant de ses honoraires et allocations pour l'année expirée do.....	19 10 8	
Wm. Bell.....	Montant de ses do et do comme greffier de la couronne, St. François, pour les dix-huit mois expirés do.....	89 17 7	
			537 16 9
	Porté en l'autre part.....	£16483 9 10
			£76767 5 11

No. 20.—ÉTAT des deniers payés par le Receveur Général, etc.—(Continuation.)

Appendice
(A.)Appendice
(A.)

1849.

1849.

À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.		Total Courant.			
		£	s. d.	£	s. d.		
	Rapporté de l'autre part.....			16483	9 10	76767	5 11
	<i>Administration de la justice.—(Continuation.)</i>						
	<i>Cour d'Appel.</i>						
J. G. Barthe.....	Douze mois de salaire et allocation pour papeterie, comme greffier de la cour d'appel, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	140	0 0				
Do.	Pour le transport des records et documents de la cour de Québec, entre juin, 1847, et mai, 1848.....	6	17 6				
F. Mimce.....	Douze mois de salaire comme huissier de la cour jusqu'au 31 décembre, 1848.....	30	0 0	176	17 6		
	<i>Interprètes des cours, Est.</i>						
Siméon Lelièvre.....	Douze mois de salaire comme interprète, Québec, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	79	8 8				
Richard Dillon.....	Do comme do Montréal, jusqu'au do....	79	8 8				
F. Bureau.....	Do comme do Trois-Rivières, jusqu'au do.	27	15 4	186	12 8		
	<i>Grands Constables, Est.</i>						
Wm. Downes.....	Douze mois de salaire comme grand constable, Québec, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	40	0 0				
Do.	Balance de son compte pour services par lui rendus, jusqu'au 31 décembre, 1847.....	165	8 6				
Do.	A compte de do pour les années 1848 et 49....	371	16 6				
Benjamin Delisle.....	Douze mois de salaire comme grand constable, Montréal, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	40	0 0				
Do.	Montant de son compte pour services par lui rendus dans l'année expirée do.....	425	12 0				
Philip Burns.....	Douze mois de salaire comme grand constable, Trois-Rivières, jusqu'au 31 décembre, 1848..	30	0 0				
Do.	Balance de son compte pour services par lui rendus dans l'année expirée le 31 décembre, 1847.....	46	14 9				
Do.	Montant de son do dans les six mois expirés le 30 juin, 1848.....	212	19 5				
Eleazar Clark.....	Douze mois de salaire comme grand constable, St. François, jusqu'au 31 décembre, 1848....	30	0 0				
Do.	Montant de son compte pour services par lui rendus dans les six mois expirés le 31 déc.. 1847.....	65	17 0				
Do.	A compte de son do pour l'année 1848	226	19 10	1655	8 0		
	<i>Huissiers audienciers et Tipstaffs, Est.</i>						
George Stanley.....	Douze mois de salaire comme huissier audiencier des cours, Montréal, jusqu'au 31 déc., 1848.	22	4 4				
Peter Devins.....	Neuf do comme tipstaff jusqu'au 31 septembre, 1848, à £20 par année.....	15	0 0				
Fredk. Mimce.....	Douze mois de salaire comme huissier audiencier et tipstaff, Québec, jusqu'au do.....	42	4 4				
Pierre Portugais.....	Douze mois de salaire comme huissier audiencier et tipstaff des cours, Trois-Rivières, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	27	15 4	107	4 0		
	<i>Concierges des Cours de Justice, Est.</i>						
Patrick Lowe.....	Douze mois de salaire comme concierge, Québec, jusqu'au 31 décembre, 1848.	60	0 0				
Amable Loïselle.....	Do comme do Montréal, jusqu'au do.	80	0 0				
Pierre Portugais.....	Salaire comme do Trois-Rivières, depuis le 1er janvier, jusqu'au 5 novembre, 1848, à £40 par année.....	33	18 3				
Jos. Robitaille.....	Do comme do depuis le 6 novembre jusqu'au 31 décembre, 1848, à do.....	6	1 9				
John M'Lellan.....	Douze mois do comme do des cours de justice et prison de New Carlisle, jusqu'au do.....	40	0 0				
Thomas Tuzo.....	Do comme do des do Percé, jusqu'au do....	40	0 0				
C. M. Hyndman.....	Do comme do et huissier audiencier de la cour du banc de la reine à Sherbrooke, jusqu'au do	40	0 0	300	0 0		
	Porté en l'autre part.....			£18909	12 0	£76767	11 5

Appendice
(A.)

No. 20.—ETAT des deniers payés par le Receveur Général, etc.—(Continuation.)

Appendice
(A.)

1849.	À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.	1849
			£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
		Rapporté de l'autre part.....		18909 12 0	76767 5 11
		<i>Administration de la justice.—(Continuation.)</i>			
		<i>Concierges des prisons, Est.</i>			
	J. Maclaren.....	Douze mois de salaire comme concierge, Québec, et allocation pour deux tourne-clefs, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	261 2 0		
	Thomas M'Ginn.....	Do comme do Montréal, jusqu'au do.....	218 17 8		
	Richard Gennis.....	Do comme do Trois-Rivières, jusqu'au do.	141 2 0		
	Patrick Read.....	Do salaire do Sherbrooke, jusqu'au do.....	87 15 4	658 17 0	
		<i>Médecins des prisons, Est.</i>			
	Jos. Morrin.....	Salaire comme médecin, Québec, du 10 janvier au 31 décembre, 1848, à £222 4s. 4d.....	216 14 5		
	Daniel Arnoldi.....	Douze mois do comme do Montréal, jusqu'au do	222 4 4		
	George Badaux.....	Do comme do Trois-Rivières, jusqu'au do.	55 11 0		
	J. B. Johnston.....	Do comme do Sherbrooke, jusqu'au do.....	40 0 0	534 9 9	
		<i>Protonotaires, Est.</i>			
	Burroughs et Fiset	Balance de leurs déboursés à Québec, pour l'année expirée le 31 décembre, 1847.....	154 15 4		
	Do.	A compte de leurs do pour l'année 1848.....	200 0 0		
	Monk, Coffin et Papineau ...	Balance de leurs déboursés à Montréal, jusqu'au 31 décembre, 1847.....	491 10 0		
	Do.	A compte de leurs do pour l'année 1848.....	342 2 4		
	Edward Barnard.....	Montant de ses déboursés à Trois-Rivières jusqu'au 31 décembre, 1848.....	107 0 1		
	William Bell.....	Do de ses do à St. François dans les 18 mois expirés do.....	137 15 6		
	John Wilkie.....	Douze mois de son salaire comme protonotaire conjoint résidant à New Carlisle, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	50 0 0		
	Do.	Montant de ses déboursés pour bois de chauffage, etc., pour la cour de justice à do jusqu'au 31 décembre, 1847.....	28 5 0		
	George F. Tremblay.....	Douze mois de son salaire comme protonotaire conjoint, résidant à Percé, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	50 0 0		
	Do.	Montant de ses déboursés pour bois de chauffage, etc., pour la cour de justice à do dans l'année expirée le 30 juin, 1848.....	33 0 3	1594 8 6	
		<i>Greffiers de la Paix, Est.</i>			
	Perrault et Doucet	Montant de leurs honoraires et allocations à Québec, pour l'année expirée le 30 juin, 1848.	557 0 5		
	Delisle et Brehaut.....	Do de leur do, à Montréal, pour l'année expirée le 31 décembre, 1848.....	697 1 10		
	H. B. Hughes.....	Do de ses do à Trois-Rivières dans les six mois expirés le 30 juin, 1848.....	208 5 7		
	Wm. Bell.....	Montant de ses honoraires et déboursés comme greffier à St. François, dans les 18 mois expirés le 31 décembre, 1848.....	32 8 4		
	Wilkie et Tremblay	Do de leurs do comme greffiers conjoints résidant à Percé dans l'année expirée le 30 juin, 1848.	62 3 3		
	Beebe, Wilkie et Tremblay...	Do de leur do comme do résidant à New Carlisle, dans do expirée le 31 décembre, 1847..	40 6 10		
		<i>Greffiers des Assises, Ouest.</i>		1597 6 3	
	Wm. H. Draper.....	Pour ses services aux assises du printemps de 1848, dans les districts de Niagara, Gore, Talbot et Brock, et aux assises d'automne, dans les districts de Midland, Johnstown, Victoria, et Simcoe.....	102 9 6		
	E. C. Jones.....	Do aux do dans les districts de l'Ouest, London, Huron et Wellington.....	48 15 0		
	Wm. A. Campbell.....	Do aux do dans les districts de Midland, de l'Est, Home et Newcastle, et aux assises de l'automne dans les districts de l'Ouest, London et Huron.....	116 17 9		
	J. M. Horne.....	Do aux do dans les districts de Johnstown, Dalhousie et Victoria.....	18 17 6		
	Christopher Robinson.....	Do aux do dans Bathurst et aux assises de l'automne dans le district de Prince Edouard...	9 15 0		
	Thomas A. M'Lean.....	Do aux assises d'automne, dans les districts de Niagara, de l'Est, des Outaouais, Dalhousie et Bathurst	36 3 3	331 18 0	
		Porté en l'autre part.....		£23626 11 6	£76767 5 11

No. 20.—ETAT des deniers payés par le Receveur Général, etc.—(Continuation.)

1849.	À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
			£ s. d.	£ s. d.
		Rapporté de l'autre part.....	23626 11 6	76767 5 11
		<i>Administration de la justice.—(Continuation.)</i>		
	James Brown.....	Douze mois de salaire comme huissier de la cour du banc de la reine à Toronto, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	20 0 0	
	J. Alexander.....	Do comme concierge et messenger jusqu'au do do.	60 0 0	
	Alexr. Ross.....	Do comme messenger de la cour de chancellerie do	55 11 0	
	C. C. Small.....	Pour honoraires et allocations comme greffier de la couronne et des plaids communs à Toronto, dans l'année expirée le 30 juin, 1848.	51 14 3	
	L. W. Smith.....	Greffier de la cour d'appel, Haut-Canada, étant pour le montant de la dépense encourue pour se procurer des fils d'archal nécessaires pour les papiers de la cour.....	8 5 0	
	C. C. Small.....	Pour dépenses contingentes des cours supérieures et bureaux à Osgood, Hall, Toronto, jusqu'au 30 juin, 1848.	126 17 1	
	John H. Camerou.....	Son allocation pour frais de port et papeterie pour dix-huit mois expirés le 29 février, 1848 à £25 par année.....	16 13 4	
	John Monk.....	Etant pour son salaire additionnel comme clerc permanent du département des lois de la couronne, du 1er janvier au 6 mars, 1848 à £100 par année.....	18 2 8	
	C. E. Shiller.....	Surintendant des témoins de la couronne, Montréal, pour ses services aux termes criminels de février et d'août 1848	290 12 6	
	Do.	Do pour s'être chargé des témoins de la couronne au dernier terme criminel de Sherbrooke.....	26 0 0	
	Do.	Do. do do aux sessions trimestrielles de janvier, avril, juillet et octobre, à Montréal, en 1848, à £10 par terme.....	40 0 0	
	Turner et Bacon.....	Montant de leurs comptes et déboursés dans la poursuite du procureur-général vs. McDonald.....	287 3 8	
	L'Hon. F. W. Primrose.....	Pour ses services comme l'un des juges de la cour d'appel en cette province nommé <i>ad hoc</i> dans la cause de Michel Lemaistre, appelant, et Pierre Cartier <i>et al</i> : intimés.....	12 0 0	
	J. N. Bossé.....	Pour la même chose.....	12 0 0	
	Charles Panet.....	Pour la même chose.....	12 0 0	
	J. F. Deblois.....	Pour la même chose.....	12 0 0	
	Wm. M'Cord.....	Pour avoir assisté comme do à la cour d'appel à Montréal, en juin, 1847.....	30 0 0	
	L. T. Drummond, Sol. Génl.	Pour défrayer certaines dépenses relativement à l'administration de la justice.....	75 0 0	
	H. Driscoll, Cl. de la Reine.	Montant des frais encourus dans une cause de la reine vs. Charles Wilson.....	13 19 9	
	W. C. Meredith, do	Pour opinions légales données en 1847 au gouvernement exécutif.....	7 0 0	
	Dr. A. Hall.....	Pour ses services et ceux de deux autres messieurs, pour s'enquérir de l'état mental du prisonnier Jones.....	37 10 0	
	T. D. Harington.....	Pour payer les dépenses de Walter Laurie pour transporter les condamnés de Kingston à Montréal.....	7 9 4	
	Thomas A. Young.....	Pour ses services comme interprète devant le grand juré, district de Québec, durant le terme criminel d'août, 1848.....	9 0 0	
	J. Langlois.....	Pour ses services comme traducteur à la cour des sessions trimestrielles tenues à Québec en avril, 1848.....	9 0 0	
	E. H. Bowen.....	Pour ses dépenses de voyage comme juge de circuit, district de Gaspé, pour avoir assisté aux circuits des îles de la Magdeleine, juillet 1847 et 1848, à £50 chaque.....	100 0 0	
	Thos. C. Aylwin, Juge du } B. R. Québec..... }	Pour avoir assisté à deux circuits dans le district de Gaspé, durant l'année, 1848.....	75 0 0	
	D. Mondelet, Juge, Trois- } Rivières..... }	Pour avoir assisté à la cour d'appel à Québec en juin, et au terme criminel de la cour du banc de la reine à Sherbrooke en août, 1848.	50 0 0	
		<i>Cours de Circuit, Est.</i>	1462 18 7	
	A. D. Bondy.....	Une année de loyer de la maison de justice à Berthier jusqu'au premier mai, 1847, y compris d'autres dépenses contingentes.....	33 17 6	
		Porté en l'autre part.....	£33 17 6	£25089 10 1
				£76767 5 11

Appendice
(A.)

No. 20.—ETAT des deniers payés par le Receveur Général, etc.—(Continuation.)

Appendice
(A.)

1848.		1849.	
À QUI PAYÉ.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part.....	33 17 6	76767 5 11
	<i>Administration de la justice.—(Continuation.)</i>		
Thos. J. Taschercan.....	Une année de loyer de la cour de justice à Beauce, jusqu'au 1 juillet, 1848, y compris le loyer d'un poêle.....	8 5 0	
D. Rutherford.....	Etant pour parfait paiement de sa réclamation pour dommages causés à sa maison, louée pour servir de cour de justice pour le district inférieur de Beauharnais.....	14 14 6	
L. Beaudry.....	A compte des dépenses contingentes de la cour de justice à do.....	25 0 0	
Basile Lupien.....	Quinze mois de loyer de do à Gentilly, jusqu'au 1er novembre, 1848, à £15 par année.....	18 15 0	
Henry Dalton.....	Loyer de la cour de justice et papeterie pour do à Grand River, pour l'année 1847.....	20 10 0	
John Eden.....	Do de do au bassin de Gaspé jusqu'au 1er avril, 1848, y compris la papeterie pour 1847.....	30 0 0	
P. Chalou.....	Six mois de loyer de la cour de justice à Kamouraska, jusqu'au 1er novembre, 1848, y compris les autres dépenses contingentes.....	15 14 7	
Wm. Hume.....	Une année de do de do à Leeds, jusqu'au 8 mai, 1848	10 0 0	
J. Filteau.....	A compte de diverses dépenses contingentes de do à Lotbinière.....	7 10 0	
L. G. DeLorimier.....	Une année de loyer de do à l'Assomption jusqu'au 1er novembre, 1848.....	25 0 0	
Peter Cowan.....	Do de do à Missisquoi jusqu'au 1er août.....	35 0 0	
Jean C. Belcau.....	Loyer de do aux Iles de la Magdeleine pour les années 1847 et 1848.....	30 0 0	
A. Lafontaine.....	Do de do aux Outaouais, jusqu'au 13 juillet, 1848, et autres dépenses contingentes de cette cour.	68 4 3	
Jamés Reeves.....	Dépenses contingentes de do à Rimouski, jusqu'au 1er mai, 1849.....	10 0 0	
R. Lelièvre.....	Une année de loyer de do à Portneuf, jusqu'au 1er mai, 1848.....	10 0 0	
J. Fraser.....	Do de do à Restigouche, jusqu'au 24 juillet, 1848	20 0 0	
F. C. Cleve.....	Do de do à Richmond, jusqu'à janvier do.....	7 10 0	
P. Chevalier.....	Loyer de do à Richelieu, jusqu'au 31 décembre, 1847, et autres dépenses pour 1848.....	35 7 6	
N.E. O. Claire.....	Dépenses contingentes de do à St. Hyacinthe, jusqu'au mois d'avril, 1849.....	38 12 6	
A. Bender.....	Loyer de do à St. Thomas, jusqu'au 1er mai, 1848, y compris d'autres dépenses contingentes	37 2 6	
A. A. Vanfelson.....	A compte des dépenses pour do au Saguenay, pour 1848.....	11 5 0	
John M'Gillis.....	Loyer et autres dépenses de do à St. Jean, jusqu'au 1er mai, do.....	34 10 0	
F. H. Lemaire.....	Do de do aux Deux-Montagnes, do 1er juin do	25 0 0	
C. A. Richardson.....	Loyer et autres dépenses de do à Stanstead, jusqu'au 22 mai, 1848.....	11 0 0	
John Fraser.....	Loyer de do à Terrebonne, jusqu'au 1er sept. do	12 10 0	
H. A. Holland.....	Do de do à Yamaska, jusqu'au 8 août, et dépenses contingentes pour deux années expirées le 15 août, 1848.....	38 12 9	
J. O. Bastien.....	Quinze mois de loyer de do à Vaudreuil, jusqu'au 31 octobre, 1848, à £30 par année.....	37 10 0	
		671 11 1	
	Total pour l'administration de la justice.....		25761 1 2
	Total des paiements, estimation de 1848, courant.....	£	102538 7 1

F. HINCKS,
Inspecteur Général.BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

No. 21.

ETAT des paiements faits par le Receveur Général de la Province du Canada, sur warrants à lui adressés entre le 1er Février, 1848, et le 31 Janvier, 1849, accompte des Travaux Publics, ordonnés par l'Acte de la dernière Session, 11 Victoria, chap. 9.

A QUI PAYE.	SERVICE.	Total		
		Courant.		
		£	s.	d.
<i>Travaux Publics.</i>				
Richard Lewis et autres.....	Pour compléter le chemin d'Arthabaska.....	3907	8	8
Thos. A. Begly.....	Pour bâtir des ponts au sud du St. Laurent.....	95	0	0
D. Brown.....	A compte de <i>Rouge Hill</i> et chemin.....	350	0	0
Wm. Patton.....	Pour compléter le quai de la <i>Grosse Isle</i>	309	0	6
Thos. A. Begly.....	A compte du chemin de <i>Grimby</i>	695	11	3
Do.....	A compte du canal de <i>Chambly</i>	£1600	8	8
	Moins l'argent reçu de la vente d'un <i>Cûre-Môle</i>	17	0	0
		1583	8	8
S. et E. Mills.....	Pour compléter le pont <i>Jacques Cartier</i>	149	1	10
Peter McGill et autres.....	Sentences d'arbitres pour des terres et des dommages causés par les travaux publics.....	5313	15	0
C. H. Castle et autres.....	A compte d'arpentages et relevé.....	705	12	8
James Morrison et autres.....	A compte de l'ouvrage fait au grand chemin nord de <i>Toronto</i>	12542	14	3
Thos. A. Begly.....	Do pour le chemin de <i>Témiscouata</i>	474	9	3
Thos. A. Begly et autres.....	Do pour les canaux du <i>St. Laurent</i>	£4615	5	10
	Moins ce qui a été payé à compte de la vente d'une machine à vapeur et d'un cheval employé pour ces travaux.....	154	1	10
		4461	0	10
James Goodwin et autres.....	Do pour les travaux de l' <i>Outaouais</i>	2072	7	0
	Total des paiements pour travaux publics.....	£32659	9	11

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

Appendice
(A.)
1849.

Appendice
(A.)
1849.

No. 22.

Etat comparatif du revenu net et de la dépense du fonds consolidé de la Province du Canada pour les années 1847 et 1848.

REVENU NET.				DÉPENSE.				Explications sur l'augmentation et la dépense.	
Départements du Revenu.	1847. Courant.	1848. Courant.	Diminution.	Causes de l'augmentation et de la diminution.	Départements de la dépense.	1847. Courant.	1848. Courant.		Augmentation.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.			£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Produit net des douanes.....	381063 11 10	304358 7 4	76705 4 6	Fluctuation de Commerce.	Intérêt sur la dette Pub. A, Acte d'Union..	148264 7 3	166014 12 2	17750 4 11	...
Accise	28820 14 8	28545 12 2	275 2 6		Une somme considérable a été dépensée pour des relevés et arpages.	Liste Civile cédulée B, Acte d'Union..	37818 15 4
Territorial.....	25757 15 6	3181 0 10	22576 14 8	Dépenses pour maintenir les travaux en état de réparation.		Liste Civile cédulée A, Acte Provincial.	20589 14 10
Droits de phare.....	865 19 1	1041 6 8	175 7 7		Résultant du transfert de £4090, payés en 1846 par les commissaires du Havre de Montréal, à un compte séparé, pour l'amélioration du St. Laurent en bas de Québec, conformément à l'acte 9 Vic., c. 60.	Liste Civile cédulée B, Acte Provincial.	8561 6 9	33866 9 4	25305 2 7
Impôts de Banques.....	16006 7 2	12473 1 0	3533 6 2	Charges Permanentes sous les Actes du Canada Est....		Liste Civile cédulée A, Acte Provincial.	9997 18 9	37073 0 11	27075 2 2
Travaux Publics.....	42557 8 5	24057 16 9	18499 11 8		Charges Permanentes sous les Actes du Canada Ouest..	Charges Permanentes sous les Actes du Canada Est....	6347 19 5	6313 7 1	...
Commissions de Milice.....	43 8 3	41 10 0	1 18 3	Charges Permanentes sous les Actes du Canada.....		Charges Permanentes sous les Actes du Canada Est....	8746 15 3	9652 19 3	906 4 0
Amendes et confiscations, les saisies y comprises.....	2247 4 9	1400 9 3	846 15 6		Evaluation, 1845.....	Evaluation, 1845.....	82648 8 5	90766 8 2	8117 19 9
Intérêt sur des Dépôts publics.....	1008 14 10	168 18 2	839 16 8	Evaluation, 1846, exclusivement des Travaux Publics.		Evaluation, 1846, exclusivement des Travaux Publics.	26231 17 10	2820 12 7	...
Revenu Casuel.....	8455 10 2	4377 5 6	4098 4 8		Evaluation, 1847.....	Evaluation, 1847.....	12687 9 4	571 9 10	...
Totaux, Courant.....	506826 14 8	379645 7 8	127356 14 7	Evaluation, 1848.....		Evaluation, 1848.....	97127 4 0	9883 17 1	...
					Totaux, Courant.....	Totaux, Courant.....	438021 17 1	459491 3 6	181683 0 6

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No. 28.

Etat des affaires de la province du Canada, le 31 janvier, 1849, dans lequel est comprise l'année 1848.

Table with columns: Da., Courant., Cr., £ s. d., £ s. d., £ s. d., Courant. Lists various public works and companies with their respective financial details.

Table with columns: £ s. d., £ s. d., £ s. d., £ s. d. Continuation of the financial report from the previous page, listing various public works and companies.

No. 23. — ETAT des affaires de la Province du Canada, etc. — (Continuation.)

Dn.	Cr.			Courant.			Courant.
	£	s.	d.	£	s.	d.	
Rapporté de l'autre part.....							
Reclamations par suite de l'invasion et rébellion, C. O.....	20000	0	0	20000	0	0	430328 17 0
Do. do. Canada Est.....	8455	10	11	8455	10	11	
Emprunt de Québec.....	99995	0	0	99995	0	0	
Asile des lunatiques.....	27750	0	0	27750	0	0	
Société de droit, Haut-Canada.....	6000	0	0	6000	0	0	162200 10 11
<i>Placements sur des fonds spéciaux.</i>							
Fonds des réserves du clergé, Ouest, 5 par cent, débentures provinciales.....	167247	0	2				
Do. do. (province).....	31614	11	14				
Do. do. nouvelles ventes.....	73100	0	0				
Do. do. Est, do. nouvelles ventes.....	58301	6	3				
Do. do. do. vinciates.....	1900	0	0				
Do. do. do. (province).....	2300	0	0				
Do. do. do. nouv. ventes.....	28162	6	8				
Fonds des écoles de grammaire.....	1590	0	0				
Do. compte spécial.....	41915	0	0				
Fonds des biens des Jésuites.....	4750	0	0				
Fonds des Inspecteurs et mesureurs de bois, Québec.....							
Seigneurie de Lauzon.....	4954	0	2				
Liste civile, cédule A, ancienne liste civile.....	12646	7	5				
Items imprimés.....	69806	1	2				
Compte de caisse.....	34442	16	3				
Banque d'Angleterre.....	53533	6	8				
Fonds pour l'émigration, 1847.....	28840	17	11				
Obligations dues, Montréal.....	5853	15	8				
Do. Québec.....	714	16	1				
Do. St. Jean.....	903	11	6				
Do. Canada Ouest.....	1933	9	2				
Droit de tonnage, Québec.....	206	0	7				
Comptables publics.....	3629	2	10				
Fonds de la Trinité, Québec.....	403	3	34				
Bosanquet et Cie.....	224	13	8				
Département des terres de la couronne.....	1042	6	9				
Banque d'Angleterre, compte d'agence.....	206	13	8				
Travaux publics imprimés.....	6716	3	5				
Reliés et arpentages.....	7050	0	0				
Fonds de l'émigration, 1849.....	7224	8	5				
<i>Fonds spéciaux.</i>							
Fonds des réserves du clergé, Canada Ouest.....				205870	11	8	
Do. do. nouvelles ventes.....				96336	16	9	
Do. do. Canada Est.....				53942	12	1	
Do. do. nouvelles ventes.....				6162	17	11	
Fonds du revenu du clergé, Canada Ouest.....				9252	2	54	
Do. do. nouvelles ventes.....				8201	2	5	
Do. do. Canada Est.....				2980	17	14	
Do. do. nouvelles ventes.....				317	6	0	
Fonds des Weslevens Methodististes.....				0	0	3	
Fonds des terres des écoles, spécial.....				30715	3	11	
Do. distributif.....				6467	16	11	
Do. do. compte spécial.....				1590	0	0	
Fonds des biens des Jésuites.....				52268	17	8	
Fonds des inspecteurs et mesureurs de bois, Québec.....				5257	16	8	
Licences d'auberges, Canada Ouest.....				15799	19	14	
Do. Canada Est.....				5988	4	4	
Licences de mariages, Canada Ouest.....				1817	4	10	
Do. Canada Est.....				51	8	7	
Asile des lunatiques.....				3485	19	44	
Honoraires pour frais de justice.....				2055	16	3	508592 14 4
Fonds d'amortissement.....				53533	6	8	
Pertes occasionnées par la guerre.....				510	8	3	
Baring et Cie.....				14443	19	11	
Warrants non payés.....				243	1	4	
Droit de tonnage, Montréal.....				85	0	10	
Fonds de la Trinité, Montréal.....				453	1	10	
Fonds du revenu consolidé.....				5965	5	4	
Conseil du district de Montréal.....				269	7	9	
Ventes suspendues des terres du clergé.....				4000	0	0	
Liste civile, cédule B, (ancienne L. C.).....				14555	17	94	
Banque de Montréal.....				12000	0	0	
Do. F. Amérique Britannique du Nord.....				7500	0	0	
Département du commissariat.....				34628	2	10	
Glynn et Cie.....				32945	16	6	
Compte des sauvages.....				18491	16	4	
Compte de dépenses contingentes.....				127	17	6	
Total courant.....							
£ 4873431 5 14							

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL.
Montréal, Mars, 1849.

F. HINCKS, Inspecteur Général.

No. 24.

ETAT des deniers perçus en vertu d'Actes Provinciaux, 45 Geo. III, chap. 12; 51 Geo. III, chap. 2, et 2 Geo. IV, chap. 7; et des Dépenses encourues pour l'entretien et l'amélioration de la Navigation du Fleuve St. Laurent, depuis le Bassin de Portneuf, dans le District de Québec, jusqu'à la Ligne de Division entre les ci-devant Provinces du Bas et du Haut-Canada, pour l'année 1848, sous la surveillance de la Maison de la Trinité de Montréal.

NOMS.	DEPENSES.	Montant.		Total Courant.		RECETTES.	Montant.		Total Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.
J. W. Dunscomb,.....	Balance rapportée de l'année dernière,.....			521	19 0					
Robert Armour,.....	Neuf mois de salaire comme Député Maître, jus- qu'au 30 Septembre, 1848, à £125 par année,.....	93	15 0			45 et 51 Geo. III, et 2 Geo. IV, chap. 7.				
James Holmes,.....	Trois do comme Maître, jusqu'au 31 Décembre, 1848, à do	31	5 0			Montant des droits perçus par Henry Jessopp, Officier Naval, durant les cinq trimestres expirés le 5 Janvier, 1849,	1630	10 10		
Wm. R. Rayside,.....	Douze do comme Régistrateur et Trésorier, jus- qu'au do	125	0 0			Moins—2½ pour cent de commission,.....	40	15 3		
P. H. Morin,.....	Salaire comme Maître du Havre, depuis le 1er Jan- vier jusqu'au 25 Mai, 1848, à £250 per année,....	100	5 6			2 Geo. IV, chap. 7.			1589	15 7
H. G. Thompson,.....	Do do depuis le 27 Mai jusqu'au 31 Décembre, 1848, à do	149	0 9							
James Holmes, Régistra- teur et Trésorier,.....	Douze mois do comme Huissier de la Trinité, jus- qu'au do	75	0 0			Montant des droits perçus par le même sur les bateaux-à-vapeur, pendant la saison de 1847,	676	9 9		
	A compte des dépenses contingentes du bureau pour l'année 1848,.....	700	0 0	1274	6 3	Moins—2½ pour cent de commission,.....	16	18 3		
	Balance portée au compte de l'année prochaine,.....			453	1 10				659	11 6
	Total courant,.....			2249	7 1	Total courant,.....			2249	7 1

Par Balance portée ci-contre,..... £453 1 10

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

No. 25.

Etat du Revenu provenant des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, et des Paiements faits à même le dit revenu pour l'encouragement de l'Education dans le Canada Est, et pour réparations faites aux Moulins Banaux de Laprairie, durant l'année expirée le 31 Janvier, 1849.

NOMS.	DEPENSES.	Courant.		RECETTES.	Courant.	
		£	s. d.		£	s. d.
David Davidson.....	<i>Paiements en vertu de l'évaluation, 1847, 10 et 11 Vic., c. 34.</i>			Balance de l'année dernière.....	5539	2 4
Alexandre McDonald.....	Montant payable aux Directeurs du Lycée à Montréal, pour les six mois expirés le 31 Décembre, 1847, pour avoir donné l'éducation gratuitement à 20 écoliers de la classe pauvre.....	141	2 3	Montant reçu du Commissaire des Terres de la Couronne, pour le compte des Biens des Jésuites.....	3539	0 4
D. H. Geoffries.....	Salairé comme Maître de l'école des Sauvages à Caughnawaga, du 23 Septembre, jusqu'au 31 Décembre, 1847, à £50 par année.....	13	11 9	Do montant reçu des banques Commerciale et de la Cité pour intérêt sur débetures qu'elles possèdent.....	374	2 6
Rév. C. Harper.....	Do comme do à St. Régis, du 16 au 31 Décembre, 1847, à do.....	2	3 6	Do du Shérif des Trois-Rivières, pour une commutation de l'enure.....	10	0 0
Read et Hosten et autres.....	Allocation faite au Collège de Nicolet, pour 1847.....	200	0 0	Do argent crédité, par le Receveur Général, étant des intérêts sur des débetures tenues, à compte des biens des Jésuites.....	2095	10 0
L'Honble. John Stewart.....	A compte de leur contrat pour réparations faites, etc., aux Moulins Banaux de Laprairie.....	356	17 6	Total courant.....	£11557	15 2
	Pour le montant crédité de trop dans l'addition de son compte pour les six mois expirés le 31 Mars, 1843.....	845	0 0			
	Total des paiements, courant.....	1203	17 6			
	Balance non placée, portée au compte de l'année prochaine.....	10353	17 8			
	Total courant.....	£11557	15 2			

Balance portée ci-contre.....£10353 17 8

F. HINCKS,

Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Montréal, Mars, 1849.

Appendice
(A.)
1849.

Appendice
(A.)
1849.

No. 26.

Etat des droits de tonnage perçus pendant la saison de la navigation de l'année 1848, à Québec et Montréal, en vertu de l'acte provincial, 6 Guil. IV, chap. 35, continué par acte du Canada, 8 Victoria, chap. 26, et des sommes qui en ont été payées pour pourvoir au traitement médical de matelots malades.

QUEBEC.

DEPENSES.		RECETTES.	
	Courant.		Courant.
	£ s. d.		£ s. d.
Joseph Morrin,.....	112 5 10	Par montant de droits de tonnage perçus à Québec pendant la saison de 1848,.....	£1745 13 5
Péter Sheppard,.....	1602 2 7	Moins—5 par cent. au Collecteur,.....	87 5 7
Hénoy Jessopp,.....	150 0 0	Par balance portée ci-contre,.....	206 0 7
Total courant,.....	1864 8 5	Total Courant,.....	1864 8 5

Par balance portée ci-contre,.....£ 206 0 7

MONTREAL.

DEPENSES.		RECETTES.	
	Courant.		Courant.
	£ s. d.		£ s. d.
Samuel Gerrard,.....	116 10 2	Par balance rapportée de l'année dernière.....	116 10 2
	85 0 10	Par montant de tonnage perçu à Montréal, pendant la saison de 1848,.....	85 0 10
Total courant,.....	201 11 0	Total courant,.....	201 11 0

Par balance portée ci-contre,.....£ 85 0 10

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

No. 27.

Etat des deniers provenant de la vente des terres des écoles en cette partie de la province ci-devant appelée Haut-Canada, conformément à l'acte du Canada, 4 et 5 Vict., chap. 19, et des warrants émanés entre le 1er février, 1848, et le 31 janvier, 1849, à compte de l'année expirée le 31 décembre, 1848.

NOMS.	DEPENSES.	Courant.			RECETTES.	Courant.				
		£	s.	d.		£	s.	d.		
Rév. Wm. Bettrige,.....	Allocation pour la construction d'une maison d'école dans ledistrict de Brock,.....	195	0	0				£	s.	d.
Rév. M. Harris,.....	Appropriation de l'allocation pour les écoles de grammair dans le district de Bathurst pour 1848,.....	80	0	0				1506	10	8
Rév. John M. Rogers,.....	Do pour do Colborne do	50	0	0						
Rév. H. Urquhart,.....	Do pour do l'Est do	85	0	0						
Rév. J. G. Geddes,.....	Do pour do Gore do	140	0	0				309	15	0
Rév. H. J. Grasett,.....	Do pour do Home do	50	0	0						
Rév. R. F. Campbell,.....	Do pour do Huron do 1847,.....	26	13	4				843	17	4
Arthur Acland,.....	Do pour do do 1848,.....	50	0	0						
James Morris,.....	Do pour do Johnstown pour les années 1847 et 1848,.....	190	0	0				1819	10	0
Rév. B. Cronyn,.....	Do pour do London 1848,.....	50	0	0						
Vénéralble G. O. Stuart,.....	Do pour do Midland do	120	0	0						
Do	Pour le soutien de l'académie de Newburg, dans ce do pour l'année 1847,.....	40	0	0						
Rév. Thos. Green,.....	Allocation pour les écoles de grammaire dans le district de Niagara pour 1848,.....	155	0	0						
Christopher Freeland,.....	Do pour do Ottawa do	50	0	0						
James Rogers,.....	Do pour do Prince Edouard do	50	0	0						
Francis Baby,.....	Do pour do Western do	50	0	0						
	Par balance portée à l'année prochaine.....									
	Total courant.....							1381	13	4
								6467	16	11
								7849	10	3

Par montant de balance,.....£ 6467 16 11

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montreal, Mars, 1849.

No. 28.

ETAT des deniers payés au Receveur-Général de la Province par les Trésoriers de District, Canada Ouest, entre le 1er Février, 1848, et le 31 Janvier, 1849, conformément à un Acte de la Législature du Haut-Canada, 2 Vict. chap. 11, intitulé: "Acte pour autoriser l'érection d'un Asile en cette partie de la Province pour l'admission de Lunatiques et Insensés," constatant en même tems tous les paiements qui ont été faits.

PAIEMENTS.		RECETTES.	
Courant.		Montant.	
£ s. d.		£ s. d.	
Montant de l'intérêt payé sur des débetures émises à compte de la somme que l'Acte Provincial, 9 Victoria, chap. 61, autorise à prélever pour compléter l'Asile	1650 16 4	Par balance de l'année dernière.....	1812 2 5½
Montant payé à Andrew Steven, Caisier de la Banque de Gore, étant le montant porté par erreur contre la Banque, sur certificats de dépôts transmis par le Trésorier du District de Talbot.....	102 0 0	Montant payé par le Trésorier du District de Brock, durant l'année 1848.....	105 13 11
Balance portée à l'année prochaine.....	3485 19 4½	do Colborne	97 18 5
		do Dalhousie	93 15 8
		do Eastern	330 5 8
		do Gore	481 2 9
		do Home	1112 14 3
		do London	300 0 0
		do Niagara	369 9 5
		do Prince Edward	158 1 6
		do Talbot	120 4 5
		do Ottawa	33 6 0
		do Wellington	224 1 3
		Total courant.....	3426 13 3
			£
			5238 15 8½

Par balance portée ci-contre..... £3465 19 4½

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, Mars, 1849.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

No. 29.

ETAT du Revenu provenant de Licences d'Auberges dans le Canada Ouest, pendant l'année expirée le 5 Janvier, 1849, reçu entre le 1er Février, 1848, et le 31 Janvier, 1849, applicable au paiement des pertes causées par la Rébellion dans le Canada Ouest, en vertu de l'Acte Provincial, 8 Vict. chap. 72.

PAIEMENTS.		RECETTES.	
Courant.		Courant.	
£ s. d.		£ s. d.	
Alexander Simpson, Caissier de la Banque de Montréal, étant à compte des paiements des pertes causées par la Rébellion dans le Canada Ouest.....	2000 0 0	Produit Net du Montant non-approprié provenant de l'année dernière.....	5623 12 9½
L. M. Viger, Receveur Général, étant pour le paiement d'intérêts sur des Débitures émancipés en vertu de l'Acte Provincial, 8 Vict. chap. 72.....	1200 0 0	REVENUS NETS DE CETTE ANNEE.....	
Par balance portée à l'année prochaine.....	15799 19 1½		
		DISTRICT DE BATHURST.....	244 7 6
		Do BROCK.....	255 2 6
		Do COLBORNE.....	191 13 6
		Do DALHOUSIE.....	235 3 9
		Do L'EST.....	352 0 9
		Do GORE, Division du Sud.....	1126 17 9
		Do Do du Nord.....	1203 16 5
		Do HOME, Do de York.....	589 16 3
		Do Do de l'Est.....	134 9 3
		Do Do de l'Ouest.....	422 2 4
		Do HURON.....	16 2 6
		Do JOHNSTOWN.....	648 7 0
		Do KENT.....	64 9 3
		Do LONDON, Première Division.....	1412 3 9
		Do Do, Seconde do.....	296 8 9
		Do MIDLAND.....	293 1 3
		Do NEWCASTLE, Div. de Northbd.....	784 14 6
		Do Do, Do de Durham.....	86 5 5
		Do NIAGARA.....	111 16 3
		Do L'OUTAOUAIS.....	254 4 0
		Do PRINCE EDOUARD.....	249 8 3
		Do SIMCOE.....	335 13 0
		Do TALBOT.....	478 3 9
		Do VICTORIA.....	77 6 3
		Do L'OUEST.....	458 18 1
		Do WELLINGTON.....	
		Totaux.....	11210 8 3
		Moins—Pour autant porté à l'avoir de 1847.....	1650 13 2
		“ Pour autant restant à payer pour 1848.....	493 16 8
			468 7 9
		Retrachez—Montant déduit comme non payé pour 1847.....	4962 4 5
			65 0 4
		Ajoutez—Reçu dans le mois de Janvier, 1849, étant partie du Revenu de 1849, et qui a été reçu dans l'intervalle de ce compte.....	6313 4 2
			6863 2 2
		Total courant.....	13176 6 4
		Total courant.....	18999 19 1½
		Balance portée ci-contre.....	£15799 19 1½

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, Mars, 1849.

F. HINCKS, Inspecteur Général.

No. 30.

État du Revenu provenant des Licences d'Auberges dans le Canada Est, perçu entre le 1er Février, 1848, et le 31 Janvier, 1849, et des paiements qui ont été faits à même le dit revenu aux divers Districts Municipaux dans le Bas-Canada, pendant l'année expirée le 31 Janvier, 1849, tel qu'autorisés par l'Acte de la Province, 8 Vict. chap. 72.

PAIEMENTS.			RECETTES.						Courant.
			DISTRICTS.						£ s. d.
£ s. d.									6278 0 0
6340 0 0			Balance non dépensée de l'année dernière	No. des Licences.	Perceptions Brutes.	Frais de Perception.	Produit du Revenu net.		
5988 4 4					£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
			MONTREAL, Division No. 1	640	2735 10 0	127 0 0	2608 10 0		
			Do do No. 2	425	1859 7 6	116 5 0	1743 2 6		
			QUEBEC	345	1466 5 0	86 5 0	1380 0 0		
			TROIS-RIVIERES	57	249 7 6	23 15 0	225 12 6		
			ST. FRANCOIS	31	135 12 6	11 10 8	124 1 10		
			GASPE	9	39 7 6	2 5 0	37 2 6		
			Totaux	1507	6485 10 0	367 0 8	6118 9 4		
			Moins—Autant porté au crédit du compte de l'année dernière			60 0 0			
			" —Autant non payé pour l'année dernière.....			8 5 0			
							68 5 0		
			Total courant						12328 4 4
			Balance portée ci-contre.....						6050 4 4

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, Mars, 1849.

F. HINCKS, Inspecteur Général.

Appendice
(A.)
1849.

Appendice
(A.)
1849.

No. 31.

Etat du montant des Honoraires reçus pour Licences de Mariage, accordées dans le cours de l'année expirée le 31 Décembre, 1848, dans le Canada Ouest, et des paiements qui en ont été faits, tels qu'autorisés par l'Acte Provincial, 9 Vict. chap. 65.

NOMS.	DEPENSES.	Courant,		RECETTES.		Montant.		Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Robt. S. Jameson	Allocation additionnelle pour l'asile temporaire des lunatiques à Toronto pour l'année 1847, tel que pourvue dans l'évaluation de cette année là.	750	0 0						
W. Ford, Jr., Maire, Cité de Kingston.....	Montant annuel payable pour le soutien des pauvres à Kingston pour l'année 1848.....	500	0 0	2621	0 0				
J. W. Brent	La moitié du montant annuel payable pour le soutien de l'hôpital de Toronto pour 1848.....	375	0 0	382	13 0			2238	7 0
H. M. Westmacott.....	Do do pour la maison d'industrie à Toronto, pour do.....	250	0 0						
	Total des paiements	1875	0 0						
	Balance portée au compte de l'année prochaine	1817	4 10						
	Total courant	3692	4 10					£3692	4 10
	Par montant de balance.....								1817 4 10

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, Mars, 1849.

F. HINCKS, *Inspecteur Général.*

No. 32.

Etat du montant des Honoraires reçus pour Licences de Mariage accordées dans le cours de l'année expirée le 31 Décembre, 1848, dans le Canada Est, et appropriées au paiement des Pertes causées par la Rébellion dans le Bas-Canada, par l'Acte Provincial, 9 Vict. ch. 65.

DEPENSES.	Courant.		RECETTES.		Montant.		Courant.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Par ce montant payé par le Receveur Général, à compte de l'intérêt dû sur des Déshentures émises en vertu de cet Acte en paiement des Pertes causées par la Rébellion dans le Canada Est.	561	14 8			431	0 0		
Par balance portée à l'année prochaine	51	8 7			25	1 9		
Total courant	613	3 3						
Par balance portée ci-contre.....								405 18 3
								£613 3 3
							£51 8 7

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, Mars, 1849.

F. HINCKS, *Inspecteur Général.*

No. 33.

ETAT des recettes provenant du taux ou droit imposé par l'Acte Provincial, 11 Victoria, ch. 1, sur les passagers ou émigrés qui arrivent aux ports de Québec et de Montréal, et des montants payés à même ces recettes, pour leur procurer l'assistance des médecins, et mettre les personnes indigentes de cette catégorie en état de se rendre au lieu de leur destination, durant la saison de navigation de l'année 1848, y compris les dépenses de Quarantaine à la Grosse Isle et à Québec.

A QUI PAYÉ.	PAIEMENTS.		RECETTES.		Courant.	Montant.		Courant.
	DEPENSES DE L'EMIGRATION.	Montant.	Montant de la taxe reçue par le Collecteur de Québec durant la saison de 1848	Montant.		£ s. d.	£ s. d.	
Wm. Fidler, Com. Génl.	DEPENSES DE L'EMIGRATION.	£ s. d.	£ s. d.	14319 0 0	14543 10 0	14319 0 0		
A. B. Hawke, Agent, Canada Ouest.	Salaires.							
A. C. Buchanan, Agent, Canada Est.	Pour ses déboursés durant la saison de 1848.	477 9 9						
J. Weatherly, Agent des Emigrés, Montréal.	Do	1160 5 3						
Colclough et Greer.	Do	154 17 0						
John Molson.	Do	133 6 7	1925 18 7					
L. Hilliard.	Transport.							
J. Ward.	Montant à eux payé pour transport.	2477 19 6						
Jacob Bonter.	Do	154 15 0						
A. C. Buchanan.	Do	19 6 10						
A. B. Hawke.	Do	17 12 6						
Wm. Fidler, Com. Génl.	Do	6 14 9						
A. B. Hawke.	Do	2471 15 7	8089 8 8					
P. Sheppard.	Do	2941 4 6						
	Depenses de l'Hôpital.							
	Pour dépenses à compte de l'Hôpital.	619 0 7						
	Do	1153 0 11						
	Do	498 10 1	2270 11 7					
	à l'Hôpital de Marine, Québec.							
	Provisions.							
	Pour autant à lui payé.	161 16 9						
	Do	118 8 3						
	Do	656 18 11	937 3 11					
	Quarantaine.							
	Pour ses déboursés à la Grosse Isle.	3624 9 1						
	Moins.—Ce montant par lui payé.	683 1 6						
	Do à compte du teamer St. Peter.	2941 7 7						
	Pour divers autres paiements.	1012 7 6						
	Salaires et autres déboursés durant l'année 1848.	1377 6 5						
	Réparations, etc.	329 11 8						
	Pour ouvrage à la Grosse Isle.	1589 9 7						
	Do	936 7 4						
	Do	30 17 4						
	Do	12 6 0						
	Do	39 3 6						
	Do	13 12 6						
	Une année de loyer d'un terrain pour des Apprentis, des Sœurs Grises.	2621 16 3						
	Pour le soutien des Orphelins en 1848.	158 10 0						
		106 16 3						
	Total courant.	21770 18 5	21770 18 5					
	Balance portée ci-contre.	£7224 8 5						

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, Mars, 1849.

F. HINCKS, Inspecteur Général.

ETAT détaillé des paiements et déductions faites sur les Revenus constituant le Fonds Consolidé de la Province du Canada, pour frais de régie, perception, droits remis, etc., pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.

NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
	PAYÉ A MÊME LE REVENU DES DOUANNES.	£ s. d.	£ s. d.
	<i>Québec.</i>		
	Salaires, Incidents, etc., pour l'année 1848.....	7373 17 8
	<i>Montréal.</i>		
	Salaires, Incidents, etc., pour l'année 1848.....	5142 17 3
	<i>St. Jean.</i>		
Wm. Macrae.....	Salaires comme Collecteur pour l'année expirée le 1er Janvier, 1849	500 0 0	
Do.	Loyer d'un bureau, et bois de chauffage pour do.....	50 0 0	
Do.	Dépenses incidentes, enregistrement d'obligations, frais de voyages, etc.....	45 9 6	
J. W. Taylor.....	Salaires comme Surintendant pour l'année expirée le 1er Janv., 1849	200 0 0	
Benj. Burland.....	Do. comme jaugeur pour do do.....	125 0 0	
Wm. Leggatt.....	Do. comme Officier préposé au débarquement des effets do.....	100 0 0	
L. C. Vandal.....	Do. comme do do do do.....	70 0 0	
Thos. Watkins.....	Do. comme Commis, pour l'année expirée le 1er Janvier, 1849.	100 0 0	
Fras. Crispo.....	Do. comme do Assistant, do do.....	75 0 0	
Leon Fournier.....	Do. comme Preneur des effets, du 20 Mai, 1848, au 1er Janvier 1849, à £125.....	76 17 8	
			1342 7 2
	<i>Philipsburg.</i>		
P. P. Russel.....	Salaires comme Collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849	200 0 0	
Do.	Alloué pour loyer d'un bureau et bois de chauffage pour do.....	25 0 0	
Do.	Papeterie, frais de port, etc., pour do.....	1 18 0	
R. Taylor.....	Salaires comme Surintendant, du 5 Janvier au 22 Mai, 1848, à £100 par année.....	38 3 8	
J. Henderson.....	Salaires comme do du 26 Mai, 1848, au 1er Janvier, 1849, à £75 do	44 18 4	
			310 0 0
	<i>Coteau du Lac.</i>		
W. B. Simpson.....	Salaires comme Collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849	400 0 0	
Do.	Alloué pour dépenses de voyages à Prescott et de Prescott.....	5 0 0	
Alexr. Home.....	Salaires comme Officier préposé au débarquement des effets, du 5 Janvier au 5 Avril, 1848, à £50 par année.....	12 10 0	
Wm. Elwell.....	Do. comme do du 6 Avril au 5 Juin, 1848, à £50 par année.....	8 6 8	
Do.	Alloué pour dépenses de voyages de Prescott.....	1 8 9	
			427 5 5
	<i>Stanstead.</i>		
Jas. Thompson.....	Salaires comme Collecteur pour l'année expirée le 1er Janvier, 1849	125 0 0	
Do.	Alloué pour loyer d'un bureau pour do.....	25 0 0	
Do.	Dépenses encourues dans les Etats-Unis pour l'affaire de A. Workman	9 15 3	
Do.	Frais encourus dans la poursuite contre C. E. Stimson.....	7 10 0	
Do.	Alloué pour une chaloupe à Georgeville.....	12 10 0	
Do.	Frais encourus pour assister comme témoin à la Cour de New Hampshire, dans la poursuite de Lawrence Beach vs. Aaron Workman	3 17 0	
Do.	Frais de port, escompte à la banque, etc., pour l'année expirée le 1er Janvier, 1849.....	3 11 11½	
Andrew Patton.....	Salaires comme Surintendant pour do do.....	50 0 0	
W. R. McLaughlin....	Do. comme Officier pour prévenir la contrebande, du 1er Janvier au 24 Mai, 1848, à £40 par année.....	15 18 4	
Jas. Jellyman.....	Do. comme do à Georgeville, du 27 Mai au 18 Août, 1848, à £50 par année.....	11 10 5	
Wm. G. Cowee.....	Do. comme do à do du 19 août, 1848, au 1er janvier, 1849, à £50 do	18 5 0	
Wm. McGowan.....	Do. comme do à do du 1er Janvier, au 25 Mai, 1848, à £30, do	12 0 6	
Do.	Do. comme do à Stanstead, du 26 Mai, 1848, au 1er Janvier, 1849, à £40 do.....	23 18 11	
Matthew Dixon.....	Do. comme do à Georgeville, du 29 Mai, 1848, au 1er Janvier, 1849, à £30 do.....	17 14 3	
			336 11 7½
	<i>Beauce.</i>		
Thos. J. Taschereau..	Salaires comme Collecteur pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849...	75 0 0
	<i>Dundee.</i>		
L. H. Masson.....	Salaires comme Collecteur pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849...	200 00	
Do.	Bois de chauffage, papeterie pour do do.....	11 1 28	
Samuel Walsh.....	Salaires comme Officier préposé au débarquement des effets, du 5 Janvier au 5 Juillet, 1848, à £75 par année.....	37 10 0	
C. Knight.....	Do. comme do pour un trimestre expiré le 10 Octobre, 1848.....	18 15 0	
H. Smyth.....	Do. comme do du 25 Octobre, 1848, au 5 Janvier, 1849, à £75 do	14 17 6	
	Porté en l'autre part.....	£ 282 15 2	15,007 19 1½

1849.

1849.

NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part.....	282 15 2	15007 19 14
	<i>Dundee.</i> —(Continuation.)		
J. Henderson.....	Salaire comme officier préposé au débarquement des effets, depuis le 1er janvier au 25 mai, 1848, à £50 par année.....	20 0 8	
Do	Frais de voyage de Phillipsburg.....	2 10 0	
D. Lahey	Salaire comme officier préposé au débarquement des effets, depuis le 1er juillet, 1848, jusqu'au 1er janvier, 1849, à £50 par année.....	25 0 0	380 5 10
	<i>Lacolle.</i>		
Thomas Gordon.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	100 0 0	
Do	Alloué pour bateau à la rivière Station, du 6 janvier au 24 octobre, 1848, à £100 par année.....	79 3 4	
Do	Do pour do do du 25 octobre, 1848, au 5 Janvier, 1849, à £10 par année.....	2 1 8	
Do	Do pour loyer d'un bureau, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849....	20 0 0	
Do	Papeterie, etc., pour do.....	2 1 7	
Do	Ce montant ayant été par lui remis par erreur comme droits reçus, n'étant qu'en entrepôt et les droits n'ayant été perçus qu'à Montréal.....	100 7 6	
Do	Ce montant do en 1848 do.....	34 13 6	
Edward Marsh.....	Salaire comme officier préposé au débarquement des effets, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	50 0 0	388 7
	<i>Compton.</i>		
R. Vincent.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	75 0 0	
Do	Loyer de bureau pour do do.....	10 0 0	
Do	Bois de chauffage, papeterie, etc., pour do do.....	4 3 10	89 3 10
	<i>Clarenceville.</i>		
Chas. Stewart.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	100 0 0	
Do	Loyer de bureau, pour do do.....	20 0 0	
Andrew Holden.....	Salaire comme officier pour prévenir la contrebande, pour do do.....	16 0 0	136 0 0
	<i>Hemmingford.</i>		
G. N. John	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	75 0 0	
Do	Loyer de bureau, pour do.....	10 0 0	
Do	Bois de chauffage et papeterie, pour do do.....	4 10 0	89 10 0
	<i>Huntingdon.</i>		
Jas. Botham.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	100 0 0	
Do	Loyer de bureau, etc., pour do do.....	12 0 0	112 0 0
	<i>Russelltown.</i>		
Jno. Davidson.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	125 0 0	
Do	Loyer de bureau, bois de chauffage et papeterie, pour do do.....	20 0 0	
Do	Frais de port pour do.....	0 9 11	
Do	Dépenses encourues dans la saisie de bestiaux.....	27 8 4	
Thomas Kennedy.....	Salaire comme officier pour prévenir la contrebande, pour do do.....	50 0 0	222 18 3
	<i>Eaton.</i>		
H. F. Moore.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	75 0 0	
Do	Loyer de bureau pour do do.....	10 0 0	
Do	Bois de chauffage, port de lettre, papeterie, etc., pour do do.....	3 18 7	88 18 7
	<i>Frelighsburg.</i>		
A. Kemp.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	100 0 0	
Do	Loyer de bureau, bois de chauffage et papeterie, pour do do.....	20 0 0	
Do	Ports de lettres omis pour l'année 1847.....	0 13 4	120 13 4
	<i>Potton.</i>		
J. H. McVey.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	100 0 0	
Do	Loyer de bureau et bois de chauffage, pour do do.....	18 0 0	
James Jellyman.....	Salaire comme officier préposé au débarquement des effets, du 26 janvier au 26 mai, 1848, à £50 par année.....	19 10 4	137 10 4
	<i>Sutton.</i>		
Benj. Seaton	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	75 0 0	
Do	Loyer de bureau, bois de chauffage et papeterie, pour do do.....	20 0 0	95 0 0
	Porté en l'autre part.....	£	16818 6 10

1849.		1849.	
NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part.....		16,818 6 10½
	<i>St. Regis.</i>		
Saml. S. Finden.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	125 0 0	
Do	Loyer de bureau, du 5 janvier au 5 avril, 1848, à £26 par année.....	1 10 0	
Do	Do du 6 avril, 1848, au 5 janvier, 1849, à £25 par année.....	18 15 0	
Do	Papeterie, etc., pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	2 2 0	
Do	Montant porté en moins les années précédentes.....	3 19 2	
G. Ley.....	Salaire comme officier préposé au débarquement des effets, du 5 janvier au 9 mars, 1848, à £75 par année.....	13 .	
H. J. McDougall.....	Do comme do du 10 mars, 1848, au 5 janvier, 1849, à £75 par année..	61 16 11	226 6 2
	<i>Amherstburgh.</i>		
Francis Caldwell.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	100 0 0	
Do	Loyer de hangar et bureau, pour do do.....	12 0 0	
James Hamilton.....	Salaire comme officier préposé au débarquement des effets, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	50 0 0	162 0
	<i>Belleville.</i>		
H. Baldwin.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	125 0 0	
Do	Loyer de bureau, pour do do.....	15 0 0	
Wm. B. Gwyn.....	Salaire comme officier préposé au débarquement des effets, pour do do	75 0 0	
Wm. Elwell.....	Do comme do do do do du 5 juin au 10 octobre, 1848, à £50 par année.....	16 13 4	231 13 4
	<i>Bath.</i>		
Colin McKenzie.....	Salaire comme collecteur pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	100 0 0	
David Leahy.....	Do comme officier préposé au débarquement des effets, du 6 janvier au 19 juillet, 1848, à £50 par année.....	27 1 8	
Do	Do comme balance à son crédit sur son salaire pour l'année 1847.....	8 10 8½	
John Cameron.....	Do comme do du 5 août, 1848, au 5 janvier, 1849, à £50 par année...	18 1 5	153 13 9½
	<i>Brockville.</i>		
W. F. Meudell.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	250 0 0	
Do	Loyer de bureau, pour do do.....	25 0 0	
Do	Bois de chauffage, papeterie, frais de port, chaloupe, apprentis pour la chaloupe, etc., pour do do.....	30 2 8½	
Do	Frais de voyage à Dickinson's Landing.....	3 0 0	
Thos. J. Lord.....	Salaire comme surintendant du 5 janvier au 6 mai, 1848, à £75 par année.....	25 0 0	
Do	Do comme do du 19 mai, 1848, au 5 janvier, 1849, à £75 par année...	46 17 6	
W. J. Duff.....	Frais de voyage de Queenston à ce port.....	2 10 0	
Anthony Dixon.....	Salaire comme surintendant et officier préposé au débarquement des effets, du 25 juillet, 1848, au 5 janvier, 1849, à £50 par année.....	22 8 6	
Do	Frais de voyage de Oakville à ce port.....	8 1 3	412 19 1½
	<i>Bond Head.</i>		
Edward Clarke.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....		50
	<i>Chippaouais.</i>		
O. T. Macklem.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	200 0 0	
Do	Loyer de bureau et bois de chauffage, pour do do.....	25 0 0	
Do	Do aux Châtes de Niagara, pour do do.....	7 10 0	
Do	Pour trois assortiments de livres en 1847.....	9 2 6	
J. McDonald.....	Salaire comme officier préposé au débarquement et à la recherche des effets à do du 6 mars, 1848, au 5 janvier, 1849, à £100 par année...	83 6 8	
G. Nicholson.....	Do comme surintendant et officier préposé au débarquement des effets à Chippaouais pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	50 0 0	
H. N. Warren.....	Do comme officier préposé au débarquement et à la recherche des effets, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	50 0 0	424 19 2
	<i>Cornwall.</i>		
Guy C. Wood.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	100 0 0	
Caleb Knight.....	Do comme officier préposé au débarquement des effets, pour six mois expirés le 5 juillet, 1848, à £50 par année.....	25 0 0	
Angus McDonell.....	Do comme do pour l'année expirée le 5 janvier, 1849, à do.....	25 0 0	150 0 0
	<i>Cobourg.</i>		
W. H. Kittson.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	226 10 0	
Do	Loyer de bureau, pour do do.....	5 0 0	
Joseph Bertram.....	Salaire comme surintendant, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849...	50 0 0	
Herbert Lennou.....	Do comme officier préposé au débarquement des effets, pour do do...	50 0 0	331 10 0
	Porté en l'autre part.....	£	18,961 9 3½

1849.

1849

NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part.....	18961 9 3¼
	<i>Chatham.</i>		
Wm. Cosgrave.....	Salaires comme collecteur pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	125 0 0	
Do	Loyer d'un magasin do 1er septembre, 1848.....	20 0 0	
C. Johnstone.....	Salaires comme officier préposé au débarquement des effets, depuis le 1er décembre, 1847, jusqu'au 15 de janvier, 1849, à £50 par année...	54 3 4	199 3 4
	<i>Dickinson's Landing.</i>		
R. K. Bullock.....	Salaires comme collecteur depuis le 6 janvier jusqu'au 5 juillet, 1848, à £75 par année.....	37 10 0	
Do	Loyer d'un bureau du do à do, à £20 par année.....	10 0 0	
Jno. Verner.....	Salaires comme collecteur depuis le 6 juillet, 1848, jusqu'au 5 janvier, 1849, à £100 par année.....	50 0 0	
Do	Loyer d'un bureau du do à do, à £18 par année.....	9 0 0	
Do	Bois, papeterie et frais de port pour l'année expirée le 5 janvier, 1849	5 14 1	
Do	Rémunération quand il a laissé le Port Milford.....	30 0 0	
Wm. Elwell.....	Salaires comme officier préposé au débarquement des effets pour le trimestre expiré le 5 janvier, 1849.....	12 10 0	
Do	Frais de transport de Shannonville à ce port.....	1 12 6	156 6 7
	<i>Dunville.</i>		
W. B. Sheehan.....	Salaires comme collecteur pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	100 0 0	
Do	Loyer d'un bureau pour do do	11 0 0	
Do	Bois, papeterie, frais de port, etc., pour do	17 4 11½	
S. Amsden.....	Salaires comme officier préposé au débarquement des effets, depuis le 1er novembre, 1847, jusqu'au 5 janvier, 1849, à £75 par année.....	84 7 6	
Do	Frais de transport de Dundee à ce port.....	10 0 0	222 12 5½
	<i>Fort Erie.</i>		
Hon. Jas. Kerby.....	Salaires comme collecteur pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	150 0 0	
Do	Loyer d'un bureau pour do do	15 0 0	
Do	Bois, papeterie, etc., do do	11 14 9	
Edmund Anderson	Salaires comme surintendant pour do do	75 0 0	
Orange Schryer.....	Do comme officier préposé au débarquement des effets do do	50 0 0	301 14 9
	<i>Gananoque.</i>		
Ephraim Webster.....	Salaires comme collecteur pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	100 0 0	
Do	Loyer d'un bureau pour do do	6 0 0	
Do	Bois pour do do	2 2 0	
Edward Nulty.....	Salaires comme officier préposé au débarquement des effets pour do.....	50 0 0	158 2 0
	<i>Goderich.</i>		
John Galt.....	Salaires comme collecteur pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	100 0 0	
do	Loyer d'un bureau pour do do	15 0 0	115 0 0
	<i>Hamilton.</i>		
John Davidson.....	Salaires comme collecteur pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	400 0 0	
Do	Loyer d'un bureau pour do 1er janvier, 1849.....	20 0 0	
Do	Meubles de bureau, bois, papeterie, éclairage, frais de port, etc., pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	104 9 2	
Wm. Pring.....	Salaires pour surintendant pour do do.....	200 0 0	
Do	Frais d'une enquête au Port Crédit, par ordre de J. W. Dunscomb, écuyer, le 13 mai, 1848.....	4 10 0	
H. Vallance.....	Salaires comme commis pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	100 0 0	
J. H. Palmer.....	Do comme officier préposé au débarquement des effets, pour do do	75 0 0	
Jos. Wetherall.....	Do comme second do pour do do	50 0 0	
George Maxwell.....	Do comme officier pour prévenir la contrebande pour do do	50 0 0	
Do	Alloué pour un cheval pour do do	25 0 0	
J. W. Mills.....	Salaires comme priseur depuis le 1er juin, 1848, jusqu'au 5 janvier, 1849, à £125 par année.....	76 2 3	
C. A. Hamilton.....	Do comme officier préposé au débarquement des effets, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	50 0 0	
Robt. McDonell.....	Do comme emballer et assistant, depuis le 9 octobre, 1848, jusqu'au 5 janvier, 1849—77 jours, à 5s. par jour.....	19 5 0	1174 6 5
	<i>Hallowell.</i>		
J. B. Roblin.....	Salaires comme collecteur pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	100 0 0	
Do	Loyer d'un bureau pour do do	7 10 0	107 10 0
	<i>Kingston.</i>		
James Hopkirk.....	Salaires comme collecteur pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	500 0 0	
Do	Loyer d'un bureau pour do do	60 0 0	
Do	Loyer d'un magasin d'inspection depuis le 5 juillet jusqu'au 10 octobre, 1848, à £40 par année, et depuis le 5 novembre, 1848, jusqu'au 5 janvier, 1849, à £25 par année.....	14 3 4	
	Porté en l'autre part.....	£ 574 3 4	21,396 4 10

Appendice
(A.)

No. 34.—ÉTAT détaillé des paiements, etc., etc.—(Continuation.)

Appendice
(A.)

1849.		1849.	
NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
	Rapporté de l'autre part.....	£ s. d. 574 3 4	£ s. d. 21396 4 10
<i>Kingston.—(Continuation.)</i>			
Jas. Hopkirk.....	Bois de chauffage, port de lettres, papeterie, etc., pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	65 15 4	
Do.	Dépenses occasionnées par son changement de bureau.....	28 0 2	
Do.	Balance lui revenant de son salaire pour 1847	5 9 7	
J. A. Mailleuc.....	Salaire comme surintendant pour l'année expirée le 5 janvier, 1849...	175 0 0	
H. P. Gowan.....	Do comme commis, pour do do.....	150 0 0	
P. Carberry.....	Do comme officier préposé au débarquement des effets, pour do do...	75 0 0	
D. Lynch.....	Do comme do do pour do do.....	75 0 0	
R. A. Kelly.....	Do comme do do pour do do.....	50 0 0	
G. H. Detlor.....	Do comme priseur, 100 jours de service, à 25s. par jour.....	125 0 0	
A. M. F. McRae.....	Do comme messenger et emballleur, du 22 juin, 1848, au 5 janvier, 1849, à £60 par année.....	32 2 9	
			1355 11 2
<i>Maria Town.</i>			
Alexander McDonell..	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	100 0 0	
Do.	Loyer de bureau, bois de chauffage et papeterie, pour do do.....	17 10 0	
Wm. Rose.....	Salaire comme officier pour prévenir la contrebande, pour do do 1848	28 7 0	
Do.	Do comme do do du 5 avril, 1848, au 5 janvier, 1849, à £50 p. année	37 10 0	
J. R. Yeilding.....	Do comme officier préposé au débarquement des effets, du 6 janvier au 22 février, 1848, à £50 par année.....	6 11 6	
			189 18 6
<i>Mailland.</i>			
Dunham Jones.....	Salaire comme collecteur pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	75 0 0	
Do.	Loyer de bureau et bois de chauffage, pour do do.....	15 0 0	
Do.	Papeterie et frais de port, pour do do.....	1 3 11	
Do.	Frais encourus dans la recherche d'effets à saisir à Dickenson's Landing	5 2 6	
Arthur Delmage.....	Salaire comme officier préposé au débarquement des effets, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	50 0 0	
			146 6 5
<i>Niagara.</i>			
Thomas McCormick..	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	150 0 0	
Do.	Papeterie, bois de chauffage et frais de port, pour do do.....	10 6 3	
D. C. O'Brien.....	Salaire comme surintendant, pour do do.....	100 0 0	
John Hall.....	Do comme officier préposé au débarquement des effets, pour do do...	50 0 0	
			310 6 3
<i>Newcastle.</i>			
Charles Short.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	100 0 0	
Do.	Loyer de bureau, pour do do.....	5 0 0	
Do.	Bois de chauffage, papeterie, frais de port, pour do do.....	5 16 3	
J. Johnstone.....	Salaire comme surintendant, pour do do.....	50 0 0	
			160 16 3
<i>Oakville.</i>			
R. K. Chisholm.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	100 0 0	
Do.	Loyer de bureau, pour do do.....	15 0 0	
Do.	Bois de chauffage, frais de port, papeterie, etc., pour do do.....	7 10 10	
Anthony Dixon.....	Salaire comme surintendant, du 6 janv. au 24 juillet, 1848, à £50 p. année	27 11 6	
			150 2 4
<i>Owen's Sound.</i>			
Richard Carney.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	75 0 0	
Do.	Frais de port, fret, etc., pour do do.....	0 14 2	
			75 14 2
<i>Penetanguishew.</i>			
Wm. Simpson.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	25 0 0	
Do.	Frais de port, pour do do.....	0 16 10	
			25 16 10
<i>Port Burwell.</i>			
J. P. Bellairs.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expiré le 6 janvier, 1849.....	100 0 0
<i>Prescott.</i>			
Alpheus Jones.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	125 0 0	
Do.	Une chaloupe, voile et deux paires de rames.....	7 10 0	
Henry J. Jessup.....	Salaire comme officier préposé au débarquement des effets, du 5 janvier au 28 février, 1848, à £50 par année.....	7 7 0	
Alex. Home.....	Salaire comme officier pour prévenir la contrebande, du 29 janvier au 6 avril, 1848, 67 jours, à 2s. 6d.....	8 7 6	
Do.	Do comme officier préposé au débarquement des effets, du 5 avril, jusqu'au 5 janvier, 1849, à £50 par année.....	37 10 0	
Do.	Frais de voyage, du Côteau du Lac à ce port.....	1 10 0	
Do.	Dépenses pour services extra à Brockville.....	1 7 6	
Porté en l'autre part.....£		188 12 0	23910 16 9

1849.		1849.	
NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part,.....	188 12 0	23910 16 9
	<i>Prescott.—(Continué.)</i>		
Wm. Armstrong,.....	Salaire comme Officier pour prévenir la contrebande, du 22 Juillet, 1848, au 5 Janvier, 1849, à £50 par année,.....	22 16 6	
John Bowker,.....	Do. comme Officier préposé au débarquement des effets pour services extra, du 21 Janv. au 5 Avril, 1848, 76 jours à 3s. 9d. par jour	14 5 0	
Do.	Frais de voyage à Port Hope, pour aller et revenir.....	3 17 6	
John Gray,.....	Salaire comme Officier pour prévenir la contrebande, pour services extra, dn 13 Janvier au 5 Avril, 1848, 83 jours, à 3s. 9d. par jour...	15 11 3	
Do.	Frais de voyage à Lachine, pour aller et revenir.....	3 0 0	
Wm. Elwell,.....	Salaire comme Officier préposé au débarquement des effets, du 5 Mars au 5 Avril, 1848, à £50 par année.....	4 3 4	
Do.	Frais de voyage du port de Toronto à ce port.....	4 5 0	
Wm. Rose,.....	Salaire comme Officier pour prévenir la contrebande, du 21 Août au 9 Septembre, 1848, 20 jours, à 2s. 6d. par jour.....	2 10 0	
			259 0 7
	<i>Port Crèdit.</i>		
Jas. R. Yeilding,.....	Salaire comme Collecteur, du 23 Février, 1848, au 5 Janvier, 1849, à £75 par année,.....	65 1 0	
Do.	Loyer de bureau, bois de chauffage et papeterie, pour l'année expirée do	20 0 0	
Do.	Fourniture de bureau, etc., pour do	6 10 0	
Do.	Frais de port, etc., pour do	1 18 11	
Wm. Adamson,.....	Salaire comme Officier préposé au débarquement des effets, du 5 Janvier au 5 Juin, 1848, à £50 par année.....	20 16 8	
			114 6 7
	<i>Port Colborne.</i>		
Thos. Parke,.....	Salaire comme Collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	200 0 0	
Do.	Bois de chauffage, papeterie, frais de port, etc., pour do	3 19 3	
Jas. Wright,.....	Salaire comme Officier préposé au débarquement des effets, pour do...	25 0 0	
			228 19 3
	<i>Port Darlington.</i>		
H. S. Reid,.....	Salaire comme Collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	100 0 0	
Do.	Loyer de bureau pour do do	8 0 0	
Do.	Bois de chauffage, papeterie et frais de port pour do	3 7 4	
Wm. Mitchell,.....	Salaire comme Officier préposé au débarquement des effets, pour do...	50 0 0	
			161 7 4
	<i>Port Dalhousie.</i>		
John Clark,.....	Salaire comme Collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	125 0 0	
Do.	Bois de chauffage, papeterie, frais de port, etc., pour do	18 8 6	
Do.	Frais de poursuites payés à M. Carruthers, pour certains bons, en 1847.....	16 2 10	
B. Tench,.....	Salaire comme Surintendant pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	100 0 0	
Benj. Horner,.....	Do comme Officier préposé au débarquement des effets, du 15 Juillet, 1848, au 5 Janvier, 1849, à £50 par année.....	23 12 6	
			288 3 16
	<i>Port Dover.</i>		
F. H. Haycock,.....	Salaire comme Collecteur, du 24 Février, 1848, au 5 Janvier, 1849, à £125 par année.....	108 2 8	
Do.	Loyer de Bureau, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	9 0 0	
Do.	Bois de chauffage, papeterie, frais de port, etc., pour do	5 1 5	
Henry Forbes,.....	Salaire comme faisant les fonctions de Collecteur, du 6 Janvier au 23 Février, 1848, à £125 par année.....	16 16 6	
Do.	Salaire comme Officier préposé au débarquement des effets, du 24 Février, 1848, au 5 Janvier, 1849, à £50 par année.....	43 5 6	
James Ryerse,.....	Do comme do pour l'année expirée do	50 0 0	
			232 6 1
	<i>Port Hope.</i>		
M. F. Whitehead.....	Salaire comme Collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	125 0 0	
Do.	Loyer de bureau pour do do	12 0 0	
Do.	Bois de chauffage, frais de port, etc., pour do	5 6 7	
J. Bowker,.....	Salaire comme officier préposé au débarquement des effets, du 6 Janvier au 5 Juillet, 1848, à £50 par année.....	25 0 0	
W. R. McLaughlin ...	Salaire comme do du 25 Mai, 1848, au 5 Janvier, 1849, à £50 do...	30 13 11	
Do.	Frais de voyage du port de Stanstead à ce port.....	5 8 6	
			208 9 0
	<i>Port Milford.</i>		
John Verner,.....	Salaire comme collecteur, du 6 Janvier au 5 Juillet, 1848, à £100 par année.....	50 0 0	
Do.	Loyer de bureau, du do à do à £18 par do	9 0 0	
Do.	Papeterie et frais de port, pour do	0 13 4	
R. K. Bullock,.....	Salaire comme collecteur, du 6 Juillet, 1848, au 5 Janvier, 1849, à £75 par année.....	37 10 0	
Do.	Loyer de bureau et frais de port, du do à do à £20 par année...	10 0 0	
	Porté en l'autre part..... £	107 3 4	25393 9 5

Appendice
(A.)

No. 34.—ÉTAT détaillé des paiements faits, etc.—(Continuation.)

Appendice
(A.)

1849.		1849.	
NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part.....	107 3 4	25393 9 5
	<i>Port Milford.</i> —(Continué.)		
R. K. Bullock.....	Frais de voyage pour se transporter de Dickenson's Landing à ce port	2 10 0	
Do	Papeterie, frais de port, etc.....	1 6 5	
Do	Alloué pour une personne laissé à ce port.....	2 10 0	113 9 9
	<i>Port Sarnia.</i>		
R. E. Vidal.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	100 0 0	
Do	Loyer de bureau pour do do	10 0 0	
Do	Bois de chauffage, papeterie, frais de port, etc., pour do.....	6 2 7	
Thos. Forsyth.....	Salaire comme officier préposé au débarquement des effets pour do ...	50 0 0	166 2 7
	<i>Port Stanley.</i>		
Richard Smith.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	200 0 0	
Do	Loyer de bureau pour do	12 10 0	
Do	Bois de chauffage, papeterie, etc., pour do	6 14 9	
H. F. Sheehan.....	Salaire comme surintendant pour do	75 0 0	294 4 9
	<i>Queenston.</i>		
G. McMicken.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	150 0 0	
Do	Loyer de bureau pour do do	15 0 0	
Do	Bois de chauffage, etc., pour do do	5 12 6	
Do	Papeterie, etc., non crédité en 1847.....	4 16 8	
W. J. D. Duff.....	Salaire comme surintendant, du 6 Janvier au 20 Mai, 1848, à £50 par année.....	18 13 3	
S. Purdon.....	Do comme officier préposé au débarquement des effets, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	50 0 0	244 2 5
	<i>Rivière aux Raisins.</i>		
Wm. Robinson.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	75 0 0	
Do	Loyer de bureau pour do do	20 0 0	
Do	Frais de port pour do do	0 8 8	95 8 8
	<i>Rond Eau.</i>		
Thos. Cronyn.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	75 0 0
	<i>Sandwich.</i>		
J. F. Elliot.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849	150 0 0	
Do	Loyer de bureau pour do do.....	15 0 0	
Do	Bois de chauffage, papeterie, frais de port, etc., pour do.....	6 16 8	
J. Haggerty.....	Salaire comme officier préposé au débarquement des effets, pour do....	50 0 0	
L. C. Kearney.....	Do comme do du 24 Nov., 1848, au 5 Janv., 1849, à £50 par année	5 17 9	227 14 5
	<i>Sault Ste. Marie.</i>		
George Wilson.....	Salaire comme collecteur, du 6 Janvier au 5 Avril, 1848, à £100 par année.....	25 0 0	
Jos. Wilson.....	Do comme do du 6 Avril, 1848, au 5 Janvier, 1849, at £75 par année	56 5 0	
Do	Loyer de bureau, bois de chauffage et papeterie, du 5 Avril, 1848, au 5 Janvier, 1849, à £10 par année.....	7 10 0	
Do	Frais de voyage à Michipocoton, L. S., et aux Mines de Bruce.....	16 17 4	
J. Bowker.....	Salaire comme officier préposé au débarquement des effets, du 5 Juillet, 1848, au 5 Janvier, 1849, à £50 par année.....	25 0 0	
Do	Frais de voyage de Port Hope à ce port.....	5 0 0	135 12 4
	<i>Toronto.</i>		
Robt. Stanton.....	Salaire comme collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	500 0 0	
Do	Bois de chauffage, papeterie, frais de port, etc., pour do	143 0 10	
John Roy.....	Salaire comme surintendant, pour do	175 0 0	
Thos. Pearson.....	Do comme commis, pour do	125 0 0	
J. Hemphill.....	Do comme officier préposé au débarquement des effets pour do...	100 0 0	
Do	Frais de voyage à la Rivière Rouge pour service spécial	2 6 3	
W. B. Gowan.....	Do comme commis assistant du 5 Février, 1848, au 5 Janvier, 1849, à £75 par année.....	68 15 0	
S. Sherwood.....	Salaire comme officier préposé au débarquement des effets, du 6 Mars au 5 Avril, 1848, à £75 par année.....	6 5 0	
Do	Do comme do du 6 Avril, 1848, au 5 Janvier, 1849, à £50 par année	37 10 0	
Wm. Elwell.....	Do comme do du 6 Janvier au 5 Mars, 1848, à £50 par année.....	8 6 8	
R. Cathcart.....	Pour 18 jours de service comme priseur, à 25s par jour.....	22 10 0	
J. Dunn.....	Salaire comme porteur et emballer, du 13 Juin, 1848, au 5 Janvier, 1849, 207 jours à 3s. 9d. par jour.....	38 16 3	
Wm. McKay.....	Do comme messager pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	30 0 0	1257 10
	Porté en l'autre part.....	£	28002 14 4

Appendice
(A.)

No. 34.—ÉTAT détaillé des paiemens faits, etc.—(Continuation.)

Appendice
(A.)

1849.		1849.	
NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
	Rapporté de l'autre part.....	£ s. d.	£ s. d. 28302 14 4
	<i>Turkey Point.</i>		
Geo. J. Rende.....	Salaires comme collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	75 0 0	
Do	Loyer de bureau pour do do	8 15 0	
Do	Divers déboursés pour 1847	6 4 0	
Jas. Cowan.....	Salaires comme officier préposé au débarquement des effets pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	50 0 0	139 19 0
	<i>Wallaceburgh.</i>		
John Bell.....	Salaires comme collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	75 0 0	
Do	Loyer de bureau pour do do	10 0 0	
Do	Frais de port pour do do	0 11 10	85 11 10
	<i>Wellington.</i>		
Thos. Worthington.....	Salaires comme collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	100 0 0	
Do	Loyer de bureau pour do do	5 0 0	
Do	Bois de chauffage, papeterie, poêles et tuyaux pour do	5 1 11	110 1 11
	<i>Whitby (ci-devant Windsor).</i>		
Wm. Warren.....	Salaires comme collecteur, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849.....	100 0 0	
Do	Loyer de bureau pour do do	10 0 0	
Wm. Richey.....	Salaires comme Surintendant pour do do	50 0 0	160 0 0
	<i>Grafton.</i>		
S. S. Walsh.....	Salaires comme collecteur depuis le 6 Juillet, 1848, jusqu'au 5 Janvier, 1849, à £75 par année.....	37 10 0	
Do	Loyer de bureau depuis do jusqu'au do à £12 par année.....	6 0 0	
Do	Frais de voyage du port de Dundee à ce port	5 0 0	
Do	Bois de chauffage	2 5 0	50 15 0
	<i>Remise de droits.</i>		
Au Port de	Bond Head	45 3 0	
Do do	Chatham.....	82 5 3	
Do do	Dickenson's Landing.....	2 12 1	
Do do	Fort Erie	1 14 4	
Do do	Goderich.....	32 8 4	
Do do	Huntingdon.....	2 18 3	
Do do	Hamilton.....	28 19 1	
Do do	Hallowell.....	8 4 7	
Do do	Kingston.....	16 0 0	
Do do	Montréal.....	584 13 5	
Do do	Prescott.....	5 5 0	
Do do	Port Burwell.....	1 5 7	
Do do	do Darlington.....	3 10 6	
Do do	do Hope.....	4 5 10	
Do do	do Sarnia.....	32 9 3	
Do do	Russelltown.....	3 13 0	
Do do	Rond Eau.....	17 5 8	
Do do	St. Jean.....	112 9 10	
Do do	Sandwich.....	6 0 0	
Do do	Stanstead.....	1 15 0	
Do do	Toronto.....	136 4 9	1128 2 9
	<i>Branche administrative des douanes.</i>		
J. W. Dunscomb.....	Alloué pour services extra, comme surintendant des douanes, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1848	165 0 0	
Do	Pour certaines dépenses relatives à sa charge, autorisées par le Conseil, 8 Juillet, 1848	48 2 6	
Do	Pour do do do 8 Novembre, 1848.....	26 0 6	
Do	Pour do do do do	7 15 0	
Do	Pour frais de voyage encourus par lui dans les six mois expirés le 31 Décembre, 1848.....	7 0 0	
W. C. Crofton.....	Salaires comme commis de statistique pour l'année expirée le 31 Décembre, 1848.....	200 0 0	
Joseph S. Lee.....	Do comme commis extra pour do do	175 7 6	
P. Derbshire.....	Do comme do depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 Juin, 1848, à 5s. par jour	45 10 0	
James Porteous.....	Compte de poste pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849	685 15 1	
Desbarats et Derbshire	Impressions, papeterie, etc. pour les six mois expirés le 30 Janv. 1848..	494 16 5	1654 7 0
	<i>Divers items.</i>		
George Ironside.....	Salaires comme officier pour prévenir la contrebande à Manitoulin, pour l'année expirée le 31 Décembre, 1848	25 0 0	
H. Bishoprick.....	Do comme do à Bytown, depuis le 1er Janvier jusqu'au 25 Octobre, 1848, à £25 par année	20 8 11	
	Porté en l'autre part.....£	45 8 11	31531 11 10

1849.

1849.

NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part.....	45 8 11	31531 11 10
	<i>Divers items.—(Continué.)</i>		
James Porteous.....	Compte de poste, Bureau de l'Inspecteur Général, pour l'année expirée le 5 Janvier, 1849	736 13 6	
Thos Allen.....	Transmission par un courrier de paquets, etc., aux divers ports dans le Canada Ouest	77 2 4	
F. Hall et Cie.....	Pour le "New York Spectator," fourni aux Collecteurs de Douanes pour les années 1847 et 1848	146 17 7	
H. Driscoll.....	Alloué pour ses services professionnels dans la cause de la reine vs. Murray et Sanderson, par ordre en Conseil, 30 Août, 1848... ..	9 13 4	
Joseph Cary.....	Pour défrayer les dépenses contingentes du bureau de l'Inspecteur Général, par ordre en Conseil, 18 Octobre, 1848	25 1 10	
Léon Globensky.....	Pour services dans le département des douanes, du 24 Avril au 10 Juillet, 1848, par ordre en Conseil, 1er Juillet, 1848.....	25 2 6	
			1066 0 0
	Total des douanes.....	£	32597 11 10
	<i>A même le revenu de l'accise.</i>		
	Commission aux divers Inspecteurs de Licences dans la Province du Canada, sur le montant de l'accise perçu, applicable au fonds consolidé, pour l'année 1848.....	1814 12 10	
	Allouances pour voyages à do, pour do	1616 6 9	
	Total pour l'accise.....		3430 19 7
	<i>A même le Revenu Territorial—par le Commissaire des Terres de la Couronne.</i>		
Trudeau et Grenier...	Pour augmentation et réparations aux propriétés de la rue St. Gabriel Pour partie du coût des propriétés de la rue St. Gabriel.....	519 19 7 1000 0 0	
	<i>Remboursement de dépôts sur des mines.</i>		
Compagnie des Mines de Montréal. } Compagnie de la Rivière aux Jardins, } A. D. Bell..... Dr. Richardson.....	Ce montant lui a été remboursé en vertu d'un ordre en Conseil du 5 Avril, 1848..... £150 0 0 Do do. comme par do. 27 Mai, 1848..... 150 0 0 Do. à lui par do. 14 Juin, 1848..... 150 0 0 Do. à lui par do. 17 Juin, 1848..... 150 0 0		
		600 0 0	
	Montant payé au Commissaire—frais de voyage.....	52 0 0	
	Do. sauvages de Chippewa, pour du terrain qui leur manque	1491 13 4	
	Montant dû par la succession de l'Hon. P. Robinson.....	506 8 6	
	Do. par A. Manahan, ci-devant Agent.....	293 13 0	
	Do. par W. Rorke, do.	1082 19 0	
	Do. par A. Campbell, do.	117 18 11	
	Scripts de terre rachetés.....	16281 12 8	
	Scripts de milice rachetés	1330 0 0	
			23276 5 0
	<i>Relevés.</i>		
A. Wilkinson.....	Pour relever la ligne depuis Mornington jusqu'à Saugeen.....	365 12 6	
Do.	Arpentage de Morris.....	479 1 6	
R. Blanchard.....	Do. pour l'augmentation de Milton.....	8 10 6	
J. Robertson.....	Do. pour Mansfield et Waltham.....	292 17 6	
J. Dignan.....	Do. Cathcart et Chertsey.....	331 10 11	
O. Quinn.....	Do. Subdivision du township de Morin.....	264 11 6	
H. Falls.....	Do. de Bissett et Bennett Creeks.....	114 17 3	
D. McDonnell.....	Do. de la rivière Madawaska.....	554 10 6	
J. J. Rooney.....	Do. de la rivière au Lièvre.....	522 16 1	
Do.	Do. de Mansfield et Waltham.....	528 17 9	
Do.	Do. Subdivision de Chichester.....	50 0 0	
C. F. Fournier.....	Do. Township de Vizier.....	165 14 6	
P. Levesque.....	Do. lignes de Brandon.....	142 15 0	
Jos. A. Masson.....	Do. de Sheen et Chichester.....	371 10 0	
C. Rankin.....	Do. dans Vespra.....	72 14 6	
J. Newman.....	Do. de la ligne entre la Petite Nation et l'augmentation de Harrington.....	205 11 0	
Do.	Do. de la rivière Gatineau.....	292 8 9	
W. W. O. Dwyer.....	Do. de la rivière au Lièvre.....	458 1 0	
J. A. Snow.....	Do. Division No. 2, rivière Gatineau.....	268 3 3	
H. Legendre.....	Do. des contours de Shawenegan.....	63 18 6	
J. Bleakley.....	Do. de la 10e Concession d'Oxford et Augusta.....	23 8 0	
	Porté en l'autre part.....	£	5577 10 6
			59304 16 5

1849.

1849.

NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part.....	...	59304 16 5
<i>Arpentages.—(Continué.)</i>			
A. Wells.....	Indemnité pour suspension de l'arpentage de l'Outaouais.....	28 15 0	
D. S. Ballantyne.....	Pour tracer des townships, rive nord du St. Laurent, Canada Est. ...	410 6 6	
Jules Tremblay.....	Arpentage de Callière et du Saguenay.....	278 3 6	
J. J. Hasielt.....	Do de la ligne d'exploration depuis le district de Bathurst, jusqu'au district de Home, (partie est).....	703 7 1	
D. Sinclair.....	Do de la rivière Matwan.....	561 14 9	
T. R. Roche.....	Do de Freeman's Point.....	12 17 9	
Do.....	Do de Gosport.....	28 0 0	
J. J. Harper.....	Do de la rivière Mississippi.....	504 6 0	
J. West.....	Do des lots de parc, Johnstown.....	160 8 0	
J. Maçon.....	Do du village de Markham.....	100 2 0	
R. Bell.....	Do de la ligne d'exploration, depuis le district de Bathurst, jusqu'au district de Home, (partie ouest).....	1639 9 6	
Do.....	Do d'un lot de grève, à Bytown,.....	2 10 0	
J. McNaughton.....	Do de la rivière Bonnechère.....	377 3 10	
J. Bignell.....	Do de la rivière St. Maurice.....	680 3 9	
J. B. Duberger.....	Do de Bagot et du Saguenay.....	1598 15 2	
J. R. McDonnell.....	Do de Pettewame.....	400 0 0	
P. V. Elmore.....	Do de la ligne de l'Outaouais et de Huron.....	60 0 0	
Do.....	Do de la ligne d'exploration, depuis le township du lac.....	892 14 2	
J. B. Bureau.....	Do de Shawenegan.....	50 0 0	
F. W. Blaiklock.....	Do de la ligne d'exploration au lac St. Jean.....	770 0 0	
J. Clark.....	Débourré par lui à compte d'un arpentage de A. W., dans Ashfield....	1 10 0	
			14837 17 6
<i>Inspections de la Couronne.</i>			
A. McPherson.....	Pour diverses inspections, 1845 et 1846.....	11 15 0	
D. E. McDonald.....	Pour diverses réclamations, etc.....	31 0 0	
A. McPherson.....	Do do.....	8 6 3	
A. H. Sims et P. Gauvreau.....	Pour s'enquérir des réclamations des Squatters.....	4 17 6	
Wm. McDonald.....	Pour une cédule de permis d'occupation, à Crawford.....	11 7 6	
J. Alexander et autres	Inspection, évaluation, etc.....	4 0 0	
Diverses Personnes....	Annonces et impressions.....	...	71 6 3
			243 8 3
<i>Services spéciaux.</i>			
T. Allen.....	Pour transport de boîtes contenant des plans et cartes géographiques pour les régistateurs du Haut-Canada.....	27 15 0	
R. Graham.....	Pour relier des livres, etc.....	7 10 0	
Asselin et Cie.....	Pour souder 29 boîtes de fer blanc.....	1 5 0	
Desbarats et Derbyshire.....	Pour papeterie.....	28 1 2	
T. Davine.....	Pour numéroter les pages des livres d'enregistrement.....	3 0 0	
Geo. Futvoye.....	Salairé comme clerc, pour compiler des lettres patentes pour les régistateurs de comté, du 1er janvier au 29 mars, 1848, à 10s. par jour.	44 10 0	
Do.....	Allocation extra comme do, par ordre en conseil du 3 mai, 1848.....	137 15 0	
John Peckman.....	Allocation pour les copier, depuis le 1er jusqu'au 29 février, 1848, à 5s par jour.....	7 5 0	
J. C. Gibb.....	Do pour 41 jours à do.....	10 5 0	
J. Alley.....	Do pour 36 jours à do.....	9 0 0	
			276 6 2
<i>Paiements divers.</i>			
Isaac Woolner.....	Clergé, Ouest, attermoiments, étant le montant de la vente du lot No. 8, dans la neuvième concession de Tay, pour lequel il a été accordé des lettres patentes en échange, par ordre en conseil du 9 fév., 1848	76 10 0	
J. Telfer.....	Montant de la compensation qui lui a été accordée pour la remise d'un lot, par do du 31 janvier, 1848.....	85 0 0	
Hon. A. W. Cochran.....	Compte pour honoraires sur des concessions gratuites.....	40 0 0	
Wm. C. Meredith.....	Une année d'allocation au lieu d'honoraires comme ci-devant inspecteur des lettres patentes dans le Bas-Canada.....	30 0 0	
A. McNulty.....	Honoraires pour opinions légales concernant la saisie du bois de construction.....	16 0 7	
H. Smith.....	Montant du lot No. 21, dans la 11e concession de Bedford, par ordre en conseil du 27 juin, 1847.....	100 0 0	
John Scott.....	Frais de poursuite dans une action en éviction, McNulty vs. Brash....	10 17 10	
Crown Sale.....	Conseil relativement au transport du lot No. 29 dans la cinquième concession de Gloucester.....	7 10 0	
T. Vale.....	No. 386, moitié N. O. du lot No. 17, dans la 6e concession de Killenny, appliqué sur le No. 22 dans la 10e do.....	20 0 0	
Wm. McKenzie.....	Pour dommage souffert par suite de ce qu'il a été évincé du lot No. 9, dans la 9e concession de Chatham, par ordre en conseil du 21 janvier, 1848.....	37 3 0	
	Montant à lui payé à compte de la moitié O. du lot No. 26, dans la 6e concession d'Inverness, par ordre en conseil.....	4 19 6	428 0 11
	Porté en l'autre part.....	£	75161 15 6

1849.

1849.

NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part.....		75161 15 6
	<i>Département des terres de la Couronne.</i>		
	<i>Salaire.</i>		
J. A. McDonald	Salaire comme commissaire des terres de la couronne, du 8 décembre, 1847, au 10 mars, 1848, à £1000 par année.....	257 10 8	
J. H. Price	Do do du 11 mars au 31 décembre, 1848.....	808 4 5	
T. Bouthillier	Douze mois de salaire comme assistant-commissaire, jusqu'au do.....	666 13 4	
J. Langevin	Douze mois de salaire comme clerc, jusqu'au 31 déc., 1848.....	325 0 0	
A. McNabb	Do comme caissier et comptable, jusqu'au do.....	250 0 0	
Do	Do augmenté comme do pour l'année 1847.....	50 0 0	
J. C. Tarbutt	Do salaire comme clerc, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	250 0 0	
D. H. Morphy	Do comme do jusqu'au do.....	170 0 0	
Thos. Hammond	Do comme do jusqu'au do.....	160 0 0	
Wm. F. Collins.....	Salaire comme do du 1er janvier au 1er mars, 1848, à £150 par année.....	£25 0 0	
Do	Do du 1er mars au 31 décembre, 1848, à £170 par année.....	141 13 4	
J. Drysdale.....	Un mois de comme clerc, au 31 janvier, 1848, à £150 par année.....	166 13 4	
C. W. Shay	Douze mois comme do au 31 décembre, 1848.....	12 10 0	
W. F. Whiteher.....	Do comme do jusqu'au do.....	150 0 0	
N. F. Laurent.....	Neuf do comme do jusqu'au 30 septembre, 1848, à £100 par année.....	125 0 0	
Do	Trois do comme do jusqu'au 31 décembre, 1848, à £125 par année.....	£75 0 0 31 5 0	
C. W. Maçon.....	Salaire comme clerc du 29 janvier au do, à £150 par année.....	106 5 0	
J. C. Gibb.....	Do comme do du mois de février au 30 septembre, à 6s. 3d., et du 1er octobre au 31 décembre, 1848, à £125 par année.....	138 14 6	
J. McDonagh.....	Douze mois de salaire comme clerc extra, jusqu'au 31 décembre, 1848, à 7s. 6d.....	99 12 6	
A. Macdonnell.....	Salaire comme do du 1er janvier au 30 septembre, 1848, à do.....	137 5 0	
J. C. A. Poitras.....	Do comme do du 6 novembre au 31 déc., 1848, à do.....	102 15 0	
Jno Peckman.....	Do comme do entre le mois de janvier et le 31 déc., 1848.....	21 0 0	
Geo. Fisher.....	Douze mois de salaire comme messenger jusqu'au do...	97 12 6 66 0 0	4150 16 3
	<i>Département de l'arpentage.</i>		
	<i>Branche Est.</i>		
Jos. Bouchette.....	Douze mois de salaire comme principal arpenteur et dessinateur, jusqu'au 31 décembre, 1848.....	375 0 0	
E. T. Fletcher.....	Do comme arpenteur et dessinateur, jusqu'au do.....	175 0 0	
Pierre L. Morin.....	Do comme do jusqu'au do.....	175 0 0	
C. Bouchette.....	Salaire comme dessinateur extra du 20 au 30 juin, à 6s. 3d., et du 1er juillet au 31 décembre, 1848, à 7s. 6d. par jour.....	70 18 9	
A. E. J. Labrosse	Do comme copiste, du 1er janvier au 30 septembre, à 6s. 3d., et du 1er octobre au 31 décembre, 1848, à £125 par année, y compris 37s. 6d. d'extra pour le mois de juin.....	107 7 6	
Thos. C. Jarmy	Salaire comme dessinateur extra, du 1er janvier au 31 mars, 1848, à 7s. 6d. par jour.....	57 0 0	
L. Berthelot.....	Do comme clerc extra, pour les mois de janv., fév., mai et juin, 1848, à 5s. par jour, y compris 37s. 6d. d'extra pour le mois de juin.....	£32 2 6	
Do	Six mois de salaire comme do au 31 déc., 1848, à 6s. 3d. par jour.....	57 10 0	
G. Laviolette.....	Salaire comme do du 20 juin au 31 juillet, 1848, à 7s. 6d. par jour.....	89 12 6	
J. Cane.....	Do comme dessinateur extra, du 25 novembre au 31 décembre, 1848, à 7s. 6d. par jour.....	13 10 0 13 17 6	1077 6 3
	<i>Branche Ouest.</i>		
Andw. Russell.....	Douze mois de salaire comme arpenteur et dessinateur, au 31 décembre, 1848.....	325 0 0	
Thos. Devine.....	Do comme assistant temporaire, jusqu'au do à 7s. 6d. par jour.....	137 5 0	
Wm. Spragge.....	Do comme principal clerc au do.....	325 0 0	
	Porté en l'autre part.....	787 5 0	5228 2 6
			75161 15 6

Appendice
(A.)

No. 34.—ETAT détaillé des paiements, etc.—(Continuation.)

Appendice
(A.)

1849.		1849.	
NOMS.	SERVICE.	Amount.	Total Currency.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part.....	787 5 0	5228 2 6
	<i>Département des arpentages.—(Continué.)</i>		75161 15 6
Thos. Hector.....	Salaires comme clerc, du 1er janvier au 29 février, à £200, et du 1er mars au 31 décembre, 1848, à £275 par année.....	262 10 0	
Ily. J. Jones.....	Do comme do du do au do à £170, et du do au do à £200 par année.....	195 0 0	
M. A. Higgins.....	Do comme do du 1er janvier au 31 mai, 1848, à £170 par année.....	70 16 8	
Geo. Shaw.....	Douze do comme do jusqu'au 31 décembre, 1848.....	170 0 0	
F. T. Roche.....	Salaires comme clerc extra, du 31 janvier au 30 juin, 1848.....	61 18 9	
Do.....	Do comme do pour les six mois expirés le 31 déc., 1848, à £150 par année.....	75 0 0	
Jeremiah Alley.....	Do comme do pour avril, mai et juin, 1848.....	18 17 6	
Do.....	Do comme do pour les six mois expirés le 31 déc., 1848, à 6s. 3d. par jour.....	57 10 0	
George Holmes.....	Salaires comme clerc extra du 20 juin au 31 décembre, 1848, à 6s. 3d. par jour.....	60 18 9	
W. Howard.....	Do comme do du 28 au 31 mars, 1848, inclusivement, à 5s. par jour.....	1 0 0	
E. Crispo.....	Salaires comme clerc extra, un jour.....	0 5 0	
Wm. Walker.....	Douze mois de salaires comme messenger, au 31 déc., 1848.....	66 0 0	
M. Valiquette.....	Salaires comme journalier, depuis le mois de janvier jusqu'au mois de décembre, 1848, huit mois.....	25 0 0	
			1852 1 8
	<i>Dépenses de bureau.</i>		
B. Hill.....	A compte de son contrat pour relier des cartes.....	302 11 7	
Wm. McMaster.....	Pour des boîtes à livres pour le département.....	196 3 0	
J.B.L'Hussier et autres	Pour le bois acheté pour le do.....	60 1 6	
F. A. Wilson.....	Pour sept chaldrons de charbon.....	12 6 0	
G. Fisher et W. Walker	Pour du savon, chandelle, serviettes et enveloppes, etc.,	36 3 10	
Robert Campbell.....	Pour poser des tapis.....	6 10 9	
J. W. Hilton.....	Do do.....	12 12 6	
J.B. Asselin et J.W. Hall	Do des tuyaux de poile, etc.....	33 6 9	
Water Works.....	Six mois de loyer y compris le placement des tuyaux, etc	5 18 0	
R. Gerrard.....	Assurance de la propriété sur la rue St. Gabriel.....	15 12 0	
J. Simard.....	Ouvrage de charpenterie.....	3 17 4	
Do.....	Trois jalousies.....	3 15 0	
S. W. Charles et autres	Vitres, et autres articles fournis.....	7 17 4	
			696 15 7
	<i>Papeterie.</i>		
Desbarats et Derbshire	Pour papeterie durant l'année 1848.....	276 13 4	
Rob. Chalmers.....	Do do do.....	213 12 5	
John McCoy.....	Do do do.....	26 5 10	
R. Graham.....	Do do do.....	22 19 4	
Wm. Miller.....	Do do do.....	3 17 6	
R. Andrews et B. Close	Pour plumes à dessiner en cuivre.....	4 15 0	
			548 3 4
	<i>Frais de port.</i>		
James Porteous, Mtre. de Poste, Montréal..	Montant de son compte pour frais de port contre le département pour l'année expirée le 10 oct., 1848...	1446 0 6	
	Montant payé à divers agents pour do.....	13 3 0	
			1459 3 6
	<i>Items divers.</i>		
Joseph Bouchette.....	Pour une carte du Canada.....	3 0 0	
J. Carre.....	Do de Montréal.....	4 0 0	
Allen et Cie.....	Transport de paquets.....	6 14 0	
C. Forneret.....	Honoraires pour recherche et certificat concernant des lots dans Brandon.....	1 5 0	
J. Duncan.....	Do et enregistrement d'honoraires.....	2 5 6	
			17 4 6
	<i>Commissions.</i>		
Divers Agents.....	Pour commission durant l'année 1848.....	2024 14 6	
François Wright.....	Quinze mois de salaires comme agent pour une étendue de terrain dans le Bas-Canada, entre les rivières Madawaska, St. Jean et St. François, à £100 p. an.	125 0 0	
John Kane.....	Do comme agent local, chemin Bagot, sur le Sanguenay..... £200 0 0		
	Moins la commission sur le montant de perceptions..... 1 0 0	199 0 0	
		2348 14 6	
	Moins ce montant au crédit de W. Hargrave, de 1842 à 1844, et que l'on n'avait point déduit de son salaire dans le temps.....	42 18 0	
			2306 16 6
	Moins six pour cent sur le montant des perceptions du clergé.....	2244 7 6	
	Do do des écoles.....	215 15 1	
			9647 5 0
	Porté en l'autre part.....		£ 84809 0 0

Appendice
(A.)

No. 34.—ETAT détaillé des paiements, etc.—(Continuation.)

Appendice
(A.)

1849.

1849.

NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part.....		84809 0 0
	<i>Déductions.</i>		
	BOIS ET FORÊTS.		
	<i>Bytown.</i>		
James Stevenson.....	Une année de salaire comme percepteur pour 1848.....	350 0 0	
Do	Do loyer d'un bureau.....	25 0 0	
A. Douglas.....	Do Salaire comme do pour 1848.....	150 0 0	
John Paterson.....	Salaire comme compteur de bois.....	80 0 0	
John Cameron.....	Do comme do.....	82 9 9	
Wm. Stevenson.....	Do comme surveillant à Chatham.....	54 12 0	
John Gresier.....	Do comme employé à bord d'une chaloupe.....	54 12 0	
Louis Petite.....	Do comme do.....	21 12 6	
John Cameron.....	Alloué comme garde-forêts.....	21 12 6	
Wm. Thompson.....	Do pour do.....	12 10 0	
James Stevenson.....	Montant des frais de port de son bureau dans l'année expirée le 30 septembre, 1848.....		
Do	Do pour impressions et papeterie.....	41 12 6	
Do	Do payé à la corporation pour cotisation.....	19 3 3	
Do	Do payé pour du bois.....	1 11 7	
Do	Do pour réparations et louage de chaloupes.....	20 0 0	
Do	Do pour diverses petites sommes déboursées.....	5 7 6	
Do	Do	4 2 3	
			1002 13 4
	<i>Salaires et déboursés.—Bureau de l'arpenteur.</i>		
A. J. Russell.....	Une année de salaire comme arpenteur pour 1848.....	250 0 0	
J. R. McKear.....	Do comme assistant pour do.....	117 7 6	
A. J. Russell.....	Frais pour se rendre à Montréal.....	2 12 8	
McLean Stewart.....	Une année de salaire comme sous-percepteur à Québec.....		370 0 2
			350 0 0
Wm. Yuill.....	Montant à lui payé à compte pour confiscation de licence, par ordre en conseil.....		100 0 0
	<i>Arpentages.</i>		
Brigham.....	Montant à lui payé pour arpentage.....	50 0 0	
Bradley.....	Do pour do et rapport, isle Kettle.....	5 10 2	
Newman.....	Do pour do de la rivière du désert, en 1847.....	126 16 3	
Diverses personnes.....	Pour arpentages en 1847.....	261 0 3	
Rogerson et Snow.....	Do en 1848.....	36 8 0	
			479 14 8
	<i>Droits sur le bois.</i>		
R. A. Young.....	Pour autant à lui payé pour droits sur du bois coupé sur ses terres à Stafford.....	48 8 4	
M. McCargar.....	Pour du bois de construction mentionné dans l'obligation I. de 1845...	8 0 0	
McLean Stewart et W. F. Collins.....	Frais de voyage de Montréal à Bytown et de Bytown à Montréal.....		56 8 4
	<i>Visiter les forêts.</i>		6 17 6
A. McPherson.....	Montant à lui payé pour visiter les forêts pour 1846 et 1847.....	79 15 0	
Wm. Morrison.....	Do pour do.....	2 12 6	
A. H. Sims.....	Do pour do.....	5 5 0	
R. Oughtreds.....	Do pour do.....	5 15 0	
Montant.....	Clergé, Est, droits sur le bois compris dans la balance des licences Nos. 27 et 28 de 1846, (dans l'agence de M. Marler) et porté au cré- dit de ce compte cette année.....		93 7 6
			15 0 5
	<i>Paiements par Warrant en Déduction.</i>		
Hon. F. W. Primrose	Douze mois de salaire comme greffier des terriers du domaine de la reine au 31 décembre, 1848.....	100 0 0	
Do	Sa commission par cent comme inspecteur général d'iceux sur le mon- tant de lods et ventes, au 30 juin, 1848.....	109 10 3	
Do	Pour payer M. Ware pour avoir fait le relevé du havre de Québec.....	74 15 0	
Do	Ses services professionnels et déboursés suivant divers mémoires de frais dans diverses oppositions de la part de la couronne.....	20 8 0	
James Bonneret Wm } Petry..... }	Montant à eux payable en conformité d'un rapport du conseil du 14 janvier, 1848.....	396 15 5	
	Total du territoire.....	£51955 19 8	701 8 8
	Porté en l'autre part.....	£.....	87,984 11 1

Appendice
(A.)

No. 34.—ETAT détaillé des paiements faits, etc.—(Continuation.)

Appendice
(A.)

1849.		1849.	
NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part,.....	87984 11 1
PAIEMENTS A NEMR LES REVENUS PROVENANT DES TRAVAUX PUBLICS.			
<i>Canal Welland.</i>			
T.O. Macklem,.....	Commission de 5 par cent comme percepteur de péages, etc., sur £208 5s. 4d à Chippawa,.....	10 8 3	
Do	Réparations au pont,.....	1 2 6	
Andrew Thompson,...	Salaire comme percepteur des péages à Duncville, du 1er janvier au 31 octobre, 1848,.....	84 0 0	
Do	Port de lettres, papeterie, etc., pour do,.....	0 13 11	
W. B. Sheehan.....	Salaire payé au commis du 1er novembre au 12 décembre, 1848, à 5s. par jour,.....	10 0 0	
Do	Pour loyer de bureau, bois de chauffage et papeterie,.....	3 10 0	
John Clark.....	Salaire comme percepteur des péages au port Dalhousie, du 1er mars au 31 décembre, 1848, à £150 par année,.....	125 0 0	
Do	Loyer de bureau, bois de chauffage et papeterie pour do	16 2 10	
Wm. Benson.....	Salaire comme percepteur des péages au port Maitland, du 1er mars au 31 décembre, 1848, à £150 par année	125 0 0	
Wm. Benson.....	Bureau pour l'année expirée le 31 décembre, 1848,...	25 0 0	
Do	Frais de port, bois de chauffage, etc., pour do,.....	20 15 1	
Do	Montant alloué pour un assistant, pour 1847,.....	48 0 0	
Andrew Murray.....	Salaire comme percepteur des péages au port Robinson, du 1er avril au 30 novembre, 1848, à £75 par an	50 0 0	
Thomas Parke.....	Salaire comme percepteur des péages au port Colborne, pour l'année expirée le 31 décembre, 1848,	200 0 0	
George Prescott.....	Pour le mettre en état de payer les salaires des gardiens de l'écluse, etc., jusqu'au 31 décembre, 1848	2074 9 2	
Do	Pour le mettre en état de payer les réparations déjà faites et en voie de progrès sur l'ancienne ligne, ...	9120 6 0	
Thomas A. Begly.....	Do do do,	3218 8 6	
			15132 16 3
<i>Canal Lachine.</i>			
Alfred Gough.....	Salaire comme percepteur des péages, pour l'année expirée le 31 décembre, 1848,.....	200 0 0	
Do	Loyer de bureau pour do do,.....	40 0 0	
Do	Pour gages de garde-magasins pour do,.....	45 5 0	
Do	Montant payé pour les services d'hommes de police pour do,.....	43 15 0	
Do	Payé à des personnes employées à surveiller le paiement des taux pour do,	30 5 0	
Do	Papeterie, impressions, fournitures de bureau, moitié des pénalités, etc., pour do,.....	75 19 0	
Do	Pour le mettre en état de payer les gardiens de l'écluse, journaliers, etc., pour do,.....	1528 2 3	
Donald Duff.....	Salaire comme-député percepteur des péages à Lachine pour do,.....	125 0 0	
James Smith.....	Do comme commis pour do,.....	60 0 0	
Wm. Dunlop.....	Do comme surintendant, du 1er janvier au 29 juin, 1848, à £300 par année,.....	149 3 6	
James White.....	Do comme percepteur des droits de quaiage, du 19 octobre au 31 décembre, 1848, à £100 par année,	20 2 2	
Rév. J. LeComte.....	Pour 12 mois de rente due au séminaire de Montréal, d'un terrain pris pour le canal Lachine au 1er novembre, 1848,	60 0 0	
A. Gough.....	Pour réparations, etc., à l'ancienne ligne,.....	1877 10 5	
			4255 2 4
<i>Canal de la Baie de Burlington.</i>			
John Davidson.....	Commission de 5 par cent, comme percepteur des péages, etc., sur £2453 1s. 7d,.....	122 13 7	
Do	Salaire d'un traversier, pour l'année expirée le 5 jan. 1849	50 0 0	
Do	Pour communication télégraphique,.....	0 8 9	
T. A. Begly.....	Pour réparations, etc.,.....	1569 1 10	
			1742 4 2
<i>Canal Beauharnais.</i>			
George Ellis.....	Salaire comme percepteur des péages, pour l'année expirée le 31 décembre, 1848,.....	100 0 0	
Do	Frais de port, papeterie, bois de chauffage, etc., pour do	23 0 9	
Thos. Hewitt.....	Pour le mettre en état de payer les salaires des gardiens d'écluse, pour do,.....	1612 16 8	
Divers Personnes.....	Pour réparations, etc.,.....	296 3 9	
			2032 1 2
<i>Canal Chambly.</i>			
Michael Borne.....	Salaire comme percepteur des péages, du 1er janvier, au 30 septembre, 1848, à £120 par année,.....	90 0 0	
Do	Do comme do, du 1er octobre au 31 décembre, 1848, à £210 par année,.....	62 10 0	
	Porté en l'autre part,.....	142 10 0	87984 11 1

Appendice (A.)

No 34.—ETAT détaillé des paiements faits, etc.—(Continuation)

Appendice (A.)

1849.

1849.

NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Porté à l'autre part,.....	142 10 0	23162 3 11
	<i>Canal Chambly—(Continué.)</i>		
Michael Borne	Pour le mettre en état de payer les salaires des gardiens d'écluse, etc., pour l'année expirée le 31 déc., 1848,	216 12 0	
Do	Pour réparations, etc.,.....	17 5 2	376 7 2
	<i>Canal de Cornwall.</i>		
Thos. Godfrey	Salaires comme surintendant, pour l'année expirée le 31 décembre, 1848.....	160 0 0	
Danl. Phelan.....	Do comme percepteur des péages, pour l'année expirée do.....	100 0 0	
Do	Frais de port, papeterie, etc., pour do,.....	4 13 2	
Diverses Personnes....	Pour les mettre en état de payer les salaires des gardiens d'écluse, etc., pour do.....	942 3 5	
Do	Pour réparations, etc.,.....	2466 2 9	3672 19 4
	<i>Canal de Williamsburgh.</i>		
Alex. McMillan	Salaires comme percepteur des péages, pour l'année expirée le 31 décembre, 1848,.....	100 0 0	
Do	Loyer de bureau pour l'année expirée le 1er sept., 1848	15 0 0	
J. Jellyman	Salaires comme commis, du 19 août au 31 décembre, 1848, à £50 par année,.....	18 6 8	
Do	Frais de voyages,.....	12 7 6	
Diverses Personnes....	Pour les mettre en état de payer les salaires des gardiens d'écluse, etc., pour l'année expirée le 31 décembre, 1848,.....	947 7 3	
Do	Pour réparations, etc.,.....	147 6 8	1240 8 1
	<i>Havre de Cobourg.</i>		
W. H. Kittson	Salaires comme percepteur des péages, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849,.....	100 0 0	
J. Bertram.....	Do comme gardien de phare pour do,.....	25 0 0	125 0 0
	<i>Havre de Dunville.</i>		
W. B. Sheehan.....	Commission de 5 pour cent comme percepteur de péages sur £33 7s. 1d.,.....	1 13 4
	<i>Havre de Oakville.</i>		
R. K. Chisholm.....	Salaires comme percepteur de péages, pour l'année expirée le 5 janvier, 1849,.....	75 0 0	
Do	Montant payé, pour creuser le havre et étendre les jetées,.....	359 6 0	434 6 0
	<i>Havre de Port Stanley.</i>		
Richard Smith	Commission de 5 pour cent, comme percepteur de péages sur £1046 12s. 5d.,.....	52 6 6
	<i>Port Dalhousie.</i>		
John Clark	Commission de 5 pour cent, comme percepteur de péages sur £33 7s. 3d.,.....	1 13 4
	<i>Havre de Port Dover.</i>		
F. H. Haycock	Commission de 5 pour cent, comme percepteur de péages sur £410 3s. 6d.,.....	20 10 0	
W. Fifield	Salaires comme gardien de phare, depuis le 12 août, 1846, au 5 juillet, 1847,.....	58 8 2	
Do	Do comme do pour l'année expirée le 5 janvier, 1849,	65 0 0	143 18 2
	<i>Havre de Toronto.</i>		
Robt. Stanton	Commission de 10 pour cent, comme percepteur de péages sur £561 6s.,.....	56 2 6	
Jas. Hickman	Salaires comme gardien de phare, pour l'année expirée le 31 décembre, 1848,.....	50 0 0	
Do	Alloué pour une maison,.....	12 10 0	118 12 6
	<i>Havre de Windsor.</i>		
Wm. Warren.....	Commission de 5 pour cent, comme percepteur de péages sur £455 16s 9d.,.....	22 15 8
	Porté en l'autre part.....	£	29352 3 8½
			87981 11 1

No. 34.—ETAT détaillé des paiements faits, etc.—(Continuation.)

Appendice
(A.)Appendice
(A.)

1849.		1849.	
NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Rapporté de l'autre part.....	29352 3 8½
	<i>Havre du Bondeau.</i>		
Thos. Cronyn.....	Commission de 5 par cent, comme collecteur de péages sur £37 19s 10.....	1 17 11
	<i>Pont de la Chaudière.</i>		
Hugh M'Reavy.....	Salaire comme collecteur de péages, pour l'année expirée 31 décembre, 1848.....	50 0 0
	<i>Pont du Détroit, lac Simcoe.</i>		
A. Rutherford.....	Salaire comme collecteur de péages, du 1er janvier au 30 juin, 1848, à £50 par année.....	25 0 0
	<i>Pont de Trent.</i>		
Stephen Young, jr.....	Salaire comme collecteur de péages, du 1er juillet au 31 décembre, 1848, à £50 par année.....	25 0 0	
D. Brown et autres....	Pour réparations.....	65 0 0	
	<i>Pont de St. Maurice.</i>		90 0 0
T. A. Begly et autres...	Pour réparations et maison de péages.....	100 0 0
	<i>Pont de Brantford.</i>		
Valentine Hall.....	Pour le mettre en état de payer les gages des gardiens de la barrière de péage.....	1 16 9½
	<i>Pont de l'Union.</i>		
E. Sanders.....	Salaire comme collecteur de péages, du 1er janvier au 5 juin, 1848, à £50 par année.....	21 10 5	
Do.....	Montant payé à D. Graham.....	5 0 0	
	<i>Pont de Chateauguay.</i>		26 10 5
T. A. Begly.....	Pour réparations, etc.....	66 6 0
	<i>Pont d'Etchemin.</i>		
J. Laféche dit } Beaulieu.....	Pour salaire comme collecteur de péages, du 1er juin au 31 décembre, 1848, à £35 par année.....	20 8 4	
Do.....	Pour allocation do, au 1er juin, 1848.....	28 3 9	
Do.....	Pour dépenses pour enlever la neige.....	0 18 0	
	<i>Pont de Caledonia.</i>		49 10 1
Valentine Hall.....	Pour le mettre en état de payer les gages des gardiens de la barrière de péage, du 1er juin au 31 décembre, 1848.....	28 0 0
	<i>Pont de Bécancour.</i>		
Jean B. Hébert.....	Salaire comme collecteur de péages, du 1er juin au 31 décembre, 1848, à £50 par année.....	29 3 4	
Saml. Marsh.....	Pour réparations.....	67 10 0	
	<i>Pont de Nicolet.</i>		96 13 4
E. Courtois.....	Salaire comme collecteur de péages, du 21 juin au 20 novembre, 1848, à £50 par année.....	20 16 8	
Do.....	Pour réparations et tableau des péages.....	5 17 5	
Thos. Webster.....	Pour construire une maison de péage.....	45 0 0	
	<i>Pont de Jacques Cartier.</i>		71 14 1
François Delisle.....	Salaire comme collecteur de péages, du 9 août au 31 décembre, 1848, à £50 par année.....	20 13 11	
Elie Renfret.....	Pour réparations.....	48 15 0	
	<i>Pont de Melbourne.</i>		69 8 11
Wm. Montgomery.....	Salaire comme collecteur de péages, du 1er juillet au 31 décembre, 1848, à £50 par année.....	25 0 0	
Thos. Webster et } autres.....	Pour réparations.....	241 11 3	
	<i>Pont de la rivière Duchêne.</i>		266 11 3
S. Marsh.....	Pour construire une maison de péage.....	45 0 0
	Porté en l'autre part.....	£	30340 12 6
			87984 11 1

Appendice
(A.)

No. 34.—ETAT détaillé des paiements faits, etc.—(Continuation.)

Appendice
(A.)

1849.		1849.				
NOMS.	SERVICE.	Montant.			Total Courant.	
		£	s.	d.	£ s. d.	
	Rapporté de l'autre part.....	30340 12 6	87984 11 1
	<i>Pont de Godfroy.</i>					
Saml. Marsh.....	Pour réparations.....	10 0 0	
	<i>Pont de Ste. Anne de la Pérade.</i>					
Jacques Noël.....	Salaire comme gardien au 31 mai, 1848.....	20	0	0		
Do	Pour réparations de maison de péage et pont.....	2	15	7	22 15 7	
	<i>Ecluse de Ste. Anne.</i>					
John Ryan.....	Salaire comme collecteur des péages, pour l'année expirée au 31 décembre, 1848.....	75	0	0		
Do	Pour dépenses contingentes jusqu'au do.....	9	12	4		
Do	Pour le mettre en état de payer les salaires des gardiens de l'écluse, pour do.....	115	3	11	199 16 3	
	<i>Glissoires de l'Outaouais.</i>					
D. Graham	Pour salaires de surintendant, greffiers, maître des glissoires, etc., pour l'année expirée au 31 décem- bre, 1848.....	767	5	2		
Diverses personnes...	Pour réparations.....	804	4	7		
Do	Pour do aux travaux de Gatineau.....	2159	14	8	3731 4 5	
	<i>Glissoires de Trent.</i>					
Wm. Davis	Salaire comme collecteur des droits de glissoires, pour l'année expirée au 31 décembre, 1848.....	150	0	0		
Do	Pour le mettre en état de payer les hommes employés aux glissoires, au 31 décembre, 1848.....	202	5	5	352 5 5	
	<i>Chemin des Cascades.</i>					
W. B. Simpson.....	Pour le mettre en état de payer les gages de 3 gar- diens de barrière, pour l'année expirée au 5 jan- vier, 1849.....	133	6	9		
Do	Pour réparations.....	57	2	5	190 9 2	
	<i>Chemin de Hamilton et Port Dover.</i>					
Valentine Hall.....	Pour la proportion de son salaire comme secrétaire et trésorier, du 1er juin au 31 décembre, 1848, à £200 par année.....	29	3	4		
Do	Pour le mettre en état de payer les gages des gar- diens de barrière, du do à do.....	203	0	8		
Do	Pour dépenses contingentes, etc.....	1	8	4		
T. A. Begly et autres..	Pour réparations aux maisons de péage.....	2817	4	8	3050 17 0	
	<i>Chemin de London et Brantford.</i>					
Valentine Hall.....	Pour la proportion de son salaire comme secrétaire et trésorier, du 1er juin au 31 décembre, 1848, à £200 par année.....	29	3	4		
Do	Pour le mettre en état de payer les gages des gar- diens de barrière, du do à do.....	308	0	0		
Do	Pour réparations.....	3	1	3		
T. A. Begly et autres..	Pour réparations.....	256	0	0	596 4 7	
	<i>Chemin de Hamilton et Brantford.</i>					
Valentine Hall.....	Pour la proportion de son salaire comme secrétaire trésorier, du 1er juin au 31 décembre, 1848, à £200 par année.....	29	3	4		
Do	Pour le mettre en état de payer les gages des gar- diens de barrière, du do à do.....	152	15	9		
Do	Pour réparations, etc.....	5	10	7		
T. A. Begly et autres..	Pour réparations.....	417	0	11	604 10 7	
	<i>Chemin du Port Stanley et London.</i>					
Valentine Hall.....	Pour la proportion de son salaire comme secrétaire et trésorier, du 1er juin au 31 décembre, 1848, à £200 par année.....	29	3	4		
Do	Pour le mettre en état de payer les gages des gar- diens de barrière, du do à do.....	195	19	0		
Do	Pour réparations, etc.....	2	7	2		
T. A. Begly et autres..	Pour réparations.....	669	15	0	897 4 6	
	Porté en l'autre part.....	£	39996	0 0	87984 11 1	

NOMS.	SERVICE.	Montant.			Total courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
	Rapporté de l'autre part.....	39996	0	0
	<i>Chemin de Kingston et Napanee.</i>						
A. Thibodo.....	Pour salaire comme secrétaire et trésorier, du 1er juin au 31 décembre, 1848, à £100 par année....	58	6	8			
Do	Pour payer les gages des gardiens de barrières depuis do, jusqu'à do.....	183	6	8			
Do	Pour réparations, etc.....	3	5	8			
T. A. Begly et autres	Pour réparations, etc.....	826	12	1			
	<i>Chemins de Toronto.</i>				1071	11	1
Jos. Leslie.....	Salaire comme secrétaire et trésorier du 1er juin au 31 décembre, 1848, à £200 par année.....	116	13	4			
Do	Allocation pour service spécial avant le 1er juin, '48	8	6	8			
Do	Frais de voyage jusqu'au 31 décembre, 1848.....	6	11	7			
Do	Escompte sur la change d'espèces au stg. jusqu'à do	42	17	3			
Do	Ameublement de bureau, impressions, papeterie, ports de lettres, etc., jusqu'à do.....	58	10	10			
Do	Pour payer les gages des gardiens de barrières du 1er juin au 31 décembre, 1848.....	490	15	10			
Robert Stanton.....	Pour commission de 1½ pour cent sur £145 6s. 11d., montant perçu pour péages à la barrière No. 5, chemin de Toronto Nord.....	2	3	7			
Wm. Stewart.....	Pour ses gages comme gardien de barrières du 19 février au 31 mai, 1848, à 5s. par jour.....	25	15	0			
T. A. Begly et autres	Pour réparations.....	9203	14	6			
	<i>Chemin de Port Hope et Rice Lake.</i>				9955	8	7
Jas. McKibbin.....	Commission de 5 pour cent, comme percepteur des péages, etc., sur £212 5s. 6d.....	10	12	3			
Do	Pour payer les gages des gardiens de barrières du 1er juin au 31 décembre, 1848.....	57	0	0			
Do	Pour ports de lettres, etc.....	0	19	1			
T. A. Begly et autres	Pour réparations.....	319	11	10			
	<i>Chemin de Queenston et Grimsby.</i>				388	3	2
G. McMicken.....	Pour payer les gages du gardien des barrières pour l'année expirée le 5 janvier, 1849.....	30	0	0
	<i>Chemin de St. Athanasé et Spiers' Corner.</i>						
Wm. Butler.....	Salaire comme percepteur des péages du 1er juin au 31 décembre, 1848, à £75 par année.....	43	15	0			
Do	Pour payer les gages du gardien des barrières du 1er juillet au 31 décembre, 1848, à £50 par année.....	25	0	0			
Do	Pour loyer de bureau.....	2	10	0			
Do	Pour lampes, huile, etc.....	7	2	9			
	<i>Divers items.</i>				78	7	9
T. A. Begly et autres	Pour réparations au chemin de Hamilton et Ancaster	541	1	8			
Do	Pour do au do de London et Ham' ton	3428	7	5			
Capt. A. McLean.....	Pour do au do de Markham.....	15	16	3			
James Harley.....	Pour vêtement de plongeur, canaux du St. Laurent	51	16	4			
O. R. Gowan.....	Salaire comme surintendant des canaux ouest de Lachine, du 17 septembre, 1847, au 30 juin, 1848, à £400 par année.....	216	6	1			
Do	Allocation pour frais de voyage depuis do jusqu'à do	44	9	4			
Thos. Best.....	Salaire comme garde-écluse aux rapides de White-law du 10 février, 1847, au 9 février, 1849.....	30	0	0			
C. S. Ross.....	Balance due à J. Poupar sur l'achat des glissoires du Portage du Fort.....	44	8	10			
Sherwood et Philpot...	Frais de justice par rapport à divers travaux publics	131	10	11			
Benson et Merriitt.....	Pour usage d'un bâtiment pour sortir de la baie de Burlington la goélette naufragée "Eleonora".....	355	0	0			
	Total des travaux publics.....	4858	16	10
	<i>Paiements par warrant provenant des amendes et confiscations.</i>						
S. B. Harrison.....	Pour services comme conseil de la reine dans une affaire d'infraction aux lois du revenu.....	3	10	0
Edmund Anderson.....	Etant la moitié des amendes prélevées à Sandwich en 1846 et 1847.....	30	11	8
	Total provenant des amendes et confiscations.....			
	Porté en l'autre part..... £	144397	0	2

Appendice
(A.)

No. 31.—ETAT détaillé des paiements faits, etc.,—(Continuation.)

Appendice
(A.)

1849.

1849.

NOMS.	SERVICE.	Montant.	Total Courant.
	Rapporté de l'autre part.....	£ s. d.	144397 0 2
	<i>Provenant du revenu casuel.</i>		
Ewen McLellan, Procureur à feu Farquhar McLellan.)	Etant pour ouvrages qu'il a fait en creusant la rivière aux Raisins, en vertu d'une commission précédente pour cet ouvrage, sous l'autorité de l'acte du Haut- Canada, 1 Guil. 4, ch. 13.....	94 0 0	
John P. Cherry.....	Etant le montant des honoraires par lui payés au receveur-général du Haut-Canada en 1821, par Robert Brown, sur la moitié du lot 14, dans la 7 ^{me} concession, Hurontario Street., township de Mono..	4 8 11	
Thos. D. Harington....	Commission de 5 pour cent, comme percepteur d'ho- noraires sur la somme de £852 7s 4d.....	42 12 2	
	Par transport de cette somme payée en 1846, par J. T. Badgley, secrétaire des commissaire du havre de Montréal, et maintenant portée à un autre compte, comme pouvant être employé à l'amélio- ration du fleuve St. Laurent, au-dessous de Québec, tel qu'autorisé par l'acte 9 Vict., ch. 60.....	4000 0 0	
	Total du casuel.....		4141 1 1
	Total des déductions sur le revenu, courant.....	£	148,538 1 3

F. HINCKS,
*Inspecteur Général.*BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, mars, 1848.

PROVINCE DU CANADA.

ÉTAT SOMMAIRE DU REVENU ET DE LA DÉPENSE DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR L'ANNÉE 1848.

CHAPITRES DU REVENU.	LIEUX DE PERCEPTION.		TOTAL.	GRANDS TOTALS.	CHAPITRES DE LA DÉPENSE.	LISTE CIVILE.				ACTES ET ORDONNANCES PERMANENTS.			ACTES PERMANENTS DE LA PROVINCE.				SOMMES D'ARGENT VOTÉES PAR LE PARLEMENT.				GRANDS TOTALS.		
	Canada Est.	Canada Ouest.				Canada Est.	Canada Ouest.	Provinces.	Total.	Canada Est.	Canada Ouest.	Total.	Canada Est.	Canada Ouest.	Province.	Total.	Canada Ouest.	Canada Est.	Province.	Total.			
<i>Droits provenant du commerce.</i>	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.			
Droits (Montréal et Québec.....)	19073 17 2		19073 17 2		Intérêt de la dette provinciale.....															160014 12 2			
(Droits intérieurs.....)	23089 19 11	90544 10 2	113634 10 2	804658 7 4	De la dette due par les commissaires des chemins barrés.....				3172 18 4		3172 18 4									3172 18 4			
<i>Droits intérieurs.</i>					Gouvernement civil.....															554 17 10			
Accises.....	3721 0 8	18884 2 6	22605 12 2		Administration de la justice.....	14866 5 3	3513 14 4		24229 19 7	1872 8 0	85 0 0	1407 8 0	3336 8 1	12552 14 10	16089 2 11	23025 13 1	1830 8 8		96356 1 9	68082 12 3			
Droit de tonnage en sur les pices.....		1041 6 8	1041 6 8		Pénitenciers provinciaux.....														16000 0 0	15000 0 0	15000 0 0		
Taxes sur les boutiques.....			12473 1 0		Législature.....									4783 8 10	4783 8 10				24497 14 10	24497 14 10	29231 3 8		
Honoraires sur les commissions de milles, amonées, etc.....		41 10 0	41 10 0		Éducation.....					1034 10 3	1394 10 3	33880 10 8	23102 17 0		56983 7 3	4306 18 8	1553 11 1		5862 9 9	64790 7 3			
Amendes et confiscations, y compris les saibres.....	853 0 6	446 19 9	1400 9 3		Société d'agriculture.....							4232 14 6	5143 15 0		9376 9 6						9376 9 6		
Revenu casual.....	1623 7 2	2753 15 4	4377 5 6		Hospitiaux et autres institutions de charité.....														8589 9 7	4119 13 6	12709 3 1		
Intérêt sur les dépôts.....			168 18 2		Travaux publics, y compris l'exploration géologique, mais non point les travaux faits à l'usage l'emprunt garanti.....										2278 8 0	2278 8 0	2107 11 11	7731 14 0		9889 5 11	12167 13 11		
Travaux publics.....			48048 2 9		Milice.....											9 11 8	9 11 8		1837 10 5	1837 10 5	1847 5 1		
Revenu territorial.....			24037 16 9		Entretien des phares.....					4226 18 1	4226 18 1							601 4 10		601 4 10	4828 2 11		
			3181 0 10		Emigration et Quarantains.....			782 4 2	782 4 2												782 4 2		
					Pensions.....	2615 10 11	5436 14 10		6082 5 9	322 10 0	8456 10 11	3779 0 11	200 0 0	200 0 0		400 0 0	346 6 8	398 6 8		614 13 4	10846 0 0		
Ajoutez l'excellant des dépenses sur les reventis.....			94845 15 10		Dépenses diverses.....				1445 10 9		1445 10 9	896 0 0			896 0 0	13336 0 8	24 18 1	4520 3 1	17681 1 10	20222 12 7			
					Annuités des sevrages.....		6655 0 0		6655 0 0												6655 0 0		
					Rachat de la dette publique.....																15000 0 0		
Total, argent courant.....			474491 3 6						17301 16 2	19655 9 2	34002 4 11	70939 10 3	6013 7 1	9692 19 3	13966 6 4	42745 12 10	40989 6 10	7021 8 6	90766 8 2	54313 3 5	15080 12 0	46410 9 2	115804 6 7

Importations à Montréal et Québec, principalement par mer.
 Importations aux ports intérieurs principalement des États-Unis.
 Montant des droits de douanes—recettes en argent comptant et en obligations.

		£ s. d.	RECAPITULATION.			
		£ s. d.	CANADA EST.	CANADA OUEST.	PROVINCE.	TOTAL.
La Législature comprend.....	Les officiers-rapporteurs.....	4733 8 10				
	L'impression des lois.....	3127 13 10				
	Les saibres et dépenses contingentes de la législature.....	20821 1 0				
Les Pensions comprend celles.....	Pour la Milice.....	3779 0 11				
	Pour les autres législatifs.....	544 13 4				
	Pour les juges.....	2036 14 5				
	Cédule B.....	4165 11 4				
Les dépenses diverses—com- prendent.....	La loyer du palais de l'Arche à Québec.....	1111 2 2				
	Les contributions sur les propriétés à Québec et Montréal.....	1740 8 0				
	Les loyers, réparations, etc., des édifices publics.....	10150 3 10				
	Les dépenses de voyages de l'Hon. H. H. Kilaly, pour les années 1843-4-5-6.....	600 0 0				
	L'allocation décernée aux sauvages montagnais.....	690 0 0				
	Les dépenses de la Commission du Pénitenciers Provincial.....	1500 0 0				
			17301 16 2	19655 9 2	34002 4 11	70939 10 3
			6013 7 1	9692 19 3		13966 6 4
			42745 12 10	40989 6 10	7021 8 6	90766 8 2
			54313 3 5	15080 12 0	46410 9 2	115804 6 7
						186014 12 2
						15000 0 0
						15000 0 0
			120574 1 6	85368 7 3	208448 14 9	474491 3 6

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
 Montréal, Mars, 1849.

F. HINCKS,
 Inspecteur-Général.

No. 36.

Etat indiquant la population, la valeur des propriétés cotisées d'après le taux établi par les dispositions d'un acte du parlement; le montant total des taxes, y compris les droits sur les boutiques, distilleries, tables de billard, colporteurs, maisons où l'on vend de l'aile et de la bière; et les taxes pour des fins locales générales; celles pour l'asile des aliénés et l'éducation, pour l'année 1848, étant séparément indiqué.

DISTRICTS.	Population.	Valeur des propriétés cotisées.						TAXES.						Totaux.	
		Provinciales.		De district.		Totaux.		Provinciales.		De district.		Totaux.		Totaux.	
		£	d.	£	d.	£	d.	£	d.	£	d.	£	d.	£	d.
BATHURST,	29448	329,410	4 6	142	2 0	2,607	15 9	2,749	17 9	2,607	15 9	2,749	17 9	2,607	15 9
BROCK,	29219	357,156	7 6	333	15 7	4,320	6 9½	4,654	2 4½	4,320	6 9½	4,654	2 4½	4,320	6 9½
COLBORNE,	21379	386,794	19 0	242	16 1	2,358	13 4	2,601	9 5	2,358	13 4	2,601	9 5	2,358	13 4
DALHOUSIE,	25320	397,080	0 0	384	4 2	2,370	0 0	2,754	4 2	2,370	0 0	2,754	4 2	2,370	0 0
EASTERN,	38653	436,550	17 0	827	19 4	3,243	10 4½	4,071	9 8½	3,243	10 4½	4,071	9 8½	3,243	10 4½
GORE,	67671	846,066	13 0	3,031	16 8	8,740	15 9½	11,772	12 5½	8,740	15 9½	11,772	12 5½	8,740	15 9½
HOMER,	106995	1,105,396	0 0	2,803	19 4	10,957	6 6½	13,761	5 10½	10,957	6 6½	13,761	5 10½	10,957	6 6½
HURON,	20450	148,754	0 0	261	9 3	1,188	3 7	1,449	12 10	1,188	3 7	1,449	12 10	1,188	3 7
JOHNSTOWN,	43436	459,789	9 5	1,230	10 7	4,909	11 10	6,160	2 5	4,909	11 10	6,160	2 5	4,909	11 10
LONDON,	46547	582,981	7 6	1,076	11 7	8,620	5 7	9,696	17 2	8,620	5 7	9,696	17 2	8,620	5 7
MIDLAND,	45299	462,583	0 0	2,926	16 7	4,031	6 8½	6,958	3 3½	4,031	6 8½	6,958	3 3½	4,031	6 8½
NEWCASTLE,	47433	265,271	10 0	2,335	7 0	5,100	6 0	7,435	13 0	5,100	6 0	7,435	13 0	5,100	6 0
NIAGARA,	43095	519,536	6 4	922	3 8	5,909	4 1½	6,831	7 9½	5,909	4 1½	6,831	7 9½	5,909	4 1½
OTTAWA,	10364	111,418	12 0	120	2 4	1,208	6 10	1,328	9 2	1,208	6 10	1,328	9 2	1,208	6 10
PRINCE EDWARD,	18021	316,703	0 0	127	10 5	2,345	15 0½	2,473	5 5½	2,345	15 0½	2,473	5 5½	2,345	15 0½
SIMCOE,	23050	224,485	0 0	233	12 6	3,135	1 7	3,368	14 1	3,135	1 7	3,368	14 1	3,135	1 7
TALBOT,	19274	288,646	0 0	753	18 5	2,692	16 6½	3,446	14 11½	2,692	16 6½	3,446	14 11½	2,692	16 6½
VICTORIA,	23133	285,171	17 0	240	3 7	2,135	15 4½	2,375	18 11½	2,135	15 4½	2,375	18 11½	2,135	15 4½
WELLINGTON,	36865	477,613	18 4	1,515	14 0	7,066	16 6	8,582	10 6	7,066	16 6	8,582	10 6	7,066	16 6
WESTERN,	27440	434,235	4 0	587	6 8	4,849	1 3½	5,436	7 11½	4,849	1 3½	5,436	7 11½	4,849	1 3½

NOTE.—L'état ci-dessus ne comprend point les taxes ni la valeur des propriétés dans les cités et villes incorporées, excepté l'accise générale. Les évaluations pour la plupart des districts ne peuvent pas être exactes, attendu que dans quelques-uns l'on ne donne que l'état des meubles seulement, et dans les autres un état des meubles et immeubles à la fois.

La taxe pour les écoles et les maisons d'écoles s'est élevée, en 1848, à £29,668 13 3½ dans les cités et villes incorporées, et dans les autres un état des meubles et immeubles à la fois. £4,348 8 11

Do. Une grande partie des taxes pour les besoins des districts, sont prélevés pour des fins temporaires, tel que pour réparations de certains travaux, pour construction de prisons et de maisons de détention—tandis que les taxes pour les écoles comprennent une somme très considérable pour la construction de maisons d'écoles. La moyenne générale de la taxe dans le Haut-Canada, pour les fins des districts, est d'environ 3d. par louis, sur l'évaluation des propriétés des districts; dans les cités et villes, elles sont réglées différemment.

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

MONTREAL:

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON,

RUE SAINT NICOLAS.

BUREAU

D'ENREGISTREMENT & DE STATISTIQUES.

APPENDICE

DU

PREMIER RAPPORT.

1849.

MEMBRES DU BUREAU,

L'Honorable F. HINCKS, *Inspecteur Général,*
... .. L. M. VIGER, *Receveur Général,*
... .. J. LESLIE, *Secrétaire Provincial.*

[10 & 11 Vic. Chap. 14.]

W. C. CROFTON, *Secrétaire.*

MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR STEWART DERBISHIRE & GEORGE DESBARATS,
IMPRIMEUR DE LA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE

1849.



Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

POPULATION DU BAS-CANADA.

En 1826, il a été nommé un Comité de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada pour délibérer sur l'état de la représentation de cette Province, et faire rapport à cet égard ; et son rapport est fondé sur le Recensement de 1825.

Ce rapport, présenté à la Chambre à cette époque, donne les détails suivants :

En 1622, il y avait à Québec,—hommes et femmes.....	50
En 1706, Mr. Randot estimait la population de la Colonie, à.....	20,000
En 1714, M. De Ponchartrain, dans une lettre à M. De Vaudreuil, prétendait que le Canada contenait 4484 en état de porter les armes, savoir, de 14 à 60 ans ; ce nombre multiplié par 6, donne.....	26,904
En 1720, Québec renfermait environ.....	7,000
Et Montréal.....	3,000

La première capitation générale établie en cette Province, l'a été en 1676 ; depuis cette époque, Bouchette dans sa " Topographie du Canada " suppose la population et son accroissement périodique, comme suit :

En 1676....	8,415		
" 1698....	11,249	accroissement en 12 ans	2,834
" 1700....	15,000	" 12 "	3,751
" 1706....	20,000	" 6 "	5,000
" 1714....	26,904	" 8 "	6,904
" 1759....	65,000	" 45 "	38,096
" 1784....	113,000	" 25 "	48,000
" 1825....	423,630	" 41 "	310,630
" 1827....	471,876	" 2 "	48,246

Voilà pour Bouchette ; depuis lors, les énumérations suivantes ont été faites :

In 1831....	511,922	accroissement en 4 ans	40,046
" 1844....	690,782	" 13 "	178,860
* " 1848....	770,000	" 4 "	79,218

a Le Comité de la Chambre d'Assemblée estime le chiffre de la population pour 1825, à 500,000, tandis que Mr. Bouchette le porte à 450,000 ; et calculant d'après son hypothèse de 1827, il estime le chiffre de la population à 561,051, pour 1831, comme suit :

Population telle que portée, pour 1827.....	471,876
Iles de la Magdeleine.....	900
Postes du Roi et Mungun.....	400
Employés dans le trafic avec les Sauvages... ..	300
Emigrés arrivés pendant les 5 années depuis 1831.....	28,000
Accroissement par des causes naturelles.....	59,575
Total.....	561,061

Le recensement ne donne que 511,922, ce qui indique une erreur de 49,129 ; et jugeant d'après le taux de l'accroissement je suis porté à croire que Mr. Bouchette a estimé trop haut le chiffre de la population de 1827.

* Ce chiffre de 770,000 est pris comme le nombre le plus élevé d'après une série de calculs, voir pages 3 et sq.

Le 7 Mai, 1792, Sir Alured Clarke, alors Lieutenant-Gouverneur, fit sortir une Proclamation qui divisait le Bas-Canada en Comtés ; et le premier recensement que l'on rencontre, est celui qui a été fait d'après cette division en 1825, et dont les résultats sont comme suit :

Le Comité estime que la population en 1792, s'élevait à environ 230,000 âmes.

Population du Bas-Canada—Recensement de 1825.

COMTÉS.	Population.	Mâles Adultes.	Accroissement pour cent.
Bedford.....	23654	5524	23.35
Buckingham.....	33522	8140	24.28
Cornwallis.....	20012	4475	22.63
Dover.....	11934	2872	24.06
Dorchester.....	19707	4817	24.44
Effingham.....	14921	3560	23.85
Gaspé.....	6425	1740	27.08
Hampshire.....	13312	3346	25.13
Hertford.....	14044	3574	25.46
Huntingdon.....	39586	9646	24.41
Kent.....	10890	2986	27.42
Leinster.....	19757	4585	23.20
Montréal.....	37085	10692	28.83
Northumberland.....	11210	2690	24.00
Orléans.....	4022	1039	25.83
Québec.....	28623	7709	26.93
Richelieu.....	36256	8614	23.84
St. Maurice.....	21066	5114	24.27
Surry.....	11573	2899	25.05
Warwick.....	15935	3693	23.17
York.....	30096	7806	25.93
Totaux.....	423630	105371	24.90

Ainsi, il paraît que la population adulte mâle du Bas-Canada, en 1825, s'était élevée à près de 25 par cent (24.90).

Le 1er Mars, 1826, le Comité présenta à la Chambre d'Assemblée un rapport contenant un plan pour changer le système de la représentation, d'après lequel la Province devait être divisée en 25 Comtés, deux Cités et deux Bourgs, avec une représentation de 86 Membres, au lieu de 68, tel qu'on le recommandait

Appendice
(B.)
1849.

dans un projet de loi qui faisait alors la matière des délibérations de la Chambre.
Voici cette division projetée.

Division du Bas-Canada telle que projetée en 1826.

COMTÉS.	Habitants.	Membres.	
		Bill.	Comités.
Gaspé et Restigouche.....	6432	1	1
Metis.....	7406	1	1
Kamouraska.....	12632	2	3
L'Islet.....	9001	2	2
Bellechasse.....	16653	2	3
Dorchester.....	10707	2	2
Beauce.....	9346	1	2
Megantic.....	450	1	1
Lotbinière.....	6956	1	1
Poiteuf.....	11154	2	2
Québec, Comté.....	28917	2	2
" Cité, Basse-Ville. 11,138	2	2
" " Haute-Ville. 11,158	2	2
Montmorency.....	3509	1	1
Saguenay.....	7798	2	2
Orléans.....	4029	1	1
Bécancour.....	5703	1	1
Nicolet.....	14482	2	3
St. François.....	4727	1	1
Memphragog.....	7340	1	1
Champlain.....	9052	1	3
St. Maurice.....	14116	2	1
Trois-Rivières, Ville.....	2	2
William Henry.....	1	1
Richelieu.....	15953	3	3
Yamaska.....	12532	2	2
Verchères.....	11758	2	2
Rougemont.....	9886	2	2
Missisquoi.....	13772	2	3
Chambly.....	13170	2	3
Châteauguay.....	14803	4	3
Acadie.....	14757	1	2
Beauharnois.....	8658	1	2
Vaudreuil.....	11181	1	2
Ottawa.....	1736	1	1
Lac des Deux-Montagnes....	17281	2	3
Des Plaines.....	14395	2	3
Mascouche.....	19301	3	4
Berthier.....	15935	2	3
Montréal, Comté.....	37252	2	2
" Cité, Quartier Est.....	2	2
" " Quartier Ouest.....	2	2
Totaux.....	423630	68	86

Ce projet de la part de la Chambre d'Assemblée n'a pas été plus loin ; mais par la 9e Geo. 4, ch. 73, on a établi une nouvelle division, et la table suivante compilée d'après Bouchette et les tableaux du recensement de 1831, indiquera l'accroissement présumé.

NOTE.—En examinant la table de Mr. Bouchette, on remarque qu'il a été donné un chiffre plus considérable aux Comtés suivants, savoir : l'Acadie, Lachenaie, Richelieu, Terrebonne, Vaudreuil, Verchères, Champlain, Nicolet, Bellechasse, Montmorency, Poiteuf et Saguenay, en 1827 qu'en 1831 ; d'où je conclus que l'erreur en plus indiquée à la première page, et cette erreur, si aucune il y a, sont telles qu'on ne peut les corriger que par approximation ; ainsi nous avons l'accroissement à compter de deux périodes connues, savoir : de 1825 à 1831, et de 1831 à 1844 ; pour la première l'accroissement était de 89,292 ou 3.48 pour cent par année ; pour la seconde 178,860 ou 2.68 pour cent par année. Prenant la moyenne pour les deux périodes 1825 et 1827, d'après la base de 1825 ou 6.16, cela donnerait 449,725, disons 450,000 ; d'après cette supposition, cela porterait la population en 1831, à 520,000 âmes ; ce qui est à peu près le chiffre donné par le recensement.

Je donne donc dans la table suivante les chiffres de Mr. Bouchette, excepté dans les Comtés marqués d'une étoile* pour lesquels je prends la proportion de 450,000 :

Appendice
(B.)
1849.

Tableau de la Population en 1825, 1827 et 1831.

COMTÉS.	Recensement de 1825	1827 Bouchette.	Recensement de 1831	Mâles Adultes
DISTRICT DE MONTREAL.				
Acadie*.....	9032	*10938	11419	2311
Beauharnois.....	15821	14264	16857	3804
Berthier.....	15935	17795	20325	2359
Chambly.....	16351	12982	15483	3428
Lachenaie*.....	5544	*14280	9461	1999
L'Assomption.....	11213	10246	12767	2579
Laprairie.....	19254	16621	18497	3996
Missisquoi.....	6951	7766	8801	2048
Montréal.....	37085	39521	43773	10596
Outaouais.....	1496	2188	4786	1644
Richelieu*.....	15596	*16180	16149	3208
Rouville.....	12948	16159	18115	3785
St. Hyacinthe.....	11781	1246	15366	2006
Shefford.....	2294	4467	5087	1101
Stanstead.....	6088	8272	10306	2185
Terrebonne*.....	15597	*16121	16623	3616
Deux-Montagnes.....	14700	18245	20905	4624
Vaudreuil*.....	11144	*13253	13116	2693
Verchères*.....	11573	*12106	12319	2557
	244703	264550	290055	60539
Trois-Rivières.				
Champlain*.....	5891	*7009	6991	1579
Drummond.....	1325	1907	3566	777
Nicolet*.....	11776	*12105	12504	3093
St. Maurice.....	15697	15369	16909	3713
Sherbrooke.....	4703	5471	7104	1473
Yamaska.....	8355	8847	9496	1895
	47747	50728	56570	12530
DISTRICT DE QUEBEC.				
Beauce.....	8689	10765	11900	2709
Bellechasse*.....	12920	*14409	13529	2901
Dorchester.....	10363	11258	11946	2579
Kamouraska.....	7648	13844	14557	2855
L'Islet.....	13058	12777	13518	2939
Lotbinière.....	6948	7762	9191	1992
Megantic.....	249	625	2283	564
Montmorenci*.....	3517	*3612	3743	865
Orléans.....	4022	4128	4349	474
Poiteuf*.....	11169	*16575	12350	2671
Québec.....	28623	30954	36173	8409
Rimouski.....	9846	7935	10061	2300
Saguenay*.....	7703	*8026	8385	2053
	124755	141772	151985	33311
Gaspé.				
Gaspé.....	2108	2617	5003	1295
Bonaventure.....	4317	5160	8309	1183
	6425	7777	13312	2478
Totaux.....	423630	464827 B.471876	511922	108858

En 1836, l'Evêque Catholique Romain de Québec présenta à la Chambre d'Assemblée un tableau des diverses paroisses qui portait le nombre des catholiques à 501,224 ; or, comme Mr. Bouchette et le Révérend Dr. Harkness, s'accordent sur la population des diverses dénominations, cela nous donne des données suffisantes pour arriver au chiffre de la population en cette année, savoir : 501,224 x 8 + 7..... 572,827.

Ceci nous donne un quatrième point de départ pour de nouveaux calculs.

1825.....	423,630		
1827.....	450,000	accroissement en 2 ans	26,370
1831.....	511,922	" 4 "	61,922
1836.....	572,827	" 5 "	60,905
1844.....	690,782	" 8 "	117,955

Par conséquent, accroissement brut de 1825 à 1844, 267,152
Ou, pour les 19 ans, une moyenne annuelle d'accroissement, de..... 14,061

Appendice (B.)

1849.

Lors de la passation de l'Acte de l'Union, et des modifications apportées dans la représentation en conséquence, les divisions furent remodelées et une nouvelle série de Comtés établie; le recensement de 1844 a été fait d'après ces divisions, et comparé avec celui de 1831, il est comme suit :

Les changements continus apportés dans les limites non-seulement des Comtés, mais encore des diverses paroisses, font qu'il est très-difficile d'établir des tables comparatives, suivant les rôles de recensement d'après lesquels ces tables sont compilées.

Table comparative de la Population en 1831 & 1844.

COMTÉS.	1831.	1844.	Accroissement pour cent	Mâles Adultes	
Gaspé.	Gaspé.....	5003	7146	1437
	Bonaventure.....	8309	8246	1762
		13312	15392	14.87	3199
QUEBEC.	Saguenay.....	13475	2692
	Montmorenci.....	8434	1845
	Québec.....	45076	9306
	Fortneuf.....	15922	3453
	Rimouski.....	17630	3124
	Kamouraska.....	17465	3528
	L'Islet.....	17013	3601
	Bellechasse.....	14549	3425
	Lotbinière.....	13697	2815
	Dorchester.....	34817	7107
Megantic.....	6449	1425	
	151985	205427	35.16	42323	
Trois-Rivières.	Champlain.....	10404	2147
	St. Maurice.....	20833	4052
	Drummond.....	9374	1854
	Yamaska.....	11956	2474
	Nicolet.....	16310	3382
	49466	68877	39.24	13909	
St. François.	Sherbrooke.....	7104	13485	2280
	Stanstead.....	10306	11964	2518
	17410	25449	41.00	5383	
MONTREAL.	Berthier.....	26859	5357
	Leinster.....	25533	5158
	Terrebonne.....	20646	4330
	Deux-Montagnes.....	26935	5666
	Outaouais.....	12434	2843
	Montréal.....	64306	15415
	Yamdreuil.....	17063	3437
	Beauharnois.....	28746	5910
	Huntingdon.....	36204	7287
	Chambly.....	17155	3535
	Verchères.....	13167	2681
	Richelieu.....	20888	4083
	St. Hyacinthe.....	21937	4364
	Rouville.....	22898	4577
Shefford.....	10105	2102	
Missisquoi.....	10865	2497	
	279749	375637	34.24	9272	
Totaux.....	511920	690782	34.94	144091	

Telles sont les données que nous avons pour commencer notre supputation du chiffre de la population pour 1848; et l'on doit avouer qu'elles sont aussi minces qu'on devait raisonnablement s'y attendre si

Appendice (B.)

1849.

l'on réfléchit qu'avant le recensement de 1801, il n'existait aucun rapport officiel de la population en Angleterre ou en Ecosse, et que la première énumération opérée en Irlande, l'a été en 1813.

En comparant le recensement de 1844 avec celui de 1831, on trouvera que tandis que la population entière s'est accrue de 34.94 pour cent, la population adulte mâle s'est accrue de 32.36 pour cent; d'après une règle de statistique bien établie, ces chiffres donneraient, pour les femmes adultes, 182,230, et pour les enfans des deux sexes, 364,461; mais ces comparaisons formeront la matière d'une considération ultérieure.

Le Bas-Canada ayant omis de faire l'énumération de la population conformément aux dispositions du dernier Acte de recensement, cela nous met dans la nécessité d'adopter une série de calculs pour arriver au chiffre de la population actuelle de cette section de la Province.

1. On a vu que l'accroissement de 1831 à 1844 (13 années) étant de 34.94 pour cent, c'est-à-dire, un accroissement annuel de 2.68 par an, ce qui, allouant pour la population croissante, donnerait environ 12½ pour cent pour les 4 années de 1844 à 1848; d'après cette base, la population du Bas-Canada serait comme suit :

Population en 1844..... 690,782
Ajoutez 12½ pour cent..... 86,347

Calcul approximatif pour 1848..... 777,129

2. Si l'on prend les rapports officiels de naissances et décès, ainsi que les rapports des émigrés qui se sont établis dans le Bas-Canada, on arrivera à un nombre qui coïncide à peu près avec ce dernier.

On peut considérer comme authentiques les tables suivantes du chiffre des naissances et des décès, attendu qu'elles ont été dressées avec le plus grand soin d'après les divers rapports transmis au bureau du *Blue Book*; et elles comprennent ceux qui, à raison de l'époque avancée où elles ont été reçues chaque année, ne se trouvent pas dans les documents parlementaires cités par Mr. Cauchon.

1844.	Naissances.	Décès.	Accroissement.	
Québec.....	10275	4324	5951	19351
Montréal.....	17938	7254	10684	
St. François.....	322	93	229	
Gaspé.....	225	53	172	
Bonaventure.....	299	68	231	
Trois-Rivières.....	3220	1136	2084	
	32279	12928		
1845.				20590
Québec.....	10916	4670	6246	
Montréal.....	19209	7848	11451	
Trois-Rivières.....	3223	1116	2107	
St. François.....	416	104	252	
Gaspé & Bonaventure.	642	108	534	
	34496	13906		
1846.				17753
Québec.....	10654	6360	4294	
Montréal.....	20237	9566	10671	
Trois-Rivières.....	3337	1603	1734	
St. François.....	514	121	393	
Gaspé.....	789	129	661	
	35531	17778		

Appendice (B.)

1849.

1847.	Nais- sances.	Décès.	Accrois- sement.	
Québec.....	11715	10221	1494	
Montréal.....	18772	9435	9337	
Trois-Rivières.....	3612	1238	2374	
St. François.....	524	130	394	
Gaspé.....	594	118	476	
	35217	21142		14075
				71769
Totaux.....	137523	65754		

Ajoutez :

Le rapport supplémentaire pour Gaspé 71,769 x 141 = 71,910

Population en 1844 690,782

Accroissement comme ci-dessus 71,910

Emigrés 12,072 Voir Note.*

774,764

D'après son estimation, Mr. Cauchon donne 770,000 comme le *maximum* de la population du Bas-Canada. L'Honorable Col. Taché, Membre du Conseil Exécutif, au jugement duquel on peut se fier en ce qui concerne la statistique du Bas-Canada, ne porte pas ce chiffre au-delà de 765,797. Il faut remarquer, que je n'alloue rien pour la diminution par le fait de l'émigration hors du pays, point sur lequel les deux messieurs

* NOTE.—La table suivante indique le nombre d'Emigrés dans le Bas-Canada, le Haut-Canada et les Etats-Unis, en ne comptant que ceux qui sont arrivés chaque année par la voie du St. Laurent.

Années.	B. Canada.	H. Canada.	Etats-Unis.
1842	6600	31760	3014
1843	1200	16914	2810
1844	4051	20100	1813
1845	2109	20861	4084
1846	1909	26736	6978
1847	3700	53184	30000
Totaux.....	19872	172851	48669

Il est des circonstances qui prouvent que la grande masse des Emigrés passe dans le Haut-Canada; et l'on sait que dans certains ports des Etats-Unis où les Emigrés débarquent, il y a des Agens de la Grande-Bretagne pour les recevoir et les diriger vers les Colonies lorsqu'ils désirent s'y transporter.

La table suivante fournie par Mr. Buchanan, et publiée avec celle plus haut dans le *Journal de Québec*, indique le chiffre des Emigrés qui sont arrivés par la voie du St. Laurent et par les Etats-Unis.

Années.	St. Laurent.	Etats-Unis.
1842	44374	2500
1843	21727	1800
1844	20142	4020
1845	25375	2612
1846	32573	2864
1847	90150	5580
	234341	20276

Appendice (B.)

1849.

nommés plus haut s'appesantissent fortement; il n'y a pas de doute qu'il y a eu une grande émigration des Canadiens hors du pays depuis les cinq dernières années; et l'absence de tous renseignements exacts sur ce point démontre combien les moyens que nous avons eus d'acquérir des connaissances statistiques, sont défectueux.

Prenons les quatre calculs, savoir :

1. Celui fondé sur l'accroissement à tant pour cent. . . 777,129
2. Celui fondé sur les registres des naissances et décès 774,764
3. Estimation de Mr. Cauchon. 770,000
4. Do. Col. Taché. 765,797

Ce qui donne une estimation moyenne de..... 771,922

Supposé que dans ma première hypothèse, j'aie abandonné la *proportion croissante*, le taux pour cent pour les 4 ans, serait de 1,075 et non 1,250; ce qui réduit la moyenne de mes estimations à 768,901.

Col. Taché.....765,797	} Estimation fondée sur un accroissement de 75,015—Voir la table.
Mr. Cauchon....770,000	
Ma moyenne...768,901	} Moyenne des trois 768,233.
Col. Taché.....766,404	
Mr. Cauchon....770,000	} Estimation fondée sur un accroissement présumé de 75,522.
Ma moyenne...768,901	
	} Moyenne des trois 768,435.

Ces divers calculs donnent 768,334 comme le chiffre de la population du Bas-Canada, ou un accroissement de 77,552 pour 1844; ce qui est 2,030 de plus que l'estimation du Col. Taché, et 1,666 de moins que celle de Mr. Cauchon.

Voyant ainsi que, sans aucune communication avant d'avoir fait nos calculs, et avec des moyens différents de les établir, et chacun partant d'un système de données différent, les trois calculs diffèrent si peu, on peut dire en toute sûreté que le chiffre de la population du Bas-Canada pris dans sa plus grande extension, est de 770,000. Afin de faire voir les moyens à l'aide desquels le Col. Taché est arrivé à ses chiffres, je sou mets ci-joint une traduction de quelques-unes de ses notes rapportées dans le *Journal de Québec*, le 3 Août, 1848.

Tableau approximatif de la Population du Bas-Canada pour l'année 1848.

Cette population était en 1825 de 423,680 âmes, (le Recensement ne donnait seulement que 423,630.)
 " " 1831 " 511,919 " 511,922.
 " " 1844 " 690,782

La population ayant augmenté depuis 1825 à 1831 de 88,239 habitants, en suivant cette population elle doublerait dans l'espace de 28 à 29 ans. Depuis 1831 à 1844, espace de 13 années, la population n'a augmenté que de 178,864 âmes, ce qui, d'après cette nouvelle proportion ne doublerait la population que dans l'espace de 37 à 38 ans.

L'invasion des épidémies de 1832 et 1834, les troubles de 1837 et 1838, l'émigration passée au dehors, et la diminution de celle venant de l'extérieur, peuvent expliquer ce ralentissement dans l'augmentation progressive de la population du pays.

Si l'accroissement de la population eut continué dans la proportion qui a eu lieu entre 1825 et 1831, le

Appendice
(B.)
1849.

chiffre s'en serait élevé en 1844 à 742,920, tandis que le recensement fait dans cette dernière année ne donne que 690,782, c'est-à-dire, un nombre moindre de 52,138—et en continuant la même proportion, la population pour 1848 serait de 913,997 âmes—d'un autre côté, le chiffre de la population basé d'abord sur les recensements de 1825 à 1831, et continué jusqu'à ce jour sur l'augmentation de 1831 à 1844, ne donnera que 745,814.

Si les choses étaient maintenant à peu près ce qu'elles étaient avant le coléra et les troubles, en calculant pour les quatre dernières années sur la base de l'accroissement de 1825 à 1831, on aurait une augmentation de 95,911, ou un total pour 1848, de 786,639 ; mais comme il est très probable que le recensement de 1825 se trouve au-dessous du chiffre réel, plus peut-être qu'aucun de ceux qui ont été faits depuis, le moyen d'approcher le plus près de la vérité serait de prendre un terme moyen pour les quatre dernières années, entre les recensements de 1825 à 1831 et de 1831 à 1844, ce qui donnera une augmentation de 75,512 âmes, ou une population pour l'année 1848, de 766,304.

RÉCAPITULATION.

1. D'après le recensement de 1825 à 1831, et l'accroissement continué pour les quatre dernières années sur la base de l'augmentation de 1831 à 1844. 745,814
- 2 " " " sur la proportion de 1825 à 1831, 786,639
- 3 " " " prenant la moyenne entre les deux périodes. 766,304

Le Colonel ayant ainsi porté son accroissement au chiffre de 75,522, procède ensuite à le répartir entre les divers Comtés, d'après l'hypothèse qu'il s'est commis de grandes irrégularités dans les diverses sections ; et il les divise en quatre classes.

Pour la première classe, il donne un accroissement de 5-12ièmes
 " 2 " " " 1-9 "
 " 3 " " " 1-12 "
 " 4 " " " 1-15 "

Cette distribution néanmoins ne rend compte que d'un accroissement de 73,943, laissant 1,579 pour être distribué dans cette proportion parmi les divers Comtés ; c'est ce que j'ai fait dans le tableau suivant, et j'ai aussi subdivisé dans la même proportion l'accroissement que j'ai adopté, de 77,552.

Appendice
(B.)
1849.

TABLEAU de l'accroissement de la population basé sur les calculs précédens.

COMTÉS.	Population d'après le recensement de 1844.	Sur l'accroissement de 73,943.		Sur l'accroissement de 75,522.		Sur l'accroissement de 77,552.	
		Accroissement proportionnel.	Population 1848.	Accroissement proportionnel.	Population 1848.	Accroissement proportionnel.	Population 1848.
5-12 } Saguanay	13475	5615	19090	5735	19210	5889	19304
} Outaouais	12434	5181	17615	5294	17728	5436	17870
} Deux-Montagnes	26835	2982	29817	3045	29880	3127	29952
} Terrebonne	20646	2294	22940	2343	23009	2406	23052
} Leinster	25533	2937	29370	2897	28430	2974	28507
} Berthier	26859	2984	29843	3047	29908	3129	29958
} Drummond	9374	1041	10415	1063	10437	1093	10467
} Sherbrooke, Comté	12690	1410	14100	1440	14130	1478	14168
} " Ville	795	88	883	90	885	92	897
1-9 } Shefford	10105	1123	11228	1147	11252	1177	11282
} Beauharnois	23746	3194	31940	3262	32008	3349	32095
} Montréal, Cité	49391	5488	54879	5605	54996	5755	55146
} Québec, Cité	35673	3964	36637	4048	39721	4157	39830
} Mégantic	6749	750	7499	766	7515	786	7535
} Rimouski	17630	1959	19589	2000	19630	2053	19683
} Dorchester	34817	3868	38685	3954	38771	4060	38877
} Lotbinière	13697	1522	15219	1554	15251	1595	15292
} Portneuf	15922	1769	17691	1807	17729	1855	17777
} Vaudreuil	17063	1422	18485	1452	18515	1491	18554
} St. Maurice	16536	1378	17914	1407	17943	1445	17991
} Trois-Rivières	4297	358	4655	365	4662	376	4673
} Champlain	10404	867	11271	885	11289	908	11312
} Nicolet	16310	1359	17669	1368	17698	1425	17735
} Yamaska	11956	996	12952	1017	12973	1044	13000
} Missisquoi	10865	906	11771	925	11790	950	11815
1-12 } Rouville	22898	1908	24906	1948	24846	2002	24900
} Chambly	17115	1426	18451	1456	18571	1495	18610
} St. Hyacinthe	21973	1821	23804	1870	23843	1921	23894
} Gaspé	7146	596	7742	609	7755	625	7771
} Bellechasse	14519	1212	15761	1238	15787	1274	15823
} L'Islet	17003	1418	18431	1448	18461	1489	18502
} Kamouraska	17465	1456	18921	1487	18952	1527	18992
} Stanstead	11964	997	12961	1018	12982	1045	13009
} Huntingdon	36204	3017	39221	3084	39288	3167	39371
} Montréal, Comté	14915	932	15847	953	15868	978	15893
} Québec "	10003	625	10628	639	10642	656	10659
1-15 } Montmorenci	8434	527	8961	538	8972	554	8988
} Richelieu	20388	1305	22193	1332	22220	1367	22255
} Verchères	13167	823	13990	840	14008	862	14029
} Bonaventure	8246	515	8761	526	8772	540	8786
Totaux	690782	73943	764725	75522	766304	77552	768334

Appendice
(B.)
1849.

Ayant ainsi porté aussi exactement que possible, et d'après les données que nous avons eues sous main, le chiffre de la population du Bas-Canada à 770,000 âmes ou environ, nous allons maintenant analyser les recensements de 1825, 1831 et 1844.

1825.

Population totale..... 423,630. étaient absents 1,450.
 Agés de moins de 6 ans..... 82,870 ou 19.51 pour cent.
 " de 6 à 14 ans..... 74,429 ou 17.59 "
 " de 14 à 18 ans..... 28,935 ou 6.83 "

186,234

HOMMES.	Garçons.	Mariés.	Total.
Agés de 18 à 25 ans....	23378	5293	28671
" de 25 " 45.....	7800	31783	39583
" de 45 " 60.....	2664	23419	26083
" de plus de 60 ans...	1994	9443	11437
Totaux.....	35935	69935	105873

Ainsi, relativement à la population mâle adulte, la proportion entre les hommes mariés et les garçons était presque comme 2 est à 1, ou comme 66.05 pour cent de ces premiers est à 33.95 pour cent de ces derniers.

Le chiffre des personnes du sexe âgées de moins de 14 ans comprises dans la table ci-dessus, était de 68,731.

14 à 45, filles... 39,518—Mariées. 52,864 Total—92,382
 45 & plus " 6,682 " 18,606 " 25,288
 46,200 71,470 117,670

Des personnes du sexe âgées de plus de 14 ans, 60.73 étaient mariées, et 39.27 filles.

Ces nombres, extraits des documents parlementaires, laissent un chiffre de 11,842 dont il n'est pas rendu compte.

1831.

Population totale d'après les rôles du recensement.... 511,917
 Agés de moins de 5 ans..... 78,729 ou 15.33 pour cent.
 " de 5 à 14 " 92,704 ou 18.11 "

171,433

En 1825, le chiffre des personnes âgées de moins de 14 ans, étaient de 37.10 pour cent sur la totalité de la population.

En 1831, le chiffre des personnes âgées de moins de 14 ans, étaient de 33.44 pour cent sur la totalité de la population.

HOMMES.	Garçons.	Mariés.	Total.
Agés de 14 à 18 ans....	21697	401	22098
" 18 à 21.....	13302	907	14209
" 21 à 30.....	17378	16574	33952
" 30 à 60.....	6431	54029	60460
" 60 ans et plus..	2000	11243	13243
Totaux.....	60690	83153	143843

Appendice
(B.)
1849.

La population mâle adulte était de 143,843, on trouve que 57.81 pour cent étaient mariés, et 42.19 garçons; si, par forme de comparaison, on retranche le chiffre des personnes âgées de moins de 18 ans comme n'étant pas distingués en 1825, les proportions sont matériellement changées; on trouvera alors 67.98 pour cent d'hommes mariés, et 32.02 pour cent de garçons.

Personnes du sexe âgées de moins de 14 ans.. 83,659.
 De 14 à 45 ans, mariées..... 64,941—filles 49,413—113,354
 De 45 et plus, " 22,335 " 5,278— 27,613
 87,276 53,691 140,957

Mariées, 61.91 pour cent—filles, 38.09 pour cent.

1844.

Nombre total des habitants..... 690,782.

D'après ce recensement, l'on a adopté une classification différente pour les âges, en sorte que la comparaison est difficile.

Au-dessous de 15 ans,.... hommes 160,535
 " " femmes 158,731

319,266

HOMMES.	Mariés.	Garçons.	Total.
De 15 à 21 ans.....	2038	39589	41627
21 à 30 ".....	22974	20176	43150
30 à 40 ".....	33684	5909	39593
40 à 50 ".....	25797	3119	28916
50 à 60 ".....	15148	2089	17237
60 et plus.....	13393	2780	16173
Totaux.....	173034	73602	186636

Ici, la proportion des hommes mariés sur la grande totalité, donne 60.55 pour cent pour les adultes mâles, et 39.45. pour les garçons.

HOMMES.	Mariés.	Garçons.	Total.
De 15 à 21 ans.....	6739	38177	44916
21 à 30 ".....	31121	17052	48173
30 à 40 ".....	32316	5753	38069
40 à 50 ".....	22240	3922	26162
50 à 60 ".....	12436	3297	15733
60 et plus.....	9826	4544	14370
Totaux.....	114678	72768	187446

Femmes mariées âgées de plus de 14 ans—61.18 pour cent, et garçons—38.82 pour cent.

On assume que les naissances en Angleterre sont à toute la population comme 1 est à 33 environ, et les

Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

décès comme 1 est à 54. Prenant le Bas-Canada pour 1831 et 1844, nous avons ce qui suit :

DISTRICTS.	1831.			1844.		
	Naisances	Décès.	Mariages.	Naisances	Décès.	Mariages.
Québec.....1 en	19	31	91	20	41	109
Montréal..... "	20	42	108	20	51	111
Trois-Rivières.. "	18	41	96	21	60	106
Gaspé..... "	41	211	229	29	126	130
St. François*.. "	108	720	264	101	348	230
Populat., en tout "	† 20	40	106	* 21	53	113
Nombres totaux	25159	12912	4834	32279	12929	6118

* Retours imparfaits. † Fractions omises.

Sourds et Muets, Aveugles, Lunatiques et Idiots.

Malheureusement, il n'est fait aucune distinction dans le recensement de 1831, quant aux hommes et femmes qui tombent dans cette catégorie ; St. François se trouve compris dans les autres Districts.

SOURDS ET MUETS.

Montréal.....	254	ou un sur	1142	âmes dans le District.
Québec.....	114	"	1333	" "
Trois-Rivières...	33	"	1714	" "
Gaspé.....	7	"	1902	" "
	408	"	1255	Province.

AVEUGLES.

Montréal.....	195	ou un sur	1487	âmes dans le District.
Québec.....	105	"	1447	" "
Trois-Rivières...	34	"	1664	" "
	334	"	1533	Province.

ATTEINTS D'ALIÉNATION MENTALE.

Montréal.....	462	ou un sur	628	âmes dans le District.
Québec.....	354	"	429	" "
Trois-Rivières...	108	"	523	" "
	924	"	554	Province.

1844.	Hommes.	Femmes.	Total.	Un sur
<i>Sourds et Muets.</i>				
Montréal.....	254	167	421	875 District.
St. François.....	14	17	31	1046 "
Trois-Rivières.....	39	31	70	983 "
Québec.....	73	58	151	1360 "
Gaspé.....	7	3	10	1539 "
	407	276	683	1011 Province.
<i>Aveugles.</i>				
Montréal.....	160	146	306	1212 District.
St. François.....	6	5	11	2449 "
Trois-Rivières.....	45	44	89	774 "
Québec.....	60	50	110	1868 "
Gaspé.....	2	2	4	3848 "
	273	247	520	1328 Province.
<i>Idiots.</i>				
Montréal.....	226	237	463	769 District.
St. François.....	11	9	20	1622 "
Trois-Rivières.....	71	64	135	510 "
Québec.....	172	150	322	638 "
Gaspé.....	2	7	9	1710 "
	482	467	949	728 Province.
<i>Lunatiques.</i>				
Montréal.....	81	82	163	2261 District.
St. François.....	2	6	8	4054 "
Trois-Rivières.....	34	29	63	1093 "
Québec.....	40	32	72	2853 "
Gaspé.....	2	1	3	5133 "
	159	150	309	2203 Province.

En 1831, le rapport des personnes vivant de charité dans le Bas-Canada, était de 1,282, ou comme 1 est à 399 de la population.

En 1844, il était de 4,552 personnes, ou comme 1 est à 151.

Cet état indique que le paupérisme a augmenté d'une manière effrayante ; mais pour rendre la chose plus claire, prenons les divers districts.

	1831.	1844.	Pour cent. Accroissement.
Montréal.... comme 1 est à	575..	282..	159.32
St. François.	"	1801..	"
Trois-Rivières	"	716..	398.. 121.52
Québec.....	"	221..	68.. 337.30
Gaspé.....	"	1331..	570.. 170.00

Propriétaires de biens-fonds—	1 sur	1831.	1844.
Non-propriétaires	"	9	9
Familles subsistant d'agriculture, ...	50,834,	point de rapport.	
" " " " " " " " " " " "	2,503	3,651	
Nombre d'engagés sur les fermes....	7,602	6,106	
Serviteurs, hommes.....	point de rapport	5,414	
" femmes.....	"	11,525	
Enfants fréquentant les écoles, 1 sur 4		3	au-dessous de 14 ans.

POPULATION DU HAUT-CANADA.

Avant l'année 1770, les seuls blancs qui se trouvaient dans le Haut-Canada, étaient un petit nombre de français qui s'étaient établis dans le voisinage de Kingston et du Détroit. Plus tard, néanmoins, dans le même siècle, plusieurs familles de loyalistes fuyant des Etats-Unis, avaient fixé leur résidence dans plusieurs townships de la frontière; et même, lors de l'Acte Constitutionnel, la population entière des blancs dans le Haut-Canada ne s'élevait pas encore à 50,000 âmes. En 1811, période de 20 ans, le chiffre de cette population ne s'était accru que de 27,000 âmes seulement, puisque la population était alors de 77,000 âmes environ. Depuis cette époque, nous avons des données exactes suffisantes pour établir une série d'états comparatifs.

RECENSEMENT DE 1824.						RECENSEMENT DE 1834.					
DISTRICTS.	Agés de moins de 16 ans.		Agés de plus de 16 ans.		Total.	DISTRICTS.	Agés de moins de 16 ans.		Agés de plus de 16 ans.		Total.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
Bathurst.....	2441	2304	2832	2554	10121	Bathurst.....	5456	5425	6073	5125	22079
Est.....	2908	2727	4799	4445	14879	Est.....	6437	6097	6574	5997	25105
Gore.....	3581	3135	3257	3184	13157	Gore.....	8981	8164	9612	7861	34618
Home.....	3980	4227	4611	3791	16609	Home.....	11982	11213	12751	10343	46288
Johnstown.....	3738	3472	4147	3384	14741	Johnstown.....	7126	6819	7617	6499	28061
London.....	4581	4403	4704	3951	17539	London.....	9715	9090	10161	8196	37162
Midland.....	6861	6637	7927	6270	27695	Midland.....	8144	7523	9185	7657	32509
Newcastle.....	2335	2263	2653	2041	9292	Newcastle.....	6934	6383	7873	6214	27404
Niagara.....	4572	4238	3584	5159	17552	Niagara.....	7270	6151	6978	6648	27347
Ottawa.....	564	550	915	531	2566	Ottawa.....	1580	1540	1760	1445	6325
Prince Edwards.....	Inclu	dans	le Midland D	istrict.		Prince Edwards.....	2995	2901	3195	2732	11823
Toronto, Cité.....	"	"	Home	"		Toronto, Cité.....	2010	1793	2897	2520	9220
Ouest.....	1785	1650	1964	1553	6952	Ouest.....	3321	3142	3506	2783	12752
Totaux.....	37340	35606	41393	36752	151097	Totaux.....	81951	76541	88182	74019	320693
Nombre total d'hommes..... 78739						Nombre total d'hommes..... 170133					
" " Femmes..... 72358						" " Femmes..... 150580					
Excédant des hommes..... 6381						Excédant des hommes..... 19573					
Personnes âgées de plus de 16 ans 78145						Personnes âgées de plus de 16 ans 162201					
" " de moins de " .. 72952						" " de moins de " .. 158492					
5193						3709					

Notes et Remarques sur le Recensement de 1824 & 1834.

Accroissement des garçons âgés de moins de 16 ans.....	119.43	pour cent.
" de plus de " " ..	113.03	"
Filles âgées de moins de 16 ans " ..	114.96	"
" de plus de " " ..	101.40	"

Relativement au sexe, nous trouvons en 1824 que les femmes étaient aux hommes comme 100 est à 108.6; on ne voit de disproportion que dans les Districts de Niagara et de l'Ottawa dont les proportions, pour le premier, étaient comme 100 femmes sont à 136.8 hommes, et pour ce dernier, comme 100 femmes sont à 86.8 hommes; prenant le chiffre moyen de ces deux Districts, les proportions seraient de :

Comme 100 femmes sont à 111.8 hommes.

Si nous comparons ces proportions avec celles des autres pays constatées à peu près vers le même temps,

nous pourrions établir un calcul quant à l'effet que l'Immigration a dû avoir sur l'accroissement de la population; car, dans tous les pays où il y a accroissement de population par le seul fait des naissances comparées aux décès, on trouve que les personnes du sexe prédominant, tandis qu'on observe tout le contraire dans les Etats-Unis et le Canada où l'accroissement se produit principalement au moyen de l'Immigration.

Durant les dix années qui se sont écoulées de 1824 à 1834, on trouve un accroissement de 169,596 ou 112.24 pour cent, c'est-à-dire un accroissement annuel de 11.22 pour cent, ou ce qui équivaut à une population doublée tous les 9 ans environ. Il est à regretter qu'il n'existe aucun moyen de constater quelle est la proportion de cet accroissement produite par l'Immigration et celle qui résulte du nombre des naissances comparé à celui des décès—car l'on n'a conservé aucun registre à cet égard dans le Haut-Canada.

Appendice (B.)

1849.

Nous n'avons que deux données pour nous servir de guide :

10. La forte proportion des hommes relativement aux personnes du sexe—ces personnes étant à celles-ci comme 53.05 sont à 46.95.

20. Le grand accroissement du taux pour cent dans les Districts qui subissent le plus l'influence de l'immigration, savoir :

Accroissement du District de l'Est	68.7	pour cent.
" Ottawa	147	"
" Johnstown	90	"
" Bathurst	118	"
" Midland	60	"
" Newcastle	194.9	"
" Home	134.2	"
" London	111.8	"
" Niagara	55.8	"
" Gore	163.1	"
" Ouest	83.4	"

Prenant le recensement des Comtés pour les périodes qui correspondent à notre première décade, on aura les résultats suivans qui militent grandement en faveur du Haut-Canada.

En Angleterre, la population en 1821 était 11,261,437 âmes
" " " 1831 " 13,091,005

Accroissement..... 1,829,568 ou 16.24 p. c.

Dans le pays de Galles, la popu. en 1821, était 717,488
" " " 1831 " 806,182

Accroissement..... 88,694 ou 12.36 "

En Ecosse, la population en 1821, était de 2,093,456
" " " 1831 " 2,365,114

Accroissement..... 271,658 ou 13 "

En Irlande, la population en 1821, était de 6,801,927
" " " 1831 " 7,767,401

Accroissement..... 965,474 ou 14.19 "

Total " " 1821 " 20,874,208
" " " 1831 " 24,029,702

Accroissement..... 3,155,494 ou 15.12 "

Montrant un accroissement annuel de 1.51 pour cent.

Aux Etats-Unis, la popu. en 1820, était de 9,683,131
" " " 1830 " 12,866,920

Accroissement..... 3,183,789 ou 33.50 "

En France, l'accroissement de la population de 1817 à 1831, période de 14 années, a été de 11.44 pour cent.

Dans le Bas-Canada, la population en 1824, d'après une supputation, était d'environ..... 400,000 âmes
" 1834 " " " 524,000.

Accroissement..... 124,000 31.00 p. c.

A l'égard des sexes, on a la proportion des hommes et des femmes comme 113 sont à 100 ; mais on a constaté un autre fait, savoir, que tandis que la majorité des mâles se compose de personnes âgées de plus de 16 ans, celles des personnes du sexe au contraire se compose de personnes moins âgées, quoique nullement dans la même proportion.

Appendice (B.)

1849.

Quant à l'accroissement de la population résultant de l'excédant des naissances sur les décès, l'on n'a malheureusement aucun moyen de constater la vérité en ce qui concerne le Haut-Canada, ainsi qu'on l'a déjà observé plus haut, cette Province n'en ayant conservé aucun registre ; il est constaté néanmoins, qu'en Angleterre, les naissances sont comme 1 est à 33, et les décès comme 1 est à 54, sur toute la masse de la population. En Irlande, les naissances donnent encore un chiffre plus élevé ; il en est de même des décès, ce qui est dû à un grand nombre de causes. Dans le Bas-Canada, on a vu que les naissances sont comme 1 est à 21, et les décès comme 1 est à 53 (voir page 6). Dans le Haut-Canada, la proportion est à peu près la même.

En 1831, toute la population mâle des Isles Britanniques était de 11,779,435 âmes (sans compter les matelots et soldats), dont 5,836,880 étaient âgés de plus de 20 ans ; et cette proportion s'accorde pleinement avec celle du Haut-Canada.

Prenons maintenant une seconde décade, savoir, de 1832 à 1842.

RECENSEMENT DE 1832.

DISTRICTS.	Agés de moins de 16 ans.		Agés de plus de 16 ans.		Total.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
1 Bathurst.....	4973	4673	5353	4637	19636
2 Brock..... érigé depuis le rece nseme nt de					1832
3 Colborne.....	"	"	"	"	"
4 Dalhousie.....	"	"	"	"	"
5 Est.....	5640	5208	5692	5195	21735
6 Gore.....	7412	6825	7018	5969	27224
7 Home.....	8831	8528	10233	9021	36663
8 Huron..... érigé depuis le rece nseme nt de					1832
9 Johnstown.....	6280	5671	6645	5703	24299
10 London.....	7707	7361	7553	6320	28941
11 Midland.....	9419	8947	10373	8718	37457
12 Newcastle.....	5330	4872	6111	4706	21019
13 Niagara.....	6362	5708	6312	5799	24181
14 Ottawa.....	1280	1280	1200	1533	5293
15 P. Edwards. érigé depuis le rece nseme nt de					1832
16 Simcoe.....	1016	959	1117	893	3985
17 Talbot..... érigé depuis le rece nseme nt de					1832
18 Victoria.....	"	"	"	"	"
19 Wellington.....	"	"	"	"	"
20 Ouest.....	2819	2702	2820	2286	10627
Totaux ...	67119	62734	70427	60780	261060

Nombre total des hommes.....	137546
" " " femmes.....	123514
Excédant en faveur des hommes..	14032
Personnes âgées de moins de 16 ans	129853
" " " de plus " "	131207
Différence.....	1354

No. brut de la po. 1824, 151,097	Accroissement. pour cent.
" " " 1832, 261,060	109,963 9.09
" " " 1834, 320,693	59,633 11.42

Proportion des hommes et des femmes.

1824— Comme 100 femmes sont à 108 hommes.
1832— " 100 " 111 "
1834— " 100 " 113 "
1842— " 100 " 114 "

Appendice (B.)

RECENSEMENT DE 1842.

1849.

	HOMMES.		FEMMES.		Total.	REMARQUES.
	Agés de moins de 18 ans.	Agés de plus de 18 ans.	Agés de moins de 14 ans.	Agés de plus de 14 ans.		
1	6057	5519	4707	5372	21655	
2	5013	4115	4105	4053	17286	Du District de London.
3	4023	3369	3288	3026	13706	" Newcastle
4	4897	3972	3759	3565	16193	" Bathurst
5	9004	7963	7070	7971	32008	
6	12717	11184	10139	11019	45059	
7	22927	21150	18785	20439	83301	
8	2068	1927	1606	1589	7190	" London et Ouest
9	9667	7946	7432	7850	32445	
10	8729	7142	7066	7339	30276	
11	9477	9168	7635	8168	34448	
12	8936	7854	6857	7368	31015	
13	9856	9463	7768	9555	36642	
14	2254	1735	1679	1701	7369	
15	4138	3610	3405	3799	14945	
16	Inclu dans le Home District.					
17	3033	3732	2259	2431	10455	" London
18	3559	3718	2540	3379	13196	" Midland
19	4183	4249	3252	2792	14476	" Gore
20	7133	5886	5282	6089	24390	
	137664	122252	108634	117505	486055	
Nombre total des hommes...					259916	
" " femmes...					226139	
Excédant en faveur des hommes.					33777	

Population totale en 1842.....	486,055	
" " " 1832.....	261,060	
Accroissement de 10 ans, H. Canada	224,995	Acrt. annuel 8.61 pour cent.
<i>Etats-Unis</i> ... 1830....	12,866,920	
" " " 1840....	17,062,666	
Accroissement pendant 10 ans,	4,195,746	" 3.26 "
<i>Grande Bretagne & Irlande</i> , 1831..*	24,029,702	
" " " 1841..*	26,702,163	
Accroissement dans les 10 ans..	2,672,461	" 1.11 "
<i>Bas-Canada</i> 1834..	524,000	
" " " 1844..	690,782	
Accroissement dans les 10 ans..	166,782	" 3.18 "

Ce grand accroissement ne s'est nullement fait sentir également dans les divers Districts ; dans quelques-uns, cet accroissement a été considérable proportionnellement, 3 des anciens Districts donnant $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{2}$ de l'accroissement total, savoir :

Home.. 1832.. 40,648—1842.. 83,301	accroissement 42,653
Newcastle... 21,019	{ Newcastle 31,315 } 44,721—23,702
	{ Colborne 13,706 }
	{ Midland 34,448 }
Midland.... 37,457	{ Victoria 13,196 } 62,589—25,132
	{ P. Edwards 14,945 }
	91,487

Appendice (B.)

1849.

* Sans compter les militaires et les personnes qui voyaient lors du recensement.

Avant de faire une analyse du recensement de 1842, voyons quel a été l'accroissement progressif :

En 1811 la population était de 77,000 suivant Bouchette.

Année	Population	Taux de l'accroissement	pour cent pour an.
1824	151,097	7.40	
1825	158,027	4.59	
1826	163,702	3.60	
1827	176,059	7.54	
1828	185,526	5.37	
1832	261,060	10.18	
1834	320,693	11.42	
1835	336,469	4.91	
1838	385,824	4.88	
1839	407,515	5.62	
1840	427,441	4.88	
1841	465,357	8.87	
1842	486,055	4.45	

L'accroissement de 1811 à 1842 étant de 409,055, ou une moyenne annuelle de 13,635, l'augmentation flottante indiquée comme la plus élevée, étant de 11.40, et la plus basse, de 3.60 pour cent, démontrent les effets de l'immigration.

Dans les 13 années de 1811 à 1824, l'augmentation a été de 96.23 pour cent ; dans la seconde période de 13 années depuis 1825 jusqu'à 1838, l'accroissement a été de 144.15 pour cent—et dans la période des 13 années de 1828 à 1841, l'accroissement a été de 150.83 pour cent.

ANALYSE DES TABLEAUX DU RECENSEMENT POUR 1842.

Agés de 5 ans et moins.....	{ Du sexe masculin, 51,546	ou 10.7 pour cent de la population.
	{ Du sexe féminin, 50,399	" 10.37 " " "
Agés de 5 ans et moins de 14.	{ Du sexe masculin, 63,843	" 13.13 " " "
	{ Du sexe féminin, 58,235	" 11.98 " " "
Total au-dessous.....		224,023

Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

De 14 à 18 ans..	22,285	du sexe masculin, dont 1,915 ou 8.59 pour cent, étaient mariés.
“ 18 “ 21 “ ..	13,890	“ “ 1,598 “ 11.50 “ “
“ 21 “ 30 “ ..	35,373	“ “ 15,405 “ 43.55 “ “
“ 30 “ 60 “ ..	60,175	“ “ 52,101 “ 86.55 “ “
De 60 et plus.....	12,802	“ “ 8,520 “ 66.55 “ “
Agés de plus de 14 ans...	144,525	79,539 “ 55.00 “ “
De 14 à 45 ans..	96,249	du sexe féminin, dont 59,367 ou 61.68 pour cent, étaient mariées.
45 et plus.....	21,258	“ “ 15,400 “ 72.45 “ “
	117,507	74,767 “ 63.3 “ “

Chiffre à peu près analogue à celui du Bas-Canada.

La proportion entre les personnes des deux sexes était comme 114 sont à 100, ou en les prenant par classes :

Enfans âgés de moins de 5 ans,	102 garçons à 100 filles.
“ de 5 à 14 “	109 “ 100 “
“ de plus de 14 “	122 “ 100 “

Les hommes mariés étaient aux garçons, comme 100 sont à 82
 “ femmes “ filles, “ 100 “ 57

Pauvres, un sur.....	1469	Filles,....	13,476, ou à peu près une sur... 8
Engagés dans le commerce, chefs de familles.	3689	Gens de couleur, du sexe masculin,....	2409
Engagés sur les fermes.....	3184	“ du sexe féminin,.....	1758
Enfans âgés de moins de 14 ans, fréquentant les écoles,		Serviteurs, du sexe masculin,.....	3028
Garçons,.. 16,845, ou à peu près un sur... 7		“ du sexe féminin,.....	5181
		Tavernes, 1441, ou, une par 337 habitans.	

L'état des propriétaires et prolétaires étant très défectueux, il n'est guère possible d'en donner un tableau sommaire.

<i>Aveugles</i>	Du sexe masculin, 114	ou un par 2280	dé la population du sexe masculin.
	Du sexe féminin, 89	“ “ 2540	“ “ féminin.
	Total.. 203	“ “ 2394	“ “ En tout.
<i>Sourds et Muets.</i>	Du sexe masculin, 222	“ “ 1170	“ “ masculin.
	Du sexe féminin, 132	“ “ 1713	“ “ féminin.
	Total.. 354	“ “ 1373	“ “ En tout.
<i>Idiots</i>	Du sexe masculin, 221	“ “ 1176	“ “ masculin.
	Du sexe féminin, 178	“ “ 1271	“ “ féminin.
	Total.. 399	“ “ 1818	“ “ En tout.
<i>Lunatiques</i>	Du sexe masculin, 241	“ “ 1078	“ “ masculin.
	Du sexe féminin, 487	“ “ 464	“ “ féminin.
	Total.. 728	“ “ 607	“ “ En tout.

Du sexe masculin, affligés comme ci-dessus.....	793	ou un par 326
Du sexe féminin, “ “	886	“ 255
Total.....	1684	“ 268

TABLEAU de la population du Haut-Canada, et de son accroissement à diverses époques, de 1824 et 1848, d'après la division en Districts Municipaux.

DISTRICTS.	1824.	1825.	1830.	1832.	1834.	1836.	1839.	1841.	1842.	1848.
Bathurst.....	10121	10309	16015	19636	22079	24127	24632	27635	21655	29448
Brock.....	15621	17286	29219
Colborne.....	13706	21379
Dalhousie.....	16193	25520
Est.....	14879	16524	19755	21735	25105	29911	29827	30279	32008	35653
Gore.....	13157	14215	20945	27224	34618	43920	51627	42577	46059	67671
Home.....	16609	17946	28565	36633	55508	53214	59209	67074	83301	106995
Huron.....	7190	20450
Johnstown.....	14741	15266	19277	24299	28061	29237	32669	35952	32445	43436
London.....	17539	17351	22803	28911	37162	47095	43882	32257	32076	46547
Midland.....	27695	27116	34190	37457	32509	24818	26179	32208	34448	45299
Newcastle.....	9292	9966	14850	21019	27404	32936	36914	41951	31015	47433
Niagara.....	17552	18990	20916	24181	27347	30447	29953	34577	36642	43095
Ottawa.....	2560	2580	3833	5203	6325	7487	8483	9324	7369	10364
Prince Edwards.....	11823	12343	13999	14661	14945	18021
Simcoe.....	3985	avec Home	10215	11576	11576	dans Home	23050
Talbot.....	9066	9626	10455	19274
Victoria.....	10557	12085	13161	13196	23133
Wellington.....	13851	14476	36865
Ouest.....	6952	7704	9288	10627	12752	17065	19267	23026	24390	27440
Totaux.....	151097	158027	210137	261060	320693	372502	407515	465357	486055	723292*
1825.....	6930	52410	50523	59633	51809	35013	57842	20698	237237
1830.....	59310	103033	110256	111442	86822	92855	79540	258835
1832.....	109963	162666	162665	146455	144664	113553	315777
1834.....	169596	214475	197078	204297	165362	350790
1836.....	221405	249488	254920	224995	402599
1839.....	256418	307330	275618	462232
1841.....	314260	328026	512855
1842.....	334958	565265
1848.....	572195

* En détail, le nombre est de 723,332, ce qui indique une différence de 40.

Les chiffres ci-dessus diffèrent un peu de ceux que l'honorable John Macaulay a pris pour base pour fixer le partage des droits entre le Haut et le Bas-Canada en 1826. Dans cette occasion, M. Pothier, l'arbitre nommé de la part du Canada, a reconnu la grande supériorité que donnaient au Haut-Canada ses énumérations fréquentes et ses rôles de cotisation; quoique la différence soit petite, j'ai cru devoir citer les données de M. Macaulay comme preuve que les diverses énumérations approchent très près de la vérité.

Années.	Population.	Accroissement.
1824	149301
1825	156886	7585
1826	164703	7817
1827	175128	10425
1828	186345	11217
1829	196704	10359
1830	211567	14863
1831	234681	23114
1832	260992	26311
1833	296870	35878
1834	320735	23865
1835	346165	25430
1836	373841	27676
Accroissement annuel de 1824 à 1828.....	9261
" " 1828 à 1832.....	18661
" " 1832 " 1836.....	22212
" " 1824 " 1836.....	18712

RECENSEMENT du Haut-Canada pour 1836, suivant les divisions électorales de cette époque.

DISTRICTS.	COMTÉS.	No. de Townships dans chaque Comté.	Nombre d'habitans.	TOTAUX.
Est.....	Glengarry.....	4	12250	22911
	Dundas.....	4	5739	
	Stormont, (1).....	4	4922	
Ottawa.....	Prescott.....	5	5228	7487
	Russell.....	6	2259	
Bathurst.....	pas distingué.....	18	24127	24127
Johnstown.....	Leeds.....	9	18141	30585
	Grenville.....	8	12444	
Midland.....	Frontenac.....	5	12144	35396
	Lennox & Addington	7	12674	
	Hastings.....	8	10578	
Prince Edwards.	Un Comté.....	5	12343	12343
Newcastle.....	Northumberland, (2)	14	18760	32936
	Durham, (3).....	11	14176	
Home.....	York.....	21	43660	63529
	Simcoe.....	15	10215	
	Toronto, Cité.....	1	9654	
Gore.....	Wentworth.....	7	12965	43920
	Halton.....	17	30955	
Niagara.....	Lincoln.....	15	26336	30447
	Haldimand.....	7	4111	
London.....	Middlesex.....	15	23790	47095
	Norfolk.....	7	7742	
	Oxford.....	10	12067	
	Huron.....	11	2956	
Ouest.....	Essex.....	7	7749	17065
	Kent.....	16	9316	
Total.....				367841
Ajoutez pour les Townships omis.....				4661
				372502

Prenant les périodes de 1824 à 1833, et de 1828 à 1836, on trouve que, d'après cette progression d'accroissement, la population du Haut-Canada se double environ tous les neuf ans.

(1) Cornwall omis.
 (2) Trois Townships omis.
 (3) Un Township omis.

Appendice
(B.)
1849.

RECENSEMENT du Haut-Canada, suivant les divisions électorales établies par l'Acte 8 Vict. Chap. 7.

Appendice
(B.)
1849.

DISTRICTS.	COMTÉS.	Nombre de Townships dans chaque Comté.	Population. Comtés.	Total Districts.	Villes de Comtés. Non-représentées.
Bathurst,	Réunis, ... { Lanark,	13	}	29448	Perth.
	{ Renfrew,	11			
Brook,	Oxford,	12	29219	29219	Woodstock, 431.
Colborne,	Peterborough,	19	21379	21379	Peterborough, 1906.
Dalhousie,	Carleton,	10	19245	25520	
	Bytown, Ville de	6275		
Est,	Stormont,	4	11471	38653	
	Dundas,	4	10723		
	Glengarry,	4	15005		
	Cornwall, Ville de	1454		
Gore,	Wentworth,	8	19546	59015	Brantford, 2250. Dundas, 1912.
	Halton,	8	29580		
	Hamilton, Cité,	9389		
Home,	York, ... { Arrondissement Nord ...	11	17050	106352	
		4	21033		
		4	24530		
		5	20236		
	Toronto, Cité,	23503		
Huron,	Huron,	21	20450	20450	Goderich, 1030. Prescott, 1775.
Johnstown,	Grenville,	5	17160	43444	
	Leeds,	11	23835		
	Brockville, Ville de	2449		
London,	Middlesex,	17	41963	46547	
	London, Ville de	4584		
Midland,	Frontenac,	15	17311	45249	
	Réunis, ... { Lennox,	3	6484		
		{ Addington,	6		
	Kingston, Cité,	8369		
Newcastle,	Durham,	6	23346	47433	Port Hope, 2021. Cobourg, 3513.
	Northumberland,	8	24087		
Ottawa,	Prescott,	6	8663	10364	
	Russell,	4	1701		
Niagara,	Lincoln,	7	17774	51125	St. Catharines, 3461.
	Welland,	8	17532		
	Haldimand,	9	12719		
	Niagara, Ville de	3100		
Prince Edward, ...	Prince Edward,	6	18061	18061	Pictou, 1599.
Simcoe,	Simcoe,	23	23060	23060	
Talbot,	Norfolk,	7	15716	15716	
Victoria,	Hastings,	12	23133	23133	Belleville, 2939.
Wellington,	Waterloo,	27	41439	41439	
Ouest,	Essex,	8	12630	27440	
	Kent,	21	14816		
				723087	

Appendice
(B.)

EXTRAIT du Recensement de 1848, Haut-Canada, Population.

Appendice
(B.)

1849.

1849.

	DISTRICTS, CITÉS ET VILLES INCORPORÉES.	Montant brut de la Population.	MAISONS.		Nombre de personnes dans chaque maison.	Nombre de chefs de famille imposés.	Nombre moyen de person- nes dans chaque famille.	Biens-fonds.	
			Occupées.	Vacantes.				Propriétaires.	Non-Propriétaires.
D I S T R I C T S .									
1	Bathurst	29448	4128	147	7	4573		2606	1967
2	Brock	29219	4721	87	6	4810		2913	1897
3	Colborne	19473	3203	48	6	3334		1343	766
4	Dalhousie	19245	2501	19	7	3007		1691	1022
5	Est.	37199	5250	144	7	4568		2540	2019
6	* Gore	53620	8883	217	6	8341		4493	3568
7	Home	83192	13667	372	6	14335		7864	6180
8	Huron	20450	3624	94	6	3877		2060	1817
9	Johnstown	39212	5667	90	6	6613		4030	2557
10	London	41963	7097	213	5	5753		1744	2009
11	Midland	36930	4575	84	8	6350		2515	1504
12	Newcastle	41895	6366	60	6	7395		4071	3098
13	Niagara	36534	5805	130	6	6193		3263	2499
14	Ottawa	10364	1558	32	6	1580		713	980
15	Prince Edward	16462	2385	17	7	2458		1583	823
16	Simcoe	23050	3682	49	6	3905		2473	1243
17	Talbot	19274	2706	68	7	3312		1191	1199
18	Victoria	20194	2371	13	7	2425		1294	1131
19	Wellington	36865	6715	167	6	7219		4857	2302
20	† Ouest	27440	4342	118	6	4318		2760	1558
C I T É S .									
21	Toronto	23503	3795	341	6	4044		1358	2686
22	Hamilton	9889	1637	22	6	2317		482	1062
23	Kingston	8369	1402	28	5	1661		201	1172
V I L L E S I N C O R P O R É E S .									
24	Bytown	6275	1019	4	6	1031		277	738
25	Cornwall	1454	213	7	214		116	98
26	Brockville	2449	343	3	7	414		172	214
27	Prescott	1775	323	5	323		92	229
28	Picton	1599	252	9	6	252		103	145
29	Belleville	2939	460	8	6	463		157	306
30	Cobourg	3513	569	3	6	561		186	375
31	Port Hope	2025	339	11	6	405		116	289
32	Niagara	3100	449	42	7	469		169	299
33	St. Catharines	3401	630	3	5	692		216	476
34	London	4584	822	13	5	742		358	484
35	Peterboro	1906	340	28	6	340		145	195
36	† Branford	2250	420	14	5	429		206	223
37	† Dundas	1912	236	8	6	338		187	151
Totaux du Recensement de 1848		723332	112595	2706	6, $\frac{1}{10}$	119061	6	60559	49321
" " 1842		486055	Très imparfaitement donné dans le Recensement de 1842.						
Différence { Accroissement		237277
{ Diminution

* Le Township de Dumfries n'ayant pas fait de rapport, on a pris celui de 1842.

† Sont les rapports de 1842, avec 12 $\frac{1}{2}$ pour cent ajoutés.

EXTRAIT DU RECENSEMENT de 1848, Haut Canada, Population—Continuation.

Appendice
(B.)Appendice
(B.)

1849.

1849.

PROFESSIONS, ÉTATS ET MÉTIERS.							Membres de Famille Absens.	Résidents mais non membres de famille.	Nombre d'enfants de 5 à 16 ans.
Professions.	Trafic ou Commerce.	Agriculture.	Journaliers.	Artisans.	Employés dans les Factoreries.				
1	114	115	3439	167	742	53	687	577	8088
2	85	171	3550	270	616	135	486	808	7914
3	52	61	2715	220	360	50	389	387	5915
4	Point de rap	ports sous ces	divers chefs.	31	247	137	5215
5	106	702	4222	545	198	578	238	10266
* 6	97	1653	5066	1327	1025	779	1380	13083
7	280	2983	9277	1766	162	1091	2018	22600
8	79	506	3242	55	60	327	254	5354
9	184	315	4263	1368	1194	224	669	864	11921
10	87	202	5508	289	758	105	791	1280	11641
11	121	258	3788	1002	911	150	599	437	9212
12	95	1165	5235	840	128	530	501	11807
13	105	1693	3298	868	224	626	1804	9985
14	35	265	976	417	485	383	308	2923
15	52	537	1596	275	40	250	738	4768
16	14	690	2640	350	18	1011	625	5597
17	59	655	2275	341	227	272	729	5587
18	20	25	2445	381	463	72	121	661	5829
19	88	203	4831	379	801	21	555	576	7809
20						656	497	6741
21						765	2355	5611
22	Point de rap	ports sous ces	divers chefs.	85	122	510	1970
23						126	87	2032
24						30	69	277	1113
25	24	110	17	63	57	25	316
26						30	45	94	567
27	Donné dans	le Gros du	District de Jo	hnstown	55	65	137	469
28	27	135	14	78	38	24	121	432
29	24	32	7	95	255	25	298	717
30	92	119	7	136	226	60	68	294	751
31	Rapport très	imparfait	sous ces diver	s chefs.	85	409
32	29	268	4	26	113	99	67	697
33	Point de rap	ports sous ces	divers chefs.	107	* 45	191	584
34	65	93	97	211	64	482	1032
35	43	51	2	80	156	53	16	196	482
36							36	112	520
37	Point de rap	ports reçus à	temps de ces	villes.	21	95	364
Rapports donnés d'une manière trop incomplète.						3866	12770	20290	190321

* Sans compter le Township de Dumfries.

EXTRAIT DU RECENSEMENT de 1848, Haut-Canada, population.—Continuation.

Appendice
(B.)Appendice
(B.)

1849.

1849.

RECENSEMENT RELIGIEUX.

	Eglise d'Angleterre.	Eglise d'Ecosse.	Eglise de Rome.	Eglise libre Presby- térienne du Canada.	Autres Presbytériens	METHODISTES.			Baptistes.	Luthériens.
						Wesléens.	Episcopaux.	Autres.		
1	7755	6703	6461	3706	759	2356	340	6	695
2	4924	1476	1216	4848	687	2924	2542	587	3430	186
3	4613	2147	5841	2324	325	1899	236	338	533	3
4	6704	2171	6410	1750	52	1619	100	13	267	12
5	5414	8160	11292	3804	775	2946	853	22	709	1449
6	11093	3900	3518	3569	3170	7758	3258	1348	2128	77
7	19635	8272	7949	5539	3289	11013	3615	3122	2345	403
8	6937	2543	3497	2100	1240	1603	364	152	253	1242
9	10823	2106	5950	3954	210	5409	3645	1013	1288	10
10	7667	2767	1745	5026	1671	4266	2525	700	5072	134
11	9341	2951	7643	2434	224	6872	4408	407	178	548
12	10810	2829	3453	3871	1722	4802	2197	2747	969	26
13	6021	1096	3193	1332	1708	3809	1793	570	1200	607
14	1804	1618	5075	920	82	807	84	3	327	1
15	3259	199	1427	1006	115	4734	1873	860	137	4
16	5824	2947	3405	1635	501	2030	170	85	132	14
17	2517	579	691	830	90	3068	663	545	2943	181
18	4014	1125	3917	873	316	3552	4290	99	998	90
19	6160	3246	5317	4231	1339	2570	529	328	926	2025
20	5370	3644	7340	1563	4273	968	664	1684	98
21	8315	1108	5903	1971	576	2285	73	607	528	22
22	2912	808	2760	1004	212	1128	134	200	354	16
23	2264	699	3238	649	1151	14	3	135	9
24	1081	450	3633	308	19	444	175	5	21
25	481	376	423	54	18	8	5
26	804	179	638	313	10	215	106	12	95
27	512	16	767	278	180	18	14
28	454	1	322	263	344	16	19	12
29	726	161	1019	178	6	565	156	3
30	1342	28	567	627	5	415	79	22	15
31	851	78	210	313	380	4	13	18
32	1351	359	704	125	14	280	23	71	1
33	942	79	1120	323	138	328	167	5	163
34	1597	165	804	337	114	593	164	214	17
35	526	47	511	391	2	338	2	43
36	981	262	510	92	8	196	18	69	2
37	486	207	341	362	38	256	121	82	6
	166340	65762	119810	62690	19730	87516	35731	14505	28053	7186
Si nous répartissons le déficit total de 22,790, entre les diverses dénominations,										
*	166340	65762	119810	62690	19730	87516	35731	14505	28053	7186
†	5411	2138	3897	2039	642	2847	1162	472	912	234
	171751	67900	123707	64729	20372	90363	36893	14977	28965	7420

* D'après les rapports.

† Proportion du Déficit.

EXTRAIT du Recensement de 1848, Haut-Canada, Population—Continuation.

Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

RECENSEMENT RELIGIEUX.

RECENSEMENT RELIGIEUX

TEL QUE PRIS
EN L'ANNÉE 1842.

	Indépendants.	Quakres.	Universalistes.	Unitaires.	Juifs.	Ménonistes.	Dénominations de toutes sortes.	N'appartenant à aucune croyance ou dénomination		
1	82	56	87	6	77	360	Eglise d'Angleterre....	107791
2	298	432	198	86	5	294	402	4722	" d'Ecosse.....	77868
3	138	190	28	2	201	656	" de Rome.....	65203
4	2	8	39	3	12	81	B. W. Méthodistes.....	23342
5	152	3	96	45	118	315	C. W. ".....	32313
6	417	115	98	19	8	53	914	3224	Episcopaux ".....	20125
7	975	1594	194	101	10	867	2352	12217	Autres ".....	7141
8	81	3	37	22	..	198	82	96	Presbytériens.....	18220
9	82	278	134	25	377	3709	Indépendants.....	4253
10	343	173	222	38	11	140	985	4112	Baptistes.....	16411
11	109	512	83	10	..	12	297	901	Luthériens.....	4524
12	398	255	45	19	3	14	1580	6515	Quakres.....	5200
13	60	350	114	41	11	1504	611	12464	Moraves.....	1778
14	91	30	8	1	4	Eglise Hollandaise.....	946
15	39	929	197	16	1	3	552	810	Juifs.....	1105
16	179	384	15	24	98	381	Autres Croyances.....	19470
17	201	39	283	19	1	324	304	3695		405691
18	84	250	155	12	88	520	Déficit.....	80364
19	586	116	26	24	..	1208	3024	3325		486055
20	321	120	51	..	324	1020	<i>Divisant le déficit par proportion.</i>	
21	575	7	4	97	27	..	229	175	Eglise d'Angleterre....	128897
22	197	2	19	9	62	260	" d'Ecosse.....	93294
23	41	..	4	..	2	..	148	12	" de Rome.....	78119
24	37	3	5	B. W. Méthodistes.....	27966
25	52	37	C. W. ".....	38713
26	55	..	4	1	39	Episcopaux ".....	24111
27	13	..	8	34	15	Autres ".....	8553
28	6	57	1	9	58	Presbytériens.....	21926
29	24	15	5	10	58	24	Indépendants.....	5095
30	51	5	162	91	Baptistes.....	19662
31	2	140	16	Luthériens.....	5420
32	5	..	4	10	53	Quakres.....	6230
33	5	6	5	1	39	35	Moraves.....	2130
34	180	22	66	37	76	108	Eglise Hollandaise.....	1133
35	1	22	23	Juifs.....	1324
36	7	..	3	18	84	Autres Croyances.....	23582
37	47	..	13	9	84	9		486055
	5933	5951	2196	678	130	4617	13543	60171	Déficit 22,790—suivant les âges, déficit du Recensement 25,337.	

en proportion des chiffres rapportés, nous avons les résultats suivans :

5933	5951	2196	678	130	4617	13543	60171	700542
193	197	73	22	4	150	440	1957	22789
6126	6148	2269	700	134	4767	13983	62128	723332

Appendice
(B.)

EXTRAIT du Recensement de 1848, Haut-Canada, Population—Continuation.

Appendice
(B.)

1849.

1849.

	Personnes âgées de 5 ans et moins.		Personnes âgées de plus de 5 ans et de moins de 14.		DU SEXE MASCULIN.					
	Du sexe masculin.	Du sexe féminin.	Du sexe masculin.	Du sexe féminin.	14 et non 18.		18 et non 21.		21 et non 30.	
					Mariés.	Garçons.	Mariés.	Garçons.	Mariés.	Garçons.
1	2936	2833	3996	3573	85	1366	54	910	837	1292
2	2899	2836	3974	3702	62	1290	63	692	1127	1164
3	2026	1930	2823	2573	30	759	26	596	588	763
4	1834	1853	3227	2295	15	981	56	611	525	674
5	3456	3506	4812	4775	92	1802	47	967	955	1516
6	5307	4671	7459	6927	65	2489	53	1553	1745	2413
7	8345	8240	11093	9964	241	3858	217	2501	3238	3626
8	2443	2400	2706	2383	45	750	40	480	831	814
9	3679	3505	5593	5819	54	1725	63	1009	1296	1458
10	4105	3910	5731	5213	135	1954	105	1269	1302	1710
11	3568	3552	4957	4370	151	1586	93	1160	1178	1563
12	4455	4312	5676	5351	125	1868	81	1117	1587	1825
13	3242	3381	4645	4394	53	1471	68	981	1302	1652
14	1050	1114	1477	1322	47	467	48	340	366	456
15	1448	1428	2214	2025	49	768	29	496	514	644
16	2426	2300	3323	3018	113	1071	80	721	855	845
17	1829	1809	2575	2401	59	905	49	547	840	778
18	2106	2213	2777	2611	79	939	41	542	724	712
19	4063	4035	5081	4392	120	1517	109	980	1675	1744
20	2807	2819	3746	3217	211	1196	78	615	732	896
21	1846	1862	2531	2576	20	840	29	636	917	1091
22	843	784	992	1003	17	405	19	347	478	670
23	732	718	895	962	24	213	7	258	163	257
24	533	615	628	668	17	217	18	155	268	312
25	113	136	168	178	3	6	3	36	28	60
26	225	214	237	300	..	89	8	88	87	159
27	155	143	224	223	..	63	2	48	59	74
28	139	126	182	185	2	60	..	37	44	79
29	253	228	315	287	2	131	3	97	117	233
30	295	282	360	345	5	131	10	133	151	248
31	157	187	181	228	6	75	15	86	101	118
32	225	247	329	397	9	98	10	63	45	91
33	329	318	353	377	4	88	3	90	140	205
34	436	433	459	490	4	175	14	126	224	226
35	158	181	254	208	2	81	1	60	82	97
36	217	209	218	284	2	86	7	85	94	132
37	154	186	216	228	2	68	2	84	82	98
1848	70834	69516	96436	89264	1950	31588	1551	20516	25297	30698
1842	51546	50399	63843	58235	1915	20370	1598	12292	15405	19968
I	19288	19117	32593	31029	35	11218	8224	9892	10730
D	47

EXTRAIT du Recensement de 1848, Haut-Canada, Population—Continuation.

Appendice
(B.)Appendice
(B.)

1849.

1849.

	HOMMES.				FEMMES.				Total.	Différences dans le Recense- ment.
	30 et non 60.		60 et au-dessus.		14 et non 45.		45 et au-dessus.			
	Mariés.	Garçons.	Mariés.	Garçons.	Mariées.	Filles.	Mariées.	Filles.		
1	3043	451	709	102	3079	2782	1242	276	29566	+ 118
2	3040	480	382	89	3768	2243	1131	282	29224	+ 5
3	2061	398	278	106	2351	1336	570	241	19455	- 18
4	1990	334	269	106	2299	1391	575	210	19245
5	3752	780	661	209	4258	3647	1330	604	37219	+ 20
6	6124	1173	786	237	6067	4688	1763	573	54093	+ 473
7	9629	1630	1294	351	10165	6470	2673	777	84312	+ 820
8	2364	344	243	83	2778	954	588	204	20450
9	4173	575	668	133	4638	3305	1445	437	39575	+ 363
10	4563	747	811	206	4716	3548	1491	470	41966	+ 23
11	4691	692	611	87	4492	2867	1136	176	36930
12	5030	740	653	177	5385	3097	1251	393	43123	+ 1228
13	4017	917	519	191	4607	3211	1293	541	36515	- 19
14	1249	194	243	44	1182	929	429	98	11055	+ 691
15	1842	272	267	71	2077	1551	566	205	16466	+ 4
16	2139	377	397	112	2681	1544	882	166	23050
17	1041	151	240	201	2332	1522	605	198	18082	- 192
18	2439	309	419	94	2276	1199	648	144	20272	+ 78
19	4607	760	470	175	3815	1947	1041	334	36865
20	3148	534	484	190	3269	2394	798	306	27440
21	2754	552	195	54	3341	3316	698	242	23503
22	1219	277	67	26	1456	987	212	87	9889
23	1244	171	62	2	1307	1194	183	24	8416	+ 47
24	668	160	65	18	968	795	122	48	6275
25	178	29	24	4	198	225	33	32	1454
26	259	38	19	8	304	272	27	78	2412	- 37
27	214	39	17	4	280	243	11	20	1819	+ 44
28	192	34	15	1	192	235	51	25	1599
29	326	91	18	2	413	341	94	10	2961	+ 22
30	358	85	32	9	468	414	76	35	3446	- 67
31	228	71	17	1	281	221	50	2	2025
32	449	164	29	8	381	319	80	48	2992	- 108
33	449	92	18	4	553	351	30	57	3461
34	539	131	52	13	714	477	101	54	4668	+ 84
35	208	26	18	3	253	210	49	15	1906
36	204	36	18	4	298	224	26	64	2208	- 42
37	206	24	18	3	264	215	48	24	1922	+ 10
	80637	13908	11088	3128	87906	60664	23398	7500	725879	+ 2547
	52101	8074	8520	4282	59367	36882	15400	5858	486055
	28536	5834	2568	28539	23782	7998	1642	239824
	1154

Appendice
(B.)EXTRAIT du Recensement de 1848, Haut-Canada, Population—*Continuation.*Appendice
(B.)

1849.

1849.

	NATIFS DE								Total.	Différences suivant le Recensement.
	Angleterre.	Ecosse.	Irlande.	Canada F.	Canada B.	Allemagne	E.-Unis.	Autres Pays.		
1	615	4628	6728	788	16377	68	258	47	29509	+ 61
2	3614	3986	2289	162	15608	184	2881	495	29219
3	1320	2386	5592	127	9782	17	234	15	19473
4	520	1107	8659	1584	6270	35	197	5	18377	- 868
5	437	3257	3079	2206	27493	49	620	58	37199
6	7116	4417	6490	276	28174	133	2219	503	49628	- 3992
7	12412	6490	16120	607	43842	511	3063	447	83492
8	2326	2634	5832	191	7400	1501	350	196	20430	- 20
9	1448	1310	10285	707	23790	98	1612	70	39320	+ 108
10	3685	5272	3727	99	25817	128	2640	594	41962	- 1
11	1816	897	8189	382	23663	64	1552	59	36622	- 308
12	5645	2141	9042	360	23789	91	1535	58	42661	+ 766
13	2083	1020	3486	196	24817	1050	3353	163	36168	- 366
14	256	730	1837	3210	4783	6	213	20	11055	+ 691
15	451	92	1451	117	12555	15	1103	45	15829	- 533
16	2111	2871	6089	642	9336	55	469	125	22898	- 152
17	1695	558	1117	105	12767	348	1887	301	18778	- 496
18	857	590	4016	395	12911	25	1012	44	19854	- 340
19	3580	5293	5640	584	10476	3075	1594	6623	36865
20	1862	2306	2860	5611	12347	2070	680	27736	+ 296
21	3789	1695	9044	122	7907	59	753	159	23618	+ 115
22	1592	963	3256	32	3383	44	553	57	9885	- 4
23	835	455	3609	378	2786	16	215	7	8301	- 68
24	265	312	2338	1103	2134	22	70	46	6290	+ 15
25	39	88	286	85	882	2	46	32	1460	+ 6
26	178	178	686	88	1044	3	126	7	2310	- 139
27	112	52	650	94	831	2	100	3	1844	+ 69
28	127	43	408	8	827	101	5	1519	- 80
29	312	121	913	67	1333	6	209	2961	+ 22
30	629	284	952	4	1386	4	186	29	3474	- 39
31	361	51	678	10	872	1	41	8	2025
32	381	223	753	13	1461	1	183	85	3100
33	315	99	1120	7	1331	34	515	10	3431	- 30
34	801	366	1207	3	1677	9	354	53	4470	- 114
35	196	162	682	7	805	2	42	16	1912	+ 6
36	263	284	347	84	1106	26	106	34	2250
37	216	240	316	36	932	42	112	18	1912
1848	64560	57604	140673	20490	380084	7730	32570	11117	717837	*5495
1842	43009	42033	82728	14767	261822	34739	6957	486055
I	21551	15571	57945	5723	121262	4160	231782	
D	2160	

* NOTE.—Le principal déficit vient de ce que le Township de Dumfries, dans le District de Gore, n'a pas fait de rapport.

Appendice
(B.)

EXTRAIT DU RECENSEMENT de 1848, Haut-Canada, Population.—Continuation.

Appendice
(B.)

1849.

1849.

	Naissances durant l'année.		Mariages durant l'année.	Décès durant l'année.		Lunatiques et Idiots.		Sourds et Muets.	
	Du sexe masculin.	Du sexe féminin.		Du sexe masculin.	Du sexe féminin.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1	853	588	259	194	122	14	12	12	8
2	679	527	258	236	160	14	12	4	4
3	510	369	141	240	184	11	5	7	6
4	494	332	108	115	75	2	6	4	9
5	652	590	217	168	129	17	21	21	11
6	1138	972	417	438	380	16	10	8	7
7	1849	1592	735	657	630	63	16	30	30
8	1569	421	162	154	96	4	5	5	6
9	831	718	271	337	264	10	16	14	13
10	737	793	407	248	186	27	17	18	16
11	865	677	169	385	274	13	13	9	11
12	912	721	317	265	250	18	5	17	7
13	801	692	329	245	270	25	25	7	7
14	263	138	91	51	29	25	11	2	5
15	315	283	173	115	97	16	3	1	3
16	539	420	183	203	151	16	10	11	7
17	460	307	180	198	161	10	7	3	3
18	512	382	141	114	77	2	13	8	2
19	835	626	237	217	77	15	12	11	8
20	B. Point de rapports sous ces divers chefs			12	15	28	18
21	503	435	152	943	753	106	69	4	3
22	195	103	53	137	102	1
23	149	139	67	249	134	2	1
24	129	81	21	59	58	5	4	3	1
25	26	16	4	11	7	1	..	1	..
26	C	2	3
27	35	38	4	41	42	1
28	28	14	7	19	14	1
29	67	38	21	34	35
30	78	88	32	60	55	1	..	2	3
31	34	21	47	23	18
32	48	36	119	29	23	2
33	63	53	2	44	46	1	1
34	111	105	42	66	53	2	3	3	4
35	35	53	1	34	37
36	D
37
1848	15317	12371	5367	6429	5089	457	311	234	194
1842	Point d'émigration prise	sur ces faits.	462	656	222	132
I	12	62
D	5	345

A. Sans compter Dumfries. | B. Le rapport pour le District de l'Ouest pour 1842, est pris avec 10 pour cent. ajouté aux colonnes des serviteurs, personnes de couleur et enfants.

C. Rapport imparfait.

D. Point de rapports de ces villes.

REMARQUES SUR LE RECENSEMENT DE 1848.

Appendice
(B.)

1849.

Lorsque le nombre moyen de personnes qui habitent dans une maison correspond à peu près avec celui de chaque famille, cela indique la population heureuse et prospère, et c'est là une preuve des avantages que possède une population rurale sur celle qui est confinée dans les villes et les cités. Prenant le chiffre des chefs de famille, en nombres ronds, à 120,000, on trouve que la moitié est représentée comme propriétaires, et 50,000 comme prolétaires,—ce qui laisse un chiffre de 10,000 dont il n'est pas rendu compte, et qui couvre à peu près celui qui est porté dans la colonne des journaliers ; et cette correspondance justifie la croyance que le recensement de l'année dernière, en ce qui concerne les personnes, n'est pas très éloigné de la vérité.

La partie du recensement qui indique les professions ou états, a été très mal donnée, au point qu'il est impossible d'en tirer des conclusions ; prenant néanmoins, les localités dont on a des rapports exacts, on aura les résultats suivants :

Population brute.....	616,514
Chefs de famille.....	100,405
Employés dans les professions..	1,877
“ le commerce et le négoce	19,713 les ouvriers inclus
“ l'agriculture.....	68,417
“ journaliers.....	11,135
“ les factoreries.....	3,866

Et prenant les mêmes proportions pour les districts dont il n'y a pas de rapports, on arrive à la conclusion que 80 pour cent environ de la population entière tire directement sa subsistance de l'agriculture. La population non productive de la province est très peu considérable, et ne s'élève tout au plus qu'à 8,000 âmes.

En 1842, le nombre des collèges et des écoles supérieures était de 44, et celui des écoles élémentaires de 927.

“ 1848, 39 “ “ 2,464

“ 1842, le nombre des garçons, âgés de moins de 14 ans, était de 115,889, dont 16,485, ou 14.28 pour cent, fréquentaient les écoles.

“ “ le nombre des filles, âgées de moins de 14 ans, était de 108,634, dont 13,476, ou 11.67 pour cent, fréquentaient les écoles.

“ 1848, le nombre des garçons, âgés de moins de 14 ans, était de 167,270, dont 46,371, ou 27.07 pour cent, fréquentaient les écoles.

“ “ le nombre des filles, âgées de moins de 14 ans, était de 158,780, dont 34,090, ou 21.47 pour cent, fréquentaient les écoles.

Ce résumé indique une grande amélioration relative à l'éducation dans le pays ; cette opinion se trouve encore pleinement corroborée par une autre analyse ; il n'y a que les enfants de 5 à 15 ans qui fréquentent les écoles ; or la proportion de ceux qui assistent aux écoles, n'excédait pas 22 pour cent, en 1842, tandis qu'en 1848, on trouve qu'elle excédait 42 pour cent.

Les colonnes intitulées “ membres de famille absents et personnes résidentes qui ne sont pas membres de famille,” ne sont pas indiquées dans le recensement de 1842 ; mais cela n'a entraîné aucune confusion dans l'énumération générale.

Appendice
(B.)

1849.

Origine nationale des habitants.

Prenant les deux énumérations, on trouve que le total pour cent de la population se décompose comme suit :

	1842.	1848.
Angloteur.....	8.85.....	8.99
Irlande.....	17.02.....	19.60
Ecosse.....	8.65.....	8.03
Canada, d'origine française.	3.05.....	2.85
“ “ britannique	5.386.....	53.36
Continent de l'Europe.....	1.43.....	2.63
Etats-Unis.....	7.14.....	4.54
	<u>100.00</u>	<u>100.00</u>

On trouve que le plus grand accroissement a eu lieu parmi les habitants d'origine irlandaise et allemande, tandis que la plus grande diminution a eu lieu parmi ceux des Etats-Unis.

L'accroissement pour cent des anglais durant 7 ans a

été de.....	50.10
“ “ Irlandais “ “	70.04
“ “ Ecosais “ “	37.04
“ “ Canadiens F. “ “	38.75
“ “ “ B. “ “	46.31
“ “ Autres pays, “ “	170.90
Diminution “ Etats-Unis, “ “	6.63
Accroissement de la population totale, d'après l'origine	47.68
D'après le recensement de 1848, suivant les ages, on aura.....	51.45

Les comparaisons ci-dessus indiquent le taux uniforme de l'accroissement parmi les différentes nations, eu égard à la population totale, et l'accroissement flottant eu égard aux classes séparées ; l'augmentation du nombre des allemands et des hollandais a été très considérable, tandis que la diminution parmi les natifs des Etats-Unis est un peu singulière, lorsqu'on sait qu'un grand nombre vient annuellement de l'Union en Canada ; l'inférence en est que le flux des américains natifs dans la province est peu de chose.

Recensement en ce qui concerne les religions.

Il est absolument impossible d'obtenir, au moyen du recensement, un tableau correct des différentes dénominations religieuses dans le Haut-Canada ; car les variétés en sont si nombreuses, et les jalousies de sectes sont telles, que l'exclusion d'aucune classe du rôle de recensement, cause du mécontentement, et les inclure toutes, aurait l'effet de grossir les rôles outre mesure. Il doit donc y avoir un grand déficit dans ce recensement. En 1842, le déficit se montait à 80,000 ou 1-6e de la population entière, tandis qu'en 1848 il était de 25,000, ou d'environ 1-29e de la population ; en sus du déficit de 1848, on ne trouve pas moins de 60,000 âmes classées sous le titre de “ personnes n'ayant aucune croyance ou n'appartenant à aucune dénomination religieuse ; ” circonstance qui, à elle seule, suffit pour rendre cette branche du recensement d'aucune utilité pratique, et l'empêcher de servir avec quelque avantage à établir une comparaison entre les dénominations données dans les deux années.

Recensement d'après l'age des personnes.

Cette branche de renseignements statistiques est considérée, dans tous les pays, comme d'une importance majeure ; elle indique à un haut degré quel est le ca-

Appendice
(B.)
1849.

ractère social du peuple, et peut servir parmi nous à former après un certain laps de temps, une base sur laquelle on pourrait asseoir avec assez de certitude un calcul comparatif sur l'accroissement produit en cette province par les naissances et par l'immigration.

En 1842, on trouve que le nombre des personnes du sexe masculin âgées de moins de 14 ans était de 23.74 pour cent de la population.

Celui des personnes du sexe féminin était de.....	22.34	"
En 1848, celui des personnes appartenant à la première catégorie, était de.....	23.04	"
" celui des personnes appartenant à la seconde, était de.....	21.87	"
Le nombre total des hommes en 1842, était de.....	259,914	
" " " " 1848,	387,631	

Accroissement..... 127,717, ou 49.14 p.c.

Le nombre des femmes en 1842 était de.	226,141
" " " " 1848.....	338,248

Accroissement..... 112,107, ou 49.57 p.c.

Sur le nombre des hommes en 1842, il y avait 144,525 adultes âgés de plus de 14 ans, et sur ceux-ci 79,539 étaient mariés, ce qui forme environ 55 pour cent; en 1848, le nombre des hommes était de 220,361, sur lesquels 120,523, ou environ 54,68 étaient mariés; ce décroissement est dû à une diminution proportionnelle du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans; et l'on observe un décroissement extrêmement minime dans le nombre des personnes mariées entre l'âge de 14 ans et celui de 18.

Sur le nombre des personnes du sexe, en 1842, 117,507 étaient âgées de plus de 14 ans, dont 74,767, ou 63.62 pour cent étaient mariées; tandis qu'en 1848, le nombre total des adultes était de 179,468, sur lesquelles 111,034, ou 62.04 pour cent étaient mariées.

En 1842, le nombre des hommes comparé avec celui des femmes, était dans la proportion de..... 100 est à 88 environ.
" 1848 " " " " 100 " 88 "

On trouve que près des 6-7e de la population mâle comprise entre l'âge de 30 ans et celui de 60, se composent de personnes mariées.

Le bureau d'enregistrement a été très attentif à établir les proportions sus-mentionnées, dans la ferme croyance qu'elles seraient utiles lorsqu'il s'agirait à l'avenir de faire des tableaux comparatifs de l'accroissement de la population, et il a suivi en cela le plan adopté en Angleterre et aux Etats-Unis. En Angleterre, l'on entre dans les plus minutieux détails à cet égard; mais ici, il n'y a pas possibilité d'entrer dans des particularités telles que la santé et la longévité.

Naissances et décès.

Le recensement de 1848 est le seul où l'on ait essayé de recueillir des renseignements sur ce point relativement à la province supérieure, et il est nécessairement défectueux sous quelques rapports; cependant il contient des données suffisantes pour qu'on puisse établir quelque état comparatif.

On trouve que la totalité des naissances est de 27,688, ou d'un sur..... 26
Celle des décès est de..... 11,518, " 63

La différence est de..... 16,170, " 37

En Angleterre, la moyenne des naissances et des décès est d'un sur 33 pour les premières, et d'un sur 54 pour les derniers.

Appendice
(B.)
1849.

Par le recensement des Etats-Unis fait en 1840, on trouve que le nombre des enfants âgés de moins de 5 ans, était d'environ 15 pour cent de la population, tandis qu'en Canada, il est très près de 20—en Angleterre, la proportion est beaucoup moindre. Maintenant, si l'on prend le nombre des naissances et des décès comme exact, l'on trouve que sur 100 personnes du sexe masculin qui naissent, il en meurt 42, et que sur cent naissances de personnes du sexe féminin, il y a 41 décès.

Le nombre des mariages dans le Haut-Canada, durant l'année qui a précédé le recensement, a été de 5,367—ou d'environ un par douze sur le nombre des garçons adultes.

	Personnes du sexe masculin.	Personnes du sexe féminin.
Lunatiques et Idiots, 457 ou comme 1 est à	848	311 ou comme 1 est à..... 1088
Sourds et Muets... 234	" 1656	194 " 1743
Aveugles 152	" 1550	200 " 1691

Le recensement des Etats-Unis ne distingue point les personnes mentionnées ci-dessus par la dénomination de leur sexe—les proportions dépendant étaient de

Aveugles.....	6916, ou 1 sur	2482
Sourds et Muets:.....	7659	" 2228
Lunatiques et Idiots....	17434	" 979
Le nombre total des personnes affligées comme susdit, était		
En Canada de 1548, ou de 1 sur	472	habitants.
Aux Etats-Unis de 32009	" 533	"

Serviteurs.

Dans un pays dont la population s'accroît en grande partie par l'immigration, le nombre des personnes communément désignées sous le nom de serviteurs doit être naturellement peu considérable, surtout celui des hommes employés sur les fermes; et tout accroissement voisin d'une proportion semblable à celle de la population, établit l'une de ces positions. 1er. Qu'il doit y avoir eu un grand accroissement dans le nombre de personnes en état d'employer la main-d'œuvre; ou 2e une grande augmentation de richesses chez nos cultivateurs, et une extension et surcroît de leurs travaux. Maintenant, en 1842, le nombre des engagés sur les fermes était de 3184, et en 1848, de 7514, ce qui est plus que le double. Cela indique un accroissement rapide, et fournit une preuve directe de la prospérité croissante des cultivateurs dans le Canada Ouest.

Serviteurs.

Cette classe se composant principalement de personnes concentrées dans les villes et les cités, on ne doit pas s'attendre à ce qu'elle s'accroisse beaucoup d'ici à plusieurs années parmi les habitants de la campagne.

Servantes.

Cette classe s'est accrue de beaucoup, et fournit une des meilleures preuves de l'existence d'un état prospère. En 1842, le nombre des filles de 14 à 45 ans, parmi lesquelles on peut ranger presque toutes les servantes, était de 36,882, sur lesquelles 5,181 ou près de 1-7e étaient servantes. En 1848, les premières se montaient à 60,664, et les dernières à 10,781, environ 1-6e pour la première période, faisant un sur 7.12, et pour la seconde un sur 6.63.

Personnes de couleur.

Nous n'avons aucun moyen de connaître dans l'accroissement du nombre des personnes de couleur, quelle partie est due à l'immigration, et quelle partie aux naissances, attendu que les hommes sont classés séparément suivant leur âge; en supposant que 1-4e se compose d'adultes, l'accroissement produit par l'immigration serait d'environ 20 pour cent, et celui des personnes du sexe d'environ 30 pour cent.

TERRES, BAS-CANADA.

1849.

Etendue des divers Comtés du Bas-Canada par milles carrés, suivant Bouchette.

1849.

	COMTÉS.	Milles carrés.	Acres.	Milles carrés arpentés.
MONTREAL.....	Berthier.....	9590	6137600	790
	Leinster.....	5090	3257600	590
	Terrebonne.....	545	348800	491
	Deux-Montagnes.....	1404	898560	790
	Outaouais.....	35100	22464000	1710
	Montréal.....	197	126080	197
	Vaudreuil.....	330	211200	330
	Beauharnois.....	717	458880	717
	Huntingdon.....	488	312320	488
	Chambly.....	211	135040	211
	Verchères.....	198	126720	198
	Richelieu.....	373	238720	373
	St. Hyacinthe.....	477	305280	477
	Rouville.....	429	274560	429
QUÉBEC.....	Shefford.....	749	479360	749
	Missisquoi.....	360	230400	360
	Saguenay.....	75700	48448000	1258
	Montmorenci.....	7465	4777600	729
	Québec.....	16040	10265600	476
	Portneuf.....	10440	6681600	1050
	Rimouski.....	8200	5248000	2240
	Kamouraska.....	1090	697600	568
	L'Islet.....	1220	730800	560
	Bellechasse.....	1083	693020	726
	Lotbinière.....	735	470400	735
	Dorchester.....	2050	1312000	1890
	Megantic.....	1465	937600	1400
	Champlain.....	6200	3968000	1040
TROIS-RIVIÈRES.....	St. Maurice.....	7300	4672000	575
	Drummond.....	1644	1052160	1644
	Yamaska.....	283	181120	283
ST. FRANCOIS.....	Nicolet.....	487	311680	478
	Sherbrooke.....	2785	1782400	2006
GASPÉ.....	Stanstead.....	632	404480	632
	Gaspé.....	4053	2593920	696
	Bonaventure.....	4560	2918400	1600
	Totaux.....	209290	133945600	29486

29,486 x 640 = 18,871,040 acres anglais, ou

D'après une série de rapports soumis à un comité de la Chambre d'Assemblée, par le Commissaire des Terres de la Couronne et l'Arpenteur-Général, le 28 février 1845, nous avons l'état sommaire qui suit, indiquant de quelle manière on a disposé des terres dans cette Province.

Terres arpentées dans les seigneuries.....	9,027,880 Acres.
“ “ de la couronne et du clergé dans les townships.....	8,745,889 “
“ non arpentées.....	107,856,000 “
Des terres arpentées, il restait en main.....	3,907,000 “

L'arpentage originaire était, de.....	17,685,942
Réserves du clergé mises à part.....	903,433
Pour les fins de l'éducation.....	307,000
“ “ Québec.....	426,000
Biens des Jésuites, Montréal.....	48,000
“ “ Trois-Rivières.....	439,000
“ “ Québec.....	129,500
Pour des objets charitables.....	124,800

	2,377,733
Disponibles comme susdit.....	3,907,000
	<u>6,284,733</u>
	<u>11,401,209</u>

DONT IL A ÉTÉ DISPOSÉ COMME SUIT :

Terres dépendant des biens des Jésuites non comprises dans cet état, et appropriées pour les fins de l'éducation, formant partie des 9,027,880 acres en seigneurie.....	57,580
Concédées en fief et en seigneurie à des particuliers par la Couronne de France.....	7,496,000
Octroyées en franc et commun socage aux personnes préposées à l'établissement des townships, aux émigrés associés comme colons, aux officiers, officiers non commissionnés de l'armée et de la milice, officiers de la marine, aux pensionnaires, et aux personnes qui ont acheté des terres de la couronne; adjudications et réclamations dans le district de Gaspé.....	3,847,629

11,401,209

Appendice (B.) 1849.

Appendice (B.) 1849.

TERRES OCTROYÉES ET VENDUES DANS LE BAS-CANADA, depuis l'année 1836 jusqu'à l'année 1847 inclusivement, d'après des états fournis au Blue Book, par le Commissaire des Terres de la Couronne.

CHAPITRES.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.
Octrois au-dessus de 100 acres. { No. Acres,	30	379	104	389	158	69	52	24	88	133	152	182
Octrois jusqu'à 500 acres. { No. Acres,	1898	36566	9233	35519	15012	6112	4539	2297	6024	11192	11148	13770
Par octrois au-dessus de 500 acres.	227	99	42	96	55	47	45	31	33	94	84	83
Nombre total des octrois.	31932	20074	8691	20690	10865	11602	10182	6160	7368	16757	15445	15359
Nombre total des acres octroyés.	60654	37548	19444	75482	26973	25537	33087	23116	27864	123588	140882	13197
Sur lesquels l'ont été par achats.	291	525	158	520	237	189	113	69	128	252	260	280
“ “ gratuitement.	94484	94108	37388	131693	52850	43351	47808	31573	41526	151573	167485	42317
Nombre des acres octroyés dans la Colonie.	53275	25959	30947	94442	19581	34928	44703	29283	19291	100942	36885	36948
“ “ non octroyés.	39209	68149	6411	37251	33269	8423	3105	3290	22235	50595	130900	5369
	a 3129547	3459318	3628369	3681219	3724570	3724570	3772378	3803951	3845477	3997014	4164499	4206816
	4074862	4031143	3993785	3862091	3809241	3943901	3896093	3664520	3604300	2927763	c 2902557	2799040

a Il a aussi été fait 2 octrois dans Murray Bay, et un dans la Baie des Chaleurs, dont l'étendue n'est pas connue.
 b Il faut ajouter 124,884 acres accordés à la Compagnie des terres britannique américaine.
 c Aussi, 676 lots de ville et 76 pour des parcs.
 d Cette ligne varie d'après les nouveaux arpentages.

Depuis le 1er Janvier, 1841, il a été octroyé dans le Bas-Canada :

Par achat. 527,844½
 Gratuitement. 408,206½
936,090½

Appendice
(B.)

1849.

Les pages suivantes contiennent un extrait des renseignements fournis à ce bureau en réponse à une série de questions faites par le bureau des enregistrements aux différents registrateurs des comtés, dans le but d'obtenir quelques données de nature à pouvoir servir à des recherches futures.

Appendice
(B.)

1849.

COMTÉ DE QUÉBEC.

CHARLES N. MONTIZAMBERT, *Régistrateur.*

Le nombre d'actes enregistrés pendant l'année 1847, a été de 1383; tous ceux qui portaient des hypothèques générales, spéciales ou tacites telles qu'elles sont limitées par l'ordonnance 4 Vict. chap. 30, ont été mis au néant. Il y a peu de nouveaux colons qui s'établissent dans le comté de Québec. Le registrateur estime la valeur moyenne des terres non défrichées à 5s. l'acre, et celle des terres défrichées, de 15s. à 17s. 6d. L'augmentation moyenne de la valeur des terres pendant les dix dernières années a été, sans compter Québec et ses environs, d'environ 20 pour cent. Le comté contient environ 48,000 ames.

COMTÉ DE NICOLET.

JOSEPH JUTRAS, *Régistrateur.*

Dans ce comté, où un bien petit nombre de nouveaux colons ont acheté des terres, il a été enregistré 359 actes et 159 hypothèques. M. Jutras estime la valeur des terres défrichées, de 5s. à 20s. l'acre, et celle des terres non défrichées, de 5s. à 10s.; il remarque que la valeur des terres, au lieu d'augmenter, a diminué dans le comté, depuis les dix dernières années en conséquence des mauvaises récoltes.

COMTÉ DE DORCHESTER.

R. A. FORTIER, *Régistrateur.*

Il ne s'est pas fixé dans ce comté, à la connaissance de M. Fortier, un seul nouveau colon pendant l'année qui vient de s'écouler; cependant, le fait qu'il a été enregistré 413 actes et 234 hypothèques, porte à croire que le nombre des achats qui ont eu lieu, doit être considérable. La valeur des anciennes terres défrichées est demeurée à peu près stationnaire pendant les dix dernières années; mais celle des nouvelles terres a doublé, triplé et même quadruplé pendant la même période; le prix moyen des terres défrichées est de £1 à £10, suivant la qualité du sol, l'éloignement des grands chemins, des églises et des moulins; et le seigneur concède les terres non défrichées moyennant une rente annuelle de 15s. à 30s. par 90 acres en superficie.

COMTÉ DE MÉGANTIC.

J. R. LAMBLY, *Régistrateur.*

M. Lambly, qui paraît avoir donné une grande attention aux matières qui sont l'objet de nos recherches, estime la valeur moyenne des terres à 6s. 3d. l'acre, excepté dans quelques townships, tels que Lambton, Forsyth, Somerset, dans le dernier desquels les terres se vendent 20s. l'acre. Ensuite M. Lambly continue ainsi; depuis que je connais ce comté, savoir, depuis 1830, il y a eu un accroissement constant dans la population et dans la valeur réelle de la propriété, bien que la valeur courante des terres ait diminué. La plus grande partie des personnes qui sont venues s'établir dans ce comté, n'avaient que de bien faibles moyens; et plusieurs d'elles étaient de fait dans un état d'indigence; aujourd'hui, elles sont riches comparativement à ce qu'elles étaient dans leur propre pays, et ne doivent cet état d'aisance qu'à leur propre industrie.

Il faut remarquer que ce comté ne doit pas, (comme la plupart des autres,) l'accroissement de sa population à l'immigration, mais bien à ses propres ressources; cet accroissement a été de fait si rapide, que je crois qu'on trouvera d'après le dernier recensement, qu'il a été dans une proportion plus grande que celui d'aucun autre comté en Canada, bien que les autres comtés aient eu l'avantage de l'immigration, et je serais porté à attribuer cela à la salubrité du climat et à la fertilité du sol.

Les habitants sont industrieux et apportent sur le marché de Québec une grande quantité de beurre, de lard et mouton, et y amènent aussi un grand nombre de bêtes à cornes. Le beurre de ce comté est réputé le meilleur sur le marché de Québec, et les moutons sont supérieurs à tous ceux du Bas-Canada, et pourraient de fait supporter la compétition avec ceux de la province supérieure; en un mot, l'agriculture est florissante dans ce comté; il abonde en bois de grande valeur, tel que chêne, pin, épinette et pruche, comme aussi en érable, hêtre, merisier, orme et frêne d'une qualité supérieure. Il est situé le long et à la source d'une communication par eau, dont on pourrait faire, avec peu de frais, un des meilleurs transits pour le bois dans le Bas-Canada, ayant un débouché à St. Nicolas sur le St. Laurent, et offrant ainsi une source presque inépuisable de bois et de minéraux de grande valeur. Ces eaux sont situées au delà des sources de la rivière de Bécancour, ayant leur confluent sur le fleuve St. Laurent au-dessous des Trois-Rivières; et dans leur état actuel, elles forment une navigation pour les bateaux de 30 milles jusqu'au lac Noir, et de là jusqu'aux sources de St. François, par un portage de 3 milles.

A la tête de ces eaux, se trouve une mine de fer précieuse; et en 1847, on a découvert une riche mine de cuivre dans le township d'Inverness à environ 50 milles de Inverness; on y trouve aussi plusieurs carrières d'excellente pierre à chaux.

COMTÉ DE SHERBROOKE.

Ww. RITCHIE, *Régistrateur.*

Le nombre des actes enregistrés dans ce comté en 1847, est de 284. Le registrateur déclare qu'il n'est pas à sa connaissance qu'il se soit établi un seul nouveau colon dans aucun des nouveaux townships de ce comté, et il ne pense pas que la valeur des terres se soit accrue depuis dix ans.

COMTÉ DE LOTBINIÈRE.

R. S. NOEL, *Régistrateur.*

Il a été enregistré pendant l'année, de 300 à 375 hypothèques. Il ne s'est pas établi de nouveaux colons. Les terres défrichées se vendent 22 10s. l'acre; on peut avoir des terres du seigneur à titre de cens et sans déboursier un sol; point d'augmentation dans la valeur des terres.

COMTÉ D'YAMASKA.

J. O. ARCAN, *Régistrateur.*

L'accroissement de la valeur des terres dans ce comté, est estimé à environ 25 pour cent, les terres de-

Appendice
(B.)

1849.

frichées se vendant de £1 10s. à £7 10s. et les terres non défrichées de 15s. à £5. Les actes enregistrés sont en grand nombre, et sont classés ainsi par le registraire, 411 titres, 144 obligations, 58 contrats de concession et 54 donations de propriétés foncières.

COMTÉ DE ROUVILLE.

H. AUBERTIN, *Régistrateur.*

L'accroissement de la valeur des terres est estimé à 50 pour cent, en conséquence des défrichements. Il a été enregistré 687 actes, 377 hypothèques, 52 décharges et 270 contrats de biens-fonds.

COMTÉ DE SHEFFORD.

H. S. FORSTER, *Régistrateur.*

Sur le nombre des terres qui ont été vendues pendant l'année, il en est bien peu, (pas plus de 1,000 acres), qui aient été achetées par de nouveaux colons; le prix général a été de 15s. à 20s. l'acre. Le township de Milton et la partie nord de Stukely se peuplent rapidement de canadiens-français; l'accroissement de la valeur des terres depuis dix ans, a été de 5s. ou 6s. l'acre.

COMTÉ DES OUTAOUAIS.

J. F. TAYLOR, *Régistrateur.*

Les terres incultes se sont vendues de 5s. à £5; et quelques terres défrichées dans le township de Hull, se sont vendues jusqu'à £10.

COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES.

D. DEHERTEL, *Régistrateur.*

Il a été enregistré dans l'année 1847, 587 contrats de toute nature; peu de nouveaux colons se sont établis dans les townships, où les terres non défrichées se vendent à un taux variant de 1s. 3d. à 10s. et les terres défrichées de 10s. à 40s. Les townships s'établissent lentement, et l'accroissement de la valeur des terres a été nul, ou peu de chose.

COMTÉ DE L'ISLET.

J. D. LÉPINE, *Régistrateur.*

Le registraire se plaint de l'inefficacité de l'acte d'enregistrement, et dit, que sur 30 actes de vente qui ont été passés dans l'espace d'un mois, 10 seulement ont été enregistrés. D'autres registraires sont aussi la même plainte. M. Lépine réside dans le comté depuis 7 ans, et croit que pendant cette période la valeur des terres a diminué en conséquence des mauvaises récoltes.

COMTÉ DE VERCHERES.

L. MENARD, *Régistrateur.*

191 enregistrements. Les terres en culture dans le comté, se vendent de £3 à £4 l'acre, et les terres non défrichées, dont la principale valeur dérive du bois dont elles sont complantées, se vendent de £2 à £5. Le comté comprend 122 ou 125,000 acres, et possède une population d'environ 14,000 âmes.

COMTÉ DE LEINSTER.

L. ARCHAMBAULT, *Régistrateur.*

711 enregistrements, dont 275 contrats de terres. Pas de nouveaux colons. Prix moyen des terres en culture £4, des terres non défrichées, £1 l'acre. Accroissement de la valeur des terres, 6 pour cent.

COMTÉ DE ST. MAURICE.

G. DUVAL, *Régistrateur.*

354 enregistrements. Il s'ouvre de nouvelles terres.

COMTÉ DE BEAUHARNOIS.

D. K. LIGHTALL, *Régistrateur.*

Il a été enregistré 450 actes, 175 hypothèques, et 75 ont été déchargées. La quantité de terres vendues se monte à environ 2,500 acres, sur lesquelles environ 3 sur cent ont été achetées par de nouveaux colons. Les terres se vendent bien, et la valeur s'en est beaucoup accrue depuis dix ans, surtout dans les townships.

COMTÉ DE KAMOURASKA.

L'Hon. J. B. TACHÉ, *Régistrateur.*

361 enregistrements, dont 117 contrats ou transports de terres, sur lesquels 27 ont été consentis à de nouveaux colons. Les terres non défrichées se vendent 2s. 6d. l'acre, et les terres défrichées £2.

COMTÉ DE BELLECHASSE.

P. FORGUES, *Régistrateur.*

Pas de nouveaux colons. Les terres cultivées et avantageusement situées se vendent de £4 à £600. M. Forgues dit que la valeur des terres a diminué de 10 ou 12 pour cent depuis dix ans.

COMTÉ DE STANSTEAD.

C. A. RICHARDSON, *Régistrateur.*

Il a été enregistré pendant l'année, 310 actes de différente nature, et les titres translatifs de propriété comprenaient environ 10,118 acres. Le prix moyen des terres défrichées varie beaucoup, il s'élève jusqu'à \$8 dans Stanstead, et baisse jusqu'à \$3 dans Barford. La valeur commune des terres non défrichées est de 5s. à 7s. l'acre.

COMTÉ DE SAGUENAY.

C. DE BERGER, *Régistrateur.*

Il a été enregistré 346 titres. La valeur des terres a diminué, et plusieurs habitants ont vendu leurs terres à bas prix, pour aller se fixer dans les établissements de la couronne nouvellement ouverts sur la rivière. Le mode de culture est en vérité très défectueux.

COMTÉ DE MISSISKOUI.

R. DICKENSON, *Régistrateur.*

Environ 11,000 acres de terre ont été vendus, dont une très petite quantité à de nouveaux colons. Les terres se vendent aux taux moyens de 15s. à 20s. Quelques parties de ce comté ont été concédées à une époque aussi reculée que 1792, et l'augmentation a été dans les dix ans de 25 pour cent. Les revenus d'un grand nombre de cultivateurs de ce comté sont de £300 à £400 par année, qu'ils réalisent par la vente de leur beurre, fromage, lard, bœuf et jeune bétail. Quelques cultivateurs apportent au commencement de l'année, du fromage sur le marché de Montréal pour un montant de £100; et le registraire connaît une personne qui a semé un acre et demi en houblon, qui lui a rapporté en deux ans la somme de £175.

Appendice
(B.)

1849.

Appendice (B.)

1849.

COMTÉ DE VAUDREUIL.

H. F. CHARLEBOIS, *Régistrateur.*

Enregistrements 250. Contrats de vente, obligations 130. Décharges 34. Les terres en culture se vendent £2 10s. l'acre, et celles qui ne sont pas défrichées £1. L'accroissement de valeur en dix ans a été d'environ 25 pour cent.

COMTÉ DE GASPÉ. P. WINTER, *Régistrateur.*

Contrats de vente 48. Testaments 4. Obligations 22. Jugements 35. L'étendue de terre comprise dans 32 contrats, est de 4296 acres. Les ventes à de nouveaux colons sont très peu nombreuses, si même il y en a eu aucune. Le prix des lots ayant leur front sur le village, s'est élevé dans quelques cas jusqu'à £15 l'acre. Les terres dont moitié est défrichée, se vendent de 10s. à 25s. l'acre, tandis que le prix de départ pour les terres vendues par le gouvernement est de 3s. Les places de pêche se vendent environ £15. Le décroissement de l'immigration empêche que les terres ne s'ouvrent rapidement. Mr. Winter donne beaucoup d'autres renseignements qui se trouvent inclus dans d'autres parties de ce rapport.

COMTÉ DE RIMOUSKI.

A. G. RUEL, *Régistrateur.*

Il a été vendu environ 8000 acres, dont environ un tiers à de nouveaux colons. La valeur des propriétés a augmenté d'environ 15 pour cent.

Les réponses des autres régistres ne fournissent aucun renseignement qui soit digne de remarque.

TERRES ET LEURS PRODUITS.

En commençant cette partie de la revue statistique, j'éprouve beaucoup de difficultés à me procurer des renseignements qui aient un caractère d'authenticité.

Le recensement de 1831 porte à sa face la preuve qu'il a été fait avec le plus grand soin et la plus grande attention; mais en conséquence du long intervalle qui se trouve entre cette période et 1844, époque où a été fait le recensement suivant, il est très-difficile de déterminer d'une manière précise l'accroissement de la culture des terres et des produits.

En 1827, Mr. Bouchette estima l'étendue entière des terres en culture à 2,946,565 acres.

1844.—Sur les 76,440 propriétaires de biens-fonds, 15,188 tenaient leurs terres en franc et commun soccage, et l'étendue de terre occupée sous cette tenure était de 1,706,993 acres, dont 540,256 en culture. Sur les terres tenues en vertu de baux consentis par les sauvages et autres, 169 personnes occupaient 25,598 acres, dont seulement 5,918 acres étaient en culture.

	1831	1844.	Accroissement.
Maisons habitées.....	82,437	108,794	26,357
“ en construction.....	1,458	1,652	194
“ vacantes.....	1,542	4,115	2,573
Nombre de ruches..... pas de rapport.....	“	7,898	“
Livres de sucre d'érable.....	“	2,272,457	—Bouchette en 1827—2,714,848
Nombre de tavernes.....	1,035	1,052	17
Magasins où l'on vend des liqueurs spiritueuses.....	857	808	diminution 49
Moulins à farine.....	395	422	accroissement 27
Paires de moulages..... nombre non donné.....	“	844	“
Moulins à avoine.....	“	108	“
“ orge.....	“	45	“
“ scies.....	“	911	“
“ huile.....	14	14	“
“ foulon.....	97	153	accroissement 56
“ cardes.....	90	169	79
“ battre..... nombre non donné.....	“	469	“
“ papier.....	“	8	“
Forges.....	103	69	diminution 4
Trip Hammers.....	18	18	“
Manufactures de cloux..... nombre non donné.....	“	6	“
Distilleries.....	70	36	34
Brasseries..... nombre non donné.....	“	30	“
Tanneries.....	“	385	“
Mans. de potasse et de perlasse.....	489	540	accroissement 51
Autres manufactures.....	64	86	“ 22

Appendice (B.)

1849

Le recensement de 1831, donne seulement 2,065,913 acres.
 “ “ 1844, 2,802,317 “

Ceci fait voir que Mr. Bouchette doit avoir donné une quantité trop grande. En prenant les deux derniers recensements pour exacts, on trouve que l'augmentation des terres en culture, a été de 35.6 pour cent, tandis que l'accroissement de la population a été précisément le même, savoir, de 35 pour cent. Le nombre de propriétaires de terres en 1831, était de 57,891, ayant chacun en moyenne environ 36 acres, tandis qu'en 1844, le nombre des propriétaires s'était élevé à 76,440, ayant chacun environ 36½ acres; ceci nous fait voir que l'agriculture dans le Bas-Canada doit avoir été très négligée, et que les cultivateurs ne s'y livrent qu'autant qu'il faut pour pourvoir à leur subsistance. L'accroissement de la population de la cité de Montréal ne saurait rendre compte du défaut d'accroissement qui s'est fait remarquer en proportion dans la culture des terres.

Les produits du Bas-Canada sont établis comme suit par les autorités qui précèdent :

	Recensement. 1831.	Bouchette 1827.	Recensement. 1844.
Blé..... minots.	3404756	2931240	942835
Pois..... “	948758	823318	1219420
Avoine..... “	3142274	2341529	7238753
Orge..... “	394795	363117	1195456
Seigle..... “	234529	217543	333446
Mais..... “	339633	333150	141008
Pommes de terre “	7357416	6796300	9918869
Sarrasin..... “	106050	121397	374809

Ce tableau fait voir qu'il y a eu une grande diminution dans la production du blé. Le produit pour 1844, sans déduction de la semence, n'aurait été que de 188,567 barils, ou seulement d'un baril pour 3 habitants.

Le produit de tout grain en 1844, sans compter les pommes de terre, a été de 11,445,727 minots; et supposant que les ⅓ des terres en culture ont été employées à la culture des pommes de terre et laissées en friche, on aurait en moyenne une récolte de 12 1-5 minots de tous grains par acre pour le reste. En 1831, en retranchant la même étendue de terre, la récolte aurait été en moyenne de 12½ minots, tandis que Mr. Bouchette l'estime pour 1827 à 7 26-98 minots, sans compter 184,659 minots de grains mêlés.

	Bouchette en 1827.	Recensement de 1831.	Recensement de 1844.
Gros bétail.....	* 400027	389706	469851
Chevaux.....	140432	116686	146726
Moutons.....	829122	543343	602821
Porcs.....	247753	293137	197935
	1611316	1344872	1417333

* Compris 145,012 bœufs.

Si les tableaux de M. Bouchette sont exacts, il faut que le peuple ait été beaucoup plus disposé à lui donner des renseignements, qu'il ne l'est aujourd'hui.

TERRES, HAUT-CANADA.

Les notes suivantes sont prises du rapport des Commissaires concernant l'immigration sur les terres de la couronne, comme devant servir de point de départ.

No. 1. Etats des terres arpentées dans la province du Haut-Canada, des réserves du clergé octroyées ou appropriées, et des lots vacants.

DISTRICTS.	Contenance.	Réserves du Clergé.	Octroyés ou Appropriés.	Vacants.	REMARQUES.	
Est.....	779480	104791	673315	1374	30,280 acres appartiennent aux sauvages.	
Ottawa.....	709720	97327	623069	89329		
Johnstown.....	1021000	141646	846964	14390		
Bathurst.....	1163900	157283	696995	311622		
Prince Edward.....	213800	26200	187600		
Midland.....	1841002	248856	1232126	360020		
Newcastle.....	1970600	273660	1320740	376200		2,600 acres appartiennent aux sauvages.
Home.....	2879900	413333	2105677	355890		
Gore.....	1180400	146940	1030781	2679		} 257,000 acres appartiennent aux sauvages dans ces Dist. 42,000 acres à la Coin. du Canada dans le Dist. de Gore.
Niagara.....	564100	25450	537580	1070		
Talbot.....	383200	52400	330700	100	} 20,560 Acres appartiennent aux sauv.	
London.....	1655400	238019	1349731	67650		
Ouest.....	1617500	211240	1389560	16700	87,500 " " "	
A déduire pour les chemins	15982006	2142145	12242938	1597019		
Terres appartenant aux sauvages au sud du chemin de Dundas.....	450000					
	15532002					
	31800	96400	318000	R. C. pour 6 nations dans le dist. de Gore. R. C. pris dans le territoire Huron.	
	1100000					
	16950002	2395687	13660838			

Loyaux E.U. 321,950 acres—non occupés. 150,300—occupés 2,734,239—total décrit. 3,206,987.
 Milice... 204,332—non occupés 124,376—occupés 402,001—total décrit 730,709.
 De juillet, 1804, à janvier, 1819, en vertu d'un règlement du 6 juillet, 1804. 388,263 acres.
 Octroyés en vertu de règlements du 1er janv. 1820. 72,228 "
 Décrits dans les patentes du 14 novembre, 1818, au 1er juillet, 1835. 2,078,487 "
 " depuis 1835 " 1,062,300 "
 Octroyés en vertu de règlements de l'année 1825, sans achat. 15,100 "
 " aux soldats et marins déchargés. 449,400 "
 " aux magistrats et avocats. 255,500 "
 " au clergé de l'église d'Angleterre, 29,200—aux presbytériens, 3,000—aux catholiques romains. 4,700 "
 " aux conseillers exécutifs et à leurs familles. 142,960 "
 " aux conseillers législatifs et à leurs familles. 49,475 "
 " aux arpenteurs pour commissions. 264,150 "
 Octroyés en vertu de patentes à la compagnie du Canada. 1,393,388
 Non appropriés—
 En bloc. 1,100,000
 Réserves éparses de la couronne 1,384,413
 2,484,413
 Restant. 1,091,025

Terres de la couronne qui ont été vendues et dont la description a été publiée. 55,084
 Réserves du clergé " " 73,806
 Terres des écoles en vertu de patentes. 20,677
 Octroyés aux officiers de l'armée et de la marine au lieu d'une remise en argent. 92,526
 Terres de la couronne établies mais non décrites. 795,400
 Ordres donnés en conseil, mais lots non occupés, savoir :
 Aux émigrés sujets à une redevance. 80,050
 Aux officiers, soldats et marins à demi solde 106,200
 Aux miliciens de la province. 85,200
 Loyaux E. U. 295,200
 572,750

Terres vendues depuis 1829 au 30 juin, 1838 :

	Terres de la couronne.	Réserves du clergé.
1829	3,838	18,041
1830	6,147	34,705
1831	4,365	28,563
1832	10,352	48,484
1833	26,417	62,282
1834	8,891	59,526
1835	22,707	59,003
1836	7,923	63,440
1837	7,003	81,549
1838	2,627	11,173
	100,317	466,742

Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

TERRES OCTROYÉES ET VENDUES DANS LE HAUT-CANADA, depuis l'année 1836 jusqu'à l'année 1847 inclusivement, prises des états fournis au *Blue Book*, par le Commissaire des Terres de la Couronne.

	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.
C H A P I T R E S.												
Octrois au-dessous de 1110 acres.....	1662	1211	606	941	1182	352	419	553	866	173	1070	1490
{ No. Acres,	134603	103483	52119	74774	92443	31057	29001	38477	34856	9269	69433	110067
Octrois depuis 1 jusqu'à 500 Acres.....	1951	699	383	436	526	284	181	463	147	872	212	194
{ No. Acres,	382858	147006	84625	87524	103440	31436	36552	34104	29878	118876	42400	39944
Par octrois au-dessus de 500 acres.....	47981	28602	24545	14219	10547	20412	10124	12390	9116	30264	76035	12360
Nombre total des octrois.....	3672	1943	1016	1391	1723	585	612	1034	1026	1063	1303	17111
Nombre total des acres octroyés.....	565442	279091	161289	176518	206430	82905	75677	84952	73850	158409	128568	162371
Sur lesquels ont été octroyés par achats.....	29102	28083	20508	50312	51346	26610	23651	40952	38136	126400	83325	64743
" " gratuitement.....	536340	257008	140781	126206	155084	56295	52056	44000	35414	32009	45033	97628
Nombre des acres octroyés dans la Colonie.....	1069262	1174449	1401946	1592631	1623964	1628948
" " non octroyés.....	1576326	1453831	1486235	1475885	1333243	1326343	1250666	1165714	1243586	2927763	1178758	1104904

Appendice
(B.)

Appendice
(B.)

NOTES EXPLICATIVES DU TABLEAU PRÉCÉDENT.

1849. 1836.—Il a été fait sous le grand sceau dans le cours de l'année 118 baux pour 21,097 acres a même les réserves du clergé, et 3 baux pour 1,266½ acres des terres de la couronne.

Le prix moyen des terres de la couronne pendant l'année, a été de 9s. l'acre.
 " " du clergé " " " 13s. "
 " " des écoles " " " 12s. 6d. "

Les 3672 octrois sont en sus des 2 qui ont été faits à la compagnie du Canada pour une étendue de 287,974 acres.

Sur les octrois :

3378 ont été gratuits.....	536,340	acres.
191 ventes des terres de la couronne.....	15,872	"
92 " " réserves du clergé.....	11,446	"
11 " " des écoles.....	1,784	"
Le nombre total d'acres depuis 1792, a été de.....	8,986,423½	"
Sans compter les ventes faites à la compagnie du Canada.....	1,069,262	"

Le nombre total d'acres vendus jusqu'au 31 décembre, 1836, et pour lesquels les acheteurs ont reçu des patentes sous le grand sceau, est comme suit, exclusivement des octrois à la Compagnie du Canada :

Ventes des terres de la couronne pour.....	37,735	acres.
" " du clergé ".....	50,399	"
" " des écoles ".....	11,142	"
	<u>99,276</u>	

La totalité des terres arpentées qui ne sont pas encore concédées, se monte à 1,576,326 acres, sans comprendre 302,423 acres qui ont été octroyés au Colonel Talbot.

Nombre d'acres non arpentés. Townships non encore établis, le 31 décembre, 1835, 1,604,303 acres.

Arpentés en 1836—Euphrasia.....	51,600	
Matchedash.....	53,120	
Ashfield.....	52,036	
	<u>156,756</u>	
	1,761,059	
A déduire ceux qui ont été établis pendant l'année	184,733	
	<u>1,576,326</u>	

1837—52 baux des terres du clergé pour 5,850 acres, ont été faits sous le grand sceau dans le cours de l'année.

Le prix moyen des terres de la couronne pendant l'année, a été de..... 9s. l'acre.
 " " du clergé "..... 13s. "
 " " des écoles "..... de 12s. 6d. à 15s.

Sur les octrois :

1660 ont été gratuits, comprenant.....	251,008	acres.
157 ventes des terres de la couronne.....	11,044	"
105 " " du clergé.....	14,254	"
21 " " des écoles.....	2,785	"
Le nombre total d'acres octroyés depuis 1792, a été de.....	9,265,504½	"
Sans comprendre les ventes faites à la compagnie du Canada pour une étendue de..	1,174,449	"

Le nombre d'acres vendus, a été comme suit :

Ventes des terres de la couronne.....	48,779	Acres.
" " du clergé.....	64,653	"
" " des écoles.....	13,927	"
	<u>127,359</u>	

La quantité de terres arpentées et non octroyées, est de 1,453,831 acres, sans compter l'octroi du Col. Talbot.

Nombre d'acres non occupés dans les townships arpentés.....	1,576,326
A déduire les acres occupés dans le cours de l'année 1837.....	122,495
	<u>1,453,831</u>

1838—7 baux des terres du clergé pour 1300 acres ont été faits sous le grand sceau. Les 1016 octrois faits cette année, sont en sus des 4 qui ont été faits à la compagnie du Canada pour 227,497 acres.

Les prix moyens ne diffèrent pas de ceux de l'année précédente.

Appendice
(B.)

Appendice
(B.)

Le nombre d'acres octroyés depuis 1792, a été de 9,426,793½ acres.
Sans compter les octrois faits à la compagnie du Canada 1,401,946 "

1849.

1849.

Des octrois faits cette année :

826 étaient gratuits, et couvraient une étendue de 140,781 acres.
91 ventes des terres de la couronne " 8,115 "
95 " des réserves du clergé " 11,906 "
4 " des terres pour les écoles " 487 "

Le nombre d'acres vendus depuis 1792, a été comme suit :

Ventes des terres de la couronne 56,894 acres.
" " du clergé 76,559 "
" " des écoles 14,414 "

Nombre d'acres arpentés, et dont il n'avait pas été disposé le 31 décembre, 1838 :

Restant le 31 décembre, 1837 1,453,831
Arpentés durant l'année 1838 53,904

1,507,735
Occupés durant l'année 21,500

1,486,235

1839.—On a cessé de donner les terres du clergé à bail, durant cette année.

Parmi les 1391 octrois, ne sont pas compris 2 octrois faits à la compagnie, pour 190,685 acres. Le prix moyen des terres s'était élevé considérablement.

Terres de la couronne de 9s. à 12s. l'acre.
" du clergé 15s. "
" des écoles 12s. 6d. "
La quantité des terres octroyées depuis 1792, a été de 9,603,311½ acres.
Sans comprendre les octrois faits à la compagnie du Canada . . . 1,592,631 "

Quantité de terres vendues.

Terres de la couronne 71,603½ acres.
" du clergé 111,799½ "
" des écoles 14,776½ "

198,179 acres.

Parmi les octrois faits en 1839.

979 étaient gratuits, couvrant une étendue de 126,206½ acres.
208 ventes des terres de la couronne " 14,709½ "
200 " " du clergé " 35,240½ "
4 " " des écoles " 362½ "

Le nombre des terres arpentées et non octroyées, non compris l'octroi de Talbot, était de 1,475,835 acres.

En 1840.—Il a été fait 4 octrois à la compagnie du Canada, de 31,333 acres.

Le prix moyen des terres vendues cette année, a été comme suit :

Terres de la couronne 11s. 2d. l'acre.
" du clergé 12s. 8d. "
" des écoles 12s. 6d. "

Quantité de terres octroyées depuis 1792 9,809,741½ acres.
Sans y comprendre les octrois faits à la compagnie du Canada, qui se montent à . . 1,623,964 "

Les terres vendues sont comme suit :

Terres de la couronne 97,875½ acres.
" du clergé 136,729½ "
" des écoles 14,920½ "

249,525 acres.

Parmi les octrois faits cette année :

1172 étaient gratuits, couvrant une étendue de 155,084 acres.
347 ventes des terres de la couronne " 26,272 "
201 " du clergé " 24,930 "
3 " des écoles " 144 "

206,430

Nombre d'acres arpentés dans les townships, antérieurement au 1er janvier, 1840.

Non occupés le 31 décembre, 1840 1,202,043
Arpentés durant l'année 1840 132,200
Non occupés le 31 décembre, 1840 1,338,243

1842.—Le total des octrois de terre, depuis

1792 jusqu'à 1842, s'est élevé à 11,604,099½ acres, dont 299,756 ont été vendus.
" 1843 " 10,700,798½ " " 340,708 "
" 1844 " 16,660,000 " " 379,144 "
" 1845 " 16,818,409 " " 505,544½ "
" 1846 " 16,946,797 " " 559,079½ "
" 1847 " 17,109,348 " " 659,522 "

Appendice (B.) 1849.

Appendice (B.) 1849.

TABLEAU indiquant le montant et la valeur annuelle de tous les objets imposés et taxés dans le Haut-Canada, en vertu des diverses lois passées à cette fin dans cette partie de la province, compilé d'après les rapports des greffiers de la paix; avec indication du chiffre de la population à diverses époques.

Années.	Population.	TERRES.		Maisons de toutes sortes.	Moulins à farine.		Boutiques de Marchands.	Hangars.	ANIMAUX VIVANS.				Voitures de luxe.	Estimation de la valeur des propriétés.	Montant brut des taxes locales.			
		Terres incultes évaluées à 4s. l'acre.	En culture évaluées à £1 l'acre.		No. de moulins.	Paire additionnelle de moulanges.			Chevaux.	Bœufs.	Vaches à lait.	Jeune bétail.				Moulins à scies.		
1825	159027	2500304	535212	8876	232	71	456	54	22589	23900	51216	23501	394	587	2256874	10235	8	2
1826	164703	2641725	614254	9732	250	80	487	57	24095	26580	61954	24806	422	582	2409064	9940	4	11
1827	175128	2826070	632607	9889	262	94	496	51	25520	29128	67349	27918	460	750	2442847	11509	10	5
1828	186345	2977807	678618	10183	274	98	548	68	27303	30879	67945	29527	515	968	2579083	12533	12	3
1829	196704	3008777	717552	11291	296	102	604	72	28388	33451	75091	34844	535	982	2735783	12732	17	5
1830	211367	3244410	775014	12062	291	121	748	95	30777	33771	80909	33396	555	986	2929269	13355	10	6
1831	234681	3570389	818432	13605	291	135	757	95	33197	36057	82519	35194	533	1111	3143484	15320	10	11
1832	260992	3799014	916173	14580	320	152	854	96	36601	38941	91676	35250	671	1203	3415822	16503	6	10
1833	296870	4115253	981955	16446	307	173	1025	105	40249	41870	95042	36089	723	1421	3796040	18397	5	7
1834	320785	4171995	1034816	16771	328	192	957	123	41866	42445	99174	36769	788	1409	3918712	19806	1	5
1835	346165	4476368	1208508	18488	352	199	982	117	47724	46060	109605	59329	753	1495	3880994	22164	8	4
1836	372502	4807406	1283133	20951	356	227	1043	133	54616	48929	120584	44698	902	1720	4605103	23169	0	8
1837	396721	4736268	1433556	22057	366	233	1198	117	57170	49347	123028	48598	860	1627	4431098	24337	14	8
1838	* 385824	4353890	1206493	19513	359	251	917	99	52732	39577	109931	42514	774	1467	4292514	24077	12	3
1839	407515	5113423	1587676	25049	420	298	1036	113	66220	47569	136951	47624	953	1769	5345372	33210	16	7
1840	427441	5290014	1710000	25857	420	294	1123	130	72734	49317	144900	48625	963	1863	5607426	37465	14	4
1841	465357	5310103	1740664	27960	443	331	1211	145	76747	50271	163863	59955	980	1936	6269398	43908	16	8
1842	486055	5548357	1916319	31638	455	359	1299	164	83755	55137	173394	70648	982	2188	6913341	55354	12	11
1843	5783197	593659	1993659	33190	451	375	1330	154	88062	58531	184186	84326	1169	2648	7155324	64849	9	3
1844	5845935	2166101	2166101	35631	465	369	1431	155	94168	62306	187298	79050	1246	3042	7556514	74736	5	0
1845	6072076	2311238	2311238	37214	478	417	1636	174	98598	65127	199537	78665	1272	3810	7778917	76291	5	6
1846	6182419	2464704	2464704	39625	492	426	1868	180	105517	68963	211565	74370	1401	4510	8236677	84137	10	9
1847	6477338	6477338	42937	527	475	1945	179	113812	72017	218653	76935	1489	4685	8567001	96093	16	0
1848	723332																	

* Pour l'année 1838, les rôles de cotisation sont très imparfaitement donnés, par suite des troubles occasionnés dans le pays par la rébellion.

REMARQUES SUR LE TABLEAU PRECEDENT.

1849.

Les actes du parlement qui règlent les taxes dans le Canada Ouest, déterminent quelle valeur devront avoir les bâtisses érigées sur les terres pour donner lieu à la taxe, suivant les classes auxquelles elles appartiendront. Dans tous les nouveaux pays, où surtout, comme en Canada, la valeur du travail que nécessite la construction des maisons est si au-dessus de celle des matériaux employés à leur confection, les habitations des premiers colons sont généralement de simples cabanes qu'ils continuent d'occuper plusieurs années après avoir acquis une honnête aisance ; et comme ces habitations ne sont sujettes à aucune taxe, nous n'en avons pas tenu compte ; nous n'avons donc que le tableau des maisons qui tombent sous l'une ou l'autre des classes suivantes :

1849.

1re. classe, de pièces équarries sur 2 faces, 1 étage, 2 âtres, estimées à £20 chaque.	
“ Atres additionnels.....	4 “
2e. classe, de pièces équarries sur 2 faces, 2 étages, 2 âtres.	30 “
“ Atres additionnels.....	8 “
3e. classe, maisons de moins de 2 étages, 2 âtres.....	35 “
“ Atres additionnels.....	5 “
4e. classe, maisons en brique ou pierre, 1 étage, 2 âtres....	40 “
“ Atres additionnels.....	10 “
5e. classe, maisons en brique ou pierre, 2 étages, 2 âtres...	60 “
“ Atres additionnels.....	10 “

L'on verra de suite que la classification qui précède, ne peut donner qu'une idée bien faible du progrès réel des améliorations, la valeur des maisons étant établie d'après le nombre des étages ; cependant comme c'est le seul guide que nous ayons, force nous est de l'adopter, et nous avons les résultats suivants :

CLASSES.	1827.	1832.	1837.	1842.	1847.
1e. classe.....	2714	3861	4641	4572	5162
“ âtres additionnels.....	145	148	146	215	321
2e. classe.....	221	302	386	423	486
“ âtres additionnels.....	33	40	48	73	84
3e. classe.....	5224	8029	12840	20092	27167
“ âtres additionnels.....	510	844	1207	2095	3059
4e. classe.....	380	486	610	2141	3172
“ âtres additionnels.....	84	184	286	600	760
5e. classe.....	1348	1872	2580	4410	6820
“ âtres additionnels.....	820	864	902	3840	4987
Total des maisons.....	9889	14550	22057	31638	42737
“ âtres additionnels.....	1592	2080	2591	6823	9218
Valeur imposable.....£	352304 0 0	514667 0 0	751883 0 0	1235189 0 0	1679496 0 0

La dernière période ne comprend pas les cités de Toronto et de Kingston, et ne doit être prise que comme offrant un état approximatif.

En Angleterre, avant l'année 1834, quand la taxe sur les maisons a été abolie, les rapports parlementaires établissent l'augmentation du nombre des maisons divisées en 2 classes, savoir : 1o. celles qui se louaient de £10 à £40 par année, et 2o. celles qui se louaient au-dessus de cette somme ; ces rapports peuvent être pris comme fournissant des données suffisamment exactes sur l'augmentation, et pourraient servir de base à une comparaison, dans le but seulement de faire voir l'accroissement en Canada.

L'augmentation brute des maisons divisées en deux classes, en Angleterre, a été :

Entre 1812 et 1821, de 20.54 pour cent. 2.28 par année.
“ 1821 “ 1831 “ 21.69 “ 2.17 “
“ 1831 “ 1833 “ 1.82 “ 91 “

En Canada, l'augmentation :

Entre 1827 et 1837 a été de 123.12 pour cent. 12.31 par année.
“ 1837 “ 1847 “ 93.76 “ 9.37 “

Toutefois le dernier calcul ne comprend pas Toronto.

Le recensement de 1842 donnait pour le Haut-Canada, 74,000 maisons habitées pour une population de 486,055 âmes, ou de 6 et 7 personnes par maison ; en 1848 on a 112,595 maisons pour une population de 723,332 âmes, faisant à peu près la même proportion ; le nombre de personnes par maison en 1841, (le dernier recensement), en Angleterre, était de 5.44, en Ecosse, de 5.04, en Irlande, de 6.54 ; et ces chiffres font voir d'une manière passablement exacte quel est le nombre des individus qui composent chaque famille.

No. 4—MOULINS À FARINE.

En référant au tableau, page 34, que j'adopte préférablement aux recensements de 1842 et 1844, parce qu'il est complété d'après les divers rôles de cotisation, on a les résultats suivants, en faisant le calcul par période de 5 années :

Entre 1825 et 1830, l'augmentation a été de 41 ou 17.68 pour cent, ou 3.54 par année.
“ 1830 “ 1835 “ “ 79 “ 28.95 “ “ 5.79 “
“ 1835 “ 1840 “ “ 68 “ 19.92 “ “ 3.86 “
“ 1840 “ 1845 “ “ 58 “ 14.00 “ “ 2.80 “
“ 1845 “ 1847 “ “ 49 “ 10.26 “ “ 5.13 “

Appendice

(B)

1849.

La meilleure preuve des améliorations ne se trouve pas dans la colonne qui indique le nombre des moulins, mais dans la colonne suivante qui montre le nombre de moulanges additionnelles qui sont employées ; cela constate un grand accroissement et indique une prospérité rapidement croissante, due à l'érection de moulins plus considérables ; car en 1825, on compte de 71 à 231 moulanges additionnelles, ou un moulin dans 3 portant 2 moulanges, tandis qu'en 1847 on a de 475 à 527 moulanges additionnelles.

Ces rapports sont au-dessous de la vérité, car le recensement fait en 1842 en vertu de l'acte passé à cet effet, établit le nombre des moulins à 414, avec 584 moulanges, tandis que le recensement de 1848 donne 548 moulins avec 1200 moulanges. On peut rendre facilement compte de cette différence, par la manière dont les moulins sont évalués et cotisés, chaque paire de moulanges additionnelles étant imposée d'après la valeur de £50, et quand arrivent les périodes de l'année où l'on procède à la confection des rôles de cotisation, un grand nombre de moulins sont à rien faire, en conséquence de quoi il n'en est pas fait de rapport.

No. 5.—BOUTIQUES DE MARCHANDS.

On ne peut obtenir que bien peu de renseignements de la colonne qui contient le nombre de ces boutiques, 1^e. parceque le nombre en est pris avec bien peu de précaution, 2^e. parcequ'on ne connaît pas généralement ce qu'on a voulu dire par les termes boutiques de marchands, et 3^e. parcequ'il serait impossible de se former une idée même approximative de leur valeur réelle, la boutique d'un petit mercier dont les ventes s'élèvent à £50 par année, étant cotisée comme ayant la même valeur que celle du marchand dont le commerce est le plus étendu, savoir, comme valant chacune £200.

No. 6.—BÉTAIL.

1. *Chevaux.* Cette colonne ne comprend que les chevaux de trois ans et plus, lesquels sont évalués par les lois de cotisation à £8 chaque. Tous les moyens en la disposition de notre bureau ont été employés pour arriver à la juste valeur, et la valeur moyenne a été pleinement établie être de £12. 10c. ou même plus. Moitié des chevaux dans le Haut-Canada sont estimés à plus de £15, $\frac{1}{2}$ à plus de £20. et environ $\frac{1}{2}$ à plus de £30, et un pareil nombre à £35.

Augmentation entre	1825 et	1830	8,188	égal à	36.20 pour cent, ou	7.24	par année.
“	“	1830 “	1835	16,947	“	55.06	“
“	“	1835 “	1840	25,010	“	56.60	“
“	“	1840 “	1845	25,864	“	35.55	“
“	“	1845 “	1847	15,219	“	15.44	“

2. *Bœufs.* Les bœufs de 4 ans et plus, sont estimés à £4 chaque.

Augmentation entre	1825 et	1830	9,870	égal à	41.29 pour cent, ou	3.26	“
“	“	1830 “	1835	12,290	“	36.45	“
“	“	1835 “	1840	3,257	“	7.07	“
“	“	1840 “	1845	15,810	“	32.07	“
“	“	1845 “	1847	6,890	“	10.82	“

Ce tableau dénote une singulière fluctuation ; en supposant que les tableaux approchent beaucoup de la vérité, la 3^e. période de 1837 à 1840, comprend un temps où les troubles dans le Haut-Canada ont matériellement affecté les rapports ; mais en mettant cette période de côté, on a une proportion régulièrement décroissante. Pour expliquer ce fait, on doit observer, que lors des premiers établissements du pays, la plus grande partie des travaux agricoles se faisaient au moyen de bœufs qui, à mesure que la condition du pays s'améliore, sont remplacés par les chevaux.

L'augmentation de ces derniers compense la diminution des premiers.

3. *Vaches à lait.* Évaluées à £3 chacune. Comme aucun animal ne contribue plus au bien-être des familles, de même aucun ne fournit un indice plus certain de prospérité. Dans le Haut-Canada, le nombre peut être pris tel que donné, 1 pour trois personnes.

Augmentation entre	1825 et	1830	29,693	égal à	57.80 pour cent, ou	11.56	par année.
“	“	1830 “	1835	28,696	“	35.46	“
“	“	1835 “	1840	35,295	“	32.20	“
“	“	1840 “	1845	54,637	“	37.70	“
“	“	1845 “	1847	19,116	“	9.60	“

La diminution apparente dans la proportion entre 1845 et 1847 s'exprime facilement par l'inspection des rapports annuels. La moyenne de l'augmentation annuelle pour la 1^{re} période étant de 5,940 ; pour la 2^e de 5740 ; pour la troisième, de 7,060 ; pour la quatrième, de 10,926, et pour la cinquième, de 9,558 : toute l'augmentation dans les 23 années étant de 167,437, ou en moyenne, d'environ 7,280 par année.

4. *Jeune bétail.* Évalué à £1 chaque.

Augmentation entre	1825 et	1830	9,895	égal à	42.15 pour cent, ou	8.43	par année.
“	“	1830 “	1835	5,933	“	17.76	“
“	“	1835 “	1840	9,296	“	23.63	“
“	“	1840 “	1845	30,040	“	61.80	“
“	“	1845 “	1847	Diminution.			

Il est difficile de rendre compte de cette diminution dans le jeune bétail, quand surtout c'est l'opinion générale que le nombre en est augmenté.

No. 7.—MOULINS A SCIÉS. Ils parlent pour eux-mêmes.

No. 8.—VOITURES.

Il y a sur cet article une grande et rapide augmentation. Les voitures des fermes ne sont pas cotisables, et la conséquence en est, que plusieurs d'elles servant en même temps pour d'autres usages ne sont pas portées sur les rôles.

Appendice

(B.)

1849.

EXTRAIT DU RECENSEMENT DE 1848.

BATISSES PUBLIQUES.

Appendice
(B.)
1849.Appendice
(B.)
1849.

DISTRICTS.		Salles de Ville.	Eglises.	Colléges et Ecoles Supérieurs.	Ecoles.	Auberges.	Boutiques de Marchands.
1	Bathurst.....	5	32	8	103	48	64
2	Brock.....	1	33	..	112	52	56
3	Colborne.....	3	28	2	82	49	47
4	Dalhousie.....	2	23	1	101	93	73
5	Est.....	1	42	..	150	72	105
6	Gore.....	3	64	1	165	257	186
7	Home.....	16	172	12	299	368	508
8	Huron.....	2	15	..	44	52	39
9	Johnstown.....	4	54	1	188	189	85
10	London.....	3	56	4	139	113	83
11	Midland.....	3	44	7	167	198	113
12	Newcastle.....	6	70	..	169	104	139
13	Niagara.....	2	90	2	187	136	143
14	Ottawa.....	6	13	..	41	18	22
15	Prince Edward.....	1	26	..	100	20	34
16	Simcoe.....	1	34	..	73	55	36
17	Talbot.....	2	30	..	96	53	47
18	Victoria.....	1	16	..	61	63	45
19	Wellington.....	4	31	1	80	107	73
20	Ouest.....	2	22	..	107	100	42
Totaux.....		68	895	39	2464	2157	1940

En 1842, il y avait 44 Colléges, 1441 Auberges et 927 Ecoles.

T E R R E S .

	Contenance de chaque District suivant Bouchette.	Occupées.	En culture.	En pâturage.	Incultes.	Non propres à la culture.	Valeur moyenne des Terres par Acre.	
							Défrichées.	Incultes.
1	1260800	487434	53314	53753	380366	121922	£ s. d. 2 0 7	£ s. d. 0 6 8
2	584320	380403	85706	19676	252108	13446	3 15 0	1 0 0
3	647040	320497	46331	35029	196846	4291	2 12 6	0 18 9
4	448000	297404	36447	23185	213940	38644	2 10 0	0 17 6
5	779520	523134	81181	30481	405458	51680	3 0 0	0 5 0
6	741760	369805	146931	82324	382912	55554	point de rap port.	
7	1361600	920224	271488	93326	495989	28890	5 15 5	3 3 3
8	1104000	367975	46005	15889	294541	11541	3 0 0	0 15 0
9	1021000	549578	93135	45813	364368	91261	vatie beauco up.	
10	999040	624657	127725	50844	440020	16467	3 10 0	1 5 0
11	1198720	434456	94573	50781	289002	47521	4 10 9	2 16 4
12	1344640	519769	147950	55952	319255	17734	3 0 0	1 0 0
13	703360	381160	109677	52427	204044	9822	6 6 8	3 3 4
14	532960	138083	16100	10107	111876	15958	1 13 9	0 9 9
15	220000	217216	76100	28442	111434	5643	4 12 6	3 4 6
16	1468800	355169	54711	21158	260883	19704	4 11 2	1 18 7
17	384000	238859	70708	22135	169772	11753	4 0 0	1 0 0
18	842000	287776	62824	19536	187403	16994	2 7 6	1 4 0
19	1097600	532210	96389	34956	400865	25572	3 0 0	0 17 6
*20	1616640	468782	62862	20954	368224	16742	point de rap.
18358800		8613591	1780152	766768	5849406	571139

* Point de Rapport pour 1848—1842 est pris avec 10.7.

EXTRAIT DU RECENSEMENT DE 1848.

PRODUITS.		ANIMAUX VIVANTS.							MANUFACTURES DOMESTIQUES.				
Lin, Lbs.	Tabac, Lbs.	Sucre d'Etable, Lbs.	Laine, Lbs.	Gros Bétail.	Chevaux.	Moutons.	Cochons.	Etoffe foulée.	Toile.	Flanelle.	PRODUITS POUR LE MARCHÉ.		Bœuf ou Lard, Brls.
											Beurre, Lbs.	Fromage, Lbs.	
1	8	158693	106729	22329	4442	36416	13375	33755	1926	71721	303730	9573	7410
2	142	439963	126701	30442	6577	49997	27528	26147	986	86528	107474	115138	5323
3	20	83609	67104	17879	3781	24228	16471	22402	124	39274	98372	14384	3038
4	15	32646	47054	14111	3796	16196	8870	16353	543	33240	97847	9836	1885
5	138	173347	129208	29988	11146	48457	20917	47471	8604	52391	158999	37572	2667
6	13	136673	205576	48204	11610	63160	41201	34676	621	152827	271610	23582	5889
7	122	364663	314662	66262	21700	105033	70802	67714	4025	128094	482297	119602	14564
8	14	194223	43790	21463	17341	19424	19424	9972	1451	33451	63944	5549	2184
9	12	195655	160110	34155	9008	52416	18900	54963	10379	82784	403434	42609	3828
10	277	525007	232727	53322	12319	99550	45704	59532	2498	130286	351897	55556	17695
11	46	196969	124491	29144	8675	44281	17079	34596	900	56479	195318	35449	3914
12	25	234493	154085	37841	10752	52096	33620	44256	3050	84873	135842	77164	7569
13	300	81588	147774	29958	11472	48182	29665	51408	5621	65653	266702	30233	3387
14	334	29240	29226	6485	2175	9157	3601	9834	111	13689	44717	10131	2237
15	86	114389	99284	14880	6067	31404	8284	19593	780	50636	93059	24361	2821
16	...	115960	62571	17896	3327	23530	21647	15742	2490	37643	80406	7931	6039
17	220	148865	85824	15714	4511	29333	15912	19772	1226	41701	78166	11957	1896
18	70	121830	77689	18878	4790	26869	14264	24512	3487	39186	70907	16949	2519
19	38	232748	80294	32400	5242	32015	25505	17367	13633	30572	109685	20781	4661
20	point de rap.	183483	41157	26494	8095	19146	31472	14906	9260	37144	point de rapport fait.
1848	1865	3764243	2339756	565845	151389	833807	484241	624971	71715	1295172	3380406	668357	99231
1849	...	3699859	1302510	504963	113657	575730	394366	433537	66882	727288	Non incluant le Recensement.
F	...	64384	1037246	60882	37732	258077	59875	191434	...	567884
D	95167

* Non compris le Township de Drumfries, et les villes de Brantford et Dundas.

Appendice (B.)

Etat de diverses Manufactures et montant des produits, d'après des rapports de Recensement.

Appendice (B.)

1849.

1849.

DISTRICTS.	Moulins à farine		Produit. Barils.	Moulins pour mouler l'Orge et l'Avoine.		MOULINS A SCIÉS.	
	No.	Paire de Moulages.		No.	Produit. Quintaux.	No.	Pieds.
1 Bathurst.....	3	3	point de rap.	1	1250	3	690000
	23	64	44954	8	12872	43	7879000
2 Brock.....	2	4	6000	1	point de ra.	2	point de rapport.
	17	33	14320	2	4580	63	20900000
3 Colborne.....	16	28	27487	2	1400	28	6384000
4 Dalhousie.....	4	13	8821	16	598850 *
5 Est.....	19	37	22822	6	5973	56	5390000
6 Gore.....	4	8	point de rap.
	36	82	136439	23	11070	148	Rapports très confus.
7 Home.....	6	9	point de rap.	2	point de ra.	1	point de rapport.
	83	218	413270	10	9620	274	62117712
8 Huron.....	4	6	point de rap.
9 Johnstown.....	13	19	15550	1	33	2476000
10 London.....	27	60	100603	7	14177	69	6956506
11 Midland.....	17	21	point de rap.	10	point de ra.	1	point de rapport.
	29	51	43883	1	1000	185	11767952
12 Newcastle.....	15	30	40900	2	1450	65	10076000
13 Niagara.....	45	83	121132	3	4200	133	23195000
14 Ottawa.....	5	7	point de rap.
	31	59	66630	89	8452700
15 Prince Edwards.....	2	4	point de rap.
	6	15	13775	6	34250	26	3655000
16 Simcoe.....	17	34	35300	48	2796000
17 Talbot.....	19	22	11030	2	38	2321500
18 Victoria.....	14	28	25400	126	11590000
19 Wellington.....	14	23	20410	1	100	41	7386500
	4	5	point de rap.	13	point de rapport.
20 Ouest.....	22	62	114340	4	7100	56	5250000
	34	38	4	17
CITÉS.							
21 Toronto.....	1	3	18000
22 Hamilton.....
23 Kingston.....
VILLES.							
24 Cornwall.....	1	50000
25 Bytown.....	2	6	114000	2	point de rapport.
26 Prescott.....	1	3	point de rap.
27 Brockville.....	1	2	1000
28 Belleville.....	3	8	19000	3	1460000
29 Picton.....	1	3	point de rap.	1	6000
30 Cobourg.....	4	11	13000	1	Très peu de fait.
31 Port Hope.....	2	10	55000	1	2500000
32 Niagara.....	1	2	nouvel. bâti.	1	Pas en usage.
33 St. Catherines.....	5	25	108000
34 London.....	1	2	1000
553	1141	1612066	96	109042	1584	20398220	

* Il existe une grande confusion dans les Rapports. Il est parlé d'un Moulin qui scie 3000 pieds par jour, et n'est pas compris dans le Rapport. Les deux Moulins de Bytown sont représentés comme ne donnant que 1000 pieds par année.

† Exclusivement de Dumfries.

Appendice (B.)

Diverses manufactures avec le montant du produit, &c.—Conclusion.

Appendice (B.)

1849.

1849.

	Moulins à foulons.		Distilleries.		Biasseries.		Tanneries		Potasseries.		Manufactures de laine.		Manufactures de bardeaux.	Fonderies.
	No.	Lbs. de laine.	No.	Galls.	No.	Gallons.	No.	Produit.	No.	Produit quintaux	No.	Produit verges.		
1	19	99110	26201 lbs.	42	737
		1100078	2	1320	2	63960	13	3980 h.	409	8833	3	6
2	0	168077	7	36180	1	9600	17	peu de prods.	1	6	2	10000	5
3	9	61000	5	24000	2	18000	10	5700	15	6285	3	5300	1
4	5	48231	2	27823	1	8540	6	7175	26	816	2	10500	1
5	8	62800	2	31200	24	{ 11099 h. 7100 lbs. }	{ 115	10696	{ 1	Aucun produit.	{ ..	2
6	{ .. 15	{ .. 124700	{ 2 4	{ Pas de rapport. 148020	{ .. 4	{ .. 4500	{ .. 20	{	{ .. 4	{ .. 535	{ .. 10	{ .. 105950	{ .. 1	{ .. 7
7	{ 1 38	{ Pas de rapport. 298362	{ 2 17	{ Pas de rapport. 1304280	{ .. 17	{ .. 251640	{ .. 48	{ 188855 lbs. 25545 h. £ 9250	{ 13	62427	14	147659	2	5
8	1	6000	10	29520	2	17400	7	6230	39	6230	3	818	2
9	21	167787	4	43469	2	24000	28	Peaux. 16295	140	6980	5	27000	1	11
10	{ 2 27	{ Pas de rapport. 132040	{ 2 14	{ Pas de rapport. 146160	{ .. 2	{ .. 43680	{ .. 24	{ .. 43395	{ .. 6	{ .. 7152	{ 1 3	{ Pas de rapport. 11501	{	{ .. 2
11	8	46306	3	203100	6	135480	18	13200	172	4029	3	37000	1	6
12	16	141150	8	99240	4	15900	17	16	420	2	10600	2	4
13	{ .. 10	{ .. 133962	{ 1 2	{ Pas de rapport. 18720	{ .. 5	{ .. 59520	{ .. 33	{ .. 56560	{ .. 2	{ .. 19240	{ .. 3	{ .. 79000	{ .. 1	{ .. 5
14	5	49200	1	18000	4	3620	3	1130	1	7000	5
15	6	26600	2	8000	9	5000	4	385	1	12480	2
16	5	16186	5	11820	3	12240	5	{ 1125 lbs. £ 1400 3800 hd. }	{ ..	{ ..	1	8000
17	7	44200	7	105420	3	17520	16	Peaux. 61560	5	204	1	4000	1	5
18	6	55000	4	43200	9	14318	174	13329	4
19	{ .. 7	{ .. 80000	{ 1 11	{ Pas de rapport. 160440	{ .. 7	{ .. 54780	{ .. 17	{ Pas de rap. 27571	{ .. 2	{ .. 317	{ .. 3	{ .. 19200	{	{ .. 4
20	8	5	7	8	4	1
21	2	106380	6	160480	2	3000	1	600	4
22	3	186000	1	2000	1	2
23	2	{ Pas de rapport.	{ ..	{ ..	{ 2	{ Pas de rapport.	{ 2	{ Pas de rap.	{ ..	{ ..	{ ..	{ ..	{ ..	{ 4
24	1	15000	3	1250	1	1
25	1	7200	3	27600	2
26	2	43580	1	170	1
27	1
28	3	166000	3	69000	2	Pas de rap.	1	250	1	8000	3
29	1	7560	1	3600	3	11005	2	360	2
30	3	111600	1	6000	2	Pas de rap.	1	1	80000	2
31	1	12000	4	55980	2	36000	4	109800	1	250	1
32	2
33	2	73800	1	30000	1	100	1	700	2
34	1	{ Pas de rapport.	{ 4	74400	3	8630
	239	2044879	138	2882012	100	1329090	354	673514	1200	151081	67	584008	10	105

1 Corderie. 1 Manufacture de chandelles. 1 Moulin à ciment. 1 Manufacture de soude. 8 Manufactures de savon. 3 Manufactures de clous. 11 Manufactures de seaux. 1 Manufacture de formes de soulier. 4 Moulins à huile. 3 Manufactures de tabac. 2 Manufactures de machines à vapeur. 1 Chantier pour la construction des vaisseaux. 1 Trip hammer. Moulins à papier. R. Poteries. P. Manufacture de vinaigre. 5 Manufactures de chaises. Briqueteries. Manufacture de haïches. 6 Moulins à plâtre. Moulins à tonnaux. Manufactures de peignes et douz.

Là où les rapports contiennent des nombres fractionnaires, les numérateurs indiquent le nombre des manufactures et les dénominateurs la quantité des produits.

REMARQUES SUR LES TABLEAUX PRÉCÉDENTS.

T E R R E S .

Le nombre des propriétaires de biens-fonds imposables dans le Haut-Canada, était d'environ 60,600 et même de 65,000, et celui des acres occupés de 8,613,591, faisant environ 133 acres pour chacun ; en supposant que le rapport sur les terres en état de culture, (tant les terres labourables que les pâturages) se rapproche beaucoup du vrai, le nombre d'acres sera pour les premières de 1,780,152, et pour les dernières de 766,768, ou en tout, de 2,546,920 ; et comme la majeure partie du peuple vit de l'agriculture, on trouve que la culture de 3½ acres pourvoit au soutien d'une personne. En 1842, la population était de 486,055, et le nombre d'acres en culture de 1,916,319 ; l'accroissement de la population a été d'environ 47 pour cent, tandis que l'augmentation des terres en culture n'a été que de 33 pour cent ; et de plus, toute augmentation de 100 personnes dans la population a donné une augmentation de 265 acres dans le nombre d'acres cultivés. En prenant pour guide le calcul que Mr. Couling a fait des terres en Angleterre, on a les résultats suivants :

En 1827, les terres en Angleterre étaient divisées comme suit : terres en culture 25,632,000 acres, terres incultes 3,454,000, et terres improductives 3,256,400 ; et le nombre d'acres mis en culture, de 1,760, et 1834 a été de 6,840,540, tandis que l'accroissement de la population a été de 10,059,588 ; de sorte que durant cette période, toute augmentation de 100 personnes dans la population, a donné une augmentation de 68 acres dans le nombre d'acres cultivés. L'effet que l'accroissement rapide du nombre des manufactures a produit sur les occupations agricoles du peuple, est rendu manifeste et tangible par le fait, qu'en prenant toute la période sus-mentionnée, on a une augmentation de 68 acres pour cent personnes ; en bornant les calculs au premier quart de notre siècle, on trouve que la proportion n'a été que de 37 pour cent.

Le nombre d'acres mentionnés comme étant en état de culture, était de 1,780,152, tandis que la récolte des divers est portée comme suit :

Blé.....	593,695	acres.
Orge.....	29,324	“
Seigle.....	38,452	“
Avoine.....	285,571	“
Pois.....	82,516	“
Mais.....	51,997	“
Blé sarrasin.....	26,653	“
Patates.....	56,796	“
Ajoutez pour omissions 10 pour cent.....	1,165,004	“
	116,500	“
	1,281,504	“

Ces chiffres laissent un déficit de 498,638 acres, qu'on explique facilement en le considérant comme compris dans divers lots dont la nature de la récolte n'est pas spécifiée, les jardins et les dépendances des bourgs.

Les terres improductives dans le Haut-Canada comprennent 571,139 acres, ou environ 6.63 pour cent, et cette proportion est même exagérée, parcequ'il y a de grandes étendues de terres mentionnées comme n'étant pas propres à la culture, qui ne manquent que d'un bon système de dessèchement, étant le plus souvent comprises dans des marais. Les terres improductives en

Angleterre étaient suivant Couling, de 10 pour cent pour toute l'étendue du pays.

Il est bien difficile d'avoir une idée de la valeur de la propriété foncière en Canada, parceque les lois de cotisation donnent une valeur uniforme à toutes les terres. L'estimation suivante est fondée sur les renseignements qu'on a pu obtenir des Régistrateurs des divers Districts, et sur la valeur moyenne des terres, telle que portée dans les rôles de recensement. D'après ces sources où l'on a puisé, la valeur des terres incultes est estimée, dans 17 Districts, à £24 15s. 2d. ou à une moyenne de £ 9s. 2d. l'acre, et les terres en culture à £60 5s. 10d., ou à une moyenne de £3 10s. 10d. l'acre ; et cette estimation approche beaucoup de la vérité.

Terres en culture, 2,546,920 à £3 10 10 l'acre,	£9,030,341 13 4
“ incultes.... 5,819,406 à £1 9 2 “	8,530,383 15 0
	£17,560,725 8 4

Si l'on prend le taux des rentes annuelles pour constater la valeur des terres, on trouve que dans le Haut-Canada les fermes d'une valeur moyenne se concèdent généralement 15s. l'acre, dans les endroits où le nombre des terres en culture est de 75 sur cent. Cependant, en prenant une moyenne plus basse, savoir : de 10 schellings l'acre, les rentes de terres en culture dans cette partie de la Province, jointes à celles d'une quantité correspondante de terres incultes, seraient de £1,697,946. Cette approximation n'est pas donnée comme étant strictement exacte, mais d'après les moyens qui ont été à notre disposition, elle approche sans aucun doute autant que possible de la vérité. Le prochain recensement, au moyen d'une évaluation de la propriété plus juste et plus équitable, jettera néanmoins beaucoup de lumière sur ce sujet.

R É C O L T E S .

Avant d'entrer dans l'analyse de cette branche de mon sujet, je ne puis m'empêcher de citer quelques remarques du “ progrès de la Nation ” par Porter, qui me paraissent s'appliquer directement à la position du Canada. “ Il est beaucoup à regretter que dans ce pays, (Angleterre,) où l'on possède tant de faits liés avec plusieurs branches de l'économie sociale, l'on soit presque absolument ignorant en fait de statistiques relatives à l'agriculture. La connaissance que nous avons sur ce sujet important, la quantité de terre en culture dans le Royaume, nous la devons à l'industrie d'une personne dont les estimations n'ont jamais été ni confirmées ni révoquées en doute. Quelle est la proportion des terres en culture employée à la production de chaque article de nourriture en particulier ; c'est ce qu'on n'a jamais tenté de constater. On connaît toutes les perches de terrain qui sont employées à la culture du houblon, parceque le gouvernement a un intérêt financier direct à établir le fait ; mais on ne paraît pas suffisamment comprendre l'intérêt national peut être concerné dans une connaissance qui ne rapporte pas de l'argent à l'échiquier ; et il y a lieu de croire, que si le gouvernement adoptait quelque large mesure pour constater quelle est la condition actuelle du pays en ce qui a rapport à l'agriculture, cette mesure soulèverait dans les esprits des personnes à qui il faudrait s'adresser pour obtenir des renseignements, tant de mauvais soupçons et tant de craintes mal fondées, que les informations qu'on obtien-

draient seraient extrêmement fautive, ou si incomplètes qu'elles mériteraient peu de considération." Les remarques qui précèdent s'appliquent avec beaucoup de force au Canada. Les moindres démarches qu'on a faites pour obtenir des renseignements sur la statistique, ont rencontré jusqu'ici des entraves de toutes sortes; car il se trouve toujours des personnes qui se font une étude de fausser l'opinion publique au moyen de fausses représentations; et aussitôt que l'idée de faire un recensement est mise au jour, on jette le cri que c'est dans le but d'imposer des taxes, et l'on détourne les gens de répondre la vérité aux questions

qui leur seront soumises; cette difficulté néanmoins diminue rapidement, et il sera possible en peu d'années de faire un recensement parfaitement correct.

L'on a tant parlé de la fertilité du sol des Etats-Unis, que le tableau qui suit ne sera pas sans intérêt; il fait voir quelle a été à deux périodes différentes, aux Etats-Unis et en Canada, la proportion entre chaque espèce de grain récolté, et la population. Celui des Etats-Unis pour 1848, est pris du rapport du Commissaire des Patentes, et ne comporte qu'une simple estimation.

En 1840 la population des Etats-Unis, était de 17,063,353 et en 1847, de 20,746,400.
In 1842 " du Canada Ouest, était de 486,055 " 1848, de 723,332.

RECOLTES.

	ETATS-UNIS.				CANADA.			
	1840.	1847.	Quantité pour chaque habitant		1842.	1847.	Quantité pour chaque habitant	
			1840.	1847.			1842.	1847.
Blé minots	84823272	114245500	4.96	5.50	3221991	7558773	6.62	10.45
Orge "	4161504	5649950	.25	.28	1031335	515727	2.12	.71
Avoine "	123071341	167867000	7.21	8.09	4788167	7055730	9.85	9.75
Seigle "	18645567	29222700	1.09	1.42	292070	446293	.60	.62
Blé Sarrasin "	7291703	11673508	.43	.56	352786	432573	.72	.60
Maïs "	377531875	539350000	22.12	26.01	691359	1137555	1.42	1.57
Patates "	108295108	100963000	6.35	4.86	8080397	4751331	16.62	6.57
Pois "	Point donné	és dans auc	un des	rapp.	1193551	1753846	2.45	2.42

On verra d'après le tableau qui précède, que, proportion gardée de l'étendue de territoire et de la population, le Canada est un pays plus agricole que les Etats-Unis, et que l'excédant du blé est très-considérable. La quantité allouée pour la consommation de chaque habitant est généralement de cinq minots, ce qui laisserait, pour l'exportation, la moitié des produits du pays. La grande quantité de blé-d'inde qui se récolte aux Etats-Unis, leur permet, au moyen de la grosse consommation qu'ils en font, d'exporter une grande quantité de fleur. En Canada, au contraire, il se récolte peu de blé-d'inde, et le blé-froment doit nécessairement être le principal objet de consommation.

Si l'on estime les produits pour 1847 d'après la moyenne des plus bas prix, on trouve que la valeur des produits du Canada est comme suit :

	s.	D.	=	£	s.	D.
Blé	7,55,8773	minots, à	3 6	1,322,785	5 6	
Orge	515,727	" à	2 3	58,019	5 9	
Avoine	7,055,730	" à	1 3	440,983	2 6	
Seigle	446,293	" à	2 3	50,203	1 9	
Maïs	1,137,555	" à	2 6	142,194	7 6	
Blé Sarrasin	432,573	" à	4 0	86,514	12 0	
Pois	1,753,846	" à	2 6	219,230	15 0	
Patates	4,751,331	" à	1 6	356,349	16 6	
				£2,676,285	6 6	

En faisant la comparaison qui précède entre les récoltes des Etats-Unis et celles du Canada, il a été fait une remarque qui mérite quelque observation. On dit qu'il ne serait pas juste de comprendre dans la comparaison tout le territoire Américain, vu que quelques parties ne produisent point de blé, telles que la Louisiane et la Floride, dont la population réunie est d'environ 600,000 âmes; on ne prendra donc que les Etats qui en produisent en plus grande quantité, savoir :

New York avec une population de 2,850,000 Ames, a produit 15,500,000 minots, ou un peu plus de 5 ni. pour chaque habitant.						
La Pensylvanie, " " 2,220,000 " " 15,200,000 " " très près de 7 " " " "						
La Virginie, " " 1,295,000 " " 12,250,000 " " pas tout à fait 10 " " " "						
L'Ohio, " " 1,980,000 " " 20,000,000 " " un peu plus de 10 " " " "						
L'Indiana, " " 1,000,000 " " 8,500,000 " " environ 8 " " " "						

Appendice
(B.)
1849.

Quant au Michigan, il importe d'examiner les rapports qui le concernent ; en 1840, la population de cet état était de 212,267 âmes, et la récolte de blé a été de 2,157,108 minots. En 1848, la population a été évaluée à 420,000 âmes, et la récolte de blé à 10,000,000 minots, et celle d'autres grains à 22,110,000 minots, en tout 32,000,000 minots ; maintenant, dans quel rapport cette récolte est-elle avec la population ? D'après la proportion de 1841, toute la population mâle comprise entre l'âge de 15 ans et celui de 70, aurait été d'environ 127,000 âmes ; en supposant que de ce nombre 75 sur cent aient travaillé à l'agriculture, on a 92,000 hommes pour faire l'immense récolte de grains dont nous venons de parler, qui est de 350 minots pour chaque homme, et la récolte de blé se trouve être de 24 minots pour chaque habitant.

Sucre d'érable.—Cet article est exploité presque par tout le Canada. Le recensement donne pour (1847, année à laquelle il s'applique, et qui a été une des moins productives, tandis que l'année 1848 a rapporté plus que les années communes) 3,764,243 lbs. on peut en toute sûreté ajouter 10 pour cent à ce nombre, pour le porter à un nombre moyen, ce qui donne 4,140,667 lbs. et comme aucune partie de cet article n'est exportée, on a près de 6lbs, pour chaque habitant.

Chanvre, Lin et Tabac.—Ces articles sont très peu cultivés, et par rapport au dernier, nous n'avons malheureusement pas de rapport du District de l'Ouest où cette plante est principalement cultivée.

BESTIAUX.

1 Gros Bétail en 1842,	504,963	en 1848,	565,845	augmentation	60,882	ou 12 pour cent.
2 Chevaux,	113,675	“	151,389	“	37,714	“ 33 “
3 Cochons,	394,366	“	484,241	“	89,875	“ 23 “
4 Moutons	575,730	“	833,807	“	258,077	“ 45 “

Le dernier article, savoir : celui des moutons, est de la plus haute importance en autant qu'il est lié avec l'amélioration et les progrès du pays.

En 1842, le produit de la laine a été de 1,302,510 lbs. tandis qu'en 1848 il s'est élevé à 2,339,756, ce qui fait une augmentation de près de 80 pour cent, la toison moyenne étant 2 6-8 lbs. Aux Etats, en 1840, le nombre des moutons était de 19,311,374, et la quantité de la laine de 35,802,114 lbs.

Les diverses autres divisions du rôle de recensement ne requièrent pas de remarques, si ce n'est qu'il y a eu une diminution de plus de moitié dans la fabrication de la toile, tandis qu'il y a eu une augmentation proportionnelle dans les étoffes foulées et les flanelles. Par rapport aux colonnes qui concernent les produits destinés pour les marchés, savoir : le beurre, le fromage et le lard, on les a mises pour avoir des moyens de comparaison pour un prochain recensement ; et ce n'est qu'après que ces rapports ont été faits qu'il a été possible de se former une idée de l'immense quantité de ces produits.

Quant aux moulins et manufactures, je regrette d'avoir à dire que, suivant moi, on doit avoir peu de confiance dans les rapports : il y a un grand nombre de Townships concernant lesquels ils sont imparfaits et inexacts ; cette difficulté, cependant, sera levée par le prochain recensement.

En terminant cette partie du Rapport, il convient d'appeler l'attention sur les articles dont on s'enquiert par le recensement des Etats-Unis, surtout lorsqu'il paraît y avoir une opinion en Canada que les questions portées dans nos recensements sont inquisitoriales et trop nombreuses ; ci-dessous est un extrait du recensement des Etats-Unis fait en 1841.

Ayant rapport aux personnes..	77	Colonnes.	Commerce.....	11	Colonnes.
Mines.....	30	“	Pêcheries.....	7	“
À l'Agriculture.....	27	“	Produits des Forêts.....	6	“
À l'Horticulture.....	4	“	Manufactures.....	129	“

En tout 291 Colonnes.

Appendice (B.)

Appendice (B.)

1849.

1849.

Les tableaux suivants indiquent au premier coup d'œil, quels ont été les revenus et dépenses de la Province pour chaque année depuis l'Union ; la série régulière commencée avec 1842, parceque les comptes de cette année sont les premiers qui aient été régulièrement arrangés. Il y a beaucoup de confusion dans les comptes antérieurs à cette époque, résultant de ce que les états qui ont été faits des revenus de chaque Province se terminent à des périodes différentes de l'année. Cependant, pour obvier à la difficulté que cela pourrait faire naître, j'ai cru devoir donner un extrait des tableaux soignés qui ont été faits, des revenus et dépenses du Haut et du Bas-Canada, par Messrs. Ross & Todd respectivement par ordre de l'Assemblée Législative. Ces tableaux comprennent pour le Bas-Canada, une période de 49 ans, savoir, depuis 1792 jusqu'à 1841 inclusivement, et pour le Haut-Canada depuis 1821 jusqu'à 1841. Je les fais suivre d'un extrait concis de tous les comptes publics mis devant le parlement uni à sa première session. Ces états nous permettent de donner un tableau des affaires financières des deux Provinces jusqu'au 31 Décembre, 1841, après quoi les comptes sont clairs et faciles à comprendre.

ETAT des Revenus et Dépenses, Haut et Bas-Canada.

Années.	REVENUS.						DEPENSES.					
	Bas-Canada. a			Haut-Canada. d			Bas-Canada. a			Haut-Canada. d		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1806	20116	13	8½	Pas de rapport.			35134	11	5	Pas de rapport.		
1807	28248	17	8½				42379	12	11			
1808	30264	12	5½				43109	15	9			
1809	54827	1	9				39173	12	2			
1810	56706	11	0½				46967	16	8½			
1811	60964	18	9½				46813	16	5½			
1812	49729	16	3½				98351	4	7½			
1813	81858	17	6½				180833	16	3½			
1814	144961	17	8½				180854	4	5½			
1815	104047	19	4½				53675	10	6			
1816	93544	5	6½				78708	10	5½			
1817	79364	15	6				73929	15	2½			
1818	56332	0	3				106498	8	6			
1819	93791	16	0				83763	5	2½			
1820	98840	18	11				80350	17	1½			
1821	72760	12	2½				80140	1	2½			
1822	39763	10	4½				100514	8	7½			
1823	90415	2	7½				62219	13	2			
1824	83309	18	5	169533	12	6½						
1825	110334	5	10½	160992	16	4						
1826	89382	15	8½	183738	1	1½						
1827	110776	2	11½	165970	4	6½						
1828	109703	4	7½	126079	1	5½						
1829	117614	15	5½	124237	19	0						
1830	143540	1	2½	70719	1	5						
1831	130032	4	6½	2332	8	8½						
1832	163330	12	9½	334	8	9						
1833	162699	12	5½	222508	10	4						
1834	82133	6	6½	165991	16	3½						
1835	163249	17	7	151362	7	0½						
1836	2257	13	2	45984	8	6						
1837	2321	10	10½									
1838	125517	5	5									
1839	147254	0	4½									
1840	165719	4	1½									
1841	b 30291	7	7½	e 221862	10	7½						

a La piastre sterling équivalant à 4c. 6d. | b 1841 jusqu'au 9 Février. | c Non compris le montant des revenus pour 1821, 1822 ou antérieurement à la moitié de 1823. | d Cours d'Halifax.
 e Les deux périodes comprises, savoir, 1840, jusqu'au 10 Février, 1841.

Appendice
(B.)
1849.

EXTRAITS des Comptes mis devant le Parlement Provincial du Canada-Uni, à sa première session, 1841.

Appendice
(B.)
1849.

ETAT de la dette du Haut et du Bas-Canada, Juin, 1841.

		Courant.					
Total dû par le Bas-Canada,.....	113975	0	0				
“ “ Haut-Canada,.....	213671	11	2½	&	869650	0	0 Stg.
Total dû par le Canada-Uni.....	327646	11	2½	Cr.	869650	0	0 Stg.
Sur lequel.....	£ 5500	0	0	Courant sont à	8	pour cent.	
	225206	11	2½	“ “	6	“	
	5000	0	0	“ “	5½	“	
	4700	0	0	“ “	5¼	“	
	7800	0	0	“ “	5½	“	
	2500	0	0	“ “	5¼	“	
	73940	0	0	“ “	5	“	
	£ 327646	11	2½	payables en Canada, et			
	869650	0	0	Stg. à 6 pour cent, payables en Angleterre,			
Egal à.....	1385720	14	6½	le Sterling équivalant à £1 4s. 4d. Cr. par £ Stg.			

REVENUS du Haut-Canada pour 1838, 1839 et 1840—REVENUS BRUTS.

CHAPITRES DES REVENUS.	1838.			1839.			1840.		
	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.
Revenus Ordinaires.....	80966	13	1	105525	6	9	108015	12	8½
Revenus accidentels et argens prêtés ...	151252	11	4¾	12005	13	0¼	59456	7	5¼
Fonds de l'asyle des aliénés.....	693	4	8
Totaux.....	£ 232219	4	5¾	117530	19	9¼	168165	4	10¼

DEPENSES du Haut-Canada pour 1838, 1839 et 1840.

CHAPITRES DES DEPENSES.	1838.			1839.			1840.		
	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.
Dépenses pour la perception des revenus ordinaires.....	3819	17	5	4643	16	1¾	5672	0	3
Dépenses sur Warrant.....	63965	14	8¼	68600	8	5¼	67488	19	8
Intérêt sur les emprunts.....	48373	6	11¼	71312	3	2	57724	0	5½
Travaux Publics.....	147572	0	6¼	25248	12	6½	33179	10	0
Asyle des aliénés.....	50	0	0
Totaux.....	£ 263730	19	7¼	169805	0	3½	164114	10	4¼

Proportions des droits payés par le Haut-Canada sur les importations par mer,—1838, 1839 et 1840.

ANNÉES.	MONTANT NET.			Commission du Receveur Général.			MONTANT NET.		
	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.
1838.....	44134	10	5	220	13	5¼	43913	16	11¾
1839.....	63390	11	7	316	19	11	63082	11	8
1840.....	58653	13	8	293	5	4	58360	8	4

Appendice
(B.)
1849.

Haut-Canada—Droits de Douane—1838, 1839 et 1840.

Appendice
(B.)
1849.

ANNÉES.	MONTANT BRUT.			Alloué au Collecteur.			MONTANT NET.		
	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.
1838.....	16293	17	7	2792	14	2	13501	3	5
1839.....	20755	2	3	3181	0	0	17574	2	3
1840.....	20854	11	0	3218	14	4	17635	17	5

Haut-Canada—Droits de Tonnage—1838, 1839 et 1840.

ANNÉES.	Bateaux-à-vapeur.		Goëlettes.		Total Tonneaux.	DROITS.
	Nombre.	Tonneaux.	Nombre.	Tonneaux.		
1838.....	Non donné séparément.		4505	£ 225 5 0
1839.....	11	2614	46	3173	5787	289 7 0
1840.....	14	3023	81	5606½	8629½	431 9 6

Licences d'Encanteur et droits sur les ventes par encan dans le Haut-Canada.

ANNÉES.	Licences.			Ventes.			Total.			Commission.			Montant net.		
	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.
1838.....	95	0	0	306	14	8	401	14	8	20	1	8	381	13	0
1839.....	120	0	0	473	15	1	593	15	1	29	13	8	564	1	5
1840.....	155	0	0	1243	8	7	1398	8	7	69	18	5	1328	10	2

Différentes licences accordées dans le Haut-Canada, comme ci-dessous.

CHAPITRES.	1838.			1839.			1840.					
	Nombre.	Droit.		Nombre.	Droit.		Nombre.	Droit.				
Magasins.....	274	£	s.	D.	361	£	s.	D.	473	£	s.	D.
Auberges.....	855	1945	10	0	1114	2545	0	0	1446	3434	10	0
Alambics.....	4881	0	0	104	6355	5	0	152	7926	0	0
Tables de billard.....	816	11	3	2	1062	13	9	5	2787	19	2
Colporteurs.....	80	0	0	36	200	0	0
Bateaux-à-vapeur.....	95	0	0	145	0	0	22	275	0	0
Estaminets.....	60	0	0	157	165	0	0
			242	10	3

Revenus provenant des droits sus-mentionnés.

ANNÉES.	MONTANT BRUT.			DÉDUCTIONS.			MONTANT NET.		
	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.
1838.....	7788	1	3	691	7	9	7046	13	6
1839.....	11247	18	9	1017	10	10½	10230	7	10½
1840.....	15030	19	2	1918	18	8½	13112	0	5½

Appendice
(B.)

Revenus provenant des Travaux Publics—1838, 1839 et 1840.

Appendice
(B.)

1849.

1849.

Années	NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT BRUT.			DÉDUCTIONS.			MONTANT NET.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1838..	{ Travaux faits par le gouvernt.	1534	14	4	95	0	4	1439	14	0
	{ Autres travaux publics.....	8288	4	8	8288	4	8
	Totaux.....	9822	19	0	95	0	4	9727	18	8
1839..	{ Travaux faits par le gouvernt.	1583	15	4 $\frac{3}{4}$	98	11	7 $\frac{1}{2}$	1485	3	9 $\frac{1}{4}$
	{ Autres travaux publics.....	5564	7	10 $\frac{3}{4}$	5564	7	10 $\frac{3}{4}$
	Totaux.....	7148	3	3 $\frac{1}{2}$	98	11	7 $\frac{1}{2}$	7049	11	8
1840..	{ Travaux faits par le gouvernt.	2203	19	7 $\frac{1}{4}$	171	5	5 $\frac{1}{4}$	2032	16	2 $\frac{1}{4}$
	{ Autres travaux publics.....	8599	2	6	8599	2	6
	Totaux..... £	10803	2	1 $\frac{1}{4}$	171	3	5 $\frac{1}{4}$	10631	18	8 $\frac{1}{4}$

Recettes et dépenses du Receveur-Général du Haut-Canada—1838 et 1839.

Balance en caisse le 31 décembre, 1838.....	£17,954 18 10	
Erreur dans la Balance.....	600 0 0	
		£18,554 18 10
Par warrants.....	3,000 0 0	
“ rectifications.....	6 10 8 $\frac{3}{4}$	
“ balance rectifiée.....	15,548 8 1 $\frac{1}{4}$	
		18,554 18 10
Balance en caisse rectifiée.....	15,548 8 1 $\frac{1}{4}$	
Recettes.....	101,196 4 1 $\frac{3}{4}$	
Autres recettes.....	* 12,613 15 8 $\frac{1}{4}$	
		129,358 7 11 $\frac{1}{4}$
Par warrants.....	117,123 11 10	
“ par commission du Receveur Général.....	308 7 10 $\frac{1}{2}$	
“ Balance en caisse.....	† 11,926 8 2 $\frac{3}{4}$	
		129,358 7 11 $\frac{1}{4}$

* Compris £10,988 17s. 9 $\frac{3}{4}$ d. provenant des débetures vendues en Canada.

† Moins la somme de £10,596 6s. 8 $\frac{3}{4}$ d. courant, remise à Messrs. Glynn & Cie. en 1838, pour £8,365 10s. 7d. à 14 pour cent.

Récapitulation des dépenses du Haut-Canada, 1839.

CHAPITRES DES DEPENSES.	COURANT.			COURANT.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Gouvernement Civil.....	15232	6	4
Administration de la Justice.....	27368	17	5
Législature.....	9551	4	6 $\frac{1}{2}$
Phares.....	2272	13	2
Ecoles.....	8847	10	5
Sociétés d'Agriculture.....	1080	3	6
Cours Martiaux de Milice.....	21	1	4
Pensions.....	3306	11	5 $\frac{1}{2}$
Octrois et Services Spéciaux.....	920	0	3
Intérêt de la Dette Publique.....	23274	10	10 $\frac{1}{4}$
				91874	19	3 $\frac{1}{2}$
Travaux Publics.....				25248	12	6 $\frac{1}{2}$
Total payé par le Receveur Général.....				117123	11	10
Dû aux Agents des Terres et par eux payé pour les intérêts de la dette et les charges sur icelle...				48037	12	3 $\frac{1}{2}$
Dépense pour la perception des revenus.....				4643	16	1 $\frac{1}{2}$
Total.....				169805	0	3 $\frac{1}{2}$

Appendice (B.)

ETATS, Recettes et Dépenses—1840.

Appendice (B.)

1849.

1849.

	COURANT.			COURANT.		
	£	s.	D.	£	s.	D.
Balance le 31 Décembre, 1839.....	11926	8	2½
Proportion des Droits.....	58881	19	9
Diverses sources ordinaires de revenus.....	29190	13	4
Milice.....	806	7	9½
Dividendes de Banque.....	2000	0	0
Travaux Publics.....	10258	6	2
Vente de fonds.....	33309	0	0
Emprunts.....	26000	0	0
Argent remboursé.....	147	7	5½
Asyle des aliénés.....	693	4	8½
				73214	6	1½
Recettes totales.....	173213	7	5½
Warrants.....	158442	10	1½
Commission du Receveur-Général.....	294	8	2½
Balance le 31 Décembre, 1840.....	14476	9	1½	173213	7	5½

Dette Publique et Dépenses du Haut-Canada—10 Février, 1841.

Dette consolidée.....	{	Haut-Canada.....	£192,304	8	1	Sterling.	
		Londres . {	Glynn.....	400,000	0	0	"
			Baring.....	438,850	0	0	"

Total de la dette consolidée..... £1,031,154 8 1

Dette non consolidée.....	{	Agents... {	Baring.....	7,807	4	3	"
		Prêts aux Banques, H. C.	Glynn.....	23,788	6	7	"
				25,400	0	0	"

Total de la dette non consolidée..... £54,995 10 13 "

Nouvelle Dette, 1841. Courant.

Canal Welland.....	£117,800	0	0			
Pertes causées par l'insurrection.....	40,000	0	0	=	£142,020	0 0

Dette Totale—10 Février, 1841..... 1,228,169 18 11 "
Ajoutez 1-9e..... 1,364,633 5 6 "

Charges.

Sur la dette consolidée.....	{	Haut-Canada.....	£12,199	12	10	Courant.
		Londres.....	47,068	15	11	"

Totalité des charges sur la dette consolidée. £59,268 8 9 "

Charges sur la dette non consolidée..	{	Dû aux agents à Londres..	1,755	6	1	"
		Haut-Canada.....	1,560	0	0	"

Totalité des charges sur la dette non consolidée, £3,315 6 1 "

Nouvelle dette, 1841..... 1,589 0 0 "

Charge totale sur la dette..... 64,172 14 10 "
10 pour cent de prime 4,982 4 9 "

£69,154 19 7 "

Paiements dans le Haut-Canada pour l'année 1841—Clergé.

STERLING.

	£	s.	D.
A l'Eglise d'Angleterre.....	2500	0	0
" d'Ecosse.....	1540	0	0
Au Synode Presbytérien.....	700	0	0
A l'Evêque Catholique Romain.....	500	0	0
Aux Prêtres Catholiques Romains.....	1000	0	0
Aux Méthodistes Wesleyens.....	700	0	0
Total pour l'année 1841.....	6940	0	0
Proportion du 10 Février au 31 Décembre.....	6179	9	0
Egal en argent courant, à.....	6247	15	8

Items divers pour 1841—fonds consolidé.

CHAPITRES.	MONTANT BRUT.			MONTANT NET.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Douanes.....	225831	7	10½	214438	14	0½
Accise.....	24904	3	7	22570	4	2
Licences d'encanteur.....	1947	12	5½	1850	4	9½
Droits de tonnage.....	543	0	11½	543	0	11½
Revenus territoriaux.....	32329	2	4	18556	14	0
Paiements faits par la compagnie américaine des terres.....	22222	4	5½	22222	4	5½
Travaux publics.....	18236	14	3½	12761	6	4
Amendes et confiscations.....	2762	0	7	2577	19	3½
Rentes de la seigneurie de Lauzon.....	1657	1	8	1392	19	6
Amendes de milice.....	508	11	7	508	11	7
Taxe sur les banques.....	568	1	8	568	1	8
Totaux..... £	331513	1	5½	297990	0	9

Warrants adressés au Receveur-Général pour dépenses faites dans le Bas-Canada en vertu de l'ordonnance 4 Vic. chap. 9.....	Stg.	60425	4	3
Paiements faits en vertu de l'acte 4 & 5 Vic. chap. 50, dans le Bas-Canada.....	"	8251	17	8
" " " " Haut-Canada.....	"	20055	13	0
Warrants émanés en vertu des lois provinciales, " " " " des actes de la 1re Session.....	"	29084	15	10
" " " " de la liste civile, cédule A.....	"	11234	15	1
" " " " " B.....	"	40839	13	3
	"	25252	16	11
	Stg. £	195144	16	0

ETAT des affaires de la province du Canada, le 31 décembre, 1841.

			£	s.	d.				£	s.	d.
Prêts aux compagnies incorporées et aux commissaires des chemins.....	283524	14	11½	Débiteures argent sterling, intérêt payable à Londres.....	£838850	0	0	932055	11	1	
Travaux publics.....	1159306	16	3½	Balances dues aux agents à Londres.....				39964	19	7½	
Thomas Wilson & cie., pour autant dû à la province.....	66040	1	0	Banque du Haut-Canada et banque de Gore.....				26000	0	0	
Dettes dues par les comptables publics.....	103204	8	3½	Débiteures provinciales.....				413219	1	2	
Receveur-Général Dunn, balance à lui due pour fonds spéciaux.....	40019	5	11	Profit sur le change.....				45844	19	1	
Liste civile, cédule A, avance pour 1842.....	191	15	6½	Compte des intérêts.....				13068	13	2	
" " " " B " 1841.....	856	17	6½	Balance due aux comptables publics.....				241	16	9½	
Compte spécial du revenu territorial, étant une dette due au fonds du clergé au montant de Bureau des travaux publics ayant à rendre compte de.....	15661	8	11	Fonds spéciaux.....				61513	5	2½	
	1337	2	5	Pour balance de compte sur les revenus du fonds consolidé.....				73280	16	2½	
Totaux..... £	1670142	10	10½	Pour balance sur la liste civile, cédule B..				1621	13	1½	
				Receveur-Général Dunn.....				63331	15	4½	
				Totaux..... £				1670142	10	10½	

ETAT du compte du revenu du fonds consolidé, le 31 décembre, 1841.

			£	s.	d.				£	s.	d.
Diverses balances dues aux collecteurs des Douanes.....	72	5	9½	Balance en caisse le 10 Février, 1841.....	17273	10	8				
" " " inspecteurs.....	779	15	9½	" dû par les Collecteurs des Douanes...	621	2	10½				
Balance due au fonds de l'asile des aliénés... Commission sur les droits de quaiage £ 119 10 7	647	10	11	" " " de péages.....	464	1	3½				
Paiements aux collecteurs avant février, 1841.....	592	4	1	" " " Inspecteurs.....	36	17	9				
Compte pour services, 1840.....	23683	7	7	" Par argent du Receveur-Général, Bas-Canada.....	5302	13	5				
" " 4 & 5 Vic. chap. 50, et 5 Vic. chap. 22.....	8744	7	6	" Des Trésoriers des écoles élémentaires, pour deniers non employés.....	693	13	1				
Stg. £ 33139 9 9	36821	13	0½	" dû par les Collecteurs de Québec et de Montréal.....	26244	2	5				
Balance due au fonds des droits de tonnage... Balance rapportée.....	1206	11	3	" " " de St. Jean, Coteau et Beauce.....	1501	4	9				
	16092	3	3½	" " " pour avance à la maison de Trinité de Québec.....	550	16	10				
	55620	0	0½	" " " de Montréal " " par le Receveur des Licences..	231	17	0				
					2640	0	0				
					55620	0	0½				
Proportion de la Liste Civile, Cédule A, depuis le 10 Février jusqu'au 31 Déc., 1841.....	44520	10	6	Balance rapportée.....	16092	3	3½				
" " " " B " " " " "	29680	7	6	Revenu de l'accise, 1841.....	22570	4	2				
Paiement pour services non prévus, sterling £16947 11 1	19830	12	3½	Droits de phare et de tonnage.....	540	0	11½				
" " " à compte de l'exercice civil..... £129052 5 10	100466	5	0	Revenus des droits d'encanteur.....	1850	4	9½				
Moins le montant porté par acte spécial... £38632 13 4-90419 12 6	47303	12	5½	Revenus des travaux publics.....	12761	6	4				
Intérêt de la dette publique.....	73280	16	2½	Taxes sur les Banques.....	568	1	8				
Balance.....				Amendes de milices.....	508	11	7				
				Par argent du Receveur pour la Seigneurie de Lauzon.....	1392	19	6				
				Amendes et Confiscations.....	2577	19	3½				
				Revenus des Douanes.....	214438	14	0				
				Revenu Territorial.....	40778	18	5				
Totaux..... £	314082	4	0½	Totaux..... £	314082	4	0½				

Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

TABLEAU du montant net du revenu pour les années 1842, 1843, 1844, 1845, 1846 et 1847.

CHAPITRES DES REVENUS.	1842.		1843.		1844.		1845.		1846.		1847.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Balace de l'année précédente.....	73280	16 21	79347	8 11½	115905	2 10½	189197	5 51	44240	17 4	52006	3 7
Douanes—en argent.....	265386	11 10½	218934	4 9½	317498	1 6½	381721	11 11½	302878	7 11	276546	0 8
“ cautionnements.....	112224	9 10	82279	15 9	88292	13 4	104517	11 2
Droits de l'accise.....	31925	0 5½	30524	11 0	34370	5 0	20277	11 6½	18640	8 0	28820	14 8
Revenu territorial.....	24572	15 7½	27223	7 10½	5180	18 6½	22871	5 10	23536	0 1	25757	15 6
Droits de phare et de tonnage, Canada Ouest.....	560	15 8	596	5 2	601	4 10	689	5 7	819	12 11	865	19 1
Taxes sur les banques.....	10277	3 1	7600	16 11	10492	15 5	13020	17 1	15899	1 1	16006	7 2
Rentes et profits de la Seigneurie de Lauzon.....	1222	8 1
Revenus des travaux publics.....	16369	15 2	26076	11 1½	25624	11 1½	27501	4 3½	48480	7 4	e 42557	8 5
Commissions, amendes et exemptions de milices.....	309	8 4½	102	5 0	48	15 0	53	15 0	48	10 0	43	8 3
Amendes et confiscations comprenant les saisies.....	2938	6 4½	3016	0 9	3214	18 10½	3390	4 9½	3330	4 10	2247	4 9
Revenus casuels.....	2454	11 0	6851	8 1½	5094	2 11½	11460	11 0	5552	16 9	8455	10 2
Parties casuelles.....	5820	11 5½
Epargnes sur la cédule A, 1841.....	2077	12 9
“ “ “ “ “ “.....	1650	5 0	62	2 10½	1430	6 5	6060	13 11	2925	16 5	1008	14 10
Warrants cancellés.....
Intérêts sur les dépôts publics.....
Totaux.....	438886	1 21	400335	2 7½	631288	12 4½	707564	2 3	557234	16 0	558832	18 3

a Ces sommes comprenant les deniers et cautionnements distincts de ceux de 1844.....	£32,931 4 9½
b Le revenu brut de l'accise a été de.....	£32,469 18 8
Moins—par 8 Victoria, chap. 72.....	£7,052 7 1½
Excédentes d'auberges, Canada Ouest.....	5,140 0 0
“ Est.....	12,192 7 1½
Montant Net.....	£ 20,277 11 6½

c Le revenu brut était de.....	£32,931 4 9½
Moins—les réparations du canal Lachine.....	£2,230 0 6
“ Welland.....	5,430 0 6
Le crédit depuis 1845 était de.....	£27,501 4 3½
Moins—le montant employé aux travaux publics, 1845.....	£184,111 1 9
“ “ “ “ “ “.....	139,870 4 5
Recettes brutes.....	£44,240 17 4
“ “ “ “ “ “.....	£83,335 15 0

Appendice (B.) 1849.

Appendice (B.) 1849.

ETATS sommaires du montant brut du revenu des Douanes, déductions et revenu net de chaque année.

PORTS.	1842.		1843.		1844.		1845.		1846.		1847.		
	£	d.	£	d.	£	d.	£	d.	£	d.	£	d.	
QUÉBEC.	Revenu brut.	72923 13	10	55843 5	2	77879 14	10	74425 14	2	78662 12	6	70831 17	2
	Déductions.	4836 2	8	5907 5	3	5164 18	5	5534 1	3	7090 9	6	7283 10	5
Revenu net.	68087 11	2	49935 19	11	72714 16	5	68991 12	11	71562 3	0	63548 6	9	
MONTRÉAL.	Revenu brut.	152403 14	10½	102482 1	4	223690 3	2	222765 18	2	179586 8	9	171285 7	7
	Déductions.	2912 8	4½	3868 14	8	2464 16	11	4494 17	10	5191 16	8	5528 12	1
Revenu net.	149491 6	6	98613 6	8	221225 6	3	218271 0	4	174404 12	1	165756 15	6	
ST. JEAN.	Revenu brut.	17759 16	2	22350 1	4	36016 14	2	41165 10	8	40422 1	3	45411 11	6
	Déductions.	898 9	10	937 6	10	962 19	0	1150 6	12	1212 18	0	1273 9	6
Revenu net.	16861 6	4	21412 14	6	35053 15	2	40015 3	9	39209 3	3	44138 2	0	
HAMILTON.	Revenu brut.	7604 6	5	12191 1	4	16989 7	0	22011 1	6	20726 8	1	1080 6	6
	Déductions.	340 17	6	302 5	5	301 9	4	561 17	2	911 1	5	25687 17	0
Revenu net.	7263 3	3	11888 15	11	16687 17	8	21449 4	2	33529 14	8	32678 10	2	
TORONTO.	Revenu brut.	8390 3	11	17603 2	4	25105 13	8	22195 13	7	33529 14	8	1412 2	9
	Déductions.	336 19	2½	324 14	3	376 16	11	1336 16	10	1295 5	9	31266 7	5
Revenu net.	8053 4	0½	17278 8	1	24728 16	9	20858 16	9	32234 8	11	17584 19	6	
KINGSTON.	Revenu brut.	6826 10	4	9278 4	11	18527 6	3	19924 3	6	19273 15	11	16439 3	1
	Déductions.	316 3	1½	300 0	0	376 0	3	751 11	4	1145 12	1	9765 9	6
Revenu net.	6510 7	2½	8978 4	11	18151 6	3	19172 19	7½	18129 3	10	16439 3	1	
BAS-CANADA, PORTS INTÉRIEURS.	Revenu brut.	2278 12	11	3771 13	9½	8368 7	2½	10857 3	10	11512 0	11	3077 19	11½
	Déductions.	1077 2	2½	1178 19	10	1724 8	4½	3131 8	4½	3364 3	4	6687 9	6½
Revenu net.	1221 10	8½	2592 13	9½	6643 18	2½	7725 15	5½	8147 17	7	40309 6	7½	
HAUT-CANADA, PORTS INTÉRIEURS.	Revenu brut.	10723 9	6	18052 18	11½	34754 8	10	36614 12	11½	38602 14	7½	7274 7	7½
	Déductions.	2824 12	5½	3384 4	11½	4291 15	8	5510 7	2½	7122 13	0½	7274 7	7½
Revenu net.	7898 17	0½	14668 13	11½	30462 13	2	31104 8	9½	31480 1	6½	33034 18	11½	
Totalité du revenu brut.	278930 7	3½	241572 9	0	441331 15	1½	49460 1	7½	422215 16	8½	414633 5	6½	
Totalité des réductions de toute espèce.	13543 15	4½	22638 4	2½	17675 10	7	22471 2	8½	27233 19	9	28074 5	2½	
Totalité du revenu net des douanes.	265386 11	10½	218934 4	9½	(2) 423656 4	6½	(3) 427488 18	11½	(4) 394991 16	11½	(5) 386559 0	3½	
(1) Cette déduction comprend £6484 12 11½ dus le 31 janvier, 1844.	£423656 4	6½									£4844 0	0	
(2) A cette somme de	£6484 12 11½										451 7	3½	
Ajoutez celle due le 1er janvier, 1844.	418 6 1½										3595 14	6	
Moins													
Revenu net, 1844.	£429722 11	4½											
(3) Revenu net tel qu'il apparait par les retours en gros.	£427488 18	11½											
A déduire les différences. £53 6 8 pour régie, etc.	£3873 5	8											
Dépenses à Québec et à Montréal.	4600 2 1	5											
Ajoutez la balance due.	418962 4	6½											
Moins	39 3 2½												
Montant net.	£419001 7	8½											

(4) A ce revenu net ajoutez pour intérêt dû par A. Manahan. £4844 0 0
 A déduire les dépenses faites à certains ports. 451 7 3½
 " pour la branche de régie, etc. 3595 14 6

Ajoutez la balance due.

Total net.

(5) Du montant net de ce revenu à déduire.
 Déduire les dépenses faites à certains ports. £765 19 7
 " pour la branche de régie, etc. 3325 2 10

Différence, balance due.

RAPPORT du revenu de l'accise provenant des sources suivantes, savoir : des Magasins, Auberges, Alambics, Tables de Billard, Regrattiers et Colporteurs, Bateaux à-Vapeur, Estaminets, Licences d'Encanteurs, et des droits sur les Ventes par Encan, 1842 et 1847.

	1842.		1843.		1844.		1845.		1846.		1847.	
	£	S. D.	£	S. D.	£	S. D.						
CHAPITRE DES REVENUS.												
Magasins	1210	780	897	499	959	570	995	548	1056	057	1243	695
	3120	430	1996	398	2280	389	2192	447	2328	499	2780	548
	3225	0	2992	0	2910	0	3352	0	3742	0	4110	0
	3229	1245	2700	1089	2909	1145	1628	1617	En vertu de certains actes passés dans la Se Vic. ces droits sont appropriés dans le B.-C. pour des fins locales, et dans le H.-C. au pairé- ment des pertes occasionnées par la rébellion.			695
Auberges	4980	1984	4356	1611	4580	1764	44	0				166
	6576	5	9238	11	10793	10	9439	7	1362	7	5528	4
	150	34	157	23	167	26	189	29	3124	13	13971	2
	4341	116	2502	134	1378	141	2475	160	3	3	3	3
	2472	5½	2349	7	2564	5½	2964	16	0	0	0	0
	4	3	4	1	1	3	2	2	2	2	2	2
	12	10	12	10	120	0	80	0	120	0	120	0
	120	0	120	0	158	89	186	117	186	123	194	110
	275	187	154	87	178	69	234	69	246	63	220	84
	374	58	174	67	573	0	595	0	475	0	600	0
	681	5	540	0	...	0	...	0	...	0	...	0
	...	22	...	23	...	20	...	21	...	25	...	25
	165	0	172	10	150	0	157	10	187	10	187	10
	...	163	...	174	...	147	...	140	...	128	...	87
	327	5	277	10	273	5	252	5	202	8	123	10
	89	38	79	32	79	31	83	31	110	37	124	43
	190	51	160	47	155	48	155	52	185	73	215	81
	255	0	235	0	240	0	260	0	365	0	405	0
	6572	11	4887	11	6849	12	7027	10½	5621	6	3800	4
	578	7	726	16	800	18	853	2	842	19	996	3
	3391	9½	30741	3	33646	19	30982	13	18702	15	33056	14
	2066	6	2612	18	2521	8	2465	11	1394	3	3907	5
	31925	0	28128	4	31325	10	27617	11	17318	11	29749	8
	31925	0	2396	6	3044	14	7339	10	1321	16	928	13
	31925	0	30524	11	34370	5	20277	11	18640	8	28920	14
	31925	0	30524	11	34370	5	20277	11	18640	8	28920	14
Montant total des droits provenant des sources précédentes.												
Déductions.												
Revenu net.												
Montants rapportés des années suivantes.												
Total net des revenus rapporté.												

Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

REVENUS PROVENANT DES TRAVAUX PUBLICS.

	1842.			1843.			1844.			1845.			1846.			1847.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
TRAVAUX.																		
Welland.....	16322	3	9	16159	6	0	26134	12	11½	19886	10	5½	27410	1	6	30549	17	8½
Lachine.....	2142	2	10	7322	2	1½	8937	4	11	5717	3	9	6015	16	6	7122	1	3
Burlington Bay.....				1918	5	3	2933	0	2	3062	7	3	3273	8	6	3729	5	3
Beauharnois.....				352	5	2	342	2	0½	64	8	3½	1329	16	7	3959	2	0
Chambly.....	71	10	4							175	8	4½	238	8	0	476	18	8
Cornwall.....										51	12	5	1072	17	0	3336	8	11
Williamsburg.....																958	2	4
Total du revenu brut des Canaux.....	18535	16	11	25751	18	6½	38347	0	0½	28957	10	6½	39340	8	1	50131	16	1½
HAVRES.																		
Cobourg.....	120	0	0	1690	1	5	1259	13	8	1126	13	0½	1114	15	6	719	6	5
Colborne.....										9	6	8						
Dunnville.....										3	8	3						
Kettle Creek.....	624	11	0½	904	4	6½	1077	1	11½	747	17	11½	656	10	7	1104	13	9½
Oakville.....	291	5	7	394	1	4½	473	12	8	659	4	1	601	16	7	556	13	4
Port Dalhousie.....										30	18	5	42	14	9	44	4	3
“ Dover.....										1	7	4½	196	11	4	261	5	4½
“ Hope.....										687	10	0	387	10	0	600	0	0
Rond Eau.....													14	4	10	25	8	7
Toronto.....	629	2	6	571	15	0	712	3	8	916	0	11	886	17	5	802	13	7
Windsor.....										178	2	6	405	6	1½	472	3	5
Total du revenu brut des Havres.....	1664	19	1½	4450	2	4	3822	11	11½	4360	9	2½	4340	8	9½	4643	10	4½
PONTS.																		
Ratiscan.....																		
Brantford.....				344	8	3							53	5	0	20	0	0
Chatham.....	67	6	10	88	10	0				50	0	0	154	0	8	127	18	4
Chateauguay.....																		
Chaudière.....																		
Delaware.....																		
Dunnville.....							5	0	0	186	5	2	94	14	5	89	11	7
Détroit du Lac Simcoe.....										121	9	5	157	12	6	65	0	1
Paris.....	143	6	5							27	10	0	45	15	0	57	15	0
Ste. Anne de la Perade.....										4	5	6	21	19	11	22	15	0
St. Maurice.....										117	10	0	20	3	9	40	0	0
Trent.....										50	5	0	132	12	6	114	6	6
Union.....				130	18	1½	177	10	0	56	2	6	137	7	9	20	16	6
Total du revenu brut des Ponts.....	210	13	3	563	16	4½	239	7	2	766	6	0	517	6	9	524	5	3
										1432	15	7	1334	18	3	1094	11	4

Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

TRAVAUX PUBLICS, REVENUS.—Continuation.

TRAVAUX.	1842.			1843.			1844.			1845.			1846.			1847.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
ÉCLUSE.....	618	16	0½	1526	7	11½	1493	19	9	956	12	9½
GLISSOIRS.....	946	1	5	6054	13	1	3583	4	3
{ Ontariens.....	6	0	0	1751	19	4	1162	18	0
{ Trent.....
Total des revenus bruts provenant des Écluses et des Glissoirs.....	£	618	16	0½	1580	15	6½	2478	9	4½	9300	12	2	5702	15	0½
CASCADES.....
Hamilton et Port Dover.....	589	11	1	496	16	1
London et Brantford.....	442	10	0	1499	11	8	2405	10	6
Hamilton et Brantford.....	1077	6	0	1412	0	3	2085	16	8
London et Port Stanley.....
Port Hope et le Lac Rice.....	996	9	1	933	8	4	6401	13	10
Kingston et Napanee.....
Queenston et Grimsby.....	1230	0	0	1200	0	0
Gwillimbury Ouest.....	188	10	0	120	0	0
Brockville et St. François.....	305	0	0	1000	0	0
Des Syndics du Chemin à Barrières du District de Gore.....	700	0	0
Young Street.....	1000	0	0	600	0	0	1000	0	0	1014	11	3
York Est.....	397	14	5½	600	0	0
York Ouest.....	600	0	0
Lac Shore.....
Toronto Nord.....
Les Chemins de Toronto comprenant les 5 précédents.....
Revenus bruts des Chemins.....	3821	4	5½	3520	0	0	300	0	0	3816	5	1	7170	6	10	21763	2	2
Revenus bruts provenant des Travaux Publics.....	24232	13	9	34604	13	3½	44259	14	8½	41039	9	9½	61486	14	1½	83335	15	0
DÉDUCTIONS:
Dépenses ordinaires de régie.....	1282	15	2	2320	18	10½	3524	0	2½	6339	13	11½	10614	7	8	9470	13	11½
Réparations et autres dépenses.....	6580	3	5	(1) 6207	3	3½	19292	3	5	7198	11	6½	2391	19	1½	31307	12	7½
Dédutions Totales.....	7862	18	7	8527	2	1½	22816	3	7½	13538	5	5½	13006	6	9½	40778	6	7
Total du revenu net provenant des Travaux Publics.....	16369	15	2	26076	11	1½	(2) 21443	11	0½	27501	4	3½	48480	7	4	42557	8	5

(1) Cette somme comprend une balance due, au montant de £5134 15s. 11½d.

(2) A cette somme doit être ajoutée une balance due, au montant de £4191 0s. 0½d. portant le revenu net à £25,624 11s. 1½d.

Appendice
(B)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

EXTRAIT des paiements faits d'après la Liste Civile annexée à l'Acte d'Union.—CÉDULE A.

CHAPITRES.	1842.			1843.			1844.			1845.			1846.			1847.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Gouverneur Général.....	7708	10	3	7777	15	7	7397	6	8	6978	7	8	7777	15	4	6539	14	10
Juges, Canada Ouest.....	6916	13	4	6916	13	4	6916	13	4	6916	13	4	6916	13	4	10908	10	3
“ Est.....	10490	2	6	11090	0	0	11016	11	9	10999	19	8	10908	10	3	2222	4	0
Pensions des Juges.....	1855	18	5	2222	4	4	2222	4	0	2222	4	0	2222	4	0	3573	3	8
Salaires des Procureurs et Solliciteurs Généraux.....	4457	9	1	4568	5	9	3516	16	11	3900	0	0	3573	3	8	175	0	0
Circuit, Est.....	472	4	5	666	13	4	249	19	7	800	0	0	175	0	0	650	0	0
“ Ouest.....	825	0	0	1000	0	0	950	0	0	1730	5	4	800	0	0	199	0	0
Poursuites Criminelles.....	1091	17	7	920	13	7	1181	16	0	1730	5	4	561	5	8	342	10	0
“ Est.....	1253	0	0	1853	17	2	2279	17	7	837	10	0	1292	10	6	472	4	4
“ Ouest.....	472	4	5	472	4	4	472	4	4	472	4	4	472	4	4	472	4	4
Vice-Amirauté.....	5448	10	5	7590	13	3	7256	8	3	8207	18	8	10381	9	10	5377	18	3
Shérifs.....	1246	14	11	1050	14	3	1824	13	0	1278	6	2	2566	6	10	1249	1	10
Coroners.....	414	3	7	253	13	4	384	17	0	384	17	0	615	9	0	346	10	10
Clercs de la Couronne.....	170	0	0	171	13	4	176	13	4	165	4	7	129	3	4	129	3	4
Cour d'Appel.....	650	18	10	116	13	4	116	13	2	116	12	8	87	9	6	1064	17	4
Interprètes.....	112	4	4	286	2	10	974	17	5	1539	18	2	112	4	0	84	3	0
Grands Connétables.....	290	0	0	112	4	4	112	4	0	112	4	0	263	5	7	256	9	7
Huissier Crieur et Assistants.....	648	17	9	290	0	0	280	0	0	284	6	4	648	17	0	494	2	9
Gardiens de la Cour.....	499	10	11	648	17	9	648	17	0	648	17	0	656	7	0	404	19	9
Gardiens des Prisons.....	1237	14	4	444	8	10	555	10	11	499	19	8	517	9	8	1015	6	1
Médecins des Prisons.....	1443	16	3	772	12	2	1748	3	9	1748	3	9	1315	2	11	815	5	6
Protonotaires.....	412	13	8	161	2	8	1495	0	0	1495	0	0	1946	16	3	492	19	7
Greffiers de la Paix.....	980	12	6	484	17	11	534	5	5	666	3	1	774	7	0	810	5	9
Greffiers des Cours d'Assises.....	501	5	11	1891	10	1	861	18	5	526	6	11
Items Divers.....	672	1	7	704	8	2
Cours de Circuit, Est.....
Certains-Items des dépenses pour l'administration de la Justice ci-devant portés dans la Liste Civile Cédulé A.....	5205	3	7	50930	16	5	53589	9	8	56547	13	4
							* 51578	8	2									

Les différences fractionnaires par conversion. | * A cette somme ajoutez les Warrants dus en 1843, et payés en 1844—au montant de £522 18 10.

Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

EXTRAITS des paiements faits conformément à la Liste Civile annexée à l'Acte d'Union.—CÉDULE B.

CHAPITRES.	* 1842.		* 1843.		1844.		1845.		1846.		1847.	
	£.	s. d.	£.	s. d.	£.	s. d.	£.	s. d.	£.	s. d.	£.	s. d.
Bureau du Secrétaire en Chef.	3163	4 0	2712	15 8	1883	14 4	1915	15 4	1269	13 4	1176	17 5
Bureau du Secrétaire Privé.	360	0 0
Bureau du Secrétaire Civil.
Bureau du Secrétaire du Gouverneur.	2585	13 3	2692	7 2	1398	12 2	1477	15 4	1617	15 4	481	7 1
Secrétaire Provincial et son Bureau, Ouest.	2429	17 2	2864	2 6	2936	19 5	2913	16 7	3001	18 4	1518	8 2
Secrétaire Provincial et son Bureau, Est.	1129	1 6	1138	17 9	1111	2 1	1083	6 6	1083	6 4	2946	8 3
Registraire et son Bureau.	5016	1 3	1123	5 4
Contingents du Bureau du Secrétaire.	2152	15 6
Département du Receveur Général.	2571	4 3	2846	16 11	1668	1 3	2144	8 8	2155	10 9	2427	4 6
Département de l'Inspecteur Général.	3093	19 8	3620	10 11	1939	16 0	3101	10 4	3155	0 3	3625	7 7
Conseil Exécutif et son Bureau.	2094	8 10	2094	8 10	2092	0 5	2902	19 7	2411	10 0	2495	11 4
Bureau du Département des Travaux Publics.	444	8 10	2094	8 10	2094	8 9	2046	18 6	1893	17 0	2024	7 1
Agent des Emigrés.	5407	14 10	444	8 10	444	8 10	444	8 8	748	17 6	909	8 7
Pensions.	2662	2 9	5368	9 2	5327	0 7	4638	19 1	4790	11 1	4484	6 4
Dépenses Contingentes.	7156	8 1	6489	17 4	7448	18 4	7044	19 1	7809	10 6
Items ci-dessus portés sur la Cédule B.	85	18 11
	Voyez la Note.		Voyez la Note.		a 27386 1 2		30118 16 11		29177 19 0		31118 1 1	

a A cette somme doivent être ajoutés les Warrants dus en 1843 et payés en 1844, savoir : £310 9 10 = £27696 11 0

Les items de 1842 et 1843 sont donnés d'après le taux courant—afin de faciliter la comparaison ; les paiements faits en vertu de la Cédule B. en 1842, ont été de.....£29565 15 3	
Laisant une balance non appropriée de.....434 4 9	
	£ 30000 0 0 Sterling.
	33333 6 8
	Sterling.....
En 1843 il a été émané des warrants pour.....Sterling	29856 17 7
Warrants dus.....	916 18 9
Paiements faits, Sterling.....£	29039 18 10
Balance au crédit de 1842.....£	434 4 9
Liste Civile Cédule B.....	3000 0 0
	30434 4 9
Laisant une épargne, argent sterling, de.....£	1394 5 11
ou, argent courant, de.....£	1549 4 8½

Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

EXTRAIT des recettes de chaque année, telles que préparées pour le *Blue Book*; le montant en argent sterling.

CHAPITRES.	1842.		1843.		1844.		1845.		1846.		1847.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Douanes.....	238784	11 11½	196507	0 2	336750	6 3	377101	4 11½	352053	19 2	342957	4 8
Droits de Tonnage et pour les Phares.....	27617	2 1½	28007	18 0	30933	4 6	18219	16 5	16776	7 2	25938	13 3
Revenus Territoriaux.....	492	3 11½	544	6 6½	543	16 4	620	7 0	737	13 7	779	7 2
Provenant par la Compagnie des Terres.....	31645	15 3½	24501	1 1	4662	16 8	20584	3 3	21173	8 1	23192	0 0
Provenant des Travaux Publics.....	10000	0 0	23585	7 6	23062	2 0	24751	1 10½	43632	15 7	38301	13 6
Amendes et Confiscations.....	2027	8 1½	2971	0 5	2893	9 0	3051	4 4	2997	4 5	2022	10 3
Rentes et Profits de la Seigneurie de Lauzon.....	1100	3 3
Honoraires, Amendes et Exemptions de Milice.....	278	9 6½	43	17 6	48	7 6	43	13 0	39	1 5
Taxes sur les Banques.....	9249	8 9	6340	15 2½	9443	9 11	11718	15 4½	14309	3 6	14405	14 5
Revenu Casuel.....	2006	3 1	5760	10 4	4584	14 8	10332	9 11	7697	11 1	7609	19 2
Biens des Jésuites.....	2775	1 2	2864	6 7	5284	11 6	10738	6 7	3404	4 0	6935	5 1
Taxe sur les émigrés.....	7739	16 3	3326	15 3	3585	15 0	4558	18 3	6056	11 9	17100	8 3
Recettes de la Trésorerie Impériale en aide de l'Immigration.....	1488	6 5	7117	10 0	7932	3 7	2737	10 0	2737	10 0	52560	0 0
Droit de Tonnage.....	1131	15 8	1631	11 8	1679	12 3	2082	18 10	2249	3 4	1742	12 2
Droits sur les Vaisseaux.....	863	1 4	2200	16 6	1720	11 2	1723	9 0	2023	4 9	2189	9 11
Fonds des Terres des Ecoles.....	1122	13 10	1153	10 11	1455	17 7	1400	6 11	1866	14 4	1501	17 0
Produit des Lettres de Change sur Londres.....	115658	17 5	587353	19 1½	617868	7 5	337280	3 11	151774	4 5½	158740	16 3
Excences d'Auterger, Canada Ouest.....	6347	2 5	10681	17 2	8398	9 5
“ “ Est.....	4628	0 0	9914	8 0
Intérêt sur les Dépôts Publics.....	1287	5 9	5472	12 6	2273	4 9	907	17 4
Fonds de l'Asyle des Aliénés, Canada Ouest.....	4402	11 5	2464	19 7	2445	6 10	2343	2 10
“ “ Est.....	357	3 3
“ “ Ouest.....	1978	3 7
Total en Argent Sterling.....	465141	4 2½	895196	9 3½	1108134	12 6½	845894	18 7½	644933	17 4	719895	16 11
Total en Argent Courant.....	516823	11 3	994662	14 9½	231260	13 11½	939883	5 1½	716593	3 8	799884	5 5

Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

EXTRAIT des paiements tels que préparés chaque année, pour le Blue Book, les montants en argent sterling.

CHAPITRES.

	1842.		1843.		1844.		1845.		1846.		1847.	
	£	D. s.	£	D. s.	£	D. s.	£	D. s.	£	D. s.	£	D. s.
Paiements faits conformément à la Cédula A, Acte d'Union.	45320	11 7	45837	14 9	46420	11 4	49230	10 9½	50892	18 0	41742	1 11
“ “ “ “	29246	7 7	29856	17 8	24647	9 1	27106	19 7	26260	3 1	27528	18 2
Depenses de la Législature.	14423	19 8	21018	12 8	12521	0 6	36001	0 11	37225	8 0	33198	11 3
Indemnité des Membres de l'Assemblée.	2884	9 1	5389	15 3	216	16 10	1112	2 0	932	19 1	798	6 0
Allocations revenant aux officiers, sous l'ancienne Législature.	1172	0 2	993	18 8	986	11 0	1890	11 7	2645	1 7	2694	7 10
État-Major.	1803	3 3	1803	1 3	1803	13 6	4034	11 3	6052	2 2	7569	11 8
Impression des lois.	5870	18 5	1803	1 3	3719	2 1	4924	17 10	2381	19 1	2963	11 5
Diverses autres impressions.	3717	8 11	2348	14 11	3700	17 11	4924	17 10	13112	17 7	14766	8 0
Aide aux hôpitaux et institutions de charité.	11064	18 6	6634	7 0	7185	4 10	1316	3 4	52276	7 5	55661	6 5
Encouragement de l'éducation.	20478	9 6	17903	8 11	59669	17 10	71515	0 4	8021	16 3	7602	1 3
Encouragement de l'agriculture.	2251	7 0	2385	11 4	3014	16 0	6779	9 4	2014	19 3	Voyez Immigration.	
Depenses de quarantaine.	2054	6 4	1512	7 9	1611	15 0	1665	13 4	3354	19 9	2980	8 1
Rendons des miliciens blessés.	3702	0 3	5505	18 4	3337	15 0	3684	14 9	43507	10 2	23439	8 2
Chemins et Ponts.	10999	18 4	243	2 0	1763	12 2	46964	19 3	1105	16 2	1004	2 5
Depenses de la police rurale.	4917	6 8	1043	6 9	746	10 2	794	12 7	1105	16 2	1004	2 5
“ “ dans les cités.	898	6 8	1043	6 9	746	10 2	794	12 7	1105	16 2	1004	2 5
Depenses pour les élections.	317	9 5	64	19 2	4852	13 3	1040	15 2	395	15 8	1620	8 6
Depenses du Penitenciaire Provincial.	3150	0 0	5873	1 4	9811	5 6	11700	0 0	12815	0 6	11485	17 6
Amélioration de la navigation.	11029	15 10	16909	19 9	6966	3 10	149383	1 5	47701	5 11	18445	9 6
Intérêts des emprunts.	68554	18 7	91989	6 3½	111277	9 5	129360	0 3	133156	12 10	136030	17 5
Enquête sur la tenure seigneuriale.	1042	2 9	257	16 2	206	1 7	1321	5 10	3865	4 4	4813	14 4
Réparations des édifices publics.	1967	17 8	603	2 0	3288	13 10	2525	1 10	3487	1 11	2331	19 0
Pour remplir le déficit du fonds des honoraire.	6339	13 8	2611	11 4	5536	14 11	3456	8 7	684	16 9	867	12 0
Fonds des terres pour les écoles.	228	13 4	652	9 11	863	1 6	802	2 7	1638	3 9	1867	10 0
Depenses du bureau de la Fraternité, Montréal.	1507	10 0	1754	18 5	1798	12 1	1867	10 0	11700	0 0	2596	9 0
Biens des Jésuites.	1485	0 0	157	10 0	1434	3 0	2160	2 6	1753	5 1	2153	6 10
Traitement médical des marins malades.	12388	2 9	2028	16 2	9372	10 7	6223	4 11	11306	18 1½	114087	15 0
Depenses de l'Immigration.	179291	7 2	7585	9 3	601880	12 8	294466	3 3	245997	6 3	140747	9 9
Remboursement de l'emprunt 1840, Travaux Publics.	23400	0 0	192114	6 6	450	0 0	2700	0 0	11700	0 0	2596	9 0
Construction de l'Asyle des aliénés, Toronto.
Depenses pour faire faire le recensement, Canada Est.
Translation du siège du gouvernement.
Depenses pour l'exploration géographique.
“ “ Penitencierement.
Salaires des Juges de Circuit.
Paiements autorisés sur la vente de la Seigneurie de Lauzon.
Secours aux incendies.
Paiements faits pour l'éducation, à même les revenus des biens des Jésuites, C. E.
Administration de la justice.
Excences d'auberges, réclamations pour les pertes occasionnées par la rébellion, Canada-O.
“ “ pour les fins municipales dans le Canada Est.
“ “ de mariages, fonds des honoraire, Canada Ouest.
“ “ Est.
Items divers.	4886	10 10	5659	4 4	6270	11 9	11094	10 11	14892	15 8	12697	7 5
Depenses totales, argent sterling.	476304	11 11	770869	7 9½	957473	4 7	995607	18 1½	799893	6 6½	716052	19 0
Egal en argent courant, à	529227	6 7	586521	10 10½	1063859	2 11	1006231	0 1½	855437	0 7½	795614	7 9

Appendice
(B.)
1849.

ETAT des affaires de la Province du Canada, le 31 Décembre, 1842.

	£	s.	d.		£	s.	d.		
Thomas Wilson et Cie. Londres.....	66040	1	0	Débitures en argent sterling et balance.....	970204	14	5½		
Prêts aux compagnies incorporées.....	354692	8	9	Débitures provinciales.....	499069	1	2		
Travaux provinciaux.....	1141635	14	0	Compte sur le change.....	45814	19	1		
Nouveaux travaux.....	186137	11	8	Fonds d'amortissement.....	47299	9	0½		
Travaux auxquels il n'a pas été pourvu.....	14943	17	3	Nouvel emprunt en Angleterre.....	118939	3	4		
Fonds spéciaux.....	261774	3	11½	Nouveau compte sur le change.....	9570	13	9		
Items divers.....	14594	9	7½	Fonds des Méthodistes Wesleyens.....	1555	11	1		
Balance due par les comptables publics.....	136973	13	1½	Revenu du clergé, Est £5299 1 11½ Réserves, do. Canada Est.....	56576	9	2½		
				“ “ Ouest 1299 8 0¼	52764	14	11½		
				Biens des Jésuites et fonds des écoles.....	48877	8	9		
				Items divers.....	223563	14	0½		
				Dû aux comptables publics.....	576	1	4½		
Total.....	£	2176842	0	2½	Total.....	£	2176842	0	2½

ETAT des affaires de la Province du Canada, le 31 Janvier, 1844, y compris l'année 1843.

	£	s.	d.		£	s.	d.		
Thomas Wilson et cie, Londres.....	66040	1	0	Débitures en argent sterling, Glynn et cie.....	444444	8	10		
Prêts aux compagnies incorporées.....	354692	8	9	“ “ Baring “.....	521833	6	8		
Travaux provinciaux.....	1563293	3	9	Débitures provinciales.....	499914	1	2		
Nouveaux travaux en vertu des 4 et 5 Vict. ch. 28.....	717494	15	1	Glynn, Mills, Halifax et cie.....	65	3	7		
Bureau des Travaux Publics.....	7611	1	7½	Compte du change, ancien compte.....	45844	19	1		
Travaux auxquels il n'a pas été pourvu.....	23063	2	3	Fonds d'amortissement.....	47299	9	0½		
Fonds spéciaux.....	225247	7	7½	Nouvel emprunt en Angleterre.....	712829	3	0		
Compte d'argent.....	119542	14	7½	Nouveau compte du change.....	68296	3	10½		
Obligations dues.....	62451	19	6	Réserves du clergé, Ouest, £148895 16 7 Est.....	202157	4	1		
Items divers.....	4951	14	2½	Revenu “ “ 5041 7 11½, Biens des Jésuites.....	34634	6	10½		
Balance due par les comptables publics.....	7135	13	8	“ “ distribution.....	25739	14	4½		
				Fonds des Méthodistes Wesleyens.....	115505	2	10½		
				Fonds consolidé du revenu.....	12218	8	10½		
				Items divers.....	2730811	12	4		
Total.....	£	2730811	12	4	Total.....	£	2730811	12	4

Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

ETAT des affaires de la Province du Canada, le 31 Janvier, 1845, y compris l'année 1844.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Thomas Wilson et cie	66040	1	0	Débitures en argent sterling	966277	15	6
Prêts aux compagnies incorporées	354692	8	9	Débitures provinciales	444770	11	2
Travaux publics	1164417	7	9	Rachat de la dette publique	51226	8	0
Nouveaux travaux en vertu des 4 et 5 Vict. chap. 28	1414840	7	0½	Débitures en argent sterling, Canal de Welland	77030	3	9
Travaux auxquels il n'a pas été pourvu	23063	2	3	Compte sur le change, ancien compte	45844	19	1
Fonds spéciaux	229198	5	4½	Nouvel emprunt en Angleterre	1455925	18	10
Compte d'argent	161753	18	3	Nouveau compte sur le change	11719	16	6½
Banque d'Angleterre, placement	53533	6	8	Fonds spéciaux	290995	15	2
Obligations dues	112924	9	10	Items divers	254466	14	5
Items divers	18494	15	6½				
Total	£ 3598258	2	5½	Total	£ 3598258	2	5½

ETAT des affaires de la province du Canada, le 31 Janvier, 1846, y compris l'année 1845.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Thomas Wilson et cie	66040	1	0	Débitures en argent sterling	966277	15	6
Prêts aux Compagnies incorporées	366942	8	9	Débitures provinciales	456420	11	2
Travaux provinciaux	1180531	16	7	Rachat de la dette publique	51226	8	0
Nouveaux travaux en vertu des 4 et 5 Vict. chap. 28	1742024	19	6½	Débitures en argent sterling, Canal de Welland	93744	12	7
Dépenses imprévues encourues sur les travaux faits en vertu des 4 et 5 Vic. ch. 28	123775	10	11	Ancien compte relatif au change	45844	19	1
" " " " de la 8 Vic. ch. 69	5383	9	4	Nouvel emprunt en Angleterre	1824730	1	9
Divers travaux auxquels il n'a pas été pourvu	10711	4	2	Nouveau compte relatif au change	17671	9	0½
Fonds spéciaux	253889	1	6	Fonds des réserves du clergé, Ouest			
Compte d'argent	140019	4	4	" " " nouvelles ventes	£173288	8	1
Banque d'Angleterre, placement	58533	1	8	" " " Est	4000	0	0
Obligations dues	87279	15	9	" " " Ouest	53261	7	6
Items divers	21414	15	5½	" " " Est	5813	2	7½
				" " " spécial des terres des écoles	8232	5	6½
				Distribution	25474	0	0
				Biens des Jésuites	2941	18	10
				Fonds des Méthodistes Wesleyens	45193	13	4
				Fonds de l'asyle des aliénés	3772	19	9
				Réclamations pour les pertes occasionnées par la rébellion, C. O.	12369	14	9½
				Institution royale	7052	7	1½
				Items divers	1242	6	1
Total	£ 4051545	13	11½	Total	£ 4051545	13	11½

Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

ETAT des affaires de la Province du Canada, le 31 Janvier, 1847, y compris l'année 1846.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Thomas Wilson et cie	66040	1	0	Débitures en argent sterling	966377	15	6
Prêts aux Compagnies Incorporées	366942	8	9	“ provinciales	457820	11	2
Travaux provinciaux	1182753	1	7	Rachat de la dette publique	51226	8	0
Nouveaux travaux en vertu des 4 et 5 Vic. chap. 28.	1800225	1	44	Débitures en argent sterling, Canal de Welland	94565	17	7
“ “ commencés en vertu des do.	214688	15	5	Compte relatif au change, ancien compte	45844	19	1
Travaux commencés en vertu de la 8 Vic. chap. 69.	21697	14	10	F-aprunt en Angleterre, 4 & 5 Victoria, chap. 28	1824730	1	9
Autres travaux publics	2510	8	6	Compte sur le change en Angleterre, “	17071	9	0½
Reclamations pour pertes occasionnées par la rébellion	27976	12	5	Emprunt en Angleterre, 9 Victoria, chap. 66	168638	0	6
Fonds spécial	354486	19	34	Compte sur le change, “	227	13	11
Comptes d'argent	20047	6	1	Débitures provinciales	83100	0	0
Banque d'Angleterre, placement	53533	6	8	“ “ en vertu d'un Acte Législatif	27976	12	5
Obligations dues	88292	13	11	Fonds des Réserves du Clergé, Canada Ouest	186837	8	1
Items divers	49395	5	94	“ “ “ Nouvelles ventes	43724	16	11
				“ “ “ Est	55938	18	5
				“ “ “ Nouvelles ventes	780	0	0
				“ du Revenu “ Ouest	569	11	4½
				“ “ “ Nouvelles ventes	353	6	9
				“ “ “ Est	303	11	6½
				“ “ “ Nouvelles ventes	776	13	4
				Fonds des Méthodistes Wesleyens	4744	15	4
				Biens des Jésuites	43942	0	0
				Fonds spéciaux des terres pour les écoles	26525	7	11
				“ distributifs “ “	4255	2	10
				Fonds de l'asyle des aliénés	2056	15	7½
				Licences d'auberges, Canada Ouest	6694	6	9½
				“ “ Est	2370	0	0
				“ de mariage “ Ouest	1469	15	1
				“ “ Est	247	11	8
				Honoraires, 9 Victoria, chap. 33	415	16	6
				Items divers	129109	8	5½
Total	4248689	15	6¾	Total	4248689	15	6¾

Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

ETAT des affaires de la Province du Canada, le 31 Janvier, 1848, y compris 1847.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Thomas Wilson & Co.	66040	1	0	Débitures en argent sterling	9662277	15	6
Prêts aux compagnies incorporées.	366942	8	9	“ provinciales.	457820	11	2
Travaux provinciaux.	1182753	1	7	Rachat de la dette publique.	51226	8	0
Nouveaux travaux en vertu des 4 & 5 Victoria, chap. 28.	1916227	5	11½	Débitures, en argent sterling, Canal de Welland.	94565	17	7
Continuations des do	346557	1	11	Compte du change, ancien compte.	45844	19	1
Travaux commencés en vertu de la 8 Victoria, chap. 69.	49429	1	4	Emprunt en Angleterre, 4 & 5 Victoria, chap. 28.	1824730	1	9
Autres travaux publics.	3286	17	6	Compte du change	17671	9	0½
Réclamations pour les pertes causées par la rébellion.	28438	12	4	Emprunt en Angleterre, 9 Victoria, chap. 66.	168638	0	6
Prêt à Québec.	52935	0	0	Compte du change	227	13	11
Fonds de l'asyle des aliénés.	22750	0	0	Débitures provinciales	86086	1	11
Société de loi, Haut-Canada.	600	0	0	“ “ “ Angleterre.	153700	0	0
Fonds spéciaux pour les placements.				“ “ “ Provinces.			
Fonds des réserves du clergé ouest, 5 pour cent débiteures provinciales, Angleterre.	167247	0	2	Débitures provinciales,	20000	0	0
“ “ “ débiteures provinciales en cette Province.	31614	11	1½	En vertu de l'acte 8 Victoria, chap. 99.	8438	12	4
“ “ “ nouvelles ventes.	73100	0	0	“ “ “ “ 9 “ “ 65.	52935	0	0
“ “ “ Est, 5 pour cent, débiteures provinciales, Angleterre.	58301	6	3	“ “ “ “ 9 & 10 “ “ 62 et 35.	22750	0	0
“ “ “ débiteures provinciales en cette Province.	1900	0	0	“ “ “ “ “ “ 61.	6000	0	0
“ “ “ nouvelles ventes.	2300	0	0	“ “ “ “ “ “ 33.			
Fonds des Methodistés Wesleyens.	3880	0	0	Fonds spéciaux,	202665	1	8
Fonds des écoles de grammaire avec intérêt.	29752	6	8	Fonds des réserves du clergé, Canada Ouest.	83390	18	10
Fonds des biens des Jésuites.	41915	0	0	“ “ “ “ nouvelles ventes.	53392	12	1
Fonds des Inspecteurs et Mesureurs de bois, Québec.	4750	0	0	“ “ “ “ Est.	5016	3	0
Compte d'argent.	8035	10	7	“ “ “ “ nouvelles ventes.	15103	16	4½
Banque d'Angleterre—compte de placement.	53533	6	8	“ “ “ “ Ouest.	3440	8	0
Obligations dues.	104517	11	2	“ “ “ “ nouvelles ventes.	2778	6	9½
Items divers.	126694	16	34	“ “ “ “ nouvelles ventes.	120	13	8
				Fonds des Methodistés Wesleyens.	4666	13	4
				Fonds spécial des terres pour les écoles.	28844	5	0
				“ distributif “ “ “	4959	17	3
				Fonds des biens des Jésuites.	47454	2	4
				Fonds des Inspecteurs et Mesureurs de bois, Québec.	4972	16	8
				Licences d'auberges, Ouest.	5823	12	9½
				“ “ Est.	6278	0	0
				“ de mariage, Canada Ouest.	1453	17	10
				“ “ “ Est.	207	5	0
				Asyle des aliénés.	1812	2	5½
				Honoraires.	1325	10	9
				Items divers.	198282	11	74
				Total.	4648901	6	2½
				Total.	4648901	6	2½

CRIME ET PRISONS.

J'ai l'honneur de mettre devant le bureau des enregistrements et des statistiques, conjointement avec les présentes, une suite de tableaux relatifs aux crimes depuis 1841, et je regrette beaucoup que le manque de renseignements suffisants ne m'ait pas permis de leur donner plus d'étendue. Il doit paraître évident même à l'observateur le moins attentif, combien l'exécutif, le parlement ou les officiers chargés de l'administration de la loi, ont négligé la discipline de la prison; tout se bornait à se saisir du délinquant, à instruire son procès, et s'il était trouvé coupable, à le consigner dans la prison pour un certain nombre de jours, de mois ou d'années qu'il passait dans l'oisiveté ou à tramer de nouveaux plans qu'il se disposait à mettre à exécution après l'expiration de sa sentence. La jeune personne qui, pour un premier crime commis, peut-être par ignorance ou par contrainte, était envoyée à la prison, logeait dans le même appartement, mangeait à la même table, et couchait dans le même lit que les plus misérables scélérats à qui toutes les prisons de la Province étaient familières; et quelque déplorables que fussent les effets que ce mélange devait naturellement produire sur les jeunes garçons, ils étaient encore beaucoup plus dangereux pour les jeunes personnes du sexe. Je prends la liberté de citer au bureau un cas dont j'ai une connaissance personnelle, sur une foule d'autres qui, je crains bien, existent en trop grand nombre: E. D. âgée d'environ 15 ans, fille d'un respectable cultivateur, demeurait en qualité de servante dans une famille bourgeoise; elle fut accusée d'avoir volé quelque article insignifiant de la valeur de 2s. 6d., ainsi que porté dans l'*indictment*, et la preuve produite contre elle ayant été bien faite, elle fut trouvée coupable et condamnée à six mois de prison: il fut fait maints efforts pour obtenir une mitigation de la sentence, mais l'opiniâtreté du poursuivant les ayant rendus infructueux, la jeune fille passa la durée de sa sentence en la compagnie de deux personnes d'un caractère dépravé; et quand elle sortit de la prison, elle était une des plus méchantes personnes que j'aie jamais rencontrées, adonnée à toute espèce de vices et d'infamies; elle avait perdu tout respect pour elle-même, et ses parents l'avaient chassée du toit paternel. A tous les raisonnements qu'on lui faisait, elle répondait en disant, "qu'elle avait été envoyée à la prison injustement, et que la loi l'avait forcée de devenir vagabonde," et de fait elle était innocente, car les articles mêmes pour le vol desquels elle avait été trouvée coupable, se retrouvèrent. Je n'hésite aucunement à dire comme mon opinion, que des cas semblables ne sont que trop nombreux; et cependant, malgré la connaissance que l'on a de ces faits, l'on ne forme aucune tentative pour introduire un système de classification dans les prisons de nos Districts. Le shérif de Québec qui a porté une grande attention sur ce sujet, et dont la longue expérience jointe à un grand désir de voir améliorer la condition des prisonniers, donne un grand poids à son opinion, attribue la plupart des ré-emprisonnements parmi les jeunes dé-

linquants au manque de classification; et l'on n'a pas besoin du concours du témoignage des shérifs de Montréal, en autant que la prison de ce District y est concernée, car une simple visite suffit. Les shérifs du Canada Ouest émettent la même opinion, à l'exception d'un seul, qui dit, "les jeunes délinquants viennent, pour la plupart, de la section la plus démoralisée de la Cité, et sont en général si dépravés, que toute corruption est impossible."

Nos prisons qui manquent d'un système de classification, ne valent guère mieux que des repaires de scélérats: les vieux criminels y sont gardés comme pour enseigner aux plus jeunes les règles du vol, et la vie oisive qu'on y mène, favorise l'aptitude de ces derniers et les porte au crime; et un grand nombre commettent de petites rapines rien que pour se procurer la satisfaction de passer les mois d'hiver dans nos prisons.

Il s'agit de considérer si l'emprisonnement a pour but de punir les crimes, ou bien de les prévenir en faisant un exemple des coupables. Notre système pénitentiaire est inefficace dans les deux cas: il l'est totalement dans le premier, toute l'apparence de punition consistant dans un degré de contrainte qui varie selon le caprice ou les dispositions du geôlier; dans le second, il est encore pis, si toutefois il peut l'être; le prisonnier contracte des habitudes d'oisiveté, flâne tout le jour dans la cour ou dans les salles, s'amuse à toutes sortes de jeux, devient gros joueur de cartes et de dés, et retourne dans le monde avec une connaissance parfaite dans ces branches qu'il ignorait avant sa détention. Et quand on considère que la jeunesse prend part à ces jeux et débauches, et en acquiert rapidement la connaissance, on ne peut pas conserver de doute sur l'effet que cela doit produire.

Le premier but de l'emprisonnement doit être de réformer le coupable; la loi criminelle ne peut pas être *vengeresse*; elle ne doit avoir en vue que la sûreté et la protection générale, et elle manque de remplir ce grand et important devoir, quand au lieu d'inculquer des principes de réforme, elle inculque des principes contraires, et contribue elle-même au développement des mauvaises dispositions de la génération croissante des voleurs. S'il pouvait être adopté un système qui aurait l'effet désiré, il en résulterait le plus grand bien; mais la question suivante se présente immédiatement à nous: le système adopté aujourd'hui pour la tenue de nos prisons, est-il bien propre à produire cet effet? Assurément non, et nous en trouvons la meilleure preuve dans le grand nombre des ré-emprisonnements. Nous devons partager l'opinion de Paley, lorsqu'il dit, que la moitié des vices qui existent dans les basses classes, proviennent de l'aversion que l'on y a pour le travail; et alors pour remédier à ce mal, il suggère deux plans, dont l'un consiste dans la réclusion solitaire et le travail forcé, qui fera de l'industrie une nouvelle habitude, et l'autre dans la réclu-

Appendice
(B.)

1849.

sion solitaire sans aucun travail, qui rendra l'oisiveté insupportable. Le premier est celui qui est adopté dans le pénitencier provincial, et il a parfaitement rempli l'attente qu'on en avait, nonobstant le nombre de ré-emprisonnements qu'indiquent les tableaux. Je soumettrai respectueusement au bureau, si certaines parties de ce système ne pourraient pas être adoptées dans nos prisons communes? on a répondu à cette suggestion par cet argument, que la durée des détentions dans les prisons communes, est en général si limitée, qu'elle rend l'adoption de ce système guère possible. Le premier devoir de l'état est incontestablement d'assurer autant que possible la réforme des criminels, et sur ce point, il importe peu que la durée de l'emprisonnement soit de sept mois ou de sept années; dans l'un et l'autre cas, il importe de faire sentir aux criminels qu'ils ont violé les lois du pays, tandis que dans la plupart des cas, et je puis dire dans toutes les prisons en Canada, les criminels se portent mieux et ont plus de liberté que ceux que l'impossibilité d'acquitter une dette insignifiante, soumet à la merci d'un créancier impitoyable, et à un emprisonnement pour une période illimitée. Je connais des prisons dans le Haut-Canada où les criminels de toutes descriptions ont de grandes cours où ils prennent l'exercice, tandis qu'il est défendu aux débiteurs malheureux de dépasser les grilles de la porte.

Dans ce pays où tout travail honnête est assuré de sa récompense, et où aucune branche d'industrie n'est encombrée, on est peu tenté de commettre de petits délits, et ceux qui s'en rendent coupables, devraient subir une punition comparativement sévère. Il est à regretter que Mr. Black n'ait pas établi, dans sa révision du code criminel, des dispositions particulières pour le cas d'un second ou troisième emprisonnement. A tout événement, il est absolument nécessaire, maintenant que notre population s'accroît rapidement et que nos villes s'agrandissent et se peuplent de plus en plus, qu'il soit pris quelque mesure sur cette matière, en introduisant pour la tenue de nos prisons un système de discipline meilleur que celui qui existe aujourd'hui. Je connais parfaitement qu'il serait difficile d'introduire un système d'industrie productive dans les prisons où le nombre moyen des prisonniers qui s'y trouvent à la fois n'excède pas 20; mais même pour ces cas, l'on pourrait adopter un système au moyen duquel tous les prisonniers seraient constamment employés, et seraient séparés les uns des autres pendant les heures de repos. Mais pour que ce système pût bien fonctionner, il faudrait, avant tout, établir et bien déterminer la classification des prisonniers. Celui

dont on aurait instruit le procès, et celui dont le procès ne serait pas encore instruit, l'enfant et l'homme mûr, celui qui aurait été condamné au pénitencier et qui n'attendrait qu'après sa translation, seraient séparés de ceux qui pour quelque petit délit ou léger assaut seraient condamnés à un emprisonnement de quelques jours seulement, et il faudrait surtout apporter le plus grand soin dans la séparation des différentes classes des personnes du sexe.

Après tous les renseignements qu'il m'a été possible de me procurer, et presque tous ceux qui ont porté leur attention sur le sujet, en sont venus à la même opinion, je suis forcé de déclarer que l'on a commis une erreur bien grave en abolissant la punition corporelle dans les cas de délits commis par de jeunes personnes. Chaque fois que j'ai eu occasion de faire une comparaison, les résultats ont toujours été très-favorables à cette opinion; la crainte d'une punition corporelle préviendrait non-seulement un grand nombre de ces petits délits que commettent généralement les enfants, mais diminuerait encore considérablement le nombre des ré-emprisonnements ordonnés en pareils cas.

Les registres de nos prisons sont malheureusement tenus avec tant d'imperfection et si peu d'uniformité, qu'ils ne fournissent pas des données suffisamment exactes pour servir de base à un calcul sur les crimes, les seuls rapports qui ont été exigés jusqu'à présent, consistant dans les réponses à certaines questions écrites au *Blue Book*, nullement appropriées à la colonie. Après avoir fait les plus grands efforts pour former une compilation, je me suis vu obligé d'abandonner mon travail ou présenter au Bureau un tableau imparfait bien éloigné de la vérité. Il ne me restait donc que les rapports du pénitencier soumis tous les ans devant le parlement, et c'est d'eux que l'extrait suivant est compilé.

Je ne saurais terminer ces remarques, sans faire part au Bureau de l'empressement avec lequel les divers shérifs, grossiers de la paix et autres m'ont donné tous les renseignements à leur connaissance; et je ne doute aucunement que l'adoption d'un mode uniforme dans la tenue des registres des prisons, n'aurait l'effet de fournir des renseignements précieux sur ce qui concerne cette branche de la statistique.

Le tout néanmoins humblement soumis.

WALTER C. CROFTON,

Secrétaire des Enregistrements.

Appendice
(B.)

1849.

C R I M E .

LES TABLEAUX SUIVANTS SONT PRIS DES RAPPORTS DU
PENITENTIAIRE.

Emprisonnements, Décharges et Crimes, pour les années finissant le 30 Septembre.

CLASSIFICATION.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	* 1848.
Nombre des détenus au 1er Oct. de chaque an.	150	164	256	384	478	480	468
Admis dans le cours de l'année	53	87	251	259	290	259	248
{ mâles.....	6	6	10	6	13	10	6
{ femelles....	49	76	163	102	149	223	204
Elargis..	10	3	5	31	26	14	22
{ Expiration de la sentence.....	2	1	4	3	9	12	8
{ Pardons.....	25	16	32
{ Décess.....	2
{ Transférés sur un ordre militaire..
{ " " à l'asyle des aliénés...	1	1
{ Echappés.....
Sur les prisonniers admis dans le cours de l'année, ont été condamnés :
Pour offenses militaires	22	129	116	146	134	147
Pour autres offenses.....	59	71	135	149	157	135	107
Sur ceux de la dernière classe, ont été condamnés pour
Meurtre.....	1	1	8	1	..	3	4
Homicide sans préméditation.....	1	4	6	3	2	2	4
Rapt.....	2	..	2	4	3	2	2
Rapt et vol de cheval.....	1
Avoir déchargé malicieusement une arme à feu.....	1	2
" une arme à feu dans l'intention d'estroper.....	1
" " " de tuer.....	1	..	1
Intention de tuer.....	1
" " et homicide sans préméditation.....	1
Pour avoir poignardé une personne.....	1	1	..	1
" " fait usage de poignard dans l'intention de tuer.....	1
Assaut.....	3	..	1
" avec intention de meurtre.....	..	1	2	..	2
" " " de mutiler.....	1
" " " de ravir.....	4	2	1
" sur un enfant de moins de 12 ans.....	1
Vol commis sur une personne avec violence.....	2	1
Offenses totales contre les personnes..	4	6	29	13	11	14	12
Bestialité.....	2
Parjure.....	1	1	4
Conspiration.....	1	..	2
Trahisson.....	1
Bigamie.....	1	1
Sodomie.....	2	1
Avoir engagé des soldats à déserté.....	1	1	..	1
" assister " ".....	1
Désertion.....	..	1
Totalité des crimes non classés.....	2	1	5	4	6	2	2
Larcin.....	40	37	65	81	92	68	52
" et crime de faux.....	1
" vol avec effraction.....	..	1	1	..	1
" félonie.....	1	1
" évasion.....	..	1
" vol de cheval.....	..	1
Vol de cheval.....	4	3	11	8	12	14	12
" avec la selle.....	2
Félonie.....	4	9	5	11	6	4	7
" et incendiat (arson).....	1
Crime de faux.....	1	..	1	6	3	2	4
Délit (misdemeanor).....	2	3	..	2	2	1	3
Vol.....	..	3	3	4	3	2	1
Vol avec effraction.....	2	2	3	3	8	4	5
" " et vol.....	3
Avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes des effets.....	..	1	1	1
" " " " ".....	..	1	1	1	2	2
Avoir recélé des effets volés.....	3	1	1	3
Vol dans un magasin.....	2
" " des boutiques.....	1
" " une église.....	1
" de bestiaux.....	..	2	..	5	2	6
" " montre.....	1
" " mouton.....	..	1	..	4	1
Vol d'une voiture.....	1

Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

Emprisonnements, élargissements et crimes, années finissant le 30 Septembre.—Continuation.

CLASSIFICATION.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	* 1848.
Crime d'arson.....	3	3	3	4	3
Vol de grand chemin....	1
Bris de maison.....	1
Péculat.....	1
Pour avoir tué des cochons.....	1
" " des bêtes à cornes.....	2
Bris de magasin.....	1
Pour avoir voulu faire passer des billets contrefaits...	1
" " " de la fausse monnaie,	1	2
Offenses totales contre la propriété ...	53	64	101	132	140	119	93

NOTE.—Les dénominateurs des fractions indiquent les personnes du sexe féminin.

* Rapports non reçus à temps pour parfaire la liste.

Nombre total des prisonniers confinés dans le Pénitencier depuis son établissement jusqu'au 30 Septembre, 1848.

Districts d'où les prisonniers (non compris les militaires) ont été envoyés au Pénitencier.

DISTRICTS.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	* 1848.
Bathurst.....	1	1	..	1	..	2
Brock.....	3	8	2	3
Colborne.....	..	1	2	2	..	1	1
Dalhousie.....	3	2	..	2	1
Est.....	..	2	3	1	1
Gore.....	4	5	11	18	5	13	9
Home.....	15	9	20	16	19	30	13
Huron.....	1
Johnstown.....	1	..	3	5	2	4	11
London.....	2	10	5	12	12	7	3
Midland.....	13	16	23	18	19	7	9
Newcastle.....	3	5	8	7	7	3	2
Niagara.....	7	3	19	18	21	6	7
Ottawa.....	1
Prince Edward.....	2	2	..	3	..	1	1
Simcoe.....	2	1
Talbot.....	1	1	..	2	1	4	1
Victoria.....	..	1	..	1	1	1	1
Wellington.....	5	..	1	1
Ouest.....	10	..	6	3	9	4	4
Total pour le Haut-Canada.....	59	56	105	118	105	88	69
Gaspé.....	2
Québec.....	3	8	8	4	9
Montréal.....	..	15	23	22	42	41	27
Trois-Rivières.....	1	..	1	..	1
St. François.....	1	1	1	..	1
Total pour le Bas-Canada.....	..	15	30	31	52	47	38
Grand Total.....	59	71	135	149	157	135	107

* Rapports non reçus à temps pour parfaire la liste.

En 1841 il a été renvoyé 62 prisonniers dont 20 hommes et 3 femmes ou 37.09 pour c. Agés de moins de 25 ans.
" 1842 " 80 " 35 " 4 " 50.00 " " " "
" 1843 " 172 " 94 " 3 " 56.39 " " " "
" 1844 " 157 " 38 " 3 " 60.00 " " " "
" 1845 " 209 " 76 " 1 " 36.84 " " " "
" 1846 " 267 " 110 " 4 " 42.60 " " " "
" 1847 " 266 " 86 " 4 " 59.83 " " " "
" 1848 " " " " " " " " " "

Ce tableau des élargissements comprend les militaires.

Appendice
(B.)

SENTENCES en vertu desquelles les prisonniers (non compris les militaires) ont été confinés dans le Pénitenciaire.

Appendice
(B.)

1849.

1849.

	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	* 1848.
Durant le plaisir du Gouverneur..	6	2	2	6	6	..
Condamnés pour la vie.....	2	1	6	4	2	5	2	..
“ 14 ans	2	2	3	1	..
“ 9 “	1	..	3	2	2	1	..
“ 8 “	33	17	10	10	6	2	..
“ 7 “	1
“ 6 ³ / ₄ “	1	1	5	13	..	1	..
“ 6 “	2	1	7	18	20	13	11	..
“ 5 “	2	..	6	4	6	7	4	..
“ 4 “	9	2	85	93	97	92	74	..
“ 3 “	16	20	4	8	5	..	4	..
“ 2 “	2	1
“ 1 ¹ / ₂ “	20	7	1	2	..	1	1	..
“ 1 “	2
Pour des périodes de moins d'une année.....	2
Totaux.....	59	71	135	149	157	137	107	..

Places natales de tous les prisonniers détenus dans le Pénitenciaire le premier jour d'Octobre de chaque année, les militaires compris.

	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	* 1848.
Nombre des détenus le 1er Octobre ..	150	164	256	384	478	480	468	..
Natifs d'Angleterre.....	26	29	36	61	72	62	73	..
“ d'Irlande.....	37	47	94	138	165	150	147	..
“ d'Ecosse.....	6	10	18	22	26	24	16	..
“ du Canada Ouest.....	21	22	33	52	66	78	71	..
“ “ Est.....	10	12	32	44	57	64	69	..
“ des Etats-Unis.....	45	36	33	51	69	77	70	..
“ du Jersey.....	1	1
“ de Malte.....	1
“ de Guernsey.....	1	1	..
“ du pays de Galles.....	..	1	1	..	4	3	1	..
“ de la Nouvelle-Ecosse.....	..	1	1	2	2	2	3	..
“ de Terre-Neuve.....	1	1	1	1	1	..
“ du Nouveau Brunswick.....	1	2	2	..
“ d'autres lieux.....	..	3	6	0	11	14	12	..
Nés en mer.....	2	2	1	1	2	1	1	..
De pays inconnus.....	2
Dont il n'a pas été rendu compte.....
Totaux.....	150	164	256	384	478	480	468	..

Ages des prisonniers (les militaires compris) détenus dans le Pénitenciaire le 1er Octobre de chaque année.

	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	* 1848.
Agés de moins de 15 ans.....	4	3	6	3	8	16	13	..
de 15 à 20.....	31	25	38	47	81	75	82	..
de 21 à 30.....	74	94	146	211	255	239	230	..
de 31 à 40.....	23	29	45	63	84	85	84	..
de 41 à 50.....	11	8	15	20	30	43	39	..
de 51 à 60.....	7	5	3	15	13	15	12	..
de 61 à 70.....	2	3	6	6	7	..
de 71 à 80.....	1	1
Agés inconnus.....	1	1	1	..
Totaux.....	150	164	256	384	478	480	468	..

* Rapports non reçus à temps pour parfaire la liste.

Appendice
(B.)

DENOMINATIONS RELIGIEUSES DES PRISONNIERS.

Appendice
(B.)

1849.

1849.

	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	* 1848.
Eglise d'Angleterre.....	51				161	165	107
" de Rome.....	28				184	175	178
Méthodistes.....	21				67	80	72
Presbytériens.....	13				7	8	9
Eglise d'Ecosse.....	6				32	35	18
Anabaptistes.....	5				12	11	9
Chrétiens.....	1			
Quacres.....	1			
Luthériens.....	1			
Congrégationalistes.....	..				1	1	1
Unitaires.....	..				1	1	1
Protestants.....	1	1
Donnés comme n'appartenant à aucune église.	23				13	13	12
Totaux.....	150	164	256	384	478	480	468

Les rapports imprimés de
l'Assemblée législative ne
contiennent pas de rap-
ports pour ces 3 années.

RE-EMPRISONNEMENTS.

Pour la seconde fois.....	12	25
" troisième ".....	4	9
" quatrième ".....	2
" cinquième ".....	2
" sixième ".....	1
Non classés mais mentionnés généralement comme ayant été emprisonnés de nouveau..	..	22	14	15	36	21

* Rapports non reçus à temps pour parfaire la liste.

Le rapport pour 1841 ne comprend pas le Bas-Canada, et constate que la proportion du Haut-Canada était, pour cette année, de 465,357 âmes, et le nombre des emprisonnements de 59, ou d'un par 7,887. En 1847, la population était d'environ 680,000, et le nombre des emprisonnements de 69, ou d'un par environ 10,000. En 1844, la population du Bas-Canada était de 691,000, et le nombre des emprisonnements de 31, ou d'un par 22,290. En 1847, la population était de 730,000, et le nombre des emprisonnements de 38, ou d'un par 19,158. En supposant que toute la population fût en 1847, de 1,410,000, le nombre des emprisonnements étant de 107, on aura 1 par environ 13,200.

LES MILITAIRES NE SONT PAS COMPRIS DANS LES TABLEAUX SUIVANTS.

EXTRAIT GENERAL.

	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.
Crimes contre les personnes.....	4	6	29	13	11	12	12
" non classés.....	2	1	5	4	6	4	2
" contre la propriété.....	53	64	101	132	140	119	93
Totaux.....	59	71	135	149	157	135	107

PROPORTION DE CHAQUE CLASSE.

	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.
Crimes contre les personnes.....	6.78	8.45	21.48	8.72	7.00	10.37	11.22
" non classés.....	3.39	1.40	3.70	2.68	3.80	1.48	1.87
Larcins.....	67.80	62.10	48.16	54.36	58.61	60.87	48.59
Autres crimes contre la propriété.....	22.03	39.05	26.66	34.24	30.59	37.78	38.32
Totaux.....	100	100	100	100	100	100	100

Moyenne des emprisonnements pour crimes contre les personnes..... 10.68 pour cent.

" " " non classés..... 2.62 "

" " pour larcin..... 54.28 "

" " pour autres crimes contre la propriété. 32.52 "

Totalité des emprisonnements pendant les 7 années finissant au 1er Octobre, 1847.. 613

Les femmes au nombre de..... 57 ou 7 pour cent.

Appendice
(B.)
1849.

ENQUÊTES DES CORONAIRES.—C'est le premier essai fait pour classer

Appendice
(B.)
1849.

	Montréal.	Québec.	Trois-Rivières	St. François	Gaspé.	Bathurst.	Brock.
Nombre total d'enquêtes.....	323	168	38	7	10	14	10
Dont.....							
} du sexe masculin..	265	127	30	7	8	8	7
} " féminin..	58	41	8	..	2	6	3
} Enfants... " masculin..	5	3	4	..	1	..	1
} " féminin..	9	3	1	2
} De moins de 10 " masculin..	..	4	6	2	..
} " féminin..	..	5	2	1	..
} Entre 10 & 20 " masculin..	..	11	5	2	2	..	2
} " féminin..	..	1	3	..
} " 20 & 30 " masculin..	..	18	4	4	3	2	1
} " féminin..	..	8	1
} " 30 & 40 " masculin..	..	34	2
} " féminin..	..	7	1	1	..
} " 40 & 50 " masculin..	..	26	1	..
} " féminin..	..	10	1	1	..
} " 50 & 60 " masculin..	..	21	1	1	..	1	2
} " féminin..	..	2
} " 60 & 70 " masculin..	..	6	1
} " féminin..	..	5	1	1
} Dé plus de 70 " masculin..	..	3	2
} " féminin..
} Ages inconnus. " masculin..	..	1	6	..	1	1	..
} " féminin..	4
} Lunatiques.....	..	11	1	2
Verdicts—Mort accidentelle.....	29	15	6	1	2	1	1
} Apoplexie.....	9	3
} Mort de vieillesse.....	..	1
} Brûlés.....	8	1	1	9	1
} Convulsions.....	1
} Noyés.....	136	60	14	6	2	1	2
} Morts par l'exposition à l'intempé- } rie des saisons.....	..	8	2
} Epuisement.....
} Trouvés morts.....	9	12	1
} Intempérance.....	8	11	1
} Ruade de cheval.....	..	1	1
} Homicide sans préméditation.....	1	1
} Meurtre.....	10
} " d'enfant.....	1
} Causes naturelles.....	..	3	1	1	1
} Empoisonnement.....
} Suicide.....	15	2	1	..	1
} Suffocation.....	1	6
} Mort-né.....
} Strangulation.....	1	1
} Accident produit par une arme à feu	..	1	1	..
} Mort subite.....	9
} Brûlure.....	..	1	1
} Frappé du tonnerre.....	1
} Inanition.....	1	1	1	1
} Morts subitement.....	94	37	4
} Négligence.....
} Cause inconnue.....	1
} Débilité.....	..	5

Ages non donnés dans les rapports.

Appendice
(B.)
1849.

Enquêtes, le Rapport n'est pas aussi parfait qu'on aurait pu le désirer.

Appendice
(B.)
1849.

Colborne.	Dalhousie.	Est.	Gore.	Home.	Huron.	Johnston.	London.	Midland.	Newcastle.
18	22	25	51	72	7	35	29	55	38
16	17	21	39	57	5	31	24	43	31
2	5	4	12	15	2	4	5	12	7
2	..	2	2	3	..	1	2	3	1
1	2	..	2	1	..	1	3
1	..	2	3	7	..	8	1
1	2	1	2	1
..	1	..	2	5	..	2	1	2	1
..	..	2	1	1
5	6	4	4	6	..	5	4	4	4
1	2	1	1	2
..	3	5	6	12	2	7	2	12	4
..	3	..	2	3
1	3	4	1	10	..	4	4	9	1
1	..	1	1	3	2	..	1	8	1
..	1	1	3	3	..	1	1	6	..
..	1	1	1	1	2	1	..
..	1	3	..	2	..	4	1
..
..	1	1	1	..	3
..	1	1
4	1	3	17	6	1	4	19
1	4	4	1
..	1
4	2	1	12	17	3	2	6	4	8
1	3	..	1	1	1	2
..	1
..	1	2	1	2	1
2	6	10	5	9	1
..	3	..	11	..	11	14
..	3	..	1	2
2	..	2	..	4	1	1
2	1	1	9	10	..	1	1	..	1
..	1	1	5	1	16	3
1	1
..	1	..	1	2	..	1	..	5	..
..	1	2	1
3	1	..	2	6	..	3	5	9	..
..
..	1	..	1	4	1	1	1	1	2
..	1	1
..	1
..	1	..
..
..	..	1
..
3	1	1	16	7	..	7	8	3	6
..	2	..	1	4	0	..
..	1
..

Appendice (B.)

ENQUÊTES DES CORONAIRES.—Conclusion.

Appendice (B.)

1849.

1849.

Niagara.	Outaouais.	Prince Edwards.	Simcoe.	Talbot.	Victoria.	Wellington.	Ouest.	TOTAUX.
37	2	4	4	10	7	22	13	Totalité des enquêtes..... 1021
34	2	3	3	9	7	18	11	Du sexe masculin..... 823
3		1	1	1		4	2	" féminin..... 191
						1		} Enfants... { du sexe masculin... 30
						1		" féminin... 26
3		1		1		2		} Agés de moins { " masculin... 42
1				1		1		} de 10 ans { " féminin... 18
3			1	1		5	1	} Entre 10 et { " masculin... 47
						1		} 20 ans. { " féminin... 9
6		1		1		3	3	} Entre 20 et { " masculin... 86
			1			1		} 30 ans. { " féminin... 18
5	1	1		3	3	2	1	} Entre 30 et { " masculin... 105
2								} 40 ans. { " féminin... 19
8				1	2	3	1	} Entre 40 et { " masculin... 79
							1	} 50 ans. { " féminin... 31
4			1			2	2	} Entre 50 et { " masculin... 51
		1					1	} 60 ans. { " féminin... 11
2			1	1	1		3	} Entre 60 et { " masculin... 26
								} 70 ans. { " féminin... 7
				1	1	1		} Agés de plus { " masculin... 14
								} de 70 ans. { " féminin... 2
3	1							} Inconnus.. { " des deux sexes } 328
								} " Montréal } 67
1			2		1			Lunatiques..... 20
3				4	1	7	3	Accident..... 132
2								Apoplexie..... 23
								De vieillesse..... 2
		1				1		Brûlés..... 29
								Convulsions..... 3
14	1	1	1	3	3	4	4	Noyés..... 329
1						1		Exposition à l'intempérie des saisons 15
1		1		1	1		1	Epuisement..... 9
7			1		1	3		Trouvés morts..... 37
								Intempérance..... 81
				1				Ruade de cheval..... 3
				1		1		Homicide sans préméditation..... 5
								Meurtre..... 22
								" d'enfant..... 6
2							2	Mort naturelle..... 39
1								Empoisonné..... 1
1								Suicide..... 32
						1	2	Suffocation..... 12
				1				Mort-nés..... 2
								Strangulation..... 2
						1		Accident causé par une arme à feu. 4
								Mort subite..... 9
						2		Ebouillantés..... 4
								Frappé du tonnerre..... 2
		1	1					Inanition..... 6
4							1	Par la visite de Dieu..... 196
					1			Négligence..... 7
								Inconnus..... 3
								Débilité..... 5

Rapports des convictions qui ont eu lieu devant les Magistrats dans les Sessions de Quartier pour les divers Districts, et aussi devant les Magistrats individuellement en vertu de l'Acte des petits délits, pour l'année 1847.

Une classification des crimes n'a pas été jugée nécessaire, attendu que la majeure partie se compose de petits larcins, assauts et délits.

DISTRICTS.	Personnes dont les procès ont été instruits devant les Sessions de Quartier.			Personnes dont les procès ont été instruits en vertu de l'acte des petits délits.			REMARQUES.
	Personnes dont les procès ont eu lieu.	Convaincus.	Acquittés.	Nombre.	Montant des Amendes.		
					£	s.	d.
Bathurst.....	9	4	5	39	21	10	10
Brook.....	19	14	5	115	81	7	9
Colborne.....	10	8	2	63	29	5	1
Dalhousie.....	14	12	2	99	63	19	3
Est.....	25	16	9	26	46	0	0
Gore.....	20	12	8	270	250	11	1
Home.....	45	12	33	179	208	15	0
Huron.....	7	..	7	89	54	8	1
Johnstown.....	11	0	2	309	217	7	4
London.....	37	22	15	151	200	5	0
Midland.....	39	30	9	101	72	18	6
Newcastle.....	36	4	32	145	104	1	6
Niagara.....	15	12	3	364	476	12	3
Outaouais.....	5	..	5	26	22	6	3
Prince Edward.....	13	4	9	49	25	5	6
Simcoe.....	16	2	14	100	56	9	3
Talbot.....	15	10	5	89	86	19	6
Victoria.....	17	10	7	89	67	17	6
Wellington.....	11	4	7	75	86	9	6
Ouest.....	11	10	1	138	145	17	2
Total pour le Haut-Canada.....	375	195	180	2526	2316	7	4
Gaspé.....	10	3	7	20	4	15	5
Montréal.....	215	142	73	142	353	6	11
Québec.....	62	46	16	16	11	13	7
St. François.....	14	14	..	25	25	0	0
Trois-Rivières.....	65	39	26	62	1	12	2
Total pour le Bas-Canada.....	366	244	122	265	396	9	1
Grand Total.....	741	439	302	2791	2712	15	5

L'arrivée en cette ville de Mr. le Shérif Thomas, du District de Gore, qui, comme on le sait généralement, a donné une grande attention au sujet en question, fournissait au Secrétaire de la Commission une occasion d'obtenir la connaissance de ses vues concernant les crimes et la discipline des prisons; aussi a-t-il adressé un billet à ce Monsieur, le priant de vouloir bien faire part de ses opinions au Bureau; ci-suit sa réponse:

Montréal, 9 Mars, 1849.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre en date de ce jour, me priant de vous faire part de mes opinions en général sur l'état des crimes dans la Province du Canada, et de vous faire, relativement à ce sujet, les suggestions qui me paraîtraient propres à améliorer la condition sociale du peuple.

J'ai à vous dire, en réponse, que le sujet est d'une importance si grande, et d'une nature si étendue, que ce serait une tentative frivole que d'essayer à le traiter dans toutes ses ramifications, dans les limites rétrécies d'une lettre ordinaire; et le temps que j'ai à ma disposition, ou mes occupations présentes, ne me permettent de vous tracer qu'une esquisse très-succincte de mes vues.

Les occasions que j'ai eues de connaître par moi-même l'état des crimes en cette Province, sont très limitées, étant presque entièrement restreintes au District avec lequel j'ai des rapports immédiats; je puis cependant assurer comme un fait incontestable, que les crimes dans cette partie du globe, sont presque entièrement dus à des habitudes dissolues.

Sous ce rapport, l'origine des crimes ici diffère beaucoup de l'origine des crimes dans les pays Européens, et plus par-

ticulièrement dans le Royaume-Uni. Les Statistiques criminelles en Angleterre feraient voir indubitablement que la difficulté de se procurer un emploi honnête, dont la rémunération suffise pour le soutien d'une famille a été la principale cause des pratiques malhonnêtes ou des plus graves infractions de la loi;—que de fait les habitudes dissolues ont été, pour la plus grande partie, la conséquence de crimes précédents plutôt que le prélude de ces crimes; et c'est pour cette raison plus que pour toute autre, que la proportion des crimes comparativement à la population, est plus grande en Angleterre que sur ce continent. Le fait important, donc, que le plus grand des attraits possibles, la tentation de commettre le crime n'existe pas ici, nous donne le motif le plus satisfaisant d'espérer qu'au moyen d'un amendement dans nos habitudes sociales, d'une police bien réglée, et d'un système efficace de discipline dans les prisons, cette Province s'améliorera sous le rapport de la morale, à un point dont il n'y aura pas d'exemple dans l'histoire du monde. Puisqu'il n'existe dans aucune partie du globe, d'aussi grandes facilités de promouvoir le bonheur social, je commenterai brièvement les divers moyens que je propose, lesquels consistent:

Premièrement, dans un amendement dans nos habitudes sociales.

Les quatre-cinquièmes, et je pourrais peut-être dire sans me tromper, les neuf-dixièmes des cas qui requièrent l'inter-

Appendice
(B.)

1849.

vention de nos cours criminelles, se rattachent directement ou indirectement à des habitudes d'ivrognerie; et toutes mesures qui tendraient à diminuer ce grand mal, amélioreraient considérablement la condition morale de la communauté. L'opinion publique, les efforts des ministres de la religion, et un surcroît d'habitudes religieuses dans la société en général, doivent constituer les principales sources de succès dans cette matière; néanmoins, le législateur peut faire beaucoup, et j'attendrais avec confiance un remède de lui. Le journalier en ce pays trouve facilement de l'emploi, avec un salaire qui le rend comparativement riche; et s'il est d'un caractère indolent, il peut soutenir sa famille en travaillant quelques jours seulement par semaine; les occasions qu'il a de rencontrer des personnes d'un caractère semblable au sien à la taverne du village ou chez "l'épicière" de la cité, font bientôt un ivrogne du paresseux; sa condition morale se détériore, ses folies dégénèrent bientôt en vices, et il finit par devenir improprie au travail et par ne plus vouloir travailler, et le vol ou quelques violences illégales le mettent bientôt en rapport avec les cours de justice. Tout système de discipline qu'on adoptera pour les prisons, sera nécessairement imparfait jusqu'à ce qu'il ait été pris quelques mesures pour diminuer les habitudes d'ivrognerie; et parmi ces mesures, celle qui diminuerait le nombre des auberges et pourvoirait à ce qu'elles fussent tenues convenablement, serait la plus efficace, ou celle dont l'effet serait le plus prompt.

La Législature a déjà établi plusieurs restrictions concernant l'octroi des licences pour tenir ces sortes de maisons; mais, entre les mains de la magistrature, ces restrictions sont complètement inefficaces. Les intérêts locaux, la répugnance qu'on a à désobliger un voisin, ou quelques raisons encore moins valables, font que le refus d'accorder une licence sous quelques circonstances que ce soit, et bien que la loi ne contienne pas de dispositions expresses à ce sujet, est un fait dont on n'a presque pas d'exemple, et expliquent facilement pourquoi il y a tant et de si misérables auberges par tout le pays. Pour remédier à ce mal, il est désirable que le droit d'accorder des licences soit ôté à la magistrature, et donné à des personnes qui occuperaient une position plus indépendante et qui entraînent plus de responsabilité; ces personnes devraient être des fonctionnaires de la couronne, s'il y avait possibilité, afin qu'on put s'assurer de leur attention à remplir leur devoir, et parcequ'il serait facile de les contrôler, dans le cas où ils agiraient avec partialité, ou se rendraient coupables de corruption; et pour atteindre ce but, on ne saurait peut-être suggérer de personnes plus propres que le Shérif, le Juge de la Cour de District, (qui est aussi Président des Sessions de Quartier,) et le Magistrat stipendiaire de la Police. Leur devoir serait non-seulement d'accorder des licences pour tenir des maisons d'entretien publiques, mais encore d'établir des règlements sévères sur la manière de les tenir; et le refus de la part de l'hôte d'héberger les désoeuvrés, formerait une des principales dispositions de ces règlements, ce qui aurait l'effet de diminuer pour eux les occasions de se corrompre au contact de personnes plus immorales qu'eux.

Il serait, comme de raison, du devoir du magistrat du lieu, et des constables de Township de voir à ce que les règlements fussent observés fidèlement: et pour obtenir le renouvellement annuel d'une licence, il serait nécessaire de produire un certificat des Petites Sessions du Township, établissant que la maison a été bien conduite, et qu'elle est encore nécessaire dans la localité pour l'avantage public. Le frein le plus efficace, néanmoins, serait à la disposition des personnes revêtues du pouvoir d'accorder les licences, puisque toute infraction grave de la loi viendrait le plus souvent à la connaissance de l'un de ces fonctionnaires en leur capacité respective de Shérif, de Président des Sessions de Quartier, ou de Magistrat de Police.

Je crois donc que l'adoption des suggestions qui précèdent, aurait l'effet d'améliorer notablement les habitudes de la société.

2. Au moyen d'une Police bien réglée.

Par ces mots, je n'entends pas suggérer que l'organisation d'une force de police devrait être généralement adoptée; la condition de ce pays ne permet pas à présent un semblable établissement dans nos Districts ruraux, quoiqu'il dût produire beaucoup de bien dans nos Cités et Villes incorporées; mais ce que je considérerais surtout comme infiniment propre à prévenir les progrès du crime, c'est la construction de maisons d'Industrie dans les villes et les vil-

lages. On y consignerait les personnes errantes, les idiots et tous ceux qui seraient autrement à charge à leur localité. Le Magistrat du lieu aurait le pouvoir d'envoyer dans ces établissements locaux,—les ivrognes, les querelleurs, les personnes errantes et tous autres de cette catégorie; ils seraient entièrement sous le contrôle de l'établissement, et sujets à un règlement général.

La valeur du travail de ces personnes suffirait au soutien de l'institution, et permettrait même à ceux qui en auroient la régie, de pourvoir au soutien des familles indigentes de ceux qui seraient confinés dans ces établissements.

3. Au moyen d'un système efficace de discipline dans les prisons.

Maintenant que j'ai tâché, par les observations qui précèdent, de réprimer autant que possible l'attrait au crime, il me reste à exprimer mes vues relativement au traitement de ceux qui, nonobstant les restrictions que je viens de proposer, seroient traduits devant nos Cours de loi. Quelles que soient les divergences d'opinion qui existent sur les matières de détail, les écrivains qui se sont occupés de la discipline des prisons, s'accordent à dire, à peu d'exceptions près, que les seuls motifs qui puissent raisonnablement justifier l'emprisonnement des criminels en vertu de la loi, c'est d'empêcher la répétition du crime, et réformer le coupable. En égard à ces vues qui sont si généralement admises, on a tout lieu de s'étonner du peu qui a été fait dans nos prisons, comme mesure de réforme. Dans cette Province surtout, on peut dire avec assurance que la discipline de nos prisons est aussi mauvaise qu'elle peut l'être.

L'adoption seule d'un système uniforme de discipline dans les prisons peut faire espérer un amendement, et pour cette fin, il est nécessaire que le gouvernement fasse de cette affaire sa propre affaire.

La construction et la réparation des diverses Prisons sont aujourd'hui à la charge des divers conseils de District, tandis que les dépenses d'entretien sont payées à même le revenu général: il suffit donc d'approprier aussi ce fonds à la construction et réparation des bâtisses nécessaires, pour placer les prisons entièrement sous le contrôle et la régie du Gouvernement Provincial. Ce but désirable une fois obtenu, je suggérerais la formation d'un département qui serait chargé de la régie et de la discipline des prisons, afin qu'il fût adopté un système uniforme pour la détention et la correction des criminels, et que des Inspecteurs (dont le nombre n'excéderait pas trois) fussent nommés pour faire observer les règlements. Il serait très difficile aujourd'hui d'établir un bon système d'administration, vu la condition improprie des diverses prisons provinciales, mais le département serait, néanmoins, de la plus grande utilité, en formant un point saillant d'où partiroient les améliorations de temps à autre, et à mesure qu'une occasion favorable s'en présenterait.

La discipline de la prison aurait pour objets principaux la classification, la réclusion solitaire occasionnelle, et la condamnation à un travail utile; ces objets pourraient être atteints immédiatement jusqu'à un certain degré; et ainsi, la prison du district pourrait être relativement aux offenses légères, ce qu'est le Pénitencier Provincial pour les crimes d'un caractère plus grave.

J'ai ainsi fait une brève esquisse de ce que je crois être les causes des crimes; j'ai proposé des moyens pour les prévenir en partie; et j'ai recommandé des mesures qui me paroissent propres à amender les criminels. J'entretiens l'espoir que la considération des dépenses du projet n'empêchera ni le Gouvernement ni la Législature de donner une attention sérieuse au sujet en question. Je suis convaincu que c'est à présent, aujourd'hui que la colonie est presque à l'état de l'enfance, qu'il convient le mieux d'établir des institutions pour l'amélioration du caractère—c'est en détruisant la condition immorale de la société lorsqu'elle est dans sa fleur, qu'on peut mieux obtenir pour l'avenir un bien permanent. Il faut se rappeler que le vice engendre le vice, et que considérant ce sujet sous le point de vue pécuniaire seulement, bien que les dépenses directes paraissent avoir été toujours s'augmentant, la rédaction d'un code de morale bien coordonné et efficace se recommande fortement à l'attention du patriote et de l'homme d'état.

Je suis, &c.

E. C. THOMAS.

Appendice
(B.)

1849.

Appendice
(B.)
1849.

COMMERCE ET CONSOMMATION.

Relativement au Commerce de la Province, les rapports qui ont été transmis au Parlement, contiennent tous les renseignements qu'il soit possible de fournir sur ce sujet ; et leur insertion dans ce rapport aurait l'effet d'occuper beaucoup d'espace à peu près inutilement. On se contentera donc de donner,

La valeur des Importations annuelles au Port de Québec, depuis 1841 jusqu'à 1848, inclusivement, argent sterling.

Années.	COLONIES BRITANNIQUES.												TOTAUX.											
	Grande Bretagne.			Indes Occidentales.			Amérique du Nord.			Autres lieux.			Etats-Unis.			Autres pays étrangers.			Sterling.			Courant à £1 4s. 4d.		
	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.
1841	74457	6	9	775	16	0	57922	8	6	282610	5	1	17343	16	2	179109	12	6	217916	14	3	
1842	75701	18	0	1016	1	11	23745	11	0	16275	3	0	56363	19	9	178084	13	8	216669	13	11	
1843	234449	11	8	1039	10	0	42390	10	5	72	15	1	27997	10	3	24647	17	5	330597	14	10	402227	5	0
1844	396196	10	2	994	6	9	48310	3	7	123	8	2	59646	19	6	33798	16	6	539070	4	8	655968	15	8
1845	486047	16	6	5321	5	4	26982	8	3	64	10	0	52970	13	1	16145	13	10	535533	1	0	712398	10	10
1846	496089	18	4	38361	16	7	1481	8	8	52448	14	2	28854	2	1	617245	19	0	750982	11	5
1847	473417	7	9	624	0	0	42078	5	0	813	10	9	109082	2	2	28985	7	5	655000	13	1	796917	9	2
1848	381625	3	9	1585	10	0	54056	13	1	3020	4	7	50803	3	5	23302	10	7	514393	5	5	625845	2	11

Valeur des Importations annuelles au Port de Montréal, depuis 1841 jusqu'à 1848, inclusivement, argent sterling.

Années.	POSSESSIONS BRITANNIQUES.												TOTAUX.											
	Grande Bretagne.			Indes Occidentales.			Amérique du Nord.			Jersey.			Etats-Unis.			Autres pays étrangers.			Sterling.			Courant à £1 4s. 4d.		
	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.
1841	1632480	17	10	1072	0	0	38615	5	0	10763	7	2	17978	4	5	1699837	14	5	2068135	17	10	
1842	1614981	7	4	1255	0	0	32886	3	4	558	9	8	12570	8	7	1661868	8	11	2021106	12	1	
1843	913323	10	9	1255	0	0	54576	16	7	58509	15	0	33751	8	1	1069921	8	5	1289571	1	5	
1844	1803226	12	0	367	15	2	55578	11	11	143219	18	8	30922	19	0	2034315	16	9	2475084	5	8	
1845	1990864	11	8	8329	16	0	38876	0	0	100114	16	10	20446	14	3	2153631	18	3	2620252	3	2	
1846	1734760	9	8	31	12	6	37111	15	0	90513	18	9	31205	15	0	1893623	10	11	2303908	12	11	
1847	1491877	13	8	270	2	0	49487	8	2	128557	19	7	27785	9	0	1695978	11	5	2063440	11	11	
1848	1062948	3	4	29522	4	4	122	9	0	107873	3	2	17138	11	6	1217604	11	4	1481418	17	9

Appendice
(B.)
1849.

VALEUR TOTALE DES EXPORTATIONS DE QUEBEC ET MONTREAL.

ANNÉES.	QUEBEC.			MONTREAL.			Total, Argent Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1841	1727726	15	1	700070	2	9	2427796	17	10
1842	991489	8	9	728729	14	9	1720219	3	6
1843	1367651	17	5	388199	1	0	1755850	18	5
1844	1486848	17	9	754231	2	8	2241080	0	5
1845	2056851	1	1	720797	7	8	2777648	8	9
1846	1866458	18	5	658338	6	8	2524795	5	1
1847	1831399	13	0	848982	18	10	2680382	11	10
1848	1357326	6	1	391811	5	0	1749167	11	1

VALEUR TOTALE DES IMPORTATIONS À QUEBEC ET MONTREAL.

ANNÉES.	QUEBEC.			MONTREAL.			Total, Argent Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1841	217916	14	3	2068135	17	10	2286052	12	1
1842	216669	13	11	2021106	12	1	2237776	6	0
1843	402227	5	0	1259571	1	5	1691798	6	5
1844	655868	15	8	2475084	5	8	3130953	1	4
1845	712398	10	10	2620252	3	2	3332650	14	0
1846	750982	11	5	2303908	12	11	3054891	4	4
1847	796917	9	2	2063440	11	11	2860357	1	1
1848	625845	2	11	1481418	17	9	2107264	0	8

Les tableaux qui précèdent font voir que le Canada aurait fait un commerce pour un montant considérable ; mais il faut se rappeler que les valeurs qui sont données ici sont celles qui ont été déclarées aux diverses douanes, et qu'il se fait aux Etats une exportation considérable et qui s'accroît rapidement ; mais comme l'acquit des vaisseaux n'est pas requis, et que les tableaux ont été faits sur des rapports vagues, il est difficile d'arriver à un calcul exact sur cette matière, excepté pour ce qui concerne les ports de Québec et Montréal.

Les calculs les plus soignés font voir que la valeur des effets importés par les Ports Intérieurs, (lesquels viennent généralement des Etats-Unis) est de 9½ pour cent sur les valeurs brutes ; ainsi l'on peut arriver très-près des valeurs obtenues aux Ports Intérieurs pendant les diverses années qui sont comprises dans le Rapport.

	£	s.	d.
1841	606,441	9	0
1842	544,241	8	1
1843	876,285	10	6
1844	1,471,177	9	1
1845	1,608,089	1	11
1846	1,725,966	1	1
1847	1,688,583	5	3

Ce tableau indique que la valeur des importations en Canada pour l'année 1847, a été de £3,795,847 5s. 11d., et en ajoutant les effets qui ne paient pas de droit, d'environ £4,000,000, ou très près de £3 pour chaque habitant, ou de £15 pour chaque famille composée de 5 personnes, qui contribue aux revenus du pays pour £1 7s. 7d. Sur le montant considérable des importations pour 1847, on trouve que la Grande-Bretagne et ses Colonies fournissent £2,677,260, sans compter les importations par mer dans les ports du Canada Ouest, ni les effets qui ont passé par les Etats en vertu de l'Acte qui permet des remises.

Si l'on considère la consommation des articles, on verra combien ce commerce considérable est susceptible d'extension, et combien les ressources du pays sont suffisantes pour le rencontrer. Les véritables richesses du pays sont encore peu connues ; et jusqu'à ces années dernières, où les rapports réguliers des douanes ont été donnés d'une manière plus stricte et plus efficace, le Gouvernement n'était en état d'avoir aucun renseignement quelconque sur le commerce qui se faisait par les Ports Intérieurs. On est grandement redevable à l'introduction du système actuel ; et si l'on pouvait établir un frein semblable sur le commerce d'exportation, on parviendrait en peu de temps à connaître parfaitement notre commerce, et cette connaissance nous engagerait à faire valoir avec plus d'énergie et d'efforts les ressources de la Colonie.

Portons maintenant notre attention pour quelques moments sur le commerce d'exportation, et essayons d'utiliser les renseignements imparfaits que nous possédons sur ce sujet. Relativement aux ports de Montréal et Québec, il n'y a aucune difficulté ; on trouve que les exportations de ces Ports se sont montées en 1848 à £1,749,167 10s. 11d. ; et si à cette somme, on ajoute pour les pêcheries £91,252 15s. 8d., qui ne sont pas inclus, on a pour les exportations par mer, dont la plus grande partie pour l'Angleterre et ses Colonies, £1,840,-

Appendice
(B.)

420 6s. 7d. ; quant aux exportations par les Etats-Unis, on n'a que les rapports partiels de quelques Ports, et les valeurs sont évidemment sur-estimées, viz :

1849.

Revenu des Forêts.....	£159,551	6	5
Produits Agricoles.....	454,350	0	9
Bestiaux.....	54,243	7	6
Autres Articles.....	104,287	10	8
	<u>£772,432</u>	<u>5</u>	<u>4</u>

Appendice
(B.)

1849.

On pourrait à ce montant ajouter une très forte commission mais les renseignements qui ont été pris auprès de personnes capables de donner une estimation sur cette matière, établissent toutes que beaucoup d'articles sont sur-estimés, particulièrement le bois, et surtout le pin ; on a certains rapports des divers moulins à scies du Haut Canada, par lesquels il appert que les moulins dont la quantité du sciage a été donnée, ont produit près de 200 millions de pieds ; et comme la consommation n'atteint pas la moitié de ce chiffre, l'exportation est portée à une quantité presque double, en supposant que le produit des moulins à scies du Bas-Canada égalent les quantités exportées par mer.

Comme les rapports officiels des Etats-Unis sur les effets importés du Canada, ne donnent que les valeurs qui ont été déclarées, sans comprendre les quantités, on ne peut établir de comparaison que pour cette année et 1848. Les articles principaux sont les suivants :

Fleur en 1847	£24,722	9	3	en 1848.....	£310,965	9	3
Beurre "	1,016	16	0	"	8,722	6	0
Potasse "	6,052	0	0	"	48,000	0	0
Laine "	5,654	0	0	"	5,324	16	1
Chevaux "	15,723	15	0	"	33,451	15	0
Blé "	9,421	15	0	"	68,127	5	6

CONSOMMATION.

Il n'y a aucune branche de la statistique qui indique plus clairement l'état de la prospérité d'un pays, que la comparaison de la consommation des articles importés en rapport avec la population ; la consommation des articles indigènes ne saurait guères être établie autrement que par la considération générale des habitudes du peuple. L'objet principal de la Commission étant d'établir quelque point important qui puisse servir de base à un examen et une comparaison future, on a pris tous les moyens possibles pour arriver à une série de résultats qui fût satisfaisante et qui présentât le moins d'objections. Il doit être évident pour tout homme qui connaît quelque peu le peuple Canadien, que l'aisance est plus généralement répandue dans ce pays que dans la plupart des autres pays ; que la pauvreté est comparativement rare ; et que la classe des personnes désignées dans un recensement précédent sous la dénomination de " personnes vivant d'aumônes," se composait en grande partie de vieillards et d'infirmités incapables de travailler pour pourvoir à leur subsistance ; et même dans cette classe pour la section Ouest de la Province, il y en avait un très-grand nombre qui étaient loin de ressembler à la classe correspondante dans les autres pays. En somme, on peut dire en toute sûreté qu'il n'y a aucun pays où les classes agricoles jouissent d'une plus grande somme d'aisance, ou sont sujettes à moins de privations.

Nous présentons d'abord le résultat de nos recherches sur les articles dont la consommation a pu être facilement établie par le paiement des droits de douane.

SUCRE.

D'après les tableaux donnés par Mr. Porter, dans son traité sur le progrès de la nation, on trouve que sur les importations du sucre et des mélasses dans la Grande Bretagne depuis 1830 jusqu'à 1841, le minimum a été, en 1840, de 15.28 lbs. par tête, et le maximum, en 1830, de 19.94 lbs, ou en moyenne, de 17.61, montant qui comprend précisément la consommation de 1841.

En Canada, pour l'année 1847, on a le tableau suivant :

Sucre raffiné	1,067,767	lbs.
" brut.....	10,586,893	"
" bâtard.....	3,559,110	"
Mélasses.....	5,459,619	"
formant 20,673,389 lbs. de Sucre, et payant un droit de £108,774 12 3.		

On peut néanmoins ajouter à cette quantité..... 20,673,389 lbs.

Sucre d'érable dans le Bas-Canada, 1844, 2,272,457

Ajoutez $\frac{1}{10}$ 227,245 = 2,499,602

" " Haut-Canada 1847..... 3,764,243 = 6,463,845

27,137,234 lbs.

L'exportation du sucre d'érable étant peu de chose, et plutôt un article de curiosité que de commerce, et ne se montant pas à 5,000 lbs, on peut considérer la quantité ci-dessus comme formant la consommation du pays, ce qui d'après le recensement pour 1847, (lequel donne 1,491,667 âmes,) déterminerait la consommation moyenne à 18.20 lbs. par tête, ou à 91 lbs pour chaque famille de cinq personnes. On a dit qu'il s'importait tous les ans une grande quantité de sucre en contrebande des Etats dans les parties Ouest de la Province Supérieure, mais cette quantité est-elle assez considérable pour y affecter la consommation d'une manière sensible, c'est ce qu'il est impossible d'établir. La taxe annuelle pour les années moyennes qui ont précédé le changement des droits sur le sucre était, en Angleterre, de 3s. 9d. par tête. En Canada pour l'année 1847, elle a été de 1s. 5 $\frac{1}{2}$ d.

Appendice
(B.)
1849.

Appendice
(B.)
1849.

On trouve pour l'année expirée le 5 Janvier, 1847, que la totalité du Sucre importé en Angleterre et porté comme article de consommation, a été comme suit :

Sucre Brut, Quint.	5,231,848
" Raffiné.....	18,401
La Mélasse relativement au Sucre est comme 24 à 9.....	215,166

Quint. 5,465,415

Ou 612,126,480 lbs. formant environ 18 lbs. pour chaque individu, y compris la quantité employée dans les Distilleries.

Dans la Marine Royale, l'allouance est de 1½ once par jour, ou de 34 lbs. 3 onces par année pour chaque homme, tandis que celle des pauvres âgés dans les *Union Houses*, est de 1 once par jour ou de 23½ lbs. par année—si l'on prend ces faits en considération, la consommation moyenne se trouve réduite de beaucoup.

Dans l'année 1848, il y a eu une diminution considérable dans la quantité du Sucre qui payait un droit; mais le produit du Sucre d'érable pour 1847 a été bien au-dessous du produit moyen, tandis que le produit en 1848, a été très considérable. La quantité de Sucre étranger qui a payé un droit en 1848, a été de 14,300,000 lbs.; et ajoutant cette quantité au Sucre d'érable dont le produit pour cette année a été généralement considéré comme très abondant, on aura une moyenne de pas plus de 16 lbs. par tête—mais en faisant le calcul pour 1848, il faut se rappeler que cette année a été la plus défavorable que nous ayons eue depuis longtemps; le commerce était inactif, l'argent bien rare, et les marchands ont réduit leurs importations sur la plus petite échelle possible.

C A F É .

Cet article étant considéré comme un article de luxe, peut nous faire bien connaître notre position; aussi a-t-on pris les plus grands soins pour obtenir tous les renseignements possibles sur ce sujet. Le droit élevé imposé par l'ancien tarif sur le café moulu, a produit un mauvais effet de deux manières, 1o. en encourageant la contrebande pour un montant considérable, et 2o. en encourageant la manufacture d'un article très délétère: des informations dignes de foi nous apprennent que dans une ville du Haut-Canada, pendant l'année 1847, il n'a pas été moulu moins de 1500 boîtes de 25 lbs. chacune, dont les 9-10 n'étaient que des pois et de la chicorée. En Angleterre la consommation du Café était, en 1801, de 1 once par tête—en 1841 elle s'était élevée à 1 lb. 7 onces, la quantité étant de 27,298,322 lbs. et la population estimée à 18,532,335 âmes: le droit était lors de la première période, de 1s. 6d. par lb. pour la dernière, de 6d. En 1846, la quantité entrée pour la consommation s'est montée à 36,781,391 lbs. ou à environ 1 lb. 8 onces par tête. En Canada pendant l'année 1847—1,101,621 lbs. importées pour la consommation ont payé le droit, et en 1848 la quantité a été de 1,018,803 lbs. ce qui fait une consommation moyenne d'environ 11 onces, sans comprendre la grande quantité de Café falsifié qui se consomme dans les campagnes—la moyenne du droit imposé sur tous les Cafés en vertu de l'ancien acte, était, à une petite fraction près, de 2d. par lb. La quantité de Café étranger importé aux Etats-Unis pendant l'année expirée le 30 Juin, 1848, a été de 8,200,000.

T H É .

Les changements qu'ont subis les droits sur le thé, n'en ont pas considérablement affecté la consommation. En 1833, la quantité importée directement d'Angleterre, a été de 62,813 lbs. pour le thé Hyson, payant 6d. par lb., de 917,331 lbs. pour le thé vert commun, payant 4d., et 88,251 lbs. pour le thé Bohea, payant 2d., formant un total de 1,058,395 lbs. Cette quantité excède de beaucoup la consommation réelle, attendu qu'il en est resté de très grandes quantités dans les magasins à la fin de l'année. En 1834, le thé fut importé directement de la Chine par la Compagnie des Indes Orientales, en vertu des 3 et 4 Guil. 4, ch. 101; et la quantité importée fut très grande, car elle ne se monta pas à moins de 2,164,500 lbs., mais elle couvrait une consommation de 3 années, et il en fut renvoyé une grande partie en Angleterre. En 1843, sous le nouvel Acte du Commerce qui établissait un droit de 4d. sterling par livre, la quantité qui paya le droit à Montréal, et qui constituait la majeure partie de la consommation, a été de 1,716,008 lbs. En 1847, 3,375,585 lbs. ont payé le droit, et en 1848, 2,259,294; mais comme l'importation en 1847 a excédé la consommation, et que le nouvel Acte de cette année établissait des dispositions pour l'emmagasinage du thé, on peut prendre le montant des deux années, savoir, 5,634,879, i. e. 2,817,440 lbs. par année, comme étant la consommation réelle. L'on peut ajouter à ce chiffre une grande quantité importée en contrebande, qui élèvera la consommation annuelle à environ 3,250,000 lbs. ou 2 lbs. 4 onces par tête. En Angleterre la consommation

En 1801 a été	20,237,753 lbs.	ou	1 lb. 3 onces.	par tête.
1811 " "	20,702,809 " "	"	1 " 1 " "	"
1821 " "	22,892,913 " "	"	1 " 0 " "	"
1831 " "	29,997,101 " "	"	1 " 3 " "	"
1841 " "	36,675,667 " "	"	1 " 5 " "	"
1846 " "	46,728,208 " "	environ	1 " 8 " "	"

L'importation totale des thés aux Etats-Unis pour l'année expirée le 30 Juin, 1847, a été de 4,278,463 livres, et pour l'année expirée le 30 Juin, 1848, de 6,217,111; voyez le Rapport du Secrétaire de la Trésorerie.

V I N S E T S P I R I T U E U X .

La totalité des vins et des spiritueux qui ont payé le droit, a été en

1847 de	558,849 gallons.
1848 "	392,580 " "

La diminution dans l'importation du rum, étant de 71,806 gallons, et dans celle du vin de 94,817 gallons, on a pour les autres spiritueux une augmentation de 5,354 gallons. La quantité manufacturée en Canada en 1847, a été de 2,134,721 gallons, et en 1848, de 1,905,150 gallons. On ne doit cependant pas s'appuyer sur ces chiffres pour constater la consommation, vu qu'au commencement de 1848 il y avait un grand approvisionnement de spiritueux dans le pays.

T A B A C .

La quantité de tabac qui a payé le droit en 1847, a été de 2,649,552 lbs., et en 1848, de 1,840,156 lbs. Il est à regretter qu'il n'ait pas été fait de rapport pour l'année 1848, du District de l'Ouest, où la culture du tabac est très considérable.

On connaîtra plus amplement les autres articles de commerce en consultant l'Appendice XX.

MONTREAL, 1849.

IMPRIMÉ PAR STEWART DERBISHIRE & GEORGE DESBARATS,

IMPRIMEUR DE SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ DE LA REINE.

RÉPONSE

A une ADRESSE de l'Assemblée Législative, datée le 22 Janvier, 1849, demandant
 " Copie de toute la Correspondance échangée entre le Gouvernement Impérial
 " et le Gouvernement Provincial, relativement au projet d'enlever toutes les
 " restrictions imposées par le Parlement Impérial sur le Commerce de cette
 " Province."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
 Janvier, 1849.

LISTE.

PAR	NO.	DATE.	SUJET.
		1848.	
Le Comte d'Elgin au Comte Grey,.....	71	31 mai,.....	Avec les mémoires de la chambre de commerce adressés aux deux chambres du parlement impérial.
Do.	77	13 juin,	Avec une pétition adressée à la reine par le bureau de commerce de Québec.
Do.	82	15 juin,	Avec les adresses des habitans de Montréal.
Le Comte Grey au Comte d'Elgin,...	245	3 juillet,	En réponse aux mémoires de la chambre de commerce de Montréal.
Do.	248	7 juillet,	En réponse à la pétition de la chambre de commerce de Québec.
Do.	250	7 juillet,	En réponse aux adresses des habitans de Montréal.
Le Comte d'Elgin au Comte Grey.....	54	12 mai,.....	Avec le mémoire du conseil exécutif relatif aux lois de navigation.
Do.	81	15 juin,	Au sujet des craintes entretenues en Canada sur le sort réservé dans le parlement impérial aux mesures projetées sur les lois de navigation.
Le Comte Grey au Comte d'Elgin....	232	17 juin,	Accusant la réception du mémoire du conseil exécutif.
Do.	249	7 juillet,	En réponse à la dépêche du gouverneur-général, du 15 juin 1848.
		1849.	
Le Comte d'Elgin au Comte Grey,.....	2	3 janvier,	Avec la pétition de la chambre de commerce de Montréal.
Do.	3	3 janvier,	Avec copie de la lettre de certains membres de la chambre de commerce.
Do.	4	4 janvier,	Avec les pétitions des habitans de Montréal.
Do.	8	14 janvier,	Avec les pétitions de la chambre de commerce de Hamilton.

Appendice
(C.)
25 Jan., 1849.

(Copie.)
No. 71.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 31 Mai, 1848.

MILORD,—J'ai l'honneur de transmettre ci-joint un mémoire adressé à la reine par la chambre de commerce de Montréal au sujet des lois de navigation, et de semblables mémoires adressés aux deux chambres du parlement impérial; et je prie votre seigneurie de prendre les mesures nécessaires pour qu'ils soient présentés. Je vous adresse en même temps copie de la lettre de la chambre de commerce dans laquelle elle me prie de transmettre ces mémoires, et copie de la réponse que j'ai jugé à propos de donner à cette lettre.

J'ai, etc.,

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

Au Très Honorable
Comte Grey,
etc., etc., etc.

No. 77.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 13 Juin, 1848.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre la pétition ci-jointe de la chambre de commerce de la cité de Québec, adressée à la reine, demandant l'abolition de toutes les restrictions que les lois de navigation imposent sur la libre navigation du St. Laurent, et le libre transport des effets par mer entre l'empire-uni ou ses possessions à l'extérieur et le Canada.

La déclaration consignée dans cette pétition, que les pétitionnaires croient fermement que les marchands, et les propriétaires et constructeurs de vaisseaux en Canada n'ont aucun motif de craindre la concurrence étrangère pour la navigation intérieure ou extérieure, pourvu qu'ils soient mis sur un pied d'égalité parfaite, est très importante, et ne manquera pas, émanant d'une telle source, d'être appréciée, comme elle le doit, par votre seigneurie.

J'ai, etc.,

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

Au Très Honorable
Comte Grey,
etc., etc., etc.

(Copie.)
No. 82.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 15 Juin, 1848.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour les présenter à sa majesté la reine et aux deux chambres du parlement impérial, les adresses ci-jointes au sujet des lois de navigation, qui ont été adoptées à une assemblée publique des habitans de Montréal, tenue le 13 courant.

J'ai, etc.,

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE,

Au Très Honorable
Comte Grey,
etc., etc., etc.

No. 245.

DOWNING STREET,
3 Juillet, 1848.

Appendice
(C.)
25 Jan., 1849.

MILORD,—J'ai reçu la dépêche de votre seigneurie, du 31 mai, No. 71, accompagnée d'un mémoire de la chambre de commerce de Montréal, adressé à la reine au sujet des lois de navigation, et de mémoires semblables adressés aux deux chambres du parlement impérial. J'ai aussi reçu copie de la correspondance échangée entre votre seigneurie et le secrétaire de la chambre de commerce, à l'occasion de l'envoi de ces mémoires.

J'ai présenté les mémoires qui ont été adressés à la reine, et je dois charger votre seigneurie d'informer les pétitionnaires, qu'il a plu à sa majesté les recevoir très gracieusement. Votre seigneurie informera de plus la chambre de commerce, qu'il est contraire aux usages des chambres du parlement dans ce pays, de recevoir des documens qui leur sont adressés sous forme de "mémoires;" et que je n'ai pu en conséquence faire les démarches nécessaires pour présenter les originaux de ces mémoires aux deux chambres sous la forme adoptée par la chambre de commerce. Néanmoins, ils seront compris parmi les papiers à ce sujet qui devront bien vite être présentés aux deux chambres du parlement, par ordre de sa majesté.

J'ai lu avec beaucoup de satisfaction la réponse que vous avez fait faire à la lettre du Secrétaire de la chambre de commerce, et j'approuve fortement les observations que vous avez cru devoir faire dans cette occasion.

J'ai, etc.,

(Signé,)

GREY.

Au Très Honorable
Comte d'Elgin,
etc., etc., etc.

(Copie.)
No. 248.

DOWNING STREET,
7 Juillet, 1848.

MILORD,—Je dois accuser la réception de la dépêche de votre seigneurie, du 13 Juin, No. 77, avec une pétition à la reine de la part de la chambre de commerce de Québec, priant sa majesté de recommander au parlement d'enlever toutes les restrictions qui s'opposent à la libre navigation du fleuve St. Laurent, et au libre transport des effets par mer entre le Royaume-Uni et ses possessions à l'extérieur, en ce qui concerne le Canada; et je dois prescrire à votre seigneurie d'informer les pétitionnaires, que leur pétition a été mise sous les yeux de la reine, et que sa majesté a daigné la recevoir très gracieusement.

J'ai, etc.,

(Signé,)

GREY.

Au Très Honorable
Comte d'Elgin,
etc., etc., etc.

ppendice
(C.)(Copie.)
No. 250.

25 Jan., 1849.

DOWNING STREET,
7 Juillet, 1848.

MILORD,—J'ai reçu et présenté à la reine l'adresse des habitans de Montréal, au sujet des lois de navigation, qui a été adoptée à une assemblée publique tenue dans cette cité le 13 juin, et transmise avec la dépêche de votre seigneurie, du 15 de ce mois; et je dois prescrire à votre seigneurie d'informer les pétitionnaires que sa majesté a daigné les recevoir très gracieusement.

Votre seigneurie voudra bien aussi annoncer que la pétition adressée aux deux chambres du parlement qui accompagnait votre dépêche, sera présentée sans retard.

J'ai, etc.,
(Signé,) GREY.

Au Très Honorable
Comte d'Elgin,
etc., etc., etc.

No. 54.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 12 Mai, 1848.

MILORD,—Le mémoire de mon conseil exécutif, que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, au sujet des lois de navigation, en ce qu'elles affectent le commerce du St. Laurent, m'a été remis ce jour. Comme le sujet auquel il se rapporte est d'une haute importance, je vous le transmets sans retard, bien persuadé qu'il recevra de votre seigneurie toute l'attention qu'il mérite.

J'ai, etc.,
(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

Au Très Honorable
Comte Grey,
etc., etc., etc.

EXPOSÉ concernant l'amélioration des lois de navigation, maintenant sous la considération du gouvernement impérial, et plus spécialement relatif à la navigation du fleuve St. Laurent.

A Son Excellence le très Honorable Comte d'Elgin,
Gouverneur-Général,

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE.

Le comité du conseil exécutif, pénétré de l'importance des mesures projetées pour l'amélioration des lois de navigation en ce qui se rapporte à cette colonie, ainsi qu'à la navigation du fleuve St. Laurent, que l'on projette d'ouvrir aux navires américains—sujets qui ont tous deux été l'objet de la considération attentive de l'assemblée législative, et sur lesquels il paraît exister une grande unanimité d'opinion dans cette colonie, désire exposer ses vues à votre excellence pour être soumises à la considération du gouvernement de sa majesté.

Aussi longtemps qu'il a été de la politique de l'empire de donner la préférence aux produits coloniaux sur les marchés du royaume-uni, le monopole du commerce de transport a été accordé avec beaucoup de raison et de justice aux vaisseaux anglais. L'avantage que les droits protecteurs donnaient aux habitans des colonies sur les marchés anglais leur permettait généralement de ne pas tenir compte du désavantage de se voir fermer les marchés des Etats-Unis, par des droits imposés dans ce pays en faveur des produits nationaux—de voir leurs ports privés de

toute concurrence dans le commerce de transport, à l'importation et à l'exportation—d'être forcés à employer des bâtimens, faisant un voyage d'Angleterre sans fret, pour transporter au marché les lourds articles d'exportation de ce pays, la traversée à destination de l'Angleterre supportant nécessairement les frais du trajet en Canada, tandis que des navires étrangers qui auraient pu venir au Canada, étaient exclus du droit de transporter les produits du pays au marché anglais, et n'avaient par conséquent que les profits d'une seule traversée pour couvrir les dépenses de deux trajets. Les avantages et les inconvéniens de ce système variaient selon les circonstances; mais sur le tout, tant que ses produits ont été protégés sur les marchés anglais, la colonie ne s'est pas plaint du monopole établi en faveur de la navigation anglaise et qui semblait être un point essentiel dans le système commercial de l'empire.

Le pays du Canada, comparé aux contrées plus méridionales de l'Amérique, a toujours été moins favorisé, en ce que ses ports sont fermés par les glaces pendant une grande partie de l'année. Les ports d'embarquement sont également situés à une grande distance de la mer, et après être entré dans le golfe St. Laurent, la navigation est exposée à des lenteurs, et est dangereuse au printemps et à l'arrière-saison. Il en est résulté que le fret et le taux des assurances étaient plus élevés, et les droits protecteurs élevés établis par les lois des céréales anglaises n'étaient pas toujours suffisans pour mettre les canadiens sur un pied aussi favorable que leurs voisins les américains.

Pour contrebalancer ces désavantages naturels, le fleuve St. Laurent présentait une voie de navigation intérieure magnifique, supérieure à celle qu'offre le Mississipi à cause du climat que devaient traverser les articles d'exportation, et supérieure également à la navigation comparativement étroite du canal Erie, inévitablement longue et dispendieuse.

L'esprit d'entreprise et l'énergie de la colonie ont été depuis longtemps presque entièrement consacrés à l'objet important de l'amélioration de la navigation intérieure du St. Laurent, depuis le lac Erie, jusqu'à Québec, de manière à rendre cette route, jusqu'à un port d'embarquement pour la mer, tellement économique et commode qu'elle l'emportât au-delà de toute comparaison, sur les voies de communication intérieure des Etats-Unis, et à contrebalancer par ce moyen les difficultés et les dépenses plus considérables de la navigation maritime. Le gouvernement et la législature de la colonie se sont également efforcés de rendre la navigation au-dessous de Québec sûre et facile au moyen de phares nombreux, bien tenus et à grands frais. Ces efforts, quoique hors de proportion avec les moyens et les ressources d'une société nouvelle et peu nombreuse, ont été couronnés de succès. Le canal Welland, entre les lacs Erié et Ontario, a été livré à la circulation quoiqu'il ne soit pas encore entièrement achevé, moyennant une dépense de £1,500,000. Les travaux sur le St. Laurent, entre Kingston et Montréal, ont également été livrés à la circulation, et forment une série de canaux magnifiques, au moyen desquels on a pu surmonter les rapides du grand fleuve, moyennant une dépense de près de £1,500,000; et par ces canaux des bateaux à-vapeur et des bâtimens d'un fort tonnage peuvent remonter et descendre le fleuve économiquement, sûrement et rapidement. £65,000 ont été dépensés dans une tentative faite pour creuser le lac St. Pierre entre Montréal et Québec, afin de permettre aux plus gros vaisseaux de remonter jusqu'au premier de ces ports. C'est ainsi que, par une série de travaux qui feraient honneur à l'activité et à l'industrie d'une nation, la colonie pouvait entretenir l'espoir non

Appendice
(C.)

25 Jan., 1849.

Appendice
(C.)
25 Jan., 1849.

seulement d'égaliser, mais de surpasser le peuple actif et entreprenant des états voisins, et de faire parvenir ses habitans à un degré de grandeur et de prospérité commerciales proportionné à ces travaux.

Ce dessein, dans la pensée des hommes qui ont projeté les travaux publics dans le Canada, aussi bien que dans celle des hommes les plus sensés des Etats du nord de l'Amérique, était loin d'être seulement une question de rivalité théorique. On a toujours pu mettre en doute que le commerce d'importation et d'exportation du Canada fût assez considérable par lui-même pour que le trésor public retirât des canaux des droits suffisans pour le rémunérer de ses énormes dépenses. Mais en même tems qu'il était manifestement essentiel pour la prospérité agricole et commerciale du pays que les voies de communication avec la mer fussent améliorées, l'on supposait que la supériorité de cette ligne de navigation engagerait le commerce américain à faire usage de nos canaux, de manière à les rendre productifs. Cette supposition a été réalisée dans le cas du canal Welland. Depuis l'ouverture de cet ouvrage, il a été permis aux Américains de naviguer librement sur ce canal en traversant le territoire canadien ; et comme ce canal offre une communication très courte entre les deux grands lacs, et donne passage à de gros bâtimens, et comme il a eu pour effet de faire substituer une navigation de plus de cent milles sur les lacs dans ces bâtimens, à la navigation par bateaux sur le canal Erié, le canal Welland sert beaucoup au commerce américain, qui, au lieu d'entrer dans le canal Erié, à Buffalo, descend le lac Ontario jusqu'à Oswego, où il prend les bateaux qui naviguent sur le canal Erié pour se rendre à New-York. Il en résulte qu'une portion considérable du revenu du canal Welland est payé par le commerce américain, dû à la libre navigation d'une partie des eaux intérieures du Haut-Canada, et c'est ainsi que la partie occidentale du Canada jouit de l'avantage inestimable d'une voie de navigation supportée en grande partie par le commerce étranger.

La supériorité de la ligne de communication canadienne sur la ligne américaine peut être démontrée par le tableau suivant des frais de transport depuis Cleveland, dans l'Etat d'Ohio, jusqu'à New-York, en suivant la route la plus économique, par le canal canadien de Welland, et des frais de transport depuis le même port, sur le Lac Erié, jusqu'à Montréal.

Les frais de transport jusqu'à New-York	£	s.	d.
—étant pour chaque baril de farine, en monnaie courante, de.....	0	4	6
Les frais de transport jusqu'à Montréal, de	0	2	9
		0	1
			9

Différence en faveur de la navigation intérieure du Canada sur celle des Etats-Unis.

Si les produits des pays de l'ouest des Etats-Unis pouvaient être transportés jusqu'à la mer plus économiquement à travers le Canada, qu'à travers le territoire américain, il n'y a pas de doute que la route canadienne serait préférée, et les canaux canadiens absorberaient le commerce de transport des Etats du nord-ouest de l'Amérique. La possession même d'une partie de ce commerce placerait ce pays dans un état de prospérité financière.

Mais si, d'un autre côté, les avantages de cette parfaite navigation intérieure sont plus que contrebalancés par le taux du fret depuis Québec et Montréal, les habitans du Canada Ouest ne recevant de l'Angleterre aucune protection sur les marchés anglais, qui les engage à se servir de la ligne de communication, enverront tous leurs produits par la voie de New-York, de même qu'ils importeront tous les articles de consommation étrangers par la même

Appendice
(C.)
25 Jan., 1849.

route, et par là, non-seulement les sommes considérables consacrées à la navigation intérieure du Canada auront été dépensées en pure perte, et la dette contractée pour cet objet deviendra un fardeau dont il sera impossible de se décharger, mais le trafic des villes commerciales de Montréal et de Québec, qui augmentait rapidement en importance, sera complètement ruiné.

Aussi longtems que la province a été favorisée par des droits protecteurs sur le marché anglais, ce fâcheux résultat ne pouvait avoir lieu, parce que les droits protecteurs étaient ordinairement suffisans pour empêcher les propriétaires d'ôter aux produits canadiens leur caractère de produits anglais, et ils ne pouvaient en disposer sur les marchés domestiques de l'Amérique, à moins de payer un droit élevé.

A l'égard même des produits américains, la disposition de la loi des céréales qui accordait au blé et à la farine Américaine la même protection qu'à ces produits de provenance canadienne, s'ils étaient exportés par le Canada, en payant dans cette province un droit de trois chelins sterling par quarter, offrait la plupart du tems, une raison suffisante pour engager plusieurs Américains à expédier des cargaisons à Montréal, de même que pour engager les Canadiens à faire des achats dans les Etats-Unis ; mais les droits protecteurs n'existant plus, la question s'établit sur l'économie du transport ; et en prenant la moyenne des quatre dernières années, on verra que les taux de fret étaient beaucoup moins élevés à New-York qu'à Montréal.

Les taux de fret d'un baril de farine exporté de New-York et de Montréal respectivement, pour Liverpool, durant ces quatre années peuvent être établis comme suit :—

	Montréal.	New-York.
1844.....	4s 6d	1s 8d
1845.....	4 8	1 0½
1845.....	5 1½	2 6½
1847.....	6 0	2 0
Moyenne.....	5 1	2 1

Ce qui donne un avantage, en faveur de New-York, de trois chelins sterlings par baril, et si l'on retranche de cette différence l'avantage que procure au Canada sa ligne de navigation intérieure et qui équivaut à 1s 6d sterling, il restera encore en faveur de New-York 1s 6d sur chaque baril de farine, — différence tout-à-fait suffisante pour diriger sur cette voie tout le commerce d'exportation.

Comme les Etats-Unis permettent aujourd'hui le transit des produits du Canada par leur territoire, le seul désavantage auxquels ils soient soumis à New-York est la restriction imposée par l'acte impérial 8 et 9 Vict., chap. 88, s. 4, qui semblerait interdire leur importation en Angleterre dans des bâtimens étrangers ; mais comme le fret des bâtimens anglais partant de New-York pour l'Angleterre n'est pas plus élevé que celui des bâtimens américains, cette restriction semblerait n'avoir aucune influence appréciable sur la question du transport des produits à travers le Canada ou les Etats-Unis.

Les conséquences de cet état de choses ne sont plus seulement un sujet d'appréhension, elles se sont réalisées, et se font sentir fortement à Montréal et dans la partie Est du Canada. Depuis un certain tems, le commerce d'importation du Canada Ouest, qui, à raison des droits protecteurs établis en faveur des bâtimens anglais et des marchandises anglaises, devait nécessairement se faire par le St. Laurent, a changé de direction, et Montréal, qui fournissait des marchandises à tout l'ouest, est abandonné par les marchands de cette partie du pays. La nouvelle loi de

Appendice
(C.)

25 Jan., 1849.

douane de cette province, tout en égalisant les droits, et en permettant par là au consommateur d'acheter sur le marché le moins cher, augmente de beaucoup le malaise des villes qui importaient précédemment; et une proportion considérable du commerce d'importation du Canada a, cette année, pris la voie de New-York. Il en résulte un grand malaise pour le moment et pour l'avenir une sérieuse appréhension que les grands travaux publics du St. Laurent ne servent à rien et ne deviennent improductifs, et que les liaisons de commerce qui ont existé depuis si longues années entre le Haut et le Bas-Canada ne soient tout-à-fait interrompues.

Les habitans du Canada ne désirent pas donner une direction particulière à leur commerce au moyen de droits protecteurs. Entraînés par l'exemple de la métropole, ils ont été forcés d'adopter en grande partie, les maximes de la liberté de commerce qui ont dernièrement dominé en Angleterre. En ce qui regarde le commerce de transport des Etats nord-ouest de l'Amérique, les Canadiens n'ont aucun autre moyen d'en obtenir le transit par leur territoire, que d'offrir des avantages supérieurs sous le rapport de l'économie. Pour y parvenir, ils ont mis en œuvre la plus grande énergie, et se sont imposés les plus grandes dépenses. Ils ont réussi autant que leurs moyens le permettaient, et ils sont aujourd'hui en possession d'une voie de communication de l'intérieur à la mer plus économique et plus prompte qu'aucune de celles qui existent dans les Etats-Unis. Toute la question se borne donc à la comparaison des avantages qu'offre le transport maritime de Québec ou Montréal ou de New-York. Si l'égalité peut être à peu près établie entre ces ports relativement au fret de là en Angleterre, le Canada aura réussi. Si la disparité continue comme elle existe maintenant, tous les efforts du Canada auront été inutiles.

On prétend que le taux élevé du fret entre Montréal et le royaume-uni, est dû au petit nombre des vaisseaux employés au commerce d'importation du Canada. Au printemps et à la fin de l'été arrivent les bâtimens qui composent ce qu'on appelle la flotte du printemps et la flotte d'automne. Ce sont de bons bâtimens, et aussi longtems qu'ils sont dans le port attendant du fret, le taux en est comparativement peu élevé; mais dans l'intervalle, c'est-à-dire au milieu de l'été, époque à laquelle arrive la plus grande partie des produits de l'ouest pour être embarquée, il ne se trouve qu'une classe inférieure de bâtimens, qui non seulement livrent leurs cargaisons en mauvaise condition, mais encore exigent des taux exorbitans, suivant la quantité des produits destinés à l'embarquement. On prétend que le taux du fret a varié à Montréal, durant la même saison, de 3s. 6d. à 7s. 6d. par baril; et l'on dit aussi que l'on payait à Montréal le taux le plus élevé, c'est-à-dire de 6s. à 7s. 6d. par baril, quand, à la même époque à New-York, on offrait de transporter les mêmes produits dans des bâtimens étrangers, à un taux aussi bas que 1s. à 1s. 6d. par baril. A cette époque, l'offre de 1s. 6d. par baril en sus aurait attiré des ports américains dans le St. Laurent un nombre illimité de bâtimens, mais les lois de navigation s'y opposaient pour la ruine des possesseurs des produits. — Cette fluctuation et ces prix extravagans demandés pour le fret, de même que l'emploi de bâtimens inférieurs, n'aurait pas pu avoir lieu, si le marchand canadien avait pu choisir des bâtimens parmi ceux qui se trouvaient dans les ports américains cherchant à obtenir des cargaisons pour l'Europe. Ces derniers ayant fait avec profit la traversée pour l'Amérique pourraient transporter les produits canadiens à un prix moindre que des bâtimens venus sur lest, et il n'y aurait aucune raison pour extorquer des taux de fret déraisonnables de l'expéditeur qui n'a aujourd'hui aucun autre recours.

Appendice
(C.)

25 Jan., 1849.

Durant la suspension temporaire des lois de navigation, l'année dernière, vingt-deux navires sont entrés dans le port de Montréal venant de Brême, chargés d'émigrés se rendant aux Etats-Unis, et qui ont préféré la route du Canada, à cause de sa facilité et de l'économie qu'elle présente. Ces navires ont pu prendre des cargaisons pour le royaume-uni, et il n'y a pas de doute que si les mêmes facilités continuaient à exister, l'immense émigration allemande qui se porte aux Etats-Unis, s'y dirigerait à travers le Canada. Le nombre des passagers de Brême à New-York, a été l'année dernière de 67,142. Si les 200 bâtimens employés à leur transport entraient dans les ports du Canada, il est facile de voir quel effet leur venue aurait sur les prix du fret pour l'Angleterre. Ce n'est là qu'un exemple parmi beaucoup d'autres, de ce que l'on pourrait espérer si des bâtimens étrangers étaient autorisés à fréquenter les ports canadiens. Ces navires sont admirablement adaptés au transport du blé et de la farine, et la concurrence établie par leur présence, non seulement tendrait à assimiler les prix du fret du Canada à ceux des Etats-Unis, mais les bâtimens livreraient leurs cargaisons en bonne condition, et les expéditeurs éviteraient les pertes occasionnées par l'emploi de bâtimens inférieurs, pertes que nous croyons pouvoir évaluer sans exagération à 5 pour cent en moyenne sur les cargaisons de produits expédiés du Canada.

Les marchands américains de l'ouest désirent sans aucun doute, profiter des facilités que procure le fleuve St. Laurent; s'il était permis à leurs bâtimens de descendre jusqu'à Montréal, et Québec, et là d'y rencontrer des navires américains ou étrangers pour transporter leur fret en Europe ou ailleurs, nous pensons qu'un transit étendu et profitable à travers le Canada s'établirait immédiatement. Les bâtimens américains qui sont aujourd'hui restreints à naviguer sur les lacs et la partie supérieure du fleuve pourraient alors venir jusqu'à un port d'embarquement maritime sans transbordement de cargaison. Nous pouvons anticiper avec confiance que les importations destinées à la partie nord-ouest de l'Amérique se feraient par la même voie, et qu'ainsi, les ports inférieurs du Canada loin d'être désertés, prendraient immédiatement comme entrepôts de commerce le rang que semble devoir leur assigner leur situation sur le fleuve qui est le grand débouché de l'Amérique du Nord. Les grands travaux du St. Laurent, au lieu d'être inutiles et improductifs par suite de réglemens de protection qui ne sont avantageux ni à la province ni à la métropole, deviendraient alors une source de richesses pour le pays, que les dépenses faites pour leur construction ont épuisé.

A ce sujet de la libre navigation du St.-Laurent à l'ouest de Québec que les américains désirent obtenir, se rattache le désir correspondant chez les agriculteurs canadiens de profiter du marché domestique des Etats-Unis, lorsqu'il offre des prix supérieurs à ceux qu'ils peuvent obtenir de l'exportation en Europe. Le prix du blé et de la farine destinés à la consommation dans les états de l'est est souvent plus élevé que ne l'est le prix d'exportation de ces produits au Canada. Chaque fois que cela arrive, il serait d'un immense avantage pour l'agriculteur canadien qu'il pût exporter ses produits pour la consommation des Etats-Unis. Il en est empêché par un droit protecteur d'un quart de dollar par minot sur le blé. Des efforts ont été faits dans les Etats-Unis pour abolir ce droit; mais ceux qui en demandaient l'abolition n'ont pu l'emporter sur les fermiers américains qui faisaient entendre le cri de protection; ils ont aussi été arrêtés par une difficulté que présentait la clause relative à "la nation la plus favorisée" insérée dans les traités avec les puissances étrangères, dont l'effet pouvait être d'exiger en faveur des puissances avec lesquelles ces traités existent, une dimi-

Appendice
(C.)

25 Jan., 1849.

nution de droits égale à celle qui serait accordée au Canada.

Nous sommes d'avis que, si la libre navigation du St.-Laurent était offerte au gouvernement américain, comme une compensation pour le droit protecteur, l'existence d'une de ces mesures dépendant de l'existence de l'autre, la législature américaine pour cette considération consentirait à abolir le droit protecteur; et l'abolition de ce droit faisant l'objet d'un traité de réciprocité, cet arrangement n'entraînerait aucune difficulté pour ce qui regarde les relations commerciales des États-Unis avec les puissances étrangères. Ainsi deux objets auxquels le Canada est fortement intéressé pourraient être obtenus à la fois, à raison de l'intérêt qu'ont les américains à l'un d'eux; et il y a raison de croire que ce n'est pas là seulement une supposition, mais que c'est aussi l'opinion d'hommes influents dans les États-Unis qui sont partisans des principes de la liberté de commerce, et qui pensent que les objections populaires à l'admission du blé du Canada aux mêmes conditions que le blé américain est admis en Angleterre disparaîtraient devant la permission accordée aux bâtimens américains de naviguer librement sur le St.-Laurent au-dessus de Québec.

Les conseillers actuels de votre excellence dans le gouvernement de cette colonie, ont de leurs sièges dans le parlement provincial et parmi leurs co-sujets dans le pays, exprimé les vues qui sont exposées ci-dessus. La législature a été presque unanime à les approuver, et les mesures que l'on suppose être projetées par le gouvernement de sa majesté, relativement au commerce et à la navigation en Canada, sont attendues avec impatience par les sujets Canadiens de votre majesté qui espèrent en retirer les résultats les plus avantageux. Le conseil exécutif actuel, voyant que le gouvernement de sa majesté a le projet d'apporter à la loi des modifications qui ont peut-être été déjà pesées et décidées par les ministres de sa majesté, il est peut-être inutile et superflu qu'il fasse d'autres représentations. Le mémoire rédigé par l'inspecteur-général, avec l'approbation de ses collègues, a fait voir au gouvernement de sa majesté que le conseil exécutif actuel partage les opinions exprimées par la législature; et cette représentation est faite à votre excellence plutôt dans le but de répondre aux objections que pourraient provoquer l'absence d'un document semblable, que dans la pensée qu'à l'heure qu'il est, les mesures proposées peuvent, pour cette fois, être considérablement modifiées par des importunités répétées de la part de la colonies. Il n'est pas improbable néanmoins que dans le cours des délibérations sur les mesures proposées par le gouvernement de sa majesté, il ne rencontre de l'opposition de la part de ceux qui croient avoir intérêt à conserver les restes de la protection accordés par les lois de navigation. Et le gouvernement sera peut-être satisfait d'avoir l'assurance que cette protection est purement nominale pour tout objet utile, et de savoir que relativement au Canada on en trouve déjà les effets très nuisibles dans la pratique. Si le commerce doit continuer à être détourné des eaux canadiennes vers les canaux et les ports des États-Unis, les armateurs anglais seront obligés d'entrer en concurrence avec les étrangers dans les ports de ce pays. S'ils peuvent le faire avec succès dans les ports américains, ils le peuvent également dans les ports canadiens; dans le cas contraire, il est évident que dans les circonstances actuelles le commerce du Canada n'a pas le moyen de maintenir un monopole établi par la loi; et si cette protection supposée ne doit avoir d'autre effet que de faire désertir les villes et les ports de mer de ce pays sans servir les intérêts des armateurs d'Angleterre, il est à espérer que ces restrictions inutiles qu'il est impossible de concilier avec l'abolition

des droits protecteurs en faveur des produits canadiens seront immédiatement abolies.

En résumé, une grande partie des produits exportables du Canada-Ouest, probablement la plus grande partie de beaucoup, est en ce moment même en route pour les ports des États-Unis; l'on n'en attend qu'une minime portion à Montréal; les canaux construits sur le St. Laurent sont en état de chômage; les bâtimens employés à l'importation venant à Montréal, cette année, n'ont pas leur complément ordinaire de fret; les principales importations du Canada-Ouest se sont maintenant par les États-Unis; le commerce de la ville de Montréal décline en conséquence rapidement, malgré un accroissement rapide dans l'importation et la consommation en Canada, des articles qui étaient ci-devant entièrement importés par ce port; et l'ouverture des ports de mer canadiens aux vaisseaux de toutes nations en permettant d'expédier les produits de la colonie pour le Royaume-Uni, dans ces vaisseaux sans distinction, et en permettant l'usage du fleuve St. Laurent au-dessus de Québec aux américains, non seulement ramènerait le commerce dans ces premiers canaux, mais produirait dans le commerce et les revenus du Canada, un accroissement sans exemple.—Tels sont les faits que le conseil exécutif du Canada désire soumettre à la considération des ministres de sa majesté, dans l'espoir de leur donner plus de force pour faire adopter les mesures attendues.

Le comité du conseil exécutif désire faire comprendre qu'il ne recommande pas au gouvernement de sa majesté des changemens dans la loi relatifs à la navigation du fleuve St. Laurent au-dessus de Québec qui pourraient donner à des étrangers aucuns droits à l'usage des eaux du Canada, mais plutôt que le gouvernement de sa majesté puisse obtenir du parlement le pouvoir de négocier de tems à autre à ce sujet et de faire de l'usage de la navigation un sujet de traité et règlement, réservant la souveraineté du territoire et le droit de se réintégrer dans son usage exclusif à l'expiration de la convention, ainsi que le pouvoir de mettre fin à toute convention faite à ce sujet après en avoir donné avis sans qu'il soit derogé à aucun de ses droits.

En exposant ces faits d'après la comparaison des avantages que présentent les voies de transit de l'intérieur de ce continent à l'Europe, votre comité n'a pas cru qu'il fût nécessaire de donner des détails statistiques plus explicites. Les taux moyens de transport et de fret ont été fournis par M. William Bristow, marchand de cette ville, d'une grande intelligence et bien versé dans cette matière. On peut dire que ses vues sont celles des commerçans du Canada, en général.

Le comité s'est efforcé d'exposer dans cette minute les opinions qui règnent dans ce pays et qu'il partage, dans la confiance que le gouvernement de sa majesté ne désire connaître ce qui est avantageux pour la colonie, comme un motif suffisant pour accorder les concessions raisonnables qui peuvent être demandées par les sujets de sa majesté dans ce pays—confiance qu'il est de leur devoir de s'efforcer de conserver parce qu'elle existe dans toute l'étendue de l'Amérique, aussi loin que s'étend l'heureuse domination de sa majesté.

Votre excellence remarquera qu'en parlant du commerce d'exportation du Canada, le comité n'y a pas compris le commerce d'exportation des bois, attendu que ce commerce, quoique considérable, n'est pas notablement affecté et qu'il n'a pas une grande influence sur le commerce que l'on croit devoir dépendre des améliorations projetées. Quelque soient les circonstances, le comité suppose que la grande exportation de bois qui a lieu au port de Québec continuera à se faire

Appendice
(C.)

25 Jan., 1849.

Appendice
(C.)

25 Jan., 1849.

par les vaisseaux anglais spécialement employés à cette branche de commerce. En ce qu'il s'agit de fournir des cargaisons à des bâtimens qui pourraient causer de la concurrence dans le prix du fret à la sortie du Canada, le commerce de bois n'en a jusqu'ici fourni que dans des cas pressés à des bâtimens qui n'étaient pas employés au commerce d'importation et qui n'étaient propres à aucune autre exportation qu'à celle des bois et cela, souvent à des taux exorbitans, résultant du changement de destination de leurs voyages. Ces voyages, à cause du caractère des vaisseaux, n'ayant pour objet, dans la plupart des cas, que de porter chargé pendant une seule traversée, c'est-à-dire que ces vaisseaux partent des ports d'Angleterre, sur lest, et font retomber la totalité des dépenses de la traversée au Canada sur le fret destiné aux ports du Royaume-Uni où ces vaisseaux ont mission de rapporter des bois du Canada.

(Signé,) J. LESLIE,
P. C.

Chambre du Conseil,
12 Mai 1848.

(Copie.)
No. 81.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 15 Juin, 1848.

MILORD,—Il s'est répandu une rumeur dans cette province que la mesure pour modifier les lois de navigation, dont l'introduction a été accueillie ici par des acclamations unanimes, court risque d'échouer en parlement. Il est de mon devoir de déclarer à votre seigneurie que ce rapport a produit une sensation des plus pénibles. Le cultivateur canadien se présente maintenant comme suppliant devant la législature impériale, non pour demander une faveur, mais pour réclamer justice. Quelque vif que soit son attachement pour la mère-patrie et ses institutions, il ne peut concilier avec ses idées de justice, qu'après avoir enlevé toute protection à ses produits sur les marchés de la Grande-Bretagne, il soit encore assujéti à un droit différentiel hostile sous forme d'une loi pour la protection de la navigation.

2. Que le propriétaire de navires dans la Grande-Bretagne ne soit pas très disposé à permettre aux étrangers de partager avec lui le commerce du St. Laurent, c'est ce qui est assez naturel. Mais il y a de trop fortes raisons de craindre, si l'on persévère dans le système actuel, que la masse des produits du Canada ne prenne la voie de New-York et Portland, où, même sous l'empire des lois actuelles, ils peuvent être transportés en Angleterre dans des vaisseaux américains ou britanniques, indifféremment. Je n'insisterai pas sur les dangers et les inconvéniens nombreux qu'entraînerait inévitablement un pareil état de choses. Il suffit pour moi de remarquer qu'il rendrait illusoire le monopole promis au propriétaire de navires britanniques.

3. D'un autre côté, si les avantages naturels et acquis qu'offre la navigation du St. Laurent, recevaient leur plein et entier développement en adoptant un système de fret bas et modique, résultat de l'abolition des restrictions, il est probable non seulement que les produits du Canada, mais encore qu'une grande partie de ceux des états de l'ouest de l'union, prendrait la voie de Québec et de Montréal. Il n'est guère possible de douter que les navires britanniques, à l'aide des relations commerciales établies depuis longtemps, n'accaparassent une part considérable de ce commerce considérable et toujours croissant.

Je ne saurais employer un langage assez fort pour exprimer toute l'anxiété que je ressens, sous le

poinds de la responsabilité qui s'attache à la charge importante qui m'a été confiée par sa majesté, de voir la politique libérale du gouvernement de sa majesté, relativement aux lois de navigation, recevoir la sanction du parlement. Les habitans du Canada sont animés des meilleurs sentimens envers l'Angleterre. Ils sont bien convaincus que la constitution de leurs ancêtres dont l'intention du gouvernement impérial est de leur laisser la jouissance sans réserve ni restriction, leur accorde au moins une aussi grande somme de liberté réelle et de bonheur social que celle qu'ils pourraient rencontrer sous aucune forme de gouvernement inventée par le génie de l'homme. Je suis persuadé, si l'on persévère dans la politique sage et généreuse qu'on a récemment adoptée envers le Canada, que la liaison entre cette province et la mère-patrie devra produire plus de bien et d'avantage à l'un et l'autre qu'elle ne l'a fait jusqu'à ce jour. Je déplorerais donc vivement, que tout en essayant d'assurer un monopole à une classe utile et méritoire de nos concitoyens, tentative futile, comme je suis porté à le croire, en ce qui regarde le St. Laurent, on laissât subsister sur le livre des statuts britanniques des dispositions qui sembleraient mettre les intérêts des colons en opposition avec les sentimens que leur dictent à la fois leurs devoirs et leur affection.

J'ai, etc.,
(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.
Au Très Honorable
Comte Grey,
etc., etc., etc.

No. 232.

DOWNING STREET,
17 Juin, 1848.

MILORD,—J'ai eu l'honneur de recevoir la dépêche de votre seigneurie, du 12 Mai, No. 54, ainsi que le mémoire de votre conseil exécutif, dans lequel il explique ses vues au sujet des modifications à apporter aux lois de navigation de ce pays, en autant qu'elles affectent le Bas-Canada.

Je vous prie d'informer le conseil exécutif, que j'ai lu avec soin ses observations sur cette matière importante, et que son mémoire ne manquera pas de recevoir de la part du gouvernement de sa majesté l'attention qu'il mérite à raison du talent avec lequel il est dressé, et des vues éclairées qui y sont consignées au sujet des intérêts commerciaux du Canada.

Je ne puis terminer cette dépêche sans appeler l'attention de votre seigneurie et des membres de votre gouvernement exécutif sur le fait, que les remarques contenues dans ce mémoire sur l'avantage qu'offre au commerce de la province l'arrivée à Montréal de navires chargés d'émigrés de Bremen, durant la suspension partielle et récente des lois de navigation, affectent d'une manière grave la question de savoir si la loi récemment passée pour régulariser le transport des émigrés au Canada, ne nécessiterait pas quelque modification.

J'ai, etc.,
(Signé,) GREY.
Au Très Honorable
Comte d'Elgin,
etc., etc., etc.

(Copie.)
No. 249.

DOWNING STREET,
7 Juillet, 1848.

MILORD,—Je dois accuser la réception de la dépêche de votre seigneurie, du 15 Juin, No. 81, dans

Appendice
(C.)

25 Jan., 1849.

Appendice
(C.)

25 Jan., 1849.

laquelle vous signalez les craintes que l'on entretient généralement en Canada, que la mesure projetée pour amender les lois de navigation ne reçoive pas en définitive la sanction du parlement.

Je m'empresse de vous assurer que les conseillers de sa majesté ressentent vivement combien la mesure qui est maintenant l'objet des délibérations de la législature, est importante pour le Canada, et qu'ils ont un ferme espoir qu'elle obtiendra force de loi.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Au Très Honorable
Comte d'Elgin,
etc., etc., etc.

No. 2.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 3 Janvier, 1849.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre la pétition ci-jointe de la Chambre de Commerce de Montréal, à sa très-gracieuse majesté la Reine, et de vous prier de vouloir bien la déposer aux pieds du trône.

J'ai, etc.,

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE,

Au Très Honorable
Comte Grey,
etc., etc., etc.

No. 3.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 3 Janvier, 1848.

Milord,—Eu égard à la pétition de la Chambre de Commerce de Montréal à sa majesté, transmise dans ma dépêche No. 2, datée ce jour, j'ai l'honneur de transmettre, pour l'information de votre seigneurie, une lettre imprimée dont copie m'a été remise et qui est adressée au président du bureau, et signée de plusieurs marchands très respectables, au nombre desquels se trouve M. Holmes, un des membres représentant cette cité.

J'ai, etc.,

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

Au Très Honorable
Comte Grey,
etc., etc., etc.

A l'Honorable Peter M^cGill, Président de la chambre
de commerce de Montréal.

MONSIEUR,—C'est avec un vif regret que nous nous trouvons, comme membres de la chambre de commerce de Montréal, dans la nécessité d'excepter à la pétition présentée à notre gracieuse souveraine la Reine, et adoptée le 11 du courant par le conseil au nom de la dite chambre. Nous prenons respectueusement la liberté de protester contre cet acte du conseil (composé de onze membres dont six étaient présents seulement en cette occasion), parce que nous sommes d'opinion que la pétition aurait dû être connue pour ce qu'elle est réellement, celle du conseil et non de la chambre, vu qu'elle n'a pas été soumise à ce dernier corps, et par conséquent ne peut pas, strictement parlant, être appelée sa pétition. Si cette pétition eût été discutée et adoptée par la chambre après mûre délibération, nous nous y serions volontiers soumis comme à l'opinion de la majorité, mais sous les circonstances actuelles, nous prenons respectueusement la liberté d'exposer que nous en répudions la teneur parce qu'elle renferme des principes que

Appendice
(C.)

25 Jan., 1849.

nous ne pouvons point reconnaître, des détails qui sont contraires aux faits que nous connaissons et des sentiments qui ne s'accordent pas avec nos convictions. Par exemple, la pétition dit :

Que, parmi ces changements, le plus saillant est ce commencement de relation commerciale avec les États-Unis, lequel donne de la substance à cette opinion qui gagne chaque jour du crédit des deux côtés des lignes, que les intérêts des deux pays, sous le nouveau système de gouvernement impérial, sont homogènes, liés entre eux, et doivent tôt ou tard, au moyen de ce système, se confondre politiquement les uns dans les autres.

Maintenant, tout en admettant que nous considérons que les intérêts des deux pays sont "homogènes," liés entre eux, nous différons entièrement des conséquences que le conseil semble en tirer et qu'il prétend faire partager au pays, savoir :—qu'ils auront l'effet de précipiter l'union politique de ces colonies avec les États-Unis. Dans notre opinion, c'est mal interpréter le sentiment général du peuple de cette province. Tout au contraire, nous pensons que le mécontentement se répandra probablement dans cette province si la mère-patrie ne se hâte de faire disparaître ces obstacles et les restrictions dont nous avons droit de nous plaindre, et qui nous empêchent d'obtenir cette liberté parfaite de commerce qu'il est des intérêts essentiels de la colonie d'avoir—sujette aux restrictions seules que les besoins de notre gouvernement local pourront rendre indispensables sous le rapport du revenu.

Les choses auxquelles nous objectons ensuite dans la pétition du conseil se trouvent dans les paragraphes suivants :—

Premièrement.—Il résultera de la cessation totale du droit différentiel sur les grains en Angleterre, que New-York deviendra le port de chargement de la masse des produits du Canada, à cause du meilleur marché dans le prix de transport pour les marchés d'Angleterre par la voie des États-Unis, que par la voie du St. Laurent. Vos pétitionnaires sont d'avis que cet avancé ne peut être réfuté, soit que l'on consulte l'expérience du passé, ou que l'on envisage les changements probable qui peuvent survenir dans le coût du transport par l'une ou l'autre voie.

Secondement.—Le port qui est considéré le meilleur pour les exportations sera aussi trouvé le plus convenable pour les importations d'un pays, par cette raison, entre mille autres, que le fret intérieur fait baisser le prix du fret extérieur, et vice versa ; New-York, par conséquent, doit donc inévitablement devenir le port d'importation du Canada, au grave détriment du commerce du St. Laurent.

Troisièmement.—Le système d'entrepôt introduit par le gouvernement américain, et au moyen duquel on peut acheter à New-York les objets de manufacture anglaise et étrangère à peu près aux mêmes conditions qu'à Montréal, doit avoir l'effet d'attirer les marchands du Canada à New-York pour l'achat de leurs marchandises, si cette ville devient le port d'importation et d'exportation pour le Canada, et ainsi la ruine du commerce du St. Laurent, dont l'importance, au point de vue national, est si vitale pour la Grande-Bretagne et cette colonie, ne peut manquer d'être consommée.

Nous nions respectueusement ce que le conseil avance quand il dit que les produits seront transportés sur les marchés d'Angleterre à des prix beaucoup plus bas par la voie des États-Unis que par la voie du St. Laurent, si l'on envisage les changements probables qui peuvent survenir dans le coût de transport par l'une ou l'autre voie. Nous prétendons au contraire qu'avec le système de libre navigation le fret des produits allant de Québec à la mer sera réduit de manière à ne produire qu'une différence d'un chelin en moyenne par barril avec les taux qui pourront être

Appendice
(C.)

25 Jan., 1849.

exigés ensuite à New-York, si dans le fait cette différence ne se trouve pas réduite à l'égalité par la concurrence. Nous avons comparé les dépenses nécessaires d'un vaisseau de 500 tonneaux faisant le commerce entre New-York et Liverpool et Québec et Liverpool, respectivement, et nous ne voyons rien qui puisse l'empêcher de transporter les produits de l'un ou de l'autre de ces ports à Liverpool à des taux de fret à peu près les mêmes, par la raison que les dépenses nécessaires dans les deux cas étant les mêmes pour le vaisseau, il s'en suit que, s'il y a du profit dans un cas, il y en aura dans l'autre; et prenant en considération le fret maritime et le fret d'intérieur dans les deux cas, nous prétendons que les conclusions sont irrésistiblement en faveur du St. Laurent comme étant la route la moins dispendieuse, vu que les frais de transport depuis les lacs supérieurs jusqu'à Québec sont en moyenne et continueront par la nature des choses à être moins grands qu'ils ne sont ou qu'ils ne pourront être par la suite depuis les mêmes lacs jusqu'à New-York par la voie du canal Erié. Cette manière de voir la question est maintenant si généralement admise que nous n'étions pas préparés à lire l'assertion contraire énoncée par le conseil de la chambre du commerce dans la pétition en question; et si cette pétition ne devait avoir d'effet que sur l'opinion publique en Canada, nous ne croyons pas qu'elle mériterait d'être réfutée, parce que l'opinion publique de la société la condamne universellement. Mais comme elle paraît destinée à avoir effet en Angleterre, où malheureusement on paraît être bien peu au fait des affaires du Canada, nous considérons qu'il est de notre devoir d'entrer dans le mérite de la question afin de réfuter les allégués du conseil.

A cette fin, nous prendrons Cleveland, sur le lac Erié, comme point de départ, et nous ferons connaître la nature de la route qui conduit de cette cité à la cité de New-York par le canal Erié, et nous la comparerons dans les points les plus importants avec la route que présente le St. Laurent. Nous supposerons d'abord qu'un vaisseau chargé à Cleveland de 2500 barils de fleur ait à se rendre à New-York par le canal Erié. Il se rend à Buffalo, au pied du lac Erié. Ici il transborde sa cargaison dans des bateaux de canal capables tout au plus de transporter chacun 700 barils, exigeant ainsi trois bateaux et une grande portion d'un quatrième pour transporter sa cargaison. Ces quatre bateaux se rendent à Albany par le canal Erié qui a trois cent soixante-et-deux milles de longueur, et à Albany la cargaison est de nouveau transbordée dans des barges pour New-York. Le temps que dure ordinairement le voyage de Cleveland à New-York est de seize jours.

D'un autre côté, un vaisseau chargé à Cleveland de 2500 barrils de fleur que l'on veut transporter à Québec, par le voie du St. Laurent, part et passe par le canal Welland, qui a vingt-huit milles de longueur, et tous les autres canaux du St. Laurent qu'il trouve à propos de passer (formant en tout trente-six milles seulement) il arrive à Québec sans transborder sa cargaison une seule fois, et parcourt généralement toute cette distance dans environ six jours.

Ainsi donc, en récapitulant le mérite relatif des deux routes, nous avons 362 milles de navigation par le canal Erié, contre 64 milles par les canaux du St. Laurent; nous avons, d'un côté, un trajet qui dure seize jours, de l'autre, un trajet qui ne dure que six jours; dans un cas, deux transbordemens, dans l'autre, aucun. Sous ces circonstances y a-t-il quelqu'un qui ose nier ou douter que le St. Laurent offre, par la nature des choses, la voie la moins dispendieuse pour se rendre à la mer.

Mais examinons et comparons les frais actuels de transport par l'une et l'autre de ces deux routes. Des tableaux transmis par la commission des canaux de

Appendice
(C.)

25 Jan., 1849.

l'état de New-York font voir que, durant les 18 années expirées en 1847, le taux du fret d'un baril de fleur de Buffalo à Albany a été en moyenne de 77 cents. Il était de 77 cents pour 1847 seulement, et pour cette année nous croyons fermement que la moyenne dépassera plus 77 cents qu'elle ne sera au-dessous. Le terme moyen du fret de Cleveland à Buffalo est de 16 cents, et d'Albany à New-York 8 cents. Maintenant le fret des marchandises en montant d'Albany à New-York, est, d'après les mêmes autorités, pendant la même période de 18 années expirées en 1847, de 76 cents par 100lbs., ce n'était que 40 cents cependant pour 1847 seulement; et après un mûr examen des taux exigés pendant la présente année, nous pouvons en toute confiance dire que ces taux seront en moyenne d'environ 45 cents par 100lbs. De New-York à Albany il est de 4 cents, et de Buffalo à Cleveland il est de 15 cents.

D'un autre côté, les taux de fret, cette année, sur le St. Laurent ont été comme suit: (et nous ferons observer que nous ne pouvons point étendre notre comparaison pour les années précédentes, vu que les canaux du St. Laurent qui font toute la supériorité de la voie du St. Laurent n'ont été ouverts au public que cette année)—c'est-à-dire de Cleveland à Québec le taux du fret était en moyenne de 60 cents pour chaque baril de fleur, et de Québec à Cleveland il était, pour les marchandises, de 30 cents par 100lbs., il a cependant été transporté des marchandises en montant et en descendant à un taux bien au-dessous de celui-ci, mais nous n'en avons point tenu compte pour établir la moyenne que nous venons de donner. Par exemple, il a été transporté de la fleur de Cleveland à Québec pour 40 cents par baril, et il a été transporté du sel et du poisson de Québec à Cleveland et même à Chicago, sur le lac Michigan, pour 20 cents par 100 lbs. Et si cela a eu lieu dans un temps où le marchand canadien n'avait que peu de fret en montant, à quoi ne peut-on pas s'attendre lorsque comme ses rivaux dans les Etats-Unis, il aura du fret et des passagers en montant, ce qui aura indubitablement lieu lorsque notre commerce et notre navigation auront été dégagés des entraves qui les gênent? Nous le demandons, n'est-il pas raisonnable de supposer qu'il pourra alors réduire ses taux en montant et en descendant, et faire encore un commerce profitable?

Récapitulons maintenant les faits énoncés plus haut, afin de faire voir le contraste qui existe d'une manière si frappante:—

Fret en descendant par la voie du canal Erié.	cents.
De Cleveland à Buffalo,.....	16
De Buffalo à Albany.....	77
D'Albany à New-York,.....	8
	101

Fret en descendant par la voie du St. Laurent.
cents.
En moyenne de Cleveland à Québec en 1848. 60

Laissant en faveur de la voie du St. Laurent une balance de 41 cents par baril.

No. 2. Fret en montant par la voie du canal Erié, par 100 livres pesant de marchandises:—

	cents.
De New-York à Albany,.....	4
D'Albany à Buffalo,.....	45
De Buffalo à Cleveland,.....	15
	64

Fret en descendant par la voie du St. Laurent:—
cents.

De Québec à Cleveland,..... 30
Laissant en faveur de la voie du St. Laurent une balance de 34 cents par 100 lbs. de marchandises.

Appendice
(C.)

25 Jan., 1849.

Servons-nous maintenant des données qui précèdent, pour étendre notre comparaison des taux entre New-York et Québec respectivement, et Liverpool. Nous avons déjà dit qu'en comparant les dépenses nécessaires d'un vaisseau de 500 tonneaux, faisant le commerce entre ces divers ports, nous avons trouvé qu'elles ne diffèrent pas considérablement, et de là nous concevons que l'on peut raisonnablement présumer qu'avec un système de navigation libre, les taux de fret entre les deux ports seront à peu près les mêmes. Mais pour ne donner aucun lieu à aucune assertion captieuse contre notre raisonnement, nous prendrons comme terme moyen du taux de fret entre New-York et Liverpool, la somme de 2s. ou 48 cents par baril, (document publié par le conseil de la chambre de commerce en 1846, donnant 2s. 1d. par baril pour terme moyen pendant trois années), et nous accorderons 3s. (72 cents) ou cinquante pour cent de surplus, comme étant le taux correspondant depuis Québec, et cependant on verra qu'après avoir fait cette allowance considérable pour le fret d'outre-mer, que le St. Laurent, de Cleveland à Liverpool, offre sans contredit une voie moins dispendieuse que celle que fournit le canal Erié. Par exemple :

Fret d'un baril de fleur de Cleveland à New-York, par le canal Erié.....	cents.	101
Fret d'un baril de fleur de New-York à Liverpool.....		48
Total.....		149
	cents.	
Do de Cleveland à Québec par le St. Laurent.....		60
Do de Québec à Liverpool.....		72
Assurance additionnelle de Québec à Liverpool sur les taux de New-York, 1½ pour cent sur 25s.....		7½
Total.....		139½

Différence en faveur du St. Laurent, 9½ cents, après avoir accordé cinquante cents pour rencontrer la différence de fret qui pourrait se trouver entre celui de Québec et celui de New-York, avec un système de navigation libre.

On doit remarquer que les données qui précèdent, se rapportent à toute la saison de la navigation, excepté quelques semaines dans l'automne, pendant lesquelles il faudra accorder davantage pour la différence d'assurance, bien que l'on s'attende que cette différence diminuera de beaucoup par la suite, à raison de ce que le gouvernement fera construire un plus grand nombre de phares dans le golfe St. Laurent, et par la concurrence entre les compagnies d'assurances américaines et les compagnies anglaises,—concurrence dont on a déjà pu apprécier cette année quelques-uns des avantages.

Après avoir ainsi démontré que le St. Laurent est une route plus économique que le canal de l'Erié pour transporter, jusqu'à la mer, le surplus des produits de l'ouest, et avoir fait voir que nous pouvons payer cinquante pour cent de plus que le taux moyen du fret maritime au port de New-York, et avoir encore une marge de 9½ cents en faveur de la route du St. Laurent, ne pouvons-nous pas croire avec raison, que nous avons raison d'adopter la conclusion du conseil en faveur du St. Laurent plutôt que contre cette route, c'est-à-dire : "Que le port que l'on trouve le plus commode pour les exportations sera également le mieux adapté aux importations, pour une raison entre autres, savoir, que le fret des importations diminue le fret des exportations, et vice versa ?"

La prédiction du conseil annonçant la "ruine du commerce du St. Laurent," et étant appuyée sur les erreurs que nous venons de réfuter, doit nécessairement tomber avec elles.

II. L'idée qui prédomine dans les passages suivants est au nombre de celles que nous ne pouvons partager, savoir : qu'en proportion de ce que notre commerce avec un pays étranger augmentera, notre attachement à la métropole devra diminuer.

"Il serait superflu pour vos requérants de faire ressortir les funestes effets qui ne peuvent que résulter de ce détournement du commerce ; qu'il leur suffise de dire, que cet état de choses créerait et cimenterait des liens d'intérêt salutaire entre le Canada et les Etats-Unis, et affaiblirait d'autant l'attachement qu'éprouve cette colonie pour la mère-patrie.

"Vos requérants n'ignorent pas, non plus, que certains économistes politiques ont prétendu que les colonies sont une source de pertes pécuniaires pour l'Angleterre, et qu'il serait à son avantage de les abandonner tout-à-fait ; mais vos requérants ont trop de confiance dans la sagesse du gouvernement de votre majesté pour supposer qu'il partage de semblables sentiments, ou qu'il en tirât, la proposition même fut-elle vraie, une conclusion aussi hasardée.

"Il y a chez les nations des intérêts infiniment supérieurs à ceux d'une nature pécuniaire seulement, et vos pétitionnaires considéreraient l'intégralité des possessions britanniques, la conservation du pouvoir politique de la Grande-Bretagne et son influence, facilement rachetées par aucune perte pécuniaire que les colonies peuvent lui occasionner.

C'est dans cette conviction, et mûs par le désir d'éviter le démembrement de l'empire, en autant, du moins que le Canada y est concerné, que vos requérants, s'approchent aujourd'hui de votre majesté. Ils ne recherchent pas le rétablissement de l'ancien système de protection ; mais ils n'ont, au contraire, aucune objection à la liberté du commerce la plus étendue compatible avec la sûreté des liens qui unissent cette colonie à la mère-patrie ; mais ayant respectueusement fait voir comment cette union peut être mise en danger lorsque les mesures de Sir Robert Peel auront eu plein effet, ils désirent indiquer succinctement les remèdes qui, dans leur opinion, peuvent détruire le mal, et assurer la continuation de l'union de cette province à la Grande-Bretagne, par les liens de l'intérêt, aussi bien que l'affection et du devoir."

Nous avons déjà dit que nous ne croyons pas que le pays en général partage les sentiments du conseil du bureau de commerce, et nous sommes très embarrassés de savoir sur quelle preuve ils fondent leurs assertions. En outre, nous pensons que le bureau de commerce et le peuple du Canada ne gagneront pas grand chose dans l'opinion de notre très gracieuse souveraine la reine et des habitants du royaume-uni, à ne pas contredire le sentiment exprimé par le conseil, que notre loyauté envers la reine, et notre attachement aux institutions britanniques et la connexion dépendent de ce que la métropole fera un pas rétrogradé dans le développement de sa nouvelle politique commerciale. Nous nous flattons que la loyauté de la province repose sur quelque chose de plus élevé qu'un motif mercenaire.

III. Venons-en maintenant à l'examen des remèdes suggérés par le conseil ; et prenons d'abord la recommandation de "l'établissement d'un droit fixe modique, soit de 5 chelins au moins par quarter sur le blé étranger, le blé colonial étant admis sans droit."

Le conseil fait valoir à l'appui de cette suggestion les raisons suivantes :

1. Il n'y aurait aucune violation des nouveaux principes fiscaux du gouvernement anglais, en autant que le droit que nous demandons serait tout simplement une taxe en faveur du revenu ; et vos requérants ne voient aucune raison pour que le grain ne fût pas taxé modérément aussi bien que tout autre objet.

Appendice
(C.)

25 Jan., 1849.

Appendice
(C.)

25 Jan., 1849.

2. Vos requérants sont d'avis, d'après des observations pratiques, qu'un droit de cette nature ne serait pas payé par le consommateur mais par le producteur : que dans le cours général des choses, il n'augmenterait pas le prix des céréales (bread-stuffs) en Angleterre, mais au contraire en réduirait le prix sur les marchés des pays étrangers.

3. Ce droit fixe modéré sur les grains étrangers augmenterait en moyenne le revenu du pays, d'à-peu-près un million sterling, lequel, en autant qu'il ne serait pas payé par le consommateur, deviendrait un gain considérable pour le pays, en ajoutant à d'autres avantages d'une importance peut-être égale, le secours le plus prompt et le plus efficace pour le pays dans son état financier actuel.

4. Un droit de cette nature en faveur du Canada, conserverait au St. Laurent son commerce, ajouterait au revenu qui pourrait découler des canaux de la province, répandrait une satisfaction générale dans toute la colonie, et, ce qui, dans l'opinion de vos requérants, est d'une importance vitale, tendrait à resserrer les liens qui unissent le Canada à la mère-patrie, en perpétueraient la durée, et conserveraient l'inviolabilité des possessions britanniques.

Nous rejetons la plupart de ces raisons. Loin de n'être pas une violation des nouveaux principes fiscaux du gouvernement anglais, nous croyons que l'établissement d'un droit fixe de 5 chelins par *quarter* sur les grains étrangers et un droit de 1s. par *quarter* sur les grains coloniaux serait une violation directe et palpable de ces principes, et que nous, comme colons, nous n'avons pas droit de demander. Nous différons également d'opinion avec le conseil à l'égard de la doctrine que "ce droit ne sortirait pas de la bourse du consommateur, mais de celle du producteur ; qu'en définitive, ce droit n'augmenterait pas le prix des farines en Angleterre, mais qu'il en réduirait la valeur dans les marchés des pays étrangers." Ce raisonnement nous paraît tout-à-fait erroné et mal fondé. Nous prétendons qu'il n'y a pas de principe mieux fondé que celui-ci, suivant lequel "en définitive" les taxes retombent sur le consommateur et non sur le producteur ; et en conséquence, que "en définitive (sauf, nous l'admettons, quelques exceptions temporaires) ce droit augmenterait le prix des grains et farines en Angleterre, au lieu de le diminuer sur le marché des pays étrangers." Outre qu'elle n'est pas conforme à la saine doctrine, qu'elle est injuste et inopportune et ne tend qu'à distraire l'opinion publique du seul moyen pratique de remédier à la dépression de notre commerce et de notre trafic, cette pétition est, à notre avis, basée sur une idée erronée, parce que nous pensons qu'il n'appartient aucunement au conseil du bureau de commerce ni au peuple de cette province de demander à la métropole qu'elle impose des taxes sur les habitans du royaume-uni afin de servir les intérêts d'une section dépendante de l'empire. Avec ces convictions, nous déclarons que nous ne pouvons nous accorder avec le conseil du bureau de commerce pour recommander l'établissement "d'un droit de ce genre en faveur du Canada."

Au contraire, nous croyons que tout ce que nous avons droit d'exiger de la métropole est l'abolition des lois de navigation en autant qu'elles sont relatives au Canada, et d'ouvrir le St. Laurent à la navigation des bâtimens de toutes les nations ; et par ces seules mesures, jointes à notre énergie et à notre esprit d'entreprise, nous nous flattons que nous pourrions nous assurer tout ce que le conseil du bureau de commerce espère obtenir du rétablissement d'une taxe sur le pain du peuple du Royaume-Uni. La prompte concession de cette grande mesure réparatrice, à laquelle nous croyons avoir de justes droits, nous donnerait le moyen, à notre avis (suivant l'expression du conseil), "de conserver le commerce du St. Laurent, d'augmenter le revenu provenant des canaux pro-

"vinciaux, de causer une grande satisfaction dans toute la colonie, et de continuer l'attachement du Canada à la métropole—en perpétuant ainsi la liaison qui existe maintenant, et en conservant l'inviolabilité des domaines britanniques ;" nous devons ajouter que nous ne croyons pas avoir le droit de réclamer rien davantage de la justice de la métropole, et, moins que toute chose, de lui demander d'imposer une taxe sur la nourriture de ses habitans pour notre avantage !

Pour ces motifs et d'autres raisons que nous pourrions faire valoir, nous prenons la liberté de vous faire connaître que, sauf seulement ce qui se rapporte à "l'abolition des lois de navigation, en ce qui est relatif au Canada, et à la libre navigation du St. Laurent," nous différons entièrement d'opinion avec l'esprit, et contestons la plupart des détails de la pétition adoptée par le conseil le 11 de ce mois, et nous demandons que notre protêt soit inscrit régulièrement dans les minutes.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,
Vos très humbles et obéissans serviteurs,

JOHN YOUNG,
BENJ. HOLMES,
LOUIS BOYER,
CHAS. WILSON,
W. B. CUMMING,
D. LORN MACDOUGALL,
FRANCIS NOAD,
L. H. HOLTON,
JNO. GLASS,
AUSTIN CUVILLIER,
HY. STARNES,
J. ESDAILE,
WILLIAM WORKMAN,

Membres du bureau de commerce de Montréal.

(Copie.)

No. 4.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 4 Janvier, 1849.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre la pétition ci-jointe des habitans de Montréal à sa majesté la reine, qui a été adoptée à une assemblée publique, et signée par un très grand nombre de citoyens respectables, dans le but d'obtenir la révocation ou la modification des lois de navigation du royaume-uni ; et je dois prier votre seigneurie de vouloir bien la déposer aux pieds du trône.

Je vous transmets aussi des pétitions adoptées et signées de la même manière, pour être présentées aux deux chambres du parlement.

J'ai, etc.

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

Au Très Honorable

Comte Grey,
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 8.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 14 janvier, 1849.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre la pétition ci-jointe de la chambre de commerce de Hamilton à sa majesté la reine, aux fins d'obtenir la révocation ou la modification des lois de navigation, en autant qu'elles affectent le Canada, et je dois en même temps prier votre seigneurie de vouloir bien la déposer au pied du trône.

Je vous adresse aussi des pétitions semblables pour être présentées aux deux chambres du parlement impérial.

J'ai, etc.

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

Au Très Honorable

Comte Grey,
etc., etc., etc.

(C.)

Montreal:

IMPRIMÉE PAR LOVELL ET GIBSON,

RUE SAINT NICOLAS.

Appendice (D.)
26 Janvier.

Appendice (D.)
26 Janvier

PROVINCE DU CANADA.

ÉTAT DÉTAILLÉ des OBLIGATIONS et CAUTIONNEMENTS qui ont été enregistrés depuis le 24 février, 1848, jusqu'au 17 janvier, 1849, transmis conformément à la 15e section de la 4 et 5 Victoria, chapitre 91.

NOMS DES FONCTIONNAIRES	CHARGE ET EMPLOI	NOMS DES CAUTIONS.	PÉNALITÉ.		DATE DE L'OBLIGATION.		DATE DE L'ENREGISTREMENT.	NO. DE L'OBLIGATION.
			£	s. d.	18 juillet, 1848	do		
Armstrong, William	Officier de douanes de sa majesté, préposé pour prévenir la contrebande.	Footner, William	100	0	18	do	25	1206
Albright, George	Arpenteur provincial	Trusting, Samuel	50	0	18	do	25	1207
Balfour, Chas. Henry	Inspecteur du revenu, district de St. François	Roney, Johnson John	50	0	16	do	19	1234
Boston et Coffin	Shérif adjoint, district de Montréal	Jarmy, Henry	50	0	24	do	14	1150
Baillarge, Chas. Philippe F.	Arpenteur provincial	Ives, Isaac	50	0	12	do	17	1304
Buchanan, William Oliver	Officier de douanes de sa majesté, préposé pour prévenir la contrebande.	Ives, Julius	50	0	14	do	7	1216
Burville, John	Inspecteur du revenu, district de Dalhousie	Perrault, Augustin	100	0	18	do	17	1230
Cleaver, Frederick Chas.	Arpenteur provincial	Grant, Charles James Irwin	50	0	12	do	do	do
Cummings, James Henry	Percepteur des péages à Chippewa	Baron de Longueuil	500	0	12	do	do	do
Caron, Jean Louis	dito Pont de Chateauguay	Baillargé, Théophile	250	0	12	do	do	do
Cox, Edmund	Régistrateur comté de Drummond	Cannon, James	250	0	7	do	do	do
Cowee, William Gilbert	Officier de douanes de sa majesté, pour prévenir la contrebande.	Buchanan, James	50	0	15	do	23	1144
		M'Kenzie, Donald	500	0	15	do	25	1164
		Bedard, Jean	250	0	do	do	do	do
		Sparks, Nicholas	250	0	15	do	26	1165
		Wells, Alphonso	50	0	15	do	do	do
		Mock, William Gordon	2000	0	14	do	19	1199
		Cummings, James	100	0	18	do	5	1236
		Macklem, James	50	0	do	do	do	do
		Maddonall, John	100	0	do	do	do	do
		Longmore, Edmund	100	0	do	do	do	do
		Felton, William Locker	50	0	do	do	do	do
		Cowee, John G.	50	0	do	do	do	do
		Hungerford, H. D.	50	0	do	do	do	do

Appendice
(D.)
26 Janvier.Appendice
(D.)
26 Janvier.

PROVINCE DU CANADA.

ETAT DÉTAILLÉ des OBLIGATIONS et CAUTIONNEMENTS qui ont été enregistrés depuis le 24 février, 1848, jusqu'au 17 janvier, 1849, transmis conformément à la 15e section de la 4 et 5 Victoria, chapitre 91.

NOMS DES FONCTIONNAIRES	CHARGE ET EMPLOI	NOMS DES CAUTIONS.	PÉNALITÉ.		DATE DE L'OBLIGATION.		DATE DE L'ENREGISTREMENT.	N ^o . DE L'OBLIGATION.
			£	s. d.	18 juillet, 1848	do		
Armstrong, William	Officier de douanes de sa majesté, préposé pour prévenir la contrebande.	Footner, William Trusting, Samuel	100	0 0	18 juillet, 1848	do	25 juillet, 1848	1908
Albright, George	Arpenteur provincial.	Roney, Johnson John Jarmy, Henry	50	0 0	16 octobre, do	do	19 octobre do	1234
Bullock, Chauncey	Inspecteur du revenu, district de St. François.	Ives, Isaac Ives, Julius	50	0 0	24 mars, do	do	14 avril, do	1150
Boston et Coffin	Shérif adjoint, district de Montréal.	Perrault, Augustin Grant, Charles James Irwin Baron de Longueuil	6000	0 0	12 juillet, do	do	17 juillet, do	1304
Baillargé, Chas. Philippe F.	Arpenteur provincial.	Baillargé, Théophile Cannon, James	50	0 0	14 do do	do	7 août, do	1216
Buchanan, William Oliver	Officier de douanes de sa majesté, préposé pour prévenir la contrebande.	Buchanan, James McKenzie, Donald	100	0 0	18 do do	do	17 de do	1220
Barreille, John	Inspecteur du revenu, district de Dalhousie.	Bedard, Jean Sparks, Nicholas	500	0 0	12 août, do	do	18 do do	1224
Cleeve, Frederick Chas.	Arpenteur provincial.	Wells, Alphonso Mock, William Gordon	250	0 0	7 mars, do	do	23 mars, do	1144
Cummings, James Henry	Percepteur des péages à Chippewa	Cummings, James Macklem, James	500	0 0	15 juillet, 1846	do	25 avril, do	1161
Caron, Jean Louis	ditto	Macklem, James	250	0 0	do do do	do	do do do	1165
Cox, Edmund	ditto Pont de Chateauguay	Macdonald, John	100	0 0	15 juin, 1847	do	26 do do	1170
Cox, Edmund	Registreur comté de Drummond	Longmore, Edmund Felton, William Locker	2000	0 0	14 do 1848	do	19 juin, do	1199
Cowee, William Gilbert	Officier de douanes de sa majesté, pour prévenir la contrebande.	Cowee, John G. Hungerford, H. D.	100	0 0	18 août, do	do	5 septembre, do	1226

Appendice
(D.)
26 Janvier.Appendice
(D.)
26 Janvier.

Appendice (D.)

26 Janvier.

ÉTAT DÉTAILLÉ des OBLIGATIONS et CAUTIONNEMENTS, etc.—(Continuation.)

NOMS DES FONCTIONNAIRES.	CHARGE ET EMPLOI.	NOMS DES CAUTIONS.	PÉNALITÉ.		DATE DE L'OBLIGATION.	DATE DE L'ENREGISTREMENT.	No. DE L'OBLIGATION.
			£	s.			
Cameron, John.....	Officier de douanes de S. M. pour surveiller le débarquement des effets	Carroll, M. Hamilton.....	100	0	12 août, 1848	5 sept., 1848	1230
Corbett, Thomas Augustine.....	Shérif, district de Midland, (Cautionnement.)	McAlpine, William.....	50	0			
ditto	ditto (Contrat)	Robison, Thomas Weeks.....	500	0	2 janvier, 1849	8 janvier, 1849	1249
Delisle, François.....	Percepteur des péages et gardien du pont de Jacques Cartier.	Macdonald, John Alexander.....	1000	0	do do	do do	1250
Deimage, Arthur.....	Officier pour surveiller le débarquement des effets, Port Maitland.	Robison, Thomas Weeks.....	500	0	17 juillet, 1848	26 juillet, 1848	1211
Dickson, Andrew.....	Shérif, district de Bathurst, (Contrat)	Macdonald, John Alexander.....	500	0	4 août, do	17 août, do	1221
Eden, John.....	Inspecteur du revenu, district de Gaspé.	Duchesnay, Antoine J.....	50	0	10 novembre, do	21 décembre, do	1246
ditto	ditto	Page, Liboire Joseph.....	100	0	do avril, do	9 mai, do	1192
Ferres, James Moir.....	Inspecteur du revenu, district de Montréal.	Wylie, James.....	50	0	do do do	do do do	1193
ditto	ditto	Macdougall, J. Lorn.....	500	0	12 mars, 1847	28 avril, do	1178
Forbes, Charles F. H.....	Arpenteur provincial.	O'Hara, Henry.....	500	0	30 do do	2 mai, do	1179
Gilkison, Jasper T.....	Agent des terres de la couronne, district de Gore	Bechervaise, Philip.....	50	0	3 août, 1848	21 août do	1225
Graham, Duncan.....	Percepteur des péages sur les glissoires de l'Ontario	Somerville, James.....	2000	0	25 février, do	23 mars, do	1145
ditto	ditto	Andres, Samuel.....	1000	0	1 août, 1846	26 avril, do	1166
Godfrey, Thomas.....	Percepteur des péages sur le canal de Cornwall.	Jones, Edward Thomas.....	500	0	29 juillet do	do do do	1167
Garceau, Louis Benjamin.....	Inspecteur du revenu, district des Trois Rivières	Mayrand, William Henry.....	250	0	10 avril, 1847	27 do do	1172
ditto	ditto	Gilkison, Daniel Mr.....	250	0	7 do 1848	4 mai, do	1184
Gauvreau, Louis Narcisse.....	Agent des terres de la couronne township de Whitworth, Viger, etc., B. C.	McKinstry, Henry.....	100	0	do do do	do do do	1185
		McCormick, Thomas.....	50	0	26 juin, do	27 juillet, do	1213
		Malloch, John G.....	500	0			
		Bell, John.....	250	0			
		Hessall, William.....	250	0			
		Percy, William.....	100	0			
		DeCourval, Antoine D. P.....	50	0			
		Lamontagne, Olivier.....	50	0			
		Bertrand, Louis.....	500	0			
		Bertrand, Charles.....	250	0			

Appendice (D.)

26 Janvier.

ÉTAT DÉTAILLÉ des OBLIGATIONS et CAUTIONNEMENTS, etc. (Continuation.)

NOMS DES FONCTIONNAIRES	CHARGE ET EMPLOI.	NOMS DES CAUTIONS.	PÉNALITÉ.			DATE DE L'OBLIGATION.	DATE DE L'ENREGISTREMENT.	No. DE L'OBLIGATION.
			£	s.	d.			
Guillet, Louis, junr	Agent pour la commutation de tenure des biens des jésuites, Trois-Rivières	St. Cyr, Antoine Delays Marchand, Charles	750	0	0	8 juillet, 1848	4 août, 1848	1214
Dito	Agent des biens des jésuites, Trois-Rivières	Guillet, Louis, senr. Fugère, Pierre	750	0	0	15 juin, do	do do	1215
Garvey, Michael	Officier des douanes de sa majesté, préposé pour prévenir la contrebande.	Crane, Samuel Sweeny, James	100	0	0	16 octobre, do	14 septembre do	1237
Haycock, Frederick Hilton	Collecteur des douanes, Port Dover	Ritchie, James W	50	0	0	15 février, do	8 mars, do	1135
Dito	ditto	Waters, Henry	250	0	0	do do	do do	1136
Hamilton, James	Shérif du district de London (cautionnement)	Warren, Thomas D Hall, Cyrenius	1000	0	0	3 mars, do	do do	1148
Dito	ditto (contrat)	McLean, Alexander Douglas Dixon, Thomas C	250	0	0	do do	do do	1149
Hawkins, Alfred	Maitre préposé à l'engagement des matelots, port de Québec	Warren, Thomas D Hall Cyrenius McLean, Alexander Douglas Dixon, Thomas C	250	0	0	do do	do do	1149
Haugton, Edward	Inspecteur de madiers, planches, etc.	Anderson, Thomas Finch, Samuel	500	0	0	22 avril, do	8 mai, do	1191
Haley, Thomas	Officier des douanes de sa majesté, préposé pour prévenir la contrebande.	Somerville, Richard Bridgman LaRue, Adolphe	100	0	0	5 juin do	14 juin, do	1198
Henderson, John	Of. des douanes de S. M., préposé pour surveiller le débarquement des effets	Pearsons, Albert Hard, Alanson	100	0	0	7 juillet, do	21 juillet, do	1205
Hawkins, Alfred	Maitre préposé à l'engagement des matelots, port de Québec	Morgan, William Smith, John	300	0	0	10 do do	24 do do	1207
Hall, John	Of. des douanes de S. M., préposé pour surveiller le débarquement des effets	Coles, Robert Hall, Charles L.	500	0	0	20 do do	27 do do	1212
Homer, Benjamin	Of. des douanes de S. M., préposé pour surveiller le débarquement des effets	Harvey, James Slawson, William Cowan, Jeremiah	200	0	0	24 do do	16 août, do	1218
			100	0	0	do do	do do	1222
			100	0	0	do do	do do	1222
			50	0	0	do do	do do	1222
			50	0	0	do do	do do	1222

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, etc.—(Continuation.)

NOMS DES FONCTIONNAIRES.	CHARGE ET EMPLOI.	NOMS DES CAUTIONS.	PÉNALITÉ.		DATE DE L'OBLIGATION.	DATE DE L'ENREGISTREMENT.	NO. DE L'OBLIGATION.
			£	s. d.			
Hargrave, Walter.....	Agent des terres de la couronne pour plusieurs townships dans le B. C.	Goff, Zacharius..... Lambly, John R.....	300 150 150	0 0 0	19 janvier, 1848	30 décembre, 1848	1247
Jones, Jos. & M. A. DeSalaberry	Coronaire adjoint, district de Montréal.	Gny, Hypolite..... Woolsey, John.....	350	0	13 octobre, 1847	1 mars, do	1132
Jobson, Hiram.....	Arpenteur provincial.	Shatterick, J. C..... Harrington, Elisha W.....	50	0	29 avril, 1840	9 mai, do	1194
Kerby, honorable James.....	Collecteur des douanes, Fort Erie.	Kerby, Andrew J..... Street, Thomas C.....	400 400	0 0	11 juin 1847,	11 mars, do	1138
Kemp, Oran, J.....	Agent des terres de la couronne, pour plusieurs townships dans le B. C.	Baker, William..... Baker, Edward.....	500 250	0 0	23 février, 1848	17 avril, do	1153
Knight, Caleb.....	Of. des douanes de S. M., proposé pour surveiller le débarquement des effets	Adams, Pierpont Edward..... Macdougall, Alexander.....	100 50	0 0	13 octobre, do	20 octobre do	1235
Kearney, Laurence Cunningham..	ditto ditto	Wilkinson, John Alexander..... Grant, Duncan.....	100 50	0 0	13 novembre, do	4 décembre, do	1241
Landers, Edward.....	Percepteur des péages sur le pont de Dunville.	Torr, Thomas..... Taylor, William Robson.....	100 50	0 0	27 juin, 1846	20 avril, do	1156
Landers, Edward.....	ditto ditto	Conroy, Robert..... Leamy, James.....	200 100	0 0	do do	do do	1157
LeBelle dit Beaulieu, Joseph.....	Percepteur de péages sur le pont de Bytown.	Patton, Horatio N..... Haughton, Edward.....	100 50	0 0	25 do 1847	24 do do	1158
LeBelle dit Beaulieu, Joseph.....	ditto ditto	Seguin, André..... LePailleur, Eleonor.....	100 750	0 0	do do	do do	1159
Leduc, Edouard.....	Arpenteur provincial.	Couture, Marie..... Laurière, Thomas G.....	100 750	0 0	30 mai, do	do do	1160
Latouche, Paul.....	Agent pour la commutation de la tenure dans la seigneurie de Lauzon.	LeMoine, William Henry..... Jarny, Henry.....	50	0	29 do do	do do	1161
LeMoine, Louis D.....	Arpenteur provincial	M'Master, William..... Paterson, David.....	1000 500 500	0 0 0	28 avril, 1848	23 mai, do	1195
Leslie, Joseph.....	Secrétaire et trésorier des chemins du district de Home.				10 juillet, do	22 juillet, do	1206
					21 août, do	5 septembre, do	1231
					31 do do	4 décembre, do	1242

Appendice (D.)
26 Janvier.

Appendice (D.)
26 Janvier.

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, etc.—(Continuation.)

NOMS DES FONCTIONNAIRES.	CHARGE ET EMPLOI.	NOMS DES CAUTIONS.	PÉNALITÉ.			DATE DE L'OBLIGATION.	DATE DE L'ENREGISTREMENT.	N ^o DE L'OBLIGATION.
			£	s.	d.			
Lewis, Joseph Stephen.....	Agent des terres de la couronne pour divers townships dans le B.-C.	Schuyter, Stephen H. Crawford, Thomas.....	500	0	0	8 novembre, 1848.....	16 décembre, 1848.....	1244
Lor, Henri.....	ditto	Dickson, James.....	250	0	0	18 février, do.....	8 janvier, 1849.....	1248
McDougall, Henry J.....	Of. des douanes de S. M., proposé pour surveiller le débarquement des effets	McDougall, John.....	250	0	0	14 do do.....	8 mars, 1848.....	1133
ditto	ditto	McDougall, D. L.....	300	0	0	3 do do.....	do do do.....	1134
McDonald, John.....	ditto	Glass, John.....	150	0	0	2 mars, do.....	20 do do.....	1141
ditto	ditto	McMartin, Daniel.....	100	0	0	do do do.....	do do do.....	1142
McDonell, Archibald.....	Inspecteur du revenu, district de Dalhousie	Thom, Alexander.....	100	0	0	Ni jour ni mois in- sérés, 1847.....	26 avril, do.....	1168
ditto	ditto	McDonell, Duncan.....	250	0	0	do do.....	do do do.....	1169
McLaughlin, William Reeves.....	Officier des douanes de S. M. proposé pour prévenir la contrebande	Baker, Adam.....	250	0	0	do do.....	do do do.....	1177
Macdonnell, Donald E.....	Cautionnement comme shérif du district de l'Est.	Young, Andrew.....	50	0	0	28 janvier, do.....	28 do do.....	1183
ditto	ditto	Richardson, A. Charles.....	50	0	0	5 avril, 1848.....	3 mai, do.....	1188
Martin, James William.....	Arpenteur provincial	Wood, Guy Carleton.....	1000	0	0	do do do.....	do do do.....	1189
McCrao, William Alexander.....	Inspecteur du revenu, district de Kent	McDonald, John S.....	500	0	0	do do do.....	do do do.....	1190
ditto	ditto	Mattice, William.....	500	0	0	20 do do.....	6 do do.....	1196
McPhee, James.....	Inspecteur de bois équarris	Fraser Alexander.....	500	0	0	do do do.....	do do do.....	1200
McNider, William.....	Cardien du magasin pour l'examen, Montréal	Lawlor, Patrick.....	500	0	0	27 juin, do.....	5 juillet, do.....	1201
McDonell, Angus.....	Officier des douanes de S. M., proposé pour prévenir la contrebande	Newman, John.....	250	0	0	do do do.....	6 do do.....	1209
McKibben, James.....	Secrétaire et trésorier du chemin de Rice Lake	Woods, Joseph.....	100	0	0	do do do.....	do do do.....	
		Eberts, William Duncan.....	50	0	0	do do do.....	do do do.....	
		O'Connell, James.....	50	0	0	do do do.....	do do do.....	
		Clarke, Robert.....	200	0	0	19 juillet, do.....	25 do do.....	
		Sims, Joseph G.....	100	0	0			
		Macfarlane, Andrew.....	100	0	0			
		McDonell, George.....	50	0	0			
		McDonell, Donald.....	50	0	0			
		Mission, Richard.....	100	0	0			
		Bedford, Luke.....	100	0	0			

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, etc.—(Continuation.)

NOMS DES FONCTIONNAIRES.	CHARGE ET EMPLOI.	NOMS DES CAUTIONS.	PÉNALITÉ.			DATE DE L'OBLIGATION.	DATE DE L'ENREGISTREMENT.	No. DE L'OBLIGATION.
			£	s.	d.			
Malone, Patrick.....	Inspecteur de madriers, planches, lattes, etc.....	Power, Michael..... Loughran, Thomas.....	100	0	0	2 août 1848.....	10 août, 1848.....	1217
Murray, Andrew.....	Percepteur des péages sur le canal de Welland au Port Robinson.....	McFarland, Duncan..... Elliott, Robert.....	50	0	0	5 do.....	17 do.....	1223
McNider, John McNider.....	Officier des douanes de sa majesté, préposé pour prévenir la contrebande.....	Turner, John Bailey..... Fleet, William Henry.....	100	0	0	21 do.....	5 septembre, do.....	1237
McVey, James Hopkins.....	Collecteur des douanes de sa majesté.....	Norval, Robert H..... Urquhart, Alexander.....	500	0	0	16 do.....	do do.....	1228
McKibbin, James.....	Inspecteur du revenu pour la division Durham du district de Newcastle.....	Sculthorp, James..... Chott, Nathan.....	250	0	0	9 décembre do.....	16 décembre, do.....	1245
Noel, Jacques Broeding dit..... ditto	Percepteur des péages sur le pont de Ste. Anne de la Perade..... ditto	Noel, dit François..... Esau, François.....	100	0	0	29 mai, 1847..... do do.....	19 avril, do..... do do.....	1151 1155
O'Sullivan, John.....	Inspecteur de bois équarris, etc.....	Walsh, James..... Daly, Peter.....	100	0	0	5 juin, 1848.....	8 juin, do.....	1197
Price, l'honorable James H.....	Commissaire des terres de la couronne.....	Ewart, Thomas..... Leslie, James.....	1000	0	0	7 mars, do.....	5 mai, do.....	1186
Parker, Frederick John.....	Officier des douanes de sa majesté, préposé pour prévenir la contrebande.....	Gilbert, Frs. Drummond..... Tonnancour, Charles A.....	100	0	0	29 juin, do.....	8 juillet, do.....	1202
Prescott, George.....	Paie-maitre des travaux publics sur le canal Welland.....	Cayley, Francis Melville..... Burns, Thomas..... Taylor James..... Stevenson, John G.....	1000	0	0	8 septembre, do.....	10 do do.....	1233
Peterson, Paul.....	Inspecteur du revenu, district de Victoria.....	Thibado, Augustus..... Brady, Samuel W.....	250	0	0	25 octobre, do.....	28 octobre, do.....	1239
Russell, Pascal P.....	Collecteur des douanes, Philipsburgh.....	Campbell, Colin..... Fellers, George.....	400	0	0	10 février, do.....	27 avril, do.....	1173
Ryerse, Edward P.....	Inspecteur du revenu, district de Talbot.....	Ritchie, James Wilson..... Governon, Charles W.....	500	0	0	30 décembre, 1847.....	do do.....	1175
Robinson, Richard.....	Officier des douanes de sa majesté préposé pour prévenir la contrebande.....	Baird, Edmond..... Foster, James.....	50	0	0	13 novembre, do.....	28 do do.....	1176

Appendice
(D.)
26 Janvier.

Appendice
(D.)
26 Janvier.

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, etc.—(Continuation.)

NOMS DES FONCTIONNAIRES.	CHARGE ET EMPLOI.	NOMS DES CAUTIONS.	PÉNALITÉ.		DATE DE L'OBLIGATION.	DATE DE L'ENREGISTREMENT.	No. DE L'OBLIGATION.
			£	d.			
Ryan, Matthew ditto	Inspecteur du revenu, seconde division, Montréal ditto	Drummond, Lewis T Wilson, Charles	1000 500 500	0 0 0	1848	2 mai, 1848	1180
Rodgers, Robert	Officier des douanes de sa majesté, préposé pour prévenir la contrebande.	Swinburn, George Irish, Henry	100 50	0 0	do	do	1181
Sherwood, Samuel ditto	Officier des douanes de sa majesté, préposé au débarquement des effets. ditto	Crawford, John King, John	50 100	0 0	16 juillet, do	26 juillet, do	1210
Sheehan, Walter Butler	Collecteur des douanes, port de Dunville.	Boomer, Hugh Sheehan, George H.	50 500	0 0	16 mars, do	14 avril, do	1151
Stuart, Donald Sinclair	Inspecteur du revenu, première division, Montréal.	Lawlor, Patrick Macdonald, Colin	500 1000	0 0	do do	15 do do	1153
St. Germain, Horace	Régistrateur, comté de St. Hyacinthe.	Tétu, Cécile Chabot Prevost, G. M.	500 2000	0 0	16 déc., 1847	27 do do	1171
Smith, Isaac H.	Officier des douanes de sa majesté, préposé au débarquement des effets.	Odell, Oliver Wilson, Henry	100 50	0 0	20 octobre, 1848	24 octobre, do	1238
Thompson, James	Collecteur des douanes de sa majesté.	Rose, Charles Edington, William Henry	500 250	0 0	do do	do do	1243
Vankoughnet, Honorable Philip	Inspecteur du revenu, district de l'Est.	Chesley, Solomon Y. M'Lean, Alexander	250 250	0 0	29 juin, do	14 sept., do	1232
Viger, Louis Michel	Receveur général du Canada.	Quesnel, Frederick A. Cherrier, Côme Séraphin	10000 5000	0 0	13 janvier, 1847	27 avril, do	1174
Wilson, Joseph	Collecteur des douanes, Sault Ste. Marie.	Ralfour, John Scobie, Hugh	5000 250	0 0	28 avril, 1848	5 mai, do	1187
Walker, Edward A. ditto	Inspecteur du revenu, district de Simcoe. ditto	O'Brien, Frederick Rapelje, Peter Wycoff Young, Peter E.	250 500 250	0 0 0	16 février, do	11 mars, do	1137
Walsh, Francis Legh	Régistrateur du comté de Norfolk.	Derbshire, Stewart Howard, Henry	250 1000	0 0	29 do do	18 do do	1139
Walsh, Samuel Simpson	Collecteur des douanes.		250	0	do do	do do	1140
			250	0	do do	21 do do	1143
			500	0	4 juillet, do	10 juillet, do	1203

Appendice
(D.)
26 Janvier.

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, etc.—(Conclusion.)

NOMS DES FONCTIONNAIRES.	CHARGE ET EMPLOI.	NOMS DES CAUTIONS.	PÉNALITÉ.		DATE DE L'OBLIGATION.	DATE DE L'ENREGISTREMENT.	No. DE L'OBLIGATION.
			£	s. d.			
Warren, Horatio Nelson.....	Officier des douanes de S. M., préposé pour le débarquement des effets.....	Pierce, Israel.....	200	0	12 juillet, 1848	17 août, 1848	1219
Williamson, Thomas.....	Officier des douanes de sa majesté, préposé pour prévenir la contrebande.....	Shears, George P.....	100	0	do	do	1229
Worthington, Thomas.....	Collecteur des douanes de sa majesté.....	Williamson, James.....	50	0	24 août, do	5 sept., do	1236
Waddell, John.....	Shérif, district de l'Ouest, (Cautionnement).....	Bangs, Abel Thayer.....	500	0	12 juillet, do	20 octobre, do	1251
dito	dito	Thomas, George.....	250	0	do	do	1252
ditto	(Contrat)	Corey, Benjamin S.....	250	0	20 mars, do	24 mars, do	1146
Yeilding, James Royse.....	Collecteur des douanes, Port Credit.....	Robertson, Alexander R., M. D.....	500	0	11 do	do	1147
ditto	ditto	Eberts, Walter.....	250	0	5 juin, 1847	25 avril, 4848	1163
Young, George.....	Collecteur des péages, pont de Delaware.....	Robertson, Alexander R., M. D.....	500	0	do	do	1163
ditto	ditto	Eberts, Walter.....	250	0	do	do	1163
ditto	ditto	Eberts, Walter.....	250	0	do	do	1163
ditto	ditto	Vansittart, John G.....	250	0	do	do	1163
ditto	ditto	Murray, Alexander.....	250	0	do	do	1163
ditto	ditto	Clench, Joseph B.....	100	0	do	do	1163
ditto	ditto	Dixon, Benjamin.....	50	0	do	do	1163

ÉTAT SOMMAIRE des CAUTIONNEMENTS et autres GARANTIES PUBLIQUES, ENREGISTRÉS dans le bureau du REGISTRATEUR PROVINCIAL, en vertu de l'acte 4 et 5 Vict., chap. 91.

Enregistrés tout au long dans l'intervalle du premier rapport, savoir, depuis la date de l'acte, jusqu'au 7 septembre, 1842.....	193
ditto ditto second	163
ditto ditto troisième	231
ditto ditto quatrième	245
ditto ditto cinquième	207
ditto ditto sixième	79
ditto ditto présent	121
Faisant un total de.....	1242

BUREAU DU REGISTRATEUR PROVINCIAL.
Montréal, 22 janvier, 1849.

R. A. TUCKER,
Registreur.

Appendice
(D.)
26 Janvier.

ÉTAT DES COMPTES

De la commission des CHEMINS à BARRIÈRES de MONTRÉAL, depuis le 1er mars jusqu'au 30 novembre, 1848, accompagné des pièces justificatives, et transmis au secrétaire provincial, par ordre des syndics.

JAMES HOLMES,
Secrétaire des syndics des chemins
à barrières de Montréal.

17 janvier, 1849.

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN d'en HAUT de LACHINE, depuis le 1er mars jusqu'au 1er décembre, 1848.

				Pièces justificatives.	£	s.	d.
17 mars,	1848	Payé pour travaux jusqu'au 2 mars		1	3	5	6
do do	do	do do do		2	7	5	6
do do	do	do coût d'une nouvelle barrière		6	8	13	9
25 do	do	do pour travaux jusqu'au 16 mars		12	8	12	0
do do	do	do do do		13	9	7	3
do do	do	do Connolly, balance pour pierre concassée sur le chemin		14	3	17	0
do do	do	do A. Gall, do do do		15	6	17	0
4 avril,	do	do pour travaux sur le chemin jusqu'au 30 mars		28	6	15	3
do do	do	do do do		29	9	15	7
29 do	do	do do au 13 avril		41	7	18	3
do do	do	do do au 11 do		42	2	19	6
1 mai,	do	do do au 27 do		58	2	4	0
do do	do	do G. McDonald, à compte de charriage de pierre sur le chemin		58	4	0	0
16 do	do	do pour travaux jusqu'au 4 mai		65	1	13	9
do do	do	do H. Cleary, pour travail d'un cheval		68	1	15	0
5 juin,	do	do pour charrier 125 voyages de gravier des fosses des Tanneries	Partie de 77	3	12	11	
do do	do	do pour travaux jusqu'au 31 mai		86	1	5	0
do do	do	do G. McDonald, à compte de charriage de gravier		90	2	10	0
do do	do	do pour travaux jusqu'au 1er juin		91	1	2	7
27 do	do	do do 15 do	Partie de 103	2	4	6	
do do	do	do pour trois toises de pierre concassée		106	1	15	9
do do	do	do pour charriage de pierre au chemin	Partie de 107	1	5	0	
5 juillet,	do	do pour travaux jusqu'au 29 juin		117	3	3	3
11 do	do	do pour huile et papier pour la barrière		119	0	12	6
25 do	do	do pour travaux jusqu'au 13 juillet		128	2	9	0
3 août,	do	do pour charriage de pierre depuis le dépôt jusqu'au chemin	Partie de 137	5	4	3	
do do	do	do pour travaux jusqu'au 27 juillet	do 138	1	5	0	
9 do	do	do T. McLoughlin, pour contrôler les recettes à la barrière	do 144	0	19	6	
do do	do	do pour huile etc., pour la barrière		146	0	8	0
16 do	do	do pour travaux jusqu'au 10 août	Partie de 153	4	6	7	
29 do	do	do compte de T. Fahey pour pension de T. McLoughlin, à Lachine		158	1	5	0
do do	do	do pour chandelle pour la barrière de Lachine		160	0	3	4
do do	do	do T. McLoughlin, assistance à la barrière	Partie de 163	1	4	0	
do do	do	do pour huile et peinture pour la barrière	do 164	1	2	7	
do do	do	do pour travaux jusqu'aux 24 août		166	4	18	6
do do	do	do pour un cadenas pour la barrière	Partie de 170	0	1	3	
12 septembre,	do	do dépenses de W. Youle, à Lachine, pour surveiller la perception des péages		178	0	12	10
do do	do	do pour travaux jusqu'au 7 septembre	Partie de 187	1	14	8	
26 do	do	do G. McDonald, charriage de 6 toises de pierre	do 193	3	7	6	
do do	do	do J. Dufort, pour un fossé couvert en bois	do 194	0	16	3	
do do	do	do pour travaux jusqu'au 21 septembre		195	4	12	3
10 octobre,	do	do do 5 octobre		209	2	13	6
do do	do	do pour concasser 80 voyages de pierre pour le chemin	Partie de 212	3	6	8	
17 do	do	do J. Quinn, pour huile et mèche pour la barrière		213	0	7	9
31 do	do	do pour travaux jusqu'au 20 octobre		220	5	14	0
do do	do	do do 19 do		226	1	12	0
13 novembre,	do	do do 3 novembre	Partie de 234	6	19	1	
27 do	do	do do 2 do		240	2	2	0
do do	do	do pour cotisation pour les écoles sur la maison de péage		242	0	15	7
do do	do	do pour travaux jusqu'au 17 novembre		244	1	7	0
do do	do	do do do	Partie de 243	3	0	0	
30 do	do	do H. Cleary, pour travaux à la section No. 2	{ 64 } { 95 }	6	0	0	
			Partie de				
			67				
			96				
30 do	do	do G. McDonald, pour travaux à la section No. 1	{ 124 } { 165 } { 196 } { 221 } { 235 } { 245 }	25	0	0	
do do	do	do Pour proportion de l'intérêt sur les obligations du chemin, des salaires, et petits comptes, du 1er mars dernier jusqu'à cette date		335	19	9	
					£431	18	8

Appendice (E.) DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN d'en BAS de LACHINE, depuis le 1er mars jusqu'au 1er décembre, 1848. Appendice (E.)

26 Janvier.			Pièces justificatives.	£	s.	d.	26 Janvier.
25 mars,	1848	Payé pour huile à lampe et papier à enveloppe pour la maison de péages.	20	0	9	4	
29 avril,	do	do travaux jusqu'au 11 avril.	44	1	13	0	
5 juin,	do	do charriage de 80 voyages de gravier des fossos.	Partie de 77	3	5	0	
14 do	do	do huile, etc., pour la barrière.	92	0	10	2	
27 do	do	do travaux etc., jusqu'au 15 juin.	Partie de 103	1	17	0	
do do	do	do charriage de pierre sur le chemin.	do 107	4	11	8	
25 juillet,	do	do travaux jusqu'au 20 juillet.	135	2	5	0	
3 août,	do	do charriage de pierre du dépôt au chemin.	Partie de 137	2	11	4	
9 do	do	do T. M'Loughlin, pour contrôler les recettes à la barrière.	do 144	0	19	6	
16 do	do	do travaux jusqu'au 10 août.	do 153	0	14	0	
do do	do	do do 27 juillet.	do 138	0	5	0	
29 do	do	do do 17 août.	159	1	18	6	
do do	do	do T. M'Loughlin, assistance à la barrière.	Partie de 163	1	4	0	
do do	do	do un cadenas pour la barrière.	do 170	0	1	3	
12 septembre,	do	do huile à lampe, etc., pour la barrière.	173	0	9	3	
do do	do	do W. Quinn, pour aide au percepteur des péages pendant les courses.	174	0	15	0	
do do	do	do J. Fitzgibbon do do	175	0	10	0	
do do	do	do travaux jusqu'au 7 septembre.	Partie de 187	3	13	0	
26 do	do	do do 14 do	192	2	1	0	
do do	do	do G. M'Donald, charriage de 5½ toises de pierre.	Partie de 193	2	19	0	
10 octobre,	do	do travaux jusqu'au 28 septembre.	205	1	18	6	
do do	do	do réparations à une brouette.	206	0	2	6	
do do	do	do réparations à la maison de péages.	208	0	15	0	
do do	do	do charriage de 70 voyages de pierre au chemin.	Partie de 212	3	4	2	
17 do	do	do travaux jusqu'au 12 octobre.	217	2	1	0	
13 novembre,	do	do do 3 novembre.	Partie de 234	0	5	0	
27 do	do	do do 9 do	241	1	16	0	
do do	do	do do 17 do	Partie de 248	1	2	11	
do do	do	do J. Penner, pour l'entretien du chemin d'hiver, l'hiver dernier, (quatre milles,) et pour pierre.	246	13	1	0	
			Partie de				
			do 67				
			do 96				
30 do	do	do travaux sur le chemin, pendant la saison du roulage.	do 124	15	0	0	
			do 165				
			do 196				
			do 221				
			do 235				
			do 245				
do do	do	do Fitzgibbon, pour l'entretien du chemin d'hiver, depuis la barrière jusqu'au canal.	8	19	0	0	
			34				
			39				
do do	do	do J. Dougherty, pour l'entretien du chemin d'hiver, depuis Dunberry jusqu'à l'auberge Pavillon.	23	27	16	3	
			38				
			74				
do do	do	do H. G. Thompson pour mesurer les piles de pierre sur le chemin.	52½	0	12	6	
do do	do	do Montant au Dt. du compte intitulé "prolongement du chemin d'en bas de Lachine" transféré.		5131	12	9	
do do	do	do Proportion de l'intérêt sur les obligations du chemin, des salaires et des petits comptes, depuis le 1er mars, jusqu'à cette date.		353	19	7	
				£5604	19	2	

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le PROLONGEMENT du CHEMIN d'en BAS de LACHINE, depuis le 1er mars, jusqu'au 1er décembre, 1848.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
1 mars,	1848	Pour montant, suivant compte rendu par bilan, jusqu'au 1er mars, 1848.		4742	1	6
25 do	do	Payé, C. M'Carthy, à compte sur pierre concassée, livrée sur le chemin.	11	5	0	0
4 avril	do	do pour travaux jusqu'au 30 mars.	28½	0	15	0
29 do	do	do do 31 do	36	0	17	6
do do	do	do do 13 avril.	40	1	10	0
do do	do	do C. M'Carthy, à compte de pierre concassée.	47	9	0	0
do do	do	do pour travaux jusqu'au 13 avril.	52	4	3	3
1 mai,	do	do C. M'Carthy, balance sur pierre concassée livrée.	53	3	18	9
do do	do	do pour travaux, jusqu'au 27 avril.	55	1	10	0
do do	do	do W. Parker, à compte de pierre concassée.	57	5	0	0
16 do	do	do pour travaux jusqu'au 11 mai.	69	1	10	0
do do	do	do J. Penner, balance de compte pour pierre concassée, livrée sur le chemin.	72	15	8	9
5 juin,	do	do pour travaux jusqu'au 25 mai.	85	1	16	0
14 do	do	do do 8 juin.	100	2	6	6
27 do	do	do do 22 do.	112	2	1	0
28 do	do	do compte de Rutherford & Kerr, pour avoir blindé le gravois, travail, et pour gravois. £295 1 9				
		Moins, payé à compte. 152 12 6				
		(Voyez les comptes jusqu'au 1er mars, 1848.)		142	9	3
		Porté en l'autre part.		£4939	7	6

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le PROLONGEMENT du CHEMIN d'en BAS de
LACHINE, etc.—(Continuation.)

26 Janvier.

26 Janvier.

		Rapporté de l'autre part		Pièces justificatives.	£	s.	d.
5 juin, 1848	Compte de Rutherford et Kerr, pour fourniture de gravois concassé.	4939	7	6	6
5 juillet, do	A Charles Penner pour pierre concassée et livrée sur le chemin.	137	16	3	3
11 do do	Pour travaux jusqu'au 6 juillet.	114	45	0	0
9 août, do	do do 3 août.	126	1	16	0
12 septembre, do	do do 31 do.	151	1	16	0
31 octobre, do	do do 26 octobre.	185	1	16	0
13 novembre, do	H. Munro, services comme arbitre.	229	1	16	0
				231	1	10	0
				£5131	12	9	

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX etc., sur les CHEMINS de St. ANTOINE et St. LUC, depuis
le 1er mars jusqu'au 1er décembre, 1848.

		Rapporté de l'autre part		Pièces justificatives.	£	s.	d.
25 mars, 1848	Payé à J. Oswald, balance due pour 205 voyages de pierre concassée.	10	7	16	8
5 juin, do	F. A. Quesnel, loyer du terrain du lot de la maison de péage.	75	6	0	0
11 juillet, do	do pour réparations à la maison de péage.	122	2	15	0
do do do	do pour travaux jusqu'au 3 juillet.	Partie de 123	2	2	0
25 do do	do do 20 do.	do 133	3	0	0
9 août, do	do W. Donaldson, montant de son compte pour services sur le chemin	147	43	17	6
do do do	do pour travaux jusqu'au 3 août.	147½			
29 do do	do paie-liste des travaux sur le pont.	Partie de 149	6	9	0
do do do	do pour travaux jusqu'au 17 août.	156	5	19	2
do do do	do Bonner et Campbell, pour cèdres.	Partie de 157	1	16	0
do do do	do pour travaux jusqu'au 25 août.	161	10	5	0
do do do	do M. Cousineau, pour charrier les cèdres.	Partie de 168	2	17	0
12 septembre, do	do pour travaux jusqu'au 31 août.	162	2	10	0
26 do do	do J. Dufort, pour réparation au pont.	Partie de 181	0	12	0
do do do	do pour vitres aux fenêtres de la maison de péage.	do 194	0	8	0
do do do	do pour charriage de terre au pont.	199	0	7	0
10 octobre, do	do D. M'Aulay, charriage de dormants au chemin pour le pont.	200	4	17	6
do do do	do pour travaux jusqu'au 28 septembre.	Partie de 203	0	18	0
31 do do	do do 27 octobre.	do 204	5	2	3
do do do	do réparations à la maison de péage.	do 224	3	16	0
27 novembre, do	do pour travaux jusqu'au 9 novembre.	228	0	3	9
30 do do	do proportion de l'intérêt sur les obligations du chemin, des salaires et petits comptes, du 1er mars dernier à cette date.	Partie de 239	0	12	0
				143	5	7	
				£255	9	5	

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de L'ABORD A PLOUFFE, depuis le 1er mars,
jusqu'au 1er décembre, 1848.

		Rapporté de l'autre part		Pièces justificatives.	£	s.	d.
25 mars, 1848	Payé à J. Curndorff, à compte pour l'entretien du chemin d'hiver.	21	10	0	0
29 avril, do	do do do	37	15	0	0
do do do	do R. Boa, pour 10½ toises de pierre livrée sur le chemin, et un an de loyer du terrain occupé par la pierre.	43	7	14	6
do do do	do pour travaux jusqu'au 13 avril.	51	12	12	5
16 mai do	do O. Crevier, à compte du contrat pour le chemin d'hiver.	61	52	18	6
5 juin, do	do pour travaux jusqu'au 27 avril.	79	5	1	3
o do do	do do 11 mai.	80	2	11	0
14 do do	do do 8 juin.	97	5	8	6
27 do do	do do 22 do.	111	2	6	0
11 juillet, do	do do 6 juillet.	125	2	11	0
25 do do	do do 20 do.	134	1	16	0
9 août do	do do 3 août.	152	1	16	0
12 septembre, do	do do 17 do.	183	2	11	0
do do do	do do 31 do.	184	2	6	6
17 octobre, do	do do 14 septembre.	214	1	16	0
do do do	do do 28 do.	215	2	11	0
31 do do	do do 12 octobre.	227	3	8	6
27 novembre, do	do do 24 novembre.	Partie de 249	0	6	0
do do do	do pour deux charriées à neige pour les chemins.	250	2	10	0
do do do	do pour travaux jusqu'au 26 octobre.	251	3	7	0
do do do	do do 11 novembre.	252	2	14	6
30 do do	do proportion de l'intérêt sur les obligations du chemin, de salaires et petits comptes, du 1er mars dernier à cette date.	269	14	0	
				£410	19	8	

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de STE. CATHERINE, depuis le 1er mars jusqu'au 1er décembre, 1848.

				Pièces justificatives.	£	s.	d.
17 mars,	1848	Payé pour travaux jusqu'au 3 mars	Partie de 5	8	4	2
25 do	do	do do do 16 do	do 17	6	10	0
4 avril,	do	do do do 31 do	do 30	0	15	0
29 do	do	do do do 14 avril	do 45	7	10	11
1 mai,	do	do do do 28 do	do 59	2	11	0
5 juin,	do	do do do 26 mai	do 88	0	3	0
14 do	do	do do do 10 juin	do 98	0	12	0
27 do	do	do do do 22 do	do 110	1	5	0
11 juillet,	do	do do do 8 juillet	do 123	3	3	0
25 do	do	do do do 20 do	do 133	1	1	0
9 août,	do	do do do 3 août	do 149	0	18	0
29 do	do	do do do 17 do	do 157	5	12	0
12 septembre,	do	do do do 31 do	do 181	3	9	6
26 do	do	do do do 14 septembre	do 189	3	15	1
17 octobre	do	do do do 13 octobre	do 216	3	1	9
31 do	do	do do do 27 do	do 224	4	8	4
do do	do	do pour charriage de 6 toises de pierre au dépôt	225	3	15	0
27 novembre,	do	do pour travaux jusqu'au 9 novembre	Partie de 239	4	1	6
do do	do	do do do 24 do	do 249	1	8	1
30 do	do	do J. Lamer, pour l'entretien du chemin d'hiver depuis Milo End jusqu'à la Côte des Neiges	7	15	0	0
do do	do	do proportion de l'intérêt sur les obligations du chemin, des salaires et petits comptes, du 1er mars dernier à cette date	33			
					151	14	1
					£228	18	5

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN St. LAURENT, depuis le 1er mars, jusqu'au 1er décembre, 1848.

				Pièces justificatives.	£	s.	d.
17 mars,	1848	Payé à T. Slaney, à compte de pierre concassée	3	6	0	0
do do	do	Erreur dans l'entrée de la pièce justificative 211, dans les comptes faits jusqu'au 29 février, et transmis au S. P., £12 étant le prix payé pour le dépôt de pierre, au lieu de £10, tel que chargé. Voir la pièce justificative		2	0	0
25 do	do	Payé pour travaux jusqu'au 16 mars	Partie de 17	4	10	3
do do	do	do réparations à la barrière	18	0	11	6
4 avril,	do	do pour travaux jusqu'au 31 mars	Partie de 30	10	9	11
do do	do	do T. Slaney, balance à lui due pour concassage de pierre	31	8	8	0
29 do	do	do pour travaux jusqu'au 14 avril	Partie de 45	11	10	4
1 mai,	do	do do do 28 do	do 59	4	4	0
16 do	do	do do do 12 mai	do 70	0	12	0
5 juin,	do	do do do 26 do	do 88	2	4	6
14 do	do	do do do 10 juin	do 98	3	6	0
27 do	do	do do do 22 do	do 110	10	10	9
11 juillet,	do	do do do 8 juillet	do 123	8	2	10
25 do	do	do pour réparations à la clôture autour de la maison de péages	do 130	0	7	6
do do	do	do pour réparations à la barrière	do 132	0	5	10
do do	do	do pour travaux jusqu'au 20 juillet	do 133	5	9	7
9 août,	do	do do do 3 août	do 149	6	3	3
29 do	do	do do do 17 do	do 157	7	6	2
12 septembre,	do	do do do 31 do	do 181	5	3	0
do do	do	do cotisation pour les écoles sur la maison de péages	do 182	0	6	3
26 do	do	do pour travaux jusqu'au 14 septembre	do 189	0	8	3
do do	do	do W. Jackson, concassage de 2½ toise de pierre de Banc Rouge	190	2	0	6
17 octobre,	do	do pour travaux jusqu'au 13 octobre	Partie de 216	6	12	0
13 novembre,	do	do H. Mangan, loyer annuel de deux dépôts de pierre	237	0	15	0
27 do	do	do pour travaux jusqu'au 9 novembre	Partie de 239	1	4	0
do do	do	do do do 24 do	do 249	3	3	6
30 do	do	do W. Muir, pour l'entretien du chemin d'hiver depuis Mile End jusqu'au Sault au Récollet	22	65	0	0
do do	do	do	71			
do do	do	do	76			
do do	do	do Montant du compte de schiste transféré à ce compte. Pour les pièces justificatives voir ce compte		50	2	5
do do	do	do Proportion de l'intérêt sur les obligations du chemin, les salaires et des petits comptes, du 1er mars dernier à cette date		235	19	9
					£462	17	1

Appendice
(E.)
26 janvier.

Appendice
(E.)
26 janvier.

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., faits sur le CHEMIN VICTORIA, depuis le 1er mars jusqu'au 1er décembre 1848.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
17 mars	1848	Payé, le rapport des travaux jusqu'au 3 mars	Partie de 5	3	14	10
25 do	do	do do do do 16 do	do 17	2	10	0
4 avril	do	do do do do 31 do	do 30	3	17	5
29 do	do	do do do do 14 avril	do 45	8	8	6
1er mai	do	do do do do 28 do	do 59	7	15	11
16 do	do	do do do do 12 mai	do 70	26	3	0
5 juin	do	do do do do 26 do	do 88	22	19	3
14 do	do	do do do do 10 juin	do 98	10	10	8
27 do	do	do do do do 22 do	do 110	3	18	5
11 juillet	do	do do do do 8 juillet	do 123	2	18	2
25 do	do	do do do do 20 do	do 133	10	10	0
9 août	do	do do do do 3 août	do 149	2	6	8
29 do	do	do do do do 17 do	do 157	3	4	3
12 septembre	do	do do do do 31 do	do 181	2	4	6
26 do	do	do do do do 14 sept.	do 189	9	17	9
10 octobre	do	do do do do 28 do	do 204	9	4	7
17 do	do	do do do do 13 oct.	do 216	5	14	0
31 do	do	do do do do 27 do	do 224	5	14	5
13 novembre	do	do pour 3 toises de pierre livrées sur le chemin	238	1	17	6
27 do	do	do le rapport des travaux jusqu'au 9 novembre	Part. de 239	9	0	7
do do	do	do do do do 24 do	do 249	16	18	0
30 do	do	La proportion de l'intérêt sur les débetures des chemins, salaires et petits comptes, depuis le 1er mars jusqu'à cette date		42	2	10
				£211	11	3

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., faits sur le CHEMIN MACADAMISÉS de QUÉBEC, depuis le 1er mars jusqu'au 1er décembre 1848.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
17 mars	1848	Payé le rapport des travaux jusqu'au 4 mars	9	2	12	0
29 avril	do	do do do do 7 avril	Partie de 48	2	18	9
1er mai	do	do do do do 21 do	do 54	4	5	11
27 juin	do	do do do do 16 juin	do 108	1	1	0
5 juillet	do	do do do do 30 do	do 118	0	16	6
25 do	do	do do do do 14 juillet	do 129	0	15	0
9 août	do	do do do do 28 do	do 148	0	3	0
16 do	do	do do do do 11 août	do 154	0	12	0
29 do	do	do do do do 25 do	do 168	1	7	0
12 septembre	do	do do do do 8 sept.	do 188	0	11	3
26 do	do	do J. Dufort, réparations à la maison de péage	do 194	0	9	3
10 octobre	do	do D. M'Aulay, charroyage de pierre sur le chemin	do 203	0	15	0
do do	do	do réparations faites au pont suivant la liste des chemins	do 204	1	17	6
do do	do	do rapport des travaux jusqu'au 6 octobre	do 210	4	1	0
17 do	do	do do do do 13 do	do 216	2	5	0
31 do	do	do T. Doucet, N. P., titre de quittance par J. B. Cadieux	219	1	5	0
do do	do	do rapport des travaux jusqu'au 20 octobre	Part. de 222	0	12	0
13 novembre	do	do do do do 2 novembre	do 236	0	11	0
27 do	do	do do do do 24 do	do 248	0	12	0
do do	do	do do do do do do	do 249	0	7	6
30 do	do	Le montant au Dt. du compte du chemin planchéié, transporté		1845	2	0
do do	do	La proportion de l'intérêt sur les débetures des chemins, salaires et petits comptes, depuis le 1er mars jusqu'à cette date		421	7	2
				£2294	6	10
Av.						
10 octobre	1848	Reçu de D. M'Aulay pour 4 toises de pierre à lui vendu		4	0	0
				£2290	6	10

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., faits sur le CHEMIN PLANCHÉIÉ, depuis le 1er mars jusqu'au 1er décembre 1848.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
25 mars	1848	Payé à Peter Casey, pour entretien du chemin d'hiver	24	20	0	0
29 avril	do	do rapport des travaux jusqu'au 7 avril	Partie de 48	0	11	3
do do	do	do balance de contrat pour le chemin d'hiver, Casey et Laporte	49	30	0	0
1er mai	do	do rapport des travaux jusqu'au 21 avril	Partie de 54	6	6	3
<i>Pris en l'autre part</i>				£56	17	6

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., faits sur le CHEMIN PLANCHÉIÉ, etc.—(Continuation.)

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
		<i>Rapporté de l'autre part</i>				
16 mai	1848	Payé à Casey et Laporte, pour contrat de pierre.....	63	56	17	6
do do	do	do rapport des travaux jusqu'au 5 mai.....	66	6	0	0
5 juin	do	do Casey et Laporte, balance de 953½ voyages de pierre cassée.....	78	101	5	11
do do	do	do rapport des travaux jusqu'au 19 mai.....	81	4	14	6
do do	do	do J. B. Morin, son compte pour vente de planches.....	87	0	10	0
14 do	do	do do do do do.....	93	0	2	6
do do	do	do rapport des travaux jusqu'au 2 juin.....	94	4	1	0
17 do	do	Mesurage de pierre cassée livrée sur la ligne de chemin, 11,254 voyages, par W. Kerr, à 2s. 4½d. par voyage.....		1336	8	3
27 do	do	Payé à J. B. Archambault, pour dommages.....	105	2	10	0
do do	do	do rapport des travaux jusqu'au 16 juin.....	Part. de 108	6	2	0
5 juillet	do	do do do do 30 do.....	do 118	3	16	0
15 do	do	Mesurage de pierre cassée, livrée sur la ligne du chemin, 466 voyages, par W. Kerr, à 2s. 4½d. par voyage.....		55	6	9
25 do	do	Payé à P. Casey, pour vente de vieilles poutres et planches.....	127	0	7	6
do do	do	do rapport des travaux jusqu'au 14 juillet.....	Part. de 129	5	4	9
9 août	do	do do do do 28 do.....	do 148	3	12	3
16 do	do	do do do do 11 août.....	do 154	4	8	9
29 do	do	do do do do 25 do.....	do 168	4	5	5
13 septembre	do	do do do do 8 sept.....	do 188	14	8	8
26 do	do	do do do do 22 do.....	197	4	16	5
10 octobre	do	do D. M'Aulay, charroiage de pierre et de planche pour le pont.....	Part. de 203	1	6	3
do do	do	do J. B. Cadieux, ses réclamations pour dommages causés à sa propriété.....	207	15	0	0
do do	do	do rapport des travaux jusqu'au 6 octobre.....	Part. de 210	0	9	0
31 do	do	do do do do 20 do.....	do 222	4	5	6
13 novembre	do	do do do do 2 novem.....	do 236	6	2	6
25 do	do	Mesurage de pierre cassée, livrée sur la ligne du chemin, 2348½ voyages, par W. Kerr, à 2s. 3d. par voyage.....		264	3	9
do do	do	Mesurage de pierre cassée livrée sur la ligne du chemin, 120 voyages, par W. Kerr, à 2s. 3d. par voyage.....		13	10	0
27 do	do	Payé, rapport des travaux jusqu'au 24 novembre.....	248	3	4	3
				£1926	6	11
		Cr.				
30 novembre	1848	Reçu en différens temps pour vieilles planches et poutres vendues par écan, depuis le 20 avril jusqu'à ce jour.....		81	4	11
				£1845	2	0

MAISON et LOT de terre, près de MILE END, DÉBOURSÉS pour iceux, depuis le 1er mars jusqu'au 1er décembre.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
1er mars	1848	Montant du bilan, suivant compte, jusqu'au 1er mars 1848.....		287	10	3
27 juin	do	Payé pour dalleaux pour les maisons.....	113	0	15	0
11 juillet	do	do pour fer pour les dalleaux pour la maison, etc.....	Part. de 123	1	3	0
25 do	do	do pour 9 pagées de clôture autour des lots.....	do 130	2	13	11
do do	do	do pour planches pour la clôture, etc.....	131	0	10	3
do do	do	do pour avoir mis des dalleaux au toit de sa maison, etc.....	Part. de 132	0	12	0
do do	do	do poutres et rames pour la clôture.....	do 133	1	17	3
9a août	do	do pour 4 pagées de clôture.....	143	0	7	6
29 do	do	do pour huile et peinture pour la maison.....	Part. de 164	0	13	9
12 septembre	do	do pour taxe des écoles sur la propriété.....	do 182	0	10	5
do do	do	do pour réparations à la maison.....	do 181	0	10	6
				£297	3	10
		Av.				
30 novembre	1848	Loyer reçu depuis le 1er mars jusqu'à ce jour.....		6	15	0
				£290	8	10

COMPTÉ de RUTHERFORD ET KERR, depuis le 1er mars jusqu'au 1er décembre 1848.

26 janvier.

26 janvier.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
25 mars	1848	Payé à eux pour réparer le chemin, etc.....	25	100	0	0
4 avril	do	do do do do	27	75	1	9
16 mai	do	do do do do	73	20	0	0
5 juin	do	do do do do	84	25	0	0
30 novembre	do	Balance portée au nouveau compte.....		60	3	9
				£280	5	6
		Av.	£	s.	d.	
28 juin	1848	Pour pierre à macadamiser 1059 perches du chemin d'en bas de Lachine, à 3s. 3d. par perche.....	172	1	9	
do do	do	Pour 964 voyages de pierre cassée, à 2s. 3d. par voyage.....	108	9	0	
do do	do	Pour 97 jours de travail sur le chemin.....	14	11	0	
			£295	1	9	
MOINS—Déjà payé à compte, suivant compte rendu jusqu'au 1er mars 1848.....			152	12	6	
			£142	9	3	
do do	do	Pour 1225 voyages de pierre pour le chemin.....	137	16	3	
				280	5	6
30 novembre	do	Par balance rapportée.....		£60	3	9

COMPTÉ de PIERRE, depuis le 1er mars jusqu'au 1er décembre 1848.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
17 mars	1848	Payé le charroyage de 4 toises au dépôt, par M'Laughlin.....	4	2	10	0
25 do	do	do do do do do do do	19	2	10	0
9 avril	do	do do do do chemin Victoria, par John Welsh....	Partie de 32	1	15	7
do do	do	do do do do chemin Ste. Catherine, par M'Laughlin et John Welsh.....	do 32	2	16	3
29 do	do	do charroyage de 9½ toises au chemin Ste. Catherine, par M'Laughlin et Welsh.....	do 46	5	18	9
do do	do	do charroyage de 9½ toises au chemin Victoria, par Welsh et Clay.....	do 46	3	11	3
1er mai	do	do do 17 do do do do	do 60	6	7	6
do do	do	do do 5½ do chemin St. Catherine, par M'Laughlin....	do 60	3	8	9
do do	do	do do 11 do chemin Victoria, par W. Clay.....	do 99	4	2	6
do do	do	do balance de 125 toises pour le chemin Victoria.....	101	8	6	10
4 août	do	do charroyage de 6 toises au chemin Ste. Catherine.....	150	3	15	0
12 septembre	do	do do 8 do de la carrière au dépôt.....	186	5	0	0
				£60	2	5

Ce compte est transporté au compte du chemin St. Laurent.

PETITS COMPTES, depuis le 1er mars jusqu'au 1er décembre 1848.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
5 juin	1848	Payé à A. Bertram, pour 4 rateaux pour les chemins.....	82	0	16	0
do do	do	do Armour et Ramsay, leur compte de papeterie.....	89	4	3	10
14 do	do	do Moss, peintre, pour avoir changé les planches de péages.....	95	2	2	6
do do	do	do J. M. Tobin, son compte pour avoir vendu les péages.....	102	35	4	6
27 do	do	do T. Doucet, son compte pour avoir dressé les baux des péages, etc.....	109	4	17	6
11 juillet	do	do pour 100 copies imprimées des baux notariés des péages.....	121	2	17	6
3 août	do	do M. Cane, arpenteur, pour un plan des chemins.....	139	4	0	0
do do	do	do Lovell et Gibson, pour impression de billets, etc.....	141	5	3	9
29 do	do	do assurance des maisons de péage, une année.....	167	11	0	0
27 novembre	do	do Armour et Ramsay, pour deux rames de papier.....	247	2	1	3
				£72	6	10

Ce compte est transporté au compte des dépenses.

COMPTE de WILLIAM KERR, depuis le 1er mars jusqu'au 1er décembre 1848.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
29 avril	1848	Payé à lui la balance de son contrat pour le chemin d'hiver.....	50	30	0	0
5 juin	do	do pour pierre cassée livrée sur le chemin de Québec et pour macadamisage, etc.....	83	100	0	0
do do	do	do Rév. M. Vinet, son compte.....		2	15	0
do do	do	do J. B. Archambault, son compte.....		1	5	0
27 do	do	do pour pierre cassée, livrée sur le chemin de Québec, et pour macadamisage, etc.....	104	100	0	0
3 avril	do	do do do do do do do	136	130	0	0
do do	do	do do do do do do do	142	50	0	0
29 do	do	do do do do do do do	169	25	0	0
12 septembre	do	do do do do do do do	179	120	0	0
26 do	do	do do do do do do do	191	10	0	0
do do	do	Pour vieilles planches à lui vendues.....		3	0	10
10 octobre	do	Payé à lui pour pierre cassée, livrée sur le chemin de Québec, et pour macadamisage, etc.....	202	120	0	0
13 novembre	do	Montant dû par J. B. Archambault, pour vieilles planches vendues par erreur.....		0	16	9
do do	do	Payé à lui pour pierre cassée, livrée sur le chemin de Québec, pour macadamisage, etc.....	253	175	0	0
do do	do	Balance portée au nouveau compte.....		872	10	1
				£1740	13	8
		Av.	£	s.	d.	
29 février	1848	Balancé dû suivant balance du compte jusqu'au 1er mars 1848.....	71	4	11	
17 juin	do	11,254 voyages de pierre cassée.....	1336	8	3	
16 juillet	do	466 do do.....	55	6	9	
25 novembre	do	2,348 do do.....	264	3	9	
do do	do	120 do do.....	13	10	0	
				£1740	13	8
30 do	do	Balance rapportée.....		£872	16	1

COMPTE des DÉPENSES, depuis le 1er mars jusqu'au 1er décembre 1848.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
30 novembre	1848	Le salaire du secrétaire, depuis le 1er mars jusqu'au 30 novembre, neuf mois, à £250.....	256	187	10	0
do do	do	Salaire du surintendant, depuis le 1er mars jusqu'au 30 novembre, neuf mois, à £135.....	115	101	5	0
do do	do	do do do do do do do	172			
do do	do	do do do do do do do	201			
do do	do	do do do do do do do	230			
do do	do	do do do do do do do	254			
do do	do	Les services d'un commissaire, jusqu'au 1er septembre.....	177	8	15	0
do do	do	Montant des petits comptes, suivant compte, pour les pièces justificatives, voir le compte.....		72	6	10
do do	do	Compte de cab—payé pour transporter le surintendant et le secrétaire, etc. sur les chemins.....	257	11	0	3
do do	do	Intérêt payé sur les obligations des chemins suivant les reçus d'intérêts, numérotés depuis 1 jusqu'à 21.....		1473	5	8
				£1854	2	9
		Av.	£	s.	d.	
30 novembre	1848	Par le chemin d'en haut de Lachine, proportion de l'intérêt sur les obligations, des salaires, des petites dépenses, suivant compte payé depuis le 1er mars dernier, jusqu'à ce jour, suivant la longueur du chemin.....	235	19	9	
do do	do	Par le chemin d'en bas de Lachine, y compris le chemin du Pavillon, do do do	353	19	7	
do do	do	Par le chemin St. Antoine et St. Luc, do do do	143	5	7	
do do	do	Par le chemin de l'Abord à Plouffe do do do	269	14	0	
do do	do	Par le chemin Ste. Catherine, do do do	151	14	1	
do do	do	Par le chemin St. Laurent, do do do	235	19	9	
do do	do	Par le chemin Victoria, do do do	42	2	10	
do do	do	Par le chemin de Québec, do do do	421	7	2	
				£1854	2	9

Appendice
(E.)Appendice
(E.)

COMPTÉ GÉNÉRAL des PÉAGES, RECETTES, depuis le 1er mars jusqu'au 1er décembre 1848.

26 janvier.

26 janvier.

			£	s.	d.
30 novembre	1848	Reçu du locataire de la barrière Victoria depuis le 1er juin jusqu'à ce jour *	140	15	2
do	do	do do do Québec do do	958	19	8
do	do	do do do Long-Pointe do do	333	10	1
do	do	do do do En haut de Lachine do do *	961	4	6
do	do	do do do St. Laurent do do *	967	13	1
do	do	do do do En bas de Lachine do do *	228	3	1
do	do	do do do St. Antoine do do	181	5	11
do	do	do do do Côte-des-Neiges do do	743	12	11
* Voir état, folio 27, de ces comptes.			£4515	10	5

Ce compte est transporté au compte des chemins à barrières

LES PÉAGES des diverses chemins à barrières ont été offerts à l'encan public, mardi le dixième jour de mai 1848, pour une année depuis le 1er juin suivant, et les suivans ont été vendus, savoir :—

		£	s.	d.
Les péages	St. Laurent	1501	0	0
do	St. Antoine	277	0	0
do	Côte-des-Neiges	955	0	0
do	Victoria	341	0	0
do	Long Pointe	400	0	0
do	Québec	1125	0	0
Total des ventes		£4599	0	0

Les péages d'en haut et d'en bas de Lachine n'ont pas été vendus, vu que dans l'opinion des syndics, il n'était pas offert une somme suffisante par la crainte où l'on était que le chemin de fer de Lachine ne fit une concurrence ruineuse.

COMPTES des CHEMINS à BARRIÈRES, depuis le 1er mars jusqu'au 1er décembre 1848.

		£	s.	d.	
30 novembre	1848	Le montant de ce compte, suivant compte rendu jusqu'au 1er mars dernier étant le coût des chemins	50234	7	9
do	do	Déboursés faits sur le chemin de Québec, suivant compte transmis ci-joint depuis le 1er mars dernier jusqu'à ce jour	2290	6	10
do	do	do do chemins de Labord à Plouffe, do do do	410	19	8
do	do	do do St. Laurent, do do do	462	17	1
do	do	do do Victoria, do do do	211	11	3
do	do	do do St. Antoine et St. Luc, do do do	255	9	5
do	do	do do d'en bas de Lachine, do do do	5604	19	2
do	do	do do Ste. Catherine, do do do	228	18	5
do	do	do do d'en haut de Lachine, do do do	431	18	8
			60131	8	3
Cr.					
30 novembre	1848	Compte général des péages, montant transporté	4515	10	5
			55615	17	10

COMPTÉ D'INTÉRÊT depuis le 1er mars jusqu'au 1er décembre 1848.

		£	s.	d.	
30 novembre	1848	Payé l'intérêt sur les obligations des chemins depuis le 1er mars jusqu'à ce jour, suivant les pièces justificatives des intérêts, No. 1 jusqu'à 21	1544	0	0
Cr.					
15 juillet	1848	Par intérêt à la banque de la Cité jusqu'au 1er juillet	70	14	4
			£1473	5	8

Ce compte est transporté au compte des dépenses.

Appendice
(E.)BALANCE des LIVRES des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de MONTRÉAL depuis le 1er
mars, jusqu'au 30 novembre 1848.Appendice
(E.)

26 janvier.

26 janvier.

		Dr.					
		£	s.	d.	£	s.	d.
Chemins à barrières.....	Coût des chemins et réparations.....				55615	17	10
Argent.....	Sur dépôt dans la banque de Montréal.....	497	11	8			
	do de la Cité.....	8	14	4			
	Dans le bureau.....	76	5	9			
					582	11	9
Bureau des travaux publics.....	Payé pour plans de ponts et arpentage de la rivière au Bout de l'Isle.....				165	4	8
Maison et lot de terre près de Mile End.....	Coût et réparations.....				290	8	10
					£56654	3	1
		Av.					
Débitures des chemins.....	Émis pour argent emprunté.....	50750	0	0			
Receveur général.....	Avancé pour payer l'intérêt sur les déb. de chemin.	4959	7	11			
					55709	7	11
Thomas Heaven.....	Balance de contrat.....				6	1	7
P. Rutherford.....	do do.....				0	3	9
Hugh Cleary.....	Balance de gages.....				5	10	0
Rutherford et Kerr.....	Balance de contrat.....				60	3	9
William Kerr.....	do do.....				872	16	1
					£56654	3	1

ÉTAT concernant les PÉAGES des CHEMINS ST. LAURENT, VICTORIA, d'en haut et d'en bas de
LACHINE.

PÉAGES DES CHEMINS ST. LAURENT ET VICTORIA.

	£	s.	d.
Recettes brutes depuis le 1er mars jusqu'au 30 novembre 1848—			
St. Laurent.....	1127	13	1
Victoria.....	220	15	2
	£1348	8	3
Payé à John Dods, écr , président de la compagnie du chemin de St. Michel, suivant accord, pour les péages de ce chemin, reçus aux barrières St. Laurent et Victoria, suivant les pièces justificatives 26, 198, 211.	240	0	0
Péages nets suivant le compte général des péages.....	£1108	8	3

PÉAGES DES CHEMINS D'EN HAUT ET D'EN BAS DE LACHINE.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Recettes brutes depuis le 1er mars jusqu'au 30 novembre 1848—						
En haut de Lachine.....				1011	4	6
En bas de Lachine.....				286	13	1
				£1297	17	7
Payé à J. Quinn, collecteur de péages, suivant les pièces justificatives 120, 145, 176, 208, 233, 255.....	37	10	0			
do J. Simmons, do do do 62, 155, 180, 223.	26	0	0			
do H. Cleary, do do do 116, 140, 171, 218, 232.	39	10	0			
Balance due à H. Cleary, à son crédit à la balance de compte.....	5	10	0			
				108	10	0
Péages nets suivant le compte général des péages.....				£1189	7	7

RAPPORT ANNUEL

DES

ÉCOLES NORMALES, MODELES ET ÉLÉMENTAIRES

DANS LE

HAUT-CANADA,

POUR L'ANNEE 1847 :

AVEC UN APPENDICE.

PAR LE SURINTENDANT EN CHEF DES ECOLES.

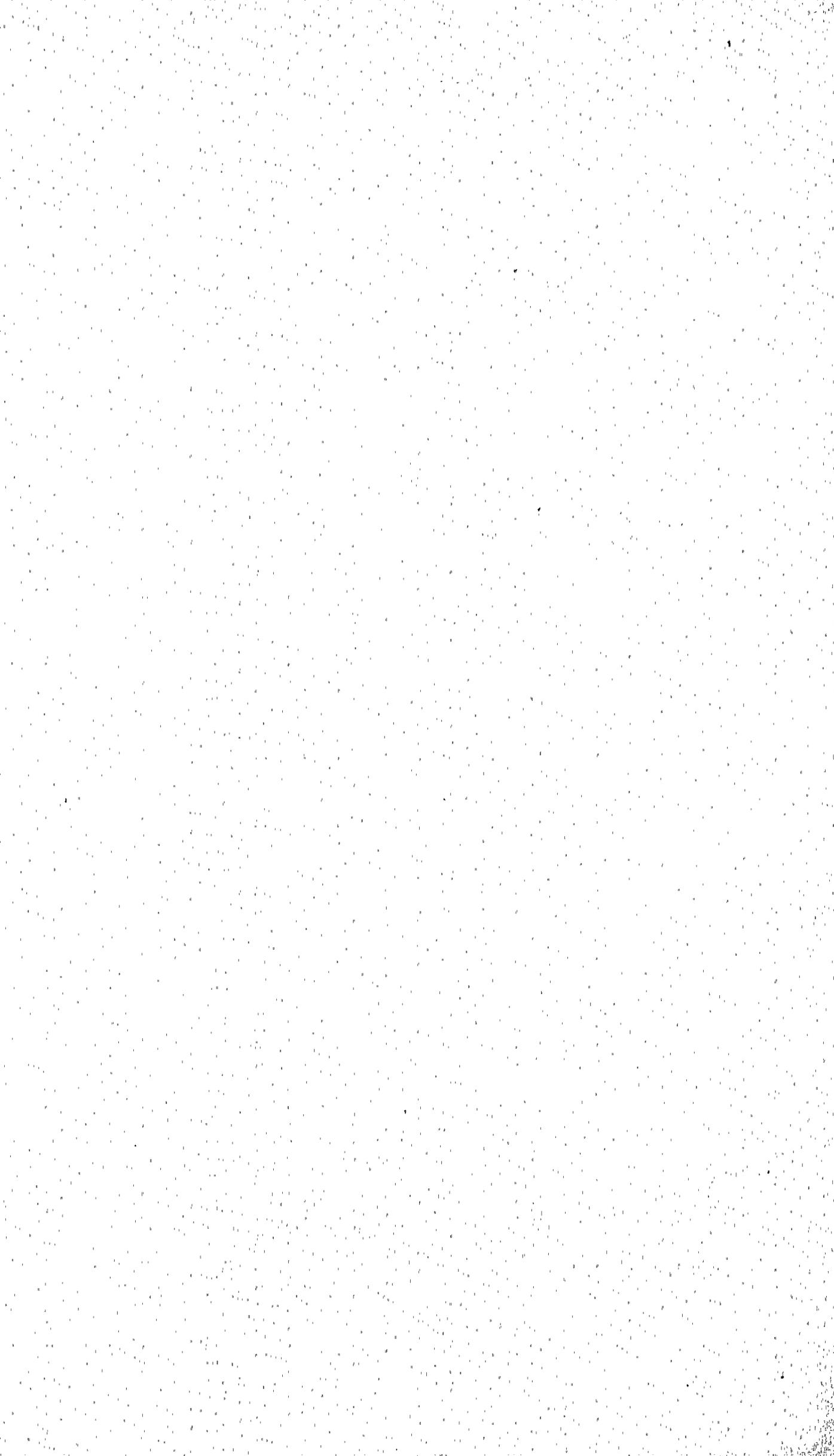
Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.



MONTREAL:

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON, RUE SAINT NICOLAS.

1849.



MONSIEUR,—Conformément aux dispositions de la loi, j'ai l'honneur de transmettre ci-joint à son excellence le gouverneur-général mon rapport annuel des écoles normales, modèles et élémentaires dans le Haut-Canada, pour l'année 1847. Les états statistiques de ce rapport ne vont pas au-delà de 1847; le narré du fonctionnement des écoles va jusqu'à l'époque où ce rapport a été préparé.

Bien que je me sois tenu dans des limites plus étroites que celles auxquelles on s'astreint généralement dans les rapports de même nature que l'on fait dans d'autres pays, cependant la nouveauté du système introduit dans ce pays m'a engagé à étendre mes remarques sur certains points bien au-delà de ce que j'aurais cru nécessaire sous d'autres circonstances.

L'époque toute récente à laquelle j'ai reçu plusieurs rapports spéciaux d'écoles, le grand nombre de statistiques qu'ils contiennent et la nécessité de revoir dans ce bureau chaque chiffre que chacun de ces rapports contenait m'ont mis dans l'impossibilité de vous transmettre ce rapport avant le 1er d'août.

Je sou mets ce rapport, non pas comme la controverse d'aucune question qui se rattache aux écoles élémentaires, mais simplement comme un exposé détaillé et pratique du fonctionnement des écoles élémentaires dans le Haut-Canada, durant la dernière année civile et scolaire.

Dans quelques cas particuliers j'ai établi des comparaisons entre l'état des écoles élémentaires et l'action du peuple dans l'état de New-York et dans le Haut-Canada; et à certains égards, on verra avec surprise que les comparaisons sont en faveur de notre pays.

On verra que plus des quatre cinquièmes des statistiques fournies dans ce rapport sont entièrement nouvelles en cette province; et je pense qu'elles fournissent des preuves abondantes qu'il suffira d'user d'énergie et de jugement pendant quelques années pour placer les écoles élémentaires et le moyen de répandre les connaissances utiles dans le Haut-Canada sur le pied où on les voit aujourd'hui dans tout autre pays, en Europe ou en Amérique.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé),

E. RYERSON,

L'Honorable

R. B. SULLIVAN,

Secr. de la Province,

Montréal.

MATIÈRES CONTENUES.

PARTIE I.

RAPPORT, ETC.

Sujet du rapport, et remarques explicatives.

- I.—*Arrondissemens d'écoles et écoles.*—1. Nombre des arrondissemens d'écoles; 2. Inconvénients résultant des petits arrondissemens d'écoles; 3. Moyens employés pour remédier à ces inconvénients; 4. Inconvénients résultant du mode défectueux de former et changer les arrondissemens d'écoles; 5. Pouvoirs discrétionnaires des conseils, quant au mode de procéder.
- II.—*Deniers des écoles.*—1. Montants prélevés par taxes et cotisations locales; 2. Comparaison avec l'état de New-York.
- III.—*Instituteurs et leurs salaires.*—1. Nombre total des instituteurs et des institutrices sous emploi; 3. Certificats de qualification; 4. Salaires, comparaison avec l'état de New-York.
- IV.—*Nombre d'enfans en âge d'aller aux écoles et nombre de ceux qui y vont.*—Comparaison avec l'état de New-York.

- V.—*Temps pendant lequel les écoles sont ouvertes par des instituteurs qualifiés.*—Comparaison avec l'état de New-York.
- VI.—*Classification des élèves et matières enseignées dans les écoles.*—Comparaison avec l'état de New-York.
- VII.—*Livres en usage dans les écoles.*—Importance et difficultés de ce département du système des écoles ; succès des moyens employés pour introduire un système de livres convenables dans les écoles du Haut-Canada ; 1. *Readers* ; 2. Livres d'appellation ; 3. Arithmétique ; 4. Grammaire ; 5. Géographie ; 6. Tenue des livres ; 7. Mesurage ; 8. Algèbre ; 9. Elémens de philosophie naturelle ; 10. Bible et testament ; instruction religieuse.
- VIII.—*Mode d'enseignement.*
- IX.—*Caractère des écoles.*—Première classe ; seconde classe ; troisième classe ; écoles séparées.
- X.—*Maisons d'écoles.*—1. Nature des maisons d'écoles ; 2. Grandeur des maisons d'écoles ; 3. Etat dans lequel se trouvent les maisons d'écoles ; 4. Titres des maisons d'écoles ou terrains ; 5. Maisons d'écoles construites durant l'année 1847.
- XI.—*Visites des écoles.*—Par les surintendants de district, les ministres de l'évangile, les conseillers de district, les magistrats, etc.
- XII.—*Examens trimestriels des écoles.*
- XIII.—*Ecoles de grammaire et écoles privées.*
- XIV.—*Ecoles modèles de district.*
- XV.—*Bibliothèques et autres choses nécessaires aux écoles.*
- XVI.—*Ecole normale de la province.*—Son importance, succès et plan sur lequel elle a été établie—école modèle—recettes et dépenses—matières d'enseignement—conditions d'admission—et précautions à prendre pour que l'on n'abuse point des facilités accordées aux étudiants.
- XVII.—*Résultats généraux.*
- XVIII.—*Remarques diverses.*

PARTIE II.

RAPPORT STATISTIQUE.

N. B.—*Les statistiques contenues dans les tableaux suivants, s'étendent à chaque township du Haut-Canada.*

- 1.—*Tableau A.*—Arrondissemens d'écoles et écoles en opération—deniers des écoles—salaires des instituteurs—extrait général pour le district.
- 2.—*Tableau B.*—Nombre entier des enfans en âge d'aller aux écoles—élèves qui y vont en été et en hiver, garçons et filles—temps pendant lequel les écoles sont ouvertes—classification des élèves et matières enseignées dans les écoles—extrait général pour le district.
- 3.—*Tableau C.*—Livres en usage dans les écoles—mode d'enseignement—instituteurs ou institutrices qualifiés ou non qualifiés—certificats de qualification donnés aux instituteurs—extrait général pour le district.
- 4.—*Tableau D.*—Caractère des écoles—nature, grandeur, titres et état des maisons d'écoles—extrait général pour le district.
- 5.—*Tableau E.*—Maisons d'écoles (continuation)—nombre et nature de celles qui ont été construites ou louées pendant l'année 1847—visites faites aux écoles par les surintendants du district, les ministres d'évangile, les conseillers du district, les magistrats, et autres personnes,—bibliothèques et choses nécessaires aux écoles—écoles de grammaire et écoles privées—extrait général pour le district.
- 6.—*Tableau F.*—Ecoles modèles dans le Haut-Canada.
- 7.—*Tableau G.*—Ecoles normales pour le H.-C.—recettes et dépenses de l'allocation spéciale de £1,500, jusqu'au 28 d'août, 1848—recettes et dépenses de l'allocation annuelle de £1,500 jusqu'au 31 décembre, 1847.

APPENDICE.

- No. 1.—*Circulaire du surintendant en chef des écoles aux surintendants de district, visiteurs, syndics et instituteurs des écoles élémentaires dans le Haut-Canada, fixant le temps de ses visites officielles, septembre—décembre, 1847.*
- No. 2.—*Extrait d'une lettre au secrétaire de la province, faisant rapport de la visite officielle du surintendant en chef des écoles dans les divers districts dans le Haut-Canada, septembre—décembre, 1847.*
- No. 3.—*Circulaire aux chefs des corporations, des villes et cités dans le Haut-Canada, expliquant le nouveau système des écoles pour les cités et villes incorporées.*
- No. 4.—*Circulaire aux préfets de district dans le Haut-Canada, sur divers sujets de grande importance pratique pour les écoles élémentaires, suggérés par les visites officielles, septembre—décembre, 1847.*
- No. 5.—*Adresse aux syndics des écoles élémentaires dans le Haut-Canada.*
- No. 6.—*Conditions d'admission à l'école normale de la province, Toronto.*
- No. 7.—*Règles et réglemens généraux qui seront observés dans l'école normale de la province.*
- No. 8.—*Règles et réglemens généraux qui seront observés dans les écoles modèles du Haut-Canada.*

RAPPORT ANNUEL, ETC.

PARTIE I.

A Son Excellence le très honorable JAMES, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, gouverneur-général du Canada, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Il devient maintenant de mon devoir de soumettre, pour l'information de votre excellence et de la législature, un rapport du fonctionnement de l'acte des écoles élémentaires pour le Haut-Canada, 9 Victoria, chap. 20, pendant la première année. Je vais le faire en m'astreignant aux divisions suivantes:—

- I. Arrondissemens d'écoles et écoles.
- II. Deniers des écoles.
- III. Instituteurs et leurs salaires.
- IV. Nombre des élèves qui fréquentent les écoles.
- V. Temps pendant lequel les écoles sont tenues ouvertes.
- VI. Classification des élèves et matières enseignées dans les écoles.
- VII. Livres en usage dans les écoles.
- VIII. Méthode d'enseignement.
- IX. Caractère des écoles.
- X. Maisons d'écoles.
- XI. Visites des écoles.
- XII. Examens trimestriels des écoles.
- XIII. Ecoles de grammaire et écoles privées.
- XIV. Ecoles modèles de district.
- XV. Bibliothèques et autres choses nécessaires aux écoles.
- XVI. Ecole normale de la province.
- XVII. Résultats généraux.
- XVIII. Remarques diverses.

Je transmets ci-joint un rapport statistique, contenant plusieurs tableaux préparés avec beaucoup de peine et de soins, renfermant des extraits des rapports des syndics et des surintendants de district. Malgré la peine que j'ai prise de préparer des formules en blanc, et du papier rayé pour ces rapports, et de les transmettre à chaque surintendant de district et à chaque arrondissement d'école dans le Haut-Canada, cependant comme ces formules étaient d'une forme absolument nouvelle et contenaient plusieurs articles qui n'avaient jamais fait partie des rapports d'écoles en ce pays, (bien que moins minutieux et détaillés que les rapports spéciaux des écoles élémentaires dans l'état de New-York,) et comme plusieurs des dispositions de l'acte des écoles lui-même étaient nouvelles, les surintendants de district ont déclaré que les rapports sont irréguliers à plusieurs égards quoique plus corrects et plus détaillés encore que ceux de l'année précédente. Aucune loi ne fonctionne avec avantage la première année qu'elle est mise en opération; et c'est particulièrement le cas pour une loi d'école élémentaire qui n'est pas, comme les autres lois, administrée par des juges instruits ou par des jurés assermentés d'une manière particulière et instruits avec soin, mais par le peuple lui-même dans les divers arrondissemens et municipalités. Les dispositions populaires d'une loi supposent chez le peuple l'existence de connaissances sur la nature et les objets des dites dispositions; mais s'il n'a pas ces connaissances, plus les dispositions d'une loi sont populaires, moins le fonctionnement en est facile car au-

cune loi ne fonctionne d'elle-même ou même ne fonctionne dans les mains de personnes ignorantes ou préjugées. Je pense que c'était là l'obstacle le plus sérieux au succès de l'acte des écoles de 1843, excepté cependant dans les district les plus éclairés du Haut-Canada, vu que dans plusieurs townships, dans quelques districts même, il n'y a pas assez d'intelligence et d'éducation pour faire fonctionner les principes populaires qui en font la base. Cette raison explique la différence qu'il y a dans le fonctionnement du présent acte des écoles dans les divers districts. Il est cependant beau de remarquer, que sous tous ces désavantages, les rapports spéciaux indiquent un progrès dans la régularité à assister aux écoles et dans le salaire des instituteurs, et un désir de s'instruire dans chaque district du Haut-Canada.

Avec ces remarques explicatives, je vais maintenant procéder méthodiquement aux divers sujets de ce rapport.

1. ARRONDISSEMENS D'ÉCOLES ET ÉCOLES.

1. *Nombre des arrondissemens d'écoles.*—Les arrondissemens d'écoles sont les plus petites divisions d'écoles de municipalité que la loi autorise; chacun de ces arrondissemens comprend une étendue de pays suffisant pour maintenir une école. Dans chaque arrondissement, les propriétaires élisent trois syndics, lesquels constituent une corporation chargée d'administrer les affaires des écoles élémentaires de l'arrondissement. Un des membres de la corporation sort d'office chaque année, de manière que chaque syndic est élu pour trois années.

D'après l'extrait général ci-joint marqué A, on peut voir qu'en 1847, il y avait 3054 arrondissemens d'écoles dans le Haut-Canada, faisant 40 moins qu'en 1845. Le nombre des écoles dont il est fait rapport est de 2727, laissant 32 arrondissemens sans écoles ou dont il n'a pas été reçu de rapports. L'extrait ci-joint marqué A. indique dans quels districts ces arrondissemens se trouvent, et dans quels districts le nombre des écoles correspond avec le nombre des arrondissemens établis; et le tableau A indique les townships où se trouvent ces arrondissemens.

2. *Inconvéniens résultant des petits arrondissemens d'écoles.*—La diminution dans le nombre des sections d'écoles et des écoles, jointe à l'augmentation dans le nombre des élèves qui fréquentent les écoles, est un très bon augure du progrès de l'instruction élémentaire. Vouloir partager un district ou un township en de petits arrondissemens d'écoles, c'est vouloir ne jamais établir et maintenir de bonnes écoles.—On a parfaitement bien senti cela dans l'état voisin de New-York dont le surintendant d'école fait les remarques suivantes, dans son rapport de 1844: "Des districts petits et partant impuissans ont été depuis longtemps une source d'inconvéniens formidables. Des maisons d'écoles misérables, des instituteurs pauvres et à bon marché, une instruction temporaire et interrompue et un compte de taxes onéreuses sont les malheurs qui s'attachent d'une manière permanente aux petits districts d'écoles. La raison que l'on donne ordinairement pour diviser et subdiviser les districts est l'éloignement où se trouvent les habitans des maisons d'écoles. Pour ce seul avan-

Appendice
(F.)

26 janvier.

tage imaginaire, on sacrifie souvent des considérations de la plus haute importance.

“ Un grand nombre de personnes s'imaginent qu'il est bien d'être pour un enfant d'avoir à parcourir un mille ou même un demi-mille pour se rendre à l'école, et que c'est la plus grande des faveurs que d'avoir la maison d'école auprès de sa demeure. Il est vrai qu'il se trouve des mauvais temps dans l'année où il peut être très avantageux d'être près de la maison d'école. Mais tous les enfans qui sont d'âge à aller aux écoles prennent tous les jours plus d'exercice pour maintenir leur santé et développer leurs forces physiques que n'en peut donner une marche d'un ou de deux milles. Les instituteurs les plus âgés et qui ont acquis le plus d'expérience prouveront que, règle générale, ce sont les enfans qui restent le plus loin de la maison d'école qui sont les plus ponctuels à assister régulièrement à leur école et qui font le plus de progrès.”

3. *Moyens employés pour remédier à ces inconvéniens.*—Convaincu de l'importance de ce sujet, je le portai à l'attention des conseils de district dans une circulaire datée le 1er octobre, 1846, en leur indiquant les maux qui résultaient de l'établissement de petits arrondissemens d'écoles, et les avantages qu'il y aurait d'en étendre les limites. Je suis heureux de pouvoir dire que plusieurs conseils de district ont adopté mes suggestions ; bien que quelques surintendants de district exposent dans leurs rapports que le mal existe encore au grand détriment des écoles dans les divers townships. Mais dans le mois de janvier dernier, je portai de nouveau le sujet à l'attention des conseils de district, * et je me flatte que l'on verra à cet égard une amélioration d'année en année.

4. *Inconvéniens résultant du mode defectueux de former et changer les arrondissemens d'écoles.*—Au trefois les townships étaient divisés en arrondissemens d'écoles par les surintendants de townships. Ce devoir important est aujourd'hui dévolu aux conseils de district ; et ce changement a, je crois, contribué pour beaucoup à avancer les intérêts des écoles et à diminuer les querelles. Il y a cependant quelques cas où des conseils municipaux ont exercé le pouvoir qu'ils avaient à cet égard d'une manière si imprudente qu'ils ont créé du mécontentement et de l'embarras. Dans une requête adressée à l'assemblée législative, dans le mois de février dernier par le conseil de district de l'ouest le conseil parle, “ du dépit, de la malice, de la haine entre voisins et amis ” créés par l'acte actuel des écoles, et dit : “ Les pétitions que l'on présente à cet effet sont si nombreuses que le conseil passe plus de la moitié du temps à chercher à régler ces différends, mais malheureusement sans aucun résultat heureux.” Maintenant en examinant le rapport imprimé du comité auquel ont été renvoyées ces pétitions, je trouve que sur les 29 pétitions présentées au conseil, une demande l'établissement d'une école de fille dans l'un des arrondissemens (ce qui a été accordé) ; une autre demande une taxe locale pour les écoles dans un arrondissement — laquelle est renvoyée par le conseil aux syndics qui présentent la pétition ; deux autres pétitions ont rapport à l'établissement de nouveaux arrondissemens d'écoles, et les autres 25 pétitions ont rapport à des querelles sur les limites des arrondissemens d'écoles, et le non-paiement des deniers d'écoles qui ont été placés entre les mains des surintendants de township. Ainsi aucune de ces querelles n'a pu surgir de l'acte des écoles ; mais elles doivent avoir été créées par une mauvaise division des écoles et des arrondissemens d'écoles, soit par les surintendants de township en vertu du dernier acte ou par le conseil en vertu du statut actuel. Dans ce district, où le conseil dit : “ Nous savons très bien qu'un grand nombre des syndics ne peuvent ni lire ni écrire, et il est

Appendice
(F.)

26 janvier.

évident en conséquence que la plus grande partie des exigences de la loi actuelle ne sont pas remplies,” on ne peut supposer que les conseillers soient encore bien experts dans les matières d'écoles : mais dans d'autres districts où les syndics peuvent lire et écrire et où les conseillers sont en proportion intelligens et discrets dans leurs procédés d'écoles, il ne s'est jamais, autant que je le sais, présenté de querelles ou des inconvéniens à cet égard.

Le mode de procéder que le conseil avait adopté a créé encore beaucoup plus de mécontentement et de désordre dans le district de Dalhousie. Avant la passation du présent acte des écoles, le conseil de ce district n'avait jamais imposé une seule taxe pour les écoles, on avait prélevé par contribution volontaire un montant égal à l'allocation législative répartie à ce district ; mais cette somme comprenait le rôle de cotisations des syndics. L'introduction d'une cotisation de district liée au nouvel acte des écoles, devait naturellement créer du mécontentement, (comme cela a eu lieu d'abord sous les anciens actes dans plusieurs districts,) et surtout dans un district limitrophe au Bas-Canada où l'on s'est fortement opposé à la taxe des écoles. Mais en introduisant la taxe des écoles si convenable, si nécessaire, le conseil établit une nouvelle division d'arrondissemens d'écoles dans le district — division qui devait alors avoir effet dans le cours de l'année suivante. On peut voir l'effet de cette démarche par le règlement suivant qui a été passé par le conseil même dans la session suivante, tenue au commencement de l'automne de 1847.

“ Conformément à une résolution passée dans cette session, N^o. — qu'il soit statué, qu'attendu que les divisions d'arrondissemens d'écoles pour ce district, établis par ce conseil dans sa dernière session se trouvent en plusieurs cas incompatibles avec l'avantage et les désirs des habitans, et qu'il est impossible d'y remédier d'une manière satisfaisante durant la présente session, le surintendant de district est autorisé et requis de répartir comme suit le fond des écoles : — Il le répartira par parts égales entre les instituteurs qualifiés, sans égard au nombre des élèves confiés à leurs soins, mais suivant le temps pendant lequel les instituteurs auront enseigné, excluant cependant tous ceux qui auront enseigné pendant moins d'un mois. Le retour de chaque instituteur sera certifié par les syndics et approuvé par les conseillers de district, représentant le township dans lequel il résidera. Et ce conseil indemnise et indemniserà le dit surintendant contre toute et chaque poursuite en loi ou en équité, qui pourra être intentée contre lui, pour avoir agi en vertu de ce règlement.”

Ainsi ce règlement avait en vue d'abroger la disposition de la loi qui veut que l'allocation des écoles soit distribuée aux divers arrondissemens, suivant le nombre des enfans qui sont d'âge à aller à l'école dans les dits arrondissemens respectivement : il n'établissait aucune distinction entre le bon instituteur qui enseignait à soixante élèves, et la jeune fille qui n'avait que vingt élèves ; il ne respectait point les engagements que les syndics avaient pu contracter suivant la loi ; il obligeait les instituteurs, à des conditions auxquelles la loi ne les obligeait point, et devait enlever à un grand nombre d'entre eux des avantages que la loi leur avait accordés. D'ailleurs, les limites des arrondissemens d'écoles ayant été changées dans le cours de l'année, les états de la population en âge d'aller aux écoles l'année précédente dans les divers arrondissemens ne pouvaient plus servir de base à la répartition de l'allocation législative pour l'année courante. Le surintendant du district fut obligé en conséquence d'adresser une circulaire invitant chaque corps de syndics à lui transmettre un état du nombre des enfans en âge d'aller à l'école dans leur arrondissement d'école, conformément aux nouvelles

* Voir app. à ce rapport No. 4.

Appendice
(F.)

26 janvier.

limites. Lorsque je visitai et convoquai une assemblée publique des écoles dans ce district, vers la fin du mois d'octobre dernier, on n'avait pas encore reçu tous ces états, et il n'avait pas encore été payé aux pauvres instituteurs un seul denier (dû en août) de l'allocation faite pour les écoles de cette année ! Comme de raison, je fis voir l'illégalité et l'injustice du règlement ci-dessus cité ; et on ne le suivit pas. A la session du conseil tenue au commencement de la présente année, il fut adopté une résolution priant le gouverneur général, de dissoudre le conseil afin que l'on pût connaître les sentimens des habitans du district de Dalhousie, sur la loi des écoles, vu que la loi n'avait pas bien fonctionné dans ce district, et que le conseil n'en avait pas suivi la lettre ou l'esprit. Il est plus que probable qu'un grand nombre des habitans n'ont point su distinguer entre les dispositions de la loi et les procédés de leur propre conseil, attribuant à la première l'effet des actions de ce dernier.

L'on a éprouvé dans quelques cas des inconvéniens autres que ceux qui ont eu lieu dans les districts de l'Ouest et de Dalhousie, par suite du changement des limites des arrondissemens d'écoles après que les syndics avaient fait les estimations et pris des engagements pour l'année et que les intéressés s'étaient adressés à moi à ce sujet. Dans le mois de janvier, dernier je portai à l'attention du conseil le mal qu'il y avait de changer les arrondissemens d'écoles au milieu de l'année scolaire, et je suggérai la convenance qu'il y aurait de ne faire ces changemens qu'au commencement de l'année.* Plusieurs conseils ont adopté des réglemens ou des résolutions à cet effet ; et je pense qu'à l'avenir on rencontrera bien peu de difficultés ou de mécontentement à changer les arrondissemens d'écoles en temps opportun. Dans le fait d'après ce que l'on m'a dit, je crois que les conseils de district, ainsi que les syndics, deviennent de plus en plus généralement et profondément convaincus des désavantages qu'entraînent de petits arrondissemens d'écoles, ou le changement fréquent que l'on fait dans leurs limites, excepté cependant dans les cas de nécessité extrême ou dans le but d'en étendre les limites. Lorsque l'on aura établi d'une manière judicieuse et permanente les divisions des écoles primaires des municipalités dans chaque district, alors on aura fait un pas important vers l'établissement de bonnes écoles dans le Haut-Canada.

5 *Pouvoirs discrétionnaires des conseils quant au mode de procédure.*—Dans deux ou trois cas les conseils ont douté jusqu'à quel point ils pouvaient exercer le pouvoir qu'ils ont de diviser et changer les arrondissemens d'écoles, et s'ils pouvaient exercer ce pouvoir durant leurs séances, par délibérations formelles ou par la nomination de comité dans chaque township ou arrondissement sujet à l'approbation du conseil. J'ai exprimé mon opinion en faveur de cette dernière manière d'interpréter l'acte—que la disposition était générale et indéfinie, et laissait chaque conseil agir à sa discrétion et suivant les circonstances quant au mode d'exercer les pouvoirs généraux que l'acte lui accorde ; et j'ai suggéré la convenance pour chaque conseil d'établir certaines règles générales sur l'étendue moyenne de chaque arrondissement d'écoles, et de nommer alors un comité pour chaque township composé peut-être des conseillers et du surintendant de district, dans le but de régler, autant que possible, tous les arrondissemens d'écoles des dits townships, suivant les règles générales adoptées par le conseil, et poser ainsi les fondations qui feront à l'avenir fonctionner l'acte d'une manière uniforme et permanente. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'amender l'acte à cet égard ; je pense que tout ce qu'il faut c'est de l'expérience, des soins et de la discrétion de la part des conseils municipaux. Dans un département à peu près nouveau du gouver-

* Voir appendice à ce rapport No. 4.

Appendice
(F.)

26 janvier.

nement municipal, on ne peut pas supposer que les hommes les plus intelligens et les plus patriotiques agiront en tout temps pour le mieux ; mais l'expérience et l'intérêt croissant que prendront les conseillers dans le grand œuvre de l'éducation du peuple remédiera beaucoup mieux, je crois, aux irrégularités et aux maux qui s'introduiront dans ce département du système des écoles, que les fréquentes modifications que l'on peut introduire dans la loi.

II. DENIERS DES ECOLES.

1. *Montant prélevé par les taxes et cotisations locales.*—Le montant des deniers volontairement fournis par les habitans des divers districts, par l'entremise du conseil, de la cotisation ou des taxes des syndics, et le nombre des enfans qui ont fréquenté les écoles sont les seuls moyens que nous ayons de connaître les sentimens du peuple sur le système des écoles et sur le progrès de l'éducation élémentaire. Sous ces deux points de vue, je suis heureux de pouvoir dire que l'année 1847 est supérieure à l'année précédente, quoique les affaires financières et commerciales de la province aient été bien mauvaises dans cette année de 1847. Le tableau statistique ci-joint marqué A, présente un aperçu de ce qui a été obtenu de toutes sources quelconques pour payer le salaire des instituteurs des écoles élémentaires, non seulement dans les divers districts mais encore dans les divers townships du Haut-Canada, et l'extrait général A indique le résultat dans chaque district. Le montant total de la cotisation du conseil pour 1847 était de £22,955 2s 8d ; le montant total de celle de 1846 était de £21,871 16s 6d. Le montant total provenant de la taxe des syndics en 1847 était de £30,543 10s 5½d ; et en 1846 il était de £29,385 12s 4d. Le montant total des cotisations du conseil et de la taxe des syndics pour 1847 (à part l'allocation législative de £21,000) était de £53,498 13s 1½d,—exactement deux cent cinquante pour cent de plus que le produit de ces taxes en 1846. D'après l'extrait général A, on verra que la balance des deniers d'écoles pour les années précédentes, dans les mains des surintendants de district au commencement de l'année 1847, se montait à £5,915 14s. 6d. ; qu'en janvier 1848, ces balances se montaient à £5,614 19s. 0d. Le montant total des deniers provenant de toutes sources et employés au paiement des salaires des instituteurs des écoles élémentaires pour 1847, était de £77,599 11s. 4½d. ; le montant total pour l'année précédente était de £72,109 8s. 6½d. Ceci renferme seulement le montant des salaires des instituteurs, non compris les deniers employés à ériger, meubler, chauffer les maisons d'écoles, etc., etc.

2. *Comparaison avec l'Etat de New-York.*—La population de l'état de New-York est de plus de trois millions ; la population du Haut-Canada peut être d'environ un cinquième de celle de l'état de New-York. Maintenant le montant des deniers prélevés par la taxe de comté dans l'état de New-York, en 1847, était de \$275,000.00 ; tandis que le montant prélevé en la même manière dans le Haut-Canada était de \$91,820.60—un tiers du montant prélevé dans l'état de New-York, en la même manière et pour les mêmes fins.

En outre, le montant payé par taxes pour les salaires des instituteurs dans l'état de New-York, pour 1847, était de \$462,840.00 ; le montant provenant de la même source et pour les mêmes fins dans le Haut-Canada était de \$122,174.00,—plus d'un quart de celui de l'état de New-York.

Bien plus, le montant provenant du fonds de l'état pour les écoles, et celui de l'allocation législative dans l'état de New-York, pour 1847, était de \$275,000.00 ; le montant de l'allocation législative dans le Haut-Canada pour la même fin, était de \$84,000.00,—à peu

Appendice
(F.)

26 janvier.

près un tiers du montant accordé dans l'état voisin avec une population cinq fois plus grande que celle du Haut-Canada.

Le système des écoles dans le Haut-Canada n'est en opération que depuis sept ans ; celui de l'état de New-York existe depuis cinq fois ce temps.

Ces faits répondront victorieusement aux attaques qui ont été dirigées contre notre système actuel des écoles, et ils ne sauraient manquer d'être agréables aux sentimens de tous les amis de l'éducation dans le Haut-Canada.

Il y a cependant dans les dépenses encourues pour les écoles élémentaires dans les deux pays un point de comparaison affligeant pour tout canadien qui aime son pays. Dans l'état de New-York, en 1847, l'état a approprié la somme de \$55,000.00 et le peuple a prélevé par cotisation locale \$38,000.00 pour les bibliothèques des écoles élémentaires, tandis que notre législature n'a pas voté un seul denier pour cette fin dans le Haut-Canada ; je me flatte qu'avant le commencement d'une autre année, nous aurons à nous féliciter, aussi nous, sous ce rapport, et nous pourrons nous comparer avec nos voisins les américains.

III. LES INSTITUTEURS ET LEURS SALAIRES.

1. Nombre total des instituteurs sous emploi.—

D'après l'extrait ci-joint C, il paraît que le nombre total des instituteurs qualifiés employés dans les écoles en 1847, était de 2812 ; que le nombre de ceux qui y étaient employés sans certificat de qualification, durant une partie de l'année, était de 216 ; que le nombre total des instituteurs employés dans les 2727 écoles dont il a été fait rapport, était de 3028, faisant voir qu'il a été employé 304 instituteurs de plus qu'il n'y avait d'écoles, et qu'en conséquence il a dû y avoir des changemens d'instituteurs dans plusieurs écoles dans le cours de l'année—ce qui a dû être le plus grand obstacle qui s'est présenté au progrès des écoles. On se plaint fortement de ce mal dans plusieurs des districts ; tandis que l'extrait C. fait voir dans quels districts ce mal a existé sur le plus grand pied, le tableau C indique dans quels townships de chaque district on a le plus changé d'instituteurs. Il paraît cependant qu'en somme ce mal existe à un degré beaucoup plus grand dans l'état voisin de New-York que dans ce pays. Dans le rapport du surintendant de l'état pour 1847, je trouve que le nombre des instituteurs employés dans le cours de l'année est de 18,785 : celui des écoles dont il est fait rapport, est de 10,859,—ce qui donne environ quatre-vingt pour cent plus de maîtres que d'écoles. On ne tient cependant pas compte des écoles dans lesquelles on emploie plus d'un instituteur à la fois.

2. Nombre comparatif des instituteurs et des institutrices qui sont sous emploi.—Il paraît aussi, d'après l'extrait général C que sur les 3028 personnes employées à enseigner en 1847, il y avait 2356 instituteurs et 663 institutrices. La distinction entre les instituteurs et les institutrices fut introduite pour la première fois dans les rapports de 1847. Je ne saurais dire, en conséquence, si le nombre des institutrices augmente ou non ; je suis porté à croire qu'il augmente. C'est un fait remarquable que dans l'état de New-York, le nombre des institutrices employées en 1847 était de 15,821, tandis que le nombre des instituteurs n'était que de 2,965. Il paraît d'après l'extrait C, que dans les districts de Huron, Bathurst, Simcoe, et Wellington, le nombre des institutrices est plus petit, et qu'il est plus grand dans les districts de Niagara, Midland, Newcastle, Brock et Johnstown. Le tableau ci-joint marqué C, fait voir le nombre comparatif des instituteurs et des institutrices em-

ployés dans les townships de chaque district dans le Haut-Canada.

3. *Certificat de qualification.*—L'extrait marqué C, ci-annexé, fait voir que sur les 2812 instituteurs dûment qualifiés employés en 1847, 1687 d'entre eux ont reçu des certificats de qualification durant l'année ; 1284 de la part des surintendants de district, et 403 de la part des visiteurs d'écoles. On verra que dans plusieurs districts il ne paraît pas que les visiteurs d'écoles aient accordé des certificats. Dans le fait, j'ai été informé que les conseils municipaux ont formellement recommandé aux visiteurs de ne point accorder de certificats dans leurs districts, mais de laisser cela absolument aux surintendants de district, afin que dans chaque district on pût maintenir une règle uniforme et convenable de qualification à l'égard des instituteurs.

Dans les formules et réglemens, chap. 2, sec. 5, préparés pour mieux organiser et régir les écoles élémentaires dans le Haut-Canada, j'ai spécifié les qualifications les moins rigoureuses que l'on doit exiger des instituteurs ; mais j'ai raison de croire que dans plusieurs cas les visiteurs d'écoles en ont exigé de beaucoup moins considérables. On a recommandé de permettre aux visiteurs d'écoles d'accorder des certificats de qualification, non pas comme mesure permanente, mais comme un règlement temporaire qui devait faire passer du vieux système des surintendants de townships à un système meilleur et plus uniforme. C'est avec raison que l'on croyait qu'un certificat de qualification, donné par deux visiteurs, choisis parmi les membres du clergé, les magistrats et les conseillers de district, pour une école et une année seulement, serait une garantie aussi bonne, sinon meilleure, contre l'emploi d'instituteurs incapables, que ne peut l'être un certificat donné pour tout un township par le surintendant de township ; et le résultat est venu à l'appui de cette opinion, car personne ne peut douter qu'il y a aujourd'hui beaucoup moins d'instituteurs incapables et immoraux qu'il n'y en avait avant la passation du présent acte des écoles. D'ailleurs, quand on songe qu'un surintendant de district n'est pas seulement examinateur, mais qu'il a vis-à-vis des instituteurs divers autres rapports qui ont déjà créé des différends personnels, et qui pourront en créer encore, les instituteurs et les personnes qui veulent le devenir se trouvent bien peu à l'aise de voir, dans tous les cas, leurs positions et leurs privilèges comme instituteurs à la merci de la volonté d'un seul homme. Cependant je suis loin d'être content du système actuellement suivi pour accorder des certificats, mais j'espère qu'il sera bientôt remplacé par un autre meilleur. Si chaque conseil de district était chargé de nommer un bureau d'examineurs, le surintendant devant en être *ex officio* le président, lequel se réunirait un ou deux jours, deux ou quatre fois chaque année, en des lieux et temps fixés d'une manière publique, pour examiner les personnes qui désirent enseigner dans une école, dans ce cas le surintendant de district n'aurait que huit jours à donner chaque année à ces examens—les instituteurs pourraient être examinés devant un bureau compétent, suivant un programme connu, (préparé par le surintendant des écoles, et sanctionné par le gouverneur général en conseil,) dans le mode comme dans les matières d'enseignement, et seraient classifiés suivant leur capacité et leurs qualifications. Ces examens publics et périodiques auraient un effet salutaire sur l'esprit et les études de tous les instituteurs—donneraient aux plus capables ces marques de distinction qu'ils méritent—et établiraient dans chaque district et dans toute la province une règle uniforme et respectable pour tous les instituteurs. Le nombre très limité des certificats accordés par les visiteurs d'écoles fait voir que l'on peut aisément y suppléer, et cela au grand avantage du système des écoles, sans qu'il en résulte de grands inconvéniens.

Appendice
(F.)

26 janvier.

Je crois que comme règle générale, les surintendants de district ont exercé avec beaucoup de jugement et de justice le pouvoir important dont ils sont revêtus d'accorder et d'annuler des certificats de qualification. Dans un district où l'intempérance avait jusques-là régné à un point considérable, même parmi les instituteurs, le surintendant a donné avis qu'il n'accorderait de certificats de qualifications qu'aux personnes strictement sobres, et, qu'à l'expiration de six mois, il annulerait les certificats de tous les instituteurs qui se seraient enivrés en aucun temps. Le résultat a été que la plupart des instituteurs, qui jusques-là avaient été intempérants, sont devenus strictement sobres; ceux qui n'ont point voulu se corriger, ont été renvoyés, et aujourd'hui le district a le bonheur de posséder des instituteurs parfaitement sobres.* Je connais deux autres districts dans lesquels les surintendants ont suivi la même conduite qui a été couronnée des mêmes résultats; et je crois qu'il y a raison de se féliciter généralement de la manière dont les surintendants de district ont procédé à cet égard. Dans une note qui y a rapport dans les formes et réglemens imprimés, je remarque ces mots: "aucune personne intempérante ou débauchée ne sera chargée d'instruire la jeunesse." Je crois que c'est là l'esprit et l'intention de la 13^{me} section de l'acte des écoles, clause 5, qui oblige les surintendants de district "à examiner toutes les personnes, qui se présentent comme candidats pour enseigner dans les écoles élémentaires, sur leur caractère moral, leur conduite et leur capacité;" et j'espère humblement que le gouverneur général en conseil accordera à tous les arrondissemens d'écoles dans le Haut-Canada, sans exception, l'avantage inestimable de posséder des instituteurs vraiment sobres et moraux.

4. *Les salaires.*—Il y a eu une légère augmentation dans le montant des salaires en 1847, comparés à ceux d'aucune autre année précédente. La moyenne des salaires actuellement reçus par les instituteurs et les institutrices, pour le temps durant lequel leurs écoles ont été ouvertes en 1845, était de £26 2s.; en 1846, £26 4s.; en 1847, £28 10s. Si les écoles eussent été ouvertes pendant le cours de chacune de ces années, le salaire de ces instituteurs aurait été pour 1845, £33 10s.; pour 1846, £36 15s.; et pour 1847, £37. Je pense que ces sommes sont pour la plupart en sus des pensions, dont on ne donne point le montant dans les rapports. Dans les rapports locaux, on n'établit point de distinction entre les salaires actuellement payés aux instituteurs et aux institutrices. Le surintendant des écoles élémentaires pour l'état de New-York, dans son rapport pour 1847, dit que "la moyenne de la rémunération mensuelle des instituteurs était pour toute l'année de \$13.81 en 1845; \$15.42 en 1846; et \$15.95 en 1847; et celle des institutrices était de \$6.50 en 1845; \$6.69 en 1846; et \$6.69 en 1847—indiquant une légère augmentation dans le salaire annuel des instituteurs. Le nombre des instituteurs âgés de moins de 18 ans que l'on trouva sous emploi, lors des deux visites, † était de 2,322, dont 1,969 étaient des institutrices; et 1,943 étaient âgés de plus de trente ans, et sur ce dernier nombre 1,434 étaient des instituteurs. Les autres étaient âgés depuis 18 ans jusqu'à 30 ans.

Il paraît ainsi que la rémunération des instituteurs dans l'état de New-York est bien meilleure que dans le Haut-Canada. Mais l'on doit remarquer aussi qu'un cinquième seulement des personnes qui sont employées à enseigner dans les écoles sont des instituteurs, tandis que dans le Haut-Canada ils forment les quatre cinquièmes. Comme le nombre des instituteurs est bien petit dans l'état de New-York, on peut

* L'original a été détruit par le feu, les épreuves ont été corrigées par la copie qui avait été fournie à l'imprimeur.

† Dans l'état de New-York, la loi exige qu'il soit fait une visite des écoles en été et en hiver, et un rapport sur chaque école, divisant en trois classes l'âge des instituteurs et la durée du temps pendant lequel ils ont enseigné.

supposer qu'ils possèdent généralement des qualifications supérieures; et je ne pense pas qu'en moyenne la rémunération qu'ils reçoivent soit plus grande que celle que reçoivent les meilleurs instituteurs dans le Haut-Canada. Le tableau statistique A indique le montant du salaire que reçoivent les instituteurs dans chaque township; et l'extrait général A indique le montant brut et la moyenne des salaires payés aux instituteurs dans chaque district.

Cette légère rémunération que reçoivent les instituteurs est la cause principale du peu de progrès des écoles élémentaires. Des personnes possédant des connaissances et des capacités n'enseignent point pour rien ou pour peu de choses, quand elles pourront avoir de meilleures rémunérations dans d'autres occupations. Le peuple ne peut pas plus avoir de bons instituteurs qu'il ne peut avoir de bons avocats ou de bons médecins, s'il ne veut payer pour leurs services. On peut juger du degré d'intelligence qui règne dans un arrondissement d'école ou dans une corporation de syndic par le montant du salaire qu'ils sont décidés à accorder à un bon instituteur. Dans tous les townships, districts ou arrondissemens d'écoles où il y a peu d'intelligence, et par conséquent où l'on ne sait pas apprécier l'éducation, on s'opposera toujours à la taxe des écoles, aux cotisations des écoles, l'on recherchera toujours les instituteurs à bas prix et l'on ne voudra point de réserve dans l'allocation que la législature fait aux écoles. Ce sont ces arrondissemens qui ont soulevé dans la province les deux ou trois objections contre les dispositions de la loi qui exige que la taxe des écoles soit égale au montant que la législature accorde pour qu'elles y aient droit; condition qu'exigent tous les États de la république américaine aussi bien que le Canada, et sans l'effet de laquelle le gouvernement verrait l'éducation rétrograder au lieu d'avancer et se répandre. Afin de remédier aux maux qui résultent du salaire trop bas que les instituteurs reçoivent, quelques personnes ont recommandé que la loi devrait fixer une somme minimum comme salaire de l'instituteur, laquelle lui serait payable par trimestre ou annuellement. Mais une somme qui suffirait à un instituteur dans un district serait trop faible pour un instituteur qui résiderait dans un autre district, et une disposition de cette nature violerait, je crois, d'une manière funeste et dommageable les droits déjà reconnus des localités et des individus, et serait plus au détriment qu'à l'avantage des instituteurs. Le remède le plus efficace à ces maux, du moins quant aux dispositions de la loi, je l'ai suggéré au gouvernement en mars, 1846, (voir Journal d'éducation pour le Haut-Canada, No. 2, pages 41, 42.) C'était d'obliger chaque arrondissement d'école à prélever une somme égale à celle du fonds des écoles à elle répartie, afin d'avoir droit de recevoir cette partie du fonds des écoles. Cette recommandation était basée sur les résultats réels que j'avais remarqués dans tous les arrondissemens qui avaient de bonnes écoles. Cette recommandation proposait d'étendre aux arrondissemens d'écoles particulières, afin qu'elles pussent participer au fonds des écoles de district, la même condition à laquelle avaient été obligés de se soumettre les districts pour avoir part à l'allocation votée par la province en faveur des écoles. Si cette recommandation, au lieu d'être rejetée par la majorité de la chambre d'assemblée, d'alors, eût été suivie, et si l'on eût aussi adopté la suggestion qui l'accompagnait, savoir: d'autoriser les syndic à prélever la moitié du fonds des écoles, par une taxe imposée sur les personnes qui les avaient élus, suivant les propriétés, et non pas seulement sur les parens qui envoyaient des enfans aux écoles, les salaires des instituteurs, comme me l'ont assuré des personnes d'expérience résidant dans différens districts, auraient été plus élevés qu'ils ne le sont; les enfans auraient été plus assidus aux écoles, et partant les écoles auraient été meilleures. Mais si l'on augmente les pouvoirs des syndic

Appendice
(F.)

26 janvier.

seulement, (sans proposer de nouvelles conditions,) je prévois qu'il y aura une grande amélioration dans les salaires des instituteurs, et dans les résultats des écoles élémentaires, par suite des qualifications plus élevées que l'on exige pour enseigner dans les écoles, et que l'établissement d'une école normale et les publications qui sont faites sur l'éducation ont su créer. Lorsque le peuple aura devant lui la preuve et l'exemple de ce que c'est qu'une bonne instruction, il la désirera bientôt et saura comprendre que l'instruction est à bon marché fût-elle deux fois plus chère qu'elle ne l'est aujourd'hui. On ne peut pas supposer qu'il sera payé de forts salaires à des instituteurs médiocres, quelque chose que puissent désirer ou réclamer ces instituteurs; et il n'est pas même désirable que ces instituteurs trouvent de l'emploi. Il est cependant consolant de dire que le nombre des bons instituteurs augmente considérablement dans les divers districts, et qu'on les recherche à un point qui ne s'est jamais vu auparavant. Le caractère de la profession et la rémunération qu'elle recevra augmentera dans la même proportion; et de bons instituteurs et de bons salaires seront considérés comme inséparables dans l'opinion comme dans la pratique suivie dans le pays, à mesure que se répandront les connaissances et les vrais principes de l'économie sociale.

IV. NOMBRE DES ENFANS EN AGE D'ALLER AUX ÉCOLES ET NOMBRE DE CEUX QUI Y VONT.

Le tableau statistique ci-annexé (marqué B) donne l'aperçu du nombre des enfans en âge d'aller à l'école, du nombre de ceux qui y vont, garçons ou filles, un état comparatif et approximatif de leur assiduité, en été et en hiver, et les diverses études qu'ils y suivent. Ces statistiques s'étendent à chaque township dans le Haut-Canada, pendant que l'extrait général B. donne un tableau détaillé comparatif des mêmes statistiques dans les divers districts. Comme c'est la première fois que l'on cherche à établir des statistiques aussi variées dans leurs détails et aussi étendues dans leur caractère, on ne saurait dire qu'elles sont complètes. Les surintendants locaux disent qu'elles sont bien incomplètes; mais toutes défectueuses qu'elles soient, et toutes éloignées qu'elles soient de la vérité, elles fournissent des faits d'une nature consolante, et témoignent de la grande importance des écoles élémentaires et du devoir que s'est fait tout homme d'état et tout ami de son pays d'en promouvoir l'avancement par tous les moyens en son pouvoir.

Il paraît que le nombre entier des enfans qui assistaient aux écoles élémentaires en 1847, était de 124,829, étant 14,827 de plus qu'en 1845, et 22,917 de plus qu'en 1846. Sur les 124,829 enfans dans les écoles, il y avait 65,575 garçons et 55,254 filles. Il paraît aussi que l'assiduité des garçons comparée à celle des filles durant l'hiver, était comme 20 est à 13, et durant l'été comme 17 est à 14. Il est évident que les garçons fréquentent beaucoup plus les écoles que les filles. On pourra voir aussi que le nombre moyen des enfans par école, en été, était de 31, et en hiver, de 33; que le nombre total en moyenne, des enfans qui assistaient aux écoles, était, durant l'hiver, de 89,991 et durant l'été, de 84,537. Le tableau et l'extrait B, fait voir une variation considérable dans tous ces détails et partant des degrés différens dans le progrès des écoles élémentaires dans les divers townships et districts du Haut-Canada.

C'est un fait singulier que, pendant que le nombre moyen des enfans qui assistent aux écoles dans l'état de New-York, comparé à celui porté sur les livres, était comme quatre est à dix, le nombre moyen des enfans qui assistaient aux écoles dans le Haut-Canada, comparé à celui porté sur les livres, était comme sept est à dix. Mais d'un autre côté, le nombre total des élèves qui assistaient aux écoles élémentaires dans l'état de New-York, était plus considérable que le nombre total des enfans âgés de cinq à seize ans;

pendant que dans le Haut-Canada le nombre entier des enfans entre ces deux âges, était de 230,975, dont 124,829 seulement sont donnés comme assistant aux écoles élémentaires, faisant voir ainsi, de la manière la plus claire, combien il reste encore à faire pour doter chaque enfant du Canada du bienfait inestimable d'une bonne éducation. La question qui se présente naturellement est de savoir pourquoi le nombre des enfans qui assistent aux écoles est beaucoup moindre dans le Haut-Canada que dans l'état de New-York, proportion gardée du nombre des enfans en âge d'aller aux écoles, quand les habitans du Haut-Canada, comme on l'a fait voir dans une autre partie de ce rapport, ont beaucoup plus à payer, en proportion de leur nombre, pour le soutien des écoles élémentaires que les habitans de l'état de New-York? Je pense que les principales raisons sont, 1° Parce que la conviction où l'on est de la nécessité absolue de l'éducation quelque forte qu'elle soit, n'est pas aussi générale en ce pays, qu'elle l'est dans l'état de New-York. Là, personne ne pense à élever ses enfans sans leur donner de l'éducation, pas plus qu'il ne pense à les élever pour les vendre ensuite sur les marchés à esclaves des états du Sud; ici, au contraire, des milliers de parens considèrent que c'est une perte qu'ils éprouvent que d'envoyer leurs enfans aux écoles et que c'est une oppression qu'ils subissent en payant la taxe des écoles. Ils veulent une ignorance sans frein, un état de barbarie libre. 2° Là, les instituteurs y sont beaucoup plus employés qu'ici, et par conséquent la taxe des écoles y fournit une raison moins forte qu'ici de ne pas envoyer leurs enfans aux écoles. 3° Il y a beaucoup plus d'écoles gratuites qu'ici, c'est-à-dire, ces écoles qui sont supportées par la taxe imposée sur les propriétés et auxquelles les enfans en âge d'aller aux écoles ont gratuitement accès. On a pu voir dans le cours de cette année, que partout où l'on a établi le système des écoles gratuites, dans les villes comme dans les campagnes, le nombre des élèves a augmenté de cinquante à cent vingt pour cent, quoique ce système ne soit encore que dans son enfance.

V. TEMPS PENDANT LEQUEL LES ÉCOLES SONT OUVERTES PAR DES INSTITUTEURS QUALIFIÉS.

La loi actuelle exige que l'école soit tenue pendant six mois de l'année par un instituteur qualifié, comme condition du droit d'avoir part à l'aide du fonds des écoles. Cette disposition de l'acte des écoles n'a causé aucun inconvénient, au contraire, les surintendants des localités m'ont assuré qu'elle a opéré d'une manière salutaire. Les quelques cas de pauvreté et d'incapacité qui se sont présentés dans chaque district ont été soulagés d'une manière efficace par l'opération d'une autre disposition de la loi. Dans tous les districts, il y a des arrondissemens d'écoles sans écoles et par conséquent les deniers qui leur sont répartis restent dans les mains des surintendants de district. Au commencement de chaque année, il se trouve donc entre les mains des surintendants de district une balance des deniers d'écoles répartis dans l'année précédente. Par la 9e clause de la 13e section de l'acte des écoles, il est pourvu que le surintendant de district retiendra entre ses mains, sujet toujours aux ordres du surintendant des écoles, tous les deniers qui pourront avoir été répartis en faveur de son district pour l'année et qui n'ont point été demandés ou dépensés conformément aux dispositions de l'acte; en conséquence, pendant ma visite de l'automne dernier, et dans ma correspondance officielle, j'ai recommandé au surintendant de chaque district, de bien considérer d'abord, en disposant de ces balances, l'état des arrondissemens d'écoles pauvres et peu étendus; ceux qui méritaient particulièrement du secours par rapport à leurs efforts méritoires et à leur pauvreté. J'ai trouvé que cette manière de procéder était satisfaisante et avantageuse. Elle nous met en état de faire face aux cas qui s'écartent de la règle générale—elle favorise le surintendant de district dans les efforts qu'il fait pour encourager les nobles efforts,

Appendice
(F.)

26 janvier.

dans des circonstances difficiles ou malheureuses, et en même temps lui donne plus de force pour faire exécuter la loi dans les arrondissemens négligents et qui peuvent en remplir les dispositions.

Le tableau et l'extrait ci-annexé marqué B indique le temps durant lequel les écoles ont été tenues ouvertes par des instituteurs qualifiés dans chaque township et district du Haut-Canada. D'après ces états, on peut voir que le temps moyen pendant lequel en 1847, les écoles élémentaires ont été ouvertes dans le Haut-Canada, a été de huit mois et un tiers de mois. Dans le rapport des écoles de l'état de New-York en 1847, le surintendant, en parlant de la durée moyenne, du temps pendant lequel les écoles avaient été ouvertes, dit: "Le nombre de mois en moyenne paraît être de huit pour tout l'état."

VI. CLASSIFICATION DES ELÈVES ET MATIÈRES ENSEIGNÉES DANS LES ÉCOLES.

Ce chapitre renferme des informations toutes nouvelles par rapport à nos écoles élémentaires. Le rapport des écoles se bornait jusqu'ici à mentionner le nom des élèves, le temps que les écoles avaient été ouvertes et le montant des deniers prélevés pour le salaire des instituteurs. Au-delà de ces informations tout paraissait excessivement vague et insuffisant. Il m'a semblé qu'il est tout aussi important de connaître les études et les connaissances des élèves qu'il l'est de savoir leur nombre. J'ai en conséquence préparé à cette fin et transmis des formules de rapports en blanc. Je ne puis supposer que ces formules, pour la première fois aient été dans tous les cas remplis avec exactitude, et encore moins d'une manière complète. Je divisai les classes de lecture en cinq, chaque classe correspondant avec les cinq espèces de livres de lecture de la série nationale, demandant, en même temps, que dans les écoles où l'on ne se servait point des livres de la série nationale, les classes les moins avancées dans la lecture seraient placées dans la colonne No. 1., et les plus avancées ensuite dans la colonne No. 2, etc., etc. Le tableau B. ci-annexé indique le nombre d'élèves dans les diverses branches de connaissance suivies dans les écoles élémentaires dans tous les townships du Haut-Canada, et l'extrait B donne un aperçu du total dans chaque district. Ces statistiques font voir d'une manière bien claire mais bien pénible la nature tout élémentaire de ces écoles et la nécessité absolue d'employer tous les moyens de les relever. On pourra voir d'après ces tableaux qu'en 1847, il y avait dans le Haut-Canada, dans la première et seconde classe de lecture des écoles élémentaires, 19,525 élèves; dans la seconde, 20,179; dans la troisième, 21,428; dans la quatrième, 16,546; dans la cinquième ou la classe la plus élevée, 8,126; que dans les quatre premières règles d'arithmétique, il y avait 18,741 élèves; dans les règles composées de réduction, 12,527; dans les proportions et les règles plus avancées, 10,418; dans la grammaire anglaise, 13,743; dans la géographie, 10,563; dans l'histoire, 3,841; dans l'écriture 45,467; dans la tenue des livres, 2,116; dans le mesurage, 615; dans l'algèbre 336; dans les autres branches de connaissances non énumérées plus haut, 1,773. Les 1,773 enfans qui sont mentionnés comme étudiant "d'autres branches de connaissances" semblent avoir suivi "des études plus élevées;" car, sous ce chapitre dans l'extrait C, on voit 41 écoles élémentaires dans lesquelles on enseigne le grec et le latin; 60 dans lesquelles on enseigne le français, et 77 dans lesquelles on enseigne les élémens de la philosophie naturelle. On ne donne point le nombre des élèves qui suivent ces études.

Il paraît donc que sur les 124,819 enfans qui fréquentent les écoles, 41,686 seulement ou le tiers, apprenant l'arithmétique; qu'il n'y en a que 45,467 ou un peu plus du tiers qui écrivent, moins qu'un dans dix qui apprennent la grammaire anglaise; pas un dans

doze, la géographie; un seul dans trente-deux, l'histoire; et un dans quarante-neuf, la tenue des livres.

Maintenant, quand l'on considère que sur ce nombre d'enfans qui fréquentent les écoles, un si petit nombre suit ces branches d'étude dont il faut toujours quelque connaissance même pour former l'éducation élémentaire d'un enfant dans le pays, on est péniblement frappé de l'état d'insuffisance dans lequel se trouvent les écoles élémentaires, et du devoir imposé au gouvernement et à la législature d'user encore de plus grands efforts pour en promouvoir l'avancement, surtout quand ces écoles sont les écoles du peuple, par excellence, et qu'elles forment les seuls moyens que les dix-neuf vingtièmes de la population peuvent avoir à leur portée pour instruire les générations futures et les maîtres du pays.

En revenant au rapport du surintendant des écoles de l'état de New-York pour 1847, je trouve que, durant la visite faite en hiver à 7,085 écoles, il y avait sur les livres ou registres les noms de 336,417 élèves, dont 15,459 apprenaient l'alphabet; 33,789, à épeler; 287,169, à lire; 172,606, l'arithmétique, ou plus de la moitié de tous les enfans dont les noms étaient inscrits aux livres; 112,682, la géographie, ou un peu moins d'un tiers de tous les élèves; 16,197, l'histoire, ou un sur vingt; 62,508, la grammaire anglaise, ou un peu plus d'un sur cinq; 5,301, la tenue des livres, ou un sur soixante-et-trois; 7,242, l'algèbre; 33,749, l'usage des globes; 1,511, la géométrie, l'arpentage, etc., etc., (proportion plus faible que dans les écoles du Haut-Canada); 14,445, la philosophie naturelle; 1,822, la philosophie métaphysique et morale; 8,182, la physiologie; 43,753, la composition; 97,581, la musique vocale, fait agréable et important; 184,521, l'écriture, ou plus de la moitié; 16,248, la chimie et l'astronomie; 87,914, l'analyse et la définition. Il est inutile de faire remarquer combien, à deux ou trois exceptions près, la comparaison est toute en faveur des écoles élémentaires de l'état de New-York, sous le rapport du cours d'études et du nombre d'élèves qui en étudient les branches les plus essentielles et les plus élevées. Après avoir comparé le progrès des écoles pendant les années 1845, 1846 et 1847, le surintendant de l'état remarque: "La chose la plus consolante que l'on remarque en comparant le résultat des diverses années mentionnées plus haut, c'est l'accroissement vraiment considérable dans le nombre des élèves qui suivent l'étude des branches plus avancées et plus élevées de l'instruction anglaise; telles que l'usage des globes, l'algèbre, la géométrie, l'arpentage, etc., la physique, la métaphysique et la morale, la physiologie, la tenue des livres, la chimie et l'astronomie. L'introduction de l'étude de ces branches de connaissances dans nos écoles élémentaires a été sanctionnée par la législature du pays et est approuvée par les hommes les plus distingués et les plus habiles de notre siècle à promouvoir la cause et à avancer les intérêts de l'instruction publique. L'élève que l'on voit aujourd'hui résoudre un problème de géométrie dans l'une de nos écoles élémentaires, démontrera bientôt les problèmes les plus difficiles de l'économie politique, ou doué d'une intelligence plus prompte et plus animée, il examinera et discutera dans nos salles législatives la science du gouvernement humain." D'après ce qui a déjà été fait, je suis certain que les écoles dans le Haut-Canada seront dans quatre ou cinq ans, aussi bonnes et aussi avantageuses à tous égards que celles de l'état de New-York.

VII. LIVRES EN USAGE DANS LES ÉCOLES.—IMPOR- TANCE ET DIFFICULTÉS DE CE DÉPARTEMENT DU SYSTÈME DES ÉCOLES.

Ce chapitre renferme encore des informations nouvelles dans le département des écoles. Comme les livres sont les instruments que l'instituteur emploie pour instruire ses élèves, c'est pénétrer dans l'inté-

Appendice
(F.)

26 janvier.

rieur de l'école, c'est aider à suggérer les moyens de l'améliorer, c'est connaître le succès des moyens déjà employés que connaître la nature de ces livres. Je n'ai point vu de rapport d'écoles, ni de publications ayant trait au même sujet, dans les états voisins, dans lesquels on ne reconnaissait pas et l'on ne déplorait pas les maux qui résultent de la grande variété des livres employés dans les écoles élémentaires. Mais ce n'est que dans les états nouveaux que l'on a pris de bons moyens d'y remédier. Là la passation de lois générales pour les écoles élémentaires et le choix des livres par le gouvernement se sont fait simultanément, parce que l'on était témoin des maux que l'omission de cette dernière mesure avait causés dans les vieux états. Dans l'état de New-York et dans les états de la Nouvelle Angleterre, les lois des écoles ont été passées et les écoles ont été établies et ont fonctionné pendant plusieurs années sans que le gouvernement ait, en apparence, connu l'importance qu'il y avait d'établir quelques dispositions au sujet du choix des livres. En même temps, des compilateurs et des éditeurs avaient répandu sur toute la surface du pays des livres d'école de toute espèce. Chaque partie du pays recevait la visite de marchands de livres d'écoles qui se faisaient concurrence, et toutes les écoles étaient remplies de livres hétérogènes. Avec cette variété immense et toujours croissante de livres d'écoles, il ne pourrait pas y avoir de division de classes ni de division d'instruction dans les écoles et partant point de succès ni progrès dans l'instruction. Le temps de l'instituteur et l'utilité de l'école furent réduits de plus de cinquante pour cent dans leur valeur. Depuis ces dernières quinze années, les gouvernements des états et les amis de l'éducation ont cherché à porter remède à des maux que l'on aurait pu prévenir; mais la tâche s'est trouvée difficile et n'est encore accomplie qu'en partie.*

Les bureaux de syndics pour les cités et villes incorporées dans l'état de New-York, prescrivent l'usage d'une seule espèce de livres dans les écoles soumises à leurs soins; et afin de porter un remède à ces maux autant qu'ils le peuvent dans les écoles de campagnes, le surintendant de l'état a ordonné que chaque bureau de syndics choisira une série de livres pour ses propres écoles, et ne pourra les changer pendant l'espace de trois années; et toute contravention aux instructions du surintendant de l'état, exposera le contrevenant à une amende de dix piastres. Dans les états de la Nouvelle-Angleterre, le pouvoir du gouvernement exécutif de l'état s'est toujours borné à veiller à ce que chaque township ou ville, ayant une certaine population, eût une école ou des écoles d'une certaine nature, mais le choix des livres ainsi que le choix des instituteurs a toujours été laissé aux comités des villes ou des townships et les efforts que l'on a fait pour remettre entre les mains de l'exécutif ces pouvoirs exercés depuis si longtemps dans ces localités ont toujours failli.†

En conséquence, ces gouvernements, pour remédier à ce que l'on regardait comme la défektivité fondamentale du système des écoles, ont été forcés d'employer des moyens qui leur ont fait obtenir par l'influence ce qu'ils ne pouvaient obtenir de force. Ils ont donc nommé des comités ou bureaux avec des secrétaires chargés de faire des lectures et disséminer ainsi les recherches qu'ils avaient faites sur les meilleurs moyens d'améliorer les écoles élémentaires.

* Depuis que ce paragraphe est écrit, j'ai appris que des mesures sont adoptées dans le cours de ce mois (nov. 1848.) sous les auspices du surintendant de l'état, lesquelles auront l'effet de faire adopter une seule série de livres d'écoles pour toutes les écoles élémentaires dans l'état de New-York.

† Le bureau d'éducation du Massachusetts a voulu avoir le pouvoir de recommander le choix des livres d'écoles en 1838, mais sans succès. Ce bureau n'a pas le pouvoir de répartir les deniers d'écoles, ou de faire des réglemens d'écoles ou d'intervenir dans les écoles; son pouvoir, comme on peut le voir dans le dernier rapport annuel (1847) du bureau, est "simplement de recueillir et disséminer les connaissances et faire des suggestions à la législature."

On peut avoir une idée de la grandeur du mal résultant de la multiplicité des livres et la difficulté d'y remédier, dans l'extrait suivant du rapport du surintendant des écoles pour l'état du Connecticut, en 1847. A en juger par les rapports des visiteurs d'écoles, il n'a été fait que bien peu de progrès dans le cours de l'année dernière pour diminuer la grande variété de livres en usage dans une même école et dans les écoles de la même société. Dans quelques cas, les visiteurs parlent d'une manière encourageante de l'espoir qu'ils ont de voir bientôt régner l'uniformité; mais il n'y a pas une seule société où les visiteurs rapportent que les livres dont ils ont recommandé ou prescrit l'usage sont les seuls livres en usage dans toutes les écoles soumises à leur surveillance. D'un autre côté, ils parlent unanimement des maux que cause évidemment la multiplicité des livres comme des principaux obstacles qui s'opposent aux progrès des écoles. Pour faire cesser ou diminuer ces maux les visiteurs suggèrent plusieurs remèdes:—

1o. La nomination par la législature d'un comité ou bureau dont les recommandations ou prescriptions s'étendraient sur tout l'état.

2o. Une recommandation ou prescription de la part du surintendant de l'état, dont l'accomplissement donnerait droit à retirer les deniers d'écoles.

3o. Action semblable du bureau ou comité de comté qui serait obligatoire pour toutes les écoles d'un comté.

4o. Les sociétés d'école par l'entremise d'un comité, pourraient être autorisées à acheter tous les livres nécessaires et en répartir le coût sur les élèves qui s'en servent.

5o. Refuser les deniers d'écoles à toute société et district qui ne prendraient point les moyens nécessaires d'établir de l'uniformité dans les livres en usage dans les écoles élémentaires situées dans leurs limites respectives.

Le grand point à obtenir, c'est l'uniformité dans toutes les écoles de la même société et ville et dans les villes adjacentes où la population change de l'une à l'autre, comme dans les districts manufacturiers. On ne pourra point obtenir cette uniformité, si l'action du comité ou du bureau chargé de faire des réglemens à cet égard, ne s'étend pas au-delà d'une année. Dans le fait, il y a raison de croire qu'aujourd'hui même il y a dans les écoles élémentaires de l'état une beaucoup plus grande variété de livres qu'il n'en existait il y a trois ans. Les tentatives que les visiteurs d'écoles ont faites pour introduire de nouveaux livres sans faire disparaître ceux qui étaient déjà en usage, n'a fait qu'ajouter à la variété; et l'action diverse du même corps dans les années successives n'a encore fait qu'augmenter la confusion.

D'après les rapports faits à ce département en 1846, corrigés par les rapports de cette année, il paraît que l'on se servait de plus de 295 auteurs différens ou espèces différentes de livres d'écoles, dans les branches de sciences suivantes savoir:—

13 dans l'épellation,	2 dans la botanique,
107 " la lecture,	5 " l'algèbre,
35 " l'arithmétique,	1 " l'histoire naturelle,
20 " la géographie,	2 " la physiologie,
21 " l'histoire,	1 " la composition,
16 " la grammaire,	4 " l'écriture,
7 " la philosop. nat.	2 " la morale,
5 " la chimie,	3 " l'arpentage,
2 " la géométrie,	2 " le mesurage,
3 " la métaphysique,	2 " la désclamation,
3 " la rhétorique,	4 " les dictionnaires,
5 " la tenue des liv.	etc., etc."

Succès des moyens employés pour introduire une série uniforme et convenable de livres dans les écoles du Haut-Canada.—Le surintendant de l'état du Connecticut recommande à ce sujet le plan suggéré avec succès par le bureau d'éducation de Boston à la législature du Massachusetts en 1838, et que notre législa-

Appendice
(F.)

26 janvier.

Appendice
(F.)

26 janvier.

ture provinciale a adopté dans le système des écoles élémentaires du Haut-Canada dans le but d'introduire de l'uniformité dans les livres en usage dans les écoles. Si l'on eût établi cette disposition législative lorsque l'on passa notre première loi d'écoles élémentaires en 1841, ou la seconde loi en 1843, les difficultés pour la mettre à exécution auraient été moins grandes qu'elles ne l'ont été en 1846 et le système des écoles aurait été bien mieux établi qu'il n'est aujourd'hui; car entre les années 1841 et 1846, il a été compilé et publié quelques nouveaux livres, il en a été importé un plus grand nombre d'autres, ne formant pas ensemble une série complète et encore bien moins convenable de livres d'école. Il n'est donc pas étonnant s'il a été fait quelque opposition à l'introduction d'une disposition si nouvelle et si importante dans notre système d'école. J'en avais fait voir la nécessité dans mon rapport sur un système d'éducation publique élémentaire pour le Haut-Canada; et je suis heureux de pouvoir dire que les résultats en ont justifié l'adoption, — qu'ils ont fait taire toutes les objections, et ont déjà mérité l'appui du public à un point que l'on n'aurait pu prévoir aussi promptement et qui est sans exemple dans aucun état d'Amérique. Il n'y a que deux ans que le bureau d'éducation a été établi et a recommandé l'adoption d'une série uniforme de livres d'écoles. Le bureau n'employa aucun pouvoir prohibitif parce qu'il n'était ni libraire ni imprimeur; il n'intervint pas dans les spéculations des individus, mais établit et suggéra des moyens pour favoriser leurs efforts utiles et profitables, et cela, joint aux mesures qui non seulement acheminèrent vers l'introduction de livres d'écoles d'une qualité supérieure, mais encore amenèrent une diminution de vingt pour cent dans le prix, prépara ainsi au pays le double avantage d'avoir des livres bons et à bon marché. Les procédés du bureau qui ont été suivis de résultats aussi prompts se trouvent détaillés dans le rapport spécial, pp. 7-9, que j'ai fait en juin, 1847, et qui a été imprimé par ordre de l'assemblée législative. Je disais dans ce rapport que le bureau national d'éducation de Dublin m'avait fait le don libéral de vingt-cinq assortimens de ses livres, formules et rapports, ce qui me mettait en état d'en offrir un à chaque conseil municipal de district et de cité dans le Haut-Canada. J'ai depuis visité ces districts, et j'ai donné moi-même les livres en question, en en expliquant le caractère et en sollicitant les représentants du peuple dans l'endroit et tous les amis de l'éducation élémentaire de les examiner et en considérer le contenu et le prix. En soumettant ces livres à cette épreuve et en cherchant à les faire connaître dans chaque district du Haut-Canada, j'ai fait cesser tous les soupçons et j'ai fait taire le cri absurde que l'on avait jeté en quelques endroits, que le surintendant cherchait à imposer au pays des livres d'écoles étrangers et dispendieux. Depuis cette époque je n'ai pas vu un seul papier-nouvelle du Haut-Canada qui ait écrit le moindre mot contre ces excellents livres. Plusieurs conseils de district en ont recommandé, en ont prescrit même formellement l'adoption; l'usage s'en répand d'une manière très rapide dans les écoles; partout où on les emploie, ils sont hautement approuvés: et aujourd'hui on peut dire que la voix unanime du pays a paisiblement et pleinement décidé la question qui s'élevait sur l'adoption générale que l'on devait en faire dans les écoles. Dans une autre partie de ce rapport (sous le chapitre des résultats généraux,) je donnerai quelques extraits sur ce sujet et divers autres sujets. En même temps je prends la liberté de renvoyer au tableau statistique marqué C, ainsi qu'à l'extrait général marqué C, pour un aperçu des principaux livres en usage dans les écoles dans chaque district et township du Haut-Canada.

1. *Readers.*—Le bureau d'éducation a attaché la plus grande importance à l'emploi du *National Reader*, comme étant un livre essentiel à la classification des

élèves de différens âges et de différens degrés d'avancement; et, bien que ce soit tout récemment qu'il a été introduit dans les écoles, on peut voir par l'extrait C, qu'il est déjà en usage dans 1317 écoles, à peu près la moitié de toutes les écoles dont il a été fait rapport. Le *English Reader* qui est en usage depuis si longtemps dans les écoles, est déjà bien au-dessous du *National Reader*, puisqu'il n'est employé que dans 1067 écoles; on se sert de divers autres *Readers* dans 358 écoles. Je ne doute point que, dans trois ou quatre ans, les maux résultant de la grande multiplicité des livres de lecture disparaîtront entièrement de nos écoles.

2. *Livres d'épellation.*—Cette peste universelle des livres d'épellation ordinaire qui régnaient jusqu'ici dans les écoles paraît diminuer, vu que, suivant l'extrait C, elle est limitée à 721 écoles. Les principaux livres de cette classe dont on se sert sont ceux de Mavor, Carpenters, Cobb et Davidson. Celui de Mavor est en usage dans 294 écoles; d'autres dans 427 écoles. Il est difficile de pouvoir concevoir un plan plus ingénieux pour épargner du trouble à l'instituteur et l'imposer inutilement et pernicieusement à l'élève. N'est-ce pas la chose la plus évidente du monde que l'enfant apprend le sens des mots d'une manière très facile et très avantageuse à mesure qu'il s'en sert, ou à mesure qu'il les rencontre dans sa lecture où il en voit l'application pratique en même temps qu'il en acquiert le sens? Qu'y a-t-il de plus naturel que l'enfant apprenne à épeler les mots de la même manière qu'il sera nécessairement obligé de le faire quand il le saura? Ce n'est que dans l'étude de la langue anglaise que l'enfant doit être comme la colonne immobile d'un livre d'épellation, pour apprendre comment s'épellent les mots de sa propre langue; l'enfant n'est pas condamné à ce travail fastidieux, à cette perte de temps, pour apprendre une langue étrangère, et cependant il écrit plus correctement cette langue étrangère qu'il n'écrit la sienne propre, malgré toutes les ressources de son livre d'épellation; à l'aide de quelques cinquante règles, on peut donner une construction correcte à la plupart des phrases contenues dans la langue anglaise; et à l'aide du quart de ces règles peut-on épeler les neuf-dixièmes des mots contenues dans notre langue? Pourquoi n'emploierait-on pas des règles dans ce dernier cas comme on en emploie dans le premier? Pourquoi ne se servirait-on pas de la répétition pour apprendre correctement la syntaxe comme l'on s'en sert pour l'orthographe? Pourquoi les colonnes confuses d'un livre d'épellation sont-elles plus propres à apprendre l'orthographe que ne l'est la lecture pour apprendre la grammaire? Si, pour enseigner l'orthographe, on suivait les principes sensés, la théorie rationnelle que l'on emploie pour enseigner l'étimologie, la syntaxe et la prosodie, ces enfans perdraient cette aversion qu'ils ont pour l'instruction, ils éviteraient une grande perte de temps et de peines et n'auraient plus cette horreur qu'ils éprouvent à la vue d'un livre d'épellation. Dans la série du *National Readers*, on enseigne à épeler en même temps qu'à lire sans l'aide (ou plutôt sans l'embarras) du livre d'épellation, et principalement à l'aide d'un petit livre appelé "*The Spelling-Book Superceded*," dans lequel on donne les règles de l'orthographe ainsi qu'une liste des mots les plus difficiles dans la langue anglaise, avec l'étimologie et la manière de les prononcer.

3. *L'Arithmétique.*—Quant à l'arithmétique, il n'est pas d'aussi grande importance de savoir de quel traité l'on se sert pour qu'il n'y en ait qu'un seul dans une école,—un traité élémentaire pour les commençans, et un autre traité pour les élèves plus avancés, correspondant aux deux traités publiés par le bureau national à Dublin. L'instituteur lui-même est le vrai et le meilleur traité d'arithmétique pour son école, et s'il ne peut point en enseigner et prouver les principes

Appendice
(F.)

26 janvier.

Appendice
(F.)

26 janvier.

et les règles sans avoir recours à aucun traité particulier, on apprendra bien peu de choses dans son école sur la science des nombres. L'arithmétique de Walkingam, dont il a été imprimé deux éditions dans le Canada, est en usage depuis longtemps dans les écoles. Il paraît, d'après l'extrait C, qu'en 1847 ce traité était en usage dans 1162 écoles; l'arithmétique élémentaire nationale, dans 615; celle de Daboll, dans 283; celle de Grey, dans 205; et 546 écoles se servaient de divers autres traités. Mais je crois qu'il est vivement à désirer que les exemples d'arithmétique soient principalement choisis dans les statistiques et le commerce du pays auquel on pourra les appliquer; les opérations auraient un double intérêt et seraient dépouillées de ce caractère abstrait qui forme l'obstacle le plus sérieux au progrès d'un commençant.

4. *Grammaire.*—Comme la grammaire nationale n'a rien de bien supérieur aux autres, le bureau d'éducation a cru convenable de recommander l'usage de trois grammaires dans les écoles, savoir: la grammaire nationale, celle de Lennie, et celle de Kirkham, laissant aux syndics à choisir celle qui leur paraîtra mieux convenir à leur école. La grammaire nationale est employée dans 220 écoles; celle de Lennie, dans 717; celle de Kirkham, dans 649; celle de Murray, dans 321; et 116 écoles employent diverses autres grammaires.

5. *Géographie.*—Chaque pays devrait avoir son traité de géographie comme son traité d'arithmétique. Tous les enfans devraient connaître parfaitement non seulement le climat et les principaux traits ainsi que les principaux produits de son pays, mais il devrait encore en connaître la position géographique, l'étendue, le sol, les eaux, la population, les particularités, les villes, et le commerce dans les divers districts. En Allemagne, un élève peut, en moins de dix minutes, tracer sur la planche de démonstration l'esquisse fidèle de l'Allemagne, avec ses divisions politiques, ses rivières, ses cités et villes; il vous dira son commerce, ses débouchés, ses produits et ses manufactures. Les connaissances qu'il a sur les pays étrangers sont proportionnées aux rapports que ces pays ont avec l'histoire et le commerce de son propre pays. Dans quelques-unes des grandes écoles d'Allemagne que j'ai visitées, aucun élève ne pouvait dire la situation du Canada, mais il était parfaitement au fait du panorama d'Europe, connaissait les montagnes, les cours d'eau, les lacs mêmes de son pays. Il en est ainsi de la jeunesse des Etats-Unis. Examinez leur géographie, ou entrez dans leurs écoles, et vous verrez quelle étendue, quelle importance l'on donne à la population, aux villes, aux produits, aux communications intérieures, au commerce, aux professions et aux institutions de chaque état, et cela avec quel soin et quel détail! C'est comme cela doit être. Mais ce qui fait si bien convenir toutes les géographies élémentaires au besoin de la jeunesse de ce pays, les rend tout-à-fait inapplicables à celle d'aucun autre pays, surtout par la raison qu'elles sont en général non seulement exclusivement américaines, mais qu'elles sont particulièrement hostiles à tout ce qui est britannique; comme si la jeunesse des Etats-Unis ne pouvait pas être bien instruite sans apprendre à haïr et mépriser les institutions britanniques et le peuple anglais. Aucune géographie américaine n'offre plus d'objections sous ce rapport que celle d'Olney, qui se trouve avoir une circulation considérable en Canada, bien qu'elle renferme bien peu de chose sur le Canada, et que ce peu de chose soit en grande partie rempli de faussetés et de calomnies. Un livre de cette espèce devrait être immédiatement banni de toutes nos écoles. Comme de raison, les géographies européennes sont destinées à la jeunesse d'Europe et non pas à celle de l'Amérique ou du Canada. La géographie la plus impartiale, la mieux compilée, la moins dispendieuse et la mieux adaptée au Canada que j'aie jamais vue, est la nou-

velle géographie de Morse, publiée par les Harpers de New-York. Cette géographie renferme plus de trois cents gravures en bois, bien dessinées, plus de cinquante cartes, et se vend dans ce pays pour moins de cinquante deniers. Elle est impartiale dans ses détails, et elle offre moins d'objections dans un ou deux cas qui ont rapport à l'Angleterre, à l'Irlande, et à la guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, que la géographie de Steward n'en offre sur ces deux sujets. Elle contient les divisions de district du Canada et accorde à notre pays autant d'espace qu'à aucun des états voisins égaux en population et en étendue. Les éditeurs entreprenans de cette géographie m'ont informé que si je voulais préparer une ou deux pages quarto sur les statistiques, le commerce etc., du Canada, ils les inséreraient dans une nouvelle édition qu'ils publieraient expressément pour le Canada. Pour le moment, je ne vois point de meilleurs moyens de se procurer une géographie aussi bonne et à aussi bas prix pour le Canada. Avec la géographie nationale, le bureau d'éducation a recommandé l'usage de la géographie de Morse dans nos écoles; et elle sera bientôt généralement connue et sans doute universellement en usage. On peut voir par l'extrait C qu'en 1847, la géographie nationale était employée dans 230 écoles; celle de Morse, dans 651; celle d'Olney, dans 344 (!); celle de Stewart, dans 91; et 331 écoles en employaient diverses autres.

6. *La tenue des livres* est enseignée dans 523 écoles. Le traité national élémentaire est en usage dans 296 écoles, et 227 écoles employent divers autres traités.

7. *Le mesurage* est enseigné dans 294 écoles. L'excellent traité du bureau national est en usage dans 156 écoles, et 148 en employent divers autres.

8. *L'algèbre* est enseignée dans 144 écoles. Le traité d'algèbre de Bonnycastle est employé dans 48 écoles, et les 96 autres écoles en employent divers autres.

9. *Les élémens de philosophie naturelle* sont enseignés, dit-on, dans 77 écoles, mais on ne dit point de quels livres on s'y sert.

10. *La bible et le testament* sont en usage dans 1782 écoles, à peu près les deux tiers des écoles élémentaires du Haut-Canada. C'est là la meilleure réponse à l'objection de ceux qui ont représenté nos écoles élémentaires comme des écoles d'impiété, excluant l'esprit du christianisme au lieu d'en inculquer les principes et les préceptes. La question des Saintes Ecritures et l'instruction religieuse dans les écoles a été la pierre sur laquelle sont venus se briser les tentatives que l'on a faites en Angleterre pour établir un système d'éducation élémentaire; et les moyens de résoudre cette question ont occupé mon attention pendant plus d'une année que j'ai passée dans divers pays en Europe et dans quelques états d'Amérique. Le résultat de ces recherches, non pas telles qu'elles se trouvent développées en théorie, mais bien mises en pratique dans les pays catholiques romains comme dans les pays protestants, se trouve dans mon *Rapport sur un système d'instruction publique élémentaire pour le Haut-Canada*, pages 22-52. Conformément à ce que j'ai dit dans ce rapport, j'ai cherché à développer cette partie importante et en même temps difficile de notre système de nos écoles élémentaires. C'est dans cette vue qu'a été préparée la sixième section du sixième chapitre des *Formules et Règlemens*, intitulés, "Constitution et administration des écoles, sous le rapport de l'instruction religieuse;" section qui a été soumise à l'évêque protestant et à l'évêque catholique romain de Toronto, ainsi qu'à d'autres membres du clergé, avant qu'elle fût finalement adoptée; aucun

Appendice
(F.)

26 janvier.

Appendice
(F.)

26 janvier.

catolique sincère ne peut s'y opposer et aucun protestant éclairé ne peut raisonnablement désirer rien de plus. Dans le même esprit, j'adressai une circulaire aux syndics, contenant les conseils suivans et exposant les dispositions de la loi sur le sujet : " Sur la question importante de la constitution et de l'administration des écoles sous le rapport des institutions religieuses, je prends la liberté de vous renvoyer au livre de formules et réglemens, ect., chap. 11, sect. 6. La loi s'écarte avec un soin tout particulier de toute intervention dans les droits de la conscience en statuant expressément qu'aucun enfant ne sera obligé de lire aucun livre religieux et se joindre à aucun exercice de dévotion auquel son ou ses parens ou gardiens peuvent avoir objection. Mais par cette restriction, la loi veut atteindre à une chose qu'un grand nombre de personnes ont considérée comme au-dessus de l'autorité civile—à une chose prescrite par l'autorité divine—les dispositions relatives aux exercices religieux, à l'instruction religieuse dans les écoles. Le gouvernement n'assume pas les fonctions d'un maître en religion ; il se contente de la sphère plus convenable à sa position—de fournir aux personnes qui sont chargées d'y pourvoir et de les disséminer, les facilités de l'instruction religieuse. C'est aux syndics de chaque école, les gardiens élus des intérêts d'une éducation chrétienne auprès de la jeunesse de chaque arrondissement d'écoles, à régler l'étendue et la manière que cette partie de l'éducation doit avoir et suivre dans chaque école. Si les syndics employent un instituteur ivrogne, débauché ou sans religion, ils agissent plutôt comme les ennemis anti-chrétiens que comme les gardiens chrétiens de la jeunesse d'un pays chrétien ; et si l'esprit du christianisme ne règne pas dans l'école, c'est sur les syndics particulièrement qu'en pèsera la responsabilité. Les destinées du Haut-Canada dépendent en grande partie de la fidélité avec laquelle les syndics rempliront le devoir qui leur est imposé à cet égard.*"

Ainsi, sans chercher à allumer le flambeau des discordes religieuses, et tout en maintenant inviolablement les principes du christianisme comme la base de notre système d'éducation, chaque arrondissement ou municipalité d'écoles est autorisé à régler, suivant son propre jugement, la nature et l'étendue des exercices religieux et de l'instruction religieuse qui seront suivis et donnés dans l'école. Je n'ai pas connaissance qu'il ait été fait une seule plainte à cet égard ; et le point auquel on a porté l'usage des Saintes Ecritures dans les écoles indique tout à la fois le caractère du peuple et du système. Il est vrai que les personnes qui veulent faire des écoles élémentaires le soutien d'une ou de plusieurs croyances religieuses, ou qui veulent placer l'instruction élémentaire sous le contrôle exclusif du clergé n'aimeraient point ce système ; mais ceux qui se contentent de la doctrine et de l'esprit contenu dans les dix commandemens, dans le symbole des apôtres, dans la prière du Seigneur, et dans l'usage discrétionnaire des Saintes Ecritures, considéreront, j'en suis certain, que notre système d'écoles élémentaires a pour base la foi chrétienne de notre pays, et les droits religieux de toutes les classes de personnes qui l'habitent. Il faut aussi se rappeler que nos écoles élémentaires ne sont pas des pensionnats, mais des écoles de jour ; et n'ont par conséquent, rien à faire avec l'instruction religieuse que les enfans doivent puiser au foyer paternel. Dans les écoles élémentaires, les devoirs des églises et les devoirs des parens ne se confondent point comme dans les pensionnats. En conséquence, dans l'instruction élémentaire, il faut, avec les instructions données par les écoles élémentaires, tenir compte de celles que les parens et l'église sont chargés de donner.

* Voir appendice à ce rapport, No. 5.

† Le bureau d'éducation pour l'état de Massachusett a fait les marques suivantes au sujet de son rapport de 1847 :—" On ignore

VIII. MODE D'ENSEIGNEMENT.

Il y a trois modes distincts d'enseignement résultant de l'arrangement des élèves dans les écoles : la méthode mutuelle ou individuelle instruisant les élèves un à un ; la méthode simultanée, les instruisant par classes, et la méthode du moniteur d'après laquelle quelques-uns des élèves les plus avancés sont employés à instruire ceux qui le sont moins. Pour bien connaître le caractère et le progrès des écoles, il est important de savoir quelle de ces méthodes est adoptée ou jusqu'à quel point elles sont combinées. C'est dans cette vue que j'ai introduit ces chapitres dans les blancs imprimés de formule pour les rapports spéciaux des écoles : mais d'après les diverses questions qui m'ont été soumises par les syndics et les instituteurs, et d'après les états qui m'ont été transmis par quelques-uns des surintendants de district, j'ai raison de croire que l'on n'a pas toujours bien compris les distinctions que l'on voulait établir entre les méthodes suivies ; et en conséquence, on ne saurait compter sur l'exactitude des rapports. Il n'y a que 1415 écoles qui ont fait rapport sur le mode d'enseignement. D'après ces rapports défectueux, tels que donnés dans le tableau et l'extrait C, on voit qu'il n'y a point de classes dans 557 écoles ; que dans 609, on y suit la méthode simultanée par classe, et que l'on n'emploie des moniteurs que dans 249 écoles. Il faudra une autre année pour obtenir des informations complètes et correctes sur ce point.

IX. CARACTÈRE DES ÉCOLES.

On peut voir, en consultant la partie statistique de ce rapport, (tableau et extrait D,) que les écoles sont classifiées comme suit : 1. Bonnes écoles, ou écoles de première classe ; 2. Ecoles moyennes, ou écoles de seconde classe ; 3. Ecoles inférieures, ou écoles de troisième classe ; 4. Ecoles séparées. Comme il n'y a point de règles fixes pour la qualification des surintendants de district, pour établir une uniformité dans le langage qu'ils portent sur les différentes branches d'enseignement et sur la manière de les enseigner, ainsi que dans la classification des instituteurs, on ne peut se former une idée bien définie sur cette triple classification des écoles. La 41e section des écoles pourvoit à ce que " les instituteurs qui recevront un certificat de qualification en vertu de cet acte seront partagés en trois classes, suivant leurs capacités et connaissances, en la manière qui sera prescrite par les surintendants d'écoles avec le concours du bureau d'éducation et la sanction du gouverneur-général en conseil." Dans l'absence de tous moyens pour fixer le degré de connaissances que doivent avoir les surintendants de district et l'examen et les décisions qu'ils doivent faire et porter sur les qualifications des instituteurs, cette disposition de l'acte ne peut être exécutée que d'une manière bien imparfaite. Avant de soumettre un programme de l'examen et de la classification des instituteurs, j'ai désiré auparavant convoquer une assemblée de tous les surintendants de district, dans l'école normale de la province, pour une ou deux semaines, dans le but de fixer et établir une règle fixe et convenable sur la manière de procéder et décider sur les matières et le mode d'enseignement et sur tout le système de l'instruction et de l'économie des écoles élémentaires. Les circonstances qui se rattachent à la convocation et à la prorogation prématurée de la législature, à sa dernière session, m'ont empêché de sou-

s'il y a ou s'il y a jamais eu un membre du bureau d'éducation qui ne serait pas prêt à recommander la lecture de la bible tous les jours, les exercices de dévotion et l'enseignement constant des préceptes de moralité chrétienne dans toutes les écoles publiques, et il est du devoir du secrétaire de rappeler que, dans ses rapports et ses adresses et de toutes les manières qu'il a pu exprimer ses opinions, il s'est toujours montré l'avocat inflexible de l'instruction morale basée sur les principes du christianisme. Au-delà des moyens qu'il peut avoir de recommander et d'avocasser ces principes, le bureau ni le secrétaire ne peut avoir aucune influence officielle sur la condition religieuse des écoles.

Appendice
(F.)

26 janvier.

mettre ce sujet, ainsi que divers autres, à la considération du gouvernement. Pour le présent, la classification des écoles doit être considérée comme l'expression de l'opinion que chaque surintendant de district entretient sur l'état d'une école, comparée à celui des autres écoles de son district, ou à celui dans lequel, suivant lui, une école élémentaire doit se trouver. D'après les états transmis par divers surintendants de district, je crois que la classification des écoles est toute relative et ne suit aucune règle fixe. Il paraît, d'après le tableau et l'extrait déjà mentionné, que 543 écoles sont données comme étant de première classe; 1106, comme de seconde, et 803 comme de troisième classe. Il paraît aussi, qu'en y comprenant toutes les cités et villes, (excepté les cités de Toronto et de Kingston, dont il n'a été reçu aucun rapport à ce sujet,) il n'y a que 41 écoles séparées dans le Haut-Canada. Ces écoles sont, je crois, généralement de classe inférieure. Le nombre en a diminué d'années en années; et le petit nombre qui en existe fait voir que la disposition de la loi qui en tolère l'établissement est bien peu importante pour le bien comme pour le mal. Je pense que moins ces écoles séparées seront nombreuses, mieux ce sera pour les intérêts de la jeunesse et pour la dissémination de l'éducation générale; mais il est peut-être mieux de laisser la loi telle qu'elle est relativement à ces écoles séparées, que de créer de l'agitation en cherchant à les abolir.

X. MAISONS D'ÉCOLES.

Jusqu'ici on n'a pu obtenir aucun renseignement sur ce sujet. Pour la première fois que l'on a cherché à constater la nature et l'étendue des commodités que les maisons d'écoles offrent dans le Haut-Canada, on a mieux réussi qu'on ne pouvait l'espérer en commençant; quoique l'on verra par les extraits D et E, qu'il n'a été reçu aucun rapport quelconque des cités de Toronto et de Kingston, et que les districts de Bathurst, Home et London n'ont fait aucun rapport de l'état des maisons d'écoles sous le rapport des réparations, des ameublements, et des accessoires, etc. C'est le premier pas vers une amélioration que de connaître l'état actuel et la nature des maisons d'écoles. Les renseignements qui ont été recueillis, tels qu'on les voit dans les tableaux et les extraits D, et E, ont rapport à la nature des maisons d'écoles, à leur grandeur, titres, ameublements, terrains, etc.

1. *Nature des maisons d'écoles.*—Il paraît que le nombre total des maisons d'écoles dans le Haut-Canada était en 1847 de 572, dont 49 étaient en briques, 84 en pierres, 1,028 en charpente, et 1,399 en pièces de bois équarries.

2. *Grandeur des maisons d'écoles.*—Dans le tableau et l'extrait statistique D, les maisons d'écoles sont divisées en quatorze classes, sous le rapport de la grandeur: il est inutile pour moi de donner le nombre entier compris dans chaque classe, tel que donné dans les tableaux mentionnés; mais en accordant une superficie de neuf à douze pieds pour chaque élève (suivant la hauteur de l'appartement) * on peut constater la somme des commodités que chaque maison d'école offre dans chaque township ou district dans le Haut-Canada, et comparée avec le nombre des enfans en âge d'aller aux écoles donné dans le tableau et l'extrait A, cette superficie indiquera la somme ou l'absence de ces commodités dans chaque district et township respectivement.

3. *Etat dans lequel se trouvent les maisons d'écoles.*—699 sont représentées en bon ordre; 817, en ordre passable, et 347, en mauvais ordre; 1705 n'ont

* Les meilleurs écrivains qui ont écrit sur le sujet, estiment que la moindre quantité d'air pur que chaque élève peut consumer est de 135 à 150 pieds cubes.

qu'un seul appartement, 98 en ont plus qu'un; 1,125 sont convenablement meublées de bureaux, bancs, etc., 688 ne sont point meublées; 482 seulement peuvent être aérées, 1,119 ne le peuvent pas; 357 seulement ont des terrains convenables pour les amusements, 1,378 n'en ont pas; 163 seulement ont des latrines, 1,571 ne paraissent pas en avoir.

C'est un aperçu bien triste de l'état dans lequel se trouvent les maisons d'écoles dans le Haut-Canada. N'ayant point sur ce sujet des données qui me permettent de comparer ce qu'étaient les maisons d'écoles à une époque précédente avec ce qu'elles sont aujourd'hui, je ne m'étendrai pas ici sur les maux intellectuels, physiques, sociaux et moraux résultant du mauvais ordre dans lequel se trouvent les maisons d'écoles. Je remarquerai seulement que les états voisins considèrent que ce sujet est d'une si vaste importance que le surintendant des écoles pour l'état de New-York, termine son dernier rapport annuel par la recommandation suivante à cet égard: "Le surintendant expose respectueusement qu'il est aussi juste et convenable d'obliger les habitans d'un district d'écoles, à fournir des maisons d'écoles convenables, comme condition nécessaire de l'obtention de la répartition annuelle des deniers d'écoles, qu'il l'est d'exiger que ces écoles soient conduites par un instituteur qualifié."

4. Titres des maisons d'écoles et terrains.

L'acte actuel des écoles donne le titre légal des propriétés des écoles élémentaires de chaque district au conseil municipal du district,—les syndics locaux ayant la propriété en fidéicommiss pour le temps d'alors. Dès le mois d'octobre, 1846, j'appelai l'attention des conseils municipaux à cette disposition du statut, et je suggérai la convenance et l'importance qu'il y aurait à ce que chaque conseil s'enquerrait des titres et de l'état dans lequel se trouve la propriété des écoles élémentaires qui se trouvent dans sa juridiction, et emploieraient les moyens propres pour se l'assurer. Plusieurs conseils ont montré une louable vigilance dans cet important sujet; mais les rapports font voir que le tiers des propriétés des maisons d'écoles élémentaires ne paraissent pas avoir de bons titres. Sur les 2572 maisons d'écoles dont il a été fait rapport, il n'y a que 2,100 maisons dont on ait rapporté les titres. Sur ce nombre, les titres de 1,403 sont donnés comme étant en franc et commun soccage, et ceux de 697 sont donnés comme étant des baux, permis d'occupation écrit ou verbal. Il y avait aussi 171 maisons d'écoles qui ont été louées. Les tableaux mentionnés font voir le caractère, l'état, les titres, etc., des maisons d'écoles, de celles au moins dont il a été fait rapport dans chaque township ainsi que dans chaque district dans le Haut-Canada. Il n'y a pas de raison de croire que les maisons d'écoles ou dépendances louées sont meublées d'une manière convenable, et nous ne pouvons point espérer de voir de bonnes écoles sans bonnes maisons d'écoles.

6. Maisons d'écoles construites dans l'année 1847.

—On n'a point reçu de rapports à ce sujet des districts de Bathurst, Dalhousie, Prince-Edouard, Newcastle, Colborne, Home, Simcoe et Huron, dans quelques-uns desquels je sais que l'on a construit des maisons d'écoles dans le cours de l'année. Les rapports reçus déclarent qu'il a été construit 55 maisons d'écoles dans le cours de cette année; 21 étaient en bois équarris; 18, en charpente; 9, en pierres, et 7, en briques. D'après ces rapports, il est agréable de voir que le nombre des maisons d'écoles en bois équarri est moindre et que celui des maisons en pierre et en brique est plus grand que le nombre des maisons d'écoles érigées en aucune année précédente.

XI. VISITES DES ÉCOLES.

La visite des écoles élémentaires est la preuve de l'intérêt que le public porte à l'éducation, et offre un

Appendice
(F.)

26 janvier.

moyen très puissant d'encourager et d'exciter les instituteurs et les élèves à remplir leurs devoirs respectifs. L'instruction élémentaire n'a pas rencontré d'obstacles plus formidables et plus funestes que l'indifférence qu'ont montrée les classes ou les individus les plus intelligents et les plus influens dans la société. Les écoles élémentaires dans ce pays ont été considérées en grande partie comme n'étant destinées qu'à ceux qui n'ont pas les moyens d'instruire leurs enfans autrement. Ainsi la classe même de la population qui avait le plus de besoin d'assistance, de conseil pour l'instruction de ses enfans, a été livrée à elle-même. Sous ces circonstances, il ne faut point parler de répandre l'éducation universellement. Il n'y a point d'exemple d'éducation universellement répandue chez un peuple dont les classes les plus riches ne veulent pas s'identifier par leur influence avec les écoles élémentaires et en partager les obligations. Parce qu'un individu ne veut pas individuellement avoir recours aux cours de justice, il ne s'en suit pas qu'il ait droit de s'exempter de l'obligation de supporter la législation et l'administration de la justice; il ne doit pas plus être exempt de l'obligation de supporter les écoles élémentaires parce qu'il peut préférer une école privée ou académique pour ses enfans. Ce principe est pleinement reconnu dans l'allocation législative et dans la cotisation municipale établie pour le soutien des écoles élémentaires; il n'y a que dans l'application que l'on en fait dans la taxe des écoles qu'il est défectueux. Et c'était dans la vue de concilier la coopération et l'influence active des personnes les plus intelligentes dans chaque localité en faveur des écoles élémentaires, qu'il a été introduit dans l'acte une disposition qui constitue visiteurs les ministres de l'évangile, les magistrats et les conseillers de district, et les autorise chacun d'eux, en cette qualité dans leurs townships ou juridictions respectives, "à visiter les écoles, assister spécialement aux examens trimestriels des écoles, et durant ces visites d'examiner le progrès que les élèves ont fait et l'état dans lequel se trouve l'école, et la manière dont elle est administrée, et de donner à l'instituteur et aux élèves les conseils qu'ils croiront utiles suivant les réglemens et instructions que les surintendants d'écoles prépareront pour les visiteurs." Par la 15^e et 16^e section de l'acte, les visiteurs sont pareillement autorisés à adopter d'autres mesures discrétionnaires pour promouvoir les intérêts des écoles élémentaires et répandre les connaissances utiles dans leurs localités respectives.

La double objection que quelques personnes font contre cette disposition de la loi, savoir, que les visiteurs ne voudraient point agir sans être payés, ou qu'ils interviendraient d'une manière officieuse et imprudente dans les opérations des écoles, a été complètement contredite par les faits. J'ignore qu'on se soit jamais plaint qu'un visiteur dans le Haut-Canada ait abusé de ses privilèges ou de son pouvoir, et les visites des visiteurs dans les écoles sont plus nombreuses que je ne l'espérais pour la première année, lorsque la loi était bien peu comprise et appréciée d'une manière imparfaite. Assurément qu'il n'est pas peu important pour la cause de l'éducation populaire d'y faire concourir l'influence morale et sociale de ceux qui enseignent la religion au peuple, de ceux qui le représentent dans la localité et qui y maintiennent l'ordre public; et c'est un fait important dans l'histoire de l'éducation élémentaire dans le Haut-Canada que de voir que, durant l'année 1847, il n'a pas été fait moins de 3,908 visites dans les écoles de la part des ministres de l'évangile, des magistrats et des conseillers; on doit y voir aussi une complète justification de cette disposition de l'acte des écoles. Le plus grand nombre de visites d'écoles faites par les surintendants de district et de township n'a été que de 6,751 pendant aucune année sous l'ancien acte; le nombre des visites d'écoles faites par les surintendants de district et par les visiteurs pendant

l'année de 1847, était de 7,457, outre 5,218 visites faites par d'autres personnes, faisant un total de 11,675 visites d'écoles pour 1847. Il paraît d'après le tableau et l'extr. E, que sur ces visites, les surintendants de district en ont fait 2,549; les ministres de l'évangile, 1,823; les conseillers de district, 882; les magistrats, 1,203, les autres personnes, 5,218. Le tableau E fait voir le nombre de visites que chacune de ces classes ont faites dans chaque township du Haut-Canada: et l'extr. E présente un aperçu de la même classification de visites dans les divers districts. On peut voir que, dans un des districts, les visites des surintendants égalent seulement les deux tiers du nombre des écoles, et dans un autre, qu'elles n'en égalent que la moitié, en sorte que plus de 200 écoles dans deux districts n'ont point reçu la visite du surintendant de district pendant l'année. Il est aussi agréable de remarquer que, dans quelques-uns des districts, le nombre des visites des surintendants excèdent de beaucoup le nombre des écoles. Les surintendants des districts de Midland et de Johnstown ont fait le plus grand nombre de visites durant l'année, le premier en ayant fait 292, et ce dernier 245. Je trouve que les visites des membres du clergé dans un district (London) se montent à 201, et celles des magistrats dans un autre district (Johnstown) à 136. Dans l'état de New-York, la loi exige que les surintendants locaux fassent une visite en été et en hiver, et personne ne doute de l'importance de cette disposition. Avec ces visites faites d'une manière consciencieuse et minutieuse, la coopération cordiale des membres du clergé, des magistrats, etc., est d'une importance vitale; et l'on m'a dit que les visites volontaires et les examens trimestriels ont donné une impulsion toute nouvelle et toute extraordinaire aux écoles dans les divers districts. Je me flatte que, dans une année ou deux, ce sentiment deviendra général, et que les examens et les fêtes des écoles élémentaires seront les fêtes les plus ordinaires et les plus intéressantes du peuple.

XII. EXAMENS TRIMESTRIELS DES ÉCOLES.

L'acte actuel des écoles exige que chaque instituteur d'école élémentaire fera à la fin de chaque trimestre un examen public de son école; duquel examen il donnera avis, par l'entremise des enfans, aux parens et aux gardiens, ainsi qu'aux syndics et aux visiteurs d'école qui pourront résider dans son arrondissement d'écoles ou dans les environs. Quoique j'ignore si une disposition semblable existe dans aucune loi des écoles élémentaires en Amérique, je considère cependant qu'elle est la disposition la plus utile du statut. C'est un remède indirect mais très puissant contre l'emploi de mauvais instituteurs; cette disposition est très propre à exciter l'émulation des instituteurs et des élèves, à attirer l'attention du public sur l'école et à engager le public à la soutenir. Dans les collèges et dans toutes les écoles bien réglées, on attache beaucoup d'importance à des examens fréquens: les directeurs mêmes des séminaires et des écoles privées y ont recours comme à un moyen de stimuler l'ambition de leurs élèves et de mériter la faveur du public pour leur établissement. Les examens publics et fréquens ne peuvent donc point manquer de contribuer grandement au succès des écoles élémentaires. On ne saurait s'attendre à ce qu'une mesure si nouvelle et si importante dans l'opération de nos écoles puisse être universellement introduite dans une seule année; et les rapports des surintendants de district ne donnent pas de grands détails sur ce point. Je crois, cependant, qu'on s'est assez généralement conformé aux dispositions de l'acte. On me dit que, dans quelques cas, bien peu de personnes assistaient à ces examens, mais le plus souvent le concours des personnes qui s'y rendaient était considérable et très satisfaisant. Dans ces occasions, les examens devenaient des solennités, et l'on y voyait une foule considérable composée

Appendice
(F.)

26 janvier.

des membres du clergé et de toutes les autres personnes marquantes appartenant à diverses croyances religieuses, ainsi que des parens et amis des enfans, le tout accompagné d'adresses, de musique, de rafraîchissemens, etc. Ainsi tout le monde était content : les élèves jouissaient, l'instituteur recevait de l'encouragement, et tous les habitans du voisinage étaient unis par la joie et l'intérêt vif qu'ils portaient au succès de l'école et à l'éducation de leurs enfans. J'attends de cette disposition de l'acte des résultats heureux sous le rapport social et sous celui de l'éducation.

XIII. ÉCOLES DE GRAMMAIRE ET ÉCOLES PRIVÉES.

On ne saurait se former une idée juste et correcte de l'état dans lequel se trouve l'éducation dans le pays sans connaître l'instruction qui se donne dans les écoles de grammaire, dans les écoles privées comme dans les écoles élémentaires. Dans cette vue, j'ai préparé des formules en blanc de rapports au sujet des écoles de grammaire et des écoles privées; on en trouvera des statistiques dans le tableau et l'extrait E. On verra par l'extrait E, que les rapports de quelques districts sont très défectueux, et l'on n'a reçu aucun rapport du surintendant de la cité de Toronto.

D'après les rapports, il paraît qu'il y a 38 écoles de grammaire et académies, plus ou moins secourues par les fonds publics; qu'il y a 96 écoles privées; que dans 40 de ces écoles, on enseigne les classiques élémentaires, et dans 53, le français, le dessin et la musique; que le nombre total des élèves dans ces écoles est de 353. Les surintendants de district parlent de quelques-unes de ces écoles d'une manière très flatteuse. Les maîtres de ces écoles ont reçu les visites du surintendant de district avec beaucoup de courtoisie et ont manifesté beaucoup d'empressement et de plaisir à donner toutes les informations qu'ils pouvaient sur leurs écoles. Il paraît donc, d'après ces rapports, et il faut tenir compte de leurs déficiences, qu'il n'y a que cinq pour cent de tous les enfans qui vont aux écoles dans le Haut-Canada, qui reçoivent leur instruction dans les écoles publiques de grammaire et dans les écoles privées; et par conséquent, quatre-vingt-quinze pour cent dépendent des écoles élémentaires pour leur instruction. On ne saurait trouver de preuve plus forte pour faire voir l'importance des écoles élémentaires, et l'obligation où se trouvent tous les amis du pays d'en élever le caractère et promouvoir l'avancement.

XIV. ÉCOLES MODÈLES DE DISTRICT.

Ces écoles devaient être l'exemple de ce que doivent être les écoles élémentaires dans leurs districts respectifs sous le rapport de l'instruction, de la discipline des divers arrangemens, etc., et devaient être gratuites pour tous les instituteurs d'écoles. On verra par le tableau F, qu'il n'y a eu que trois écoles modèles de district en 1847, dans les districts de Dalhousie, Johnstown et Midland. Deux de ces maisons d'écoles modèles sont en pierre, et l'autre est en bois; une d'elles n'a qu'un appartement; une autre en a trois; et une troisième en a quatre. Une seule possède une bibliothèque—quarante-neuf volumes seulement; il n'y a eu que 110 élèves dans ces trois écoles pendant l'année. Pour les soutenir, il a été pris £90 sur l'allocation de la législature, et £180 ont été prélevés par la taxe du conseil municipal; et £106 ont été prélevés par d'autres moyens. Le salaire de l'un des instituteurs est de £70; celui des deux autres est de £150 chaque. Le surintendant d'école du district de Dalhousie, dit,—“ Dans cet établissement, le nombre des élèves a varié de 37 à 64. J'y ai fait des examens publics des instituteurs des écoles élémentaires; et dans quelques cas, lorsque j'hésitais à leur accorder des certificats de qualification, je les renvoyais au maître de l'école modèle pour avoir des informations et pour

l'examen. Il n'a jamais été rien exigé de ces personnes; et aucune d'elles n'a resté bien longtemps, excepté une pour apprendre simplement le mode d'enseignement, la nature des études et la discipline de l'école.” Le surintendant des écoles dans le district de Johnstown, dit,—“ Le nombre des élèves qui ont fréquenté l'école modèle, cette année, est de 28; sur ce nombre 13 y restent encore; les études que l'on y suit sont, la lecture, l'écriture, la grammaire, la géographie, l'arithmétique, la tenue des livres, les mathématiques et l'algèbre. L'école se tient maintenant dans une maison en pierre, dans le village de Frankville dans le township de Kitley. Elle est fournie de globes, de cartes d'école, et d'une carte du monde sur des rouleaux; et une bibliothèque de 49 volumes qui ont été achetés avec l'excédant du fonds qui s'est trouvé en main depuis que j'ai fait mon dernier rapport. Il est résulté beaucoup de bien de l'établissement d'une école modèle dans ce district. Plusieurs instituteurs qui avaient une bien mauvaise éducation, ont acquis des connaissances assez profondes sur les sujets qui doivent être enseignés dans les écoles élémentaires.” Le surintendant des écoles dans le district de Midland, dit,—“ Presque tous les instituteurs qui ont passé quelque temps dans les écoles modèles, enseignent aujourd'hui avec beaucoup de succès.”

XV. BIBLIOTHÈQUE ET AUTRES CHOSSES NÉCESSAIRES AUX ÉCOLES.

Dans la vue de connaître la somme des facilités que l'instruction reçoit dans les écoles et que l'on a de répandre les connaissances générales par des associations de bibliothèque, j'ai laissé des colonnes dans les formules en blanc pour un état des bibliothèques et des autres choses nécessaires aux écoles. Quant aux choses nécessaires aux écoles; on peut voir par le tableau et l'extrait E, que l'on a des cartes dans 186 écoles ou dans environ un cinquième de toutes les écoles dont il a été fait un rapport, et qu'il y a des planches de démonstration, (*black boards*,) etc., dans 255 écoles ou environ un douzième des écoles dont il a été fait rapport. Quant aux bibliothèques, dans les états fournis, on fait rapport de trois sortes de bibliothèques—les bibliothèques des écoles élémentaires, celles des écoles du dimanche et les bibliothèques publiques:—32 bibliothèques d'écoles élémentaires, contenant 2,729 volumes; 33 bibliothèques des écoles du dimanche, contenant 3,915 volumes; 20 bibliothèques publiques, contenant 3,960 volumes. Je pense que les états des bibliothèques des écoles du dimanche, sinon ceux des bibliothèques publiques, sont défectueux.

Je n'ai pas besoin de faire des remarques ici sur l'importance des bibliothèques d'écoles et des autres choses nécessaires aux écoles, vu que je me suis étendu assez longuement sur ce sujet dans d'autres rapports et documens, et vu que l'on en admet partout la nécessité et l'utilité générale.

XVI. ÉCOLE NORMALE DE LA PROVINCE.

1. L'établissement d'une école normale de la province, dans le but exprès d'enseigner l'art d'instruire, forme une nouvelle époque dans l'histoire de l'éducation populaire dans ce pays, et est destiné, je n'en doute pas, à produire d'une manière directe et indirecte un changement considérable et très avantageux dans le caractère des écoles élémentaires. C'est maintenant une question décidée dans tous les états et dans toutes les nations éclairées, que l'enseignement est un art, dont la théorie et la pratique demandent nécessairement de l'étude, afin de pouvoir l'exercer avec succès et avantage, tout autant que l'art de l'imprimerie, de l'architecture, de la profession de la loi ou de la médecine.

Comme les quelques exemples de personnes qui se sont fait elles-mêmes leur éducation n'est pas un argu-

ment contre l'importance, la nécessité des écoles et des collèges, ainsi les exemples d'instituteurs habiles qui ont réussi sans s'y être préparés auparavant ne peuvent pas être raisonnablement considérés comme un argument contre l'établissement d'écoles normales ou d'écoles préparatoires pour les instituteurs.

Ainsi, dans les divers états de l'Allemagne, en France, dans la Grande-Bretagne, en Irlande et dans les Etats-Unis voisins, l'on a établi des écoles normales comme des écoles élémentaires, et dans tous ces pays, les écoles normales sont des écoles gratuites dans la plus grande acception du mot, donnant l'instruction sans salaire et outre cela aidant encore en général les élèves qui les fréquentent.

2. Dans tous les pays où il a été établi des écoles normales, on a fait beaucoup de recherches, on a rencontré beaucoup de discussion et de retards avant qu'on les ait introduites comme élément constituant du système des écoles populaires; et je ne connais pas de pays où l'établissement de ce département essentiel du système des écoles élémentaires ait été accompagné d'aussi peu de retard et d'opposition que dans le Haut-Canada et où le fonctionnement et les moyens employés dans son établissement, proportion gardée de la population du pays, aient été en aussi peu de temps couronnés de plus de succès. Il n'y a guère plus que deux ans que la première mesure finale et définitive a été soumise au gouvernement et à la législature pour l'établissement d'une école normale, et cette école fonctionne déjà depuis près d'un an et plus de cent aspirants à l'art d'enseigner la fréquentent, et plus des neuf dixièmes de ces aspirants ont déjà été instituteurs, et aucun des plans adoptés pour l'établissement, ni le choix des maîtres ni l'administration de l'institution jusqu'au moment actuel, n'ont manqué de succès, ni souffert de difficultés ni de retardemens. Tout a été fait dans les limites de l'estimation soumise en premier lieu au gouvernement; et la régularité des instituteurs qui fréquentent l'école, excédera avant la fin de la première année le maximum du succès que l'on pouvait attendre. Ainsi la branche la plus difficile comme la plus importante de l'éducation élémentaire a été heureusement mise en opération sous les circonstances les plus consolantes pour le passé et les plus encourageantes pour l'avenir.

3. Le plan adopté pour l'établissement et la direction de notre école nationale est semblable à celui qui a été adopté dans l'état de New-York pour l'établissement d'une école normale de l'état à Albourg; mais avec cette différence qu'on y a approprié une plus forte somme qu'ici à même le fonds des écoles pour l'établissement et le soutien de l'école normale; là le surintendant des écoles, a beaucoup plus de pouvoirs qu'ici relativement aux écoles, et nous avons une école modèle comme faisant partie de l'établissement de l'école normale dans laquelle on instruit 120 élèves et dans laquelle chaque étudiant des écoles normales enseigne une heure par jour, pendant trois jours chaque semaine sous la direction du maître principal, — complètement essentiel de l'instruction de l'école normale qui est maintenant introduit, comme j'en suis informé, dans l'institution d'Albourg d'une manière aussi complète qu'elle l'a été dans la nôtre. *

4. Dans mon rapport spécial de juin, 1847, j'ai détaillé les mesures qui avaient été prises pour se procurer et meubler les bâtisses et dépendances ci-devant occupées par le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, pour nommer le maître principal et faire le choix d'instrumens convenables pour les expériences que les lectures sur la chimie et l'histoire naturelle nécessiteraient. Dans la partie statistique de ce rapport, tableau 9, on trouvera un compte indiquant la manière dont ont été reçus et dépensés les deniers votés pour l'établissement et le soutien de l'école normale.

* Pour les règles générales, — l'administration de l'école modèle pour le Haut-Canada, voir app. marqué No. 8.

La législature avait fait une allocation spéciale de £1,500 "pour se procurer et meubler des bâtisses convenables." Sous ce chapitre on verra que la somme de £1,355 13s. 1½d. a été dépensée par le bureau d'éducation. Le compte de dépense de l'allocation spéciale va jusqu'au 28 du présent mois. Il reste encore à se procurer sous ce chapitre un lieu d'amusement et les appareils gymnastiques attachés à l'école modèle. Le montant des dépenses contingentes et courantes de l'école normale va jusqu'au commencement de la présente année, suivant les dispositions de l'acte relatif aux rapports annuels qui doivent être faits sur la manière dont est dépensée l'allocation que la législature accorde pour les écoles. On verra que sous ce chapitre il a été dépensé, pour 1847, la somme de £1002 12s. 10½d. Il a fallu faire des dépenses contingentes considérables pour se procurer des instrumens de science, des livres, etc., pour l'établissement de l'institution, — ces dépenses ne se renouvelleront pas de longtemps. Les bâtisses et les instrumens sont merveilleusement adaptés aux fins d'une école normale, comme votre excellence a bien voulu le remarquer, lorsqu'elle les examina lors de l'agréable visite qu'elle fit dans le Haut-Canada, dans l'automne de 1847.

5. L'établissement consiste en une école normale convenable et une école modèle; la première école d'instruction se fait par lecture, la seconde par la pratique. Les élèves de la première sont des instituteurs qui font leur éducation; les élèves de la seconde sont 120 enfans de la cité de Toronto qui payent deux deniers chaque par semaine. Dans la première, il y a deux professeurs; dans la seconde, il y a deux instituteurs qui ont fait une éducation régulière sous la surintendance du maître principal. Dans la dernière, chacun des élèves de la première enseigne pendant trois jours de chaque semaine, sous une surveillance et une direction convenable, de manière que de 6 à 12 élèves sont employés dans l'école modèle durant la plus grande partie du temps. L'école modèle est destinée à devenir un exemple pratique du système de l'art d'enseigner et de la discipline enseignée dans l'école normale. L'école modèle fut ouverte en février dernier, et depuis le commencement il y a eu plus d'aspirants qu'on n'a pu en recevoir.

6. L'école normale fut ouverte le 1er novembre, 1847, en présence d'un grand concours de personnes influentes venant des différens districts du Haut-Canada. Après un court exposé prononcé par le surintendant des écoles, le maître principal, M. J. J. Robertson, (du *Trinity College*, Dublin) prononça un discours d'introduction admirable sur l'importance de l'instruction de l'école normale, et sur le système que l'on se propose de suivre dans celle du Haut-Canada, et M. H. Y. Hind (ci-devant élève de *Queen's College* Cambridge,) maître des mathématiques et professeur de chimie et de philosophie naturelle, prononça un discours très éloquent et très lucide sur les connaissances, qui forment partie de son département, et sur les avantages que le peuple de ce pays peut en retirer dans toutes les professions et les occupations. A l'ouverture de l'école normale, vingt élèves se présentèrent avec les certificats nécessaires de caractère, etc. Mais dans quelques semaines, le nombre s'en éleva jusqu'à 54. La première session se termina vers le milieu d'avril par un examen public qui, malgré les désavantages qui accompagnent toujours l'ouverture d'une nouvelle institution, donna la plus grande satisfaction au grand nombre de personnes distinguées et intelligentes qui y étaient présentes, et mérita l'éloge le plus unanime et le plus grand de la part de la presse. La seconde session ou la présente session commença au milieu de mai, et elle est fréquentée maintenant par 118 élèves dont 20 sont des filles; un département pour les filles a été établi au commencement de la session. Plus de quatre-

Appendice
(F.)

26 janvier.

vingt-dix des élèves actuels ont été instituteurs d'écoles élémentaires et viennent à l'école normale se qualifier pour pouvoir mieux remplir les devoirs de leur profession.

7. *Matières d'enseignement.*—Le maître principal enseigne les élémens et la philosophie de la grammaire, l'orthographe, la composition, la lecture, les élémens de la logique, la géographie mathématique, physique et politique, les élémens de l'histoire universelle, le dessin linéaire, la méthode de Mulhaüser pour écrire,* les élémens de la trigonométrie, suffisamment pour arpenter à l'aide du théodolite, l'art d'enseigner par l'enseignement journalier dans l'école modèle, et l'art d'enseigner par les livres d'écoles de la série nationale. Le maître de mathématique enseigne la science et la pratique de l'arithmétique, y compris l'usage des tables de logarithmes, l'algèbre jusqu'aux équations de quadrature, y compris les progressions, et les théorèmes du binôme, la géométrie, les six livres d'Euclide, le calorique, l'électricité, le galvanisme, et la mécanique, l'hydrostatique, la pneumatique le magnétisme, la physiologie animale et générale, les élémens d'astronomie et de chimie agricole. La physiologie animale est traitée au point de vue de l'hygiène, avec diverses observations pratiques sur la ventilation et la température des maisons d'école. Sous le chapitre de la mécanique, outre l'exposition générale des cinq grands pouvoirs de la mécanique, abstraits et isolés, il explique et démontre encore par des expériences les pouvoirs de la machine à vapeur, la locomotive, les différentes variétés de pompes et de machines hydrauliques. Dans la chimie agricole, cette science est traitée, (autant que le temps le permet,) sous le rapport qu'elle peut avoir avec le sol, le climat et les productions du pays, démontrant d'une manière toute particulière la manière dont on doit faire les essais en matière d'agriculture. Dans le cours de la présente session d'été, il a été fait plus de 50 expériences d'agriculture sur le terrain attaché à l'école normale, sous la direction du maître de mathématique dont le goût pour l'horticulture et l'agriculture ne le cède en rien à ses talens comme mathématicien et professeur. Le terrain est placé sous ses soins immédiats, et les étudiants profitent beaucoup de ses goûts pour la culture, et je ne dois pas oublier d'ajouter qu'une personne capable enseigne régulièrement la musique vocale, suivant le système allemand de Wilhen, adapté à la composition anglaise par Hollack, sous la sanction du comité d'éducation du conseil privé de sa majesté. Ce système est spécialement adapté à l'usage du peuple, et il a été formellement recommandé par les gouvernemens de France et d'Angleterre. †

8. Il est à peine nécessaire pour moi de remarquer que le mode d'enseignement dans ces divers sujets est le plus parfait et le plus pratique—exerçant les pouvoirs de la perception, de l'entendement et du jugement, sans charger la mémoire, démontrant la raison des règles sans se borner à enseigner les règles simplement; inculquant l'habitude de penser, d'examiner, de raisonner et non pas de s'en rapporter aveuglément au souvenir des règles ou à leur autorité; et démontrant et appliquant tous ces préceptes aux devoirs et à la profession que rempliront par la suite les élèves. M. Robertson, par ses grands talens et les qualifications qu'il possède comme instituteur, sa longue expérience et sa position comme inspecteur des écoles sous le bureau national de l'éducation en Irlande, est très propre à remplir les instructions et les devoirs importants et

* Pour l'importance et les avantages de ce système d'écriture qui a été officiellement sanctionné et recommandé par les gouvernemens français et anglais, voir le rapport sur un système d'instruction publique élémentaire pour le Haut-Canada, pages 91, 96.

† Pour quelques traits caractéristiques de ce système la manière dont il a été adopté en France et en Angleterre et les grands avantages de l'enseignement de la musique vocale dans les écoles élémentaires, voir le rapport sur l'instruction publique élémentaire pour le Haut-Canada, pages 124-132.

Appendice
(F.)

26 janvier.

variés qui sont du ressort de son département comme instituteur et de sa situation comme maître principal; et M. Hind, aux qualifications qu'on lui connaît déjà, joint le rare avantage de posséder la connaissance pratique du beau système suivi en Allemagne pour enseigner les sciences exactes, et les différentes branches de philosophie naturelle, ayant suivi des lectures pendant deux ans dans la célèbre école royale du commerce à Leipsic, en Allemagne. L'école a encore d'excellens modèles et instrumens pour faire les expériences nécessaires dans les cours de lecture ou plutôt dans l'enseignement que l'on fait au moyen de lectures; c'est jointe les examens continuel aux lectures orales. Il est plus facile de concevoir que de décrire les avantages immenses que retirent les élèves eux-mêmes de cette éducation préliminaire, ainsi que la province où 150 à 200 instituteurs ainsi préparés se partagent tous les ans les divers districts. En suivant encore cette marche pendant quelques années, on rendra nos écoles élémentaires dignes d'être les écoles du peuple.

9. C'est encore un sujet digne de remarque, que tous les vendredi après-midi, de deux à quatre heures, sont consacrés à l'instruction religieuse; alors les ministres de diverses croyances religieuses s'y rendent et donnent aux membres de leurs congrégations l'instruction religieuse qui leur convient. On trouve que cet arrangement est tout à la fois convenable et satisfaisant, et je ne doute pas qu'il soit aussi très avantageux. Les élèves sont aussi obligés d'assister à leurs églises respectives, le dimanche.

10. Les conditions d'admission que le bureau d'éducation a adoptées après mure délibération, se trouvent à l'appendice à ce rapport, marqué No. 6; ainsi que les règles et réglemens généraux, marqué No. 7.

Dans une circulaire imprimée, le bureau a annoncé, comme un règlement applicable à tous les élèves, "un essai de trois mois sur la capacité et les dispositions à apprendre et à enseigner." Le bureau a étendu cette disposition à tout le temps qu'un élève assisterait à l'école, en sorte que si en aucun temps l'élève se relâche dans ses efforts et montre de la négligence à suivre ses études ou remplir ses devoirs, on ne lui accorde plus l'allocation hebdomadaire. Le bureau étant décidé à employer, avec la plus grande économie possible, tous les moyens que la législature a mis ou pourra mettre à sa disposition et à promouvoir d'une manière efficace l'objet que l'on a eu en vue en établissant des écoles normales dans le Haut-Canada, a suivi l'exemple donné par le comité exécutif de l'école normale de l'état de New-York à Albany, en donnant à chaque élève cinq chelins par semaine en sus des livres et de l'instruction, et il a été porté à faire cela à la vue des circonstances et du peu d'encouragement que reçoivent les instituteurs des écoles élémentaires. La continuation de cette mesure dépendra de la libéralité de la législature, vu que l'on n'a pas tenu compte de cette dépense lorsque la première estimation du montant probable des dépenses courantes de l'institution fut soumise au gouvernement. Mais je ne connais pas de moyens, comme l'expérience des autres pays le démontre, qui puisse directement et indirectement contribuer d'avantage aux progrès d'une éducation saine; dans quelques pays de l'Europe, toutes les dépenses des élèves des écoles normales sont payées par le gouvernement.

11. Le seul point sur lequel, autant que je le sache, il ait été exprimé des doutes et des craintes, a rapport à la déclaration que le bureau exige des candidats pour être admis à l'école normale; le bureau veut qu'ils déclarent qu'ils ont l'intention d'enseigner dans les écoles, et qu'en venant à l'école normale ils veulent se mieux qualifier pour cette profession. Quelques personnes ont supposé que cette obligation volontaire contractée sur l'honneur et sur l'honnêteté, n'était pas une garantie suffisante pour obliger les élèves à suivre la profession d'instituteur. La réponse à cette objection,

Appendice
(F.)

26 janvier.

c'est que cette condition est la même que celle qui est imposée par les autorités des écoles normales dans les états voisins, où les tentations et les habitudes qu'on a de se livrer à divers autres entreprises ou aventures, sont plus puissantes et plus fréquentes que dans ce pays; qu'il est bien mieux pour un homme de suivre une profession ou un emploi comme homme libre que comme esclave; que, si un instituteur n'enseigne pas librement, il ne réussira pas et ne sera d'aucune utilité; que l'expérience a fait voir que les personnes qui se sont qualifiées régulièrement pour être instituteurs, continuent généralement à l'être, et dans les quelques cas où ils ont été forcés ou engagés à abandonner la profession, ils ne sont point tout à fait perdus pour l'intérêt des écoles élémentaires. A ce sujet il me suffira de citer les exposés et les remarques suivantes du comité exécutif pour l'administration de l'école normale de l'état de New-York, dans son rapport de janvier, 1847:—

“ En examinant le registre des écoles, on trouve que depuis le 18 décembre, 1844, 508 étudiants ont fréquenté l'école pendant une période plus ou moins longue. Sur ce nombre, 178 sont maintenant dans l'école; 6 sont morts; 14 se sont trouvés incapables d'enseigner, et ont été avisés de bonne heure de s'engager dans d'autres occupations; 11 ont abandonné par suite de mauvaise santé qui les rendait incapables d'étudier ou d'enseigner; et 29 autres, dès les premiers temps de leur rapports avec l'école ont abandonné, pour diverses raisons, l'intention d'enseigner. Si l'on ajoute le nombre de ces élèves, on aura le nombre de 238, et si ce dernier nombre est retranché du total porté sur le registre, le chiffre dont il faudra tenir compte sera de 270. Sur ces 270, 144 sont des gradués de l'école, et le comité sait que 129 d'entre eux ont été employés à enseigner depuis qu'ils ont été gradués; et sur les 15 qui restent, un est mort, et l'on croit que les autres, à l'exception de quatre, enseignent maintenant, bien que l'on n'ait aucune connaissance bien certaine de leur occupation. Il est peut-être à propos de dire que les personnes dont on n'a plus entendu parler, étaient des gradués du dernier terme, et ils ont eu à peine le temps de se qualifier sous le rapport des connaissances. Sur le reste de 270 qui est de 125, qui ont laissé l'école avant d'être gradués, presque tous en abandonnant, ont déclaré qu'ils avaient l'intention d'enseigner; on sait que 84 ont enseigné depuis, quant aux autres, on en a entendu bien peu parler. Ainsi, il paraît que l'école a fourni 213 personnes qui étaient employées à enseigner lorsque l'on en a entendu parler. Dans plusieurs cas, on a appris de quelle manière les étudiants s'acquittent de leurs devoirs comme instituteurs, et le comité est heureux de pouvoir dire qu'autant qu'il a pu le savoir, ils donnent une satisfaction générale.

“ D'après ces exposés, il paraît que l'on n'est pas fondé à dire que les étudiants de l'école n'ont point l'intention d'enseigner. Tous ceux qui en sont sortis et qui étaient capables d'enseigner, le font aujourd'hui avec beaucoup de succès. Bien plus, le comité peut prouver que les quatre cinquièmes des élèves qui sont entrés dans l'école, avaient déjà enseigné avant d'y entrer; et ceci, indépendamment des faits déjà cités, justifie la présomption qu'en venant à l'école normale, ils veulent se qualifier davantage dans l'art d'enseigner, et s'y consacrer; car, pourquoi viendraient-ils à une école qui n'est destinée que pour les instituteurs, s'ils ne désiraient pas eux-mêmes le devenir.

Il semble donc au comité que l'école doit produire beaucoup de bien, parce qu'elle en a déjà fait beaucoup. Elle a déjà fourni 213 instituteurs, (dont la plupart avaient déjà enseigné,) possédant des qualifications plus élevées, plus d'ordre et plus de connaissances et plus d'aptitude à enseigner, qu'ils n'en possédaient auparavant. Les faits le prouvent; et ce qui a déjà été fait pourra se faire encore, nous le croyons formement.

Appendice
(F.)

26 janvier.

C'est ainsi que l'influence indirecte de l'école a été plus grande que l'influence directe. Les élèves en revenant dans leurs comtés, ont su y réveiller en faveur de l'éducation, un intérêt beaucoup plus vif. Les instituteurs les ont généralement reçus avec beaucoup de bonté; il n'a point été créé de jalousies; et toutes les améliorations que les élèves des écoles normales pouvaient suggérer, ou toutes les informations qu'ils pouvaient donner ont été reçues avec bonté, suivies et mises en pratique.

“ L'on a aussi créé dans quelques comtés un esprit d'émulation très louable. Les instituteurs ont cherché à surpasser les élèves des écoles normales en conduisant de meilleures écoles qu'eux, et l'on a vu surgir un esprit de rivalité très louable, tous cherchant à faire de leur mieux.

“ De là, il semblerait qu'indépendamment de l'enseignement dans les écoles de district, les élèves des écoles normales ont une influence profonde et salutaire sur toutes les classes de la société. Bien plus, le public en général devient de plus en plus convaincu de l'importance des écoles normales, de leur nécessité même. De là, l'établissement d'écoles indépendantes de cette nature, et l'on espère et l'on croit qu'il en sera encore établi beaucoup d'autres. Ceci est bien, très bien. C'est ce que l'on espérait; et si l'école normale n'a pas d'autre résultat que celui d'exciter l'attention publique, et de faire établir dans l'état dix ou vingt écoles normales indépendantes, l'argent, le temps et les peines employés à l'établir et maintenir, auront été un placement bien avantageux.

XVII. RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Ce serait trop exiger que de s'attendre à des résultats bien sensibles pour la première année du fonctionnement d'une loi générale des écoles qui a eu à lutter contre la malice, les préjugés et les obstacles qui accompagnent toujours, comme l'histoire de tous les pays le démontre, l'introduction d'une loi sur ce sujet, et contre les avantages qui accompagnent aussi le fonctionnement de toute loi nouvelle, et surtout une loi qui pour fonctionner dépend, sauf la faible allocation que la législature répartit, de l'action volontaire du peuple lui-même, dans ses municipalités de districts ou d'arrondissements d'écoles, ou dans ses relations isolées et individuelles. Ainsi donc on peut regarder le fonctionnement de la loi des écoles élémentaires, pendant l'année 1847, comme le développement spontané de l'éducation dans l'esprit public du Haut-Canada, durant la première année du fonctionnement de l'acte actuel des écoles et du système dont il est la base; et les sections qui précèdent et les statistiques qui suivent ce rapport font voir que ce développement s'est résumé en une augmentation dans les taxes et dans les cotisations locales, dans la régularité des élèves à fréquenter les écoles et dans la somme des informations qui, quelques défectueuses qu'elles soient sous quelque rapport, sont d'une nature variée et très importante, et pourront servir de bases à des recherches et des rapprochemens utiles, et à des améliorations dans les écoles élémentaires de chaque district du Haut-Canada. A part ces avantages et le succès qui a accompagné l'établissement d'une école normale de la province, je pense que tout homme intelligent, à quelque parti qu'il appartienne, doit avouer que l'on a su créer ainsi parmi le peuple en général un intérêt toujours croissant sur l'importance et le caractère de l'instruction élémentaire; et après tout, c'est là l'objet le plus important et le plus difficile à obtenir que de poser les fondemens d'un système d'éducation générale. Le vuide sous ce rapport est encore immense, lamentable; mais l'on doit se féliciter de voir qu'il n'est plus ce qu'il était, et que l'on a commencé une organisation, que l'on a créé un intérêt, qui, s'il est alimenté et encouragé, promet les développemens les plus heureux et les résultats les plus avantageux.

Appendice
(F.)

26 janvier.

Je regrette que tous les surintendants de districts n'aient pas transmis avec leur rapport statistique des remarques générales. Je vais insérer ici toutes celles qui m'ont été transmises et qui sont d'un caractère général; on pourra peut-être les considérer comme l'expression de l'opinion du pays en général sur les sujets auxquels elles se rapportent.

Le surintendant des écoles élémentaires du district de Dalhousie (l'Honorable Hammett Pinhey) dit: "J'ai à ajouter que, bien que les écoles soient encore dans les parties rurales de ce district, au-dessous de la médiocrité, sous le rapport des bâties, des ameublemens et des commodités; bien que les instituteurs dans plusieurs cas, sans posséder toutes les qualifications, aient un excellent caractère de moralité, qu'ils soient assidus à remplir leurs devoirs; et bien que les syndics, au lieu d'être les personnes les plus intelligentes dans les établissemens, soient généralement les plus ignorantes, cependant, en somme, il y a eu de grandes améliorations; elles font des progrès ainsi que le désir d'une éducation générale, et je crois que ces progrès seraient plus considérables s'il était publié un journal d'éducation."

Le surintendant de l'école du district de Bathurst (le Révérend James Padfield) remarque: "Autant que j'ai pu en juger, je crois que l'éducation dans les écoles élémentaires avance graduellement vers un état de chose meilleur que celui qui existait auparavant dans ce district."

Le surintendant des écoles du district de Midland (John Strachan, écr., remarquable pour sa persévérance à visiter les écoles, etc., etc.) dit: "Je suis heureux de pouvoir dire que les écoles en général s'améliorent et que les parens aujourd'hui y portent plus d'intérêt qu'ils ne le faisaient auparavant. Les examens publics sont généralement bien fréquentés, surtout pour les écoles qui sont conduites par de bons instituteurs. Je considère que, partout où les visiteurs ont rempli leurs devoirs, il en est résulté plus d'encouragemens pour les instituteurs, pour les parens et pour les enfans. Il n'est pas encore possible de pouvoir avoir un bon instituteur pour toutes les écoles; mais je me flatte que le temps n'est pas encore éloigné où ceux qui voudront payer pour un bon instituteur en pourront avoir un. Presque tous les instituteurs qui ont fréquenté l'école modèle pendant un certain temps enseignent aujourd'hui avec beaucoup de succès."

Le surintendant des écoles du district de Prince-Edouard (Thomas Donnelly, écuyer,) dit: "Nos écoles, je suis heureux de pouvoir le dire, s'améliorent en général; quelques-unes d'entre elles sont dans un très excellent état, et pourraient, je pense, être comparées avec les écoles d'aucun autre district dans la province; et, bien que le nombre de ces écoles soient encore peu considérable, j'espère fermement qu'il augmentera, vu que les bons effets qu'elles produisent dans les environs ne peuvent manquer d'être remarqués par les esprits les moins clairs-voyants."

"J'éprouve beaucoup de plaisir à dire que l'usage de la magnifique série de livres de lecture publiés par le bureau national de l'éducation en Irlande s'étend considérablement dans ce district. Je pense que ces livres ont généralement plu partout où on les a introduits; ils sont de nature à améliorer la tête comme l'esprit, à rendre l'étude plus attrayante à l'élève et à faciliter le travail de l'instituteur. En vérité plusieurs de ces livres pourraient servir avec avantage à des enfans plus avancés."

Le surintendant des écoles du district de Victoria (William Hutton, écr.,) dit: "Le changement depuis l'année dernière a été très considérable, le nombre des enfans qui fréquentent l'école a augmenté de dix pour cent et les connaissances qu'ils ont acquises pendant qu'ils y étaient ont augmenté de cinquante pour cent. La surveillance d'un surintendant excite l'émulation de l'instituteur d'une manière étonnante; et le changement d'un système de routine en un système tout d'intelligence, a créé un monde de merveille. Les livres du bureau national d'Irlande ont été aussi généralement adoptés; et un instituteur, quelque négligent ou stupide qu'il soit, ne saurait s'en servir sans que son élève ne soit porté à penser par lui-même—à prendre intérêt dans ce qu'il fait—à lire avec intelligence; et c'est là le grand point à obtenir, apprendre à l'enfant à penser pour lui-même. J'ai fait tout ce qu'il m'était possible de faire pour écarter ce livre d'épellation insignifiant, inintelligible et à colonnes étroites et pour enseigner l'usage des livres précieux du bureau national; et je suis heureux de pouvoir dire que j'ai été très heureux. Dans ma visite de cet hiver (1848), j'ai trouvé cinquante de ces livres en usage dans ces écoles où il n'y en avait pas un auparavant, (en 1846); et la vente en a été très considérable à Belleville. Il reste cependant encore beaucoup à faire et je ne

doute point qu'avec l'acte actuel même, (si le peuple a la patience d'attendre que l'acte soit mieux compris) ceux qui ont pris intérêt au grand œuvre de l'éducation du peuple, auront le plaisir de savoir que, dans quelques années, il n'y aura pas un seul adulte intelligent âgé de moins de douze ans aujourd'hui qui ne sera pas capable de lire et d'écrire—le seul moyen d'acquiescer de l'éducation."

Le surintendant des écoles du district de Newcastle (Benjamin Hayter, écuyer,) observe: "Les écoles dans ce district ont beaucoup augmenté et un grand nombre de syndics sont animés d'un esprit très louable et désirent vivement introduire les livres d'écoles du bureau national. Partout où l'on emploie ces livres, on s'aperçoit d'une grande amélioration, même dans la discipline des écoles."

Le surintendant des écoles du district de Colborne (Elias Burnham, écuyer,) remarque; "Quant à l'état dans lequel se trouvent les écoles élémentaires dans ce district, j'ai l'honneur de vous informer que je regrette beaucoup de ne pouvoir vous parler de changemens bien importants dans le cours de l'année dernière. Mais cependant, je dois avouer que toutes les classes du peuple manifestent le désir de profiter des avantages de l'éducation et paraissent toutes convaincues des avantages qu'il y a pour eux de donner à tout prix l'éducation à leurs enfans. Sous ce rapport, l'esprit public a subi un changement des plus salutaires durant ces quatre dernières années. L'apathie et la négligence qui régnaient autrefois ont fait place à l'activité et à l'énergie; et le sentiment qui paraît prévaloir aujourd'hui est d'étendre et promouvoir les connaissances et d'instruire et éclairer la génération croissante dans les principes et la pratique d'une saine éducation. J'augure bien de l'avenir. Je puis découvrir des signes certains de la saine direction de l'esprit public relativement aux écoles et relativement aux moyens de les soutenir d'une manière plus générale et plus libérale; et je suis certain que, dans bien peu de temps, les signes les plus consolans du progrès à cet égard se manifesteront dans tous les coins de ce beau et magnifique district. Durant l'année 1847, l'harmonie paraissait régner généralement entre toutes les écoles de ce district,—du moins on n'a fait aucune plainte. Je considère que c'est un bon augure de l'intelligence que montre le peuple et de l'intérêt qu'il prend aux écoles. On voit que les querelles privées se sont apaisées devant l'intérêt général et que l'on n'a pas permis à l'esprit de localité et aux sentimens ou préjugés des individus d'entraver le progrès des écoles. Qu'il puisse en être toujours ainsi!"

Le surintendant des écoles du district de Simcoe (Henry Adolphus Clifford, écuyer,) fait les remarques suivantes: "Il est assez consolant de comparer l'état dans lequel se trouvent actuellement les écoles dans ce district avec ce qu'elles étaient il y a six ans. C'est d'un bon augure pour l'avenir. Alors il y avait à peine des écoles qui fussent continuellement ouvertes excepté celles de Gwillimburg, Oust et celle de Tecumseth, les deux townships les plus anciens et les plus riches du district; et même dans ces deux endroits il a été fait beaucoup d'améliorations dernièrement, et maintenant dans toutes les parties du pays, il s'élève des maisons d'écoles nouvelles et dans quelques cas très spacieuses. Aujourd'hui il n'y a pas un seul township habité dans lequel il n'y a pas une maison d'école conforme à l'étendue de sa population. Dans plusieurs cas, le caractère des écoles change pour le mieux; et je suis très heureux de pouvoir dire que les instituteurs en général ont manifesté un grand désir d'étendre leurs connaissances. Plusieurs d'entre eux, je pense, ont l'intention de passer quelques temps à l'école normale dans le cours de l'été; et les avantages qu'ils en retireront, produiront les résultats les plus satisfaisans dans toutes les parties de la province."

Le surintendant des écoles du district de Talbot (le Révérend William Clarke,) dit: "La série nationale des livres d'écoles est généralement introduite partout. Je n'ai pas plus de dix instituteurs qui aient des certificats de qualification générale; c'est pourquoi je considère que l'établissement d'une école normale est vivement à désirer; j'espère, qu'avec la grâce de Dieu, elle se soutiendra et deviendra une grande source d'avantages pour le pays. Nous devons beaucoup de reconnaissance envers M. Robertson, le maître principal de l'école normale pour la visite agréable qu'il nous a faite à la fin de l'année, dans le but de nous instruire dans l'art d'enseigner. Plusieurs instituteurs prononcent son nom avec reconnaissance."

Le surintendant des écoles du district de Niagara (Dexter D'Evcrard, écuyer,) termine son rapport par les remarques

Appendice
(F.)

26 janvier.

Appendice
(F.)

26 janvier.

suyvantes : " Je profiterai de cette occasion pour faire remarquer que nos écoles en général n'ont jamais été dans un état plus florissant qu'elles ne le sont à présent."

Le surintendant des écoles du district de Wellington (Alexander Allan, écuyer, A. M.) dit : " Bien que l'on trouve dans quelques-uns des townships une diminution dans le nombre des élèves, cependant il est agréable de voir que, dans tout le district, le nombre en soit beaucoup plus grand qu'il n'était dans les années précédentes, et un tiers de plus que l'augmentation de la population en 1847. Je puis aussi dire que les syndicats d'écoles en général paraissent désirer davantage des instituteurs qualifiés et sont plus portés à payer de bons salaires qu'ils ne l'étaient jusqu'ici. Je considère que c'est un sujet de grande importance pour le progrès de l'éducation dans cette partie de la province."

Le surintendant des écoles du district de Huron (John Bignal, écuyer) termine ainsi son rapport : " Je suis heureux de pouvoir dire que les écoles élémentaires dans ce district s'améliorent d'une manière rapide et considérable et prennent un caractère bien différent de ce qu'elles étaient il y a quelques années. Il se manifeste généralement un esprit de libéralité dans les affaires d'écoles qui ne manquera pas de créer une classe d'instituteurs qui posséderont des qualifications supérieures. L'absence de livres convenables a été jusqu'ici un obstacle sérieux ; mais il est très probable que cette difficulté sera bien prochainement surmontée par la libéralité du conseil municipal qui a fait venir pour cent louis de livres d'écoles de la série nationale."

XVIII. REMARQUES DIVERSES.

Quant aux divers états contenus dans ce rapport, il est digne de remarquer que, tout défectueux qu'ils soient, ils font connaître l'état dans lequel se trouve l'éducation dans le Haut-Canada quelque peu au-dessous de ce qu'elle est réellement. Cependant, tout en tenant compte de la défectuosité de ces états, la réalité est encore pénible et humiliante ; et fait voir combien l'on a négligé dans le Haut-Canada ce département important du service public.

2. Les faits contenus dans ce rapport indiquent aussi avec quel empressement et quelle cordialité la grande masse des habitans du Haut-Canada ont su profiter des facilités et de l'encouragement que leur offrait la législature et le gouvernement pour l'éducation de leurs enfans, et ils indiquent aussi les progrès étonnans que l'on a faits, depuis quelques années vers l'établissement d'un système général d'éducation élémentaire. Il est également évident d'après ces faits que les attaques qui ont été dirigées contre la loi et le système actuel des écoles ne sont que l'expression de la passion et de l'animosité de certains individus et n'indiquent nullement l'esprit ou le sentiment du pays. Je n'ai pas cru devoir prolonger ce rapport par les réponses que j'aurais pu faire à ces attaques, qui ne sont pour la plupart qu'une exposition erronée des dispositions de la loi et de la nature et des objets du système. J'ai cru qu'il était mieux pour moi de me renfermer dans les limites plus naturelles d'un rapport annuel—exposer des faits qui parleraient d'eux-mêmes.

3. Dans ce rapport, je n'ai pas mentionné d'une manière particulière les écoles élémentaires dans les cités et villes incorporées, vu que l'acte en vertu duquel elles ont été organisées ou doivent être organisées n'est venu en force qu'au commencement de la présente année.

Dans l'appendice No. 3, on trouvera la circulaire que j'ai adressée aux chefs des corporations des villes et cités sur les dispositions de cet acte et les meilleurs moyens d'organiser les écoles élémentaires des villes et des cités sur un pied efficace et économique. Il est une disposition de cet acte sur laquelle je désire offrir quelques mots d'explication parce qu'on en comprend mal la nature et l'objet. Je fais allusion au pouvoir donné aux autorités d'écoles dans chaque ville et cité d'établir des écoles mixtes ou de dénomination, suivant qu'elles le jugeront convenables. Ceux qui ont commenté cette clause ne se sont peut-être pas aperçu que l'on a incorporé une clause de la même nature sous une forme qui souffre beaucoup plus d'objection, dans chacun des trois actes des écoles élémentaires pour le Haut-Canada qui ont été passés depuis 1840. Il est pourvu dans chacun de ces actes que dix des francs-tenanciers de tout arrondissement d'écoles pourront demander une école séparée et une partie du fonds des écoles pour la soutenir. Je n'ai jamais vu la nécessité d'une semblable disposition avec une autre section de l'acte des écoles élémentaires qui statue que nul enfant ne sera forcé à lire dans aucun livre religieux ou n'assistera à aucun exercice religieux contrairement aux désirs de ses parens ou gardiens ; et outre l'inopportunité apparente de cette disposition de la loi, on s'y est sérieusement opposé parce qu'elle est injuste en permet-

tant aux catholiques romains d'avoir une école de dénomination sans accorder le même privilège à la religion protestante. Il a été maintenu que toutes les dénominations religieuses devaient être mises sur le même pied vis-à-vis la loi ; que bien que diverses dénominations protestantes peuvent s'accorder sur la version des écritures dont on se servirait, elle ne s'accordent pas sur la nature et l'étendue de l'instruction religieuse que l'on devrait donner, l'objet même que l'on a en vue en établissant une école séparée ; et en conséquence chaque croyance protestante serait mise sur le même pied que la religion catholique romaine. C'est ce qui arrive en vertu des dispositions de l'acte des écoles de ville et de cité, et en conséquence aucune des autorités religieuses ne s'y est opposée ou n'a présenté des pétitions à cet égard, comme quelques-unes l'avaient fait contre l'acte précédent des écoles. Mais l'acte des écoles élémentaires des villes et cités ne donne pas à une croyance religieuse et encore bien moins à dix francs-tenanciers le pouvoir de demander une école séparée. Ce pouvoir est enlevé à toutes les croyances religieuses et accordé aux autorités publiques des écoles, nommées par les représentans élus de chaque ville ou cité.

En vertu de cet acte, on ne peut annuler l'élection d'une école élémentaire ou même partager les intérêts d'un arrondissement au gré de dix francs-tenanciers appartenant à une secte. Les autorités qui sont chargées de toutes les écoles dans chaque ville ou cité, et des moyens de les soutenir, doivent juger s'il est expédient d'établir une école de dénomination, où elle doit être établie si elle est accordée, et jusqu'à quel point elle sera soutenue ; et cet acte n'autorise point l'élection d'aucun syndic sectaire ni la nomination d'aucun instituteur par aucune croyance religieuse, même pour une école de dénomination, chaque instituteur de l'école doit être approuvé par les autorités de la ville ou cité. En conséquence, en vertu du nouvel acte, il a été établi des précautions et des restrictions qui n'existaient point auparavant pour l'établissement d'une école de dénomination ; dans le fait, il laisse les demandes ou les prétentions de chaque croyance religieuse au jugement de ceux qui fournissent la plus grande partie du fonds des écoles, et met le gouvernement et la législature à l'abri de toute influence de secte. Cet acte a déjà eu l'effet de diminuer plutôt que d'augmenter les écoles de dénomination, en plaçant toutes les croyances religieuses sur le même pied, et ne laissant à aucune d'elles un prétexte plausible d'attaquer la loi ou de s'opposer au système des écoles. Le rapport que j'ai fait sur le système d'instruction élémentaire pour le Haut-Canada, ainsi que les diverses opinions et décisions que j'ai données, font voir amplement que je suis loin d'avocasser l'établissement des écoles de dénomination ; mais je n'étais point préparé à condamner ce que deux parlemens successifs avaient sanctionné, et en adaptant cette disposition au système actuel d'écoles dans les cités et villes, j'ignore si l'on pourra placer ce système sur un pied plus équitable, plus irréprochable.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

En terminant, je prends la liberté de renvoyer aux copies des circulaires imprimées, données dans l'appendice à ce rapport, pour faire voir quel esprit m'a animé et de quelle manière j'ai cherché à faire fonctionner la loi des écoles élémentaires, relativement aux districts, cités et villes. A part l'expérience qu'a pu donner le fonctionnement de la loi, l'acte des écoles a encore été soumis, de la part du peuple, à une discussion et une critique sans exemple. Aux assemblées publiques des écoles, tenues l'automne dernier dans les divers districts du Haut-Canada, j'invitai toutes les personnes intéressées à faire les objections, les questions ou les suggestions qu'elles croiraient à propos de faire au sujet des dispositions de l'acte des écoles élémentaires. On peut voir le résultat de ces conversations dans l'appendice No. 2. Dans ces assemblées, il fut fait plusieurs suggestions très précieuses pour amender certaines dispositions de la loi : mon expérience et mes observations m'en ont fait suggérer plusieurs autres. L'acte m'oblige de soumettre à votre excellence les plans, exposés et suggestions que je trouverai utiles et convenables, relativement à l'amélioration des écoles élémentaires, et de l'éducation dans le Haut-Canada, en général. Mais je pense qu'il sera plus convenable, et qu'il est mieux de soumettre ces plans et documens dans un autre document que j'espère soumettre à votre excellence dans le cours de quelques jours.

J'ai l'honneur d'être,
de votre excellence,
Le très humble et très obéissant serviteur,
(Signé) E. RYERSON.
Bureau d'éducation, Toronto, août, 1848.

Appendice
(F.)

26 janvier.

RAPPORT STATISTIQUE des écoles élémentaires dans le Haut-Canada pour l'année 1847. (TABLEAU A.)

178 écoles—District de l'Est—7332 élèves.

Table with 13 columns: Noms des Townships, No. d'écoles, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu du Collecteur de Township, Montant imposé par le bill des cotisations, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des années écoulées à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

37 écoles—District de l'Outaouais—1537 élèves.

Table with 13 columns: Noms des Townships, No. d'écoles, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu du Collecteur de Township, Montant imposé par le bill des cotisations, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des années écoulées à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

61 écoles—District de Dalhousie—3968 élèves.

Table with 13 columns: Noms des Townships, No. d'écoles, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu du Collecteur de Township, Montant imposé par le bill des cotisations, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des années écoulées à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

198 écoles—District de Johnstown—8869 élèves.

Table with 13 columns: Noms des Townships, No. d'écoles, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu du Collecteur de Township, Montant imposé par le bill des cotisations, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des années écoulées à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

RAPPORT STATISTIQUE des Ecoles Elémentaires, etc., (Tableau A.)—Continuation.

120 écoles—District de Bathurst—4662 élèves.

Table with columns: No. d'écoles, No. d'élèves, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu du Collecteur de Township, Montant imposé par le bill de cotisation, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des précédentes années ajoutée à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

103 écoles—District de Victoria—4128 élèves.

Table with columns: No. d'écoles, No. d'élèves, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu du Collecteur de Township, Montant imposé par le bill de cotisation, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des précédentes années ajoutée à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

165 écoles—District de Midland—7142 élèves.

Table with columns: No. d'écoles, No. d'élèves, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu du Collecteur de Township, Montant imposé par le bill de cotisation, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des précédentes années ajoutée à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

171 écoles—District de Newcastle—8176 élèves.

Table with columns: No. d'écoles, No. d'élèves, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu du Collecteur de Township, Montant imposé par le bill de cotisation, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des précédentes années ajoutée à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

98 écoles—District de Prince Edward—4117 élèves.

Table with columns: No. d'écoles, No. d'élèves, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu du Collecteur de Township, Montant imposé par le bill de cotisation, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des précédentes années ajoutée à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

Appendice (F.) 26 janvier.

RAPPORT STATISTIQUE des Ecoles Elémentaires, etc., (Tableau A.)—Continuation.

300 écoles—District de Home—14,062 élèves.

Table with columns: Noms des Townships, No. des Ecoles, No. des Ecoles ouvertes, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu du Collecteur de Township, Montant imposé par le bill de cotisation, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des précédentes années ajoutée à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

73 écoles—District de Colborne—3479 élèves.

Table with columns: Noms des Townships, No. des Ecoles, No. des Ecoles ouvertes, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu du Collecteur de Township, Montant imposé par le bill de cotisation, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des précédentes années ajoutée à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

83 écoles—District de Simcoe—3827 élèves.

Table with columns: Noms des Townships, No. des Ecoles, No. des Ecoles ouvertes, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu du Collecteur de Township, Montant imposé par le bill de cotisation, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des précédentes années ajoutée à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

183 écoles—District de Niagara—8960 élèves.

Table with columns: Noms des Townships, No. des Ecoles, No. des Ecoles ouvertes, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu du Collecteur de Township, Montant imposé par le bill de cotisation, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des précédentes années ajoutée à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

Appendice (F.) 26 janvier.

RAPPORT STATISTIQUE des Ecoles Elémentaires, etc., (Tableau A.)—Continuation.

109 écoles—District de Talbot—4079 élèves.

Table with columns: No. des atton., No. d'élèves, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu du Collecteur de Township, Montant imposé par le bill de cotisation, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des précédentes années ajoutée à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

200 écoles—District de Gore—9956 élèves.

Table with columns: Hamilton (Cité), Ancaster, Barton, Beverly, Brantford, Dumfries, Binbrooke, Esquesing, Flamborough (Est), Flamborough (Ouest), Glanford, Nassagaweya, Nelson, Oneida, Onondaga, Saltfleet, Seneca, Trafalgar, (Additionnel), Total.

104 écoles—District de Wellington—5645 élèves.

Table with columns: Guelph, Waterloo, Wilnot, Woodrich, Eransosa, Nishol, Erin, Garafraxa, Ananranth, Puslinch, Wellesley et Peel, Derby et Sydenham, Total.

148 écoles—District de Brock—5646 élèves.

Table with columns: Woodstock, East Oxford, Blandford, Burford, Elenheim, East Zorra, East Zorra, West Zorra, Nissouri, North Oxford, West Oxford, Dereham, Norwich, (Additionnel), Total.

195 écoles—District de London—9459 élèves.

Table with columns: Ayleaide, Aldborough, Bayham, Carradoc, Delaware, Dorchester, Dunwich, Ekfrid, Lobo, London (Ville), London, Malahide, Metcalfe, Mossa, Southold, Westminister, Williams, Yarmouth, Total.

RAPPORT STATISTIQUE des Ecoles Elémentaires, etc., (Tableau A.)—Continuation.

41 écoles—District de Huron—1986 élèves.

Table with columns: Noms des Townships, No. d'écoles, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu des Collecteurs de Township, Montant imposé par le bill de cotisation, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des précédentes années ajoutée à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

134 Ecoles—District de l'Ouest—5461 élèves.

Table with columns: Noms des Townships, No. d'écoles, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu des Collecteurs de Township, Montant imposé par le bill de cotisation, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des précédentes années ajoutée à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

Table with columns: Noms des Districts et Cités, No. d'écoles, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu des Collecteurs de Township, Montant imposé par le bill de cotisation, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des précédentes années ajoutée à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Balance rapportée entre les mains des Surintendants de Districts, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

EXTRAIT GÉNÉRAL du rapport statistique pour 1847 (A.)

2,727 écoles—Haut-Canada—124,829 élèves.

Table with columns: Noms des Districts et Cités, No. d'écoles, Répartition de l'allocation législative pour les écoles, Montant prélevé par le conseil municipal, Montant reçu des Collecteurs de Township, Montant imposé par le bill de cotisation, Montant reçu des cotisations de bill, Balance du fonds des écoles des précédentes années ajoutée à la répartition, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Montant total encore dû, Balance rapportée entre les mains des Surintendants de Districts, Total des salaires annuels des instituteurs, Moyenne du salaire annuel d'un instituteur.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847—(Table B.)

178 écoles—District de l'Est—7332 élèves.

Table with columns: Noms des Townships, ENFANS ET ÉLÈVES, ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES.

37 écoles—District des Outaouais—1537 élèves.

Table with columns: Townships, ENFANS ET ÉLÈVES, ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES.

61 écoles—District de Dalhousie—3968 élèves.

Table with columns: Townships, ENFANS ET ÉLÈVES, ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES.

198 écoles—District de Johnstown—8869 élèves.

Table with columns: Townships, ENFANS ET ÉLÈVES, ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847—(Table B.)—Continuation. 120 écoles—District de Bathurst—4662 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, ESPAIS ET ÉLÈVES, ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES. Rows include towns like Admaston, Bathurst, Bromley, etc.

103 écoles—District de Victoria—4128 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, ESPAIS ET ÉLÈVES, ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES. Rows include towns like Quorn, Sydney, Madoc, etc.

165 écoles—District de Midland—7142 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, ESPAIS ET ÉLÈVES, ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES. Rows include towns like Kingston, Loughborough, Bedford, etc.

171 écoles—District de Newcastle—8176 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, ESPAIS ET ÉLÈVES, ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES. Rows include towns like Cobourg (Ville), Port Hope (Ville), Darlington, etc.

98 écoles—District du Prince-Édouard—4117 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, ESPAIS ET ÉLÈVES, ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES. Rows include towns like Pictou (Ville), Hallowell, Annot, etc.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847—(Table B.)—Continuation. 300 écoles—District de Home—14062 élèves.

Table with columns: Noms des Townships, ENFANS ET ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES, and TOTAL. Rows include townships like Albion, Brock, Caledon, etc.

73 écoles—District de Colborne—3497 élèves.

Table with columns: Noms des Townships, ENFANS ET ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES, and TOTAL. Rows include townships like Belmont, Asphodel, Dunham, etc.

83 écoles—District de Simcoe—3827 élèves.

Table with columns: Noms des Townships, ENFANS ET ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES, and TOTAL. Rows include townships like West Gwillimbury, Tecumseh, Innesfil, etc.

183 écoles—District de Niagara—8960 élèves.

Table with columns: Noms des Townships, ENFANS ET ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES, and TOTAL. Rows include townships like Bertie, Castor, Canborough, etc.

RAPPORT STATISTIQUE POUR 1847—(Table B.)—Continuation. 109 écoles—District de Talbot—4079 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, ENFANS ET ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES, and various sub-columns for student counts and subjects.

200 écoles—District de Gore—9956 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, ENFANS ET ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES, and various sub-columns for student counts and subjects.

104 écoles—District de Wellington—5645 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, ENFANS ET ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES, and various sub-columns for student counts and subjects.

148 écoles—District de Brock—5646 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, ENFANS ET ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES, and various sub-columns for student counts and subjects.

195 écoles—de District London—9459 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, ENFANS ET ÉLÈVES, PÉRIODE, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES, and various sub-columns for student counts and subjects.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847—(Tableau B.)—Continuation. 41 écoles—District de Huron—1986 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, ENFANS ET ÉLÈVES, PÉRIODE, ÉLÈVES, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES, and various sub-columns for student counts and school metrics.

134 écoles—District de l'Ouest—5461 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, ENFANS ET ÉLÈVES, PÉRIODE, ÉLÈVES, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES, and various sub-columns for student counts and school metrics.

EXTRAIT GÉNÉRAL du Rapport Statistique pour 1847—(B.) 2727 écoles—Haut-Canada—124,829 élèves.

Table with columns: NOM DES DISTRICTS ET CITES, ENFANS ET ÉLÈVES, PÉRIODE, ÉLÈVES, LES CLASSES DE LECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES AUTRES BRANCHES, and various sub-columns for student counts and school metrics.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847—(Tableau C.)

178 écoles—District de l'Est—7332 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenu des livres, Mesurage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'Instruction, INSTITUTEURS, CERTIFICATS. Rows include towns like Matilda, Mountain, Williamsburgh, Winchester, etc.

37 écoles—District de l'Ontario—1537 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenu des livres, Mesurage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'Instruction, INSTITUTEURS, CERTIFICATS. Rows include towns like Hawkesbury Ouest, Hawkesbury Est, Longueuil, etc.

61 écoles—District de Dalhousie—3968 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenu des livres, Mesurage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'Instruction, INSTITUTEURS, CERTIFICATS. Rows include towns like Nepain, Goubaire, Goubaire, etc.

198 écoles—District de Johnstown—8869 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenu des livres, Mesurage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'Instruction, INSTITUTEURS, CERTIFICATS. Rows include towns like Brockville (ville), Prescott (ville), Elizabethtown, etc.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847—(Tableau C.)—Continuation. 120 écoles—District de Bathurst—4662 élèves.

Table with columns: Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenue des livres, Mesurage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'instruction, Institutieurs, Certificats. Rows include school names like Adnaston, Bathurst, Beckwith, etc.

108 écoles—District de Victoria—4128 élèves.

Table with columns: Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenue des livres, Mesurage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'instruction, Institutieurs, Certificats. Rows include school names like Thurlew, Sidney, Madoc, etc.

165 écoles—District de Midland—7142 élèves.

Table with columns: Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenue des livres, Mesurage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'instruction, Institutieurs, Certificats. Rows include school names like Kingston, Loughborough, Bedford, etc.

171 écoles—District de Newcastle—8176 élèves.

Table with columns: Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenue des livres, Mesurage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'instruction, Institutieurs, Certificats. Rows include school names like Cobourg (ville), Port Hope (ville), Darlington, etc.

91 écoles—District du Prince-Edouard—4117 élèves.

Table with columns: Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenue des livres, Mesurage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'instruction, Institutieurs, Certificats. Rows include school names like Ficton (ville), Hallowell, Athol, etc.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847—(Tableau C.)—Continuation. 300 écoles—District de Home—14,062 élèves.

Table with columns: Noms des Townships, Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenue des livres, Mesurage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'instruction, Certificats. Lists various townships and their corresponding educational data.

73 écoles—District de Colborne—3,497 élèves.

Table with columns: Townships, Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenue des livres, Mesurage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'instruction, Certificats. Lists townships in the District of Colborne.

83 écoles—District de Simcoe—3,827 élèves.

Table with columns: Townships, Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenue des livres, Mesurage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'instruction, Certificats. Lists townships in the District of Simcoe.

183 écoles—District de Niagara—8,960 élèves.

Table with columns: Townships, Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenue des livres, Mesurage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'instruction, Certificats. Lists townships in the District of Niagara.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847—(Tableau C.)—Continuation. 41 écoles—District de Huron—1986 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenue des livres, Mé-surage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'instruction, Institutieurs, Certificats.

134 écoles—District de l'Ouest—5461 élèves.

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenue des livres, Mé-surage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'instruction, Institutieurs, Certificats.

EXTRAIT GÉNÉRAL du rapport statistique pour 1847—(C.) 2727 écoles—Haut-Canada—124,829 élèves.

Table with columns: N O M DE DISTRICTS ET CITES, Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenue des livres, Mé-surage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'instruction, Institutieurs, Certificats.

LIVRES EN USAGE.

Table with columns: N O M DE DISTRICTS ET CITES, Livres de lecture, Arithmétique, Grammaire, Géographie, Tenue des livres, Mé-surage, Algèbre, Epellation, Hautes études, Modes d'instruction, Institutieurs, Certificats.

Grand Total

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847 (Tableau 22.) 178 écoles—District de l'Est—7332 élèves.

CLASSIFICATION, GRANDEUR ET CONDITION DES MAISONS D'ÉCOLE.

Table with columns for townships (Matilda, Mountain, etc.), school statistics (No. de premières classes, No. d'écoles, etc.), and building details (A bail, No. de maisons en bon état, etc.).

37 écoles—District de l'Ontario—1537 élèves.

Table listing 37 schools in the District of Ontario with columns for township names and various statistics.

61 écoles—District de Dalhousie—3968 élèves.

Table listing 61 schools in the District of Dalhousie with columns for township names and various statistics.

198 écoles—District de Johnstown—8869 élèves.

Table listing 198 schools in the District of Johnstown with columns for township names and various statistics.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847—(Tableau D.)—Continuation. 155 écoles—District de Bathurst—4662 élèves.

CLASSIFICATION, GRANDEUR ET CONDITION DES MAISONS D'ÉCOLES.

Table with columns for townships (e.g., Admaston, Beget et Blithfield) and various metrics including No. de bonnes écoles, No. d'écoles moyennes, No. d'écoles inférieures, etc.

103 écoles—District de Victoria—4128 élèves.

Table listing 103 schools in the District of Victoria with columns for school names and various statistics.

165 écoles—District de Midland—7142 élèves.

Table listing 165 schools in the District of Midland with columns for school names and various statistics.

171 écoles—District de Newcastle—8176 élèves.

Table listing 171 schools in the District of Newcastle with columns for school names and various statistics.

98 écoles—District de Prince-Edouard—4117 élèves.

Table listing 98 schools in the District of Prince-Edouard with columns for school names and various statistics.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847—(Tableau D.)—Continuation. 300 écoles—District de Home—14,062 élèves.

Table with columns for townships (e.g., Albion, Brock, Caledon) and various school statistics (e.g., No. de bonnes écoles, En brique, En pierre).

73 écoles—District de Colborne—3,497 élèves.

Table with columns for townships (e.g., Belmont, Asphodel, Dummer) and various school statistics.

83 écoles—District de Simcoe—3,827 élèves.

Table with columns for townships (e.g., Gwillimburg Ouest, Tecumseth, Innisfil) and various school statistics.

183 écoles—District de Niagara—8,960 élèves.

Table with columns for townships (e.g., Bertie, Caistor, Canborough) and various school statistics.

Appendice
26 Janvier

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847—(Tableau D.)—Continuation.
109 écoles—District de Talbot—4,079 élèves.

CLASSIFICATION, GRANDEUR ET CONDITION DES MAISONS D'ECOLE.

Table with columns for townships (e.g., Woodhouse, Charlottetown, Walsingham) and various metrics including number of schools, students, and building materials like brick and stone.

200 écoles—District de Gore—9,956 élèves.

Table listing 200 schools in the District de Gore, including township names and student counts.

104 écoles—District de Wellington—5,645 élèves.

Table listing 104 schools in the District de Wellington, including township names and student counts.

148 écoles—District de Brock—5,646 élèves.

Table listing 148 schools in the District de Brock, including township names and student counts.

195 écoles—District de London—9,459 élèves.

Table listing 195 schools in the District de London, including township names and student counts.

Appendice
(F.)
26 Janvier.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847—(Tableau D.)—Continuation.

41 écoles—District de Huron—1,986 élèves.

CLASSIFICATION, GRANDEUR ET CONDITION DES MAISONS D'ECOLE.

Table with columns for townships (e.g., Goderich, Colborne), building materials (En pierre, En bois), and various school conditions (No. de maisons d'école, A bail, etc.).

134 écoles—District de l'Ouest—5,461 élèves.

Table with columns for townships (e.g., Anterton, Brooke, Colchester) and various school conditions, similar to the first table.

EXTRAIT GÉNÉRAL du rapport statistique pour 1847—(D.)

2,727 écoles—Haut-Canada—124,829 élèves.

CLASSIFICATION, GRANDEUR ET CONDITION DES MAISONS D'ECOLE.

Large summary table with columns for districts/cities (e.g., Eastern, Ottawa, Toronto) and various school conditions, including a 'Point rapporté' column.

Grand Total.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847—(Tableau E.)—Continuation. 120 écoles—District de Bathurst—4662 élèves.

Table with columns: NOM DES TOWNSHIPS, MAISONS D'ÉCOLE, VISITES D'ÉCOLE, BIBLIOTHÈQUES, CHAÎNES D'ÉCOLE, ÉCOLES PRIVÉES ET DE GRAMMAIRE. Rows include Adnaston, Bagot et Blithfield, Bathurst, Beckwith, Bromley, Burgess, Dalhousie et Levant, Darling, Drummond, Elmley Nord, Horton, Lanark, MacNab, Montague, Pakenham, Pembroke, Stafford et Ross, Ramsay, Sherbrooke Nord, Sherbrooke Sud et Westmeath.

103 écoles—District de Victoria—4128 élèves.

Table with 10 columns showing statistics for 103 schools in the District of Victoria, including total number of students (4128) and various school metrics.

165 écoles—District de Midland—7142 élèves.

Table with 10 columns showing statistics for 165 schools in the District of Midland, including total number of students (7142) and various school metrics.

171 écoles—District de Newcastle—8176 élèves.

Table with 10 columns showing statistics for 171 schools in the District of Newcastle, including total number of students (8176) and various school metrics.

98 écoles—District du Prince-Édouard—4117 élèves.

Table with 10 columns showing statistics for 98 schools in the District of Prince-Edward, including total number of students (4117) and various school metrics.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847 - (Tableau E.) - Continuation. 300 écoles - District de Home - 14062 élèves.

Table with 20 columns: NOM DES TOWNSHIPS, MAISONS D'ÉCOLE, etc., VISITES D'ÉCOLE, BIBLIOTHÈQUES, OBJETS D'ÉCOLE, ÉCOLES PRIVÉES ET DE GRAMMAIRE. Rows include Albion, Brock, Caledon, etc.

73 écoles - District de Colborne - 3497 élèves.

Table with 20 columns: NOM DES TOWNSHIPS, MAISONS D'ÉCOLE, etc., VISITES D'ÉCOLE, BIBLIOTHÈQUES, OBJETS D'ÉCOLE, ÉCOLES PRIVÉES ET DE GRAMMAIRE. Rows include Belmont, Ashodel, Dunmer, etc.

83 écoles - District de Simcoe - 3827 élèves.

Table with 20 columns: NOM DES TOWNSHIPS, MAISONS D'ÉCOLE, etc., VISITES D'ÉCOLE, BIBLIOTHÈQUES, OBJETS D'ÉCOLE, ÉCOLES PRIVÉES ET DE GRAMMAIRE. Rows include Gwillimbury Orest, Tecumseth, Innisfil, etc.

183 écoles - District de Niagara - 8960 élèves.

Table with 20 columns: NOM DES TOWNSHIPS, MAISONS D'ÉCOLE, etc., VISITES D'ÉCOLE, BIBLIOTHÈQUES, OBJETS D'ÉCOLE, ÉCOLES PRIVÉES ET DE GRAMMAIRE. Rows include Bertie, Caistor, Cauborough, etc.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847 - (Tableau E.) - Continuation. 109 écoles - District de Tabot - 4079 élèves.

Table with columns: NOM DES TOWNSHIPS, MAISONS D'ÉCOLE, VISITES D'ÉCOLE, BIBLIOTHÈQUES, OBJETS D'ÉCOLE, ÉCOLES PRIVÉES ET DE GRAMMAIRE.

200 écoles - District de Gore - 9956 élèves.

Table with columns: NOM DES TOWNSHIPS, MAISONS D'ÉCOLE, VISITES D'ÉCOLE, BIBLIOTHÈQUES, OBJETS D'ÉCOLE, ÉCOLES PRIVÉES ET DE GRAMMAIRE.

* Académie des dames de Burlington.

104 écoles - District de Wellington - 5645 élèves.

Table with columns: NOM DES TOWNSHIPS, MAISONS D'ÉCOLE, VISITES D'ÉCOLE, BIBLIOTHÈQUES, OBJETS D'ÉCOLE, ÉCOLES PRIVÉES ET DE GRAMMAIRE.

148 écoles - District de Brock - 5646 élèves.

Table with columns: NOM DES TOWNSHIPS, MAISONS D'ÉCOLE, VISITES D'ÉCOLE, BIBLIOTHÈQUES, OBJETS D'ÉCOLE, ÉCOLES PRIVÉES ET DE GRAMMAIRE.

195 écoles - District de London - 9459 élèves.

Table with columns: NOM DES TOWNSHIPS, MAISONS D'ÉCOLE, VISITES D'ÉCOLE, BIBLIOTHÈQUES, OBJETS D'ÉCOLE, ÉCOLES PRIVÉES ET DE GRAMMAIRE.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847—(Tableau E.)—Continuation. 41 écoles—District de Huron—1986 élèves.

Table with columns: NOM DES TOWNSHIPS, MAISONS D'ÉCOLE, VISITES D'ÉCOLE, BIBLIOTHÈQUES, OBJETS D'ÉCOLE, ÉCOLES PRIVÉES ET DE GRAMMAIRE. Includes data for Godrich, Colborne, MacGillivray, Bidduph, Stanley, Luckersmith, Ellice, Stephen, Usborne et Hay, Easthope Sud, Easthope Nord, Stratford, Blanchard, Downie, Mactillop et Hibbert, Ashfield, Rutlet, Wawanosh.

184 écoles—District de l'Ouest—5161 élèves.

Table with columns: NOM DES TOWNSHIPS, MAISONS D'ÉCOLE, VISITES D'ÉCOLE, BIBLIOTHÈQUES, OBJETS D'ÉCOLE, ÉCOLES PRIVÉES ET DE GRAMMAIRE. Includes data for Auderton, Brooke, Colchester, Chatham, Camden, Dawn, Dover, Est et Ouest, Gosfield, Hawick, Howard, Maidstone, Mersa, Malden, Mégan et Fenniskillen, Orford.

EXTRAIT GÉNÉRAL du Rapport Statistique pour 1847—(E.) 2727 écoles—Haut-Canada—124,829 élèves.

Table with columns: NOM DES DISTRICTS ET CITES, MAISONS D'ÉCOLE, VISITES D'ÉCOLE, BIBLIOTHÈQUES, OBJETS D'ÉCOLE, ÉCOLES PRIVÉES ET DE GRAMMAIRE. Includes data for Eastern, Outaouais, Johnsonville, Bathurst, Dalhousie, Midland, Tilbury Ouest, Warwick et Bosanquet, Zone, Grand Total, and a note: Il n'a point été reçu de rapport du surintendant des écoles primaires.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847.—(Tableau F.)

3 écoles modèles—110 élèves.

NOM des DISTRICTS.	DENIERS.						DIVERS.						Livres en usage.			
	Montant de l'allocation législative.	Montant reçu de la cotisation du Conseil Municipal.	Montant reçu d'autres sources.	Montant total reçu.	Montant total payé aux instituteurs.	Autres dépenses.	Dépenses totales.	Montant du salaire du chef et des autres maîtres	Grandeur, et si elle est en brique, en pierre ou en bois.	No. de chambres.	Cartes, planches, globes, etc.	No. de volumes dans les bibliothèques.		No. d'instituteurs.	No. d'élèves.	Matières enseignées.
Midland	£ s. d. 20 0 0	£ s. d. 40 0 0	£ s. d. 100 0 0	£ s. d. 160 0 0	£ s. d. 150 0 0	£ s. d. 10 0 0	£ s. d. 160 0 0	£ s. d. 150 0 0	{ 50X30 Bois }	4	2	...	2	28	La lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, la géographie, le latin, le grec, et les mathématiques	Principalement les grammaires <i>National</i> et de Kirkham, l'arithmétique, de Haimes, et la géographie de Morse
Johnstown.....	£ s. d. 50 0 0	£ s. d. 100 0 0	£ s. d. ...	£ s. d. 150 0 0	£ s. d. 150 0 0	£ s. d. ...	£ s. d. 150 0 0	{ 30X30 Pierre }	1	10	49	49	2	30	Dito, excepté les Classiques; l'usage des globes.....	Dito.
Dalhousie.....	£ s. d. 20 0 0	£ s. d. 40 0 0	£ s. d. 6 8 3	£ s. d. 66 8 3	£ s. d. 40 0 0	£ s. d. 30 0 0	£ s. d. 70 0 0	{ Pierre }	3	5	1	52	Dito	<i>Irish National</i> , et l'al-gèbre de Bonnycastric.
	£ s. d. 90 0 0	£ s. d. 180 0 0	£ s. d. 106 8 3	£ s. d. 376 8 3	£ s. d. 340 0 0	£ s. d. 40 0 0	£ s. d. 380 0 0	{ 2 pierre 1 bois }	8	17	49	49	5	110		

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847.—(Tableau G.)

ÉCOLE NORMALE POUR LE HAUT-CANADA.

COMPTE des recettes et des dépenses de l'allocation spéciale de £1500 pour l'achat et l'ameublement de bâtiments convenables pour l'école normale, jusqu'au 28 août, 1848; et de l'allocation annuelle de £1500, au soutien de l'école normale, jusqu'au 31 décembre, 1847,—9 Victoria, chap. 20, section 5.

RECETTES ET DEPENSES DE L'ALLOCATION SPECIALE JUSQU'AU 28 AOUT, 1848.

RECETTES.		CHAPITRES DE DEPENSES.	
Warrants émanés par ordre de son excellence le gouverneur-général, pour l'allocation spéciale de £1,500.....	£ s. d. 1500 0 0	Ménisiers et maçons.....	£ s. d. 941 3 1
		Peintres.....	183 14 3½
		Architecte.....	40 14 6
		Poètes et ameublement.....	105 11 0
		Tuyaux pour gaz et eau.....	84 10 3
		Déposit dans la banque.....	1355 13 1½
			144 6 10½
	£1500 0 0		£ 1500 0 0

Appendice
(F.)

26 Janvier.

RAPPORT STATISTIQUE pour 1847.—(Tableau G.)—Continuation.

RECETTES ET DÉPENSES DE L'ALLOCATION ANNUELLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE, 1847.

Appendice
(F.)

26 Janvier.

RECETTES.			CHAPITRES DE DEPENSES		
	£ s. d.	£ s. d.		£ s. d.	£ s. d.
Warrants émanés par ordre de son excellence le gouverneur-général, à compte de l'allocation annuelle de £1,500 jusqu'au 31 décembre, 1847.	1300	0 0	Salaires et gages	383	18 9
Honoraires reçus des élèves de l'école normale, jusqu'au 31 décembre, 1847	5	0 0	Livres et instrumens.....	488	11 5½
		1305 0 0	Département de l'agriculture.....	24	8 6
			Annonces.....	5	3 4½
			Réparations et dépenses contingentes	26	0 6½
			Assurance.....	12	10 0
			Fret de livres et d'instrumens.....	11	7 9
			Aide accordée aux étudiants.....	50	12 6
			Déposé dans la banque		1002 12 10½
		£ 1305 0 0			302 7 1½
					£ 1305 0 0

APPENDICE.

No. 1.—Circularaire du surintendant en chef des écoles, aux surintendants de district, aux visiteurs, syndics et instituteurs des écoles élémentaires dans le Haut-Canada, fixant des jours pour ses visites officielles, —septembre—décembre, 1847.

No. 2.—Extrait d'une lettre au secrétaire de la province, rapportant la visite officielle du surintendant en chef des écoles, dans les divers districts du Haut-Canada, —septembre—décembre, 1847.

No. 3.—Circularaire aux chefs des corporations des villes et cités dans le Haut-Canada, expliquant le nouveau système des écoles pour les cités et villes incorporées.

No. 4.—Circularaire aux préfets de district, sur divers sujets de grande importance pratique pour les écoles élémentaires, suggérés par la visite officielle, —septembre—décembre, 1847.

No. 5.—Circularaire aux syndics des écoles élémentaires dans le Haut-Canada.

No. 6.—Conditions d'admission dans l'école normale de la province, à Toronto.

No. 7.—Règles et réglemens généraux qui seront observés dans l'école normale de la province.

No. 8.—Règles et réglemens généraux qui seront observés dans l'école modèle pour le Haut-Canada.

APPENDICE.

(No. 1.)

COPIE d'une circulaire adressée par le surintendant en chef aux surintendants de district, aux visiteurs, syndics et instituteurs des écoles élémentaires dans le Haut-Canada, fixant des jours pour ses visites officielles, — septembre — décembre, 1847.

MESSIEURS,

Je suis autorisé par son excellence le gouverneur-général "de visiter personnellement chaque district dans le Haut-Canada dans le cours de cet automne, afin de passer un jour ou deux à une assemblée des surintendants d'école, des membres du clergé, des conseillers et des amis de l'éducation élémentaire dans chaque district, pour leur expliquer toutes les parties de la loi des écoles, et considérer les meilleurs moyens d'améliorer et perfectionner le système de nos écoles élémentaires, et de répandre les connaissances utiles dans la masse de notre population."

Dans la vue d'accomplir cette tâche, je propose de visiter chaque district aux jours fixés plus bas, et à sept heures du soir du premier jour de ma visite dans chaque district, je ferai une lecture sur l'importance de l'éducation pour un peuple agricole, manufacturier et libre; et à neuf heures du second jour de ma visite dans chaque district, je rencontrerai le surintendant de district et tous les membres du clergé, tous les conseillers du district, les syndics, instituteurs et amis de l'éducation élémentaire qui viendront, afin de pouvoir (autant que le temps pourra me le permettre): 1. Répondre aux questions qui seront faites, et donner les explications que l'on pourra demander sur les diverses dispositions de la loi des écoles élémentaires. 2. Examiner les suggestions qui pourront être faites pour les améliorer. 3. Considérer les meilleurs moyens de rendre plus efficaces les écoles élémentaires, et surtout le temps et le mode de payer l'allocation annuelle de la législature en faveur des écoles élémentaires. 4. L'importance et les facilités que présente l'école normale de la province. 5. La convenance et les moyens d'établir des bibliothèques pour les écoles. 6. La publication d'un journal semi-mensuel consacré à l'éducation dans le Haut-Canada.

Quant au lieu de l'assemblée dans chaque district, ce sera dans le chef-lieu du district, et si le shérif le permet, dans le palais de justice où s'assemble ordinairement le conseil de district. Peut-être offrira-t-on au surintendant de district, pour la lecture du soir, un lieu plus commode que la salle du conseil de district.

Il serait agréable et sans doute très avantageux si le préfet pouvait assister et présider à l'assemblée de son district; et l'on invite respectueusement et instamment tous les membres du clergé, tous les conseillers, syndics, instituteurs et autres amis de l'éducation publique qui pourront y assister et prendre part aux délibérations de chaque assemblée.

On demande que chaque personne présente par écrit les questions ou propositions qu'elle jugera à propos de faire.

Si ces assemblées deviennent agréables et utiles, elles pourront être le prélude d'assemblées annuelles semblables et plus générales des écoles dans chaque district.

Ci-suivent les jours (D. V.) auquel le soussigné sera dans les divers districts pour les fins mentionnées plus haut, savoir:

DISTRICTS.	MOIS.	JOURS DE LA SEMAINE.
Talbot.....	Sept. 29 et 30,	Mercredi et Jeudi.
Brook.....	Oct. 1 " 2,	Vendredi " Samedi.
Wellington.....	" 4 " 5,	Lundi " Mardi.
Gore.....	" 7 " 8,	Jeudi " Vendredi.
London.....	" 11 " 12,	Lundi " Mardi.
Huron.....	" 13 " 14,	Mercredi " Jeudi.
Kent.....	" 18 " 19,	Lundi " Mardi.
Ouest.....	" 20 " 21,	Mercredi " Jeudi.
Niagara.....	" 25 " 26,	Lundi " Mardi.
Est.....	Nov. 3 " 4,	Mercredi " Jeudi.
Outaouais.....	" 8 " 9,	Lundi " Mardi.
Dalhousie.....	" 10 " 11,	Mercredi " Jeudi.
Bathurst.....	" 12 " 13,	Vendredi " Samedi.
Johnstown.....	" 15 " 16,	Lundi " Mardi.
Midland.....	" 17 " 18,	Mercredi " Jeudi.
Prince Edouard..	" 19 " 20,	Vendredi " Samedi.
Victoria.....	" 22 " 23,	Lundi " Mardi.
Newcastle.....	" 24 " 25,	Mercredi " Jeudi.
Colborne.....	" 26 " 27,	Vendredi " Samedi.
Simcoe.....	Déc. 2 " 3,	Jedi " Vendredi.
Home.....	" 7 " 8,	Mardi " Mercredi.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) EGERTON RYERSON.

BUREAU D'ÉDUCATION,
Toronto, 1er septembre, 1847.

No. 2.

EXTRAIT d'une lettre au secrétaire de la province, rapportant la visite officielle du surintendant en chef des écoles dans les divers districts du Haut-Canada, septembre et décembre, 1847.

BUREAU D'ÉDUCATION,
Toronto, 13 janvier, 1848.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'exposer, pour l'information du gouverneur-général, que conformément à la proposition que j'ai faite, le 13 juillet dernier, de visiter personnellement chaque district du Haut-Canada, afin de passer un jour ou deux à une assemblée des surintendants d'école, des membres du clergé, des conseillers et des amis de l'éducation élémentaire, dans le but d'expliquer chaque partie de la loi des écoles, et considérer les meilleurs moyens d'améliorer et perfectionner notre système d'écoles élémentaires, j'ai fait le tour du Haut-Canada, et j'ai réussi à remplir mes engagements dans chaque district, à l'exception d'un seul, par suite d'un accident qui m'a empêché d'assister aux assemblées fixées dans le district des Outaouais. Je me propose cependant de faire une visite officielle dans ce district aussitôt que possible.

Dans chaque district, j'ai fait une ou plusieurs lectures publiques sur l'éducation élémentaire, et conversé, comme je m'étais proposé de le faire, sur la nature des diverses parties de notre système des écoles élémentaires et les meilleurs moyens de l'améliorer. Le nombre de personnes qui ont assisté à la majorité de ces assemblées, et l'intérêt qu'ils y ont montré, ont surpassé de beaucoup mon attente, et l'on a généralement demandé qu'il soit fait à l'avenir une semblable visite tous les ans. Dans toutes ces assemblées, j'ai répondu aux nombreuses questions qui m'ont été faites sur les diverses dispositions de la loi des écoles, et j'ai expliqué les diverses manières de les remplir, et comment on pouvait les rendre simples et faciles dans l'application et avantageuses dans la pratique. J'ai aussi expliqué la raison des déficiences qui se rencontrent dans certaines clauses de l'acte, pourquoi certains détails étaient nécessaires pour le présent, mais ne devraient être que temporaires et préparer à des dispositions plus simples et plus générales. Dans plusieurs cas

il existait sur les dispositions de l'acte des écoles élémentaires des notions très vagues et assez souvent ridicules et absurdes; mais dans toutes ces assemblées d'écoles, je n'ai pas rencontré plus d'une douzaine d'individus qui aient exprimé d'autres sentimens que des sentimens tout-à-fait favorables aux dispositions générales de l'acte des écoles et au système d'instruction publique qu'il veut établir, après les discussions franches et complètes qui avaient lieu à ces assemblées.

Dans toutes les parties du Haut-Canada, j'ai remarqué parmi le peuple un désir universel et ardent d'avoir de meilleures écoles élémentaires, et d'augmenter les moyens de répandre les connaissances, tels que par les bibliothèques d'écoles, etc., et la volonté d'adopter le bon moyen de parvenir à ce but quand on le lui expliquait. Je suis persuadé qu'une semblable visite faite tous les ans dans les divers districts du Haut-Canada, par le surintendant en chef des écoles, aurait l'effet de promouvoir considérablement les grands objets que l'instruction publique a en vue.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) EGERTON RYERSON.

L'Hon. D. Daly, M. P. P.,
Secrétaire provincial,
Montréal.

No. 3.

COPIE d'une circulaire du surintendant en chef des écoles aux chefs des corporations de cités et villes dans le Haut-Canada, expliquant le nouveau système des écoles pour les cités et villes incorporées.

BUREAU D'ÉDUCATION,
Toronto, 15 janvier, 1849.

MONSIEUR,—L'acte 10 et 11 Victoria, chap. 19, (intitulé "Acte pour amender l'acte des écoles élémentaires dans le Haut-Canada,") ayant pour but d'établir un meilleur système d'écoles dans les cités et villes incorporées du Haut-Canada, vient en opération au commencement de l'année courante; et afin d'en promouvoir les fins, je crois qu'il est de mon devoir d'expliquer, par votre entremise, à la corporation dont vous êtes le chef et au bureau des syndics que vous avez pu nommer, et dont vous êtes aussi le chef, l'origine et le but de cet acte, et de vous offrir quelques suggestions sur la manière dont il pourra être mis à effet avec le plus d'avantage.

Je ne sais si je puis mieux expliquer le but de cet acte ou mieux vous en faire sentir la nécessité qu'en vous reproduisant la première partie des remarques explicatives qui accompagnaient le projet original du bill, lorsqu'il fut soumis à la considération du gouverneur-général en conseil. Ces remarques datées le 27 mars, 1847, et adressées au secrétaire de la province, sont comme suit:—

"MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre à la considération favorable de son excellence le gouverneur-général en conseil une loi pour mieux établir et maintenir les écoles élémentaires dans les cités et villes incorporées du Haut-Canada, et pour remédier à certaines déficiences qui se trouvent dans l'acte des écoles élémentaires du Haut-Canada, 9 Vict., chap. 20, en conséquence des changemens qu'il a malheureusement subis pendant qu'il était soumis à la considération de la législature.

"Dans la vue d'y parvenir, j'ai préparé le projet ci-annexé d'un bill que je soumetts très respectueusement devant son excellence en conseil, avec les remarques explicatives qui m'ont paru nécessaires.

"Dans ma communication du 3 mars, 1846, accompagnant le projet d'un bill d'école pour le Haut-Canada, je remarquais que notre loi des écoles élémentaires avait été principalement empruntée de l'état de New-York. Je demande à ajouter maintenant que c'est une modification de la loi des écoles de cet

état, relativement aux comtés qui ressemblent à nos districts—et non pas la loi des écoles de l'état de New-York, relativement aux cités et grandes villes; la législature de l'état ayant passé des actes particuliers et spéciaux dans l'intérêt de ces écoles. Mais, comme nos écoles des villes et cités ont été conduites suivant les dispositions de l'acte général des écoles, je n'ai point cru à propos, l'année dernière, de soumettre aux délibérations du gouvernement exécutif, et à la discussion de la législature, deux mesures relatives à l'éducation;—qu'il était mieux d'amender, autant que possible, la loi des écoles pour le Canada Ouest en général, et de présenter ensuite une autre mesure pour améliorer les écoles des cités et villes incorporées.

"Il n'est pas nécessaire pour moi de répéter ici les principes généraux que j'ai établis dans ma communication du 3 mars dernier, comme essentiels à un bon système d'instruction publique. Supposant que ces principes sont admis, je me bornerai à exposer simplement la nécessité qu'il y a d'adopter une mesure de la nature de celle que j'ai l'honneur de soumettre, et d'en expliquer les dispositions principales.

"1. Les mêmes raisons qui exigent que les cités et villes soient incorporées pour mieux administrer leurs affaires locales et promouvoir généralement leurs intérêts locaux, exigent aussi que le système des écoles publiques soit incorporé pour le plus grand avantage de la génération naissante. La connaissance pratique et la vigilance d'une corporation locale sont encore, s'il est possible, plus nécessaires aux intérêts des écoles élémentaires qu'aux autres intérêts des villes et cités. Je crois donc que les affaires des écoles des cités et villes ne devraient pas être laissées entre les mains des conseils municipaux de district, mais devraient être placées entre les mains de la corporation de chaque cité et du bureau de police de chaque ville incorporée.

"2. Les circonstances particulières et les besoins des cités et villes me paraissent demander cette modification dans notre système des écoles. Dans les districts ruraux, la population est disséminée; dans les villes et cités, elle est dense. Un simple arrondissement d'école dans un district rural embrasse autant de milles carrés que toute une ville ou cité. Les limites d'un arrondissement d'école rural sont ordinairement la distance que les enfans peuvent parcourir tous les jours pour aller à l'école et en revenir. Et, règle générale, il faut encore l'influence combinée et les ressources des habitans qui résident dans les limites d'un arrondissement d'école rural pour supporter l'école. Ainsi donc, il ne peut y avoir qu'une école dans ces limites. Donc, dans les districts ruraux, comme il ne peut y avoir qu'une seule école dans chaque section, il ne peut y avoir de gradation entre les écoles,—il ne peut y avoir que des écoles mixtes et encore d'une seule espèce—telle que chaque section rurale séparément et indépendamment peut en établir et maintenir. Mais le cas est bien différent pour les cités et villes. Sur un lot de terre qui n'est pas plus grand qu'un arrondissement d'école rural, il y a une population qui demande et qui peut maintenir une douzaine d'écoles élémentaires, sans compter les écoles d'un ordre supérieur. Suivant le système actuel, la ville ou cité serait géographiquement divisée en un nombre donné d'arrondissemens d'écoles, dont les habitans dans chacun éliraient trois syndics et auraient une école élémentaire séparée de toutes les autres et maintenue uniquement par les intérêts de la localité. Comme dans les districts ruraux, il n'y a qu'une seule espèce d'écoles—celle qui est la mieux adaptée à la classe la plus jeune des élèves, de manière que, sous le système actuel, il ne peut pas y avoir de gradation d'écoles dans une ville ou dans une cité plus que dans les campagnes. Ainsi, le besoin de l'éducation dans les villes et les cités n'est satisfait qu'en partie. Les écoles d'une description inférieure

Appendice
(F.)

26 Janvier.

sont en plus grand nombre qu'il n'est nécessaire, et les écoles d'un ordre supérieur sont absolument en défaut, excepté, comme dans quelques cas, quand elles sont établies et maintenues par des particuliers. Mais les écoles privées sont trop dispendieuses pour une grande partie des habitans des villes et cités; et les enfans de cette classe nombreuse de nos concitoyens ne doivent point être privés d'une bonne éducation anglaise à cause de la pauvreté de leurs parens, ou abandonnés aux hasards d'une entreprise privée.

"Maintenant, la proximité où sont les uns des autres les habitans des villes et cités supplée à la nécessité de diviser géographiquement la ville ou la cité en petits arrondissemens,—à moins que ce ne soit sur une petite échelle pour les écoles des petits enfans. Pour satisfaire les besoins de l'éducation dans les villes et cités, il devrait y avoir gradation et par conséquent un système d'écoles; des écoles primaires pour les enfans de 5 à 8 ans; un nombre proportionné d'écoles intermédiaires pour les enfans de 8 à 11 ans; et une ou plusieurs autres écoles supérieures anglaises, enseignant les hautes branches de l'éducation mercantile. Les enfans rendus à un âge convenable et suffisamment avancés devraient être promus des écoles primaires aux écoles intermédiaires où ils recevraient une bonne éducation élémentaire; et alors ceux qui auraient des parens en état de leur donner une éducation plus complète devraient être promus aux hautes écoles. Comme de raison, il devrait être érigé des maisons d'écoles ou préparé différens appartemens dans la même maison, et l'on devrait employer des instituteurs suivant les objets et la nature de chacune de ces écoles. Le nombre des écoles ainsi classifiées qu'il faudrait pour satisfaire aux besoins de l'éducation dans nos cités et villes, serait bien moindre que celui qu'il y a aujourd'hui, et exigerait bien moins de dépenses.

"Mais un semblable système d'écoles dans une cité ou dans une ville, demande un seul système d'administration et par conséquent une seule autorité. De là il arrive que dans les villes ou cités où ce système est établi, il n'y a qu'un seul bureau de commissaires pour la direction des écoles élémentaires. C'est le cas, non seulement dans les villes d'Allemagne les plus éclairées, mais encore dans les principales villes des états voisins, telles que Boston, New-York, Albany, Rochester, Buffalo, etc. Dans chacune de ces cités, il n'y a qu'un seul bureau de syndics ou commissaires des écoles élémentaires; et dans la plupart de ces villes, les membres de ces bureaux sont nommés par les corporations,—le tiers des membres ainsi nommés ou choisis se retirant de charge tous les ans, et les corporations étant chargées de remplir les places vacantes.

"Tel est le principe de la mesure que j'ai l'honneur de soumettre au sujet des cités et villes incorporées du Haut-Canada; et tel est le but du bill dont je transmets ci-joint le projet et sur les principales dispositions duquel je demande maintenant à offrir quelques remarques explicatives.

"La première section érige chaque cité ou ville incorporée du Haut-Canada en district municipal pour les fins de l'éducation élémentaire.

"La seconde section pourvoit à la nomination et au remplacement des membres d'un bureau de syndics pour chaque cité et ville incorporée comme susdit.

"La troisième section pourvoit à ce que les deniers des écoles soient versés entre les mains du trésorier de chaque cité ou ville, sujet aux ordres du bureau des syndics.

"La quatrième section pourvoit au transport des propriétés des écoles élémentaires dans chaque cité et ville dans les mains de la corporation de la dite cité et du bureau de police des dites villes incorporées, pour être administrées par le bureau des syndics nommés comme susdit.

"La cinquième section prescrit les divers devoirs et obligations du dit bureau de syndics conformément à l'acte des écoles élémentaires, 9 Vict., chap. 20.

"La sixième section établit une disposition semblable relativement aux instituteurs employés par le dit bureau.

"La septième section nomme les visiteurs des écoles élémentaires dans chaque ville ou cité—ne comprenant pas les magistrats qui sont trop nombreux dans les cités et villes pour être autorisés à agir comme visiteurs d'écoles; et les échevins dans les cités et les membres du bureau de police dans les villes, avec les membres du clergé résidans, formeront un corps assez nombreux de visiteurs d'écoles.

"La huitième section donne aux autorités municipales des cités, villes et districts le pouvoir discrétionnaire de prélever les deniers, par voie de cotisations, pour les fins des écoles élémentaires en général, y compris l'achat du terrain des écoles, l'érection des maisons d'écoles, le salaire des instituteurs, etc."

L'extrait ci-dessus reproduit m'évite la nécessité de faire aucune autre remarque sur le caractère général et les fins de l'acte des écoles en question. Je prie cependant de faire attention au principe sur lequel cet acte pourvoit au soutien des écoles dans les cités et villes. On verra que la huitième section de l'acte pourvoit au soutien des écoles dans les cités et villes par voie de cotisations imposées par les corporations sur les habitans en général. Suivant cette disposition, les écoles élémentaires dans chaque cité et ville sera maintenue par chaque habitant suivant le montant de ses propriétés, qu'il envoie ses enfans à l'école ou non. Ainsi, les enfans de l'homme pauvre qui paie sa cotisation de quelques deniers, aura les mêmes moyens d'éducation que les enfans du riche qui paie une cotisation de vingt chelins; et ainsi, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, on va pourvoir à l'éducation des classés les plus pauvres dans les cités et villes. C'est là une des mesures les plus nobles et les plus patriotiques qui ait jamais reçu la sanction de la législature canadienne. C'est à cette disposition de la loi que la cité de Boston doit la supériorité et l'excellence de ses écoles publiques et l'éducation saine qu'elle donne aux citoyens les plus pauvres: cet exemple a été suivi par les principales cités et villes des états de la Nouvelle-Angleterre, et par New-York, Rochester, Buffalo, Détroit, etc. Je ne discuterai plus ici et je ne démontrerai point l'importance de cette disposition, vu que je l'ai déjà fait dans une circulaire adressée aux préfets de districts; et je sollicite votre attention la plus sérieuse à cette partie de la circulaire qui a rapport au principe de soutenir les écoles par une taxe sur les propriétés. On la trouvera dans le premier numéro du journal d'éducation pour le Haut-Canada.

Quant à la manière d'imposer la taxe des écoles, je prends la liberté de suggérer s'il ne serait pas mieux de la comprendre dans la cotisation générale pour chaque ville et cité, quoique le montant en soit mis dans une colonne séparée. Le montant que chaque corporation peut, sur l'estimation et le rapport du bureau des syndics, se décider à dépenser pendant l'année pour les écoles de sa juridiction, peut être avancé par versement trimestriel, à même le fonds général de chaque cité ou ville, et l'on évitera ainsi le trouble, les frais et les inconvéniens de faire des demandes fréquentes aux habitans. Je pense cependant que les dépenses qui ont rapport aux maisons d'écoles devraient être payées par une cotisation distincte et spéciale.

Quant à ce qui a été fait pour les écoles élémentaires dans les cités et villes en Canada et dans les cités et villes de même position dans les états voisins, je ferai remarquer que, pendant que le montant de l'allocation législative dans le Haut-Canada excède, en moyenne, par enfant, l'allocation que l'on accorde dans les états voisins, le montant prélevé en Canada dans les localités est de beaucoup moins considérable par enfant que

Appendice
(F.)

26 Janvier.

Appendice
(F.)

26 Janvier.

celui que nos voisins prélèvent—la différence est de cent à quatre cents pour cent. Les statistiques sur lesquelles est fondé ce que l'on avance ici seront données dans un prochain numéro du journal d'éducation pour le Haut-Canada. Reste à la corporation de chaque cité et ville de dire si cet état de chose, si disgracieux pour nos villes a cités, si funeste à la génération croissante et même à notre patrie commune, se perpétuera ou non.

Comme toutes les écoles élémentaires dans chaque cité et ville sont placées sous la direction et l'administration d'un bureau de syndics, le choix des membres de ce bureau est une matière de la plus vive importance. Le caractère et l'utilité des écoles dans chaque cité et ville et les intérêts de la génération croissante y sont intéressés. C'est pourquoi, tout en respectant les diverses croyances religieuses, le bureau des syndics dans chaque cité et ville devrait être composé d'hommes qui en connaissent bien les besoins intellectuels, qui soient profondément intéressés à les satisfaire et qui soient capables de trouver et diriger le système convenable à ce grand objet.

La première chose qui demandera l'attention sérieuse du bureau des syndics dans chaque cité et ville, c'est le nombre et la description des écoles nécessaires pour donner à la jeunesse une éducation anglaise. Le système des arrondissemens locaux a eu l'effet de multiplier inutilement le nombre des écoles dans les cités et villes, et de les rendre proportionnellement faibles et onéreuses. Si l'on examine les statistiques des cités et villes qui sont considérées comme bien pourvues d'écoles, je trouve une école pour chaque 300 à 500 enfans ayant l'âge d'aller aux écoles, donnant, en moyenne, entre la moitié les deux tiers de ce nombre pour les enfans qui y assistent tous les jours. Mais, dans chacune de ces écoles, il y a trois ou quatre départemens et autant d'instituteurs ou d'assistants. Dans plusieurs cas, les maisons d'écoles sont construites de manière à pouvoir recevoir entre 500 et 1000 élèves;—chaque école est sous la direction immédiate d'un chef ou directeur et de plusieurs assistants,—principalement des femmes qui sont généralement considérées comme plus propres à instruire et diriger des petits enfans. Dans quelques-unes de nos grandes villes, une seule de ces écoles pourrait suffire pour toute une ville. Dans la plupart des cas, on trouvera probablement cela impraticable. Cela sera sans doute toujours tant que l'on ne se sera pas procuré des maisons et des terrains convenables. En érigeant ou achetant et préparant les maisons d'écoles en question, on devra avoir soin, aux départemens primaires, secondaires et plus élevés, des écoles élémentaires, sans y comprendre le lycée anglais mentionné dans la première partie de cette communication. Je ne voudrais point dire que les maisons d'écoles nécessaires pour une cité ou ville pourraient ou devraient être bâties immédiatement. Vouloir le faire ce serait imposer un fardeau onéreux sur les habitans; ce ne peut être que l'œuvre du temps. Chaque corporation pourrait ériger, tous les ans, une ou deux bonnes maisons jusqu'à ce que le nombre nécessaire fût complet. Le nombre des enfans dans le département primaire d'une école, comparé avec le nombre de ceux qui sont dans le département le plus élevé, est comme trois est à un. Il faut en conséquence prendre des dispositions pour les recevoir. L'école et les appartemens pour les deux sexes, ainsi que leurs récréations, devraient être séparés,—leur enseignement aussi, excepté dans le département primaire, et là aussi quand cela est possible.

Quant au nombre nécessaire d'instituteurs, un seul suffit ordinairement pour cinquante élèves; ceci suppose la classification des élèves; ce qui requiert l'adoption d'une série de livres uniformes. Le nombre des classes peut ainsi se réduire, et le nombre des élèves dans chaque classe sera augmenté; les exercices seront plus animés et créeront plus d'intérêt et donneront à l'instituteur proportionnellement plus de temps

pour enseigner complètement chaque partie de l'enseignement; chaque école avec 150 ou 250 élèves devrait avoir un principal ou un maître en chef et deux ou trois assistants—hommes ou femmes,—le principal étant chargé de faire observer la discipline dans toute l'école et de visiter et entendre toutes les classes par rotation.

Quant aux livres dont on se servira dans les écoles, je ne doute point que chaque corporation et bureau de syndics concourra dans la recommandation du bureau d'éducation pour le Haut-Canada, relativement à l'emploi de la série de livres d'écoles nationaux; comme j'ai dernièrement eu le plaisir d'offrir à chaque conseil municipal et corporation de cité une série complète de ces livres, avec les rapports, les formulés de registre d'école, etc., préparés et approuvés par le bureau national, ce bureau des syndics dans chaque ville incorporée du Haut-Canada peut les examiner; et l'on trouvera que la formule des registres journaliers, hebdomadaires et mensuels est aussi simple et complète que les livres sont excellents et à bon marché.

Dans ce système d'écoles gratuites, chaque bureau pourra établir son propre système de discipline scolaire; et c'est sur la nature de cette discipline que dépend essentiellement le caractère et le succès des écoles. Le bureau, comme de raison, fixera l'âge auquel les élèves seront admis dans chaque département d'une école comprenant plus d'un département; l'école particulière à laquelle assisteront les enfans dans les différentes localités d'une ville ou cité; les conditions d'admission et la continuation dans chaque école; les matières d'enseignement et les livres qui seront employés dans chaque école et dans chaque département; comme aussi les jours et heures d'enseignement et les réglemens pour l'administration intérieure des écoles confiées à ses soins. La ponctualité des élèves à assister aux écoles est un objet essentiel et de première importance à obtenir dans un système d'écoles gratuites. Dans ce but, il a été établi par les bureaux d'éducation ou les syndics dans quelques cités et villes où ce système a été adopté, que tout élève qui négligera d'assister à son école, trois jours dans un mois sans donner par écrit des raisons satisfaisantes pour le comité, sera exclu de l'école pour le reste du trimestre; que les élèves qui ne seront point dans l'école quinze minutes après l'heure fixée pour le commencement de l'école seront inscrits comme étant venus tard; si l'offense se renouvelle sans de bonnes raisons, l'instituteur pourra leur interdire temporairement son école; et si après cela l'offense est répétée, ils pourront être chassés pour le trimestre. Afin d'obliger les enfans pauvres d'assister aux écoles, les corporations de quelques cités et villes dans les Etats-Unis ont recommandé et statué, autant qu'elles y sont autorisées, qu'il ne serait accordé aucun secours aux parens pauvres dont les enfans n'assisteraient pas régulièrement à l'école, ni aux enfans pauvres qui ne fréquenteraient pas l'école.

Le nombre, le caractère et la localité des écoles ayant été fixés, ainsi que le nombre, le caractère et les salaires des instituteurs qui seront employés, les livres dont on se servira et les réglemens généraux nécessaires; c'est une chose qui mérite la considération du bureau des syndics dans chaque cité et ville de savoir si la division ne les mettra pas en état de pouvoir remplir leurs devoirs avec plus de facilités. L'acte pourvoit expressément à la nomination d'un comité composé de trois personnes chargées spécialement du soin de chaque école; mais, outre cela, ne serait-il pas avantageux pour le bureau de nommer deux comités, (outre le comité des auditeurs) composés chacun de deux ou trois de ses propres membres et du surintendant des écoles de la ville ou cité; vu que c'est le devoir du surintendant de la cité ou ville de veiller, entre autres choses, à ce que l'on mette à effet ce que le bureau ou ses comités pourront décider ou recommander. Le premier, un comité sur les raisons d'écoles; le second, un comité sur les instituteurs, les

Appendice
(F.)

26 Janvier.

Appendice
(F.)

26 Janvier.

livres d'écoles et les écoles. Si le bureau jugeait à propos de diviser le travail, le devoir du comité des maisons d'écoles serait de procurer les maisons ou chambres d'écoles pour les écoles établies par le bureau; veiller à ce que ces maisons ou chambres soient tenues en bon ordre, convenablement meublées et pourvues de poêle et de bois de chauffage ou autres moyens de les chauffer et qu'elles soient propres et nettes, ainsi que les cours qui en dépendent. Le comité sur les instituteurs, les livres d'écoles et les écoles (duquel comité serait, comme de raison, le surintendant de la cité ou ville) examinerait et recommanderait les instituteurs qui doivent être employés et les livres dont on doit se servir; veillerait à ce que les livres adoptés par le bureau soient employés dans toutes les écoles, et fournirait des livres aux enfans dont les pères ou gardiens se trouveraient absolument incapables de leur en procurer; veillerait à ce que les instituteurs se conformant aux réglemens établis par la loi et faits par le bureau, et que les registres des écoles soient convenablement tenus; réglerait l'admission et la répartition des élèves entre les différentes écoles de la cité ou ville suivant les ordres du bureau; visiterait chaque école au moins une fois par mois ou plus souvent suivant qu'ils ou aucun d'entre eux le jugeront à propos — sans donner préalablement avis de ces visites — serait enfin tout ce qui peut contribuer à l'avancement de l'instruction et de la discipline dans les écoles.

L'expérience des amis de l'éducation tant en Europe qu'en Amérique atteste que l'inspection fréquente et approfondie est un élément essentiel pour un bon système d'écoles. Le bureau national d'éducation en Irlande exige des rapports hebdomadaires de ses inspecteurs d'écoles. Je ne doute point que cela contribue considérablement à avancer les intérêts des écoles dans chaque cité ou ville, si le bureau peut établir que le surintendant de cité ou ville visite chaque école une fois par semaine et fasse un rapport détaillé au bureau une fois par mois. Le sujet et la forme des rapports des inspecteurs sont contenus dans les publications du bureau national d'éducation pour l'Irlande (copies duquel j'ai présenté à chaque conseil de district et de cité) et fourniront de bonnes suggestions sur un système complet d'inspection dans nos écoles de villes et de cités.

Si le bureau des syndics dans chaque ville et cité voulait recommander, et la corporation des dites cités ou villes permettre qu'un ou deux de leurs principaux instituteurs assistassent, pendant quelque temps, à l'école normale du Haut-Canada où ils seraient instruits et apprendraient par l'exemple les meilleures méthodes d'enseignement et d'organisation des écoles, je suis certain que la ville ou cité y trouverait une ample compensation dans l'amélioration et l'efficacité de ses écoles. Il est impossible de comparer le caractère et la condition des écoles élémentaires dans les cités et villes avec les écoles élémentaires des cités et villes des autres pays qui n'ont point plus de ressources que nous, sans sentir que c'est un devoir impérieux et une nécessité d'augmenter nos efforts pour répandre l'éducation saine et les connaissances utiles parmi les générations croissantes de ces centres radieux où se presse la population de notre pays.

Monsieur, ce n'est point dans la vue de dicter ou offrir mes propres opinions sur les sujets importants en question, que j'ai fait les remarques et les suggestions qui précèdent, mais seulement pour démontrer le but et l'importance du nouvel acte des écoles pour les cités et villes et pour condenser, en aussi peu de mots que possible, ce que j'ai trouvé être la pratique des autorités scolaires des cités et des villes dans lesquelles une loi semblable a, depuis un grand nombre d'années, produit les résultats les plus heureux et les plus avantageux. Si les suggestions contenues dans cette circulaire facilitent en aucune manière le fonctionnement de cet acte, et contribuent à améliorer les écoles élé-

mentaires de nos villes et cités, j'aurai atteint le but que je me proposais en les préparant.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé,) EGERTON RYERSON.

No. 4.

COPIE d'une circulaire du surintendant en chef des écoles aux préfets de district dans le Haut-Canada, sur divers sujets d'une grande importance pratique pour les écoles élémentaires, suggérés par la visite officielle qu'il a faite dans les divers districts, depuis le mois de septembre jusqu'au mois de décembre, 1847.

BUREAU D'EDUCATION,
Toronto, 17 janvier, 1848.

MONSIEUR,—Je désire par votre entremise solliciter l'attention du conseil municipal dont vous avez été choisi le président, sur plusieurs sujets d'une grande importance pratique pour les écoles élémentaires. Les remarques que je prends la liberté de faire m'ont été suggérées dans une visite que j'ai récemment faite dans les divers districts du Haut-Canada.

1. Le premier a rapport aux cotisations imposées par le conseil joint à la répartition d'allocation de la législature en faveur des écoles de votre district. On paraît généralement désirer que, comme les conseils municipaux ne s'assemblent maintenant que deux fois par année, cette répartition de l'allocation de la législature soit faite chaque année à une époque plus rapprochée que celle que la loi fixe et avant la première assemblée semi-annuelle des conseils. Je suis parfaitement de cette opinion, mais je ne suis point prêt à agir en conséquence cette année. Il est aussi facile de répartir l'allocation de la législature en janvier qu'en avril. Mais la raison pour laquelle cette répartition n'a pas été faite plus à bonne heure chaque année, c'est que l'on n'a pas toutes les données nécessaires pour la faire. Comme cette allocation est répartie à chaque district et township, suivant le nombre des enfans, dans chaque, âgés de 5 à 16 ans, il me faut les rapports des surintendants de districts pour chaque année pour que je puisse la répartir d'une manière équitable pour l'année suivante. Ces rapports ne sont pas transmis avant le mois de mars. Mais j'espère que, par le recensement général que la législature a autorisé de faire cette année et par d'autres dispositions qui peuvent être établies, la répartition annuelle de l'allocation de la législature sera dorénavant faite au commencement de l'année. En même temps, comme le pouvoir du conseil relativement aux cotisations des écoles se trouve illimité d'après les dispositions de l'acte amendé des écoles, il pourra dans sa première session établir une cotisation pour l'année courante, sans égard au montant précis réparti à même l'allocation de la législature. La somme répartie à chaque district cette année, ne sera probablement ni plus ni moins forte que celle de l'année dernière. En admettant cela comme un fait, le conseil peut dans sa première session établir la cotisation des écoles pour l'année. Les conditions auxquelles l'état voisin de New-York accorde de l'aide aux divers comtés (analogues à nos districts) sont les mêmes que celles auxquelles la législature est venu en aide aux divers districts dans le Haut-Canada; mais là les autorités de comté prélèvent par cotisations volontaires une somme beaucoup plus forte que celle que l'état accorde; bien que le montant de l'aide que la législature accorde, par enfant de 5 à 16 ans, soit moins considérable que dans ce pays. Par exemple, l'appropriation de l'état pour le soutien des écoles élémentaires dans l'état de New-York pour 1845, était de \$220,000; le montant prélevé par le bureau des surintendants de comté (analogues à nos conseils de district pour les

Appendice
(F.)

26 Janvier.

Appendice
(F.)
26 Janvier.

affaires d'écoles,) était de \$415,051 15 centimes; et le montant payé, la même année, sur le bill des taxes des syndics pour la même fin était de \$460,764 78 centimes. Ce chiffre ne comprend pas \$55,000 appropriées par l'état, la même année, et \$40,881 86 centimes prélevées par le bureau du surintendant de comté pour l'augmentation des bibliothèques d'écoles. Si chaque conseil de district prélevait deux ou trois fois le montant qu'il prélève aujourd'hui par la taxe des écoles, il n'y aurait pas besoin de la loi des taxes par les syndics, et l'on pourrait accorder des salaires fixes pour le soutien des bons instituteurs dans tout le Haut-Canada, au grand avantage d'un grand nombre de parents trop pauvres pour faire instruire leurs enfants—au grand avantage aussi des syndics—des écoles et des générations futures dans le Haut-Canada. Mais, dans le cours de cette communication, je solliciterai votre attention toute particulière en faveur de ce principe vrai et seul capable de répartir l'éducation à toute la population de notre pays.

2. Un autre objet en faveur duquel je sollicite l'attention du conseil, c'est l'époque à laquelle sont prélevées et versées entre les mains du surintendant de district les taxes des écoles pour l'année. Suivant la loi, elles sont dues, je crois, avant le milieu de décembre; mais le surintendant de district n'en reçoit une grande partie qu'un mois, deux mois, ou même trois mois après. Ceci cause des irrégularités sérieuses dans le fonctionnement du système des écoles, en mêlant les affaires d'une année à celles d'une autre année—en rendant impossible pour les syndics et les surintendants de district de faire ponctuellement et complètement leurs rapports annuels—en créant de grands embarras pour les surintendants de district et beaucoup de troubles et de pertes pour les maîtres d'écoles. Je demanderai si le conseil n'adoptera pas des mesures efficaces pour exiger le paiement de la taxe annuelle pour les écoles avant la fin de l'année, et si, dans le cas où les collecteurs feraient défaut, il ne serait pas à propos pour le conseil d'ordonner au trésorier de district de payer au surintendant de district le montant de la taxe des écoles, sans égard au paiement qu'en feront les collecteurs, et d'obliger, s'il le faut, les collecteurs délinquants à payer l'intérêt sur le montant de la taxe des écoles, qu'ils devront depuis son échéance jusqu'au jour où elle sera payée. Certainement que les instituteurs ne doivent point être privés de leurs deniers par des officiers qui négligent leurs devoirs, et nous ne saurions avoir un bon système d'écoles s'il n'y a pas de régularité dans tous les départements. L'injustice commise envers les instituteurs et les syndics et les autres maux résultant du non-paiement de la cotisation des écoles à l'époque fixée par la loi, a été exposée sous de fortes couleurs dans la plus grande partie des districts que j'ai récemment visités. Le remède à ce mal se trouve entièrement entre les mains du conseil.

3. La formation et le changement des arrondissements d'écoles, et le choix de la localité pour les maisons d'écoles d'un arrondissement, ont quelquefois été accompagnés d'inconvénients sérieux, et ont donné lieu à de grandes discussions. Dans ma circulaire du 1er octobre, 1846, adressée aux préfets de district, j'ai indiqué les maux qu'entraînait la division de townships en petits arrondissements d'écoles, et j'ai produit des raisons et des autorités pour prouver les avantages des grands arrondissements d'écoles sur les petits. A cet égard, je me contenterai de renvoyer à ce que je disais dans cette circulaire—(Voir le Rapport spécial, etc., pp. 27, 28);—mais il s'est rencontré, dans plusieurs cas où l'on a changé les arrondissements d'écoles, des inconvénients qui méritent l'attention du conseil. Le changement d'un arrondissement d'écoles au milieu de l'année ne peut guère manquer d'embarrasser les syndics qui y sont concernés. Au commencement de l'année, les commissaires font leurs calculs et leurs engagements suivant les limites de leur arrondis-

Appendice
(F.)
26 Janvier.

sement d'écoles, mais si ces limites sont changées avant que les engagements et les obligations de l'année ne soient remplis, les affaires de cet arrondissement d'écoles sont presque inévitablement dérangées, et les syndics se trouvent engagés dans des embarras et des perplexités sérieuses. Je demanderai donc au conseil s'il ne serait pas mieux, comme règle générale, de n'autoriser les changements dans les arrondissements d'écoles que durant la session d'automne du conseil pour n'avoir effet qu'au commencement de l'année, ou au moins pas avant six mois après que le conseil aura autorisé ce changement. Ceci donnerait aux syndics qui sont concernés dans ces changements le temps de s'y préparer. Toutes les parties intéressées auraient aussi l'occasion de pétitionner le conseil contre ces changements, s'il arrivait que le conseil les eût sanctionnés sur des informations imparfaites ou inexactes. Delà il s'élève souvent des discussions sur le site que l'on doit choisir pour une maison d'école dans une localité et sur les réclamations de deux ou d'un plus grand nombre de maisons d'écoles qui ont pu être érigées ou occupées dans un arrondissement. Afin de prévenir ces funestes discussions, il me paraît important que le conseil, en formant un nouvel arrondissement d'écoles ou en changeant les limites d'un arrondissement, ou en imposant une taxe pour l'érection d'une maison d'école, fixe dans tous les cas la localité de la maison d'école. Je recommanderais respectueusement au conseil de suivre la même marche dans tous les cas litigieux entre les syndics et leurs voisins, sur la localité de l'école de l'arrondissement. Il est vrai que les parties mécontentes ou lésées ont droit de se plaindre au surintendant de district ou de la province, qui a droit de décider sur les sujets de plainte; mais il hésiterait souvent à intervenir dans une question aussi délicate, dans le cas même où il posséderait les connaissances locales nécessaires—ce qui n'est pas possible dans un grand nombre de cas—à moins d'être appuyé par le conseil. Je crois que le conseil qui seul a le pouvoir d'organiser les arrondissements d'écoles est le juge le plus compétent à décider où doit se tenir l'école dans un arrondissement. Et je ne conçois pas comment on peut dire qu'un arrondissement d'écoles est complètement organisé, si la localité de la maison d'école n'est pas fixée.

4. A propos de la fixation de la localité des écoles d'arrondissements, je prendrai encore la liberté de solliciter l'attention du conseil sur l'importance qu'il y a à se procurer de bons titres pour les terrains et maisons d'écoles. J'ai été surpris d'apprendre, durant la visite que j'ai récemment faite dans la province et d'après ma correspondance officielle, combien est grand le nombre, je pourrais peut-être dire la proportion de terrains d'écoles dans les divers districts pour lesquels le public n'a pas de titres valides. Par le présent acte des écoles, tous les biens appartenant aux écoles élémentaires dans chaque district sont transportés au conseil municipal du dit district, sous le contrôle immédiat de syndics locaux; et je suggérerais au conseil la convenance de prendre immédiatement des mesures pour s'assurer les propriétés des écoles élémentaires de sa juridiction. Alors, dans le cas où l'on changerait la localité d'une école d'arrondissement, le terrain serait vendu par ordre du conseil, et le montant qui en proviendrait aiderait à l'achat d'un nouveau terrain et à la construction d'une nouvelle maison d'école.

5. Dans le cours de ma dernière visite dans le Haut-Canada, j'ai pris la liberté d'offrir à chaque conseil de district plusieurs copies de mon rapport sur un système d'éducation publique élémentaire dans le Haut-Canada, ainsi que quelques copies de mes rapports annuels pour 1845 et 1846, et le rapport spécial que j'ai fait sur les mesures qui ont été adoptées pour l'établissement d'une école normale et pour faire fonctionner généralement l'acte des écoles élémentaires. J'ai aussi éprouvé beaucoup de plaisir à me procurer

Appendice
(F.)

26 Janvier.

du bureau national d'éducation à Dublin et à présenter à chaque conseil de district un assortiment complet des livres, rapports et formules, etc., de l'école nationale. Le bureau provincial de l'éducation a recommandé l'usage de ces livres admirables, à mesure que l'on en aura besoin dans toutes nos écoles élémentaires. Les mesures que le bureau a adoptées pour mettre ces livres à la portée de tout le peuple du Canada en général et les vendre au plus bas prix possible, sont détaillées dans mon rapport spécial, pp. 7, 8. Je pense que ces mesures du bureau provincial d'éducation se recommandent d'elles-mêmes à l'approbation et à la reconnaissance de tous ceux qui désirent voir des éditions bonnes et à bon marché de livres d'écoles s'introduire et être employées dans nos écoles, sans l'intervention des spéculateurs. A propos de ce qui a été fait par le bureau provincial, j'espère que le conseil nommera un comité chargé d'examiner ces livres (les *Readers* surtout), sous le rapport de leur excellence et de leur bas prix, et les recommandera aussi à l'usage des écoles. Le prix auquel on peut se procurer ces livres se trouve dans mon rapport spécial, pp. 62, 63; les moyens que j'ai suggérés pour les faire employer d'une manière générale dans les écoles, et les avantages qui en découlent sont expliqués dans le même rapport, pp. 67, 68; et les opinions et la pratique suivies dans d'autres pays relativement à l'usage de livres uniformes dans toutes les écoles sont exposées dans mon rapport sur un système d'éducation publique élémentaire, pp. 171, 174. Les avantages intellectuels et matériels de ces améliorations dans nos écoles ne peuvent guère être trop appréciés.

6. Les fins hautes et patriotiques pour lesquelles le fonds des écoles a été accordé exigent qu'il soit dépensé d'une manière strictement légale et judicieuse; et il est essentiel à l'influence morale et au succès de notre système d'écoles que ceux qui sont chargés du paiement du fonds des écoles soient en état de faire voir d'année en année qu'ils ont fidèlement rempli cette partie de leur devoir. Dans mon rapport annuel des écoles pour 1845-6, sous le chapitre "Fonds des écoles élémentaires" (pp. 2, 3,) j'ai fait voir l'impossibilité de mettre le fonds des écoles à l'abri des abus et d'obtenir un compte complet et détaillé de la manière dont il a été dépensé, suivant les dispositions du dernier acte des écoles élémentaires; et des découvertes récentes que l'on a faites en cherchant à balancer les comptes financiers des années précédentes ont prouvé que j'étais justifiable à faire les remarques que j'ai faites. Il n'y a maintenant qu'un seul officier financier des écoles dans chaque district, et afin de le mettre en état de rendre un compte complet et satisfaisant de tous les deniers d'écoles qui viennent entre ses mains, je recommanderais respectueusement que le conseil nomme, à sa première session de chaque année, un comité d'auditeurs chargés d'examiner les comptes du surintendant de district pour l'année précédente. Les comptes du surintendant de district, approuvés par ce comité, satisferont ce département. Cette méthode de rendre compte de la manière dont le fonds des écoles de district a été dépensé sera, suivant moi, plus satisfaisante pour toutes les parties que de transmettre au surintendant en chef des écoles ou à l'inspecteur général, les reçus d'une centaine de maîtres d'écoles, reçus sur lesquels on ne peut former aucune opinion, si ce n'est d'après le caractère honorable des personnes qui les transmettent.

7. Il est un autre objet et qui est d'une importance vitale, sur lequel je sollicite la considération la plus sérieuse du conseil. C'est le soulagement qu'il est au pouvoir du conseil d'accorder aux syndics dans l'exécution de leurs devoirs onéreux et les bienfaits qu'il est aussi en son pouvoir d'accorder à toute la jeunesse de ce district. La position des syndics est difficile, si elle n'est pas anormale. Il est vrai qu'ils ont plus de pouvoirs et qu'ils sont dans une meilleure position avec

le présent acte qu'ils n'ont été jusqu'ici. Mais les syndics d'écoles n'ont pas encore tous les pouvoirs qui sont accordés aux autres corporations électives. Les constituants d'un comité sont tous compromis dans la responsabilité des actes de leurs représentants; les habitans d'une cité ou d'une ville sont tous responsables pour les actes de leurs corporations respectives. Pourquoi tous les habitans d'un arrondissement d'écoles ne seraient-ils point responsables des actes de leur corporation de syndics? Pourquoi tous les propriétaires d'un arrondissement d'écoles auraient-ils une voix dans l'élection des membres de la corporation de syndics de l'arrondissement, et pourquoi aucun de ces électeurs ne seraient-ils liés par les actes de leurs représentants si ce n'est ceux qui jugeraient à propos d'envoyer leurs enfans à l'école? Est-il juste envers les personnes ainsi élues de leur imposer des devoirs positifs et de ne leur donner que des moyens incertains de les remplir? D'homme à homme, est-il juste que trois individus soient élus par tous les habitans propriétaires d'un arrondissement d'écoles—obligés sous une certaine pénalité à agir sans rémunération pour leur temps et pour leur trouble—censurés s'ils ne procurent point une bonne maison d'école, un bon maître d'école et une bonne école, et qu'on leur refuse les moyens réunis de leurs constituants pour remplir ces engagements, réaliser ces espérances, et qu'on les laisse à eux-mêmes pour faire tout! Sous ces circonstances, il n'est pas surprenant si un grand nombre des hommes les plus compétents, après des tentatives, des perplexités et des désappointemens réitérés, aiment mieux payer la pénalité que d'être syndics d'écoles. Pour que les syndics puissent être en état de faire leurs devoirs et remplir leurs engagements avec satisfaction pour eux-mêmes et avantage pour le public, leurs moyens ne devraient point être plus limités ou moins certains qu'ils le sont les suffrages par lesquels ils ont été élus. Le droit d'élire des administrateurs d'écoles, ne devrait point être séparé de l'obligation de maintenir l'école. Il devrait y avoir même responsabilité là où il y a même pouvoir. Si tous les habitans d'un arrondissement d'écoles élisent des syndics, tous les habitans devraient être responsables pour ce que les syndics s'obligent de payer au nom de ces habitans. Telle est la conclusion que l'on tire de la nature des relations qui existent entre les syndics et leurs constituants, et telle est la conclusion que suggère l'analogie. Convaincu de la justice de cette conclusion, et de son importance générale si on l'applique à nos écoles, j'ai taché, pendant ces deux dernières années, de faire accorder aux syndics tous les pouvoirs qui découlent de cette conclusion. La législature en a sanctionné le principe comme la base de notre système d'écoles élémentaires dans les cités et villes; et les conseils municipaux ont le pouvoir, en vertu de l'acte des écoles amendé, d'appliquer le même principe aux districts en général, ou à aucun arrondissement dans ces districts.

Pour prouver les défauts du système que l'on a suivi et que l'on suit encore aujourd'hui pour les taxes des écoles, les tracasseries auxquelles sont exposés les syndics, et l'importance et les avantages qu'il y a dans l'exercice des pouvoirs dont le conseil municipal est revêtu pour le soutien des écoles élémentaires, je pense qu'il peut être utile de faire connaître au conseil ce qui a été soumis au gouvernement et ce qui a été sanctionné sur ce sujet important. Lorsqu'en obéissance aux ordres du ci-devant gouverneur général, le comte de Calhoun, le projet original de l'acte actuel des écoles élémentaires a été soumis à son excellence en conseil, il fut proposé, comme sixième division de la 27e section, en définissant la manière dont les syndics imposeraient les taxes, qu'ils "établiraient la cotisation par trimestre et la feraient supporter par tous les habitans de chaque arrondissement d'écoles suivant l'évaluation de la propriété, tel que mentionné dans le rôle du collecteur de township, qui permettra à tous

Appendice
(F.)

26 Janvier.

Appendice
(F.)

26 Janvier.

syndics ou leur collecteur autorisé, de chaque arrondissement d'écoles dans son township, ville ou cité, de faire une copie du dit rôle pour ce qui a rapport au dit arrondissement d'écoles respectivement.

Cette clause a été perdue dans la chambre d'assemblée, et en conséquence il se trouve dans l'acte un défaut de clarté et de précision sur la manière d'établir la cotisation. Les raisons données pour introduire cette clause dans les observations qui accompagnent le projet original du bill, et datées le 3 mars, 1846, sont comme suit :—

“Le changement important que je propose ensuite est que les cotisations imposées par les syndics de chaque arrondissement d'écoles seront prélevées sur les habitans du dit arrondissement généralement suivant le montant des propriétés. Ce sont généralement les habitans qui élisent les syndics : c'est pour eux généralement que l'allocation est faite, et je crois que l'on devrait agir suivant le même principe dans tout le système—tous ayant droit à une école. Je n'ai point besoin de dire combien ce principe est juste et patriotique; combien il est important pour le pauvre et surtout pour ceux qui ont de grandes familles (comme c'est souvent le cas); combien il allégit le fardeau de soutenir les écoles; combien il augmente la régularité des élèves et par conséquent les bienfaits de l'éducation, et comme nos écoles deviendraient alors, dans la force du mot, des écoles publiques. Je puis faire remarquer ici que ce système est établi dans l'état de Massachusetts, où l'on trouve les meilleures écoles élémentaires des Etats-Unis.*

“D'un autre côté, les maux qui résultent du système actuel des cotisations des écoles, m'ont été exposés dans les townships les plus peuplés et par les amis de l'éducation les plus expérimentés en Canada. Si l'on craint que la cotisation soit trop forte, un grand nombre de personnes n'enverront point leurs enfans à l'école, alors il n'y a point d'écoles; ou bien quelques habitans donnent assez pour payer les instituteurs pendant trois mois, en y comprenant l'allocation du gouvernement; ou même après que l'école est commencée, si l'on trouve qu'elle n'est pas aussi considérable qu'on l'avait espéré, et que ceux qui y ont mis leurs enfans auront à payer plus qu'ils ne s'attendaient, les parens commencent à retirer leurs enfans de l'école afin d'éviter le paiement des cotisations—comme des personnes qui s'échappent d'une maison en ruine. La conséquence est que l'école est arrêtée ou que tout le fardeau de payer les instituteurs retombe sur les syndics, et il s'élève souvent une querelle entre eux et l'instituteur. Des hommes les plus judicieux et les plus expérimentés m'ont assuré qu'il est impossible d'avoir des bonnes écoles avec le système actuel des cotisations. Je pense que ce que je propose remédierait au mal. Je ne connais personne qui s'y refuserait si ce n'est le riche, l'homme qui n'a pas d'enfant, et l'égoïste. L'éducation est un bien public, l'ignorance est un mal public. Ce qui affecte le public affecte aussi chaque individu qui le compose. Dans tout bon gouvernement et dans tout bon système, les intérêts de la société sont obligatoires sur chacun des membres qui la composent.”

Le 27 mars, 1847, en soumettant au gouverneur général en conseil le projet original de l'acte des écoles tel qu'amendé, je sollicitai encore l'attention en faveur de cette partie vitale de notre système d'école dans les termes suivans; la vaste importance du sujet me justifiera de les citer au long :—

Les neuvième et dixième sections établissent un principe important qui est la base fondamentale de tout bon système d'instruction publique, et qui est essentiel à l'éducation universelle dans tout pays. C'est le principe des taxes d'écoles qui, comme les cotisations d'écoles, varient suivant la valeur des propriétés, dans

* Il a été récemment introduit dans diverses parties des Etats-Unis et s'étend d'année en année.

les villes comme dans les campagnes. Dans ma communication du 3 mars dernier, je me suis étendu un peu au long sur l'importance de ce principe, et je renvoyais aux témoignages des amis de l'éducation dans les différentes parties du Haut-Canada sur l'impossibilité d'avoir jamais de bonnes écoles, encore moins de les mettre à la portée de tous les enfans du pays, avec le système des taxes d'écoles que l'on a suivi et que l'on suit encore—système que n'a jamais adopté l'état de Massachusetts, où l'éducation élémentaire est à peu près, si non tout-à-fait universelle parmi les classes les plus pauvres de la société. Le principe établi dans les neuvième et dixième sections du projet de bill ci-joint était pareillement établi dans le projet original de l'acte des écoles élémentaires, fut sanctionné par le dernier gouverneur général en conseil, et fut défendu dans la chambre d'assemblée par l'honorable procureur général Draper; mais comme c'était une proposition nouvelle et apparemment mal comprise, et comme elle attaquait l'égoïsme du riche, elle fut perdue par une faible majorité. Mais depuis la dernière session de la législature, plusieurs conseils de district se sont exprimés en faveur de ce principe, et les syndics ont souvent porté le sujet à ma connaissance. Le principe de la taxe des écoles suivant les propriétés est reconnu et suivi dans la cotisation imposée par chaque conseil de district pour prélever la moitié du fonds des écoles et pour construire les maisons d'écoles; mais dans la partie pratique du système des écoles où le fonctionnement de ce principe est le plus important, il ne réussit point. Tout ce que peut faire le conseil de district ne sera suivi d'aucun résultat pratique, si les syndics ne fournissent point et ne tiennent point une maison d'école confortable, n'emploient pas un bon maître et ne pourvoient pas au paiement de son salaire. Ceci, règle générale, les syndics ne sauraient le faire tant qu'ils dépendront du hasard, du caprice, et de l'égoïsme pour les moyens nécessaires pour faire et remplir leurs engagements.

“Les circonstances dans lesquelles se trouvent les syndics, avec la loi actuelle, sont comme suit :—Ils peuvent rarement engager un bon maître d'école, sans s'engager à lui payer un salaire convenu, et généralement à l'année. Il y a bien peu de maîtres d'écoles qui voudront compter sur les ressources précaires des honoraires d'instruction qui proviennent du nombre tout-à-fait incertain des enfans qui fréquenteront son école, pour la principale partie ou même pour une partie considérable de leurs salaires. Mais il faut que ce soit sur ces ressources précaires que le maître d'école ait à compter pour la plus grande partie de ses moyens de subsistance ou que les syndics calculent pour la plus grande partie des moyens nécessaires pour les mettre en état de payer les instituteurs et supporter l'école; car ils n'ont point d'autres ressources que les souscriptions volontaires ou les cotisations à imposer aux parens qui voudront bien,—et à ceux-là seulement qui voudront envoyer leurs enfans à l'école. Ainsi les syndics, pour établir et maintenir une bonne école, doivent s'engager à payer une certaine somme tous les trois mois ou tous les ans; mais pour la payer, ils ne peuvent point compter sur d'autres ressources que leurs propres moyens privés.

“Les considérations suivantes qui m'ont été souvent soumises comme des faits sous forme de plaintes et de demandes d'avis et de conseil, feront voir d'une manière évidente que les ressources qui proviennent de l'imposition de la taxe sur les parens qui envoient volontairement leurs enfans aux écoles sont insuffisantes, et que ce système est préjudiciable aux intérêts des écoles et aux jeunes gens; aussitôt que l'on apprend qu'il faudra une somme considérable pour réparer la maison d'école et la rendre confortable, les parens, en plusieurs cas, cessent d'y envoyer leurs enfans jusqu'à ce que les réparations soient faites, de manière qu'ils ne sont point taxés à cette fin. Un des

Appendice
(F.)

26 Janvier.

Appendice
(F.)

26 Janvier.

maux qui résultent de cela, c'est que les enfans de ces pauvres sont privés de l'instruction pendant trois mois. Un autre inconvénient, c'est que le refus de quelques parens de payer une partie des dépenses encourues pour réparer et préparer la maison d'école impose un fardeau plus pesant sur ceux qui y envoient leurs enfans et quelquefois en empêche tant d'autres que les syndics sont forcés ou de laisser la maison inachevée et de continuer à l'occuper dans un mauvais état, ou de recourir aux souscriptions volontaires pour pouvoir faire les réparations les plus nécessaires. Pour éviter ces maux et ces inconvénients, les syndics se sont, dans plusieurs cas, adressés à leur conseil de district pour exercer les pouvoirs conférés par l'acte des écoles élémentaires d'imposer une cotisation dans l'arrondissement pour les réparations et l'ameublement de la maison d'école; et je leur ai conseillé de le faire. Ce plan est cependant bien incommode, et bien peu direct pour faire l'application du principe qui est établi dans les neuvième et dixième sections du projet de bill annexé.

“Mais une autre considération qui démontre tous les inconvénients du système actuel de la taxe des écoles, est son influence pernicieuse sur les écoles après qu'elles sont établies: il offre aux parens des raisons pécuniaires de retirer leurs enfans de l'école. Un grand nombre de parens qui se trouvent dans des circonstances gênantes se laissent influencer par ces motifs et cessent d'instruire leurs enfans: dans le fait, je connais un grand nombre de pauvres gens qui ont de fortes familles et qui ont été forcés d'agir ainsi. D'ailleurs, un grand nombre de parens qui ont d'amples moyens de donner l'éducation à leurs enfans sont indifférens à cet égard. N'ayant pas eu eux-mêmes l'avantage de l'éducation dans leur enfance, ils pensent que leurs enfans peuvent faire ce qu'ils ont fait. Une faible raison pécuniaire les empêchera donc d'envoyer leurs enfans à l'école. Les mêmes considérations engageront aussi un grand nombre de parens à retirer leurs enfans de l'école, parce qu'ils auront été légèrement offensés ou qu'ils éprouveront de légers inconvénients. Chaque enfant qui est retiré de l'école impose une taxe additionnelle sur les parens qui continuent à y envoyer leurs enfans, et leur fournit aussi une raison de plus de les en retirer. Et vers la fin de l'année ou du terme de l'engagement d'un maître d'école, si l'on trouve ou si l'on craint que la cotisation doive être augmentée pour payer son salaire, un grand nombre de parens retirent leurs enfans de l'école. D'autres s'alarment: et l'on m'a cité plusieurs cas où l'école a presque été abandonnée et où les syndics se sont trouvés dans de grands embarras. Alors les syndics jettent peut-être sur les instituteurs le blâme de cette diminution dans le nombre des élèves qui fréquentent leurs écoles, et refusent de payer le salaire convenu. Plusieurs fois l'on s'est adressé à moi pour décider des querelles qui provenaient de cette cause. Pour prévenir autant que possible toutes ces difficultés, les syndics ont quelquefois, avant de prendre des engagements avec un instituteur, visité leurs voisins dans la vue de les engager à souscrire volontairement un montant suffisant au salaire de l'instituteur. Dans quelques cas, leur succès a été partiel; dans d'autres cas, ils n'ont pu en engager qu'un petit nombre à prendre part à leur responsabilité. Mais dans plusieurs cas, l'on a été obligé d'employer des instituteurs incapables à des conditions qu'un bon instituteur n'aurait pas voulu accepter. Maintenant, les effets de ce système sont aussi pernicieux aux sentimens, aux vœux et aux habitudes des parties concernées qu'ils sont funestes au caractère et aux intérêts des écoles élémentaires.

“On ne peut se former une idée de l'effet désastreux de ce système, sur le nombre d'enfans qui fréquentent nos écoles par le fait que le nombre des enfans qui y reçoivent l'éducation est en moyenne d'un peu plus de cinquante pour cent de moins dans l'état voisin où l'on

a adopté le principe de la taxe suivant la propriété au lieu de la taxe sur le nombre d'enfans qui fréquentent les écoles. Refuser l'instruction aux enfans, c'est vouloir en faire des voleurs, des incendiaires et des meurtriers: et il est de l'intérêt et du devoir du gouvernement et de tout membre honnête de la société de parvenir comme de punir les crimes et les vices. Pour le gouvernement ou la province, avec les ressources qu'il commande, ce serait avec raison un crime et une disgrâce que de refuser ou négliger de donner des moyens de subsistance au peuple qui manquerait de pain. Mais est-ce un moindre crime, une moindre disgrâce d'exposer un moindre crime, une moindre disgrâce d'exposer d'hommes à l'indigence intellectuelle et à la peste des crimes et des misères qui en suivent la trace? Et cependant, dans le moment actuel, plus de la moitié des enfans dans le Haut-Canada en âge d'aller aux écoles n'y vont pas! Mais plaçons le pauvre au niveau du riche dans les moyens que la providence répartit pour qu'il puisse donner à ses enfans l'instruction qui le qualifiera et le disposera à remplir tous les devoirs de la vie sociale; que le pauvre sache qu'en payant son denier de cotisation d'écoles, ses enfans ont autant de droit à assister à l'école que ceux de son voisin riche qui paie ses trente chelins, et combien verra-t-on d'enfans s'empresse de fréquenter l'école des sciences et de la vertu, dans cette classe même de la société qui remplit aujourd'hui nos prisons? Obligez le père imprévoyant et mal conseillé à payer sa part pour faire fonctionner l'école, et ses enfans auront des moyens d'instruction que l'ignorance et l'égoïsme de ses parens lui auraient refusés; et ainsi on protégera, on leur conservera leurs droits naturels et leurs plus chers intérêts pendant qu'ils sont dans l'enfance et l'impuissance, et ils ne seront point des sauvages, des hommes nuisibles dans la société. Obligez chaque homme à payer pour l'éducation élémentaire suivant le montant des propriétés qu'il a acquises et dont il jouit dans le pays, et vous diminuerez pour les parens qui envoient leurs enfans aux écoles le fardeau que l'entretien de ces écoles impose; vous faites disparaître les fortes tentations qu'ils ont de retirer leurs enfans des écoles, et vous leur fournissez de nouveaux motifs d'y envoyer leurs enfans; vous faites cesser toutes ces discussions entre les parens, les syndics et les instituteurs sur le système actuel des cotisations et des souscriptions suivant le nombre d'enfans qui fréquentent les écoles; vous déchargez les syndics de la partie la plus embarrassante de leurs devoirs, et les mettez, ainsi que les instituteurs, dans une position meilleure et plus agréable sous le rapport du caractère et des intérêts de l'école; vous donnez aux maîtres d'écoles des moyens d'avoir des salaires plus élevés et plus réguliers, sans qu'il en coûte davantage aux parens qui envoient maintenant leurs enfans aux écoles élémentaires, et vous vous assurez par-là une meilleure classe d'instituteurs, vous ouvrez la porte de l'école à tous les enfans du pays, et vous posez ainsi les fondemens d'une société vertueuse, intelligente et heureuse.

“Tels sont les objets que les neuvième et dixième sections du projet de bill ci-joint ont en vue; et, si elles ont force de loi, je crois réellement qu'elles produiront un plus grand bien dans les écoles élémentaires et qu'elles contribueront plus à répandre l'éducation élémentaire que toute la législation que l'on a pu faire à cet égard dans la province. Après l'influence divine du christianisme, je ne vois pas de plus grands bienfaits pour les générations futures du Canada que l'adoption de ce principe que je défends ici, et que le bureau d'éducation de Massachusset, dans son rapport annuel pour 1845, expose ainsi d'une manière sommaire: Le principe vital qui constitue la base de notre système d'éducation, c'est que tous les enfans de l'état soient instruits par l'état. Comme notre gouvernement a été fondé sur la vertu et l'intelligence du peuple, c'est avec raison que les fondateurs en sont

Appendice
(F.)

26 Janvier.

Appendice
(F.)

26 Janvier.

venus à la conclusion que, sans un bon système d'éducation, le gouvernement lui-même ne pourrait pas se maintenir; et en voulant que les frais encourus pour l'éducation du peuple soient payés par le peuple, en général, sans égard à l'avantage particulier des individus, on a considéré que ceux qui, n'ayant peut-être pas d'enfants, seraient néanmoins obligés à payer une taxe considérable, en recevraient une large compensation dans la protection et les garanties qu'y trouveraient leurs personnes et leurs propriétés."

Tel est, suivant moi, monsieur, la vraie théorie et le principe vital de l'éducation nationale—principe qui, quelque nouvelle qu'en soit l'application en cette province, constitue la base des systèmes d'éducation populaire dans les pays les plus éclairés de l'Europe et de l'Amérique, et s'établit dans les cités, les villes et les états, où l'ancien système prévalait autrefois. La législature n'a pas cru à propos d'autoriser les syndics d'écoles des villes ou des campagnes à appliquer ce principe, mais a donné aux conseils de ville et de district le pouvoir de l'appliquer dans les villes et les campagnes. La huitième section de l'acte amendé des écoles établit, "qu'il sera et pourra être loisible au conseil de toute cité et au bureau de police de toute ville incorporée, et au conseil municipal de tout district dans le Haut-Canada, d'imposer de temps à autre, sur les habitants de tous ou d'aucun des districts, arrondissements ou divisions d'écoles dans leurs juridictions respectives, en sus de la cotisation que la loi leur permet d'imposer telles taxes que le dit conseil, bureau de police ou conseil municipal jugera convenables pour acheter ou se procurer des terrains d'écoles, pour ériger, réparer, louer ou préparer les maisons d'écoles, pour payer les instituteurs, et pour les fins de l'éducation élémentaire en général, nonobstant toute chose à ce contraire dans aucune loi quelconque." Il est donc au pouvoir des habitants de chaque district dans le Haut-Canada, par leurs représentants locaux, d'avoir les écoles qu'ils peuvent désirer et maintenues de la manière la plus patriotique, la plus juste, la plus efficace et la moins onéreuse. Le conseil municipal peut ainsi pourvoir au salaire de tous les maîtres d'écoles dans sa juridiction suivant une estimation qui peut être faite, ou au salaire des instituteurs des arrondissements particuliers sur la demande des syndics des dits arrondissements. L'utilité et l'efficacité des écoles dans les arrondissements où le principe est appliqué influencera bientôt les autres arrondissements; et je ne doute point que ce principe aura une application générale aussitôt qu'il sera généralement compris; et plus sera étendue l'application de ce principe, plus notre système d'éducation deviendra simple, efficace et avantageux.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

EGERTON RYERSON.

(No. 5.)

COPIE d'une adresse du surintendant en chef aux syndics des écoles élémentaires dans le Haut-Canada.

MESSIEURS.—Le choix que vos voisins ont fait de vous, les vastes pouvoirs que le présent acte des écoles a conférés aux syndics et la période prolongée pendant laquelle ils restent en office, vous mettent dans une position à faire plus qu'aucune autre classe d'hommes dans le Haut-Canada pour la génération croissante de votre voisinage. C'est à vous qu'est dévolu le pouvoir et la responsabilité d'avoir des maisons d'écoles convenablement meublées, et d'employer des instituteurs qualifiés et capables d'enseigner à vos enfants les rudiments de ces branches de connaissance qu'ils seront obligés d'appliquer et pratiquer dans le cours de leur vie. Si votre maison d'école n'est pas confortable et si elle n'est pas bien meublée, et si votre maître d'école est incapable, c'est sur vous qu'en pé-

Appendice
(F.)

26 Janvier.

sera la responsabilité—pendant que la jeunesse aura à souffrir les maux qu'aura causés votre inconduite. Si, d'un autre côté, votre école est un flambeau qui resplendit autour de lui l'intelligence et la morale, c'est à vous qu'en sera dû l'honneur, et c'est à vous que s'adresseront tous les sentiments de reconnaissance de la nouvelle génération instruite. Ce n'est donc que la cause de vos enfants et de votre postérité que j'invoque quand je vous supplie de n'épargner ni peines ni dépenses pour établir une bonne école dans votre arrondissement. Quelque bonne chose que l'on puisse avoir, que l'école soit bonne; quelque autre chose que l'on puisse négliger, que l'on ne néglige rien qui touche à l'efficacité de l'école. C'est le plus grand bienfait que l'on puisse départir, c'est le legs, le plus avantageux que vous puissiez laisser à ceux qui vous succéderont.

Je me propose, dans l'adresse actuelle, de vous faire quelques suggestions sur la manière la plus avantageuse d'exercer vos pouvoirs officiels et votre influence personnelle dans cette œuvre sainte—l'instruction du peuple.

1. Et ici je ne puis m'empêcher de regretter sincèrement que, bien que le nouvel acte des écoles augmente les pouvoirs des syndics, et par conséquent élargisse la sphère de leurs devoirs, l'on n'a aucunement augmenté leurs pouvoirs en ce qu'ils sont essentiels pour les protéger contre les embarras et les difficultés qui se présentent si fréquemment, et leur permettre de remplir leur charge avec avantage. Les syndics sont obligés d'employer le maître d'école, et sont officiellement responsables pour son salaire, ils le sont aussi individuellement s'ils n'exercent pas tous les pouvoirs que la loi leur accorde pour prélever les cotisations. Les syndics devraient donc avoir d'amples pouvoirs qui les mettraient en état de remplir leurs engagements d'autant plus qu'ils ne reçoivent aucune rémunération pour leurs services. La loi actuelle les autorise non seulement à pourvoir au salaire de l'instituteur par souscription, s'ils le préfèrent, mais encore à imposer des taxes tous les trois mois sur les parents ou tuteurs qui envoient leurs enfants à l'école. C'est déjà quelque chose de mieux que la loi ancienne, qui obligeait d'imposer les taxes suivant le nombre d'enfants qui assistaient chaque jour à l'école—augmentant par-là la tentation que les parents avaient de garder leurs enfants chez eux, et de les retirer de l'école vers la fin du trimestre lorsque l'on craignait une augmentation dans ces cotisations; augmentant ainsi les embarras et diminuant les ressources des syndics pendant que leurs engagements ne changeaient point et restaient toujours aussi obligatoires. Mais, bien que la loi actuelle mette les syndics dans une position quelque peu meilleure à cet égard que l'ancienne loi, elle n'a point l'effet de leur rendre cette justice que l'on avait en vue lorsqu'elle fut introduite dans la législature. On proposait d'autoriser les syndics de chaque arrondissement d'écoles à imposer une taxe sur tous les habitants de l'arrondissement suivant la propriété. Avec cette disposition, les syndics pouvaient calculer avec exactitude leurs moyens lorsqu'ils prenaient des engagements avec un instituteur et pouvaient, à frais moins grands pour eux, pourvoir d'une manière plus ample à tous les intérêts des écoles élémentaires de leur arrondissement. C'est ainsi que l'on était aux parents qui voulaient retirer leurs enfants de l'école la principale tentation de le faire, et que l'on fournissait à tous les parents dans un arrondissement d'écoles des motifs puissants d'envoyer leurs enfants à l'école: c'est ainsi que l'on élevait l'obstacle le plus puissant contre les divisions ou les rivalités d'écoles dans les arrondissements; c'est ainsi que l'homme pauvre, en payant suivant ses moyens, avait autant de droits que l'homme riche à donner une éducation élémentaire à ses enfants, et chaque homme était obligé de supporter l'intérêt public de l'éducation élémentaire suivant le montant de la propriété qu'il a acquise et dont il jouit dans le

pays. Tel est le principe que l'on a suivi dans les états les plus éclairés de la République Américaine, et dans tous les pays où l'éducation est générale; et, à part l'importance qu'il peut avoir pour le public, rien ne peut être plus juste pour les syndics eux-mêmes. Tous ceux qui ont une voix dans leur élection devraient être également liés par leurs actes officiels; et les syndics ne devraient point être livrés au hasard pour les moyens de remplir les obligations qu'ils contractent en vertu de la charge à laquelle toute la société les a élevés.

2. Je regrette que ce principe vital de l'éducation universelle du peuple soit encore méconnu dans notre loi des écoles à l'égard des syndics; et que dans le même temps les syndics soient souvent exposés à beaucoup de difficultés et de sacrifices pour faire le salaire convenu des instituteurs, et que les instituteurs soient quelquefois exposés à perdre une grande partie de la faible rémunération sur laquelle ils comptaient. Mais les syndics ne sont pas encore sans avoir un remède à ce mal. Par le nouveau statut, les conseils de district sont autorisés à imposer une taxe discrétionnaire sur chacun ou sur tous les arrondissements d'écoles compris dans leurs districts respectifs pour le salaire des instituteurs, ainsi que pour construire et réparer les maisons d'écoles, et pour toutes les fins de l'éducation élémentaire en général. En conséquence, les syndics de toute section peuvent s'adresser à leur conseil pour imposer une cotisation dans leur arrondissement pour toute somme qu'ils pourront avoir convenu de payer à leur instituteur en sus du fonds des écoles qui est à leur disposition. Ceci a déjà été fait avec succès par un grand nombre de corporations de syndics dans divers districts; et aucun conseil de district ne peut raisonnablement rejeter une demande de cette espèce faite par les représentants légalement élus d'un arrondissement d'écoles; car c'est sous ce point de vue que l'on doit indubitablement considérer les syndics.

3. La charge de syndic continuant pendant trois années, au lieu d'une seule comme jusqu'à présent, donnera plus de stabilité aux corporations de syndics, et plus de force et d'uniformité à leurs procédés pendant que l'élection annuelle de l'un des trois membres de la corporation donnera une conformité régulière aux désirs connus de chaque arrondissement d'écoles. Un des heureux effets de cette élection de syndics tous les trois ans au lieu de tous les ans, dans l'état voisin de New-York, a été de diminuer l'esprit de contention et de divisions dans les arrondissements d'écoles; et l'un des plus grands maux que les procédés des arrondissements d'écoles aient causés à la société dans le Haut-Canada, ce sont ces querelles et ces divisions.

4. Le désaccord sur le site d'une maison d'école, ou sur l'emploi d'un maître particulier et quelquefois même des choses moins importantes, ont fait diviser un arrondissement d'écoles et en ont ainsi paralysé toutes les parties. Ce démembrement d'un arrondissement d'écoles en parties hostile et en écoles rivales en tarit la vitalité tout en lui laissant les formes. Chaque partie est trop faible pour avoir une bonne école; tandis que la patience et la complaisance, en détournant le mal, doubleraient le fonds commun des connaissances pour chaque enfant et diminueraient considérablement les dépenses pour toutes les parties concernées. Le succès du système n'exige pas seulement du travail mais encore des dispositions conciliantes et quelquefois un petit sacrifice dans ses préférences. Il est à espérer que les syndics agiront toujours dans cet esprit qui n'est nullement incompatible avec l'énergie et le sermeté. Alors tout ami du bon ordre dans la société, à part les autres considérations, appuiera les syndics dans leurs pouvoirs et dans l'exécution de leurs devoirs. Dans toutes les sociétés libres où le principe électif est établi pour l'administration des affaires locales, la minorité doit se soumettre à la majorité dans les affaires qui sont comprises dans les limites légitimes du contrat

social. Si non, il n'y a plus d'ordre public et de sûreté personnelle, et l'anarchie règne au milieu de la confusion. Les syndics sont les administrateurs légalement élus des affaires des écoles dans chaque arrondissement d'écoles. S'ils agissent mal, ils peuvent et doivent être remplacés par d'autres; mais tant qu'ils sont en charge, ils sont, pour les affaires de l'arrondissement d'écoles, le pouvoir qui existe—constitué par le choix de leurs voisins,—et la minorité comme la majorité de leurs constituants doit se soumettre à leur décision. Ils contractent des engagements, font beaucoup de travail sans aucune rémunération pécuniaire pour le société qu'ils représentent, et ils doivent avoir pour appui sans partage de cette société. On ne saurait maintenir d'une autre manière un bon système d'écoles publiques dans un pays libre. Quiconque ne veut pas sanctionner un principe de désordre dans la société, quiconque se dit ami des bonnes écoles et de l'autorité légitime, doit décontenancer toutes les écoles d'opposition dans les arrondissements et soutenir les syndics légalement élus dans l'exécution de leurs devoirs onéreux et importants. Quand les arrondissements sont trop grands ou trop peuplés pour une seule école, que l'on s'adresse au conseil pour le diviser suivant les dispositions de la loi; mais qu'ils ne soient point subdivisés et affaiblis par l'esprit de parti et au préjudice de l'ordre public.

5. L'état, l'ameublement et les accessoires d'une maison d'école demandent l'attention particulière des syndics. Ces choses ne constituent pas, il est vrai, une bonne école, pas plus que la chaleur et l'ameublement d'une maison privée constituent une résidence; mais elles sont essentielles au confort et au progrès de ceux qui y sont. Le caractère, la condition et l'ameublement de la maison d'école prouvent de la meilleure manière possible le cas que les gens font de l'éducation de leurs enfants.

6. Le changement fréquent des maîtres d'écoles est aussi funeste aux écoles qu'aux maîtres eux-mêmes. Pour bien réussir, un instituteur doit être au fait des dispositions, de la capacité et des habitudes des élèves; et il n'est pas moins important pour le progrès de l'enfant qu'il connaisse bien l'instituteur. Chaque instituteur a sa manière de penser, de s'expliquer, de démontrer, de faire des remontrances, etc., et il n'est pas d'un faible avantage pour l'enfant de la connaître, quand il ne doit pas perdre son temps à apprendre les nouvelles méthodes des nouveaux maîtres, au lieu de continuer ses études sans distraction et sans entrave comme il les a commencées. On ne doit point changer de maîtres d'écoles sans une grande nécessité; c'est-à-dire, s'il est capable et compétent, autrement plus vite. On renvoie un maître qui est incompetent, ou indolent ou vicieux, mieux c'est, car un instituteur semblable est plutôt un fléau qu'une bénédiction pour le voisinage. Mais un bon instituteur n'a pas de prix, et doit être retenu ou recherché comme la chose la plus précieuse.

7. Cependant il ne faut pas oublier que si les syndics veulent se procurer et retenir un bon instituteur et s'ils veulent faire fructifier leur travaux, il faut remplir trois conditions:—le payer, le respecter et le secourir. C'est en vain que l'on cherche de la capacité et des connaissances dans une profession qui n'est pas bien payée; et toute profession qui sera bien supportée ne manquera ni d'hommes capables ni d'hommes savants. S'il n'y a point d'instituteurs compétents, c'est donc la faute de ceux qui les emploient, et eux seuls peuvent y remédier. En conséquence, si les syndics veulent garantir le paiement ponctuel d'un salaire suffisant, ils ne manqueront point d'instituteurs compétents. Il est vrai que des considérations morales et patriotiques favorisent la profession d'instituteur; mais elles ne devraient point être paralysées par un égoïsme anti-patriotique et immoral, et ces considérations devraient influencer l'instituteur comme celui qui l'emploie.

Appendice
(F.)

26 Janvier.

La loi exige encore de bons instituteurs et de bonnes écoles,—en autant que la ponctualité du paiement y a rapport, et y oblige les syndics, afin qu'ils aient droits à la répartition de l'allocation législative.

8. Les syndics et les parens consultent également l'intérêt de leurs enfans en traitant l'instituteur avec le respect convenable—le respect que ses enfans doivent avoir pour lui afin de profiter de ses instructions—le respect dû à l'instituteur de la jeunesse—à un homme qui est autorisé et employé à former l'esprit de la génération naissante. Les enfans ne respecteront point leur maître plus que leurs parens; et les remarques peu respectueuses que les parens ont faites sur l'instituteur ont souvent détruit toute son autorité et paralysé les efforts qu'il faisait à conduire et instruire leurs enfans.

9. Les syndics et les parens ne doivent point hésiter non plus à seconder l'instituteur d'une manière ferme et cordiale. Ayant fait tout ce qu'ils ont pu pour se procurer un bon instituteur, ils n'ont fait que commencer à remplir une partie de leurs devoirs envers leurs enfans et leur pays; et ils ne perdront point une faible partie de la valeur des services de l'instituteur s'ils ne montrent point d'intérêt dans l'école et dans les plans et le travail de l'instituteur—s'ils n'appuient pas les arrangemens nécessaires qui ont été adoptés pour le bien général de l'école—s'ils ne fournissent point promptement et de bon cœur les livres nécessaires—s'ils n'obligent point les enfans à être ponctuels et réguliers—s'ils ne veillent point à ce que leurs enfans soient propres dans leurs personnes et proprement vêtus—s'ils jugent du maître sur le témoignage des enfans qui sont des témoins intéressés et incompétens sous plusieurs rapports—s'ils parlent en mal et d'une manière désavantageuse du maître en présence de leurs enfans,—s'ils ne conduisent point leurs enfans d'une manière convenable chez eux, et ne veillent point à ce qu'ils apprennent leur exercice et leurs leçons, s'ils veulent que le maître puisse les conduire et les instruire avec succès dans l'école. On devrait se rappeler que le caractère de l'école dépend un peu moins des parens que de l'instituteur, et que le succès de l'instituteur le meilleur et le plus laborieux est bien peu de chose sans la coopération des syndics et des parens. Il faut aussi remarquer que l'instituteur est responsable envers les syndics, et que ce n'est que par leur entremise que les parens peuvent parvenir jusqu'à lui. Les syndics doivent insister fortement sur ces rapports des parens avec l'école quand cela est nécessaire. L'école qui aura le plus de succès à tous égards, c'est celle où les syndics, les parens et l'instituteur agissent de concert, chacun tenant sa place et faisant sa part du travail, tous sympathisant les uns envers les autres, et également intéressés dans l'objet commun, l'éducation de la jeunesse.

10. Il est important que le registre de l'école soit tenu avec soin et régularité. Ce registre contient l'histoire de la conduite journalière de chaque élève dans l'école et indique le cours d'étude que suit chaque élève en particulier. La seconde clause de la 2^e section de l'acte fait un devoir impérieux à l'instituteur "de tenir tous les jours, toutes les semaines et tous les trimestres des registres de l'école, suivant les formés et réglomens qui préparera le surintendant des écoles;" et l'instituteur qui néglige de se conformer à cette disposition de la loi, et à toutes les autres n'a pas droit d'être payé de son salaire. Aucun surintendant ni visiteur d'écoles, ne peut se former une idée de l'état général d'une école où ces registres ne sont point tenus. Il y en a ordinairement trois sortes distinctes; un registre pour tous les jours, un pour toutes les semaines, et un pour tous les trimestres; mais pour le plus grand avantage des syndics et des instituteurs, j'ai combiné les trois en un seul, dans les formulés et réglomens imprimés pour la gouverne des écoles. Ces registres doivent être tenus avec soin par l'instituteur, et doivent

être ouverts en tout temps à tous les syndics et à tous les visiteurs d'écoles, et remis au secrétaire-trésorier quand l'instituteur règle avec les syndics.*

11. L'acte oblige les syndics "à choisir dans une liste de livres, faite par le bureau d'éducation et sanctionnée par le gouverneur en conseil, les livres dont

* La loi des écoles élémentaires dans l'état de New-York est très rigoureuse à l'égard de la tenue des registres, des rôles, etc.—beaucoup plus que la loi des écoles du Haut-Canada. Ci-suivent des extraits (sans les formules) des instructions du surintendant de l'état sur ce sujet.

"Par § 11, de l'acte de 1841, les syndics de chaque district sont tenus de fournir un livre dans lequel les instituteurs doivent inscrire le nom des élèves qui fréquentent leur école, et le nombre de jours qu'ils y auront respectivement assisté, et aussi le nombre de fois que le surintendant de comté et de ville aura visité l'école. Cette liste doit être certifiée sous serment par l'instituteur.

"Il est hautement important que ce devoir soit rempli d'une manière stricte et fidèle, non seulement pour le district mais encore pour l'instituteur. C'est la base sur laquelle les cotisations doivent être établies et qui doit constater les sommes que les parens doivent payer. Des erreurs dans cette liste seront donc suivies d'injustice. Ce département a prétendu que l'instituteur n'a pas droit d'exiger son salaire, s'il ne fournit une liste correcte des élèves pour permettre aux syndics d'établir la cotisation et émaner leurs warrants. De là l'intérêt direct et personnel que l'instituteur a à conserver une liste correcte qu'il puisse certifier sous serment.

"Lorsqu'un enfant entre à l'école, les instituteurs devraient immédiatement insérer la date ainsi que le nom de l'écolier. A la fin du trimestre, on constate par le rôle le nombre de jours que chaque élève a assisté à l'école, et l'on entre le résultat dans la troisième colonne tout au long et en chiffres comme dans la formule ci-dessus.

"Chaque instituteur au commencement d'un trimestre, doit se procurer un rôle ou journal dans lequel est inscrit le nom de chaque élève. Il doit être rayé de manière à donner six colonnes qui correspondent à chaque jour de la semaine. Le nombre des enfans qui assistent à l'école doit être constaté deux fois par jour et marqué en crayon dans la colonne du jour vis-à-vis le nom de chaque élève qui est présent. A la fin de la semaine, l'on additionne le nombre de jours que chaque élève a assisté à l'école pendant la semaine et on l'entre dans le journal hebdomadaire. Chaque demi-journée d'assistance doit être marquée, et deux demi-journées comptent pour une journée. On peut effacer les marques au crayon faites dans le journal, vu qu'on peut s'en servir pendant tout le trimestre. Le rôle hebdomadaire doit être fait de la même manière, en sorte qu'il contienne quatorze colonnes qui correspondent au nombre de semaines dans un trimestre."

"A la fin de chaque trimestre, l'instituteur additionne les semaines de chaque élève et en entre le résultat dans le livre fourni par les syndics comme il est mentionné plus haut, faisant voir le nombre de jours que chaque élève a assisté à l'école durant le trimestre."

"A la fin de la liste, le serment suivant doit être écrit:—
"A. B., étant dûment assermenté, dépose que la liste ci-haut est une liste exacte et fidèle du nom des élèves qui ont assisté à l'école de district du district No. dans la ville de pendant le trimestre commencé le jour de 184, et du nombre de jours qu'ils ont respectivement assisté à l'école.

"Ce serment ou affirmation doit être signé par l'instituteur et certifié par un juge de paix, commissaire des titres, juge d'aucun cour de justice ou le greffier de comté comme ayant été pris devant lui.

"Les instituteurs sont aussi obligés de faire une récapitulation des listes pour l'usage des syndics à la fin de chaque trimestre; exposant les résultats des chapitres suivans et en la manière suivante:—

"Récapitulation du nombre de jours que les élèves ont assisté aux écoles dans l'école de district du district No. dans la ville de pendant le trimestre commencé le

jour de	184	—
"Elèves qui ont assisté moins de deux mois.....		
" " " deux mois et moins de quatre.....		
" " " quatre mois et moins de six.....		
" " " six mois et moins de huit.....		
" " " huit mois et moins de dix.....		
" " " dix mois et moins de douze.....		
" " " douze mois.....		

" Cette récapitulation doit être signée par l'instituteur et remise aux syndics.

"Dans une autre partie du livre fourni par les syndics et vers la fin, l'instituteur inscrira les jours que l'école a été visitée, sous forme de mémoire comme suit:—

"Comptes des visites de l'école dans le district No.
"Novembre 1, 1841. L'école a été visitée par le surintendant de comté, et par William Jones, surintendant de la ville.

"Décembre 1, 1841. L'école a été visitée par le surintendant de comté seulement.

"A ce compte, il faut encore ajouter un serment ou affirmation d'exactitude:—

"A. B. dûment assermenté (ou prêtant affirmation) déposé que le compte ci-dessus est un compte fidèle des jours auxquels l'école dans le district No. dans la ville de a été visitée et inspectée par le surintendant de comté et de ville respectivement durant le trimestre commencé le jour de 184.

Instituteur.
"Assermenté (ou affirmé) et souscrit ce ?
jour de 184, devant moi. }"

Appendice
(F.)

26 Janvier.

Appendice
(F.)

26 Janvier.

on se servira dans l'école ;"—et jamais les syndics ne sauraient sauver plus de temps à leurs enfants et à leur instituteur, et finalement plus d'argent qu'en ne voulant plus acheter, pour l'usage des écoles, d'autres livres que la série à bas prix et sans rivale des livres de l'école nationale et autres qui ont été recommandés par le bureau d'éducation et aussi par plusieurs conseils, de district et qui sont déjà en usage dans une grande partie des écoles du Haut-Canada.

12. Quant à la question vitale de la constitution et de la direction des écoles sous le rapport de l'instruction religieuse, je prends la liberté de vous renvoyer au livre des formules et règlements, chap. VI., sec. 6. La loi a eu soin de défendre toute intervention dans les droits de la conscience, en statuant expressément qu'aucun enfant ne serait forcé à lire aucun livre religieux ni prendre part à aucun exercice de religion auquel ses parents ou tuteurs auraient objection. Mais, par cette restriction, la loi assure ce qu'un grand nombre de personnes ont considéré comme au-dessus de l'autorité civile—ce qui cependant est légitimé par l'autorité divine—elle établit des dispositions relativement aux exercices religieux et à l'instruction dans les écoles. Le gouvernement ne remplit point les devoirs de professeur de religion ; il se borne à ce qui est plus de sa compétence—faciliter l'instruction religieuse par le moyen de ceux qui sont chargés d'y pourvoir et de de la communiquer. C'est aux syndics de chaque école à décider comment et jusqu'à quel point cette instruction doit être introduite et maintenue dans les écoles,—eux qui sont les protecteurs élus des intérêts de l'éducation chrétienne dans chaque arrondissement d'écoles. Si les syndics employent un instituteur ivrogne, débauché et immoral, ils agissent comme les ennemis du christianisme plutôt que comme des protecteurs chrétiens de la jeunesse dans un pays chrétien ; et si l'atmosphère du christianisme ne règne pas dans l'école, c'est sur les syndics surtout qu'en pèse la responsabilité. C'est sur la manière dont les syndics rempliront cette partie de leurs devoirs que dépendent en grande partie les destinées du Haut-Canada.

13. Avant de terminer, je crois qu'il est à propos de répondre à une objection qui a souvent été faite contre notre système actuel des écoles, c'est que les devoirs des syndics sont trop nombreux et trop difficiles. Cette objection semble avoir été soulevée sans examen ou sans réflexion ; et un moment de réflexion fera voir que les devoirs des syndics ne peuvent être ni moins nombreux ni plus simples que ceux que la loi impose par rapport à tout système d'éducation. D'abord, les devoirs des syndics sont moins nombreux que ceux que la loi prescrit en aucun des états voisins. Ensuite, notre loi n'impose pas aux syndics des devoirs qui ne sont pas essentiels à la charge qu'ils occupent. 1. Ils doivent avoir une maison d'école en bon ordre. Pour bâtir une maison d'école, ils doivent ou demander à leur conseil d'imposer une taxe ou faire circuler une souscription ; et pour faire les réparations ou l'ameublement d'une école, ils doivent faire la même chose ou avoir recours à la cotisation. Pour cela il faut une formule, et cette formule se trouve dans les règlements imprimés. 2. Les syndics doivent s'entendre avec un instituteur, et pour les aider dans cette partie essentielle de leurs devoirs, on trouve une formule de contrat dans les règlements imprimés en question. 3. Les syndics doivent pourvoir au salaire de l'instituteur ; pour cela il faut une souscription ou une cotisation et un warrant pour la prélever, et l'on a aussi une formule imprimée pour aider les syndics dans l'exécution de cette partie de leurs devoirs. 4. Les syndics sont autorisés à choisir dans une liste que l'on fournit, des livres pour leur école ; et l'on a préparé, conformément à la loi, une liste des livres les meilleurs et les moins dispendieux. 5. Les syndics doivent donner à leur instituteur une traite sur le surintendant de district pour le fonds des écoles qui leur est réparti ; et l'on transmet aussi

une formule de ces traites. 6. Il faut que les syndics rapportent l'état dans lequel se trouve leur école et le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école dans leur arrondissement, afin que l'on sache s'ils ont droit à de nouveaux secours à même le fonds des écoles et jusqu'à quel montant. Pour cela il faut un rapport annuel, et l'on fournit une formule pour ce rapport, et un même rapport en blanc pour chaque corporation de syndics dans le Haut-Canada ; et la loi a de plus statué que l'instituteur agirait comme secrétaire dans chaque corporation de syndics pour préparer leur rapport annuel s'il en est requis, soit parce qu'ils ne s'en croient pas capables ou qu'ils ne veulent pas le préparer eux-mêmes. Maintenant il est évident à tout homme pensant et pratique que l'on ne peut se dispenser d'aucun de ces devoirs de syndics, qu'il faut que l'école fonctionne bien et que l'on se rende dûment compte des deniers publics. Il est vrai que les dispositions les plus simples et les plus nécessaires de toute loi ne sont point toujours facilement exécutées quand elles sont nouvelles, même lorsqu'elles sont expliquées par des juges savants et discutées par des conseils habiles ; et c'est surtout le cas pour la loi des écoles qui doit être administrée par et pour le peuple en général. Mais, comme pour apprendre à marcher ou écrire, un peu de pratique rendra simple et facile ce qui aura paru d'abord compliqué et difficile.

14. Finalement, permettez-moi, messieurs, de terminer cette courte adresse comme je l'ai commencée, —en vous rappelant la dignité et la responsabilité de votre charge ; charge qu'aucun autre emploi civil dans le pays ne surpasse en dignité et en importance. C'est au juge de paix à réprimer le vice, arrêter les coupables, et faire respecter la majesté de la loi ; c'est à vous à prévenir le crime, à jeter le germe des principes d'ordre et d'industrie et à rendre l'homme vertueux et intelligent ; il ne s'agit pas de commander une compagnie ou un régiment, mais de développer l'esprit et former le caractère ; il ne s'agit pas de vendre et acheter des marchandises, mais de vêtir, nourrir et échauffer l'intelligence et le cœur. Plus que tous les autres hommes, les syndics doivent être les élus du pays. Le peuple doit donc nommer des syndics compétents et capables avec autant de soins et de sollicitude qu'il en met à choisir ses représentants dans la législature ; et tout homme qui est revêtu de la charge de syndic d'école ne doit point s'épargner de peines pour se mettre en état de remplir ses devoirs et d'accomplir avec fidélité et dans l'esprit du bien public la tâche sacrée qui lui est confiée. C'est Dieu, c'est son pays, c'est la postérité qui appréciera sa conduite. Il travaille pour ceux qui vivront après lui ; il doit donc agir avec générosité et noblesse, et ceux qui profiteront de ses labeurs se lèveront et l'appelleront *Béni*.

Je reste, messieurs,
Votre fidèle serviteur,

(Signé,) EGERTON RYERSON.

Bureau d'éducation,
Toronto, février, 1848.

No. 6.

Conditions d'admission dans l'école normale de la province à Toronto.

EXTRAIT des minutes du bureau d'éducation pour le Haut-Canada, datées 30 mars, 1847.

“Ordonné,—1^o Que toute personne demandant à être admise dans l'école normale doit remplir les conditions suivantes :—

“(1) Il ou elle doit avoir au moins seize ans. (2) Doit produire un certificat de conduite morale, signé par le membre du clergé ou le ministre de la croyance religieuse à laquelle il ou elle appartient. (3) Doit pouvoir lire et écrire lisiblement et être au fait des règles simples de l'arithmétique. (4) Doit déclarer par écrit

Appendice
(F.)

26 Janvier.

Appendice
(F.)

26 Janvier.

(et dans le registre de l'école) qu'il ou qu'elle se propose de se consacrer à la profession d'instituteur, et que son objet en venant à l'école normale est de se qualifier pour mieux remplir les importants devoirs de cette profession. (Les autres étudiants qui n'aspirent point à l'art d'enseigner, seront admis sans signer le document énonçant leur intention de devenir instituteurs, en payant les honoraires suivants :—pour assister à un cours entier de lectures dans les deux départemens de l'institution, £1 10s. par session de cinq mois; pour assister à un cours entier de lectures dans l'un ou l'autre département de l'institution, £1 par session.)

2. Sous les conditions précédentes, les candidats à l'art d'enseigner participeront à tous les avantages des écoles normales sans aucun frais pour l'enseignement ou les livres qui seront en usage dans l'école.

3. Les candidats à l'art d'enseigner dans l'école normale logeront et pensionneront dans la ville sous tels réglemens qui, de temps à autre, seront approuvés par le bureau, et chaque élève (qui ne sera pas envoyé par le conseil de district) recevra une somme n'excédant pas cinq chelins par semaine pour payer les frais de sa pension."

Par ordre,

J. GEORGE HODGINGS,
Secrétaire archiviste.Bureau d'éducation,
Toronto, 25 juin, 1847.

No. 7.

Règles et réglemens généraux qui seront observés dans l'école normale provinciale.

EXTRAIT des minutes du bureau d'éducation pour le Haut-Canada, datées 29 octobre, 1847.

"Ordonné,—Que les règles suivantes soient adoptées comme règles générales de l'école normale sujettes à être modifiées par ce bureau :—

"1. Tous les élèves qui reçoivent l'instruction doivent mener une vie honnête et régulière, doivent être à leur demeure tous les soirs avant neuf heures et demie P. M., et doivent régulièrement assister au service divin de leur culte respectif. Toute irrégularité de conduite sera soumise à l'attention spéciale du bureau.

"2. Ils sont requis de s'assembler tous les matins à l'heure fixe de neuf heures dans l'école normale, lorsque les noms seront appelés, et toute personne qui manquera de répondre à son nom sera obligée d'en donner des raisons; et si ces raisons ne sont point considérées comme satisfaisantes, elles seront soumises à la considération du surintendant en chef des écoles ou du bureau.

"3. Quiconque sera obligé, par maladie ou autre cause nécessaire, de s'absenter, sera obligé d'en donner la raison par écrit au principal.

"4. On s'attend à ce que tous les élèves se conformeront strictement aux heures fixées, se conduiront

convenablement et décemment, non seulement quand ils seront dans l'école, mais encore lorsqu'ils y entreront ou en sortiront, et qu'ils s'appliqueront avec soin aux études indiquées pour leur instruction."

Vrai extrait.

J. GEORGE HODGINS,
Secrétaire archiviste.Bureau d'Education,
Toronto, 5 novembre, 1847.

(No. 8.)

Règles et réglemens généraux qui seront observés dans l'école modèle pour le H. C.

EXTRAIT des minutes du bureau d'éducation pour le Haut-Canada, datées 2 juin, 1848.

"Ordonné,—Que les règles suivantes soient adoptées comme les règles générales prescrites pour la gouverne de l'école modèle.

"1. Les élèves sont obligés, tous les jours que l'école est ouverte, de se réunir ponctuellement à neuf heures A. M., après laquelle heure aucun élève ne sera admis, et à une heure et quart dans l'après-midi.

"2. Les honoraires d'admission à l'école prescrits par le bureau doivent être ponctuellement payés d'avance tous les lundis matin.

"3. Chaque élève doit se présenter net et propre dans ses habits,—les mains et la figure nette, etc.

"4. Quand, par maladie ou autre cause nécessaire, ils seront forcés de s'absenter de l'école, on exigera des explications écrites ou verbales de la part des parens ou tuteurs.

"5. Le nom de tout élève qui se sera absenté pendant une semaine sans en donner d'explication sera rayé de la liste sans délai.

"6. Tout élève qui s'absentera de l'école pendant les heures de l'après-midi, sans en donner de bonnes raisons, sera immédiatement chassé.

"7. Tous les élèves qui fréquentent les écoles doivent être respectueux et obéissans envers les instituteurs, bons et concilians envers leurs camarades; toutes querelles ou jeux qui peuvent créer des animosités sont strictement défendus.

"8. Tout élève qui se sera mal conduit en allant à l'école ou en revenant sera chassé ou puni autrement, suivant la nature de l'offense.

"9. Comme l'on veut que tous les élèves soient traités à tous égards avec bonté et affection, quiconque montrera de l'inattention ou de la désobéissance sera privé du privilège d'être appelé avec la classe à laquelle il appartient, ou finalement chassé s'il persévère à se mal conduire.

Vrai extrait.

J. GEORGE HODGINS,
Secrétaire archiviste.Bureau d'Education,
Toronto, 4 juillet, 1848.Appendice
(F.)

26 Janvier.

EXPLORATION GEOLOGIQUE DU CANADA.

RAPPORT SUR LE RIVAGE SEPTENTRIONAL DU LAC HURON.

A son excellence, le très honorable JAMES, comte d'Elgin et Kincardine, C. C., Baron Bruce de Kinross et de Torry, un des membres du très honorable conseil privé de sa majesté, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine-général et gouverneur-en-chef des provinces de Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et l'Île du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles.

Montréal, 29 Décembre, 1848.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :—

En procédant à l'exploration géologique de la province, durant la saison qui vient de finir, mon intention était, après un nouvel examen des *townships* de l'Est, et de la contrée gisant généralement au sud du Saint-Laurent, entre les rivières Richelieu et Chaudière, comme continuation des opérations de l'été précédent, de poursuivre l'investigation des roches qui courent par le district en question, dans leur prolongation jusqu'au chemin de Témiscouata, et plus bas sur le Saint-Laurent, si le temps me le permettait, joignant ainsi l'ouvrage déjà fait dans le district de Gaspé à l'exploration de parties plus occidentales de la province; mais ayant été informé qu'on désirait qu'il fût fait, s'il était possible, un examen sur le rivage septentrional du lac Huron, où l'on avait demandé au gouvernement plusieurs locations à mines, et où diverses personnes s'étaient intéressées à leur exploitation, et où il avait déjà été fait des déboursés considérables, pour examiner la nature générale du terrain à mines, et constater des faits propres à faire connaître la richesse probable de cette partie en particulier, où le développement des filons métallifères avait acquis la plus grande étendue, les mois de juillet et d'août et une partie de celui de septembre furent dévoués à ces objets. Durant les deux mois précédents, j'avais été occupé dans les *townships* de l'Est et les seigneuries adjacentes; et ayant laissé un assistant sur le terrain, en quittant cette partie de la province pour le lac Huron, avec instruction de reconnaître, autant que possible, la distribution de certaines roches et minéraux utiles, et de recueillir des échantillons propres à les faire connaître, j'employai le mois d'octobre et une partie de novembre, après mon retour du lac Huron, à vérifier les faits divers qu'il avait constatés, et à continuer personnellement les investigations dans les mêmes localités, jusqu'à ce que la rigueur toujours croissante de la saison, et une chute de neige, m'eussent averti qu'il était temps de discontinuer le travail en plein champ, et de retourner aux quartiers d'hiver.

Au commencement de l'été dernier, mon assistant, M. Murray, dévoua son attention à l'examen des côtes du lac Huron, entre Pénétangouischine et Sandwich, et ayant été joint par lui, sur le rivage septentrional, aux Mines de Bruce, j'eus l'avantage de son aide dans l'exploration des rivières Thessalon et Mississagué. Nous remontâmes la première, l'espace d'environ vingt-cinq milles, cotoyant les rivages de trois lacs qui se rencontrent dans la distance, et la der-

nière près de quarante milles, ainsi que sept milles d'un de ses affluents, et quatre milles d'un autre, en outre des deux lacs du portage de la Grande Batture, qui se déchargent dans cet affluent, et dont l'un a cinq milles, et l'autre huit milles de longueur, sur des largours d'un à deux milles. M. Murray examina subsequmment environ soixante milles de la rivière Espagnole, avec environ quinze milles de deux de ses affluents, comme aussi environ quinze milles des lacs et courans qui se déchargent dans le lac Huron, au voisinage immédiat de La Cloche; après quoi, il visita la mine de Wallace, et diverses autres parties de la côte et des îles du lac principal, en retournant à Pénétangouischine.

Les rivières qui viennent d'être mentionnées, avec leurs lacs et affluents, n'ont pas été explorées géologiquement seulement, mais encore géographiquement, les mesurages ayant été déterminés avec la même expédition que dans les occasions précédentes, au moyen du télescope micrométrique de Rochon; et je saisisrai cette occasion pour faire remarquer, comme nouvelle preuve de la justesse de l'instrument, lorsqu'on sait s'en servir convenablement, qu'une exploration topographique de la Mattaoua, affluent de l'Outaouais ayant été achevée récemment par M. D. Sinclair, pour le département des Terres de la Couronne, la distance totale (de près de trente-quatre milles), telle que déterminée par la chaîne, ne diffère en rien, sur les cartes qui en résultent, de celle qui a été déterminée par le micromètre, lors de mon exploration de 1845, tandis que les détails offrent une ressemblance aussi frappante qu'on le peut attendre de deux examens du même terrain faits par différentes personnes, et où, après avoir déterminé par des intersections les points sur les rivages éloignés des lacs, on donne une esquisse des parties intermédiaires.

Après avoir descendu le Mississagué, et m'être séparé de M. Murray, mon attention fut dévouée à l'examen de la côte, entre cette rivière et le lac de l'Echo (qui se décharge dans le lac George de la rivière Sainte-Marie); distance d'environ soixante-dix milles; et il fut fait, par intervalles, de la côte dans l'intérieur, des excursions à pied, qui n'excédèrent pas cinq milles. Il fut fait, en outre, un examen très détaillé des mines de Bruce, sur la location de Cuthbertson. Les différents gîtes, autant qu'ils sont connus, avec leurs branches et les opérations qui y ont été faites, ont été soigneusement mesurés et tracés sur la carte. Environ 1500 tonneaux de minerai de cuivre gisant à la surface, ont été échantillonnés d'après le mode de

Appendice
(G.)

29 janvier.

Cornwall : des trous ont été pratiqués à la drille à travers les gîtes, en quelques endroits, à des intervalles de deux brasses, et en d'autres, de trois et de cinq brasses, à la surface, dans les puits et dans les galeries souterraines, pour essai par la vase produite par l'opération ; et cinquante-cinq échantillons résultant de ces opérations furent envoyés à Montréal, pour être essayés par M. Hunt, qui les a tous analysés pour déterminer la quantité de cuivre qui y est contenue. Il a aussi été envoyé une collection considérable d'échantillons des roches et minéraux de la contrée ; plusieurs des paquets qui les contenaient ne sont arrivés qu'au commencement du mois.

L'exposé ci-dessus fera connaître à Votre Excellence jusqu'où les investigations ont été portées, sur le rivage septentrional du lac Huron, dans le court espace de temps qui y a été employé ; et quoique depuis mon retour à Montréal, il ne se soit pas écoulé assez de temps pour permettre une classification parfaite des faits constatés, (et peut-être que le nombre de ces faits est à peine suffisant pour faire connaître pleinement la structure géologique de l'aire qui a été ainsi partiellement examinée,) cependant, comme le gouvernement peut naturellement désirer d'être mis, aussi promptement que possible, en possession d'un aperçu sur un district où des particuliers entreprenants ont dépensé, depuis peu, des sommes considérables pour ce qui pourra devenir, par la suite, une branche importante de commerce, j'ai l'honneur de mettre devant Votre Excellence un Rapport tel que les circonstances ont permis de le faire, réservant pour une occasion future ce qu'il y a à dire sur le progrès général de l'Exploration dans d'autres endroits.

Le rivage septentrional du lac Huron, où vingt-deux locations à mines ont été demandées au gouvernement, présente, autant qu'il a été en mon pouvoir de l'observer, un pays ondulé, s'élevant en collines qui atteignent quelquefois la hauteur de 400 et de 700 pieds au-dessus du lac. Ces collines offrent parfois des escarpemens raboteux et des surfaces de rochers nus ; mais généralement, elles sont à sommets un peu arrondis, et leurs flancs, ainsi que les vallées qui séparent une rangée d'une autre, sont très fréquemment garnis de bois dur et mou, souvent d'une haute venue, et des espèces qui ont de la valeur dans le commerce, et qui sont l'indice ordinaire d'une bonne terre arable. Plusieurs de ces flancs de collines sont à pente douce, et plusieurs des vallées sont passablement larges.

Cinq rivières principales, outre un nombre de rivières plus petites, arrosent cette contrée, qui paraît abonder aussi en lacs. Ces principales rivières sont le Thessalon, le Mississagué, la rivière au Serpent, la rivière Espagnole et la rivière au Poisson Blanc, dont les embouchures sont de quinze à trente milles l'une de l'autre. Le Mississagué et la rivière Espagnole sont les deux plus grandes, la longueur de la première étant de 120 milles, et celle de la dernière de 200 milles, d'après ce qui m'en a été dit. Les trois autres n'ont pas probablement plus de cinquante à soixante milles de long. Dans les distances mesurées, le Thessalon et le Mississagué courent du nord-ouest au sud-est ; la rivière Espagnole, du nord de l'est au sud de l'ouest, et cette dernière est navigable jusqu'à trente-cinq milles de son embouchure, pour des embarcations qui ne tirent pas plus de cinq pieds d'eau.

La série de roches qui occupe cette contrée, depuis le chaînon de connexion entre les lacs Huron et Supérieur, jusqu'au voisinage de Chébaouénahning, distance de 120 milles, sur une largeur de dix milles, en quelques endroits, et de vingt, en d'autres, me paraît devoir être regardée comme appartenant à une seule formation : à l'ouest, elle paraît reposer sur le granite dont j'ai parlé dans mon Rapport sur le lac Supérieur,

comme courant jusqu'à l'Est du Gros Cap, au nord du Sault Sainte-Marie. A l'Est, le même granite supposé a été observé par M. Murray, au nord de La Cloche, en remontant de trois ou quatre milles, en ligne droite, la rivière au Sable, affluent de la rivière Espagnole, venant du nord ; et de nouveau, en remontant d'à peu près la même distance, un autre affluent courant parallèlement au premier, et joignant la rivière principale, huit milles plus loin de son embouchure ; et dans les deux cas, à environ dix milles de la côte. La série doit être divisée en roches de terrain de sédiment, et roches d'origine ignée.

La portion sédimentaire consiste en grès, conglomérats, ardoises et calcaires. Les grès sont quelquefois de couleur grise, mais plus généralement blancs : ils sont presque entièrement siliceux, et principalement à grains fins, mais la texture granulaire est souvent perdue, et l'on voit de grandes masses d'un aspect vitreux présenter le caractère d'un quartzite parfait, sous l'une ou l'autre des deux couleurs mentionnées. Lorsqu'ils sont de couleur blanche, ils se présentent quelquefois précisément sous l'aspect du quartz laiteux ou grisâtre des minéralogistes. Le quartzite, outre la couleur grise ou blanche, se montre souvent d'une couleur rougeâtre, et quelquefois d'un rouge décidé, provenant, en apparence, de petits points abondamment disséminés, ou d'une teinte diffuse d'orangé rougeâtre ou foncé due à la présence du fer ; mais les points ou taches sont quelquefois d'une plus grande dimension, et répartis de manière à donner à la roche une apparence marquée. Dans les variétés granulaires, des masses de roche considérables offrent quelquefois la couleur blanche mêlée d'une légère nuance de vert-de-mer, qui paraît provenir d'une petite quantité d'épidote disséminée en grains très fins. La roche passe quelquefois à la texture à gros grains, et prend le caractère d'un conglomérat, dont les orbicules varient de la grosseur du plomb à canard à celle de boulets d'une livre. Les orbicules sont presque entièrement d'un quartz blanc-opaque vitreux, ou de jaspe de différentes couleurs. Quelques-uns, en petit nombre, sont de pierre lydienne, et quelques-uns de silex corné et autres variétés. Les orbicules sont souvent disposés en strates, au fond, ou au sommet, ou au milieu de lits à grains plus fins : mais ils sont quelquefois arrangés en couches plus épaisses, qui se gonflent en masses montagneuses, et des jaspes sanguins disséminés, dans ces masses à un degré prépondérant, sur un fond d'un blanc à peu près pur, offrant une roche brillante, unique de son espèce, et d'un aspect agréable, semblent caractériser quelques bancs d'une importance considérable. Lorsqu'on rencontre des masses considérables d'une qualité à grains fins, ou vitrifiée, il est souvent difficile, sinon impossible, de déterminer la stratification ; et dans ces cas, la roche ayant ordinairement une structure à joints, avec des plans de séparation en différentes directions, dont quelques-uns sont à peu près horizontaux, ou modérément inclinés, il ne serait pas sûr de prendre l'un quelconque de ces plans comme indiquant le plongement, avant que des bancs distingués par des différences de couleur, ou par des changemens du grain fin au gros grain dans la texture, ou la rencontre d'une bande ou d'une surface d'orbicules, n'aient offert les moyens d'asseoir une décision. Le gisement des couches est souvent suffisamment déterminé par des indications telles que celles dont nous parlons, et il arrive assez fréquemment que des surfaces offrent des zones parallèles d'ondulation, et que les couches déploient des strates élémentaires obliques au plan général. Les grès offrent quelquefois, mais rarement, une structure feuilletée, ou à plaques minces, et ils paraissent contenir alors une petite quantité de mica.

Outre ceux qui ont déjà été mentionnés, des conglomérats d'un caractère distinctement différent appartiennent à la formation. Ils se composent principale-

Appendice
(G.)

29 janvier.

Appendice
(G.)

29 janvier.

ment d'orbicules de syénite, empâtés dans un ciment argilo-arénacé, d'une couleur grise, et plus fréquemment verdâtre, due à la présence de la chlorite. Les orbicules qui sont de couleur grise ou rougeâtre, varient considérablement en grosseur, ne dépassant pas quelquefois celles des grains de plomb à outardes, et d'autres fois étant plutôt des cailloux roulés que des orbicules, et mesurant un pied de diamètre. Ils varient aussi beaucoup en quantité dans l'agglomérat : quelquefois ils constituent presque toute la masse de la roche, ne laissant que peu d'interstices pour la pâte ; quelquefois, au contraire, ils sont si clairement disséminés par des masses de pâte considérables, qu'ils laissent entre eux des espaces de plusieurs pieds ; et dans ces cas, ils ont encore souvent plusieurs pouces de diamètre ; en même temps que les orbicules de syénite sont parfois associés avec quelques autres de jaspe de différentes couleurs. La pâte paraît passer souvent, d'un côté, à un quartzite gris, en conséquence d'une plus grande proportion de particules arénacées, et de l'autre, à un schiste verdâtre à grains fins, qui est quelquefois très chloritique. La pâte prend parfois une troisième forme, sous laquelle il est à peine possible de la distinguer d'un trapp dioritique à grains fins. Dans le schiste, la stratification est souvent marquée par de légères différences de couleurs, dans la direction desquelles la roche peut quelquefois se cliver. Dans d'autres cas, les bandes ou lamines sont fortement soudées l'une avec l'autre ; mais dans les deux cas, il y a ordinairement des joints qui partagent la roche en formes rhomboédriques, quelquefois très régulières.

Le calcaire qui appartient à la formation est probablement restreint à un seul banc, dont l'épaisseur peut varier, en différents endroits, de 50 à 150 pieds. La texture de la roche est ordinairement compacte, mais quelquefois aussi partiellement grenue, et ses couleurs sont le vert, le brun clair et le gris foncé, les deux premières prédominantes. On rencontre parfois des couches d'un blanc sale offrant l'aspect lustré de la cire, qui deviennent d'un brun jaunâtre à l'extérieur, sous l'influence du temps, et paraissent être dolomitiques. Tout le banc paraît être généralement à lits minces, et une diversité de qualité dans les strates, provenant probablement de la présence de plus ou moins de matière siliceuse, est cause que la surface des blocs altérés par le temps présente un agrégat de rides ou filets soulevés, mais menus, de différentes épaisseurs, qui, lorsque les lits sont beaucoup affectés, comme souvent ils le sont, par de petites ondulations, contorsions et dislocations, offrent, sur une petite échelle, une jolie représentation de presque tous les accidens qui se rencontrent dans la stratification, fournissant d'excellents modèles géologiques tout faits. On rencontre très fréquemment, dans le banc, des lits de chert, ou quartz-agate grossier, dont l'épaisseur varie d'une ou deux lignes à plusieurs pouces. Le chert offre la même diversité de couleur que le calcaire.

Les roches ignées que, d'après ce qui me paraît être leur rapport particulier à la stratification, comme éruptions ou épanchemens, il conviendra de considérer comme parties constituantes de la formation, peuvent être classées, dans leur totalité, sous la dénomination de diorite, ou trapp dioritique. Les masses qu'elles présentent sont quelquefois très considérables, et lorsque c'est le cas, le trapp consiste ordinairement en feldspath blanc-verdâtre, et en amphibole noir ou vert foncé. Le feldspath offre pourtant quelquefois une teinte plus ou moins rouge, et le trapp paraît alors passer parfois à une syénite, par l'addition d'une très petite quantité de quartz. Ces deux formes de trapp sont presque toujours hautement cristallines, et rarement à grains fins : la diorite offre pourtant parfois une texture fine, et dans ces cas, une grande partie de la roche contient beaucoup de chlorite disséminée, qui lui donne une couleur verte décidée, et l'on y trouve des lambeaux qui contiennent

une si grande proportion du minéral, qu'ils ne résistent pas au couteau, et offrent aux aborigènes de la contrée une excellente substance pour la manufacture de leurs calumets, ou pipeaux. Outre la chlorite, l'épidote est un minéral prédominant dans cette qualité de trapp. On a vu, en un endroit, associée à la diorite chloritique, une amygdaloïde, dont quelques-unes des cellules contenaient du quartz, d'autres du calcaire spathique, d'autres de la picrite, et un petit nombre, un peu de fer oligiste. Le trapp amygdaloïde était très distinctement disposé en strates qui, quoique ne dépassant pas le nombre de deux ou trois, donnaient, avec des lits de diorite porphyrique, contenant de grands cristaux de feldspath, près de l'amygdaloïde, un aspect stratifié à toute la masse de trapp qui leur est associée. On ne trouvait pas une apparence aussi décidée de stratification dans les masses dioritiques plus cristallines. Elles déployaient néanmoins ordinairement des plans parallèles de division dans différentes directions, et il arrivait souvent que quelques-uns de ces plans parallèles étaient modérément inclinés ; mais on n'a point observé de marques distinctives sur les surfaces, non plus que dans la qualité de la roche, pour porter à conclure avec certitude, qu'une partie avait été placée antérieurement à une autre ; et malgré une recherche soigneuse, on n'a trouvé nulle part une structure colonnaire à angles droits avec un système quelconque de plans, tel que celui qui indique si clairement les épanchemens du trapp sur le rivage septentrional du lac Supérieur. Pourtant, quant à ce qui regarde la dernière espèce d'indicos, il faut remarquer que les collines trappiennes de la région du lac Huron que nous décrivons, sont si généralement arrondies en formes moutonnées, par l'action présumée de la glace, dont les zones cavées et parallèles qui en résultent seraient, sur presque toutes les surfaces exposées, dans des directions excédant, ou même atteignant rarement quarante-cinq degrés, d'un côté ou de l'autre de nord et sud, qu'on rencontre peu de précipices verticaux élevés et dénudés, dans lesquels on puisse s'attendre à voir cette structure colonnaire, si elle existe. Ce n'est donc, dans la plupart des cas, qu'en se référant à son rapport immédiat avec les roches sédimentaires de chaque côté, que l'attitude générale d'un banc quelconque de diorite peut être constatée. On n'a trouvé que dans un très petit nombre d'endroits, je puis dire même dans pas plus de deux ou trois, des expositions propres à faire voir le trapp en contact stratigraphique actuel et visible avec les roches sédimentaires ; mais dans plusieurs sections transversales sur les différents lacs et rivières qui ont été examinés, sur les flancs inclinés des collines, en montant vers leurs sommets, dans la direction de la stratification, tandis que les roches sédimentaires constituaient la base, avec un plongement modéré, la diorite composait le sommet ; et les parties exposées des deux espèces de roches étaient fréquemment, dans ce rapport, si rapprochées l'une de l'autre, quoiqu'on ne les ait pas vues en contact, en même temps qu'il n'y avait nulle apparence de discolation entre elles, qu'il y avait peu à douter que l'une ne reposât sur l'autre.

Entre les membres qui constituent ainsi la formation, le grès et le quartzite, avec les conglomérats qui leur sont subordonnés, tant dans les bandes individuelles que dans l'agrégat, paraissent former le plus gros volume : la diorite semble être ensuite la plus importante, offrant des bancs de la puissance de 600 à 1000 pieds : les conglomérats syénitiques, et les ardoises qui leur sont associées viennent ensuite, et le banc calcaire, dont l'épaisseur a été mentionnée, quoique très persistant, est peu de chose, comparé aux roches précédentes.

La position stratigraphique des différentes espèces de roches, dans le rapport qu'elles ont l'une avec l'autre, comme parties d'un tout, n'a pas encore été bien déterminée ; et bien qu'il puisse se trouver qu'une quantité

Appendice
(G.)

29 janvier.

prépondérante de chacune d'elles occupe un lieu particulier dans la série, il est probable qu'aucune d'elles, à l'exception du calcaire, ne se trouvera totalement absente d'aucun degré ou espace considérable de l'épaisseur verticale, dans la distribution géographique de cet espace. A l'exception du calcaire, les différentes sortes de roches, soit de grandes, soit de petites dimensions, paraissent comme s'embouvaient l'une dans l'autre, se rétrécissant jusqu'à ne former plus qu'un angle, des deux côtés, sur la direction. Ce rétrécissement se remarquait plus particulièrement dans les conglomérats de syénite et dans la diorite, où l'extension paraissait être jusqu'à un certain point proportionnée à l'épaisseur. Entre les grandes masses rapprochées du quartzite et les conglomérats syénitiques, il paraissait y avoir ordinairement passage des unes aux autres, par l'interposition de bancs plus petits ; mais il ne paraît pas en être de même entre les grandes masses voisines de couches ignées et sédimentaires. Il peut se faire pourtant que de petites bandes de trapp, obscurément exposées, aient été prises parfois pour des digues, dont il y a un grand nombre. Le banc calcaire n'est ni à la base ni au sommet de la formation ; mais à quelle distance il peut être de l'une ou de l'autre, c'est ce qu'il n'est pas encore possible de dire. D'après une coupe qui se trouve à La Cloche, il semble probable qu'il peut être plus éloigné du fond que du sommet. Par-tout où il a été vu, on l'a trouvé en contact ou avec le conglomérat syénitique, ou avec le quartzite, tant au-dessus qu'au-dessous, et avec le premier plus souvent qu'avec le dernier ; et il paraissait y avoir une continuation transversale de ces roches, particulièrement de la dernière, plutôt inférieurement que supérieurement. Le calcaire n'a pas encore été vu en contact avec aucun des épanchemens de grès ; mais sur le lac de l'Echo, un grand corps de diorite lui est superposé au sud, avec un banc épais de conglomérat syénitique associé à un quartzite interposé entre eux et une rangée de collines quartziteuses au-dessus. Sur les lacs du Thessalon, de grandes masses montagneuses de quartzite, avec des conglomérats jaspoïdes subordonnés, paraissent supporter le calcaire, et à La Cloche, un banc de 3,000 à 4,000 pieds lui est superposé.

Indépendamment des épanchemens, les roches ignées sont liées à la formation comme masses intrusives, dans différentes parties de l'aire qu'elle occupe. Les roches intrusives consistent en diorite et granite. La diorite intrusive semble ne pas différer beaucoup quant au caractère minéral, de celle dont se composent les épanchemens. Elle constitue les digues qui courent en tant de directions différentes qu'il est difficile de reconnaître celles qui prédominent. Ces digues varient en largeur, depuis quelques pouces jusqu'à plusieurs centaines de pieds. Elles coupent toutes les roches interstratifiées de la formation, tant ignées que sédimentaires, et se partagent en branches qui souvent se rejoignent l'une l'autre et enserment de grands fragmens et des masses de couches, forment un labyrinthe inextricable. Le granite intrusif, en autant qu'il m'a été possible de l'observer, est généralement d'une couleur rouge décidée, provenant d'une quantité grandement prépondérante de feldspath rouge, mêlé avec du quartz blanc translucide. Le mica n'est pas très abondant, et souvent l'amphibole l'accompagne ou le remplace. Ces deux minéraux sont souvent absents de grandes masses de la roche, qui alors devient une pegmatite. Mais généralement l'épidote forme un constituant, quelquefois très abondant, soit que le mica et l'amphibole soient présents ou absents. Le granite intrusif paraît occuper quelques aires considérables, fracturant, relevant, jetant de côté et métamorphosant les couches qui l'environnent, et les coupant par une complication de digues qui émanent des noyaux, et atteignent, jusqu'à des distances considérables. Le quartzite qui avoisine le granite devient plus parfaitement vitreux,

et acquiert parfois la couleur rouge de cette roche. Le quartz et l'ardoise interposés en lits minces passent au gneiss ; et les nombreux fragmens des couches saisis et englobés par le granite, et ainsi changés, sont pénétrés par l'épidote, et en offrent autant que le granite même. Les différentes roches intrusives déploient, dans le rapport qu'elles ont entre elles, une succession d'événemens dans l'histoire de la formation. Il y a, comme de raison, un agrégat de digues, de diorite, sans doute, qui coupent les roches sédimentaires et donnent issue aux épanchemens dioritiques ; il est néanmoins difficile de les identifier ; mais on voit un autre agrégat de digues de diorite, coupant les couches tant sédimentaires qu'ignées : le granite intrusif jette de côté toutes ces roches placées antérieurement, tant digues que couches, épanchant des digues de son propre ordre, qui les entrecoupent toutes ; et puis un autre jeu de digues pénètre au travers du granite intrusif, de ses digues, et de tout ce qui avait été placé par des causes plus anciennes. Des indices évidens de perturbations et de dislocations accompagnent toutes ces intrusions successives, et celles qui se rattachent au granite sont les plus violentes ; mais il y a, en outre, une autre suite de perturbations d'une date encore moins ancienne, et c'est à celles-ci qu'est due la présence de ces veines, ou filons métallifères, qui donnent de la valeur à la contrée, comme région minérale.

Les filons métallifères coupent toutes les roches qui viennent d'être mentionnées. Il est probable qu'ils sont eux-mêmes coupés par des cours transversaux, qui en interrompent la continuité régulière ; mais il n'y a pas à douter que des glissemens, ou déplacements du terrain n'aient eu lieu, sur les côtés opposés des veines, lorsque se sont formées les fissures qui constituent leur moule, ou receptacle. Il s'est présenté un grand nombre de cas où les digues de granite et de diorite, coupés par les filons métallifères, étaient portés soudainement à une distance considérable de leurs cours. Ce fait peut paraître important à plusieurs personnes, comme indiquant, d'une manière probable, quelles peuvent être la profondeur et l'étendue en longueur des filons. Le métal que ces filons contiennent le plus abondamment est le cuivre, et les minerais dans lesquels il se trouve sont le cuivre vitreux, le cuivre bigarré et la pyrite de cuivre. La pyrite de fer leur est quelquefois associée, mais généralement en petite quantité. La pyrite de cuivre était, en un cas, accompagnée de titane ruthile, et en un autre, de sulfure arsenical de fer et de nickel offrant une trace de cobalt. La gangue dans laquelle le minéral de cuivre est contenu est un quartz blanc, et il s'y présente très souvent, mais non en très grande quantité, une dolomite blanche compacte, qui prend, dans des druses, la forme de spath perlé, et de picrite ; le spath calcaire s'y montre aussi accidentellement dans des druses, en cristaux pointus.

Les filons varient en largeur, de quelques pouces à trente pieds, quelquefois ; mais lorsqu'ils ont cette grande largeur, ou même une largeur beaucoup moindre, ils contiennent ordinairement une quantité considérable de muraille bréchiforme mêlée avec la gangue : plusieurs courent d'un pied à trois et quatre pieds l'un de l'autre, et leur talus varie d'environ 50° à 90°. De ceux qu'on peut regarder comme gîtes principaux partent d'innombrables rameaux de différentes dimensions, dont quelques-uns diminuent visiblement avant de s'en être beaucoup éloignés, et se réduisent à rien, tandis que d'autres conservent, avec beaucoup de régularité, une largeur modérée, jusqu'à des distances considérables, et peuvent aller se joindre à des gîtes parallèles. Le gisement des gîtes concorde avec la direction générale de la formation, qui elle-même concorde brusquement avec le gisement général de la côte ; de sorte qu'ils sont brusquement parallèles l'un à l'autre, et courent dans une direction qui est entre ouest et nord-ouest, en se rapprochant un peu plus de cette dernière.

La quantité de cuivre contenue dans les gîtes est très variable, allant de ce qui pourrait résulter de simples grains ou parcelles de minerai, dans quelques-uns, jusqu'à des quantités considérables de minerai exploitable, dans d'autres. Mais pour constater ce qui pourrait approcher d'un terme moyen, il aurait fallu plus de temps que nous n'en avons à nous, et faire plus de dépenses que ne le permettent les fonds appropriés pour l'Exploration ; car il aurait fallu nécessairement déterminer le produit d'un certain nombre de ces gîtes, travail qui aurait exigé l'aide d'un nombre d'hommes entendus, dans une contrée entièrement inculte. On a pris des échantillons de minerai dans plusieurs des gîtes ; mais ce serait risquer de se tromper de beaucoup, que de vouloir constater le contenu probable d'un gîte, au moyen d'échantillons maniables, quelle que fût la bonne intention avec laquelle on les aurait choisis. Un plan qui me parut préférable, ce fut de constater, avec toute la précision possible, le produit des gîtes qui avaient été le plus découverts et exploités sur les locations, étant persuadé que, quoique quelques-uns de ces gîtes surpassent de beaucoup en richesse tous ceux que j'ai pu observer dans l'intérieur, il s'en trouvera d'autres qui les égaleront. On n'a trouvé dans aucune partie de la contrée explorée, depuis les environs du Sault Sainte-Marie jusqu'à Chébaoué-nahing, aucune aire étendue absolument dépourvue de filons cuprifères, et il serait bien singulier qu'une région qui s'étend sur un espace d'un à deux mille milles carrés, et où les indices sont si marqués, ne donnât pas, dans le cours du temps, des résultats de grande valeur.

A l'égard de la richesse des gîtes, il est à remarquer qu'il paraît probable qu'elle sera différente dans les différentes qualités de roches qu'ils pourront couper. D'après l'exposé de la position des couches, on comprendra que les gîtes doivent passer verticalement d'une qualité de roche à une autre, et comme ils suivent un cours brusquement régulier, ils doivent faire la même chose horizontalement, en conséquence des effets produits dans la distribution géographique des roches, par l'ondulation ou la dénudation des couches. Autant que j'ai pu l'observer, il m'a paru être constaté que le cuivre abondait le plus dans la diorite, le moins dans le grès ou le quartzite, et plus copieusement dans l'ardoise que dans les conglomérats syénitiques. Dans le quartzite, les veines de quartz blanc paraissaient presque entièrement dépourvues de minerai, n'offrant que quelques particules éparses de sulfure jaune, à de grands intervalles l'une de l'autre ; lorsqu'un filon chargé de minerai dans la diorite pouvait être suivi jusqu'au quartzite, il semblait perdre graduellement la richesse qu'il pouvait avoir possédée, en s'approchant de cette dernière roche, ne présentant guère autre chose, finalement, qu'une gangue, quoique la largeur n'en fût pas diminuée. Lorsqu'en conséquence d'une dislocation ou de la présence d'une digue, le quartzite avait été amené vis-à-vis de la diorite, on trouvait accidentellement entre ces roches, un filon cuprifère, et on y trouvait quelquefois ce qu'on pouvait regarder comme une quantité suffisante de minerai pour inviter à l'exploiter. Mais s'il fallait déduire une règle d'après ce que les roches paraissent montrer, ce sera probablement là où les gîtes coupent la diorite et ont cette roche pour l'une et l'autre muraille, ou la diorite pour l'une et l'ardoise pour l'autre, que leur contenu pourra devenir profitablement exploitable. Jusqu'où et comment la richesse des filons métallifères pourra être affectée, lorsqu'ils rencontreront un corps considérable de granite intrusif, c'est ce qu'il ne m'est pas encore possible de dire. On n'en a point vu qui coupassent les noyaux de granite, bien que ce fussent les digues granitiques qui en provenaient ; mais ces digues étaient ordinairement trop étroites pour produire une différence perceptible dans la quantité du minerai de cuivre.

Ce serait peut-être trop se hâter que de s'étendre sur la forme géologique générale de l'aire que nous décrivons, bien que l'attitude observée des couches, sur la côte et sur les bords des rivières, en les remontant, et particulièrement l'attitude et la position des masses reconnues du banc calcaire, en puissent faire connaître quelque chose. Les plongemens de la formation sur des espaces étendus paraissent être plus modérés que la présence d'une quantité si considérable de roche ignée aurait pu le faire supposer. Les forces qui ont donné naissance aux digues de diorite ne paraissent pas avoir exercé une bien grande influence sur l'inclinaison des couches, et c'est principalement en approchant du granite intrusif, ou supposé, qu'on aperçoit un plongement presque vertical. Mais il est hors de doute, qu'il y a des indices de l'existence de plusieurs ondulations de quelque importance, soit qu'elles résultent de forces intrusives, ou d'autres causes. Un bassin connexe avec l'une de ces ondulations paraît occuper longitudinalement un espace de terre qui s'étend depuis la rivière aux Racines, près du Sault Ste.-Marie, jusqu'à une petite distance de l'embouchure du Thessalon : les preuves s'en trouvent dans la distribution de la roche calcaire, et dans le plongement des couches, entre la rivière Thessalon et la côte.

Lorsqu'on remonte cette rivière dans un cours généralement N. 40° O., on rencontre le banc calcaire à environ neuf milles de son embouchure. Ce banc se rencontre plongeant vers la côte, et il suit la rivière et deux de ses lacs, l'espace de dix milles, dans la direction de N. 50° O., se portant sur le lac de l'Echo, sept milles plus haut. Le banc traverse le lac de l'Echo, qui a un mille de largeur, et se courbant un peu plus vers l'ouest, il se montre de nouveau, m'a-t-on dit, environ onze milles encore plus loin, éloigné d'environ un mille du petit lac George, près de la rivière aux Racines.

Dans toute cette distance, qui est d'environ trente milles, l'inclinaison au sud-ouest du banc est de 15° à 20°. De l'autre côté de l'axe synclinal, la roche sort du lac Huron, à moins de trois quarts de mille à l'ouest des Iles Françaises, et on peut la suivre, le long de la côte, environ un mille et demi du côté de l'ouest, après quoi elle se rapproche de l'eau, et disparaît. Dans cette partie, les deux affleuremens opposés sont à environ sept milles l'un de l'autre ; mais comme on ne retrouve plus le calcaire se dirigeant vers la terre plus à l'ouest, et qu'un espace de quatorze milles de largeur, à partir d'un point, à la distance moyenne entre le lac l'Echo et les lacs du Thessalon, jusqu'au haut de l'île St.-Joseph, est occupé par d'autres roches de la formation, il est probable que le bassin s'élargit vers l'ouest, jusqu'à ce qu'il se perde sous des couches discordantes plus hautes dans cette direction, du côté de l'ouest de la rivière Ste.-Marie. Le banc calcaire n'a pas été vu affleurant sur la côte, entre les rivières Thessalon et Mississagué, mais on l'a trouvé à un mille de la rive gauche de la petite rivière Blanche, affluent de la dernière venant de l'ouest sud-ouest, à trois milles en droite ligne au-dessus de leur jonction, qui a lieu à vingt milles du lac, en ligne droite vers le nord-ouest. Le plongement était à peu près à l'Est, ou un peu au sud de l'Est, sous un angle de 10°, et en supposant que le banc tourne de ce point jusqu'à sa plus basse position sur le Thessalon, il traverserait le Mississagué quelque part au-dessous de la petite rivière Blanche ; mais dans ce cas, quoique nous ayons dû passer sur son intersection avec la rivière principale, nous ne l'avons pas observé. Son plongement dans la vallée de la petite rivière Blanche, paraît indiquer la probabilité d'une autre ondulation. Dans une troisième localité, l'affleurement du banc a été vu, du côté du nord d'un bassin voisin de La Cloche, où il a été suivi l'espace de cinq milles, sur le bord septentrional du lac de La Cloche, à deux ou trois milles de la côte. Il y

Appendice
(G.)

29 janvier.

plongé au sud, sous une masse de quartzite et un conglomérat intermédiaire de syénite, qui s'élève de nouveau dans les montagnes qui rangent les côtes du lac Huron; mais l'affleurement méridional du calcaire se perd dans l'eau. Il paraît pourtant y en avoir des traces dans une petite île en face de la côte. L'axe de cet enfoncement paraît courir au milieu du membre méridional du lac La Cloche, à un mille et un quart de la côte, et le soulèvement méridional paraît résulter d'une intrusion de granite, que l'on voit dans plusieurs des îles, le long de la côte, vis-à-vis de La Cloche; mais on n'a pas encore constaté quel rapport cet enfoncement peut avoir avec d'autres, la côte entre les rivières des Espagnols et de Mississagué n'ayant pas encore été examinée; et bien qu'un lambeau de granite intrusif, qui s'étend l'espace de quatorze milles le long de la côte, à l'ouest du Mississagué, jusqu'à la Grande-Batture, jette les couches dans une forme anticlinale, à l'embouchure de la rivière, que le granite traverse aux saults d'en bas, je ne suis pas en état de dire s'il va se joindre à la masse intrusive de La Cloche. Il est probable que le granite du Mississagué part d'une pointe en forme de coin, à l'Est de cette rivière; car bien qu'étroit sur la rivière, il paraît s'élargir en gagnant l'ouest, en autant que ce qui peut être pris pour son côté septentrional a été rencontré sur la rive droite du plus bas des deux lacs, arpenté sur le portage de la Grande-Batture, où il aurait ainsi une largeur d'environ une lieue. Cette lieue transversale n'a pas pourtant été examinée, et le granite qui se trouve sur le lac tributaire peut être une masse indépendante.

A l'égard de l'âge géologique de la formation, les indications fournies par les faits constatés, l'année dernière, par M. Murray, sur la grande île Manitouline, et les îles de La Cloche, au Serpent, Thessalon, au Souffre et autres, points qui courent le long d'une ligne de quatre-vingt-dix milles au front de la côte, sont claires, satisfaisantes et incontestables. Sur ces îles, le grès de Potsdam, le calcaire de Trenton, l'ardoise d'Utica et le schiste de Loraine, formations successives du groupe fossilifère le plus bas de l'Amérique du Nord, ont été trouvés chacun en un endroit ou en un autre, dans des expositions dépourvues de toute végétation, reposant d'une manière discordante, dans une position à peu près horizontale, sur les couches relevées et la surface ondulée du quartzite et des couches qui l'accompagnent, remplissant des vallées, coiffant des montagnes, et cachant tout vestige de digues et de veines de cuivre, et il paraît que quelques-unes de ces montagnes auraient mis en réquisition l'accumulation de toute l'épaisseur des trois plus bas et d'une partie du quatrième de ces dépôts fossilifères, équivalant à environ 700 pieds, pour ensevelir leurs sommets, qui étaient alors à peu près aussi élevés au-dessus de cette partie de la base qui avoisine le lac Huron, c'est-à-dire du premier récipient connu des restes organiques, que le sont présentement les montagnes environnantes de la formation au-dessus de la surface du lac.

La principale différence dans les terrains cuprifères des lacs Huron et Supérieur semble consister dans la grande quantité de trapp amygdaloïde présente dans les derniers, et de quartzite ou grès blanc, dans les premiers. Mais sur le côté canadien du lac Supérieur, il y a quelques aires considérables, dans lesquelles se trouvent des masses interposées importantes de diorite qui ne sont point amygdaloïdes, tandis que des grès blancs se présentent dans d'autres, comme sur le côté méridional de la baie du Tonnerre, mais non dans le même état de vitrification que ceux du lac Huron. Mais, malgré ces différences, il y a des points si frappants de ressemblance dans l'interposition des roches ignées, et dans la minéralisation générale du tout, que leur équivalence positive ou approximative devient très probable, sinon presque certaine, et la preuve conclusive

alléguée de l'âge des roches du lac Huron paraît ainsi déterminer celui des roches du lac Supérieur, dans la position qui leur est donnée par le Dr. Houghton le ci-devant Géologue d'État du Michigan, comme au-dessous du plus inférieur des dépôts fossilifères connus, position qui, comme on le pourra voir par le Rapport de Progrès que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Excellence, en 1846, m'a paru prouvée jusqu'à un certain point par les indices qui se montrent sur le côté canadien du lac Supérieur même.

Mines de Bruce.

Entre les vingt-deux locations à mines demandées au gouvernement, sur le rivage septentrional du lac Huron, celle qui, sur la carte du département des Terres de la Couronne, porte le nom de Cuthbertson, qui est à présent la onzième à partir de la rivière aux Racines, et la sixième à partir de la sortie du lac Saint-Joseph, déploie une collection de veines minérales qui ont été plus éprouvées par les opérations des personnes qui y sont intéressées, qu'aucune autre de celles qui se trouvent sur le lac, et ce sont conséquemment ces veines dont on a fait choix pour l'examen.

Dans le Rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence sur la région minérale du lac Supérieur, il a été fait quelques observations générales, que je désirerais qu'on se rappelât, sur les incertitudes qui doivent inévitablement accompagner la recherche des métaux qui se rencontrent dans les filons minéraux, particulièrement dans un pays nouveau. Ces incertitudes proviennent principalement de la difficulté d'estimer d'avance, avec exactitude, la quantité du métal cherché que peut produire une aire quelconque dans le plan du filon. Cette difficulté résulte de trois circonstances; des proportions variables dans l'épaisseur ou la forme du filon, des proportions variables du minerai pur dans sa distribution sous cette forme irrégulière, et des proportions variables du métal pur dans le minerai irrégulièrement distribué. La forme du filon peut être comparée à une fente très étendue et très profonde à surface raboteuse, (sans limites connues sous l'un et l'autre rapport), dont les côtés opposés avant glissé l'un sur l'autre, ne se joignent pas parfaitement, mais se touchent en quelques parties, et se trouvent séparés en d'autres, se rapprochent et s'éloignent, dans des fluctuations sans fin, tandis que des multitudes de fragmens, détachés et tombés des murailles, saisis et suspendus dans la crevasse, et souvent reposant l'un sur l'autre dans une masse lâche, bouchent ou obstruent différentes parties, laissant un espace général assez irrégulier pour rendre infructueuse toute tentative de le déterminer avec précision par quelque règle que ce soit. La feuille enflée, atténuée, noueuse, perforée et déchirée qui remplirait ce moule, est le filon, et il se compose d'un mélange mécanique de minéraux terreux et métalliques, aussi irréguliers dans leur distribution proportionnelle, que l'est le feuillet dans les mesurages de son épaisseur. Dans un petit nombre de points, il peut se composer entièrement du minerai pur; dans plusieurs aires, grandes ou petites, il peut consister en minéraux terreux absolument dépourvus de minerai; et dans le reste, il peut se composer d'une proportion indéfinie de ce qui gît entre tout et rien. Le minerai pur, ou les minéraux métalliques sont des composés chimiques définis, dans lesquels le métal est tenu dans des proportions fixes, selon l'espèce des minéraux, comme on les trouve décrits dans les ouvrages sur la minéralogie; et les irrégularités qui s'y rattachent, proviennent de ce que deux ou plusieurs espèces se trouvent souvent mêlées mécaniquement ensemble, dans des proportions aussi indéfinies que celles qui ont lieu, quant aux minéraux terreux et métalliques. Il suit de là évidemment que la quantité de métal pur, contenue dans une

Appendice
(G.)

29 janvier

Appendice
(G.)

29 janvier.

aire donnée dans le plan d'un filon minéral, ne peut être constatée qu'approximativement, en prenant arbitrairement comme données pour le calcul, les résultats d'expériences faites sur des parties. Plus seront nombreuses et étendues les parties choisies, plus l'approximation se rapprochera de la vérité, et les portions d'un gîte dont on peut se prévaloir pour une telle fin, sont l'affleurement, lorsqu'il n'a pas été détérioré par les influences atmosphériques, les galeries horizontales et les puits verticaux ou inclinés. Les bords du feuillet métallifère caché, tel que déployés dans ces expositions naturelles et artificielles, peuvent être regardés comme représentant tout ce qui y est contenu jusqu'à des distances moindres, et on les mesurant et les échantillonnant, on peut obtenir des données pour des fins pratiques. Neuf fois sur dix, les résultats peuvent s'accorder avec les calculs faits d'après ces données; mais il faut se rappeler qu'il peut se faire qu'un cas particulier soit le dixième, et qu'il donne des résultats allant beaucoup au-delà, ou restant beaucoup en arrière de la supputation.

Comme fournissant la meilleure pierre-de-touche de la qualité, dans le cas présent, les minerais et matières de filons amenés à la surface des différentes galeries, perforations et excavations, ont été échantillonnés d'après le mode de Cornwall, autant que les circonstances le permettaient. Quand des minerais de cuivre sont échantillonnés dans Cornwall, ou à Swansea, dans le pays de Galles, le lot entier ayant été préalablement rompu en petites pièces n'excédant pas un pouce ou un demi-pouce cube, est arrangé en une pile carrée à surface égale de pas plus de deux pieds ou deux pieds et demi de profondeur. Deux tranchées sont alors coupées à angles droits, de l'un à l'autre des côtés opposés, à travers le centre; les côtés de ces tranchées sont ensuite raclés, et ce qui en est tombé au fond est mêlé ensemble et rompu en parcelles beaucoup plus fines qu'avant, étant passé par un crible pour en assurer la finesse, et ensuite mis en une petite pile plate, dans laquelle on fait des tranchées comme auparavant. On répète trois fois cette opération, en employant chaque fois un crible à mailles plus petites, et l'on obtient le degré requis de mélange et de finesse. Si la quantité résultante est trop grande pour un échantillon, on l'arrange en une petite pile plate et circulaire, marquée en quarts de cercle, et l'on sépare deux quarts opposés. On mêle de nouveau le restant, et l'on répète généralement l'opération jusqu'à cinq fois: alors la quantité qui en résulte est à peu près assez petite pour être envoyée à l'essayeur, pour en faire ce qui le regarde. Dans le cas présent, e'aurait été un procédé trop dispendieux et trop long; que de briser les minerais de manière à donner aux morceaux une grandeur uniforme. Les piles ont été conséquemment fendues telles qu'elles se trouvaient sur le terrain; mais on a fait sur la quantité résultante toutes les autres opérations. Le poids des piles a été estimé en gros d'après le mesurage. Lorsqu'il n'y avait point de lots de minerais à essayer pour produit, le gîte, après avoir été mesuré pour la largeur moyenne, à chaque brasses généralement, était perforé à la drille transversalement, à un angle d'environ 45°, à des intervalles mesurés réguliers, et les grains ou paillettes résultant de la perforation étaient pris pour échantillons. Quand, à cause de la grande largeur du filon, un trou n'atteignait pas d'une muraille à l'autre, on en perforait deux ou plus, selon que le cas l'exigeait. Deux bandes d'hommes de trois chacune, avec un autre pour surveiller et recueillir les paillettes, furent employées à ce travail pendant plus d'un mois. D'abord, les distances furent marquées à deux brasses l'une de l'autre, subséquemment à trois, et lorsque mon temps approchait de son terme, elles furent portées jusqu'à cinq brasses, mais même ainsi, les gîtes étaient en quelques endroits si larges, et les expositions si longues, qu'il fut trouvé impossible de perforer le tout pour

échantillons, d'une manière satisfaisante, particulièrement sur le côté occidental de la location.

On indiquera suffisamment la position de la location, en disant que le 48ème parallèle occidental du méridien de Greenwich passe longitudinalement à peu près par son milieu. C'est une de celles qui appartiennent à la Compagnie des Mines de Montréal, et c'est dans cette location que sont situées les Mines de Bruce, si bien connues dans toute la province. Les dimensions de la location sont de deux milles de front sur cinq de profondeur, en courant vrai nord. La surface est légèrement ondulée, et les collines courent du S. E. au N. O. Les roches dont elles se composent sont la diorite, le conglomérat syénitique avec l'ardoise qui lui est associée, et le quartzite. La profondeur, et presque toute la devanture, sont occupées par la diorite, qui s'étend moyennement en largeur; le quartzite, le conglomérat syénitique et l'ardoise, avec des bandes de diorite (dignes probablement) se rencontrent dans l'espace intermédiaire. Le banc calcaire, dont on a parlé dans la description générale, n'a pas été observé dans la location; mais il s'en approche, à la distance d'environ un demi-mille sur le Thessalon, dans la profondeur; et une roche semblable occupe la ligne du bord de l'eau de la demi-devanture la plus éloignée à l'ouest de la location suivante, dans la position déjà mentionnée comme étant à trois quarts de mille au-dessus des îles Françaises. S'il se continuait au sud-est dans sa direction, jusqu'à ce qu'il fût par le travers de l'extrémité sud-est de la seconde île, le banc serait à environ un mille et demi du quai des Mines de Bruce, dans une direction transversale, en apparence dans le même rapport à peu près avec la diorite du front, que celui qui existe entre la roche du Thessalon et la diorite de la profondeur. Il se trouve des gîtes de cuivre dans les deux cours de la diorite, mais on n'a encore ouvert que ceux du front de la location.

Les gîtes du front sont en assez grand nombre, et ils occupent des positions vers les deux côtés de la location. Il règne un parallélisme brusque entre les gîtes dans quelques parties, et une convergence apparente dans d'autres, et ils sont tous accompagnés d'une complication de rameaux, qui courent probablement de l'un à l'autre, et lient le tout en un seul système, provenant de quelque grande commotion ou perturbation, dont les résultats se trouveront sans doute traverser successivement toutes les locations de l'ouest qui sont en travers de la direction, minéralisant la contrée par où ils passent, suivant la qualité de la roche qu'ils rencontrent. Aux Mines de Bruce, la surface rocheuse qui coupent ces gîtes et leurs rameaux, est totalement de diorite, et les rameaux, aussi bien que les veines principales, contiennent du cuivre en différentes proportions. Dans la configuration de la côte, il y a une presqu'île remarquable qui est jointe à la terre-ferme par un étroit isthme marécageux, d'environ le tiers de la largeur de la location, à partir de la borne de l'ouest. Si une ligne allant au nord-ouest, ou une ligne dans une direction approchant de N. 55° O., était tirée par l'isthme de cette presqu'île, et une autre parallèlement à travers la location, à la distance de vingt-cinq chaînes plus intérieurement, elles enfermeraient probablement tout le terrain minéral qui se rattache aux gîtes du front, et la zone ainsi formée, partant de la limite occidentale, avec toute sa largeur, arrivera obliquement sur la côte, son côté du nord-est se terminant sur le lac, en dedans d'une pointe qui est à environ trois quarts de mille de la ligne de borne de l'Est de la location, et limite une baie profonde qui occupe la distance. La longueur de la zone serait ainsi d'environ un mille et un quart, et elle formerait une petite ride, dont l'élevation est de soixante à soixante-dix pieds au-dessus du niveau du lac.

Du voisinage immédiat de la pointe dont je viens de parler, court un des principaux filons, à peu près en

Appendice
(G.)

29 janvier.

Appendice
(G.)

29 janvier.

ligne droite, N. 40° O., l'espace d'un peu plus de trois cents brasses. Les premières cent-soixante-quinze brasses n'offrant pas une quantité encourageante de minerai, on n'y a fait aucune opération. Des expositions naturelles du gîte ne se présentent qu'en trois endroits, par intervalles, faisant soixante-dix brasses, les espaces intermédiaires étant encore couverts d'herbes et d'arbres. La largeur moyenne du gîte, là où il paraît au jour, est de six pieds, mais les traces de cuivre y paraissent si rares, qu'il me parut inutile de les éprouver, au moyen de la perforation. Dans les trente brasses qui suivent, il n'y avait qu'une exposition : elle occupait les huit premières brasses, et offrait une largeur de quatre à six pieds. Quatre de ces brasses offraient un amas de minerai qui promettait un demi-tonneau de 15.00 pour cent par brasse; mais la Compagnie ayant mis des mineurs à l'œuvre pour excaver ces quatre brasses, le quantité de minerai se réduisit bientôt à la moitié de ce qu'on l'avait estimée. Ces quatre brasses sont marquées sur la carte de la Compagnie comme l'Excavation No. 24. Quelques trous furent perforés avec la drille, (à des intervalles irréguliers, à cause de la position des expositions,) dans les 205 brasses. L'échantillon qui en résulte ne donne que 0.61 de produit pour cent, la plus grande partie du cuivre provenant probablement de la dernière portion de la distance.

Les quatre-vingts brasses qui suivent, et qui atteignent le bout, (ou pan transversal à la direction du gîte,) à l'Est de ce qu'on appelle le *Puits d'Essai*, ont été perforées, à des intervalles de cinq brasses, le long de l'affleurement; les échantillons des perforations de chaque vingtaine, ont été tenus séparés pour être essayés, et la largeur moyenne du gîte, dans les mêmes espaces, a été déterminée. Les résultats sont comme suit :

	Largeur,		Produit.
	Pds.	Pees.	Pour cent
1ères 20 brasses	4	4	2.52
2èmes 20 "	6	11	3.84
3èmes 20 "	2	8	4.56
4èmes 20 "	2	11	3.48

Les quinze dernières des 300 brasses, y compris cette partie du gîte occupée par le *Puits d'Essai*, n'ont pas été éprouvées, mais il est probable qu'elles ne différeront pas beaucoup, quant au produit ou à la largeur, de la dernière section des quatre vingt brasses, dans la totalité desquelles l'espèce de minerai qui prédomine paraît être presque exclusivement le pyriteux; le vitreux et le bigarré n'ayant été rencontrés nulle part en quantité remarquable. La seconde vingtaine de la liste ci-dessus comprend quatre brasses situées près du magasin à poudre, et marquées comme Excavation No. 1, sur la carte de la Compagnie. Avant mon départ des mines, ces quatre brasses avaient été excavées à la profondeur d'environ six pieds; le minerai présentait à l'œil, au fond, une bien meilleure apparence qu'il n'avait fait, à la surface. Les six dernières brasses de la quatrième vingtaine constituent l'excavation No. 2, et comme elles sont situées près du *Puits d'Essai*, elles peuvent probablement être prises sans beaucoup d'erreur pour représenter ce qu'était le produit du puits, au sommet. Si c'est le cas, il faut que le gîte soit devenu meilleur, en descendant dans le puits. Environ quarante tonneaux de matière de filon gisant à la surface, après avoir été tirée du puits, lorsque la profondeur était de quatre à cinq brasses, absolument comme elle était sortie du gîte, (rien n'en ayant été séparé, à l'exception des fragments de muraille qu'on avait détachés en minant, et qui étaient tombés accidentellement parmi les matières du gîte), ayant été échantillonnés et essayés, donnèrent un produit de 7.68 pour cent. Lorsque l'examinaire le puits subséquemment, sa profondeur était de cinq brasses et demie, la largeur moyenne du gîte, au fond, de quatre pieds et un pouce, et il ne paraissait

pas y avoir de différence essentielle dans l'aspect du minerai qui en avait été tiré, dans l'intervalle. L'inclinaison du gîte, dans le puits, est d'environ 80° Nord.

A environ vingt brasses au nord-est du gîte, qui vient d'être décrit partiellement, il y en a un autre, lui est presque exactement parallèle, et qui court par les soixante-quinze dernières brasses, et il peut se faire qu'il continue à suivre le même cours parallèle, en se dirigeant vers le lav. Il n'a pourtant été examiné que partiellement, et sa position n'est que présumée, d'après une exposition naturelle de quinze brasses, à l'extrémité sud-est de la distance spécifiée, où il a une largeur de deux pieds et six pouces, et une exposition artificielle de dix-neuf brasses, sur une largeur de deux pieds, à l'autre extrémité; mais quoique les quarante-et-une brasses intermédiaires soient en grande partie couvertes d'arbres et de blocs détachés de trapp, on y trouve mêlés quelques fragments de roche ou matière de filon, en un ou deux endroits. Les quinze brasses contiennent quelques taches ou traces de pyrites de cuivre, mais non en grande quantité, et elles n'ont pas été essayés. Les dix-neuf brasses ont été perforées à des intervalles de douze pieds, et l'échantillon qui en résulte donne un produit de 9.76 pour cent. Les six dernières brasses du nord-ouest de cette partie constituent l'excavation No. 3, qui déploie le minerai de cuivre bigarré mêlé avec le pyriteux.

Au point jusqu'ou ces gîtes parallèles ont été ainsi reconnus, ils paraissent être interrompus, ni l'un ni l'autre n'ayant encore été rencontrés dans un cours continu plus loin vers le sud-ouest, mais à environ quinze ou seize brasses en dehors à main droite (en regardant le nord-ouest) se présentent deux gîtes parallèles à peu près au même éloignement l'un de l'autre que ci-devant, lesquels n'ont pas encore été suivis en ligne droite, dans la direction du sud-est. Il me paraît donc probable que ce sont les mêmes gîtes, recourbés vers le nord-est par une dislocation transversale dont le gisement serait à peu près dans la direction de 25° à l'est de nord et à l'ouest de sud. Le gisement de ces gîtes, au-delà de cette dislocation, demeure environ N. 50° O., l'espace de vingt brasses de celui de la droite, et de trente brasses de celui de la gauche. Ils se dirigent alors plus vers l'ouest, et conservent leur parallélisme à peu près dans la direction de N. 70° O., laissant de côté les petites courbures, l'espace d'à peu près quarante brasses, au-delà desquelles le gîte de la gauche continue à suivre la même direction, dans la longueur de dix brasses de plus, et alors le gîte de la droite (qu'on pourrait appeler la branche du nord,) se courbant, pour se diriger, d'abord à l'ouest et ensuite au sud, joint le premier.

A commencer à la dislocation transversale, le gîte principal ou de la gauche, a été excavé à la profondeur de cinq pieds, en remontant jusqu'à ce qu'on appelle le *Puits de Davis*. Mais l'excavation étant remplie d'eau et de déblais, il m'a été impossible d'en obtenir un échantillon: j'ai pourtant été informé qu'on en avait tiré de bon minerai. La largeur du gîte dans la distance, qui est d'un peu plus de quatorze brasses, m'a paru être d'environ cinq pieds, autant que j'en ai pu juger d'après la tranchée ouverte. Le puits de Davis est excavé à la profondeur de cinq brasses et demie: le plongement incline légèrement au nord; la largeur du gîte, au fond, est de cinq pieds; mais au sommet, elle est de huit pieds, au bout ou pan de l'est, et de douze, au bout de l'ouest. Il faut dire pourtant que les deux extrémités contiennent abondamment la roche de muraille. La totalité du bout de l'est et les quatre plus basses brasses de celui de l'ouest ne paraissent contenir qu'une petite quantité de minerai, mais dans la partie supérieure du bout de

Appendice
(G.)

29 janvier.

Appendice
(G.)
29 janvier.

Pouest, il y avait un bon amas qui, vu son absence à celui de l'est, semblait s'abaisser du côté de l'ouest sur son bord inférieur d'environ quatre pieds sur neuf, qui est la distance d'un bout à l'autre dans le puits. Les six brasses suivantes du gîte constituent l'excavation No. 4, au-delà de laquelle le gîte pousse une branche du côté du sud. La largeur moyenne de l'excavation No. 4 est de six pieds et 9 pouces, et l'échantillon provenant de la perforation est de 6.80 pour cent. Environ huit tonneaux de minerai tiré de cette partie du gîte donnent 8.56 pour cent. La branche du sud, qui se dirige un peu au nord de l'ouest, ne s'est trouvée exploitable que l'espace de treize brasses, dans les six dernières desquelles est placée l'excavation No. 5: le cuivre bigarré et le cuivre vitreux sont beaucoup mêlés avec le pyriteux, dans le gîte, dont la largeur moyenne, dans les treize brasses, est d'un pied et six pouces, et le produit de l'échantillon qui en avait été tiré, au moyen de la drille, est de 6.96 pour cent. Dans le gîte principal, à partir du point où il se bifurque, les huit premières brasses, dans lesquelles la courbure du gîte a lieu, ont été regardées comme trop pauvres pour mériter d'être essayées; la largeur moyenne était de deux pieds trois pouces, et il est probable que le produit moyen n'aurait pas excédé 1.00 pour cent. Au-delà de ces huit brasses, il y en a sept, de la largeur moyenne d'un pied et dix pouces, produisant 2.80 pour cent; puis onze autres brasses, y compris le *Puits de Prideaux*, de la largeur moyenne de trois pieds trois pouces, font obtenir des perforations faites à la drille, à douze pieds l'une de l'autre, 9.60 pour cent; et en continuation de ces dernières brasses, il y en a sept autres, larges de trois pieds, et produisant 8.24 pour cent. Le cuivre vitreux et le bigarré s'y mêlent encore avec le pyriteux. Dans les vingt dernières de ces brasses, à l'exception de trois, sont comprises les excavations Nos. 6, 7 et 8, le puits de *Prideaux* se trouvant au milieu du No. 8. Le puits a quatre brasses de profondeur: le gîte qui s'y trouve est presque vertical, mais il peut être un peu incliné au sud: au fond, il est large de quatre pieds et neuf pouces et contient un bon minerai jaune, capable de donner trois tonneaux de 15.00 pour cent, par brasse; mais il faut que le sommet ait été d'une très riche qualité, contenant des cuivres vitreux et bigarrés; car un échantillon résultant de vingt tonneaux de minerai tirés du puits, comme j'en ai été informé, a donné un produit de 20.00 pour cent. A la jonction de la branche du nord et du gîte principal, il reste encore vingt-quatre brasses: ces dernières, avec sept qu'on rencontre avant d'y arriver, paraissent être, en général, d'une pauvre qualité: elles avaient une largeur moyenne d'environ trois pieds, mais elles n'ont pas été échantillonnées. Avant mon départ, pourtant, l'agent de la compagnie en essaya quatre, peu éloignées de l'extrémité des vingt-quatre, y plaçant l'excavation No. 9. Le produit fut d'abord estimé à un tonneau de 15.00 pour cent de minerai, par brasse; mais au bout de trois semaines, il diminua de plus de moitié, et l'excavation fut abandonnée.

Retournant à la dislocation transversale, afin d'exposer les faits qui se rattachent à la branche du nord, il est à remarquer que sur les trente-six premières brasses, en remontant jusqu'à ce qu'on nomme le *Puits de Harris*, il n'a été fait aucune opération à la surface, et le gîte n'a été reconnu, dans des expositions naturelles, qu'en deux endroits, où il avait une largeur de trois à quatre pieds, mais les parties exposées sont si courtes, que je ne me sens pas autorisé à dire quelque chose de la qualité du gîte, si ce n'est qu'on y remarquait des taches ou parcelles de minerai de cuivre. La première de ces expositions est à plus de vingt brasses du puits, près duquel, dans l'espace intermédiaire, le filon est si fendillé, ou cor-

Appendice
(G.)
29 janvier.

donné, qu'il aurait été difficile de déterminer lesquels des fendillemens ou des cordons, ou quel groupe de ces accidens, devaient être mesurés comme gîte; ou quelle largeur devait être éprouvée pour constater la quantité du produit. Le puits de *Harris*, avec le *Puits de Rankin*, au-delà, et l'intervalle entre ces puits occupent un espace d'environ vingt brasses. Huit brasses et demie de l'intervalle, près du puits de *Harris*, avaient été excavées, et puis remplies avec les déblais, avant mon arrivée, et ne pouvaient pas être examinées; mais j'ai appris que les deux premières brasses seulement avaient donné un bon minerai, et que les autres en étaient presque dépourvues. On avait aussi creusé à la profondeur de quelques pieds dans les huit brasses qu'on passe, en remontant jusqu'au puits de *Rankin*; mais le fond de l'excavation était visible. La première moitié était trop pauvre pour mériter d'être échantillonnée: le reste, qui constitue l'excavation No. 10, sur une largeur moyenne de deux pieds neuf pouces, donne un produit moyen de déblais de la drille de 8.40 pour cent. En descendant dans le puits de *Harris*, la largeur moyenne du gîte, en n'y comprenant pas les fragmens de la roche de muraille interposés, et les produits moyens sont comme suit: —

	Largeur.		Produit.	
	Pds.	Pces.	Pds.	Pces. Par cent.
Sommet, à l'exclusion d'un fragment interposé de.....	1,	9.....	3	5.....10.24
Milieu, à l'exclusion d'un fragment interposé de.....	1,	11.....	2	8.....9.28
Fond.....	5	0.....		7.68

Le fond du puits est de cinq pieds au-dessous de la galerie de dix brasses, qui a été poussée dans le gîte, à environ huit brasses à l'est, et dix brasses et demie à l'ouest. La largeur moyenne du gîte, dans la galerie, qui est haute d'environ six pieds, a été constatée par des mesurages faits de trois en trois brasses, par haut et par bas, et par trois mesurages, aux bouts, au sommet, au milieu et au fond. Les produits résultent de deux rangs parallèles de perforations le long du fond, un de chaque côté, et rapproché du bord, l'objet qu'on avait en vue, en les séparant étant de s'assurer si un côté du gîte était, d'une manière ou d'une autre, meilleur que le côté opposé. Les résultats sont comme suit:

Dans les 8 brasses situées à l'Est du Puits.

	Largeur.		Produit.		
	Pds.	Pces.	Côté du Nord.	Côté du Sud.	Moyen.
Bout.....	2	9.....			8.72
Galerie.....	4	6.....	5.36	7.28	6.32

Dans les 10½ brasses à l'Ouest du Puits.

	Largeur.		Produit.		
	Pds.	Pces.	Côté du Nord.	Côté du Sud.	Moyen.
Galerie.....	4	0.....	7.92	7.68	7.80
Bout.....	3	1.....			7.20

Le puits de *Rankin* a onze brasses de profondeur; le gîte a quatre pieds de largeur au fond, et offre de bonnes parcelles de minerai, qu'on estime capables de donner environ deux tonneaux de 15.00 pour cent de minerai par brasse. A la galerie de dix brasses, au bout de l'est, laquelle est de six pieds en dedans, la largeur moyenne est trois pieds onze pouces, et à celui de l'ouest, de trois pieds cinq pouces; et le produit estimé est à peu près le même que ci-devant. Au-delà du puits de *Rankin*, l'affleurement du gîte était caché, avant mon arrivée, et l'excavation avait été remplie en partie; mais je fus informé qu'environ la moitié de cet espace avait donné un bon minerai pyriteux, mêlé avec le bigarré, tandis que le reste était presque improductif. Plusieurs parcelles de minerai et de matière de filon, tirées des puits de *Harris*, de *Rankin* et de *Davis*, mais principalement du premier, et des galeries et excavations qui s'y rattachent, étaient étendues au-dessus sur la surface. Quelques-unes des parcelles, ai-je appris, se composaient de minerais de plus d'une par-

Appendice
(G.)
29 janvier.

tic.: il fut conséquemment impossible de reconnaître exactement la source du minerai dans chaque cas. Les lots et produits sont comme suit :

	Pour cent.
600 tonneaux du puits de Harris et des anciennes excavations à l'ouest. On disait que le lot était à l'état dans lequel il avait été tiré du gîte, et le minerai paraissait se composer presque entièrement de l'espèce pyriteuse.....	7.92
65 tonneaux du puits de Harris: on disait que le lot avait été tiré de la galerie de 10 brasses, bout de l'Est.....	9.36
28 tonneaux du puits de Harris, qu'on disait avoir été tirés de la galerie de dix brasses, bout de l'ouest.	8.32
30 tonneaux du puits de Rankin, excavation de la surface à l'Est.....	10.04
50 tonneaux du puits de Rankin.....	8.64
40 tonneaux du sommet du gîte, au voisinage du puits de Rankin. On m'informa que ce lot avait été retourné une fois et tiré deux fois, et que le minerai qui en avait été recueilli avait été envoyé à Boston et à Montréal.....	6.08
75 tonneaux, on ne savait dire de quel puits. Ce lot avait été, disait-on, tourné une fois, et nettoyé deux fois, et le minerai trié envoyé à Boston et à Montréal.	5.20
40 tonneaux, on ne savait de quel puits. Ce lot, m'a-t-on dit, avait été retourné et tiré une fois, et le minerai choisi brûlé ou grillé en plein air.....	6.64
12 tonneaux, d'un puits inconnu. Ce lot, m'a-t-on appris, a été brûlé, retourné et nettoyé, et deux quarts du minerai ont été envoyés à Montréal..	9.28
50 tonneaux, on ne sait de quel puits. J'ai été informé que ce lot fut tiré de deux des autres, et ensuite brûlé en plein air.....	5.84
21 tonneaux, on ne savait dire de quel puits. Le lot venait sur l'Île au Quai, ayant été trié et charrié là pour être embarqué; mais je n'ai pu savoir de quels autres lots déjà faits il avait été pris.....	9.60

Le minerai mentionné ci-dessus, comme ayant été trié et envoyé à Boston et à Montréal, consistait, ainsi que j'en suis informé, dans les lots suivants :—

200 tonneaux envoyés à Boston, avant que les mines fussent tombées aux mains de leurs présents propriétaires, et vendus à 25 piastres le tonneau. Ceci, à 21 piastres par tonneau pour chaque 1 pour cent, donnerait un produit de 10 pour cent; mais la personne qui me donnait ces renseignements ne pouvait parler avec précision d'aucun des faits.....	10.000
200 tonneaux envoyés à Montréal. Une partie y fut échantillonnée brusquement, ou dégrossie, et essayée par M. Hunt. A Montréal le minerai fut arrangé en trois lots, puis envoyé à Baltimore, et là échantillonné et vendu, les lots, produits et prix étant comme suit :	
36 tonneaux de 23.75 pour cent.....	£17 16 3
24 tonneaux de 22.25 ".....	16 13 9
31 tonneaux de 20.00 ".....	15 0 0
73	22.59
	£16 18.10 9.60

En poursuivant l'examen, à partir de l'extrémité des sept brasses qui sont au-delà de la jonction de la branche du nord et du gîte principal, on trouve que le cours général du filon tourne à peu près vrai ouest, et continué ainsi aussi loin qu'il a été dénudé. Les onze premières brasses présentent une largeur moyenne de deux pieds cinq pouces, et un produit de 10.72 pour cent, le gîte contenant une quantité considérable de cuivre bigarré et vitreux. La largeur moyenne des huit brasses qui suivent est de quatre pieds, et le produit sera déterminé de la meilleure manière par les essais faits sur les échantillons pris des lots de minerai tirés du gîte, dans cette partie. Ils sont comme suit :—

4 tonneaux de cuivre bigarré et vitreux, qualité choisie.....	40.80 pour cent
5 tonneaux de la même espèce de minerai, mêlé de plus de quartz.....	20.64 pour cent.

Appendice
(G.)
29 janvier.

6 tonneaux de la même qualité de minerai, contenant encore plus de quartz....	11.52 pour cent
16 tonneaux de menus déblais résultant du triage et de l'apprêt des trois lots précédents.....	9.81 "
16 tonneaux de minerai grossier, restant après les préparations.....	6.56 "
47 tonneaux du produit moyen de.....	12.70 "

Sur les dix-neuf dernières brasses sont placées les Excavations Nos. 11 et 12; et les trois Excavations qui suivent, savoir, Nos. 13, 14 et 15, occupent un peu plus des vingt brasses qui viennent ensuite. La largeur moyenne des Nos. 13 et 14, qui comprennent environ douze brasses, est de six pieds, et le produit moyen des perforations, de 9.84 pour cent. La largeur du No. 15, qui occupe moins de huit brasses, est de douze pieds, et le produit de quarante-huit tonneaux de minerai, de l'espèce pyriteuse, enlevé de l'espace, est de 12.96 pour cent.

Lors de mon arrivée, et tandis qu'on échantillonnait cette partie du gîte, un intervalle considérable, immédiatement à l'ouest, demeurait sous environ six pieds de l'argile qui avait primitivement couvert la roche, à des profondeurs variant de six à trois pieds, l'espace de trente à quarante brasses vers l'Est; mais avant mon départ, on avait fait des tranchées dans environ six brasses, justement au-delà de l'excavation No. 15. Elles ne furent pas échantillonnées, mais il fut constaté que la largeur moyenne du gîte était de six pieds. La distance qui continuait finalement à être couverte était de dix-huit à dix-neuf brasses. Au-delà, il avait été pratiqué une tranchée, et le gîte avait été dépouillé de six à douze pieds d'argile, l'espace d'environ cinquante-trois brasses; mais lorsqu'on échantillonna, environ quatorze de ces brasses, au milieu, et quatre brasses, à chaque extrémité, n'avaient pas encore été touchées. La largeur moyenne des trente-et-une brasses ainsi exposées, était de trois pieds dix pouces, et le produit moyen des perforations faites à douze pieds d'intervalle, de 10.08 pour cent; et il me paraît que ces termes moyens peuvent être regardés comme représentant la largeur et le produit, non seulement de toutes les cinquante-trois brasses, mais encore des dix-huit brasses qui restaient couvertes. Sur ces cinquante-trois brasses, en ôtant quatre brasses et demie d'une extrémité, et huit brasses, de l'autre, sont placées les excavations, depuis le No. 16 jusqu'au No. 22, inclusivement.

Dans presque toute la distance, jusqu'à la jonction de la branche du nord et du principal gîte, et dans le gîte principal même jusqu'à la dislocation transversale, le minerai de cuivre bigarré et de cuivre vitreux, mais particulièrement le premier, existent à la surface, et sont plus ou moins mêlés avec le pyriteux. On a observé qu'ils se montraient dans la plus grande abondance, à environ la moitié de la distance, où l'on en rencontrait parfois des amas de six à quinze pouces d'épaisseur, dans un état à peu près pur. Mais ce paraît être un fait, que le cuivre pyriteux remplace graduellement les autres espèces, en descendant dans le gîte, et il paraissait les exclure entièrement, en quelques parties, à la profondeur de dix à douze pieds.

On n'a pas constaté quelle peut être la qualité du gîte, en allant plus à l'ouest, et l'on n'en connaît pas le cours avec certitude; un espace de soixante à soixante-dix brasses intervient avant qu'aucune roche de la contrée ne surgisse de dessous le dépôt argileux qui a été mentionné, et l'exposition n'est pas beaucoup marquée de veines de quartz. Dans la vue de s'assurer du fait, on a creusé, mais sans succès, dans un chemin profond et étroit, qui traverse le galet, dans une direction à peu près vrai ouest, et dans un cours général direct des cent dernières brasses du gîte; mais exacte-

Appendice (G.)

29 janvier.

ment dans la direction des huit dernières brasses du gîte, qui prend la direction de N. 65° O., on rencontre un filon de quartz marqué de parcelles de pyrites de cuivre, à la distance de soixante-dix brasses. Quelques brasses de cet espace ont été dénudées : il ne paraît promettre beaucoup ni quant à la largeur, ni quant au cuivre ; mais il est difficile de dire si c'est une continuation du gîte, ou une branche qui en part, comme de son tronc.

A environ 135 brasses, dans une direction transversale (S. 45° O.) de cette partie du gîte principal déjà décrite qui est près du magasin à poudre, (excavation No. 1), on voit une veine sortant de l'eau du lac, à une pointe située à environ trente-cinq verges au-dessus du chemin planchéyé du quai. Là où la veine touche l'eau, elle a entre quatre et cinq pieds de largeur, et est probablement marquée de parcelles de pyrites de cuivre. Elle a été suivie environ quarante-cinq brasses, dans une direction à peu près N. 45° O. ; mais comme elle ne paraissait pas promettre beaucoup, on a discontinué de l'examiner. Si la dislocation transversale, dont il y a quelque apparence, dans les gîtes décrits ci-dessus, se prolongeait dans la direction du sud-ouest, elle couperait ce troisième gîte presque exactement au point où il a été abandonné. Elle jetterait sans doute ce dernier gîte au nord-est, comme elle y avait jeté les autres ; et si, après le déplacement supposé, le gîte était porté à quarante-cinq brasses au-delà, dans sa première direction, ou à peu près, (par exemple, N. 30° O.), à un point situé à environ dix-huit verges du bâtiment à l'engin à vapeur, il y joindrait un gîte qui est bien déployé à la surface, et sur lequel on a fait quelques opérations. Il me paraît donc probable que les expositions qu'on rencontre au bord de l'eau et au point que je viens d'indiquer sont sur une seule et même veine. A part du voisinage de l'engin à vapeur, cette veine se voit à la surface, l'espace d'environ quatre-vingt-cinq brasses, courant à peu près N. 60° O., et maintenant une largeur moyenne d'environ neuf pieds. Elle est marquée de parcelles de cuivre pyriteux dans toute la distance ; mais la quantité ne m'en parut pas être de nature à assurer un retour profitable ; et le gîte ne parut pas mériter d'être éprouvé par perforation à la drille. On avait néanmoins rencontré un bon amas de minéral pyriteux à environ dix-huit brasses du point où le gîte paraît au jour, près du bâtiment à vapeur, et le *Puits de Moffatt* fut excavé sur le lieu, à la profondeur de douze brasses, la largeur du gîte étant, à ce point, de six à huit pieds. Le minéral qui avait été tiré du puits était, à ce qu'on me dit, exclusivement le produit de la partie située entre la surface et le fond de la neuvième brasses. Les résultats des échantillons pris pour essais sont comme suit :—

32 tonneaux.....	5.12 pour cent.
20 tonneaux.....	3.12 " "
70 tonneaux.....	2.80 " "

Une grande pile de matière de filon de rebut, provenant principalement des quatre plus basses brasses, gisait à la bouche du puits ; mais on ne l'avait pas jugée digne d'être échantillonnée, n'estimant pas qu'elle contiât plus de 0.50 pour cent de cuivre.

En comparant ce gîte avec le gîte plus septentrional déjà décrit, on s'apercevra qu'ils convergent tous deux rapidement. A partir du *Puits de Moffatt*, la distance transversale entre eux serait d'environ 104 brasses ; de l'extrémité des quatre-vingt-cinq brasses, elle serait de soixante-huit brasses ; mais si l'on supposait le gîte du sud prolongé de trente-cinq brasses en avant, la distance transversale, au point où le gîte septentrional demeure encore caché, ne serait plus que de cinquante-cinq brasses ; et malgré le détour que fait le gîte du nord, avant d'atteindre le point où il n'est plus vu, et qui indique un cours prolongé à peu près parallèlement à celui du gîte méridional, il ne laisse pas que de paraître probable, d'après la convergence générale, que d'autres

détours les amèneront finalement à se joindre. Il faudrait un examen plus particulier pour suggérer le point probable de jonction ; mais quelque part qu'elle ait lieu, il ne paraît pas déraisonnable de s'attendre à y trouver, comme il arrive souvent en pareil cas, une source de minéral plus qu'ordinairement abondante.

A environ 340 brasses, dans une ligne allant à peu près au sud de vrai ouest, du point jusqu'au gîte du nord a été dénudé, près de l'excavation No. 22, des filons de quartz marqués de pyrites de cuivre se montrent dans la partie occidentale de la location. En avançant dans cette direction, la première collection que l'on rencontre se trouve à quatre chaînes au nord de la pointe occidentale d'une anse qui est à environ 500 verges au-delà de l'isthme de la presqu'île déjà mentionnée, où le lac et le chemin de l'ouest se rapprochent le plus l'un de l'autre. Ces filons paraissent pourtant être plutôt des branches que des parties d'un gîte principal ; et quoique l'un d'eux ait été suivi l'espace d'environ cinquante-cinq brasses, à peu près dans la direction de N. 80° O., et se soit trouvé d'un à deux pieds de largeur, les parcelles de minéral qui s'y montraient n'étaient pas assez abondantes pour le rendre important. Dans un cours approchant de N. 55° O., à partir de la partie visible la plus occidentale de ce filon, et jusqu'à un peu plus de trente brasses au-delà, un gîte, qui peut être, en toute probabilité, regardé comme principal, a été dénudé l'espace d'environ trente-quatre brasses, dans la même direction. La largeur de ce gîte varie de quinze à vingt-cinq pieds : la gangue quartzreuse est mêlée d'une quantité considérable de roche bréchiforme de muraille ; et l'on voit, courant vers son milieu, un trait nouveau, par la présence d'une bande continue de calcaire dolomitique, dont la largeur est quelquefois d'un pouce seulement, et quelquefois de près de deux pieds. Ce gîte est beaucoup marqué par la pyrite de cuivre, mais ce minéral ne m'y parut nulle part assez concentré pour donner lieu à un travail profitable à la surface. Après un intervalle de 103 brasses, dans la même direction que ci-dessus, à présent couvert d'arbres et d'une épaisseur considérable de sol végétal, la continuation du même gîte traverse un rocher découvert, et se déploie dans le même sens, l'espace de plus de soixante-seize brasses. Une largeur de plus de 100 pieds de ce rocher est si entrecoupé de filons, qu'il est difficile, en quelques endroits, de dire auquel il faut donner le nom de gîte, et auxquels celui de branches ; mais vers les deux côtés de l'espace mentionné, il y a un filon de quartz dans lequel le minéral est plus concentré que dans le reste : la dolomite, qui est de la même largeur que ci-devant, court par le côté méridional du tout ; et comme ce filon se montrait au milieu de l'exposition précédente, tandis que, dans le cas présent, la roche du côté du sud de la dolomite, est couverte par le sol, il peut se faire qu'il existe, dans cette direction, une quantité ultérieure de terrain du même caractère que la portion dénudée du nord. Des deux cours à minéral, du côté du nord de la dolomite, le plus septentrional a une largeur moyenne de cinq pieds cinq pouces : il a été éprouvé en trois endroits, au milieu et à chaque extrémité. Environ dix-sept tonneaux de l'extrémité de l'Est ont donné 6.72 pour cent ; et six tonneaux de l'extrémité de l'Ouest, 4.08 pour cent. Le *Puits de Simpson* a été creusé, au milieu, à la profondeur d'environ sept brasses et demie, et deux tas de minéral qui, comme j'en ai été informé, avaient été tirés des cinq à six premières brasses, ont donné les résultats suivants :—

40 tonneaux.....	6.80 pour cent.
28 "	5.84 " "
68. Produit moyen.....	6.40

Une pile de matière inférieure de filon, tirée du fond du puits, et dont le produit n'était pas estimé de plus de 0.50, ne fut pas échantillonnée. On ne prit

Appendice (G.)

29 janvier.

Appendice
(G.)

29 janvier.

un échantillon du résultat de la perforation que dans une seule partie du gîte, à égale distance, à peu près, du puits de Simpson et de l'extrémité orientale, où la largeur du gîte dépassait la moyenne : l'essai donna un produit de 2.77 pour cent. On a trouvé que le filon de quartz du sud, qui forme probablement le gîte principal, variait en largeur de deux à trente quatre pieds, et contenait, dans sa plus grande épaisseur, une quantité considérable de roche de muraille : la largeur moyenne paraît être d'environ treize pieds. On ne l'a essayé nulle part par excavation, et pour en déterminer le produit moyen par perforation à la drille, il aurait fallu plus de temps que mon séjour aux mines ne me permettait d'y employer. On n'a conduit qu'une seule ligne de trous à travers la partie la plus large : le résultat de l'échantillon qui en est venu a été de 1.57 pour cent. Ce résultat me paraît néanmoins au-dessous du terme moyen : il est probable qu'on pourrait obtenir un bien plus grand produit dans des largeurs moins grandes que l'épaisseur moyenne, et qu'une quantité considérable de minerai pourrait être prise au sommet du gîte, pour donner une bonne matière à apprécier par lavage. Les deux cours de minerai, bien qu'occupant, au milieu, et dans la plus grande partie de la longueur exposée, les côtés extrêmes des 100 pieds coupés par les veines et les branches qui s'y rattachent, sont compris dans l'espace de cinquante-cinq pieds, à chaque extrémité, par la déflexion de la veine du nord vers celle du sud, et il peut se faire qu'elles viennent se joindre des deux côtés. Ces points de réunion sont généralement regardés comme des positions favorables pour la découverte des minerais.

Environ vingt-et-une brasses au-delà de l'exposition précédente qui se trouve dans la même direction, comme on l'a déjà remarqué, le gîte a été dénudé partiellement, l'espace de trente-et-une brasses. Le long du fond de la tranchée creusée dans la direction du gîte, la bande de dolomite se montre avec à peu près la même largeur que dans les autres cas ; mais la tranchée, qui ne mesure que de six à huit pieds en travers, ne déploie pas les détails du gîte, et ce n'est que dans une tranchée étroite, qui a été coupée transversalement, vers le milieu de l'autre, qu'on peut apercevoir un embrouillement de veines de quartz marquetées de pyrite de cuivre, occupant sept pieds, du côté du sud, et vingt pieds, du côté du nord de la dolomite, qui, à ce point, a une largeur de trois pieds. Les détails de l'exposition sont donc trop peu nombreux pour donner beaucoup de connaissances, autres que celle de la continuation du gîte.

Encore plus loin à l'ouest, il y a, sur la location, une autre et dernière exposition. La distance à la précédente est d'environ trente-neuf brasses, et la direction de la ligne qui court entre elles, sur la face cachée de la roche, n'est qu'un peu au nord de l'ouest. Sur le côté méridional du rocher coupé par différentes branches marquées du minerai, le gîte peut-être suivi l'espace de quarante-sept brasses, dans la première moitié duquel il court à peu près N. 80° O., et dans l'autre, tourne graduellement à N. 45° O. La largeur moyenne du gîte est d'environ six pieds. Il a été éprouvé aux deux extrémités de la partie exposée, et les échantillons de minerai résultant des excavations donnent, après que la roche de muraille en a été ôtée, les tant par cent suivants de cuivre :—

33 tonneaux de l'extrémité de l'Est.....	13.04	pour cent :
55 " " " de l'ouest.....	9.68	" "
88 du produit moyen.....	11.79	" "

Pourtant, d'après l'aspect général du gîte, le produit moyen que donnent ces échantillons me paraît devoir excéder celui des quarante-sept brasses, et si l'on prend le plus bas des deux produits, il sera peut-être plus que suffisant.

La veine de dolomite ne se voit pas ici en connexion avec le gîte et l'on ignore si elle passe au nord ou au sud du rocher. Pour l'amener au sud, il faudrait supposer que, du point où on l'a laissée en dernier lieu, il se fait, dans son cours, un changement subit au vrai ouest dans l'intervalle couvert, ou qu'une dislocation transversale la jette au sud-ouest, ainsi que les filons qui s'y rattachent : il n'y a d'improbabilité ni dans l'un ni dans l'autre cas. Il est pourtant à remarquer que la dolomite paraît suivre, dans les cas précédents, un cours beaucoup plus droit et plus régulier que les veines de quartz et les filons à minerai, qu'on a vu s'en rapprocher et s'en éloigner, en plusieurs endroits. Continué dans la direction générale de toutes les autres positions où elle a été rencontrée, et particulièrement où on la voyait dans la tranchée des trente-et-une brasses, qui est la plus proche, elle passerait sous le sol du côté du nord du rocher, se maintenant à la distance de vingt-cinq à trente brasses du gîte ; et si après épreuve, on la trouvait dans ce rapport, il serait assez raisonnable de supposer qu'on pourrait trouver un bon terrain minéral, du côté du sud de la dolomite, dans d'autres parties, et qu'il en serait de même dans celle-ci, du côté du nord.

Le point où le gîte se montre pour la dernière fois est à environ soixante-cinq verges de la borne occidentale de la location ; et il paraît n'y avoir aucun lieu de douter que ce gîte, et tels autres gîtes qui peuvent lui être parallèles ne portent, dans la location suivante, les mêmes marques caractéristiques qu'ils portent, au voisinage de la ligne de démarcation. La même diorite qui existe sur l'une des locations se porte sur l'autre, dans le prolongement de la zone, ou bande, qui a été représentée comme l'aire qui contient les gîtes ; et en même temps que cette circonstance induirait à ne s'attendre à aucun changement dans la condition minérale des filons métallifères, elle semblerait aussi indiquer (la nature stratifiée de toute la formation prise en considération) qu'il n'y a eu aucune dislocation d'une importance assez extraordinaire, pour les jeter si considérablement, d'un côté ou de l'autre de leur cours continué dans la direction générale, que la recherche, qu'on en pourrait faire dans les environs deviendrait infructueuse ; et quoiqu'on n'ait encore rencontré aucune trace des gîtes sur les surfaces rocheuses exposées naturellement, du côté de l'ouest de la ligne de borne, non plus que dans les tranchées qui ont été pratiquées dans l'argile, le sable et le gravier, il est probable qu'une recherche continuée et conduite, convenablement, au moyen de saignées transversales, sera finalement accompagnée de succès.

Le parallélisme général qui existe entre l'agrégat de veines du côté occidental de la location et celui du côté oriental (supposé qu'un des deux gîtes y soit subordonné à l'autre), et l'absence apparente de la dolomite de cette partie, semblent rendre probable que les deux agrégats se trouveront distincts à travers la location, et fourniront deux sources séparées de minerai. A l'égard de l'agrégat de l'Est, en prenant comme données pour le calcul les résultats provenant des faits constatés, il paraîtrait nécessaire pour le présent, en estimant la quantité de cuivre à laquelle on peut s'attendre, de met- e de côté, comme inexploitable, ce qu'on a appelé le gîte du sud, sur lequel le puits de Moffatt a été excavé. Sur le gîte du nord, depuis le bord de l'eau jusqu'à l'extrémité du gîte principal, aussi loin qu'il est dénudé, il y a, outre les branches, 502 brasses, dont 205 paraissent à peu près dépourvues de minerai, à la surface, et doivent conséquemment être laissées de côté. Environ un huitième des 297 brasses qui restent, ou trente-neuf brasses, paraissent être un sol mort ; de sorte qu'il ne reste que 258 brasses d'exploitables. La largeur moyenne est de 4.28 pieds, et le produit moyen de 7.57 pour cent. A l'égard de la branche du nord, il y a 153 brasses,

Appendice
(G.)

29 janvier.

Appendice
(G.)

29 janvier.

du point le plus reculé au sud-est où elle a été rencontrée à sa jonction avec le gîte principal. Sur ces 153½ brasses, soixante-et-douze ayant été laissées de côté, comme n'ayant encore été éprouvées en aucune manière, et quarante-huit regardées comme positivement ou probablement terrain mort ou perdu, il reste 33½ brasses, dont la largeur moyenne est de 2.44 pieds, et le produit moyen 9.18 pour cent. La branche du sud, comme on l'on déjà observé, peut être exploitable, l'espace de treize brasses, sur une largeur moyenne d'un pied et demi, et avec un produit de 6.96 pour cent. Ainsi, en prenant le tout ensemble, on aura une longueur exploitable de 304½ brasses, d'une largeur moyenne de 3.96 pieds, et d'un produit de 7.67 pour cent. Il est très difficile de déterminer avec précision quelle pourra être la proportion du cuivre bigarré et du vitreux, au sommet du gîte, en comparaison du pyriteux, et je ne connais aucune méthode expérimentale pour arriver à une conclusion correcte. La seule ressource, (et elle n'est pas des plus satisfaisantes) paraît être d'en juger à l'œil; et supposant que la proportion soit d'un cinquième dans toute la longueur, et le produit du cuivre pyriteux de 30.00 pour cent, avec une gravité spécifique de 4.16, et celle de l'autre espèce de 60.00 pour cent, avec une gravité spécifique de 5.00, tandis que la gravité spécifique du filon quartzeux est de 2.65, alors le poids d'un pied cube du mélange, en faisant une déduction pour les druses, serait d'environ 185 lbs. De ces données résulteraient, comme la quantité de cuivre pur provenant de la totalité des 304½ brasses de longueur, excavée à la profondeur d'une brasse, 262 tonneaux. Il a été dit, néanmoins, que le cuivre bigarré et le vitreux étaient remplacés par le pyriteux, à la profondeur de deux brasses. Il serait nécessaire, pour la partie qui serait au-dessous de cette profondeur, de substituer un cinquième du cuivre pyriteux de 30.00 à un cinquième de l'autre espèce de 60.00, ou ce qui revient au même, de déduire un sixième du produit, le réduisant ainsi à 6.40 pour cent. Le poids d'un pied cube de la matière du gîte serait, dans ce cas, d'environ 183 lbs, et la quantité de cuivre pur d'une brasse de profondeur de toute la longueur, de 216 tonneaux.

Autant qu'on en peut juger d'après les puits qui ont été excavés, le gîte paraît maintenir son produit inférieur dans les dix premières brasses de profondeur. Il est vrai qu'au fond du puits de Davis, et probablement de ce puits à la dislocation transversale, la qualité, en prenant le puits comme critérium, s'est détériorée au point de ne plus rien valoir; mais dans le puits de Harris, le gîte est bon au niveau de la dixième brasse, l'espace de huit brasses sous le terrain mort de la surface, à l'Est, et presque autant, à l'Ouest, et promet de l'être encore aux deux bouts de la galerie. L'amélioration dans un cas compense la détérioration dans l'autre, tandis que dans le reste des puits, autant qu'ils ont été creusés, dans ce gîte, il ne paraît y avoir aucun changement important, à l'exception de la substitution du cuivre pyriteux au bigarré et au vitreux. Il n'y a pourtant pas à douter qu'il ne se rencontre, comme c'est le cas dans toutes les mines de cuivre, des changements ou alternats de produit, en descendant dans le gîte, comme on voit qu'il arrive, lorsqu'on procède horizontalement; mais autant qu'on peut être guidé par les faits constatés, il n'y a aucune raison de supposer qu'un changement en pis ne sera pas compensé par un changement en mieux, et qu'on ne peut pas prendre la quantité de sol perdu dans les dix premières brasses, comme représentée par ce qui paraît à la surface. Il serait ainsi probable que dans les dix premières brasses, il y aurait la quantité suivante de cuivre :

2 brasses donnant 262 tonneaux chacune.....	524 tonneaux.
8 " " " 216 " " ".....	1728 "
10 " " " " " " ".....	2252

Appendice
(G.)

29 janvier.

Le produit des échantillons, dans la présente expérience, a été constaté par la voie humide, au lieu que dans la pratique de la fonte du cuivre, tous les achats sont guidés par la voie sèche, par laquelle le cuivre n'est jamais extrait totalement. Bien que l'essai par voie sèche ressemble jusqu'à un certain point au procédé de la fonte, les fondeurs s'attendent, lorsqu'ils opèrent en grand; d'obtenir une augmentation équivalente à 3.00 pour cent, sur la quantité totale de cuivre montrée par les essayeurs, et il y en a encore de jetté dans les scories une petite quantité égale à environ un seizième, ou de cette quantité à un trente-deuxième d'un par cent de leur poids. Il faut donc faire une déduction dans l'estimation de la quantité utile du métal.

Il arrive aussi que, si l'on donne aux minerais un tant par cent plus fort que celui qu'ils ont naturellement, circonstance qui devient impérative, lorsqu'on ne peut les transporter à une fonderie qu'à grands frais, une portion de cuivre se perd inévitablement. Avant que des expériences pratiques aient été faites sur les minerais de la localité, pour en constater la quantité, il me serait impossible de la déterminer avec exactitude. La simplicité du mélange dans le gîte, et la différence décidée entre la gravité spécifique du minerai et celle de la gangue, qui est d'une nature très homogène, me portent à croire qu'on peut les séparer l'une de l'autre assez nettement, et il sera peut-être suffisant de compter d'un cinquième à un sixième ou 17½ par cent, pour la déduction combinée à faire, en conséquence du mode d'essai et de la perte occasionnée par les apprêts ou préparations. La quantité profitable de cuivre serait par là réduite, dans dix brasses, à environ 1860 tonneaux, lesquels distribués dans du minerai de 15.00 pour cent donneraient environ 12400 tonneaux de minerai sec, ou un peu plus de quatre tonneaux de tel minerai, par brasse.

Mais en supposant qu'environ la moitié du minerai s'élève au taux de 20.00 pour cent, et le reste à 17.50 et 15.00 pour cent, (une partie en ayant été brûlée en plein air, si la chose avait été nécessaire, pour élever le produit), et qu'il ait été vendu sur le marché de Baltimore, les proportions et les prix pourraient être comme suit :—

5000 ton. de 20.00 p. cent, à £15 0 0 le ton.	£75,000 0 0
3000 " de 17.50 " " 12 0 7½ "	36,093 15 0
2200 " de 15.00 " " 10 6 3 "	22,687 10 0
10200	£133,781 5 0

Le fret et l'assurance, en y ajoutant 4 pour cent pour la quantité d'eau qui pourrait être absorbée de l'atmosphère, reviendraient probablement à ce qui suit :—

10600 tonneaux, à £3 10 par tonneau, mettons	£37,181 5 0
--	-------------

Laisant comme valeur du minerai embarqué aux mines.....	£96,660 0 0
---	-------------

Quelle serait la dépense encourue pour tirer la matière de filon du gîte, et en faire du minerai vendable, c'est ce que je ne prétends pas pouvoir dire avec précision, et l'on ne peut pas non plus s'attendre que la compagnie puisse donner autre chose qu'une estimation approximative, avant que son mécanisme soit régulièrement en opération. Les détails suivants sont donc donnés plutôt pour faire connaître la nature des dépenses à encourir, que dans la vue d'offrir un calcul exact :—

Excavation, etc., 20 puits de 10 brasses :—	
200 brasses à £16 par brasse.....	£3,200
Conduite des niveaux ou galeries :—	
400 brasses à £14 par brasse.....	5,600
Excavation et enlèvement de la matière de filon du gîte :—	
2700 brasses à £7 par brasse.....	18,900
Apprêts, ou opérations sur la matière de filon :—	
34000 tonneaux, à 12s. 6d. par tonneau...	21,250

Appendice
(G.)

29 janvier.

Dépenses contingentes et agences réparties sur trois années.....	9,000		
		57,950	0 0
Laissant à compter pour profit, en monnaie courante d'Halifax.....	£38,650	0	0

Du côté de l'ouest de la location, les seules parties du gîte qui offrent des faits suffisamment constatés pour former la base d'un calcul, sont comprises dans les 214 dernières brasses. Dans cet espace, il y a trois expositions; mais, en laissant de côté celle du milieu, où l'on voit peu de chose, et le terrain couvert, il reste 213 brasses, dont la largeur moyenne est d'environ 5.63 pieds, tandis que le produit moyen de la surface résultant des échantillons obtenus, paraît être de 6.90 pour cent. Dans le cas présent, comme dans les précédents, on doit sans doute s'attendre à des changements dans le produit, en descendant, mais comme ce n'est que dans un puits seulement, que le taux pour cent s'est trouvé faible, au fond, il ne serait peut-être pas sûr de supposer qu'il en sera de même dans tous les autres. Il me paraît plus probable que l'amélioration dans l'un compensera, jusqu'à un certain point, la détérioration dans l'autre; mais en même temps, il serait peu prudent de faire de toutes les dix brasses, une estimation sur laquelle on croirait pouvoir compter avec confiance, en opposition à ce fait unique, avant qu'un autre d'une tendance contraire ait été constaté pour le neutraliser.

Supposé que les deux sources se tiennent séparées à travers la location, et que ce qu'on a vu des gîtes, et ainsi éprouvé, puisse être regardé comme l'indice de ce qui est encore caché, il y aurait, dans les gîtes de l'Est, avant d'arriver à la borne de l'ouest, et dans les gîtes de l'ouest, avant qu'ils entrent dans le lac, de la place pour plus d'une répétition des mêmes quantités telles que déjà données, et il n'y aurait que les incertitudes, passées à bon droit en proverbe, des entreprises en fait de mines, qui pourraient diminuer la confiance avec laquelle on pourrait s'attendre à une telle répétition.

Ainsi, il paraîtrait que, même en supposant que les gîtes ne seraient pas exploitables à plus de dix brasses de profondeur, on pourrait raisonnablement s'attendre à des profits considérables. Mais il semble qu'on n'a point encore constaté des faits bien définis qui puissent être assignés comme étant cause que leur quantité productive ne puisse pas s'étendre plus avant. Comme on l'a déjà dit, on doit s'attendre à des variations dans la quantité productive, mais il me paraît probable qu'elles se compenseront l'une l'autre, jusqu'à ce que quelque détérioration générale soit occasionnée par un changement dans la qualité de la roche que coupent les filons. Qu'il y ait une profondeur indéfinie à laquelle la diorite cessera d'exister, c'est ce qu'on peut inférer de ce qui a été dit, dans la description générale, de l'arrangement stratifié des roches qui constituent la formation de la contrée; mais il est difficile de dire, sans pouvoir s'appuyer d'autres faits, à quel point la chose pourra avoir lieu, vu les nombreuses irrégularités qu'on observe dans la stratification des environs, et qui troublent les éléments du calcul. La roche de côté la plus voisine, à l'Est, d'une qualité différente de la droite, se trouve vers la borne orientale de la location: le quartzite y occupe une pointe qui partage la petite baie de cette localité en deux anses, et se dirige sur la pointe à l'Aigle, qui est à l'Est de la baie: le plongement de ce quartzite paraît être irrégulier. Le plongement général de la formation, tout le long de la côte, à l'Est du Thessalon, et même depuis le Mississagué, après avoir laissé le granite intrusif, en remontant jusqu'aux îles Peladeau, est au nord; tandis qu'à la pointe à l'Aigle, le plongement est à l'ouest. Les couches qui forment la pointe située entre les deux anses plongent

à peu près dans la direction des ouvrages faits sur les gîtes de l'Est, leur moindre inclinaison étant d'environ 12°, qui est aussi celle des couches de la pointe à l'Aigle. Si l'on supposait que ces couches plongent ainsi au-dessous de la diorite, et maintiennent leur inclinaison en avançant, elles auraient une profondeur de quarante-cinq à cinquante brasses, là où le filon touche le lac; de soixante-quinze à quatre-vingts brasses, là où le gîte commence à être productif, et près de 100 brasses, au puits de Pridoux, moindre sans doute, si l'inclinaison diminuait. Une des difficultés du cas est, que la diorite ne fournit aucun moyen certain de déterminer avec la précision requise, quel changement l'inclinaison de la roche peut subir inférieurement. Il me paraît devenir nécessaire, si les lits de quartzite sont ainsi pris pour la roche qui supporte la diorite, de supposer que le banc auquel ils appartiennent se courbe, à partir de la pointe à l'Aigle, et court, en plongeant au nord, entre les îles Françaises et la Presqu'île, qui les unes et l'autre se composent de diorite. Dans le terrain bas formant l'entrée de la baie de la Presqu'île, qui serait ainsi dans la direction du banc, il n'existe, à ma connaissance, aucune exposition pour confirmer, ou pour contredire cette hypothèse. Comme les gîtes décrits de la partie occidentale de la location se trouveraient plus près de l'affleurement de la roche sédimentaire que ceux de la partie orientale, dont le cours s'étendrait plus loin au nord, il est évident que quelle que fût l'épaisseur de la diorite relativement à ces derniers gîtes, elle serait moindre que celle des premiers.

Mais si l'on suppose que la baie qui est entre les îles Françaises et la Presqu'île soit remplie par une continuation transversale de la diorite, et que la première roche sédimentaire de côte visible et gagnant l'ouest, soit prise pour la base, cette roche serait le banc calcaire que l'on rencontre au-dessus des îles Françaises. Ceci serait d'accord, quant à la direction, avec les roches de côte qui se trouvent sur les locations, à l'Est, mais le plongement, le long de la ligne du bord de l'eau, au lieu d'être au nord, est au sud. L'exposition est néanmoins étroite: elle est coupée par des digues de trapp, ainsi que par une grande veine spathique contenant des pyrites de fer, courant dans le sens de la direction, et il y a certainement là un détour qui porte le prolongement au nord jusqu'à une petite distance. Ces circonstances, combinées avec le fait que les roches sédimentaires qui sont immédiatement au nord de la diorite coupée par les veines de cuivre, plongent au nord, me portent à croire que le plongement au sud sur la ligne du bord de l'eau, est une irrégularité limitée, due aux perturbations qui accompagnent les digues et la veine pyritifère, et que la vraie inclinaison générale est au nord, ou que la roche calcaire est sur le couronnement d'une arche anticlinale. Si cette roche et les couches qui lui sont associées étaient ainsi la limite de la diorite des gîtes de cuivre, il serait à peine nécessaire de remarquer qu'un plongement général beaucoup plus modéré que celui de l'hypothèse précédente donnerait une beaucoup plus grande épaisseur. La position et l'attitude des couches de la pointe à l'Aigle doivent, dans ce cas, être supposées dues à quelque grande dislocation transversale; autrement, le calcaire devrait venir entre ces couches et la diorite, dans la baie du côté de l'Est de la location, tandis qu'on n'y en a vu aucune trace.

Dans l'état présent des connaissances acquises, je me sens porté à regarder la première hypothèse comme la plus probable, tant qu'il ne se présentera pas d'autres faits pour la contredire, et tel étant le cas, il me paraît être digne de remarque, qu'à en juger d'après les échantillons fournis par la perforation à la surface, la qualité générale du gîte, à partir de la dislocation transversale, à l'Est de l'Excavation No. 1, paraît être moins productive qu'elle ne l'est à l'ouest; qu'en remontant encore plus à l'Est, jusqu'à l'Excavation

Appendice
(G.)

29 janvier.

Appendice
(G.)

29 janvier.

No. 24, la qualité est encore plus détériorée, et que de ce point au lac, le gîte, là où il est exposé, laisse voir très peu de minerai de cuivre. Dans cette direction, en conséquence du relèvement du grès de dessous, la diorite diminue graduellement d'épaisseur; et il s'agirait de savoir si ce n'est pas en conséquence du rapprochement du grès que la quantité du cuivre diminue. Si un semblable état de circonstances accompagnait la partie inférieure de la diorite, à l'ouest, il réduirait de beaucoup la puissance de la portion cuprifère de la roche; et les 100 brasses présumées du puits de Prideaux seraient réduites à une profondeur productive de vingt-cinq brasses probablement, au-dessous du niveau du lac, ou trente-cinq brasses de la surface. Ce n'est qu'au moyen d'un puits profond, qu'une telle question pourrait être décidée. Mais ce qui serait alors perdu dans la profondeur pourrait peut-être se compenser à la surface; car à l'égard de cette partie du gîte de l'Est située au-delà du point jusqu'où il a été dénudé, l'analogie serait que, courant presque parallèlement à l'affleurement supposé des couches sédimentaires en dehors de la presqu'île, et se tenant consécutivement dans une égale et constante épaisseur de diorite, elle contiendrait une qualité semblable à celle de la partie productive connue, et il y aurait de la place pour trois répétitions avant d'atteindre la borne de l'ouest; au lieu que si le caractère stérile de l'extrémité orientale est dû à quelque cause indépendante du grès, on peut s'attendre qu'une moitié de la continuation de l'ouest lui ressemblera.*

Un gîte de trois pieds de largeur, et marqué de paillettes de pyrites de cuivre, a été inspecté, dans la diorite, sur les derrières de la location. L'exposition n'avait que quelques brasses de longueur, et il n'a été fait aucune expérience pour en constater la richesse métallique. D'après la position de la diorite relativement au calcaire du Thessalon, la direction de ce banc, et le cours généralement coïncident des veines minérales, il me paraît probable que ce dernier gîte peut être la continuation d'un des gîtes de la location de l'Echo du sud, sur le lac de l'Echo; mais ma visite à cette dernière localité a été trop courte, et mon examen trop superficiel, pour m'autoriser à faire des remarques sur sa richesse probable.

*L'idée conçue de la structure physique du front de la location des Mines de Bruce, est appuyée sur la supposition que le vrai plongement du banc calcaire, au-dessus des îles Françaises, est au nord, et que ce banc ne se rencontre pas entre la côte et le Thessalon, sur cette location, non plus que sur aucune autre, à l'Est. Quoiqu'il n'ait pas été vu, il est si étroit qu'il pourrait néanmoins se faire qu'il fût caché du côté du nord de la diorite du front. S'il y était découvert, le problème de la structure se résoudrait très aisément. Il paraîtrait alors évidemment que la diorite serait sur le faite d'une arche anticlinale, et l'on pourrait rendre raison de tous les phénomènes de la localité. La courbure de l'arche rendrait raison des crevasses qui ont fourni de l'espace pour la sécrétion des veines minérales, et le grès de la pointe à l'Aigle serait la roche qui supporte la diorite, et à l'approche de laquelle la quantité du cuivre diminue dans le gîte. Cette structure serait la plus favorable pour les mines, et la probabilité serait que le gîte conserverait sa qualité productive, à l'ouest, et croîtrait en épaisseur dans toute la distance. Il me paraît qu'il serait bien digne de l'attention de la compagnie de faire des recherches diligentes pour trouver le banc calcaire dans cette position, non seulement sur la location des Mines de Bruce, mais encore sur celles qui sont à l'Est.

La quantité de minerai de cuivre et de matière brute de filon, qu'il y avait sur le terrain, aux Mines de Bruce, lorsqu'on les échantillonna, au commencement de juillet, était estimée, comme on le verra par une des tables de l'Appendice, à 1475 tonneaux. Le produit moyen est de 8.01 pour cent, (égal au produit moyen des minerais apprêtés de Cornwall), donnant environ 118 tonneaux de cuivre pur, qui, déduction faite du mode d'essai, et du déchet occasionné par les préparations, donneraient plus de 650 tonneaux de minerai de 15.00 pour cent. Lors de mon départ, on travaillait activement dans les gîtes, et les conducteurs des mines étaient persuadés qu'on pouvait obtenir 250 tonneaux par mois de ce minerai. Cent-soixante-trois individus étaient employés aux différents travaux des mines, savoir, soixante-dix-sept mineurs, soixante-cinq journaliers, quatre jeunes garçons, onze forgerons, charpentiers et autres artisans, deux conducteurs, ou capitaines des mines, un ingénieur, deux commis et un surintendant, formant, y compris les femmes et enfans des ouvriers, une population de 250 âmes. Trois bâtimens en bois équarri, et environ trente maisons ou cabanes en bois rond, avaient été érigés pour magasins, ateliers et logis; et on avait creusé les fondations d'un bâtiment où l'on devait placer un engin à vapeur de la force de quarante chevaux, pour tirer l'eau de la mine et broyer le minerai, avant les autres apprêts. Une jettée, ou une voie plancheyée, avait été conduite, l'espace de 180 verges, jusqu'à un rocher isolé, sur lequel on avait érigé un quai; et l'on avait calé plus loin, à dix pieds d'eau, trois chalands chargés de pierres, afin d'y construire un autre quai, pour la commodité des vaisseaux à vapeur et autres, qui fréquentent le port, qui est commode, à l'abri de la plupart des vents, et de facile accès. Il y a sur la location, et dans le voisinage, du bois en abondance pour les travaux des mines et pour le chauffage; sur le Thessalon, on a trouvé du pin, de la pruche et de la sapinette en assez grande quantité et de bonne qualité. Sur cette rivière, qui joint le lac, neuf milles à l'Est des Mines de Bruce, il y a, dans les locations intermédiaires, ou dans leurs environs, quatre chûtes ou cascades, d'environ treize, dix-huit, huit et trois pieds, respectivement, fournissant d'excellents sites à moulins; et une partie du sol, dans la vallée, est bien adaptée à la culture. On trouve pourtant peu de bonne terre lo long de cette partie du rivage du lac, et le front de la location des Mines de Bruce est particulièrement raboteux et rocheux; mais, vis-à-vis, sur l'île Saint-Joseph, il y a une vaste étendue d'excellente terre, présentement bien boisée en érables, bouleaux noirs et ormes, dans quelques parties, et en pins de bonne venue, dans d'autres, et comme elle est supportée par les roches des formations fossilifères inférieures, elle abonde en calcaire, c'est-à-dire, en bonne pierre à chaux et à bâtir.

J'ai l'honneur d'être,
de Votre Excellence,
le très obéissant serviteur,

W. E. LOGAN,
Géologue Provincial,

Appendice
(G.)

29 janvier.

APPENDICE.

29 janvier.

CONTENU DES GITES.

La table suivante est donnée pour montrer, d'une manière consécutive, le contenu des gites, résultant des longueurs, largeurs et produits, constatés par mesurage et expérience. La troisième colonne est la longueur en brasses multipliée par la largeur en pieds, pour donner le moyen de déterminer la largeur moyenne; et la quatrième colonne est le résultat des chiffres de la troisième multipliés par ceux du produit, par lequel résultat est constaté le produit moyen. La somme de la troisième colonne multipliée par 36, nombre de pieds résultant de la multiplication d'une brassée en avant par une brassée verticale, donnera le contenu cubique en pieds d'une brassée en profondeur de toute la longueur du gîte (la probabilité étant que les dimensions horizontales représenteront les verticales), et ce produit multiplié par le poids d'un pied cube donnera le poids de la matière de filon dans le même espace. La quatrième colonne, multipliée par les mêmes chiffres et divisée par 100, donnera le poids de cuivre pur dans le même espace. Dans le commerce de la fonderie du cuivre, on compte 2352 lbs., ou 21 quintaux pour chaque tonneau de minéral.

GITES DE L'EST.

GITE PRINCIPAL.

Longueur. Brasses.	Largeur. Pieds.	Produit. % cent.		
175.00	6.00		1050.00	
30.00	5.00		150.00	
205.00	5.85		1200.00	
20.00	4.33	2.52	86.60	218.23
20.00	6.91	3.84	138.20	530.68
20.00	2.66	4.56	53.20	242.59
35.00	2.91	3.48	101.85	354.43
14.00	5.00	5.50	70.00	385.00
7.50	6.75	6.80	50.62	344.21
8.00	2.25	0.00	18.00	
7.00	1.83	2.80	12.81	35.86
11.00	3.25	9.60	35.75	343.20
7.00	3.00	8.24	21.00	173.04
31.00	3.00	0.00	93.00	
11.00	2.42	10.72	26.62	255.36
8.00	4.00	12.70	32.00	406.40
12.00	6.00	9.84	72.00	708.48
8.00	12.00	12.96	96.00	1244.16
6.00	6.00	10.00	36.00	360.00
18.50	3.83	10.00	70.85	708.50
53.00	3.83	10.08	202.99	2046.15
297.00	4.09	6.88	1217.49	8386.27
39.00	2.84	0.00	111.00	
258.00	4.28	7.57	1106.49	8386.27

GITES DE L'OUEST.

Longueur. Brasses.	Largeur. Pieds.	Produit. % cent.		
19.00	5.41	6.72	102.79	690.74
19.00	5.41	2.77	102.79	284.72
19.00	5.41	6.40	102.79	657.85
19.00	5.41	4.08	102.79	419.38
47.00	6.00	9.68	282.00	2729.76
123.00	5.63	6.90	693.16	4782.45

4782.45

100 = 36 pds. x 185 lbs. = 135 tonneaux de cuivre.

100

MINERAIS DE CUIVRE, ETC., ÉCHANTILLONNÉS AUX MINES DE BRUCE, EN JUILLET, 1848.

	Tonx	Produit	Cuivre.
Du puits d'essai.....	40	7.68	3.0720
Do de Harris et des excavations de l'ouest	600	7.92	47.5200
Do de Harris, galerie de 10 brasses, Est	65	9.36	6.0840
Do de Harris, galerie de 10 brss. Ouest	28	8.32	2.3296
Do de Rankin, excavations de l'Est....	30	11.04	3.3120
Do de Rankin.....	50	8.64	4.3200
Du sommet du gîte près du puits de do	40	6.08	2.4320
Des puits de Rankin et de Harris.....	75	5.20	3.9000
	40	6.64	2.6560
	12	9.28	1.1136
	50	5.84	2.9200
Do de Davis, excations de l'Ouest.....	8	8.66	.6848
	21	9.60	2.0160
Do de Prideaux.....	20	20.00	4.0000
De l'excavation, No. 12.....	4	40.80	1.6320
	5	20.64	1.0320
	6	11.52	.6912
	16	9.84	1.5744
	16	6.56	1.0496
De l'excavation, No. 15.....	48	12.96	6.2208
Du puits de Moffatt.....	32	5.12	1.6384
	20	3.12	.6240
	70	2.80	1.9600
De l'exposition de 76 brs. Extr. Orient	17	6.72	1.1424
Extr. Occid.	6	4.08	.2448
Du puits de Simpson.....	40	6.80	2.7200
	28	5.84	1.6352
De l'exposition de 47 brs. Extr. Orient	33	13.04	4.3032
Extr. Occid.	55	9.68	5.3240
	1475	8.01	118.1520

BRANCHE DU NORD.

Longueur. Brasses.	Largeur. Pieds.	Produit % cent.		
56.00	2.50		140.00	
19.00	2.00	9.76	38.00	370.88
16.00	3.50		56.00	
20.00	2.00	0.00	40.00	
3.50	3.41	10.24	11.93	122.16
10.50	3.00	0.00	31.50	
4.00	2.75	8.40	11.00	92.40
1.50	3.00	8.00	4.50	36.00
5.50	3.00	7.92	16.50	130.68
5.50	3.00	0.00	16.50	
12.00	2.00	0.00	24.00	
153.50	2.54		389.93	752.12
120.00	2.56		308.00	
33.50	2.44	9.18	81.93	752.12

BRANCHE DU SUD.

Longueur. Brasses.	Largeur. Pieds.	Produit. % cent.		
13.00	1.50	6.96	19.50	135.72

RECAPITULATION.

	Longueur Brasses.	Largeur. Pieds.	Produit % cent.		
Gîte principal	258.00	4.28	7.57	1106.49	8386.27
Branche nord.	33.50	2.44	9.18	81.93	752.12
Branche sud ..	13.00	1.50	6.96	19.50	135.72
	304.50	3.96	7.67	1207.92	9274.11

9274.11

— x 36 pds. x 185 lbs. = 262 tonx. de cuivre.

100

9274.11

— moins un 6e x 36 pds. x 183 lbs. = 216 tonx. de cuivre.

100

EXPLORATION GÉOLOGIQUE DU CANADA.

RAPPORT DE PROGRÈS POUR L'ANNÉE 1847-48.

A Son Excellence le Très Honorable JAMES, Comte d'ELGIN et KINKARDINE, C. C., Baron Bruce de Kinross et de Torry, un des Membres du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces de Canada, Nouveau-Brunswick, et Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles.

MONTRÉAL, 1^{er} Mai, 1848.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Mon devoir, comme Directeur de l'Exploration Géologique de la Province, requiert que je rapporte à Votre Excellence le progrès qui a été fait dans l'investigation, dans le cours de la saison dernière.

Les travaux de mon assistant, M. Murray, ont été dévoués à l'examen d'une partie des rivages du lac Huron; ceux de M. Hunt, à l'analyse chimique de divers minéraux et eaux minérales recueillis par lui, dans deux différentes excursions principalement, une sur l'Outaouais, et une à l'extrémité supérieure du lac Ontario, ainsi que de diverses substances obtenues dans les explorations faites, tant par M. Murray que par moi-même. J'ai maintenant l'honneur de transmettre à Votre Excellence les Rapports de M. Murray et M. Hunt.

Mon attention a été appliquée à l'examen de la contrée du sud du Saint-Laurent qui s'étend des environs de Montréal et du lac Champlain à la rivière Chaudière; et pendant une partie du temps qui y a été employé, je me suis prévalu de l'aide de M. Hunt.

Caractères Géographiques.

Entre Montréal et Québec, la vallée du Saint-Laurent court généralement au nord-est, et présente une surface plate sur l'une et l'autre rive du fleuve. Du côté du nord-ouest, cette surface s'étend en largeur à une distance qui varie de douze à vingt milles, jusqu'au flanc d'une région montagneuse, d'une largeur considérable, mais de peu d'élévation, occupée par le gneiss syénitique, interstratifié avec des calcaires cristallins, qui est une continuation de la formation métamorphique décrite dans un autre Rapport comme existant sur l'Outaouais. Du côté du sud-est, les plaines offrent une largeur de trente à quarante milles, et en présentant intermédiairement quelques ondulations modérées, en un ou deux endroits, atteignent le pied d'une rangée de montagnes qui occupent une largeur de vingt-cinq à trente milles. Cette rangée est une continuation des Montagnes Vertes de Vermont, lesquelles, après être entrées en Canada, perdent beaucoup de la masse et de la hauteur qu'elles possèdent plus au sud, bien qu'elles offrent encore, dans le district que nous décrivons, deux ou trois pics isolés, qui atteignent une élévation d'environ 4000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Les côtés opposés de la bande montagneuse courent à peu près parallèlement l'un à l'autre, et la vallée, ou la ligne continue de vallées, la borne, du côté du sud-est, par une surface légèrement ondulée, qui n'est pas à beaucoup près aussi unie que les plaines du côté du nord-ouest, mais

qui ne présente que peu d'éminences remarquables, ou de protubérances abruptes. La largeur de cette vallée peut être de quinze à vingt milles; et au sud-est, la terre s'élève graduellement et devient plus montagneuse, jusqu'à la ligne frontière de la province, qui court sur son sommet, depuis les sources de la rivière Connecticut jusqu'à celles de la Chaudière.

Ces rangées de montagnes et de vallées sont parallèles l'une à l'autre et au Saint-Laurent, et coïncident avec la direction des formations qui constituent le district. Les rivières qui portent les eaux de l'aire au grand fleuve, sont, d'abord, le Richelieu et l'Yamaska, dont les troncs principaux courent dans une continuation directe de la vallée du lac Champlain, à une distance entre elles égale à environ la plus grande largeur du lac, et suivent la direction, tandis que les branches orientales de l'Yamaska, (y compris la plus méridionale d'entre elles, portant le nom de la rivière,) qui toutes ont leurs sources à l'ouest de la chaîne des montagnes Vertes, ou parmi ses pics, courent transversalement à la stratification. Ensuite viennent le Saint-François et la Chaudière, à environ quatre-vingts milles l'une de l'autre, et de chacune desquelles la partie inférieure coupe les couches transversalement en ligne droite, y compris les roches qui constituent la rangée de montagnes, tandis que leurs parties supérieures égouttent la ligne de vallées d'au-delà. La partie supérieure de la rivière Saint-François, et son affluent, le Massaouippi, coulant dans des directions opposées, le long du pied de la chaîne de montagnes, occupent environ quatre-vingts milles d'une ligne dans la direction générale des formations, et se joignent à Lennoxville, après avoir été grossies par plusieurs affluents transversaux, qui ont leurs sources dans les montagnes du sud. La Chaudière, prenant sa source dans ces montagnes, dépasse la partie supérieure du Saint-François, coulant dans un sens opposé, et dans une ligne plus méridionale, mais parallèle, par une certaine distance au-dessous du lac Mégantic. Elle tourne alors au nord et est jointe par la Rivière du Loup, qui coule à travers la stratification, dans la même direction que la partie inférieure de la Chaudière, et plus loin, elle rencontre un autre affluent appelé la Famine. Cet affluent est dans le même rapport avec les roches de la contrée que la partie supérieure du Saint-François et la Massaouippi. Coulant dans la direction, il prend sa source à l'Est, dans un terrain plan, qui est aussi la source du Mitaywaquon, et constitue une partie de la vallée de la rivière Saint-Jean, dont le Mitaywaquon est un affluent, et il paraît probable qu'il se trouvera que la vallée de la rivière Saint-Jean, qui offre une continuation de la ligne de vallées, déploiera le même rapport à la stratification que cette partie de l'enfoncement du sud-ouest qui a déjà été mentionné. Entre le Saint-François et la Chaudière, sont la rivière Bécancour et les branches de l'Est et

Appendice
(G.)

11 Avril.

de l'Ouest de la rivière Nicolet. Ces rivières prennent naissance vers le côté du sud-est de la bande ou zone montagneuse mentionnée. Le cours des deux branches du Nicolet est généralement transversal à la stratification, et il l'est plus directement dans les parties qui coulent parmi les montagnes; celui du Bécancour est plus régulier, étant tantôt parallèle, et tantôt transversal aux couches, par de longs espaces. La source principale se trouve à la moitié de la distance à peu près, entre la Chaudière et le Saint-François; mais en laissant le terrain montagneux, la rivière vient à vingt milles seulement de la première, tandis que son embouchure n'est pas à une beaucoup plus grande distance au-dessous de la dernière.

Les divers affluens du Saint-Laurent et leurs ramifications, qui arrosent très abondamment le district, s'élargissent souvent en petits, mais jolis lacs parmi les hauteurs, donnant à la contrée, dans leur association avec ses sommets de montagnes, un aspect très pittoresque. C'est ce qui se remarque particulièrement vers les parties du sud-ouest, où les lacs diversifient tellement l'aspect du pays, que du sommet du mont Orford, qu'on estime être de 4,050 pieds au-dessus du Saint-Laurent, on en peut compter autour de soi au moins dix-huit, se déchargeant, d'un côté, dans l'Yamaska et le Richelieu, et, de l'autre, dans le Saint-François. Le plus grand de ces lacs est le lac Memphramagog, qui est long d'environ vingt-cinq milles, sur une largeur qui est généralement de moins d'un mille, mais qui en atteint quelquefois jusqu'à deux: il est situé en partie parmi les montagnes, et en partie dans la vallée d'au-delà, qui en traverse obliquement la partie supérieure, et en un endroit, le lac se rapproche à la distance de six milles des plaines de Stanstead. Chaque branche de la rivière Nicolet est munie de son lac, parmi les montagnes, celle de l'ouest dans le township de Tingwick, celle de l'Est, dans l'augmentation de Ham, la position de l'une et de l'autre étant dans le même rapport avec les roches de la contrée. Le Bécancour déploie une très jolie chaîne de lacs dans les townships d'Inverness, Halifax et Ireland, tandis que d'autres de plus petites dimensions, sur la ligne du nord-ouest de Wolfstown, se montrent aux sources de la rivière, dans la même situation, sous le rapport géologique, que ceux des bras du Nicolet. Plusieurs de ces lacs, avec d'autres encore, s'offrent en même temps à la vue, du sommet de la montagne Blanche, pic élevé, près de la ligne de division entre les townships de Stuart et de Neilson; mais deux des plus remarquables qui s'offrent aux regards du spectateur, sont les lacs Saint-François et Aylmer, qui étant des expansions de la partie supérieure de la rivière Saint-François, ne se trouvent pas parmi les montagnes.

Les plaines du nord-ouest et la vallée du sud-est de la zone montagneuse constituent deux étendues de pays précieuses pour des fins agricoles. Le sol de la première, quoique léger, en quelques endroits, se compose généralement d'une argile calcaire forte, supportant, dans son état de nature, une crue prédominante de bois mou, laquelle, lorsqu'elle sera défrichée, sera bien propre à produire d'abondantes récoltes d'excellent blé, comme l'étaient éminemment les terres des seigneuries des bords du Saint-Laurent, avant qu'un mauvais système d'économie rurale ne les eût épuisées, et que la mouche hessoise n'eût fait les ravages dévastateurs qui ont presque entièrement privé la province inférieure de récoltes de froment, pendant les huit ou neuf dernières années.

Le sol de la vallée du sud-est est généralement, à plusieurs exceptions près, une terre végétale graveleuse, manquant rarement de la qualité calcaire, et souvent très ferrugineuse. Elle est principalement couverte de bois dur. Elle est bien adaptée à la culture du blé, mais l'éloignement où elle est d'un

marché a porté ses habitans à s'adonner presque exclusivement à l'entretien des animaux, d'autant plus que ses produits en herbe et en foin sont extraordinairement abondants. La contrée montagneuse intermédiaire renferme plusieurs vallées fertiles, dont quelques-unes sont d'une largeur considérable; plusieurs des montagnes sont des éminences à sommets arondis, d'une hauteur médiocre, où le sol végétal ne manque pas: les collines et les vallons sont presque partout couverts de bois dur, et ont donné d'excellentes fermes, là où ils ont été défrichés.

La surface plane des vallées du nord-ouest rendent faciles, dans toutes les directions, les chemins à lisses ou planchéiés, mais les grandes routes, telles qu'elles existent présentement, quoique donnant les moyens de voyager commodément en été et par un temps sec, deviennent, lors de la fonte des neiges, au printemps, et dans la saison pluvieuse, vers la fin de l'automne, des ornières boueuses et glaiseuses impraticables pour les voitures. Sur les hauteurs et à leur sud, les chemins, quoique plus onduleux, reposent généralement sur un bon fond de terre dure, et sont passables en toutes saisons, s'ils ont été bien construits, d'abord, et tenus ensuite en assez bon état. Le nombre n'en est pourtant pas considérable, et il en est qu'on a fait passer par des lignes mal choisies, peut-être, bien qu'ils aient été ouverts d'abord à grands frais, et qu'on a négligés ensuite au point que les traces en sont presque entièrement effacées: plusieurs ne sont encore que de simples sentiers à travers des broussailles, et il n'y a de passablement bonnes que les principales voies de communication. Cette circonstance rend l'examen de la contrée extrêmement difficile, et en suivant la stratification, il devient souvent inévitable de traverser de grands espaces à travers la forêt, où le progrès doit nécessairement être lent.

Bien que la plus grande partie du district ait été arpentée et divisée en seigneuries et townships, il en reste peut-être encore les neuf dixièmes dans l'état inculte originaire. La plus grande étendue des défrichemens se trouve sur la rive du Saint-Laurent, et la moindre sur la bande montagneuse centrale, vers laquelle les améliorations s'avancent des seigneuries, d'un côté, et de l'Etat de Vermont, de l'autre, et la totalité de l'aire que nous décrivons semble être, quant à la surface, au sol, aux roches et aux minéraux, une répétition modifiée de cet Etat, la différence principale gisant dans la latitude.

Séquence et Distribution des Formations.

Les roches plus solides de cette région se trouvent recouvertes par des argiles, sables et graviers tertiaires et d'alluvion, et encore tellement cachées, dans le plus grand nombre d'endroits, par la forêt primitive, qu'aucune section examinée à travers les formations, ne suffirait pour montrer en place tous les détails. Les couches sont de plus affectées, sur des aires étendues, par des ondulations si nombreuses et si violentes, en même temps qu'elles ont subi une grande action métamorphique, que le travail d'une saison n'est pas suffisant pour démêler toutes les complications du sujet. Il a néanmoins été suffisant pour reconnaître les masses générales qui ont attiré et occupé notre attention, ainsi que plusieurs matières subordonnées de quelque valeur économique.

Si une ligne droite était tirée de la ville de Montréal à Canaan, sur la rivière Connecticut, dans Vermont, elle passerait entre le chemin de Granby et de Farnham, conduisant à Stanstead, jusqu'à ce qu'elle eût atteint Georgeville, sur le lac Memphramagog; dans son progrès, à partir de là, se tenant à quelque distance au nord des plaines de Stanstead, elle traverserait à peu près le village de Barnston Corner,

Appendice
(G.)

11 Avril.

et laisserait la province près de la division des townships de Barford et de Hereford. Une telle ligne courrait à peu près à angle droit avec la direction générale des formations, autant que le permettrait un certain défaut de parallélisme, en quelques endroits, dû aux effets d'ondulations dans les couches; et les faits qu'on y a constatés, appuyés par d'autres reconnus à quelques milles de chaque côté, peuvent suffire pour montrer, en section, le caractère général des masses rocheuses qui constituent la contrée située au sud du Saint-Laurent, depuis Montréal et la baie de Missisquoi jusqu'à la Chaudière. Si cette ligne était continuée à l'ouest, à partir de Montréal, elle arriverait sur la rivière du Nord, dans la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes, un peu au nord de Sainte-Scholastique, et aboucherait sur la formation de gneiss et de calcaire cristallin, qui occupe la rive droite de la rivière, et est la même qui a été décrite dans un Rapport précédent, comme se déployant sur une grande étendue, dans la vallée de l'Outaouais.

En commençant par cette formation comme base, la première roche qu'on lui trouve superposée est un grès quartzueux blanchâtre contemporain, en apparence, du grès de l'otsdam de l'Etat de New-York; elle occupe une étroite lisière sur la rivière du Nord, et il se trouvera probablement qu'elle borde les collines qui bornent le pays plat de la rive du nord-est du Saint-Laurent: c'est dans cette position qu'elle est mentionnée par M. Ingall, dans ses remarques sur le district traversé par l'Expédition du Saint-Maurice, en 1829, comme se rencontrant au-dessus des Forges de Saint-Maurice, aux Rapides au Grès. Au-dessus de Montréal, comme on l'a dit dans un précédent Rapport, la même formation se rencontre dans une bande étroite, de chaque côté de l'Outaouais, à son embouchure, courant, d'un côté, de Rigaud aux Cascades, et formant, de l'autre, quelques pointes dans le voisinage du Mont Calvaire, qu'elle entoure probablement, ainsi que l'extrémité supérieure de l'île de Montréal, à Sainte-Anne. C'est aussi la roche de l'île Perrot, tandis que, du côté du sud du Saint-Laurent et du lac Saint-Louis, partant avec une largeur de cinq milles, entre les Cascades et l'anse qui est au-dessous de la rivière Saint-Louis, elle traverse le comté de Beauharnais, et entrant dans l'Etat de New-York, et s'élargissant graduellement en y avançant, elle se partage finalement, à la rencontre des montagnes des comtés de Franklin et de Clinton, de cet Etat, en deux branches, dont l'une tourne en remontant la vallée du Saint-Laurent, et l'autre autour de celle du lac Champlain.

La formation qui se présente ensuite sur notre ligne de section, est un calcaire qui est arénacé au fond, noir et bitumineux au sommet, tandis qu'au milieu, il consiste en couches épaisses et solides, de couleur grise, et d'une excellente qualité comme pierre à bâtir et comme pierre à chaux. Tenue à la surface par un petit plongement et de légères ondulations, elle occupe environ trente milles de la ligne, et son sommet se trouve à une petite distance du Saint-Laurent, du côté de l'Est de l'île de Montréal. Sa direction court à peu près parallèlement à ce côté de l'île, depuis le Sault Saint-Louis jusqu'au Bout-de-l'Isle, maintenant un cours qui va à peu près à l'Est de nord: plus bas sur le fleuve, elle va graduellement un peu plus à l'Est, et la formation se tient entièrement sur la rive gauche, sans en atteindre jamais le bord, que je sache, avant d'être arrivée au voisinage des Grondines. Dans une direction opposée, le sommet de la formation traverse le Saint-Laurent, au Sault Saint-Louis, et tournant graduellement autour de l'extrémité d'un bassin, en suivant une profondeur courbe vers le sud, elle atteint le voisinage de Saint-Jean, où, affectée par une dislocation, ou se repliant au-dessus d'un axe anticlinal, elle tourne en amont du Richelieu, et courant à l'ouest de cette rivière, entre dans l'Etat de New-York. Dans l'île de

Montréal et l'île Jésus, les épaisses couches grises du milieu courent en une ligne, depuis le voisinage de Lachine et de Caughnaouagué jusqu'à celui de Terrebonne, rasant la montagne de Montréal, au nord-ouest, et courant peut-être dessous, et elles se déploient dans différentes carrières exploitées sur un plan étendu, derrière la ville. Dans ces carrières, le plongement est toujours très modéré, et quelquefois presque imperceptible: la largeur superficielle de cette partie précieuse du dépôt paraît être considérable; d'autant plus qu'une pierre du caractère par lequel elle se distingue, se rencontre jusqu'au village de Saint-Laurent, et au-dessus du voisinage du pont de Lachapelle, près de la côte Saint-Louis, ou du Bois-Franc. Quelques unes des carrières des derrières de la ville déploient un nombre de digues trappéennes de différentes épaisseurs jusqu'à celle de trois pieds, qui courent en différents sens, et se coupent l'une l'autre, comme elles coupent le calcaire; et dans quelques cas où la pierre calcaire a été enlevée d'entre les digues, celles-ci, restées debout à la hauteur de plusieurs pieds au-dessus du fond des carrières, représentent d'une manière remarquable les divers détails des crevasses qu'elles remplissaient jadis. A l'ancien lieu d'exercice, sur la ferme des Messieurs du Séminaire, et en d'autres endroits, autour de la montagne, on rencontre des digues de trapp semblables, et elles sont toutes probablement en rapport avec la grande masse trappéenne dont la montagne est composée. Cette masse, quoique concordante, en apparence, ou à peu près concordante, en plusieurs endroits, avec la stratification, est peut-être une infusion intracalée plutôt qu'un épanchement; superficiellement, elle présente une forme ovalé, ou plutôt celle du *frustum* d'un coin dont les angles auraient été arondis, et dont le plus étroit, vers le nord-est, a environ quinze arpens, et le plus grand, au sud-ouest, environ vingt arpens de largeur, sur une longueur d'environ quarante arpens, s'étendant depuis la terre de M. Lauzon, sur le chemin de la Côte des Neiges, jusqu'à la terrasse qui domine l'ancienne parade. L'aire volcanique aurait ainsi une étendue d'environ 700 arpens: elle consiste en différentes variétés de trapp, dont le Dr. Bigsby a parlé en détail dans un écrit inséré dans le second volume des Annales du Lycée de New-York: celle du sommet de la montagne, qui domine le chemin de Sainte-Catherine, est d'une couleur grise-claire, se composant d'une quantité prépondérante de feldspath blanc, avec amphibole noire rarement disséminée. Sur le sommet qui commande la ville, l'amphibole paraît devenir plus abondante que le feldspath, donnant à la roche une teinte plus noire, et le mica accompagne parfois les autres parties constituantes, tandis que cette partie qui avoisine le chemin de la Côte des Neiges est argitique, formant des masses noires qui se désagrègent sous les influences corrosives du temps, et forment un sol granulaire grossier, mais fertile. La position que la masse entière occupe dans la stratification paraît être la division entre les calcaires gris et noir, mais je n'ai pu encore la trouver interposée visiblement entre ces roches. Un banc important de trapp interposé traverse le chemin Papineau, à environ une demi-lieue du Saint-Laurent: il a été suivi dans la direction du calcaire, l'espace de cinq milles au nord; mais au sud, il se perd sous des sables et des argiles tertiaires, à moins d'un demi-mille. Si le banc se portait plus loin dans cette direction, il viendrait en place à environ dix arpens à l'Est du précipice trappéen de ce côté de la montagne, et il pourrait ci-après fournir le moyen d'aider à établir la position stratigraphique du trapp de la montagne. La largeur directe du banc, dans le voisinage du chemin Papineau, est de 200 à 300 verges: il est divisé en lits épais, et offre deux escarpemens distincts, courant parallèlement l'un à l'autre: il plonge, supposé à la stratification du calcaire noir, sous un angle d'environ cinq degrés; ce qui consisterait une puissance de cinquante à quatre-vingts pieds: la couleur de la roche est généralement le gris-clair, avec

Appendice
(G.)

11 Avril.

une légère nuance de brun, et sa composition paraît être un mélange intime d'amphibole et d'adularia, et des cristaux de l'une et de l'autre, de dimensions plus grandes que dans la pâte à grains fins (l'amphibole d'un noir brillant) y sont disséminés. La roche est marquée de taches blanches et blanc-rougeâtre, composées d'analcime et de cristaux lamellaires de feldspath ou d'albite, avec lesquels est parfois associé, aussi en cristaux séparés, un sphène brun : avec ces cristaux, on en trouve quelquefois d'Heulandite vert-brunâtre, et ce minéral se rencontre aussi transparent et incolore. Les taches blanches présentent quelquefois, dans leurs centres, de petites druses, dans lesquelles sont exposés des cristaux bien déterminés, quoique petits, de ces différents minéraux associés, combinés ça et là avec des cristaux aciculaires d'amphibole noire, et ces druses donnent au trapp un caractère faiblement amygdalin. Dans quelques parties du banc, comme là où il traverse le chemin de la Côte de la Visitation, à environ deux milles au nord du chemin Papineau, cette variété de trapp déploie une structure schisteuse distincte, par un clivage à peu près vertical à la face du banc, donnant des plaques d'un dixième à un quart de pouce d'épaisseur. Dans une carrière qui se trouve sur la terre de M. James Logan, à environ quatre arpens au sud du chemin Papineau, les taches blanches sont moins nombreuses que dans les localités mentionnées : la roche y paraît contenir une plus grande quantité d'amphibole, qui lui donne une teinte plus noire, et il s'y trouve parfois des lambeaux de ce minéral qui ont plus de trois ou quatre pouces de diamètre, et qui en ont quelquefois jusqu'à huit. La roche contient aussi de grandes paillettes de mica brun-foncé, et des lambeaux disséminés de pyrite de fer magnétique.

La formation calcaire qui a été décrite est très fossilifère, et elle correspond, dans la partie inférieure, avec le grès calcaire, et dans la supérieure, avec le calcaire de Trenton, de New-York : elle y est suivie par un dépôt fossilifère de schiste noir bitumineux, portant le nom d'ardoise d'Utica, et un dépôt semblable suit le calcaire de Montréal, dans la ligne de section. Ce schiste occupe une bande étroite, du côté de l'Est de l'île de Montréal ; il est exposé au Sault Saint-Louis, et sur divers points le long de la rive du Saint-Laurent, jusqu'à la pointe Saint-Charles, retournant de là à la troisième écluse du canal de Lachine. Plus bas dans l'île, il est caché sous des dépôts tertiaires de sol alluvial ; mais on le voit à Longueuil, de l'autre côté du fleuve : il forme l'île Saint-Paul, ainsi que la pointe supérieure de l'île Sainte-Hélène, et il est probable que le lit du Saint-Laurent est creusé dans la formation, jusqu'à une distance considérable au-dessous de Montréal. Du Sault Saint-Louis, il suit le calcaire sous-jacent autour de Saint-Jean, et remontant le bord oriental du Richelieu, avec une largeur qui s'étend au-delà d'Henryville ; il constitue toute la pointe du lac Champlain qui est entre la sortie du lac et la baie de Missisquoi. Comme la formation précédente, le schiste est coupé par des digues de trapp, et interstratifié avec des pavés de cette roche ; on voit des digues de trapp sur le rivage de Longueuil, vis-à-vis et au-dessous de l'île Sainte-Hélène, et des pavés de trapp à environ un quart de mille du point où se termine, à Longueuil, le chemin de fer du Saint-Laurent et de l'Atlantique, ainsi qu'à la pointe Saint-Charles, sur l'île Saint-Paul, et plus haut sur le fleuve. Lorsque les affleurements de ces pavés entrent dans le lit de la rivière, et à tout endroit où ils en traversent le cours, l'usure inégale de l'ardoise tendre et du trapp dur laisse, au fond, des gradins et des projections qui dérangent le cours régulier de l'eau, et occasionnent des sauts et des rapides, qui interrompent la navigation du fleuve. Le Sault Normand, à quelque distance vis-à-vis de la pointe Saint-Charles, paraît être dans cette catégorie, le rocher qui l'occasionne étant pro-

blement lié au trapp de la pointe, et l'on en peut voir d'une moindre importance près de l'île Saint-Paul et au-dessus. On vient de dire que le schiste noir se rencontrait à l'extrémité supérieure de l'île Sainte-Hélène : pourtant, le corps principal de l'île, qui présente une surface inégale, s'élevant en un sommet de 125 pieds (suivant la carte de Bayfield) au-dessus du fleuve, consiste en un conglomérat particulier, que je n'ai rencontré dans aucune autre localité, bien que la présence de grands blocs angulaires d'une roche semblable, descendus probablement par les glaces du fleuve, et gisant sur le rivage de Montréal, au-dessus du voisinage de la pointe Saint-Charles, paraissent indiquer qu'il existe ailleurs. Il se compose d'orbicules de différentes couleurs, gris, verts, bruns et bleu-foncé : ils sont durs, et semblent être, pour la plupart, d'un caractère siliceux : quelques-uns, néanmoins, sont partiellement calcaires, contenant des restes organiques, et la plus grande partie provient probablement du grès de Potsdam et du grès calcaire : la pâte dans laquelle les orbicules sont englobés paraît composée d'une quantité considérable de matière calcaire, et plus considérable encore de matière siliceuse ; et tenant fortement ensemble les orbicules, elle en fait une roche compacte, et qui, sous le marteau, offre une fracture qui court également à travers les orbicules et la pâte, comme s'ils étaient d'une qualité homogène ; et tandis que les surfaces nouvellement exposées sont d'une couleur généralement grise, elles passent promptement, sous l'influence de l'atmosphère, à un brun rouillé. Si la roche appartient à la formation, il est probable que la distribution en est très irrégulière.

La contrée située entre le Saint-Laurent et l'Yamaska présente une surface égale, tellement couverte de dépôts tertiaires, que les couches plus anciennes n'y affleurent qu'en très peu d'endroits : il est en conséquence difficile d'assigner une limite précise à la partie supérieure de l'ardoise d'Utica, sur la ligne de section, bien que probablement elle ne soit pas éloignée de la rive du Saint-Laurent, à Longueuil. Sur le chemin à lisses déjà mentionné, la distance n'atteint peut-être pas un mille ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'atteint pas le point où ce chemin traverse la voie plancheyée de Chambly, à environ cinq milles du fleuve ; attendu que des couches qui y ont été dénudées sont caractérisées par les fossiles de la formation qui vient ensuite, et qui, dans la nomenclature de New-York, porte le nom de schistes de Lorraine. Ces lits fossilifères, tenus à la surface par des ondulations, occupent probablement une partie considérable de l'intervalle jusqu'à l'Yamaska. Il y en a un développement par lequel passerait la ligne de section, des deux côtés du Richelieu, là où se trouvent les rapides, au-dessus du bassin de Chambly : les couches y sont presque horizontales, et consistent en strates alternantes de schistes argileux et de calcaires bleuâtres et gris : les couches calcaires sont en même temps arénacées, et tirent leur char de la présence de restes organiques, parmi lesquels sont l'*Avicula demissa*, le *Bellerophon bilobatus* et la *Pentacriniles Hamptoni*, figurés par Emmons. A moins de la moitié de la distance entre le Richelieu et l'Yamaska, mais à quelques milles au nord de la ligne, il y a une autre exposition des mêmes couches fossilifères sur la rivière des Hurons, près du village de Saint-Jean-Baptiste : une troisième localité se trouve du côté de l'Est de la montagne de Rougemont, précisément dans la direction d'une quatrième localité, à Saint-Hyacinthe, sur l'Yamaska, où les couches consistent en un schiste argileux, bleu-grisâtre, foncé, interstratifiés parfois avec des lits minces de calcaire. Au moulin de Turcotte, plus bas sur la rivière, le même schiste argileux bleuâtre est associé à un grès calcaire. Parmi les restes fossiles, dans ces deux dernières localités, sont les espèces caractéristiques, *Pterinea carinata*, et *Trinucleus caractaci*. Dans l'un et l'autre endroit les couches ont été tour-

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

mentées par des ondulations qui ont occasionné des talus à angles très ouverts, tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, de la direction, qui de neure passablement uniforme, suivant le cours général de la rivière ; et le peu d'étendue des aires de ces expositions fait qu'il est difficile de dire quel peut être le plongement moyen, soit quant à la direction, soit quant à l'inclinaison. Il est assez probable que l'Yamaska, la rivière des Hurons et le Richelieu courent sur trois axes anticlinaux parallèles, vu qu'il paraît y avoir quelque preuve de l'existence de couches plus élevées que celles qui contiennent des fossiles, dans l'espace compris entre les rivières autour des montagnes de Rougemont et de Belœil, ou Rouville. Ces montagnes isolées, en y joignant celle de Montarville, et aussi le Mont Johnson, paraissent être composées de trapp, au sommet, et reposer sur une roche stratifiée, à la base ; mais elles n'ont pas été examinées suffisamment pour être décrites en détail. A Chambly, un demi-mille environ au-dessus du fort, il y a un lit interposé de trapp d'un caractère trachytique, se composant de feldspath d'une légère teinte rougeâtre, avec picots ou cristaux de feldspath blanc-opaque disséminés. Un porphyre trachytique à peu près semblable se présente dans la formation, sur le canal de Chambly, à une égale distance à peu près des deux extrémités. Le feldspath de la pâte est d'une couleur plus claire que dans l'autre cas, approchant du jaunâtre, et les cristaux empâtés de feldspath sont plus grands et mieux déterminés. La roche contient de l'analcime et de la chabazite, avec du calcaire spathique et du quartz, dans de petites druses. A Saint-Hyacinthe, les couches sont coupées par une digue de diorite compacte noire de deux pieds : de petits cristaux disséminés de feldspath lui donnent un caractère porphyrique, et ces cristaux sont associés à d'abondants petits cristaux d'olivine vert-foncé.

Sur la ligne de section, des schistes argileux noirâtres se montrent sur l'Yamaska, et des schistes arénacés, un peu au-delà ; les uns et les autres offrant le même caractère minéral que ceux de Chambly, mais sans fossiles : mais à environ deux milles et demi au-delà de la rivière, l'intervalle étant occupé principalement par des sables tertiaires, une répétition du calcaire de Montréal se montre dans le rang Casimir de cette partie de la seigneurie de Saint-Hyacinthe qui appartient aux héritiers de feu l'hon. Louis Dessaulles. La partie indubitablement reconnue de la formation se compose de couches solides et massives de pierre grise et noire bien propre à la manufacture de la chaux : elles occupent un ou deux arpens ; mais avant d'y arriver, on rencontre un agrégat de schistes noirs interstratifiés avec des bandes calcaires, dont la couleur grise foncée devient jaune sous l'influence du temps, accompagnés de nodules et de lambeaux du même caractère, et qui, avec les couches massives, peuvent avoir une largeur de dix arpens. En gagnant au nord, on voit les mêmes roches dans un détour de la rivière à la Barbue, dans le rang Papineau : les couches plus solides ont ici une largeur de deux à trois arpens, avec un plongement à l'Est, sous un angle de 65° : elles sont beaucoup coupées par des veines minces de spath calcaire blanc, et l'une des couches paraît être une brèche, consistant en fragments de calcaire gris dans une pâte calcaire grise. Au-dessus de cette brèche, il y a des lits solides de calcaire noir, d'où l'on tire beaucoup de pierre pour la chaux nécessaire dans le voisinage, et ils sont suivis par un calcaire interstratifié avec un schiste ou une ardoise noire, la partie calcaire diminuant graduellement en quantité vers le sommet. Encore plus au nord, la formation passe à un mille et demi ou deux milles de la montagne d'Yamaska, et se montre sur le chemin, entre les rangs de Saint-Elmire et de la Montagne : elle se montre encore non loin de la rive gauche de la rivière Noire, à environ un mille du village de Saint-Pie, où elle est coupée par des digues de trapp, et elle se rencontre de nouveau à environ un

mille sur le chemin conduisant au nord-est de ce village, d'où elle court directement à Saint-Dominique. Ici, le banc prend une plus grande largeur, en conséquence de la diminution de l'inclinaison : le plongement général est S. 65 E. <15° à 17° : il y a néanmoins des irrégularités indiquant peut-être des ondulations, et l'inclinaison, toujours dirigée dans le même sens, atteint quelquefois 30°. Des plus basses aux plus hautes couches, la largeur horizontale directe est, à très peu de chose près, d'un mille, dont les deux tiers, sur le chemin de Saint-Dominique, en venant de Saint-Hyacinthe, sont sur le côté du nord-ouest, tandis que l'autre tiers est du côté du sud-est de la division entre les sixième et septième rangs de la seigneurie, quoique plus loin, la roche laisse le septième rang, et passe en partie dans le cinquième. Sur le chemin de Saint-Dominique, le calcaire forme abruptement une colline qui, tout près de l'escarpement, est élevée de soixante-quinze pieds au-dessus de la plaine qui se trouve entre elle et l'Yamaska, mais s'abaisse en pente plus douce, du côté de l'Est : les couches les plus basses sont grises et noduleuses, avec feuillet minces de schiste bitumineux courant en strates irrégulières. Ces couches grises occupent une largeur de 250 verges ; elles donnent une chaux jaune, et sont en conséquence peu exploitées ; mais elles sont suivies par des couches épaisses de calcaire noir, sur lesquelles il y a plusieurs fourneaux, les habitans les regardant comme les meilleures pour faire de la chaux, qu'elles donnent, en effet, très blanche. Comme dans le cas du dépôt de la Barbue, la partie supérieure devient interstratifiée avec un schiste noir, qui croît graduellement en quantité, et l'emporte finalement sur le calcaire. On rencontre des fossiles dans les lits plus solides de toutes les localités qui ont été mentionnées, mais plus abondamment dans les couches grises de Saint-Dominique, bien qu'en conséquence de la dureté et de la fragilité de la roche, il soit difficile d'obtenir des échantillons parfaits des restes qui s'y trouvent : cependant, la présence fréquente de diverses formes figurées par Hall et Emmons, de New-York, telles que, *Isotelus gigas*, *Leptena Sericia*, *Orthis testudinaria*, *Favosites lycopodites*, et autres espèces, ne laisse aucun lieu de douter que la roche ne soit l'équivalent du calcaire de Trenton ou de Montréal. Au nord du chemin de Saint-Dominique, la formation peut être suivie, l'espace de deux lieues, sur une largeur assez égale, mais au-delà, elle se trouve recouverte par des dépôts tertiaires, et je n'ai pu encore constater où elle traverse les rivières de Saint-François, de Nicolet et de Bécancour. La direction du banc, quelque part qu'elle se perde, et la direction générale de la stratification, en avançant, rendent probable qu'il est le même qui se déploie, du côté du sud-est du Saint-Laurent, dans les seigneuries de Saint-Pierre les Bécquets et de Deschailles, et qui traverse au nord-ouest, pour se montrer dans les seigneuries des Grondines, de la Tesserie, de la Chevrotière et de Déchambault, et qu'il peut être lié avec lui par affleurement. Dans une direction opposée, le banc court de la ligne de section par le quarantième lot du sixième rang, et le quarante-unième lot du cinquième rang de Farnham, et dans cette localité, il est fossilifère. Il n'a pas été vu entre cette localité et Bedford, dans Stanbridge ; mais il a été rencontré à Bedford, où une de ses couches est un conglomérat calcaire, et le dépôt a été suivi de là à Philipsburg, sur la baie de Missisquoi. La largeur du banc, à Philipsburg, est d'environ un mille et trois quarts, et le plongement S. 68 E. <5° à 20°. La roche est ici plus cristalline que sur la Barbue ou à Saint-Dominique. Dans la partie inférieure, les couches sont très siliceuses ; de minces veines de quartz courent avec la direction, et de petits morceaux et lambeaux du même minéral sont dispersés dans les strates. La couleur interne de ces couches est le gris-clair, mais elles prennent extérieurement une teinte jaunâtre, et quelques-unes des strates alternent avec le schiste noir.

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

cette partie du dépôt ne donnerait que de mauvaise chaux, mais, plus haut, vers le milieu de la formation, la qualité de la roche s'améliore; il s'y montre des couches massives, dans quelques-unes desquelles les lits subordonnés sont parfaitement cimentés l'un avec l'autre; et donnent à la roche une apparence rayée ou barrée, où la régularité se fait remarquer, tandis que d'autres offrent un aspect nuagé. Les couleurs des deux espèces sont un blanc-sale mêlé de gris-clair. Il y a pourtant quelques couches d'un gris-noirâtre uniforme, et quelques-unes de couleur noire. La texture de la roche, dans cette partie du dépôt, est très compacte, et comme elle est susceptible de recevoir un très beau poli, elle pourrait fournir, en grande quantité, des variétés de marbre utile. Malgré le caractère hautement cristallin de cette partie du dépôt, on y aperçoit quelquefois des fossiles, là où le temps a agi sur la surface. La portion supérieure est rendue siliceuse par la présence d'une certaine quantité de sable dans les strates, et ces strates sablonneuses sont aussi tellement ferrugineuses, que quoique la couleur interne soit le gris-clair, le temps donne à une assez grande épaisseur à peu près la couleur rouge de la brique. Ces lits arénacéo-ferrugineux contiennent une grande quantité de fossiles, qui, dans la partie affectée par le temps, se montrent comme empreintes ou impressions, les fossiles eux-mêmes n'ayant laissé que les moules de leurs formes, après leur dissolution.

Il y a peu à douter que les schistes noirs qui se rencontrent au sommet du banc calcaire, à la Barbué et à Saint-Dominique, ne soient une répétition des ardoises d'Utica, et il est très probable qu'ils sont suivis par des couches semblables à celles de Chambly et de Saint-Hyacinthe, représentant les schistes de Lorraine. Ces deux formations succèdent au calcaire de Deschailions, où il arrive sur le Saint-Laurent; et au front de la seigneurie de Lotbinière, elles déploient les fossiles qui, dans l'état de New-York, les caractérisent particulièrement. Sur la ligne de section, les roches qui succèdent immédiatement au calcaire sont cachées, l'espace d'environ une demi-lieue; et bien qu'on rencontre alors un étroit affleurement, dans le rang de Saint-Georges de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, offrant une ardoise argileuse avec strates arénacées et calcaires, accompagnées de nodules arénacéo-calcaires, on n'a pas observé qu'elles contiennent des fossiles, et les deux milles et demi qui suivent, jusqu'à la ligne de Granby, étant de nouveau recouverts, l'information fournie par toute la distance se réduit à peu de chose. On rencontre pourtant dans la direction générale de l'espace, sur les lots douze et seize des sixième et septième rangs, ainsi que sur le lot dix-neuf des huitième et neuvième rangs du township de Grantham, une interposition de bandes calcaires schistoïdes bleu-foncé, avec des schistes, ou ardoises noires ou bleu-foncé, qui arriveraient probablement quelque part dans les parties cachées de la ligne de section. Mais il paraît y avoir, entre les deux localités, des roches plus hautes dans la série qu'aucune de celles qui ont été mentionnées. On en rencontre un affleurement sur la Barbué, dans le chemin du rang de Séraphine, de la seigneurie déjà mentionnée, à un mille de distance environ de la position où une ligne de la Barbué au calcaire du rang de Casimir traverserait le chemin. Ces roches supérieures consistent en grès grossiers, d'un gris tirant sur le verdâtre, avec grains de quartz translucide, et ardoises rouges ou rouge-brun foncé à bandes vertes: l'exposition occupe environ un demi-mille à travers les couches: elle est terminée, à chaque extrémité, par des grès qui ont une largeur de quatre-vingts verges, à l'ouest, tandis qu'à l'est, il y a deux masses d'environ quatre-vingt-dix et soixante verges, respectivement, ayant entre elles un intervalle couvert de 170 verges: les 500 verges intermédiaires sont en partie occupées par l'ardoise rouge, et en partie cachées. Cette ardoise rouge est sans doute colorée par le peroxide de fer,

mais M. Hunt a constaté qu'elle était titanifère. Bien que le plongement du tout semble être à l'est, sous un angle considérable, je suis porté à croire que les grès qui flanquent l'ardoise sont les mêmes, et sur les côtés opposés d'un bassin; car il y a lieu de supposer qu'ils convergent vers le nord et vers le sud aussi, s'appointissant dans la première direction, avant d'atteindre le chemin du rang Papineau. Entre ce chemin et celui du rang Séraphine, il y a un autre affleurement d'ardoise rouge, mais on ne l'y voit pas accompagné de grès. La montagne d'Yamaska gît dans l'espace général qui comprendrait ces deux expositions: l'ardoise rouge n'a pas été observée autour de la montagne, bien qu'on ait trouvé dans une localité, à l'extrémité méridionale, près de la base, interposées dans une ardoise bleue, des bandes étroites vert-clair, précisément de la teinte et de la qualité qui distinguent ailleurs l'ardoise rouge; mais on y trouve en abondance des grès solides et grossiers de couleur grise ou verdâtre. Ces grès ont été rencontrés à une hauteur considérable, des deux côtés de la montagne, dont le centre est occupé par du trapp, sur une largeur d'une demi-lieue. Des ardoises bleues compactes, prenant presque parfois le caractère de l'eurite sonore, ou du phonolite, occupent les parties inférieures de l'escarpement de l'ouest, et l'on voit parmi elles, à la base, une bande bréchiforme, contenant des fragmens chertueux et calcaires, tandis qu'un peu au-dessus, on a rencontré un grand lambeau de calcaire cristallin, jaunissant à l'air, de quatorze verges de largeur sur cinquante à soixante de longueur, empiétant des nodules de la même qualité. Du côté de l'est, les grès atteignent le bas de la montagne, et dans quelques parties, ils sont, non seulement faiblement micacés, mais encore un peu plombagineux. Le plongement, des deux côtés de la montagne, paraît être à l'est, sous un angle considérable: du côté de l'est pourtant, en un ou deux endroits, il tire vers l'ouest par de courtes distances sur la direction, et il est probable que le trapp repose dans une forme synclinale. Plusieurs digues de trapp coupent transversalement le grès grossier, du côté de l'est de la montagne: elles sont de différentes largeurs, depuis quelques pouces jusqu'à trois ou quatre pieds; elles sont à l'intérieur de couleur gris-claire, mais elles blanchissent un peu sous l'influence du temps: la présence de cristaux petits, mais distincts, d'un feldspath blanc-verdâtre leur donne un caractère porphyroïde, et au milieu de quelques-unes règne, parallèlement aux murailles, un cours irrégulier de nodules de calcaire spathique, qui en rend une partie amygdaloïde. A Drummondville se présente une masse considérable de trapp, qui est probablement en contact avec les couches appartenant à cette portion de la section. Elle ne s'élève pas en une colline comme le trapp d'Yamaska, mais elle présente une largeur d'au moins 400 verges, constituant le rocher de la chute près du village. Il semble être généralement une diorite compacte de couleur grise ou verdâtre; il y en a pourtant des parties qui prennent un caractère amygdalin, offrant un grand nombre de petits lambeaux de calcaire spathique blanc ou panaché, et une partie présente l'apparence d'une couche bréchiforme, consistant en fragmens de diorite dans un ciment calcaire panaché, à grains très fins, mais hautement cristallin.

L'agrégat de roches déployé ensuite sur la ligne de section, paraît consister en ardoises d'un vert-clair approchant du gris-cendré, quelques-unes marquées de picots bleuâtres, et interstratifiées avec quelques lits d'un grès manganésien gris de fer, passant au brun-foncé sous l'influence du temps, ainsi qu'avec quelques bandes d'ardoise argileuse gris-foncé, et des bandes plus minces, ou lamines, d'ardoise noire carbonacée. Ces ardoises gris-cendré sont suivies par des ardoises rouges titanifères, à petites et grandes bandes vertes; et ainsi bigarrées elles alternent avec des grès massifs verdâtres, qui paraissent être, dans quelques parties, fortement chloritiques: quelquefois les grès sont

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice (G.)

11 Avril.

partiellement rouges. Les ardoises et les grès sont, dans quelques cas, faiblement micacés, et les grès sont aussi très généralement un peu plombagineux, de petites paillettes de graphite s'y montrant disséminées distinctement. Les grès, dont il se présente des masses considérables sans aucune interposition d'ardoise rouge, sont généralement à grains moyennement fins, mais ils deviennent très souvent grossiers, et présentent fréquemment le caractère de conglomérats à menus éléments, ou orbicules de quartz de la grosseur du plomb à outarde. Les grès, tant à grains fins qu'à gros grains, sont fréquemment calcaires, et alors, généralement d'une couleur verdâtre. Les ardoises, rouges et vertes, ont un clivage indépendant de la stratification, et quelques-uns des joints par lesquels les rouges sont coupées, et les pailles de la roche, contiennent du manganèse, en même temps qu'elles présentent quelquefois, quoique rarement, de minces feuilletés irréguliers de peroxyde de fer fortement titané. Vers la base de cette interposition, se trouvent quelques bandes vertes onctueuses, qui paraissent être un mélange de chlorite et de carbonate de chaux, contenant du chrome, et dans quelques parties, l'on rencontre une ou deux couches massives épaisses de calcaire gris clair ou blanchâtre, dans le voisinage immédiat du grès à gros-grain; mais quel peut être le rapport exact de ces calcaires massifs dans la série, c'est ce que je n'ai pu encore déterminer d'une manière satisfaisante. L'air dans laquelle la totalité de ces roches a été observée, est, dans le fait, tellement affectée par des ondulations, qu'une difficulté de la même nature existe à l'égard de toutes les parties; il y a peu à douter qu'elles ne soient analogues aux roches sablonneuses et ardoises rouges un peu plus occidentales qui ont déjà été mentionnées, et celles qui se déploient sur la ligne de section occupent une largeur d'environ trois milles et demi. Il est probable qu'elles gisent dans la forme générale d'un bassin, avec des ondulations subordonnées d'une plus ou moins grande importance; car les couches des côtés opposés convergent vers le sud, et vont se terminer dans Farnham, au voisinage de la partie supérieure de la rivière Yamaska. Divergeant dans un sens opposé, elles ont une largeur d'environ cinq milles et demi sur le chemin de Granby, et d'environ six milles et demi sur le chemin qui passe entre le deuxième et le troisième rang de Milton. Sur le chemin de Granby, les couches qu'on suppose les plus basses se voient dans une carrière, sur le vingt-unième lot du neuvième rang du township: elles sont comme suit, telles qu'elles se succèdent l'une à l'autre, dans la direction du plongement, qui est S. 65 E. <70°:—

Ardoise gris-forcé, ou plutôt noire, à rayure blanche, avec quelques empreintes charbonneuses ressemblant à la fécule,.....	0 10
Ardoise, ou schiste noir charbonneux,.....	0 7
Ardoise argileuse noire, comme ci-dessus,.....	0 8
Ardoise noire charbonneuse,.....	0 4
Ardoise argileuse gris-forcé,.....	0 2
Ardoise compacte, verdâtre ou gris-cendré, avec points et traits gris-forcé ou bleuâtres, dans la direction du plongement; la pyrite de fer y est disséminée en petits nodules, et il y a dans la roche des joints à angles droits avec la direction,.....	5 9
Grès gris-noirâtre d'une qualité feldspathique, faiblement micacé, prenant à l'épaisseur de quelques pouces de la surface une couleur brune-forcée, et un aspect terreux; la roche contient une quantité considérable de manganèse,.....	6 0
Ardoise compacte, verdâtre ou cendrée, sans points ni traits,.....	9 0
Ardoise argileuse noire, à cassure raboteuse et inégale,.....	3 3
Ardoise compacte cendrée ou gris-clair tirant sur le vert, marquée de traits et points gris-brun, comme ci-dessus,.....	6 0
Ardoise ou schiste noir charbonneux,.....	0 7
Ardoise cendrée, marquée comme ci-dessus,.....	6 4
Ardoise cendrée, sans taches,.....	4 0
Ardoise verdâtre ou olivâtre,.....	2 6
Ardoise noire carbonacée,.....	0 6
Schiste argileux cendré,.....	2 0

Ardoises de couleur grise-claire, ou cendrée-verdâtre, dont une partie, au milieu, est marquée comme ci-dessus,.....	14 0
Ardoises gris-clair ou verdâtres, d'à peu près le même aspect, mais à bandes gris-forcé: une matière calcaire est infiltrée dans les joints de séparation,.....	40 0
	103 0

Ces couches paraissent être répétées environ deux milles plus loin sur le chemin, après un affleurement d'ardoise rouge qui s'étend sur une largeur superficielle de 220 verges: là où les deux bancs atteignent le chemin de Milton, il y a entre eux environ trois milles et demi, dont la plus grande partie déploie les ardoises rouge et verte. Il est par-là probable qu'elles gisent dans un bassin peu profond subordonné au bassin plus grand dont il a été fait mention, dans lequel la roche est beaucoup tourmentée ou tordue; car les couleurs indiquent souvent des angles considérables d'inclinaison, quoique le clivage soit toujours uniforme. Sur le chemin de Granby, on rencontre encore les ardoises rouges et vertes sur les lots douze et onze du huitième rang du township; et près du village, il y a un grand développement de grès massifs verdâtres, avec lesquels elles s'interstratifient. Ce développement occupe la largeur d'un demi-mille: l'inclinaison des couches paraît se diriger principalement au sud de l'Est; mais il n'est pas improbable que cette circonstance ne soit due, en grande partie, à des ondulations et à des plongemens renversés, car ce qu'on suppose être la limite de l'affleurement du sud-est des grès présente cette attitude, le plongement étant S. 50 E. <70°; et en même temps que, dans d'autres parties de la largeur, la direction du plongement varie accidentellement de dix à quinze degrés plus à l'Est, l'inclinaison se porte quelquefois jusqu'à 80°, et se réduit quelquefois à 45°.

Ce qui suit est une coupe ou section des couches les plus basses et les plus orientales observées, en avançant à travers la stratification dans la direction du sud-est, qu'on suppose être en ordre descendant, le plongement étant, comme ci-dessus dit, S. 50 E., en succession immédiate à une inclinaison de 45°, et à une inclinaison précédente de 80°:

Grès verdâtre, rendu blanchâtre par l'air: il présente des couches massives, dont plusieurs sont des conglomérats à menus éléments, enveloppant des orbicules de quartz blanc, et quelquefois rougeâtre, de la grosseur du plomb à outarde, et quelques-uns de feldspath: les couches sont souvent séparées par des bandes d'ardoise verte, et elles contiennent de la chlorite et de petites quantités de mica et de graphite: le graphite et la chlorite, auxquels elles doivent leur couleur, sont plus abondants dans les lits à grain fin que dans ceux à gros grain: quelques-unes des couches sont faiblement calcaires,.....	60 0
Ardoise de couleur rouge, passant à la verte dans la direction du plongement: quand les couleurs se mêlent l'ardoise est grisée, et ne se distingue pas de l'ardoise grise argileuse d'autres parties de la formation: il y a un petit et mince lambeau de jaspe ou de minéral de fer jaspoïde en un point courant avec la stratification, et les joints de la roche contiennent du manganèse terreux couleur de tabac en poudre,.....	1 0
Roche chloritique onctueuse verte, contenant 30.00 pour cent de carbonate de chaux et 0.10 pour cent d'oxyde de chrome, en outre de la silice, de la magnésie, du fer et du manganèse,.....	2 0
Couches cachées,.....	30 0
Grès verdâtre à petites paillettes de mica et de graphite,.....	6 0
Ardoise rouge, incomplètement exposée,.....	18 0
Ardoise rouge, avec quelques pouces au sommet d'ardoise verte, qui paraît être chloritique, et déploie, dans la direction de la stratification, des surfaces brillantes, offrant de petites, mais nombreuses paillettes de mica,.....	6 0
Ardoises vertes compactes,.....	4 0
Roche chloritique onctueuse verte, d'une qualité hautement calcaire, comme ci-dessus, brunissant extérieurement à l'air, et contenant du fer, du manganèse et du chrome,.....	1 0
Ardoises vertes: il paraît y avoir de la chlorite dans les pailles et les joints de séparation,.....	1 0

Appendice (G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

Grès verdâtre, avec chlorite, mica et graphite: il y a une bande d'ardoise rouge au sommet,..... 3 0
 Grès rouge: dans la direction du plongement, il devient vert et plus serré qu'au sommet; il est à cassure inégale et esquilleuse, et contient quelques paillettes de mica et de graphite: vers le sommet gît une bande d'ardoise rouge, qui a quelquefois dix pouces, et quelquefois un pouce seulement d'épaisseur: des fragmens de grès complètement rouge gisent près de la couche,..... 3 0

135 0

Les grès qui reposent dans le second bassin subordonné au grand, devraient être flanqués, au sud-est, par les ardoises marquetées couleur de cendre, les grès gris, et les bandes noires charbonneuses; ces dernières roches n'ont pourtant pas été observées, mais elles peuvent être cachées sous le sol d'une étroite vallée alluviale qui limite la section. Du côté de l'ouest du bassin général, l'ardoise rouge titanifère peut être suivie l'espace de vingt-cinq milles sans interruption, de vers le coin du sud-ouest de Granby, à travers le côté occidental de Milton, à un point sis un peu au-dessus de la jonction des branches du nord et du sud de la rivière Noire, dans un allongement méridional d'Upton. On la rencontre de nouveau sur la rivière Saint-François, près de la ligne de division de Wickhamet Grantham; et elle paraît suivre un cours général parallèle à celui du calcaire de Saint-Dominique et de Deschailons; car on la reconnaît au voisinage de Saint-Nicholas, et plus loin, derrière la Pointe-Lévy, vis-à-vis de Québec. Sur le côté oriental du bassin, les grès avec lesquels l'ardoise rouge vient à alterner, ont été suivis jusqu'à l'angle du sud-ouest de Roxton, d'où ils paraissent tourner un peu à l'Est, et après avoir atteint le quatrième rang, dans le voisinage du neuvième lot, ils se recourent, probablement par une succession d'ondulations, vers le milieu de la ligne du sud du township, s'avancant de là sur la bordure occidentale d'un bassin étroit, vers la montagne de Shefford. La bordure orientale de cet étroit bassin paraît courir vers l'angle du nord-est de Roxton, et passer dans Acton, où les grès, en tant que liés à ceux de Granby, ne parviennent pas, que l'on sache, plus à l'Est que le dix-septième lot du premier rang, d'où ils paraissent être bornés par un affluent de la branche du nord de la rivière Noire, dans laquelle il tombe, sur le lot vingt-trois du sixième rang. L'ardoise rouge interposée a été observée aussi loin que l'angle du nord-est de Roxton, mais on ne l'a pas rencontrée dans ce qui pourrait être considéré avec probabilité comme une position analogue, c'est-à-dire liée au même enfoncement (l'intervalle n'ayant été examiné que très partiellement); avant d'avoir atteint le lot quatorze du huitième rang de Somerset, d'où elle court sur le rapide Rouge de la rivière Bécancour, dans l'angle septentrional d'Inverness, associée avec un banc de vingt pieds de calcaire orbiculaire. Le calcaire massif gris-clair, qui a été mentionné comme se trouvant dans le voisinage du grès, a été rencontré sur les lots quarante-neuf, cinquante et cinquante-et-un du vingt-unième rang d'Upton, et sur le lot vingt-six du douzième rang de Wickham, où le banc a une largeur d'environ trente verges. Ces localités peuvent être sur un même affleurement; et le calcaire est marqué aux deux extrémités de la distance (sept milles), par la présence de la pyrite de cuivre. Un calcaire gris-clair se voit encore sur le lot trente-huit du septième rang d'Acton, et sur le lot dix-huit du neuvième rang de Wickham. Ces deux localités peuvent aussi être sur le cours d'un affleurement, et la dernière mentionnée présente une largeur d'environ vingt verges: la roche est très cristalline, et fournirait un bon marbre gris nuancé, dans la partie supérieure, mais elle devient grossièrement grenue, au fond du dépôt, par le mélange de petits orbicules de quartz blanc. Le plongement est S. 68 E. < 45°, et à la distance d'environ 100 verges dans sa direction, il y a une largeur d'en-

viron cinquante verges de calcaire verdâtre à gros grains. Deux nouvelles localités, dans lesquelles la roche peut avoir une connexion d'affleurement, se trouvent sur le vingt-neuvième lot du sixième rang d'Acton, et sur le quatorzième lot du neuvième rang de Wickham; et les lots vingt-sept et vingt-huit du huitième rang de Roxton offrent une troisième localité, où une roche semblable existe. Dans le voisinage de Philipsburg, les grès et les conglomérats fins du groupe, en général plus fortement calcaires, occupent la largeur d'un mille sur le chemin de Frelighsburg, ayant entre eux et le calcaire de Philipsburg l'espace d'un demi-mille sur la rivière aux Roches, pour l'ardoise rouge, et le reste des couches qui la supportent, dont on n'y a vu aucune partie paraître au jour. Les grès de cet endroit paraissent appartenir à un lambeau détaché qui s'étend dans Vermont.

Succédant à ce groupe de roches se présente, sur la ligne de section, un espace d'environ cinq milles, occupé par une ardoise agileuse et charbonneuse gris-foncé et noire, avec quelques bandes d'une couleur moins sombre. Cette ardoise est interstratifiée, dans quelques parties, avec des lits minces de grès gris, et avec des calcaires noirs et gris-foncé, qui sont agrégés en quantité suffisante pour être propres à faire de la chaux. Ces lits ont une grande ressemblance avec les schistes et calcaires de Grantham, leur caractère minéral étant à peu près le même, et quelquefois une ressemblance plus faible (car il ne s'y trouve point de fossiles,) avec les schistes calcaires et arénacés de l'Yamaska et du Richelieu, si ce n'est qu'ils sont plus solides et plus durs, et il semble assez probable que cette partie de la section est une répétition de ces dernières couches. Ils présentent la même égalité de surface géographique, tandis que les grès verdâtres intermédiaires donnent une contrée plus ondulée, dont quelques-unes des éminences atteignent la hauteur de 600 pieds au-dessus du Saint-Laurent, à Louguet. Ces ardoises se rencontrent sur les chemins de Farnham, de Grandby et de Saint-François, à Sherbrooke et Stanstead, et elles ont été suivies depuis la ligne de la province, avec quelques interruptions, jusqu'au township d'Arthabasca, et au-delà. La largeur qu'elles ont, sur la ligne de section, se maintient assez régulièrement jusqu'à la partie du sud-ouest de Roxton, où elles sont interrompues par le détour qui a été décrit dans les grès et les ardoises rouges. La limite orientale de l'espace qu'elles occupent ainsi dans cette partie, après avoir traversé le township de Saint-Armand, où elle est à environ un mille de Frelighsburg, entre dans le township de Dunham, à l'angle du sud-ouest: traversant ce township diagonalement, et celui de Farnham par la montagne de Gale, elle entre dans Shefford, au coin du sud-ouest, et court ainsi au nord de la ligne du township, dans le voisinage du douzième lot. Si l'on passe au côté de l'Est des grès et des ardoises rouges, qui ont été mentionnés comme prolongés du milieu de la ligne septentrionale de Shefford vers la montagne de Shefford, on peut encore suivre les ardoises et calcaires noirâtres de la partie du sud-est de Roxton, à travers la partie du nord-ouest d'Ely, et l'angle du sud-est d'Acton, et de là par Durham jusqu'au Saint-François, que leur limite du sud-est traverse, environ une lieue au-dessous de la ligne qui sépare ce township de celui de Melbourne. Cette limite, courant de-là par toute la longueur de Kingsley, et se maintenant à environ deux milles, et quelquefois un peu moins, de la division entre ce township et Ship-ton, gagne le chemin d'Arthabasca, qu'elle suit par Warwick et Arthabasca, atteignant ensuite le voisinage de la ligne entre Halifax et Somerset, qu'elle suit jusqu'à la ligne continuée d'Inverness. De la borne de la province à Roxton, le dépôt paraît courir par un axe anticlinal, l'espace d'environ quarante milles, et de la partie du sud-est de Roxton à Inverness, sur un autre axe anticlinal et parallèle, soixante-dix milles de plus;

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

c'est là pourtant ce qui pourrait à peine se prouver par les plongemens seuls, qui sont généralement à angles très ouverts, et qui, quoique tantôt d'un côté, et tantôt de l'autre de la direction de la stratification, ne coïncident pas toujours, dans la leur avec les résultats qui peuvent être déduits de la distribution géographique des couches, plusieurs de ces plongemens étant probablement des renversemens. Ceux qui furent considérés comme tels tiraient généralement vers le sud-est, mais il ne parut pas que ce fût toujours le cas. La forme anticlinale qui va de la ligne de la province à Roxton se manifeste par la distribution du grès dans Granby et Shefford, et celle qui existe entre Roxton et Inverness, par le grès de Shefford, et par le fait que les schistes noirâtres et une partie des calcaires peuvent être suivis autour, ou à peu près autour de ce qui paraît être l'extrémité d'un bassin dans les roches qui viennent ensuite, à travers une ouverture transversale qui se trouve comme à dessein sur la branche occidentale du Nicolet, jusque dans une longue et étroite vallée anticlinale, qu'ils occupent, l'espace d'environ cinquante milles, dans une direction presque exactement parallèle aux deux autres formes anticlinales. Cette vallée court au-dessous de Danville et Richmond, dans Shipton, et à travers Melbourne et Ely, traversant, vers le milieu, la ligne méridionale de ce dernier township, et s'avancant ensuite à travers Stukely jusqu'à l'angle du nord-est de Brome, d'où elle se dirige vers le lac de Brome et le principal enfoncement géographique de Sutton. Les calcaires parviennent au-delà du centre de Stukely, par où passe la rivière Noire, et les ardoises au voisinage de Frostville; mais ni les uns ni les autres ne paraissent atteindre notre ligne de section, qui passerait par l'extrémité méridionale du lac de Brome. La largeur entre ces couches, d'un côté à l'autre du double bassin formé par les trois arches anticlinales, varie de deux à trois lieues, et depuis les ardoises noirâtres, d'un côté, jusqu'à l'extrémité méridionale du lac de Brome, de l'autre, comprendrait à peu près le dernier espace sur la ligne de section.

Les roches qui remplissent cet espace dans la section sont, premièrement, une masse étendue de trapp, qui en occupe environ la moitié. Cette masse s'étend sur une aire d'environ vingt milles carrés, constituant ce groupe de collines qui portent le nom de Montagnes de Brome, et dont le mont Gale fait partie, quoique dans les limites de Farnham. Une autre masse de la même roche, dans une position qui est précisément la même dans ses rapports géologiques, se rencontre dans la montagne de Shefford, un peu au nord-est de la première, occupant environ neuf milles carrés. Le trapp est à grains plutôt gros que fins, et consiste en feldspath blanc, avec une petite quantité de mica noir, et accidentellement d'amphibole noire. Si on n'examinait attentivement la roche, on la pourrait prendre pour du granite, mais l'absence constante du quartz y est un trait marqué; et la ressemblance qu'offre la masse, sous le rapport lithologique, à quelques parties des montagnes isolées de Johnson, Yamaska, Rougemont, Rouville, et même de Montréal, avec la présence de quelques-uns des minéraux accidentels communs à ces dernières, rend probable la supposition qu'elles sont de la même époque. Dans le trapp de Brome et de Shefford, le mica ou l'amphibole est généralement distribué avec égalité et régularité: quand la roche est examinée de près, elle offre un aspect marqueté, mais à une distance modérée, elle prend une couleur gris-claire approchant du blanc. La masse paraît avoir des plans réguliers de séparation, qui font de petits angles avec l'horizon, et lui donnent une apparence stratifiée: on la trouve souvent fendue par des causes naturelles en blocs rectangulaires, qu'on peut aussi obtenir, de presque toutes les dimensions désirables, en y appliquant des coins, et il paraît probable que ces qualités en feraient une bonne pierre à bâtir, mais non pourtant de

la meilleure sorte, car l'action longuement continuée de l'atmosphère, et probablement l'opération plus immédiate du froid, paraissent la désagréger et en convertir de grandes portions exposées en un gravier lâche sur la surface; circonstance d'où l'on peut inférer qu'elle ne serait pas de longue durée.

L'effet perturbateur que cette grande masse de trapp des montagnes de Brome peut avoir eu sur les couches des environs n'a pas encore été clairement constaté; et il y a au nord-est et au sud-ouest de cette masse, certaines roches, dont elle interrompt le cours, qui ne se montrent pas sur la ligne de section, ou qui, si elles se montrent, se trouveront probablement *embrouillées* dans le trapp. Le meilleur moyen donc de faire connaître le caractère et l'arrangement général des masses qui remplissent les bassins formés par les trois formes anticlinales, sera de présenter les faits qui se rencontrent sur deux coupes transversales, une de chaque côté du trapp. La plus convenable au nord-est, sera celle que fournit le Saint-François, dans le voisinage de Richmond et de Melbourne, et qui sera d'environ trente milles, à partir des montagnes de Brome: au sud-ouest, une ligne allant de Nelsonville aux plaines de Sutton, à environ huit milles du même point, atteindra au but.

Les roches déployées sur les deux sections, quoique stratifiées, sont très cristallines; mais il me semble qu'elles ne doivent pas être considérées comme primitives, mais comme ayant été seulement altérées. Celles qui se trouvent entre le voisinage de Nelsonville et les plaines de Sutton, et succèdent aux ardoises argileuses et aux calcaires noirâtres, à environ cinq milles de Nelsonville, dans la direction générale de la stratification, sont d'abord un agrégat d'ardoises argileuses verdâtres, interstratifiés avec des bandes d'un gris-foncé: ces ardoises paraissent devenir graduellement plus fortes et plus dures par la présence croissante de matière siliceuse disséminée en grains fins, quoique toujours interposées avec d'autres d'une qualité plus tendre et plus alumineuse. Il se présente ensuite un banc ou une zone consistant en roches calcaires et siliceuses: cette zone a été suivie dans des expositions par intervalles, depuis la ligne de la province, à l'extrémité orientale de lot soixante-sept de Saint-Armand Ouest, par le coin de Cook et le moulin de Lagrange, jusqu'au deuxième lot du neuvième rang de Dunham, et de là jusqu'au treizième lot du septième rang. Dans ce cas, la partie calcaire du dépôt se trouve, en quelques endroits, partagée en trois bandes, qui, quelquefois, comprennent une largeur de 300 verges, et quelquefois divergent de manière à atteindre plus du double de cette mesure, l'accroissement de séparation étant occasionné par l'interposition d'une ardoise noirâtre entre la bande de l'ouest et celle du milieu. Si ces bandes, ou quelques-unes d'elles, sont des répétitions, c'est ce qu'on n'a pas encore constaté. La quantité de matière calcaire qui s'y trouve varie beaucoup, dans différentes parties du cours, et la roche prend, en quelques endroits, l'apparence d'une brèche de grès calcaire obscur. Le calcaire qui en résulte paraît être très siliceux, et donne, lorsqu'il a été brûlé, une chaux rougeâtre ou grise: là où il a subi l'influence de l'air, la surface extérieure est généralement rude au toucher, en conséquence de la présence de menus grains de quartz, et sa couleur est toujours une teinte décidée de brun jaunâtre: à l'intérieur, la couleur est généralement le gris-clair ou le blanc-pâle. La roche est toujours marquée par un réseau de veinules de quartz blanc, d'un à deux ou trois pouces d'épaisseur, et quelquefois plus, qui la coupent en différents sens. Elle contient ordinairement une quantité considérable de magnésie, devenant souvent une vraie dolomie, et l'on rencontre des grenats dans une variété grise de cette dernière qualité, sur le deuxième lot du neuvième rang: des cubes isolés

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril

de pyrite de fer sont communs dans la roche, et l'on a trouvé (mais dans une ardoise argileuse) des pyrites de cuivre dans un filon de quartz, courant avec la direction, tout près du bord occidental de la zone, au coin de Cook. Les roches siliceuses associées aux calcaires paraissent être des grès altérés: elles sont d'une teinte verdâtre, et ont parfois l'aspect d'un conglomérat à menus élémens, avec un clivage imparfait indépendant de la stratification: quelques-uns des lits quartzeux sont interposés entre des couches calcaires, mais la masse principale gît à leur orient, et avec les calcaires, constitue la première rangée d'éminences appartenant à la région montagneuse.

A la distance d'environ un mille de la zone calcaire que nous venons de décrire, il s'en présente une autre de la même qualité, à tous égards, et elle est, comme la première, associée à des lits quartzeux solides, formant avec eux une autre chaîne de collines, et laissant un enfoncement entre elle et la première zone. La zone a été suivie depuis la ligne de la province, sur le quarante-cinquième lot de Saint-Armand Ouest, à travers les trente-septième et trente-huitième lots du même township, jusqu'au premier lot du neuvième rang de Dunham, et au deuxième lot du huitième rang, où, ainsi que sur le lot précédent, elle se divise en deux bandes, comprises dans la largeur de 150 verges, et de là elle passe, par le quatrième lot du huitième rang, à l'onzième lot du sixième rang, dans le voisinage des plaines de Dunham. L'élévation à double crête ou ride, sur laquelle les deux zones de dolomie et roches quartzieuses sont ainsi suivies, (plus de dix milles) en une ligne droite, courant N. E. par N., depuis la borne de la province, finit ici; mais une autre hauteur, courant parallèlement à peu près dans la même direction, à moins d'un mille de distance au sud-est, reprend des couches d'un caractère semblable, en partant de l'onzième lot du cinquième rang, et les porte au lot du coin du nord-est du township, à un demi-mille au plus du trapp des montagnes de Brone. Là où l'Yamaska coupe cette colline, entre le chemin de Churchville et de Dunham et le vingt-unième lot du premier rang du township, on voit, sur les côtés et le sommet de l'éminence, dans une distance transversale d'environ une demi-lieue, plusieurs lambeaux parallèles de calcaire, et bien qu'il ne soit pas aisé de déterminer avec certitude leur rapport géologique relatif, la structure de l'éminence paraît être anticlinale, tandis que celle de la première mentionnée est probablement synclinale.

La lieue suivante, sur la ligne de section, est occupée par une série de roches quartzieuses chloritiques, se composant en apparence de grains de quartz et de paillettes de chlorite en diverses proportions, et devenant souvent serrées et massives, par l'abondance de la première substance; leur couleur est un vert de différentes nuances, et elles ont un clivage imparfait; mais la stratification étant effacée généralement, ce n'est que par induction qu'on peut se faire une idée correcte de leur arrangement: elles paraissent néanmoins être des grès altérés, et dans quelque partie de leur distribution, au sud de la ligne de section, et vers leur limite du sud-est, leur caractère original est marqué très distinctement, et la stratification est visible.

A ces grès altérés succède une zone calcaire, dont la pierre ressemble extérieurement à celle de Dunham: elle est en plusieurs endroits de la même couleur brune décolorée, provenant évidemment de la présence du peroxyde de fer, et est fendillée par le même réseau de veines de quartz: elle est néanmoins généralement plutôt blanchâtre que grise, à l'intérieur, et est quelquefois picotée de petites taches violâtres; la chlorite et un talc feuilleté blanc-verdâtre se rencontrent dans la roche, et une abondance de veines de peroxyde de fer titané, de l'épaisseur variable d'un demi-pouce à deux

pouces, y forme des réseaux, ressemblant beaucoup à ceux que fait le quartz blanc: de petits cristaux d'oxyde magnétique sont parfois empâtés dans la roche, et on y a aussi rencontré, dans l'angle du sud-est de Dunham, des octaèdres de fer chromique. La zone est partagée en deux, et quelquefois en trois bandes de neuf à dix-huit pieds d'épaisseur, comprises dans l'espace de 180 verges: les intervalles sont occupés par des ardoises vert-noirâtres fortement chloritiques, et des talcschistes argileux gris-foncé, dans lesquels se trouvent des lits de fer oligiste titanifère, entremêlé accidentellement avec l'espèce magnétique; le minerai se fend de la même manière que l'ardoise ou le schiste, et dans la même direction, mais en plaques ou lamines beaucoup plus épaisses: il passe parfois graduellement dans l'ardoise, de chaque côté, par un mélange augmenté de chlorite, tandis que d'autres fois, la distinction entre le minerai et les lits chloritiques qui l'empâtent est très bien marquée. Des feuilletés minces de talc et de chlorite existent dans les divisions des plaques, et les surfaces sont, en quelques endroits, marquées par du carbonate vert de cuivre, que l'on rencontre aussi dans des veinules de quartz, de talc et de chlorite, courant avec la stratification. A environ deux milles au-delà de cette zone calcaire, il s'en présente une autre du même caractère: elle est aussi divisée, dans quelques parties, en trois bandes larges de cinq à quatorze verges, comprises dans une largeur collective d'environ 100 verges: ces bandes contiennent les mêmes minéraux que devant, et l'une d'elles est, en quelques parties, si chargée de cristaux octaédriques de fer magnétique, que la quantité en paraît parfois presque suffisante pour faire de ces parties un minerai granulaire qui pourrait être appliqué à des fins économiques. L'intervalle entre les zones calcaires est occupé par une ardoise grossière chloritique et épidotique, par un talcschiste argileux noirâtre et noir, et par une grande abondance de lits de minerai de fer, principalement oligiste, mais quelquefois mêlé avec l'oxyde magnétique. L'ardoise chloritique se présente sous différentes nuances de couleur, depuis le bleu très foncé et le vert-noirâtre jusqu'au gris cendré: les bandes vertes sont plus abondantes que les grises, et beaucoup plus chloritiques, et les unes et les autres sont quelquefois talcqueuses, et peut-être aussi parfois un peu micacées, en conséquence de la présence de minces strates de talc et de mica, dans des directions parallèles: les bandes grises paraissent emprunter leur couleur à une quantité augmentée de grains très fins de quartz blanc, qui se mêlent également avec la chlorite; et dans ce mélange comme pâte, les bandes sont abondamment marquées par des picots ou nodules, de diverses grandeurs et formes, de quartz blanc granulaire et d'épidote vert de pistache, quelquefois de plusieurs pouces de diamètre, et fréquemment allongés dans le même sens, les deux minéraux étant aussi souvent désunis dans des nodules séparés, que mêlés dans le même nodule: dans le dernier cas, l'épidote est généralement enveloppé dans le quartz. Dans les bandes grises, courent, parallèlement l'une à l'autre, des lignettes vert-noirâtre de chlorite, qui sont, en plusieurs cas, poussées de côté et contournées par les nodules de quartz et d'épidote, leur faisant place, comme font les fibres du bois aux nœuds de l'érable ondé. Un feldspath blanc, accompagné par l'actinolite en cristallisations radiales, est quelquefois associé avec le quartz et l'épidote, et l'on rencontre l'asbeste dans de courtes veines parallèles, coupant l'épidote en travers de la direction dans laquelle les nodules sont allongés, et parfois entre les strates de l'ardoise: des cristaux d'oxydes de fer oligiste et magnétique abondent dans les bandes chloritiques et épidotiques, ceux d'oxyde magnétique plus fréquemment dans les premières; et dans un filon courant avec la stratification, et consistant en quartz blanc translucide, feldspath blanc et chlorite vert-noirâtre, des formes clivables de fer oligiste, à surfaces rayées très brillantes, étaient en

Appendice
(G.)

11 Avril

Appendice
(G.)

11 Avril.

un endroit, accompagnées de titane rutile. Au voisinage des dolomies, quelques-unes des bandes chloritiques contiennent une petite quantité de chrome, mais on ne sait pas au juste sous quelle forme: les talcschistes sont ou noirs, à rayure noire, et éclat plombagineux, ou gris, à rayure blanche et lustre satiné: celui dont la quantité est petite est probablement charbonneux, et l'autre, un schiste dans des conditions altérées. Les deux espèces sont très finement ridées sur les surfaces de clivage, et dans une partie, la grise est abondamment pourvue d'un minéral qui paraît être la phyllite. Les minerais de fer sont, à quelques exceptions près, plus ou moins titanifères, et le nombre des localités où l'on en rencontre dans cette zone de roche, à travers Sutton et Bromo, est sans doute occasionné, en grande partie, par des répétitions des mêmes couches dues à des ondulations: l'épaisseur des couches varie depuis un pouce jusqu'à dix pouces, et en un endroit de Sutton, en conséquence de trois ondulations dans une couche, (qui se trouve ainsi répétée six fois, en addition à l'affleurement final, dans un espace de soixante-dix verges,) il se présente une largeur collective de quatre-vingt-dix pieds de minéral, qui néanmoins ne produit pas assez pour être exploitable; mais à la distance d'un demi-mille du même endroit, à travers la stratification, on rencontre deux autres localités, ayant chacune une largeur de trente pieds, dans l'une desquelles le minéral est d'une bonne qualité exploitable. Dans toutes ces couches, le minéral est feuilleté; c'est dans le fait un ferro-schiste, les plaques se fendent, ou se lèvent en des formes qui montrent les courbures qui résultent des contorsions, là où il y en a eu. On rencontre souvent du talc, de la chlorite et du carbonate vert de cuivre en feuillots minces entre les strates, et dans une des couches, une veinule irrégulière présentait un sphène blanc souvent nuancé de vert, associé avec ces trois minéraux, par addition au quartz blanc. Ces ferro-schistes sont interstratifiés parmi les schistes chloritiques, et participent grandement de leur qualité minérale, mais à un degré variable: la quantité du métal varie en conséquence, dans différentes parties du cours, de 15 à environ 50 pour cent. La position des talcschistes gris et noirs paraît être pas beaucoup éloignée des bandes calcaires de chaque côté, et la masse principale de roches chloritiques et épidotiques occupe le milieu. Ensuite de la zone calcaire de l'Est, avant d'arriver au milieu de la vallée de Sutton, dans la position supposée de l'axe anticlinal, on rencontre une autre quantité de roches chloritiques et partiellement épidotiques, dont quelques-unes sont solides et massives et un peu quartzieuses, et présentent de petits cristaux de graphite: elles peuvent occuper environ un mille de largeur.

La section qui traverse le bassin là où il est coupé par la rivière Saint-François, mesurerait une distance d'environ deux lieues. Les couches qui succèdent immédiatement aux schistes et calcaires noirâtres, consistent en schistes argileux verts d'une qualité plus dure et plus siliceuse que celles qui les supportent, et elles passent de nouveau, au sommet, à la couleur gris-bleu-soncé, les deux couleurs occupant environ la largeur d'un mille. Ces schistes argileux sont suivis par une zone de calcaire magnésien brunissant à l'air, semblable à ceux de Dunham et de Sutton interstratifié avec des calcaires gris-violâtre-soncé, et accompagné, à une courte distance au-delà, par des ardoises rouges, dont le rapport est constaté dans des affleurements éloignés de deux milles environ de la rivière, au sud-ouest, on rencontre aussi des ardoises rouges à deux milles de la rivière Nicolet, probablement dans la même série, quoiqu'on n'ait point observé près d'elles le calcaire magnésien. Sur la ligne de section, à la distance d'environ un mille, la zone du calcaire dolomitique qui vient d'être mentionnée, est suivie d'une autre à lits blancs quartzieux, et près

Appendice
(G.)

11 Avril.

des deux dolomies, il y a des indications de fer oligiste titanifère, dont on rencontre des fragmens détachés et de petits feuillots inexploitable. Les affleurements qui se trouvent entre les zones dolomitiques paraissent consister en grès dur, gris et blanc et en conglomérats à menus éléments, dont quelques-uns sont si purement siliceux, qu'ils pourraient fournir des matériaux propres à la manufacture du verre. Vient ensuite un demi-mille tellement couvert de sable, qu'on n'y voit aucune stratification; et les deux milles et demi qui suivent sont occupés par des roches chloritiques, dans lesquelles il y a des bandes contenant de petits lambeaux de quartz blanc à texture fine et serrée; et des nodules d'une qualité épidotique sont abondamment disséminés dans la masse: quelques-uns de ces nodules ont six, huit et même dix pouces de diamètre. Quelques-unes des couches prennent l'aspect de conglomérats quartzieux, à menus éléments, ou de grès grossier à base chloritique. Ces roches chloritiques sont suivies par une bande de calcaire magnésien brun extérieurement, avec veinules de fer oligiste et magnétique titanifère (les premiers enveloppant parfois des grenats,) et des nodules d'un jaspe rouge fortement ferrugineux. Des lits de talcschistes argileux gris-soncé, dont quelques-uns ont deux pieds d'épaisseur, sont associés avec le calcaire, qui peut avoir en tout une largeur de cinquante verges, et est beaucoup entrecoupé, comme avant, par des filons de quartz blanc courant en différentes directions. Un quartzite à gros grains, faiblement talcqueux, de couleur blanche et grise, se présente alors, et occupe la largeur d'environ un demi-mille, devenant, vers la partie du sud-est, interstratifié avec des lits de schistes argileux et talcqueux gris-soncé. Une autre zone de calcaire magnésien vient ensuite portant les mêmes marques caractéristiques que ci-devant, et le reste de la distance jusqu'aux ardoises et calcaires noirâtres, est occupé par des ardoises qui paraissent être un mélange à texture fine de quartz, de chlorite et de talc; elles se trouvent, en quelques parties, propres à faire des pierres à aiguiser, et leur couleur tire généralement sur le vert-clair. Que les deux doubles zones de calcaire magnésien et de quartzites interposés soient identiques, et sur les côtés opposés d'une forme synclinale, c'est ce qui paraît probable, d'après leur ressemblance lithologique; et d'après le fait que des roches de ce caractère peuvent être suivies tournant l'une vers l'autre, en approchant la rivière Nicolet, de la même manière que les schistes et calcaires noirâtres qui les avoisinent extérieurement. Il paraît aussi assez probable, d'après la qualité et la direction des couches, que les bandes intérieures de calcaire magnésien sont identiques avec celles de la partie de la section du sud qui est dans Sutton; tandis que les roches talco-chloritiques et épidotiques qui occupent l'espace mitoyen entre les bandes dolomitiques, constituent une chaîne de hauteurs dans presque toute la distance entre les deux sections, formant Filbits Hill, Moorehouse Hill, et courant jusqu'au mont Pinnacle de Saint-Armand, d'un côté, et à Brookers' Hill, dans Shipton, de l'autre. Il semblerait aussi que ce serait en conséquence de la structure du district, en autant qu'il a été décrit, que le quartzite grenu talco-chloritique, le calcaire magnésien qui l'accompagne, et le schiste quartzieux chloritique et épidotique des sections, qui lui est associé, représentent les conglomérats quartzieux à petits éléments et les grès chloritiques faiblement calcaires de Granby, avec leur calcaire chloritique, et l'ardoise rouge titanifère interstratifiée avec ces roches semble s'apercevoir obscurément dans l'ardoise de la même couleur de la section de Saint-François, et peut être représentée par le ferro-schiste titanifère de celle de Sutton, et les analogies des différentes localités sont encore prouvées jusqu'à un certain point par la présence du chrome dans le calcaire ou auprès, dans toutes

Appendice
(G.)

11 Avril.

La zone du sud-est des dolomies de Sutton, qui ont été décrites, rencontrerait la ligne générale de section sur le chemin qui passe entre le septième et le huitième rang de Brome, vers le lot quatorze. Paxé anticlinal supposé la couperait près de la partie méridionale du lac de Brome, vers le treizième ou le quatorzième lot du neuvième rang. Environ un mille au-delà, une autre bande de calcaire magnésien se présente à Knowltonville, sur le douzième lot du dixième rang. Au sud-ouest, cette bande a été suivie par le neuvième lot du neuvième rang, et le sixième lot du huitième rang de Brome, jusqu'au lot quatorze de l'onzième rang de Sutton, s'approchant graduellement de la zone précédente, dans cette direction. Au nord-est, à partir de la ligne de section, la zone a été suivie par le sixième lot de l'onzième rang de Brome, le septième lot du deuxième rang, et le premier lot du troisième rang de Bolton, jusqu'aux moulins de Stukely, et de là à travers le chemin de Granby et du Débouché, jusqu'au neuvième lot du troisième rang du township de Stukely. Une autre localité dans la direction de ces dernières, encore plus au nord-est, où l'on rencontre un calcaire de la même qualité, est le treizième lot du rang septième du même township; mais il n'est pas certain qu'elle appartienne à la même zone. Dans le voisinage de Knowltonville et à travers l'angle de Bolton, cette zone est associée avec un talc ollaire qui paraît sur son côté du nord-ouest, quelquefois à la distance de deux à trois cents verges: tel est le cas sur le septième lot du deuxième rang de Bolton; où la dolomie paraît au jour sur une largeur de vingt-cinq verges: elle prend à l'air une couleur brune-jaunâtre, et elle est beaucoup entrecoupée, comme d'ordinaire, par des veines de quartz blanc, et marquée par de minces feuillets et lamelles d'un beau talc ramagé d'un beau vert, y courant irrégulièrement, et dont la couleur est due, comme M. Hunt l'a constaté, à l'oxyde de chrome. Si cet affleurement se portait en avant dans la direction N. 32 E. jusqu'au sixième lot, elle serait à la distance qui a déjà été spécifiée d'une bande de talc ollaire et de serpentine qui a, de chaque côté, un schiste talco-argileux à rides fines et d'un gris noirâtre luisant. La bande est large d'environ trente verges, et la serpentine, qui est de couleur verte foncée, n'occupe qu'un pied de largeur, du côté du sud-est. Le talc ollaire est d'un gris mêlé, et enveloppe des cristaux disséminés de picrite et quelques-uns de pyrite de fer, et il est flanqué, du côté du nord-ouest, par un agrégat de cristaux de picrite, formant une dolomite. Sur le chemin de Granby, près des moulins de Stukely, le calcaire est partagé en trois bandes, qui paraissent plonger au nord-ouest, sous un angle considérable. Celle du côté du nord-ouest, qui est épaisse de dix verges, a la couleur brune ordinaire de la dolomite; et présente les réseaux ordinaires de veines de quartz blanc; mais les deux autres bandes, ou bancs, sont extérieurement et intérieurement d'un gris-clair, approchant quelquefois du blanc. Elles sont plus cristallines que l'autre, et elles ont entre quarante et cinquante verges de largeur. Les roches qui séparent le tout sont d'un vert-obscur, et très chloritiques, ainsi que partiellement épidotiques, et les intervalles qu'elles occupent sont d'environ 145 verges entre la bande de l'ouest et celle du milieu, et de 260 verges, entre la bande du milieu et celle de l'est. Malgré l'uniformité du plongement, il ne paraît pas improbable que les deux bancs gris ne soient dus à une répétition synclinal; mais le banc de calcaire brunissant à l'air n'a pas été rencontré du côté du sud-est, pour confirmer la supposition.

A deux milles, à très peu près, au-delà de Knowltonville, se présente, sur la ligne de section, une autre zone de dolomie, sur le dixième lot de l'onzième rang de Brome, et sur le dix-huitième lot du premier rang de Bolton. On la trouve, comme la dernière, marquée par le talc vert de chrome, et associée au talc ollaire et à la serpentine. Dans une direction, elle a été re-

Appendice
(G.)

11 Avril.

connue, par intervalles, jusqu'à la ligne de la province, sur le huitième lot du premier rang de Sutton; et dans l'autre, jusqu'au quatrième lot du quatrième rang de Bolton. Dans la dernière localité, elle se compose, dans une partie, de talc ollaire, enveloppant irrégulièrement des cristaux de picrite, et mêlée de lamelles de dolomite, la largeur du tout paraissant être de vingt-cinq verges; mais à environ 300 verges au nord-est, (sur la direction), elle passe à une serpentine schistoïde vert-foncé, bornée par une bande de talc ollaire, du côté du nord-ouest, la largeur des deux augmentée jusqu'à près de cinquante verges. La serpentine contient une asbeste radiante et des cristaux de fer magnétique et chromique empâtés dans la roche, et de la picrolite, dans des filons; et du côté du nord-ouest du talc ollaire, il y a une bande entièrement composée d'actinolite enveloppée dans l'asbeste, avec de petites quantités de talc et de mica. L'actinolite se présente dans la dolomie du dix-huitième lot du premier rang de Bolton; et sur le douzième lot du septième rang de Sutton, la couche déploie du talc ollaire, contenant beaucoup de picrite et de cristaux de pyrite, avec divers remplacemens, ainsi que de petits octaèdres disséminés de fer chromique: du côté du sud-est du talc ollaire, il y a une bande vert-de-pré brillant de près d'un pied d'épaisseur, composée de giobertite et de talc, ce dernier minéral dérivant sa couleur de l'oxyde de chrome.

Les roches qui remplissent les intervalles entre ces zones dolomitiques et stéatitiques consistent principalement en schistes quartzochloritiques grossiers, souvent abondamment incrustés de cristaux d'oxydes de fer magnétique et oligiste; l'épidote paraît n'y être pas commun, excepté du côté du nord-ouest; le talc y est aussi plus rare que dans les roches chloritiques précédentes, et le mica plus abondant, particulièrement du côté du sud-est, de même que le feldspath ou l'albite.

Ensuite de la zone magnésienne dernièrement mentionnée, les roches qui occupent les cinq milles qui suivent sur la ligne de section, consistent principalement en schistes micacés et chloritiques grossiers. Dans plusieurs parties, ces schistes deviennent quartzeux, et ils contiennent souvent une petite quantité de feldspath qui leur donne le caractère du gneiss: le talc paraît y être moins commun que dans les roches de l'ouest, mais on a observé un endroit, à environ deux milles de moins que la distance totale, où ce minéral et le calcaire spathique se mélaient abondamment, comme parties constituantes de la roche, offrant des taches vertes résultant de l'oxyde de chrome, et le feldspath beaucoup augmenté en quantité. Par l'analyse de M. Hunt, la roche donne à peu près 10 pour cent de chaux. Les deux derniers milles semblent contenir plus de feldspath que les trois précédents, et des petits cristaux de tourmaline noire sont fréquemment disséminés dans la roche, qui au bout de la distance, paraît devenir très quartzeuse, perdant fréquemment son caractère schistoïde, et se fendant en grands blocs solides. Les couches qui remplissent ces cinq milles semblent s'étendre, au sud, par une divergence des directions des côtés opposés, et en atteignant les limites de la province, elles mesurent une largeur à peu près double de cette distance, entre les vallées de Sutton et de Potton. Elles constituent un espace montagneux, où la plus grande élévation est la montagne de Sutton, dont le sommet, qui s'élève probablement à une hauteur de plus de 4000 pieds au-dessus du niveau du Saint-Laurent, est représenté comme étant sur le lot vingt-quatre du cinquième rang du township. Une vallée du côté du sud-est du principal sommet, dans le cours des couches calcaireo-talcoqueuses à taches de chrome, ci-dessus mentionnées, divise la masse en deux rides, dont l'orientale, qui court par Potton, se prolonge seule, en traversant la

Appendice
(G.)

11 Avril.

ligne de section, jusque dans Bolton, où elle forme la montagne de ce nom, et va se terminer dans Stukely. Cette aire montagneuse n'a encore été que peu examinée.

La roche qu'on rencontre ensuite, sur la ligne de section, est une zone d'un caractère hautement magnésien, se composant de serpentine, de talc ollaire et autres minéraux alliés, qui paraissent avoir une place déterminée dans la stratification, ayant été suivis, par intervalles, à travers Potton et Bolton, dans la vallée de Missisquoui, (distance de près de vingt milles,) en se tenant à l'ouest du courant. Il y a néanmoins des intervalles cachés considérables, et les affleurements observés ne sont pas tout-à-fait suffisants pour déterminer avec certitude si la roche git en un banc continué sans interruptions, ou en masses isolées, dans une position stratigraphique constante. Du côté de l'ouest de la zone, il paraît y avoir une bande qui est quartzreuse, fortement chloritique, et distinctement, mais non, fortement calcaire, entre laquelle et les couches quartzzeuses précédemment décrites, se présente une roche siliceuse compacte translucide, de couleur verte et d'un aspect corné, contenant du fer magnétique et des veines d'asbeste. L'une et l'autre occupent ensemble une largeur d'environ 100 verges, et indépendamment d'elles, la largeur de la serpentine est ordinairement de 150 à 300 verges. La zone se compose principalement de serpentine vert-bouteille ou foncé, à surface extérieure très inégale, passant à l'air, au brun rougeâtre décoloré, ou au blanc parfait. Il se présente des veinules de serpentine vert-clair, beaucoup moins dure que la vert-bouteille, et des réseaux de veinules d'asbeste entrecoupent la roche en différents sens. Des masses considérables de la roche sont quelquefois d'un vert-grisâtre clair, marqué par des veinules ou lamelles d'une couleur plus sombre, se coupant et quelquefois se disloquant légèrement l'une l'autre en deux directions brusquement parallèles, qui, n'étant point à angles droits, divisent la masse en prismes sub-rhombiques irréguliers. On trouve souvent de la picrolite dans des veinules irrégulières, dont quelques-unes ont deux ou trois pouces de largeur; et la structure fibreuse du minéral courant un peu obliquement aux veines, ou avec elles, on peut en obtenir des échantillons de deux ou trois pieds de longueur, dans la direction des fibres: des cristaux octaédres de fer magnétique sont souvent disséminés dans la serpentine, et le minéral court souvent en petites strates ou veines dans le sens de la direction: le fer chromique se rencontre de la même manière, et on l'a trouvé en quantités exploitables. La pyrite de fer est disséminée en petits cubes. La stéatite est souvent associée à la serpentine, et on l'a observée courant avec elle, en quantité considérable, dans quelques parties, du côté de l'ouest de la zone: elle semble se présenter aussi, dans le cours de la zone, dans des endroits où la serpentine n'a pas été observée; et associée ou non avec la serpentine, elle se rencontre en quantités exploitables, dans des couches de plusieurs pieds: sa couleur est le gris-clair, quelquefois usé de vert peu foncé. Il se présente quelquefois dans le talc ollaire des filons ou des lits de belle amianthe épais de deux à trois pouces, d'un beau blanc-verdâtre, pouvant fournir de beaux échantillons, et dans ces endroits, quelques portions de la roche talcqueuse, désagrégées en apparence, par la gelée et les influences atmosphériques, ont la consistance molle du beurre, et peuvent prendre toutes sortes de formes. Le talc ollaire semble passer accidentellement à un talcschiste asbestiforme, se fracturant en longs éclats fibreux dans la direction du plongement. Le point le plus septentrional où l'on a rencontré un affleurement de la serpentine, appartenant sans doute à la zone, était sur le septième lot du huitième rang de Bolton: de ce point, la direction générale des couches du voisinage, aussi bien que la direction du cours de la zone, telle que déployée plus

Appendice
(G.)

11 Avril.

au sud, la porterait, par le premier lot du neuvième rang de Bolton, au lot vingt-et-un du deuxième rang de Stukely, dans lesquelles deux localités on n'a pas trouvé de serpentine, mais à sa place, des expositions de calcaire magnésien identique dans son caractère avec celui des bancs dolomitiques de Sutton et de Brôme; et dans la plus méridionale des deux localités, une bande très feldspathique, qui s'accompagne la dolomite, déploie une multitude de feuillets de talc vert-clair, à peine plus épais qu'une feuille de papier, colorés par l'oxyde de chrome. Si la serpentine passe à la dolomie, ou a avec cette roche quelque rapport stratigraphique immédiat, c'est ce qui n'a pu être constaté directement.

A la distance d'un mille et un quart de cette zone de serpentine, une autre lui court parallèlement, et se tenant sur le côté de l'Est de la Missisquoui, se rencontre sur la ligne de section. L'espace qui se trouve entre les deux zones paraît être rempli principalement par des bandes alternantes de quartzite gris, blanchissant à l'air, et de schiste argileux à surfaces talcqueuses luisantes. Quelques parties du quartzite prennent une texture granulaire qui lui donne l'aspect d'un grès obscur à gros grains, ou d'un conglomérat à très petits orbicules; et les couches massives solides sont quelquefois séparées par des lits plus minces d'un caractère plus schisteux contenant du mica. De minces bandes noires, en apparence charbonneuses, aussi à surfaces luisantes, sont interstratifiées avec le schiste argilo-talcqueux. Il est difficile de dire quelle est la proportion des couches de quartzite relativement à celles de schiste talco-argileux, vu qu'il y a plusieurs intervalles cachés; mais il est assez probable que le dernier prédomine. Les couches qui succèdent immédiatement à la zone de serpentine ne paraissent pas au jour, mais avant d'arriver à celle de l'Est, il y a entre elle et les couches argileuses et talcqueuses alternantes, environ 270 verges d'ardoises vertes, qui sont chloritiques, épidotiques et partiellement talcqueuses: une portion de la roche offre à l'extérieur l'apparence d'être composée de grandes masses réniformes ou ovoïdes, pressées l'une contre l'autre irrégulièrement. L'épidote occupant les interstices et serpentant obscurément sur la surface, l'arrangement du modèle sur du papier marbré donnerait une idée juste de l'apparence. Les couleurs sont différentes nuances de vert-clair peu décoloré. La roche a une espèce d'éclat ciroux et une cassure jaspoïde, et les fragmens sont sub-lucides sur les bordures. La texture ressemble jusqu'à un certain point à celle de la porcelaine à demi-cuite, ou à l'argile imparfaitement convertie en jaspé: il s'y présente, dans quelques parties, des lits bréchiformes ou orbiculaires, composés de fragmens schisteux, devenant à l'air plus blancs que la pâte, qui, sous les influences atmosphériques, devient d'un blanc nuancé de jaune-verdâtre, ou d'un jaune-soufre terne: plus près de la serpentine, la roche prend une couleur verte plus foncée, et devient plus clairement chloritique et plus distinctement épidotique.

La largeur du banc oriental de serpentine est à peu près la même que celle du banc occidental, si elle n'est pas accidentellement plus grande: on y a examiné un plus grand nombre d'expositions que sur l'autre: dans toutes, la serpentine constitue la masse principale. Cette masse pourtant, comme dans la zone de l'ouest, paraît consister en différentes qualités, de différentes couleurs, qui semblent courir parallèlement l'une à l'autre, comme les couches, bien qu'on n'ait trouvé la trace d'aucune en particulier, à une grande distance. D'après plusieurs des faits que donnent à connaître des positions considérablement éloignées, au nord et au sud, de la ligne de section, une de ces qualités est beaucoup plus dure que la serpentine ordinaire, et paraît être plus siliceuse, étant probablement un mélange mécanique intime et compacte de

Appendice
(G.)

11 Avril

quartz et de serpentine, ou plus vraisemblablement de quartz et de diallage, et dans un affleurement, on a trouvé une couche interposée de cet agrégat de huit verges de large. Des cristaux de spath chatoyant sont souvent empâtés dans la serpentine; et dans la partie du nord-est de l'extension de ce banc, des subdivisions en passent fréquemment à une roche diallagique. On rencontre souvent des lits de talc oilaire qui paraissent être généralement du côté de l'Est: du fer magnétique et du fer chromique se présentent en cristaux et petits feuilletés: on rencontre interposées des quantités exploitables du premier, et dans un cas, une grande masse de minéral consiste en un mélange intime d'ilménite et d'oxyde magnétique de fer, en même temps qu'un bloc roulé de fer chromique du poids de six cents livres; provenant probablement de ce banc, laisse peu à douter qu'il ne se trouve aussi des quantités exploitables de cette dernière qualité. On rencontre souvent un calcaire (qu'on ne pourrait pas donner avec certitude comme étant toujours dolomitique,) touchant la serpentine, ou s'en approchant de très près: ce calcaire est généralement gris, et dans un grand nombre de cas, il présente, tant extérieurement qu'intérieurement, un aspect tel qu'il y a peu à douter qu'il ne soit d'un caractère bréchiforme ou orbiculaire; il est souvent marqué de tâches vert de chrome, et dans un cas, on y a trouvé des croûtes offrant du nickel-ochre.

Près de la ligne de section, une couche de roche grise faiblement calcaire, avec pyrite de fer disséminée, borne la serpentine, du côté de l'Est; et le groupe important qui vient immédiatement ensuite, après environ 400 verges, dans le quart desquelles, à peu près, les schistes argileux gris à surfaces talcqueuses luisantes sont seuls exposés, se compose de roches siliceuses; elles consistent principalement en lits composés en général de quartz blancs compactes, à cassure écaillée et éclat circulaire, dans lequel sont empâtés, en quantité variable, des cristaux de diallage, de pyroxène d'amphibole ou de feldspath, le premier minéral probablement plus fréquent que les autres: quelquefois la roche en est presque entièrement dépourvue, et a un aspect corné: d'autres fois, au contraire, elle est tellement chargée de l'un ou de plusieurs, qu'ils égalent ou surpassent en quantité le quartz même. Les cristaux sont quelquefois grands, et alors la roche a une apparence grossière et marbrée; quelquefois ils sont petits au point d'être à peine déterminables: dans ce cas, la roche, part entièrement lorsque la diallage et le minéral qu'elle enveloppe, est à texture compacte uniforme et de couleur verte, la faisant ressembler, à un certain degré, à la serpentine, dont il est pourtant aisé de la distinguer par sa plus grande dureté. Dans cette sorte de pâte, il arrive que quelques-uns des lits enveloppent des grains de quartz translucide un peu plus gros que du plomb à outarde, les uns angulaires et les autres arrondis, et que des fragmens de schiste durci d'une qualité jaspoïde sont quelquefois encaissés dans d'autres: on rencontrera quelquefois des veinules d'asbeste, et l'on apercevra çà et là une petite lamelle de serpentine. De grandes masses de cette roche siliceuse, ayant quelquefois 400 verges de largeur, subdivisées en strates, offrant la variété de modifications que doivent leur donner les marques caractéristiques mentionnées, sont séparées par des bancs de schiste argileux pyritifère gris-foncé, d'une plus ou moins grande largeur, jusqu'à celle de 300 verges, à surfaces très douces et luisantes, comme ci-devant, probablement dues à la présence d'une substance talcqueuse. Quelques parties du schiste paraissent encaisser des fragmens et nodules qui diffèrent peu de la base générale, quant à la couleur, si ce n'est qu'elle devient plus tôt clair dans les fragmens que dans la base, sous les influences atmosphériques. Quelques parties de la roche sont accidentellement d'une couleur rouge décolorée. Ces roches alternantes occupent environ un mille au-delà de la serpentine mentionnée en dernier

lieu, et la solidité de la partie siliceuse, qui a souvent l'aspect de conglomérats à menus élémens altérés, ou de grès grossiers, leur fait constituer une rangée de montagnes qui accompagnent la serpentine aussi loin qu'elle a été suivie, et qui présentent quelques-uns des plus hauts pics de toute la contrée; parmi lesquels on compte le mont Orford ou Victoria.

Mais avant d'indiquer le cours que prennent ces roches, il sera à propos de continuer à énumérer les masses qui se présentent sur la ligne de section. La première est un banc dont environ soixante verges sont exposées transversalement: elle prend à l'air un aspect terreux jaune, et doit cette couleur au peroxyde de fer hydraté, résultant probablement de la décomposition de pyrites de fer disséminées en petits points; intérieurement, elle a le même aspect que la roche faiblement calcaire qui est à l'Est de la dernière bande de serpentine, mais elle contient plus de chaux, étant une dolomie impure. En contact avec cette roche s'élèvent de dessous le sol, de grands blocs de serpentine, entassés l'un sur l'autre, par un court espace, dans la direction de la stratification, mais il a été impossible de déterminer avec certitude s'ils étaient totalement détachés, ou appartenaient à quelque masse associée en place. La localité est sur le vingt-huitième lot entre le huitième et le neuvième rang de Bolton; et plus au nord, dans la direction, on rencontre la même dolomie sur le vingt-unième lot du neuvième rang. Encore plus au nord, sur le dix-septième lot, il y a une couche de talc oilaire, non loin de laquelle on voit un banc considérable de giobertite presque pure de couleur blanchâtre picotée de gris, et beaucoup tachetée de vert de chrome; et plus loin se rencontre de la serpentine. A la distance d'un mille plus loin, sur la ligne de section, il y a un autre banc de la même espèce de dolomie impure jaunissant à l'air, et l'espace intermédiaire est occupé par le même alternat de schistes argileux gris à surfaces luisantes et de quartzite sub-corné empâtant leurs différens minéraux, la proportion des schistes un peu plus grande qu'avant, et l'alternation continue l'espace de 400 à 500 verges plus loin.

Ces roches sont suivies par un calcaire gris, contenant des fossiles, interstratifié avec un schiste calcaire. La largeur de la zone calcaire est d'environ trois quarts de mille, et elle nous amène sur le rivage occidental du lac Memphramagog, à la traverse de Potton. Sur le côté opposé du lac, à Georgeville, se présente une autre zone du même calcaire, qui, en y comprenant la partie cachée par l'eau, peut être large d'une demi-lieue. Entre les deux zones, il y a un espace de la largeur d'environ trois quarts de mille, qui, sur la ligne de section, est entièrement couvert par le lac; mais on observe que la pointe de terre qui est immédiatement au nord, entre la baie de l'ouest et le corps du lac, est occupée par un schiste argileux gris-foncé, avec plusieurs bandes de quartz sub-corné, dont quelques parties jaunissent à l'air, courant en s'élevant en une colline. Il y a peu à douter que les deux zones de calcaire ne soient des roches équivalentes; et l'on suppose qu'elles existent sous la forme de deux bassins distincts à longs côtés parallèles, dont l'occidental ne paraît pas atteindre, dans son prolongement au nord, le chemin du Dé-bouché et de Granby, tandis que l'oriental le traverse. Dans cette direction, les deux bassins oblongs divergent un peu, et approchent, dans la direction opposée, de la plus grande mesure qui les traverse tous deux, laquelle est de quatre milles et un quart, y compris l'espace intermédiaire, tandis que la moindre est de deux milles. Les plongemens de la stratification n'aident point à déterminer la structure, car en même temps que les couches des deux côtés du bassin de l'ouest sont à très peu près verticales, celles du bassin de l'Est plongent à l'ouest, sous un angle considérable. Des schistes argileux gris à bandes noires et à surfaces luisantes, suivent le calcaire de Georgeville, et régissent

Appendice
(G.)

11 Avril

Appendice
(G.)

11 Avril.

l'espace de près de deux milles : ils sont souvent marqués par la présence de cubes de pyrites de fer empâtés, et ils sont suivis de talcschistes souvent chloritiques, offrant fréquemment un caractère très quartzueux, et devenant alors quelquefois micacées : près de la jonction avec les schistes argileux, se présentent des couches très talqueuses, et dans la direction de ces dernières roches, sur le lac Memphramagog, il y a un banc de serpentine d'un jaune verdâtre ou olivâtre d'une teinte particulière, et d'une translucidité plus qu'ordinaire : quelques parties de la roche semblent passer à l'ophicalce, et le banc peut avoir une largeur d'environ cinquante verges. Les lits quartzueux laissent peu à douter, en plusieurs endroits, qu'ils ne soient des conglomérats à menus éléments altérés, particulièrement du côté de l'ouest de la zone ; mais du côté de l'Est, la roche est un talcschiste ou un micascchiste à grains fins, (si fins, qu'il est difficile de les déterminer,) fournissant d'excellentes pierres à aiguiser. Ces roches sont de nouveau suivies d'un calcaire dans lequel, bien qu'il soit d'une qualité très cristalline, on a découvert, en plusieurs endroits, des fossiles bien déterminables, parmi un nombre d'autres qui ne se montrent qu'obscurément.

Ces roches calcaires, de la condition desquelles il sera parlé ci-après, gisent à la base du sud-est de l'espace montagneux dont la zone talco-chloritique et quartzueuse constitue une rangée de collines, offrant quelques points élevés, entre lesquels dominent les montagnes de Stoke. La ligne de séparation entre cette zone et le calcaire est bien marquée, d'abord par la baie de l'Est du lac Memphramagog, ensuite par un vallon creux allant de là au lac Massouippi, et par ce lac et la rivière Massouippi, jusqu'au village de Lennoxville. De ce dernier point elle suit le Saint-François jusqu'au troisième rang de Westbury, d'où elle suit le chemin de Québec, jusqu'à la ligne entre le quatrième et le cinquième rang de Dudswell : ici, elle se recourbe au nord-ouest, mais traverse de nouveau le chemin de Québec ou de Gosford, un peu au sud de la ligne entre le septième et le huitième rang. Au-delà de ce point, le calcaire a été vu près du lac Louisa, dans le cinquième rang de Weedon, et les roches de la montagne de Stoke, à l'établissement de Rice, sur le chemin Gosford, dans l'augmentation de Ham, la distance entre les deux localités étant de sept milles transversalement, mais la jonction des deux formations n'a pas été reconnue avec précision au-delà de Dudswell, bien qu'il soit connu qu'elle court dans une ligne générale, en remontant la rivière Saint-François, jusqu'au bas du lac de ce nom, et de là jusqu'à la rivière de la Famine, du côté du sud-est de laquelle on rencontre d'abord pour la première fois le calcaire à fossiles bien déterminés, en remontant la Chaudière.

Entre le lac Memphramagog et Dudswell, le plongement du calcaire paraît être en général au nord-ouest, sous des angles très élevés, variant de 50° à 90°, tout près de quartzites talco-chloritiques. Le plongement de ces roches (qui peuvent être appelées provisoirement la zone montagneuse de Stoke,) paraît être dans la même direction, de même que celui du schiste argileux qui les précède, dans la ligne. Le plongement du calcaire de Georgeville est un peu plus occidental, mais il se rapproche assez de celui des autres roches pour ne pas offrir de contradiction à la semblance d'une succession régulière dans l'ordre de superposition de la totalité. La condition organique des calcaires de Georgeville et de Dudswell rend néanmoins probable qu'ils appartiennent à la même formation, et il suivrait de là que les derniers présentent les couches renversées, et qu'un axe anticlinal court entre eux. Il semblerait s'en suivre aussi qu'il doit y avoir quelque manque de concordance entre les schistes argileux et les calcaires de Geor-

geville et de Dudswell ; car les schistes n'ont pas été observés du tout entre la roche de Dudswell et la zone des montagnes de Stoke, tandis qu'entre cette zone et les couches de Georgeville, qui ont été suivies le long du lac Memphramagog, l'espace de près de cinq lieues, depuis le quinzième lot du premier rang de Stanstead jusqu'au voisinage du Débouché, les schistes argileux constituent une masse à forme de coin qui s'élargit graduellement en gagnant le nord-est, de manière à devenir d'une simple pointe un espace de près de cinq milles de largeur, dans lequel leur direction paraît concorder avec celle de la zone des montagnes de Stoke, plutôt qu'avec le cours des calcaires. La direction des calcaires de la traverse de Potton et celle des schistes argileux à surfaces luisantes, avec les couches sub-cornées qui leur sont associées, à l'ouest, ne montrent pas la même divergence, et il paraît assez probable que la bande sub-cornée de la zone des montagnes de Stoke peut y avoir quelque analogie approximative ; car la direction des derniers étant nord-est et sud-ouest, tandis que celle des premiers est nord et sud, les deux roches courent en une seule, ou en une immédiate séquence, du côté de l'ouest du lac Memphramagog, près de la ligne de la province, aidées dans leur jonction par ce qui paraît être une grande dislocation ascendante, faisant une coupe claire entre les bassins fossilifères, et amenant les couches cornées dans Owl-Head, haute montagne du côté de l'ouest du lac, reposant à peu près sur l'axe anticlinal qui sépare les deux bassins.

Le banc oriental de serpentine de la vallée de la Missisquoi, dans Potton, qui borne la zone sub-cornée et l'accompagne, sur une grande étendue, étant de quelque importance, en conséquence de la valeur économique des minéraux avec lesquels les roches de ce caractère sont si souvent associées, elle a été suivie et examinée, par une distance considérable, avec autant de soin et aussi peu d'interruption que l'ont permis les circonstances de la contrée. Il entre dans la province, sur la ligne qui sépare les sixième et septième rangs de Potton, et parvient au septième, à travers tout le township, courant un peu à l'Est de nord : il entre dans Bolton, aussi sur le septième rang, et gagne la ligne qui passe entre ce rang et le huitième, sur le vingtième lot : il atteint le neuvième rang sur l'onzième lot, et il peut se faire qu'il continue un peu plus loin sur la même ligne : mais il est probable que, dans ce voisinage, il est porté en tournant par les effets d'une ondulation, à la position où il a été vu ensuite, laquelle est à plus d'un mille, à l'Est, sur le lot portant le même numéro, au milieu du dixième rang : gagnant de là l'Étang d'Orford, il entre dans Stukely, au coin du sud-est, un peu à l'ouest du mont Orford, qui se compose, en grande partie, de la roche cornée. La serpentine se rencontre dans un très grand nombre d'endroits, du côté de l'Est de Stukely, et de l'ouest d'Orford, comprise dans une distance transversale de deux lieues et davantage, et il y a un si grand nombre d'apparitions au jour qui courent dans des directions parallèles, et quelques-unes de ces expositions s'étendent sur de si grandes largeurs ininterrompues (allant quelquefois à un tiers de mille,) qu'il devient probable que la distribution est due à des ondulations, d'autant plus que l'on a observé qu'une certaine série ou séquence avait lieu dans les roches associées. Suivant ce qui peut être considéré comme la limite de ces expositions, à partir du voisinage de l'angle sud-est de Stukely, le banc atteint le neuvième lot du dix-huitième rang d'Orford, avec une bande de quartzite chloritique du côté de l'ouest, et entrant là dans le lac Long, il le suit par toute sa longueur, arrivant sur le vingtième lot du deuxième rang de Brompton, et passant de là, à peu près en ligne droite, au lot vingt-sept du premier rang de Melbourne, un peu au-delà duquel il débouche sur la rivière au Saumon, sortant du lac de Brompton, sur la ligne entre les premier et deux-

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

ième rangs de Melbourne : de là il suit les bords de la rivière jusqu'à ce qu'il atteigne la ligne entre le quatrième et le cinquième rang, d'où il court sur la rivière Saint-François, la traversant sur le vingt-unième lot, à l'extrémité supérieure d'une île située à une lieue au-dessus du village de Melbourne, accompagné, dans toute la distance, du côté du nord-ouest, par le banc de quartzite chloritique. En entant dans Shipton, sur le sixième lot du quinzième rang, il conserve une direction qui traverse les lignes de lots, en faisant avec elles un petit angle, et l'on en voit quelques indices sur le dixième lot du septième rang, du côté du nord-ouest du Pinnacle de Shipton. Cette montagne est composée d'un conglomérat grossier, dans lequel les orbicules, dont quelques-uns ont trois pouces de diamètre, paraissent être altérés, ou avoir passé aux différentes qualités de roches rencontrées en divers endroits. Quelques-unes de ces roches consistent en quartzite corné, et d'autres en un mélange de la même roche et de cristaux de diallage empâtés. Dans cette partie de la roche qui constitue la pâte, on y trouve mêlé beaucoup de chlorite et d'épidote, en taches et lambeaux : on rencontre des orbicules et fragmens de jaspé rouge plus ou moins parfait, (dont quelques-uns résistent au couteau), et même des lambeaux de la même matière, dans le cours de la roche. Il y a une bande régulière de jaspé du côté du sud-est de la montagne, qui est une ride étroite, ainsi que de quartzite corné, au nord-ouest, outre le conglomérat et la serpentine, tandis que le banc quartziteux ci-devant mentionné se trouve encore plus au nord-ouest. La ride orbiculaire se continue dans une étroite chaîne de collines, au nord-est du Pinnacle, au nord-ouest duquel, et à la distance d'environ 400 verges, se rencontre le banc de serpentine, sur le huitième lot du quatrième rang du township. La serpentine gagne de là Nicolet-Ouest, ou le lac Richmond, sur le lot vingt-sept du dixième rang de Tingwick, où elle est représentée par une roche diallagique presque sans mélange, et son cours, à peu près vers l'Est, se dirige vers la montagne de Ham. Elle n'a pas encore été suivie entre le lac Richmond et cette montagne, mais elle doit en atteindre le flanc septentrional, probablement après avoir suivi un cours en zig-zag, en conséquence d'influences perturbatrices, car on la rencontre de nouveau au débouché du lac Nicolet de l'Est, et la montagne de Ham, qui en est éloignée d'une lieue, se compose principalement de quartzite corné, étant une répétition de la montagne d'Orford, presque à tous égards, si ce n'est qu'elle est peut-être un peu plus haute. A partir du débouché du lac Nicolet de l'Est, le cours de la serpentine se remet au nord-est, et elle a été suivie parmi les îles du lac, jusqu'à l'extrémité supérieure, où elle traverse le chemin de Québec. De là elle atteint l'Étang des Sauvages, et un autre petit lac, au nord-est, courant entre les deux, sur la borne sud-est de Wolfelawn, qu'elle longe de près jusqu'à la ligne continue d'Ireland, gagnant sur celle-ci la colline Caribou, sur le lac Noir, dans le cinquième rang du township. Elle n'a pas été suivie de ce point à travers Thetford, Broughton et Tring; mais elle a été rencontrée de nouveau sur la rivière appelée le Bras, environ une demi-lieue au-dessous du point où cette rivière traverse la borne du nord-est du dernier des townships qui viennent d'être mentionnés, environ un mille au-dessus du Grand Rapide, et encore à ce rapide. De là elle traverse la Chaudière, et gagne la chute d'en bas de la rivière Guillaume, qu'elle traverse. Elle est rencontrée de nouveau près de la ligne du nord-ouest de la seigneurie, à environ deux milles de la ligne sud-ouest de Cranbourne; et traversant l'angle oriental de la seigneurie de Saint-Joseph, elle entre dans Cranbourne, dans le second rang, et n'a pas été suivie plus loin.

En suivant ainsi le cours de la serpentine et des roches qui lui sont associées, l'espace de 135 milles, on reconnaîtra que lorsqu'elles atteignent le voisinage

de la montagne de Ham, qui est à deux milles des quartzites talco-chloritiques de l'établissement de Rice, elles ont la même liaison avec ces roches, quo dans les environs de la montagne d'Owl Head, non loin de notre point de départ sur la ligne de la province, et que les deux positions sont aux extrémités opposées d'une aire brusquement sub-elliptique dans la stratification, bornée par la serpentine, d'un côté, et par la zone des montagnes de Stoke, de l'autre, et à environ soixante-cinq milles l'une de l'autre. La plus grande mesure transversale de l'aire, depuis la route Gosford, où elle entre dans le township de Dudswell, jusqu'à la vallée anticlinale de Melbourne et Danville, près du Pinnacle de Shipton, excède un peu vingt-cinq milles. Des schistes argileux à surfaces luisantes (à en juger par une coupe que fournit la rivière Saint-François) paraissent occuper principalement l'intérieur, mais des ondulations, dont au moins deux considérables sont connues, émanent des rides parallèles des roches des montagnes de Stoke, en plusieurs endroits. La partie supérieure du lac Memphramagog, qui repose dans le bassin fossilifère de l'Est dont il a été parlé, court à peu près sur le grand axe de la sub-ellipse, mais les faits constatés dans l'aire générale sont encore trop peu nombreux pour me permettre d'en décrire la forme géologique avec précision.

On observera aussi que dans Shipton, le banc de serpentine paraît occuper la même position stratigraphique, du côté du sud-est de l'axe anticlinale, que la bande supérieure de dolomie occupe, du côté du nord-ouest : chacune de ces roches a au-dessus d'elle une zone de quartzite, et au-dessous de ces zones, dans Melbourne, il y a une autre bande de dolomie, d'un côté, tandis que, de l'autre, on a observé du talc ollaire, et de la serpentine en deux endroits, dans une position analogue, et de la pierre à aiguiser succède à l'une et à l'autre, suivie par les ardoises ou schistes et calcaires noirs et gris-foncé. Au-dessus de la dolomie supérieure il y a des quartzites chloritiques et épidotiques, et il en est de même au-dessus de la serpentine supérieure. Dans le dernier pourtant, les quartzites sont grossiers et ils sont accompagnés d'ardoises rouges jaspées. Les ardoises rouges sont néanmoins titanifères, et ainsi en est-il du peroxyde de fer de la dolomie associée avec les ardoises chloritiques et épidotiques de l'autre côté, en même temps que la dolomie et la serpentine contiennent l'une et l'autre du chrome. La plus grande proximité des bandes de dolomie et de serpentine, dans Shipton, ainsi comparées, est de deux milles et demi, et l'on observera que tandis que l'une peut être suivie au côté de l'Est de la vallée de Pottou, l'autre court au côté de l'Ouest de la vallée de Sutton, la distance entre elles, à ce point, atteignant quinze milles. Il paraîtrait suivre de là que l'axe anticlinale de Shipton se divise en deux branches, l'une courant sur la vallée de Pottou, et suivant cette notion, les schistes et calcaires noirâtres peuvent être suivis, en remontant un affluent de la rivière du Saumon, l'espace de huit à neuf milles, jusqu'au douzième lot du onzième rang de Brampton, se dirigeant vers l'angle du nord-est de Stukely et à la vallée de Pottou, au-delà.

On pourrait supposer que la montagne de Sutton, gisant ainsi entre deux axes anticlinaux qui courent en un seul, possède une forme synclinale : on a néanmoins observé que les couches maintenaient des plongemens, généralement sous des angles élevés, dans des directions opposées, à partir de l'axe de la montagne, avec beaucoup de constance sur les chemins de Sutton et Pottou, de Bromé et Bolton et de Stukely, que cet axe traverse ; et la probabilité de cette forme anticlinale est appuyée par un ou deux faits, qui ont lieu dans Ely, mais qui demandent un examen prolongé, indiquant qu'une autre bifurcation peut avoir lieu dans la distribution géographique des schistes noirâtres associés avec les calcaires inférieurs, vers le

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

troisième lot des rangs troisième et quatrième du township. La forme anticlinale de la montagne de Sutton paraîtrait mettre les deux zones orientales de dolomie, stéatite et serpentine de la vallée de Sutton, sous la forme d'un bassin, et elles se joindraient probablement au nord, à quelques milles au-delà des moulins de Stukely. Comme il y aurait un enfoncement entre l'axe de la montagne de Sutton et la vallée de Potton, on pourrait s'attendre que la serpentine du côté de l'ouest de la vallée serait répétée plus à l'ouest, mais il reste à déterminer définitivement si la roche calcaire-talcueuse chromifère mentionnée comme se rencontrant à environ deux milles et demi à l'ouest, pourra en indiquer la position.

Il paraîtrait ainsi que les dolomies et les serpentines aient à peu près la même position stratigraphique dans les roches du district, et la probabilité qu'elles passent l'une à l'autre, ou qu'elles sont à peu près associées, est corroborée par le fait, qu'on rencontre, vers la Chaudière, une zone dans laquelle les deux roches se rencontrent plus largement développées en combinaison que partout ailleurs. La largeur paraît être d'environ 400 verges, en quelques endroits, tandis qu'en d'autres, elle en atteint 700, dans lesquelles la dolomie et la serpentine prennent ensemble entre 50 et 100 verges, en quatre à sept bandes (dont quelques-unes sont probablement des répétitions,) la serpentine n'en formant jamais plus d'une; mais la serpentine seule occupe près de 100 verges, dans une localité, sans être du tout accompagnée de la dolomie. Les roches interposées sont généralement des talcschistes chloritiques d'un caractère quartzueux, souvent très épidotiques; le minerai de fer en quantité exploitable court avec la zone, en quelques endroits, et sur un point près de la zone, un filon de quartz de deux pieds, coïncidant aussi avec la direction, contient de beaux échantillons de cuivre bigarré. Cette zone magnésienne a été suivie, par intervalles, l'espace de vingt milles, d'un point sur la ligne de division des seigneuries de Saint-Giles et de Sainte-Marie, à environ une lieue de l'angle sud-est de cette dernière, au quatrième lot du troisième rang d'Inverness; dans sa position, elle paraît correspondre aux dolomies de Kingsley, du côté du nord de l'enfoncement de Shipton et de Kingsley; mais l'intervalle entre les localités (85 milles) est trop grand pour me permettre d'en parler avec certitude; si pourtant le cas était tel, on pourrait s'attendre à rencontrer une autre zone correspondante aux dolomies du côté du sud-est de la même forme synclinale.

On rencontre souvent des filons de quartz blanc courant avec la stratification parmi les schistes talco-chloritiques quartzueux et les schistes talco-argileux: de petites quantités de pyrites de cuivre ont été trouvées dans deux ou trois, et des traces d'or et d'argent dans un, aux environs de Sherbrooke.

Pour retourner à la ligne générale de section, la formation calcaire qui a été mentionnée comme succédant à la zone quartzueuse talco-chloritique de la baie de l'Est de Memphramagog et du lac Massaouippi, occupe une largeur de près de vingt milles, et elle consiste en calcaires cristallins micaoés interstratifiés avec des micaschistes à grains fins et à gros grains. Le calcaire est beaucoup plus abondant dans la première lieue de la distance que dans le reste, et dans cette lieue, il est ordinairement d'une couleur grise-noirâtre, approchant souvent d'un noir torse terreux: ces lits noirs sont fréquemment séparés par des lamines de schiste noir calcaire-carbonacé d'une consistance tendre et fragile, à éclat satiné dans les cassures récentes, résultat probable de très-fines paillettes de mica. Le calcaire noir passe, à l'air, au brun foncé, et le schiste au noir-brunâtre, et il arrive souvent qu'une épaisseur considérable de l'extérieur, allant quelquefois à six pouces ou à un pied, conserve une cohésion lâche dans

un état de désagrégation. Le calcaire gris est d'une qualité un peu plus durable, et l'on en trouve des affleurements, déployant à la fois une épaisseur de 300 pieds de couches agrégées. En quelques endroits, la couleur de la roche passe, dans certains lits, du gris clair au blanc-jaunâtre, ou crème, uniforme: les lits de cette couleur semblent être plus compactes que les autres généralement, et quelques-uns d'eux, si la présence de minces lambeaux membranoux de ce qui paraît être du talc, de même couleur, ne détérioraient pas la pierre, pourraient probablement donner d'excellent marbre. Dans d'autres endroits, des masses cristallines considérables de la roche offrent une apparence rubanée, les couleurs, grise et blanche, courant dans la direction de la stratification, et dans ces cas, la roche a l'air d'être fissile dans la direction des couleurs, en conséquence de la présence du mica entre les strates. Le calcaire blanc, rubané, ou gris-clair, n'est pas aussi sujet à être décoloré ou désagrégé, par les influences atmosphériques, que le noir, qui contient ordinairement une quantité considérable de pyrite de fer disséminée par la masse, en cubes isolés de différentes dimensions, jusqu'à un demi-pouce, souvent encaissés mincément dans du quartz blanc.

L'extrémité supérieure du lac Massaouippi fournit des exemples de couches noires: quelques-unes de couleur grise sont déployées dans le voisinage du pont de la rivière Burrows, sur le chemin de Stanstead et de Sherbrooke: la qualité rubanée, se voit à la pointe de Magoon, sur le lac Memphramagog, et les variétés blanches existent à Dudswell. Dans les deux dernières localités, on rencontre des restes organiques: dans la première, c'étaient des énerines, qu'on voyait clairement en relief sur les surfaces de la roche changées par le temps, et qu'on apercevait aussi dans les cassures nouvelles, nonobstant la condition altérée de la roche, qui est hautement cristalline et à grains fins, avec mica courant, comme il a déjà été dit, dans des plans parallèles. Les sections des têtes en crinites deviennent visibles par la circonstance qu'elles présentent des anneaux ovoïdes polis, résultant d'un clivage oblique à la direction des têtes, lesquels anneaux sont entourés par un calcaire à grains fins, et déploient, au centre, un point de la même texture fine. A Dudswell, outre les couronnes encrinées et les disques, il y a une grande abondance de coraux: ils existent principalement dans les lits gris-clair, et ils attirent les regards par les lambeaux blancs qu'ils présentent empâtés dans la couleur grise. Toute la roche est très cristalline; mais les coraux paraissent être à grains plus fins, et plus également distribués que dans la pâte qui les enveloppe, et sans mica; et sur les surfaces changées par le temps, leur structure est souvent parfaitement reconnaissable par les lignes profondément creusées, courant sur les murailles et les divisions des cellules, des colonnes et des strates concentriques. Les genres semblent être *Cyathophyllum*, *Porites* et *Favosites*: une espèce de *Favosites* se trouve quelquefois dans la direction des colonnes, et il n'y a aucune difficulté à déterminer que c'est la *F. gotlandica*. De très beaux spécimens de ce corail ont été trouvés dans les calcaires de la traversée de Potton et de Georgeville. Sur la rivière de la Famine, la roche n'est pas aussi cristalline, et parmi les fossiles sont la *Favosites gotlandica*, le *Cyathophyllum cespitosum*, et l'*Atrypa affinis*. Dans toutes les localités mentionnées, les fossiles se trouvent dans ce qu'on conçoit être la partie inférieure de la formation calcaire, qui est celle du nord-ouest.

Le micaschiste qui est interposé dans la partie plus calcaire de la formation, est ordinairement d'une qualité tendre et compacte, ressemblant au schiste argileux, avec l'addition du mica; mais dans les dix-sept milles qui suivent, tandis que les couches calcaires deviennent moins fréquentes, le micaschiste devient plus

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

dur et plus quartzeux, et il règne finalement des bancs épais de ce caractère. La couleur ordinaire des couches est le gris : les calcaires sont quelquefois d'un gris très foncé, et ils sont souvent siliceux : ils brunissent presque tous à l'air, et offrent ordinairement une épaisse enveloppe désagrégée, et leurs ruines constituent une portion considérable du sol. Parmi les micaschistes compactes, on rencontre quelquefois des lits noirs à surfaces ondoyées, déployant de la chiastolite dans quelques fractures traversantes. Toute la formation est très pyriteuse, des cubes isolés de sulfure de fer étant abondamment disséminés dans toutes les couches, calcaires, micacées, argileuses et quartzes. Les couches sont beaucoup affectées par de grandes ondulations et de petites corrugations, sans le moindre doute ; mais dans le plus grand nombre des cas, le plongement observé paraissait au nord-ouest, sous de grands angles d'inclinaison.

Dans le reste de la section, jusqu'à Canaan, qui peut occuper l'espace de trois lieues, on n'observe point de couches calcaires : les micaschistes prédominent en bancs noirs et gris alternativement, les noirs contenant plus de mica, les blancs, plus de quartz. Des bancs de quartzite grisâtre ou blanchâtre passant, à l'air, au jaune d'ochre, sont interposés dans les schistes, environ une lieue plus loin sur la ligne, y constituant la crête d'une colline ; et dans le voisinage immédiat de Canaan, quelques-unes des couches offrent une grande quantité d'amphibole noire cristallisée, et de petits grenats enveloppés : des cubes de pyrite de fer se rencontrent dans toutes les couches. Le plongement dominant paraît être au nord-ouest, bien qu'il y eût probablement plusieurs ondulations, et toute la formation donne une contrée raboteuse, et paraît constituer une chaîne de collines qui donne naissance à une partie des affluens du haut des rivières Connecticut et Chaudière.

Les deux formations qui occupent l'espace compris entre la Massaouippi et Canaan sont, dans plusieurs parties, pénétrées par des masses considérables d'un beau granite, consistant en quartz et feldspath blancs, et mica noir, mêlé avec épargne, mais très uniformément, et la nature intrusive de ces masses est clairement déployée par les digues granitiques qui en partent pour courir dans toutes les directions. Une des plus grandes masses, mesurant environ six milles en superficie, se rencontre entre les plaines de Stanstead et le lac Memphramagog, occupant les lots No. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, des 4ème, 5ème et 6ème rang, et partie du 7ème, du township : elle paraît déplacer les couches calcaires qu'elle pénètre, dont le plongement part du granite, d'après ce qu'on a observé, en différents endroits. Sur le cinquième lot du cinquième rang, du côté de l'Est du chemin, à une petite distance du bord du noyau granitique, un grand nombre de digues de la même qualité, quelques-unes de deux, et d'autres de trois pieds de largeur, courant en une multitude de ramifications irrégulières (qui sont de différentes largeurs, jusqu'à celle d'un huitième de pouce seulement, et lient le tout ensemble,) se montrent au jour, coupant les bordures des couches calcaires, amenées à une surface horizontale ; et sur la face d'un escarpement, qui s'élève du noyau granitique jusqu'à cette surface, une grande digue, qui probablement se compose en totalité de ramifications, peut être suivie vers sa source. Des masses intrusives de la même qualité de granite ont été observées au côté du sud de Barnston et Barford, et plus au nord, dans Hereford, en six différentes localités, sans parler de plusieurs digues de quelques pieds de largeur, qui ont été suivies à de courtes distances ; mais dans le voisinage immédiat des plaines de Stanstead, il y a une digue granitique de soixante-dix à cent pieds de largeur, qui a été suivie, l'espace de près de quatre milles, du quatrième lot du neuvième rang au côté du nord du treizième lot de l'onzième rang du

township. Elle paraissait couper les couches dans la direction de la stratification, qui court nord, un peu à son orient, et elle était traversée et rompue par des failles, ou dislocations transversales, en deux endroits, dans chacune desquelles elle était poussée à l'Est, en regardant le nord, plus de 600 verges. La direction de ces grandes dislocations se portait sur la grande faille d'exhaussement de la montagne appelée Owl's Head, dont elles sont probablement une continuation, et jointes aux noyaux et digues de granite intrusif, avec l'attitude relevée et renversée et la condition contournée des couches, elles servent à démontrer les violentes perturbations que les roches de la contrée ont éprouvées, à différentes époques.

Les faits qui ont été détaillés pour faire connaître la structure des montagnes Vertes, dans leur prolongement en Canada, sembleraient devoir faire regarder les grès plombagineux et les ardoises rouges titanifères du rang Séraphine de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, qui sont à une demi-lieue du calcaire de Trenton de ce voisinage, comme les équivalens de ceux de Granby ; et ces roches, avec leurs bandes calcaréo-chloritiques chromifères, comme les équivalens des dolomies et quartzites chloritiques de Kingsey, Shipton et Sutton, et ces dernières, comme les équivalens de la serpentine et du quartzite de Potton ; d'où il suivrait que la totalité des roches des montagnes Vertes, y compris celles qui renferment des filons quartzeux aurifères, appartiennent au groupe de la rivière d'Hudson, avec l'addition possible d'une partie des conglomérats de Shawagunk. Les fossiles de la formation micacéo-calcaire suivante du lac Memphramagog et des rivières Saint-François et de la Famine, sembleraient indiquer qu'elle est probablement d'un âge qui n'est pas antérieur à celui du calcaire de Niagara, ou tout au plus, du groupe de Clinton qui lui est sous-jacent, ou, pour nous servir de termes plus déterminés, qu'elle est de la série Silurienne supérieure, dont le groupe de Clinton paraît être regardé présentement comme la base américaine ; et cette séquence s'accorderait avec celle qui est déployée dans le grand bassin des Apalaches, dans son plus grand rapprochement de la chaîne des montagnes Vertes, dans la vallée de l'Hudson. Une formation calcaire très complètement fournie des restes de la Silurienne supérieure a déjà été mentionnée dans des Rapports précédents, comme se rencontrant dans Gaspé, par intervalles, depuis l'extrémité méridionale de ce district jusqu'au lac Matapédia, distance d'environ 150 milles. Le caractère géographique des 220 milles intermédiaires, la grande similitude dans la condition métamorphique des monts Notre-Dame et des montagnes Vertes, et le cours continu des roches reconnues du groupe de la rivière d'Hudson, depuis le lac Champlain, le long de la rive méridionale du Saint-Laurent, jusqu'au cap Desrosiers, rendent probable la supposition que les localités des roches siluriennes supérieures se trouveront en connexion d'affleurement continue à peu près direct ; et comme les roches micacéo-calcaires de Memphramagog ont été suivies de là, à ce que je crois, par le professeur Adams, géologue d'Etat de Vermont, le long du flanc oriental des montagnes Vertes, jusqu'à la borne méridionale de l'Etat, près d'Halifax, d'où elles entrent dans le Massachusetts, il semble probable que le groupe silurien supérieur se trouvera ainsi continu, l'espace peut-être de plus de 700 milles. Dans Gaspé, la formation arénacée succède à la silurienne supérieure, dont les conditions paraissent ressembler à celles du groupe de Chemung et du Portage, de New-York, y compris probablement le grès rouge ancien ; et comme dans Gaspé, cette formation se trouve posséder une puissance de 7000 pieds, et qu'elle ne se termine pas, dans son développement américain occidental, avant d'avoir atteint les bords du Mississipi, il est assez raisonnable de s'attendre à la voir suivre la zone silurienne supérieure, dans son cours au sud-ouest, à partir de l'extrémité orientale de Gaspé ; et déployer

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

une figure remarquable, dans une condition altérée ou inaltérée, entre cette extrémité et les aires carbonifères de l'Amérique de l'Est, à l'une desquelles appartient le Nouveau-Brunswick, tandis qu'une autre se rencontre dans l'Etat de Rhode Island, et à l'état métamorphique dans le Massachusetts. Si les micaschistes qui se trouvent au sud-est des roches micacéo-calcaires sur la ligne de section, font partie des grès de Gaspé dans une condition altérée, c'est ce qu'on ne pourra que conjecturer, avant un examen prolongé.

MATIÈRES SUSCEPTIBLES D'APPLICATION ÉCONOMIQUE.

Dans l'ébauche qui a été donnée des roches qui caractérisent le district que nous décrivons, il a été parlé incidemment de divers minéraux utiles. Ces minéraux méritent une attention plus particulière, et il y en a d'autres de quelque importance associées avec les dépôts plus lâches de la surface qui demandent à être indiqués. Les différentes substances susceptibles d'être employées à des fins utiles sont des oxydes de fer magnétique et oligiste, des minerais de fer limoneux et d'ochre ferrugineuse, le fer chromique, le minerai de manganèse limoneux, le minerai de cuivre, l'or, le granite et autres espèces de roches de valeur comme pierre à bâtir, à meules et à aiguiser, l'ardoise pour couverture de toits, la serpentine, la stéatite, la giobertite, la dolomite et le calcaire commun, l'argile propre à la manufacture de la brique et de la poterie commune, et la marne coquillière.

Oxyde de fer magnétique et oligiste.

Les localités dans lesquelles ces minerais de fer ont été observés en plus grande quantité, étaient dans les townships de Sutton et de Brome, et ils se rencontrent principalement dans le voisinage des deux zones dolomitiques qui occupent les deux côtés de la rive gisant à l'ouest de la vallée qui a été décrite comme courant de l'un des townships à l'autre, dans la totalité desquels les minerais sont presque tous plus ou moins titanifères, quelquefois à un haut degré. Les gravités spécifiques des minerais paraissent souvent, en conséquence, disproportionnées à leurs produits en fer métallique; les gravités spécifiques des différentes variétés de fer titané (ou d'ilménite) étant aussi grandes, ou plus grandes que celle du peroxyde pur de fer; et en conséquence de la présence de différentes variétés d'ilménite, ou de leur mélange inégal dans les minerais, il arrive quelquefois qu'un minerai léger donne plus par cent de fer métallique qu'un minerai pesant. Les produits de plusieurs des couches se trouveront trop faibles pour être applicables à des fins économiques; mais le minerai étant mêlé inégalement avec la chlorite, des échantillons différents tirés de la même couche donnent parfois des résultats très différents, et lorsqu'on éprouve les couches dans la vue de les exploiter, on doit avoir grand soin d'en faire un essai effectif, par des distances considérables sur la direction.

La localité la plus méridionale, dont il m'a été donné connaissance, est sur le lot quarante-cinq de Saint-Armand Est, occupé par M. A. L. Arms, et qui est le lot qui touche à Sutton, dans l'angle sud-est du township premièrement nommé: le lit est sur la moitié occidentale du lot, où l'on a observé une exposition de cinq pieds de sa largeur; mais comme il courait sur le sol superficiel, de chaque côté, et que les couches qui limitent immédiatement sa largeur n'étaient pas visibles, son épaisseur totale peut être beaucoup plus grande: la roche du voisinage est une ardoise chloritique et épidotique: le plongement des couches est à l'Est, sous un angle de 84°, et il n'y a pas de doute que celui du lit ne soit le même. Le minerai est un peroxyde de fer à texture granulaire fine mêlé de

Appendice
(G.)

11 Avril.

chlorite, et les échantillons qui en ont été obtenus donnent une gravité spécifique de 4.44, avec un produit de 34.73 pour cent: la couche donnerait par conséquent 9.37 tonneaux de fer pur par brassée cube. Le lit a été suivi l'espace de trente pieds avant qu'il devînt couvert dans son cours, mais il y a peu à douter qu'il ne continue à suivre la stratification jusqu'à une distance considérable.

Il y a un grand déploiement de la même espèce de minerai sur le septième lot du neuvième rang de Sutton, appartenant à M. David Farnsworth, mais il varie considérablement dans le tant par cent de fer pur dans différents lits, ou différentes parties du même lit, en conséquence d'un plus ou moins grand mélange de chlorite. Un affleurement d'un lit de cinq pieds, qui se rencontre à environ 250 verges de l'extrémité méridionale du lot, du côté du sud-ouest, renferme une si grande quantité de chlorite, que son produit en fer métallique n'excède pas 15.90 pour cent; mais à environ 100 verges plus au nord, dans le cours du lit, son produit semble avoir augmenté. A environ 100 verges de cette exposition, on en rencontre une autre, qui est peut-être une répétition du même lit, présentant le couronnement d'un pli ou d'une arche aiguë, qui mesure la largeur de quinze pieds, et quinze pieds plus loin à l'ouest, il y a un autre pli aigu déployant dix-huit pieds: environ trente verges encore plus à l'ouest, il y a un troisième pli qui, avec ce qu'on peut regarder comme deux dislocations, d'abord d'un haussement et ensuite un abaissement, avec un pli synclinal entre elles, tient le lit à la surface, par une largeur de cinquante-sept pieds, avant qu'il offre un affleurement final. Que les trois arches anticlinales appartiennent à la même couche, c'est ce qui paraît probable: deux d'entre elles sont si aiguës, qu'elles amènent presque la partie inférieure de la couche sur elle-même, et l'on peut en conséquence regarder l'épaisseur réelle comme d'environ huit pieds. Le produit du minerai est de 27.53 pour cent, la pesanteur spécifique, 3.90, donnant 6.53 tonneaux de métal pur par brassée cube.

Dans l'angle du sud-est du lot suivant, qui est le sixième du même rang, et appartient à M. B. Mudgett, il y a un autre affleurement du minerai, à un peu plus de cent verges du minerai du lot précédent, dont il peut n'être qu'une répétition: de la même manière que précédemment, il représente un pli anticlinal, mais donnant une arche moins aiguë, qui mesure trente pieds: l'épaisseur du lit est d'environ sept pieds, et le minerai est à peu près de la même qualité que précédemment. Dans l'angle sud-ouest du même lot, et tout près de la ligne qui le sépare du cinquième, il y a un autre affleurement d'un minerai semblable, offrant une couche de six pieds, dont le produit est de 25.86 pour cent, et la pesanteur de 4.13, donnant 5.99 tonneaux de fer pur par brassée cube. Le produit moyen de ces deux lots Nos. 6 et 7, provenant d'un échantillon mélangé, pesant entre quarante et cinquante livres, est de 22.98 pour cent, avec une gravité spécifique de 3.13, faisant 4.37 tonneaux de fer pur par brassée cube, produit trop faible probablement pour rendre le minerai profitablement exploitable.

Sur le lot suivant, le cinquième du même rang, appartenant à la compagnie des terres de l'Amérique Britannique, à quelques verges seulement du lit de six pieds mentionné ci-dessus, paraît au jour presque verticalement, un roc poli du minerai, de vingt pieds de largeur, et quinze de hauteur. Le minerai de toutes les localités qui viennent d'être décrites est d'un caractère laminaire ou schisteux, et comme il a déjà été dit, se fend souvent en plaques courbées offrant des corrugations; et dans le rocher en question, les lamines présentent, par toute la face, un agrégat très compliqué et fantastique de contorsions, mais serrées les unes

Appendice
(G.)

11 Avril

contre les autres, dans une coupe transversale si douce et si polie, qu'il n'était pas possible de constater s'il y avait tendance à séparation dans les lignes de dépôt supposé : on observa quelques joints parallèles, indépendants de ces lignes, mais donnant des plaques épaisses. Les échantillons tirés de la localité donnent un produit de 48.60 pour cent de fer pur, et la gravité spécifique étant de 4.17, le résultat serait de 12.32 tonneaux de métal par brassée cube ; quantité qui rendrait le minerai exploitable pour des fins économiques. Le minerai est très faiblement magnétique.

Sur le quatrième lot du même rang, à environ cinquante verges au sud-est de la zone occidentale de dolomie, il y a de nouvelles indications d'un minerai semblable, dont un lit d'un ou deux pieds a été rencontré dans une ardoise chloritique ; le produit est de 22.98 pour cent : sa pesanteur spécifique, de 3.46, donnant 4.83 tonneaux de fer métallique par brassée cube. Le lit minéral et le calcaire, dont il a été vu une bande de neuf verges de largeur, sont coupés par une faille transversale courant nord-ouest et sud-est, et poussés à cinquante verges au nord-ouest, au côté du sud-est de la faille. Dans le cours de la faille, environ trente verges au sud-est du calcaire, se déploie une masse de granite intrusif de forme ovale ou losangée, mesurant vingt verges dans la direction de la faille, et dix transversalement : elle se compose de quartz et feldspath ferrugineux, avec mica noir.

On a trouvé dans ce rang du minerai de fer associé aussi avec la zone orientale de calcaire magnésien, là où elle traverse la partie méridionale de la moitié septentrionale du neuvième lot, propriété de M. Oramel Stutson. Dans l'espace de 100 verges sont incluses trois bandes de calcaire, dont celle de l'Est est large de douze verges, dans un endroit, et paraît l'être de trente-deux, dans un autre. Du côté de l'Est, la largeur de quatre verges devient pesamment chargée de petits cristaux d'oxyde de fer magnétique, constituant dans un grand amas d'échantillons tirés du lit, jusqu'à 55.16, pour cent de la masse, en faisant un minerai dont le produit serait de 38.67 pour cent de fer métallique. Du côté de l'ouest de la division de la dolomie, il y a un lit irrégulier de peroxyde de fer, de la largeur d'un pied.

Dans le dixième rang, on rencontre deux lits de minerai de fer oligiste ; l'un était dans l'angle du nord-est du septième lot, et sa largeur exposée était d'un pied : le produit en fer métallique d'un échantillon du lit est de 19.07 pour cent ; un échantillon plus grand donna 39.06, pour cent ; la gravité spécifique du dernier est de 3.86, donnant 9.17 tonneaux de fer métallique par brassée cube. L'autre lit était au coin du nord-est du huitième lot, appartenant à M. A. Smith. L'épaisseur est de sept pieds, et le produit d'un échantillon, de 19.42 pour cent ; celui d'un plus grand, supposé plus approchant de la richesse moyenne, est de 32.13 pour cent, ce qui, avec une pesanteur spécifique de 3.86, donnerait 7.54 tonneaux de fer métallique par brassée cube.

Dans l'onzième rang, qui est le plus septentrional du township, on a rencontré un lit du peroxyde au centre du neuvième lot, appartenant à M. L. H. Smith : un échantillon produit 21.78 pour cent, un autre, 39.90 ; le dernier, avec une gravité spécifique de 3.96, donnerait 9.61 tonneaux de fer métallique par brassée cube. Sur le septième lot, vers l'extrémité du sud, on a vu un autre affleurement, mais l'épaisseur du lit n'a pas été constatée exactement : le produit du minerai est de 28.63 pour cent, la pesanteur spécifique, de 3.79 ; ce qui donnerait 6.60 tonneaux de fer métallique par brassée cube.

Dans une position correspondante avec celle de la localité mentionnée en dernier lieu, non loin de la zone

occidentale de dolomie, avec laquelle le minerai a ici le même rapport qu'il paraît avoir dans les cinquième et sixième lots du neuvième rang de Sutton, on trouve du peroxyde de fer sur le premier lot du troisième rang du township de Brome, occupé par M. Reid Sweet. Il paraît y avoir trois expositions parallèles, qui toutes sont situées vers l'extrémité orientale du lot : la plus occidentale a environ cinq pieds de large, et elle est limitée, de chaque côté, par l'ardoise noire à surfaces luisantes. A environ 200 verges à l'Est de cette exposition, on voit une autre bande dont trois pieds affleurent ; mais là où une bande, qu'on suppose être la même, est exposée, à une courte distance au sud-ouest dans la direction, on a tiré, sur une largeur de dix-huit pieds, du minerai qui a été transporté à une distance de trente ou quarante milles, à la ville de Troy, du côté du sud de la ligne de la province, dans Vermont, et employé pour aider à la fonte de l'oxyde magnétique obtenu de la serpentine des environs. Encore plus à l'Est, et à environ trente verges de l'extrémité orientale du lot, se rencontre la troisième exposition parallèle. On en a aussi tiré du minerai pour la même fin que du lit précédent. La vraie largeur du lit est d'environ cinq pieds, mais elle présente le couronnement d'une arche anticlinale, qui la double, et lui donne une largeur apparente de dix pieds. Il se rencontre dans la courbure des fissures qui sont remplies par du quartz blanc, et des feuilletés minces et irréguliers de carbonate vert de cuivre doublent ces veines, en quelques endroits, ainsi que les autres joints du minerai. Les échantillons tirés de ces trois expositions n'ayant jamais atteint Montréal, il n'est pas en mon pouvoir d'en donner les produits.

Sur le deuxième lot du même rang du township, et probablement en continuation de quelque-une des expositions parallèles ci-dessus, se rencontre un lit de cinq pieds, qui donne un produit de 28.63 pour cent de fer métallique : sa pesanteur spécifique est de 4.53, et son produit net de 7.88 tonneaux par brassée cube. Le lit est coupé par des filons renfermant du quartz, une chlorite vert-noirâtre, avec du sphène blanc-jaunâtre, et il se rencontre de minces lambeaux de carbonate vert de cuivre en des points des murailles de ces filons et dans d'étroites fissures ou jointures dont les faces sont en parties couvertes de minces lames de talc.

Sur le cinquième lot du quatrième rang, sur la propriété du lieutenant Budd, M. R., un peu au-dessous du pont constrait sur l'Yama-ka, après sa jonction avec le Spalding, et justement au-dessus de la chute qui se trouve en cet endroit, un lit de peroxyde traverse la rivière : il est large de huit pieds ; mais une bande d'ardoise chloritique d'environ un pied d'épaisseur court par son milieu, et des filets et lambeaux ou nodules de quartz sont associés avec le minerai. Ce minerai est d'une qualité improductive : son produit en fer métallique, dans les échantillons obtenus, est de 21.08 pour cent, et sa gravité spécifique, de 3.05, ne donnant que 4.16 tonneaux de fer par brassée cube.

Sur le sixième lot, et sur la ligne qui divise le troisième rang du quatrième, il y a, dans un lit de fer oligiste, une excavation d'où le minerai a été tiré et transporté à Troy pour la fin déjà mentionnée. L'excavation a dix pieds de largeur au travers des couches, mais le lit métallifère n'en paraît pas excéder trois ou quatre pieds. Le produit du minerai, d'après un échantillon, est de 54.60 pour cent : un échantillon plus grand, et probablement plus approchant du terme moyen, a donné 44.38 : sa pesanteur spécifique est de 4.29, et le lit donnerait 11.58 tonneaux par brassée cube. Dans une mince veine de quartz qui court avec le lit, et semble former un côté ou mur du minerai, on voit des taches de carbonate vert de cuivre avec des lamelles de talc : le lit minéral gît entre deux

Appendice
(G.)

11 Avril

Appendice
(G.)

11 Avril.

des bandes dolomitiques de la zone dolomitique de l'ouest, et l'une des bandes touche presque le minerai, du côté de l'ouest: il existe d'autres lits plus petits du minerai, à peu de distance, et qui se voient sur le chemin. La stratification est presque verticale, et ce qui suit est une coupe transversale de la totalité de la zone dolomitique, en allant de l'Est à l'ouest :

	Pieds.
Ardoise ou schiste chloritique.....	10
Minerai de fer, peroxyde.....	1
Calcaire dolomitique.....	18
Ardoise chloritique.....	90
Minerai de fer, peroxyde.....	1
Schistes chloritiques et argileux, à surfaces luisantes.....	230
Minerai de fer, peroxyde.....	3
Calcaire dolomitique.....	9
Schistes chloritiques et argileux, à surfaces luisantes.....	180
Minerai de fer, peroxyde.....	0½
Calcaire dolomitique.....	12
Minerai de fer, peroxyde.....	0½
Ardoise chloritique.....	10

565 pieds.

On rencontre une autre petite excavation dans une couche de peroxyde sur le quatrième lot du cinquième rang, propriété de M. Samuel Shepherd: elle est près de l'extrémité occidentale du lot, au milieu de sa largeur. Il a aussi été transporté à Troy du minerai tiré de cette couche. L'excavation, qui a environ douze pieds de profondeur, montre que la roche de chaque côté est un schiste chloritique: le minerai, dont la structure est micacée, gît en un lit feuilleté de cinq pieds d'épaisseur, avec minces divisions et lambeaux de quartz à texture grenue fine et chloritique, courant dans la direction des lamines ou feuilletés. Le produit net du minerai en fer métallique est de 30.97 pour cent: la gravité spécifique est de 3.42; ce qui donnerait 6.44 tonneaux de fer pour chaque brassée cube: mais l'irrégularité de la distribution du minerai dans les lamines doit faire douter que l'échantillon essayé donne un produit moyen. Sur le cinquième lot du même rang, propriété de M. Miller, aussi près de l'extrémité occidentale, on a observé un lit de la même espèce de minerai, dont deux pieds paraissent au jour: comme il était couvert par les racines d'un grand arbre, il ne fut pas possible, sans un délai plus long que l'occasion ne l'autorisait, d'en constater pleinement l'épaisseur; mais il n'est pas improbable que le lit ne soit une continuation du précédent. Le produit du minerai est de 37.91 pour cent; la pesanteur spécifique, de 4.41, et le lit donnerait 10.16 tonneaux de fer par brassée cube.

On remarquera que toutes les localités qui ont été mentionnées se rencontrent entre les zones dolomitiques du côté de l'ouest de l'axe anticlinal qu'on suppose courir par Brome et Sutton: les roches qui leur correspondent, du côté de l'Est, courant par un district encore en plus grande partie couvert par ses forêts primitives, n'ont pas été examinées avec autant de diligence, à la recherche des minerais, et il ne m'en a été mentionné aucune localité par aucun des habitans du voisinage.

Sur le quinzième lot de Saint-Armand Ouest, propriété de M. Johnson Smith, du côté de l'ouest du Pinnacle, on a rencontré de très beaux échantillons d'un fer oligiste à peu près pur, à structure schistoïde: ils se présentaient pourtant dans un filon transversal, combinés avec du quartz, coupant l'ardoise chloritique, qui, en quelques parties, était d'une qualité très quartzreuse, offrant le caractère d'un conglomérat à menus éléments, et ils étaient associés avec des schistes noirs argileux, à surfaces luisantes; le minerai paraissait constituer un amas dans le filon, et quoiqu'épais de quatorze pouces, en une partie, il se terminait à rien, des deux côtés, à une courte distance, et ne paraissait pas promettre assez pour être exploité avec profit. Je fus informé qu'on trouvait du minerai sur le ving-

Appendice
(G.)

11 Avril.

tième, ou le vingt-unième lot du premier rang de Sutton, mais il ne m'en a été montré aucun échantillon, et la localité n'a pas été visitée, faute de guide.

On rencontra du minerai de fer magnétique sur le second lot du quatrième rang de Bolton, à environ deux milles à l'est de la serpentine de l'Étang d'Orford, sur le chemin qui conduit au débouché du lac Mamphramagog: il consiste en une collection de très petits cristaux octaédriques, abondamment disséminés dans une pâte chloritique à grains fins, d'une couleur vert foncé ou presque noire, renfermant des nodules du calcaire spathique. Il paraît y avoir quelque confusion dans la stratification, immédiatement auprès du minerai, la masse la plus remarquable étant une brèche de schiste chloritique et de calcaire, et le minerai semble se rencontrer en amas embrouillés dans la brèche: un des amas, qui avait été exploité à la profondeur de quatre pieds, et qui paraissait en avoir trois de largeur, ne put pas être suivi à une grande distance; mais je fus informé qu'on avait observé un minerai semblable sur l'Étang de l'ouest de la rivière aux Cerises, dans le voisinage du vingt-unième, ou du vingt-deuxième lot du quinzième rang d'Orford, position qui serait dans le cours général de la stratification, et près de laquelle on rencontre un calcaire du même caractère que celui qui l'accompagne, dans Bolton: des échantillons provenant de la localité de Bolton donnent 37.79 pour cent de fer métallique; et la pesanteur spécifique est de 3.22; de sorte que le produit net par brassée cube serait de 7 tonneaux.

On a aussi trouvé de l'oxyde magnétique dans le township de Leeds, sur le second lot du dixième rang, propriété de M. Allan: il se présentait en grands blocs angulaires lâches (dont quelques-uns pesaient depuis cinq jusqu'à dix quintaux), près de la bande de serpentine qui a été mentionnée comme associée, dans ce voisinage, avec le calcaire dolomitique. Bien que la couche d'où ces blocs étaient provenus soit demeurée inconnue, il est très probable qu'elle n'était pas éloignée de ce point; et j'ai été informé que depuis mon retour de l'endroit, on avait rencontré un lit de minerai (qu'on dit être du peroxyde), dans le voisinage du cours de la zone de serpentine et de dolomite associées, sur le quatrième lot du deuxième rang d'Inverness, occupé par M. George, où les roches dans lesquelles il se rencontre sont des ardoises chloritiques et des talcschistes argileux. Le minerai magnétique de Leeds donne 47.10 pour cent de fer métallique.

Une autre localité, où l'oxyde magnétique a été observé en quantité exploitable, était dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, à environ dix-sept lieues de Québec, sur la Chaudière: la position du minerai est près de la borne nord-ouest de la seigneurie, à environ deux milles de la limite sud-ouest du township de Cranbourne, où il est encaissé dans un banc de serpentine dont le cours à travers la seigneurie a été décrit: la serpentine de couleur vert-noirâtre se voit des deux côtés de la couche, et de nouveau à son sud-est, à la distance de 200 verges transversalement à la direction, et la couche paraît avoir une largeur d'environ quarante-cinq pieds; mais bien que sa direction parût coïncider avec le cours général de la serpentine, qui, à ce point, était N. E., elle n'a pas été suivie, à une distance considérable, attendu qu'elle devenait couverte par le sol, l'herbage et les arbres de la forêt, à quelques verges du point où elle avait été vue d'abord. La limite de la couche minérale, de chaque côté, paraissait être à peu près verticale, et une pente dans la surface géographique la traverse, et expose une face d'environ neuf ou dix pieds de hauteur. Cette hauteur, avec deux pieds de plus, qu'on pourrait aisément gagner au moyen d'un court fossé creusé du terrain inférieur au pied du rocher, donnerait une quantité

exploitable d'environ deux brasses de hauteur sur environ quinze verges de largeur, où l'on pourrait travailler sans être dérangé par l'eau. Il a été constaté par M. Hunt que le minéral consiste en un mélange mécanique d'oxyde magnétique et d'ilménite. Après un lavage bien exécuté pour en séparer la matière terreuse, l'oxyde magnétique constitue environ les deux tiers du résidu, produisant 65.00 pour cent, et l'ilménite environ un tiers, avec un produit de 28.22 pour cent de fer métallique, de sorte que le produit de fer pur résultant de l'un et de l'autre serait de 50.72 pour cent : cependant, le produit du minéral, tel qu'il sort de la couche est de 34.72 pour cent; sa pesanteur spécifique est de 4.66, et une brasse cube donnerait 9.39 tonneaux de fer métallique. J'ignore si du minéral de fer contenant une si grande proportion de titane est appliqué quelque part dans la pratique à des fins industrielles, ou quel traitement par flux il faudrait lui faire subir pour le rendre exploitable; mais il serait à propos que ceux qui désirent tourner à profit ces espèces de minéral, s'occupassent du sujet, et le fissent passer d'abord par le creuset de l'expérience.

Minéral de fer limoneux et Ochre de fer.

Des échantillons de minéral de fer limoneux ont été obtenus de deux localités, qu'on dit être de quelque importance, l'une dans le township de Stanbridge, et l'autre dans celui de Simpson, mais ni l'une ni l'autre n'ont été visitées. Le minéral a été observé dans d'autres localités, mais le dépôt n'a pas paru être dans aucune d'elles d'une étendue suffisante pour mériter attention. Il faut dire pourtant que ces localités sont sur le seizième lot du neuvième rang d'Ascot, sur le lot vingt-quatre du troisième rang de Stanstead, et dans la seigneurie de Lotbinière, à l'embouchure de la Grande-Rivière du Chêne. On a rencontré, dans un marais étroit, dans une vallée du quatrième lot du quatrième rang de Durham, un dépôt d'ochre de fer, dont la trace a été suivie à une distance de 150 verges : sur une largeur de dix verges, il avait une profondeur d'un à quatre pieds.

Fer chromique.

L'oxyde de chrome, tant seul que combiné avec les acides d'autres métaux, est d'un grand usage comme matière colorante, dans la teinture des indiennes et toiles peintes, pour la peinture de la poterie, de la fayence et de la porcelaine, dans la peinture en émail et à l'huile, et la teinture du verre, et, dans une des combinaisons, comme conservateur du bois; et dans le premier des arts mentionnés ci-dessus, l'acide de chrome peut être employé, au lieu de chlorure, pour décolorer les couleurs. En nature, le chrome se présente principalement combiné avec l'oxyde de fer, de sorte que le fer chromique est la source principale de la substance comme applicable à toutes ses fins. Ce minéral ressemble beaucoup au fer magnétique, excepté qu'il n'est pas magnétique, ou ne l'est que faiblement, et qu'au lieu d'une raie ou poussière noire, il en donne une brune; jusqu'à présent, il n'a été trouvé que dans les roches serpentineuses, ou ophiolitiques, et dolomitiques, soit en filons, soit en masses ou cristaux enveloppés, et les localités connues, où il a été rencontré en quantité assez considérable pour pouvoir être appliqué à des fins économiques, ne sont pas nombreuses : celles que mentionnent les minéralogistes sont les Montagnes Pelées, près de Baltimore, dans le Maryland, dans les Etats-Unis, et dans la continuation des roches qui constituent ces montagnes, dans la Pensylvanie et la Nouvelle Jersey; dans Must et Fetlar, deux des îles Schetland, au nord de l'Ecosse, et à Portsay, dans le Banffshire; dans le département du Var, en France; dans la Silésie et la Bohême; dans les monts Ouraliens, en Russie; dans ceux de Rorua, derrière Drontheim, en Norwège; et dans les

collines du Scharwarray, présidence de Madras, dans l'Inde. C'est néanmoins de Baltimore, de Drontheim et des îles de Schetland que la Grande-Bretagne tire son principal approvisionnement, et l'on peut dire que la quantité qui y en est consommée annuellement n'excède pas, quant à présent, 2000 tonneaux. La valeur du minéral est, comme de raison, proportionnée à la quantité d'oxyde de chrome qu'il contient, et qui paraît varier de 40 à 60 pour cent, mais la proportion moyenne peut être d'environ 45 pour cent, et avec ce produit net, il se vend, m'apprend-on, en temps ordinaires, £12 ou £13 le tonneau, dans les marchés de Londres, où les meilleurs échantillons se paient quelquefois £20 le tonneau.

J'apprends que le professeur Adams, géologue d'Etat de Vermont, a découvert du minéral de chrome en quantité suffisante pour pouvoir être exploité avec profit, dans la serpentine de Jay, et dans celle des environs de Troy, qui sont des continuations des deux bancs de serpentine, déjà décrits comme se rencontrant en Canada, dans le township de Potton. Ayant moi-même trouvé des morceaux détachés du minéral, dans le voisinage du lac Memphranagog, il y a six ou sept ans, je m'attendais à le rencontrer dans les roches des townships de l'Est; et quoiqu'on n'ait encore obtenu que d'une seule localité des échantillons de masses économiques en place, sa présence, dans un grand nombre d'endroits, en cristaux disséminés dans la serpentine, qui s'étend si considérablement dans cette partie de la province, et la découverte de blocs détachés du minéral, dont l'un est, comme il a été mentionné, du poids de six cents livres, laissent peu à douter qu'il ne puisse se trouver exploitable dans d'autres localités. La localité canadienne où l'on sait que le minéral se rencontre est le vingt-sixième lot du vingt-septième rang de Boston, où il a été découvert par M. Batchelder, de Troy, qui a subséquemment acheté le lot de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. D'après M. Batchelder, le lit est épais d'environ un pied, et tel qu'analysé par M. Hunt, le minéral donne 45.90 pour cent d'oxyde de chrome : le bloc de six cents livres donne 49.75 pour cent du même oxyde, et les dimensions de la masse indiquent qu'il doit provenir d'une couche d'au moins dix-huit pouces de largeur.

Manganèse Limoneux.

Plusieurs des oxydes de manganèse sont employés dans différents procédés industriels, mais le peroxyde du métal est le plus important, comme donnant facilement une grande quantité de gaz oxygène, et fournissant ainsi le moyen de former des agens de blanchiment, si indispensables dans les arts liés à la préparation et à la teinture des cotons et autres étoffes, ainsi qu'à la préparation des guenilles pour la fabrication du papier. Il y a deux formes dans lesquelles la grande masse du peroxyde se trouve dans la nature; le minéral gris de manganèse, ou le peroxyde anhydre, et le manganèse limoneux, qui est le peroxyde hydraté. Sir H. T. de la Bèche, dans son rapport géologique sur Cornwall, Devonshire et Somerset-Quest, en Angleterre, porte la valeur du manganèse tiré des deux premiers comtés, en 1837, à £40,000; mais l'exploitation du minéral anglais, qui, à ce que j'apprends, peut à peine être exploité à moins de £8 le tonneau, a été beaucoup diminuée dernièrement par des importations de pays étrangers, particulièrement d'Allemagne; la quantité qui en est importée présentement de pays étrangers dans le Royaume-Uni est d'environ 8,000 tonneaux annuellement, dont le prix moyen, en temps ordinaires, est d'environ £5 le tonneau. Le peroxyde anhydre est la substance la plus abondamment employée, et généralement la plus pure; elle se présente en filons; le manganèse limoneux contient ordinairement une quantité considérable d'oxyde de fer, de silice et d'autres matières impures;

Appendice
(G.)

11 Avril.

c'est un dépôt de marais, qui se trouve dans des situations semblables à celles qui fournissent le fer limoneux. La valeur du minerai dépend, comme de raison, de la quantité de peroxyde pur de manganèse qui y est contenue, et qui paraît varier de 30 à 70 pour cent environ; mais il ne m'a pas été possible d'apprendre autre chose, quant à la variation du prix à proportion de la quantité de peroxyde, si ce n'est que pour les différentes qualités des différentes espèces de minerai de manganèse, vendues sur le marché anglais, le prix a été de £2 à £8, le tonneau. Le manganèse limoneux qui a été rencontré dans les townships de l'Est, n'est pas de la meilleure qualité, ni de beaucoup d'importance, quant à la quantité et à la pureté, si ce n'est qu'il prouve l'existence de ce minerai dans le district, et la convenance des recherches qui pourraient être faites pour la découverte de dépôts plus purs. Le manganèse tant de filons que de marais, se trouve en différents endroits dans Vermont, et y est exploité avec profit, et il est tout-à-fait raisonnable de s'attendre à le trouver ainsi dans le prolongement des roches de Vermont en Canada.

Dans les townships de l'Est, le minerai limoneux a été rencontré dans trois localités. L'une sur le lot vingt-deux du douzième rang de Bolton, et une autre sur le lot vingt-quatre du quatrième rang de Stanstead, toutes deux sur des schistes argileux. Dans la première localité, le dépôt, dont l'épaisseur n'était pas de plus de trois à six pouces, reposait immédiatement sur le schiste, remplissant les interstices entre les feuillettes lâches de la roche, et en couvrant les tranches d'une surface unie, en pente douce, au pied de la colline: l'écloude observée n'excédait pas cinquante à cent verges en longueur, sur une largeur de quelques verges seulement. Le produit du dépôt, d'après l'analyse de M. Hunt, est de 26 pour cent de peroxyde pur. Dans la seconde localité, la quantité ne paraissait pas être d'une beaucoup plus grande importance.

La troisième localité est sur le neuvième lot du dixième rang de Stanstead: ici, le minerai se rencontre près de la surface d'un dépôt de sable, et se présente en nodules poreux noirs, ayant les dimensions et formes inégales des pommes de terre, et distribués irrégulièrement sur une aire d'environ deux arpens, en groupes occupant des formes de différentes dimensions, jusqu'à celles de deux et trois verges de diamètre et ayant quelquefois l'épaisseur d'un pied. Après que le sable adhérent aux nodules a été lavé, le minerai de ce dépôt donne 37 pour cent de peroxyde.

Minerai de Cuivre.

Il a déjà été dit qu'on rencontrait des traces ou indices de cuivre pyriteux et bigarré dans différentes parties de la contrée, ordinairement dans le voisinage des lits de calcaire magnésien, qui ont été plusieurs fois mentionnés, et de leurs équivalents supposés, ainsi que des calcaires massifs gris-blanchâtres d'Upton, Acton et Wickham. La quantité en paraît être néanmoins trop peu considérable pour mériter attention, dans tous les cas, à l'exception de trois, où le minerai se présentant dans des filons qui portent le caractère de gîtes réguliers, semble être en quantité suffisante pour justifier des essais en petit sur des affleurements, bien qu'on ne puisse pas dire qu'il y ait à compter avec certitude sur la promesse d'un résultat profitable. Une des localités est sur le quatrième lot du deuxième rang d'Inverness, occupé par M. George, où, du côté du sud-est de la vallée, et non loin de la position qui serait dans le cours direct de la serpentine et de la dolomie associées de Leeds et Inverness, un filon de quartz blanc-opaque se présente dans le talcschiste chloritique, et coïncidant dans son cours avec la direction de la stratification, continue à courir avec la vallée, un peu au nord de l'Est. Le quartz, avec un mélange

de chlorite, présente une épaisseur d'environ deux pieds, et le minerai y est disséminé en lambeaux et blocs irréguliers dont quelques-uns pèsent plus d'une livre; mais les lambeaux, à l'affleurement, au point où l'on a fait des essais, sont si épars, que malgré que le produit du minerai pur, qui est celui du cuivre bigarré, soit de plus de 60 pour cent, les deux pieds du gîte pris en total, ne donneraient pas plus de 0.74 pour cent; ce qui ne donnerait pas plus de 90 lbs. de cuivre dans une brasse en avant par une brasse verticale.

La seconde localité est sur le dix-septième lot du septième rang d'Ascot, à environ un mille de Sherbrooke, sur le chemin entre cette place et Lennoxville, où se rencontre un gîte, avec un plongement à l'Est de 65°, courant à peu près nord et sud dans la direction de la stratification, qui est irrégulière, à ce point, probablement en conséquence d'une ondulation. La roche minéralifère est le quartz blanc, et le gîte inclut des lambeaux d'une roche semblable à celle dans laquelle il repose, qui paraît être un talcschiste chloritique. L'épaisseur du gîte est de dix à douze pouces, et il y en a une grande partie de décomposée, qui présente la condition d'une terre brune ferrugineuse appelée *gozzan* par les mineurs de Cornwall, qui en constitue presque entièrement le sommet, et plus bas se mêle irrégulièrement avec la roche-mère, ou minéralifère. Le *gozzan* contient de petites quantités de pyrite de cuivre, et là où la roche-mère n'est pas décomposée, il se présente de plus grands lambeaux du même minéral. Du côté de l'ouest du gîte, la roche est ramenée au même état de matière brune et ferrugineuse que ci-dessus, à une telle étendue en profondeur, qu'il est difficile d'en distinguer la qualité originelle: elle a néanmoins une structure feuilletée et des lamelles de talc existent entre les lamines; et la roche qui la borde est, comme il a été dit plus haut, un talcschiste chloritique. Le produit du gîte, y compris le *gozzan*, tel que déterminé par un grand échantillon de la production du sommet, est de 0.79 pour cent. Le minerai pur est de la plus riche qualité de pyrite de cuivre, et 148 lbs. résultant du lavage de 74 lbs. du gîte donne un produit de 30.34 pour cent. Ceci donnerait à peu près 50 lbs. de cuivre pur dans une brasse en avant par une brasse verticale du gîte, comme résultat du sommet, et en outre du cuivre, il offre des traces d'or et d'argent. Le gîte a été suivi l'espace d'environ cinquante verges, mais on l'a cherché inutilement, sur le flanc d'une colline, environ un tiers de mille, ou un demi-mille plus au sud, dans la direction de son cours: quoiqu'on eût rencontré plusieurs petits filons de quartz, aucun ne paraissait contenir du cuivre.

La troisième localité est sur le lot cinquante-un du vingt-unième rang d'Upton, occupé par M. Ouimet. Le gîte paraît être, dans ce cas, transversal à la stratification, son cours étant du sud-est au nord-ouest: la roche qu'il coupe est le calcaire massif gris-blanchâtre, qui a une largeur excédant la distance spécifiée. La largeur du gîte est d'un pied à dix-huit pouces, et il se compose d'un mélange de quartz blanc et de calcaire spathique, dans lequel la pyrite de cuivre est disséminée un peu clairement, ou clair-semée: de minces lamelles de carbonate vert de cuivre tachent beaucoup le sommet du gîte. Un échantillon d'environ 24½ lbs. aussi approchant du terme moyen qu'on le pouvait déterminer à l'œil, ayant été tiré de la matière du gîte, il donna un produit de 3.84 pour cent. D'après ce résultat, le produit net de cuivre métallique dans une brasse en avant par une brasse verticale serait de 300 livres. Le cuivre contient une trace d'argent.

Or.

D'après le rapport de quelques-unes des explorations géologiques d'Etat de l'Union Américaine, d'après

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

différents papiers qui ont été publiés dans le Journal des Sciences et Arts de Silliman, et par les exposés de M. James D. Dana et du professeur Charles Upham Shepard, dans leurs ouvrages sur la minéralogie, il paraît que l'existence de l'or, dans l'Amérique Septentrionale, se montrant en plus ou moins grande quantité, dans des filons ou des dépôts d'alluvion, a été reconnue et suivie, à des intervalles dont quelques-uns sont considérables, depuis la Géorgie, les Carolines, la Virginie et autres États du Sud, et même du Mexique, jusqu'à la rivière Chaudière, dans le Bas-Canada. Il est assez probable qu'il suit le cours d'une seule et même formation, par toute la distance, et qu'on le trouvera finalement dans Gaspé. Le long de toute la ligne, il paraît être associé avec les roches, ou se trouver dans le voisinage des roches fortement caractérisées par la magnésie, telles que la dolomie, la serpentine, le talcschiste, et le schiste chloritique, et en même temps marqué par la présence du fer chromique, du fer titanifère et de la titane rutile. On le trouve semblablement associé dans d'autres pays, et la description des monts Ouraliens, qu'on doit à Sir R. I. Murchison et à ses compagnons, montre que ces traits caractéristiques se déploient d'une manière remarquable dans cette région aurifère de la Russie, où l'or est aussi accompagné par la platine, qui a été observée très récemment, suivant ce qui en est dit dans le Journal de Silliman pour septembre dernier, dans une des mines d'or de la Caroline Septentrionale.

Ce qui a déjà été dit des roches des townships de l'Est est suffisant pour faire voir que les types généraux auxquels on vient de faire allusion sont imprimés lisiblement sur le prolongement canadien des montagnes Vertes, et que l'analogie géologique entre la stratification des couches canadiennes et celles des contrées plus méridionales est rendue plus apparente par la découverte de l'or dans le district que nous décrivons, non seulement dans un dépôt alluvial, mais aussi (quoiqu'en simples traces) dans un filon. Dans les différentes localités où l'or a été trouvé dans des filons, dans les États du Sud, le métal paraît être, dans la plupart des cas, enveloppé dans une pâte de quartz blanc, comme gangue, quelquefois associé avec la pyrite, soit de fer, soit de cuivre, ou avec la galène, ou la blende, et l'on remarque que la pyrite se trouve souvent décomposée et convertie en peroxyde de fer hydraté, fortement marquant sur la partie supérieure du filon. Le métal ne se circonscrit pourtant pas toujours dans le filon de quartz : il s'étend quelquefois dans la roche qui borne le quartz, de chaque côté. Mais l'or, soit dans le quartz ou dans les sulfures métalliques, soit dans le peroxyde hydraté de fer, ou dans la roche de la contrée, est toujours natif, et il est disséminé en grains qui, quoique souvent visibles à l'œil nu, sont très fréquemment d'une finesse à ne pouvoir être discernés dans la pâte, quand elle serait un quartz blanc pur, même à l'aide d'une puissante loupe, avant que la pâte n'ait été réduite en poudre, et qu'il n'y ait eu séparation par lavage. "Dans le bien plus grand nombre des cas, l'œil ne découvre rien que du quartz, ou quelquefois des sulfures métalliques de fer, de zinc ou de plomb; et le spectateur, à moins d'avoir été mis au fait du cas, ne soupçonnerait jamais la présence de l'or, soit distinct, soit dans les sulfures métalliques." Les filons sont de différentes largeurs, depuis un pied et moins jusqu'à cinq pieds et plus, et les roches dans lesquelles ils se rencontrent paraissent être généralement des talcschistes, ou des ardoises argileuses qui ne s'en éloignent pas beaucoup. Presque toujours, les filons semblent coïncider avec la stratification, quant à la direction et quant au plongement, prenant ainsi la semblance de couches. Le professeur Silliman, dans ses "Remarques sur les Mines d'or de la Virginie," (Journal, vol. 32, p. 98,) d'où les faits ci-dessus sont tirés, dit que les frais d'exploitation du quartz aurifère sont de trente à trente-cinq cents

par 100 lbs., et le produit des mêmes 100 lbs. à part des fractions et des résultats extraordinaires, d'un et deux dollars et dix dollars, en valeur, l'or étant estimé à $4\frac{1}{2}$ cents par grain, ce qu'on peut compter, en nombres ronds, comme équivalant à 25 à 250 grains d'or par 100 lbs. de filon. Dans le comté de Somerset de Vermont, on a trouvé de l'or dans un filon de quartz, avec du peroxyde hydraté de fer, coïncidant avec la stratification, dans un talcschiste, mais le professeur Hitchcock, qui parle du fait dans son rapport sur la géologie de l'Etat de Massachusetts, ne dit pas que la quantité soit de quelque valeur économique.

La seule localité d'un filon avec traces d'or qui ait encore été déterminé dans les townships de l'Est, se trouve dans les environs de Sherbrooke, sur le dix-septième lot du septième rang d'Ascot; le métal s'y trouve associé avec la pyrite de cuivre dans le filon dont il a déjà été fait mention, à l'occasion du dernier minéral. Quant à la gangue quartzreuse, au peroxyde de fer hydraté, à la qualité de la roche à laquelle elle appartient, et à sa concordance avec la stratification, elle coïncide avec les localités méridionales déjà mentionnées. La quantité du métal paraît pourtant n'être que très peu de chose. Mais il est à remarquer que l'or étant, dans la pâte, invisible à l'œil, même assisté par une forte loupe, l'examen du filon ne fut pas fait avec la connaissance de sa présence, et ce ne fut qu'en essayant le cuivre obtenu par la fonte d'un échantillon lavé de pyrite de cuivre, résultant de 74 lbs. du filon prises indistinctement, que l'existence de l'or fut constatée. D'après cet essai, 100 lbs. de la matière du filon donneraient $12\frac{1}{2}$ onces de cuivre; et 180 grains de ce cuivre donnèrent 0.031 parties d'un grain d'or. Les 100 lbs. du filon donneraient donc 1.00 grain d'or; et la valeur du métal, dans un tonneau de la roche, serait d'environ une piastre. Les 180 grains de cuivre ont aussi produit 0.162 parties d'un grain d'argent: de sorte que 100 lbs. du filon contiennent, en sus de l'or, 5.40 grains d'argent.

Il n'est pas nécessaire de mentionner que ces résultats sont sans valeur, sous le point de vue économique, et l'on n'aurait fait autre chose que d'en parler, comme en passant, en rendant compte du produit du cuivre, si la présence du métal précieux dans un filon n'avait pas aidé à faire connaître le caractère général de la région, et en particulier un dépôt alluvial aurifère, où la quantité se trouvera probablement d'une plus grande importance. Ce dépôt est dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, propriété des héritiers de feu Charles Etienne Chaussegros De Léry, écuyer. La localité est sur une petite rivière appelée la Touffe des Pins, qui se jette dans la Chaudière, sur sa rive droite, à environ cinquante-huit milles de Québec. M. C. De Léry, un des présents propriétaires, qui, il y a six ans, me montra les échantillons qu'il avait obtenus, m'a informé que le premier morceau de métal fut découvert, il y a environ treize ans, par la fille d'un des censitaires, et que le fait étant venu à sa connaissance, il fit lui-même des recherches et en trouva un autre morceau dans le lit de la petite rivière. La découverte fut communiquée au public, dans le journal de Silliman, vol. 28, p. 112, en avril 1835, par le capitaine F. H. Baddisley, des ingénieurs royaux, dont le zèle pour l'avancement de la géologie en Canada est bien connu dans la province et ailleurs. Il est dit, dans le journal, que le poids du morceau était de 10.63 grains, mais ce n'était qu'un fragment séparé de l'un des morceaux, dont le reste pèse maintenant 1056 grains. Subsequently, M. De Léry a continué à en trouver, de temps à autre, de petits morceaux et des grains, dans le même lieu, ou auprès, dans le lit du ruisseau, et à venir à l'automne de 1846, la valeur de ce qu'il avait recueilli à la main, sans aucun procédé de lavage, peut s'être montée à 130 piastres. Les trois plus gros morceaux ont été pesés par M. Hunt, et leurs poids

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

respectifs sont de 1068 grains, 1056 grains, et 744 grains. Depuis cette époque, le dépôt a été examiné superficiellement, et l'été dernier, avant mon arrivée dans l'endroit, qui eut lieu tard dans l'automne, l'alluvion avait été lavée expérimentalement par petites quantités, en différents endroits, le long des rives du ruisseau, avec plus ou moins de succès. Mais en conséquence d'inondations et autres circonstances, l'ouvrage fait se réduisait à peu de chose. Un lavage (le seul ouvrage journalier régulier) de soixante minots, au moyen d'un *bercoir*, ou d'une espèce de table branlante, généralement en usage dans les États du Sud, produisit 440 grains d'or, ce qui serait environ 7½ grains par chaque minot, dont le poids serait d'environ 100 lbs. Environ 75 lbs, lavées en ma présence par un de mes hommes, produisirent une quantité égale à environ 2 grains par minot. Le métal est néanmoins distribué si inégalement, et il a été si peu fait, qu'on courrait risque de se tromper, en regardant ce résultat comme un produit moyen. M. De Léry m'informe qu'il a été constaté par l'examen, que le dépôt, dans les parties qui touchent le ruisseau, offre des indices qu'il est aurifère jusqu'à deux milles plus haut dans la vallée, qui, dans cet espace, a un cours au nord-est qui coïncide avec la direction générale de la stratification, et qu'en un endroit, près du point où les premières découvertes ont été faites, on a trouvé des parcelles d'or, du côté du sud de la vallée, environ cinquante verges au-dessus du lit du ruisseau, et à environ 100 verges de sa rive. Il m'informe aussi qu'on a trouvé quelques parcelles du métal près du chemin qui est sur la rive droite de la Chaudière, sur un petit affluent appelé le ruisseau Lespard, coulant aussi avec la stratification, environ deux milles au-dessous de la Touffe des Pins, et on me rapporte qu'on en a trouvé un morceau plus haut sur la rivière, au-delà de la seigneurie. La quantité totale obtenue depuis les premières découvertes, jusqu'à la fin d'octobre, de l'année dernière, égale la valeur d'environ 300 piastres. Par un essai sur un petit morceau d'or obtenu de M. De Léry, M. Hunt trouve qu'il contient 13.27 pour cent d'argent; de sorte que la finesse de l'or serait de 20¼ carats.

Distinguant entre les mines de filon et les mines de dépôt de la Virginie, le professeur Silliman remarque :

“ Les dernières ne contiennent qu'un or alluvial, ou de l'or au moins dégagé de la roche ou des gangues : il est évident qu'il n'est pas dans sa connexion primitive; il est incontestablement provenu de la destruction de filons ou lits réguliers, et des roches qui les contenaient : ou l'or est demeuré mêlé avec les ruines des roches et des filons, ou il a été transporté et éparpillé, quelquefois au long et au large, par la puissance motrice de l'eau, et enseveli à des profondeurs plus ou moins considérables, dans des matériaux lâches. Quelquefois, l'or se trouve immédiatement sous la tourbe ou le gazon; la chose a lieu très souvent sur les hauteurs, mais plus communément dans des situations basses, sous plusieurs pieds, ou même plusieurs verges de limon, argile et gravier, et il est très abondant près du schiste qui supporte la totalité des matières lâches, lequel schiste est quelquefois tendre, comme étant dans un état de décomposition. Quand les roches schisteuses sont solides, et que leurs couches sont presque perpendiculaires, l'or s'est trouvé quelquefois dans les crevasses entre les strates naturelles de la roche. Aux mines de Whitehall, dans le comté de Spotsylvania, l'or s'étendait en descendant, de cette manière, quelquefois à la profondeur de trois pieds. Les plus grandes masses d'or ont été découvertes près des petites rivières, ruisseaux, ou cours d'eau, appelés *branches* dans le langage du pays. Dans de pareilles situations, on a trouvé des morceaux d'or pesant plusieurs onces, et dans la Caroline du Nord, plusieurs livres. Sur une branche, près des mines de Whitehall, on a trouvé

Appendice
(G.)

11 Avril.

“ de l'or pour la valeur de 10,000 piastres, dans le cours de quelques jours, dans un espace de vingt pieds carrés, et l'on a trouvé 7,000 piastres d'or dans la mine de Tinder, comté de Louisa, dans le cours d'une semaine. Il arrive souvent que les mines de filon sont découvertes en conséquence d'un lavage de la terre, particulièrement dans les branches.”

Le dépôt de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil est du caractère décrit ci-dessus. Dans la Virginie, il serait, à ce que je présume, appelé une branche, et un examen prolongé et soigneux ferait probablement découvrir le filon de la destruction duquel il provient. Le dépôt occupe le centre de la vallée dans laquelle il git, qui est profonde, mais assez peu large, et la quantité du détrit us varie considérablement dans différentes parties de sa distribution, tandis que le ruisseau l'a coupé et creusé, en différents endroits, exposant les schistes argileux à éclat lustré, et parfois les bandes quartzieuses sur lesquelles il repose. Le détrit us est un gravier, dont les orbicules proviennent des roches diverses qui composent la contrée, du moins aussi loin au nord-ouest, à travers la stratification, que le banc de serpentine décrit comme traversant la Chaudière, dans la partie du nord-ouest de la seigneurie, c'est-à-dire jusqu'à la distance de deux lieues, et il est assez probable qu'il doit en provenir une partie de sources encore plus éloignées dans la même direction. Une classe d'orbicules consiste en talcschistes, et schistes chloritiques, et en schistes argileux à surfaces luisantes; une autre se compose des différentes variétés des roches qui ont été décrites comme un mélange de quartz corné et de diallage, ou d'amphibole, ou de feldspath; une troisième, de quartz gangueux; et une quatrième, de serpentine. Dans les parties plus petites du gravier se trouvent des grains de fer chromique et des cristaux de titane rutile. Les orbicules de serpentine sont souvent dans un état décomposé à l'extérieur; donnant une argile adhésive, onctueuse, et partiellement ferrugineuse. On voit parfois une argile de ce caractère dans une strate mince, à peu de distance des schistes; et en quelques endroits, un dépôt de peroxyde de fer ou de manganèse, enduisant les orbicules et remplissant les interstices qu'il y a entre eux, court horizontalement en minces lambeaux. Les pièces et parcelles d'or se trouvent presque toutes vers la partie inférieure du dépôt, et l'on en découvre plusieurs dans les fentes de l'ardoise, là où les feuillet s ont été désunis par des causes extérieures; mais l'étendue à laquelle les feuillet s ont été ainsi désunis est quelquefois si petite, qu'à peine pourrait-on supposer qu'ils aient été du tout séparés, et cependant on trouvera entre eux des lames ou paillettes du métal. On en trouve des morceaux dans l'argile onctueuse, et parmi les orbicules enduits de fer et de manganèse, et l'or même est quelquefois couvert en partie d'une mince enveloppe de peroxyde hydraté de manganèse. Les morceaux d'or sont tous plus ou moins arondis, leurs angles et coins aigus primitifs, résultant du mode de leur position dans le filon, ayant été usés par attrition. Néanmoins, de petites portions de la gangue quartzieuse continuent à adhérer fortement à quelques-uns des plus gros.

A moins que l'or ne soit épar s jusqu'à une distance considérable de sa source, on pourrait supposer que la *branche* ou le dépôt suit un cours général parallèle jusqu'à un certain point, à la veine-mère; et *vice versa*, comme le dépôt court, par un espace considérable, parallèlement à la direction de la stratification, qui coïncide avec la direction des filons, on en doit inférer que le filon d'où il provient n'est pas bien éloigné du dépôt. Il est digne de remarque que les positions du filon aurifère du voisinage de Sherbrooke, et du dépôt aurifère de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil se portent l'un sur l'autre, dans la direction générale de la stratification de la contrée intermédiaire, et qu'ils gisent à une égale distance de l'affleurement de ce qui

Appendice
(G.)

11 Avril.

peut être regardé comme la base du calcaire fossilifère des rivières la Famine et Saint-François. Le caractère général des roches des deux localités n'est pas le même: il paraît y avoir, sur la Chaudière, moins de schiste chloritique, et plus de schiste talco argileux, mais il y a peu à douter qu'elles n'appartiennent à la même formation. Les roches cornées sont bien plus près de la position aurifère sur la Chaudière que sur le Saint-François, mais il y a entre la Touffe des Pins et la Famine, une bande de la même serpentine particulière d'un vert olive foncé translucide mentionnée dans la description générale, comme se rencontrant sur la ligne de section, non loin du calcaire de Georgeville, et dont la place sur le Saint-François, serait entre Sherbrooke et Lennoxville, y gisant dans le même rapport au filon aurifère, qu'au dépôt, dans le voisinage de la Chaudière. Un ou deux petits filons de quartz sont sous le dépôt aurifère de Rigaud-Vaudreuil, et il n'est pas improbable que la source de l'or ne se trouve dans ces filons, ou dans d'autres filons quartzeux des environs. Ceux qui déploient du peroxyde hydraté de fer devraient être particulièrement examinés.

Granite et autres pierres à bâtir et meulières.

Les granites intrusifs qui ont été mentionnés comme occupant différentes localités dans Stanstead, Barnston, Barford et Herford, fourniraient une quantité inépuisable de matériaux d'une très belle apparence, et probablement d'une qualité durable, pour la maçonnerie. Cette variété de granite offre un mélange de quartz blanc translucide et de feldspath blanc opaque avec une assez petite quantité de mica noir-brunâtre également disséminé, et l'arrangement régulier des parties constituantes donne à la roche, vue d'une certaine distance, une couleur uniforme gris-clair approchant du blanc. Elle me paraît plus agréable à la vue que les fameux granites gris-clair de Cornwall, en Angleterre, et d'Aberdeen, en Ecosse, si en usage pour la construction de bâtimens qui exigent de la force et de la durée, et elle ressemble beaucoup aux granites du Maine, de Massachusetts et de Connecticut. Le feldspath a été essayé par M. Hunt, qui a trouvé que c'était un feldspath de potasse, qui est une variété appartenant aux granites durables, au contraire du feldspath de soude, dont la présence occasionne généralement une détérioration prompte, sous les influences atmosphériques, et la probabilité qu'elle est durable est corroborée par le fait que le temps paraît produire peu d'effet sur la roche, dans les expositions naturelles où elle a été observée. Elle est exempte de pyrites, dont la décomposition nuit à la beauté d'une pierre bonne d'ailleurs; elle possède de plus la propriété utile de pouvoir être fendue avec facilité, au moyen de coins, en formes de rectangles de presque toutes les dimensions convenables. On la trouve souvent fendue en ces mêmes formes par des causes naturelles. Plusieurs blocs détachés de la pierre se trouvent répandus par les townships où il existe des masses intrusives, et dans celui de Stanstead, les blocs et la roche-mère sont fendus et employés pour solages de maisons de briques ou de bois, linteaux de portes extérieures, seuils de fenêtres et degrés, et ils pourraient faire aussi de bons montans de portes de cour ou cochères. L'estime qu'on fait de cette pierre pour la maçonnerie est attestée par le fait que, suivant le rapport de Sir H. P. De la Bèche, il en est tiré de la carrière et exporté annuellement de Cornwall et de Devon, environ 20,000 tonneaux, dont la valeur, avant l'exportation, est d'1s. 9d. le pied cube, ou 24s. 6d. le tonneau. Sa valeur, à Londres, est de 28s. à 32s. le tonneau. Il s'exporte du Maine, du Massachusetts et du Connecticut, une quantité considérable de granite, et il en a été même transporté pour construction jusqu'au golfe du Mexique, c'est à dire, à plus de 1700 milles.

Appendice
(G.)

11 Avril.

Une des localités où l'on rencontre le granite, dans les townships de l'Est, se trouve sur les lots dix-neuf et vingt des rangs quatrième et cinquième de Herford, sur la ligne proposée du chemin de fer du Saint-Laurent et de l'Atlantique. En outre des localités déjà mentionnées, entre les plaines de Stanstead et le lac Memphramagog, et de la digue granitique des environs du village, d'autres, où la roche se rencontre, sont le premier lot du neuvième rang, et les lots de No. 7 à No. 15 des dixième et onzième rangs, et les lots vingt-cinq, vingt-six et vingt-sept du dixième rang de Barnston, et les lots depuis No. 5 jusqu'à No. 9, qui sont en partie dans le premier, et en partie dans le second rang de Barford.

Le trapp des montagnes de Brome et de Shefford ressemble beaucoup à la roche précédente, dans sa couleur générale, et dans le fait que cette couleur est le résultat de mica noirâtre (quelquefois d'amphibole) disséminé dans une base blanche. Il est probable qu'on lui donnerait généralement le nom de granite, mais il est dépourvu d'un des constituans essentiels, n'ayant en aucun cas où j'ai eu occasion de l'observer, déployé un mélange de quartz. On le tirerait probablement de la carrière plus aisément que la roche précédente, car outre qu'il se fend facilement en blocs rectangulaires, on y a observé, en plusieurs endroits, une apparence de stratification, montrant des plans faisant quelquefois des angles modérés avec l'horizon, qui le divisent en lits de deux pieds et plus. C'est une roche solide, capable probablement de résister à une grande pression, et peut-être qu'il se trouverait que quelques parties des deux montagnes donnent des matériaux assez durables, mais il est probable qu'elle serait inférieure à la précédente, quant à la durée, car, dans les expositions naturelles, on l'a trouvée, en plusieurs endroits, décomposée en un gravier adhérent d'une manière lâche, à plusieurs pouces de la surface, et ses ruines constituaient une grande portion du sol de la contrée.

Le vrai granite dont on vient de parler, et la roche à laquelle on donne ce nom, ont été employés, sur un assez grand plan, dans les townships de l'Est, à faire des meules de moulins, et quoique bien inférieurs à la roche meulière de France, ils en paraissent être un substitut utile, pour la fabrique des meules de moulins, en ce que leur prix n'excède pas, à ce que je crois, un quart ou un tiers de celui des moulages français. Il est probable que le vrai granite, vu la dureté supérieure du quartz qu'il contient, fournit de meilleurs matériaux que la roche de Brome et Shefford. Cette dernière est pourtant plus répandue que l'autre dans le district, en cailloux roulés détachés, et quand ces masses erratiques ont été fendues et façonnées en meules, comme il y a peu de différence entre l'aspect de l'une et celui de l'autre, il est probable qu'on fait peu de distinction dans le choix. Mais, depuis que j'ai laissé le district, j'ai été informé par l'Honorable M. Knowlton, qu'on peut se procurer une pierre d'une meilleure qualité que les précédentes, pour la manufacture des meules de moulins, sur le sixième rang de Bolton, là où il est traversé par le chemin de Frostville à la traversée de Potton, dans une position qui me fait supposer qu'elle appartient à l'une des deux bandes quartzeuses, entre lesquelles court la serpentine, du côté de l'ouest de la rivière Missisquoi. On pourrait se procurer cette pierre en abondance dans différents endroits, au voisinage de la serpentine, et il est probable que ce qu'on a appelé quartzite subcorné pourrait être exploité avec un égal avantage.

Pierres plates à pavés.

Il est probable que le gneiss et le micaschiste de la montagne de Sutton offriront, lorsqu'ils auront été pleinement explorés, une abondance de matériaux pour pavage, etc. La seule section examinée à travers les couches qui composent la montagne est sur le chemin

Appendice
(G.)

11 Avril.

du sud entre les vallées de Sutton et de Potton, sur lequel on rencontrait souvent de grandes plaques ou pièces plates détachées de micasciste, et elles devenaient plus abondantes dans le voisinage du dix-neuvième lot du deuxième rang de Sutton, où l'on observa des pièces de moins de six pouces d'épaisseur offrant une superficie de six pieds sur trois, et j'ai été informé qu'on en pouvait obtenir qui mesureraient dix pieds sur cinq. Celles que j'ai pu observer avaient été beaucoup brisées sur les bords, par les influences atmosphériques, et n'étaient pas parfaitement plates et égales sur la surface, mais la nature fissile de la roche était évidente, et il est probable qu'en cherchant diligemment, on trouvera des carrières qui donneront des pièces unies.

Du côté de l'ouest du lac Memphramagog, à la traversée de Potton, et du côté de l'Est, quelques milles au-dessus du Débouché, il y a un grès renfermant une portion considérable de chaux, qui se fend avec facilité en grandes pièces plates, de différentes épaisseurs jusqu'à celle de deux pouces seulement : il fournirait d'excellents matériaux pour pavement et autres ouvrages semblables, et on pourrait les obtenir de presque toutes les dimensions que l'on voudrait, jusqu'à celles de six pieds sur trois, et souvent de dix pieds sur cinq. La pierre est d'une solidité considérable, et paraît bien résister à l'influence du temps, excepté quant à la couleur : dans les cassures récentes, elle est grise ; mais l'exposition à l'air la fait passer à un brun clair ou blanchâtre uniforme : les surfaces opposées des plaques sont presque exactement parallèles l'une à l'autre, mais elles sont un peu rugueuses et écailleuses, et il ne faudrait que très peu de travail pour les rendre parfaitement unies. La quantité de ces pierres est inépuisable, et on pourrait se les procurer facilement sur le rivage du lac.

A l'Est du chemin de Québec, dans le sixième rang de Dudswell, il y a, parmi les couches calcaires, un agrégat de lits minces, qui donneraient de bonnes pierres calcaires à pavés : la roche, qui est de couleur grise, est très cristalline et susceptible de poli, et comme elle se divise naturellement en pièces de deux à trois pouces d'épaisseur, on l'emploie à faire des tombes, et elle porte en conséquence, dans le voisinage, le nom de lit aux pierres sépulcrales. Le calcaire qu'on rencontre entre Dudswell et le lac Memphramagog étant généralement micacé, il est probable qu'on lui trouvera, en plusieurs endroits, une structure fissile qui le rendra propre au pavage.

Ardoise à couvrir.

Bien qu'en conséquence de la grande quantité d'ardoise argileuse qu'on rencontre dans le district, il soit raisonnable de s'attendre à en trouver d'une qualité propre à la couverture des toits, une bien petite partie de ce que j'ai pu voir me parut posséder les propriétés requises. L'ardoise argileuse ne se trouve propre à couvrir que quand elle a un clivage uniforme, indépendant de la stratification de la roche, et la stratification originelle a été tellement effacée par la consolidation qu'elle n'offre plus aucune tendance à la séparation. Le clivage devrait être assez régulier et assez parfait pour faire que la roche se fende aisément en feuilles ou lamines égales, et ces lamines devraient n'être pas susceptibles d'absorber l'eau, soit sur leurs surfaces, soit sur leurs bords. On doit donc, en les éprouvant, s'assurer que leur poids n'augmente pas, après immersion dans l'eau. Les lamines ne devraient pas être de celles qui se désagrègeraient sous les influences du temps : il faut aussi qu'elles soient non seulement solides et compactes, mais encore ténaces et non fragiles, de manière qu'on les puisse percer avec un instrument pointu sans les faire fendre, et la même qualité devrait les rendre susceptibles d'être taillées sur les bords avec une hachette, sans danger de se briser.

La seule localité où l'on a rencontré de l'ardoise possédant, jusqu'à un certain degré, ces qualités, était sur le quatrième lot du premier rang de Kingsey, près d'un des bancs de calcaire dolomitique. La bande schisteuse paraissait être étroite, et les matériaux qu'elle fournissait étaient plus mous que les ardoises anglaises de la meilleure qualité : au lieu d'un aspect terreux, elles offraient une surface luisante, quoique terne, probablement en conséquence d'une petite quantité de matière talqueuse : mais l'ardoise ne se désagrège pas à l'air ; elle se fend en feuilles minces ; elle n'absorbe pas l'eau, et peut être aisément taillée et percée. Bien que la roche du voisinage ait, en général, un clivage indépendant de la stratification, à l'endroit où se trouve l'ardoise propre à couvrir les toits, la stratification et le clivage paraissent coïncider.

Marbre.

Il a déjà été dit que parmi les roches calcaires de Philipsburg, il y a plusieurs lits capables de fournir une quantité presque inépuisable de marbre utile : la roche est à structure très serrée, capable de recevoir un très beau poli, et la couleur prédominante est le blanc-jaunâtre terne et le gris-clair : les deux teintes s'entremêlent l'une dans l'autre, donnant à la roche un aspect marbré, quelquefois diversifié par des veinules qui forment des réseaux sur la surface, et quelquefois, les teintes sont arrangées en bandes alternantes très rapprochées, qui rendraient le patron trop formel et trop rubané dans les coupes traversantes pour être agréable, mais qui pourraient produire un bon effet dans des sections qui suivent la direction générale des bandes, lorsque celles-ci ondoient légèrement. La couleur de la roche est un gris-cendré, ou gorge-de-pigeon, uniforme ; et du gris-clair elle passe à la couleur de fumée, au gris-foncé et au noir. La noire a un aspect nuagé, et est quelquefois bigarrée de veines blanches courant en réseaux. Des carrières ont été ouvertes dans quelques-uns des lits des couleurs plus sombres, et exploitées sur un assez grand plan ; et la pierre a été transportée à New-York ; mais présentement ces carrières paraissent avoir été abandonnées.

Les calcaires blanchâtres d'Upton, Acton et Wickam sont très cristallins : ils prendraient un bon poli, et fourniraient des matériaux utiles ; mais les couleurs n'en seraient pas bien différentes des qualités marbrées de Philipsburg, et la roche paraît contenir une plus grande quantité de petits grains siliceux.

Le calcaire de Dudswell fournirait en quantité quelconque un marbre de couleur grise ; mais il y a sur le lot vingt-deux du septième rang du township, quelques lits couleur de crème, ou blanc-jaunâtre, qui probablement fourniraient de beaux carreaux : la roche cède aisément au ciseau, et est assez compacte pour prendre un beau poli : quand elle est cassée dans une direction parallèle aux plans de dépôt, elle présente sur sa surface des points luisants provenant de la présence de minces lames de talc ou de mica à aspect vernissé de sa propre couleur, et inégalement distribués. On n'en a pourtant pas encore éprouvé les qualités d'une manière pratique, pour savoir si c'est là un défaut essentiel, et jusqu'à quel point la pierre est capable de résister à l'influence du temps.

Serpentine.

Les bancs de serpentine et quelques-unes des couches qui leur sont immédiatement associées fourniraient probablement une grande quantité et une grande variété de matériaux propres aux fins de l'architecture d'ornement, ou aux décorations architectoniques, qui n'exigeraient pas d'être exposées à l'air : cette roche, lorsqu'il ne s'y trouve pas de veines de talc et d'asbeste, est généralement susceptible d'un très beau poli, et elle déploie, dans la contrée, une grande diversité des plus riches couleurs vertes, depuis le vert-

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

clair jusqu'au vert très foncé : il y a des localités qui donnent des blocs d'un vert presque uniforme : d'autres fournissent des morceaux où les différentes nuances sont disposées en nuages, flammes, veines et formes irrégulières, et sur un lac qui se trouve sur la ligne de division des townships de Stukely, et d'Orford, on rencontre de grands blocs déployant une couleur verte bréchiforme parquée dans la blanche, et ressemblant au célèbre verd antique. Les localités où la roche peut se trouver ont été suffisamment indiquées dans la description générale. Elle n'a encore été exploitée dans aucune partie du district ; il faudrait des expériences pratiques pour constater ce qui en serait exploitable, et sans doute que plusieurs belles variétés sont encore, quant à présent, inaccessibles ; mais le chemin de fer du Saint-Laurent et de l'Atlantique traversera un des bancs, à un point près duquel elle se déploie en grand sur le Saint-François, sur le sixième lot du quinzième rang de Shipton, et sur le vingt-unième lot du premier rang de Melbourné.

Pierre ollaire.

Une fin utile, à laquelle cette espèce de stéatite, qui est une talc compacte, peut être appliquée, c'est de servir de doublure pour les fours, les fourneaux et les foyers. Sa nature sectile et réfractaire la rend admirablement bien adaptée à un tel usage, et elle y convient mieux, lorsqu'elle est pure. On verra par ce qui en a été dit dans la description générale des roches de la contrée, que dans plusieurs des localités, où elle a été rencontrée, elle contient de la picrite, de la pyrite de fer, du fer chromique et du fer magnétique, qui, suivant leur quantité, en détériorent beaucoup, ou en détruisent entièrement la valeur, la rendant plus difficile à tailler et plus sujette à se fendiller et à se fondre. Lorsqu'elle est pure, elle est de service comme ingrédient dans les pâtes pour obvier à la friction, et elle est employée pour donner le fini au poli du marbre et des miroirs. C'est la même substance que le blanc de France, et elle est employée à marquer et à ôter les taches de graisse du drap : sa poudre mêlée avec de l'huile est utile comme peinture blanche, surtout pour les ouvrages extérieurs. Le professeur C. U. Shepard, dans son excellent rapport sur les minéraux utiles du Connecticut, dit que deux couches de cette peinture forment une bonne base pour une troisième de peinture commune. Elle accompagne les bancs de serpentine et de dolomie dans un grand nombre de localités, et sans doute qu'on en découvrira en abondance d'une bonne qualité pure ; mais le meilleur lit qu'on en ait rencontré, et qui était d'une grande pureté, était sur le vingtième lot du cinquième rang de Potton où, comme dans une partie considérable du district, on l'appelle *free stone*. Etant un conducteur lent de la chaleur, on l'emploie l'hiver comme réchaud pour les pieds, dans les longs voyages : on en place un carreau de forme convenable dans le feu, ou sur le poêle, pour le faire chauffer, et on l'enveloppe dans une couverture ou une étoffe de laine, puis on le met au fond du *sleigh* sous les pieds. On peut faire un long chemin avant que la pierre soit refroidie. L'honorable M. Knowlton, de Knowltonville, en a employé d'une qualité impure, trouvée près de sa résidence, où elle est mêlée à une quantité considérable de picrite, comme pavé pour sa cuisine : la facilité avec laquelle elle est formée en blocs à faces égales s'ajustant bien l'un avec l'autre, la rend très utile pour cette fin, malgré sa qualité impure, ou même à cause de cette qualité : d'une qualité plus pure, elle rendrait un pavé trop glissant.

Jaspe.

Cette roche siliceuse est beaucoup employée pour des fins d'embellissement ; et elle se découpe en boîtes, manches de couteaux et de fourchettes, ornemens de cheminées, et tels autres objets, dont la valeur consiste

uniquement dans le travail qu'on y met : le sanguin une de ses couleurs les plus communes. On a trouvé à Sherbrooke un lit de la roche de cette couleur : dans quelques parties, il avait six pieds d'épaisseur ; on le pouvait voir courant avec la stratification, jusqu'à une certaine distance, passant accidentellement à un minéral jaspoïde de fer, et montrant des lignes et des paillettes de fer oligiste. Il n'est pas bien solide à la surface, où il a été un peu désagrégé par les influences atmosphériques, et sa texture ne semble pas tout-à-fait aussi compacte que celle du jaspe de la meilleure qualité. Il est pourtant probable qu'il pourrait s'en trouver des parties, à l'abri des injures de l'air, propres à faire des articles d'ornement.

Calcaire.

Les différentes localités dans lesquelles on trouve, ou peut s'attendre à trouver de la pierre calcaire du côté du sud du Saint-Laurent, entre le lac Champlain et la Chaudière, ont été assez indiquées dans le détail qui a été donné de la distribution des roches, pour qu'il paraisse à peine nécessaire d'entrer dans de nouveaux détails sur le sujet. Il a déjà été dit qu'on rencontrait deux espèces de roches calcaires susceptibles d'une application utile, les calcaires proprement dits, ou ceux qui, pour parler d'une manière pratique, peuvent être appelés carbonate pur de chaux, et les calcaires dolomitiques, c'est-à-dire ceux qui, au carbonate de chaux, unissent une quantité considérable de carbonate de magnésie, la dolomite pure étant un minéral composé du premier et du dernier, dans la proportion de 50 à 42. Avec les calcaires magnésiens des townships se mêle généralement une plus grande quantité de grains siliceux et plus de fer qu'avec le calcaire propre : lors donc qu'ils sont brûlés et éteints, ils donnent une chaux plus brune, et qui ne demande pas pour faire du mortier une aussi grande quantité de sable ; mais ils demandent plus de bois et plus de temps pour être cuits et éteints : le mortier qui en résulte est donc plus coûteux que celui de la chaux faite avec le calcaire commun : il devient pourtant plus dur et fait un ouvrage plus solide. Pour les fins agricoles, la chaux magnésienne n'est pas aussi sûre et n'est pas aussi généralement employée que l'autre, et à moins qu'on ne l'eût laissée quelque temps exposée à l'air, pour être éteinte parfaitement, elle pourrait être préjudiciable. L'emploi d'une petite quantité de magnésie peut être quelquefois indispensable ; mais il y en a souvent assez même dans celle du calcaire appelé pur, et dans les sols qui contiennent des détritons avec lesquels les dolomies sont généralement associées, il y a ordinairement une surabondance de magnésie ; de sorte que si l'on fait un choix, la chaux commune vaut mieux, comme engrais, que la magnésienne. Mais dans l'emploi de la chaux commune, celle qui provient d'une carrière, ou d'une partie d'une carrière, peut souvent être préférable à celle qui provient d'une autre. On sait que le phosphate de chaux est appliqué aux sols avec avantage, dans la plupart des cas ; de là l'usage si commun de l'engrais provenu d'ossemens, et il a été constaté qu'il existe dans la composition du corail une petite quantité de phosphate : c'est une matière presque indestructible, et l'analyse de M. Hunt a prouvé que le phosphate de chaux continue à être présent dans le corail fossile. On devrait donc, pour les fins agricoles, donner la préférence au calcaire à coraux, et il est de l'intérêt de l'agriculteur entendu de pouvoir distinguer les coraux parmi les fossiles.

Giobertile.

Une roche qui n'est pas très commune fut rencontrée sur le dix-septième lot du neuvième rang de Bolton : la largeur était considérable, probablement de vingt verges ; et une grande partie en était marquée par des taches d'oxyde de chrome d'un vert brillant : une partie,

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

dont on voyait l'espace d'un pied, était exempt de taches vertes, et sa composition, d'après analyse, est comme suit :

Carbonate de magnésie.....	83,35
Carbonate de fer.....	9,02
Silice.....	8,03
	100,40

C'est donc un carbonate de magnésie presque pur. Le Dr. Uré dit que cette roche forme un beau et excellent ciment, et que le Dr. McLeod l'a employé avantageusement à cet usage aux Indes, dans la construction de terrasses. Un des usages auxquels la dolomie est employée est la manufacture du sel d'Epsom, qui est un sulfate de magnésie, et est la source du carbonate et de la magnésie calcinée du commerce. Dans la dolomie pure, la quantité de carbonate de magnésie est de 45.66 pour cent, et comme la giobertite contient presque le double de cette proportion, il paraît certain que ce serait une roche dont on obtiendrait plus économiquement le sulfate; mais je n'ai pu me mettre au fait d'un nombre suffisant de données relatives au commerce de ces substances, pour connaître si l'avantage qui résulterait de la substitution de la giobertite à la dolomite compenserait assez les frais de transport, pour en rendre l'exploitation profitable, ou pour induire à établir une manufacture près de la localité de la roche.

Pierre à aiguiser.

Les pierres propres à aiguiser les instrumens d'acier sont d'une nécessité si indispensable, que dans les pays où il ne s'en trouve pas, elles sont quelquefois importées de très grandes distances; et peut-être que le district de Newcastle d'Angleterre a acquis une renommée plus étendue sur la face du globe par ses pierres et meules à aiguiser que par son charbon. C'est du grès de la formation à charbon qu'ont été obtenues les meilleures meules à aiguiser, et quelques-uns des grès des bassins houillers du Nouveau-Burnswick et de la Nouvelle-Ecosse ne sont pas inférieurs à ceux d'Angleterre. Les meules à aiguiser forment un article important d'exportation de la Nouvelle-Ecosse, principalement pour les côtes de la mer des Etats-Unis; mais la localité la plus voisine du Canada est du côté du sud de la baie des Chaleurs, dans le Nouveau-Burnswick, où la pierre n'est pas encore exploitée sur un grand plan. Les qualités essentielles d'une bonne meule sont une dureté plus grande que celle de l'acier dans les grains dont la pierre se compose principalement; l'uniformité dans la grosseur et la distribution de ces grains, (qui doivent être de la finesse convenable) et la facilité suffisante d'être détachés par la friction, de manière que la surface à aiguiser ne devienne pas trop polie, et ne perde pas sa prise sur le métal qui lui est appliqué. Les grès houillers d'Angleterre et de l'Amérique Britannique du Nord possèdent la propriété d'aiguiser, dans des masses stratifiées considérables; et comme ils sont naturellement divisés en lits de l'épaisseur convenable, également lâches sur les tranches et les surfaces, et se taillent bien en tous sens, il est aisé autant qu'avantageux, de leur donner une forme circulaire: et sous cette forme de roue, on peut leur donner, par le mouvement en rond, une plus grande rapidité d'action et un plus prompt effet, que de toute autre manière.

Dans les townships de l'Est, on trouve des pierres d'un bon grain en abondance, dans plusieurs endroits, mais la structure de la roche n'est pas de nature à donner des pièces plates susceptibles d'être taillées en meules rondes avec avantage: le grain n'est pas aussi gros que dans celle de Newcastle; la roche est un mélange de talc et de quartz, ou peut-être, en quelques cas, de mica et de quartz, constituant le talcschiste et le micaschiste: elle donne des pierres à aiguiser d'une

Appendice
(G.)

11 Avril.

excellente qualité. Un banc de la roche court de l'île Whetstone, dans le lac Memphramagog, par l'étang de Lee, à la source du lac Massouippi, distance de près de vingt milles: celles de l'île qui leur doit son nom sont très estimées, et j'apprends que la roche a été parfois exploitée par nos entrepreneurs voisins d'au-delà de la ligne de la province, rapportée en Canada, après avoir été façonnée, et vendue à un profit considérable. Le banc est probablement exploitable beaucoup plus loin, au nord-est. Une roche qui a été mentionnée comme étant une serpentine translucide de couleur d'olive, et se rencontrant entre les schistes argileux et la zone de quartzite talco-chloritique de l'Est de Georgeville, fournit des pierres capables de donner un bon taillant. Une des localités dans laquelle la serpentine se rencontre est sur le quatorzième lot du premier rang de Stanstead. Il y a une bande de pierre à aiguiser de chaque côté de la vallée qui court de Melbourne à Danville. Il a été fait allusion à sa position stratigraphique. On se procure de bons échantillons de la pierre sur le seizième lot du premier rang de Shipton. Elle est beaucoup plus douce, comme plus talqueuse, que la pierre de Memphramagog. Une autre localité de la pierre à aiguiser se trouve à côté de la grande digue granitique que l'on rencontre près des plaines de Stanstead: la roche est probablement un mélange de quartz et de mica, et sa qualité peut être due, en partie, à l'action de la digue sur la stratification: il n'a pas été obtenu de pierre de la même qualité dans la formation micacéo-calcaire, si ce n'est près des digues de granite. La pierre est d'un blanc jaunâtre, marquée de paillettes de talc gris d'un éclat métallique, et l'on peut s'en procurer de bons échantillons sur le quatrième lot du neuvième rang du Stanstead. M. Knowlton, de Waterville, ou du Dé-bouché, comme on l'appelle communément, m'a informé qu'il avait obtenu des pierres d'une excellente qualité sur la moitié ouest du cinquième lot du quatorzième rang de Bolton, parmi des schistes argileux, entre les deux bancs calcaires de Memphramagog: mais malgré une recherche diligente dans le voisinage immédiat de la position de la couche, là où elle doit se rencontrer, je ne pus en obtenir un échantillon propre à me convaincre que j'avais trouvé celle qui m'avait été indiquée.

Argile à briques et poterie commune.

La formation tertiaire dont les dépôts s'étendent sur le pays plat sis entre le Saint-Laurent et les montagnes Vertes du Canada, fournit une quantité illimitée d'argile propre à la manufacture de la brique et de la poterie commune. Elle paraît toute contenir plus ou moins de chaux. L'argile à brique commune se rencontre aussi en plusieurs endroits, dans la vallée du sud-est des mêmes montagnes: et il y en a quelques dépôts dans le voisinage des plaines de Stanstead. Le niveau général de la vallée est à plus de 500 pieds au dessus de celui du Saint-Laurent, et ses dépôts sont probablement d'une plus haute antiquité. Il n'a pas été trouvé d'argile d'une qualité réfractaire pour la manufacture de la brique à l'épreuve du feu, ou de la porcelaine: le professeur Adams parle néanmoins d'une matière propre à ces usages, comme ayant été trouvée associée aux roches des montagnes Vertes, dans Vermont, et il est assez raisonnable de s'attendre à en trouver de la même qualité, dans les townships de l'Est, à une époque future.

Marne coquillière.

On a rencontré trois dépôts de ce célèbre et excellent engrais; l'un d'eux se présente sur un étang, à environ un mille au sud-est de Philipsburg, sur les lots 156 et 157 de Saint-Armand, sur les terres de M. Street et de M. Taylor. La marne se montre autour de l'étang, et consiste en coquilles brisées d'eau douce, à la profondeur de plusieurs pieds, reposant sur un dé-

Appendice
(G.)

11 Avril.

pôt de coquilles marines de la période tertiaire : la profondeur totale est dans quelques parties, de sept pieds, et l'aire du dépôt peut être de trente à quarante arpens.

Le second dépôt se rencontre un peu à l'Est des plaines de Stanstead, sur un étang, sur la terre de M. Martin, qui est le 5ème ou 6ème lot de l'onzième rang du township. A l'extrémité occidentale de l'étang, il y a une étendue visible de la marne d'environ cinquante sur cent verges, faisant partie du bord d'un étang. Si elle supportait tout l'étang, il pourrait y en avoir une aire de cinquante à cent arpens.

La troisième localité est dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe, du côté du sud du chemin de Granby, à sa jonction avec le chemin de Saint-Pie, près du pied de la montagne d'Yamaska. L'aire qu'occupe la marne est d'environ sept arpens : elle se compose de débris de coquilles d'eau douce, et son épaisseur moyenne peut être d'environ un pied. Elle est couverte d'une mince couche de tourbe combustible, qui pourrait être mêlée avec elle pour usage.

Peinture de pierre.

L'emploi de la stéatite dans la peinture a déjà été mentionné : le professeur C. U. Shepherd dit que d'autres espèces de roches, telles que la serpentine et le talcschiste, sont employées au même usage, dans le Connecticut. A l'extrémité orientale du treizième

lot du neuvième rang de Stanstead, se rencontre un affleurement qui fournirait probablement de bons matériaux pour le même emploi : il offre, dans une coupe transversale, des couches verticales alternantes de couleur jaune-d'ochre et blanc-grisâtre, la dernière résultant de la décomposition d'un schiste gris-bleuâtre tendre et à grains fins, dont la couleur primitive est apparente dans quelques parties moins décomposées que les autres. La structure fissile est évidente, tant dans les bandes blanches que dans les jaunes, et il est visible que dans le clivage schistoïde des jaunes, il y a de très minces cloisons de talc blanc, dont l'accroissement d'épaisseur fait passer une couleur à l'autre. Les bandes jaunes doivent leur couleur au peroxyde de fer hydraté ; mais la décomposition de la roche s'étendait trop profondément pour en laisser reconnaître la qualité primitive ; mais la matière qu'elle donne a été employée, mêlée avec de l'huile, pour le peinturage des ouvrages intérieurs en bois. On rencontre sur le lot dix-sept du treizième rang du township de Leeds, un talcschiste décomposé, dont on se sert, au lieu de chaux, pour blanchir : la couleur est le blanc-pâle, ou le gris-cendré : il est probable qu'il ferait un bon mélange avec de l'huile.

J'ai l'honneur d'être,

De votre Excellence,

Le très obéissant serviteur,

W. E. LOGAN,

Géologue Provincial.

Appendice
(G.)

11 Avril.

R A P P O R T

D'Alexander Murray, écuyer, assistant géologue provincial, adressé à W. E. Logan, écuyer, géologue provincial.

MONTRÉAL, 14 janvier, 1848.

MONSIEUR,

Conformément aux instructions reçues de vous, à Montréal, le 10 mai dernier, mon attention a été dévouée, durant la saison dernière, à l'examen géologique des principales rives et îles du lac Huron, et j'ai maintenant l'honneur de vous fournir le rapport des résultats de l'investigation.

Ayant engagé quatre Sauvages, à Montréal, nous nous rendîmes, avec aussi peu de délai que possible, au Détroit, où nous nous procurâmes les provisions nécessaires, et continuâmes notre route jusqu'au Sault Sainte-Marie, pour nous avantager de l'usage d'une chaloupe et de canots, laissés dans l'endroit, l'été précédent, sous la charge de l'agent de la compagnie de la Baie d'Hudson, après l'exploration du lac Supérieur. Quelques jours furent employés au Sault Sainte-Marie, à radouber et réparer notre chaloupe, et à faire d'autres arrangements pour les opérations de l'été, et j'ai à exprimer mes remerciements à M. Ballenden, pour son aide et ses bontés à mon égard, ainsi qu'à M. Buchanan et à tous les autres officiers de la compagnie, dont j'ai éprouvé l'assistance et la bienveillance, plus tard, et plus bas sur le lac, et qui ont eu la bonté de s'intéresser à l'exploration, en faisant parvenir sûrement la collection de minéraux et de fossiles faite durant la saison.

Ayant laissé le Sault Sainte-Marie, le 7 juin, nous fûmes occupés jusqu'à la mi-août, à explorer des portions du rivage septentrional du lac et des îles Manitoulines, dont, en conséquence des inexactitudes de la

carte qui m'avait été fournie, il me devint nécessaire de mesurer quelques parties topographiquement, afin d'exposer correctement le résultat de mes investigations. Le principal de ces mesurages fut commencé à l'extrémité du nord-ouest de l'île de la Cloche, et alla de là au Petit Courant et le traversa, le long de la baie de Chéguouanod et au-delà, continuant le long du rivage occidental de la baie de Manitouaning, jusqu'au village de ce nom. A ce mesurage fut liée l'exploration d'une suite de lacs de l'intérieur de la grande île Manitouline, et dont le principal, qui occupe une aire très étendue, est mentionné plus particulièrement dans une autre partie du rapport.

Ayant eu instruction d'explorer la rivière des Français en la remontant jusqu'au lac Nipissing, nous laissâmes pour cet effet, le 16 août, notre chaloupe au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, à la Cloche, et prîmes à sa place trois canots, deux desquels étant les mêmes qui avaient été employés, l'année précédente, sur le lac Supérieur, avaient été envoyés du Sault Sainte-Marie par M. Ballenden, tandis que le troisième nous fut obligeamment fourni par M. Buchanan, agent au poste. Pour le troisième canot, il fallut engager encore deux Sauvages, qui connaissaient la côte et la rivière des Français, et qui, agissant comme guides, firent épargner beaucoup de temps et d'inconvénients, outre qu'ils aidèrent essentiellement dans nos mesurages.

Les mesurages, dans toutes les explorations, furent effectués principalement, comme dans les années précédentes, au moyen du télescope micrométrique, et nos gisemens furent déterminés par le compas pris-

Appendice
(G.)

11 Avril.

matique; et au moyen d'un excellent niveau à bulle d'air, l'élévation du lac Nipissing et de divers autres points importants au-dessus du lit du lac Huron, ont été constatés. A notre retour du lac Nipissing à la Cloche, nous reprîmes notre chaloupe, laissant nos canots aux soins de M. Buchanan, et nous portâmes notre examen à l'extrémité orientale des îles Manitoulines, et à la côte occidentale de la baie Georgienne, entre le cap Hurd et Pénétangouichine, lieu où la ligne de section examinée à travers la contrée, depuis le lac Erié, en 1843, s'était terminée.

CARACTÈRES GÉOGRAPHIQUES.

Côte septentrionale du lac Huron, à l'ouest de la rivière des Français.

La plus grande partie de la ligne de côte sur le rivage septentrional du lac Huron, en autant que mes observations s'y sont étendues, peut être décrite comme généralement stérile et rocheuse, en quelques endroits dépourvue de végétation, en d'autres, bien couverte d'arbres, rabougris pourtant, et de peu de valeur. Ces forêts littorales se composent généralement d'arbres communs aux parties plus froides et plus montagneuses du Canada, les espèces prédominantes étant le sapin, l'épinette ou sapinette, le pin blanc et rouge, le bouleau blanc et le peuplier (ou tremble), sur les terrains élevés, tandis que le cèdre blanc (ou mélèze) et le tamarac abondent dans les savanes ou terrains plus humides. Mais en même temps que la côte offre cette apparence peu encourageante, l'intérieur présente, en plusieurs endroits, un caractère bien différent, surtout dans les vallées des principales rivières, où l'on voit fréquemment des plaines étendues d'un sol riche et profond, produisant l'érable, le chêne, l'orme, le bouleau noir et le tilleul, outre par-ci par-là, des touffes de pin blanc et rouge d'une grande venue. Différents endroits de cette nature ont été défrichés et cultivés par les Sauvages, et là où c'a été le cas, comme sur la rivière des Espagnols, malgré l'état peu avancé de l'agriculture chez les aborigènes, les récoltes de maïs et de patates ont presque égalé, en quantité et en qualité, celles qu'on voit ordinairement dans un climat plus tempéré, et sous un système de culture mieux entendu, dans le Haut-Canada.

Les principales rivières, dont quelques-unes sont ainsi favorisées, sont le Thessalon, le Mississagué, la rivière au Serpent et la rivière Espagnole. Les deux premières qui ont leurs sources loin dans l'intérieur, où le pays est représenté comme parsemé d'un grand nombre de petits lacs, courent dans la direction du sud-est et tombent dans le lac Huron à vingt-cinq milles l'une de l'autre, le Thessalon presque vis-à-vis de la pointe du nord de l'île Drummond; le Mississagué, à peu près au vrai nord de l'extrémité occidentale de la grande île Manitouline. Les rivières au Serpent et des Espagnols, dont les embouchures sont à cinq lieues l'une de l'autre, coulent presque directement à l'ouest, l'espace de plusieurs milles de la partie inférieure de leur cours, mais se prolongent considérablement au nord, où elles sont liées, comme les deux premières, par plusieurs petits lacs. L'embouchure de la rivière des Espagnols est à environ cinq lieues à l'ouest du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, à la Cloche, et conséquemment, celle de la rivière au Serpent à environ dix lieues du même point.

A l'ouest de la rivière des Espagnols, la côte est, en plus grande partie, basse, mais abrupte et raboteuse: elle abonde en ports sûrs et commodes, parmi les nombreuses îles et baies qui ne peuvent guère manquer de devenir, en plusieurs cas, dans le cours du temps, importantes sous le point de vue mercantile. A l'Est de la rivière, l'aspect du pays s'améliore par l'approche graduel d'une haute chaîne de collines

pittoresques, arrivant sur la côte à environ quatre milles à l'ouest du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, à la Cloche. Elles sont connues ici sous le nom de montagnes de la Cloche, et il a été constaté qu'un de leurs plus hauts points est à 482 pieds au-dessus du niveau du lac. Cette partie du lac est parsemée d'îles rapprochées les unes des autres, et la côte est dentelée par des entrées et baies spacieuses, qui offrent au voyageur assailli par une tempête abri et sûreté. Dans le fait, toute la côte, depuis le Sault Sainte-Marie jusqu'à la rivière des Français, possède, en fait de ports, des avantages qui ne peuvent être surpassés, mais quelques-uns des plus sûrs, lorsqu'on y est entré, sont, en venant du lac, d'un accès difficile et dangereux, en conséquence des nombreux récifs et écueils cachés sous l'eau, près de leur entrée.

A l'Est du groupe des îles Manitoulines se présente un autre changement dans le caractère du paysage, et entre Chébaouénahning, poste de commerce avec les Sauvages, situé à environ dix lieues à l'Est de la Cloche, et la rivière des Français, la côte et les îles consistent, en plus grande partie, en rochers plats entièrement dépourvus de végétation. Les collines de la Cloche s'éloignent vers le nord, et comme on les perd de vue avant d'atteindre la rivière des Français, on voit s'étendre à l'horizon, dans la direction où elles disparaissent, une plaine déserte, aride, désolée et fortement accidentée, en même temps que l'eau du lac borne la perspective, du côté du sud.

Rivière des Français.

La rivière des Français est une chaîne continue de lacs longs et étroits qui, gisant à de petites élévations l'un au-dessus de l'autre, sont liés entre eux par de courtes chutes ou cascades: ces lacs sont parsemés d'îles grandes et petites; les chenaux qui passent entre elles se rétrécissent souvent au point de n'avoir plus que quelques verges de largeur, et acquièrent ainsi, en plusieurs endroits, la semblance de rivières, et les eaux du lac Nipissing, après avoir passé successivement et lentement par ces intervalles, joignent celles du lac Huron par quatre entrées principales, à environ quatre milles l'une de l'autre, et comprises dans la distance de quatorze ou quinze milles. De différents points de ces chenaux principaux se détachent une multitude d'étroites entrées, et le tout fait de la terre, à l'embouchure de la rivière, un vrai labyrinthe de petites îles. Le chenal principal est celui qui est le plus à l'ouest, connu généralement sous le nom de chenal du Nord, et ce fut par ce chenal que furent faits nos mesurages et notre examen. Il joint le lac par 45° 57' de latitude septentrionale, et 81° 7' de longitude occidentale, suivant la carte de Bayfield, et une ligne de ce point au côté du sud du débouché du lac Nipissing courrait, par la boussole, N. 75° E., par une distance de cinquante-neuf milles. En suivant les détours du chenal, il y a trois cours généraux: le premier au nord-est, l'espace de sept milles; le second à peu près vrai Est, l'espace de trente-trois milles et demi, tandis que le troisième tourne de nouveau vers deux points au nord de l'Est, et atteint le lac Nipissing, après un cours de sept lieues. La variation du compas s'est trouvée par azimuth, du soleil de 1° 55' O., à l'embouchure de la rivière, et de 4° 25' O., à une petite distance du lac Nipissing. Des hauteurs méridiennes du soleil furent prises à différents points pour constater exactement la latitude, mais en conséquence d'un accident qu'éprouva malheureusement notre théodolite, et auquel il était difficile de remédier, le résultat ne fut pas satisfaisant.

En remontant le chenal du Nord, on rencontre trois entrées aux distances respectives de six milles, neuf milles et demi et dix milles et un quart, qu'on dit s'unir à environ deux milles au sud, et former le chenal prin-

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

cipal ; deux autres entrées, aux distances respectives de quatre et huit lieues, s'unissent pour former le troisième chenal principal, et le quatrième se sépare en un seul courant, à la distance de vingt-huit milles.

La contrée par laquelle passe le chenal du Nord, est, en plus grande partie, basse et aride, offrant peu de diversité dans l'aspect : on n'y voit que peu d'arbres, consistant en pins rouges et blancs et sapins résineux : les deux premiers paraissent atteindre quelquefois une hauteur passable, mais ils n'étaient, en aucun cas venu à ma connaissance, de dimensions suffisantes pour être de valeur dans le commerce, et le dernier est toujours petit. Les rives immédiates du chenal sont raides et abruptes, s'élevant parfois verticalement à la hauteur de près de soixante-dix pieds ; mais plus fréquemment, elles ont moins de vingt pieds de hauteur. En conséquence de leur nature rocheuse, il est souvent difficile d'attérer, et les places convenables pour camper sont extrêmement rares. Dans le fait, ce ne fut qu'en trois occasions, qu'en dressant nos tentes, nous trouvâmes assez de terre pour y enfoncer les chevilles.

D'après un nivellement soigneux de chaque partie de la rivière où un courant était visible, et en ajoutant quelque chose pour celles où il n'y avait pas de courant perceptible, la différence totale de hauteur entre les lacs Huron et Nipissing, paraît être de soixante-et-neuf pieds, et la table suivante montrera les degrés successifs d'élévation, et les distances auxquelles elles se rencontrent, à partir de l'embouchure :—

	Distances. Milles.	Élévation. Pieds.
Haussement à la première chute, y compris les courans d'au-dessous, (portage).....	1	2.79
" Rapides au-dessus.....	2	0.51
" Rapides.....	16½	2.08
" Sault et rapide du Grand Récollet, (portage).....	21	7.81
" Courant au-dessus du sault.....		0.22
" Rapide.....	38	1.30
" Rapide.....	39	1.89
" Rapide de la Petite Faucille ; la distance est en allant au haut, (portage).....	40	4.18
" Rapide du Buisson, (portage).....	41½	3.61
" Courant au-dessus.....		0.42
" Rapide de la Grande Faucille, (portage).....	42½	5.68
" Rapide du Pin, (portage).....	43½	2.50
" Sault et rapide de la Chaudière, nivelé à travers le portage jusqu'à la hauteur du lac Nipissing, (portage)...	51	25.83
Ajouté pour courans imperceptibles.....		10.18
Hauteur du lac Nipissing au-dessus du lac Huron.....		69.00
Hauteur du lac Huron au-dessus de la mer, d'après les arpenteurs du Michigan.....		578.00
Hauteur du lac Nipissing au-dessus de la mer.....		647.00

Ce résultat concorde à peu près avec l'estimation de M. W. Hawkins, faite en 1838, et dont les détails sont comme suit :—

	pds. pces.
1er ou plus bas rapide.....	3.0
2ème rapide.....	6.0
3ème rapide.....	3.0
4ème rapide.....	2.0
5ème rapide.....	8.0
6ème rapide.....	3.0
7ème rapide.....	3.6
8ème rapide.....	3.0
9ème sault de la Chaudière, d'en bas...15.0	
10ème sault de la Chaudière, d'en haut.10.0	
	56.6
A ajouter pour courans imperceptibles.10.2	
Hauteur du lac Nipissing au-dessus du lac Huron.....	66.8
Hauteur du même, comme ci-dessus...69.0	
Différence.....	2.4

En remontant la rivière, il devint nécessaire de faire sept différens portages, dont les positions sont dans la

Appendice
(G.)

11 Avril.

table, mais en descendant, on pouvait passer dans tous en canots, à l'exception de deux ; ce sont ceux de la Chaudière et du Grand Récollet, dont le premier a environ un quart de mille de long, tandis qu'aucun des autres n'excède quelques verges.

Mais il y avait dans les lacs Huron et Nipissing des marques qui indiquaient qu'ils s'étaient abaissés considérablement au-dessous de leurs anciens niveaux, et un abaissement correspondant pouvait se reconnaître dans chacun des lacs successifs de la chaîne qu'il y a entre eux. Sur le lac Huron, il fut constaté par le niveau à bulle d'air que la différence était de 4 pieds 10 pouces : sur le lac Nipissing, les mesurages suivans furent faits soigneusement à la roulette contre un rocher vertical.

	pds.pces.
Marque du printemps de cette année au-dessus du niveau existant.....	2.0
Ancienne marque au-dessus de la marque du printemps... 3.9	
Autre marque supposée être l'ancienne marque du printemps au-dessus de l'ancienne marque d'été.....	2.0

Il paraît par là que l'ancien niveau moyen du lac Nipissing était de 3 pieds 9 pouces plus haut que le plus haut niveau qu'il atteint maintenant dans les hautes eaux du printemps.

Lac Huron et Iles Manitoulines.

Une chaîne de hauteurs qui, partant de la chute de Niagara, tourne autour de l'extrémité supérieure du lac Ontario, et qui courant de là sur le promontoire de Hurd et le cap Cabot, est représentée comme étant la continuation des îles Manitoulines, partage le lac Huron en deux parties qui peuvent être appelées la méridionale et la septentrionale. La partie méridionale qui constitue le grand corps du lac, avec une circonférence de plus de 720 milles de longueur, a une aire d'environ 14000 milles carrés ; la portion du nord est subdivisée en deux parties, celle de l'Est et celle de l'Ouest, dont la première, appelée baie Georgienne, s'étendant de Nottaouasagué à Chébaouénahning et à l'extrémité orientale de la grande île Manitouline, avec une longueur de 120 milles et une largeur de 50, a une aire d'environ 6000 milles carrés, tandis que le reste, appelé Chenal du Nord, qui se rétrécit graduellement en avançant à l'Ouest, présente une surface de 1700 milles carrés, sans y comprendre les îles dont il est parsemé, particulièrement à l'extrémité orientale ; de sorte que toute la surface de l'eau du lac paraît être de 21 milles carrés.

Il n'y a que quatre des îles qui servent, en cet endroit, à diviser le lac, qui soient appelées Manitoulines : elles portent généralement sur les cartes, les noms de Drummond, Cockburn, Grande Manitouline, et Fitzwilliam, ou Ile au Cheval ; mais comme il y en a plusieurs autres de moindre importance, qui sont des anneaux de la même chaîne, et offrent des traits géographiques et géologiques semblables, il conviendra, pour le présent, de les comprendre, avec les îles de St.-Joseph et de la Cloche, sous la même dénomination. Les mêmes formations qui constituent les îles Manitoulines, constituent aussi le promontoire péninsulaire dont elles sont un prolongement interrompu, et un caractère géographique uniforme court ainsi par le tout. Cette partie du promontoire et des îles qui fait face au grand corps du lac présente, en laissant de côté les anses et les criques, une ligne générale qui coïncide avec la direction qui, partant à vingt degrés à l'Est de nord, tourne graduellement à la moitié de ce nombre au nord de l'Est, dans une distance de 170 milles : de cette ligne la terre s'élève en pente douce, sur une largeur variée et à une hauteur variée (la largeur et la hauteur diminuant graduellement en allant vers l'Ouest,) et ensuite s'abaisse dans la direction opposée en escarpemens abruptes qui sont découpés profondément par des ravines transversales. La forme

Appendice
(G.)

11 Avril.

de surface qui est ainsi présentée par cette zone au-dessus du niveau du lac est maintenue au-dessous, et le résultat est que, tandis que le lac est sans profondeur du côté de la pente, offrant peu de ports et rendant l'approche de terre dangereuse, il est profond, du côté opposé, et offre un grand nombre de bons ports pour des vaisseaux de toutes grandeurs, les ravines transversales devenant des détroits, de longues criques et des baies spacieuses où l'eau est profonde et l'abri sûr.

Tel étant généralement le principal trait géographique de la zone, différentes particularités règnent dans différentes parties, et ces diversités se rencontrent plutôt sur le côté abrupte que sur le côté en pente douce. En avançant le long du premier, les îles Drummond et Cockburn présentent, tout près des côtes, des escarpemens dont les sommets s'élèvent rarement à plus de cinquante ou soixante pieds au-dessus du niveau du lac ; mais en atteignant le cap Robert, sur la Grande Manitouline, nous trouvâmes par mesurage les cimes élevées de 155 pieds, et elles continuent ainsi jusqu'à l'île Barrie et au côté de l'Est du détroit de Bayfield. Au-delà, les rochers escarpés s'éloignent du rivage, mais ils reparissent au sud de Chégoué-nangod, village sauvage dans la baie de Manitouaning, et se voient encore à Ouéquamékong, près de la mission catholique de la baie de Smith, et au-delà, au cap Smith. Dans le voisinage de Chégoué-nangod et d'Ouéquamékong, à partir du pied de l'escarpement mentionné, la terre va en pente du côté du nord, s'élevant jusqu'au bord d'un second escarpement, mais moins élevé et moins bien déterminé, qu'on voit au détroit de la Cloche et à la pointe Peter, où il atteint une élévation de 130 à 140 pieds. L'extrémité orientale de la Grande Manitouline, et la ligne de côte, entre les caps Hurd et Cabot, sont des sections à peu près transversales aux formations de la zone, et les îles qui gisent entre eux, et qui ne sont en aucun cas séparées successivement par des intervalles d'eau excédant sept milles, sont des points qui en montrent la liaison. Toutes ces îles présentent un côté abrupte au nord-est, et un abaissement en pente douce, dans la direction contraire. Le même caractère est plus grandement déployé dans la côte qui est entre les caps Hurd et Cabot, et il sert à faire connaître la structure d'autres parties. La distance entre les points est de dix-sept milles, et on voit le bord d'un rocher calcaire s'élever graduellement de l'un à l'autre, jusqu'à ce qu'il atteigne une hauteur de 329 pieds reposant presque perpendiculairement sur l'eau. Au sud du cap Cabot, la côte continue à présenter des précipices élevés, quelquefois de plus de 220 pieds, dans la plus grande partie de la distance, jusqu'à Owen's Sound ; à l'Est de ce point, elle a une hauteur d'environ 160 à 170 pieds, à l'escarpement de Campbell, entre le cap William et la pointe Riche ; de là, l'escarpement qui gagne l'intérieur, et se rapproche de nouveau, à la baie de Nottaouasagué, peut être suivi, le long du rivage, jusqu'au ruisseau du Castor, dans le township de Collingwood, au-delà duquel, laissant l'eau et se portant dans l'intérieur, dans la direction du sud-est, la chaîne à laquelle il appartient gagne en hauteur et acquiert une importance suffisante pour être désigné sous le titre magnifié de montagnes Bleues. Autour de l'extrémité de la baie de Nottaouasagué, la terre est basse, mais dans la presque île qui se rencontre entre cette baie et celle de Matchedache, on observe un trait du même caractère que celui qui distingue la zone des Manitoulines. Du côté du sud-ouest, la terre s'élève en pente et tombe en escarpemens au nord-est, à la pointe Adams et à la pointe Gloucester, et la même forme se porte dans les îles, à l'extrémité de la presque île, depuis le côté du sud-ouest de l'île Christian jusqu'à la Tombe du Géant, dont la pente raide du nord-est correspond avec celle de la pointe Adams.

Appendice
(G.)

11 Avril.

Le long du rivage, élevé du côté du sud-ouest de la baie Georgienne, l'eau est très profonde, à une petite distance de la terre, comme on le peut voir par l'admirable carte du lac du capitaine Bayfield : on la représente comme étant profonde de 460 pieds à un mille du cap Cabot, et de 500 pieds dans la baie de Dyer, à une lieue au large. Cependant, à chaque pointe et à chaque île, et quelquefois aussi dans les baies, on observe qu'il règne une frange ou bordure de récifs tout près du rivage : les récifs paraissent tous se composer de blocs détachés, et proviennent probablement en partie de la destruction des rochers escarpés du voisinage, et ils font qu'il est dangereux, en plusieurs endroits, souvent dans de longs espaces, d'approcher trop près de terre : c'est le cas dans presque toute la distance de Nottaouasagué au détroit d'Owen, où, dans une partie de la distance, ils s'étendent jusqu'à une lieue de terre.

Le long de la côte, depuis le cap Hurd, les places d'abri ne sont pas aussi nombreuses que le long des Manitoulines, et elles sont quelquefois d'un accès dangereux. Il y a plusieurs bons ports au cap Hurd, bien qu'en conséquence de la nature irrégulièrement rocheuse du fond, on puisse à peine les regarder comme de bons mouillages. Il y a aussi, au cap Cabot, un port (appelé bassin de Wingfield sur la carte de Bayfield) ; mais l'utilité en est beaucoup diminuée par une barre à peine couverte d'eau, qui en traverse l'entrée, et le rend inaccessible, non seulement aux grands vaisseaux, mais même parfois aux bateaux et aux canots, particulièrement quand le vent souffle du nord ou de l'ouest. Au sud du cap Cabot, les meilleurs ports sont la baie de l'Isthme et le détroit de Melville, au-delà duquel il est difficile de se mettre à l'abri des vents du nord-est, si ce n'est sous le vent des îles de la baie de Colpoy. On peut dire de la baie de Nottaouasagué qu'elle est absolument dépourvue d'abri, bien qu'autrefois les bateaux trouvassent aisément à se mettre en sûreté à l'embouchure de presque toutes les petites rivières qui s'y jettent ; mais le lac s'est retiré, depuis un temps comparativement court, et les entrées de ces ruisseaux sont devenues inaccessibles. À l'extrémité méridionale de Christian Island, il y a une baie spacieuse regardant l'Est, qui étant abritée de tout côté, et offrant un bon mouillage et un lieu convenable de campement, peut être regardée comme étant, à tout égard, un excellent port ; et à l'Est de cette baie, il a des anses et des entrées sûres, sur le rivage principal et les îles, et jusqu'à Pénétanguichine, il n'y a pas d'endroit beaucoup exposé aux coups de vent.

Les îles Manitoulines et le promontoire péninsulaire qui leur correspond, et qui n'a pas encore été pleinement examiné, sont couverts d'épaisses forêts, qui sont souvent de la nature de celles qui indiquent ordinairement un sol riche et fertile. Sur plusieurs parties de l'extrémité du sud-est de l'île Saint-Joseph et dans les petites îles du groupe des Manitoulines, mais particulièrement sur la Grande Île, outre des touffes de pins élevés, qui, sous des circonstances plus favorables, pourraient fournir un approvisionnement considérable au marché à bois de construction, il y a des espaces de terre étendus où croissent presque exclusivement l'érablé, l'orme, le chêne, le frêne, le bouleau noir et le tilleul, de nature, quant aux dimensions, à n'être pas beaucoup inférieurs aux célèbres productions des terrains à bois dur du Haut-Canada. Il a été fait, sur l'île Saint-Joseph, de petits établissemens, dont le principal est du côté du sud, où il y a un petit village qui porte le nom de l'île ; près de là, une petite rivière entre dans la baie, et fournit une chute et une abondance d'eau suffisante pour y ériger des moulins ; il y a eu un moulin à scies qui a été abandonné, depuis quelques années. Cockburn, la Grande Mani-

laine et l'île au Cheval constituant une réserve Indienne, les Sauvages seulement y ont formé des établissemens, dont les principaux sont à Manitouaning, Chégouénandod, et Onéquamekong, tous sur la Grande Manitouline. A l'endroit mentionné en premier lieu, il y a une administration indienne régulièrement établie, sous l'agence du capitaine Ironsides, du département des Sauvages, monsieur à qui notre parti a été redevable de renseignemens utiles et d'une obligeante hospitalité. A Ouéquamekong, il y a une mission catholique, des défrichemens considérables, et plusieurs des Sauvages ont renoncé à leur vie errante et vivent des produits de leurs terres; c'est aussi le cas à Manitouaning; mais à Chégouénandod, bien qu'on y trouve le plus bel espace de pays qu'on puisse voir, les défrichemens sont peu nombreux et épars, et l'on rencontre plus souvent les Sauvages dans les bois ou dans leurs canots, que dans leurs maisons ou sur leurs terres.

La Grande Manitouline est une belle, et, en effet, grande île: elle est longue de quatre-vingts milles, sur une largeur moyenne de vingt. Le quarante-sixième parallèle de latitude septentrionale passe par trois de ses pointes les plus septentrionales, et les quatre-vingt-deuxième et quatre-vingt-troisième méridiens de longitude occidentale sont à peu près à égale distance de ses extrémités de l'ouest et de l'Est, passant par une de ses pointes les plus septentrionales, à la partie la plus large, qui mesure trente-trois milles, et d'où l'île se rétrécit graduellement en allant à l'ouest. L'aire entière de l'île, sans y comprendre ses nombreuses baies et criques, ne peut pas être de moins de 1600 milles carrés. Les escarpemens qui ont été mentionnés y courent longitudinalement, et il y en a qui présentent des hauteurs de 155 à 250 et 300 pieds, mais les points les plus élevés ne passent pas 350 pieds au-dessus du niveau du lac. La quantité d'eau ou d'humidité qui tombe dans cette aire doit être considérable, et l'intérieur de l'île paraît être bien pourvu de cours d'eau et de lacs; mais au moins un de ces lacs offre une particularité qui mérite d'être remarquée: il est situé à quelques milles de Manitouaning, et ayant envoyé mon assistant, M. Gilbert Burrows, et la plupart de mes hommes à la Cloche, afin d'y changer notre chaloupe pour des canots, avant de remonter la rivière des Français, j'en pris occasion de l'examiner en détail. Un sentier bien battu (par les Sauvages) courant un peu au nord de vrai ouest, l'espace d'une lieue, conduit au lac, et me mit en état d'en déterminer la position. Au moyen du télescope micrométrique, et d'un blanc, ou d'une marque blanche remarquable, de trente-trois pieds, effectuée en pelant à cette hauteur le tronc vertical d'une haute sapinette, et aperçue de plusieurs des principaux points du lac, la tâche fut bien vite remplie. La forme du lac peut être comparée à celle d'un sablier, s'étendant aux deux bouts, qui sont larges de sept milles, tandis qu'au milieu de la longueur, qui est de dix milles, dans une direction N. O. et S. E., elle se réduit à une largeur qui, dans la partie la plus étroite, n'excède pas un mille. L'aire de l'expansion orientale est de vingt-huit milles carrés, celle de l'occidentale, de vingt-et-un milles carrés, et celle de la partie du milieu, de six milles carrés, faisant une aire totale de cinquante-cinq milles carrés. Ses rives sont garnies jusqu'au bord de l'eau, d'une épaisse crue d'arbres toujours verts, particulièrement de cèdres, excepté du côté du sud-ouest, dans quelques parties duquel des falaises abruptes s'élèvent à la hauteur de dix à quarante pieds: la terre s'élève aussi, de ce côté, en forme d'escarpement, tandis que de l'autre, c'est en pente douce, offrant, dans ces traits, un caractère prédominant déjà mentionné, provenant de la structure géologique. La pointe orientale du lac se rapproche à la distance d'une demi-lieue d'une échancrure du côté de l'ouest de la baie de Manitouaning, et après avoir nivelé avec soin la différence d'élévation entre les deux,

on trouva qu'elle était de 155 pieds; et une question de quelque intérêt relativement au lac (et qui en constitue la singularité), est de savoir d'où lui viennent ses eaux. Après en avoir examiné de près les rivages, on ne trouva qu'un ruisseau, qui se jette dans une petite baie, du côté du sud-ouest de la partie étroite, et qui, d'après tout ce qui put être appris des Sauvages, était le seul qui lui fournissait de l'eau visiblement; mais tandis qu'il paraît recevoir un si mince tribut d'eau de la contrée environnante, il en fournit assez à trois grands ruisseaux, qui en sortent, pour couler au sud, à l'ouest et au nord. Le premier de ces ruisseaux se décharge dans le lac principal, près de la baie de Michel, du côté du sud de l'île, après avoir approvisionné, dans son cours, plusieurs petits étangs; le second, qui laisse le lac, à son extrémité occidentale, abreuve une succession de petits lacs, et tombe dans la baie de Beaufort; tandis que le troisième, coulant au nord, fournit d'eau deux autres lacs, et va se perdre dans la baie de Chégouénandod. Tandis que nous étions à Chégouénandod, nous examinâmes brusquement le plus bas des deux lacs, et celui du milieu fut vu d'une des hauteurs du voisinage; mais quant à la connaissance de sa forme et de ses dimensions, j'en fus redevable au chef sauvage de Chégouénandod. Celui que nous explorâmes a près de deux milles de long, sur une largeur de plus d'un demi-mille; et d'après la description du chef, l'autre doit être à peu près de la même grandeur. Apprenant que ces lacs étaient sans noms, à la suggestion du capitaine Ironsides, le nom de Tecumseh* fut donné au plus grand, et celui de Neewash (Niouâche) au plus petit, d'après deux célèbres guerriers sauvages, ainsi nommés. Le troisième fut appelé lac du Chef, en l'honneur du chef qui nous en donna la description. On remarqua sur le lac Tecumseh, que le venant de l'eau, à l'époque où nous le vîmes, qui était le commencement d'août, avait l'apparence d'être plus élevé qu'il avait dû l'être, au printemps, ou peu après. La preuve du fait était une ligne d'eau bien déterminée, qu'on pouvait apercevoir à environ huit pouces au-dessous de la surface, marquée par une couche crayeuse rouge foncé, qui couvrait les orbicules calcaires du fond, au-dessous de la ligne, et qui ne se voyait en aucune manière sur ceux d'au-dessus, qui retenaient la même couleur et la même apparence que celles qu'ils avaient lorsqu'ils formaient une partie de la grève. On dit qu'un autre grand lac occupe une portion de l'île, entre la baie de Beaufort et le détroit de Bayfield: on ne put obtenir une description satisfaisante des traits qui le peuvent distinguer, et le temps et l'occasion manquèrent pour y faire une excursion. La roche du pays étant principalement le calcaire connu pour donner si fréquemment à des courans d'eau un passage souterrain, il paraît probable que ces traits sont en rapport avec une telle communication, et il peut y en avoir d'autres dans le même rapport avec eux; de sorte que l'eau du lac Tecumseh pourrait provenir de l'égoût d'une partie considérable de l'île.

En terminant l'examen de la côte, à Pénélangouischine, où par la complaisance de M. W. B. Hamilton, notre chaloupe fut mise en sûreté contre l'hiver, je pris l'occasion de mon retour à Montréal, par Coldwater et Orilla, pour déterminer la différence de niveau entre les lacs Huron et Simcoe. Y ayant un bon chemin entre les deux endroits mentionnés, par lequel la distance était de quinze milles, l'opération n'éprouva d'autre difficulté que celle qui peut être occasionnée par un temps pluvieux.

Ce qui suit est une liste des diverses stations marquées sur la route, avec leurs élévations respectives au-dessus du lac:

*Les Anglais écrivent quelquefois Tecumseh, Tecumseth, ou comme ici, dans l'original, Tecumtheh, d'après l'autorité du capitaine Ironsides.

Appendice
(G.)

11 Avril.

	Pieds.
Taverne de Barr, à mi-chemin entre Coldwater et Orillia,	363.85
Pont sur la rivière du Nord, appelée Wye sur la carte de Bouchette, qui décharge le lac de Bass.....	250.24
Chemin près du lac de Bass.....	292.96
Coïn du défrichement de Robertson, hauteur des terres.....	367.37
Surface du lac Simcoe.....	125.52
La comparaison du résultat de ces niveaux avec ceux qui ont été pris par le bureau des travaux publics, en partant du lac Ontario, est, on ne peut plus satisfaisante, comme il paraîtra par les chiffres suivants:	
	Pieds.
Élévation du lac Huron au-dessus de la mer, d'après les mesurages des ingénieurs du Michigan.....	578.00
Élévation du lac Simcoe au-dessus du lac Huron, comme ci-dessus.....	125.52
Élévation du lac Simcoe au-dessus de la mer.....	703.52
Élévation du lac Simcoe au-dessus de la mer, telle que déterminée par les niveaux pris par le bureau des travaux publics, à partir du lac Ontario.....	704.00
Différence.....	0.48

SÉQUENCE ET DISTRIBUTION DES FORMATIONS.

La côte et les îles du lac Huron présentent de plus grands avantages pour l'examen des roches qui constituent le Canada Occidental, qu'il ne peut s'en trouver, peut-être, dans aucune autre partie de la province; car en même temps que la terre-ferme offre, sur les rivages septentrionaux et plus orientaux du lac, des expositions continues des formations plus anciennes, les îles Manitoulines et la côte, entre la baie de Matchedache et Sarnia, présentent en succession régulière, la totalité des groupes fossilifères, depuis les plus bas jusqu'aux plus hauts, contenue dans ses limites.

Les groupes plus anciens observés consistent, premièrement, en une série métamorphique, composée de roches granitiques et syénitiques, sous les formes de gneiss, micaschiste et amphibolite; et secondement, en une série stratifiée, composée de quartzite ou de grès, de conglomérats, de schistes et de calcaires, avec lits interposés de diorite, et quant aux groupes fossilifères qui les suivent, on en a rencontré six formations, qui, dans la nomenclature de New-York, sont désignées comme suit:—

1. Grès de Pötzdam;
2. Calcaire de Trenton;
3. Ardoise d'Utica;
4. Schistes de Lorraine;
5. Grès de Medina;
6. Calcaires de Niagara, y compris le groupe de Clinton.

Série métamorphique.

Cette série occupe la totalité de la côte, depuis Chébaouénahning jusqu'à l'embouchure de la rivière des Français, d'où elle constitue les bords de cette rivière jusqu'au lac Nipissing. Si les roches de cette série composent la côte, entre la rivière des Français et Matchedache, c'est ce qui n'a pas encore été constaté; mais on les a rencontrées sur le rivage septentrional de cette baie et de ses îles, jusqu'à l'embouchure de la rivière Severn, où leur limite abouche dans le township de Matchedache, comme il a été dit dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, en 1843.

Dans le caractère général des roches de cette série, est le gneiss ou granitique, ou syénitique, les parties constituantes du granite prédominant dans quelques cas, et celles de la syénite dans d'autres. Leur couleur prédominante, sur la côte du nord, et à plusieurs milles en remontant la rivière des Français, est le rougeâtre provenant d'un feldspath rouge et d'un quartz couleur de chair pâle; dans d'autres parties, et particulièrement au-dessus des sept plus bas milles de la rivière des Français, la couleur générale est le noir ou le

gris très foncé, en conséquence de la surabondance d'amphibole noire et de mica noir; le feldspath se présente dans la plupart des roches, mais dans des proportions si variées, qu'en quelques cas, il est à peu près absent, tandis qu'en d'autres, il forme le constituant le plus abondant. Un arrangement parallèle s'aperçoit dans les parties constituantes de toutes les variétés et dans les variétés elles-mêmes; mais il est particulièrement déterminable là où le mica prédomine. Quand l'amphibole est le minéral le plus abondant, on rencontre fréquemment de petits grenats rouges, qui vus de près donnent à la roche une apparence picotée.

Lorsque les roches sont principalement composées de quartz et de feldspath, avec ou sans mica, elles gisent ordinairement en couches épaisses: quand l'amphibole et le mica prédominent, les couches sont, la plupart, minces, quelquefois schistoïdes: les couches les plus massives sont, en plusieurs cas, divisées par des feuillets de mica, généralement noirs, ou d'une teinte brunâtre. Il ne fut pas possible de constater la puissance de la série: ses membres étaient partout dans une condition très tourmentée, et fréquemment très contournée. Sur les parties inférieures de la rivière des Français, où les couches massives se rencontrent principalement, l'inclinaison paraissait être à un angle très ouvert, vers le sud-est, mais plus haut, les roches étaient d'un caractère plus schisteux, et là où l'on voyait souvent les couches plus minces, on découvrait une succession de plis aigus ou de contorsions, qui répétaient les mêmes couches, l'espace de plusieurs milles. Près du couronnement de chaque ondulation, il y avait généralement une crevasse qui s'étendait avec gradation d'inclinaison passablement régulière, du sommet au pied des rochers escarpés, et ces crevasses successives auraient bien pu être prises pour des plans de stratification, et induire à une grande exagération dans l'estimation de la puissance; tandis que, sur la partie supérieure de la rivière des Français, il était souvent nécessaire d'être sur ses gardes, quant à cette particularité, surtout quand les parties à couches épaisses de la série paraissaient au jour, attendu que le plongement y devenait aussi uniformément à l'ouest, qu'il l'avait été à l'est, à l'embouchure; mais ayant alors reconnu le fait des contorsions, un examen attentif de la séquence des bandes constituantes me convainquit souvent que ce qui, autrement, aurait pu être pris pour une énorme épaisseur, résultait de répétitions fréquentes des mêmes masses. On voyait souvent cette série coupée par des filons de quartz dont quelques-uns étaient larges de plus de trois pieds; mais nous ne vîmes rien qui indiquât l'existence de minerais métalliques, si ce n'est la présence de la pyrite de fer.

Quartzites et grès, conglomérats, ardoises et calcaires.

La série qui vient ensuite dans l'ordre ascendant, est un groupe de masses régulièrement stratifiées, consistant en quartzites ou grès altérés, conglomérats, ardoises, ou schistes, et calcaires, avec lits de diorite interposés. Prises comme une seule formation, ces roches constituent toute la côte septentrionale du lac Huron, et entièrement ou en partie plusieurs des îles qui en sont voisines, entre le petit lac Georges et Chébaouénahning; mais il y a une grande diversité de caractère, tant dans la qualité minérale et l'aspect général, que dans les différentes parties qui composent le groupe.

Dans ces roches ainsi classifiées, la division à laquelle on donne le nom de quartzite présente des lits qui sont d'une couleur purement blanche, à texture compacte serrée, et à éclat vitreux; d'autres fois, les lits sont gris, verdâtres ou brunâtres, granulaires, et parfois micacés: quelquefois, comme grès, ils sont à grains fins; d'autres fois à gros grains, et passent accidentelle-

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

ment à un beau conglomérat dont les orbicules consistent principalement en jaspe sanguin, quelquefois mêlés avec d'autres de jaspe verdâtre et de quartz blanc, et gisent dans une pâte de sable siliceux presque parfaitement blanc. Tant comme quartzites que comme grès, les lits ont quelquefois un clivage schistoïde, en conséquence de plus ou moins de mica entre les strates. Outre les conglomérats jaspés, il y a des conglomérats composés d'orbicules et cailloux roulés de syénite, variant en grandeur, depuis des dimensions d'un et deux pieds de diamètre jusqu'à la grosseur d'un œuf de pigeon, empâtés quelquefois dans un quartzite verdâtre, et quelquefois dans une ardoise verdâtre, mais plus souvent dans cette dernière roche. Sous la dénomination d'ardoise ou de schiste sont comprises différentes roches à lamines minces, vert-foncé, noirâtres et rougeâtres, dont quelques-unes sont très chloritiques, et d'autres contiennent de l'épidote. Les calcaires sont, dans les cassures récentes, blanchâtres, jaunâtres ou bleuâtres, et à l'air, ils passent quelquefois à la couleur noire, et quelquefois à la jaune. Sur les surfaces exposées ces deux couleurs alternent en minces strates irrégulières, qui étant de différents degrés de dureté, s'usent inégalement, les bandes plus dures se présentant en haut relief, tandis que les plus tendres sont évidées entre elles. Les strates plus dures deviennent ordinairement noires, sous l'influence du temps, et sont très siliceuses, quelquefois de la nature du silex corné, disant que celles qui se composent d'une matière plus tendre deviennent jaunâtres.

De nombreuses digues de diorite traversent ces roches, qui, dans tout l'espace examiné, sont brusquement parallèles l'une à l'autre. Leur cours général paraît être de l'ouest et de l'est, au nord-ouest et au sud-est : elles sont généralement à grains fins, et fréquemment compactes : quant à la couleur, elles sont presque noires, ou d'un vert très foncé, en conséquence de la couleur noire prédominante de l'amphibole, qui est un des minéraux constituants : elles sont quelquefois picotées de petits cristaux de feldspath blanc, ou de plus grands cristaux du même minéral d'une teinte verdâtre, et elles paraissent fréquemment contenir de l'épidote. La pyrite de fer se rencontre dans la plupart des digues, et abonde dans quelques-unes, et l'on y trouve communément de petites paillettes de sulfure jaune de cuivre.

On rencontre aussi de grandes masses de diorite, qu'on suppose interposées entre les couches sédimentaires : leur qualité minérale ne diffère que peu de celle des digues : le fer oxydulé, en plus ou moins grande quantité, paraît y être disséminé comme minéral constituant. Quelques masses sont à grains grossiers, la cassure présentant des cristaux allongés d'amphibole noire ou vert-foncé, mêlés avec des cristaux agrégés de feldspath blanc et rouge. Dans une autre variété, l'amphibole est en petits cristaux, et noire : ceux de feldspath sont de même plus petits, et blancs, donnant à la roche une couleur gris-noirâtre, et ce paraît être le caractère dominant partout où l'on voit les couches déployées en grand. Il y a une autre variété à grain très fin, et qui est d'un gris très foncé, l'amphibole noire étant la partie constituante de beaucoup la plus abondante. On a trouvé du fer magnétique disséminé dans toutes les variétés, très abondamment dans la première, moins dans la seconde, et le moins dans la troisième. Les pyrites de fer et de cuivre étaient fréquemment disséminées dans toutes.

Outre les digues de trapp, des veines minérales coupent la formation : comme les digues, ces veines, ou filons, maintiennent un certain degré de parallélisme, leur direction prédominante étant N. O. et S. E. : souvent, il se trouvait que des failles transversales coupaient les filons ; mais leur présence n'était pas marquée par des filons ou des digues, et leur existence

ne se montrait que par des déplacements. Les veines minérales se composent ordinairement de quartz blanc sub-lucide, souvent associé avec une dolomie spathique : plusieurs contiennent du sulfure jaune de cuivre en petites quantités, tandis que d'autres se combinent avec le cuivre vitreux et le cuivre bigarré, en quantité suffisante pour être exploitable.

Il ne s'est présenté aucune occasion pour déterminer quelle largeur de pays cette série de roches peut occuper, ou quelle épaisseur verticale elle peut atteindre. Il fut jugé convenable, en première instance, de trouver le rapport qu'avait la série avec les dépôts supérieurs déjà connus jusqu'à un certain degré, avant d'entrer plus particulièrement dans l'examen de la série même, et nos observations furent principalement circonscrites aux îles du chenal du Nord, où se termine l'affleurement des dépôts fossilifères, et où ces dépôts se trouvaient fréquemment en contact avec la série dont nous nous occupons. Les visites faites au rivage septentrional se bornèrent, pour la plupart, aux lieux où l'on savait qu'il existait des filons métallifères, sur lesquels il paraissait convenable d'obtenir des renseignements exacts, et les excursions faites dans l'intérieur n'excédèrent pas la distance de deux ou trois milles, en remontant quelques petites rivières, d'un accès facile ; mais l'esprit d'entreprise qui règne présentement, en fait de mines, a une armée d'explorateurs dans le district, et il y a peu de doute que leurs recherches n'aident beaucoup à en faire connaître les traits géologiques, et à étendre la connaissance des ressources minérales de la province.

Les différents membres de cette série de roches paraissent être en tant de cas interstratifiés les uns dans les autres, qu'avant qu'il ait été recueilli un plus grand nombre de faits, il serait difficile de faire comprendre parfaitement le rapport des portions qui ont été examinées, et en conséquence, il suffira peut-être présentement de mentionner quelques-uns des points où les plus importants exemples qu'ils fournissent ont été rencontrés. La partie calcaire de la formation a été vue pour la première fois sur le lac de l'Echo, petite nappe d'eau d'environ deux milles et demi se portant un peu à l'ouest de nord, à partir de la partie la plus septentrionale du lac Georges. La roche constitue deux pointes proéminentes, l'une du côté de l'est, l'autre du côté de l'ouest, près du milieu de la longueur du lac, et elle paraissait plonger au sud, sous un angle qui n'excède pas 45°. Elle est recouverte par un conglomérat syénitique et par le quartzite, qui se trouvent plus bas, et une rangée de collines qui doit leur être superposée, est coupée par la petite rivière qui s'y décharge. Un conglomérat syénitique supporte le calcaire et le quartzite le suit, au nord.

En avançant le long de la côte, un quartz blanc paraît en former les différentes pointes et les nombreuses îles qui l'avoisinent, depuis le bas du lac Georges, jusqu'au bas du lac Saint-Joseph, et l'extrémité supérieure du chenal du Nord. On y rencontrait épars quelques petits orbicules de jaspe rouge, mais qui, en aucun cas, ne formaient un conglomérat. Pourtant, un grand nombre de cailloux roulés du conglomérat à orbicules de jaspe rouge se voyaient dans les environs. Mais la seule localité où cette belle roche fut vue en place, en masse considérable, était sur le petit lac qui se trouve dans l'intérieur, à environ une lieue de la côte, et qui se décharge par un petit ruisseau sans profondeur environ une demi-lieue à l'ouest de Portlock Harbour. Les trois grandes îles qu'on rencontre à l'extrémité occidentale du chenal du Nord, deux desquelles aident à former le port de Portlock, et la troisième et la plus grande est celle sur laquelle est située le campement d'Ours (dont la moitié septentrionale seulement est comprise) consistent principalement en un conglomérat syénitique, et cette roche compose la côte principale,

Appendice
(G.)

11 Avril.

deux milles plus à l'Est, et est suivie par la réapparition du calcaire, qui se déploie sur une pointe, trois quarts de mille au-dessus des îles Françaises, qui sont à peu près au nord de l'Est de l'île Saint-Joseph. La côte, en remontant jusqu'à ces îles, et un mille et trois quarts au-delà, est de diorite, et cette roche y constitue une partie du front de la location des mines de Bruce, du côté de l'Est desquelles, à la pointe à l'Aigle, le quartzite se montre de nouveau.

Omettant plusieurs points où nous touchâmes, et gagnant la Cloche, le quartzite y fut trouvé dans un développement qui doit avoir plusieurs milliers de pieds de puissance, qui constitue et la rangée de montagnes pittoresques qui courent, l'espace de plusieurs milles, le long du rivage du lac, et le calcaire se voit de nouveau, au nord de ces montagnes, sur un lac situé à environ deux milles de la côte, au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Sur un groupe d'îlots, vers le milieu du chenal du Nord, et presque vrai sud de la location de la rivière Espagnole, on trouva le granite s'ouvrant un passage à travers le quartz : il était à gros éléments, composé de grands cristaux de feldspath et de grandes paillettes de mica avec petits grains de quartz : il était de couleur rouge.

Sur une des îles, on observa que les lits de quartzite, aux côtés opposés du granite, plongeaient dans des directions opposées, au nord, du côté du nord, et au sud, du côté du sud, sous un angle de 70° ou de 80° ; et dans une autre des îles, on voyait le quartzite et le granite en juxta-position, le premier inclinant sur le dernier. Dans ce cas, le quartzite était traversé par plusieurs digues de trapp, courant un peu obliquement à la stratification, tandis que les filons de granite couraient par le tout transversalement, et se continuaient à travers un corps principal ou noëud de granite, l'un des granites pouvant être distingué de l'autre, malgré la couleur rouge des deux, par la texture plus fine des filons.

Roches fossilifères.

La série fossilifère est supportée, comme on l'a observé ci-dessus, d'une manière discordante, par les roches plus anciennes déjà décrites. Dans le chenal du Nord, on les voit reposant sur les tranches relevées de la formation, tandis qu'à Pénétangouichine et à la baie de Matchedache, ces roches reposent sur la série métamorphique ou gneissoïde. Leur attitude, par toute la région, semble attester un état parfait de quiescence, ou de repos, depuis l'époque où elles ont été déposées primitivement : elles remplissent horizontalement les creux ou vides des roches plus anciennes, et en même temps que les irrégularités de cet ancien fond sont assez grandes pour que différents membres du groupe fossilifère se trouvent en contact avec lui, en différentes parties, elles ne sont, en aucun endroit du district, affectées par des digues de trapp, des failles, ou autres indices de perturbation.

Grès de Potsdam.

Cette formation n'est pas développée en grand sur le lac Huron ; on l'a observée sur différentes parties de la rivière Sainte-Marie, entre le Sault Sainte-Marie et l'île au Sucre, et on l'a vue de nouveau à l'extrémité orientale du chenal du Nord, sur l'île de la Cloche, ainsi que sur la pointe d'un long promontoire qui vient de la terre-ferme vers l'île.

Sur la rivière Sainte-Marie, la couleur du dépôt est généralement rouge, ou rouge et verte, ou d'un rouge picoté de points verts, et son caractère est, en plus grande partie, celui d'un grès à grains fins. A l'Est de l'extrémité occidentale de l'île au Sucre, sa limite est ordinairement cachée par des cailloux roulés,

ou par une mousse épaisse et les arbres de la forêt : cependant, on voit, dans le caractère des cailloux et du terrain de transport, la preuve que la formation s'étend du côté de l'Est de cette île, et que, se dirigeant sur l'île Saint-Joseph, près du bout de l'Est, sa bordure court à peu près vrai Est, et reparaît au jour sur la côte du nord de cette dernière, environ deux milles au sud de l'île du Campement d'Ours. A l'extrémité orientale du chenal du Nord, la formation se compose principalement d'une marne rouge à raies et taches vertes, contenant des lits minces de grès vert faiblement calcaire, et de bandes dures de roches calcaréo-argileuses rouges, variant en épaisseur de deux à six pouces : vers le sommet, les lits deviennent de plus en plus calcaires, et la couleur verte y prédomine aussi de plus en plus, jusqu'à ce qu'ils aient joint les couches inférieures du calcaire de Trenton. Une étroite lisière de la formation court à l'Est, le long du côté méridional de la ride de quartzite, par l'île de la Cloche, et puis se développe sur une portion de la pointe nord-est de cette île, et s'étend à travers la presque île de la terre-ferme, qui est vis-à-vis, reposant sur les tranches relevées de la formation d'ardoise et de quartzite.

Nous n'eûmes aucun moyen de constater la puissance de la formation au-dessus de l'extrémité occidentale du chenal du Nord ; au bout de l'Est, elle n'exède pas quarante pieds. Les seuls fossiles qui furent vus dans les couches, se rencontrèrent dans les lits supérieurs, près de leur jonction avec le calcaire de Trenton, où l'on trouva plusieurs échantillons d'Orthocératites, d'encrinites et de fucoides.

Calcaire de Trenton.

Une ligne droite, tirée des Petits Rapides de Nibiche, sur la rivière Sainte-Marie, à la pointe nord-est de l'île Saint-Joseph, marquera à peu près la base du calcaire de Trenton, à l'extrémité supérieure du lac. Delà il peut être suivi à l'Est par le chenal du Nord, sur plusieurs des îles, reposant sur les tranches retournées de la formation de quartzite, jusqu'à ce qu'il arrive à l'île de la Cloche, où on le trouve en jonction concordante avec le grès de Potsdam. A l'Est de l'île de la Cloche, il forme des bandes basses autour de masses centrales de quartzite, sur des îles et pointes de presque îles, venant de la grande terre jusqu'à une petite distance de Chébaouénahning, d'où il se dirige au sud-ouest. Après un long cours sous l'eau, il reparaît, pour laisser le lac Huron, au voisinage de la baie de Matchedache, où il repose sur les roches gneissoïdes.

Les membres inférieurs de la formation sont des calcaires arénacés, bruns ou jaunâtre-foncé, fréquemment associés avec un schiste vert calcaréo-argileux. Les portions supérieures consistent en calcaires bleu-foncé, jaune-terne ou brunâtre, qui généralement passent au jaune-clair, sous l'influence du temps, et présentent, lorsqu'ils sont exposés à l'action du lac, des surfaces cellulaires éraillées. Les lits du sommet de la formation sont très bitumineux, là où ils viennent en contact avec l'ardoise d'Utica, et généralement de couleur gris-foncé dans les cassures, et passent, à l'air, à un orangé brillant. Toute la formation est très fossilifère : dans les portions inférieures de la série, les genres qui prédominent le plus sont l'*Orthocères* (grande espèce) l'*Isotelus*, le *Bumastes*, la *Pluratomaria*, la *Subulites*, la *Capricordia*, la *Leptena*, l'*Atrypa*, la *Lingula*, avec encrinés, coraux et fucoides : et la plupart des mêmes genres se trouvent dans les parties supérieures.

Une coupe parfaite de la formation fut trouvée entre les rides saillantes du quartzite, sur l'île de la Cloche, et la pointe voisine de la Grande Manitouline, où le degré d'inclinaison, quoiqu'imperceptible à l'œil,

Appendice
(G.)

11 Avril

était uniformément à peu près sud, descendant à raison de trente-cinq à quarante pieds par mille. En prenant le plus haut chiffre comme désignant le plongement, la puissance totale de la formation serait d'environ 320 pieds.

Sur un petit groupe d'îles qui portent le nom d'îles aux Serpens, et qui est placé très inexactement sur la carte qui m'avait été fournie, la carte du rivage septentrional du lac Huron de Bayfield n'ayant pas encore été publiée, desquelles îles nous fîmes en conséquence une délimitation topographique, on fit le mesurage suivant pour montrer le défaut de concordance entre le calcaire de Trenton et les roches sous-jacentes. De la pointe occidentale de la plus grande île du groupe, la pointe de l'île N. E. de l'île Drummond portait 210°, et la pointe N. O. de l'île Cockburn 199°. La direction de la ligne de section était N. 38 E., un peu oblique à la stratification.

	Mesur. horiz.	Plong.	
	Chaines.		
Calcaire à fossiles de Trenton, sur la plus grande île; les couches étaient presque horizontales, ou ondulaient faiblement.....	18.00	0<0	
Eau du lac.....	27.00		
Calcaire, comme sur la seconde île, presque horizontal.....	2.25	0<0	
Roche calcaire, couche composée de fragments de quartzite cimenté par un calcaire fossilifère.....	0.20	0<0	
	pds. pces.		
Quartzite à texture compacte, avec bandes minces d'une qualité schisteuse.....	8	8	
Grès à lits minces, de couleur verte ou jaune terne.....	8	8	
Couches vues imparfaitement.....	81	0	
Lits quartziteux de couleur bleuâtre, interposés avec des lits schistoïdes vert-pâle, et des bandes de conglomérat à orbicules de quartz blanc.....	13	0	
Grès vert-pâle et lits de quartzite compacte de deux pieds d'épaisseur.....	9	5	
Quartzite compacte bleuâtre.....	15	0	
Lits de quartzite compacte bleuâtre: ici se présente une dislocation descendante, courant obliquement à la stratification.	12	0	
Puissance.....	147	9	11.80 178<37
Eau du lac.....			21.00
Ardoise altérée.....			1.00 133<23
Digue de trapp, supposée, 22<82.....			0.80
Quartzite, ardoise et conglomérat.....			0.50 22<53

Ardoise d'Utica.

Cette formation est généralement cachée par un terrain de transport et de comblement, à l'extrémité occidentale du lac Huron; mais il a été trouvé des indices de sa présence sur l'île Saint-Joseph, vis-à-vis de la pointe méridionale de l'île de Nibiche, et sur quelques îlots situés entre les îles Saint-Joseph et Drummond. Le premier bon développement qu'on a trouvé, en avançant à l'Est, est sur un groupe d'îles, à peu près vrai nord du cap aux Erables, et sur la Grande Manitouline, où on voit la roche appuyée sur le calcaire de Trenton. Sur une petite île de la baie, de Chégouénandod, et de même sur l'île de Chégouénandod, on la voit en contact avec le calcaire de Trenton; mais au village sauvage de Chégouénandod, elle repose en discordance sur le côté septentrional d'une ride de la formation de quartzite. On peut ensuite la suivre à travers une pointe qui est entre les baies de Manitouahning et d'Ouéquouamékong, au-delà de laquelle elle reparait au cap Smith, et aboutit finalement sur la terre-ferme, dans la baie de Nottaouasagué, où elle marque de nouveau la limite supérieure du calcaire de Trenton.

Quant à la qualité minérale, cette formation est

ordinairement un schiste bitumineux d'un noir luisant qui, à l'air, passe au jaune-pâle, ou qui, se décomposant sous l'influence de l'atmosphère, devient une masse d'argile noire bitumineuse. Sur le lac Huron, ainsi que dans d'autres parties du Canada et des Etats-Unis, on a fréquemment supposé que cette formation indiquait la présence du charbon, et l'on en a souvent parlé d'une manière très erronée. Il a été plusieurs fois parlé de sa position géologique dans des rapports précédents, où il a été montré distinctement qu'elle était plus basse de plusieurs milliers de pieds que les vrais terrains carbonifères.

Les fossiles caractéristiques de l'ardoise d'Utica se trouvent en grande abondance sur quelques parties du lac Huron. Le nombre des espèces n'est pas considérable; mais différentes espèces paraissent prédominer dans différentes localités; par exemple, dans les îles qui sont vis-à-vis du cap aux Erables, le *Triarthus Beckii* et l'*Orthoceratites* sont à peu près les seuls fossiles; à Chégouénandod, l'*Orthoceratites* et le *Grapholithes* sont très abondants; l'*Orthis testudinaria* et une petite *Pleurotomaria* étaient en grande quantité au cap Smith; tandis que dans le township de Collingwood, et à la baie de Nottaouasagué, les couches offraient presque une masse parfaite de queues d'une espèce de trilobite. Le *Triarthus Beckii* se trouve dans toutes les localités, et en outre des genres énumérés, une espèce de *Lingula* se rencontre dans quelques parties.

Là où le dépôt est appuyé sur la formation quartziteuse, les couches sont légèrement relevées, à l'affleurement, plongeant sous 15°; mais cela ne s'étend pas à plus de deux chaînes de la ride, où elles prennent la même attitude horizontale qui a été observée dans le cas du calcaire de Trenton: toute l'épaisseur sur notre ligne de section, à travers la Grande Manitouline, ne dépasse pas probablement cinquante pieds.

Schistes de Loraine.

Excepté dans l'île Saint-Joseph, où elle est généralement cachée sous un terrain de transport, et dans l'île au Soufre, où elle aboutit sur la formation de quartzite, cette partie de la série présente ordinairement un escarpement élevé et presque à pic. Passant à l'Est, à partir des extrémités septentrionales des îles Drummond et Cockburn, où une portion de la formation paraît au jour, elle se montre ensuite au cap Robert et à l'île Barrie, d'où elle continue à s'avancer par la Grande Manitouline jusqu'au côté du sud de la baie de Chégouénandod. Une chaîne ou ride marque sa position entre les baies, jusqu'à l'Est de Chégouénandod, et au cap Smith, où la trouve en contact avec l'ardoise d'Utica. Du cap Smith la direction se porte en droite ligne sur la haute terre de l'île Solitaire. La formation se rencontre sur les rochers escarpés de la grande terre, au cap Crocker, et à l'Est du détroit d'Owen, d'où elle peut être facilement suivie jusqu'aux montagnes Bleues, dans Collingwood, où on la trouve en juxtaposition avec l'ardoise d'Utica.

Le caractère minéral de la plus grande portion de ce dépôt est celui d'un schiste bleuâtre ou verdâtre, contenant des lits minces de calcaire argileux bleu-foncé, et de grès gris faiblement calcaire, jaunissant à l'air. Près du sommet, il y a des marnes qui sont tantôt rouges et tantôt vertes, et quelquefois irisées des deux couleurs. Elles contiennent de très minces lits de calcaire argileux bleu-foncé, le tout surmonté de lits de calcaire arénacé gris ou bleuâtre, dont l'épaisseur varie de six pouces à deux pieds. On trouve parfois, dans les roches supérieures, un gypse blanc dans des druses; et dans un endroit, on a observé du gypse blanc et du sulfate brun-foncé de baryte, dans la même cavité.

Appendice
(G.)

11 Avril

Appendice
(G.)

11 Avril.

Les fossiles abondent par toute la formation : parmi les plus caractéristiques sont une *Pterinea*, deux espèces de *Cypricardia*, une *Atrypa*, avec quelques coquilles univalves, ainsi que des trilobites, coraux, encrinites et pentacrinites. Dans les couches supérieures, les fossiles sont ordinairement remplacés par la silice, et sont développés agréablement sur les surfaces exposées depuis longtemps. La puissance du dépôt, sur la Grande Manitouline, fut estimée de 200 pieds.

Grès de Medina.

La seule partie du lac Huron où ce groupe ait été vu en place était entre le cap Cabot et le cap Mont-résor, et sur la pointe du nord-est de l'île au Cheval : mais bien qu'elle ne fût nulle part exposée en coupe sur la grande île Manitouline, il y avait des indices de sa présence sur le lac Técumseh, où l'on découvrit qu'une argile marneuse était amenée de la base du calcaire de Niagara.

Tel que vu sur le lac Huron, ce dépôt consiste en marne rouge partiellement rayée et picotée de vert, interposée avec des bandes purement argileuses, de couleur rouge, verte et bigarrée, qui ne passent jamais six ou huit pouces d'épaisseur. Ces bandes paraissent être entièrement dépourvues de matière calcaire, et les Sauvages s'en servent pour faire des calumets.

Les seuls fossiles observés dans le dépôt étaient quelques fucoides, près de la jonction avec le groupe superposé de Clinton. Au cap Cabot, on a trouvé la formation reposant sur les couches supérieures du schiste de Loraine, et supportant le groupe de Clinton et les calcaires de Niagara. On a trouvé que l'inclinaison était à peu près vrai Est, à raison de 37 pieds par mille, et que l'épaisseur totale était de 103 pieds.

Calcaire de Niagara.

Ce groupe s'étend sur la plus grande partie du sud de l'île Drummond, et sur à peu près la totalité de l'île Cockburn, au-delà de laquelle sa limite à l'Est peut être suivie par la Grande Manitouline, sur les rivages du sud du détroit de Bayfield et de la baie de Beaufort, du lac Técumseh et de la baie de Manitouahning : toute l'île au Cheval et le groupe des îles qui sont entre cette île et le cap Hurd, se composent des roches de Niagara. Elles coiffent les escarpements du cap Cabot, et peuvent être suivies de là au sud du détroit de Melville, où, traversant l'isthme de la péninsule qui court sur le cap Crocker, elles reparaissent au cap Commodore, du côté de l'ouest du détroit d'Owen, d'où elles se portent dans l'intérieur et disparaissent sur la côte.

A la base de la formation, il y a un agrégat de schistes calcaires argileux et de calcaires à lits minces, qu'on suppose être les équivalents de ceux du groupe de Clinton, de New-York. On a observé quelques fucoides dans quelques-unes de ces roches, et on y a découvert une petite coquille bivalve, qu'on suppose être une *nucula*. Appuyés sur les roches vertes sont des lits d'un calcaire bitumineux blanc-pâle, qui passe au noir ou au brun-foncé sous l'influence du temps : quelques-unes des couches sont extrêmement massives, ayant jusqu'à douze et même quinze pieds d'épaisseur, et il y en a très peu dans tout l'agrégat qui aient moins de deux pieds. Les couches supérieures sont, dans leur qualité minérale, bitumineuses et magnésiennes, et cavernueuses, dans leur caractère : lorsqu'elles ont été longtemps exposées à l'air et à l'eau, elles présentent des surfaces celluluses irrégulières et rugueuses : quelques-unes des couches, près du sommet du groupe, encaissent du chert noir et blanc en grande quantité, et des formes ou moules de fossiles en sont quelquefois remplis. On trouve parfois du gypse en petite quantité dans les druses du calcaire, et plus fréquem-

ment du calcaire spathique en cristaux diversément modifiés. La formation est coupée par des joints qui, au cap Cabot, courent dans les directions de 85° et 151°, divisant les couches en masses rhomboédriques. Sur quelques parties de la côte, la roche a été façonnée par l'eau du lac en formes de colonnes remarquables. C'est ce qui a lieu particulièrement à l'île au Pot-à-Fleurs, où nous observâmes une colonne dont nous ne pûmes constater la hauteur, parce que nous ne la vîmes que de la chaloupe, qui ressemblait à certaine façon de verre, usée et amincie par le bas, et s'élargissant symétriquement en gagnant le sommet.

Les fossiles particuliers au calcaire de Niagara sont principalement des coraux, parmi lesquels se montraient souvent la *Favosites gothlandica* et la *Caletenipora*. Quelques couches paraissent être entièrement composées de corail de la structure la plus délicate : on a observé, au cap Cabot, une masse tombée, présentant dix verges carrées de surface, sur une épaisseur moyenne de cinq pieds, qui paraissait être entièrement de corail. La seule coquille bivalve qui se rencontrât abondamment, était un *Pentamerus* ; mais on trouvait, par endroits, des univalves spirales, des orthocératites et des encrinites, en quantité, dans les couches supérieures.

La section suivante, qui montre le rapport des trois derniers groupes de roches mentionnés, a été mesurée au cap Cabot, dans l'ordre descendant :—

Calcaire à coraux, à lits épais (Niagara).....	228	pieds.
Schistes verts et calcaires à lits minces, (Clinton).....	55	“
Marne rouge et argile durcie (Medina).....	103	“
Calcaire gris, très fossilifère jusqu'au bord de l'eau, (Schiste de Loraine).....	26	“
	412	

La puissance totale du calcaire de Niagara, sur la ligne de section, dans la Grande Manitouline, s'est trouvée d'environ 560 pieds.

La puissance totale, depuis le fond du grès de Potsdam jusqu'au sommet du calcaire de Niagara, sur la ligne de section, à travers la grande île Manitouline et celle de la Cloche, est comme suit :

Grès de Potsdam.....	40	pieds.
Calcaire de Trenton.....	320	“
Ardoise d'Utica.....	50	“
Schistes de Loraine.....	200	“
Grès de Medina.....	103	“
Calcaire de Niagara, y compris le groupe de Clinton.....	560	“
Total.....	1273	“

Matières économiques.

A l'exception des filons qui contiennent du minerai de cuivre, ce que nous avons trouvé de quelque valeur économique, sur le lac Huron, se réduit à peu de chose. On m'a montré, en plus d'une occasion, des échantillons de fer oligiste, et j'ai été informé qu'un filon de ce caractère existait dans le voisinage de Pénétangouichine ; mais comme il ne s'est offert aucune occasion de visiter la localité dans laquelle on disait qu'il se trouvait, il n'est pas en mon pouvoir d'en parler avec connaissance de cause.

Sur le rivage septentrional de l'île Saint-Joseph, près du Campement d'Ours, il y a une grande quantité de beau sable siliceux fin, provenant probablement de la désagrégation des lits de quartzite, qui paraît propre à la manufacture du verre. Il est tout-à-fait dégagé de matière calcaire, mais il est légèrement marqué de petites taches d'une couleur jaunâtre très pâle, occasionnée par la présence d'une très petite portion de peroxyde de fer ; mais dans une contrée où l'on rencontre une si grande abondance de quartzite blanc pur, il y a peu à douter qu'une matière propre à un tel usage ne soit assez commune.

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

Bien qu'une pierre susceptible d'être employée à des fins lithographiques ait été rencontrée dans la formation du calcaire de Trenton, en différents endroits, à l'Est du lac Simcoe, on n'a pas observé de pierre d'une qualité semblable dans cette formation, sur le lac Huron. Les seuls matériaux utiles qui puissent être tirés des lits du groupe de Trenton, sont la pierre à bâtir et la pierre à chaux. La plupart des couches inférieures sont trop arénacées pour être employées utilement à cette dernière fin, mais on peut obtenir de bonne chaux de la plus grande partie des couches supérieures de la formation.

Partout où existe le calcaire de Niagara, on peut se procurer d'excellents matériaux de construction : sa valeur, sous ce rapport, a déjà été bien éprouvée sur le canal de Welland, et en d'autres endroits du Haut-Canada, où l'on a employé de la pierre tirée de cette formation. La pierre que le même groupe fournit, sur le lac Huron, n'est, sous aucun rapport, inférieure à celles de Thorold et d'Hamilton. Plusieurs couches de la formation donnent aussi de bonne chaux : elles sont pour l'ordinaire plus blanches extérieurement que le reste du dépôt.

Que le rivage septentrional du lac Huron soit destiné à devenir, tôt ou tard, une région minérale importante, c'est ce qui paraît très probable. Quoique tout le district soit couvert d'une épaisse forêt, encore dans son état primitif, déjà, au temps de ma visite, les recherches des premiers explorateurs, qui ne venaient que d'être commencées, avaient été récompensées par la découverte de gîtes de cuivre, dont les uns sont d'une valeur décidée, et d'autres promettent beaucoup, et j'ai été informé, depuis mon retour du lac, qu'on en avait découvert subséquemment un nombre d'autres.

La localité la plus importante que j'aie eu occasion d'examiner est située sur le rivage principal, entre les îles Françaises et Peladeau, environ dix milles à l'ouest de la pointe Thessalon. Il y existe des gîtes de cuivre qui ont acquis à l'endroit le nom de Mines de Bruce. Il y a sur la location deux, peut-être trois filons, (et assez probablement un plus grand nombre) qui offrent des indices encourageants de métaux de valeur. Deux de ces filons se manifestent sur la partie du terrain qui a été déboisé, tout près du bord de l'eau, au débarcadour, et un autre, qui est celui qu'on exploite maintenant, à environ treize chaînes au nord de ce point. On a ôté de dessus ce dernier la mousse et les broussailles qui le couvraient, et on peut aisément en suivre la trace plus d'un quart de mille : sa largeur varie de trois à six pieds ; et à chaque point exposé, il est abondamment chargé de minerai de cuivre. La pâte du gîte est un quartz blanc sub-lucide, encaissé entre deux murailles bien déterminées de diorite, qui est là la roche de la contrée. Le cours moyen du gîte est N. O. et S. E., et il plonge au nord-est sous un angle d'environ 80°. Le minerai est en plus grande partie un sulfure jaune, mais le cuivre bigarré et le cuivre vitreux s'y rencontrent aussi. On trouve parfois des cristaux de toutes les espèces dans les druses du gîte, avec du quartz, du spath calcaire et du spath perlé, et quelquefois du sulfate de baryte. On a observé deux failles, l'une desquelles jette le filon au nord-est, à environ vingt verges, du côté du nord-ouest : l'autre coupe, mais ne déplace pas le gîte. Là où cette dernière se rencontre, le gîte de chaque côté de la crevasse qui le traverse, se rétrécit soudainement, de manière à n'avoir plus qu'environ dix pouces de largeur ; et en même temps que le minerai était le sulfure jaune, du côté de l'Est, il se composait presque en entier de cuivre bigarré, du côté de l'Ouest. La crevasse elle-même n'offrirait pas d'indications métallifères, mais elle était remplie de l'espèce d'argile que les mineurs anglais appellent *sluccan*. Une quantité considérable de carbonate de cuivre, à l'état pulvérulent, fut trouvée sur la surface supérieure du gîte, dans

Appendice
(G.)

11 Avril.

cette partie, et il en avait été recueilli plusieurs boisseaux, dans un espace de huit à dix verges ; deux puits étaient en progrès sur le filon, l'un étant déjà creusé à la profondeur d'environ quarante-deux pieds, et l'autre, d'environ quinze pieds. Au fond des deux puits, le minerai paraissait être aussi abondant, et la largeur du filon aussi grande qu'à la surface. La plus grande partie du minerai qui avait été tiré était sur la surface du sol, ayant été exploitée dans une excavation ouverte d'environ 200 verges. Une quantité de minerai estimée à 400 tonneaux avait été mise en tas pour être exportée : une partie en a été depuis transportée à Boston, où je suis informé qu'elle a été échantillonnée et essayée, et que le produit s'est trouvé de 9.90 pour cent de cuivre essayé par la voie sèche, et de 11.50 pour cent, par la voie humide.

On a observé, par intervalles, près du débarcadour, une continuation supposée du gîte, l'espace d'environ un quart de mille. La largeur varie de huit à dix et douze pieds, et peut-être plus ; le sulfure jaune de cuivre se montre disséminé par tout le gîte, à la surface ; partout où l'on a miné, on a obtenu une espèce de minerai encourageante. Le cours du filon était à peu près parallèle aux autres, et sa gangue et ses murailles étaient absolument semblables. À un quart de mille du haut de la baie qui est au nord-ouest du port, et environ un mille au nord-ouest du débarcadour, se présente un filon de quartz bien chargé de sulfure jaune de cuivre, qu'on supposait (le gîte n'étant pas désigné sur la carte) être une continuation du dernier mentionné ; mais un examen subséquent, suis-je informé, donne à penser qu'il n'en est pas ainsi, mais que c'est un troisième filon, et un filon distinct.

La location paraît être bien située sous tous les rapports : les indications minérales sont extrêmement encourageantes : le port est excellent pour les bateaux et les petits vaisseaux, et les moyens de transporter le produit de ses mines sont faciles et commodes. Il y a dans le port une petite île, le long de laquelle les vaisseaux tirant dix pieds d'eau peuvent mouiller, charger et décharger, et lors de ma visite, on avait projeté de construire un quai pour joindre l'île à la terre-ferme. Un ruisseau entre dans le lac à environ un quart de mille à l'Est des présents ouvrages, qui, (s'il retient une quantité suffisante d'eau, durant la sécheresse) a assez de chute, et pourra être employé utilement aux mécanismes qui pourront être mis en opération, et à la préparation des minerais.

On a visité une autre location située près de la rivière des Espagnols : on n'y a observé qu'un gîte contenant du minerai, et j'ignore s'il y en existe d'autres. Il y avait sur le lieu un parti de mineurs qui avaient ouvert un gîte sur une petite étendue, le long de la surface, et avaient commencé à perforer un puits. Le cours du filon, qui est N. 65 O. et S. 65 E., semblait correspondre exactement avec la direction de l'ardoise qui constitue ses murailles, et son inclinaison, qui est au nord-ouest, coïncide avec le plongement des couches ; néanmoins, son caractère général est celui d'un vrai filon. La largeur du gîte est d'environ cinq pieds, et il s'y trouve un déploiement considérable de sulfure jaune de cuivre, dans une pâte de quartz blanc et de dolomie spathique : on rencontre dans des druses des cristaux aciculaires de titane rutile.

On a examiné d'autres gîtes sur le lac de l'Echo ; ils se trouvent dans un escarpement de quartzite, au nord du banc calcaire qui a été mentionné : les indications ne promettaient pas autant que celles qu'on rencontre dans la diorite et l'ardoise.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

ALEX. MURRAY.

RAPPORT

De T. S. HUNT, ECR., *Chimiste et Minéralogiste de l'Exploration Géologique de la Province, adressé à W. E. LOGAN, ECR., Géologue Provincial.*

MONTRÉAL, avril, 1848.

MONSIEUR,—Ayant fait, conformément à vos instructions, un examen des roches des bords de l'Outaouais, relativement à leur caractère minéralogique, je vous sou mets présentement les faits, en autant qu'ils ont été observés, en remarquant que parmi les échantillons recueillis qui n'ont pas encore été pleinement examinés, faute de temps, il s'en trouvera qui, après un examen prolongé, seront reconnus, non seulement pour de nouvelles variétés, mais en plusieurs cas, pour de nouvelles espèces.

La région ainsi examinée comprend les calcaires cristallins de l'Outaouais, qui supportent, en discordance, les roches siluriennes du pays, et sont interposés avec le gneiss syénitique. Le calcaire est ordinairement très cristallin, et quelquefois d'une structure à très gros grains; d'autres fois, sa texture est très fine, formant ce qu'on appelle calcaire saccharoïde, et parfois le grain en est assez fin pour fournir le marbre statuaire. La couleur de la roche est souvent un blanc rougeâtre, ou de chair; mais ces teintes, autant que j'ai pu l'observer, règnent rarement sur une grande étendue: la couleur blanche est la plus ordinaire, mais elle est parfois entremêlée de nuances de gris. La roche est très généralement micacée; elle présente souvent de petites paillettes de mica couleur d'or ou d'argent, et plus rarement des cristaux du même minéral d'un vert de malachite foncé, à éclat métalloïde. Comme pourtant les traits généraux de ces roches ont été décrits correctement dans votre rapport sur cette région, je passerai de suite à la description des propriétés caractéristiques de celles que j'ai moi-même examinées.

Ayant laissé Montréal, le 14 juin, je me rendis, par la voie de Carillon, à la Chûte, sur la rivière du Nord. A deux milles de cet endroit, aux fourneaux à chaux de M'Gregor, la roche calcaire a été exploitée sur un plan étendu: elle est blanche ou grisâtre, cristalline à gros grains, contenant des paillettes de mica et de graphite disséminées, avec grammite ou spath tabulaire, tourmaline brune, pyroxène et quartz. Aucun des minéraux, à l'exception du quartz, ne paraît former des filons ou des masses d'une étendue considérable; et les tourmalines, quoique d'une belle couleur, ne se sont rencontrées que rarement en cristaux bien déterminés. Superposée au calcaire près des fourneaux, est une étendue (couche?) considérable de feldspath blanc, ou blanc-rougeâtre, à gros grains, contenant accidentellement du sphène ou du pyroxène: le dernier constituant trop souvent presque la totalité de la roche. Ces minéraux sont associés avec la plombagine ou le graphite, et des massules de pyrite magnétique; le sphène se présente en petits cristaux couleur de girofle, souvent brillants, et à surfaces drusiques et angles arondis. En général, ils ne sont que peu modifiés, et ne présentent pas de remplacements bien déterminés. Le pyroxène est vert-foncé et massif, et ne présente que rarement des formes bien cristallisées. La tourmaline brune et noire se rencontre tant dans le feldspath que dans le calcaire, la noire abondamment, tandis que la brune, comme on l'a remarqué plus haut, est un peu rare.

Aux carrières de M. M'Gibbon, sur le neuvième lot du douzième rang de Chatham, le calcaire est souvent cristallin à gros grains, d'une couleur bleuâtre;

mais il est dur, et n'est pas sujet à se détériorer sous l'influence du temps. Quelques parties sont à grains très fins et compactes, et comme ils sont d'un beau blanc, on en pourrait faire un beau marbre statuaire, si on le trouvait en masses assez grandes exempt de quartz, minéral qui y est fréquemment disséminé en petits grains cristallins. On a souvent trouvé ici un minéral qui, sur les surfaces exposées à l'air, est d'une couleur jaunâtre et a l'apparence de la chondrodite, pour laquelle il a été pris d'abord; mais on a trouvé que des apparences semblables observées ensuite dans le calcaire d'autres localités, étaient dues à la présence d'une substance ressemblant à la serpentine, répandue par la roche, et qui résiste à l'action de l'atmosphère mieux que le calcaire, et prend en même temps une teinte brune-jaunâtre; mais lorsqu'on casse la roche, on n'y aperçoit pas cette teinte. La nature de la nouvelle substance demande un examen prolongé. On a aussi observé du graphite, du mica et de la pyrite. Le calcaire a été examiné, en différents endroits situés à environ un mille de celui-ci; il est généralement à gros grains, et contient de grandes paillettes de mica, avec du pyroxène, et parfois de petites quantités de graphite et de pyrite.

De Chatham je me rendis à Grenville, et de ce lieu aux lits de marbre, au moulin de Charlevoix, près de la chute de la rivière au Calumet. Ici, une digue de trapp traverse un ophicalce, ou calcaire ophitique. La proportion de la serpentine est plus grande à la proximité immédiate de la digue, qui est bornée, de chaque côté, par une strate mince de serpentine pure; fait qui peut tendre à jeter quelque jour quant aux agens qui ont occasionné les changemens dont le résultat a été l'introduction de la silice et de la magnésie dans ces roches. On a trouvé dans les joints du calcaire de minces enduits d'une serpentine fibreuse, d'un caractère approchant de celui de la picrolite. Comme la localité a déjà été décrite par vous-même, et qu'elle n'offrirait rien d'un plus grand intérêt, je l'abandonnerai, en remettant à un autre temps, la discussion de toute hypothèse qui pourrait être suggérée par le sujet.

A environ un mille à l'Est de cette localité, sur la terre de M. Anderson, sur la partie du sud du treizième lot du troisième rang de Grenville, se trouve une chaîne de calcaire cristallin à gros grains: le propriétaire s'était persuadé et avait persuadé à ses voisins, que c'était du gypse, ou du plâtre de Paris. Dans cette persuasion, il était sur le point d'ériger un moulin pour moudre la substance, et avait déjà fait des préparatifs à cet effet, lorsqu'à sa grande surprise et à son grand regret, je le tirai d'erreur.

Superposée au calcaire était une bande de gneiss syénitique qui se désagrégait rapidement, en conséquence de la présence d'une quantité considérable de pyrite de fer en état de décomposition disséminée dans la roche. M. Anderson, le propriétaire, avait été induit à croire qu'il obtiendrait de la couperose de la localité, et l'exploitait, dans l'espérance d'en tirer quelque chose de valeur; mais la petite quantité de pyrite, et sa dissémination ne permettaient pas de croire qu'elle fût de quelque valeur économique. Près de cette bande calcaire étaient deux sources minérales, auxquelles les gens de l'endroit attribuaient une grande vertu médicinale. L'une était faiblement ferrugineuse et sulfureuse, et l'autre ne différait pas sensiblement de l'eau de source ordinaire.

Appendice
(G.)

11 Avril.

Nous nous rendîmes ensuite à la mine de graphite, exploitée; il y a quelques années, par l'Hon. M. Harwood, sur la moitié du sud du dixième lot du cinquième rang de Grenville. Ici furent trouvés, outre le sphène, le grammité, le pyroxène et le feldspath, de beaux cristaux d'idocrase jaune. Les particularités de ce filon ont déjà été décrites par vous-même, dans votre rapport sur l'Outaouais, de sorte qu'il paraît inutile de s'y arrêter davantage.

A environ un demi-mille de ce point, sur la moitié du nord du même lot, est un autre dépôt de graphite, sur la terre de M. Johnson. Le filon court N. 27½ O., par la boussole. Il a à peine été exploité, l'examen qui en a été fait se bornant à une excavation de cinq ou six pieds, au pied d'une butte où se montre le filon. Le graphite paraissait exister en trois filets ou cordons de deux à onze pouces de largeur; mais j'ai été informé depuis, qu'en creusant à quelques pieds, on a trouvé que les trois filets s'unissaient en un seul filon de dix-huit pouces de largeur, et entièrement dégagé de toutes substances étrangères. Les échantillons recueillis paraissent être tout-à-fait mous et purs, et la localité mérite certainement d'être examinée plus à fond.

Un filon qui se compose principalement de calcaire spathique et de pyroxène accompagne la plombagine. Le spath est d'un beau blanc, et offre des masses fines fendables d'un pouce ou deux de diamètre, avec un clivage diagonal bien marqué: le pyroxène se montre souvent d'une opalescence particulière sur ses plans de clivage: il se présente en cristaux bien déterminés, souvent d'un demi-pouce de diamètre, ou en grandes masses clivables d'une couleur verte plus foncée. Le grammité se rencontre parfois en petites masses d'une couleur délicate, verdâtre et blanche, et le sphène en cristaux à surfaces drusiques de couleur brun-clair. Des cristaux de zircone ou d'hyacinthe se rencontrent en grande abondance par toute la masse: on en a trouvé d'un pouce de longueur et de trois huitièmes de pouces de diamètre, bien déterminés, mais d'une couleur plus sombre, et seulement translucides. On en rencontre néanmoins de plus petits, d'un beau rouge d'hyacinthe, qui offrent des terminations joliment modifiées, et forment des pierres précieuses d'une rare beauté. Un examen prolongé de cette intéressante localité procurera sans doute des renseignements importants, sous le rapport scientifique et économique.

De Grenville, je me rendis à Bytown, et visitai les moulins de Blasdell, sur le Gatineau, à environ sept milles de sa jonction avec l'Outaouais. Ici, les carrières ont été exploitées sur un plan étendu pour l'érection des glissoires à bois de construction, et l'on espérait que l'exposition offrirait quelque chose d'intéressant, sous le point de vue minéralogique. Les roches sont principalement feldspathiques, contenant souvent du feldspath couleur de chair, en grandes masses, mêlé avec du quartz translucide. On rencontre des lits de quartz qui, souvent, contiennent des grains arrondis de pyroxène. Ce dernier minéral est abondamment disséminé dans les autres roches, et en constitue souvent de grandes portions. Il se rencontre aussi en veines et en nids, et quelquefois en longs filets, avec de petits cristaux: la couleur varie du vert-clair au vert-foncé.

On trouve le calcite en lambeaux dans les roches feldspathiques et pyroxéniques, souvent d'une couleur rougeâtre, mais non très abondamment: on a observé de l'apatite en petits cristaux imparfaits vert-jaunâtre dans une masse lâche, et des masses d'amphibole noire clivable, dans une autre; mais ni l'un ni l'autre n'ont pu être trouvés en place. Les autres minéraux, et les seuls observés dans cette localité, étaient de petites portions de tourmaline noire et de la pyrite de fer.

Appendice
(G.)

11 Avril.

De Bytown, je me rendis au portage du Fort, et de là à la chute du Grand Calumet. Ici, les belles glissoires construites par le gouvernement ont exigé une excavation considérable dans la roche calcaire, et l'on s'attendait à y pouvoir découvrir plusieurs minéraux intéressants; mais la hauteur extraordinaire de l'eau mit obstacle à l'examen de plusieurs des situations qui paraissent devoir offrir beaucoup d'intérêt, et la plus grande partie des matières tirées des excavations, durant les travaux de l'hiver précédent, avaient été jetées dans une fosse profonde, où elles étaient, lors de ma visite, couvertes de plusieurs pieds d'eau.

Les lits du calcaire blanc, qui est ici abondant, sont souvent à grains fins, et dégagés de substances étrangères, et comme ils se fendent bien, ils se trouveront sans doute utiles aux fins de l'architecture. Une grande partie de la roche est caractérisée par le mélange de la serpentine, en quantités considérables, généralement de couleurs peu foncées: la pyrite de fer y abonde aussi, quelquefois en masses d'un pouce ou plus de diamètre. En creusant les glissoires, l'hiver précédent, on rencontra un calcaire à gros grains, empâtant une grande quantité de pyroxène et de mica: le pyroxène est blanc-verdâtre, ou vert-grisâtre: les cristaux, qui sont opaques et ne brillent jamais, forment de beaux prismes, quelquefois de six pouces de longueur, et de pas plus d'un quart de pouce de diamètre. Il y en a de plus petits, et l'on en rencontre d'un pouce de diamètre. Les prismes sont souvent remplacés sur les arêtes latérales obtuses, et quelquefois aussi sur les arêtes aiguës: ils sont très fréquemment terminés. Le mica est de l'espèce binaxiale, ayant pour sa forme primitive un prisme rhombique oblique: les arêtes latérales aiguës des cristaux sont remplacées: on trouve aussi des formes composées. Le minéral se rencontre en très beaux prismes minces, qui, lorsqu'ils sont petits, sont presque transparents, et sont d'une jolie couleur vert-olive. On en trouve quelquefois d'un pouce de diamètre et de trois ou quatre pouces de longueur. Le calcaire spathique qui les enveloppe est généralement couleur de chair. Comme la plus grande partie des matières qui avaient été tirées des excavations était couverte d'eau, je fus obligé de m'en rapporter pour mes échantillons, à l'intelligent gardien des glissoires, M. McLaren, qui en avait réservé une quantité considérable.

Un des messieurs du séminaire de cette ville avait obtenu, quelques mois auparavant, d'un des hommes qui travaillaient aux glissoires, un morceau de calcaire semblable à celui qui vient d'être décrit, dans lequel étaient empâtés plusieurs magnifiques cristaux d'idocrase d'un beau brun-châtain, brillants, très modifiés et de près d'un pouce de diamètre: après quelques recherches, je trouvai l'individu qui l'avait fourni, et je fus informé qu'il avait été obtenu en même temps et au même point que le pyroxène, mais je ne pus en trouver aucun échantillon parmi le peu de masses de la roche qui n'étaient pas submergées. Un examen fait au temps des basses eaux ferait sans doute découvrir quelque chose de plus de ce beau minéral, qui pour la grandeur et la beauté de ses cristaux, ne le cède à pas un des échantillons que j'ai jamais vus.

Sur un côté d'une des tranches des glissoires, se montre une roche qui se compose de feldspath et de cristaux de pyroxène vert-noirâtre, dans laquelle sont empâtés de petits cristaux de sphène couleur de girofle; mais ici, comme en d'autres endroits, le gardien des glissoires pensait qu'il n'y avait pas moyen de miner dans cette saison, à cause du danger d'encombrer le passage des fragmens qui en résulteraient. En plusieurs autres endroits, j'ai observé, d'en haut, des nids de minéraux cristallins, mais dans des positions absolument inaccessibles, tant que les eaux resteraient à la hauteur où elles étaient. J'observai quelques cris-

Appendice
(G.)

11 Avril.

taux imparfaits de tourmaline brune dans le quartz, et je vis souvent des masses d'une variété grossière de ce minéral dans le calcaire. Des cristaux imparfaits de tourmaline noire se montraient aussi en abondance, dans une roche feldspathique, dans une coupure de l'un des côtés des glissoires; mais, en cette occasion, comme auparavant, il ne nous fut pas permis de faire jouer la mine dans la roche.

Nous trouvâmes, près de la seconde glissoire, une masse de calcaire blanc, contenant de la serpentine verte, avec mica brun, pyrites et petits prismes d'apatite, outre des cristaux bruns de ce qui se trouvera probablement être une nouvelle espèce. Elle ressemble quelque peu au sphène, dont pourtant elle se distingue par une dureté moindre et un clivage différent. Elle est encore à examiner. Ce minéral, ainsi que les mêmes formes de minéraux qui l'accompagnaient, ne furent trouvés que dans cette seule masse, qui pourtant avait été évidemment tirée d'une excavation du voisinage.

Mes remerciemens sont dus tant à M. McLaren, le gardien des glissoires, qu'à M. Molloy, un des constructeurs de l'ouvrage, pour leurs attentions bienveillantes, et l'aide qu'ils m'ont donnée, pendant que j'étais au Calumet.

Environ un mille au-dessous des glissoires, on rencontre dans le calcaire une couche de serpentine: elle est de couleur gris-vertâtre et à cassure terreuse, et lorsqu'elle vient d'être cassée, elle est assez tendre pour être coupée avec un couteau, propriété dont les Sauvages se prévalent pour en faire des moules à balles et des calumets; de là le nom de l'île. Le calcaire du Calumet, à aller jusqu'au portage du Fort, n'offre rien d'intéressant; il a été examiné en plusieurs endroits, et il était ou à grains fins et entremêlé avec de la serpentine, ou cristallin à gros grains, avec pyroxène et mica. A la glissoire de la Montagne, on observa une jolie tremolite blanche asbestiforme, dans un calcaire blanc à grains très fins.

En revenant du portage du Fort, je m'arrêtai à l'île du Portage, à la sortie du lac des Chats. Les minéraux observés ici étaient la tourmaline brune, dont on trouve des cristaux imparfaits empâtés dans le quartz, avec pyrites de fer et masses clivables de calcite blanc translucide. Comme au Calumet, les roches excavées pour faire la glissoire étaient en plus grande partie sous l'eau. Le chemin de fer qui traverse l'île est coupé dans les roches, en quelques endroits. Les coupes présentent principalement le gneiss syénitique, avec des lambeaux de feldspath, et un peu de calcaire pyroxénique.

De ce point je retournai à Bytown, et traversai à Hull, pour y examiner le dépôt de minerai de fer magnétique, tel que déjà décrit par vous, dans votre rapport sur l'Outaouais. Le minerai paraît former une couche de quarante pieds de largeur, bornée par le gneiss syénitique, d'un côté, et par un calcaire cristallin, de l'autre. Ce dernier contient souvent du graphite, qui, en un endroit, forme une veine d'un pouce ou deux de largeur. Le même minéral est souvent disséminé en petites paillettes dans le minerai de fer. On a observé, dans la roche syénitique, une bande d'amphibole hornblende qui contenait de petits grains brillants de grenat rouge. On parlait parmi les gens des campagnes environnantes, de zinc, de plomb et d'autres minéraux métalliques, comme ayant été rencontrés dans le voisinage; mais les investigations que je fis avec l'un d'eux ne firent point découvrir d'autres minéraux que ceux dont je viens de parler.

Laissant Bytown, je descendis le canal du Rideau jusqu'à l'atterrage d'Oliver, et de là à Perth, me proposant de visiter l'intéressante région minérale de ses environs. Cette région avait déjà été explorée consi-

Appendice
(G.)

11 Avril.

dérablement par le Dr. Wilson, de Perth, monsieur qui, malgré une pratique étendue dans l'endroit, avait été en état de dévouer une grande partie de son attention à l'histoire naturelle de la contrée, et d'enrichir la minéralogie de la province par la découverte de plusieurs minéraux intéressants, et je dois lui témoigner ici les obligations que je lui ai, pour sa politesse et ses attentions bienveillantes pendant les examens que j'ai faits de ses environs, ayant bien voulu m'accompagner dans plusieurs de mes excursions, et même me fournir des échantillons de sa propre collection.

Notre première excursion fut à une localité où se trouve de l'apatite, (ou phosphate de chaux) découverte, peu de temps auparavant, par le Dr. Wilson. Elle se rencontre sur le quatrième lot du huitième rang de Burgess, dans une couche de calcaire cristallin à gros grains, et à teinte couleur de chair, enveloppant souvent des grains de pyroxène. Les cristaux sont généralement d'une grandeur considérable, allant d'un demi-pouce à un pouce de diamètre. Nous trouvâmes un immense cristal, qui mesurait douze pouces de longueur et neuf pouces et demi de circonférence, et était terminé à un bout. Attendu sa grandeur et sa fragilité, il nous fut impossible de l'enlever entier, mais il en fut préservé environ la moitié. L'apatite de cette localité est translucide, et est d'une délicate couleur verte de chélidoine: les angles des cristaux sont généralement arrondis, et les terminations rarement distinctes, tous ces cristaux ayant l'air d'avoir été à demi-fondus, après leur formation, particularité qui se remarque aussi dans les cristaux du même minéral obtenus d'autres parties des mêmes calcaires, comme par exemple, dans les beaux échantillons du comté de St. Lawrence, de New-York. Le minéral est disséminé très abondamment dans la roche, et fréquemment en massules arrondies, dans lesquelles on ne distingue point de faces cristallines. Associés à l'apatite sont de beaux cristaux de mica rhombique, de deux ou trois pouces de diamètre, à éclat métallique ordinairement, et à peu près de la couleur de l'acier: les cristaux offrent souvent l'apparence d'avoir été contordus après leur formation, de manière à séparer les paillettes ou lames de mica, et à laisser s'introduire entre elles de minces lamines de calcaire spathique. Nous trouvâmes un cristal qui formait un beau prisme d'apatite d'un pouce et demi de longueur: l'axe principal du prisme coïncidait avec le clivage basal du mica. Superposé à cette roche était un calcaire enveloppant une grande quantité de pyroxène.

Depuis quelques années, les agriculteurs théoriques ont porté beaucoup d'attention au rôle important que jouent les phosphates dans l'économie végétale, et la grande puissance de fertilisation du phosphate de chaux, particulièrement sous la forme d'engrais d'os, est universellement reconnue. Dans la vue de pouvoir obtenir cette substance à moindres frais, quelques Anglais entreprenants ont exploré dernièrement, en Espagne, un dépôt de phosphate natif. Sous ces rapports, le calcaire qui vient d'être décrit, et qui contient dans sa masse une grande quantité de cette importante substance, est bien digne de l'attention de nos agriculteurs. La roche pourrait être émolue et appliquée au sol, où l'on pourrait d'abord la convertir en chaux, et alors les propriétés réunies du phosphate et de la chaux vive pourraient être appliquées au sol avantageusement. En deux ou trois autres endroits, on a observé que le calcaire contenait ce minéral disséminé en grande quantité, et sans doute en assez grande abondance pour répondre au besoin qu'on en aurait. Le phosphate de chaux existe abondamment dans le blé, et l'épuisement de cet ingrédient est une des grandes causes de la stérilité de nos terres à blé maintenant usées. Dans un pays à céréales, comme l'est le Canada, l'existence de dépôts comme ceux-ci devra donc être d'une grande importance.

Appendice
(G.)

11 Avril.

Non loin de la localité de l'apatite, sur la terre de M. George Holliday, qui est le deuxième lot du nouveau rang de Burgess, il y a un dépôt de pyrite de cuivre. Il se rencontre dans le calcaire cristallin, mais les explorations, qui s'étaient bornées à deux ou trois petites perforations au moyen de la mine, n'avaient développé aucun gîte bien déterminé, quoiqu'on y ait obtenu des masses du minerai de quatre ou cinq pouces de diamètre : il paraissait être en nids ou amas, ou en cordons ou filons courant par la roche. Le minerai est une pure pyrite de cuivre, granulaire, souvent cristalline, et quelque peu entremêlée de calcaire spathique. Des échantillons que j'avais reçus précédemment de l'Hon. William Morris, m'ont donné un produit moyen de 27.5 pour cent de cuivre métallique. La richesse du minerai est certainement de nature à justifier des investigations, et il est assez probable qu'on trouvera que les cordons se réunissent en un seul filon important.

Parmi les masses de roches cassées et jetées à la surface par la mine, il y en avait de mica argentin, avec quartz, feldspath ou albite, et calcaire spathique, qui contenaient des masses empâtées d'un pyroxène délicat vert d'émeraude et presque transparent d'une rare beauté, et des cristaux de sphène d'un jaune foncé. Le mica est souvent agrégé en masses de petits cristaux à structure colonnaire ; et dans le mica, et même par toute la roche, étaient disséminés un grand nombre de petits grains cristallins d'un minéral transparent dont la couleur varie du rosâtre au bleu-foncé du saphir. La dureté de ces petits cristaux, qui est assez grande pour leur donner la propriété de rayer aisément la face d'un cristal de topaze, faisait voir qu'ils n'étaient autre chose que le minéral très rare appelé *corundum*, qui, par ses couleurs, peut se rapporter aux variétés connues des *rubis et saphirs de l'Orient*. Les grains obtenus étaient petits, aucun ne surpassant la grosseur d'un grain de poivre ; mais lorsque j'étais sur le lieu, ils n'avaient pas encore été observés, et ce n'était que pour le pyroxène qu'on recueillait des échantillons, dans deux ou trois desquels seulement j'ai découvert depuis le corundum. Il est probable que des examens prolongés développeront des échantillons plus grands et d'une plus grande valeur de ces rares pierres précieuses : c'est dans ce calcaire cristallin qu'elles se rencontrent ordinairement ; et le corundum trouvé dans l'Etat de New-Jersey est dans la même roche et avec du mica semblable. Ceux des sables de Ceylan, qui ont approvisionné les marchés du monde de ces joyaux, proviennent d'un calcaire cristallin semblable. Je suis redevable de la connaissance de ce fait intéressant à la politesse M. le Major Lachlan, maintenant de cette ville, qui a passé plusieurs années de sa vie aux Indes, et qui portant un vif intérêt au progrès des sciences naturelles, a fait une belle collection de minéraux et autres curiosités naturelles de l'Indostan et de Ceylan. Parmi ces curiosités est un fragment de calcaire blanc cristallin, contenant de petits grains de saphir, avec des grains de chondrodite. Ce dernier minéral, qui caractérise éminemment ces calcaires particuliers, est très abondant dans ceux de New-York, et de New-Jersey, et bien que je ne l'aie pas encore observé en place dans ce pays, j'en ai vu, entre les mains du Dr. Holmes, de cette ville, un échantillon, qui avait été extrait d'un cailloux roulé, près de Bytown, et qui contient des cristaux de spinelle, avec chondrodite, dans une pâte calcaire. L'existence du corundum est encore intéressante sous un autre rapport : c'est la substance qui, sous une forme massive grossière, constitue l'émerai des Indes Orientales, si prisée comme matière propre à tailler et polir les pierres précieuses, et à aiguiser les rasoirs et autres articles de coutellerie.

Accompagné du Dr. Wilson, j'allai examiner la localité d'où avaient été obtenus des échantillons d'un minéral décrit par le Dr. Thompson, de Glasgow, sous le nom de *perthite*. Ce n'est autre chose qu'un feldspath

Appendice
(G.)

11 Avril.

rougeâtre qui constitue une grande portion d'une masse de granite intruse dans le calcaire. La perthite se rencontre en masses cristallines souvent de trois ou quatre pouces de diamètre. Elle se montre sous différentes nuances de brun-rougeâtre, les couleurs étant arrangées en bandes, et les surfaces de clivage parallèles à P., réfléchissant une couleur ressemblant à celle de l'aventurine. D'après l'analyse du Dr. Thompson, il paraît que ce minéral, au contraire des autres feldspaths, ne contient point de potassium, métal qui, selon lui, est remplacé par le calcium, et c'était fondé sur cette différence chimique principalement, qu'il le donnait pour une espèce distincte. Il a néanmoins été analysé par mon élève, M. Hartley, dans le laboratoire de l'exploration, et les résultats montrent qu'il contient du potassium comme du sodium, et que, dans le fait, il est dans sa composition semblable aux autres feldspaths. Cette localité est sur le troisième lot du sixième rang de Bathurst.

Non loin de ce lieu, sur le quatrième lot du même rang, se rencontre, dans le gneiss, un filon de barytine, ou sulfate de baryte, d'environ un pied de largeur : il se présente ou en masse, ou en minces cristaux lamellaires. De petits grains de pyrite de cuivre y sont disséminés, mais il est d'ailleurs dégagé de substances étrangères, et il est digne d'attention comme matière à peinture. Ce minéral est d'un grand usage en Angleterre et en Amérique, pour l'adulération du blanc de plomb, si toutefois on peut appeler adulération ce qui est universellement connu et admis par tous les fabricateurs et consommateurs de l'article. Sa grande pesanteur spécifique et sa couleur blanche opaque le rendent particulièrement propre à cette fin, et il est souvent aussi employé seul comme peinture sous le nom de *blanc permanent*. Comme c'est le seul dépôt considérable de barytine connu jusqu'à présent dans le pays, à l'exception des énormes filons décrits comme existant sur le rivage septentrional du lac Supérieur, il est digne d'attention. Je n'ai pas eu l'occasion d'examiner le filon en personne, mais je dois le détail que je viens d'en donner aux observations correctes du Dr. Wilson et aux échantillons qu'il a eu la bonté de me fournir.*

A mon retour de la localité de la perthite, nous examinâmes un endroit où le sphène se rencontre en abondance. Il est sur le dixième lot du sixième rang d'Elmsley, et la localité offre un grand filon de pyroxène avec du feldspath, dans lequel ce sphène se trouve enveloppé en cristaux imparfaits couleur de girofle. Près d'ici se trouvent des lits d'une roche qui se compose de pyroxène vert-clair et de mica noir.

Ayant découvert parmi les échantillons que possède le Dr. Wilson quelques cristaux de spinelle noire, j'allai examiner l'endroit d'où ils avaient été obtenus. C'était sur le dixième lot du premier rang de Burgess, où ils étaient enveloppés dans un calcaire cristallin couleur de chair, qui, dans l'espace d'un mille ou deux, offre souvent des petits cristaux du minéral. Les meilleurs échantillons obtenus de masses détachées du calcaire répandues par les champs, bien que ce fussent de grands cristaux d'un pouce de diamètre, mais plus ou moins enduits de mica, furent trouvés près de la maison de M. Ritchie, où l'on avait tiré de la pierre de la carrière pour faire de la chaux. Un de ces cristaux

*NOTE.—Depuis que ce qui précède est écrit, j'ai recueilli les renseignements suivants par rapport au prix et à la consommation de la barytine, et je les dois à M. Whitney, de Newhaven, dans le Connecticut, qui fabrique l'article, dans l'endroit, sur un plan étendu. La consommation annuelle qui s'en fait présentement dans les Etats-Unis, est d'environ 4000 tonneaux : sur cette quantité, 2500 tonneaux sont recueillis et fabriqués dans les Etats-Unis, et le reste est importé d'Angleterre. Le prix de l'article manufacturé est d'environ 30 piastres le tonneau, ou les 2240 livres ; tandis que la matière brute se vend de 8 à 10 piastres le tonneau, suivant sa pureté. Le procédé de manufacture consista à l'assortir et à la laver, après quoi, elle est broyée et traitée avec de l'acide sulfurique dilué, pour la dégager des impuretés terreuses ou métalliques qui pourraient s'y trouver, et finalement pulvérisée.

Appendice
(G.)

11 Avril.

avait deux pouces de diamètre, et ses arêtes avaient été remplacées : il était plus ou moins entremêlé de calcaire spathique, dont on le voyait pénétré. En labourant un champ, près de là, on trouva une masse de cristaux complètement séparés de leur gangue, et pesant huit onces : ils étaient au nombre de trente environ, et montraient dans leur agrégation différents modes de composition : leurs diamètres étaient d'un quart de pouce à un pouce. Les faces étaient d'un beau noir brillant, et les plus grands offraient des vauoles remplies de petits octaèdres brillants. On rencontre souvent dans la roche de la tourmaline noire. La découverte de la spinelle dans nos calcaires est un fait très intéressant, bien que vu la similitude qui existe entre les calcaires de New-York et ceux du Canada, on dût l'attendre à sa présence dans ces derniers. Avant ce temps, la seule preuve de son existence était la présence d'un ou deux petits cristaux trouvés dans un caillou roulé avec la chondrodite, et en la possession du Dr. Holmes, de qui j'ai déjà eu occasion de parler.

Il y avait plusieurs autres minéraux intéressants qui avaient été observés par le Dr. Wilson, et que j'aurais visités, si ce n'eût été que les localités étaient souvent telles que, sans un guide, il y aurait eu la plus grande difficulté à les trouver, et les devoirs professionnels du Dr. Wilson l'empêchèrent de m'y accompagner. Entre ces minéraux était la *péristérite* du Dr. Thompson, ainsi nommée de sa belle iridescence bleuâtre. Elle est blanche, souvent bleuâtre ou rougeâtre, se présente en grandes masses clivables, et paraît n'être autre chose qu'un feldspath massif, ou un labradorite, enveloppant des grains de quartz disséminés. Des échantillons coupés dans ce feldspath massif, que je vis dans la collection du Dr. Wilson, étaient d'une grande beauté, offrant, lorsqu'ils avaient été coupés dans la direction convenable, une agréable opalescence bleu de ciel. Il forme une grande masse, (un filon ou une digue probablement), sur le dix-neuvième lot du neuvième rang de Bathurst. Dans le voisinage immédiat de cette masse se présente un beau minéral blanc, qui se fend aisément en formes régulières, souvent de deux ou trois pouces de longueur, et qui paraît se rattacher au système diclinal, et n'être probablement autre chose que du labradorite, bien que les couleurs de ce minéral soient généralement très sombres. La face P. présente un beau chatoyement de couleurs qui, dans les échantillons polis, sont d'une très grande beauté : les couleurs sont bleues, variant du bleu-clair de ciel au violet, au blanc de perles et à la couleur d'or : ayant toute la délicatesse des échantillons de la côte de Labrador, il forme une belle pierre d'ornement. Le minéral paraît être identique avec celui qui constitue la base de la péristérite.

Le labradorite se rencontre aussi sur le premier lot du troisième rang de Drummond, où il forme de grandes couches : la masse de la roche est une agrégation confusément cristalline du minéral, avec du quartz qui en empâte de grandes masses clivables, souvent de plusieurs pouces de diamètre. La couleur est le vert-noirâtre, mais lorsqu'il a été poli, ou rendu moite par l'eau, et qu'il est tenu sous un jour convenable, la surface, auparavant noirâtre et terne, luit et réfléchit les nuances d'azur, de vert et de jaune brillant, le disputant en beauté au plumage de l'oiseau-mouche. Cette localité fournira une grande abondance de cette rare et belle pierre d'ornement.

On trouve de belles tourmalines noires dans du quartz blanc translucide sur le dix-huitième lot du quatrième rang de Bathurst : on y rencontre des cristaux d'un pouce de diamètre, à terminations agréablement modifiées. La *bytownite* de Thompson se rencontre abondamment sur le dixième lot du sixième rang du

même township ; mais il est un peu douteux qu'elle mérite d'être considérée comme une nouvelle espèce, et elle demande à être examinée ultérieurement.

Dans le township de Dalhousie, lot dix et rang six, sont des couches de belle dolomie blanche, contenant en abondance de l'amphibole blanche cristallisée. Le *silicate ferrugineux de manganèse* de Thompson, que l'on rencontre dans du quartz, sur le deuxième lot du deuxième rang de Lanark, paraît n'être rien de plus qu'une amphibole manganésienne, ressemblant à la variété actynolite. La *raphélite* de Thompson paraît devoir être également rapportée à la même espèce, et être une tremolite asbestiforme, un peu particulièrement agrégée.

Une asbeste ligniforme se rencontre abondamment sur le cinquième lot du septième rang de Lanark, associée en apparence, avec de la serpentine, ce qui n'est pas rare dans le calcaire de ces environs. Le Dr. Wilson m'a aussi fourni un spécimen d'un minéral caractérisé par le Dr. Thompson comme une *anthophyllite*, associé à du spath satiné. Il demande un examen prolongé.

Un caillou roulé de roche granitique, trouvé près de la localité de la spinelle, à Bathurst, contenait une masse du minéral rare nommé spodumène ; mais la forme complètement usée et arrondie du caillou, rendait probable qu'il avait été amené d'une grande distance.

Tels furent quelques-uns des résultats de cette tournée ; mais comme il a été observé au commencement, les différentes occupations auxquelles j'ai dû me livrer depuis ce temps, m'ont empêché d'examiner minutieusement, ou de décrire exactement les minéraux recueillis ; les résultats de travaux prolongés seront différés jusqu'à ce qu'il soit fait un rapport final.

EXAMENS DES FAUX MINÉRALES.

Après mon retour des townships de l'Est, je m'employai conformément à vos instructions, à recueillir quelques-unes des eaux minérales les plus importantes de la province, dans la vue de les soumettre à des analyses chimiques. Quelques remarques, quant à la manière de recueillir les eaux, peuvent être offertes ici convenablement, comme montrant le soin qui a été pris pour prévenir toute erreur, et faire en sorte que les eaux parvinssent sans avoir éprouvé de changement au laboratoire, où leur analyse a occupé la saison de l'hiver. A moins que j'avertisse du contraire, ces eaux ont toujours été prises par moi-même, à la source, et mises dans de grands flacons de verre, contenant environ 100 lbs. ; ces flacons furent à peu près remplis, et après avoir été bouchés, les trous furent enduits de lut, de manière à empêcher l'air d'entrer, et les gaz de s'échapper. Pour la détermination des gaz, on a employé les procédés prescrits par Fresenius, dans son admirable traité : ils consistent à fixer directement les gaz, sur le lieu, le gaz acide carbonique, par l'ammoniochlorure de calcium, et l'hydrogène sulfuré, par une solution de chlorure d'arsenic. Des portions d'eau soigneusement mesurées ayant été mises dans des bouteilles, avec ces substances, les bouteilles furent bouchées hermétiquement, et les eaux purent être ainsi préservées jusqu'à leur arrivée au lieu de l'analyse. Il n'est pas nécessaire, dans un rapport comme le présent, d'entrer dans le détail des procédés minutieux employés dans des recherches de cette sorte ; il suffira de dire qu'on a eu recours aux méthodes les plus exactes et les plus perfectionnées, et qu'on n'a épargné aucune peine pour rendre les résultats dignes d'être envisagés avec confiance, sous tous les rapports.

En exposant la composition des eaux, je donnerai d'abord la quantité de bases, d'acides et de radicaux

Appendice
(G.)

11 Avril.

dans mille parties, et ensuite, conformément à la coutume générale, je montrerai comment ces bases, etc., peuvent être unies pour former des combinaisons salines: en suivant ce plan, je me suis conformé à la pratique générale des chimistes, plutôt parce que les résultats sont plus intelligibles pour les personnes qui ne sont pas versées dans les sciences, et qu'en même temps, ils peuvent être plus facilement comparés à ceux d'autres analystes, que parce que les composés ainsi calculés représentent des combinaisons actuellement existantes dans l'eau. C'est une opinion généralement reçue parmi les philosophes chimistes, qu'il y a réellement séparation des acides et des bases dans la solution. Par exemple, dans l'eau de la "Source intermittente" de Caledonia, on trouve du chlore et du brôme, avec potassium, sodium, calcium et magnésium. En calculant cette combinaison, j'ai représenté la totalité du brôme comme combinée avec le magnésium, tandis que le potassium, le sodium, le calcium et le reste du magnésium, sont supposés exister comme chlorurés. En réalité pourtant, il est probable que le brôme est distribué parmi les quatre métaux, dans une proportion que nous ne sommes pas encore en état de déterminer définitivement.

Pour plus de commodité, j'ai aussi calculé la quantité des différentes substances étrangères qui se trouvent dans une livre avoir-du-poids, égale à 7000 grains, ou à très peu près une chopine, qui pèse 7,291 grains. Une quantité pesée a été préférée pour les fins de la comparaison, attendu qu'en conséquence de légères différences entre les gravités spécifiques des eaux minérales et de l'eau distillée, et entre les différentes eaux elles-mêmes, il aurait été autrement difficile d'insérer une comparaison exacte.

On a préféré de faire toutes les analyses sur des portions d'eau pesées plutôt que sur des portions mesurées; et les poids, y compris les pesanteurs spécifiques, ont été déterminés par une balance délicate, faite à ordre par Deleuil, de Paris, et sensible jusqu'à un demi-milligramme, lorsqu'elle est chargée de 200 grammes.

LES SOURCES DE CALEDONIA.

Ces sources sont au nombre de quatre: les eaux s'élèvent à travers les couches d'argile qui reposent sur la roche équivalente du calcaire de Trenton. Trois d'entre elles, connues sous les noms de "Fontaine ou Source au Gaz," "Source Saline," "Source au Soufre Blanc," sont situées à une distance de quatre ou cinq perches (*rods*) et les bouches des deux dernières ne sont pas à plus de quatre pieds l'une de l'autre. La quatrième, connue sous le nom de "Fontaine Intermittente," est située à environ deux milles de distance, et est beaucoup plus saline que les autres. Les trois premières sont alcalines, la Fontaine au Soufre, fortement; tandis que la dernière contient en solution une grande quantité de chlorures terreux. Aucune de ces eaux n'est ce qu'on appelle "saline acidule," caractère qui est dû à la présence de grandes quantités d'acide carbonique, et qui leur donne un goût piquant, et les fait pétiller comme le champagne: c'est à cet acide que les eaux de Seltzer et de Saratoga, doivent leurs caractères particuliers. La quantité de cet acide trouvée dans ces eaux n'est pas plus qu'il ne faut pour former des bicarbonates avec les bases présentes.

1.—La "Source au Gaz."

Les eaux de cette source furent recueillies le 27 septembre, 1847, la température de l'air étant à 61.7° de Fahrenheit, et celle de la source de 44.4°. Un mesurage soigneux constata que la décharge était de quatre gallons par minute, quantité qui est peu sujette à varier. L'eau est tenue dans une agitation continuelle dans le puits par la sortie du gaz hydrogène carburé, qui s'é-

chappe en quantité considérable. On estimait alors à peu près la décharge à 300 pouces cubes par minute, mais elle était souvent, comme j'en fus informé, beaucoup plus copieuse.

La pesanteur spécifique de l'eau se trouva être de 1006.2. Elle est agréablement saline au goût, sans amertume: en demeurant exposée à l'air, elle dépose graduellement un sédiment blanc de carbonates terreux. Sa réaction est distinctement alcaline.

L'examen de l'eau non concentrée montra la présence du chlore, du calcium, et du magnésium; mais lorsque le liquide est concentré par l'ébullition, la totalité de ces bases est précipitée comme carbonates, et le liquide clair est alcalin, donnant avec une solution de chlorure de barium, un précipité copieux de carbonate, qui est dissous par l'acide hydro-chlorique, ne laissant qu'une petite quantité de sulfato de baryte. Le liquide alcalin ayant été évaporé jusqu'à siccité, et le résidu traité avec l'alcool, la solution donna la preuve de la présence tant du brôme que de l'iode: le résidu salin se trouva consister en sels de sodium, avec une petite portion de chlorure de potassium. Le précipité de carbonates terreux contenait des traces d'alumine, de fer et de manganèse. En faisant évaporer jusqu'à siccité une quantité d'eau avec un acide, et en traitant le résidu avec de l'eau, on obtint une portion de silice.

Les modes par lesquels des quantités de chlore, d'acide sulfurique, de calcium, magnésium, sodium, et potassium furent obtenues, ne demandent point de description particulière. La somme des deux premières bases fut déterminée d'abord sur 1000 grammes d'eau évaporée avec un acide, et ensuite, la même quantité ayant été bouillie avec l'addition d'eau distillée, jusqu'à ce que tous les sels terreux fussent précipités, les quantités respectives du calcium et du magnésium, tant dans le précipité que dans le liquide filtré, furent déterminés, et ceux du dernier regardés comme correspondant aux chlorures et sulfates de ces bases, dans l'eau récente. Les alkalis furent séparés par un traitement successif avec baryte et carbonate d'ammoniac, et le montant du potassium dans les chlorures mêlés fut alors déterminé en les convertissant en platino-chlorures, et en séparant les sels du sodium par l'alcool.

Le brôme et l'iode furent déterminés en réduisant par évaporation cinquante livres d'eau à un petit volume, en séparant le précipité terreux, et finalement en évaporant le résidu jusqu'à siccité. Ce résidu fut traité avec de l'alcool de la gr. sp. de .835, jusqu'à ce que toutes les traces d'iodures et de bromures eussent disparu. La solution alcoolique fut alors évaporée jusqu'à siccité, et le traitement renouvelé avec de l'alcool de .820: ce procédé fut répété une troisième fois, le résidu ayant été préalablement soumis à l'ignition, pour détruire les matières organiques, et la solution, après avoir été de nouveau évaporée jusqu'à siccité, fut dissoute dans de l'eau, et la quantité d'iode fut déterminée d'après la méthode admirable de Lassaigne, qui consiste à la précipiter comme un iodure palladique.

Les bromures et les chlorures qui restaient dans la solution furent décomposés par une solution de nitrate argentique, et le précipité mixte de chlorure et de bromure argentiques, après avoir été fondu et pesé soigneusement, fut soumis, dans l'état de fusion, à l'action d'un courant de chlore sec; jusqu'à ce que le tout fut changé en chlorure: la quantité de bromure fut déduite de la perte par calcul.

La quantité totale d'acide carbonique fut déterminée, en mêlant des portions d'eau mesurées à la source, avec l'ammoniac caustique et une solution de chlorure calcique: la proportion d'acide carbonique dans le précipité ainsi obtenu, fut déterminée à la manière ordi-

Appendice
(G.)
11 Avril.

naire. La quantité d'acide carbonique requise par les bases qu'on savait exister dans l'eau comme carbonates, fut alors déduite. La quantité de carbonate sodique fut calculée d'après l'excès de sodium sur celle qui était nécessaire pour la saturation du chlorure, du brome, de l'iode et de l'acide carbonique, réglée par la quantité de carbonate barytique obtenue en traitant une solution du résidu solide de 1000 grammes de l'eau, avec du chlorure barytique; les deux résultats étant à très peu près les mêmes.

1000 parties de l'eau de la fontaine au Gaz, donnent—

Chlore.....	4.242810
Brome.....	.011730
Iode.....	.000461
Acide sulfurique (SO ³).....	.002400
Soude.....	3.726400
Potasse.....	.022100
Chaux.....	.082880
Magnésie.....	.254600
Alumine.....	.004400
Silice.....	.031000
Fer et Manganèse.....	traces,
Acide carbonique.....	.705000

Ces ingrédients peuvent se combiner pour former les composés suivants:—

Chlorure sodique.....	6.967500
“ potassique.....	.030940
Bromure sodique.....	.015077
Iodure sodique.....	.000530
Sulfate potassique.....	.005280
Carbonate sodique.....	.048570
“ calcique.....	.148000
“ magnésique.....	.526200
“ ferreux et manganoux, tr.,	
Alumine.....	.004400
Silice.....	.031000
Acide carbonique.....	.349000
Eau.....	991.873503

1000.000000

Ingrédients salins en 1000 parties, 7.7775.

Une livre (ou 7000 grains) contient—

Chlorure sodique.....	48.772500
“ potassique.....	.216580
Bromure sodique.....	.105539
Iodure sodique.....	.003710
Sulfate potassique.....	.036960
Carbonate sodique.....	.339990
“ calcique.....	1.036000
“ magnésique.....	3.683400
Alumine.....	.030800
Silice.....	.217000
Acide carbonique.....	2.448000
Eau.....	6943.114521

7000.000000

Acide carbonique en 100 pouces cubes, 17.5.

II. La “Source Saline.”

La source ainsi nommée ressemble beaucoup à la dernière, mais elle est en réalité moins fortement saline. Sa température était de 45° de F., celle de l'air étant en même temps à 60° de F. La pesanteur spécifique est de 1005.824. Sa réaction est plus fortement alcaline, mais d'ailleurs, les résultats de son examen qualitatif sont les mêmes que ceux donnés sous le titre de “Source au Gaz.” Elle ne contient point d'hydrogène sulfuré: il s'en échappe quelques bulles d'hydrogène carburé, mais la quantité en est très petite. La décharge de cette source est d'environ dix gallons par minute.

1000 parties d'eau ont donné—

Chlore.....	3.93830
Brome.....	.01317
Iode.....	.00123
Acide sulfurique (SO ³).....	.00220
Soude.....	3.52246
Potasse.....	.04100
Chaux.....	.06580
Magnésie.....	.25020
Silice.....	.04250
Alumine, Fer et Manganèse, traces,	
Acide carbonique.....	.64800

Ces ingrédients peuvent être combinés de la manière suivante:—

Chlorure sodique.....	6.44090
“ potassique.....	.02960
Bromure sodique.....	.01696
Iodure sodique.....	.00146
Sulfate potassique.....	.00480
Carbonate sodique.....	.17620
“ calcique.....	.11750
“ magnésique.....	.51724
“ ferreux et mang. } traces,	
Alumine.....	
Silice.....	.04250
Acide carbonique.....	.29200
Eau.....	992.36084

1000.00000

La livre de 7000 grains consistera conséquemment en—

Chlorure sodique.....	45.08630
“ potassique.....	.20720
Bromure sodique.....	.11872
Iodure sodique.....	.01022
Sulfate potassique.....	.03360
Carbonate sodique.....	1.23340
“ calcique.....	.82250
“ magnésique.....	3.62068
“ ferreux et mang. } traces,	
Alumine.....	
Silice.....	.29750
Acide carbonique.....	2.04400
Eau.....	6946.52588

7000.00000

La quantité de matière solide dans 1000 parties de l'eau est par calcul de 7.347: l'expérience donna 7.280, ce qui est une très grande approximation. Le carbonate magnésique perd une partie de son acide carbonique, durant l'évaporation, et existé dans le résidu comme un carbonate basique; d'où le léger déficit dans le résultat de l'expérience.

La quantité d'acide carbonique, en sus de ce qui est représenté comme combiné avec les bases, égale 14.7 pouces cubes dans 100 pouces cubes de l'eau.

III. La “Source au Soufre blanc.”

Cette source est située tout près de la dernière, les ouvertures des deux puits n'étant pas à plus de quatre pieds l'une de l'autre. Bien qu'elle porte le nom d'eau sulfureuse, son titre à cette dénomination n'est pas très fondé. Elle a une saveur et une odeur faiblement sulfureuses, et elle noircit légèrement les sels de plomb et d'argent, mais la quantité de soufre existant, soit comme hydrogène sulfuré, soit comme sulfure alcalin, est très peu considérable, et ne peut pas être estimée quantitativement par les procédés ordinaires.

Plusieurs bouteilles de l'eau furent mêlées, à la source, avec une solution d'arsenic, mais le précipité de sulfure arsénieux fut à peine perceptible: la quantité d'hydrogène sulfuré n'équivalait pas à un pouce cube par gallon. Il est néanmoins suffisant pour communiquer à l'eau des propriétés médicinales, car il est bien attesté que l'efficacité de cette source pour le rhumatisme et les affections cutanées, surpasse celle de toutes les autres. Suivant le Dr. Stirling, qui a résidé aux sources pendant plusieurs années, et qui est un observateur attentif, l'eau était autrefois beaucoup plus sulfureuse qu'elle ne l'est présentement; chose qui n'est pas du tout improbable, car il est bien connu qu'il y a des sources qui ont changé essentiellement de caractère, dans le cours de quelques années.

Cette source fournit à peu près la même quantité d'eau que la “Fontaine au Gaz;” son eau coule dans le même réservoir que celle des sources salines, et on se sert de l'une et de l'autre pour les bains chauds. Le mélange, après avoir été chauffé pour cet effet, n'émet aucune odeur de soufre.

Appendice
(G.)
11 Avril.

La température de la source s'est trouvée de 46° F., celle de l'air étant à 60° F.

La pesanteur spécifique de l'eau, à 60° F., est de 1003.7; sa réaction est fortement alcaline, et les résultats de son examen qualitatif montrent qu'elle ressemblait beaucoup aux deux eaux précédentes, si ce n'est qu'on n'y trouva que des traces des iodures.

1000 parties de l'eau de la source au soufre donnent—

Chlore.....	2.12500
Brome.....	.00781
Iode.....	traces,
Acide sulfurique.....	.01030
Potasse.....	.01450
Soude.....	2.12370
Chaux.....	.11760
Magnésic.....	.14230
Oxyde de Fer.....	traces,
Alumine.....	.00265
Silice.....	.08400
Acide carbonique.....	.59000

Ces ingrédients combinés de la manière ordinaire, donnent comme la composition de 1000 parties de l'eau :—

Chlorure sodique.....	3.84300
“ potassique.....	.02300
Bromure sodique.....	.01004
Iodure sodique.....	traces,
Sulfate sodique.....	.01853
Carbonate sodique.....	.45580
“ calcique.....	.21000
“ magnésique.....	.29400
“ ferreux.....	traces,
Alumine.....	.00265
Silice.....	.08400
Acide carbonique.....	.14100
Eau.....	994.91818
	1000.00000

La quantité d'acide carbonique en sus de celle qu'il faut pour former des carbonates neutres, serait, à l'état gazeux, égale à 7.2 pouces cubes dans 100 de l'eau; la quantité nécessaire pour former les susdits carbonates est de .449, et il faudrait une égale quantité d'acide carbonique pour faire qu'ils existent comme bicarbonates, condition dans laquelle ces bases terreuses sont regardées généralement comme étant dissoutes dans les eaux minérales. Dans la totalité de ces eaux alcalines, il s'est trouvé, comme on pourra l'observer, un défaut, ou déficit, dans la quantité de l'acide carbonique, et ce défaut est particulièrement remarquable dans cette dernière, qui est plus fortement alcaline que toutes les autres. Cette difficulté apparente s'explique aisément par le fait que la totalité, ou une partie, du carbonate magnésique existe sous la forme d'un double carbonate sodio-magnésique, composé qui est facilement soluble dans l'eau et beaucoup plus permanent que le bicarbonate.

La grande quantité de silice qu'elle contient est une particularité intéressante, et qui se rattache naturellement à la nature fortement alcaline de l'eau. Comme la silice est capable de décomposer une solution de carbonate sodique, il est probable qu'une portion de la soude existe à l'état de silicate. Vu l'incertitude qui règne encore quant à la composition de ces silicates solubles, il est impossible de calculer quelle portion de la soude il faudrait déduire de celle qui est représentée comme existant à l'état de carbonate, mais une expérience indirecte jette quelque jour sur la question. On fit évaporer 1000 grammes de l'eau jusqu'à siccité parfaite, pour rendre toute la magnésie insoluble. Le résidu, après avoir été dissous dans de l'eau distillée, fut mêlé avec une solution de chlorure barytique, et donna un précipité de carbonate, avec un peu de sulfate, qui contenait une quantité d'acide carbonique correspondant à .2540 de carbonate sodique, tandis que la quantité de soude en sus de ce qu'il en fallait pour

saturer le chlore, le brome et l'acide sulfurique, égalait .4558 parties de carbonate. La différence .2015 correspond à .1179 de soude pure, ce qui peut être regardé comme formant un silicate avec les .0840 de silice. Vu la connaissance imparfaite que nous avons des silicates, et particulièrement des silicates solubles, il est évidemment inutile de s'étendre davantage sur le mode de combinaison sous lequel ces substances existent.

La quantité de matières solides dans 1000 parties de cette eau est de 4.9406 parties, et la composition d'une livre de 7000 grains est comme suit :—

Chlorure sodique.....	26.90100
“ potassique.....	.16100
Bromure sodique.....	.07028
Iodure sodique.....	traces,
Sulfate sodique.....	.12831
Carbonate sodique.....	3.19060
“ calcique.....	1.47000
“ magnésique.....	2.05800
“ ferreux.....	trace,
Alumine.....	.01855
Silice.....	.58800
Acide carbonique.....	.98700
Eau.....	6964.42726
	7000.00000

IV. La "Source Intermittente."

Cette source a déjà été décrite comme étant située à environ deux milles des autres. Elle sort d'une couche d'argile, près du bord d'un ruisseau: on a creusé dans l'argile un puits de près de trente pieds, et l'eau s'y élève jusque près de la surface. Elle est tenue dans un état d'agitation presque continuel, par l'évolution de grandes quantités d'hydrogène carburé: cette agitation fait que l'eau est tenue constamment trouble, en conséquence de la quantité d'argile qui s'y mêle, et elle ne devient transparente qu'après avoir été tenue en repos pendant plusieurs heures. La décharge du gaz n'est pas régulière; il se passe parfois quelques minutes durant lesquelles, il ne s'en échappe que quelques globules, de temps en temps, après quoi, il s'en fait une copieuse évolution, qui dure quelques instans, et est suivie d'un autre intervalle de quiescence: c'est cette particularité qui lui a fait donner le nom de fontaine intermittente.

On a trouvé que sa température était de 50° F., au fond du puits. La quantité d'eau fournie par cette source n'a pu être aisément déterminée, attendu qu'une partie s'en échappe par la couche, ou bande d'argile, mais elle n'est pas considérable. Lors de ma visite, les pluies récentes avaient mêlé à la source beaucoup d'eau de la surface, et en conséquence, je me prévalus de la politesse du propriétaire, M. Wilkinson, qui me permit d'en prendre autant qu'il m'en faudrait d'un approvisionnement qu'il avait fait venir de la source, un mois auparavant, et préservé dans des tonnes bien couvertes.

Cette eau était sensiblement d'un goût plus salin que ne l'était alors celle de la source, et au contraire des eaux qui viennent d'être décrites, elle était désagréablement amère, aussi bien que saline. Sa pesanteur spécifique était de 1010.939.

Un examen qualitatif prouva la présence de chlore, brome, iode, et avec potassium, sodium, calcium et magnésium: une grande portion des deux derniers existe à l'état de chlorures. On n'y a point découvert d'acide sulfurique, mais seulement des traces de fer et d'alumine. On y chercha de la baryte, de la strontiane, de la fluorine et des phosphates, mais à l'exception de faibles traces des derniers, les résultats furent complètement négatifs.

Appendice
(G.)

11 Avril.

1000 parties de l'eau de la Fontaine Intermittente ont
fourni :—

Chlore.....	8.36979
Brome.....	.02059
Iode.....	.00187
Potasse.....	.01930
Soude.....	6.40860
Chaux.....	1.44930
Magnésic.....	.55467
Alumine et Fer.....	traces,
Silice.....	.02250

Ces ingrédients peuvent être combinés de manière
à donner la composition suivante pour 1000 parties de
l'eau :—

Chlorure sodique.....	12.250000
“ potassique.....	.030500
“ calcique.....	.287050
“ magnésique.....	1.033840
Bromure magnésique.....	.023840
Iodure magnésique.....	.002057
Carbonate calcique.....	.126460
“ magnésique.....	.863230
“ ferreux.....	} traces,
Alumine.....	
Silice.....	.022500
Acide carbonique.....	.501350
Eau.....	984.859173
	1000.000000

La matière solide dans 1000 parties, telle que déterminée par calcul, est de 14.639 parties: le résultat obtenu en faisant directement évaporer une quantité pesée, et desséchant le résidu à 300° F., fut de 14 500, la différence étant due à une décomposition partielle du chlorure magnésique durant l'évaporation.

L'acide carbonique de cette eau n'a pas été déterminé, attendu que l'eau fraîche nécessaire à cette fin était diluée au point de ne plus ressembler à l'échantillon analysé. Si on regarde les bases dont l'existence à l'état de carbonates a été reconnue, comme ayant été dissoutes comme bicarbonates, elles exigeraient la quantité d'acide carbonique donnée ci-dessus, 501350 parties, qui, à l'état gazeux, égalerait 25 pouces cubes dans 100 pouces cubes de l'eau.

La composition d'une livre de l'eau concorde avec
le calcul ci-dessus, comme suit :—

Chlorure sodique.....	85.750000
“ potassique.....	.213500
“ calcique.....	2.009350
“ magnésique.....	7.236880
Bromure magnésique.....	.166880
Iodure magnésique.....	.014339
Carbonate calcique.....	.885220
“ magnésique.....	6.420610
“ ferreux.....	} traces,
Alumine.....	
Silice.....	.157500
Acide carbonique.....	3.509450
Eau.....	6894.014211
	7000.000000

Après avoir recueilli les eaux de Caledonia, et les avoir transportées au laboratoire provincial, je partis pour le Haut-Canada, afin d'y visiter différentes sources, l'une desquelles était devenue par la nouveauté de son caractère, d'un intérêt considérable: je veux parler de la “ Source Sûre ” qui se trouve près de Brantford. En outre de cette source, je recueillis des échantillons d'eau d'une source sulfureuse, près de Charlotteville, et de deux autres sources, près d'Ancaster, l'une sulfureuse et l'autre saline.

V.—La “ Source Sûre ” de Tuscarora.

Cette source est située dans la réserve Indienne, dans le comté de Wentworth, à environ trois lieues au sud de Brantford, et une lieue au sud de la rive de la Grande-Rivière. La contrée, à quelque distance à l'entour, est couverte d'une épaisse forêt, mais dans le

Appendice
(G.)

11 Avril.

voisinage immédiat de la source, il y a une petite éclaircie, sur un coteau, à côté duquel se trouve la source, dans un enclos de huit à dix perches en carré. Au centre de cet enclos est une butte de six ou huit pieds de hauteur formée par les racines noueuses d'un pin maintenant en partie dépéri. Tout l'enclos est couvert de bois pourri et ressemble à un monceau de tan. En creusant à la profondeur de dix-huit pouces, on trouva la même matière, provenue en apparence de la décomposition du tronc du pin jadis élevé dont les racines occupent maintenant le centre de l'enclos. Tout le sol, si on peut l'appeler ainsi, est saturé d'eau acide, et la terre du sommet de la butte ainsi que des environs de l'enclos, est fortement acide. Près des confins de cette région, mais dans un sol encore tout-à-fait aigre au goût, on voyait croître plusieurs plantes. C'était l'oseille des prés (*Rumex acetocella*), le fraisier sauvage (*Fragaria Virginiana*), deux espèces de *Rubus*, le framboisier rouge (*R. Strigosus*) et *R. Canadensis*, outre plusieurs espèces de mousses et une espèce de fougère. Les parties les plus acides étaient dépourvues de toute végétation.

La principale source est du côté de l'Est de la souche, et a un bassin d'environ huit pieds de diamètre et de quatre à cinq de profondeur: le fond est un limon délayé. A l'époque de ma visite (18 octobre), ce bassin était rempli jusqu'à un pied du bord; et, comme mon guide m'en assura, l'eau était plus haute que d'ordinaire, plus même qu'elle ne l'était cinq jours auparavant, quoiqu'il ne fût pas tombé de pluie dans l'intervalle. Le bassin n'a pas de débouché visible; au centre, il y a une ébullition constante provenant de l'évolution de petites bulles du gaz, qui est, comme le prouve l'examen, de l'hydrogène carburé. L'eau est un peu trouble et d'une couleur brunâtre, due en apparence au bois en décomposition d'alentour, qui, dans le fait, forme les côtés du bassin. Elle a un goût fortement acide et styptique, et en même temps décidément sulfureux; elle noircit promptement une pièce brillante d'argent, et l'odeur d'hydrogène sulfuré se fait sentir à quelque distance autour de la place.

A quelques pieds de ce bassin, il y en a un autre de deux pieds de diamètre, où il y a environ un pied d'eau: le gaz s'en échappait plus copieusement que de l'autre, et le goût de l'eau était un peu plus sulfureux, quoiqu'il ne fût pas plus aigre. Dans d'autres parties de l'enclos, il y a trois ou quatre cavités plus petites, en partie remplies d'une eau plus ou moins acide, d'où s'échappe une petite quantité de gaz. La température de la plus grande source était de 56° F., celle de la plus petite, de 56°, près de la surface; mais en enfonçant dans le limon mou du fond, elle s'élevait à 60.5°.

Un grand flacon fut rempli de cette eau, et à trois bouteilles dans lesquelles on avait introduit préalablement une solution d'arsenic, furent ajoutés trente pouces cubes d'eau: elles furent ensuite bouchées avec soin et transportées au laboratoire, à Montréal.

Examen de l'eau.—La pesanteur spécifique s'est trouvée de 1005.583. Une solution de nitrate argentin ne l'affecta pas sensiblement, montrant l'absence de chlore, mais des sels barytiques solubles produisirent d'un coup un précipité copieux, insoluble dans un acide quelconque, indiquant que l'acide présent dans l'eau était le sulfurique: les réactifs ordinaires appliqués à l'eau récente montrèrent que le fer était dans un état de proto-sel, condition nécessairement liée, en effet, à la présence de l'hydrogène sulfuré. Concentré par l'évaporation, et mêlé d'un peu d'acide nitrique, l'ammoniaque donna un copieux précipité brun rouge: une portion de matière organique dans le liquide empêcha la parfaite précipitation du fer, et le sulphydrate ammoniac fut en conséquence ajouté en même temps. Le précipité ainsi obtenu, après avoir

Appendice (G.)

11 Avril.

été complètement lavé, fut dissous dans de l'acide hydro-chlorique, puis bouilli avec de l'acide nitrique, filtré et précipité par l'ammoniaque avec l'addition préalable de sel ammoniac, et encore filtré. La transparence du liquide filtré ainsi obtenu ne fut pas troublée par le sulphydrate d'ammoniaque, circonstance indiquant l'absence du manganèse et autres métaux de cette classe, y compris le zinc, le nickel et le cobalt. Le précipité se trouva en partie soluble dans une solution de potasse : la portion soluble était l'alumine, et le résidu, le peroxyde ferrique avec un peu de magnésie. Il se trouva que l'alumine obtenue de la solution alcaline contenait des traces d'acide phosphorique : en le dissolvant dans l'acide hydro-chlorique, y ajoutant de l'acide tartarique, de l'ammoniaque en excès et du sulphate magnésique, on obtint un faible précipité granulaire de phosphate ammonio-magnétique.

La liqueur filtrée du précipité original par le sulphydrate ammoniac, donna un abondant précipité de chaux, par l'oxalate ammoniac, et le liquide filtré de ce précipité donna, après avoir été concentré et mêlé avec de l'ammoniaque et une solution de phosphate ammonio-magnésique, un précipité granulaire de magnésie et d'ammoniaque.

Une autre portion de ce liquide filtré fut évaporée jusqu'à siccité, et calcinée pour en chasser les sels ammoniacaux : les sels solubles du résidu furent dissous dans de l'eau et mêlés avec une solution de chlorure barytique et excès de baryte caustique, et la mixtion chauffée et filtrée ; à la liqueur filtrée ainsi obtenue furent ajoutés du carbonate ammoniac et excès d'ammoniaque caustique ; et le tout fut bouilli et filtré ; la solution fut alors évaporée jusqu'à siccité et chauffée, et il en fut obtenu un résidu de chlorures alcalins. La présence de la soude fut prouvée par la couleur particulière donnée à la flamme de l'alcool, lorsqu'il fut brûlé au-dessus du sel, et avec le chlorure platinique, on obtint un précipité de chlorure platino-potassique d'un jauné brillant.

On pourrait être porté à s'attendre à trouver dans une eau d'une nature si peu ordinaire quelque métal qui ne se trouve pas ordinairement présent dans les sources minérales, et j'ai en conséquence donné les détails de l'analyse qualitative, afin de faire voir quelles mesures ont été prises pour en découvrir la présence. L'arsenic, l'antimoine, l'étain, le plomb et le cuivre ont tous été découverts récemment dans différentes eaux ferrugineuses d'Europe, mais la présence de l'hydrogène sulfuré libre, dans l'eau récente de la présente source, est incompatible avec leur existence en solution.

• 1000 parties de l'eau donnèrent :—

Acide sulfurique, (SO ₂).....	4 63500
Potasse.....	.03290
Soude.....	.02190
Chaux.....	.31920
Magnésie.....	.05240
Alumine.....	.14000
Oxyde ferrique.....	.19150
Acide phosphorique.....	traces,

Représentant les bases comme combinées avec leur équivalent d'acide sulfurique, nous avons pour la composition de 1000 parties de l'eau :—

Sulfate potassique.....	.06080
" sodique.....	.05020
" calcique.....	.77520
" magnésique.....	.15395
" ferreux.....	.36385
" aluminique.....	.46811
Acide phosphorique.....	traces,
Acide sulfurique (SiO ₄).....	4.28952
Eau.....	993.83887

1000.00000

Appendice (G.)

11 Avril.

La quantité d'hydrogène sulfuré présent est petite, ne faisant qu'environ un demi-pouce cube dans 200 pouces cubes de l'eau.

La question de l'origine de cette source est accompagnée de tant de difficultés, que je n'entreprendrai pas d'en parler théorétiquement : le fait que la source sort directement d'auprès des racines d'un pin qui n'est pas encore entièrement dépéri, prouve qu'elle n'existe pas depuis un très long espace de temps, du moins avec le caractère qu'elle offre présentement ; car, comme on l'a remarqué, la vie végétale n'existe pas, à quelque distance autour de la place. Sous les influences atmosphériques ordinaires, je conçois qu'il faudrait trente ou quarante ans pour produire l'état de dépérissement qu'offre le pin, bien que l'acide sulfurique et les sulfates ferreux et aluminique soient de puissants antiseptiques et dussent avoir retardé le progrès du dépérissement. A part de toute considération de cette sorte, on a la preuve que les eaux de la source ont changé essentiellement de nature, depuis deux ou trois ans. En avril, 1846, le professeur Croft, du Collège du Roi, de Toronto, publia dans le *British North American Journal*, une description de la source, que lui avait communiquée une personne qui l'avait visitée, avec une analyse partielle de l'eau, telle qu'il avait pu la faire sur l'échantillon qu'il en avait. Il trouva dans une chopine (7680 grains) :—

Acide sulfurique (quantité moyenne de trois déterminations).....	22.425 grs.
Peroxyde de Fer.....	3.950 "
Magnésie.....	1.584 "
Chaux.....	3.685 "

Il ne fut pas fait d'expériences pour découvrir la présence d'alkalis, et l'alumine ne fut point cherchée : il est probable que l'alumine est comprise dans le poids de l'oxyde ferrique. Le professeur Croft trouva que la pesanteur spécifique était de 1003.8.

Pour fin de comparaison, j'ai soumis les résultats du professeur Croft au même étalon que le mien, et je les donne pour 1000 parties. Il trouva le fer comme persel, probablement en conséquence de l'effet de l'exposition à l'air. J'ai calculé celui que j'ai obtenu moi-même comme oxyde ferrique, et l'ai ajouté à l'alumine :—

	Croft	Hunt.
Acide sulfurique.....	2.9069	4 6350
Potasse.....	—	.0329
Soude.....	—	.0219
Chaux.....	.4798	.3192
Magnésie.....	.2036	.0524
Oxyde ferrique et Alumine.....	.5148	.3315

L'eau examinée par le professeur Croft contenait beaucoup moins de matière étrangère que celle que j'ai recueillie moi-même, et qui était effectivement plus diluée. La somme des ingrédients déterminés dans le premier cas est de 4.1051 parties, et dans le dernier de 5.3281 parties dans 1000. Dans le premier, la somme des bases est à la quantité de l'acide, comme 412 : 1000, et dans le dernier, comme 152 : 1000. La différence dans la quantité comparative d'acide sulfurique dans les deux peut être attribuée à la dilution causée par l'eau de surface, mais le grand changement dans la proportion des bases à l'acide indique quelque changement dans l'économie interne de la source. Si l'on suppose que la source, à son origine, ne développe qu'un acide sulfurique dilué, elle doit prendre les divers autres ingrédients des couches par lesquelles elle passe, la chaux et la magnésie du calcaire, et le fer et l'alumine des impuretés qui s'y trouvent, ou des roches ferrugineuses et argileuses. La chaux est à l'acide, dans la première analyse, à peu près comme 1 : 6, par poids, et dans la seconde, comme 1 : 15 ; la magnésie est, dans la première, comme 1 : 15, et dans la seconde, comme 1 : 90. Si l'on suppose que l'eau acidé vient en contact avec une couche calcaire contenant de la

Appendice
(G.)

11 Avril.

magnésie, comme c'est souvent le cas, elle dissoudrait d'abord une grande quantité de chaux et de magnésie, et tandis qu'une partie du premier sulfate serait déposée comme gypse, l'eau courrait saturée du sel, mais graduellement, attendu que comme la presque totalité de la matière calcaire adjacente aurait été changée en gypse, la quantité qui s'en trouverait dans l'eau ne serait que la petite portion dissoute par la source, dans son cours à travers ses canaux de gypse. Cela explique clairement la diminution des proportions de ces ingrédients, ainsi que l'augmentation de l'acide sulfurique libre.

Une source semblable à celle-ci est connue depuis longtemps dans la ville de Byron, dans l'Etat de New-York, et depuis peu, on en a découvert d'autres de la même espèce, dans la même région. Ces sources, de même que celle de Tuscarora, s'élèvent toutes de cette partie des roches siluriennes supérieures désignées par les géologues de New-York sous le nom de groupe salin d'Onondaga, et caractérisées par les précieux dépôts de gypse qui y abondent.

La considération de quelques-unes des particularités de ces dépôts de gypse, comme liée à ce sujet, en même temps qu'elle en explique la formation, montrera qu'il y a lieu de supposer qu'il existe un rapport intime entre eux et les sources dont je viens de parler.

Les investigations de M. Hall, dans l'Etat de New-York, et de M. Murray, dans le Canada Occidental, font voir que le gypse de ces roches se rencontre toujours en butes, ou masses coniques, dont les dimensions varient d'un pied à 300 ou 400 pieds de diamètre, et qui sont toujours près de la surface de la formation. Des coupes de ces masses les montrent reposant sur les couches qui n'ont jamais été tourmentées; tandis que les couches supérieures sont soulevées et reposent sur les flancs de la butte intrusive, souvent grandement brisées, et quelquefois en partie consumées, de manière qu'on ne sait comment se rendre compte de la disposition d'une grande portion des couches superposées.

M. Murray, dans le rapport de l'examen qu'il a fait de cette région du Haut-Canada, en 1844, a décrit et figuré plusieurs sections qui font connaître ces particularités. Dans un cas observé par lui, un menu cylindre de gypse passe à travers plusieurs lits de calcaire, et finalement se termine en un cône de la forme ordinaire, qui est entièrement supérieur à la formation calcaire, et entouré par l'argile de la région. L'origine comparativement récente que cette observation assigne aux dépôts de gypse, est confirmée par l'expérience commune des habitans de l'Ouest de New-York, où c'est un fait connu, que depuis l'établissement du pays, des murs ont été dérangés et soulevés sur leurs fondemens par l'élévation graduelle de la surface, au-dessous de laquelle un examen subséquent a montré la présence de dômes de gypse.

En comparant ces faits avec ce qui a été dit ci-dessus de la formation du gypse par l'action d'une eau acide sur les roches calcaires, on reconnaît une agence pleinement proportionnée à leur production, et capable d'expliquer, en même temps, la disposition du calcaire et la perturbation locale des couches, car le gypse cristallin qui en serait formé occupe à peu près le double du volume d'une quantité équivalente de ce carbonate calcaïque.

Nous ignorons jusqu'à quel point la pression peut, à une grande profondeur, agir de manière à empêcher ou modifier les changemens chimiques, mais il est aisé de voir que l'acide une fois parvenu à une situation où il peut agir sur le calcaire, dégagera du gaz acide carbonique; et formera un sulfate calcaire qui, en conséquence de son insolubilité comparative, se déposera d'un coup sous la forme cristalline, tandis que l'eau passera saturée du sulfate, et emportera en même

temps avec ce sel les sulfates magnésique, aluminique et ferreux, qui se formeraient des autres bases généralement présentes dans les calcaires de cette formation et dans les schistes qui les accompagnent. Si la quantité d'acide était copieuse, et celle de la matière calcaire limitée, l'eau pourrait monter à la surface avec l'acide libre, comme dans les fontaines déjà mentionnées, et quand le dépôt de sulfate calcaire se serait assez étendu pour défendre les couches adjacentes d'une action ultérieure, l'eau s'élèverait à la surface, avec une beaucoup moindre proportion de bases qu'avant.

Si au contraire, l'acide était entièrement neutralisé, la source présenterait, à la surface, le caractère d'une eau minérale amère ordinaire, contenant des sulfates calcaïque et magnésique. On trouve effectivement, non loin d'ici, deux sources de ce caractère dans la même formation, à Ancaster et à Charlotteville. La substance ferrugineuse, connue sous le nom de *marne gypsifère*, qui entoure ces dépôts, est probablement due à la précipitation par le carbonate calcaïque, du fer et de l'alumine pris extérieurement par l'eau; car c'est un mélange de ces oxydes avec le carbonate et le sulfate calcaïques.

Ce qu'il y aurait à faire maintenant pour confirmer cette théorie, ce serait de trouver le gaz acide carbonique qui s'échapperait de la décomposition du carbonate. La petite quantité de gaz qui s'élève de la source de Tuscarora est principalement de l'hydrogène carboné, qui est dégagé par la plupart des sources salines et magnésiennes de cette région, mais il a été recueilli à une époque où, vu la petite quantité de gypse en solution, l'action paraissait avoir cessé d'exister.

Source Sulfureuse de Charlotteville.

Cette source intéressante est située à quelques milles à l'Ouest de Simcoe, sur le troisième lot du douzième rang de Charlotteville. Elle est sur la rive occidentale d'un ruisseau, sur la terre de Phillip Wilson, et à environ dix perches d'un moulin à scies. Environ douze pieds au-dessus du niveau du ruisseau, est une cavité de cinq ou six pieds de profondeur, formant un bassin naturel d'environ une perche de largeur sur quatre de longueur, du N. E. au S. O.: ce bassin est de forme ovale, mais plus large à l'extrémité du S. O., près de laquelle la source s'élève. A l'autre extrémité, le bassin se décharge par une rigole dans le ruisseau adjacent. La profondeur de l'eau, lorsque je la visitai, était d'un à deux pieds, et il fut déterminé brusquement que la décharge, qui formait une petite cascade avant d'entrer dans le ruisseau, était d'environ 16 gallons par minute. Sa température, telle qu'observée, le matin du 19 octobre, quand l'air était à 26° F. fut trouvée de 45°, tandis que celle du ruisseau était de 49°.

L'eau s'élève doucement à travers différentes ouvertures dans le limon mou du fond, quelquefois accompagnée de bulles de gaz. Par un temps calme, la surface, à l'exception d'une petite aire, près de la source, est enduite d'une pellicule de soufre, qui couvre aussi le fond du bassin. On voit, près de la sortie, des feuilles et de petits bâtons incrustés d'une couche épaisse de la même substance, ou plutôt d'un mélange de soufre et de carbonate calcaïque. Le propriétaire de la source m'a informé qu'il avait pour habitude de recueillir la substance ainsi déposée, et de la faire brûler sous les ruches, afin d'étourdir les abeilles, pendant qu'on en prenait le miel, et c'est peut-être le seul usage économique qu'on puisse faire du soufre même.

La pesanteur spécifique de l'eau est de 1002.712; elle est limpide et pétillante: elle a une odeur fortement sulfureuse et un goût âcre, avec quelque chose d'agréable pourtant, laissant quelque temps dans la bouche

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

une impression de chaleur. Lorsqu'elle est mêlée avec une solution de chlorure arsénieux, elle devient tout-à-fait opaque, en conséquence de la précipitation du sulfure jaune d'arsenic. Un examen qualitatif a montré, en outre, la présence de chlorures et de sulfates, les derniers en grandes quantités : les bases étaient la potasse, la soude, la chaux, la magnésie, avec des traces d'alumine et de fer : une grande portion de la chaux et de la magnésie ne fut pas précipitée par l'ébullition. L'acide carbonique fut déterminé de la manière décrite précédemment, à l'aide de chlorure calcique et d'ammoniaque. Trois bouteilles furent préparées pour l'hydrogène sulfuré, en ajoutant une solution de chlorure arsénieux ; à chacune de ces bouteilles furent ajoutés 30 pouces cubes de l'eau : le tout fut alors agité, et on le laissa reposer pendant quelques minutes, pour permettre à l'acide carbonique de s'échapper, après quoi les bouteilles furent soigneusement bouchées et scellées. Cela se fit à la source, et les bouteilles furent ensuite transportées au laboratoire. Lorsqu'elles furent ouvertes, le précipité fut recueilli sur des filtres soigneusement pesés, séché à 212° F., et pesé. Sa pureté fut déterminée par sa solution complète dans l'ammoniaque. D'après la moyenne des trois, les poids concordant très approximativement, il fut trouvé par calcul que la proportion de l'hydrogène sulfuré était de .17763 parties à 1000 par poids, ou de 11.6 pouces cubiques à 100 pouces cubiques de l'eau :

Pour déterminer l'état dans lequel le soufre existait, une portion de l'eau fut traitée, pendant quelque temps, avec la magnésie pure, et puis bouillie, en excluant l'air soigneusement : l'hydrogène sulfuré s'échappa abondamment, et au bout de quelques minutes, on ne pouvait découvrir aucune trace de sulfure dans le liquide. Ceci montre que le soufre existait comme hydrogène sulfuré, et non comme sulfure fixe.

La quantité d'acide carbonique contenue dans l'eau s'est trouvée par poids égale à .273 parties dans 1000 de l'eau.

1000 parties de l'eau donnèrent :—

Acide sulfurique.....	1.22939
Chlore.....	.06478
Potasse.....	.02760
Soude.....	.20586
Chaux.....	.64484
Magnésie.....	.19436
Acide carbonique.....	.27300
Hydrogène sulfuré.....	.17763

Ces ingrédients peuvent être combinés de manière à donner la composition suivante pour 1000 parties :—

Sulfate potassique.....	.05103
“ sodique.....	.47182
“ calcique.....	1.12670
“ magnésique.....	.43510
Chlorure magnésique.....	.08783
Carbonate calcique.....	.30500
“ magnésique.....	.01790
“ ferreux.....	traces,
Hydrogène sulfuré.....	.17763
Acide carbonique.....	.15350
Eau.....	997.17341

1000.00000

Quantité de matière solide par calcul, 2.49446 parties.

La grande particularité de cette eau est la quantité inaccoutumée d'hydrogène sulfuré qu'elle contient. La plus forte de célèbres sources d'Harrowgate ne donne que 14 pouces cubes d'hydrogène sulfuré par gallon, tandis que celle de Charlotteville en contient, dans la même mesure, 26.8 pouces cubes. Ceci, ajouté à ses ingrédients salins, ne peut manquer de donner à l'eau de grandes vertus médicinales. La source n'est

pas connue bien au loin : mais les habitants des environs s'en servent avec beaucoup d'avantage dans les cas de rhumatisme, et l'on m'a cité des exemples remarquables de maladies cutanées opiniâtres guéries par l'eau appliquée extérieurement. Prise en dose d'une chopine, ou plus, elle agit comme un appétitif doux, mais son effet semble être principalement déterminé à la peau et aux reins, agissant comme sudorifique et diurétique.

Je désire attirer une attention particulière à cette eau minérale qui, j'en suis convaincu, se trouvera de grande importance. Je ne connais ni dans le Canada ni dans les Etats-Unis, aucune eau sulfureuse qui lui soit comparable. La décharge est assez considérable pour fournir de l'eau pour des bains, et la situation de la source la rend d'un accès facile : elle se trouve au sein d'une contrée agréable et fertile, à quelques milles seulement du lac Erié et de Port-Dover.

Source Saline d'Ancaster.

Cette source, qui est connue des villageois sous le nom de "Puits au Sel," est à environ deux milles à l'ouest du village d'Ancaster, sur la terre de M. Robert Heslop. Il y a un certain nombre d'années, on creusa un puits de trente pieds de profondeur, et l'on dit que durant la guerre de 1813-15, on en tira une quantité considérable de sel, qu'on fit passer par des procédés brusques ou grossiers. L'eau s'élève à peu près au niveau de la surface, et l'on dit qu'en certaines saisons, il en sort un ruisseau : il n'y a pas d'issue visible, et néanmoins la source se remplit rapidement, d'après ce que m'en a dit le propriétaire, lorsque l'eau a été baissée. La température s'est trouvée la même que celle d'une source d'eau douce voisine, 48° F. : il n'y a pas d'évolution de gaz perceptible. L'eau a un goût intensément amer et salin : en bouillant, elle dépose une petite quantité de carbonate calcique, et le liquide contient du chlore, du brome, de l'acide sulfurique, avec potassium, sodium, calcium et magnésium. La pesanteur spécifique est de 1029.1.

1000 parties de l'eau donnèrent :—

Chlore.....	20.21810
Brome.....	.08910
Acide sulfurique (SO ₃).....	.45700
Soude.....	9.45200
Potasse.....	.05800
Chaux.....	5.59160
Magnésic.....	2.09900

Ces ingrédients peuvent être combinés de manière à donner la composition suivante pour 1000 parties de l'eau :—

Chlorure sodique.....	17.82800
“ potassique.....	.09200
“ magnésique.....	5.07370
“ calcique.....	12.80270
Bromure magnésique.....	.10309
Sulfate calcique.....	.77690
Eau.....	963.32361

1000.00000

Quantité de matières salines, 36.67639 parties en 1000.

Cette eau est extraordinaire par l'immense proportion de chlorures magnésique et calcique qu'elle contient, la somme de ces chlorures excédant la quantité de sel commun. Avec à peu près la même quantité de matière solide, elle contient moins que les deux tiers de la quantité du sel qui se trouve dans l'eau de mer : sous ce rapport, elle ne ressemble à aucune des eaux décrites jusqu'à ce jour. Pour en faire la composition, je transcris ici l'analyse que le Dr. Scheitzer a faite de l'eau du Pas de Calais. La pesanteur spécifique était de 1027.4.

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

En 1000 parties furent trouvés :—

Chlorure sodique.....	27.059
“ potassique.....	.766
“ magnésique.....	3.666
Bromure do.029
Sulfate do.	2.296
“ calcique.....	1.406
Carbonate calcique.....	.083
Traces d'Iode et de sels ammoniacaux,	
Eau.....	964.745
	<hr/>
	1000.000

Quantité de matières solides, 35.295 parties en 1000.

L'eau d'Ancaster contient une beaucoup plus grande quantité de chaux, et beaucoup moins de sulfates que l'eau de mer. La quantité de chlorures terreux est si grande dans cette eau qu'il ne serait pas facile d'en tirer un sel pur ; et la difficulté de les en séparer est telle, que tant qu'on pourra trouver de meilleurs moyens de se procurer le sel, on ne devra pas recourir à cette source. La quantité de brôme qu'elle contient est grande néanmoins, et serait un produit secondaire d'une valeur considérable. En conséquence de l'abondance de cette matière et des chlorures terreux, l'eau, appliquée extérieurement, serait probablement efficace dans plusieurs maladies où ces remèdes sont recommandés.

Source Sulfureuse d'Ancaster.

Cette source est située à environ un mille et trois quarts au nord-ouest du village d'Ancaster, à côté du chemin de Flamborough Ouest. La quantité d'eau déchargée est peu considérable, probablement d'environ deux gallons par minute : elle est tout-à-fait limpide et a une odeur sulfureuse : le goût est faiblement salin et amer. Je trouvai la température de la source de 50° F., celle de l'air étant alors à 56°, et celle de l'eau douce d'une source du voisinage, à 48°, le même jour. La gravité spécifique de l'eau est de 1005.2.

Un examen qualitatif montre la présence des chlorures sodique, calcique et magnésique, et de traces de sels potassiques, les deux premiers en grande quantité : de petites portions de sulfate calcique, avec carbonate calcique et magnésique, et traces de carbonate ferreux et alumine. Une portion minime de brôme fut aussi trouvée dans l'eau concentrée. La quantité d'hydrogène sulfuré est petite, n'étant que d'environ 0.4 pouces cubes dans 100 pouces cubes de l'eau.

Lors de ma visite, le Dr. Craigie d'Hamilton, à la politesse de qui je suis beaucoup redevable, me fournit des échantillons d'une eau ferrugineuse du voisinage de ce lieu. Cette eau n'est que très faiblement chalybée, et n'offre, d'ailleurs, aucun intérêt.

DIVERS MINERAIS MÉTALLIQUES.*Cuivre.*

I. Le premier échantillon examiné provenait d'une veine du voisinage de Sherbrooke : le minerai était la pyrite dans une gangue de quartz. 2000 grains du minerai broyé fin donnèrent, par la voie humide, un oxyde noir égal à 13.01 grains de cuivre, ou 06.5 pour cent.

74 lbs. de ce minerai donnèrent par lavage, 14½ lbs. de pyrite de cuivre presque pure, qui produisirent 30.34 pour cent de cuivre métallique, équivalant à 0.8 pour cent du minerai.

Une quantité de ce minerai ayant été réduite de la manière ordinaire, on obtint un bouton de cuivre métallique du poids de 180 grains ; il fut dissous dans de l'acide nitrique pur, et le résidu, étendu d'eau régale et

de sulfate ferreux, donna un précipité d'or métallique, qui fut pesé, et ensuite fondu avec du borax, à l'aide du chalumeau, en un globule : son poids fut de .03 d'un grain : la solution nitrique donna avec de l'acide hydrochlorique, un précipité de chlorure argentique qui égala .16 d'un grain d'argent.

II. Sulfure bigarré d'Inverness. 212 lbs. du minerai donnèrent par lavage 4½ lbs. de minerai, qui produisit 34.93 pour cent, équivalant à 0.741 pour cent du minerai non lavé.

Ce minerai a été examiné pour or et argent sans succès.

III. Pyrite de cuivre du lot cinquante-et-un du vingt-unième rang d'Upton. Un échantillon moyen de ce minerai pesant 24½ lbs., a été broyé et soumis à l'essai ; il a donné 3.84 pour cent de cuivre métallique qui offrait une trace d'argent.

Or.

Une petite masse d'or natif, de la seigneurie de M. de Léry, sur la rivière Chaudière, donna pour sa composition :—

Or.....	86.73
Argent.....	13.27
	<hr/>
	100.00

L'or trouvé en nature est généralement allié avec de l'argent ; mais il importe d'examiner d'autres échantillons de l'or de cette région, et de constater si la proportion de l'alliage est constant.

Minerais de Manganèse.

Les seuls minerais de manganèse examinés ont été l'oxyde terreux, ou le minerai limoneux des mineurs.

I. Echantillon d'un lit qui se trouve sur le vingt-deuxième lot du douzième rang de Bolton : il est mêlé avec des orbicules et autres impuretés terreuses. Un échantillon moyen de ce minerai a donné par deux essais, 26.2 et 26.5 pour cent de pur peroxyde de manganèse.

II. Masses réiformes du neuvième lot du dixième rang de Stanstead : il est plus dégagé de matière terreuse que le dernier, mais contient une plus grande quantité de fer : deux déterminations ont donné 37 et 37.6 pour cent de peroxyde de manganèse.

Chrome.

Ce métal, dont les diverses combinaisons sont maintenant d'un usage si étendu dans les arts de la peinture, de la teinture et de la coloration des toiles et cotons, s'obtient pour toutes ces fins de la combinaison native de son oxyde, connu sous le nom de fer chromique : ce précieux minerai a été découvert en deux endroits, dans les townships de l'Est : l'un est dans Bolton, où il s'en rencontre un filon d'un pied de diamètre dans la serpentine : l'autre n'est connu que par un énorme caillou roulé trouvé près du débouché du lac Memphramagog, lequel par ces dimensions indique un filon de grandeur considérable, probablement à peu de distance. Les minerais de ces deux localités ont été soumis à l'analyse, et se sont trouvés riches en oxyde de chrome.

I. Fer chromique de Bolton. Il donne par l'analyse :—

Oxyde chromique.....	45.90
Oxyde ferreux.....	35.68
Alumine.....	3.20
Magnésie.....	15.03
	<hr/>
	99.81

Appendice
(G.)

11 Avril.

Appendice
(G.)

11 Avril.

II. Fer chromique du caillou roulé :—

Oxyde chromique.....	49.75
Oxyde ferreux.....	21.28
Alumine.....	11.30
Magnésic.....	18.73
	<hr/>
	100.46

Titane.

Cette substance existe comme oxyde titanique, sous la forme de rutile, dans le township de Sutton, et dans les sables aurifères de la rivière Chaudière, mais il s'en trouve une source plus abondante dans la serpentine, près de la dernière localité. Il y a en cet endroit une couche de minéral de fer de quarante-cinq pieds de largeur, et en apparence composée de fer magnétique, ou oxydulé. En nétoyant néanmoins soigneusement le minéral des matières terreuses, on trouve qu'il consiste en deux substances distinctes qui peuvent être séparées aisément, au moyen d'un aimant. La portion magnétique, qui constitue environ les deux tiers du tout, est un fer oxydulé pur : l'autre portion, qui est une poudre noire brillante, qu'on peut dis-

tinguer aisément de la portion magnétique, n'est autre chose que du fer titané, ou de l'ilménite.

Le résultat d'une analyse assez imparfaite de ce minéral a été :—

Oxyde titanique.....	48.60
Oxyde ferrique.....	40.70
Magnésic.....	2.44
Matière insoluble.....	2.20
Eau et perte.....	4.06
	<hr/>
	100.00

Le fer titanique paraît être mêlé avec plusieurs des minerais magnétiques des townships de l'Est ; car, en les analysant, j'y ai fréquemment observé des quantités petites, mais variables, de titane, et dans un ou deux cas, la quantité était considérable.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

T. S. HUNT.

Appendice
(G.)

11 Avril.

MONTREAL:

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON,

RUE SAINT NICOLAS.

R É P O N S E

A UNE ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de documents, exhibits ou papiers, en vertu desquels l'ordre de son excellence, daté à Montréal, le vingt-et-un novembre dernier, relatif à la " compagnie des pêcheries et de mines de charbon de " Gaspé " a été donné, et qui donne force de loi à l'acte passé dans la septième année du règne de sa majesté, intitulé: " acte pour incorporer Charles Cunningham, Richard Nor- " mand, Samuel Amory et autres, aux fins de former une compagnie par actions pour faire " la pêche dans le district de Gaspé et le golfe St. Laurent, et exploiter les mines de charbon " dans le dit district," et aux actes supplémentaires à cet acte.

Par ordre,

J. LESLIE,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE,

Montréal, 26 janvier 1849.

HÔTEL DONEGANA,
Montréal, 10 novembre 1848.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus un memorial de la compagnie des pêcheries et des mines de Gaspé, demandant que ses actes d'incorporation soient mis à effet par la publication de la proclamation, tel que prescrit par la 23ème section du parlement provincial.

Et je vous prie très respectueusement de présenter ce mémorial à son excellence le gouverneur général, le plus tôt qu'il vous sera possible.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé) FRANCIS DYKEN,
Procureur de la compagnie.A l'honorable JAMES LESLIE,
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

A son excellence le très honorable James, comte d'Elgin et de Kincardine, chevalier du très noble ordre militaire du chardon, gouverneur général de l'Amérique Septentrionale Britannique, capitaine général et gouverneur en chef des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Le mémorial des directeurs et actionnaires de la compagnie des pêcheries et des mines de charbon de Gaspé,

Expose humblement:

Que la compagnie a été établie dans le but d'assurer aux actionnaires et au public les avantages

prévus par l'acte 7 Vict., chap. 45, passé par la législature provinciale du Canada, et par les actes 7 et 8 Vict., chap. 90, du parlement impérial, passé pour la confirmation et l'extension de l'acte provincial.

Le préambule du premier de ces actes fait connaître brièvement les motifs sur lesquels les auteurs de cette entreprise se sont appuyés pour s'adresser au parlement impérial et à la législature canadienne. Il expose que l'amélioration des pêcheries britanniques dans le golfe St. Laurent, la Baie des Chaleurs et autres lieux sur les côtes de la province du Canada, est d'une immense importance, non seulement pour la province mais pour l'empire britannique, et qu'il est également très important pour cette province que ses mines et ses richesses minérales soient convenablement exploitées et utilisées; et que pour atteindre ce but, il est expédient d'établir une corporation ou corps politique possédant les pouvoirs, droits et privilèges indiqués dans l'acte auquel nous renvoyons. Ces privilèges, avec des profits suffisants pour les actionnaires en raison du capital qu'ils y placeraient, et une rémunération honnête pour leurs peines et leurs travaux, sont les motifs qui ont engagé les auteurs du projet à en entreprendre la réalisation.

Que par la 25e section de l'acte provincial, il est prescrit qu'avant que cet acte soit pleinement mis en vigueur, et que la corporation projetée fasse des opérations dans cette province, il sera donné des preuves satisfaisantes au gouverneur ou à l'administrateur du gouvernement pour le tems d'alors, établissant que les prescriptions de l'acte ont été *bona fide* observées, et que la moitié au moins du capital de cent cinquante mille livres sterling, dont le prélèvement est autorisé par l'acte cité en dernier lieu mentionné, a été réellement payée par les souscripteurs et actionnaires de la dite compagnie, et est à la disposition des directeurs pour les fins de la compagnie; et il est également prescrit qu'avis en sera donné, par proclamation ou autrement, en la manière que le gouvernement le jugera convenable.

Appendice
(H.)
29 Janvier.

Que par la 3e section de l'acte impérial, il est également prescrit, qu'à moins que le capital susdit ne soit payé dans le délai de trois années à compter du jour où cet acte sera approuvé et confirmé par le parlement provincial du Canada, l'acte provincial et cet acte deviendront complètement nuls et de nul effet, comme si ces actes et toutes leurs dispositions n'eussent jamais été passés.

Qu'un second acte provincial, adoptant et confirmant l'acte impérial, a reçu la sanction royale le 10 février 1845; et par conséquent, que la période durant laquelle le montant du capital qu'il était nécessaire de payer afin d'assurer aux souscripteurs les privilèges de l'incorporation, est expiré le 10 février dernier.

Que l'état financier de la compagnie le 10 février 1848, est représenté par les chiffres suivans:—

Sept cent quatre-vingt trois actions, représentant £78,300, ont été souscrites, et tout le montant souscrit a été demandé; mais jusqu'au 10 février, il n'avait été reçu à compte de versements que, sterling..... £58307 5 9

Cent soixante-et-quinze actions additionnelles ajoutées au fonds social de la compagnie ont été acceptées par les vendeurs de propriétés possédées par la compagnie, comme partie du paiement, et représentant en argent..... 17474 10 0

Total, neuf cent cinquante-huit actions, représentant en argent sterling..... £75781 15 9

Qu'un certificat à l'appui du tableau ci-dessus est annexé aux présentes, et est dressé suivant la formule requise par le gouvernement impérial, dans des matières de la même nature.

Que relativement au deuxième item de ce certificat, il peut être nécessaire de donner quelques mots d'explication. Les différentes propriétés possédées par la compagnie dans le district de Gaspé et le comté de Bonaventure, ont été achetées pour la somme de £40,698 16s. 10d. sterling; sur cette somme £23,224 6s. 10d. ont été payés en argent, et les vendeurs, au lieu de recevoir la différence (£17,474 10s. 0d.) en argent, ont pris 175 actions dans le fonds social de la compagnie, ce qui porte le capital souscrit à £75,781 15s. 9d., représenté par neuf cents cinquante-huit actions.

Que, indépendamment de leurs propriétés foncières, les souscripteurs ont consacré plus de trois mille livres sterling à l'amélioration de ces propriétés, à la construction d'un moulin, de magasins, et des défrichemens, à l'érection d'une "grève" ou établissement de pêche considérable, avec tous les édifices nécessaires à la construction de vaisseaux et bateaux; et ils ont maintenant rendus sur les lieux, tous les matériaux nécessaires pour accomplir leurs opérations sur l'échelle projetée dans le principe.

Que les souscripteurs exposent que les mesures qu'ils ont prises sont parfaitement adoptées à la réalisation des objets pour lesquels leurs actes d'incorporation ont été passés; et que les établissemens qu'ils ont formés dans le district sont propres à créer une vaste pépinière de marins anglais, à encourager l'industrie et les entreprises britanniques, à fournir de l'emploi à un grand nombre d'habitans du district, et à développer les ressources d'une partie du Canada, qui n'a que récemment attiré l'attention; et que leurs

vastes possessions territoriales leur permettent en même temps de co-opérer à tout système d'émigration sur un grand pied, soit que cette émigration ait lieu sous la direction du gouvernement, ou par les efforts spontanés des émigrés eux-mêmes.

Que les causes qui ont empêché jusqu'ici de faire de plus grandes avances de capitaux peuvent se résumer en peu de mots comme suit, savoir:—les souscripteurs au fonds de la compagnie n'ont pas échappé à la réaction sans exemple qui a influé d'une manière si funeste sur toutes les entreprises commerciales, et qui, ainsi que l'a déclaré avec tant de vérité un membre du gouvernement de sa majesté dans la chambre des communes, a plongé tous les commerçans dans une situation pleine d'inquiétude et d'alarme; plusieurs des membres les plus riches et les plus importans, et des soutiens de l'entreprise ont été obligés de céder à la pression des tems, et l'on a éprouvé des difficultés inattendues et inusitées à obtenir de certains autres les contributions auxquelles la loi les oblige. (Il est bon de remarquer en passant que les souscriptions se réalisent graduellement,—£5,693 6s. 3d. de capital additionnel ayant été reçus entre le 10 février et le 16 août dernier.)

Que l'action soudaine des causes auxquelles il vient d'être fait allusion, a occasionné une désorganisation partielle des affaires de la compagnie dans le district de Gaspé. Le désir le plus vif des souscripteurs est de remédier à cet état de choses exceptionnel, et de placer l'entreprise sur un bon pied; mais dans leur position actuelle, sans la possession des pouvoirs collectifs prévus par l'acte, ils rencontrent une difficulté insurmontable à rétablir l'ordre; leur inhabilité à donner un titre légal aux personnes qui désirent en grand nombre obtenir des baux de la compagnie, empêchent celles-ci de s'établir sur ses propriétés. Ils n'ont aucun recours légal pour se faire rembourser des sommes considérables qui leur sont dues à un montant considérables; et le manque de pouvoirs collectifs neutralise tous les efforts qu'ils ont faits et qu'ils font aujourd'hui pour réaliser les objets pour lesquels ils ont été incorporés.

Que c'est sous l'empire de ces circonstances, que les actionnaires de la compagnie des pêcheries et mines de charbon de Gaspé, se présentent à votre excellence, et exposent humblement qu'ils se sont conformés aux dispositions des actes du parlement impérial et de la législature canadienne, comme étant les conditions dont l'accomplissement leur donne droit aux privilèges d'incorporation; et ils demandent respectueusement leur incorporation pleine et entière par une proclamation, aux termes de l'acte provincial.

(Signé,) FRANCIS DYKEN,
Procureur de la compagnie des pêcheries
Et des mines de charbon de terre de Gaspé.

Montréal, 10 novembre 1848.

COMPAGNIE DES PÊCHERIES ET DES MINES DE
CHARBONS DE GASPÉ,
2, New Broad Street,
8 juin 1848.

Nous certifions par les présentes que le montant du capital suivant a été reçu par cette compagnie antérieurement au 10 février 1848:

Par vente de 783 actions—
Dépot..... £7830 0 0
1er versement..... 7730 0 0
2me do 7551 17 3

Porté en l'autre part.....£23111 17 3

Appendice
(H.)
29 Janvier.

Appendice
(H.)

29 Janvier.

<i>Rapporté de l'autre part.....</i>			£23111	17	3
3me	versement.....		7530	0	0
4me	do.....		7460	0	0
5me	do.....		6660	0	0
6me	do.....		5545	8	6
7me	do.....		5240	0	0
8me	do.....		1540	0	0
9me	do.....		1220	0	0

£58,307 5 9

Par vente de 175 actions additionnelles du fonds social de la compagnie aux vendeurs des propriétés foncières de la compagnie dans le district de Gaspé, acceptés par les vendeurs pour paiement en partie du prix d'achat.. £17,474 10 0

£75,781 15 9

(Signé,) **INGESTRE,**
Président.
" **CHARLES CUNNINGHAM,**
" **SAMUEL AMORY,**
Directeurs.
(Signé,) **JOHN CUNNINGHAM,**
" **JOHN BURTON,**
Auditeurs.
" **FRANCIS DYKEN,**
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 21 novembre 1848.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser, par l'ordre du gouverneur général, la réception de votre lettre du 10 novembre courant, avec un mémorial des directeurs et actionnaires de la compagnie des pêcheries et des mines de charbon de terre de Gaspé, par lequel ils demandent la promulgation de la notice exigée par l'acte provincial, 7 Vict., chap. 45, et la deuxième section de l'acte impérial, 7 et 8 Vict., chap. 90, afin que ces actes puissent avoir pleine force et effet.

En réponse, j'ai reçu l'ordre de vous informer que son excellence, sur avis que les conditions imposées par le dit acte provincial ont été accomplies de bonne foi par la compagnie, a bien voulu ordonner que la notice prescrite fût promulguée et publiée dans la "Gazette Officielle."

Je vous renvoie la procuration que vous m'avez transmise avec votre lettre.

(Signé,) **J. LESLIE,**
Secrétaire.

A FRANCIS DYKEN, Ecr.,
Hôtel Donegana.

[Inséré dans la "Gazette Officielle" du 24 Novembre 1848, No. 374.]

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
Montréal, 21 novembre 1848.

Avis public est par le présent donné, que preuve satisfaisante à son excellence le gouverneur général a été mise devant lui, qu'en conformité aux exigences de l'acte fait et passé par la législature de la province du Canada, dans la septième année du règne de sa majesté, intitulé: "Acte pour incorporer Charles Cunningham, Richard Norman, Samuel Amory et autres, aux fins de former une compagnie par actions pour faire la pêche dans le district de Gaspé et le golfe St. Laurent, et exploiter les mines de charbon dans le dit district," et de l'acte fait et passé par le parlement impérial dans les septième et huitième années du règne de sa majesté, intitulé: "Acte pour confirmer et étendre les dispositions d'un acte du parlement provincial du Canada, passé dans la septième année du règne de sa présente majesté, aux fins d'incorporer la compagnie des pêches et des mines de charbons de Gaspé," lequel acte mentionné en dernier lieu a été approuvé et confirmé en conformité de la septième section d'icelui, par l'acte fait et passé par la législature de la province du Canada, dans la huitième année du règne de sa majesté, intitulé: "Acte pour approuver et confirmer un acte du parlement impérial de la Grande-Bretagne et d'Irlande, concernant la compagnie des pêches et des mines de charbon de Gaspé," ont été *bonâ fide* remplies, et que plus d'une moitié du capital de la somme de cent cinquante milles livres sterling a été versée avant le dixième jour de février mil huit cent quarante-huit, par les souscripteurs ou actionnaires de la dite compagnie, incorporée par et en vertu des dits actes sous le nom de "la compagnie des pêches et des mines de charbons de Gaspé," et se trouve maintenant à la disposition des directeurs d'icelle pour les fins de la dite compagnie, conformément au dit acte ci-dessus mentionné en premier lieu; en conséquence de telle preuve mise devant son excellence le gouverneur général, les dits actes auront leur entière force et effet, et la dite compagnie entrera de ce jour en opération.

Le présent avis, qui devra être publié dans le "The Canada Gazette," étant donné par son excellence le gouverneur général, en conformité de la vingt-cinquième section du dit acte provincial ci-dessus en premier lieu cité, et de la seconde section du dit acte impérial.

Par ordre,
(Signé,) **J. LESLIE,**
Secrétaire Provincial.

LOIS CONCERNANT L'USURE.

RÉPONSE A UNE ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, datée le 25 janvier 1849, demandant " copie de toutes les communications échangées entre le secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies et son excellence, au sujet de la révocation ou de la modification des lois contre l'usure, et tous les autres documens qui peuvent être en la possession du gouvernement à cet égard.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 29 janvier 1849.

CÉDULE.

DU	DATE	SUJET.
Le Comte Grey au Comte de Elgin.	30 mars, 1848.....	Avec copie d'une lettre et autres documens de M. R. S. Atcheson,
do do	24 août, 1848.....	Concernant la compagnie du dépôt et du prêt dans le Haut-Canada.
do do	13 septembre, 1848.....	Renfermant la correspondance échangée entre le département colonial et la compagnie du dépôt et du prêt dans le Haut-Canada.

No. 43.

DOWNING STREET,
30 mars 1847.

MILORD,

Je transmets ci-joint à votre seigneurie copie d'une lettre et des divers documens ci-inclus que j'ai reçus de M. R. S. Atcheson, exposant l'effet funeste que produisent en Canada les lois provinciales contre l'usure.

J'ignore jusqu'à quel point l'opinion publique en Canada vient à l'appui de l'exposé et des vues de M. Atcheson sur le sujet. Je prie donc votre seigneurie de mettre devant votre conseil exécutif la communication ci-jointe, et de consulter ce corps sur la convenance de demander à la législature provinciale l'abrogation des lois en force en cette province au sujet de l'usure. Mon opinion, et je puis ajouter, l'opinion générale en ce pays est décidément défavorable à l'existence des lois de cette nature; et je serais heureux d'apprendre que la législature provinciale est en faveur de l'abrogation demandée.

J'ai, etc.,

(Signé) GREY.

Au Très Honble.
Comte d'Elgin,
etc., etc., etc.

(Copie.

2, CHARLES STREET, TREVOR SQUARE,
20 mars 1847.

MILORD,

J'ai l'honneur de transmettre à votre seigneurie la lettre ci-incluse avec les documens ci-annexés, adressés à M. M'Gregor comme secrétaire du comité de commerce du conseil des Lords, relativement aux lois de l'usure en Canada, et aux obstacles que ces lois présentent à l'introduction des capitaux en cette province.

Le seul obstacle qui s'oppose à l'emploi de la main-d'œuvre en Canada sur une échelle considérable, est, comme votre comité le sait bien, l'absence de capitaux chez les propriétaires de terres, et l'extrême difficulté, ou le plus souvent, l'impossibilité de faire des emprunts sur la garantie de leurs terres.

Dans la vue de lever les obstacles qui s'opposent au développement des vastes ressources naturelles de la province, la législature, dans les années 1843 et 1845, a passé deux actes qui autorisaient et incorporaient la compagnie mentionnée dans les lettres adressées à M. M'Gregor, et sa majesté a subséquemment octroyé une charte royale qui étendait à ce pays les privilèges et les pouvoirs de la compagnie. Mais les grandes demandes d'argent qui ont eu lieu dernièrement en Angleterre pour la construction des chemins de fer, et le taux limité de l'intérêt accordé en Canada par les lois de l'usure, en faisant cesser la différence qui existe entre le taux de l'intérêt dans ce pays et

Appendice
(I.)
29 Janvier.

celui qu'on exige dans cette province, d'où dépendent tous les bénéfices de la compagnie, ont empêché la compagnie de faire participer le Canada aux avantages que sa législature lui promettait; et la province en conséquence se trouve non-seulement privée des moyens de profiter de l'augmentation du prix de ses grains sur les marchés de la Grande-Bretagne, mais est encore dans l'impossibilité de commencer divers travaux publics de la plus haute importance, sanctionnés par les lois coloniales, d'ouvrir les chemins et faire diverses autres améliorations locales dans les divers districts, ce qui aurait ainsi donné, dès leur arrivée en Canada, un emploi immédiat et lucratif aux milliers d'émigrans qui s'y rendent. D'un autre côté, si le taux de l'intérêt exigé en Angleterre en 1844, fût resté le même jusqu'à ce jour, la compagnie pourrait maintenant contribuer sous forme de prêts consentis sur la garantie de propriétés, pour deux millions et demi, dans ces améliorations; et si les lois contre l'usure étaient abrogées, et si par ce moyen l'on établissait une différence raisonnable dans les taux respectifs d'intérêt, elle aurait encore les moyens de contribuer à ces importants objets; et la province on peut raisonnablement l'attendre, retirerait un avantage additionnel par suite de l'introduction de capitaux qui, suivant toutes les probabilités, y seraient alors attirés; et l'on trouverait en même temps des moyens infinis d'employer les émigrés qui s'y transportent. Sous ces impressions, je prends la liberté de solliciter l'attention de votre seigneurie à cet égard, et dans le cas où votre seigneurie serait d'avis qu'il est avantageux d'abroger les lois en question, je prie votre seigneurie de vouloir bien concourir à cet abrogation en la recommandant à l'attention favorable de son excellence le gouverneur général du Canada, afin que son excellence puisse prendre à cet égard les mesures qu'il croira les plus avantageuses; et je prends respectueusement la liberté d'assurer votre seigneurie que le peuple du Canada saura apprécier avec reconnaissance l'assistance que leur prêtera votre seigneurie pour augmenter les moyens qu'ils ont actuellement de pourvoir au travail des émigrés qui sont attendus, et leur éviter par là, ainsi qu'à ceux qui travaillent actuellement en Canada, la misère dont ils seront accablés par suite du concours subit du nombre extraordinaire d'émigrés qui arriveront, et, j'ajouterai encore, l'expression de sa reconnaissance vive et spontanée pour la grande part que votre seigneurie aura ainsi prise, non-seulement pour détourner ce malheur qui la menace, mais encore pour promouvoir l'avancement et la prospérité générale de la province.

J'ai, etc.,

(Signé.) ROBERT SHANK ATCHESON.

Au très honorable
COMTE GREY.

2, CHARLES STREET, TREVOR SQUARE,
28 janvier 1847.

MONSIEUR,

La révocation des lois de l'usure en Canada, au sujet desquelles je vous ai adressé une lettre privée le 19 du courant, a évidemment une portée si importante sur les mesures coloniales que le comte Grey a annoncées dans la chambre des lords, et lord John Russell, dans la chambre des communes il y a quelques jours, que je me décide à vous prier de vouloir bien soumettre cette lettre à la considération du comte de Clarendon, comme président du comité du commerce du conseil de la très honorable chambre des lords: je prends la liberté d'ajouter quelques do-

cuments, dont la liste est ci-jointe, au sujet de la compagnie de dépôt et de prêt, que la législature canadienne comme je l'ai mentionné dans ma lettre du 19 du courant, a établie et réglée, en passant dernièrement deux actes,—et la couronne, en vertu de la sanction du comité du commerce de la chambre des lords, en octroyant une charte royale.

J'ai, etc.,

(Signé.) ROBERT SHANK ATCHESON.

J. MCGREGOR, écuyer,
etc., etc., etc.

(Copie.)

2, CHARLES STREET, TREVOR SQUARE,
19 janvier, 1847.

MON CHER MONSIEUR,

Quant à la conversation que nous avons eue récemment au sujet des lois contre l'usure en Canada, et de l'effet funeste qu'elles exercent sur toutes les branches d'industrie comme sur les intérêts de la province en général, je vous transmets ci-inclus, le projet d'un bill pour les abroger; ce bill a été transmis par le paquebot du 4 du courant, à un de mes amis qui, conjointement avec plusieurs personnes très influentes en Canada, est très actifs dans les mesures qui peuvent accomplir cet objet.

Ce serait rendre un service important au Canada, que d'appeler l'attention du comte Grey sur ce sujet, et d'engager sa seigneurie à y solliciter l'attention du gouverneur général, afin que son excellence recommande à son gouvernement de vouloir bien concourir à ce que cette mesure soit adoptée par la législature au commencement de la session.

Vous remarquerez que le bill est bien semblable aux statuts anglais, quant au style, mais qu'il en diffère en ce qu'il renferme expressément l'hypothèque sur les terres, et qu'il y a une clause qui établit que le taux actuel de l'intérêt sera censé être le taux légal et convenu de l'intérêt dans toutes les transactions dans lesquelles on ne l'aura pas stipulé par écrit.

M. J. A. Macdonald, membre pour Kingston, a présenté durant la dernière session une mesure un peu moins parfaite;—il était appuyé par M. Moffatt, le membre représentant la ville de Montréal, par M. Viger, le président du conseil exécutif, par M. Sherwood, le membre représentant la ville de Toronto, et alors solliciteur-général; la mesure ne fut combattue, je crois, par aucun membre influent, si ce n'est M. Aylwin, le membre représentant la ville de Québec, et solliciteur-général sous l'administration de M. LaFontaine; Sir Allan MacNab qui s'opposait autrefois à cette abrogation, a maintenant promis de la supporter, et je suis persuadé qu'il emploiera toute son influence pour la faire réussir.—Dans ses efforts, il sera secondé par M. Charles Stuart, de Kingston, avocat, qui a des relations avec un grand nombre de personnes très influentes, et qui, par l'intimité dans laquelle il vit avec monsieur Aylwin, pourra probablement détourner l'opposition que veut faire ce monsieur. M. Stuart est l'agent légal de la banque de Montréal à Kingston, et registrateur pour le comté de Frontenac, dont Kingston fait partie.—Les situations qu'il occupe lui ont donné beaucoup d'occasions de constater les effets funestes des lois en question. Le bill sera probablement présenté par M. Macdonald, le membre représentant la ville de Kingston, et sera bien accueilli. En effet, dans l'état où se trouvent et se trouveront peut-être les marchés de ce pays et ceux des Etats-Unis, il est difficile de concevoir qu'un homme public doué de quelque intelligence puisse avoir la folie

Appendice
(I.)
29 Janvier.

Appendice
(I.)

29 Janvier.

d'opposer une mesure qui, dans aucun cas, ne peut être préjudiciable aux intérêts de la province, mais qui dans le cas actuel est impérativement demandé par les intérêts de toute espèce.

Vous êtes, par votre expérience, si bien au fait de la rapidité avec laquelle toutes les branches d'industrie se propagent dans une colonie américaine qui est parvenue au degré de prospérité où se voit aujourd'hui le Canada, que je n'ai pas besoin de vous rappeler que tout considérables que soient les capitaux qui se sont accumulés dans le pays, ces capitaux ne peuvent suffire aux demandes, et que conséquemment dans les affaires générales du pays, le taux des profits qu'ils rapportent, lorsqu'ils sont exploités, sont assez élevés pour non seulement permettre, mais encore exiger et garantir un taux d'intérêt très élevé sur les emprunts; et que les lois contre l'usure, en voulant fixer un taux qui n'est pas conforme et proportionné à l'état réel où se trouve le pays par rapport aux capitaux et aux moyens de les employer, ont considérablement augmenté ce taux, et causent des maux que l'on ne saurait concevoir, quand l'on ne connaît que la manière dont les affaires sont transigées en Europe.

J'ai dernièrement vu un des principaux marchands du Canada Ouest, arrivé ici par l'avant-dernier paquebot. Il est peut-être l'homme le plus riche et le plus influent et l'homme qui fait les importations les plus considérables dans cette partie du pays; sa maison a des branches à Glasgow et à New-York. Il m'a transmis une lettre qui avait été adressée à sa maison au sujet d'un emprunt sous négociation et fait plus tard pour un correspondant de sa maison à Hamilton, peut être même devrais-je dire une pratique qui était endettée en une somme considérable à sa maison de commerce, ce qui fait voir d'une manière plus frappante encore les effets pernicieux des lois contre l'usure, et les conditions ruineuses auxquelles elles forcent le commerçant et le propriétaire à avoir recours pour trouver de l'assistance dans le besoin. La somme d'argent avancée dans ce cas était de £4,500; et l'on donnait une garantie et une hypothèque sur de riches propriétés pour £6,000, payables par versements annuels avec intérêts de six pour cent, dans le capital de la banque de Gore, en sus d'un *bonus* de vingt-cinq pour cent sur le montant de l'hypothèque. Le taux d'intérêt sur la somme réellement avancée, commence à huit par cent comme vous pouvez le voir en calculant, et par conséquent, à mesure que le capital diminue par paiement des versements annuels, l'intérêt augmente constamment sur la balance restant.

Si la valeur des actions de la banque de Gore augmente, le coût de l'emprunt augmentera encore pour l'emprunteur.

Ce n'est pas un cas isolé, la même personne m'a informé qu'il connaissait dix ou onze cas semblables qui se sont présentés pendant le cours de l'année dernière, et ils s'en présentent bien fréquemment encore.

Les facilités que donnent les banques coûtent beaucoup plus que six par cent, par suite des frais de commission et des autres frais incidents qui s'en suivent toujours; et cependant les lois de la province adhérant d'une manière bien peu sage à l'esprit des lois qui a si longtemps prévalu ici, mais qui dernièrement a été modifié en partie, au grand avantage du commerce, fixent le taux d'intérêt à six pour cent, taux bien plus bas, si on veut le remarquer, que celui des Etats-Unis, où l'abondance des capitaux, et la concurrence qui s'établit entre les placements mettent nécessairement le taux de l'intérêt bien au-dessous de celui qu'il obtient en Canada. On doit aussi se rappeler qu'outre les inconvénients qui résultent de la dis-

proportion naturelle qui existe entre les capitaux et les moyens de les placer, le Canada en éprouve un autre,—celui de voir qu'une grande partie des capitaux qui s'y accumulent par suite des spéculations heureuses, sont retirés de la province par les capitalistes qui résident ici, et qui ne cherchent point comme les marchands ou capitalistes américains à placer leurs capitaux dans le pays où ils les ont gagnés.

Dans la vue de remédier en quelque sorte aux désavantages qui, sous ces circonstances, en résultent pour le peuple du Canada, la législature de la province a passé deux actes, l'un en 1843 et l'autre en 1845, pour autoriser l'établissement d'une compagnie qui placerait ses capitaux en Canada sous forme de prêt, et la couronne a complété l'œuvre en octroyant une charte royale en novembre 1845.

Dans l'état où était le marché monétaire dans ce pays lorsque la mesure fut présentée en 1843 et 1844,—la différence qui existait entre le taux de l'intérêt ici, et même le taux de l'intérêt légal en Canada, était assez grande pour rendre les opérations de la dite compagnie très profitable, comme vous pouvez le voir par le rapport ci-inclus de M. Saward. Pour le moment, la différence est presque réduite à rien; car l'extension qu'ont prise les chemins de fer, le manque de récolte qui s'est fait sentir en Europe dans le cours de cette année et de l'année dernière en partie, et les pertes que les particuliers ont éprouvées par suite de la fureur des spéculations qui prévalaient dernièrement, ont nécessairement créé une grande rareté et de grandes demandes de capitaux, et ont fait hausser l'intérêt des capitaux dans toute l'Europe et même dans les Etats-Unis, pendant qu'en Canada le taux légal de l'intérêt que devra exiger la compagnie, reste forcément stationnaire en vertu des lois dont on demande l'abrogation. Delà pour le moment, une diminution dans les chances de succès de la compagnie et partant dans les avantages que la compagnie devait répandre dans le Canada.

Le taux légal de l'intérêt est stationnaire en Canada, mais le cas cité plus haut fait voir combien ce taux est au-dessous de la valeur réelle de l'argent, et combien les lois en question sont inutiles et mauvaises.

J'ai cherché à exposer d'une manière aussi succincte que possible, les considérations qui se rapportent à ce sujet; mais je trouve que cette lettre est encore plus longue que je ne l'aurais désiré, et j'ai cependant omis beaucoup de choses que j'aurais pu dire.—Je ne ferai donc que vous renvoyer à l'état ci-annexé, qui fait voir que le peuple du Canada peut payer sur ses emprunts un taux d'intérêt proportionné au profit ordinaire que rapportent les capitaux, et que ce taux est de beaucoup plus élevé que ne l'est celui que les lois de la province ont fixé d'une manière si imprévoyante.

Croyez-moi, etc.

ROBERT SHANK ATCHESON.

J. M'GREGOR, Ecr.,
etc., etc., etc.

(Privé.)

KINGSTON, 24 janvier 1844.

MON CHER MONSIEUR,

Je ne puis vous laisser partir pour l'Angleterre sans vous exprimer le profond intérêt que je ressens pour le succès des efforts que vous avez faits pour établir la compagnie du prêt et du dépôt récemment incorporée par acte du parlement provincial.

Appendice
(I.)

29 Janvier.

Appendice
(I.)

29 Janvier.

Je ne puis douter un instant que, si cette compagnie est établie et administrée comme vous le proposez, elle est destinée à être d'un avantage immense pour le pays; et je ne saurais douter non plus, qu'elle est également de nature à fournir aux capitalistes qui en formeront partie, les moyens de placer leurs capitaux d'une manière bien avantageuse. Quant à la condition politique de la colonie, je n'hésite pas à dire que je ne vois rien qui puisse ébranler la confiance que les capitalistes anglais pourraient avoir à faire ici des placements, soit sur le crédit public soit sur le crédit particulier.

Généralement parlant, le ton qu'a pris la discussion qui se continue au sujet de la crise ministérielle, est décidément modéré; et certainement que rien dans le langage ou la conduite d'aucun de nos hommes marquans ou d'aucune partie de la société, est de nature à faire craindre aux personnes les plus attentives le retour d'aucun de ces obstacles qui viennent entraver la marche sûre et progressive de la richesse et de la prospérité de la province; et une personne raisonnable peut encore bien moins, dans mon opinion, voir dans ce qui se passe la moindre raison de douter de la protection parfaite dont jouit la propriété privée et l'accomplissement fidèle des obligations d'une nature pécuniaire.

Tout en vous souhaitant un bon voyage et un prompt retour,

Croyez-moi, etc.

(Signé) D. DALY.

R. S. ATCHESON, Ecr.,
etc., etc., etc.

Extrait d'une lettre de John A. Macdonald, écuyer, M. P. P., pour la cité de Kingston, datée le 14 octobre 1845, et adressée à M. Atcheson:

" Nous vous attendons prochainement; l'anxiété qui existe au sujet de la compagnie du dépôt et du prêt va même jusqu'à la fièvre, et je suis convaincu que, si nos lois le permettaient, un montant à peu près illimité pourrait être placé à sept et huit pour cent. Dans l'état où en sont les choses, je vais me voir bientôt ruiné par les frais de postes que je suis obligé de payer sur les nombreuses demandes qui me sont faites directement."

Extrait d'une lettre de Charles Stuart, écuyer, régistrateur du comté de Frontenac, et neveu de sir James Stuart, chev., juge en chef du Bas-Canada, datée Kingston, 11 septembre, 1845:

" Je ne crois pas exagérer en disant qu'il existe dans la province le sentiment d'inquiétude le plus profond au sujet de la compagnie du prêt et du dépôt qui, si vous réussissez à l'établir sur une base solide, vous fera considérer pour jamais comme l'un des plus grands bienfaiteurs que la province ait eu."

KINGSTON, 15 janvier 1844.

CHER MONSIEUR,

La compagnie du prêt et du dépôt du Haut-Canada que vous avez contribué à établir en obtenant du parlement provincial un acte d'incorporation pendant la dernière session, sera, dans mon opinion, une chose très utile pour le Canada, et fournira à un montant

considérable des capitaux anglais, des placements sûrs et profitables.

Appendice
(I.)

29 Janvier.

J'apprends que vous êtes parfaitement au fait des statistiques qui ont rapport au Canada, en sorte que vous n'aurez point de difficulté à montrer la rapidité avec laquelle la richesse et la population se développent dans le pays; et vous pourrez aussi faire voir que ce développement sera sans aucun doute favorisé d'une manière considérable par les moyens que la compagnie aura de seconder l'esprit d'entreprise et d'industrie dans la province.

J'ai, etc.,

(Signé) G. O'KILL STUART,
Archidiacre de Kingston.

Acte pour soustraire certains contrats à l'opération des lois contre l'usure.

Attendu qu'il est expédient de soustraire certains contrats à l'opération des lois contre l'usure: A ces causes, qu'il soit statué par la très-excellente majesté de la reine, par et de l'avis et consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province du Canada, constituée et réunie par et en vertu d'un acte passé dans le parlement du royaume-uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, intitulé: "acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada;" et il est par le présent statué par l'autorité susdite, que depuis et après la passation de cet acte, aucune lettre de change ou billet promissoire pour aucun montant excédant livres courant, ou aucun contrat quelconque fait pour prêt ou usage d'argent pour un montant excédant pareille somme de livres courant, sur hypothèque d'aucune terre, ténemens ou héritages ou aucune part ou intérêt dans iceux ou sur toute autre garantie, ne sera nul par ce qu'en escomptant, négociant ou transportant la dite lettre de change ou billet promissoire, il aura été pris ou retenu, ou que l'on aura consenti de payer, ou recevoir ou accorder aucun taux d'intérêt quelconque; et la responsabilité d'aucune des parties à la dite lettre de change ou billet promissoire ou d'aucune personne empruntant aucune somme d'argent comme susdit, ne sera affectée par suite d'aucun statut, ordonnance ou loi en force dans la province du Canada, ou aucune partie d'icelle, pour prévenir l'usure; et aucune personne ou personnes, ou corporation tirant, acceptant, endossant ou signant aucune des dites lettres de change ou billets promissoires, ou prêtant ou avançant l'argent ou en usant comme susdit, ou prenant plus que l'intérêt légal en la province du Canada, ou aucune partie d'icelle, pour le prêt ou usage de l'argent comme susdit, ne sera sujette à aucune des pénalités portées par aucune des ordonnances, statuts ou lois en force en cette province du Canada, ou aucune partie d'icelle, concernant l'usure, ou à aucune autre amende ou pénalité; nonobstant toute loi, ordonnance ou statut concernant l'usure, ou aucune autre loi en force dans aucune partie de cette province à ce contraire:

Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que rien de contenu dans cet acte, ne sera censé autoriser aucune personne ou partie à réclamer dans aucune cour de justice ou d'équité plus de six pour cent d'intérêt par année sur aucun compte ou sur aucun contrat ou engagement, bien qu'ils puissent être exempts des pénalités qui entraînent l'usure, à moins qu'il n'apparaisse à la cour que les parties étaient convenues par écrit d'un taux d'intérêt différent.

Appendice
(I.)(Copie.)
No. 268.

29 Janvier

DOWNING STREET,
21 août 1848.

MILORD,

Je prends la liberté d'appeler l'attention de votre seigneurie sur ma dépêche No. 43, en date du 30 mars 1847, concernant les effets funestes qui résultent des lois provinciales en force contre l'usure.

Une compagnie sous le nom de la compagnie de prêt et du dépôt pour le Haut-Canada, a de nouveau attiré mon attention sur le sujet, en représentant que les lois contre l'usure en Canada l'empêchent absolument de se procurer dans ce pays des capitaux quelle pourrait placer dans la province; et comme j'ai raison de croire que cet exposé est vrai, j'ai à répéter de nouveau ce que j'ai déjà dit dans ma dépêche mentionnée plus haut, que j'espère que la législature provinciale reconnaîtra la convenance d'abroger une loi qui doit être aussi funeste aux progrès du Canada sous le rapport de la richesse et de la prospérité.

J'ai, etc., etc.

(Signé) GREY.

Au Très Honorable.

COMTE ELGIN,
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 278

DOWNING STREET,
13 septembre 1848.

MILORD,

Relativement à ma dépêche No. 268, en date du 24 dernier, je transmets ci-joint pour l'information et la gouverne de votre seigneurie, copie d'une autre correspondance échangée entre ce département et les directeurs de la compagnie du prêt et du dépôt dans le Haut-Canada, concernant les lois contre l'usure en Canada.

J'ai, etc.,

(Signé) GREY.

Au Très Honorable.

LE COMTE ELGIN ET KINCARDINE,
etc., etc., etc.

(Copie.)

6, WARNFORD COURT, THROGMORTON STREET.

Londres 7 septembre, 1848.

MONSIEUR,

Mardi dernier, il a été communiqué aux directeurs de la compagnie du prêt et du dépôt dans le Haut-Canada, une lettre de M. Hume à M. Auldjo, en date du 4 du courant, exposant qu'il avait demandé la continuation de la correspondance échangée avec le

bureau colonial au sujet de l'effet qui résulte des lois contre l'usure en Canada, et qu'il s'était arrangé pour l'avoir le jour suivant, afin de la faire imprimer et l'envoyer en Canada par la malle suivante.

Appendice
(I.)

29 Janvier.

En examinant les délibérations de la chambre des communes de lundi, il paraît que la motion a été faite par M. Hume, et que l'adresse demandant la correspondance en question a été adoptée; mais en examinant les délibérations du jour suivant, on ne voit point que cette correspondance ait été présentée à la chambre par suite des arrangements pris avec M. Hume.

Considérant qu'il est de la plus vive importance que la correspondance en question soit répandue immédiatement en Canada, le bureau des directeurs, par une résolution adoptée ce jour, m'a ordonné de me mettre en communication avec vous sur le sujet, et de vous demander la faveur de vouloir bien m'informer si une copie imprimée de la correspondance pourra être transmise en Canada par la malle de demain et de vous prier de m'en transmettre une copie pour leur usage.

J'ai, etc,

(Signé)

WM. CHAPMAN,

Président.

BENJAMIN HAWES, écr., M. P.,
etc., etc., etc.

(Copie.)

DOWNING STREET,
14 septembre 1848.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 7 courant, je suis requis par le comte Grey de vous informer que l'adresse de la chambre des communes, demandant la continuation de la correspondance au sujet des lois contre l'usure en Canada, à laquelle vous faites allusion, n'est parvenue à ce bureau qu'après la prorogation du parlement, et qu'en conséquence les papiers n'ont pas été imprimés, et qu'ils ne seront point présentés à la chambre avant la session prochaine.

En même temps, sa seigneurie me charge de vous informer qu'il est au pouvoir d'aucun des membres du parlement canadien, de demander la correspondance échangée entre le gouverneur général du Canada et le secrétaire d'état pour les colonies, au sujet des lois contre l'usure dans la dite province.

Lord Grey ne voit aucune raison qui devrait engager le gouvernement canadien à refuser communication de la correspondance en question,—ce qui lui donnerait alors dans la province la publicité que les directeurs semblent tant désirer.

J'ai, etc.,

(Signé)

H. MERIVALE.

W. CHAPMAN, écr.,

Compagnie du prêt et du dépôt du Haut-Canada,
etc., etc., etc.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE, du 25 janvier 1849, demandant " un tableau des divers collèges électoraux du Haut et du Bas-Canada respectivement, indiquant le nombre des représentans et le nombre des habitans dans chaque collège électoral, en commençant par celui qui est le plus peuplé et terminant par celui qui l'est le moins, dans chaque section de la province respectivement."

Par ordre,

F. HINCKS,

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 29 janvier 1849.

Inspecteur Général.

ÉTAT PRÉSENT DES COLLÈGES ÉLECTORAUX DU HAUT-CANADA,—indiquant les comtés, cités et villes, le nombre des habitans et celui des membres élus dans chaque collège électoral.

COMTÉS, CITÉS ET VILLES.	Nombre d'habitans.	Membres.	
Comté de Middlesex.....	41963	1	} Comprend Dumfries pour les fins électorales. Deux comtés unis.
do Waterloo.....	41439	1	
do Halton.....	29580	1	
do Lanark et Renfrew.....	29448	1	
do Oxford.....	29219	1	
Arrondissement de York, est.....	24530	1	
Comté de Northumberland.....	24087	1	
do Leeds.....	23835	1	
Cité de Toronto.....	23503	2	
Comté de Durham.....	23346	1	
do Simcoe.....	23050	1	
do Hastings.....	23133	1	
do Peterboro'.....	21379	1	
Arrondissement de York, sud.....	21033	1	
do do ouest.....	20236	1	
Comté de Huron.....	20450	1	
do Lennox et Addington.....	19619	1	
do Wentworth.....	19546	1	
do Carlton.....	19245	1	
do Prince Edward.....	18061	1	
do Lincoln.....	17774	1	
do Welland.....	17532	1	
do Frontenac.....	17311	1	
do Grenville.....	17160	1	
Arrondissement de York, nord.....	17050	1	
Comté de Glengary.....	15005	1	
do Norfolk.....	15716	1	
do Kent.....	14810	1	
do Haldimand.....	12719	1	
do Essex.....	12630	1	
do Stormont.....	11471	1	
do Dundas.....	10723	1	
Cité de Hamilton.....	9889	1	
Comté de Prescott.....	8663	1	
Cité de Kingston.....	8369	1	
Ville de Bytown.....	6275	1	
do London.....	4584	1	
do Niagara.....	3100	1	
do Brockville.....	2449	1	
Comté de Russell.....	1701	1	
Ville de Cornwall.....	1454	1	
	723087	42	

Le recensement, d'après les âges, fait monter la population du Haut-Canada à 725,879.

COLLÈGES ÉLECTORAUX DU BAS-CANADA, indiquant le chiffre de la population dans chaque collège électoral en 1844, et celui de la population présumée en 1848, d'après une série de calculs; l'accroissement est porté à 77,552, et cet accroissement est rétribué parmi les divers collèges électoraux, d'après l'hypothèse adoptée par l'honorable colonel Taché. Comme il n'a été fait aucun recensement dans le Bas-Canada depuis 1844, il est devenu nécessaire de faire une série de calculs approximatifs.

COLLÈGES ÉLECTORAUX.	Recensement de 1844.	1848.	Nombre de membres.	Taux de l'accroissement suivant l'estimation du colonel Taché.
Cité de Montréal.....	49391	55146	2	$\frac{1}{2}$
do Québec.....	35673	39830	2	do
Comté de Huntingdon.....	36204	39371	1	$\frac{1}{2}$
do Dorchester.....	34817	38877	1	$\frac{1}{5}$
do Beauharnois.....	28746	32095	1	do
do Berthier.....	26889	29988	1	do
do Deux Montagnes.....	26835	29952	1	do
do Leinster.....	25533	28507	1	do
do Rouville.....	22898	24900	1	$\frac{1}{2}$
do St. Hyacinthe.....	21973	23896	1	do
do Terrebonne.....	20646	23052	1	$\frac{1}{2}$
do Richelieu.....	20888	22255	1	$\frac{1}{5}$
do Rimouski.....	17630	19683	1	$\frac{1}{5}$
do Saguenay.....	13475	19364	1	$\frac{1}{5}$
do Kamouraska.....	17465	18992	1	$\frac{1}{2}$
do Chambly.....	17115	18610	1	do
do Vaudreuil.....	17063	18554	1	do
do L'Islet.....	17003	18502	1	do
do St. Maurice.....	16536	17981	1	do
do Outaouais.....	12434	17870	1	$\frac{5}{2}$
do Portneuf.....	15922	17777	1	$\frac{1}{2}$
do Nicolet.....	16310	17735	1	$\frac{1}{2}$
do Montréal.....	14915	15893	1	$\frac{1}{2}$
do Bellechasse.....	14549	15323	1	$\frac{3}{3}$
do Lotbinière.....	13697	15292	1	$\frac{1}{5}$
do Sherbrooke.....	12690	14168	1	do
do Verchères.....	13167	14029	1	$\frac{1}{3}$
do Stanstead.....	11964	13009	1	$\frac{1}{2}$
do Yamaska.....	11956	13000	1	do
do Missisquoi.....	10865	11815	1	do
do Champlain.....	10404	11312	1	do
do Shefford.....	10105	11282	1	$\frac{1}{2}$
do Québec.....	10003	10659	1	$\frac{1}{3}$
do Drummond.....	9374	10467	1	$\frac{1}{4}$
do Montmorency.....	8434	8988	1	$\frac{1}{5}$
do Bonaventure.....	8246	8786	1	do
do Gaspé.....	7146	7771	1	$\frac{1}{2}$
do Mégantic.....	6749	7535	1	$\frac{1}{2}$
Ville de Trois-Rivières.....	4297	4673	1	$\frac{1}{2}$
do Sherbrooke.....	795	887	1	$\frac{1}{5}$
		768334	42	

WALTER C. CROFTON,

Secrétaire.

BUREAU D'ENREGISTREMENT ET DE STATISTIQUE,

Bureau de l'Inspecteur-Général, 26 janvier 1849.

RÉPONSE
A
UNE ADRESSE
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

A
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Datée le 25 courant, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre
“ un état des droits de havre perçus au port de Toronto, pour l'année 1848; et aussi un
“ état détaillé indiquant la balance, (si aucune il y a,) due au gouvernement à compte des
“ deniers par lui avancés, en vertu de certains actes du parlement du Haut-Canada, pour
“ construire et réparer le quai de la reine à l'entrée du dit havre.”

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
29 janvier 1849.

~~~~~

ÉTAT du MONTANT des DROITS de HAVRE perçus au PORT de TORONTO, pour l'année 1848.

|                                  | £  | s. | d. | £    | s. | d. |
|----------------------------------|----|----|----|------|----|----|
| Montant brut perçu.....          | 56 | 2  | 6  | 561  | 6  | 8  |
| Moins—Frais de perception.....   | 62 | 10 | 0  |      |    |    |
| Salaire du gardien du phare..... |    |    |    | 118  | 12 | 6  |
| Montant net, courant.....        |    |    |    | £442 | 14 | 2  |

JOS. CARY,  
Député inspecteur général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,  
Montréal, 27 janvier 1849.

~~~~~

Appendice
(K.)Appendice
(K.)

29 Janvier.

29 Janvier.

ÉTAT détaillé indiquant la balance due au gouvernement, à compte des deniers par lui avancés en vertu de certains actes du parlement du Haut-Canada, pour construire et réparer le quai de la reine, à l'entrée du dit havre.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Acte 3 Guil. IV, chap. 32.—Intérêt sur £500, 26 juin 1833, au 31 décembre 1840.....	225	9	0			
do do do 500, 14 août, do do	221	8	5			
do do do 500, 18 octobre, do do	216	1	7			
do do do 500, 9 déc., do do	211	16	2			
Acte 7 Guil. IV, chap. 64.—do 500, 7 septembre 1837, do	99	9	0			
do do do 500, 21 octobre do do	95	16	8			
do do do 500, 10 février 1838 do do	86	12	7			
do do do 1000, 1 octobre do do	134	19	2			
Intérêt total sur £4500 au 31 décembre 1840.....				1291	12	7
Cr.						
Montant net des péages, en 1837	120	11	7			
do do 1838.....	329	1	5½			
do do 1839.....	349	2	8			
do do 1840.....	323	13	6½			
				1122	9	3½
Balance due au gouvernement à compte de l'intérêt, 31 décembre 1840.....				£169	3	3½
31 décembre 1841.—Intérêts sur.....	4500	0	0	270	0	0
				£439	3	3½
do do do —Péages nets.....				449	3	2
do do do —Balance d'intérêts.....	9	19	10½			
do do 1842.—Intérêts sur.....	4490	0	1½	269	8	0
do do do —péages nets.....				516	4	3
do do do —Balance d'intérêts.....	246	16	3			
do do 1843.—Intérêts sur.....	4243	3	10½	254	11	7
do do do —Péages nets.....				477	1	7
do do do —Balance d'intérêts.....	222	10	0			
do do 1844.—Intérêts sur.....	4020	13	10½	241	5	2
do do do —Péages nets.....				590	12	9
do do do —Balance d'intérêts.....	349	7	7			
do do 1845.—Intérêts sur.....	3671	6	3½	220	5	2
do do do —Péages nets.....				729	5	0
do do do —Balance d'intérêts.....	508	19	10			
do do 1846.—Intérêts sur.....	3162	6	5½	189	14	9
do do do —Péages nets.....				735	13	2
do do do —Balance d'intérêts.....	545	18	5			
do do 1847.—Intérêts sur.....	2616	8	0½	156	19	8
do do do —Péages nets.....				659	18	6
do do do —Balance d'intérêts.....	502	18	10			
do do 1848.—Intérêts sur.....	2113	9	2½	126	16	1
do do do —Péages nets.....				442	14	2
do do do —Balance d'intérêts.....	315	18	1			
Balance due au gouvernement, 31 décembre 1848.....	£1797	11	1			

JOS. CARY,

Député inspecteur général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 27 janvier 1849.

ROLES DES COTISATIONS

DU

HAUT-CANADA,**POUR 1847 ET 1848.**

Mis devant L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, conformément au Statut Provincial (du Haut-Canada,) 59 Geo. III. Cap. 7.

Par Ordre,

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,

Montréal, 29 Janvier 1849.

J. LESLIE,

Secrétaire.

- | | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| 1.—DISTRICT DE L'EST. | 11.—DISTRICT DE HURON. |
| 2.—DISTRICT DE JOHNSTOWN. | 12.—DISTRICT DE L'OUTAOUAIS. |
| 3.—DISTRICT DE BATHURST. | 13.—DISTRICT DE COLBORNE, (1847.) |
| 4.—DISTRICT DE MIDLAND. | 14.—DISTRICT DE NEWCASTLE, (1847.) |
| 5.—DISTRICT DU PRINCE-ÉDOUARD. | 15.— Do do. |
| 6.—DISTRICT DE HOME. | 16.—DISTRICT DE GORE, (1847.) |
| 7.—DISTRICT DE SIMCOE. | 17.— Do do. |
| 8.—DISTRICT DE NIAGARA. | 18.—DISTRICT DE TALBOT, (1847.) |
| 9.—DISTRICT DE WELLINGTON. | 19.— Do do. |
| 10.—DISTRICT DE LONDON. | 20.—DISTRICT DE L'OUEST. |

No. 1.—MONTANT Collectif des Propriétés imposables.

TOWNSHIPS.	TERRES.		MAISONS.									MOULINS.					
	Incultes.	En culture.	Lots de ville.	A un étage en bois équarri sur deux faces.	Autres additionnels.	A deux étages en bois équarri sur deux faces.	De charpente moins de deux étages.	Autres additionnels.	En brique ou en pierre à un étage.	Autres additionnels.	De charpente, en brique ou en pierre, à deux étages.	Autres additionnels.	Mûs par l'eau.	Paires de meules additionnelles.	A scie.	Boutiques de marchands.	Hangards.
Roxborough	21021	1780	80	1	4							4	1				
Mountain	20808½	7308½	6		39	1	14	1				4	4				
Matilda	34086½	7891	21		116	3	39	5	4	6		6	10				
Finch	17269	2843	32		15	1			1			1	2	2	1		
Winchester	19488	3519	31		37	2	1	1	1	1		1	3	2	4		
Osnabruck	31988	12983½	6		251	13	18	3	14	8	2	2	11	19	1		
Kenyon	38076	3612	2		1		2	1						2			
Lancaster	38627	11034½	198	2	97	15	12	2	7	4	2	3	7	10			
Charlottenburgh	57428	18231½	353	3	185	7	17	4	9	13	4	3	10	16			
Lochiel	47230	9506½	140	2	15		15		5	3	2	1	2	8			
Williamsburgh	38983½	9537½	70	1	204	32	17	9	15	25	2	4	4	23	5		
Cornwall	40463½	14154½	361	157	334	7	40	1	31	19	3	2	4	18			
	108469½	102462	361	1096	9	3	1298	81	175	27	87	79	17	18	56	117	7

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,
Cornwall, 30 Octobre 1849.

dans le DISTRICT de l'EST, pour l'année 1848.

Etalons.	Chevaux de trois ans et plus.	Bœufs de quatre ans et plus.	Vaches à lait.	Bêtes à cornes de deux à quatre ans.	Voitures de luxe (ouverts), à quatre roues.	Cabriolets ou gigs de luxe, à deux roues.	Wagons de luxe.	Evaluation.			Cotisation d'un denier par louis.	Cotisation d'un huitième de denier pour l'asile des aliénés.	Taxes des écoles.	Montant total des cotisations.								
								£	s.	d.												
	341	6	535	60				12745	4	0	53	2	1½	6	13	11½	39	14	0½	99	10	1½
	378	158	794	161				20989	10	0	87	9	1	10	17	2½	71	5	2½	169	11	6
1	686	79	1146	285	22			33989	6	0	141	12	5	17	15	9½	123	13	10½	283	2	0½
	242	10	409	194	1			11898	16	0	49	11	6½	6	4	6½	37	5	8½	93	1	9½
	278	93	551	97				15107	12	0	62	18	11½	7	18	5½	51	6	5½	122	3	10
2	980	163	1585	355	6	44		50931	2	0	212	4	3	26	12	8½	119	7	5½	358	4	4½
	717	2	1144	174				21142	4	0	88	1	10	11	2	4½	116	5	4½	215	9	7
2	839	2	1563	304		20		42718	18	0	177	19	11	22	6	5½	111	1	6	311	7	10½
2	1292	18	2525	613	5	6	35	69433	7	0	289	6	1	36	6	6	144	7	6½	470	0	1½
5	820	22	1435	335			3	37753	10	0	157	6	1½	19	14	10½	98	9	3	275	10	2½
8	903	35	1409	555	43	3	6	49420	19	0	205	18	5	25	16	3½	141	11	10½	373	6	7½
	1132	32	1955	364	15	3	10	70420	9	0	293	8	4	36	13	0	142	0	11	472	2	3
20	8608	620	15051	3497	92	12	118	£436550	17	0	1818	19	1	228	2	1	1196	9	2½	3243	10	4½

JAMES PRINGLE,
Greffier de la Paix, D. E.

No. 3.—MONTANT total des cotisations du

TOWNSHIPS.	TERRES.		MAISONS.							MOULINS.						
	Nombre d'acres de terre inculte, à 4s.	Nombre d'acres de terre en culture à 20s.	A un étage, en bois carré sur deux faces, £20.	Autres additionnels, à £4.	De charpente, moins que deux étages, £35.	Autres additionnels, £5.	A deux étages, en bois carré, £30.	En brique ou en pierre, à un étage, £40.	Autres additionnels, £10.	De charpente, en brique ou pierre, à deux étages, £60.	Autres additionnels, £10.	Mûs par l'eau, une paire de meules, £150.	Paires de meules additionnelles, £50.	Moulins à scie, £100.	Boutiques de marchands, £200.	Hangards, £200.
Admaston.....	12321	1329									1		1			
Bagot et Bliethfield.....	8872	1422	8				1							1	3	
Bathurst.....	32927	10738	14		35		20				6	2	2			
Beckwith.....	37887	9145½	10		33	3	42	9	6	3	1	1	2	6		
Bromley.....	8104	1326	1											1		
Burgoss.....	8632	2497	1		9		14									
Dalhousie et Levant.....	21627	8371	9		3		2				1		1			
Darling.....	4906	1750	6													
Drummond.....	32874	10779½	11		164	11	71	18	38	11	2	2	3	21		
Elmsley.....	14924	5196	16		61		15		13	1	1	1	2	8	2	
Horton.....	15086	3127½	21	3	3	5			1	1				5	2	
Lanark.....	29002	13743	12		22		15		1		3	1	4	8		
Montague.....	32248	9182			19	2	16		7		1	3	2			
M'Nab.....	20369	4871	37	6	8	5		1	1	1	1					
Pakenham.....	18265½	4932	2	1	49	35		3	6	2	5	1	1	4		
Pembroke.....	5339	1638	47	3	10	6					1	1		3	1	
Ramsay.....	35916	13070½	24		47	1		23	3	5	2	5		8		
Ross.....	9936	1072	11													
Sherbrooke Nord.....	7035	1824	3		1		1									
Sherbrooke Sud.....	3309	261														
Stafford.....	3781	643	13													
Westmeath.....	19375	3069	48	3	3						1		2		1	
	382735½	110288½	294	15	470	68	6	224	37	75	51	27	17	50	70	9

DISTRICT DE BATHURST, pour l'année 1848.

ÉTALONS, £100.	BESTIAUX.				VOITURES DE LUXE.			Distilleries, 5s. chaque.	Montant de l'évaluation.			Montant à prélever à l'usage du District.			Montant à être prélevé pour l'usage des aliénés.		
	Chevaux, de trois ans et plus, £8.	Beufs, de quatre ans et plus, £4.	Vaches à lait, £3.	Bêtes à cornes, de deux à quatre ans, £1.	Ouvertes, à quatre roues, £25.	Ouvertes, à deux roues, £20.	Wagons, £15.		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
.....	31	64	141	41			4	5071	4	0	50	12	10½	2	13	11	
.....	41	76	133	11				5578	8	0	47	1	4	3	19	1½	
.....	1	443	257	1014	354			29755	8	0	214	7	7½	15	18	1	
.....	6	406	146	1019	313			30429	3	0	233	5	8½	16	2	6½	
.....		48	41	119	39			4310	16	0	38	0	2½	2	5	7	
.....		124	62	290	94			7522	8	0	55	10	2	4	0	1½	
.....		134	250	461	315			17090	8	0	120	13	0	9	0	11½	
.....		36	69	146	75			3928	4	0	28	5	6½	2	2	1	
.....	1	519	261	1231	324	5	11	4581	13	6	307	6	8½	23	11	10½	
.....		204	148	538	131			18719	16	0	128	15	4	9	18	1½	
.....		112	90	238	128			10666	19	0	85	3	4	5	13	6	
.....		387	200	1003	299			30917	8	0	204	14	3	16	6	6	
.....		402	223	1105	279	7	1	26193	12	0	194	11	5½	14	0	1½	
.....		110	115	344	140			13391	16	0	106	13	5½	7	2	0	
.....		206	111	465	133			15704	2	0	117	0	2½	3	4	5	
.....		79	55	144	36			6557	16	0	45	17	7	3	9	1	
.....	1	510	217	1151	257	7		35785	19	0	250	3	9	18	18	8½	
.....		40	50	108	38			4376	4	0	42	13	3½	2	6	8	
.....		30	52	134	111			4447	0	0	35	5	8½	2	7	5	
.....		25	58	119	22			1833	16	0	16	17	0½	1	0	0½	
.....		22	28	49	19			2213	4	0	18	18	1	1	3	5½	
.....		88	92	213	53			10335	0	0	91	6	7½	5	8	4	
9	4027	2695	10168	3212	30	2	20	£329410	4	6	2433	3	3½	174	12	5½	

W. R. F. BERFORD,
Greffier de la Paix, District de Bathurst.

Appendice (L.)
29 Janvier.

Appendice (L.)
29 Janvier.

Appendice (L.)
29 Janvier.

Appendice (L.)
29 Janvier.

No. 4.—MONTANT total des cotisations pour

le DISTRICT de MIDLAND, pour l'année 1848.

TOWNSHIPS.	TERRES.		MAISONS.								MOULINS.								
	Acres non cultivés.	Acres cultivés.	Emplacement à Bath, à £20 chaque.	De pièces de bois ou équarri, un étage.	Autres additionnels.	De bois équarri, deux étages, deux étres.	En charpente, moins de un étage, deux étres.	Autres additionnels.	Brique ou pierre, deux étages, deux étres.	Autres additionnels.	Brique ou pierre, deux étages, deux étres.	Autres additionnels.	Etalons.	Mûs par l'eau, une paire de meules.	Paires de meules additionnelles.	Moulins à scie.	Boutiques de marchands.	Hangards.	Distilleries, à 5s. chaque.
FRONTENAC.																			
Kingston	31472	18750	...	10	3	551	16	102	37	131	100	2	2	5	4	5	1	1	1
Pittsburgh	34370	8412	...	33	3	71	...	24	4	7	6	...	2	2	2	2	1	1	1
Loughboro	17826	7432	...	1	1	58	...	13	...	7	3	...	2	1	4	3	1	1	1
Portland	23564	7825	...	3	...	28	...	11	1	1	7	1	1	1	1
Isle de Wolfe	20383	7640	...	24	1	20	...	2	...	6	1	3	1
Bedford	12759	1984	...	2	...	2	3
Storrington	23985	7311	...	1	...	23	...	21	...	2	...	1	1	1	4
Total pour Frontenac	163959	59351	...	74	8	759	16	173	41	153	109	3	6	7	25	14	2	2	2
LENOX ET ADDINGTON.																			
Ernest Town	33910	22931	20	1	...	361	25	42	7	27	20	...	6	1	11	5
Fredericksburg	21000	19638	...	15	...	246	13	12	2	1	1	4	2	2	5
Adolphustown	4526	6997	...	6	1	71	10	3	1	11	10	4	2	1
Camden	53768	23785	...	6	...	172	2	19	2	18	5	3	4	6	18	12	1
Richmond	30752	11491	...	8	...	198	...	6	...	14	1	3	1	1	4	16
Sheffield	19667	5797	...	3	...	7	2	1	1	1	4	2
Isle Amherst	8630	5650	...	2	2	17	4	5	1
Total pour Lenox et Addington	172253	96292	20	41	3	1072	56	87	12	71	37	11	14	11	6	38	1	1	1
Total pour le District	336212	155826	20	115	3	81831	72	260	53	224	146	14	20	18	71	52	3	3	3

Je certifie que le tableau ci-dessus est un extrait fidèle.

Signé en Triplicata.

KINGSTON, 16 Novembre 1848.

Chevaux de trois ans.	Beufs de quatre ans.	Vaches.	Jeune bétail.	VOITURES.				Evaluation en louis.	Cotisation à un denier et un farthing pour le district, et un-huitième pour l'asile des aliénés.	Cotisation pour les écoles élémentaires.	Cotisation pour le soutien des pauvres.	Cotisation pour un Hôtel-de-Ville, Waterloo, Township de Kingston.							
				Fermées, quatre roues.	Ouvertes, quatre roues.	Gigs, etc., deux roues.	Wagons de luxe.												
976	156	1887	430	2	26	...	80	£ 76873	£ 440	s. 16	d. 10	Taux. d. 240	£ 240	s. 6	d. 0	Taux. d. 79	£ 79	s. 1	d. 10
361	210	885	206	...	8	...	1	28269	162	6	5	88	88	9	1
304	148	672	264	3	20602	118	4	...	64	64	9	8
314	217	596	357	1	9	...	2	20205	115	17	7	63	63	2	8
352	135	701	277	20492	117	13	1	64	64	2	3
61	116	231	69	6841	39	6	...	21	21	7	8
322	146	738	195	2	20155	115	13	...	63	63	2	4
2690	1128	5710	1798	3	43	...	88	£193437	1109	16	11	604	604	19	11	79 1 10
1137	189	2061	652	13	69448	398	9	4	180	180	17	7
846	98	1436	520	5	12	1	41	48111	275	18	...	125	125	8	4
244	28	371	139	...	7	...	31	16520	94	15	4	43	43	0	8
990	529	2072	694	...	1	...	47	65563	376	4	2	205	205	3	5
606	243	1209	358	1	1	...	22	41202	236	8	1	129	129	5	3
194	268	539	197	16134	92	11	6	50	50	8	2
262	12	472	142	3	12168	69	18	3	38	38	1	7
4379	1367	7160	2702	6	20	2	157	£269146	1544	4	8	772	772	5	1
7069	2495	12870	4500	9	63	2	245	£462583	2654	1	7	1377	1377	5	0	88 5 2

des rôles originaux déposés dans mon Bureau.

JAMES NICKALLS,
Greffier de la Paix du District de Midland.

No. 5.—MONTANT total des propriétés imposables

TOWNSHIPS.	TERRES.		Emplacements dans Picton.	MAISONS.								MOULINS.			Boutiques de marchands.	Hangars.
	Nombre d'acres non cultivés.	Nombre d'acres cultivés.		De pièces, ou bois équarri, un étage.	Autres additionnels.	De charpente, moins de deux étages.	Autres additionnels.	Brique ou pierre, un étage.	Autres additionnels.	En charpente, brique ou pierre, deux étages.	Autres additionnels.	Mûs par l'eau, une paire de meules.	Paires de meules additionnelles.	Moulins à scie.		
Hallowell..	796	851	230	138	14	14	2	58	80	1	16	1		
{ Ville de Picton.....	796	851	230	138	14	14	2	58	80	1	16	1		
{ Township.....	16736	19997	3	250	56	6	4	27	30	4	5	8	3		
Marysburgh.....	25115	15143	9	168	3	9	9	4	5	3	9	5		
Sophiasburgh.....	25060	19645	5	255	43	12	6	38	34	4	3	11	8		
Ameliasburgh.....	24987	17677	24	194	8	17	2	4	5	2	3	5	5		
Illier.....	13359	18824	6	287	40	4	1	16	1	4	4	11	4		
Athol.....	11424	10260	2	9	108	5	4	2	2	2	4		
Total.....	117477	102397	232	56	1400	169	62	15	156	156	21	20	49	41		
Taxe de la Corporation dans Picton.....		

dans le DISTRICT de PRINCE EDOUARD, pour l'année 1848.

Evaluons de louage pour couvrir les jumens.	Chevaux de trois ans et au-dessus.	Bœufs de quatre ans et au-dessus.	Vaches à lait.	Bêtes à cornes de deux à quatre ans.	Distilleries.	VOITURES.			Evaluation.	Taux par tonis pour le district ou la ville.	Taux par tonis pour les écoles élémentaires.	Montant de la cotisation pour l'administration de la justice, et les autres objets locaux.	Montant de la cotisation pour les écoles élémentaires.	Montant de la cotisation pour l'asile des aliénés.	Montant total des différentes cotisations dont la perception a été autorisée.					
						Phaétons ou autres voitures ouvertes, à quatre roues.	Cabriolets, gigs, etc., à deux roues.	Wagons de luxe.												
2	114	1	190	8	1	13	1	37	£ 22891	s. 3	d.	£ 35	s. 14	d. 6	£ 11	s. 19	d. 0	£ 47	s. 13	d. 6
3	804	101	1251	286	...	65	..	87	£ 51239	s. 1	d. 8	£ 186	s. 16	d. 8½	£ 136	s. 4	d. 11½	£ 26	s. 16	d. 4½
2	770	256	1329	500	..	7	..	61	£ 43539	s. 4	d. 2	£ 158	s. 15	d. 10	£ 136	s. 1	d. 3½	£ 22	s. 16	d. 5
2	903	186	1336	376	..	11	1	117	£ 55502	s. 3	d. 5	£ 202	s. 6	d. 7½	£ 144	s. 10	d. 3½	£ 29	s. 0	d. 3½
.....	830	280	1344	413	..	2	..	86	£ 46871	s. 7	d. 4	£ 170	s. 18	d. 11	£ 140	s. 9	d. 8	£ 24	s. 10	d. 9
1	767	104	1096	192	..	64	..	87	£ 49297	s. 1	d. 2	£ 179	s. 15	d. 2½	£ 151	s. 0	d. 4	£ 25	s. 17	d. 0½
...	424	92	705	205	..	51	..	2	£ 25112	s. 7	d. 3	£ 91	s. 11	d. 9	£ 78	s. 9	d. 4	£ 13	s. 2	d. 5
10	4612	1020	7251	1980	1	216	2	477	£294451	£ 1025	s. 19	d. 6½	£ 794	s. 15	d. 10½	£ 154	s. 2	d. 3½
.....	£22252	2	2	£ 185	s. 8	d. 8	£ 185	s. 8	d. 8	£ 370	s. 17	d. 4

PATRICK LOW,
Greffier de la Paix, D. P. E.

Appendice (L.)
29 Janvier.

No. 6.—MONTANT total des propriétés imposables

NOMS DES TOWNSHIPS.	NOMBRE D'ACRES DE TERRE.		MAISONS.						MOULINS.				BESTIAUX.								
	Incultes, a 4s.	En culture, £1.	De pièces ou bois équarri sur deux faces, un étage, £30.	Autres additionnels, £4.	En charpente, moins de deux étages, £35.	Autres additionnels, £5.	Bois équarri, deux étages, £30.	Autres additionnels, £5.	En charpente, brique ou pierre, un étage, pas plus de deux étages, £40.	Autres additionnels, £10.	En charpente, brique ou pierre, deux étages, pas plus de deux étages, £60.	Autres additionnels, £10.	Mûs par l'eau, une paire de meules, £150.	Paires de meules additionnelles, £50.	Moulins à scie, £100.	Boutiques de marchands, £200.	Hangars, £200.	Étalons pour la monte, à louage ou profit, £199.	Chevaux de trois ans et au dessus, £8.	Beufs de quatre ans et au dessus, £4.	Vaches à lait, £3.
Albion	34211	13291	3	1	35	..	14	..	14	1	3	3	5	10	..	1	..	473	399	962	830
Brock	36133	11839	36	..	36	..	6	..	1	1	1	1	1	1	1	1	1	393	437	834	326
Caledon	39181	12478	6	..	6	23	..	7	375	598	1047	460
Chingacousy	43789	31278	22	..	179	..	11	..	26	..	8	1081	695	2310	572
Etolicoke	13541	14253	49	..	218	1	6	..	40	12	44	12	12	12	12	12	12	680	104	1052	349
Georgina	11320	3436	16	2	16	3	6	..	4	8	4	6	2	2	2	2	2	130	104	264	129
Gwillimbury (Est)	19384	10981	9	..	149	5	1	..	11	1	48	13	2	3	9	9	2	585	149	871	863
Gwillimbury (Nord)	11456	5011	9	1	26	3	2	..	3	1	221	108	356	178
Gore de Toronto	8992	9644	3	..	34	..	1	..	3	..	8	3	2	2	1	2	2	370	60	661	303
King	46800	19340	48	..	150	2	2	..	31	2	26	11	6	4	22	13	..	915	481	1558	626
Markham	32008	34039	57	..	471	4	16	..	25	..	85	23	12	15	30	35	..	1620	169	2560	696
Mara	11334	1620	32	1	35	159	213	97
Pickering	35678	31252	25	..	274	36	..	12	..	7	10	27	14	..	1237	491	2219	848
Rama	1340	82	4	8	3
Reach	29229	8788	8	..	83	1	3	7	4	1	..	8	7	4	410	418	871	204
Scarborough	2154	19027	75	1	173	22	2	..	15	7	29	31	2	2	23	3	..	816	196	1511	294
Scott	10812	1038	1	..	3	45	108	158	54
Toronto	28680	32340	69	2	470	50	2	1	40	16	81	69	6	15	11	28	7	1299	377	2258	689
Uxbridge	13448	3399	65	2	11	..	3	3	..	6	2	2	1	2	143	179	369	151
Vaughan	15029	5006	7	..	55	3	1	1	3	..	9	8	2	3	4	1	..	262	143	490	186
Whitchurch	39803	23974	107	6	217	..	29	..	24	4	65	48	6	10	28	18	1	1119	393	1960	612
Whitby	30502	18051	37	..	211	2	3	..	11	..	95	31	5	7	13	11	..	911	167	1401	474
York	30894	35120	5	..	762	41	47	6	59	42	16	13	27	31	3	1619	443	2420	812
York	30866	28685	86	..	473	5	27	..	108	51	125	127	9	12	40	5	..	1512	200	2173	820
Grand total	596273	376969	775	15	4052	141	110	5	468	118	739	456	96	127	287	236	19	16252	6586	28556	8879

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX, DISTRICT DE HOME,
Toronto, 14 Octobre 1848.

Appendice (L.)
29 Janvier.

dans le DISTRICT de HOME, pour l'année 1848.

MONTANT DES COTISATIONS.											
ÉVALUATION.											
MONTANT TOTAL DE LA COTISATION.											
Voitures couvertes, à quatre roues, de luxe, £100.	Phactons ou autres voitures ouvertes, à quatre roues, de luxe, £25.	Calèches, gigs ou autres voitures, à deux roues, de luxe, £20.	Wagons de luxe, £15.	Chiens, plus d'un, de six mois et plus.	Distilleries.	Tanneries.	£	£	£	£	£
1	1	1	1	1	1	1	35395	147	19	7	18
1	1	1	1	1	1	1	30579	127	18	3	15
1	1	1	1	1	1	1	33676	140	6	4	17
1	1	1	1	1	1	1	76256	317	19	8	17
1	1	1	1	1	1	1	45272	191	17	8	23
1	1	1	1	1	1	1	10790	46	9	11	5
1	1	1	1	1	1	1	36760	154	13	4	19
1	1	1	1	1	1	1	13002	51	13	6	6
1	1	1	1	1	1	1	21554	90	1	2	11
1	1	1	1	1	1	1	59648	219	15	8	31
1	1	1	1	1	1	1	103148	435	15	8	53
1	1	1	1	1	1	1	6766	28	3	10	3
1	1	1	1	1	1	1	78589	328	9	1	40
1	1	1	1	1	1	1	401	1	13	5	0
1	1	1	1	1	1	1	29163	122	4	5	15
1	1	1	1	1	1	1	50156	209	19	2	26
1	1	1	1	1	1	1	4771	19	17	7	2
1	1	1	1	1	1	1	96062	411	10	2	49
1	1	1	1	1	1	1	13166	55	17	2	6
1	1	1	1	1	1	1	16920	70	15	0	8
1	1	1	1	1	1	1	74784	311	17	0	38
1	1	1	1	1	1	1	56914	239	17	10	29
1	1	1	1	1	1	1	114020	478	11	8	59
1	1	1	1	1	1	1	97605	412	18	9	50
8	122	138	457	159	13	91	£1105396	4649	6	4	575
11	4	26	15	4	10	83	16	9	2628	16	3
371	11	0	10954	6	6	1400	11	4	11	0	6

GEO. GURNETT,
Greffier de la Paix, District de Home.

No. 7.—TABLEAU collectif des cotisations du

NOMS.	NOMBRE D'ACRES DE TERRE.		MAISONS.								MOULINS.										
	Incultes.	En culture.	Bois équarri sur deux faces, un étage.		Autres additionnels.		En charpente, moins de deux étages.		Autres additionnels.		Bois équarri, deux étages.		En charpente, brique ou pierre, un étage, pas plus de deux étages.		Autres additionnels.		En charpente, brique ou pierre, deux étages, pas plus de deux étages.		Autres additionnels.		
			4s	£1	20	4	35	5	30	10	60	10	150	50	100	200	200				
West Gwillimbury.....	21892	17838	11	...	61	1	9	...	45	7	33	28	1	...	8	8	
Tecumseth.....	28363	15252	10	33	27	...	7	...	1	
Oro.....	25481	6156	19	...	8	
Innisfil.....	21147	7353	2	...	18	
Nottawasaga.....	18843	2143	17	
Orillia.....	7329	1265	6	3	20	
Essa.....	15637	5114	1	
Vespra.....	10510	2090	7	1	30	1	...	31	19	19	47	1	1	3	10	2	
Mono.....	33185	4274	1	...	4	
Adjala.....	20285	3135	1	
Medonté et Matchedash*.....	14540	2948	2	1	4	1	
St. Vincent.....	20536	2746	6	...	2	
Euphrasia.....	5669	281	2	
Flos.....	4937	957	1	...	2	
Tay.....	3071	493	4	1	1	
Tossorontio.....	4906	747	1	
Sunnidale.....	2070	333	1	
Mulmur.....	8505	898	
Tiny.....	5670	1017	11	2	1	
Collingwood.....	4337	187	
Madchedash,* Artemesia et Ospry.....	Non incorporé.....																				
Total.....	280513	75527	80	40	184	42	1	103	28	64	86	17	5	40	50	2	

DISTRICT de SIMCOE, pour l'année 1848.

ESTIMATION	BESTIAUX.										MONTANT DES COTISATIONS.											
	Etalons pour la monte, à l'ouage.		Chevaux de trois ans et plus.		Beufs de quatre ans et plus.		Vaches à lait.		Bêtes à cornes, de deux à quatre ans.		Voitures converties, à quatre roues, de luxe.		Phatons ou autres voitures, à quatre roues, de luxe.		Cabriolets, gigs, ou autres voitures, à deux roues, de luxe.		Wagons de luxe.		Evaluation des propriétés autres que les terres.		EVALUATION.	
	£	199	8	4	3	1	100	25	30	15	£	£	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
7	706	214	1209	435	...	2	3	33	...	21749	44515	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.		
5	607	295	1089	523	...	1	...	22	...	15014	35883	306	16	11	139	2	2	382	9	4		
1	182	334	560	286	6552	17727	186	8	5	112	11	10	325	10	8		
...	188	271	514	260	...	1	1	1	...	6350	17957	172	18	4	65	13	1	195	13	0		
...	79	189	283	104	3631	9196	117	14	0	60	2	4	182	5	4		
...	66	70	147	35	...	2	4431	7142	72	14	2	39	11	4	122	12	11		
...	147	165	309	149	3737	11967	117	12	1	76	9	0	76	9	0		
1	127	106	215	75	9613	13775	132	12	2	123	16	8	139	16	8		
...	147	254	509	199	4818	15724	197	9	7	139	15	7	139	15	7		
1	94	92	276	52	2739	10190	121	13	2	126	19	3	126	19	3		
...	75	205	298	112	3510	9316	102	2	4	106	19	4	106	19	4		
...	73	156	376	177	1	3508	10330	126	4	10	131	12	5	131	12	5		
...	...	44	50	28	410	1814	28	4	2	29	3	0	29	3	0		
...	24	69	94	33	873	2806	31	16	8	33	5	10	33	5	10		
...	26	29	78	31	963	2061	22	17	6	23	18	11	23	18	11		
...	21	51	74	29	758	2473	29	17	5	31	3	2	31	3	2		
...	12	46	58	37	591	1328	14	18	0	15	12	7	15	12	7		
1	29	92	153	65	1323	3895	50	4	1	52	4	7	52	4	7		
...	35	84	104	46	2587	4719	49	8	5	51	17	6	51	17	6		
...	6	34	44	12	320	1367	21	10	4	22	4	0	22	4	0		
16	2650	2800	6340	2688	1	6	4	61	93477	224485	2262	9	6	116	18	4	775	13	9	2379	7	10

WM. B. M'VITY,
Greffier de la Paix, District de Simcoe.

No. 8.—COMPTE collectif des cotisations du

Table with columns: NOMS DES TOWNSHIPS, NOMBRE D'ACRES DE TERRE, MAISONS, MOULINS. Includes sub-sections for LINCOLN, WELLAND, and HALDIMAND.

DISTRICT de NIAGARA, pour l'année 1848.

Table with multiple columns for tax categories (Distilleries, Boutiques, etc.), tax amounts, and additional tax. Includes sub-sections for various categories like Distilleries, Boutiques, etc.

COMPTE collectif des cotisations du DISTRICT de NIAGARA, etc.—(Continuation.)

NOMS DES TOWNSHIPS DANS LES COMTÉS DE LINCOLN, WELLAND, ET HALDIMAND, DANS LE DISTRICT DE NIAGARA.	Argent sur les terres des écoles en vertu du règlement, chap 150, promulgué en avril 1848.			Taxe sur les terres incultes en vertu du règlement, chap. 9, promulgué en septembre 1844.			Taxe sur les chiens, en vertu du règlement, chap. 116, cinq chelins chaque.			Taxe additionnelle pour chemins, etc., et pour les pauvres, en vertu du règlement, chap. 183, promulgué en avril 1848.			Taxe pour ériger un hôtel-de-ville dans le township de Pelham, en vertu du règlement, chap. 183, promulgué en avril 1848.			Montant total à prélever.					
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.		£	s.	d.		
LINCOLN—																					
Caistor.....	43	4	0	25	11	6½	0	0	0	0	0	0	0	0	0	133	6	4½			
Clinton.....	136	13	6	12	15	6½	0	5	0	0	0	0	0	0	0	340	6	8½			
Gainsborough.....	100	11	0½	21	10	11½	0	0	0	0	0	0	0	0	0	262	9	4½			
Grantham.....	156	10	11½	9	8	7	4	10	0	27	18	4½	0	10	0	557	1	4½			
Grimsby.....	115	8	9	19	10	2½	0	5	0	0	0	0	0	0	0	323	17	8			
Louth.....	88	15	5	9	8	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	222	2	4			
Niagara.....	111	15	5	8	18	5½	4	15	0	35	1	6	0	0	0	318	17	10½			
Ville de Niagara.....	0	0	0	0	11	8½	0	0	0	23	16	1½	0	0	0	159	4	0½			
WELLAND—																					
Bertie.....	127	8	2	20	3	11	1	5	0	0	0	0	0	0	0	340	11	3			
Crowland.....	87	0	5½	10	11	3½	0	0	0	10	18	5	0	0	0	206	9	0½			
Humberstone.....	87	9	6½	14	9	4½	2	5	0	0	0	0	0	0	0	225	5	2½			
Pelham.....	128	10	8½	15	0	1½	0	5	0	0	0	0	0	110	3	419	4	3½			
Stamford.....	144	12	9½	10	5	2	3	0	0	53	0	9½	0	0	0	447	13	10½			
Thorold.....	260	13	10½	11	10	5½	1	10	0	0	0	0	0	0	0	518	9	8			
Wainfleet.....	67	4	8½	19	11	11½	2	15	0	0	0	0	0	0	0	199	10	6			
Willoughby.....	75	0	3	9	14	6½	0	0	0	0	0	0	0	0	0	188	7	11½			
HALDIMAND—																					
Camborough.....	34	1	8½	28	6	1	0	5	0	0	0	0	0	0	0	130	16	5½			
Cayuga.....	70	7	7½	37	2	5	0	10	0	0	0	0	0	0	0	198	0	2			
Dunn.....	30	12	0	17	10	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90	17	1			
Moulton.....	39	11	1	17	1	6½	0	5	0	0	0	0	0	0	0	115	15	7			
Sherbrooke.....	24	3	0½	5	6	6	0	0	0	38	11	10	0	0	0	89	15	5			
£	1929	15	0½	324	9	2½	21	15	0	194	7	0½	1	5	0	110	3	10½	5488	2	2

COMPTÉ collectif des cotisations du DISTRICT de NIAGARA, etc.—(Conclusion.)

En sus des cotisations ci-dessus, des rôles supplémentaires pour les taxes des écoles spéciales ont été émis en vertu du règlement, chap. 184, promulgué en avril 1848.

	£	s.	d.	£	s.	d.	
Section d'école, No. 3, Willoughby.....				21	3	3	
Section de l'école d'union, No. 3, {	Caistor.....	11	16	4	15	7	8½
	et Grimsby.....	3	11	4½			
Section de l'école d'union, No. 2, {	Grimsby.....	8	14	9	13	10	9
	et Caistor.....	4	16	0			
Section de l'école d'union, No. 6, {	Wainfleet.....	16	17	5	33	11	4
	et Pelham.....	16	13	11			
Section de l'école d'union, No. 1, {	Thorold.....	7	16	10	15	2	8
	et Stainford.....	7	5	10			
Section d'école, No. 1, Bertie.....				49	4	3½	
Do do 4, Niagara.....				44	13	1	
Do do 2, Thorold.....				12	18	11	
Do do 3, Clinton.....				40	12	11½	
Do do 8, Thorold.....				7	7	0	
Do do 11, Grimsby.....				7	19	0	
Do do 7, Willoughby.....				3	16	0	
Do do 9, Grantham.....				13	0	4	
Do do 7, Thorold.....				76	17	11	
Section de l'école d'union, No. 3, {	Thorold.....	6	17	0½	12	10	5½
	et Pelham.....	5	13	5			
Section d'école, No. 3, Cayuga.....				12	10	3½	
Do do 6, Niagara.....				40	10	11	
				£421	1	11½	

(Certifié.)

JOSEPH A. WOODRUFF,

Greffier de la Paix, District de Niagara.

Appendice (L.)
29 Janvier.

Appendice (L.)
29 Janvier.

No. 9.—MONTANT collectif des cotisations sur les propriétés imposables dans les divers

TOWNSHIPS.	TERRES.		MAISONS.								MOULINS.			BOU- TIQUES	BESTIAUX.						
	Nombre d'acres incultes.	Nombre d'acres en culture.	Bois éparri, moins de deux étages.	Autres additionnels.	En charpente, moins de deux étages.	Autres additionnels.	Bois éparri, deux étages.	Autres additionnels.	Brique ou pierre, moins de deux étages.	Autres additionnels.	En charpente, brique ou pierre, deux étages.	Autres additionnels.	Moulins à farine, mis par l'eau, une paire de meules.	Paires de meules additionnelles.	Moulins à scie.	Boutiques de marchands.	Etalons.	Chevaux de trois ans et plus.	Beufs de quatre ans et plus.	Vaches à lait.	Jeune bétail de deux à quatre ans.
	4s.	20s.	20	4	35	5	30	8	40	10	60	10	150	100	200	199	8	4	3	1	
Guelph.....	20054	17015	3	4	171	15	2	5	21	3	154	114	2	5	2	17	1	596	544	1131	475
Waterloo.....	47232	37131	57	2	222	7	58	4	26	3	188	13	11	23	27	21	11	1235	820	2539	1299
Wilmot.....	33620	23785	62	1	60	1	49	4	3	1	42	7	2	3	15	12	5	645	804	1603	900
Woolwich.....	43731	13606	12	1	11	1	15	2	2	1	13	3	2	2	5	1	...	420	603	1145	599
Puslinch.....	34599	13913	3	1	33	1	2	1	1	1	8	6	2	2	4	4	3	400	843	1173	508
Erin.....	36533	12723	56	10	2	3	306	486	972	548	
Bramosa.....	22524	11021	3	...	43	3	4	2	2	1	...	1	312	414	735	522	
Nichol.....	16748	8212	49	8	5	5	2	4	4	8	263	354	563	384	
Garafraxa.....	21781	2838	1	...	5	3	2	...	1	68	273	334	164	
Peel.....	36341	1310	21	268	307	127	
Welllesley.....	61453	6994	18	...	1	...	4	1	...	4	113	665	783	253	
Amaranth.....	4890	700	1	...	1	25	43	77	52	
Arthur.....	20840	2702	3	...	14	235	298	187	
Sydenham.....	27330	3739	7	1	...	1	1	1	10	247	308	107	
Derby.....	8206	740	33	1	17	1	2	1	...	3	...	1	1	4	9	...	21	71	95	24	
Glenelg.....	10327	579	1	1	2	1	...	9	76	101	42	
Egremont.....	10194	664	1	1	4	88	102	57	
Normanby.....	10259	501	2	4	60	79	49	
Holland.....	10024	865	1	1	76	94	60	
Sullivan.....	8751	729	9	64	66	41	
Bentick.....	11438	580	1	...	3	62	92	35	
Melanchton.....	2016	227	1	6	18	32	9	
	498911	166574	203	9	669	39	132	10	75	16	434	152	28	40	84	84	25	4535	7114	12629	6442

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,
Guelph, 28 décembre 1848.

Appendice (L.)
29 Janvier.

Appendice (L.)
29 Janvier.

Townships du DISTRICT de WELLINGTON, pour l'année 1848.

VOITURES.					Montant des propriétés imposables.	MONTANT DES COTISATIONS.																																
Voitures couvertes, quatre roues.	Voitures ouvertes, quatre roues.	Cabriolets, gigs, etc., deux roues.	Wagons de luxe.	Distilleries.		Un denier par louis pour les dépenses de la Justice.	Un huitième de denier par louis pour l'asile.	Quatre cinquièmes de denier sur toutes les terres incultes; règlement du conseil municipal.	Chiens et distilleries.	Fonds des écoles pour former une somme égale à la subvention du gouvernement.	Chemins et ponts.	Total à part les maisons d'écoles.	Maisons d'écoles.																									
£100	25	20	15		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.				
1	38	1	...	6	54028	225	1	8	28	2	8	73	10	3	19	0	0	150	0	0	225	1	8	720	16	3	38	18	8									
1	6	2	138	...	106472	443	13	4	55	9	2	157	8	10	5	5	0	250	0	0	350	1	8	1261	17	10	438	0	6									
...	30	1	57548	239	15	8	29	19	5	112	1	4	7	10	0	175	0	0	200	0	0	764	6	5	89	15	9									
...	4	...	35192	146	12	8	18	6	7	145	15	5	0	5	0	100	0	0	120	0	0	530	19	8	26	11	5									
...	3	...	43079	179	9	11	22	8	9	115	6	8	150	0	0	89	14	11	557	0	3	50	3	1									
...	1	1	32327	134	14	0	16	16	9	121	15	7	140	0	0	413	6	4	72	12	5									
...	26288	109	10	8	13	13	10	75	1	7	1	0	0	70	0	0	16	11	3	285	17	4	4	16	10									
...	22604	94	3	8	11	15	5	55	16	7	2	15	0	90	0	0	254	10	8	17	16	6									
...	10821	45	1	6	5	12	8	67	12	1	40	0	0	158	6	3										
...	11357	46	6	5	5	15	9	121	2	9	40	0	0	213	4	11										
...	23883	99	10	3	12	8	8	171	10	3	50	0	0	333	9	2	46	10	7									
...	2210	9	2	4	1	3	0	16	0	0	12	0	0	38	5	4										
...	10025	41	15	5	5	4	5	69	9	4	116	9	2										
...	12495	52	1	4	6	10	2	92	15	4	25	0	0	176	6	10										
...	7294	30	7	1	3	15	11	27	7	1	25	0	0	86	10	1	40	9	10									
...	3878	16	3	2	2	4	3	34	8	6	52	15	11										
...	3683	15	6	11	1	18	5	33	19	7	51	4	11										
...	3153	13	2	9	1	7	10	34	3	11	48	14	6										
...	3615	15	1	3	1	17	6	33	8	4	50	7	1										
...	2899	12	1	8	1	10	3	29	3	5	42	15	4										
...	3701	15	8	4	1	18	6	54	16	1	72	2	11										
...	1061	4	8	4	0	11	1	6	14	4	11	13	9										
1	46	4	177	9	£477613	1988	18	4	248	11	0	1649	7	3	35	15	0	1317	0	0	1001	9	4	6241	0	11	825	15	7									

THOMAS SAUNDERS,
Greffier de la Paix.

Appendice (L.)
29 Janvier.

Appendice (L.)
29 Janvier.

Appendice (L.)
29 Janvier.

Appendice (L.)
29 Janvier.

No. 10.—TABLEAU collectif des cotisations du DISTRICT de LONDON, extrait des différents rôles le Conseil Municipal du

de cotisation filés dans le bureau du Greffier de la Paix, pour l'année 1848, avec les taux qu'a imposés District de London.

NOMS DES TOWNSHIPS.	TERRES. NOMBRE D'ACRES.		MAISONS.																					
	Incultes.	En culture.	De bois équarri sur deux faces, un étage.		Autres additionnels.		De bois équarri sur deux faces, deux étages.		Autres additionnels.		Maisons en charpente, un étage.		Autres additionnels.		Maisons en charpente, brique ou pierre, deux étages.		Autres additionnels.		Maisons en brique ou pierre, un étage.		Autres additionnels.			
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		
Aldborough	13288	4615	1																					
Mosa	21532	5029	15																					
Dunvich	33234	4596	1																					
Westminster	40240	20920	22	1																				
Dorchester, nord et sud	40568	10446	6																					
Yarmouth	39467	28223	6																					
London	67116	24778	58	4																				
Malahide	34962	15028	1																					
Southwold	38035	19917	3																					
Bayham	32377	12087	1																					
Delaware	9013	2893	2																					
Ekfrid	17537	3885																						
Carradoc	28462	7441	8																					
Lobo	30698	7068	15																					
Adelaide	21051	4688	4																					
Metcalfe	17198	2269	1																					
Williams	21920	3869																						
Ville de London																								
	507598	177758	143		8			2485	148	327	132	78	7											

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,
London, 1er Décembre 1848.

MOULINS.																	Montant de l'évaluation des propriétés imposées, 59 Geo. III, chap. 7.			
	Moulins à farine, mûs par l'eau, une paire de meules.	Paires de meules additionnelles.	Moulins à scie.	Hangards.	Boutiques de marchands.	Etalons pour la monte, à louage.	Chevaux de trois ans et plus.	Beufs de quatre ans et plus.	Vaches à lait.	Bêtes à cornes, de deux à quatre ans.	Voitures couvertes, quatre roues, de luxe.	Cabriolets, gigs et autres voitures, deux roues, de luxe.	Phacétons et autres voitures découvertes, quatre roues, de luxe.	Wagons de luxe.	Distilleries.	Quakers, Ménonistes et Tunkers.	Chiens.	£	s.	d.
1		1	1	1			132	219	358	259								12983	12	0
1		1	1	1	1	1	177	298	586	268								17793	9	0
3	2	2		1	2	2	811	497	1685	564								18502	18	0
3		11		3	1	1	410	508	1138	448								34492	7	8
6	6	9	5	19	8	8	1043	672	2008	806		1	81	9	2		110	86148	19	8
3	2	4		2	7	7	1098	546	2192	838			24	1	5	15		69171	14	0
5	4	18		5	2	2	636	338	1195	529				18				44448	12	6
4	3	4		9	2	2	716	543	1569	611				28	1	1	47	56456	9	0
3	3	33	1	11			538	375	1013	606			31	1			12	44242	12	0
1	1	2	1	7	2	2	144	147	354	129			6	5			1	14204	9	0
1		1		1		1	172	285	507	375			1					12858	12	0
1		1					198	361	710	351					1			20167	9	0
3	1	9					314	343	896	466			2					24347	0	0
1		1		5			154	265	408	441					1			15146	9	0
1				1			56	183	312	160					1			8247	10	0
1		3			1	1	111	273	483	473					1			13006	0	0
				24	3	262		7	335	13	2	4	31	7				35160	0	0
40	21	102	9	95	32	7124	6080	10186	7719	2	6	193	71	14	16	209		£582891	7	6

TABLEAU collectif des cotisations du DISTRICT de LONDON, extrait des pour l'année 1848, etc.

NOMS DES TOWNSHIPS.	Montant de l'évaluation des propriétés imposées, non compris les terres. 59 Geo. III, chap. 7.			Montant de la cotisation imposée par règlement du conseil municipal de London, un denier sur toutes les propriétés imposables autres que les terres.			Montant de la cotisation de un denier par acre sur toutes les terres, imposée par règlement du conseil municipal de London.			Cotisation imposée par 4 et 5 Victoria, chap. 2, sur les Quakers, Mémoristes ou Tunkers qui réclament l'exemption du service de la milice, dix chelins chaque.			Cotisation de cinq chelins sur chaque alambic, imposée par la 3e Victoria, chap. 9.			
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
Aldborough.....	4825	0	0	20	2	1	73	15	3	
Mosa.....	8452	0	0	35	4	5	110	13	7	
Dunwich.....	7256	0	0	30	4	8	157	12	10	
Westminster.....	26334	0	0	110	10	5	255	2	0	
Dorchester, nord et sud.....	15920	0	0	66	6	8	212	6	6	
Yarmouth.....	49828	0	0	208	2	8	283	16	4	
London.....	31014	0	0	129	3	8	382	5	10	
Malahide.....	22271	0	0	92	16	1	209	17	1	
Southwold.....	28938	0	0	120	11	7	241	16	8	
Bayham.....	25293	0	0	105	5	9	186	0	0	
Delaware.....	9339	0	0	38	17	10	56	6	4	
Ekfrid.....	5393	0	0	24	16	11	88	5	3	
Carradoc.....	7263	0	0	30	15	1	149	8	11	
Lobo.....	11139	0	0	46	8	3	156	19	4	
Adelaide.....	6249	0	0	26	0	7	106	13	10	
Metcalfe.....	2720	0	0	11	6	8	81	2	4	
Williams.....	4751	0	0	19	15	11	107	0	7	
Ville de London.....
	£267006	0	0	1116	9	3	2856	2	8

différents rôles de cotisation filés dans le bureau du greffier de la paix. —(Conclusion.)

Montant additionnel à payer pour construire la prison, autorisé par acte du parlement, en laissant de côté les fractions, un quart de denier par louis.	Un huitième de denier est ajouté pour la construction d'un asile des aliénés dans le Haut-Canada, suivant un acte du parlement, en laissant de côté les fractions.	Taxe imposée pour le soutien des écoles élémentaires, par un règlement du conseil de district de London, passé le 7 février 1848.	Taxe imposée pour l'érection d'un pont sur la rivière Tamise, près Wardsville, par un règlement du conseil de district de London.	Taxe imposée sur les chiens, par un règlement du conseil de district de London, passé le 14 mai 1846.	Taxe imposée par deux règlements pour l'entretien et le soutien des infirmes et indigents.	Taxe imposée pour l'érection de maisons d'écoles et le paiement d'instituteurs, par deux règlements passés le 6 février 1847, et le 7 février 1848, par le conseil de district de London.	Montant total à percevoir pour l'année 1848.																
£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.									
12	12	4	6	4	10	50	7	0	20	2	1									
18	8	2	9	4	9	73	19	10	35	2	11	0	10	0									
19	3	2	9	12	7	76	19	10									
60	19	4	30	8	4	231	0	9	4	0	0									
35	11	3	17	9	7	143	9	3	0	15	0									
89	2	3	41	11	2	358	14	5	27	10	0									
71	0	11	35	10	4	288	0	1	89	1	1									
44	18	4	23	18	10	185	0	1	3	15	0									
58	12	1	29	8	1	235	13	4	1	0	0									
45	15	0	23	1	5	184	1	3	11	15	0									
14	17	4	7	9	7	59	12	1	3	0	0									
13	4	7	6	14	11	53	11	2	0	5	0									
21	5	2	10	12	11	84	17	2	0	10	0									
25	5	4	12	12	7	101	6	3	0	5	0									
15	14	4	7	19	2	57	16	4									
8	15	0	4	8	10	34	11	6									
13	8	10	6	15	6	54	3	8									
37	3	1	18	0	10								
£606	5	6	304	4	3	2273	3	3	55	5	0	56	10	0	136	13	6	1212	2	2	8620	5	7

JOHN B. ASKIN,
Greffier de la Paix, District de London.

Appendice
(L.)
29 Janvier.

Appendice
(L.)
29 Janvier.

Appendice
(L.)
29 Janvier.

No. 11.—TABLEAU collectif des cotisations, évaluation des propriétés, et

montant des cotisations à percevoir dans le DISTRICT de HURON, pour l'année 1848.

NOMS DES TOWNSHIPS.	TERRES.			MAISONS.							
	Nombre d'aeres dont se compose chaque lot de terre.			Maison en charpente, brique ou pierre, deux étages.							
	4s.	£1	£10	Bois équari sur deux faces, un étage.		Autres additionnels.		Maison en charpente, un étage.		Autres additionnels.	
				20	4	30	8	35	5	40	10
Ashfield	82829	7428	951					1	1	1	2
Biddulph	39822	33049	2773	4				2		1	
Blanshard	30069	32461	4198					10		3	
Colborne	15600	13131	2469	3	2			4	2		
Downie	39233	32490	6833	9	2			9	2	1	
Ellice	20795	17123	3671	2				6	3		
Fultarton	21917	23512	2435	2				2	1		
Ville de Goderich				7	2	1	2	60	23	13	4
Township de Goderich	37731	29534	8197	26	2	2		13		8	2
Hullett	7835	6972	863	4		1					
Hibbert	3500	3051	449								
Hay	5641	4951	690	1							
Locan	9144	8179	665	5	2			1			
McKillop	9949	8291	1655	6				4		1	
McGillivray	22300	19891	2439	17				1	2		
North Easthope	36960	26239	9820	1	1			8			
South Easthope	19046	14091	5355	1	4			12		1	
Stanley	28000	24439	3509	4	2	1		7	1		
Stephen	6849	5729	1129	3				3			
Tuckersmith	20636	16687	3949	15	3			7		3	
Usborne	9150	7676	1474	2		2	1	1			
Wawaunesh	7230	6641	689					1			
	410451	313861	61599	112	9	14	5	151	33	32	8

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,
Goderich, 11 décembre 1848.

Maison en charpente, brique ou pierre, deux étages.	MOULINS.		BOUTIQUES.		DESTIAUX.				VOITURES.						
	Autres additionnels.	Moulins à farine, mis par l'un, avec une seule paire de meules.	Paires de meules additionnelles.	Moulins à seig.	Hangars.	Boutiques de marchands.	Étalons de louage, pour la moisson.	Chevaux de trois ans et plus.	Bœufs de quatre ans et plus.	Vaches à lait.	Bêtes à cornes de deux à quatre ans.	Voitures couvertes à quatre roues, de luxe.	Cabriolets ou autres voitures, à quatre roues, de luxe.	Cabriolets, gigs ou autres voitures, à deux roues, de luxe.	Wagons de luxe.
£60	10	150	50	100	100	200	199	8	4	3.	1	100	25	20	15
		1	1	1				4	95	140	81				
						3		89	135	249	128				
		1		1		8		54	355	689	278				
								39	181	345	161				
		1		1				135	423	560	255				
		7	3	1	1	3		77	236	313	173				
		1	1	1		3		34	286	277	131				
	51	41						71	577	602	233			9	5
	4		1	1	6			190	577	602	233			3	1
				1				9	77	87	5				
				1				11	51	86	59				
				1				8	87	79	66				
				1				15	47	79	66				
				1				8	87	87	33				
				1				36	119	169	108				
		11	3	1		1		67	178	269	193				
	10	6		2	6			221	453	671	311				
				2				145	271	399	222				
		1		1	2			73	286	376	170				
	2	2		2				1	24	66	100			1	
	3			1				2	91	275	274				
				1				41	101	168	100				
								4	83	73	47				
97	60	12	0	33	7	41	9	1402	4188	5940	3156		10	1	5

TABLEAU collectif des cotisations, évaluation des propriétés, et montant

NOMS DES TOWNSHIPS.	Montant de l'évaluation des propriétés imposées. 59 Geo. III. chap. 7. 4 et 5 Victoria, chap. 10.	Montant de l'évaluation des propriétés autres que les terres.	Cotisation de un quart de denier par acre sur toutes les terres imposables pour améliorations locales dans chaque township.			Cotisation de un quart de denier par louis sur les propriétés imposables ou personnelles pour améliorations locales dans chaque township.				
			£	s.	d.	£	s.	d.		
Ashtfield.....	3755	16	4	1316	0	0	8	14	11	
Biddulph.....	12187	1	0	3104	0	0	37	6	3	
Blanshard.....	17091	1	0	6400	0	0	38	4	0	
Colborne.....	8064	4	0	2969	0	0	16	5	0	
Downie.....	19050	15	0	6631	0	0	40	18	1	
Ellice.....	10983	14	0	3887	0	0	21	13	9	
Fullarton.....	10150	15	0	3213	0	0	25	19	9	
Ville de Goderich.....	10141	5	0	10141	0	0	10	11	3	
Township de Goderich.....	22088	1	0	7984	0	0	39	6	2	
Hallett.....	3165	8	0	908	0	0	8	3	2	
Hibbert.....	2680	4	0	621	0	0	8	17	1	
Hay.....	2671	4	0	991	0	0	5	17	6	
Logan.....	3432	1	0	1071	0	0	9	10	6	
McKillop.....	5322	16	0	2009	0	0	10	7	3	
McGillivray.....	9662	4	0	3251	0	0	23	4	7	
Easthope nord.....	23481	9	0	8113	0	0	37	11	3	
Easthope sud.....	14556	14	0	5883	0	0	20	15	7	
Stanley.....	12679	18	0	4279	0	0	29	3	5	
Stephen.....	7301	16	0	1435	0	0	7	2	8	
Tuckersmith.....	12413	3	0	5126	0	0	21	9	11	
Usborne.....	4943	4	0	1934	0	0	9	10	7	
Wawanosh.....	2547	4	0	630	0	0	7	10	7	
	11	£215069	17	4	82196	0	0	421	12	0

Certifié être exactement extrait des listes de cotisation filées et de record dans

des cotisations à percevoir dans le DISTRICT de HURON, etc.—(Conclusion.)

Cotisation de un quart de denier par acre, sur toutes les terres imposables, pour le soutien des écoles élémentaires.	Cotisation d'un quart de denier par louis sur les autres propriétés imposables et personnelles, pour le soutien des écoles élémentaires.	Cotisation de trois quarts de denier par acre, sur les terres imposables pour les salaires des officiers de district et de townships, les dépenses continues pour la prison et l'administration de la justice, les améliorations générales et publiques, la dette du district, et autres dépenses contingentes.	Cotisation de trois quarts de denier par louis, sur les autres propriétés imposables, personnelles, pour les salaires des officiers de district et de townships, les dépenses contingentes pour la prison et l'administration de la justice, les améliorations générales et publiques, la dette du district, et autres dépenses contingentes.	Cotisations locales pour les écoles élémentaires, autorisées par la 9 Victoria, chap. 20.	Cotisation d'un huitième de denier par louis, pour l'asile des aliénés, 2 Victoria, chap. 20.	Total à percevoir par le percepteur, pour 1848.											
							£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.
£ 8	14	11	£ 26	4	9	£ 1	19	1	£ 52	10	4	£ 37	6	3	£ 111	18	10
37	6	3	111	18	10	4	14	0	6	10	4	8	13	8	114	14	0
38	4	0	6	13	8	20	1	1	9	5	6	10	8	9	48	15	0
16	5	0	3	1	10	9	5	6	20	14	5	4	4	5	122	14	5
40	18	1	6	18	1	12	2	11	12	2	11	10	8	5	64	19	9
21	13	3	4	0	11	10	0	9	10	0	9	5	14	5	77	19	3
25	19	9	3	6	11	31	13	9	31	13	9	5	5	11	77	19	3
39	6	2	10	11	3	117	18	6	24	19	0	11	10	4	117	18	6
8	3	2	0	18	11	24	9	8	2	16	9	1	13	1	26	11	3
8	17	1	0	12	11	26	11	3	1	18	9	1	8	0	17	12	6
5	17	6	1	0	7	17	12	6	3	1	11	1	7	10	28	11	6
9	10	6	1	2	3	31	1	9	6	5	6	1	15	10	69	13	9
10	7	3	2	1	10	62	6	9	3	7	8	2	15	5	62	6	9
23	4	7	3	7	8	87	10	3	13	7	5	7	11	11	87	10	3
37	11	3	8	15	3	112	13	10	26	5	9	5	0	11	62	2	6
20	15	7	6	2	6	21	8	2	18	7	8	6	11	2	21	8	2
29	3	5	4	9	1	21	9	10	4	9	8	1	12	0	28	11	10
7	2	8	1	9	10	34	9	10	16	0	4	6	9	5	34	9	10
21	9	11	5	6	9	28	11	10	6	0	10	2	11	8	28	11	10
9	10	7	2	0	3	22	11	10	1	19	4	1	6	6	22	11	10
7	10	7	0	13	1	22	11	10	1	19	4	1	6	6	22	11	10
£427	12	0	85	12	8	1282	18	0	256	18	0	26	15	6	112	13	9

ce bureau, et des rôles du percepteur du district de Huron, pour l'année 1848.

DAN. LIZARS,

Greffier de la paix, district de Huron.

No. 12.—MONTANT collectif des propriétés imposables et

COMTÉS ET TOWNSHIPS.	ACRES DE TERRE.		MAISONS.									MOULINS MUS PAR L'EAU.			Magasins.	Hangards.	Etalons.			
	En culture.	Incultes.	Équarries.			En arpenté.			Brique ou pierre.			Moulins à farine, une paire de meules.	Paires de meules additionnelles.	Moulins à scie.						
			Un étage.	Atres.	Deux étages.	Un étage.	Atres.	Deux étages.	Un étage.	Atres.	Deux étages.									
																		Atres.	Atres.	Atres.
20s.	4s.	£20	4	30	8	35	5	60	10	40	10	60	10	150	50	100	200	200	199	
COMTÉ DE PRESCOTT—																				
Hawkesbury est.....	5910½	23087½	92			12				6		3	1	1	1	5				
Hawkesbury ouest....	8147½	16638	102	3		73	20	2	3	17	2	8	18	2	6	9	16			3
Longueuil.....	4480½	13917½	45	1		84	9	7	7	15	8	2	7	1	1	1	3	2		1
Caledonia.....	1572½	6884	36	3	2	10				5				1	2	4	1			1
Alfred.....	920	6177	33	1	1					1	1					1				
Plantagenet nord.....	1836	10572	65	1		5	1			1				1	1	1	3	1		
Plantagenet sud.....	1059	7668	25			1														
Comté de Prescott....	23926½	84944	398	9	3	185	30	9	10	45	11	13	26	6	11	21	23	3		5
COMTÉ DE RUSSELL—																				
Clarence.....	797	5205	17							1						1				1
Cambridge.....	301	3277														1				
Cumberland.....	2450	14740	38		1	2	4	1								1	2			
Russell.....	868½	4632												2	1	3				
Comté de Russell....	4416½	27354	55		1	2	4	1		1				2	1	6	2			1
Total de district.....	28343	112798	453	9	4	2	189	31	9	10	46	11	13	26	8	12	27	25	3	6

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,
l'Original, 19 octobre 1848.

des cotisations dans le DISTRICT de l'OUTAOUAIS, pour l'année 1848.

Chevaux.	Bœufs.	Vaches.	Bêtes à cornes.	VOITURES DE LUXE.			Distilleries, évaluation nominale, £86, qui produit une cotisation de 5s.	Nombre d'habitans imposables.	(No. 1.) Évaluation des propriétés imposables.	(No. 2.) Somme d'acres de terre ajoutée à l'évaluation des autres propriétés.	Cotisation pour les besoins de district, à cinq huitièmes de denier sur les sommes de la colonne No. 2.	Cotisation pour les écoles élémentaires, à cinq huitièmes de denier sur les sommes de la colonne No. 2.	Cotisation pour l'asile des aliénés, à un huitième de denier sur les sommes de la colonne No. 1.	Montant total à percevoir.									
				Voitures couvertes, quatre roues.	Voitures découvertes, quatre roues.	Gigs, cabriolets, etc., deux roues.									Wagons.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.
453	44	859	142	4	20	15	96	352	20537	5 0	39007½	101	11	7½	101	11	7½	1013	11½	213	17	2½	
451	51	871	190	1	9	38	1	341	30650	7 0	43960½	114	9	7½	114	9	7½	1519	5½	244	18	7½	
244	10	421	106	1	12	39		198	18223	0 0	29357	76	9	0½	76	9	0½	9	9	10	162	7	10½
143	6	247	29	2	3	4		115	7618	6 0	13155½	34	5	2½	34	5	2½	319	8½	72	10	0½	
69	10	118	24					63	3969	8 0	8911	23	4	1½	23	4	1½	2	1	4½	48	9	7½
159	22	272	46					143	8724	8 0	17182	44	14	10½	44	14	10½	410	10½	94	0	8½	
103	7	171	47			2		80	4569	12 0	10704	27	17	6	27	17	6	2	7	7½	58	2	7½
1613	150	2959	584	3	12	25	80	1292	91322	6 0	162277½	422	11	11½	422	11	11½	49	2	9½	894	6	8½
43	47	99	59					46	3405	0 0	7569	19	14	2½	19	14	2½	115	5½	41	2	11	
18	6	26	2				1	18	1319	8 0	3941	10	5	3½	10	5	3½	0	13	8½	21	4	3½
127	94	311	89			1		174	9283	0 0	21075	54	17	7½	54	17	7½	416	8½	114	12	0½	
83	22	89	10				1	50	3088	18 0	6794½	17	13	10½	17	13	10½	112	2½	36	19	11½	
221	169	525	160			1	2	288	17096	6 0	39379½	102	11	0½	102	11	0½	818	1½	214	0	1½	
1834	319	3484	744	3	12	26	82	1580	£111418	12 0	201657	£525	2	11½	525	2	11½	58	0	10½	1108	6	10

DONALD McDONALD, (F.)
Greffier de la Paix, district de l'Outaouais.

No. 13.—ETAT collectif des cotisations du DISTRICT de COLBORNE, tel qu'extraît des

TOWNSHIPS.	Nombre de tenanciers.	TERRES.		MAISONS.							MOULINS.			Boutiques de marchands.	Distilleries.				
		Nombre d'acres de terre incultes.	Nombre d'acres de terre en culture.	Bois équarri, moins de deux étages.	Autres additionnels.		En charpente, moins de deux étages.	Autres additionnels.	Bois équarri, deux étages.	Autres additionnels.	En brique ou pierre, moins de deux étages.	Autres additionnels.	En charpente, brique ou pierre, deux étages.			Autres additionnels.	Moulins à farine, une paire de meules.	Paires de meules additionnelles.	Moulins à scie.
					Bois équarri, moins de deux étages.	Autres additionnels.													
Asphodel.....	204	17989½	4636½	31	3	2	1	4	3	
Belmont.....	33	2015	515	1
Douro.....	247	29539	6038	5	1	4
Dummer.....	237	17851	5643	14	13	1	1	3	2	2	1	2	2
Emily.....	397	28043	7781	8	17	1	2	4	4	1	1	3	1
Ennismore.....	99	7130	1399	4	1	1
Eldon.....	216	18997	4618	26	2
Fenelon et Bexley.....	77	6673	1178	5	6	4	1	5	1	1
Monaghan.....	336	6143½	3859	7	190	32	2	5	81	63	3	4	3	30	3
Mariposa.....	439	33172½	10603½	21	18	1	3	1	1	1	2	5
Otonabie.....	494	35282½	13504	23	95	9	5	3	24	14	1	1	3	7
Ops.....	369	27691	6819½	46	17	3	1	1	3	2	8
Smith.....	315	23340	11480½	68	21	2	7	2	1	2	3	3
Verulam et Harvey.....	94	7816½	1487½	5	2	2	1	3	1	2	1	1
Total.....	3557	252683	79563	228	8	415	47	10	8	24	3	122	86	15	14	26	58	5

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,
Peterboro', 20 décembre 1847.

retours des cotiseurs de townships, reçus au bureau du greffier de la paix, pour l'année 1848.

Etalons pour la monie.	BESTIAUX.				VOITURES.			Nombre total d'acres, à un denier par acre.	Montant des propriétés imposables, à deux deniers par lotis.	Montant total de la cotisation sur les terres et propriétés imposables.	POPULATION.				TOTAL.			
	Chevaux de trois ans et plus.	Beufs de quatre ans et plus.	Vaches à lait.	Jeunes bêtes à cornes, de deux à quatre ans.	Voitures découvertes, quatre roues.	Cabriolets, gigs, etc., deux roues.	Wagons de luxe.				Au-dessus de seize ans.	Au-dessous de seize ans.	Au-dessus de seize ans.	Au-dessous de seize ans.		MALES.	FEMELLES.	
																		MALES.
.....	114	229	397	151	22026½	5785	0 0	142	9	9	185	241	248	338	1012
.....	9	43	60	29	1530	474	0 0	14	9	10	43	44	32	55	174
.....	177	251	464	69	26577	4606	0 0	149	2	5	309	385	259	390	1343
.....	123	310	482	115	23494	5595	0 0	144	10	4	304	335	265	319	1223
.....	281	309	576	146	35824	7388	5 0	210	0	0½	549	594	487	634	2226
.....	33	117	130	72	8529	2344	0 0	46	6	5	120	153	108	118	499
1	185	206	416	180	23615	4521	0 0	136	1	5	319	283	255	263	1120
.....	30	189	109	55	7851	1562	0 0	45	14	7	86	90	83	73	332
1	239	97	454	74	9	4	12	10002½	24070	15 0	242	5	4	614	543	572	523	2251
1	366	446	842	286	2	43776½	10398	0 0	269	1	3	668	685	531	617	2501
2	336	506	950	407	3	48786½	15956	0 0	334	11	8½	747	786	629	723	2885
1	208	339	525	84	1	34510½	8618	0 0	215	12	3	523	476	443	475	1917
1	399	288	834	309	4	34820½	10679	5 0	234	1	7½	504	556	414	553	2027
.....	36	101	149	44	9304	1750	0 0	53	7	0	117	139	91	116	463
7	2536	3324	6338	2014	9	4	22	332246	£102647	5 0	2237	13	11½	5188	5310	4417	5096	20011

Cotisation sur les terres et propriétés.....	2237	13	11½
Cotisation pour l'asile des aliénés.....	120	19	4
.....	£ 2358	13	3½

W. H. WRIGHTON,
Greffier de la Paix, District de Colborne.

No. 14.— ETAT collectif de toutes les propriétés imposables

Nombre de personnes imposées.	NOMS DES TOWNSHIPS ET VILLAGES AYANT POLICE.	Lots de ville à Port Hope et Cobourg.	ACRES DE TERRES.		MAISONS.										MOULINS.			BESTIAUX.									
			Incultes.	En culture.	Un étage, bois carré.	Autres additionnels.	En charpente, moins de deux étages.	Autres additionnels.	Bois carré, deux étages.	En brique ou pierre, un étage.	Autres additionnels.	En charpente, brique ou pierre, deux étages.	Autres additionnels.	A farine, mis par l'eau, une paire de meules.	Paires de meules additionnelles.	Moulins à scie.	Boutiques de marchands.	Hangars.	Etables.	Chevaux.	Beufs.	Vaches à lait.					
951	Darlington.....		36772	26332		207												8	8	4	16	16	6	938	628	1870	
302	Seymour.....		29579	24672	13	33	5	1	1	4	6	2	1	5	5				197	355	530						
88	Alnwick.....		6038	1164	1	1													32	128	126						
817	Clarke.....		32012½	22762½	6	213	20	3	14	19	6	4	16	11	4				760	607	1510						
518	Hamilton.....		27768	20719½	2	172½	16	17½	3	27	29	4	4	17					765	253	1232						
368	Cobourg.....	347½	961			271½	7	27½	8	52	37	3	4	1	16	1			135	10	158						
684	Cramaie.....		37824½	17010½	28	271	15	2	1	35	15	5	5	18	6				705	492	1320						
308	Percy.....		23510	6515½	15	63	10			2	3	2	1	6	6				204	313	497						
145	Monaghan sud.....		8735	7017½	16	25	2	2	1	2	2								233	98	350						
258	Manvers.....		20162	5956	1	1													142	273	412						
752	Murray.....		41245	16904	27	236½	7		22	4	2	1	16	9	4	1			677	491	1485						
540	Cavan.....		37143	18317	3	91½	1	12	14	14	1	7	3	11	7	4			687	294	1185						
535	Haldimand.....		33184	19853	27	219	57	5	13	11	13	4	2	15	2	2			605	524	1198						
483	Hope.....		21210	17683	7	185		3	15	21	5	1	8						680	368	1199						
240	Port Hope.....	232	2071	237		173	12	5	51	16	2	5		17	2				116	30	143						
6089	Total.....	579½	357584	206164½	146	2162½	152	178	40	257½	166	50	35	120	97	5	26		6881	4367	13255						

Je certifie que ce qui précède a été fidèlement extrait

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,
Port Hope, 16 décembre 1847.

dans le DISTRICT DE NEWCASTLE, pour l'année 1847.

Jeunes bêtes à cornes.	VOITURES.			Evaluation des propriétés.	Cotisation pour le district.	Cotisation pour les écoles élémentaires.	Cotisation pour l'asile des aliénés.	Cotisation pour les distilleries.	Cotisation pour l'érection d'un hôtel-de-ville à Darlington.	Cotisation pour l'érection de maisons d'écoles.	Cotisation pour l'érection de ponts à Seymour.	COTISATION TOTALE.																										
	Couvertes.	De luxe.	Gigs.										Wagons de luxe.																									
574				£ 60740	2	£ 301	1	33	£ 273	15	5	£ 34	16	2½	0	10	£ 273	15	5	£ 35	19	2	£ 920	6	6½													
241				21947	10	111	6	10½	71	11	4	12	0	4½										46	10	1½	241	8	8½									
39				3620	12	18	19	7½	13	18	2	1	18	0																34	15	0½						
511	23	1	20	58348	2	266	10	9½	160	8	4½	30	2	10	0	10															553	4	5					
389	16	1	5	46322	7	216	9	11	150	15	1½	39	10	5																	415	15	5½					
5	53	5	2	31515	10				96	8	1½																					96	8	1½				
263	1	3	30	53886	8	268	12	5½	152	14	6½	29	4	6½																		130	14	2½	581	5	9½	
10				20859	0	106	9	3½	65	2	6	10	17	7½																				182	9	5		
193				14163	19	57	3	5½	39	17	1	7	7	11																				104	8	5½		
122				13652	8	63	19	9½	56	19	3	7	1	11																				128	0	11½		
326				52687	11	258	6	9½	191	13	10	27	9	5½																					477	10	0½	
315	1		5	45683	18	209	13	0½	166	4	5	23	16	3½	0	0																			399	18	8½	
462	2	6	30	50702	16	231	19	10	138	19	9	26	12	3	0	0																			397	16	10	
374				44639	2	201	18	3	164	5	5	23	8	11																						389	12	7
6	3		25	22473	0	93	9	0	61	16	9	11	11	5	1	1																				167	17	2
3330	1	101	13	201	£ 547241	5	2406	9	5½	1813	10	1½	285	18	1½	2	10	£ 273	15	5	£ 272	5	9½	46	10	1½	5100	19	0½									

* Cette dernière somme renferme la ville de Cobourg.

des divers rôles de cotisations déposés dans ce bureau.

GEO. C. WARD,
Député greffier de la Paix, district de Newcastle.

Appendice (L.)
29 Janvier.

Appendice (L.)
29 Janvier.

No. 15.—ÉTAT collectif des propriétés imposables

Nombre des personnes imposées.	TOWNSHIPS ET VILLES.	Lots de ville.	Acres de terre imposés, à un demi denier par acre.	MAISONS.										MOULINS.			Boutiques de marchands.	Hangars.	Étalons.	Chevaux.
				En billots, moins de deux étages.	Atres additionnels.	En charpente, moins de deux étages.	Atres additionnels.	En billots, deux étages.	En brique ou pierre, moins de deux étages.	Atres additionnels.	En charpente, brique ou pierre, deux étages.	Atres additionnels.	Moulins à farine, mis par l'eau, une paire de meules.	Paires de meules additionnelles.	Moulins à scie.					
66	Alnwick.....	7107	2	2									1	1			21			
151	Monaghan sud.....	16181	28 5	27 5	2	2	2	2	2				3			262				
343	Scymour.....	38070	14	29	1	3	3	2	5	2	1	4	3			228				
336	Percy.....	29766	9	60	5			8	7	2	1	5	3			213				
708	Cramahe.....	55838	38	284	32	2		39	32	5	4	20	6		5	805				
922	Clarke.....	56710	2 5	215	27	3	2	30	28	6	4	16	13		7	929				
1032	Darlington.....	64092		254	4	3		12	1	9	8	17	13		4	1076				
778	Murray.....	50305	25	254	10	4	2	27	7	2	2	15	9	3	1	579				
606	Cavan.....	51143	1	109	2	13		30	3	3	2	3	9		4	786				
989	Hamilton.....	55358	3 2	237	42	16	2	26	30	5	8	16	2		4	865				
612	Haldimand.....	54697	17 3	216	19	2	3	1	23	20	4	3	4	2	4	683				
451	Hope.....	30093	6	187		1		26	16	5	2	15	1		5	729				
192	Port Hope.....	189		140		1		46	4	1	3		15		1	101				
229	Cartwright.....	25260	1	3		3	2					2	2		4	146				
324	Manvers.....	28717	1		1								2			165				
7439		189 585327	145 15	3017 147	3 54	12 301	170	44 38	126	71	5	38	7588							

Appendice (L.)
29 Janvier.

Appendice (L.)
29 Janvier.

dans le DISTRICT de NEWCASTLE, pour l'année 1848.

Beufs.	Vaches à lait.	Jeunes bêtes à cornes.	VOITURES		Distilleries.	Chiens.	Effets imposables cotisés à un denier par louis.	Cotisation pour le district.	Cotisation pour les écoles élémentaires.	Cotisation pour l'asile des aliénés.	Erection de maisons d'écoles.	Cotisations totales.	
			Couvertes, £100.	Decouvertes, quatre roues.								£	s. d.
66	74	40					1520	0 0	21 9 2½	14 2 6½	2 12 10		38 4 7
101	377	181	1		11		6339	0 0	62 16 6	36 16 7½	7 14 0		107 7 1½
403	610	304			1	24	8883	0 0	122 3 5½	61 1 11½	15 5 0		198 10 5
299	525	262	3		4		9346	0 0	101 17 9½	60 10 9½	12 12 5		175 1 0
437	1416	370	2 15		40	7	32875	0 0	255 4 10	145 16 0	32 5 10½	76 16 2	510 2 10½
680	1726	710	22		38	1 26	34508	0 0	269 14 6	187 18 10½	32 11 9	133 3 9	623 8 10½
589	2056	615			34	9	36701	10 0	287 1 6	249 17 8	35 4 5½	104 10 1	676 13 8½
417	1313	312			19		29332	0 0	246 4 1½	164 19 3½	30 2 0		441 5 5
319	1416	473			6	1	22263	0 0	206 16 9½	166 13 0	25 3 9	43 6 3½	441 0 7
411	1505	511	2 29		34	20	20923	0 0	247 8 10½	130 6 7	30 6 7½	344 3 6	752 5 7
500	1323	522	2 2		41	1 25	26541	0 0	227 8 9	130 0 7½	27 15 6½		385 4 11
316	1306	469			52	14	23596	0 0	187 4 4	149 2 0	22 10 0		359 16 4
4	124		1		26	2	17370	0 0	74 3 4		8 15 7		82 18 11
276	352	121				6	5189	0 0	75 9 4	30 8 0	9 6 0	22 16 1	137 19 5
337	563	108					4887	0 0	80 5 6½	50 7 2½	9 18 6	29 15 0	170 6 3
5155	14686 4998	4 73 2 300	5 155		£265271	10 0	2465	8 10½	1578	1 11	302 4 4	754 10 10½	5100 6 0

Je certifie le tableau ci-dessus pour copie vraie et correcte.

MORGAN JELLETT,
Député Greffier de la Paix.

Appendice
(L.)
29 Janvier.

Appendice
(L.)
29 Janvier.

Appendice
(L.)
29 Janvier.

No. 16.—TABLEAU collectif des propriétés imposables et des taxes du DISTRICT de

GORE, pour l'année 1847, d'après l'acte 59 Geo. III, chap. 7, Sec. 17.

NOMS DES TOWNSHIPS.	TERRES.			MAISONS.							MOULINS.		BOU- QUES.		Total.			
	Nombre d'acres de terre non incultes.	Nombre d'acres de terre en culture.	Nombre total d'acres de terre.	De bois équarris, moins de deux étages.	Autres additionnels.	En charpente, moins de deux étages.	Autres additionnels.	De bois équarris, deux étages.	Autres additionnels.	En briques ou pierre, deux étages.	Autres additionnels.	Moulins à farine, mais par l'eau, avec une paire de meules.	Paires de meules additionnelles.	Moulins à scie.		Boutiques de marchands.	Banques pour la monnaie.	Chevaux de trois ans et plus.
Hamilton (cité de).....	221	808	1029	583	91	335	91	8	16	62	30	7	10	364	1699			
Dumfries.....	40866	51311	95177	22	416	11	55	12	117	9	8	14	16	30	7	10	384	
Barton.....	5886	8628	14514	20	107	13	19	10	13	6	1	1	4	1	1	1	538	
Saltfleet.....	11836	12143	23979	4	138	12	4	21	10	10	10	10	10	10	10	10	369	
East Flamborough.....	17218	10789	28007	20	4	14	4	16	9	4	4	10	10	10	10	10	252	
Nassagaweya.....	23851	10356	34207	13	20	20	3	2	2	1	1	4	4	4	4	4	160	
Oneida.....	23513	4686	28208	10	50	1	2	3	4	1	1	6	1	1	1	1	267	
Binbrooke.....	14081	8328	22412	21	41	4	1	3	4	4	4	4	4	4	4	4	416	
Glanford.....	2133	8377	10510	13	61	8	6	6	3	4	4	4	4	4	4	4	260	
Seneca.....	17690	6039	23729	6	124	11	25	22	3	7	10	18	1	1	1	1	207	
Onondaga.....	10399	6689	16988	31	29	2	1	2	1	2	3	3	1	1	1	1	671	
Beverly.....	35625	19689	55314	4	77	3	6	1	1	1	17	5	3	3	3	3	843	
West Flamborough.....	19798	10399	30197	6	350	30	75	12	90	74	6	13	10	22	2	2	808	
Ancaster.....	23297	19046	43353	42	261	22	19	15	31	13	4	3	9	2	2	2	754	
Nelson.....	22306	21393	43702	20	225	35	31	4	37	26	3	3	17	9	2	2	771	
Esquesing.....	38798	23489	62279	13	106	21	17	4	13	6	5	3	19	13	1	1	1121	
Trafalgar.....	34432	21484	65916	17	355	51	6	48	13	4	23	20	6	2	2	2	1334	
Brantford.....	21353	40526	61877	50	1	627	28	22	101	41	7	7	6	39	1	1	10719	
	363129	298079	661208	348	53099	294	20	2	375	87	864	332	48	59	172	234	22	28

BESTIAUX.	VOITURES.	Cotisation générale pour le district.	Cotisation pour les chemins et ponts.	Cotisation pour les aliénés.	Cotisation pour les écoles.	Cotisation sur les chiens.	Total.	Cotisation			
								£	s. d.		
Beufs de quatre ans et plus.		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
Vaches à lait.		603	5	3	185	16	3	50	8	7	
Jeune bétail, de deux à quatre ans.		115	2	8	28	15	8	66	12	6	
Voitures converties, quatre roues.		180	10	9	45	2	8	68	10	3	
Voitures ouvertes, deux roues.		179	10	11	44	17	8	112	11	10	
Cabriolets, piécs, etc., deux roues.		176	18	5	44	4	4	62	9	10	
Wagons de luxe.		147	9	9	36	17	6	29	12	4	
Distilleries.		125	6	1	31	6	6	9	15	9	
Chiens.		121	14	6	30	8	7	56	6	4	
		171	3	10	42	15	11	8	12	2	
		190	2	1	25	0	2	24	19	7	
		275	0	4	68	15	1	143	17	5	
		329	9	7	80	2	4	143	18	2	
		344	1	41	74	7	1	143	17	5	
		305	1	8	76	5	6	143	14	8	
		378	15	8	94	13	11	143	17	5	
		475	12	1	118	18	0	227	12	6	
		526	1	1	131	11	0	286	1	6	
					56	14	10	292	1	6	
6371	18945	6291	5	438	16	305	17	1018	£1559	16	2
									1139	19	0
									467	3	8
									2369	16	10
									96	12	6
									8633	8	3

S. B. FREEMAN,
Greffier de la Paix, district de Gore.

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,
Hamilton, District de Gore, janvier 1848.

Appendice
(L.)
29 Janvier.

No. 17.—TABLEAU collectif des propriétés imposables et

TOWNSHIPS.	TERRES.			MAISONS.										MOULINS.		BOU- TIQUES.	DES-				
	Nombre d'acres incultes.	Nombre d'acres en culture.	Nombre total d'acres.	De bois équarris, moins de deux étages.	Atres additionnels.	En charpente, moins de deux étages.	Atres additionnels.	De bois équarris, deux étages.	Atres additionnels.	En brique ou pierre, moins de deux étages.	Atres additionnels.	En charpente, brique ou pierre, deux étages.	Atres additionnels.	Moulins à farine, mis par l'eau, une paire de meules.	Paires de meules additionnelles.	Moulins à seic.	De marchands.	Hangars.	Etalons pour la monte.	Chevaux, trois ans et plus.	Bœufs, quatre ans et plus.
Barton.....	5630	8631	14261	21	1	118	36	1	19	22	18	27	1	1	1	1	1	1	401	45	
Saltfleet.....	12843	12977	25820	4	1	142	13	1	4	1	27	6	1	1	1	1	1	1	605	181	
Glanford.....	14833	8615	19448	11	1	72	7	1	4	1	10	3	1	1	1	1	1	1	400	99	
Bimbrooke.....	14251	8314	22765	24	1	50	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	310	186	
Ancaster.....	23779	21872	45651	61	3	289	68	1	25	1	18	54	69	4	4	13	7	1	952	240	
Flamborough, (ouest).	14972	10632	25604	3	3	404	20	1	87	1	19	96	73	5	13	12	24	5	557	214	
Flamborough, (est).	17696	11124	28820	22	3	122	10	1	4	9	19	16	1	1	1	1	1	1	404	290	
Nelson.....	21734	20974	42708	5	1	342	36	1	35	7	40	29	29	3	18	10	12	1	780	400	
Trafalgar.....	33209	33411	66620	19	1	466	97	2	15	7	52	37	1	1	1	1	1	1	1174	578	
Esquosing.....	38511	21139	59650	13	1	226	23	1	16	2	22	9	1	1	1	1	1	1	727	675	
Nassagaweya.....	24372	10300	34672	5	1	49	3	1	4	1	3	1	1	1	1	1	1	1	257	470	
Beverly.....	36523	22152	58675	4	1	86	3	1	11	1	15	2	1	1	1	1	1	1	758	669	
Dumfries.....	37347	55915	93262	46	1	495	22	3	60	7	155	84	8	14	17	34	10	1	1722	677	
Bramford.....	21406	40970	62376	40	22	387	84	4	13	7	39	30	4	3	5	6	7	4	1180	591	
Seneca.....	18153	7333	25486	4	1	137	17	1	13	24	21	3	5	12	13	2	2	1	833	329	
Oneida.....	27894	7041	34935	9	1	56	1	1	3	8	8	1	1	1	1	1	1	1	216	311	
Orondaga.....	112813	73982	186835	36	1	34	7	1	1	2	1	2	1	1	1	1	1	1	257	216	
Total.....	370474	310515	680989	323	30	3572	417	31	3	304	102	576	408	44	57	170	140	17	32	11033	6071

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,
Hamilton, 2 janvier 1849.

Appendice
(L.)
29 Janvier.

cotisations du DISTRICT de GORE, pour l'année 1848.

TIAUX.	VOITURES.		Cotisation sur les chiens.	Cotisation générale du district.	Cotisation pour les chemins et ponts.	Cotisation pour l'asile des aliénés.	Cotisation territoriale pour les écoles.	Cotisation sur les autres propriétés pour les écoles.	Cotisation totale.	
	Voitures convertes, quatre roues.	Voitures ouvertes, quatre roues.								
Vaches à lait.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Jeune bétail, de deux à quatre ans.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Voitures convertes, quatre roues.	60	1	119	18	29	19	12	13	37	5
Voitures ouvertes, quatre roues.	28	25	186	17	46	14	18	0	67	11
Cabriolets, gigs, etc., deux roues.	6	17	124	21	31	0	10	19	32	5
Wagons de luxe.	4	3	131	2	32	17	20	7	31	14
Distilleries.	1	1	389	15	84	18	32	9	94	16
Chiens.	14	14	17	2	71	2	29	7	67	7
	2	7	12	5	284	10	4	7	40	5
	0	5	191	6	47	16	7	16	13	38
	6	2	308	19	77	4	10	2	89	6
	2	17	499	1	124	15	6	48	9	3
	5	6	389	12	97	8	2	32	8	7
	2	17	186	1	46	10	5	12	15	5
	0	17	331	9	82	17	5	26	11	1
	11	12	684	7	171	4	5	69	19	3
	39	12	435	17	2	108	10	45	8	10
	2	15	186	6	46	11	6	15	4	4
	0	10	151	8	37	17	1	7	3	11
	0	5	110	5	27	11	4	20	5	8
19338	7349	8	197	10	518	14	694	£105	15	0
								4662	1	1
								1165	10	3
								420	3	4
								1318	16	5
								1069	9	7
								8740	15	0

S. B. FREEMAN,
Greffer de la Paix, district de Gore, C. O.

Appendice
(L.)
29 Janvier.

No. 18.—TABLEAU de la cotisation des townships qui

NOMS DES TOWSHIPS.	TERRES.			MAISONS.						MOU- LINS.			BOUTI- QUES.		BESTIAUX.							
	Incultes, nombre d'acres.	En culture, nombre d'acres.	Nombre total d'acres.	De bois équarri, moins de deux étages.	Aires additionnelles.	En charpente, moins de deux étages.	Aires additionnelles.	De bois équarri, deux étages.	En briqué ou pierre, moins de deux étages.	Aires additionnelles.	En charpente, briqué ou pierre, deux étages.	Aires additionnelles.	Moulins à farine.	Paires de meules additionnelles.	Moulins à scie.	De marchands.	Hangars.	Etalons, etc.	Chevaux de trois ans et plus.	Beufs de quatre ans et plus.	Vaches à lait.	
Woodhouse.....	18105	11475	29680	12	346	37	6	5	50	53	3	5	11	18	5	621	166	1064			
Townsend.....	33207	20700	53997	2	293	18	4	4	8	1	1	13	3	4	783	533	1417				
Charlotteville.....	24876	13251	38126	3	261	49	1	3	12	13	3	4	8	5	1	572	255	893			
Windham.....	21895	14198	36093	132	28	5	5	2	2	3	1	476	848	822				
Walpole.....	28768	8098	36744	21	73	2	6	2	4	2	2	1	11	7	2	319	283	732			
Walsingham.....	18705	6487	25192	147	2	14	1	3	1	16	5	1	348	210	636				
Rainham.....	15497	6336	21834	31	48	3	1	5	3	1	4	5	308	120	500				
Houghton.....	12129	2331	14460	13	1	8	1	125	105	291				
Middleton.....	14289	2001	21281	16	6	6	1	1	12	2	154	168	293				
	187712	84956	277407	69	1328	146	2	24	7	96	89	15	15	86	47	5	8	3706	2247	6687		

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,
Simcoe, D, T. 12 août 1847.

composent le DISTRICT de TALBOT, pour l'année 1847.

Jeune bétail.	VOITURES.				Montant- des propriétés.	Montant total des cotisations dans chaque township.	Cotisation de un denier et un quart par louis pour les besoins de district.	Cotisation de trois quarts de denier par louis pour les écoles élémentaires.	Cotisation d'un huitième de denier par louis pour l'asile des aliénés.	Cotisation d'un demi denier par louis pour un hôtel à Townsend.	Cotisation sur les chiens.														
	Voitures couvertes, quatre roues.	Voitures ouvertes, quatre roues.	Cabriolets, gigs, etc.	Wagons de luxe.								Distilleries.	£ s. d.												
175	1	8	1	61	1	48122	0 0	434	4	14	250	13	84	150	7	74	25	1	34	8	2	6		
358	35	35	2	55766	0 0	610	17	24	290	7	1	174	6	11	29	0	104	116	3	7	0	18	9
294	6	4	44	2	40434	0 0	362	6	54	210	11	104	226	7	14	21	1	24	4	6	3		
265	21	4	34518	0 0	306	16	33	179	15	74	107	17	44	17	19	6	1	3	0		
245	3	1	5	1	27349	0 0	244	16	24	142	8	104	85	9	84	14	4	104	2	8	9		
185	17	25443	0 0	227	8	11	132	10	0	79	10	6	13	5	1	2	2	6		
250	3	16	19654	0 0	174	7	103	102	7	34	61	8	44	10	4	84	0	7	6		
191	8889	0 0	78	14	1	46	6	0	27	15	7	4	12	6	0	2	6		
131	1	10418	0 0	92	8	6	54	5	2	32	11	1	5	8	6	0	3	0		
2074	1	77	6	182	6	£270598	0 0	2532	0	34	1409	4	7	845	13	104	140	18	7	116	3	7	19	16	3

Certifié par

WM. M. WILSON,
Greffier de la Paix, district de Talbot.

No. 10.—COTISATION totale des divers townships

composant le DISTRICT de TALBOT, pour l'année 1848.

NOMS DES TOWNSHIPS.	TERRES.			MAISONS.								MOU- LINS.		BOUTI- QUES.		BESTIAUX.									
	Terres incultes, nombre d'acres, 4s.	Terres en culture, nombre d'acres, £1.	Nombre total d'acres.	En bois équarri, moins de deux étages, £20.	Autres additionnels, £4.	En charpente, moins de deux étages, £35.	Autres additionnels, £5.	En bois équarri, deux étages, £30.	En brique ou pierre, moins de deux étages, £40.	Autres additionnels, £10.	En charpente, brique ou pierre, deux étages, £60.	Autres additionnels, £10.	Moulins à farine, £150.	Paires de meules additionnelles, £50.	Moulins à scie, £100.	Boutiques de marchands, £200.	Hangards, £200.	Etalons, £199.	Chevaux de trois ans et plus, £8.	Boeufs de quatre ans et plus, £4.	Vaches à lait, £3.	Jeune bétail, £1.	Voitures couvertes, quatre roues, £100.		
Woodhouse.....	18493	12251	30744	20	376	46	10	54	57	4	5	12	21	4	3	669	170	941	229	
Townsend.....	33080	22793	55872	2	330	28	8	11	14	1	1	16	5	..	3	824	516	1479	567	5	
Charlottoville.....	24310	13782	38093	2	259	49	3	4	6	3	4	9	5	543	231	847	258	
Windham.....	23005	14041	27046	..	170	31	2	4	3	2	2	2	1	..	1	533	374	881	397	
Walpole.....	32983	9230	42222	19	83	12	7	6	5	2	1	9	6	..	1	361	321	834	308	
Walsingham.....	19908	6988	26896	..	160	..	1	11	..	2	1	14	6	..	1	345	235	667	229	
Rainham.....	15154	6241	21395	28	60	2	1	5	4	1	..	4	324	123	616	230	
Houghton.....	13191	2459	15650	..	12	12	1	131	161	304	89	
Middleton.....	18316	2238	20454	..	13	4	6	1	1	9	3	146	172	320	147	
	198341	900337	288375	72	21463	172	136	708	92	15	15	87	48	4	9	3876	2302	6889	2463	5

VOITURES.		Montant des propriétés.		Cotisation pour les besoins de district, à un denier et un quart par louis.		Cotisation pour les écoles élémentaires, à trois quart de denier par louis.		Cotisation pour l'asile des aliénés, à un huitième de denier par louis.		Cotisation sur les chiens.		Cotisation pour un hôtel de ville, à un quart de denier par louis.		Cotisation pour un pont à Woodhouse.		Distilleries.		Totaux.	
Voitures découvertes, quatre roues, £25.	Cabriolets, gigs, etc., deux roues, £20.	Wagons de luxe.	Distilleries.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
12	1	61	2	53569	..	53569	279 0 1	163 0 7	27 1 9	9 17 6	..	20 0 0	0 10 0	499 10 0
46	1	6	2	60429	..	60429	314 14 8	188 14 0	31 9 4	0 15 0	62 18 8	..	0 10 0	698 11 8
14	1	26	..	39422	..	39422	205 6 5	123 3 10	20 10 8	2 11 3	0 5 0	351 12 3
29	1	3	..	37452	..	37452	195 1 3	117 0 9	19 10 1	3 15 0	39 0 3	374 7 4
..	1	3	..	29711	..	29711	154 14 10	92 10 1	15 9 5	1 16 3	264 10 8
..	..	14	..	26717	..	26717	139 3 0	83 8 0	13 18 0	0 7 6	236 16 6
5	..	18	..	20278	..	20278	105 11 3	63 7 4	10 11 2	1 17 6	181 7 3
..	9572	..	9572	49 17 1	29 18 3	4 19 8	84 15 0
4	11496	..	11496	59 16 0	35 18 6	5 19 9	0 1 3	101 15 6
110	5	131	5	£288646	..	288646	1503 4 10	897 1 5	149 10 0	21 1 3	101 18 11	20 0 0	1 5 0	2694 6 5

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,
Simcoe, D. T., 1er septembre 1848.

Certifié par

WM. M. WILSON,
Greffier de la Paix, district de Talbot.

No. 20.—TABLEAU collectif de la cotisation de

DISTRICT de l'OUEST, pour l'année 1848.

NOMS.	NOMBRE D'ACRES DE TERRE.		MAISONS.									MOULINS.		
	Incultes.	En culture.	De bois équarri sur deux faces, un étage.	Atres additionnels.	En charpente, moins de deux étages.	Atres additionnels.	De bois équarri, deux étages.	Atres additionnels.	En brique ou pierre, un étage, pas plus de deux atres.	Atres additionnels.	En charpente, brique ou pierre, deux étages, pas plus de deux atres.	Atres additionnels.	Mus par l'eau, une paire de meules.	Paires de meules additionnelles.
Anderdon	5343½	1977½	18	7	8	2	4	10	4	2	10	1	1	
Bosanquet	8538½	638½	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Brooke	5566	655	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Camden	5007	1744	4	1	8	9	2	2	1	2	1	1	1	
Chatham	15977	4917	7	49	1	1	4	1	10	3	1	1	1	
Colchester	17935	6544	51	6	31	9	2	1	9	10	1	1	1	
Dawn	13200	4433½	8	1	28	11	1	1	2	6	5	1	1	
Dover, est et ouest.	13594	3876	42	16	3	3	2	2	9	5	1	1	1	
Cosfield	19364	6260	49	4	43	5	4	1	16	12	1	1	1	
Harwich	26660	9043	31	89	12	3	8	8	44	30	1	1	1	
Howard	34667	10396	22	9	74	1	1	8	1	4	3	3	1	
Maidstone	15040½	2140	21	15	3	2	13	2	46	33	1	1	1	
Malden	13364	5102	107	51	130	60	10	7	2	3	1	1	1	
Mersea	17161	3575	11	5	2	1	1	3	1	1	1	1	1	
Moore et Enniskillen	25533	3245	5	29	5	1	1	10	6	1	1	1	1	
Orford	17629	5019	4	2	45	4	1	2	1	1	1	1	1	
Plympton	19530	3783	4	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Raleigh	30672	7563½	46	1	52	11	4	4	2	23	19	1	1	
Rochester	9685	1147	22	4	4	3	1	1	1	1	1	1	1	
Romney	6536	1237	1	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Sandwich, (125 lots)	38834	13447	142	31	248	147	1	4	1	61	20	1	2	
Sarnia	10425	1556	16	7	31	16	1	7	2	43	22	1	1	
Sombra	16377	2819	12	36	1	1	1	5	1	1	1	1	1	
Tilbury, (est)	17736	1939	23	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
Tilbury, (ouest)	11416	1256	22	6	1	1	1	2	1	1	1	1	1	
Warwick	22124	4854	5	6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Zone	22285	6541	2	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Total	460199½	115708	677	135	974	310	42	14	48	13	300	181	6	

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX,
Sandwich, 2 janvier 1849.

Moulin à scie.	Boutiques de marchands.	Hangars.	Étalons pour la monte, à louage.	Chevaux de trois ans et plus.	Beufs de quatre ans et plus.	Vaches à lait.	Bêtes à cornes, de deux à quatre ans.	Voitures couvertes, quatre roues, de luxe.	Phaétons et autres voitures découvertes, quatre roues, de luxe.	Cabriolets, gigs, deux roues.	Wagons de luxe.	Distilleries.	Nombre total de chiens, de six mois et plus.	Montant de la valeur imposée sur les biens meubles.	Montant de la valeur imposée sur les terres.	Montant de la valeur imposée sur les terres, biens meubles et immeubles.
1	230	60	270	115	40	1	73	28	4344	3046	4 0	7395	4 0			
1	13	63	107	40	2345	18 0	3432	18 0	983	1768	4 0	2751	4 0			
2	71	68	151	81	2466	0 0	5202	0 0	7570	8084	0 0	15554	0 0			
1	219	216	458	150	1289	0 0	21330	0 0	1289	10131	0 0	14434	0 9			
3	483	169	750	327	7360	0 0	14434	0 9	3	7360	7074	0 0	13763	16 0		
1	190	142	378	200	7169	6594	16 0	13763	1	6	4	2	37	11885	10091	0 0
1	381	144	627	314	11885	10091	0 0	21976	1	15	3	37	17863	14321	0 0	
2	381	375	830	392	15016	17296	0 0	32312	12	1	7	1	1	15016	17296	0 0
1	140	175	369	113	3995	5148	2 0	9143	14	1	3	2	2	3995	5148	2 0
1	550	83	604	168	23011	7759	0 0	29770	1	1	7	1	121	23011	7759	0 0
1	175	155	426	198	4966	6970	0 0	11936	7	1	10	1	10	4966	6970	0 0
2	136	243	442	177	7148	8295	0 0	15443	1	3	8	2	1	7148	8295	0 0
1	152	217	424	266	6471	8519	0 0	14990	1	1	9	1	1	6471	8519	0 0
1	74	221	373	174	3142	7653	0 0	10795	1	1	1	1	118	3142	7653	0 0
1	453	267	875	349	18558	13646	0 0	27204	2	17	12	1	26	18558	13646	0 0
1	129	117	247	101	2958	3047	0 0	6005	1	7	1	1	1	2958	3047	0 0
1	73	35	126	77	1414	2537	0 0	3951	14	2	1	1	40	1414	2537	0 0
1	1088	413	1267	572	40967	21102	0 0	62069	9	1	28	1	70	40967	21102	0 0
1	123	90	245	59	9345	3631	0 0	12976	1	10	1	1	24	9345	3631	0 0
2	161	237	421	218	7497	6075	0 0	13572	7	2	1	1	5	7497	6075	0 0
1	115	158	255	156	3815	5445	0 0	8460	11	2	2	1	2	3815	5445	0 0
1	104	113	197	126	2641	3593	0 0	6144	2	1	1	1	78	2641	3593	0 0
1	152	304	514	219	4183	9184	0 0	14367	2	1	1	1	15	4183	9184	0 0
1	215	270	586	350	6023	10962	0 0	16985	1	1	1	1	2	6023	10962	0 0
28	90	10	19	6420	5053	12388	5615	3	145	86	171	7	626	£227556	205964	4 0

TABLEAU collectif de la cotisation du DISTRICT de l'OUEST, pour l'année 1848.—(Conclusion.)

N O M S .	Cotisation sur les terres à un denier par acre.			Cotisation de un denier par louis sur toute propriété, excepté les terres.			Cotisation de un huitième de denier par louis, pour l'asile des aliénés.			Montant de la cotisation de chaque township.			Cotisation locale.			Cotisation pour les écoles.		
	£	d.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Anderdon.....	30	10	1	18	2	5	3	17	0	59	9	6						
Bonsanquet.....	38	4	8 ¹ / ₂	4	10	7	1	15	9	44	11	0 ¹ / ₂						
Brooke.....	25	18	5	4	1	11	1	8	8	31	9	0						
Camden.....	28	2	7	10	5	6	2	14	3	41	2	4						
Chatham.....	87	1	2	31	10	10	8	3	2	126	15	2						
Colchester.....	101	19	10	47	0	9	18	12	6	174	18	1						
Dawn.....	73	9	5 ¹ / ₄	30	13	4	13	0	4 ¹ / ₂	117	18	1 ³ / ₄						
Dover, est et ouest.....	72	15	10	29	17	5	7	3	4 ¹ / ₂	115	6	7 ¹ / ₂						
Gosfield.....	106	15	4	49	10	5	11	9	1	167	14	10						
Harwich.....	148	15	3	74	6	4	16	15	3	239	16	10						
Howard.....	187	15	3	62	11	4	16	15	7	267	2	2						
Maidstone.....	71	11	8 ¹ / ₂	16	12	11	11	0	7	99	15	2						
Malden.....	76	18	10	91	14	3	15	8	4 ¹ / ₂	184	1	6 ¹ / ₂	122	6	8			
Mersea.....	86	8	0	20	13	10	6	4	7	113	6	5						
Moore et Enniskillen.....	119	18	2	29	15	8	8	1	7	157	15	5	25	6	9			
Orford.....	94	7	4	26	19	3	7	16	6	129	3	1						
Plympton.....	97	2	9	13	1	10	5	12	7	115	17	2						
Raleigh.....	159	7	2	56	9	10	14	3	10	230	0	10	11	5	1			
Rochester.....	45	2	8	12	6	6	3	2	8	60	11	10						
Romney.....	32	7	9	5	17	10	2	1	4	40	6	1 ¹ / ₂						
Sandwich (125 lots).....	217	16	9	170	13	11	32	6	5	420	17	1						
Sarnia.....	49	18	5	38	18	9	6	15	2	95	12	4						
Sombra.....	79	19	10	31	4	8	7	0	10 ¹ / ₂	118	5	4 ¹ / ₂	27	11	8			
Tilbury (est).....	81	19	7	12	11	3	4	8	8	98	19	6						
Tilbury (ouest).....	52	16	0	11	0	1	3	4	5	67	0	6						
Warwick.....	112	8	2	21	19	2	7	8	11 ¹ / ₂	141	16	3 ¹ / ₂						
Zone.....	120	2	2	25	1	11	8	18	1	154	2	2						
Total.....	£3399	13	1	947	12	6	245	9	7 ¹ / ₂	3613	15	4	186	4	2	1047	11	9 ¹ / ₂

Je certifie que ce qui précède est un retour vrai et fidèle de la cotisation du district de l'Ouest, pour l'année 1848.

CHARLES BABY,

Greffier de la Paix, District de l'Ouest.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE à son excellence le gouverneur-général, datée le 26 du courant, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, " toute la correspondance échangée entre les commissaires de l'asile temporaire des " lunatiques, à Toronto, et le secrétaire provincial, relativement aux plaintes portées " contre le Dr. Park, le surintendant du dit asile; et aussi toutes les communications " entre le Dr. Park et le secrétaire provincial au sujet des plaintes qu'il a portées " contre les dits commissaires, et tous les autres documens ou papiers ayant rapport " en aucune manière à la destitution du Dr. Park, de la charge de surintendant de " l'asile temporaire des lunatiques, à Toronto; et aussi, copies de toute la correspon- " dance échangée entre le Dr. Park et le secrétaire provincial, relativement à la " nomination d'une commission chargée de s'enquérir des causes des différends sur- " venus entre les dits commissaires et le Dr. Park; et aussi, copie des commissions " nommant les dits commissaires et le Dr. Park."

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
29 janvier, 1849.

PROVINCE DU CANADA.

PAR SON EXCELLENCE le Très Honorable Sir CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Baronet, G. C. B., un des membres du très honorable conseil privé de Sa Majesté, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine-général et gouverneur en chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc.

A l'Honorable Robert Sympson Jameson, et à William R. Beaumont, chirurgien, William Cauthra, John Ewart et John Eastwood, écuyers, au Révérend Henry J. Grasett, à William C. Gwynne, bachelier en médecine, au Révérend J. J. Hay, à William Botsford Jarvis, William Moore Kelly et Martin J. O'Beirne, écuyers, au Révérend John Roaf, et à ceux qui ces présentes verront,

SALUT :

SACHEZ, qu'ayant foi et confiance dans votre loyauté, habileté et intégrité, Je, Sir Charles Theophilus Metcalfe, G. C. B., gouverneur-général comme susdit, ai nommé et appointé, et nomme et appointe par les présentes vous les dits Robert Sympson Jameson, William R. Beaumont, William Cauthra, John Ewart, John Eastwood, Henry J. Grasett, William C. Gwynne, J. J. Hay, William Botsford Jarvis, William Moore Kelly, Martin J. O'Beirne et John Roaf, pour constituer un bureau de commissaires aux fins de surveiller et régler la régie de l'asile temporaire des lunatiques dans la cité de Toronto, dans le district de Home de cette province, établi conformément à une adresse de la législature de la ci-devant province du Haut-Canada; POUR OCCUPER ET TENIR la dite charge durant bon plaisir, avec plein pouvoir à vous tous, ou à trois d'entre vous (lequel nombre formera un quorum) de faire et établir pour la surveillance, régie et soutien du dit asile tels actes, règles et réglemens qui vous paraîtront propres et convenables.

Donné sous mon seing et sceau à Kingston, ce vingt-troisième jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et dans la septième année du règne de sa majesté.

(Signé,) C. T. METCALFE.

Par ordre,

(Signé,) S. B. HARRISON.

Appendice
(M.)

30 janvier.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
MONTRÉAL, 31 mai, 1848.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre du gouverneur-général de vous informer qu'il a plu à son excellence, sur la recommandation de l'Honorable H. J. Boulton, vous nommer surintendant médical de l'asile temporaire des lunatiques à Toronto, avec un salaire de £250 par année.

Son excellence m'a enjoint de vous informer en même temps que votre nomination ne sera pas censée vous conférer permanemment la surintendance médicale de l'asile des lunatiques, attendu que la nomination du surintendant médical de cette institution est laissée aux commissaires nommés en vertu de l'acte qui en autorise l'établissement.

Je dois vous prier de vouloir bien m'informer, aussitôt que vous le pourrez, si vous êtes prêt à accepter cette charge aux conditions que je viens de vous exposer; et si vous l'êtes, je vous prierai de vouloir bien vous transporter à Toronto sans retard, afin d'entrer dans l'exercice de votre charge sous la plus courte période possible.

J'ai, etc.,
(Signé,) R. B. SULLIVAN,
Secrétaire.

G. H. Park, écr., M. D., Simcoe.

ASILE DES LUNATIQUES,
TORONTO, 8 septembre, 1848.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien transmettre les documens ci-joints à son excellence le gouverneur-général.

En arrivant ce matin pour continuer l'exercice des devoirs de la situation que j'occupe, j'ai trouvé sur les minutes du bureau des commissaires, divers papiers qui intéressent matériellement la prospérité et le bon gouvernement de l'institution; et j'ai cru de mon devoir d'en transmettre sans délai des copies à son excellence, auxquelles j'ai ajouté d'autres copies de certains documens qui pourraient donner des explications sur quelques points essentiels.

Ayant employé tout le temps que j'avais à ma disposition à préparer ces papiers, je donnerai dans une autre occasion assez prochaine des explications sur les matières qui en font l'objet.

J'ai, etc.,
(Signé,) GEO. H. PARK.
L'Hon. R. B. Sullivan,
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

ASILE DES LUNATIQUES,
TORONTO, 11 août, 1848.

En visitant l'asile ce matin, j'ai trouvé l'harmonie qui y régnait d'ordinaire considérablement troublée en conséquence d'une lettre adressée par le gardien Hungerford au Rév. John Roaf, en sa qualité de commissaire, exposant, "que Jane Hamilton, la garde-malade dans les bâties du parlement, est gravement indisposée,—que l'économe et la matrone de l'institution ont intention de la faire renvoyer à raison de sa mauvaise santé—que tous les anciens gardiens, garde-malades, etc., paraissent être très préjugés contre elle, et qu'elle réclame maintenant la protection des commissaires, et du Rév. John Roaf en particulier." Dans les autres visites que j'ai faites dans le cours de l'après-midi et de la soirée, j'ai trouvé que les circonstances n'avaient pas permis de prendre aucune mesure à ce sujet.

Appendice
(M.)

30 janvier.

Le Rév. John Roaf a donné la lettre à l'économe pour qu'il prit sur cette affaire les mesures qu'il lui plairait. Elle m'a été soumise en ma qualité de surintendant médical *pro tem*. Je suis décidément d'avis qu'on ne peut garder convenablement, ou sans danger dans l'asile, aucun serviteur qui a résisté à l'autorité d'un des principaux officiers de l'institution, et qui s'est fait l'instrument par lequel ont été communiquées des jalousies qu'on prétend avoir régnées de serviteur à serviteur dans une succursale de l'établissement. Si les anciens gardiens et garde-malades entretiennent les mêmes sentimens, je conçois qu'il est pareillement nécessaire de les renvoyer pour le bon gouvernement et la prospérité de l'institution. Il convient sans aucun doute que tous les serviteurs possèdent la confiance de leurs supérieurs immédiats auxquels ils ont à obéir et dont ils reçoivent des instructions d'une heure à l'autre, et qu'ils doivent laisser le service du moment que, de leur propre aveu, ils n'ont pas de confiance dans les personnes dont ils ont à suivre les instructions et exécuter les ordres.

Les documens que j'ai devant moi, font voir que ces malheureuses divisions ne sont pas fondées, et que Hungerford ne possède pas, comme gardien, de qualifications de nature à le justifier de la mauvaise conduite dont il s'est rendu si gratuitement coupable.

En l'absence d'une autre autorité qui pût agir dans le cours de la journée, j'ai cru devoir recommander de suite à l'économe de cesser, et cesser moi-même de requérir plus longtems ses services. J'ai en conséquence prié l'économe de le suspendre de ses fonctions, de soumettre l'affaire aux commissaires à leur prochaine assemblée, et de remplir la vacance temporairement.

Jane Hamilton étant encore malade, et temporairement dispensée de l'exercice de sa charge, il n'y a aucune nécessité de considérer immédiatement la part qu'elle paraît avoir prise dans cette affaire. Mais j'ai prié l'économe de ne plus l'employer jusqu'à nouvel ordre.

(Signé,) JOHN ROLPH.

24 août, 1848.

COMMISSAIRES PRÉSENTS,

Le Rév. John Roaf, M. J. Eastwood,
M. J. O'Beirne, Dr. Beaumont.

L'attention du bureau ayant été attirée sur la défense faite par le surintendant médical, aux garde-malades et gardiens de faire usage de bière, cet officier a été appelé et interrogé sur les motifs de cette défense. Il a répondu que ce breuvage rend ceux qui en font usage, en quelque quantité que ce soit, moins propres à remplir les devoirs de leur charge.

Ordonné, Que le surintendant médical ayant permis à une classe des serviteurs de l'institution de faire usage de bière, la même permission soit accordée aux autres.

Le Rév. J. H. Grasett, présent.

Le bureau étant unanimement d'avis que la faute du gardien Hungerford n'est pas assez grave pour qu'il soit renvoyé, l'a réprimandé pour certaines expressions dont il s'est servi dans une lettre qu'il a adressée au Rév. M. Roaf, et l'a réintégré dans ses fonctions, sur le désaveu qu'il a fait de la dite lettre, et le regret qu'il a exprimé pour ce qu'elle peut contenir de nature à offenser l'économe et la matrone. Le Rév. J. Roaf, avant de laisser le bureau, a déclaré qu'il concourait dans les résolutions précédentes quant à ce qui concerne John Hungerford.

Appendice
(M.)

30 janvier.

Le bureau étant unanimement d'avis que la part que Jane Hamilton a prise dans la lettre qui a été adressée par Hungerford au Rév. J. Roaf, est bien peu importante, ordonne qu'elle reprendra ses fonctions de garde-malades, aussitôt que sa santé lui permettra de le faire.

EXTRAIT d'une dépêche, en date du 24 juillet, 1844, adressée aux commissaires par l'Hon. D. Daly, secrétaire.

"Son excellence considère aussi que le choix des gardiens et autres personnes employées au service des malades, devrait être laissé au surintendant médical, eu égard toujours à l'approbation du bureau des commissaires; attendu qu'il doit être le meilleur juge de leur fidélité à remplir leurs devoirs, et le plus à portée de connaître sûrement d'après ses observations sur l'état et l'amélioration de la condition des patients, le soin et l'attention avec lesquels ils sont servis."

RAPPORT des commissaires, du 24 avril, 1845.

"Tous les gardiens doivent être par les réglemens et sont dans la pratique soumis et subordonnés au surintendant médical. Les commissaires tiennent uniformément à cette subordination, et si strictement que dans un cas récent, un gardien a été renvoyé uniquement parce que tel était le désir du médecin."

"En même temps, votre comité ne saurait recommander d'abandonner au médecin le pouvoir de renvoyer les serviteurs de sa propre autorité, et les motifs de cette détermination sont les suivans:— avant que les règles et réglemens actuels aient été adoptés, le surintendant médical était revêtu de ce pouvoir, et tant qu'il l'a possédé, le désordre et la confusion ont régné dans l'institution.

"Votre comité est d'opinion que le surintendant médical n'a pas le jugement assez sain, et est d'un caractère trop violent pour qu'il convienne de lui donner un contrôle absolu sur les serviteurs, et qu'il voudrait renvoyer immédiatement l'économe que tout le bureau considère comme un officier de beaucoup de mérite et très utile. De fait, votre comité est persuadé que le changement que demande le Dr. Rees et qui lui serait si agréable, n'aurait l'effet de promouvoir aucunement le bien-être des patients, ou la bonne conduite des serviteurs."

ASILE PROVINCIAL DES LUNATIQUES,
TORONTO, 25 août, 1848.

L'économe est prié de suspendre le gardien Hungerford immédiatement. Il constituera Parr temporairement en son lieu et place.

(Signé,) JOHN ROLPH,

Faisant les fonctions de surintendant médical.

Le soussigné ayant expressément défendu d'introduire dans l'institution des liqueurs spiritueuses ou fermentées sans un ordre à cet effet, prie respectueusement le bureau des commissaires de vouloir bien donner son approbation à cette défense, pour qu'il ne soit introduit de ces liqueurs que sur la production d'une permission par écrit donnée par le surintendant médical, l'économe ou la matrone.

(Signé,) JOHN ROLPH,

Faisant les fonctions de surintendant médical.

Asile provincial des lunatiques,
Toronto, 16 août, 1848.

L'ordre est entré sur les minutes du bureau, 24 août, 1848.

ASILE PROVINCIAL DES LUNATIQUES,
25 août, 1848.

L'économe est prié d'informer les gardiens, garde-malades et autres serviteurs, que le surintendant médical défend qu'il soit fait usage de liqueurs enivrantes dans l'institution, et il devra lui faire rapport de temps à autre du nom de ceux qui en feront usage sans permission.

(Signé,) JOHN ROLPH,

Faisant les fonctions de surintendant médical.

ASILE, 6 juillet, 1848.

Au BUREAU DES COMMISSAIRES :

On a besoin de deux bains—l'un pour l'asile, et l'autre pour la succursale.

Le soussigné désire qu'ils soient livrés sous le plus court délai possible, pour le besoin des patients.

(Signé,) GEO. H. PARK.

Ordonné, Que cette demande soit mise à exécution sous les ordres du bureau.

Le 6 juillet dernier, le soussigné a recommandé vingt habillemens convenables pour les patients qui n'avaient pas de vêtemens, et étaient depuis longtems tenus renfermés pour cette raison, de manière à altérer considérablement leur santé.

(Signé,) GEO. H. PARK.

Il a été ordonné que le bureau procurerait les habillemens demandés.

10 août, 1848.

L'économe est prié de prendre des mesures pour permettre à la matrone d'envoyer dans la cour toutes les femmes malades sans exception, pendant un certain temps de la journée, comme elle devra le faire pour les hommes, quand ils seront admis dans l'établissement.

(Signé,) JOHN ROLPH.

ASILE DES LUNATIQUES,
TORONTO, 14 août, 1848.

Le soussigné a l'honneur de recommander aux commissaires de vouloir bien prendre des mesures aujourd'hui pour améliorer la condition des malades qui sont renfermés dans les cellules.

Ces cellules, de neuf pieds de haut, de seize de long, et de onze de large, ne sont aérées que par une ouverture de quatre pouces et demi. Il y a par fois dans quelque-une d'elles jusqu'à quatre femmes, pendant que toute une cellule n'est occupée que par une autre dont les habitudes et la violence ne permettent pas de lui adjoindre d'autre malade. Une pareille incarcération, dans la saison chaude et étouffante où nous sommes, semble répugner aux sentimens d'humanité qu'on reconnaît au public, et nuit à la santé et peut avancer les jours des patients. L'économe actuel, par ses efforts dignes d'éloges et les excellentes améliorations qu'il a faites, a rendu les mansardes assez salubres et confortables; mais là même les cellules ont besoin d'être améliorées, et il conviendrait surtout de remplacer les portes actuelles par d'autres portes en treillage. Le soussigné est prêt à procéder, conjointement avec l'économe, à faire disparaître ce mal, si les commissaires le requièrent, et s'ils veulent bien spécifier le montant qu'ils entendent approprier à cet effet.

(Signé,) JOHN ROLPH.

Appendice
(M.)

30 janvier.

Appendice
(M.)

30 janvier.

L'économe est prié de faire enlever les portes pleines de toutes les cellules, à l'exception de celle de la grande chambre No. 2, et de substituer des portes en treillage aux portes pleines qui sont actuellement dans la salle No. 1. Le gardien et le cuisinier occuperont le cabinet de chirurgie, et mademoiselle Laud, proposée au paiement des personnes qui ont soin des patients, occupera leur chambre quand elle sera confortable. Dans les mansardes, il faudra couper les planches depuis le plafond jusqu'à quelques pouces au-dessus des portes, afin d'ouvrir une communication entre les cellules où la chose sera praticable, et aussi ouvrir tout autour des cellules à la hauteur de quatre pouces, dans la partie correspondante à la plinte de la salle.

(Signé,) JOHN ROLPH.
Par ordre du bureau.

14 août.

15 août.

L'économe est prié de prendre des arrangements pour procurer aux patients de toute l'institution des bains chauds dont la température variera selon les besoins des patients respectivement, excepté dans les cas spéciaux où il en sera ordonné autrement, de manière que chaque malade puisse prendre les bains deux fois par semaine. On n'emploiera plus à l'avenir les patients à charroyer de l'eau de la baie à l'institution.

(Signé,) JOHN ROLPH.

Mis à effet dans l'asile, mais non point dans la succursale.

ASILE, 9 septembre, 1848.

MONSIEUR,—Je trouve, à mon arrivée, Hungerford encore employé comme gardien.

Je vous prie de le suspendre sans délai, et me faire rapport s'il s'est conformé à l'ordre de suspension.

(Signé,) GEO. H. PARK.
A Wm. Ramsay, économe.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
MONTREAL, 14 septembre, 1848.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser, par l'ordre du gouverneur-général, la réception de votre lettre du 8 du courant, par laquelle vous transmettez, pour l'information de son excellence, copies de certaines minutes des procédés du bureau des commissaires de l'asile temporaire des lunatiques fondé à Toronto, et de vous informer que son excellence donnera toute son attention à cette affaire, aussitôt qu'elle aura reçu les explications que vous vous proposez de lui communiquer à ce sujet.

J'ai, etc.,
(Signé,) R. B. SULLIVAN.

TORONTO, 8 septembre, 1848.

MONSIEUR,—Je présume que je dois me rendre à votre désir relativement au témoignage que j'ai rendu devant les commissaires de l'asile des lunatiques, au sujet des malheureuses divisions qui continuent d'en troubler l'harmonie.

J'ai dit au bureau que j'avais déjà exprimé mon opinion dans des communications précédentes, sur l'affaire de Hungerford;—que j'avais cru devoir ap-

paier immédiatement les troubles qui existaient;—qu'après enquête, j'avais considéré que l'économe ne méritait pas l'imputation qu'on avait portée contre lui, qu'elle était fautive et que rien ne la justifiait;—qu'on lui avait prêté £1 5s. vu la maladie dont sa famille était affligée; que j'approuvais entièrement sa conduite envers les serviteurs et les lunatiques;—qu'il m'avait proposé de recommander que Jane Hamilton continuât d'être payée pendant sa maladie, et qu'il lui fût permis d'aller chez elle, si elle le désirait, jusqu'à ce qu'elle eût recouvré la santé. Que les jalousies dont parlait Hungerford, provenaient de ce qu'on avait essayé, sans prudence comme sans succès, à établir un nouveau système, avec des serviteurs qui avaient été gâtés par un mauvais. Que l'économe actuel leur avait donné avec raison une heure seulement pour chaque repas, et avait défendu aux cuisiniers, servantes et blanchisseuses d'entrer dans l'institution ou en sortir sans permission, et avait aboli l'usage de leur donner de l'argent d'avance;—qu'il avait ordonné aux gardiens de ne plus loger ailleurs que dans l'institution, parce qu'ils se servaient du bois de chauffage qui appartenait à l'institution, bien qu'ils prétendissent payer celui qu'ils avaient coutume d'avoir de Cronyn;—qu'il avait refusé de se rendre responsable envers tous commerçants pour fleur, épicerie, bois ou autres objets;—qu'il avait ordonné de ne plus donner de bière à Hungerford et Craigie, attendu qu'ils ne pensionnaient pas dans l'institution et recevaient un plein salaire;—et qu'il avait exigé que les serviteurs fissent leur devoir avec activité et fidélité, et se comportassent poliment et respectueusement envers leurs supérieurs immédiats, ainsi qu'envers les lunatiques; et que dans tout ce qu'il avait fait et ordonné sur ces divers objets, ses vues concordaient entièrement avec les miennes;—que les serviteurs qui en voulaient à leurs supérieurs immédiats, à cause de leur fidélité, doivent être renvoyés sans hésitation, et que Hungerford n'était pas un gardien convenable, suivant moi;—qu'un gardien devait avoir des manières polies, un caractère doux et sociable, et ne faire usage que d'expressions convenables;—que si tout cela était affaire de goût, ainsi que l'avait intimé le bureau, le surintendant médical avait droit de s'attendre que ce serait son goût qui prévaudrait;—qu'il était difficile de trouver de bons gardiens, et qu'il fallait beaucoup de jugement pour les bien choisir;—que je regrettais de ne pouvoir point, sans manquer à mes devoirs envers l'institution, me rendre à la suggestion qu'a faite le bureau de rétablir le gardien dans sa charge après l'avoir admonesté; que quelque indulgent que je puisse être dans un autre lieu, je ne pouvais commettre une faute aussi grave dans un asile de lunatiques, où le bien-être des lunatiques doit l'emporter sur toute autre considération, et que je n'hésitais pas à dire que je l'enverrais pour la lettre qu'il avait écrite, qui, bien qu'elle contint la vérité relativement aux jalousies qui existaient et à l'aversion qu'on portait à l'économe, ne lui rendait cependant pas justice quant à ce qui le concernait personnellement;—que je ne concevais pas qu'il y eût, comme on l'avait dit, de l'inhumanité à le destituer, dans un pays où l'exercice d'une autre industrie pouvait fournir amplement à sa subsistance;—qu'étant pressé par la question, "avais-je d'autres objections à faire valoir contre lui?" je dois dire qu'on pourrait m'accuser d'avoir manqué de sincérité, si j'évitais d'en parler maintenant, pour en parler plus tard: que j'avais d'autres objections, mais qu'en les déclarant, je désirais qu'il fût compris qu'il était beaucoup mieux de le destituer pour la lettre qu'il avait écrite, sans alléguer d'autre motif, plutôt que de le renvoyer avec le plus mauvais caractère possible;—mais que, pour répondre catégoriquement à la question, je rappellerais au bureau qu'on s'est déjà plaint à lui de ce que ce gardien était adonné à l'ivrognerie, bien que je ne puisse préciser l'occasion, (c'était lors de la dernière enquête, ainsi que le témoin me l'a dit depuis);—qu'en passant

Appendice
(M.)

30 janvier.

Appendice
(M.)

30 janvier.

dans la salle, je l'y avais vu fumer;—que l'économe, ainsi que le bureau l'a insinué, est le premier qui m'a dénoncé Hungerford comme le coupable; car en étant à ma première visite, je ne le connaissais pas, me rappelant cependant que je le pensais un journalier employé à la besogne mal-propre de nettoyer les mansardes, et qu'il fumait pour se soustraire à la mauvaise odeur à laquelle il n'était pas accoutumé, et que je n'avais pas le droit de l'en empêcher;—que l'ensemble des circonstances qui accompagnaient cette habitude de fumer et sa manière de travailler, annonçait une si grande indolence que je remarquai de suite qu'il n'avait pas les qualifications nécessaires pour servir convenablement, surtout dans un asile de lunatiques;—que je pensais, comme l'avait insinué le bureau, qu'il n'avait pas l'intention d'être impoli à mon égard, et que loin de croire qu'il eût cette attention, je pensais le contraire, et que les objections que j'avais contre lui n'étaient pas fondées sur des considérations personnelles, mais sur les mauvais effets qu'une semblable conduite et de tels actes peuvent produire sur les lunatiques;—que je n'hésiterais aucunement à renvoyer un gardien qui n'était coupable d'aucune faute, mais qui avait le malheur de ne pas être apte à exercer cette charge; mais alors, comme l'a dit le bureau, tous les serviteurs pourraient être destitués dans l'espace d'un mois, que c'était possible, et que si j'eusse fait mon devoir strictement et absolument, je les aurais tous destitués;—qu'ils avaient, pendant des années, tellement négligé les mansardes surtout, que la mal-propreté qui y régnait et la mauvaise odeur qu'on y respirait, en rendaient le séjour presque inhabitable à des êtres humains, et que les cellules étaient encore dans un pire état; que je ne compterais pas sur l'humanité de gardiens qui, pour s'épargner du trouble, avaient condamné les lunatiques à vivre dans des logemens aussi infectes;—que les gardiens, comme l'avait dit le bureau, pouvaient trouver à redire d'être obligés de tenir la maison proprement, lorsque, dans les autres institutions, cette tâche était donnée à d'autres personnes; mais que c'était à ceux qui avaient laissé accumuler ces ordures pendant des années, à les ôter et enlever; et n'ayant que des fonds très limités, je devais conduire les affaires sur le pied le plus économique. Qu'il y avait une autre instance connue du bureau ou de quelques-uns de ses membres; que l'autre jour, (le sept août,) Hungerford avait reçu ordre d'aller déjeuner à sept heures et demie A. M., et de se rendre jusqu'à *Queen Street*, près de *Blue Bell*, pour chercher un lunatique du nom de Jennings, qui s'était enfui de l'asile, et qu'il revint à onze heures et demie pris de boisson, après quatre heures d'absence. Mais je pensais encore que la meilleure mesure à prendre, était de le destituer pour la lettre qu'il avait écrite, et que je ne pouvais consentir à ce qu'il fût réintégré. Qu'en réponse à l'intimation du bureau, que la destitution de Hungerford placerait le bureau dans la pénible position de discréditer l'homme sur le témoignage duquel le Dr. Telfer et Cronyn avaient été destitués tout dernièrement, je ne pouvais être guidé par d'autre considération que celle du bien-être de l'institution et des personnes qui l'habitent, et que la destitution de cet homme n'affectait pas sa véracité, mais prouvait seulement qu'il n'avait pas les qualifications nécessaires pour être gardien. Le reste de mon témoignage n'avait pas rapport à Hungerford.

Je suis,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) JOHN ROLPH.

Géo. H. Park, écr., M. D.,
Surintendant médical.

ASILE DES LUNATIQUES,

TORONTO, 13 septembre, 1848.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien transmettre à son excellence le gouverneur-

général, les procédés ci-joints, qui ont eu lieu dans l'asile, depuis le 9 du courant.

Il sera facile de voir, par ces documens, qu'il existe entre les commissaires et le surintendant médical un esprit d'antagonisme qui doit nécessairement avoir de mauvais résultats. Le surintendant, mû par un vif désir de promouvoir le bien-être des infortunés lunatiques, ose en conséquence prendre la liberté d'attirer l'attention de son excellence sur une affaire à laquelle il pense que son excellence attachera une grande importance.

Le surintendant a trouvé, en entrant en fonction, l'asile dans un bien pauvre état, comme on pourrait facilement le supposer par ce qui est arrivé avant sa nomination; il n'y avait pas assez d'habillemens d'aucune espèce pour que les lunatiques pussent changer de vêtemens: un grand nombre de patients n'avaient pas d'habits depuis plusieurs mois, étant constamment tenus renfermés dans les cellules, ou, s'ils étaient paisibles, reposant sur le plancher de la salle supérieure, appartement qu'occupaient constamment de soixante à soixante-dix patients dans un état de mal-propreté le plus dégoûtant; et comme ils étaient de la pire espèce de lunatiques, on ne leur permettait pas d'aller dans la cour, ou en plein air. La puanteur de cette salle était à peine supportable, tant on avait laissé accumuler d'ordures dans certaines parties de l'appartement. Les autres salles n'étaient pas tout-à-fait aussi mal-propres, mais il n'y avait pas une seule partie dans tout l'appartement, qui ne fût dans un état de mal-propreté, et qui n'offrit sous d'autres rapports un juste sujet de critique. Il n'y avait pas de bains, et l'on n'avait pas adopté d'autres moyens pour tenir les patients proprement; les cellules et appartemens à coucher étaient tenus fermés et avec mal-propreté; les lits et couchettes étaient couverts de vermine, et on tenait, pendant des jours et des nuits, renfermés ensemble dans des cellules, les patients agités et turbulents; moyen assez facile de se dispenser d'en avoir soin; les gardiens et serviteurs entraient dans l'asile et en sortaient habituellement sans permission; les habillemens et autres articles appartenant à l'institution ne portaient pas de marques au moyen desquelles on pût les distinguer des autres articles de même espèce, ce qui a été cause que l'institution en a très certainement beaucoup perdus. Les repas des lunatiques, si l'on peut les appeler ainsi, étaient mal préparés et nullement confortables, et accompagnés de beaucoup de gaspillage; il se dépensait une grande quantité de spiritueux pour l'usage et avantage, disait-on, des patients, mais dont ils ne recevaient réellement qu'une bien faible partie.

Son excellence observera que l'antagonisme a originé d'un désir du surintendant d'obtenir le renvoi de gardiens et de serviteurs qui ne convenaient pas, et que pourtant l'on garde on ne sait pourquoi. Avec de tels serviteurs et de tels gardiens, le surintendant n'a aucun moyen d'assurer aux infortunés lunatiques l'attention requise, non plus que l'exécution de ses ordres pour leur bien-être; et comme la peur d'être renvoyés est le plus puissant moyen pour les gouverner, il est nécessaire que le surintendant soit revêtu de ce pouvoir pour garantir l'accomplissement des devoirs dont ils sont chargés. Comme dans le cas actuel, (et il y en a aussi d'autres pendans, qui ne sont pas inclus dans ce rapport,) sitôt qu'une accusation doit être faite contre quelques-uns d'entre eux, de suite ils vont trouver leur commissaire favori pour l'engager à prendre leur intérêt contre le surintendant, l'intendant ou la matrone, suivant le cas, et bientôt on découvre en eux un air de défi, qui est loin d'être satisfaisant. Quand le bureau vient ensuite à s'assembler, on dit au gardien ou au serviteur, suivant le cas, de ne plus en agir ainsi, et ils retournent à leurs fonctions, ne faisant aucun cas du surintendant, de l'intendant ou de la matrone. Actuellement ils ont reçu ordre des commissaires de n'obéir

Appendice
(M.)

30 janvier.

Appendice
(M.)

30 janvier.

au surintendant médical qu'en ce qui peut avoir rapport aux patients. Les infortunés pensionnaires de l'institution semblent être sacrifiés à un patronage mesquin pour des gardiens et des serviteurs, lequel est exercé rigoureusement par les commissaires, pendant que le surintendant en entrant en fonction pensait (et il le pense encore) que c'était l'ardent désir de son excellence que le confort et le bien-être des lunatiques fussent la chose à laquelle on devait avant tout s'attacher.

Les commissaires, dans les rapports de leurs assemblées, font profession d'un grand désir de rencontrer les vœux du surintendant, et de coopérer cordialement avec lui, mais son excellence comprendra bien qu'il y a loin de cette profession à la pratique.

Il y a quelques années, on renvoyait un serviteur pour avoir manqué de respect à un jeune homme, gardien en chef de la succursale de l'asile; mais à présent on garde Hungerford et plusieurs autres, nonobstant les accusations contre eux de conduite inconvenante envers le surintendant, l'intendant et la matrone, et d'ivrognerie, sans une qualité pour racheter cela. Tout ceci devient plus évident par les procédés d'hier. Il y avait besoin d'un cuisinier et d'un gardien *extra* pour le confort et la sécurité des patients, le surintendant les employa temporairement, sujets à l'approbation du bureau.

En référant à leurs registres, on voit qu'on leur a donné l'ordre de s'en aller immédiatement, sans aucune autre cause apparente que celle qu'ils étaient recommandés par le surintendant. Le cuisinier devait en remplacer un qui venait de partir, et il en faut absolument un. Le gardien dont il est ici parlé est John O'Neil, recommandé par l'Hon. C. Widmer, M. D., dont la recommandation se trouve ci-jointe. L'institution se trouve encombrée, et on a besoin d'un surcroît de gardiens capables et fidèles. Le surintendant désire avoir assez de gardiens pour établir une garde de nuit suffisante pour la sûreté des patients, ce qu'on ne semble pas vouloir permettre, quoiqu'on ait actuellement sous les yeux des spectacles effrayans qui en font voir pleinement la nécessité. Deux fois des patients se sont attaqués pendant la nuit, se sont battus et mordus d'une manière grave, sans que personne fût là pour les en empêcher.

Les affaires financières de l'institution ont été jusqu'à ce jour conduites sans soin, tellement qu'il est impossible d'établir le chiffre de ses dettes.

L'institution aujourd'hui est dans une condition bien différente: les patients sont tous vêtus, et tous les jours ils sortent dans la cour, quand le temps le permet. Ceux qu'on tenait confinés dans les cellules, sortent maintenant sans danger en plein air avec les autres, dès qu'ils sont accompagnés de gardiens raisonnablement soigneux. Ceux qui demeuraient dans les mansardes, nus, presque sans secours, ayant les jambes enflées, un appétit dérangé, une sanguification imparfaite, et un affaiblissement général des pouvoirs constitutionnels, ont repris bientôt plus de vigueur quand on les eut vêtus proprement et conduits dans la cour, tellement que les enflures et la paleur ont disparu, et tous ont repris une apparence plus saine.

Le surintendant a fait nettoyer toute l'institution afin que les visiteurs ne fussent pas choqués de l'atmosphère des divers appartemens. Ceci ajoute beaucoup au confort et à la santé des pensionnaires; tous ces changemens ont nécessairement augmenté le travail à un degré considérable, et, sans aucun doute, ont causé quelque mécontentement chez les gardiens et serviteurs, qui se sont trouvés dans l'obligation d'aider à ces opérations nécessaires.

Le surintendant désire que l'attention de son excellence soit bientôt appelée sur ce sujet, dans l'humble espérance qu'il y apportera un remède prompt et efficace.

J'ai, etc.,

(Signé,) GEO. H. PARK.

A l'Hon. R. B. Sullivan,
Secrétaire Provincial.

ASILE, 10 septembre, 1848.

Au bureau des commissaires,

MESSIEURS,—J'ai donné ordre, samedi dernier, à l'intendant de suspendre sans délai le gardien Hungerford. Dans mes visites d'hier et d'aujourd'hui, je vois qu'il n'a pas obéi à cet ordre. Sans entrer pour le moment dans les causes qui ont rendu cet acte nécessaire, je dois dire que, tandis que d'un côté je ne mettrai jamais en question le devoir évident de l'intendant d'obéir à vos ordres, sans prendre sur lui de les examiner, de même de l'autre côté, se trouvant par vos réglemens strictement subordonné à l'autorité du surintendant médical, je ne saurais laisser passer sous silence ce manque à son devoir d'obéir aux miens avec la même soumission; et ayant agi de la sorte en cette occasion, je ne saurais avoir désormais aucune confiance en sa conduite future sous mon autorité; j'ai donc à vous demander de me pourvoir d'un autre intendant qui veuille coopérer avec moi, sans me mettre dans la nécessité d'avoir recours à d'autres moyens pour me procurer les secours nécessaires pour la conduite des fous.

Je suis, etc.,

(Signé,) GEO. H. PARK.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE,
11 septembre, 1848.

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

LE RÉV. H. J. GRASSET,
LE RÉV. J. ROAF, président,
M. EWART,
M. EASTWOOD,
M. O'BEIRNE,
DR. BEAUMONT.

Résolu 1. Que le comité nommé pour examiner quelques comptes soit requis de faire son rapport avant de les payer.

2. Que M. Ewart soit autorisé à assurer les bâties et l'ameublement de la succursale pour neuf mois.

Reçu un ordre donné par le surintendant médical à l'intendant, (daté du 9 du courant,) lui enjoignant de suspendre de nouveau immédiatement le gardien Hungerford.

Reçue aussi la lettre suivante du surintendant médical.

" ASILE, 10 septembre, 1848.

" Au bureau des commissaires,

MESSIEURS,—J'ai donné ordre, samedi dernier, à l'intendant de suspendre sans délai le gardien Hungerford. Dans mes visites d'hier et d'aujourd'hui, je vois qu'il n'a pas obéi à cet ordre. Sans entrer pour le moment dans les causes qui ont rendu cet acte nécessaire, je dois dire que, tandis que d'un côté je ne mettrai jamais en question le devoir évident de l'intendant d'obéir à vos ordres, sans prendre sur lui, de les exam-

Appendice
(M.)

30 janvier.

Appendice
(M.)

30 janvier.

miner, de même de l'autre côté, se trouvant par vos réglemens strictement subordonné à l'autorité du surintendant médical, je ne saurais laisser passer sous silence ce manque à son devoir d'obéir aux miens avec la même soumission, et ayant agi de la sorte en cette occasion, je ne saurais avoir désormais aucune confiance en sa conduite future sous mon autorité; j'ai donc à vous demander de me pourvoir d'un autre intendant qui veuille coopérer avec moi, sans me mettre dans la nécessité d'avoir recours à d'autres moyens pour me procurer les secours nécessaires pour la conduite des fous.

"Je suis, etc.,

(Signé,) GEO. H. PARK."

3. Résolu unanimement, Qu'au sujet de la lettre ci-haut, le bureau considère que l'intendant est obligé d'obéir aux ordres clairs et précis de ce bureau, et qu'en conséquence il l'approuve d'avoir remis Hungerford en fonction au retour du surintendant médical, et de ne l'avoir pas ensuite suspendu. Que nous serions heureux de rencontrer les vœux du surintendant médical par tout moyen praticable, mais que nous ne saurions, comme il le demande, le pourvoir d'un intendant qui n'obéirait pas aux ordres de ce bureau.

Que le président fasse tenir une copie de la résolution précédente au Dr. Park, comme réponse à sa lettre.

(Signé,) J. R.

Copie, tel qu'entrée au livre de visite, visite du soir.—N'ayant pu réussir à faire exécuter un ordre donné à l'intendant au sujet de Hungerford, j'ai procédé à le mettre moi-même à exécution, en le faisant mander à la salle, en faisant ouvrir les portes, et lui ordonnant de sortir,—ce qu'il a fait.

Après dix minutes d'absence, Hungerford est revenu à la salle de l'institution en disant que M. O'Beirne lui avait dit de revenir, et de ne pas sortir de nouveau; j'enjoignis alors aux gardiens Parr, Whiteside et Jackson de le mettre dehors,—ce qu'ils ont fait.

(Signé,) J. H. PARK.

TORONTO, 7 septembre, 1848.

John O'Neil a été employé dans l'hôpital ici, et il s'est conduit de manière à me satisfaire pleinement. Je puis le recommander comme une personne en qui on peut reposer de la confiance, comme étant assidu, sobre, diligent et intelligent auprès des malades.

(Signé,) C. WIDMER, M. D.

ASILE, 12 septembre, 1848.

Assemblée spéciale convoquée par les commissaires de semaine.

PRÉSENTS:

Le Rév. H. J. GRASSETT,
J. ROAF, président,
M. EWART,
M. O'BEIRNE,
M. EASTWOOD,
M. CAUTRA,
Dr. BEAUMONT.

M. O'Beirne fait rapport de l'expulsion forcée du vieux gardien Hungerford, par les ordres du surintendant médical. L'intendant explique le procédé qui a eu lieu par rapport à l'expulsion ci-haut.

Appendice
(M.)

30 janvier.

Ordonné.—Que le gardien et le cuisinier temporaire introduits à l'institution depuis quelques heures, par le surintendant médical, en contravention aux vues du bureau, soient maintenant informés qu'ils n'ont pas été régulièrement mis en emploi, et qu'ils aient à se retirer immédiatement.

Ordonné.—Que les gardiens soient appelés et informés qu'ils doivent obéir aux ordres du surintendant médical en tout ce qui a rapport aux patients, et qu'ils doivent le traiter avec le plus grand respect, mais qu'en toute autre chose ils ne doivent obéir qu'au bureau, dont ils recevront les ordres par l'intendant et par les commissaires visitans.

Ajourné à jeudi matin à 10 heures.

(Signé,) J. R.

ASILE PROVINCIAL DES LUNATIQUES,

TORONTO, 15 septembre, 1848.

Au bureau des commissaires,

MESSIEURS.—Le 9 du courant, j'ai cru de mon devoir de délivrer les lunatiques et de me délivrer moi-même de Hungerford, comme gardien, et j'ai ordonné à l'intendant de le suspendre. Il refusa de le faire; j'ai ensuite mis moi-même à exécution mon propre ordre lundi, en ordonnant à Hungerford de s'en aller, ce qu'il fit. Il revint peu de temps après avec des instructions, qu'il disait tenir du commissaire O'Beirne, lui donnant pouvoir de garder sa place dans l'institution nonobstant mes ordres. J'ai fait face à cette réinstallation et à cette position contumace, en enjoignant aux gardiens de le mettre dehors, ordre qu'ils ont exécuté. Dans une nouvelle série d'actes compulsatoires contre moi, vous avez mandé les gardiens, et vous leur avez enjoint "d'obéir au surintendant médical en tout ce qui a rapport aux patients, mais que, pour toute autre chose, ils ne devaient obéir qu'au bureau seulement," justifiant ainsi mes serviteurs de me refuser un verre d'eau, si je le leur demandais, et les autorisant à passer leur jugement sur mes ordres pour savoir s'ils affectent les patients d'une manière immédiate ou éloignée.

J'ai répondu à cette nouvelle indignité à mon égard et à l'égard de la place que j'ai l'honneur d'occuper par son excellence, en lui permettant de rester dans la maison comme votre serviteur, mais non comme le mien. Et comme vous avez permis aux gardiens de m'obéir en tout ce qui a rapport aux patients, j'ai ordonné à l'intendant de ne permettre à Hungerford d'exécuter aucun de mes ordres, ni d'avoir aucun commerce, soit directement soit indirectement, avec les lunatiques, ni dans la maison ni dans la cour.

L'intendant au lieu de m'obéir, quoique par vos propres réglemens, "il soit strictement subordonné à mon contrôle," s'est adressé à vous pour avoir des instructions à l'égard de son devoir, et il m'a informé que vous l'aviez référé à votre résolution, qui l'autorisait à continuer Hungerford comme gardien, en face de mon désaveu et de mon autorité.

Dans ma note du 10 du courant, je vous demandais un intendant avec qui je pusse coopérer, et vous avez répondu à cela par votre résolution du 11 du courant, mais comme votre ordre à l'intendant, dans la résolution du 29 août, n'avait rapport qu'au rétablissement de Hungerford dans ses fonctions, sans inclure aucune défense de le suspendre de nouveau dans la suite par mes ordres, cet officier ne pouvait en déduire, comme vous le prétendez, l'autorité de se refuser à obéir à un autre ordre, dont il ne lui appartenait pas de conjecturer ou de juger le fondement, ainsi vous avez dévié de ces règles d'exactitude, que moi-même et que les serviteurs nous avons droit d'attendre de vous.

Appendice
(M.)

30 janvier.

en pareille matière, en alléguant dans votre réponse à ma lettre que l'intendant était appuyé dans son refus par votre résolution du 29 août, et que je demandais un intendant qui désobéirait à vos ordres, absolument de la même manière que vous lui avez donné instruction de désobéir aux miens.

Je rappelle ces faits à votre mémoire, pour vous faire voir que j'occupe la position de surintendant médical parmi des lunatiques, dont quelques-uns sont de la pire espèce, entouré de gardiens et d'un intendant qui, au lieu d'être "strictement sous mon contrôle," ont de vous licence d'exercer leur propre discrétion au sujet de leur obéissance. Quand j'ai été nommé, j'ai pensé qu'ils étaient aussi mes serviteurs, tout en étant les vôtres. Vous pouvez avoir le droit de confirmer les nominations, mais du moment que vous les mettez dans la place de gardiens, et que dans vos réglemens vous les assujétissez à mes ordres, vous n'avez aucun pouvoir de contrôler mes procédés avec eux dans mes devoirs officiels, sans aller au-delà des pouvoirs de votre commission, sans empiéter sur la sphère la plus importante qui me soit assignée, et sans blesser la haute autorité sous laquelle nous agissons tous.

Sous ces circonstances extraordinaires, j'ai suspendu l'intendant dans tous ses rapports avec moi; ainsi il ne peut plus recevoir mes ordres pour les mettre à exécution, ni me servir auprès des patients ou dans les salles; et en autant qu'ils ont des rapports avec moi, je suspendrai tous les gardiens qui, après leur nomination légale comme gardiens, ne voudront pas m'obéir sans conditions, jusqu'à ce qu'ils soient démis.

Si, en mettant à effet cette mesure de rigueur, pour ma défense et celle des lunatiques, je me trouvais à avoir besoin d'aide pour la conduite des pensionnaires, j'aurai immédiatement recours à la magistrature et à la police, jusqu'à ce que l'auguste représentant de sa majesté ait pu retirer l'institution de l'état d'anarchie, où elle se trouve maintenant.

J'ai, etc.,
(Signé,) GEO. H. PARK.

Extrait des résolutions sur les registres du bureau, datées du 29 août, 1848.

PRÉSENTS :

LE RÉV. H. J. GRASSETT,
M. O'BEIRNE,
M. CAUTHRA,
Dr. BEAUMONT,
LE RÉV. J. ROAF, à la chaire.

"Que puisque le surintendant médical temporaire a une telle répugnance pour Hungerford, pour objecter encore à ce qu'il soit employé, sa suspension soit continuée jusqu'au retour du médecin régulier de l'établissement."

OBSERVATIONS.

Le surintendant remarque sur ce qui précède, qu'il entend que la suspension doit continuer jusqu'à son retour, présumant que la chose doit demeurer ainsi en vue d'accommodement mutuel.

Mais il est informé par l'intendant, que le président l'avait mandé, et lui avait dit que, d'après cette résolution, la réintégration devait avoir lieu sitôt après le retour du Dr. Park.

Avant que j'eusse atteint l'asile, le surintendant médical temporaire, ayant appris mon arrivée, laissa les lunatiques, et enregistra son départ sur le livre peu de temps après.

Hungerford fut rétabli, et je le trouvai en fonction, (quoique j'eusse déjà communiqué au bureau les

objections que j'avais à son rétablissement,) voulant ainsi m'assujétir à une soumission forcée, dont on avait exempté le surintendant médical temporaire.

(Signé,) GEO. H. PARK.

12 septembre, 1848.

Assemblée spéciale convoquée par les commissaires de semaine.

PRÉSENTS :

Le Rév. H. J. GRASSETT,
J. ROAF, président,
M. EWART,
M. O'BEIRNE,
M. EASTWOOD,
M. CAUTHRA,
Dr. BEAUMONT.

Ordonné,—Que le gardien et le cuisinier temporaire introduits à l'institution depuis quelques heures par le surintendant médical, en contravention aux vues du bureau, soient maintenant informés qu'ils n'ont pas été régulièrement mis en emploi, et qu'ils aient à se retirer immédiatement.

Ordonné,—Que les gardiens soient appelés et informés, qu'ils doivent obéir aux ordres du surintendant médical, en tout ce qui a rapport aux patients, et qu'ils doivent les traiter avec le plus grand respect, mais qu'en toute autre chose, ils ne doivent obéir qu'au bureau, dont ils recevront les ordres par l'intendant et par les commissaires visitans.

MONTRÉAL, 21 septembre, 1848.

MONSIEUR,—Conjointement avec le Rév. H. J. Grasset, j'ai l'honneur de vous soumettre les documens ci-inclus, venant du bureau des commissaires de l'asile temporaire des lunatiques à Toronto, et de vous prier de les soumettre à son excellence le gouverneur-général, sitôt que vous pourrez convenablement le faire.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) JOHN ROAF.

L'Hon. James Leslie,
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

Les soussignés, députés par les commissaires de l'asile temporaire des lunatiques à Toronto, et ayant eu la faveur de parcourir les documens transmis au gouvernement provincial par le surintendant médical de cette institution, des dates respectives des 8 et 13 septembre, 1848, demandent la permission de faire les observations suivantes sur ces documens :—

Les représentations faites au sujet du traitement des patients ne regardent en rien les commissaires; car ils laissent entièrement ce devoir à l'officier médical, se contentant de lui fournir de temps en temps l'assistance qu'il juge nécessaire. Mais en justice pour le surintendant son prédécesseur, nous devons exprimer notre pleine conviction, qu'en substance, et dans presque toutes leurs particularités, ces représentations sont sans fondement.

Il est de justice d'admettre, de suite et entièrement que le Dr. Park a fait des améliorations dans l'habillement d'une certaine classe de patients, et sous le rapport de la propreté et de la circulation de l'air dans les salles; mais il est pareillement juste de dire que, pendant que les Drs. Rees et Telfer avaient la charge de l'institution, il n'y a eu ni manque d'habillemens,

Appendice
(M.)

30 janvier.

Appendice

(M.)

30 janvier.

ni manque de propriété marqué, ni cruauté. Les commissaires visitent à tour de rôle toutes les semaines l'institution. Elle peut être en tout temps inspectée par les amis des patients, comme par toute autre personne qui le demande, soit par un sentiment d'humanité soit par tout autre sentiment, et les grands jurés en ont plusieurs fois fait mention dans leurs représentations; quoique toujours il ait été fait quelques recommandations, il n'est pas à la connaissance des sous-signés que jamais il ait été fait mention des abominations dont parle le Dr. Park.

Quant au manque de marque sur les effets appartenant à l'institution, on peut dire qu'il est tenu un inventaire de toutes ces choses, et il ne paraît pas qu'il y ait jamais eu de perte par péculat.

La mise en emploi et le renvoi des serviteurs sont les matières en contestation entre le bureau et le surintendant. La marche suivie à ce sujet est celle que prescrit l'acte de la législature, qui fixe la constitution de l'asile permanent, marche que son excellence a approuvée par sa décision au sujet du Dr. Rees; c'est celle qui est dictée par les règles et les réglemens de l'institution, et qui a été suivie depuis plusieurs années. Personne n'est engagée comme gardien ou comme infirmière sans l'approbation du surintendant médical, et jamais personne que cet officier ne croirait pas propre à ces fonctions ne serait gardée. Il n'y a pas le moindre fondement à soupçonner que le bureau attachait aucune importance au patronage qu'il exerce, et c'est à peine s'il s'est rencontré un cas où le serviteur qu'on mettait en emploi était connu de quelques-uns des commissaires. Dans le cas du gardien Hungerford, le bureau l'aurait renvoyé suivant la recommandation du surintendant médical, s'il y eût eu la moindre allégation qu'il ne remplissait pas bien son devoir, mais vu que le surintendant médical temporaire refusait de faire une semblable allégation, le bureau a cru devoir considérer la suspension temporaire, terminée par une réprimande et par une apologie, comme une punition suffisante et capable d'assurer toute chose utile qui pouvait en ressortir. Aucun mépris n'était jeté par là sur le surintendant médical, quoiqu'il fût sorti de sa sphère en s'emparant du sujet.

Son but était de détruire l'autorité du bureau, quand un nouveau renvoi de sa part suivait immédiatement la décision donnée par eux, et il a voulu s'arroger entièrement le pouvoir de renvoyer les serviteurs, non pour pouvoir renvoyer ceux qui ne convenaient pas, mais pour avoir le pouvoir de résister aux décisions du bureau.

Les sous-signés contredisent formellement l'assertion que les affaires financières de l'institution sont tenues sans soin, et que son passif ne saurait être établi: les comptes sont tenus régulièrement dans des livres pour cet objet, et, tous les quartiers, ils sont balancés et rendus, et, dans tous les temps, ils peuvent être soumis dignement à son excellence le gouverneur-général.

Le rejet d'O'Neil, dont le Dr. Park fait tant de bruit, était fondé sur deux considérations, d'abord parce qu'il était amené pour prendre la place de Hungerford que le bureau n'avait pas renvoyé, et ensuite parce qu'on le disait avoir été renvoyé de l'hôpital-général pour avoir aidé à enlever un cadavre, et avoir mis à sa place, dans le cercueil, un morceau de bois.

Les sous-signés ne croient pas devoir suivre plus loin le Dr. Park dans les longs détails qu'il a fournis, et ils concluent en donnant leur opinion que le bureau des commissaires sera unanime à considérer que le docteur, dans les documens qu'il a envoyés au gouvernement, a ajouté le mensonge et la perfidie à la présomption, à l'insulte et aux erreurs qui leur avaient déjà été un sujet de chagrin.

(Signé,)

H. J. GRASETT,
JOHN ROAF.

Montréal, 1er septembre, 1848.

LUNDI, 18 septembre, 1848.

A une assemblée spéciale des commissaires de l'asile temporaire des lunatiques, convoquée ce jour pour prendre en considération les affaires de l'asile, en conséquence de l'anagisme qui s'est élevé entre le surintendant médical et le bureau:

PRÉSENS :

Le Rév. M. GRASETT,
Le Rév. M. ROAF,
Le Rév. M. HAY,
Dr. BEAUMONT,
Dr. GWYNNE,
MM. EWART,
" O'BEIRNE,
" CAUTHRA,
" EASTWOOD, et
" JARVIS.

M. Jarvis a été appelé à la chaire.

Il a été résolu, Qu'il soit préparé un rapport des procédés de l'institution, depuis la nomination du surintendant médical actuel, pour être transmis au gouvernement.

Ajourné à 7 heures, P. M.

Les commissaires se sont assemblés.

PRÉSENS :

Les mêmes commissaires à l'exception de M. Ewart.

Résolu unanimement, Que le rapport, qui vient d'être préparé soit adopté, ce rapport étant appuyé par les documens mis devant le bureau, et qu'il soit transmis au gouvernement.

2. *Résolu unanimement*, Qu'il est évident par le dit rapport, que le surintendant médical est déterminé d'agir en opposition aux ordres du bureau.

Résolu unanimement, Qu'en amenant ce sujet à la considération du gouvernement, le bureau désire exposer, comme la racine du mal, la circonstance de l'existence de deux pouvoirs, indépendans l'un de l'autre, mal qu'on a évité dans l'acte de la législature, en vertu duquel devra être organisée l'institution permanente, mais qui cependant, si on le laisse subsister dans l'asile temporaire, aura l'effet de diminuer beaucoup son utilité.

Résolu unanimement, Que ce bureau est d'opinion que, dans l'état actuel de l'institution, il ne saurait donner son consentement aux pouvoirs assumés par le surintendant médical. C'est pourquoi le bureau soumet toute la chose à la considération du gouvernement, afin que le bureau ou le surintendant médical puissent être soutenus dans la position qu'ils ont prise respectivement, d'après ce qu'il plaira au gouvernement en décider.

Résolu unanimement, Que le Rév. M. Roaf et le Rév. M. Grasett soient priés de se rendre au siège du gouvernement, avec le rapport et les documens, et de les soumettre au gouvernement, avec les explications qui pourront être nécessaires.

(Signé,)

W. B. JARVIS,

Président.

Les commissaires ont été informés de la nomination du Dr. George H. Park, à la charge de surintendant médical, par une lettre de M. le Secrétaire Sullivan, datée du 13 juin, 1848; mais n'ayant point vu la commission qui lui conférerait cet emploi, ils n'ont

Appendice

(M.)

30 janvier.

Appendice
(M.)

30 janvier.

jamais été à portée d'en connaître les stipulations particulières, et ils n'ont aucune raison de croire qu'elle conférerait au surintendant médical actuel une autorité différente de celle qu'avaient eue ses prédécesseurs.

Peu de temps après être entré en fonction, ce monsieur se montra disposé à intervenir dans les affaires générales de l'institution, qui jusqu'alors avaient été conduites par les commissaires. Par exemple, il donna des ordres au sujet de la diète des serviteurs, pour ceux du département domestique comme pour ceux des salles, défendant l'usage de la bière, même en petite quantité, chose qui leur avait toujours été permise. Il fit aussi des arrangements avec un marchand, pour fournir une quantité considérable de couvertes—non seulement assumant en cela un devoir qui appartient au bureau, mais enfreignant les arrangements par lesquels tous les articles, qui requièrent une grande dépense, sont ouverts à la compétition et achetés par contrats. Ensuite il insista sur le droit d'assister aux assemblées du bureau, nonobstant les règles et règlements qui prescrivent qu'il y assistera, quand il en sera requis.

Les commissaires étaient encore prêts à se rendre à ses désirs, autant qu'il serait jugé praticable, comme le prouve le fait, que sur sa représentation, ils consentirent à renvoyer une cuisinière, qui avait demeuré plusieurs années dans l'établissement, pour employer un cuisinier à sa place, avec des gages doubles de ceux qui avaient été payés jusqu'alors. Les affaires marchaient, quand le 10 d'août, le gardien Hungerford adressa au Rév. J. Roaf, une lettre dont voici la teneur :—

MONSIEUR,—Jane Hamilton, infirmière à la bâtisse du parlement, est bien malade; l'intendant et la matrone ont l'intention de la faire renvoyer à cause de sa mauvaise santé. Tous les anciens gardiens, les infirmières, etc., semblent être préjugés contre elle. Elle réclame maintenant la protection des commissaires, et la vôtre en particulier.

Je demeure, etc.,

J. B. HUNGERFORD.

Cette lettre fut mise entre les mains de l'intendant qui la montra au surintendant médical temporaire qui, pour cette cause, suspendit Hungerford, et recommanda le renvoi de l'infirmière Jane Hamilton. Ci-suivent copies des procédés du docteur par écrit :—

**ASILE PROVINCIAL DES LUNATIQUES,
TORONTO, 11 août, 1848.**

En visitant l'asile ce matin, j'ai trouvé l'harmonie qui y régnait d'ordinaire considérablement troublée, en conséquence d'une lettre adressée par le gardien Hungerford au Rév. John Roaf, en sa qualité de commissaire, exposant, "que Jane Hamilton, la garde-malade dans les bâtisses du parlement, est gravement indisposée—que l'économé et la matrone de l'institution ont intention de la faire renvoyer à raison de sa mauvaise santé—que tous les anciens gardiens, garde-malades, etc., paraissent être très préjugés contre elle, et qu'elle réclame maintenant la protection des commissaires, et du Rév. John Roaf en particulier." Dans les autres visites que j'ai faites dans le cours de l'après-midi et de la soirée, j'ai trouvé que les circonstances n'avaient pas permis de prendre aucune mesure à ce sujet. Le Rév. John Roaf a donné la lettre à l'économé pour qu'il prît sur cette affaire les mesures qu'il lui plairait. Elle m'a été soumise en ma qualité de surintendant médical *pro tem.*

Je suis décidément d'avis qu'on ne peut garder convenablement ou sans danger dans l'asile aucun servi-

Appendice
(M.)

30 janvier.

teur qui a résisté à l'autorité d'un des principaux officiers de l'institution, et s'est fait l'instrument par lequel ont été communiquées des jalousies qu'on prétend avoir régnées de serviteur à serviteur dans une succursale de l'établissement. Si les anciens gardiens et garde-malades entretiennent les mêmes sentiments, je conçois qu'il est pareillement nécessaire de les renvoyer pour le bon gouvernement et la prospérité de l'institution. Il convient, sans aucun doute, que tous les serviteurs possèdent la confiance de leurs supérieurs immédiats auxquels ils ont à obéir et dont ils reçoivent des instructions d'une heure à l'autre, et qu'ils doivent laisser le service du moment que, de leur propre aveu, ils n'ont pas de confiance dans les personnes dont ils ont à suivre les instructions et exécuter les ordres. Les documents que j'ai devant moi, font voir que ces malheureuses divisions ne sont pas fondées, et que Hungerford ne possède pas comme gardien de qualifications de nature à le justifier de la mauvaise conduite dont il s'est rendu si gratuitement coupable. En l'absence d'une autre autorité qui pût agir dans le cours de la journée, j'ai cru devoir recommander de suite à l'économé de cesser, et cesser moi-même de requérir plus longtems ses services. J'ai en conséquence prié l'économé de le suspendre de ses fonctions,—de soumettre l'affaire aux commissaires à leur prochaine assemblée,—et de remplir la vacance temporairement. Jane Hamilton étant encore malade et temporairement dispensée de l'exercice de sa charge, il n'y a aucune nécessité de considérer immédiatement la part qu'elle paraît avoir prise dans cette affaire. Mais j'ai prié l'économé de ne plus l'employer jusqu'à nouvel ordre.

(Signé,) **JOHN ROLPH.**
Surintendant médical *pro tem.*

**ASILE DES LUNATIQUES,
TORONTO, 14 août, 1848:**

D'après les circonstances du cas ci-haut mentionné, d'après le rapport de la matrone, qu'elle manque du sentiment des convenances dans ses manières, et d'après la conviction qu'après ce qui s'est passé, il ne pourrait que résulter du mal de la continuer dans ses fonctions, je recommande qu'elle soit renvoyée.

(Signé,) **JOHN ROLPH.**

Le cas de Hungerford a été examiné par le bureau le 17 août, et il a été convoquée, une assemblée spéciale pour en venir à une décision à ce sujet pour le 22 août, à laquelle assemblée spéciale le Dr. Roaf référa au document mentionné plus haut, comme contenant ses raisons pour demander le renvoi de Hungerford et de Hamilton.

Cette assemblée s'ajourna au 24 août, sans en venir à une décision; alors la chose fut réglée par la décision, suivante :—"Le bureau étant unanimement d'opinion que la faute du gardien Hungerford n'est pas de nature à exiger qu'il soit renvoyé, l'a réprimandé au sujet des expressions contenues dans une lettre qu'il avait adressée au Rév. M. Roaf, et l'a réintégré, en par lui retirant la dite lettre, et exprimant son regret pour toute expression, dans la dite lettre, de nature à blesser l'intendant et la matrone." En opposition à cette décision, le docteur suspendit de nouveau immédiatement Hungerford par l'ordre suivant :—

**ASILE PROVINCIAL DES LUNATIQUES,
TORONTO, 25 août, 1848.**

J'ordonne à l'intendant de suspendre de suite le gardien Hungerford, et de me faire rapport de l'exécution de cet ordre.

(Signé,) **JOHN ROLPH.**
Agissant comme Surintendant Médical.

Appendice
(M.)

30 janvier.

Une assemblée spéciale du bureau fut convoquée pour le 29 août, pour prendre en considération cette nouvelle suspension, et le docteur fit le *memorandum* suivant :

ASILE PROVINCIAL DES LUNATIQUES,
TORONTO, 29 août, 1848.

Le soussigné trouva, vendredi dernier, Hungerford rétabli dans sa charge de gardien ; après avoir pris quelques heures pour réfléchir, il a cru de son devoir de renouveler la suspension, quoiqu'il le fit à regret. Craig est encore suspendu, et Jane Hamilton doit reprendre sa place comme infirmière, quand sa santé le lui permettra ; le surintendant médical a une objection prononcée à la réintégration de l'une ou de l'autre de ces personnes, dans aucune place où sa responsabilité peut se trouver engagée, ainsi que celles des officiers ayant des rapports immédiats avec lui, et en l'exprimant, il ne fait que confirmer l'opinion avancée du Dr. Park. Il espère que le bureau des commissaires n'attribuera pas cet acte de suspension à un manque au respect qui leur est dû, et aux égards pour leur autorité, mais qu'il croira qu'il a été dicté par la conviction de sa nécessité pour la prospérité et la bonne administration intérieure de l'institution. En faisant rapport aux commissaires de cette démarche, il les réfère de nouveau aux témoignages documentaires de leurs registres, et à son propre témoignage, aussi bien qu'aux autres qui furent donnés devant eux à leur réquisition.

Se confiant dans les sentimens désintéressés et dans les vues larges du bureau, il n'éprouve aucune hésitation à faire ce nouvel appel à leur candeur et à leur jugement, et à exprimer de nouveau l'espoir, qu'à peu près dans aucunes circonstances, (et moins encore dans celles qui caractérisent le cas actuel,) on ne forcera le surintendant médical à garder à l'asile des lunatiques des serviteurs contre sa volonté connue.

Le soussigné voit de plus que le bureau a mis de côté sa demande de confirmer la règle contre l'usage des boissons enivrantes dans l'asile, et qu'on en a de nouveau permis l'introduction, sous le prétexte que le Dr. Park ayant permis l'usage de la bière à une partie des serviteurs, le reste devait participer à la faveur.

Le soussigné sent très bien la force irrésistible du raisonnement du bureau, que cet acte injudicieux est propre, comme toute distinction odieuse, à opérer comme un exemple mauvais contre le principe même qu'on avait l'intention d'établir. Il ne saurait remédier à cette difficulté qu'en retournant, comme il l'a fait, à la règle d'abord établie par le Dr. Park, qui l'avait faite applicable à tous, et ne l'adoucit qu'à regret à l'égard de ceux qui ne se trouvaient pas immédiatement engagés à donner des soins aux fous, tels que les cuisiniers et les laveuses.

Pendant deux mois, sans un mot de plainte, on s'est soumis volontiers à l'injonction du surintendant médical, et les vues de ceux sur qui ils sont naturellement fiers de modérer leurs habitudes et d'estimer leurs devoirs, ont presque détruit l'effet de cette soumission. Si le surintendant médical peut s'enfouler, ainsi que les lunatiques, de gardiens et d'infirmières capables et ayant la volonté de remplir leurs devoirs d'humanité et d'abnégation, sans avoir recours au dangereux stimulant des liqueurs enivrantes d'aucune espèce et en aucune quantité, il ne saurait voir de raison fondée de l'empêcher de l'accomplir.

En addition à la prohibition de toute liqueur enivrante, il demande au bureau de sanctionner son exclusion du tabac, qu'on ne devrait pas permettre plus longtemps aux patients et qui par conséquent ne saurait convenablement être permis à ceux qui en ont

Dans ces circonstances, le soussigné demande respectueusement au bureau de considérer ces importants sujets sous leurs divers points de vue, et de donner à la défense toute l'influence de leur haute sanction.

(Signé,)

JOHN ROLPH.

Le bureau adopta et enregistra les résolutions suivantes sur ce document :— Résolu, que le bureau ayant réglé l'affaire du gardien Hungerford et celle de l'infirmière Jane Hamilton, après avoir pris en considération toutes leurs conséquences, est fâché de voir que sa décision ne satisfasse pas le surintendant médical temporaire, et surtout d'apprendre qu'il a jugé à propos de contremander cette décision. En conséquence, nous croyons devoir rappeler le fait, qu'à ce bureau appartient le droit de mettre en emploi et de renvoyer les officiers et les serviteurs, à l'exception du surintendant médical ; et que c'est le désir et la détermination du bureau de toujours remplir ces devoirs avec une pleine considération pour l'influence et les désirs de cet officier ; que dans les affaires de Hungerford et de Hamilton, par le temps que la suspension a duré, et par la réprimande qui l'a terminée, l'action du médecin avait été suffisamment reconnue ; mais que puisque le surintendant médical a tant de répugnance contre Hungerford, qu'il objecte encore à ce qu'il soit employé, il soit permis qu'il demeure suspendu jusqu'au retour du médecin régulier de l'établissement."

Les choses en demeurèrent là jusqu'au retour du Dr. Park, les commissaires espérant que, comme ils avaient accompagné leur concession au Dr. Rolph, d'une indication claire de leurs vues, le Dr. Park adopterait une marche qui ne serait pas propre à amener une collision. Cependant, sitôt après son retour, il ordonna à l'intendant de suspendre de nouveau Hungerford, ce qui ne fut pas fait, (car c'eût été mépriser les décisions du bureau,) et en conséquence, le Dr. Park adressa la lettre suivante aux commissaires :—

ASILE, 10 septembre, 1848.

Au bureau des commissaires,

MESSIEURS, — J'ai donné ordre, samedi dernier, à l'intendant de suspendre sans délai le gardien Hungerford. Dans mes visites d'hier et d'aujourd'hui, je vis qu'il n'a pas obéi à cet ordre. Sans entrer pour le moment dans les causes qui ont rendu cet acte nécessaire, je dois dire que, tandis que d'un côté je ne mettrai jamais en question le devoir évident de l'intendant d'obéir à vos ordres, sans prendre sur lui de les examiner, de même de l'autre côté, se trouvant par vos réglemens strictement subordonné à l'autorité du surintendant médical, je ne saurais laisser passer sous silence ce manque à son devoir d'obéir aux miens avec la même soumission, et ayant agi de la sorte en cette occasion, je ne saurais avoir désormais aucune confiance en sa conduite future sous mon autorité ; j'ai donc à vous demander de me pourvoir d'un autre intendant qui veuille coopérer avec moi, sans me mettre dans la nécessité d'avoir recours à d'autres moyens pour me procurer les secours nécessaires pour la conduite des fous.

Je suis, etc.,

(Signé,)

GEO. H. PARK.

Cette lettre donna lieu à des résolutions dont voici la teneur :— Le bureau considère que l'intendant est obligé d'obéir aux ordres précis de ce bureau, et en conséquence il l'approuve d'avoir remis Hungerford en fonction au retour du surintendant médical, et ensuite de ne pas l'avoir suspendu de nouveau. Que nous serions heureux de rencontrer les désirs du surintendant médical en tout ce qu'il est praticable, mais que nous ne saurions le pourvoir d'un intendant qui désobéirait aux ordres du bureau.

Appendice
(M.)

30 janvier.

Appendice
(M.)

30 janvier.

“Que le président fasse tenir au Dr. Park une copie de la résolution ci-haut, comme réponse à sa lettre.”

Sur ces entrefaites, le docteur employa un gardien temporaire à la place de Hungerford, à qui il donna ordre de sortir de sa maison, et qu'ensuite il chassa forcément, à l'aide de trois des gardiens, quand ensuite il y fut revenu, sous la direction du commissaire visitant. Dans le même temps, le docteur mit en emploi un cuisinier, sans aucune autorisation du bureau, mais ces deux personnes reçurent information, le 12 septembre, qu'elles n'avaient pas été mises en emploi régulièrement, et eurent ordre de s'en aller. Dans le même temps, on exécuta aussi l'ordre suivant :—

Ordonné, “Que les gardiens soient appelés et informés qu'ils doivent obéir aux ordres du surintendant médical en tout ce qui a rapport aux patients, et qu'ils doivent le traiter avec le plus grand respect, mais qu'en toute autre chose, ils ne doivent obéir qu'au bureau, dont ils recevront les ordres par l'intendant et par le commissaire visitant.”

Le 15 septembre, le Dr. Park adressa au bureau la communication suivante :—

ASILE PROVINCIAL DES LUNATIQUES,
15 septembre, 1848.

(Cette lettre se trouve à la page 7.)

Le 16 septembre, une autre résolution fut unanimement adoptée, comme suit :—

“Sans discuter de nouveau les matières qui occupent la première partie de la lettre, nous déterminons que l'intendant et les gardiens, quoiqu'employés par le bureau, et sujets à être démis ou renvoyés par lui seul, sont aussi les serviteurs du surintendant médical, qui doit être considéré comme le meilleur juge de la manière dont ils remplissent leurs devoirs dans son département. Cependant, nous sommes dans la nécessité maintenant de définir ce département, comme ne devant s'étendre qu'au traitement des patients, et nous sommes d'opinion que nos instructions mettront l'intendant et le gardien en état d'éviter toute méprise sérieuse dans leur obéissance aux divers officiers sous lesquels ils sont placés. Si la magistrature ou la police venaient à avoir quelques devoirs à remplir dans cet établissement, elles y seraient sans aucun doute respectées par le bureau, mais les agens dans l'institution, nommés régulièrement, ne céderont leurs droits ni à ces autorités ni à aucune autre.”

Le rapport ci-haut a été adopté par le bureau ce jour.

(Signé) W. B. JARVIS,
Président.

Asile des lunatiques,
18 septembre, 1848.

ASILE PROVINCIAL DES LUNATIQUES,
TORONTO, 18 septembre, 1848.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous prier de soumettre les documens ci-joints au gouverneur-général aussitôt que possible, afin que son excellence les prenne en considération.

On verra qu'ils ont rapport à l'état de l'asile. Dans l'état actuel des affaires, il m'est impossible de remplir convenablement mes devoirs difficiles, et de commander au domestique de la maison le respect nécessaire, et de remplir les hautes espérances de son excellence.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
(Signé) GEO. H. PARK.

L'Hon. R. B. Sullivan,
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

(Transmis avec la lettre du Dr. Park du 18 septembre, 1848.)

Officiers de l'Institution.

L'intendant, la matrone, le portier, les gardiens, les infirmières, les serviteurs ordinaires.

Commissaires.

Les commissaires s'assembleront régulièrement une fois par semaine, (le jeudi à dix heures,) dans le but d'examiner l'état de l'institution, la condition des patients, d'entendre toutes les plaintes, d'engager et de renvoyer les serviteurs, de recevoir des offres pour contrats, d'examiner les comptes, et en général de prendre connaissance de toutes les choses qui ont quelque rapport avec l'institution; ils nommeront parmi eux un ou plusieurs à tour de rôle, qui auront la charge d'inspecter l'institution tous les jours, enregistreront leurs noms, l'heure de leurs visites et leurs remarques, dans un livre qui sera tenu pour cet objet; de voir à ce qu'on prenne un soin convenable des patients, et à ce qu'on leur fournisse une nourriture saine, etc., et de faire, avec le surintendant, les arrangemens qu'ils croiront convenables pour la semaine; ils devront faire tous les ans un rapport des dépenses et de l'état général de l'institution.

Surintendant médical.

Le surintendant médical visitera l'institution régulièrement, au moins trois fois par jour, non seulement en vue du traitement médical des patients, mais encore en vue de voir à ce que le moral de l'institution soit dirigé convenablement: à chaque visite il entrera son nom dans un livre tenu pour cet objet: il est désirable que l'heure de ses visites soit fixée de façon à lui fournir de temps en temps l'occasion de voir les patients à leurs repas, et quand ils vont se coucher; en son absence, il indiquera à l'intendant où on pourra le trouver; chaque jour il marquera sur une liste pour la diète, la diète prescrite à chaque patient; il tiendra un livre, où il entrera le nom, le sexe, l'âge, l'espèce de folie, la cause probable de la maladie, (la cause prochaine et la cause éloignée,) la durée de la maladie avant l'admission, sa terminaison, etc.; il tiendra aussi un autre livre, où il donnera une histoire concise du cas, ainsi que du traitement journalier et des symptômes; il n'admettra et ne renverra aucun patient sans la sanction des commissaires; il surveillera tout ce qui a rapport à la direction intérieure de l'institution, et au bien-être des patients; verra à ce que ses directions, relativement au traitement médical et moral des patients, soient fidèlement mises à effet; il assistera aux assemblées des commissaires, qui auront lieu toutes les semaines, (s'il en est requis,) et fera tous les ans un rapport médical.

Intendant.

L'intendant ne s'absentera de l'institution en aucune circonstance sans la permission du surintendant médical ou des commissaires; il sera strictement assujéti au contrôle du surintendant médical; il sera responsable de la propreté des patients mâles, et de la partie de l'institution qu'ils occupent; verra à ce que les instructions du surintendant médical, relativement au traitement médical et au gouvernement moral des patients, soient fidèlement mises à exécution; il tiendra la liste de diète de chaque semaine, verra à ce que les alimens soient de bonne qualité, (suivant le contrat,) qu'ils soient bien apprêtés et bien servis; à l'admission d'un patient, il remettra ses effets entre les mains de la matrone, qui lui en donnera un reçu, et il sera responsable de tous les articles que celle-ci aura confiés à sa charge pour l'usage des patients, et de tout l'ameublement, etc., appartenant à la salle des hommes; il fera rapport de tout acte de mauvaise conduite de la part des gardiens et des serviteurs, ou de toute autre irrégularité qui pourra survenir dans la maison,

Appendice
(M.)

30 janvier.

Appendice
(M.)

30 janvier.

au surintendant médical, au commissaire visitant, et aussi au bureau à ses assemblées de semaine ; il sera chargé au dehors de tout ce qui a rapport à l'institution ; il verra à ce qu'il y ait toujours un approvisionnement suffisant de bois de chauffage, coupé convenablement, et fourni régulièrement aux diverses salles des hommes et des femmes ; il aidera, quand il en sera requis, le surintendant médical dans les salles des femmes, pour contrôler les patientes difficiles à conduire ; il tiendra un livre où il entrera le nom, le sexe, l'âge, la religion, le pays, la dernière résidence, etc., de chaque patient, la date de son admission et de son renvoi, les circonstances sous lesquelles il a été admis, (si c'est comme pauvre ou comme payant,) le ou les noms des personnes qui l'ont amené à l'asile, et ainsi de suite ; il verra à ce que les patients mâles convalescens aient un exercice convenable, et à ce qu'ils soient employés utilement et exclusivement pour l'avantage de l'institution ; il assistera aux assemblées des commissaires (quand il en sera requis), il tiendra les minutes de leurs procédés et de leur correspondance, et sera en général responsable du bon ordre de l'institution ; il tiendra tous les comptes.

Matrone.

La matrone sera responsable de tous les articles appartenant à l'institution et confiés à sa garde, ainsi que de tous les articles appartenant aux patients et qui lui auront été confiés, et elle en tiendra un inventaire ; elle verra à la propreté de l'institution ; elle verra à ce que les salles des femmes soient régulièrement lavées et nettoyées, et à ce que leurs vêtements soient en bon ordre et propres ; elle verra à faire servir convenablement les différens repas, et à les faire servir à des heures régulières ;—en un mot, elle aura la conduite de tout ce qui a rapport à la tenue d'une maison ; tous les jours, elle prendra note de tout désordre qui pourra venir à sa connaissance, et elle en fera rapport au surintendant médical et au commissaire visitant.

Portier.

Le portier sera assujéti aux instructions du surintendant médical et de l'intendant ; il gardera la porte, et verra à ce que rien appartenant à l'institution n'en soit enlevé, et à ce que ni boisson, ni aucun autre article quelconque, ne soit apporté aux patients sans permission, soit par leurs amis ou de toute autre manière ; il aura soin que personne n'ait accès auprès des patients sans autorisation, et qu'il ne soit non plus permis à personne d'inspecter l'institution, sans la permission du surintendant médical ou d'un commissaire.

Gardiens.

Les gardiens seront des personnes d'un caractère doux et humain, etc. ; ils coucheront dans leurs salles respectives ; ils suivront les instructions qui leur seront données par le surintendant médical, l'intendant ou la matrone, suivant le cas ; ils laveront, nettoieront et habilleront les patients régulièrement ; ils administreront les remèdes proscrits, et ils feront les différens pansemens dans le temps et de la manière prescrits ; ils seront polis et respectueux envers l'intendant et la matrone, et en général devront se conduire d'une manière irréprochable.

Admission des patients.

Le surintendant médical sera le seul juge des personnes qu'il convient d'admettre. Les personnes incapables de payer une piastre par semaine pour leur entretien, seront considérées comme pauvres et admises comme telles. Avant l'admission d'un lunatique pauvre, il sera filé, entre les mains des commissaires, un certificat signé par un ministre de la religion et par deux

Appendice
(M.)

30 janvier.

magistrats, résidant dans le voisinage immédiat de ce lunatique, lequel établira que, par les témoignages en leur possession, le dit lunatique (si c'est un adulte) ne possède pas de propriété au montant de £25 ; s'il est mineur, que ses parens ou ses tuteurs sont incapables d'avancer les fonds nécessaires. Les divers districts seront censés passibles de toutes les dépenses encourues pour amener un lunatique pauvre à l'asile, et aussi des dépenses pour le ou la ramener chez ses amis, après guérison, soulagement ou incurabilité, ou des frais funéraires, suivant qu'il pourra en advenir.

Les personnes qui n'auront pas été admises comme pauvres, fourniront aux fonds de l'institution les sommes d'argent que les commissaires croiront suffisantes pour défrayer leurs dépenses. Tous ces paiemens se feront à l'avance.

TORONTO, 16 septembre, 1848.

MONSIEUR,—Comme président d'une assemblée des commissaires de l'asile temporaire des lunatiques, il est de mon devoir de vous transmettre l'extrait ci-annexé tiré des minutes de leurs procédés.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) H. J. GRASSETT.

Geo. H. Park, écr.,
Surintendant médical.*Extrait.*

M. Roaf ayant mis devant le bureau une lettre adressée par son canal aux commissaires par le surintendant médical, il a été unanimement résolu,—(Pour les résolutions, voir plus haut.)

ASILE DES LUNATIQUES DE TORONTO,
19 septembre, 1848.*Au bureau des commissaires.*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous communiquer, en réponse à l'extrait de vos minutes du 16 septembre qui m'a été adressé par le Rév. M. Grasset, les remarques finales suivantes :—

Vous refusez de discuter de nouveau le sujet que traite la première partie de ma lettre. Il devient donc la matière d'un nouvel appel.

En entrant en fonction, le président du bureau me fit connaître les réglemens imprimés, qui, comme il me le dit plus tard, ayant reçu la sanction du gouvernement, étaient les lois établies de l'institution, et comme telles, devaient me servir de guide dans mes fonctions de surintendant médical.

Ces lois ainsi établies, elles sont devenues également obligatoires pour tous. Mais pendant que j'agissais confiant en leur autorité, vous me semblez en avoir méconnu la lettre et l'esprit.

Dans vos minutes du 16 septembre, vous reconnaissez, "que l'intendant et les gardiens sont aussi les serviteurs du surintendant." Et néanmoins, dans les mêmes minutes, vous me refusez le droit même de les suspendre comme tels, pour aucune faute dont ils peuvent s'être rendus coupables, soit envers moi, soit envers les lunatiques, soit les uns envers les autres.

Sans ce droit (inhérent à ma charge), je ne puis convenablement remplir mes devoirs ; et je ne sau-

Appendice
(M.)

30 janvier.

rais non plus, comme serviteur de la couronne, consentir à le voir affaiblir, sans autorité pour en agir ainsi.

Dans vos minutes du 15 septembre, vous admettez que le surintendant médical doit être considéré le meilleur juge de la manière dont chacun remplit son devoir dans son département. Et quand, après avoir exercé tout le jugement dont je suis capable en pareille matière, j'ai suspendu des serviteurs, vous réclamez le droit de les renvoyer de nouveau à mon service contre mon gré. Je ne saurais voir comment vous pouvez convenir que je suis le meilleur juge en cette matière, quand à chaque instant, lorsqu'il vous plait, vous annulez ma décision par la vôtre. Je ne saurais me soumettre à cette règle d'action sans assistance, sans un ordre de son excellence le gouverneur-général.

Dans vos minutes du 16 septembre, vous définissez mon département comme "no renfermant que ce qui a rapport au traitement des patients." Dans vos lois publiées, "vous avez besoin de moi, non seulement pour le traitement médical des patients, mais encore pour voir à ce que le moral soit dirigé convenablement." Dans les mêmes lois établies, vous m'enjoignez "de surveiller tout ce qui a rapport à la conduite intérieure de l'institution."

Je ne saurais tenter de remplir ces devoirs étendus et importants avec de mauvais serviteurs, sans courir le risque de manquer le but, comme mes prédécesseurs, et d'encourir par là le haut et juste mécontentement de son excellence le gouverneur-général. Dans les lois établies, je trouve "que les commissaires doivent s'assembler une fois par semaine régulièrement, pour examiner l'état de l'institution et la condition des patients, pour entendre toutes les plaintes, engager et renvoyer les serviteurs, recevoir des offres pour contrats, examiner les comptes, et généralement prendre connaissance de toute chose ayant rapport à l'institution;"—tout cela ne renferme que l'examen de l'institution, de ses comptes, et la connaissance générale de ses affaires.

Mais le surintendant médical doit voir à diriger convenablement le gouvernement moral, et à surveiller généralement tout ce qui a rapport aux affaires intérieures.

Par vos propres lois, vous n'êtes que les surveillans. Le surintendant médical est chargé de voir, de mettre en force, d'exécuter.

Si donc, je suis limité dans mon devoir à l'administration de quelques remèdes aux patients, il n'y a pas maintenant de pouvoir existant pour le gouvernement moral de chaque jour, de chaque heure, dans l'institution, et pour la surintendance de ses affaires; car le bureau ne s'assemble qu'une fois par semaine, et dans un but de visite et non d'exécution. Mais admettant que ces devoirs actifs et de chaque heure me soient dévolus, sujet seulement à votre inspection, je ne saurais me soumettre à ce qu'on m'impose à moi et aux lunatiques de mauvais serviteurs, à moins que le gouvernement ne m'en donne l'ordre.

Par les lois imprimées, "les gardiens doivent être des personnes d'un caractère bon et humain, et leur conduite doit être irréprochable."

Cependant, quand moi (qui, par vos minutes du 16 septembre, suis sensé leur meilleur juge,) je les suspends, comme n'ayant pas un bon caractère, n'étant pas humains, ou n'ayant pas une bonne conduite, vous refusez de les démettre, vous allez même jusqu'à me les renvoyer.

Dans les lois imprimées, je vois que "les gardiens doivent obéir aux ordres qui leur sont donnés par le

surintendant médical." Mais dans vos minutes du 12 septembre, vous leur permettez l'insubordination à mon égard en toute chose, "n'en exceptant que ce qui a rapport aux patients," me laissant ainsi sans pouvoir comme sans aide, "pour diriger convenablement le gouvernement moral, et pour surveiller tout ce qui a rapport avec la conduite intérieure de l'institution;" et dans vos minutes du 16 septembre, vous leur permettez une obéissance en quelque sorte à leur discrétion, et "vos instructions doivent les guider" dans cette pratique dangereuse, "pour leur faire éviter toute faute sérieuse," me laissant à moi la mortification, et à l'asile le dommage qui résulteront d'une foule de fautes considérées comme n'étant pas sérieuses.

C'est là une méthode de conduire des gardiens et des infirmières dans un asile de lunatiques, à laquelle je ne saurais consentir, sans auparavant la soumettre au gouverneur-général.

Par les lois publiées, l'intendant "sera strictement assujéti au contrôle du surintendant médical, et prendra ses instructions relativement à la mise à effet du traitement médical, et du gouvernement moral des patients." Mais néanmoins il réclame votre autorité pour résister à la mienne, et d'après votre sanction, il donne à tout le domestique l'exemple de l'insubordination, il cherche à les soustraire à la soumission, et lui et les gardiens, loin de faire reposer leur défense sur leur devoir d'obéir aux ordres de leur supérieur immédiat dans l'institution, se sentent le privilège de traiter mes ordres avec mépris, et de sacrifier leur devoir commun, dans le but de me forcer à garder à mon service et à celui des lunatiques, des gardiens et des infirmières qui ne sauraient convenir.

Dans une dépêche, datée du 24 juillet, 1844, de M. le Secrétaire Daly aux commissaires, il est dit, "que son excellence considère aussi que le choix des gardiens et des autres personnes employées à prendre soin des patients, devrait être laissé au surintendant médical, sujet à l'approbation du bureau des commissaires, de même qu'il doit être le meilleur juge de leur fidélité, et que par ses observations sur l'état et les progrès des patients, il est mis en état de se former un jugement exact de la fidélité de ceux qui en prennent soin." Mais en contravention aux vœux de son excellence, non seulement vous me refusez ce droit de les choisir, mais vous me refusez même celui de les suspendre; et même vous réclamez seuls le pouvoir de les choisir, de les suspendre, de les renvoyer, et de les commander, ne me laissant à moi, à qui le gouvernement a confié des devoirs difficiles et responsables, que l'ombre des élémens nécessaires pour cet objet.

C'est, et ce sera toujours une règle pour moi, que de me soumettre aux désirs connus du gouverneur, tant que j'aurai l'honneur d'être à son service public, et quand je vois le bureau en cette occasion mettre de côté le bon plaisir royal, dans le but de m'embarrasser et de m'humilier, je sens que j'ai le privilège de résister.

Quand je considère que mes prédécesseurs ont été assujétis au même système, qui les a perdus dans son opération; quand je considère ses effets funestes sur tout le domestique dans le passé, j'oublierais ce que je dois au gouvernement, au pays et à moi-même, si je ne réitérais pas ma désapprobation, avec tout le respect et toute la candeur possible, en laissant néanmoins, comme je le fais maintenant, toute la question au jugement du gouverneur-général.

J'ai, etc.,

(Signé.)

GEO. H. PARK.

Appendice
(M.)

30 janvier.

ASILE DES LUNATIQUES,

TORONTO, 28 septembre, 1848.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous prier de soumettre au gouverneur-général les documens ci-inclus, et d'appeler au plus tôt l'attention de son excellence sur leur contenu.

Dans les documens déjà transmis, on verra que le surintendant médical agissant, dans son témoignage aussi bien que dans son second appel au bureau, a dit qu'il ne pouvait consentir à la réinstallation de Craig comme gardien, et la même opinion leur a été exprimée par moi, par l'intendant et par la matrone.

Son excellence observera de plus par les procédés du bureau, qu'au retour des Rév. MM. Grasett et Roaf de leur mission auprès du gouverneur-général, Craig fut rétabli dans sa charge, malgré les objections connues de tous les officiers de l'asile intéressés dans le sujet.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

G. H. PARK.

Au Secrétaire Provincial.

28 juillet, 1848.

Le gardien Craigie, repris par le Dr. Rolph pour cause de conduite inconvenante, pour avoir poussé avec force un patient et l'avoir menacé, et pour s'être montré impudent envers la matrone, quand elle lui en parla.

3 août, 1848.

Le gardien Craigie absent 2½ heures à 10 heures, et quand l'intendant lui en a parlé, sa conduite et ses manières ont été très inconvenantes; en général, dans toute sa conduite dans la maison, il est turbulent et peu respectueux.

13 août, 1848.

Craigie, le gardien, absent deux heures à déjeuner.

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

WM. RAMSAY,

Intendant.

ASILE DES LUNATIQUES,

TORONTO, 13 août, 1848.

D'après le rapport ci-dessus touchant le gardien Craigie, je recommande qu'il soit renvoyé.

(Signé,)

JOHN ROLPH.

TORONTO, 28 septembre, 1848.

MONSIEUR.—En réponse à une demande que vous m'avez faite des minutes du témoignage que j'ai donné au bureau, au sujet du gardien Craigie, je vous les envoie ci-joint.

En réponse à la question—Quelle objection j'avais à Craigie comme gardien?—j'ai répondu que l'intendant m'avait fait rapport de son irrégularité à observer les règles et les heures de la maison, et de la grossièreté de sa conduite, quand il en a été réprimandé; et qu'à moins qu'il n'y eût de la ponctualité, il était impossible d'avoir de l'ordre dans l'institution, ou d'éviter le mécontentement de la part des autres serviteurs, qui ont à souffrir de cette irrégularité. Que

si on tolère l'insolence chez l'un, les autres ne tarderont guère à suivre l'exemple; et qu'indépendamment de l'inconvenance reconnue d'une telle conduite, elle avait le plus mauvais effet sur les lunatiques. Que tous les jours, ils étaient témoins de grossièretés à la matrone, et que tout probablement ils en ressentent les mauvais effets dans leur propre conduite; que la matrone se plaignait qu'il sifflait généralement quand il passait près d'elle, qu'il traînait ses pieds, branlait sa tête avec un air de mépris, tant qu'il pouvait être vu. En réponse à la question—comment je pouvais être sûr qu'il en était ainsi?—j'ai dit que j'avais le témoignage de la personne insultée, et que moi-même j'avais trouvé que ses manières et son tempéramment étaient de nature à corroborer ce témoignage, s'il en était besoin; que tout récemment, son emportement et sa conduite envers la matrone, qui le reprenait de sa violence à l'égard d'un lunatique, étaient d'autant plus inconvenantes, que la violence elle-même était parfaitement injuste; et quand j'arrivai sur le lieu, il continua avec le même emportement, à arguer de la convenance et de la nécessité de la violence dont il avait usé. Comme cela avait lieu dans la salle, au milieu des lunatiques, je coupai court à l'altercation, (car la chose avait pris ce caractère,) par rapport à eux; mais que tant que j'agisais comme surintendant médical, je ne permettrais jamais davantage un acte de violence d'un gardien contre un lunatique, sans mon autorisation, ou bien celle de l'intendant ou de la matrone.

En réponse à une intimation du bureau, qu'il fallait laisser aux gardiens la permission de se défendre, je répondis qu'un gardien ne serait pas justifiable de frapper un lunatique, parce que celui-ci l'aurait frappé. Qu'il ne fallait jamais rendre une insulte ou un mauvais traitement à un lunatique, mais qu'à toute provocation de leur part, il fallait opposer le sang-froid et la douceur; et que quand il fallait avoir recours à la force, même pour sa propre défense, il ne fallait en employer que ce qui était strictement nécessaire pour l'objet voulu, et jamais plus. Que les personnes qui ne voulaient pas ou qui ne se sentaient pas capables d'agir d'après ces règles, n'étaient pas propres à être des gardiens. Qu'un acte de violence venait d'avoir lieu, comme ils avaient pu l'entendre, quoiqu'ils n'eussent pas saisi l'occasion d'en être témoins. Que le lunatique, dont ils venaient d'entendre les cris furieux qui avaient attiré l'attention du dehors, avait été amené par quatre gardiens des mansardes au rez-de-chaussée, et ils allaient l'enfermer dans une cellule de leur propre autorité, quoique je fusse dans l'asile; la cessation de tout ce bruit, dont le bureau doit avoir remarqué la soudaineté, n'a pas eu pour cause sa réclusion, mais a été due à mon ordre aux gardiens de le laisser aller, et à l'assurance que je lui ai donnée de ma protection, s'il se conduisait bien. En moins de cinq minutes, le lunatique devenu calme, s'est en allé aux mansardes, par la chambre en cloison, sans être touché ni par moi, ni par aucun gardien, si tranquillement que vous ne l'avez pas même entendu; et comme je l'ai mis à son choix de dîner ou de se coucher, il a ôté son habit et s'est mis au lit.

Cette violence n'était pas nécessaire, et surtout n'était pas justifiable sans autorisation, d'autant plus que j'étais dans la maison. Un semblable traitement est plus propre à rendre la folie permanente qu'à la guérir. Il a eu lieu dans la dernière heure qui vient de s'écouler, et quoique ce ne soit pas le seul cas, je le cite pour montrer la nécessité de ma demande de gardiens à la fois capables et ayant la volonté de travailler au gouvernement moral des lunatiques. Que Craigie, à cause de son tempéramment naturel et de son irritabilité, ne saurait être propre à être gardien, et devrait être renvoyé.

Appendice
(M.)

30 janvier.

JEUDI, 28 septembre, 1848.

Les commissaires se sont assemblés :—

PRÉSENTS :

Le Rév. H. J. GRASSET,
 “ “ J. ROAF,
 J. EASTWOOD, Ecr.,
 M. J. O'BEIRNE, Ecr.

M. J. O'BEIRNE, écr., à la chaire.

Les Révds. MM. Grasset et Roaf, députés au siège du gouvernement, au sujet des choses ayant rapport à l'intervention du surintendant médical dans l'autorité du bureau, ont fait leur rapport, renfermant la présentation d'un document présenté au gouvernement; en réponse à certaines allégations du surintendant médical, lequel est parfaitement satisfaisant.

Le gardien Craigie, après examen, est réintégré.

ASILE TEMPORAIRE DES LUNATIQUES,
 16 octobre, 1848.

MONSIEUR,—J'ai instruction du bureau des commissaires de cette institution d'accuser leur réception de copies de certains documens transmis au gouvernement par le Dr. G. H. Park, sous les dates respectives des 8 et 13 septembre, et de vous informer, pour que vous en donniez communication à son excellence le gouverneur-général, que le bureau a cordialement approuvé et adopté unanimement la réponse faite aux documens mentionnés ci-haut par la députation de ce corps, à leur arrivée à Montréal. J'ai de plus instruction d'appeler votre attention sur la position embarrassante où se trouve placé le bureau, pendant le délai de son excellence à décider de l'appel qui lui a été fait par l'institution, et de demander que l'attention de son excellence soit attirée, aussitôt que possible, sur cet appel.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. ROAF,
 Président *pro temp.*

L'Hon. James Leslie,
 Secrétaire Provincial.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
 MONTRÉAL, 17 octobre, 1848.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus, par ordre de son excellence, l'extrait d'un ordre en conseil du 14 du courant, au sujet des divers documens reçus de vous et des commissaires de l'asile temporaire des lunatiques à Toronto, à l'égard de certaines matières ayant rapport aux règles et réglemens, etc., de cette institution, en litige entre les commissaires et le surintendant médical.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. LESLIE,
 Secrétaire.

George H. Park, écr., M. D.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
 MONTRÉAL, 17 octobre, 1848.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus, par ordre de son excellence, pour l'information des commissaires de l'asile temporaire des lunatiques à Toronto, l'extrait d'un ordre en conseil du 14 du

courant, au sujet des divers documens reçus depuis peu des commissaires et du Dr. Park, à l'égard de certaines matières ayant rapport aux règles et réglemens, etc., de cette institution, en litige entre les commissaires et le surintendant médical.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) J. LESLIE,
 Secrétaire.

EXTRAIT d'un rapport de comité de l'honorable conseil exécutif, sur des matières d'état, daté du 14 octobre, 1848, approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le même jour.

Sur les représentations respectives, (datées de septembre, 1848,) des commissaires de l'asile temporaire des lunatiques de Toronto, et du surintendant médical de cette institution, pour connaître à qui sont conférés certains pouvoirs par les règles et réglemens de cette institution.

Le comité du conseil exécutif a pris en considération les représentations du surintendant médical de l'asile temporaire des lunatiques, à Toronto, ainsi que celles des commissaires de cette institution, au sujet de certaines difficultés qui s'étaient élevées entre eux, et que votre excellence lui avait référées.

Ces documens contiennent une foule de choses que, suivant l'opinion du comité, il eût été mieux d'omettre, en autant que la question qui, dans le principe, paraît avoir donné lieu au différend, a rapport à l'interprétation des règles et réglemens, en vertu desquels ils agissent respectivement, en tant que ces règles et réglemens affectent les pouvoirs relatifs d'un chacun.

Ce point ayant été décidé par un appel à votre excellence, les commissaires et le surintendant auraient pu continuer leurs devoirs respectifs, et il n'eût pas été donné lieu à cette irritation, qui malheureusement semble s'être élevée entre les parties dans la présente controverse.

L'institution, comme son nom le comporte, est strictement d'un caractère provincial, et il paraît raisonnable de supposer que les règles et réglemens pour la diriger ont été faits dans la vue de la translation ultérieure de l'établissement à l'asile permanent, sitôt que les nouvelles bâtisses seraient terminées; en conséquence, dans l'opinion du comité, ces règles et réglemens doivent être basés sur les stipulations du statut, qui devront régir l'établissement permanent, quand il sera en opération.

Et, dans l'opinion du comité, cette question ne saurait non plus être décidée, en prenant en considération si les règles en force à son sujet sont expédientes, ou ne le sont pas. La décision doit reposer sur le vrai sens de ces règles, telles qu'elles sont, et après les avoir examinées mûrement, il semble clair au comité que c'est chez les commissaires, et non chez le surintendant médical, que repose le pouvoir supérieur dans l'institution, dans le sujet en question. S'il pouvait rester quelque doute à ce sujet, après l'examen des règles seules, il devrait, dans l'opinion de ce comité, disparaître, dès que l'on réfère à l'opinion exprimée de la législature, qui par ses stipulations pour l'asile permanent, a même placé la nomination du surintendant au pouvoir des commissaires.

Il est vrai que, par le second article des réglemens imprimés, le surintendant médical doit surveiller tout ce qui a rapport à la conduite intérieure de l'institution et au bien-être des patients, et voir à ce que ses ordres relativement au traitement médical et moral des patients soient fidèlement exécutés. Mais vouloir don-

Appendice
(M.)

30 janvier.

Appendice
(M.)

30 janvier.

ner à cette clause une interprétation, qui placerait dans ses mains le renvoi des serviteurs, soit directement, soit indirectement, au moyen de suspensions répétées, serait, dans l'opinion du comité, une interprétation forcée de la clause elle-même, et serait de plus en opposition manifeste avec celle du premier article de ces règles, qui place expressément entre les mains des commissaires, la charge "d'engager et de renvoyer les serviteurs." Il semble aussi au comité, que l'opinion exprimée dans la lettre de M. le Secrétaire Daly aux commissaires, en date du 24 juillet, 1844, n'avait pour objet de toucher en rien à l'autorité supérieure des commissaires en ces choses, mais bien plutôt de faire naître cette harmonie mutuelle d'action, qui doit régner entre eux et le surintendant médical. Le rapport des commissaires du 24 avril suivant, montre aussi clairement, que c'est là l'interprétation donnée à la lettre, et qu'ils ne la considéraient pas comme transférant aucune partie de ces pouvoirs au surintendant. Cette interprétation donnée à la lettre de M. Daly par les commissaires a été évidemment approuvée par le gouvernement d'alors, puisqu'il n'a été fait aucune démarche pour corriger cette opinion des commissaires, ce qui n'aurait pas manqué d'avoir lieu, comme il est raisonnable de le supposer, s'ils avaient mal interprété l'intention du gouvernement dans une circonstance aussi importante.

En conséquence, le comité est d'opinion que le renouvellement de la suspension de Hungerford, quand les commissaires eurent entendu et réglé l'affaire, en apparence, sans cause nouvelle de suspension, était au-delà des pouvoirs que possède le surintendant médical, d'après les règles et réglemens de l'institution.

Le comité ayant ainsi disposé de la contestation primitive entre les parties, ne peut s'empêcher d'exprimer son regret en voyant l'espèce de sentiment qui semble malheureusement s'être fait jour dans le cours de ces diverses transactions.

Et il recommande respectueusement qu'on rappelle aux commissaires qu'il dépend beaucoup d'eux d'assurer au surintendant médical cette déférence de la part des serviteurs de l'institution, et cet ordre et cette discipline parmi les serviteurs eux-mêmes, sans quoi l'établissement ne saurait être conduit d'une manière satisfaisante et utile; l'air et les manières d'une personne peuvent souvent être plus propres à détruire cette discipline, qu'une omission par négligence ou même qu'un mépris formel des ordres. Le comité a été conduit à cette remarque, non seulement par le caractère général des plaintes du surintendant médical, mais encore par l'observation que les commissaires ont cru devoir rétablir, dans sa situation à l'asile, une personne réputée par le surintendant médical agissant comme étant d'un tempéramment mal calculé pour remplir aucun emploi ayant trait à la direction de lunatiques, comme étant peu exacte, et comme s'étant rendue coupable de violence à l'égard d'un des patients.

D'après toutes ces circonstances, le comité ne croit pas devoir recommander qu'une injonction soit faite aux commissaires de renvoyer cette personne maintenant; mais ils sont convaincus, qu'à moins qu'il n'y ait un changement complet dans ses manières et dans sa conduite, telles que représentées dans ces documens, les commissaires eux-mêmes trouveront à propos de le faire avant longtems.

Le comité croit aussi nécessaire d'exprimer, qu'il partage entièrement l'opinion exprimée par le surintendant médical agissant, qu'il ne faut jamais avoir recours à la force contre des fous, comme celle dont il est dit qu'ont fait usage quatre des gardiens sans l'autorisation de cet officier, quand le fait qui avait donné lieu d'y recourir se passait pendant qu'il était près, et qu'il pouvait donner son opinion quant à sa nécessité.

Le comité éprouve quelque appréhension que les commissaires ne trouvent à la fin nécessaire d'en venir à la substitution d'un corps entièrement renouvelé de serviteurs, à la place de ceux qui sont maintenant employés, à moins que la chose ne soit prévenue par une exécution vigoureuse d'autorité de leur part sur les serviteurs de l'établissement, qui sache à la fois requérir la déférence envers le surintendant et l'harmonie d'action entre eux. C'est souvent là l'unique remède à des maux de cette espèce; et le comité a la confiance que si cette mesure devient nécessaire, les commissaires agiront avec promptitude et vigueur pour la mettre à effet. On ne saurait souffrir que le repos de l'établissement, et conséquemment le bien-être des patients, soient sacrifiés à de semblables jalousies, ou qu'ils soient mis en danger par des investigations prolongées, dans la vue de donner à chacun la somme exacte de blâme qu'il mérite. Il faut que chaque officier et chaque serviteur de l'établissement ressente sa subordination à son supérieur; et en général, le rapport de ce supérieur devrait être décisif quant à sa mauvaise conduite.

Si on objecte que ce serait placer les serviteurs trop au pouvoir de leurs supérieurs immédiats, le comité remarquera, qu'à moins qu'on ne puisse reposer en eux ce degré de confiance, ils ne sont pas eux-mêmes propres à la situation qu'ils occupent.

Le comité espère que les commissaires et le surintendant vont se hâter de ramener un état convenable d'ordre et de discipline dans l'institution, qui puisse préparer les choses à la translation de l'établissement à l'institution permanente; car il est probable que les nouvelles bâtisses seront prêtes pour la réception des patients dans le cours du printemps ou de l'été prochain. C'est là une chose que commande impérieusement, aux commissaires et au surintendant, la confiance que le gouvernement a placée en eux, et le désir ardent que tous ils ont de remplir leurs devoirs envers le public, comme le comité en est pleinement convaincu.

(Certifié,)

(Signé,) J. JOSEPH,
G. C. E.

TORONTO, 9 novembre, 1848.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 17 du mois dernier, transmettant, pour l'information des commissaires de l'asile temporaire des lunatiques, l'extrait d'un ordre en conseil du 14 de ce mois, au sujet de divers documens transmis au gouvernement par les commissaires et par le Dr. Park. A ce sujet, je vous envoie ci-inclus quelques observations venant de la part d'un certain nombre de membres du bureau, et j'espère que vous voudrez bien les soumettre au plus tôt à son excellence le gouverneur-général.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,
(Signé,) H. J. GRASSETT.

L'Hon. James Leslie,
Secrétaire Provincial.

CHAMBRE DU BUREAU,
ASILE TEMPORAIRE DES LUNATIQUES,
TORONTO, 6 novembre, 1848.

Les commissaires soussignés de l'asile temporaire des lunatiques de Toronto, demandent respectueusement la permission d'exposer, pour l'information de son excel-

Appendice
(M.)

30 janvier.

Appendice
(M.)

30 janvier.

lence, au sujet de l'extrait de l'ordre en conseil du 14 du mois dernier, que le différend entre le bureau et le surintendant médical actuel, n'est pas venu d'aucune difficulté qu'éprouvaient les commissaires à interpréter les règles qui servent à diriger l'asile, règles que le bureau a faites lui-même, et que, par les termes de la commission qui le constitue, il a le droit d'altérer en tout temps, mais qu'il est venu de ce que cet officier a défié les commissaires, par différents actes, notamment en disant au bureau qu'ils n'avaient pas le pouvoir de l'exclusion de leurs assemblées, et le jour qu'il leur disait cela, en demeurant au bureau jusqu'à la fin de l'assemblée, quoiqu'il eût été prié auparavant de se retirer; en disant de plus au bureau, après que la commission du bureau lui eût été lue, qu'il insisterait toujours sur le renvoi de tout serviteur qu'il jugerait à propos de suspendre; et en suspendant plusieurs fois un gardien, sans alléguer de cause, quand il venait d'être réintégré par le bureau; et enfin, en mettant de force à la porte ce même gardien; et en prenant sur lui, sans consulter le bureau, de changer par des ordres positifs la diète allouée aux serviteurs. Le surintendant médical, en mettant ainsi le bureau au défi, donne l'exemple le plus marqué d'insubordination aux serviteurs. Il semblerait, par l'extrait de l'ordre en conseil, qu'il a été fait au gouvernement des représentations, tendant à établir que le bureau a sacrifié "à des jalousies," et a mis en danger par des investigations prolongées, "le repos de l'asile et le bien-être des patients," —le bureau doute qu'il y ait eu aucune représentation, d'où l'on ait pu avec justice déduire ces conclusions.

Le surintendant médical a représenté au gouvernement le cas de quatre gardiens, qui ont employé la force contre un patient, sans demander l'avis du surintendant, qui se trouvait dans l'asile. Cet officier n'a jamais mentionné la chose au bureau, ni même à l'intendant, et le gouvernement non plus n'en a pas donné connaissance au bureau, avant de donner sa décision.

Le surintendant médical a représenté au gouvernement, que le bureau refuse de fournir un nombre de gardiens suffisant, pour pouvoir établir une garde de nuit efficace, quoiqu'il eût sous les yeux deux spectacles horribles, qui en démontraient la nécessité. Cela est à la fois faux et perfide, car il n'a jamais demandé un plus grand nombre de gardiens que ceux qui étaient fournis, et il n'a jamais fait connaître au bureau le mal que ces deux patients s'étaient faits l'un à l'autre, et une garde de nuit n'aurait pas empêché l'accident, puisqu'il est arrivé dans une partie de la bâtisse très éloignée de celle où l'on proposait de mettre une garde, et où depuis on en a mis une.

Le surintendant médical a fait rapport au gouvernement, que le bureau a laissé les salles mal-propres, et qu'il a souffert que les patients prissent leurs repas, (si cela pouvait s'appeler ainsi,) de la manière la moins confortable possible. Cette accusation est aussi fautive; et elle est d'un traître, car il ne s'en est jamais plaint au bureau, même quand il était en bons termes avec les commissaires; mais il se plaint au gouvernement longtemps après qu'il prétend l'avoir observé. Le surintendant médical se montrait désireux de garder M. Crohyn, l'intendant, et par conséquent, ou bien il désirait garder un intendant qui ne prenait pas soin de la propreté des salles, ou, ce qui est plus probable, il n'a jamais remarqué ce manque de propreté.

Le bureau ne saurait comprendre comment le gouvernement peut avoir de la confiance dans le bureau et dans le surintendant médical, quand il voit que ce dernier a fait des avancés au gouvernement qui, s'ils étaient vrais, montreraient que le bureau s'est rendu coupable d'une conduite si mauvaise qu'il est indigne de toute confiance; car en addition aux fausses représentations

ci-dessus, il a dit qu'ils faisaient du bien-être des patients une considération secondaire à un patronage mesquin; qu'ils professaient une grande anxiété de rencontrer les désirs du surintendant, mais que son excellence saurait comprendre la différence entre l'acte et la profession; que le bureau avait conduit les affaires financières de l'institution d'une manière peu soignée, tellement qu'il était impossible d'établir le chiffre de ses dettes.

Les commissaires, après avoir rempli si longtemps gratuitement des devoirs onéreux et désagréables, se sentent blessés de voir le gouvernement exprimer de la confiance dans un officier de l'asile qui, dans ses communications avec le gouverneur-général, a ainsi calomnié ceux entre les mains de qui était placée la conduite de l'asile, et cela dans la vue de leur nuire dans l'opinion du gouvernement.

Puisque le surintendant médical a fait de tels avancés, ou lui ou le bureau sont indignes de la confiance de son excellence. Dans de telles circonstances, les commissaires soussignés ne croient pas devoir communiquer de nouveau avec le surintendant actuel, et en conséquence, si cet officier possède encore la confiance du gouvernement, ils se sentent avec regret forcés d'offrir leur résignation à son excellence.

(Signés,)

H. J. GRASSETT,
JOHN ROAF,
W. R. BEAUMONT,
W. CAWTHRA,
M. J. O'BEIRNE,
JOHN EASTWOOD,
J. J. HAY.

N'ayant assisté qu'à une assemblée du bureau, depuis que les commissaires et le surintendant médical actuel sont venus en collision, il m'est impossible de certifier, avec connaissance de cause, les faits contenus dans ce document; mais ayant pleine confiance dans l'intégrité et le jugement de ceux des commissaires qui y ont apposé leur signature, et les connaissant incapables de faire un avancé qui ne serait pas parfaitement correct, sous ces circonstances, je concours avec eux dans la décision à laquelle ils en sont venus, et je me joins à eux pour offrir ma résignation de la charge de commissaire de l'asile temporaire des lunatiques.

(Signé,)

W. C. GWYNNE.

ASILE TEMPORAIRE DES LUNATIQUES,
TORONTO, 30 novembre, 1848.

MONSIEUR, — J'ai reçu instruction du bureau de cette institution de transmettre à son excellence le gouverneur-général un exposé adopté aujourd'hui par eux, au sujet de deux cas de négligence apparente des patients, de la part du surintendant médical, conjointement avec les témoignages au long, sur lesquels il est basé. J'ai aussi instruction d'informer son excellence que le bureau n'a pas appelé le surintendant médical durant l'investigation pendant laquelle ces témoignages ont été pris; la raison de cette omission est la répugnance qu'éprouve le bureau de communiquer avec ce monsieur.

J'ai, etc.,

(Signé,)

JOHN ROAF.

L'Hon. James Leslie,
Secrétaire, etc., etc., etc.

Appendice
(M.)

30 janvier.

Appendice
(M.)

MONTRÉAL, 4 décembre, 1848.

30 janvier.

Voie du télégraphe de TORONTO.

A l'Hon. James Leslie,

MONSIEUR.—Il a été remis au surintendant médical copies des documens envoyés de l'asile des lunatiques en date du 30 du mois dernier. Il en sera fait rapport par la malle.

(Signé,) JOHN ROAF.

Les commissaires de l'asile temporaire des lunatiques à Toronto, ayant eu à s'occuper de deux patients, qui, en même temps que leur folie, avaient de graves blessures, et qui cependant n'ont eu que peu de soin médical, ont institué une investigation, dont suit le résultat :

James M'Lellan, pauvre, a été amené à l'asile le 21 septembre, 1848, comme fou, et comme ayant tenté à sa vie avec une pioche, avec laquelle il s'était fait une blessure qui s'étendait de la lèvre supérieure à la partie qui se trouve entre l'œil et l'oreille; c'est-à-dire, au-dessus de l'os de la joue, qui se trouvait partiellement mis à nu; les parties étaient déchirées et enflées considérablement, ayant l'odeur qui accompagne la mortification. L'intendant attira immédiatement l'attention du surintendant médical sur la gravité du cas; celui-ci enleva à la hâte une petite partie du bandage qui couvrait le visage, puis il envoya le patient à la salle supérieure. Quelque temps après, il dit à Edmund Byrne de laver la blessure et d'y appliquer de l'emplâtre adhésif. (Ce Byrne était jardinier avant d'entrer à l'institution, où il a été gardien à peu près deux ans et où il est portier depuis à peu près trois ans. Il n'entend pas le latin, et il n'a jamais été dressé à préparer des remèdes ou à panser des plaies.) Le docteur donna aussi des ordres à l'intendant au sujet de la diète du patient. Depuis ce temps, il paraît que la plaie fut laissée aux soins du portier, qui la pansait avec de l'emplâtre adhésif ordinaire, sans que le docteur s'en enquit ou ne donnât aucunes directions pour son traitement, et d'après le témoignage des gardiens, jamais il ne la découvrit ou ne l'examina, et jamais il ne reçut ou ne demanda aucun rapport sur ses progrès, ni ne prescrivit aucun remède intérieur avant le 29 octobre; pendant ce temps, on pouvait toucher l'os, il tombait des morceaux de chair qui laissaient derrière eux de longs filamens de substance plus dure, (probablement les fibres tendineuses des muscles.) Quand le patient eut été transféré à la branche de l'asile, il fut de la même manière laissé au jugement et au soin d'un député-intendant qui, remarquant que la blessure semblait avoir besoin d'être pansée, procéda sans ordre à le faire, et trouva que, par la négligence, du pus s'était accumulé au-dessous de l'emplâtre. La plaie n'est pas encore guérie, mais le surintendant médical en a pris soin tous les jours depuis quelque temps, c'est-à-dire, depuis que l'investigation a commencé.

Le 11 septembre au matin, on a trouvé Donald Kerr tellement blessé par un autre patient dans sa cellule qu'il était couvert de sang, qu'il avait environ un quart d'une des lèvres de coupée (le Dr. Park a entré la moitié), et que ses paupières étaient fermées par la tuméfaction causée par les contusions qu'il avait reçues. Le Dr. a vu le patient entre six et sept heures, il essaya de lui ouvrir les paupières, appliqua de l'emplâtre adhésif à la lèvre, et prescrivit une lotion pour le visage et les yeux. Après cela il ne paraît pas avoir jamais pansé les blessures lui-même, à la connaissance des gardiens, ni les avoir examinées, ni s'être enquis de leur état. Il paraît qu'il n'a rien été fait

ensuite que l'application de la lotion par le portier, et l'administration de quelques médecines à l'intérieur. Il n'a pas été saigné, on ne lui a appliqué ni les ventouses, ni les sangsues, quoiqu'il paraisse que la perte de la vue ait eu pour cause l'inflammation qui a été la suite des coups. Après une ou deux semaines, les deux yeux avaient cessé de voir, quoique l'un d'eux au moins eût été vu brillant huit jours après l'accident, (le 19 septembre.) Le surintendant a entré en mémoire que l'état de Kerr "s'améliorait" sans faire allusion à ses yeux.

Tels sont les faits mis au jour par l'investigation concernant ces deux cas. Accompagnés qu'ils sont de la circonstance que le surintendant médical, d'après le témoignage de l'intendant, ne prend que de cinq à quinze minutes pour sa visite des salles de l'institution générale (c'est-à-dire la vieille prison), où il se trouve au-dessus de cent patients, répandus dans huit ou neuf appartemens, à part des cellules, et pour celle de la succursale, où il ne va qu'une fois par jour, qu'environ vingt ou vingt-cinq minutes; et aussi de la circonstance que c'est au portier Byrne qu'est laissé le soin de préparer les remèdes et de les administrer, tout cela semble indiquer du manque d'intérêt pour les maladies et la guérison des patients, et une délégation dangereuse de devoirs délicats et importants à des mains inhabiles. Des visites si hâtives, et une pratique professionnelle si peu soignée, sont bien différentes de la marche que suivent les médecins et chirurgiens des hôpitaux, quoiqu'en général il y ait un assistant licencié résident. Le besoin spécial aussi qui existe pour le médecin des lunatiques d'obtenir leur confiance, de connaître par leur conversation les particularités de leur maladie, et de guider leurs pensées par la sympathie et la bonne humeur, rend moins satisfaisantes encore la hâte et l'indifférence qu'indiquent ces deux cas, et frappe les commissaires d'une surprise qui leur laisse peu espérer, voyant que le surintendant médical, qui n'est que tout récemment entré en fonction et qui par conséquent ne peut être que partiellement au fait des cas divers de ses patients, adopte une semblable marche.

Je certifie que ce qui précède est une copie fidèle d'un papier adopté ce jour par les commissaires de l'asile temporaire des lunatiques à Toronto, et par eux remis en mes mains, comme président (*pro tem.*); pour être transmis à son excellence le gouverneur-général.

(Signé,) J. ROAF.

TORONTO, 30 novembre, 1848.

CAS DE M'LELLAN.

William Ramsay, intendant.—J'étais présent quand M'Lellan fut amené à l'institution. C'était un jour de bureau, pendant que les commissaires étaient en séance. Je fis cette remarque au surintendant, "Voici un homme dont la tête est à moitié coupée;" voulant dire qu'il était grièvement blessé. Le docteur sortit et examina cet homme qui avait le visage bandé. Autant qu'on pouvait voir, il avait la lèvre supérieure enflée, et noire. Le docteur enleva une partie des linges du visage, et l'examina. Le docteur donna le certificat ordinaire pour l'admission des patients. Il fut alors conduit en haut. Le docteur prescrivit la diète du patient. J'ai entendu le docteur dire à Byrne de laver la plaie avec de l'eau chaude, et d'y appliquer de l'emplâtre adhésif; mais je ne saurais dire si c'était le jour de son admission, ou le lendemain. J'ai la coutume d'aller avec le docteur quand il visite les salles. Je n'ai jamais vu le docteur enlever l'emplâtre pour examiner la blessure. Je l'ai vu lever un coin de l'emplâtre, mais jamais de façon à atteindre l'ouverture de la plaie. Le patient a été transporté à

Appendice
(M.)

30 janvier.

Appendice
(M.)

30 janvier.

la succursale il y a environ un mois. Le docteur ne me donne jamais d'ordre au sujet du traitement médical des patients. Le docteur n'a pas visité plus de deux ou trois fois les cellules où sont confinés les patients méchants. J'ai l'habitude de faire un rapport au docteur quand quelques-uns de ces patients sont mis en cellule. Je n'ai jamais vu le docteur préparer ses médecines ou faire ses prescriptions. Il laisse toujours ce soin au portier Byrne.

John Whitesides, gardien.—J'ai vu James M'Lellan au moment de son admission, avant que sa blessure fût pansée. C'était une très mauvaise plaie. Je pense qu'Edmund Byrne fut le premier qui la pansa. Je n'ai jamais vu le docteur la panser, ni enlever l'emplâtre pour l'examiner. Le docteur n'a jamais donné, à ma connaissance, d'instruction sur la manière de la panser. Je l'ai moi-même pansée deux ou trois fois; l'odeur était très désagréable, ressemblant à celle de la mortification; et il en tombait des morceaux de chair morte.

John Jackson, gardien.—Je me rappelle du cas de James M'Lellan; il avait une très mauvaise plaie. Je n'ai jamais vu le docteur la panser, ni l'examiner; et je ne l'ai jamais entendu donner aucun ordre à son sujet. J'ai vu le patient quand il a été amené. Je ne sais qui l'a pansé le premier, mais j'ai vu Byrne le panser peu de temps après. Je pense que c'était le lendemain de son admission.

John Hungerford, gardien.—Avant son admission, M'Lellan s'était fait une coupure très grave au visage, (on disait qu'il se l'était faite avec une pioche en essayant de se suicider). Lors de son admission, la blessure de M'Lellan s'étendait de la lèvre supérieure jusqu'au-dessus de l'os de la joue, qui se trouvait mis à nu. La blessure était déchirée, et il en pendait des lambeaux. Elle sentait très mauvais, y en ayant une partie en mortification. Je n'ai jamais vu le docteur la panser ni l'examiner; c'est Byrne et moi qui la pansions avec de l'emplâtre adhésif, et rien autre chose. Je n'ai jamais vu le docteur panser les plaies d'aucun patient.

Bernard Martin, gardien.—M'Lellan avait une large blessure déchirée à la joue, quand il a été admis. Je n'ai jamais vu le docteur la panser. Le portier Byrne la pansait deux fois par jour avec de l'emplâtre adhésif seulement. Il ne la pansait qu'avec de l'emplâtre adhésif. Je n'ai jamais vu le docteur examiner la blessure, et je n'ai pas non plus entendu dire aux autres gardiens qu'il l'eût fait. Pendant le jour, j'étais dans la même salle que M'Lellan, si ce n'est le temps de mes repas. L'os de la joue était à nu, et des lambeaux de chair morte pendaient de la plaie. On se servait d'emplâtre adhésif quand des lambeaux de chair morte pendaient de la plaie. Les bords en étaient rapprochés avec des bandes d'emplâtre adhésif. Je n'ai jamais vu le docteur montrer à Byrne comment la panser.

Edmund Byrne, portier.—Je m'occupais d'agriculture et de jardinage avant d'être engagé à cette institution. Dans ma jeunesse j'étais jardinier. J'entre sur la cinquième année que je suis à l'asile. J'ai été gardien pendant un an et demi, jusqu'en juin, 1846; depuis ce temps, j'ai rempli la charge de portier. J'ai été employé par le Dr. Telfer et par le Dr. Park à faire leurs prescriptions et à administrer les remèdes ordonnés par le surintendant médical. Je n'avais jamais été employé à rien de semblable auparavant. Je ne lis pas le latin. Je n'ai jamais vu ni le surintendant médical actuel, ni son prédécesseur, faire leurs propres prescriptions. M'Lellan a été admis ayant une très mauvaise blessure, qu'on disait qu'il s'était faite lui-même avec une pioche. La plaie s'étendait depuis le bord de la lèvre jusqu'au-dessus de la joue vers la

temps, plus près de l'oreille que de l'œil; une partie de l'os de la joue se trouvait à nu. Je m'en suis assuré avec la pointe des ciseaux. La chair était déchirée, et cette chair n'a pas guéri; elle est venue en lambeaux mortifiés. J'ai demandé une fois au Dr. Park si je pouvais couper les chairs mortes de la plaie sur les joues de M'Lellan, et le docteur me dit de n'en rien faire, qu'elles tomberaient d'elles-mêmes. J'ai vu la plaie deux jours après l'admission du patient; une partie des chairs déchirées paraissait morte, et eut pendant longtemps une mauvaise odeur. La plaie, pendant longtemps après l'admission du patient, rendit une matière noirâtre qui n'avait pas l'air de pus. Je n'ai jamais vu le surintendant médical panser la plaie ou l'examiner; je reçus instruction du Dr. Park de la panser; il ne m'a pas montré la manière de la panser. Le docteur n'était jamais présent quand je la pansais. Une fois le docteur vit un des gardiens panser la plaie, quand il descendit, il me dit de prendre bientôt soin du patient, et de le panser avec de l'emplâtre adhésif. Une fois le docteur m'avait montré la manière de panser les plaies. J'ai continué à panser la plaie pendant trois semaines—d'abord deux fois par jour, puis ensuite une fois. Le docteur n'était jamais présent. La première prescription a été donnée, je crois, le 29 octobre; je pense qu'une fois avant cela, le docteur avait ordonné une dose de sel et de senné. Le docteur ne pouvait pas voir l'état de la plaie sans enlever l'emplâtre. Le docteur ne m'a jamais demandé d'information à son sujet, et je n'en ai jamais donné.

John Cronyn, assistant-intendant à la succursale.—James M'Lellan a été admis à la succursale il y a environ un mois. Le lendemain de son arrivée, j'ai pansé sa plaie; mais sans ordre du docteur. Je vis par son apparence qu'elle avait besoin d'être pansée; en enlevant l'appareil, il s'échappa une quantité de pus de mauvaise nature, et de couleur noirâtre, qui se trouvait confiné par l'emplâtre. L'odeur en était très désagréable; une partie de l'emplâtre couvrait le côté du visage. La plaie n'est pas encore guérie. Je n'ai jamais reçu d'instructions du docteur, sur la manière de traiter ou de panser la plaie, excepté une fois qu'il me dit de mettre les bandes d'emplâtre plus transversalement que je ne le faisais. De temps en temps, le docteur demande comment se porte le patient, quinze jours après son admission, le patient fut pris de la fièvre. Le docteur donna des prescriptions. C'est toujours moi qui compose et prépare les remèdes. Le docteur ne visite jamais la succursale plus d'une fois par jour. Il prend ordinairement de vingt à vingt-cinq minutes à visiter les salles.

Mercredi, le 29 novembre, M. John Cronyn a dit,—le Dr. Park a examiné le visage de M'Lellan tous les jours depuis l'investigation, la nuit de vendredi dernier; il ne l'avait pas fait auparavant à ma connaissance.

Le surintendant médical a porté "sur le registre des minutes du surintendant médical de l'institution," le 24 novembre, le jour qu'il (M'Lellan), a été admis; qu'il avait une large blessure à la joue droite, couverte d'une matière noirâtre, qui remplissait toute la plaie; —"On a pris soin du visage de M'Lellan sous ma propre direction."

Ce qui précède est une vraie copie des témoignages pris par les commissaires de l'asile temporaire des lunatiques, à Toronto.

(Signé,)

JOHN ROAF,
Président *pro tem*.

30 novembre, 1848.

Appendice
(M.)

30 janvier.

CAS DE KERR.

William Ramsay, intendant. — Pendant la nuit du 10 septembre, deux patients, des noms de Kerr et de Rickard, se trouvaient ensemble dans la même cellule au rez-de-chaussée; ils se blessèrent l'un et l'autre, — l'un d'eux reçut une telle blessure à l'œil, qu'il en est devenu presque aveugle.

Kerr et Rickard coupèrent avec leurs dents les courroies et les cordes de leurs habillemens de grosse toile, se rendant l'un à l'autre ce service. La nuit précédente, il y avait plus de deux patients dans la même cellule, et plusieurs fois il y en a eu jusqu'à sept à huit. A ma connaissance, le surintendant médical n'a jamais dit que le nombre actuel des gardiens n'était pas suffisant, et chaque fois qu'il en a demandés, il en a été nommé sans délai. Le docteur m'a défendu, presque aussitôt après sa nomination, de faire la visite de l'asile pendant la nuit, pour voir si les patients étaient tranquilles, prétendant que je les troublerais. Le gardien Whitesides était de garde la nuit du 10 septembre, (dimanche,) et il rapporta, le matin du 11, que les patients Kerr et Rickard s'étaient blessés l'un et l'autre; cette entrée se trouve sur le livre du gardien du 11, mais elle ne se trouve pas dans celui du docteur. Kerr était blessé à la lèvre et au cou, et Rickard à la lèvre légèrement; ils étaient dans la même cellule, et ils se sont battus pendant la nuit. Je n'ai su que Kerr eût reçu des blessures aux yeux, (quoiqu'il eût les paupières très enflées et le visage ensanglanté,) que huit ou dix jours après l'accident. Je ne sais pas qui a mis les deux patients ensemble dans la même cellule. Whitesides, Parr et Hungerford étaient de garde, le soir du 10 septembre; Craigie était suspendu, et Hungerford laissa l'asile vers sept heures P. M., Whitesides se trouvant à rester seul pour la nuit, suivant la pratique ordinaire, qui était de n'avoir qu'un gardien la nuit, et cela à la connaissance du surintendant médical, qui ne m'a jamais donné d'ordre, ni par écrit, ni verbalement, me défendant de mettre ensemble la nuit deux patients ou un plus grand nombre dans la même cellule. Je n'ai jamais eu connaissance qu'un semblable ordre eût été donné aux gardiens. Je n'ai jamais non plus eu connaissance d'aucun ordre du surintendant médical de tenir une garde près des cellules, où il se trouvait plus d'un patient. A ma connaissance, le surintendant médical n'a censuré aucun gardien à raison de la blessure de Kerr, il n'en a suspendu aucun, et il n'a fait rapport contre aucun. La garde qui maintenant est dans les mansardes n'aurait pas probablement prévenu cet accident. Depuis ce temps, les patients méchants ont été mis séparément dans les cellules. J'étais avec le docteur quand il donna ses soins à Kerr, le matin qui suivit la blessure qu'il reçut aux yeux. Je ne sais pas si le docteur a essayé d'examiner les yeux de Kerr, le matin qui suivit sa blessure. Kerr avait le visage et le cou couverts de sang, tellement qu'il était impossible de voir ses blessures. Le sang ne fut pas lavé avant le départ du docteur. Je ne sais pas que le docteur ait touché le patient du tout. Le docteur prescrivit de tenir continuellement une lotion appliquée sur les yeux de Kerr; il ne l'a pas saigné. Le Dr. Park visite ordinairement l'asile (la vieille prison), deux fois par jour, quelquefois trois ou quatre fois. Je ne l'ai jamais vu mettre plus de trois quarts d'heure à faire sa visite dans l'asile, et cela une fois seulement. Il prend généralement de cinq à quinze minutes, pour visiter les salles de l'asile, c'est-à-dire, la vieille prison. J'ai vu environ trois fois le docteur visiter les salles où sont confinés les patients méchants, mais jamais pendant que les patients y étaient.

John Whitesides, (gardien pendant cinq ou six mois.) — J'étais de garde la nuit du 10 septembre, (dimanche,) quand Kerr fut blessé aux yeux par

Rickard; ces deux patients se trouvaient dans la même cellule cette nuit-là. Je les avais mis dans la même cellule, aidé, je crois, par Parr. Hungerford n'était pas présent, quand ils furent mis en cellule. Je n'ai pas été censuré par le docteur, après la blessure reçue par Kerr. J'étais seul de garde dans les mansardes, pendant la nuit du 10 septembre; pendant laquelle Kerr fut blessé par Rickard. Avant que Kerr eût reçu sa blessure, je n'avais pas reçu d'ordre de visiter d'autres parties de la maison, pendant les nuits de garde. Avant le 10 de septembre, je n'avais pas reçu d'ordre de ne pas me coucher, ou de ne pas dormir pendant les nuits de garde. J'ai vu le portier Byrne panser la plaie de la lèvre de Kerr. Je n'ai jamais vu le docteur la panser. Une partie en avait été coupée avec les dents. C'était la coutume de mettre ensemble la nuit deux patients méchants, ou un plus grand nombre. Le Dr. Park ne m'avait jamais donné d'ordre de ne le pas faire. La nuit que Kerr fut blessé, il y avait trois ou quatre patients ensemble dans une cellule contiguë du rez-de-chaussée.

Bernard Martin, (gardien depuis environ sept ans.) — C'était la coutume de mettre ensemble deux patients méchants, ou un plus grand nombre, dans la même cellule la nuit. La même nuit que Kerr reçut sa blessure, il y avait trois ou quatre patients ensemble dans une cellule contiguë au rez-de-chaussée. Le Dr. Park ne m'avait jamais donné d'ordre du contraire. Avant que Kerr eût reçu sa blessure, le Dr. Park avait vu trois patients ensemble dans la même cellule, et il ne les avait pas fait séparer. J'ai vu le Dr. Park, le matin du 11 septembre, essayer d'ouvrir les paupières de Kerr. Il ordonna d'y tenir appliqué un linge mouillé. Il examina aussi les blessures; je ne l'ai jamais vu les panser.

Edmund Byrne, (portier.) — Je n'ai pas reçu d'ordre de panser les blessures que Kerr avait à la lèvre et au cou, et je ne les ai jamais pansés qu'au moyen de lotion. Je ne sais pas grand chose de la blessure de Kerr au cou; elle seigna beaucoup. Coupé un quart de la lèvre inférieure avait été coupé avec les dents, autant que je puis me rappeler, — c'était une mauvaise plaie. Je n'ai vu qu'une fois le docteur la panser. Le docteur ordonna une lotion pour les yeux de Kerr. Je n'ai jamais vu le docteur les examiner. John Hungerford avait été gardien environ une année. Je n'ai eu rien aidé à mettre Kerr et Rickard en cellule le soir du 10 sept. Avant que Kerr fût blessé, je n'avais jamais reçu l'ordre de ne pas mettre ensemble plus d'un patient méchant dans la même cellule. C'était été la coutume, avant la blessure de Kerr, de demeurer dans les mansardes toute la nuit qu'on était de garde. Je n'avais pas reçu l'ordre de visiter d'autres parties de la maison, non plus que de ne pas me coucher et dormir, avant que Kerr eût été blessé. Le matin qui suivit la nuit où Kerr fut blessé, le Dr. Park visita l'asile, mais, au meilleur de ma croyance, il ne pansa pas les plaies de Kerr, et n'essaya pas de lui examiner les yeux. Il y avait une large plaie à la lèvre, et une autre à la gorge, et je n'ai jamais vu qu'on les ait pansées avec de l'emplâtre adhésif, ou autrement, quoique j'aie été tous les jours dans les mansardes, si ce n'est le temps du déjeuner ou du dîner. Kerr avait un morceau de peau d'enlevée à la partie antérieure de la gorge, qui mettait à nu l'os hyoïde. Je crois que Kerr n'avait pas de plaie à la partie antérieure de la gorge, avant la nuit du 10 septembre. La plaie nue, le 11 septembre, avait toute l'apparence d'une plaie récente. Deux ou trois jours après le 11 septembre, j'ai ouvert les paupières des yeux de Kerr, j'ai pu voir la couleur grise de ses yeux, dont l'un paraissait assez brillant, et l'autre trouble. (Je pense que c'était le gauche.) Le blanc des yeux paraissait rouge.

Appendice
(M.)

30 janvier.

Mark Craigie, (gardien dans l'asile pendant environ sept ans.)—J'étais suspendu à cette période, et j'ai continué de l'être deux ou trois semaines après la blessure de Kerr. Je n'avais jamais reçu d'ordre du docteur ou de l'intendant de ne pas mettre ensemble plus d'un patient méchant dans la même cellule pendant la nuit. Les gardiens avaient coutume de se coucher et de dormir par temps pendant les nuits de garde, et de rester toute la nuit dans les mansardes. Je n'avais pas reçu d'ordre de ne le pas faire avant l'accident de Kerr.

Henry Parr, (gardien temporaire pendant trois mois.)—Je n'avais pas reçu d'ordre de ne pas mettre plus d'un patient méchant dans la même cellule, ou de ne pas me coucher et dormir pendant les nuits de garde dans les mansardes. Avant que Kerr eût reçu sa blessure, je n'avais pas reçu d'ordre de veiller strictement sur les cellules du rez-de-chaussée, contenant plus d'un patient.

John Jackson, (gardien.)—Je n'étais pas de garde, dimanche soir, 10 septembre. Je n'ai pas reçu d'ordre du docteur de ne pas mettre dans la même cellule plus d'un patient pendant la nuit, avant l'accident de Kerr. Le Dr. Park avait quelques fois observé qu'on ne devait pas mettre deux patients dans la même cellule, mais il n'avait jamais donné ordre de cesser de le faire. Le docteur ne m'a jamais censuré de l'avoir fait. C'était aussi la coutume du temps du docteur Telfer.

Henry Wright, (homme de cour et cocher pendant quatorze mois.)—J'ai toujours pris mon tour pour garder la nuit dans les mansardes. Avant l'accident de Kerr, je n'avais pas reçu d'ordre de ne pas mettre plus d'un patient méchant dans la même cellule, et je n'avais pas non plus reçu d'ordre de veiller toute la nuit, avant le 10 septembre. Je n'avais pas aidé à mettre Kerr et Rickard dans la même cellule, le soir du 10 sept. Rickard était entièrement débarrassé de sa chemise de force, mais Kerr ne l'était pas.

Ce qui précède est une vraie copie des témoignages pris par les commissaires de l'asile temporaire des lunatiques.

(Signé.) J. ROAF,
Président pro tem.

Toronto, 30 novembre, 1848.

TORONTO, 13 novembre, 1848.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous prier d'informer son excellence le gouverneur-général, que sur les registres du bureau se trouve un document daté du 21 septembre, 1848, qui est dit être la copie d'un autre délivré au gouvernement par le Rév. M. Roaf et le Rév. M. Grasett, en leur qualité de délégués, et donnent des explications sur la communication que je vous ai faites les 8 et 13 septembre, au sujet des affaires de l'asile.

Ce document conclut par la déclaration, " que j'ai ajouté le mensonge et la mauvaise foi à mes suppositions, et l'insulte et les erreurs qui déjà les avaient chagrinés."

Quoique je sois convaincu de la vérité et de l'intégrité de toutes mes actions à l'égard des matières en question, cependant comme officier nommé directement par son excellence, je ne saurais laisser de telles imputations, exprimées en de semblables termes, demorer sur les registres, sans informer humblement son excel-

lence que je puis les repousser, en aucun temps qu'il plaira à son excellence de m'en fournir l'occasion.

J'ai, etc.,
(Signé,) GEO. H. PARK.

L'Hon. James Leslie,
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.,
Montréal.

ASILE PROVINCIAL DES LUNATIQUES,
TORONTO, 7 décembre, 1848.

MONSIEUR,—J'ai reçu de l'intendant, des documens qu'il dit être la copie d'une lettre adressée à vous, avec un exposé de faits adopté par le bureau, et le témoignage au long sur lequel est appuyé cet exposé. Ces documens ont pour but de m'accuser auprès de son excellence en ma qualité de surintendant médical.

Je me suis, en conséquence, adressé sans délai à vous, à ce sujet, et je vous prie d'assurer son excellence que je suis prêt à repousser ces accusations, en aucun temps qu'il plaira à son excellence m'en fournir l'occasion.

Il est vrai que je n'ai pas été averti des procédés du bureau, et qu'on ne m'a pas invité à y assister. Ils avouent que leur animosité personnelle est la cause qui les a empêchés de garder à mon égard ces règles d'impartialité et de justice que, dans tous les pays du monde libre et civilisé, on suit dans de semblables procédés, pouvant affecter la réputation des hommes publics ou privés. Cette animosité reconnue aurait dû être une raison de plus d'avoir le plus scrupuleux égard pour mon juste droit de défense devant mes accusateurs et mes juges. Mais ce n'était certainement pas une raison de me soumettre à un procédé inquisitorial, où cette animosité pourrait se déployer sans opposition, et atteindre ses buts en secret, loin de la lumière du jour.

Je ne fais pas de commentaires sur les témoins amenés contre moi, car son excellence connaît déjà les faits qui peuvent avoir trait à ce sujet.

Les accusations contre moi ne sont pas plus fausses les unes que les autres; mais je ne puis m'empêcher de dire un mot de la cruauté de l'assertion que j'ai inconvenablement employé un portier ignorant pour préparer les remèdes des patients.

Comme le montre son témoignage, les commissaires lui avaient permis de remplir cet office pour le Dr. Telfer, pendant deux ans, avec leur acquiescement; et c'est dans les commencemens qu'il a été employé, qu'il aurait pu y avoir lieu de mettre en question sa capacité. Mais il n'y a pas de justice d'oublier leur ancienne permission, pour la faire servir aujourd'hui d'accusation contre moi. Je n'ai fait que le continuer dans cette fonction, après que, par la pratique, il eut eu occasion de se rendre capable. L'assertion dans le témoignage, qu'il ne sait pas le latin, pourrait faire croire que les prescriptions sont écrites dans cette langue, quoiqu'il soit connu et évident, que par le Dr. Telfer aussi bien que par moi, elles ont été écrites en anglais. Si c'était mal de ma part de continuer dans ces fonctions un homme qui a été agriculteur et fermier, et qui ignorait le latin, il était encore plus mal de sanctionner la chose, quand il commença. Du temps du Dr. Telfer, il a été examiné par le Dr. Beaumont, qui l'a trouvé capable.

M. J. Cronyn a étudié la médecine environ trois ans, et il a suivi les lectures de médecine de l'université dans l'hiver de 1846 et '47; il remplit aussi la situation d'assistant-intendant à la succursale de l'asile.

Appendice
(M.)

30 janvier.

Appendice
(M.)
30 janvier.

Je me repose sur la justice de son excellence pour me rendre toute la justice que requiert le cas où je me trouve.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéiss. serv.,
(Signé,) GEO. H. PARK.

L'Hon. James Leslie,
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
MONTRÉAL, 30 novembre, 1848.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse, par l'ordre de son excellence, pour l'information des commissaires de l'asile temporaire des lunatiques à Toronto, copies des extraits de deux rapports du conseil exécutif, approuvés par son excellence le 29 du courant, au sujet des divers documens qui y sont mentionnés, et qui avaient été reçus depuis peu de la part des commissaires et du surintendant médical.

J'ai, etc.,
(Signé,) JAMES LESLIE,
Secrétaire.

Au Rév. H. J. Grasett,
Président des commissaires de
l'asile temporaire des lunatiques, Toronto.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
MONTRÉAL, 30 novembre, 1848.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus, par l'ordre du gouverneur-général, des extraits de deux rapports du comité du conseil exécutif, approuvés par son excellence le 29 du courant, au sujet des divers documens qui y sont mentionnés, et qui avaient été reçus depuis peu de votre part et de celle des commissaires pour la direction de l'asile temporaire des lunatiques, à Toronto.

J'ai, etc.,
(Signé,) J. LESLIE.
Geo. H. Park, Ecr., M. D.,
Surintendant médical,
Asile temporaire des lunatiques, Toronto.

(EXTRAIT.)

“ Le comité du conseil exécutif a pris en considération la lettre, que lui avait référée votre excellence, venant du surintendant médical de l'asile temporaire des lunatiques de Toronto, du 13 novembre courant, dans laquelle il exprime sa conviction de la vérité et de l'intégrité de ses actions dans les matières dont traitent les commissaires dans une de leurs communications au gouvernement, au sujet des difficultés qui malheureusement se sont élevées entre eux, et dans laquelle aussi il exprime à votre excellence, qu'il est prêt à les repousser, en tout temps qu'il pourra plaire à votre excellence lui en fournir l'occasion.

“ Le comité ne doute pas que le surintendant médical ne ressente la confiance qu'il exprime. Il ne pense pas, cependant, qu'il soit du ressort du gouvernement de décider des sentimens personnels qui existent entre cet officier et les commissaires, et le caractère de la contestation les a suffisamment convaincus, que tel serait le seul résultat d'une investigation de la nature de celle que demande le surintendant médical.

Appendice
(M.)
30 janvier.

“ En conséquence le comité ne saurait recommander à votre excellence d'ordonner une semblable enquête.

“ Ils ont suffisamment exprimé, dans leur rapport sur la lettre des commissaires, l'espérance qu'ils entretenaient, que l'irritation venant des difficultés passées aurait pu disparaître par des explications et des concessions judicieuses. Ayant été trompés dans leur espoir, ils ne peuvent qu'attendre quelque nouvelle action de la part des parties respectives, qui puisse requérir une nouvelle intervention de la part de votre excellence à ce sujet.”

(EXTRAIT.)

“ Le comité du conseil exécutif a pris en considération la lettre, que lui avait référée votre excellence, venant du Rév. M. Grasett, l'un des commissaires de l'asile temporaire des lunatiques, à Toronto, avec le mémoire qui l'accompagnait, daté du 6 novembre courant, signé de lui et d'un certain nombre de commissaires.

“ Ces messieurs, pour qui, il est superflu de le dire, le comité a le plus grand respect individuellement comme collectivement, semblent avoir oublié dans le cours de leurs remarques dans ce document, que c'est un appel du surintendant médical qui a amené primitivement le sujet devant votre excellence.

“ Cet appel a eu pour cause la suspension d'un gardien par le surintendant médical agissant.

“ Cet officier, après que le bureau eut donné sa décision, pour donner plus de force à sa première suspension, la renouvela, et le bureau s'y étant opposé, le surintendant médical en appela à votre excellence; et c'était le point de vue sous lequel le bureau lui-même considérait la chose, comme il appert par leur propre résolution, adoptée à une assemblée tenue dix jours après la date de la première lettre du surintendant médical au gouvernement, et convoquée expressément au sujet de “ l'antagonisme,” comme il est appelé dans leurs minutes, entre le surintendant médical et le bureau. Dans cette résolution, les commissaires soumettent entièrement le sujet à la considération du gouvernement, “ afin que le bureau ou le surintendant médical puissent être soutenus dans la position qu'ils ont prise respectivement, suivant que le gouvernement jugera à propos d'en décider,” résolution qui joint ainsi le résultat à l'appel, et où l'objet de cet appel est si explicitement défini.

“ Pour ce qui est des patients méchants, dont il est parlé dans leur premier rapport, et auxquels il est fait allusion dans le document devant eux, le comité remarquera, que ce qu'il en a dit dans son premier rapport, était plutôt pour montrer en forme d'exemple, ce qu'il considérait comme la vraie marche en pareille occasion, que pour condamner même les gardiens, par rapport au cas donné, et encore bien moins les commissaires, et la chose était ainsi envisagée expressément d'après le rapport, sans présumer qu'il ne pouvait pas exister de circonstances explicatives, qui pouvaient ne laisser aucun blâme contre qui que ce fût, si le sujet eût été considéré comme faisant partie des plaintes dont on avait à s'enquérir.

“ Le comité avait espéré, que la subordination du surintendant médical aux commissaires ayant été réglée par la décision de votre excellence, que les commissaires et le surintendant médical s'en seraient tenus chacun à leurs devoirs respectifs: le surintendant médical dans l'esprit de déférence respectueuse que leur autorité et leur position requièrent de lui, et

Appendice
(M.)

30 janvier.

les commissaires avec la résolution de donner à cet officier, dans l'accomplissement de ses devoirs délicats et d'une grande responsabilité, le juste support dont il a besoin; et qu'on aurait de part et d'autre oublié, dans un désir commun d'utilité publique, l'irritation qu'avaient fait naître les difficultés passées, aussi bien que l'usage indiscret de termes qui n'étaient pas nécessaires, si l'on considère les personnes à qui ils étaient appliqués, et qui étaient certainement peu convenables, si on considère le lieu où ils étaient adressés, cela au moyen de ces explications et de ces concessions mutuelles, qui sont si bien d'accord avec les enseignemens du vrai respect qu'on se doit à soi-même. Ils espéraient de plus que l'expression de l'opinion que contenait le premier rapport, au sujet de l'esprit dans lequel le pouvoir des commissaires devrait être exercé dans les matières de la nature de celles qui sont sous considération, conduirait à ce but. Quoique, dans leur opinion, ces suggestions soient nécessaires dans l'état actuel des choses, ils ne voient cependant pas de raison d'aviser votre excellence de retirer sa confiance à des personnes, remplissant gratuitement un devoir public d'une nature aussi difficile et entraînant une responsabilité aussi grande, que celui qui est confié aux commissaires, et pensant que la difficulté, où se trouve placé le surintendant médical, a été amenée en grande partie parce qu'il n'a pas su se maintenir dans les bornes de son autorité par rapport aux commissaires, et prenant en considération sa nomination toute récente et le fait admis par les commissaires, que déjà il a effectué de salutaires améliorations dans l'institution, ils n'ont pas cru non plus devoir aviser votre excellence de retirer sa confiance à cet officier. En étant venu à cette conclusion, le comité a cru de son devoir d'exprimer la continuation de sa confiance aux deux parties dont la collision semble avoir eu pour cause cette malheureuse méprise.

“ Le comité a appris avec surprise et regret que les commissaires n'ont pas été satisfaits de la décision de votre excellence sur leur premier rapport.

“ Cette décision tendait directement à supporter l'autorité des commissaires; et le comité ne connaît aucune instance où le gouvernement n'a pas donné le plus entier support aux commissaires.

“ Sa conduite dans l'affaire du dernier surintendant est une preuve suffisante de la considération accordée à l'avis des commissaires.

“ Enfin, pour la même raison qu'il croit que le pouvoir des commissaires, en ce qui a rapport aux serviteurs de l'institution, devrait toujours être exercé, si ce n'est dans les cas extrêmes, en accord avec les vues du surintendant et pour appuyer son autorité, le comité est d'opinion que le pouvoir du gouvernement, tant qu'il ne voit pas de raisons suffisantes de retirer sa confiance aux commissaires, excepté aussi dans les cas d'extrême nécessité, doit être exercé aussi en accord avec les vues des commissaires et dans le but d'appuyer leur autorité.

“ Le gouvernement, placé à distance, trouve nécessaire de déléguer à ces personnes sur les lieux les pouvoirs requis pour la surveillance constante, le contrôle et la direction de l'institution.

“ La responsabilité du gouvernement repose sur le choix de personnes capables de remplir ce devoir tandis que la responsabilité plus immédiate pour l'administration de l'institution repose sur les personnes ainsi nommées.

“ L'acte du parlement pour la direction de l'asile permanent établi, suffisamment cela; et sans vouloir exprimer pour le moment une opinion sur les stipulations de cet acte, il semble au comité, que si l'asile

temporaire des lunatiques eût été dans le principe placé sur le même pied pour sa direction et son gouvernement, le comité n'aurait pas eu à s'occuper de difficultés du genre de celles qui se sont élevées depuis peu.

“ Le comité, pour les raisons déjà mentionnées, avait espéré qu'on aurait vaincu ces difficultés, de la manière qu'il l'avait suggéré.

“ Si la chose est devenue impossible, c'était au bureau des commissaires à prendre la responsabilité de recommander une marche spéciale au gouvernement, et les membres du bureau pourront parler de résignation, quand une semblable recommandation n'aura pas été appuyée par le gouvernement, de manière à les priver de cette influence morale, sans laquelle il leur est impossible de conduire l'institution avec succès. Le comité espère donc que ces messieurs s'apercevront qu'ils se sont trop hâtés d'offrir leurs résignations.

“ Le comité, adhérant donc à son premier rapport, ne voit pas de raisons de libérer le bureau des commissaires de la responsabilité qui leur appartient, et n'a plus qu'à remarquer, en concluant, que toutes les fois que ce bureau, tant qu'il aura la confiance de votre excellence, aura quelque recommandation à faire, cette recommandation, le comité en a la confiance, ne manquera d'être considérée avec la plus sérieuse attention par le gouvernement de son excellence.”

TORONTO, 11 décembre, 1848.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse, pour l'information de son excellence le gouverneur-général, copie des résolutions adoptées unanimement à une assemblée spéciale des commissaires de l'asile temporaire des lunatiques, tenue ce jour, pour prendre en considération votre lettre du 30 novembre dernier, avec les documens qui l'accompagnaient.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,
(Signé,) H. J. GRASSETT,
Président.

L'Hon. James Leslie,
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

Résolutions.

1. Le bureau ayant lu la communication du secrétaire provincial, datée du 30 du mois dernier, est satisfait de la confiance que son excellence continue à avoir en eux, et ils se feront toujours un devoir de tâcher de la mériter.

2. Que puisque le gouvernement impose à ce bureau le devoir de recommander une marche propre à mettre un terme aux difficultés qui se sont élevées dans l'institution, le bureau est disposé à faire toute tentative honorable, pour faire disparaître toute difficulté fondée sur des sentimens personnels. Mais en même temps, pour les raisons mentionnées dans leurs communications respectives à son excellence, datées des 6 et 30 novembre, ils ne voient aucun espoir, que la paix et le succès de l'institution puissent être assurés, tant qu'elle sera sous la direction du surintendant médical actuel; et en conséquence, ils prient à regret son excellence de les tirer d'embarras, eux, l'intendant, les gardiens et les patients, en démettant cet officier.

Appendice
(M.)

30 janvier.

Appendice
(M.)

30 janvier.

3. Que non seulement il appartient à son excellence de nommer le surintendant médical, mais que nous sentons aussi, qu'après la marche que le bureau a cru devoir suivre, ils ne croient pas devoir offrir une opinion touchant le choix d'un successeur, et ils ne croient pas nécessaire d'assurer son excellence, que toute personne qui aura sa confiance sera reçue par ce bureau avec toute la cordialité possible, et qu'elle sera soutenue de tout son pouvoir.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
MONTRÉAL, 26 décembre, 1848.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse, par l'ordre de son excellence, pour l'information des commissaires de l'asile temporaire des lunatiques, à Toronto, copie d'un extrait d'un rapport du comité de l'honorable conseil exécutif, approuvé par son excellence le 20 du courant, au sujet des résolutions des commissaires, (dont vous avez transmis une copie avec votre lettre du 11 du courant.)

La substance du rapport du conseil du 29 du mois dernier, auquel il est fait allusion dans l'extrait, vous a été communiquée avec ma lettre du 30 du mois dernier.

Je dois ajouter qu'une lettre, en date de ce jour, a été adressée au Dr. Park, le mettant en possession de la substance de l'extrait, et l'informant qu'on n'a plus besoin de ses services comme surintendant médical.

Quant aux plaintes des commissaires contre le Dr. Park, contenues dans les documens transmis par le Rév. M. Roaf, (agissant comme président,) en date du 30 du mois dernier, je dois vous informer, que son excellence est d'opinion que, dans les circonstances actuelles, il n'est pas nécessaire, ni dans l'intérêt du public ni dans celui de l'institution, que le gouvernement adopte aucune mesure ultérieure à ce sujet, vu qu'un semblable procédé ne mènerait à aucun but pratique.

J'ai ordre de vous informer de plus, que son excellence ayant avis qu'il y a raison de croire que l'asile permanent des lunatiques sera prêt pour la réception des patients à bonne heure l'été prochain, et qu'alors, comme les commissaires le savent, l'institution actuelle, avec son bureau et ses affaires, cessera d'exister, son excellence voit donc qu'il n'est pas à propos de nommer aucune personne à la charge de surintendant médical *ad interim*; et son excellence est confirmée dans son opinion à ce sujet, par la considération que d'après les clauses de l'acte du parlement provincial pour la direction de l'asile permanent, cet officier sera nommé par le nouveau bureau de commissaires et non par son excellence, de sorte que toute nomination qui pourrait être faite à la charge temporaire ne saurait assurer à la personne qui l'accepterait qu'elle le gardera perpétuellement.

Son excellence désire que je vous informe que, dans les circonstances actuelles, il n'a pas l'intention de nommer personne à la place vacante de surintendant médical de l'institution.

Cependant, comme le bien-être des patients exige que les devoirs remplis par cet officier, le soient par une personne ayant des connaissances médicales suffisantes, et comme ces devoirs ont été dernièrement remplis par le Dr. Primrose, c'est le plaisir de son excellence que les commissaires donnent à ce monsieur, (s'il veut l'accepter) la charge temporaire des patients, jusqu'à ce que son excellence juge à propos de donner de nouvelles instructions à ce sujet. Le salaire du Dr. Primrose sera le même que celui qui serait donné

au surintendant médical, (s'il y en avait un de nommé,) pendant le temps que ses services pourront être requis dans l'institution.

Son excellence m'enjoint d'ajouter, dans la vue de prévenir tout mal-entendu dans la suite, soit de la part des commissaires actuels, soit de la part du Dr. Primrose, que l'emploi de ce dernier, dans l'occasion actuelle, n'est pas seulement temporaire en lui-même, purement et nécessairement, mais que même il doit être entendu qu'il ne donnera aucun droit à ce monsieur à la charge de surintendant médical de l'asile permanent, puisque le gouvernement n'aura aucun contrôle sur la nomination de cet officier.

Il a été donné communication au Dr. Primrose des désirs de son excellence à ce sujet, et il a été informé, (dans le cas où il accepterait la charge temporaire aux conditions établies ci-dessus,) de se mettre de suite en communication avec les commissaires.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) J. LESLIE,
Secrétaire.

EXTRAIT AUQUEL IL EST RÉFÉRÉ DANS LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

“ Le comité du conseil exécutif a pris en considération la lettre du Rév. M. Grasett, que votre excellence lui avait référée, laquelle était datée du 11 décembre courant, et qui transmettait certaines résolutions adoptées unanimement ce jour-là par les commissaires de l'asile temporaire des lunatiques à Toronto, ayant rapport à leurs communications précédentes au sujet des difficultés qui se sont élevées dans cette institution, et dans lesquelles ils demandent la destitution du surintendant médical.

“ Le comité, dans son rapport du 29 du mois dernier, a exposé qu'à son grand regret il avait été finalement désappointé dans l'espoir qu'il avait entretenu, que ces difficultés seraient surmontées par des explications et des concessions mutuelles entre les parties. C'est toujours, dans tous les temps, un devoir pénible d'être dans la nécessité d'aviser votre excellence de renvoyer un serviteur public. Dans le cas actuel, la chose est encore plus pénible, non seulement à cause du désappointement dont il a été parlé plus haut, mais encore à cause de la considération que le monsieur censuré a reçu, depuis si peu de temps, sa nomination des mains de votre excellence.

“ Pour ce qui est du sujet qui a donné naissance à ces malheureuses difficultés, le comité s'abstient de faire aucune remarque ultérieure, ayant déjà exposé dans un autre rapport tout ce qu'il croyait devoir dire à leur sujet. Cependant, comme les commissaires et le surintendant médical ont de part et d'autre déclaré qu'ils étaient prêts à rencontrer une enquête, il n'est que juste pour les deux parties de dire, que le comité ayant cru expédient d'aviser l'institution de cette enquête, l'avis qu'il se croit maintenant obligé de donner à votre excellence n'est pas fondé sur l'admission de l'exactitude ou de l'inexactitude des faits allégués par aucune des parties.

“ Cet avis donc ne renferme ni la condamnation ni l'acquiescement d'aucune des parties, pour ce qui est du sujet en litige entre elles.

“ Les commissaires, dans leur communication du 6 du courant, ayant dit expressément qu'il leur était devenu impossible d'avoir davantage aucune communication avec le surintendant médical, et ayant maintenant par leurs résolutions du 11 du courant, pris la

Appendice
(M.)

30 janvier

Appendice
(M.)

30 janvier.

responsabilité de demander la suspension de cet officier, le comité se voit avec regret dans la pénible nécessité d'aviser de faire droit à la requête des commissaires, et de mettre fin à l'emploi du Dr. Park comme surintendant médical."

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
MONTRÉAL, 26 décembre, 1848.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer, par l'ordre du gouverneur-général, que son excellence a pris en considération en conseil, certaines résolutions adoptées par les commissaires de l'asile temporaire des lunatiques, à une assemblée tenue le 11 du courant, (et dont copie a été transmise le même jour pour la considération de son excellence,) demandant que vous fussiez destitué de votre charge de surintendant médical de l'institution.

Son excellence regrette beaucoup que l'antagonisme entre les commissaires et vous ait continué de subsister; car son excellence avait espéré que les difficultés entre ces messieurs et vous auraient disparu par des explications et des concessions mutuelles; mais, comme

cette attente n'a pu se réaliser, son excellence se voit forcée, en vue des intérêts de l'institution et du public, de mettre fin à votre emploi comme surintendant médical de l'institution. En conséquence, vous pouvez vous considérer comme relevé de ces devoirs sitôt que vous aurez reçu cette communication.

Son excellence est d'autant plus peinée de se voir forcée d'adopter cette démarche, qu'il n'y a que très peu de temps que vous avez été nommé à cette charge par son excellence même.

Je dois dire en même temps qu'en prenant cette démarche, son excellence n'entend pas prononcer sur l'exactitude ou l'inexactitude des faits allégués soit par les commissaires, soit par vous, non plus que condamner ou acquitter aucune des parties, relativement au sujet en litige entre elles.

J'ai, etc.,

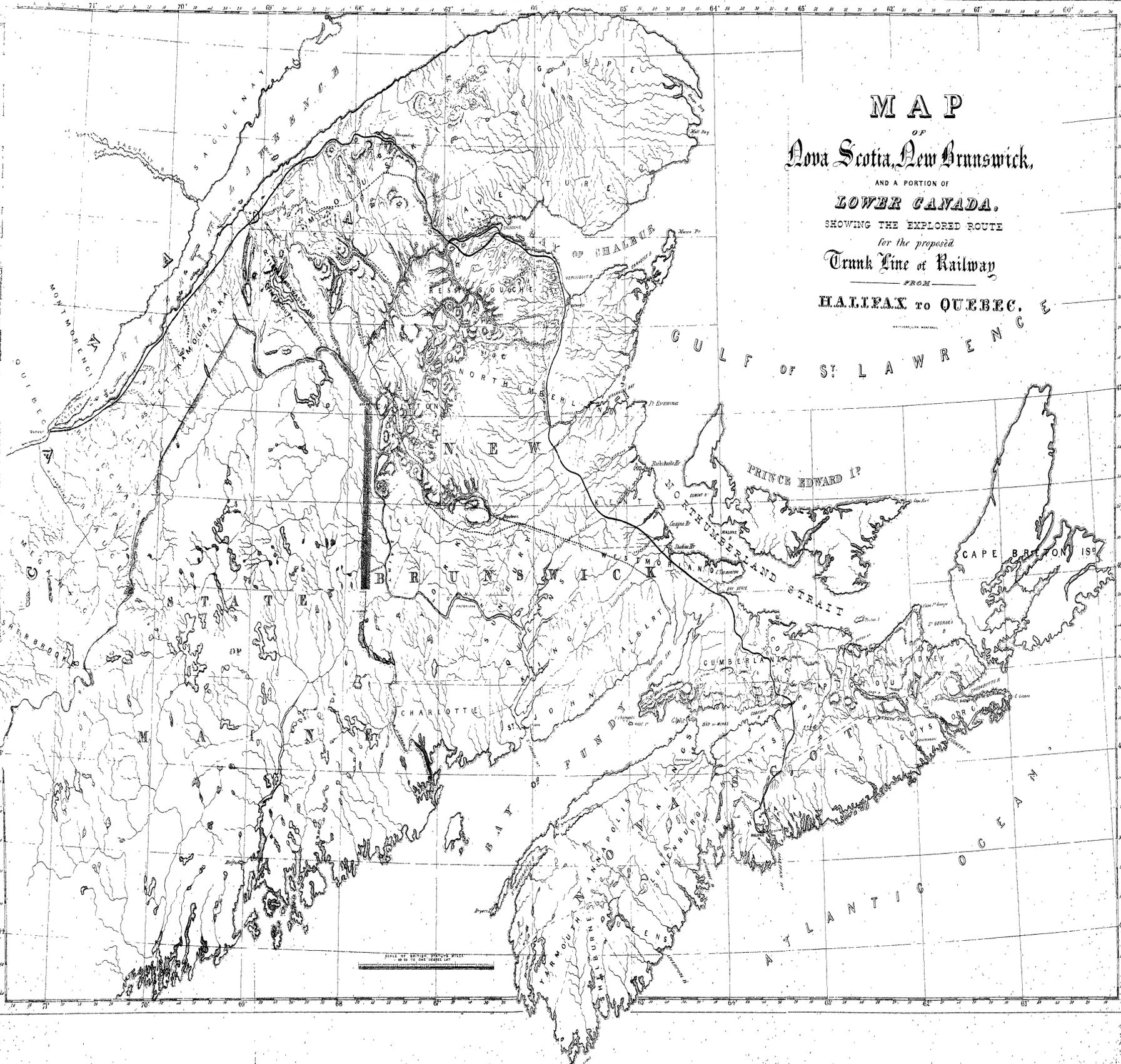
(Signé,) JAMES LESLIE,
Secrétaire.

G. H. Park, Ecr.,
Surintendant médical,
Asile temporaire des lunatiques.

Appendice
(M.)

30 janvier.

M A P
OF
Nova Scotia, New Brunswick,
AND A PORTION OF
LOWER CANADA.
SHOWING THE EXPLORED ROUTE
for the proposed
Trunk Line of Railway
FROM
HALIFAX TO QUEBEC.



M E S S A G E.

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copies des dépêches du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, énumérées dans la cédule ci-annexée.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
30 Janvier; 1849.

CÉDULE.

DE	NO.	DATE.	SUJET.
		1848:	
Le Comte Grey au Comte d'Elgin,...	166	11 février,.....	<i>Acte des Douanes</i> —Sanctionné par la reine—avec une lettre de la trésorerie et du bureau de commerce à cet égard.
Do. ...	167	11 février,.....	<i>Ditto</i> —Avec un mémoire de certains fondateurs.
Do. ...	175	6 mars,.....	<i>Ditto</i> —Avec un mémoire de certains marchands de Glasgow.
Do. ...	186	31 mars,.....	<i>Ditto</i> —Vues du gouvernement de sa majesté.
Do. ...	252	7 juillet,.....	Relativement à l'acte du Canada, pour étendre le droit de propriété littéraire à certaines personnes résidant dans le royaume-uni.
Do. ...	299	17 novembre,.....	<i>Chemin de fer de Halifax et Québec</i> —Transmettant le rapport des commissaires, et désirant connaître les vues de la législature provinciale.
Do. ...	Militaire	{ 15 septembre, } { 22 décembre,.. }	Relativement à la nécessité d'exempter du paiement des droits certains articles importés pour le service militaire.
Do. ...	174	24 février,.....	Au sujet des actes des chemins de fer de Montréal et Lachine, du St. Laurent et du village d'Industrie.
Do. ...	202	20 avril,.....	Transmettant un ordre de la reine en conseil, sanctionnant sept bills de chemins de fer réservés en 1847, et indiquant les amendemens nécessaires.
Do. ...	206	29 avril,.....	Annouçant la sanction de certains actes, et suggérant des amendemens aux actes qui incorporent les compagnies de Montréal et du lac Echo pour l'exploitation des mines.
Do. ...	231	15 juin,.....	Suggérant des amendemens à l'acte qui incorpore la compagnie du télégraphe de l'Ouest.

Appendice
(N.)

No. 166.

DOWNING STREET,

11 février, 1848.

29 Janvier.

MILORD.—L'acte passé par la législature du Canada, dans le mois de juillet dernier, No. 479 et intitulé, —“Acte pour révoquer et consolider les droits de douanes actuels, et pour d'autres fins y mentionnées,” ayant été renvoyé par la reine en conseil aux lords du comité du conseil privé pour le commerce et les plantations étrangères, ce comité a fait rapport à sa majesté en conseil qu'il est d'opinion que cet acte doit être spécialement ratifié et finalement passé en loi.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un ordre émané ce jour par sa majesté en conseil approuvant ce rapport.

Je vous transmets aussi pour votre information et gouverne copie d'une minute du président de la chambre de commerce, avec copie d'une lettre adressée par la trésorerie à ce département, contenant quelques remarques sur cette loi, remarques dans lesquelles je concours et auxquelles j'ai à solliciter l'attention particulière de votre seigneurie.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Au très hon.

le comte d'Elgin et Kincardine,
etc., etc., etc.

CHAMBRES DE LA TRÉSORERIE,

28 janvier, 1848.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 29 dernier, transmettant un acte No. 479, de la législature canadienne, “pour révoquer et consolider les droits de douanes actuels dans cette province,” je suis requis par les lords commissaires de la trésorerie de sa majesté de vous transmettre un rapport des commissaires de douanes, avec les documents ci-annexés concernant le dit acte; et j'ai à vous prier de vouloir bien exposer aux lords du comité du conseil privé pour le commerce, que les lords de la trésorerie, ayant pris en considération l'acte ci-dessus mentionné, avec les remarques et suggestions contenues dans le rapport des commissaires de douanes, et dans celui du solliciteur de ce département et des principaux officiers de douanes à Québec et à Montréal, m'ont requis de communiquer les remarques suivantes aux lords du comité, afin que leurs seigneuries soient au fait des vues que ce bureau entretient sur les points mentionnés dans ces divers rapports.

Les lords de la trésorerie craignent que, pour le Canada ou aucunes autres colonies américaines dont les législateurs ont profité des pouvoirs conférés par l'acte 9 et 10 Vic. cap. 94, toutes les dispositions de l'acte “pour régler le commerce des possessions britanniques à l'étranger,” excepté celles qui ont rapport à la répartition, perception et garantie des droits spécialement imposés par cet acte, restent en pleine force; et que si les dispositions de l'acte canadien en question ou de tout autre acte colonial se trouvent pratiquement parlant incompatibles avec les dispositions de l'acte des possessions qui ne se rapportent pas aux droits abolis ou d'aucun autre acte impérial, elles deviendraient “nulles et d'aucun effet à toutes fins et intentions quelconques.” Mais en même temps les lords de la trésorerie ne conçoivent point qu'il puisse y avoir des objections à ce que, pour la perception ou pour

la garantie des droits coloniaux ou pour d'autres objets que les législatures coloniales peuvent être compétentes à régler, elles adoptent les réglemens provisoires semblables à ceux qui sont contenus dans les actes impériaux, ou d'autres dispositions et réglemens qui pourront paraître mieux convenir aux circonstances locales et aux exigences du commerce du pays, tant qu'ils ne seront pas contraires aux lois impériales, ce qui ne serait pas judicieux nonobstant les dispositions révoquées mentionnées plus haut.

Les lords de la trésorerie n'ont point trouvé nécessaire de faire aucunes remarques particulières au sujet du tableau des droits annexé à cet acte, si ce n'est que l'exemption de droits en faveur des articles destinés à l'armée et à la marine de sa majesté devrait s'étendre aux provisions et aux autres effets. Sous ces circonstances, leurs seigneuries, comme dans le cas de l'ordonnance de Trinidad, mentionné dans la communication adressée aux lords du comité le 21 du courant, ne sont point préparés à s'opposer à ce que sa majesté en conseil accorde sa sanction à cet acte canadien, qui sans cela ne saurait avoir aucun effet, vu qu'il abroge les droits imposés par l'acte des possessions; et si les lords du comité de commerce partagent les vues des lords de la trésorerie, ils espèrent que leurs seigneuries feront en sorte que l'acte en question reçoive cette sanction.

Cependant, comme il paraîtrait d'après les observations du solliciteur des douanes que les pouvoirs dont est revêtu le gouvernement exécutif en vertu de la 10^e et de la 72^e clause de cet acte, pourraient être exercés de manière à faire établir des réglemens incompatibles avec l'acte des possessions relativement au commerce des côtes; les lords de la trésorerie suggèrent que pour prévenir tout inconvénient ou toute incertitude à cet égard, on enjoigne au gouverneur-général, lorsque la sanction de sa majesté sera communiquée au gouvernement canadien, de ne sanctionner aucun changement important dans les réglemens qui existent aujourd'hui, concernant le commerce des côtes, sans auparavant communiquer avec ce pays.

Il serait aussi à propos que le gouverneur-général pût, en promulguant ces réglemens ou en préparant aucun acte qui pourrait être présenté à la législature coloniale au sujet du commerce intérieur, veiller à ce qu'il fût fait de manière à éviter le retour d'aucune ambiguïté d'expressions qui puisse faire inférer que ces dispositions peuvent affecter ce qui est déjà réglé par la loi impériale, ou faire lever des doutes sur les cas où les parties engagées dans ce commerce doivent se gouverner d'après les statuts britanniques qui régulent le commerce et la navigation de l'empire en général et ceux où ils ne doivent se conformer qu'à la loi coloniale.

J'ai, etc.,

C. E. TREVELYAN.

J. G. S. Lefèvre, Secy.,
etc., etc., etc.

MINUTE sur l'acte du Canada, No. 479—pour abroger et consolider les droits de douanes actuels et pour d'autres fins y mentionnées.

Cet acte non seulement abroge les droits différentiels de douanes imposés par l'acte des possessions, mais impose encore un nouveau tarif de droits en vertu de la seule autorité de la législature provinciale, avec une série de réglemens pour les prélever que l'on peut désigner en termes généraux comme une modification de tous les droits de douanes adaptée aux circonstances de

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

la colonie. Cette partie de l'acte qui a rapport à ces derniers objets a occasionné quelques critiques de la part des commissaires de douanes, que je vous transmets, ci-joint avec les remarques des lords de la trésorerie.

Je concours généralement dans les remarques exprimées dans la lettre de M. Trevelyan. Les droits différentiels étant abolis, les fonctions des officiers impériaux, et par conséquent les réglemens établis pour leur gouverne cessent en grande partie. Les réglemens que l'on observera dorénavant pour la garantie du revenu, sont des choses d'un intérêt purement local, et ne doivent être approuvés ou désapprouvés que par rapport à leur mérite intrinsèque et nullement parce qu'ils seront en accord ou désaccord avec l'acte des possessions. Il faut cependant se rappeler que les officiers impériaux ont encore quelques devoirs à remplir sous l'acte des possessions; ils ont encore à faire exécuter les prohibitions contenues dans cet acte et à prévenir les infractions de la loi de la navigation qui fait partie du système de navigation encore en force.

Pour les mettre en état de remplir ces devoirs, la plus grande partie de l'acte des possessions reste encore en force; et ce qui en reste ne saurait être abrogé ou annulé par aucun acte colonial. Ainsi donc, partout où cet acte vient en collision avec cette partie de l'acte des possessions, il est nul et il n'a d'effet que pour les cas où l'acte des possessions ne peut rien.

Mais bien qu'il soit impossible qu'il se rencontre des cas de quelque difficulté sérieuse, je crois cependant qu'il pourra s'en élever si l'on n'exécute pas avec prudence les dispositions de cet acte.

On doit craindre surtout cela par rapport aux 10e, 23e et 72e clauses qui donnent au gouverneur le pouvoir discrétionnaire de faire des réglemens au sujet de certaines matières qui sont aussi réglées par l'acte impérial.

Les pouvoirs qu'il a de fixer les ports d'entrepôt libre et de faire des réglemens pour le commerce des côtes sont ceux auxquels je fais spécialement allusion ici. L'obligation sous laquelle sont les officiers de douanes de veiller à ce que les prohibitions portées dans l'acte des possessions soient exécutées ainsi que les lois qui règlent la navigation, exige qu'il y ait à chaque port libre, que ce soit un port d'entrepôt ou non, un établissement impérial; et il est en conséquence essentiel, dans l'état où se trouve actuellement la loi, que la couronne conserve le privilège exclusif d'ériger les ports libres. Rien n'empêche, comme de raison, le gouverneur de pouvoir, pour les fins de cet acte, établir comme port d'entrepôt libre aucun port libre régulièrement constitué; mais il ne doit pas ignorer les difficultés qu'il suscite en cherchant à donner les privilèges d'entrepôt à des ports qui ne sont pas constitués libres. Cette démarche de sa part n'aurait pas l'effet de légaliser les importations dans ces ports, mais aurait probablement l'effet d'induire en erreur la classe commerciale.

Les inconvéniens qui s'en suivraient, s'il cherchait à établir pour le commerce des côtes des réglemens différents de ceux que prescrit l'acte impérial ou les commissaires de douanes, en vertu de l'autorité à eux conférée par l'acte des possessions, seraient de la même nature.

Il serait à propos aussi de faire remarquer au gouvernement, afin qu'il n'y ait point de malentendu à ce sujet, que tant que les dispositions de l'acte des possessions relativement au manifeste et à l'entrée des marchandises ne seront point révoquées et qu'elles seront obligatoires, comme, par exemple, celles qui ont rap-

port aux lois de navigation, on devra s'y conformer, bien qu'elles puissent être omises dans l'acte provincial.

Quant au mérite intrinsèque de l'acte, j'ai peu de remarques à faire: l'apropos de cette partie de la 49e section qui a rapport aux frais, attirera indubitablement l'attention de Lord Grey. La 58e section me paraît un peu sévère, et j'aimerais à être informé des raisons qui la font considérer comme nécessaire.

Je transmets ci-joint le projet d'un ordre pour la sanction de l'acte.

(Signé) H. LABOUCHERE.

Chambre de Commerce,
Whitehall, 9 février, 1848.

(Copie.)
No. 167.

DOWNING STREET,
11 février, 1848.

MILORD.—Je transmets ci-joint copie d'un mémoire à moi adressé par certains fondateurs résidant dans ce pays, se plaignant de l'augmentation des droits sur les objets de fonte importés en Canada en vertu de l'acte provincial 10 et 11. Vic. chap. 31, pour abroger et consolider les droits de douanes actuels.

Comme ce mémoire ne m'est parvenu qu'après que le gouvernement de sa majesté s'est décidé à recommander à la reine de sanctionner l'acte en question, il ne me reste plus qu'à le transmettre à votre seigneurie, et vous prier de le soumettre à la considération de la législature provinciale.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Au très hon.
comte d'Elgin.

(Copie.)

Au très honorable comte Grey, secrétaire d'état pour le département colonial.

Le mémoire des soussignés, fondateurs, faisant commerce à Glasgow et lieux voisins,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

Que vos mémorialistes sont occupés à manufacturer sur une grande échelle des articles de fonte de diverses descriptions destinés à la consommation du pays comme à l'exportation étrangère; qu'ils ont placé dans ce commerce des capitaux très considérables, et qu'ils ont ainsi les moyens de donner du travail à un corps nombreux d'ouvriers nécessaires à l'exploitation.

Que le Canada a été jusqu'ici l'un des principaux marchés sur lequel vos mémorialistes ont eu l'habitude d'envoyer leurs articles de fonte, et depuis longtemps le commerce avec ce pays a été considérable et a constamment augmenté.

Que les droits imposés sur les articles de fonte importés en Canada ont été jusqu'ici de cinq pour cent sur la valeur; ces droits ne permettent jamais à l'importateur de ne réaliser qu'un bénéfice bien limité sur les articles manufacturés.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Que vos mémorialistes viennent d'apprendre avec surprise et alarme que la législature canadienne a récemment adopté un tarif pour régler les droits d'importations sur les objets de fonte et autres articles manufacturés, et que ce tarif impose un droit additionnel de 7½ pour cent sur tous les articles de fonte importés de ce pays en Canada, changeant ainsi les droits déjà assez restrictifs de cinq pour cent en un taux exorbitant et totalement prohibitif de douze et demi pour cent.

Ainsi cette augmentation de droits qui doit éloigner la concurrence que vos mémorialistes peuvent faire au fondateurs canadiens, aura l'effet si sa majesté la sanctionne, d'anéantir le commerce considérable et toujours croissant que vos mémorialistes font depuis si longtemps avec le Canada, de faire perdre une partie considérable du capital qu'ils ont placé dans ce commerce dans l'espérance que l'on n'imposerait jamais de restrictions et d'enlever à un nombre considérable d'ouvriers en ce pays les moyens de subsistances qu'ils trouvent dans cette branche de commerce.

Qu'outre les effets pernicieux que cette augmentation de droits aura sur les intérêts de vos mémorialistes, le principe du tarif est encore contraire à la politique du libre échange adopté par la législature de ce pays, puisque l'objet que l'on avait en vue en l'adoptant était d'abolir et non pas d'étendre les restrictions commerciales, et vos mémorialistes exposent respectueusement que toute inconséquente en elle-même que pourrait être cette mesure, elle serait encore extrêmement injuste envers les personnes engagées dans les manufactures en ce pays, parce qu'après avoir été privées de protection en ce pays, au lieu d'avoir plus de facilités dans leur commerce, elles se verraient exclues, par suite de ces droits nouveaux et absolument prohibitifs, des marchés mêmes auxquels elles avaient accès auparavant.

Que vos mémorialistes apprenant que le tarif adopté par la législature canadienne ne peut venir en opération avant d'obtenir la sanction du gouvernement de sa majesté, se hâtent en conséquence de se mettre en communication à ce sujet avec votre seigneurie. Ils prient respectueusement votre seigneurie de prendre leur pétition en considération, et de refuser votre sanction ou conseiller aux personnes à qui il appartiendra de décider, de refuser leur sanction à ce tarif, du moins en ce qui regarde les droits additionnels imposés sur les articles de fonte.

(Ci suivent 28 signatures.)

No. 175.

DOWNING STREET,
6 mars, 1848.

MILORD.— Je vous transmets ci-jointe copie d'un mémoire qui m'a été adressé par certains marchands et autres habitans de Glasgow contre le tarif des droits imposés sur les manufactures anglaises importées en Canada, en vertu de l'acte provincial 10 et 11 Vic. ch. 31.

Sa majesté ayant déjà bien voulu sanctionner l'acte en question, il ne me reste plus qu'à transmettre le mémoire à votre seigneurie et vous prier de vouloir bien soumettre la demande des mémorialistes à l'attention de la législature provinciale.

J'ai, etc.,

(Signé,)

GREY.

Au très hon.
cmté d'Elgin,
etc., etc., etc.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

(Copie.)

Au très honorable comte Grey, secrétaire d'état pour les colonies.

Le mémoire des soussignés, marchands, fabricants, propriétaires de vaisseaux et autres habitans de Glasgow,

EXPOSE HUMBLEMENT,

Que vos mémorialistes sont intéressés dans la prospérité des manufactures du royaume-uni et dans l'exportation des marchandises aux colonies.

Que le gouvernement provincial du Canada, dans sa dernière session, a passé un acte, les 10 et 11 Victoria, chap. 31 et 32, "pour révoquer et consolider les droits de douanes actuels dans la province du Canada et pour d'autres fins y mentionnées," lequel viendra en opération le 5 janvier, 1848, attendant maintenant la sanction royale.

Vos mémorialistes voient avec regret et alarme l'augmentation considérable des droits que cet acte impose sur les produits et les articles provenant des manufactures anglaises, tels que spécifiés dans le tableau des droits de douanes publié par les imprimeurs de sa majesté en Canada.

Que pendant que la mère-patrie admet en franchise ou moyennant des droits différentiels les denrées du Canada, cette colonie veut prélever sur le produit des manufactures anglaises des droits qui varient de 5 à 30 pour cent *ad valorem*, et que le taux moyen des dits droits équivaut à 12½ pour cent; la nature compliquée et la grande diversité des taux mentionnés dans le dit tableau ne permet pas d'en faire une estimation exacte.

Que les autres grandes colonies dans les Indes Orientales et Occidentales et dans l'Australie n'ont jusqu'ici imposé que des droits bien modiques, étant d'environ *trois et demi pour cent*.

Que l'acte dont on se plaint veut placer la mère-patrie dans une position bien moins favorable que les colonies mêmes qui sont sous sa domination, savoir, "les autres colonies britanniques de l'Amérique du Nord;" dont on veut admettre libres de droits en Canada les produits bruts et manufacturés, pourvu que les dites colonies reçoivent aux mêmes termes et conditions les produits et objets manufacturés du Canada.

Que le dit acte colonial veut placer la mère-patrie dans une position bien moins favorable que les Etats-Unis d'Amérique, vu qu'il révoque les droits différentiels maintenus jusqu'ici en faveur du produit des manufactures anglaises.

Comme sujets anglais payant des taxes dont une partie est employée à administrer et défendre cette colonie, nous trouverions bien injuste de voir nos marchandises admises à des conditions moins favorables que celles des fabricants des Etats-Unis, qui, eux, ne contribuent en rien à ces dépenses, et qui peuvent ainsi, par une concurrence injuste, chasser le marchand et le fabricant anglais du marché des colonies.

Pour ces raisons, ainsi que pour maintenir la liaison de la métropole avec l'Amérique, vos mémorialistes demandent que, lorsque le dit acte sera soumis à la considération de votre seigneurie, il ne soit pas recommandé à la sanction de la couronne.

(Signé par 66 marchands, etc.)

Appendice
(N.)(Copie.)
No. 186.

29 Janvier.

DOWNING STREET,
31 mars, 1848.

MILORD.—Le gouvernement de sa majesté a reçu divers mémoires des marchands et autres personnes qui font le commerce avec le Canada, se plaignant de l'augmentation des droits qu'il faudra payer sur divers articles de manufacture anglaise importés dans cette province, en vertu d'un acte récemment passé par la législature provinciale (No. 479) "pour révoquer et consolider les droits de douanes actuels."

J'ai déjà soumis quelques-uns de ces mémoires à l'attention de votre seigneurie dans une dépêche No. 167, du 11 février, et No. 175, du 6 mars.

Je me propose maintenant d'exposer les vues que le gouvernement de sa majesté entretient relativement aux droits dont on se plaint, afin que vous puissiez, aussitôt que possible, soumettre la question à la législature provinciale.

En conseillant à la reine d'accorder sa sanction à l'acte No. 479 qui a été passé dans le double but d'abroger les droits différentiels de douanes imposés par l'acte des possessions, et d'établir un nouveau tarif des droits de douanes, le gouvernement de sa majesté n'a pas agi sans peser les objections que les fabricants et autres personnes dans le pays pourraient faire contre l'augmentation des droits imposés sur plusieurs articles manufacturés en Angleterre. Mais connaissant que le gouvernement provincial attachait une grande importance à avoir une prompte décision sur cette loi, et sachant que le revenu de la colonie dépendait en grande partie pour l'année actuelle des droits qui devaient être prélevés conformément au dit tarif, nous n'avons pas voulu nous opposer à ce que l'acte reçût la sanction de sa majesté, aimant mieux laisser ces objections à la décision de la législature provinciale.

Les droits dont on se plaint d'une manière plus particulière, sont ceux qui sont imposés sur le cuir et les fabricants de cuir, sur le papier, les cotons, toiles et laines manufacturées, les quincailleries et quelques autres articles spécifiés, tels que soieries, faux et haches.

Le gouvernement de sa majesté n'hésite pas à reconnaître la convenance de laisser aux colons le soin de prélever le revenu qui leur sera nécessaire en la manière qu'ils le jugeront le plus convenable; et dans le cas actuel, nous répudions toute intention d'intervenir dans leur liberté d'action à cet égard pour protéger les intérêts exclusifs du fabricant anglais: mais si, comme l'allèguent les mémorialistes, et comme cela paraît être le cas en certaines occasions, quelques-uns des droits portés au tarif ont été imposés, non pas dans les fins des revenus, mais dans la vue de protéger les intérêts du fabricant canadien, le gouvernement de sa majesté est décidément d'opinion que cette mesure est également funeste aux intérêts de la mère-patrie et à ceux de la colonie. Le Canada possède des avantages naturels pour la production d'articles qui trouveront toujours à être échangés sur les marchés de ce pays, contre des produits de manufacture dont il peut avoir besoin. Par cet échange la colonie obtiendra ces marchandises à beaucoup meilleur marché qu'elle ne pourrait les manufacturer pour elle-même, et elle s'assurera un marché avantageux pour les produits bruts qu'elle pourra exporter. D'un autre côté, en fermant ses marchés aux produits des manufactures anglaises, ou en rendant l'introduction plus dispendieuse, elle en augmente le prix pour le consommateur, et en imposant des droits protecteurs pour encourager un commerce forcé, elle donne une fausse direction aux capitaux en les enlevant à des placemens plus profita-

bles pour les employer à manufacturer des articles qui pourraient être importés à des prix plus bas qu'ils ne pourraient être produits dans la colonie, pendant qu'elle porte en même temps un coup fatal à son propre commerce d'exportation en faisant perdre à ses marchés la valeur que le marchand anglais leur donnerait.

Vous rappellerez à la législature provinciale que ce pays, en abandonnant son ancien système de restriction, a laissé le marchand anglais libre d'aller chercher ses denrées sur les marchés du monde qui les lui fourniront à plus bas prix. Si le marchand trouve qu'en exportant ses marchandises au Canada, il aura en échange une grande quantité de maïs, et qu'il retirera un plus grand bénéfice qu'il n'aurait pu le faire en les exportant dans tout autre pays, indubitablement il donnera la préférence au Canada. Mais si, par l'augmentation des droits d'importation, ces marchandises ne produisent qu'un bénéfice bien réduit, le résultat sera, que le cultivateur canadien aura à diminuer le prix de ses produits, ou le fabricant anglais à chercher un autre marché. Il est donc évident qu'il n'est pas moins de l'intérêt du Canada que de celui de la Grande Bretagne que ce tarif des droits d'importation subisse un examen attentif.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY

Au très hon.

le comte d'Elgin et Kincardine,
etc., etc., etc.,
Canada.(Copie.)
No. 252.DOWNING STREET,
7 juillet, 1848.

MILORD.—J'ai à accuser réception des dépêches de votre seigneurie et des incluses en date du 7 avril et du 31 mai, No. 38 et 70, relativement à l'acte passé par la législature du Canada pour étendre, sous certaines conditions, les dispositions de l'acte provincial de la propriété littéraire aux personnes qui résident dans le royaume-uni.

Ayant soumis ces dépêches aux lords du comité du conseil privé pour le commerce, j'ai maintenant à transmettre à votre seigneurie copie de leur réponse donnant les raisons pour lesquelles l'ordre déclaratoire de la reine en conseil, prescrit par l'acte du parlement impérial, n'a pas encore été émané jusqu'ici, et pour quoi leurs seigneuries considèrent qu'il n'est pas expédient de conseiller à sa majesté d'exercer le pouvoir qu'elle a, de suspendre la prohibition dont est frappée l'importation clandestine des livres en Canada.

Votre seigneurie prendra les mesures propres à faire connaître ces raisons à la législature provinciale, et exprimera l'espérance que j'entretiens que le parlement provincial, en adoptant envers les auteurs anglais les principes de justice qui ont été reconnus par les législateurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, mettra les conseillers de sa majesté en état de pouvoir conseiller à la reine d'émaner l'ordre en conseil nécessaire pour admettre en Canada les éditions américaines des ouvrages anglais qui jouissent de la propriété littéraire.

J'ai, etc.

(Signé,) GREY.

Au très hon.

le comte d'Elgin et Kincardine,
etc., etc., etc.Appendice
(N.)

29 Janvier.

Appendice
(N.)

(Copie)

BUREAU DU COMITÉ DU CONSEIL PRIVÉ POUR
LE COMMERCE.

Whitehall, 30 juin, 1848.

MONSIEUR,—Je suis chargé par les lords du comité du conseil privé pour le commerce, d'accuser réception de votre lettre du 12 mai, transmettant pour l'information de leurs seigneuries, copie d'une dépêche du gouverneur-général du Canada au sujet de l'acte provincial de la propriété littéraire qui a récemment reçu la sanction royale.

Lorsque cet acte était sous la considération de ce département, leurs seigneuries se sont abstenus d'examiner s'il ne devait pas être émané un ordre en conseil pour suspendre la prohibition dont est frappée l'importation clandestine des livres en Canada, parce qu'il ne paraissait pas dans le corps de l'acte ou dans aucune communication soumise à ce département, que l'acte fut passé dans la vue que le gouvernement métropolitain adopterait cette mesure. Il appert cependant aujourd'hui que cet acte a été passé dans cette vue ; et leurs seigneuries, depuis la réception de votre lettre, ont donné à cette question toute l'attention dont ils sont capables et ont aussi consulté des personnes intéressées dans le commerce des livres dans ce pays. La conclusion à laquelle ils en sont venus est qu'il n'est pas expédient de recommander à sa majesté d'exercer les pouvoirs à elle conférés par l'acte 10 et 11 Vict. chap. 95, en suspendant la prohibition impériale dans ce cas.

En considérant les circonstances dans lesquelles cet acte a été passé, ils sont d'opinion que cet arrangement était dans la nature d'un compromis entre les réclamations des colons d'une part, et les droits des auteurs anglais de l'autre, l'intention étant de permettre aux colons de se procurer à bas prix, les éditions des ouvrages anglais qui sont réimprimés dans les Etats-Unis,—à condition d'accorder à l'auteur une certaine compensation pour le tort que lui cause l'appropriation gratuite de son bien ; et c'est dans cette entente que l'acte a reçu la sanction du parlement sans éprouver de l'opposition de la part des défenseurs du droit d'auteur.

Les actes que les législatures de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont passés, sont rigoureusement conformes à cette entente ; mais l'acte du Canada maintenant sous considération est basé sur un principe tout-à-fait différent. S'il était suivi d'un ordre en conseil, il aurait simplement l'effet d'enlever aux auteurs anglais, à moins qu'ils ne réimpriment leurs ouvrages dans les colonies, la protection dont ils jouissent maintenant, sans leur accorder par cela aucune compensation pour le dommage qu'ils éprouvent ; en conséquence, leurs seigneuries sont d'opinion qu'en émanant cet ordre le gouvernement s'exposerait à l'accusation d'avoir manqué aux engagements pris avec les auteurs.

Il leur répugne d'autant plus de recommander l'adoption d'une mesure de cette nature, qu'ils n'aperçoivent pas bien l'exactitude de la distinction que la législature du Canada veut établir entre les ouvrages imprimés et publiés en Angleterre seulement, et ceux qui sont réimprimés et publiés en Canada. En autant qu'ils peuvent en juger, ils sont d'opinion qu'une édition pour les colonies pourrait être imprimée ici à bien plus bas prix qu'en Canada. Protéger les livres qui y sont réimprimés et ne point protéger les autres, ce serait perdre tous les avantages que l'on désire de tous côtés, savoir, des éditions à bas prix, et autorisées par la loi pour les colonies, et la suppression de l'importation clandestine des éditions prohibées.

Leurs seigneuries co-opèreront avec plaisir dans toutes mesures propres à procurer aux colons des ouvrages à bas prix ; et ils ne verraient aucune objection

à ce que le droit de propriété littéraire appartenant à l'auteur ne fût déclaré valide qu'à condition qu'ils transmettraient eux-mêmes leurs ouvrages, si l'on pouvait trouver un moyen pour les y forcer ; mais ils ne croient pas que l'obligation pour eux de réimprimer dans la colonie aurait cet effet.

J'ai, etc.,

(Signé,) DENIS LEMARCHANT.

H. Merival, écr.,
etc., etc., etc.Appendice
(N.)

29 Janvier.

No. 299.

DOWNING STREET,
17 novembre, 1848.

MILORD,—Les commissaires nommés par le gouvernement de sa majesté pour explorer et arpenter la partie du pays qui offre le plus d'avantage à la construction d'un chemin de fer depuis Halifax en traversant le Nouveau-Brunswick jusqu'à Québec, ayant rempli les devoirs qui leur étaient assignés, j'ai maintenant l'honneur de transmettre à votre seigneurie le rapport final du major Robinson, adressé à l'inspecteur-général des fortifications.

2. J'ai examiné ce document précieux avec toute l'attention et l'intérêt qu'il mérite, et j'ai à exprimer au gouvernement de sa majesté l'assurance que nous apprécions pleinement l'importance de l'entreprise projetée, et que nous n'entretenons aucun doute sur les grands avantages que, non seulement les provinces qui sont intéressées dans cette entreprise, mais encore l'empire en général retirera dans la construction de ce chemin de fer ; mais quelques grands que puissent être ces avantages, il est impossible de ne point voir que les obstacles qu'il s'agit de surmonter pour se procurer les moyens de rencontrer les dépenses qu'il faudra ainsi encourir, sont d'une nature effrayante. Avant donc que le gouvernement de sa majesté s'occupe à considérer si l'on doit prendre quelque mesure pour mettre ce plan à exécution, il est nécessaire que nous soyons informés jusqu'à quel point les diverses provinces voudront co-opérer dans son exécution.

3. Il est évident que le coût de l'entreprise serait trop grand, comparé au bénéfice que l'on peut anticiper, pour pouvoir raisonnablement espérer que quelque compagnie s'y embarque comme dans une spéculation privée. Vient donc la question de savoir s'il serait expédient d'accorder, sous quelque forme l'assistance du public pour faire un chemin dans lequel il est si intéressé.

4. La réponse à cette question doit en grande partie dépendre du degré d'importance que les provinces attacheront à l'ouverture de cette voie de communication et des sacrifices qu'elles sont disposées à faire à cette fin. En conséquence je désire vivement que le sujet soit soumis, aussitôt que possible, à la considération des législateurs de ces provinces, et que je sois informé, aussitôt que cela sera possible, des vues qu'elles entretiennent à cet égard.

5. Pour décider si le public doit prêter quelque secours dans l'exécution de ce projet, il sera nécessaire de prendre en considération les diverses manières dont cela pourrait se faire. On a déjà proposé divers moyens—un desquels est de tâcher de former une compagnie en lui garantissant une certaine partie de l'intérêt sur le capital qui sera placé dans cette entreprise. Ce plan a sans doute quelque avantage ; mais d'un autre côté, il serait accompagné du grand désavantage d'enlever au public, le contrôle qu'il doit avoir sur

Appendice
(N.)

29 Janvier.

cette grande œuvre nationale, et il serait aussi de nature à faire perdre de vue le système d'économie qui doit présider et à la construction et au fonctionnement de cette ligne de chemin. On répond à cette objection, en proposant que la compagnie qui se formerait pour construire la dite ligne, recevrait du secours non pas sous forme d'une garantie d'un taux d'intérêt quelconque, mais en une somme fixe, soit comme capital pour terminer l'ouvrage, soit comme somme annuelle en sus des recettes que le dit chemin pourrait rapporter lorsqu'il serait complété.

6. Un autre plan que l'on a suggéré, c'est que le capital nécessaire serait prélevé par voie d'emprunt par le gouvernement, que le chemin serait fait par contrat et que, lorsqu'il serait fini, il serait exploité par le gouvernement ou par une compagnie qui se formerait à cette fin, à laquelle on pourrait louer le dit chemin aux conditions et pour le temps que l'on croirait convenables.

Les objections que l'on fait à ce plan sont celles que l'on oppose ordinairement lorsqu'un gouvernement veut entreprendre des travaux de cette nature; tandis que, d'un autre côté, on y trouverait ces avantages—d'abord, le capital nécessaire serait peut-être prélevé à des conditions plus avantageuses qu'on ne pourrait le faire autrement,—et ensuite, le gouvernement aurait un contrôle plus absolu sur cette grande voie de communication nationale.

7. Pour le moment je ne suis pas en état de prononcer une opinion sur l'un ou l'autre de ces plans, ou même sur l'opportunité qu'il y aurait de les tenir; mais ce ne sont là que des suggestions que j'offre à la considération de votre seigneurie, et du conseil exécutif et de la législature du Canada.

8. Il sera peut-être encore bien important de considérer de quels profits seront suivis ces déboursés et comment les provinces pourront se procurer les moyens pécuniaires de venir en aide. Pour cette partie du sujet j'ai à faire remarquer qu'en évaluant les bénéfices que ce chemin de fer pourra probablement rapporter, il me paraît nécessaire de tenir compte non seulement des profits directs provenant du commerce, mais encore des profits indirects qui en résulteront par l'augmentation de valeur qu'il donnera aux terres qu'il traversera. On ne saurait raisonnablement douter que l'ouverture d'une voie de communication augmentera considérablement, dans les parties du pays qu'il traversera, la valeur des terres qui sont encore incultes ainsi que celle (bien qu'à un moindre degré) des terres qui sont déjà établies, quoique je n'ai pas les moyens de juger si le major Robinson a évalué ce montant d'une manière bien correcte dans le rapport qu'il a fait. De là il suit, ce semble, que pour l'exécution de ces travaux on devrait tirer partie de cette augmentation de valeur; et je suggérerais en conséquence à la considération des autorités coloniales s'il ne serait pas à propos qu'il fût passé un acte transportant aux commissaires qui seront nommés à cette fin toutes les terres non encore concédées jusqu'à une certaine distance de la ligne, afin que l'on puisse vendre ces terres ou que l'on puisse en disposer de toute autre manière pour l'avantage de l'entreprise.

9. On pourrait aussi, je pense, statuer avec raison que les terres situées à une certaine distance de la dite ligne seraient soumises, lorsque le chemin serait fini et ouvert, à un léger impôt en considération du bénéfice que les propriétaires en retireraient.

C'est une coutume en général dans ce pays, comme en Amérique, de taxer au profit des grands chemins les propriétés dont ces chemins augmentent la valeur, et je ne vois point de raison pourquoi on n'étendrait point cette règle aux chemins de fer. Si l'on adopte cette

suggestion, je pense qu'il serait convenable de laisser aux propriétaires des terres soumises à cette taxe, l'option de pouvoir la racheter à des conditions faciles, et de payer en terres quand ils ne pourraient point aisément le faire en argent.

10. Outre la valeur pour laquelle les différentes législatures seraient prêtes à contribuer en terres ou pour une taxe locale imposée sur ces terres qui retireraient du bénéfice du chemin de fer, il serait aussi nécessaire pour elles de considérer pour quelle somme elles voudraient chacune contribuer, à même le revenu général des provinces soit pour payer l'intérêt de l'emprunt prélevé pour cette entreprise, soit pour compléter le montant nécessaire pour rencontrer les engagements que l'on aurait contractés avec aucune compagnie qui pourrait l'entreprendre.

11. Cette question est de la plus grande importance, et je désire vivement connaître les conclusions auxquelles les autorités coloniales pourront en venir après avoir mûrement délibéré sur le sujet et communiqué entre elles.

J'ai, etc.,

(Signé)

GREY.

Au gouverneur,

le très honorable

le Comte d'Elgin et Kincardine,

etc., etc., etc.

RAPPORT

Sur la ligne d'embranchement du chemin de fer que l'on veut construire depuis un port à l'Est dans la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Québec en traversant le Nouveau-Brunswick.

HALIFAX, NOUVELLE-ECOSSE, 31 Août, 1848.

Il se présente trois différentes lignes ou routes pour une ligne d'embranchement de chemins de fer, et en combinant ensemble une partie de deux de ces lignes on peut en former une quatrième et une cinquième.

1o. En commençant à Halifax et traversant la province de la Nouvelle-Ecosse jusqu'à un port dans la Baie de Fundy, de là par bateau à vapeur jusqu'à St. Jean, dans le Nouveau-Brunswick, et de là par Fredericton, en suivant la rivière St. Jean, jusqu'aux Grandes Chutes.

Depuis les Grandes Chutes, par la meilleure route de travers, jusqu'à l'embouchure de la Rivière du Loup sur le St. Laurent et par la rivière droite du St. Laurent jusqu'à Québec.

La distance par cette route serait comme suit:—

	Miles.
De Halifax à Windsor.....	45
De Windsor à Annapolis.....	85
De Annapolis à l'entrée de la Baie de Fundy.....	11
A travers la Baie de Fundy jusqu'à St. Jean (par mer).....	45
De St. Jean à Fredericton.....	65
De Fredericton à Woodstock.....	62
De Woodstock aux Grandes Chutes.....	71
Des Grandes Chutes à l'embouchure de la Rivière du Loup.....	106
De la Rivière du Loup à Québec.....	110

Distance totale depuis Halifax jusqu'à Québec par la rivière St. Jean..... 600

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Appendice (N.)

29 Janvier.

Cette ligne, on peut l'appeler route mixte par chemin de fer et bateau à vapeur.

20. Commencant à Halifax et allant jusqu'à Truro au fonds de la Baie de Fundy; de là traversant les montagnes de Cumberland jusqu'à Amherst; de là en suivant la côte depuis la Baie Verte jusqu'à Shediac; de là par une direction nord-ouest, en traversant les rivières Richibucto et Miramichi, au-dessus du point de la haute mer, de manière à ne point nuire à la navigation.

De là par la vallée nord-ouest du Miramichi jusqu'à Bathurst, en suivant la côte de cette baie jusqu'à la rivière Ristigouche, et par cette rivière et la vallée de la rivière Metapédia jusqu'au St. Laurent.

La distance par cette route serait comme suit :

	Milles.
De Halifax à Truro.....	55
De Truro à Amherst et la Baie Verte...	69
De la Baie Verte à Shediac.....	26
De Shediac à la rivière Miramichi.....	74
De la rivière Miramichi à Bathurst.....	56
De Bathurst à la rivière des Anguilles, près de Dalhousie.....	48
De Dalhousie à l'embouchure de la rivière Metapédia.....	30
De la rivière Metapédia jusqu'à l'embouchure de la rivière Naget, près du St. Laurent	86
Depuis ce point jusqu'à Québec en suivant le St. Laurent.....	191

Total de la distance par cette route.....635

Cette route, pour plus de facilités, peut être appelée la route de Halifax et de l'Est ou de la Baie des Chaleurs jusqu'à Québec, par le Nouveau-Brunswick.

3. Commencant au havre de Whitehaven, près de Canso, à l'extrémité nord-est de la Nouvelle-Ecosse; de là suivant les côtes de l'Atlantique jusqu'à *Country Harbour* et jusqu'à la vallée de la rivière Ste. Marie; de là par Pictou en suivant la rive nord jusqu'à la Baie Verte.

Depuis la Baie Verte ou en suivant les sinuosités de Petitcodiac, de là traversant à Boistown et au nord jusqu'à la rivière de Ristigouche et la traversant à plusieurs milles à l'est des Grandes Chûtes.

De là par la direction la plus directe et la plus pratique jusqu'à la rivière des Trois-Pistoles et suivant la rive droite du St. Laurent jusqu'à Québec.

La distance par cette route serait à peu près comme suit :—

	Milles.
De Whitehaven à <i>Country Harbour</i>	40
De <i>Country Harbour</i> à la Vallée Ste. Marie et Pictou.....	64
De Pictou en suivant la côte à la Baie Verte.....	77
De la Baie Verte à Petitcodiac.....	40
De Petitcodiac à Boistown.....	80
De Boistown à la traversé de la rivière Ristigouche.....	115
De la rivière Ristigouche aux Trois Pistoles, par la vallée de Kedgwick et Rimouski.....	105
En suivant le St. Laurent jusqu'à Québec.....	131

Total de la distance depuis Whitehaven jusqu'à Québec par Boistown.....652

On peut appeler cette route la route directe.

4. En combinant ensemble la route de Halifax par la Nouvelle-Ecosse, et la route directe par le centre du Nouveau-Brunswick.

Les distances seront probablement comme suit :—

	Milles.	
De Halifax par Truro et Amherst à la Baie Verte, comme par la route No. 2.....	124	} Dans la Nouvelle-Ecosse.
De la Baie Verte à Petitcodiac, Boistown, Ristigouche, comme par la route No. 3.....	235	
Par Kedgwick et Rimouski, jusqu'à l'embouchure de Torcadil.....	75	} Dans le Nouveau-Brunswick.
De l'embouchure de Torcadil à la traverse de la rivière des Trois-Pistoles.....	30	
En suivant le fleuve St. Laurent jusqu'à Québec.....	131	} en Canada.

Total de la distance depuis Halifax jusqu'à Québec par cette route.....595

5. Combinant la route de Whitehaven par la Nouvelle-Ecosse, avec la route de l'est ou de la Baie des Chaleurs, par le Nouveau-Brunswick jusqu'à Québec, les distances seront comme suit :

	Milles.	
De Whitehaven par Pictou et la rive nord à la Baie Verte comme par la route No. 3.....	181	} Nouvelle-Ecosse.
De la Baie Verte à la Baie des Chaleurs, à l'embouchure de Metapédia, comme par la route No. 2	234	
De l'embouchure de la rivière Métapédia à l'embouchure du Naget.....	86	} en Canada.
En suivant le St. Laurent jusqu'à Québec.....	191	

Total de la distance depuis Whitehaven jusqu'à Québec, par cette route.....692

Ainsi les distances seront comme suit :—

	Milles
1er Par la route mixte, de Halifax à Annapolis, par la rivière St. Jean jusqu'à Québec, la distance sera de.....	600
2d. Par la route de Halifax et de l'Est, ou la Baie des Chaleurs jusqu'à Québec.....	635
3e. Par la route directe, Whitehaven, Boistown et Québec.....	652
4e. Par Halifax, Truro, Amherst et Boistown jusqu'à Québec.....	595
5e. Par Whitehaven, Baie Verte et Baie des Chaleurs jusqu'à Québec.....	692

La première ligne n'a pas la qualité la plus essentielle que doit avoir le chemin de fer projeté, savoir, une communication libre et non interrompue en tout temps et saisons de l'année depuis le port d'arrivage sur l'Atlantique dans la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Québec.

La baie de Fundy qui interrompt cette route la rend inacceptable.

En été le transbordement des passagers et des effets serait accompagné de très grands inconvénients, d'une perte de temps et de dépenses considérables; tandis qu'en hiver ce serait encore bien plus incommode et que cette route serait interrompue par les tempêtes et les masses de glaces que l'on rencontre dans la baie.

Dans le cas de transport de troupes, d'artilleries et de munition de guerre, il y aurait en tout temps de grandes objections à traverser la baie, et s'il fallait le faire à certaines saisons dangereuses de l'année, il pourrait s'en suivre les conséquences les plus désastreuses.

Appendice (N.)

29 Janvier.

Sous le rapport commercial, aussi, cet inconvénient détruirait l'espoir que l'on entretient, de voir que le chemin de fer de Québec à Halifax pourra faire concurrence avec la route du St. Laurent et les lignes rivales dans les états voisins.

Mais il y a encore des objections à l'adoption de cette route. En passant par le Nouveau-Brunswick et sur la rive droite de la rivière St. Jean, comme elle doit nécessairement faire, jusqu'aux Grandes Chûtes, la ligne aurait à suivre la frontière des Etats-Unis pour une distance considérable avant d'arriver à ce point et après.

Ainsi donc, en cas de guerre ou dans les temps de commotions intérieures, lorsque l'on excite des querelles ou des sympathies sur les frontières, cette ligne de chemin deviendrait certainement inutile au moment où elle devrait être la plus avantageuse, car on ne pourrait rien faire pour la protéger contre un ennemi déclaré ou des attaques dirigées par la trahison.

Le passage de la Baie de Fundy, par sa proximité des côtes du Maine, serait exposé aux attaques et il faudrait de grandes forces navales pour le protéger.

Il ne serait pas facile pour les ingénieurs de surmonter les difficultés qu'offre le terrain à mesure que la ligne approche des Grandes Chûtes, en partant de Woodstock.

L'espace qui se trouve entre la rivière St. Jean et la ligne frontière se rétrécit graduellement jusqu'à ce qu'il ne soit pas plus large que deux ou trois milles, et le pays est inégal et coupé, tandis que les rives du St. Jean sont abruptes et couvertes de roches pour plusieurs milles au-dessous des chûtes.

Depuis les Grandes Chûtes jusqu'au fleuve St. Laurent, distance de plus de cent milles, on connaît assez le terrain pour dire qu'il est difficile et très peu favorable et qu'il faudrait en faire une exploration attentive et un arpentage étendu.

Ainsi donc, la Baie de Fundy et la proximité où cette ligne se trouve pendant un espace considérable, de la frontière des Etats-Unis offriraient des objections si grandes et si sérieuses à l'adoption de cette ligne que l'attention des officiers et de la commission des explorateurs s'est dirigée, après un examen superficiel du pays qui se trouve entre Halifax et Annapolis, à la recherche de lignes différentes et plus favorables.

Pour bien comprendre les avantages comparatifs des autres routes ainsi que pour être en état de bien apprécier les objections que l'on peut soulever contre chacune d'elles et pour décider d'après le mérite relatif *quelle est la meilleure direction à prendre pour le chemin de fer projeté*, il est nécessaire auparavant de donner une description du pays que traversera cette ligne, faire connaître le montant de la population actuelle et la manière dont elle est répartie et les difficultés qu'offre le terrain sur toutes les lignes explorées.

Comme l'on peut voir que finalement il n'a été exploré et examiné avec soin qu'une seule de ces lignes, savoir, la seconde, depuis son extrémité sur le bord de l'Atlantique jusqu'à Québec, il sera peut-être regardé comme inutile d'entrer dans la discussion des lignes rivales, mais le but que l'on veut atteindre en agissant ainsi est de faire voir que l'on en a assez fait et que l'on connaît assez le pays pour avoir cru qu'il n'était pas nécessaire de continuer l'exploration de nouvelles lignes; parce que si cette exploration eût été achevée, il n'est pas probable que ces lignes eussent pu être recommandées préférablement à celle dont on recommande l'adoption.

La distance des côtes de l'Atlantique de la Nouvelle-Ecosse aux rives du St. Laurent est d'environ 360

milles en droite ligne. Le pays que doit traverser aucune de ces lignes de chemin de fer se trouve coupé à angles droits par *cinq grands obstacles* qu'il faudra surmonter ou éviter.

1. C'est une large rangée de terres hautes et brisées qui suit les sinuosités de l'Atlantique dans la Nouvelle-Ecosse, depuis le détroit de Canso jusqu'au Cap Sable. La largeur varie depuis vingt milles dans l'endroit le plus étroit jusqu'à cinquante ou soixante milles en d'autres endroits. La hauteur moyenne peut être, d'environ cinq cents pieds. Elle est formée de couches de granit, d'ardoise et d'une variété de roches dures et difficiles à percer. Comme traits caractéristiques, la surface du pays offre des aspérités et des inégalités qui sont bien défavorables aux opérations des chemins de fer. On n'y a trouvé aucun minéral de nature métallique qui puisse être de quelque utilité et qui soit en quantité suffisante pour être exploité avec avantage.

Des carrières de pierres propres à la construction s'y trouvent en abondance, mais on peut en trouver également partout sur la ligne de chemin proposée.

Cette formation est à peu près la même pour les deux tiers de la surface de la Nouvelle-Ecosse. Généralement parlant elle n'est pas favorable à l'agriculture; le bois est arrêté dans sa croissance et il est assez important de la traverser et d'en sortir aussitôt que possible.

Si l'on tire une ligne depuis le commencement de l'embouchure de l'Avon, près de Windsor, jusqu'au grand lac Shubenacadie, et de là à travers la rivière de Steniak, en suivant les parties supérieures des cours d'eau, dans le comté de Pictou jusqu'au détroit de Canso, toute cette partie située au sud de cette ligne appartient à cette formation et celle qui est au nord appartient à la formation plus favorable et plus fertile du carbonifère.

La ligne la plus courte et la plus étroite pour traverser cette rangée de hautes terres se trouve à Halifax; elle y offre aussi moins d'élévation grâce à l'affaissement qui se trouve dans cette partie de la chaîne; sa plus grande hauteur n'a pas ici plus de quatre-vingt-dix pieds.

La ligne d'Halifax (route No. 2) en sort à vingt milles au-delà. Avant de pouvoir en sortir, la ligne droite de Whitehaven (route No. 3) doit suivre la côte pendant près de trente milles, jusques à *Country Harbour* et doit ensuite parcourir encore trente milles pour la traverser, et dans cette distance elle doit passer par *deux* peut-être même *trois* voies souterraines et abaisser un niveau de 400 pieds.

2. Le second grand obstacle est la baie de Fundy. Comme on l'a déjà dit, il est fatal à la première route: on l'évite par les autres routes.

3. Le troisième obstacle est la rangée des hauteurs Cobequid. Elle suit dans toute sa longueur les rives nord de la baie des Mines et traverse presque le détroit de Northumberland; elle conserve une largeur moyenne de dix milles, sa hauteur moyenne peut être de 800 à 1000 pieds. Après un arpentage bien attentif, on a trouvé que le point le moins élevé est au lac à la Folie, 600 pieds au-dessus du niveau de la mer. On peut éviter ces hauteurs en suivant la route directe Whitehaven, mais il faut la traverser en suivant la ligne d'Halifax et de l'Est (route No. 2.)

Les rochers dominant sont le granit, le porphyre et l'ardoise argileuse dans les parties supérieures; sur les rives de la baie des Mines et sur le côté nord, la formation est de grès rouge et de gissement de charbon.

Ces hauteurs abondent en minerais les plus précieux dont une grande quantité de minerais de fer en rail-

lottes, d'une richesse sans pareille, se trouve sur la ligne même et ne demande que des moyens faciles d'y transporter le charbon pour l'exploiter avec profit.

Une grande partie de ce terrain n'est pas encore concédée, et l'on y voit du bois de construction d'une crue excellente et une grande quantité de belle pierre de construction qui appartient à la couronne et que l'on peut avoir pour la peine de l'extraire seulement.

4. Le quatrième obstacle se trouve dans cette grande chaîne de montagnes qui occupe presque toute l'étendue des terres qui se trouvent dans le centre du Nouveau-Brunswick, depuis la rivière Miramichi au nord jusqu'à Ristigouche. Quelques-unes de ces montagnes s'élèvent à plus de deux mille pieds.

La rivière Tobique les traverse et forme une vallée profonde qu'on ne peut traverser qu'en ligne droite, et augmente ainsi la difficulté de les passer.

Le point le moins élevé qui domine sur la rivière Tobique, à l'endroit où il faudra que le chemin de fer passe, se trouve à 126 pieds au-dessus du niveau de la mer; vient ensuite une descente de 796 pieds en dix-huit milles, vers la rivière et le sommet des hauteurs qui sont de l'autre côté, entre les eaux de Tobique et de Ristigouche est de 920 pieds au-dessus du niveau de la mer, ou à une élévation de 500 pieds au-dessus du point où l'on traverse le Tobique. Ces grandes hauteurs qu'il s'agit de traverser forment un obstacle sérieux à l'adoption de cette route.

La ligne de l'est, en suivant la côte, évite complètement cette chaîne, la plus haute de ces élévations n'excèdera pas 368 pieds; tandis que la distance par chacune des deux lignes depuis la ligne provinciale jusqu'à la Baie Verte et la rivière Ristigouche (limite nord du Nouveau-Brunswick) sera à peu près la même, vu qu'il n'y a qu'un mille de différence dans ces deux routes à travers cette province.

Les rochers qui composent cette chaîne de montagnes sont de granite, de différentes sortes d'ardoise, de grauwake, de pierre calcaire et de grès rouge, etc.

5. Le cinquième et dernier obstacle qui se présente et qu'on ne saurait éviter par aucune des routes, est la rangée de montagnes qui suivent une ligne bien régulière dans toute la longueur du fleuve St. Laurent, mais en ne s'en éloignant en moyenne que d'environ vingt milles. Elles occupent par leurs pics et leurs branches, une grande partie de l'espace qui se trouve entre le fleuve St. Laurent et la rivière Ristigouche. Les rochers et couches qui composent ces montagnes sont de même caractère et de même nature que celle des montagnes de Tobique. Le sommet des montagnes est aussi élevé dans une chaîne que dans l'autre.

Les explorateurs n'ont pu trouver dans cette chaîne de montagnes, une ligne qui pût rejoindre la ligne droite du Nouveau-Brunswick; mais ils ont réussi à continuer la route de l'est ou de la Baie des Chaleurs, grâce à la rencontre heureuse qu'ils ont faite de la vallée de Métapédiac.

La ligne que l'on cherchait mais que l'on ne put trouver était celle qui traverse la rivière des Trois-Pistoles, aux sources de la rivière Verte et en bas de Pseudy ou quelques-uns des cours d'eau qui dans cette partie se jettent dans le Ristigouche.

On parvint à établir une ligne avantageuse depuis la rivière des Trois-Pistoles en suivant le lac de l'Aigle et la rivière Torcadi, jusqu'à Rimouski, et il est probable qu'en montant cette rivière et en descendant le Kedgwick, on pourrait compléter cette ligne, (route no. 4.)

Mais il est très improbable qu'elle pourrait réaliser avec avantage avec celle de Métapédiac.

C'est lui accorder beaucoup d'avantage que d'admettre qu'elle sera égale sous le rapport des travaux que l'ingénieur aura à faire; et que, si elle est terminée, elle donnera à la route No. 4 un avantage apparent de quarante mille en distance.

Un caractère vraiment frappant dans la formation géologique de l'Amérique du Nord et qui a été observé par toutes les personnes qui ont écrit sur le pays est la tendance que l'on remarque dans les couches de rochers à se diriger en bandes parallèles vers le nord-est et le sud-ouest.

En consultant la carte générale No. 1, et en portant plus particulièrement son attention à cette partie du pays à l'est et au nord de la rivière St. Jean par laquelle passera chacune des dites lignes, on ne peut s'empêcher d'observer cette tendance générale.

Le fleuve St. Laurent, la principale rivière Ristigouche, et la chaîne de montagnes intermédiaires, la rivière Tobique et les montagnes, tous les cours d'eau dans le Nouveau-Brunswick (le grand embranchement de St. Jean et la branche de Miramichi exceptés,) les hauteurs de Cobequid, la baie de Fundy et les montagnes hautes et rocheuses qui suivent les rives de l'Atlantique, ont toutes cette tendance nord-est et sud-ouest.

Il est donc évident qu'aucune ligne partant des côtes de la Nouvelle-Ecosse jusqu'au fleuve St. Laurent a une direction générale à suivre qui est la plus désavantageuse que l'on puisse rencontrer puisqu'il lui faut traverser ces montagnes, ces cours d'eau et ces vallées presque à angles droits.

Les lignes explorées pour la route directe à travers le Nouveau-Brunswick se trouvent pour cette raison obligées de suivre les hauteurs qui traversent la partie supérieure des cours d'eau.

En faisant cela, on trouve jusqu'à Ristigouche une ligne que l'on peut considérer comme praticable mais dans laquelle se rencontrent des hauteurs considérables qu'il faudra franchir.

Et la formation particulière des couches et la direction générale des vallées et des cours d'eau font qu'il n'est pas probable que de nouvelles explorations faites pour améliorer cette ligne droite à travers le Nouveau-Brunswick seraient suivies de succès.

Très heureusement pour la ligne de l'est, l'une des branches du Miramichi au-nord ouest a offert une exception à cette tendance générale et permis de traverser cette ligne jusqu'aux côtes de la Baie des Chaleurs.

On prétend que la distance en droite ligne depuis la côte de la Nouvelle-Ecosse jusqu'au St. Laurent est d'environ 360 milles, formant une partie difficile et désavantageuse de la ligne. Une fois les montagnes du St. Laurent passées, la direction des couches et des cours d'eau vers le nord-est et le sud-ouest devient, pour les autres 200 milles en suivant cette rivière, aussi favorable qu'elle l'était peu avant.

La nature générale du terrain entre le fleuve St. Laurent et les montagnes présente des terrasses irrégulières ou de larges vallées qui s'élèvent les unes sur les autres par des bancs courts et à pic, comme si la rivière à une époque antérieure eût porté le niveau de ses eaux à une plus grande élévation.

Dans ces vallées les cours d'eaux suivent une direction parallèle au St. Laurent, jusqu'à ce que rencontrant quelque obstacle elles changent subitement de

Appendice
(N.)

29 Janvier.

direction et se font un chemin à travers les précipices et les chutes jusqu'à la grande rivière.

Ayant ainsi exposé les traits physiques du pays qui offrent des obstacles à l'adoption des lignes maintenant sous considération, il est à propos de désigner les traits et les ressources qui peuvent être des avantages et qui seraient recherchés par les lignes rivales.

Les formations géologiques qui dominent dans tout le pays intermédiaire jusqu'aux chaînes de montagnes sont carbonifères et de grès rouges.

Elles renferment de grandes quantités de marbre rouge, de pierre calcaire, de pierre gypseuse, de pierre de taille d'excellente qualité pour la construction et des gisemens considérables de charbon. On en voit des indications sans nombre depuis les rives de la rivière Gaie, vingt milles d'Halifax, jusqu'à la rivière Ristigouche et sur les rivages de la Baie des Chaleurs.

Partout où l'on y rencontre cette formation et ces minéraux, on est sûr d'y trouver un sol fort et fertile, favorable à l'agriculture et à l'établissement; la surface de ce pays est aussi généralement basse et légèrement ondulée et par conséquent, plus sera grande l'étendue d'un pays de cette nature que traversera un chemin de fer, mieux ce sera.

Dans la Nouvelle-Ecosse, cette formation en occupe la section nord et forme environ un tiers de sa surface. Elle s'étend alors sur toutes les parties, est et sud du Nouveau-Brunswick.

Ainsi donc, sous ce rapport, la route No. 2 offre des avantages incontestables.

La mine de charbon la plus considérable et la plus précieuse est celle de Pictou.

Elle est située sur la côte sud de ce havre. On ne connaît pas exactement l'étendue du gisement, vu qu'il est brisé par une grande irrégularité (géologique.) Il occupe cependant une surface de plusieurs milles carrés.

Le charbon est bitumineux, d'une excellente qualité, et les veines en sont d'une épaisseur qui n'est pas ordinaire.

L'exploitation s'y fait sur une grande échelle et on en exporte une grande quantité aux Etats-Unis. Le minerai de fer est abondant.

Ceci est un avantage pour la route de Whitehaven et directe.

La plus grande mine de charbon ensuite est celle de Cumberland; elle ne le cède en importance qu'à celle de Pictou.

On suppose qu'elle s'étend depuis la rivière Magon à l'ouest d'Amherst jusqu'à Tatmagouche, dans le détroit de Northumberland.

On a récemment ouvert quelques-unes des veines qui promettent d'être très abondantes.

La ligne No. 2 parcourt plusieurs milles sur ce champ et peut être considérée pour cette raison comme n'étant pas dépourvue tout-à-fait des avantages que possède l'autre route.

M. Perley, l'agent des émigrés auprès du gouvernement, a décrit la fertilité du sol des comtés de l'est du Nouveau-Brunswick dans les rapports qu'il a présentés à la législature du Nouveau-Brunswick en février, 1847, et qu'on a fait imprimer.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

L'objet le plus important que l'on doit avoir en vue en construisant ce chemin de fer, c'est l'établissement des terres publiques et l'encouragement que l'on donne par là à l'émigration qui vient de la mère-patrie.

Je citerai l'extrait suivant de l'ouvrage de M. Bouchette sur le Canada, vol. 1, page 331, comme venant fortement à l'appui de cette considération dans le choix de la meilleure direction que l'on doit donner à la ligne. C'est une citation qu'il fait du rapport des commissaires en 1821 :

“ La Baie de Gaspé et surtout la Baie des Chaleurs offrent un champ très grand aux améliorations de l'agriculture. Pour l'établissement des émigrés, il n'y a point d'endroit en Canada qui offre plus de ressources immédiates que celles que l'on peut trouver dans les pêcheries. C'est un fait digne de remarque qu'en 1816, lorsque les parties supérieures de la province furent affligées par la famine que la gelée avait causée en détruisant les récoltes, ce malheur ne se fit pas sentir à Paspebiac ni dans aucun autre endroit placé au même niveau que celui mentionné plus haut.”

L'endroit auquel il est fait allusion ici n'est pas clairement défini dans la citation, mais on suppose que c'est tout le district qui s'étend sur la rive sud de la Baie des Chaleurs.

Ceci tend à faire voir l'effet que produit le voisinage de la mer en adoucissant la température et protégeant les récoltes contre les ravages des gelées prématurées. Ainsi donc, sous ce rapport, la ligne No. 2, possède un grand avantage que n'a pas celle qui traverse les parties centrales et plus élevées du Nouveau-Brunswick.

A mesure que l'on s'enfonce dans l'intérieur, et à mesure que l'on s'élève au-dessus de la mer et que l'on s'en éloigne, les dangers augmentent pour les récoltes par suite des nuits froides et des gelées prématurées.

Dans l'établissement de Madawaska et sur la partie supérieure de la rivière St. Jean, les récoltes ont manqué bien souvent pour cette raison, et le blé et les patates sont toujours bien exposées.

Depuis Peticodiac jusqu'au fleuve St. Laurent, distance d'environ 300 milles, la ligne directe traverserait un désert sans espérer rencontrer une seule habitation excepté quelques-unes à Boistown ou dans les environs.

En laissant pour le moment de côté les obstacles qui s'opposeraient aux travaux des ingénieurs, le coût serait considérablement augmenté par les difficultés additionnelles que présenterait le transport des matériaux nécessaires et de l'approvisionnement des journaliers ou autres personnes engagées sur cette ligne.

On ne trouve point ces désavantages dans la seconde route, que l'on peut approcher en plusieurs endroits sur le golfe par le moyen des baies et des rivières navigables.

La ligne directe No. 4, n'offrira pas aux personnes qui voudront s'y établir les mêmes avantages que la seconde. Au contraire, si on l'adopte, il deviendra nécessaire d'encourir les frais d'établir quelqu'un sur la ligne pour la réparer et la tenir en bon ordre.

Les facilités pour les communications tant intérieures qu'extérieures, et les autres avantages qui découlent du commerce et des pêcheries que la ligne de l'est développera, et qui sont absolument nulles dans la route directe, engageront les émigrés à s'établir dans le voisinage de cette ligne et pourront, dans l'espace de bien peu d'années, continuer cette longue suite de villages qui s'étendent sans beaucoup d'exception depuis Québec jusqu'à Métis (200 milles), depuis les rives du St. Laurent jusqu'à l'Océan Atlantique.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Un point important à considérer dans le choix de la meilleure route, c'est la manière dont est répartie actuellement la population dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

Pour prouver cette partie de la question et pour donner sur la nature du pays une meilleure idée que n'en peut donner un simple plan, on a préparé une carte-modèle (No. 3), indiquant toute la direction des lignes (route 2 et 3) depuis Halifax jusqu'au St. Laurent, et par cette dernière sur la rivière des Trois-Pistoles au-delà de laquelle la ligne se continue sur un niveau fertile et au milieu d'un district densément peuplé jusqu'à Québec.

La ligne rouge indique la route No. 2, la ligne d'Halifax et de l'Est ou de la Baie des Chaleurs.

La ligne noire indique la route directe No. 4, depuis Pétitcodiac.

La couleur jaune indique les établissements actuels.

Le vert indique les terres incultes et non établies dont la plus grande partie n'est pas encore concédée et attend des occupants.

On doit présumer qu'il y aura une branche du chemin de fer qui partira de la cité de St. Jean, passera dans la vallée de Kennebecasis et se rattachera à l'embranchement principal dans la Baie de Shediac.

Le relevé de cette ligne que le gouvernement provincial a ordonné est en voie de progrès; et d'après les informations les plus récentes, il paraît devoir être très favorable.

La population totale du Nouveau-Brunswick était évaluée, au commencement de 1848, à 208,012, répartie comme suit :

Comté de Ristigouche	4,214	
" Gloucester	10,334	
" Northumberland	19,493	
" Kent	9,769	
				43,810
" Westmoreland et Albert	23,581	
" King's	19,285	
" St. Jean	43,942	
				86,808
" Queen's	10,976	
" Sunbury	5,680	
				16,656
" York	18,660	
" Carleton	17,841	
				36,501
" Charlotte	24,237	
				24,237
Total		208,012

Sur ces comtés, les quatre premiers, dont la population se monte à 43,810, se trouvent sur la ligne de la route projetée No. 2, et se trouveront tout-à-fait en dehors si l'on adopte l'autre ligne.

Campbelton, Dalhousie, Bathurst, Chatham sur la rivière de Miramichi, et le Richibouctou—ports de mer importants sur le golfe et tous susceptibles du plus grand développement—se trouveront par là isolés et retranchés.

Ces ports sont encombrés de glaces durant les mois d'hiver; et une communication par chemin de fer leur serait de la plus grande importance.

Cela aura un effet considérable sur les intérêts de la cité de St. Jean et sur les recettes de leurs branches de chemin de fer.

Les recettes du principal embranchement en seront aussi affectées d'une manière considérable.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Sur la rive sud du St. Laurent, depuis Québec jusqu'à Métis, il y a 75,000 habitans qui sont établis sur une ligne que l'on peut comparer à un village qui se continue pendant environ 200 milles.

Sur cette population, il y aura encore un grand nombre d'habitans, probablement 12,000, résidant entre les rivières de Rimouski et Métis, qui seront privés des avantages du chemin de fer, si l'on adopte la ligne directe.

Pour contrebalancer les dommages sérieux qui en résulteraient, cette ligne aurait l'effet de diminuer la longueur de l'embranchement qu'il faudra faire pour se rattacher à Frédéricton, qui est le siège du gouvernement et qui renferme une population de 6000 habitans.

La population de la Nouvelle-Ecosse, peut être évaluée comme suit :

Cité d'Halifax et comté	40,000
Comté de Cumberland	10,600
" Colchester	14,900
" Pictou	30,300
" Sidney et Guysborough	23,200
Autres comtés	111,260
Total	230,200

La population du Cap Breton, est évaluée à 49,600.

Sur cette population, si l'on adopte la route de Whitehaven et directe, la cité et comté d'Halifax, dont la population est d'environ 40,000, seront exclus des avantages que rapportera la ligne.

Si la ligne d'Halifax et de l'Est (route No. 2) est adoptée, la population de Sydney et de Pictou, qui se monte à 63,500 âmes, en sera exclue.

La route d'Halifax sera d'un avantage considérable pour la population des comtés du sud, et pour celle des autres comtés (111,200.)

Les autres routes ne leur seraient d'aucun avantage quelconque.

On se propose maintenant de rendre compte des explorations et de leurs résultats.

Les lignes ponctuées sur le plan général No. 1, indiquent les endroits où ces explorations ont été faites et les directions que l'on a suivies.

Durant la saison de 1846, on a examiné avec soin les hauteurs de Cumberland; on y a pratiqué des sections avec le théodolite, fait des observations barométriques pour constater le point le moins élevé et le plus favorable pour les traverser.

La ligne qui a été tracée et explorée pour le chemin militaire a été prise depuis Petitcodiac jusqu'à Boistown.

Depuis Boistown, l'on avait suivi la direction générale et établi des niveaux jusqu'à la rivière Tobique, mais le pays était si désavantageux qu'il fallait constamment chercher de nouvelles directions.

Depuis le Tobique jusqu'au portage Wagan, on avait essayé une ligne tout-à-fait différente.

Les résultats des observations et des sections que l'on fit prouvent que cette ligne était tout-à-fait impraticable pour un chemin de fer.

Pendant que l'on explorait cette ligne, un autre parti explorait les vallées de Upsalquitch et ses tribu-

Appendice
(N.)

29 Janvier.

taires, depuis Newcastle sur la rivière Miramichi, jusqu'à Crystal Brook sur le Nipisiguit et jusqu'à la rivière Ristigouche.

Le pays vers les hautes eaux du Nipisiguit et dans toutes les vallées de l'Upsalquitch est montagneux, irrégulier et absolument impraticable.

Le résultat des travaux de cette saison a fait voir que la meilleure, si non la seule route qui pouvait être praticable, serait celle du nord-ouest de Miramichi jusqu'à Bathurst et de là en suivant la Baie des Chaleurs.

Durant l'hiver un petit nombre d'explorateurs en raquettes ont été expédiés dans la vallée de Métapédiac jusqu'à Metallis Brook, et ils ont traversé le pays jusqu'à l'embouchure de la rivière Torcadi sur le Rimouski.

Le rapport qu'ils ont fait sur cette ligne a été très favorable, et s'il eût été nécessaire de le faire, cette ligne aurait été explorée d'une manière plus complète l'année suivante (1847).

Aussitôt que la saison a été suffisamment avancée pour permettre aux personnes d'entrer dans les bois, les explorations ont été reprises.

On a tracé une ligne de niveau sur les montagnes de Cumberland; elle a été tracée à travers les bois depuis la base des montagnes d'un côté jusqu'à celle de l'autre, distance de dix milles, et le niveau en a été établi avec soin au moyen d'un théodolite. Cette ligne parut être tout-à-fait praticable.

L'exploration de la ligne de l'est fut reprise de nouveau.

Elle fut commencée à la marque de haute marée, au sud-ouest de Miramichi, et continuée par la vallée du nord-ouest de Miramichi jusqu'à Bathurst, en descendant la rivière Upsalquitch, et, suivant les rives de la Baie des Chaleurs jusqu'à Ristigouche, elle monta le Métapédiac jusqu'à Métis et suivit les rives du St.-Laurent jusqu'à Rimouski et Trois-Pistoles.

Le résultat de l'exploration fut si satisfaisant que le parti qui la fit revint par la même route, l'arpenta et prit les niveaux en s'en retournant à la rivière de Miramichi.

Une ligne d'exploration fut alors poussée à travers la plus grande partie du pays plat et généralement de niveau qui se trouve entre cette rivière et la ligne provinciale à la Baie Verte.

On explora le pays depuis la rivière des Trois-Pistoles jusqu'à Québec en remontant le St. Laurent; ce qui, joint à ce qui avait déjà été fait dans la Nouvelle-Ecosse durant cette saison et celle qui avait précédé, compléta l'une des lignes les plus avantageuses et les plus favorables entre Halifax et Québec.

Les détails sont donnés dans le rapport ci-joint, appendice No. 1, plan général No. 1, carte modèle No. 2 et le livre qui contient les feuilles explicatives No. 16, contenant le plan et les sections de toute la route et la ligne dont on recommande l'adoption.

Ne voulant point abandonner la route directe par le centre du Nouveau-Brunswick qui, si l'on pouvait réussir à tirer une ligne, raccourcirait la distance d'une manière si considérable, comme on peut le voir par le tableau des distances donné dans la route No. 4, on se décida à user de tous les moyens possibles pour voir si cette ligne était praticable ou non. A cette fin, on employa un grand nombre de personnes durant toute la saison.

Un parti explora, perça et nivela une ligne dans toute la distance qui se trouve entre le lac Napadogan et la rivière Ristigouche, distance de quatre-vingt-seize milles.

La ligne que l'on explora fut bien plus avantageuse que celle de 1846.

On considère qu'elle est assez avantageuse pour prouver que l'on peut trouver pour cette distance une ligne qui ne sort pas des limites de l'inclinaison d'un chemin de fer.

Les détails sont donnés dans le rapport de Passis tant-arpenteur, appendice No. 2, avec trois feuilles explicatives, No. 17-18-19, comprenant les plans et sections du terrain sur lequel on a passé.

Un grand parti s'est occupé à chercher une ligne de communication depuis la rivière des Trois-Pistoles sur le St. Laurent jusqu'à la rivière Ristigouche afin de se joindre au parti du Nouveau-Brunswick. L'hiver le surprit dans les hautes terres, à la source des eaux de la rivière Verte.

Les lignes ponctuées sur le plan général No. 1, indiquent leurs travaux.

On a essayé une ligne en montant la vallée d'Abersquash, mais elle a abouti en un cul-de-sac. Il n'y avait pas de moyen d'en sortir.

On a tiré une autre ligne depuis les Trois-Pistoles jusqu'au Lac-des-Isles, lac de l'Aigle; et par la branche du milieu de la rivière Tuladi, on atteignit à la branche nord-ouest et à la source des eaux de la rivière Verte.

Mais on ne put parvenir à ce point que par une vallée étroite ou une rivière de quatre milles de longueur.

Au moyen du théodolite on y fit une section et on trouva qu'il y avait une inclinaison de un sur quarante-neuf, et pour cela il fallait faire des tranchées profondes d'un côté, et des terrassements de l'autre.

Pour le moment il n'est point à propos d'examiner si cette circonstance peut faire rejeter toute une ligne, parce qu'après avoir atteint aux fourches, aux sources de la grande rivière Verte, on ne put en sortir, et cette ligne, comme la première, finissait par un cul-de-sac.

On trouve encore d'autres détails dans le rapport de M. Wilkinson, l'arpenteur auquel a été confié le soin immédiat de cette partie de la ligne, dans l'appendice No. 3, avec les plans qui y sont annexés.

Il est très probable que l'on pourrait trouver une ligne par la rivière Kedgwich et le Rimouski jusqu'à l'embouchure de la rivière Torcadi, et l'on n'a trouvé aucun obstacle depuis cet endroit jusqu'aux Trois-Pistoles.

Mais comme les avantages sous tous les rapports, excepté sous celui de la distance, sont en faveur de la ligne de l'est, ce serait occasionner des délais et peut-être des dépenses inutiles que d'explorer de nouveau cette partie du pays.

Dans le rapport, appendice 3, on suggère une troisième route, savoir, par l'une des branches inférieures de la rivière Verte et les lacs Squatcock.

Qu'elle soit avantageuse ou non, elle offre toujours des objections par rapport à sa proximité des frontières des Etats-Unis.

Il ne reste plus qu'à mentionner l'exploration d'une ligne de chemin de fer depuis Whitehaven, sur la côte est de la Nouvelle-Ecosse, jusqu'à Piclou et la Baie Verte.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

On a dû la faire en conséquence de la suggestion faite par le capitaine Owen, de la marine royale, qui veut faire de Whitehaven le terminus du chemin de fer sur l'Atlantique.

Les détails de cette exploration sont donnés dans le rapport ci-joint, appendice No. 4, et feuilles explicatives, Nos. 20, 21, 22 et 24.

Cette route présente des difficultés sérieuses aux travaux des ingénieurs, et des tranchées coûteuses.

Départ du point de départ dans le havre de Whitehaven, la ligne doit suivre une côte aride et couverte de rochers, pendant plus de trente milles, jusqu'à *Country Harbour*, avant de se diriger vers l'intérieur. Et elle ne peut le faire et sortir du rivage sans avoir à passer par un souterrain d'environ un mille en longueur, pratiqué sous un banc de schiste.

Aux chutes de la rivière Ste. Marie, il faudra encore un souterrain d'environ un quart de mille et un viaduc à travers une vallée d'environ 500 pieds en longueur.

La plus grande hauteur se trouve entre le lac Eden et le lac du Castor, et est de 400 pieds au-dessus de la mer.

Au pont de Grant, sur la rivière Est, pendant près de trois milles en longueur, il serait nécessaire de faire des tranchées très coûteuses à travers des bancs de grès rouge et de pierre calcaire.

La longueur de cette ligne, depuis Whitehaven jusqu'à la Baie Verte, est évaluée à 181 milles. Depuis Halifax jusqu'au même point, elle est de 124 milles : laissant une différence de cinquante-sept milles.

Si la route directe, No. 3, pouvait être adoptée, elle ajouterait dix-sept milles à la ligne d'embranchement.

Mais comme l'on ne peut pas supposer qu'Halifax, la capitale et la ville la plus commerçante de la province, se laisserait enlever les avantages qui doivent résulter du chemin de fer projeté, elle exigerait alors en sus des dix-sept milles d'embranchement, une autre ligne d'embranchement d'environ 90 milles.

Où si l'on y ajoute la ligne de l'est de la Baie des Chaleurs par le Nouveau-Brunswick, comme dans la route No. 5, elle ne comprendra pas alors moins de cinquante-sept milles additionnels à la ligne d'embranchement, et la même nécessité existe pour la ligne d'embranchement des quatre-vingt-dix milles mentionnée plus haut.

Pour compenser ces désavantages, on doit faire voir que Whitehaven possède *les droits les plus incontestables* à être choisi comme le terminus du chemin sur l'Atlantique, en préférence à Halifax.

Le havre de Whitehaven est de 120 milles plus près de l'Angleterre que ne l'est Halifax par mer ; ce qui équivaut à dix heures de navigation par bateaux à vapeur.

C'est déjà un avantage immense, comme on est prêt à l'accorder, et s'il ne se rencontrait pas d'obstacle ou d'autres considérations, cet avantage suffirait pour donner la préférence à ce port.

C'est un fait bien connu cependant qu'il y a un temps et une saison dans l'année où les vapeurs Cunard ne peuvent pas même se rendre à Halifax en droite ligne, mais sont forcés par les glaces de se diriger vers le sud et quelquefois de passer au sud de l'Isle de Sable.

Pendant ce temps qui se trouve toujours au printemps de l'année et qui peut durer pendant deux ou trois mois, il y aurait du danger à se rendre en droite ligne au port de Whitehaven, qui se trouve plus au

nord, et, si pendant ces trois mois, les vapeurs étaient obligés d'arrêter à Halifax, la ligne de Whitehaven serait inutile pendant tout ce temps.

Quant aux avantages qu'on lui accorde de rester ouvert pendant tout le cours de l'année, il n'est pas bien évident que ce soit le cas.

D'après des recherches faites sur le lieu même pendant l'été de 1847, le capitaine Henderson, apprit que l'hiver précédent le havre avait complètement gelé, cinq ou six pouces d'épaisseur, (*) et qu'il est quelquefois embarrassé et fermé par la glace.

Subséquentement cependant, et dans le cours de cet hiver, lorsque les recherches qui y avaient été faites pendant l'été furent connues et que l'on commençait à parler des avantages du chemin de fer, il fut transmis un état accompagné d'affidavit, dans le but de détruire l'effet que pouvaient produire les informations données au capitaine Henderson, et aux partis explorateurs.

On les trouvera dans l'appendice No. 5, annexé à ce rapport.

Elles font voir que, quoique l'entrée immédiate de ce havre puisse être et soit généralement libre, cependant de grandes quantités de glace flottante s'introduisent par le détroit de Canso, et par le Cap Breton, prenant une direction sud, et traverse directement la route que suivent les steamers et les vaisseaux qui viennent d'Europe.

Les vaisseaux de la côte qui se tiennent près du rivage ne sont point aussi exposés à ces inconvénients.

On représente le havre comme une belle nappe d'eau, mais il ne saurait soutenir la comparaison avec Halifax, sous le rapport de l'apparence comme sous le rapport de la capacité.

D'après le rapport du lieutenant Shortland, appendice No. 5, qui en fit le relevé en conformité des ordres du capitaine Owen, de la marine royale, il paraît qu'il n'est pas exempt des inconvénients que l'on reproche au port d'Halifax, et que c'est le seul inconvénient, savoir, la fréquence des tempêtes.

Le lieutenant Shortland dit que dans la tempête le havre (Whitehaven) est difficile à approcher, surtout pour un vaisseau étranger, vu que le fond y est bien irrégulier sur le rivage, et que la sonde n'a jamais pu donner des indications assez certaines pour que l'on pût prendre ce moyen pour en approcher ; et Toiby, port voisin à l'ouest, est un endroit très dangereux.

« Les pêcheurs et caboteurs me disent que les courants autour de la pointe sont incertains et dépendent généralement du vent, bien que le courant qui prévaut va à l'ouest.

« J'éprouvai l'effet de ce courant, dans une chaloupe lorsque j'ai visité les *brisans* ; il se dirigeait alors à l'ouest, sur le pied d'un mille et demi à l'heure au moins. Je vis aussi les vaisseaux en pleine mer prendre rapidement cette direction, la brise était bien légère et venait de l'est ; elle avait été très violente auparavant.

« Dans notre voyage d'Halifax à Canso, durant une tempête de vent sud-ouest, nous éprouvâmes un courant Est. Mais une fois que nous eûmes fait terre, nous pûmes aisément entrer dans le havre, surtout avec un bateau à vapeur. »

On ne peut guère dire que ce soit faire là un rapport favorable sur les avantages d'un havre qui doit être le grand terminus sur les côtes de l'Atlantique.

(*) Vide App. No. 5.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

On devrait s'attendre à y trouver comme à Halifax, des commodités et de la sûreté pour une flotte de vaisseaux marchands.

Pour en rendre l'approche plus sûre, le lieutenant Shortland continue ainsi :—

“ En plaçant judicieusement des signaux et des phares avec des bouées sur les principaux écueils, et en en faisant faire un bon relevé au moyen de la sonde, on pourrait pour le marin attentif diminuer les dangers que présente l'entrée du havre pendant la nuit, ou pendant les tempêtes. ”

Un des résultats certains du chemin de fer, sera de rendre Halifax, si on en fait le terminus de l'Atlantique, comme cela doit être, le grand entrepôt du commerce des Provinces Britanniques et de l'ouest.

Whitehaven n'a pas assez de capacité pour cela, et pendant l'hiver il est évidemment dangereux pour les vaisseaux à voiles, et le choix qu'on en ferait comme le terminus du chemin de fer, aurait l'effet d'exclure complètement Halifax, ou de forcer à construire une branche de chemin de quatre-vingt-dix milles en longueur, en sus des cinquante-sept milles d'embranchement.

Il entraîne aussi dans de grandes dépenses ; il faudrait construire des phares, des dépôts pour approvisionner les vapeurs, élever des fortifications et des logemens pour une garnison. Car le terminus d'une grande ligne de chemin de fer a besoin de protection dans un temps de guerre.

A présent il n'y a que quelques cabanes de pêcheurs.

L'épargne probable de dix heures de route dans un voyage, qui même avec la ligne des vapeurs Cunards, varie de neuf à dix-huit jours, n'est pas d'une importance assez grande pour décider à faire le choix d'un port qui entraînera tant de dépense et tant d'inconvénients pour toute une province.

A une époque plus avancée peut-être, lorsque les provinces auront atteint ce degré de prospérité qu'ils ont droit d'attendre de cette entreprise, et de toutes celles qui suivront d'une manière aussi certaine que l'effet suit la cause, alors il pourra être tems de considérer s'il est convenable d'établir une branche jusqu'à Whitehaven.

En le choisissant aujourd'hui pour le terminus du chemin, ce serait diminuer d'une manière considérable les recettes que l'on s'attend de trouver dans le commerce.

Whitehaven, en conséquence, avec sa ligne de chemins de fer plus longue et plus dispendieuse hérissée de difficultés naturelles, passant pendant plusieurs milles à travers un pays ingrat, couvert de roches et tout-à-fait défavorable à l'agriculture, n'étant utile qu'à une bien faible portion d'habitans, à l'exclusion de la capitale et de la plus grande partie de la province, ou bien n'offrant d'autre alternative que celle de nécessiter une ligne d'embranchement de quatre-vingt-dix milles, doit décidément être rejeté.

Et l'on recommande le choix de la cité et du havre d'Halifax, l'un des plus beaux havres du monde, comme le terminus de la ligne du chemin de fer en contemplation sur l'Atlantique.

Cette partie de la route directe, No. 304, savoir :— la ligne depuis Petitcodiac par Boistown jusqu'à Ristigouche et le St. Laurent, traversant la chaîne de montagnes du Nouveau-Brunswick, ayant à franchir deux hauteurs de 1,216 et 920 pieds,—rencontrant des pentes considérables et augmentant beaucoup les

frais de transport ; passant par un pays tout-à-fait inculte et sauvage, accompagné de difficultés encore plus grandes pour le transport des matériaux nécessaires à la construction, et des approvisionnements des journaliers qui y travailleront ; excluant les villes et les établissemens du golfe, et arrêtant ainsi le développement des vastes ressources que le pays doit trouver dans l'exploitation des pêches ; occasionnant ainsi une perte sérieuse pour la branche principale et pour la branche que l'on se propose de construire depuis la cité de St. Jean dans le Nouveau-Brunswick,—doit cependant être rejetée malgré l'avantage qu'elle possède de raccourcir considérablement la distance.

Et la route No. 2, depuis Halifax jusqu'à Truro, au fond de la baie de Fundy, traversant les hauteurs de Cobequid jusqu'à Amherst et la baie Verte, passant de là vers les rivières de Miramichi et Richibucto au-dessus de la haute mer, de manière à n'en point entraver la navigation ; de là par la vallée du nord-ouest de Miramichi et de la rivière Nipissiguit jusqu'à Bathurst ; de là en suivant les rives de la baie des Chaleurs jusqu'à la rivière Ristigouche ; de là par la vallée du Métapédiac jusqu'au fleuve St. Laurent ou dans le voisinage ; de là par la route indiquée dans le plan général No. 1 en suivant les côtes du St. Laurent jusqu'à la Rivière du Loup, et de là continuant par les seconde ou troisième concessions jusqu'à la Pointe Lévi, est recommandée comme étant la meilleure ligne à suivre pour la ligne d'embranchement du chemin de fer que l'on veut construire depuis un port à l'est dans la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Québec, en passant par le Nouveau-Brunswick.

Elle réunit à un degré supérieur les grands avantages suivants :—

1o. La perspective assurée d'un prompt retour et du retour le plus considérable sur les dépenses que l'on encourra ; elle ouvre un vaste champ à l'esprit d'entreprise dans la province, à l'établissement des émigrés, et, en sus des avantages qui résulteront des communications *intérieures* et *extérieures* par le golfe St. Laurent et la baie des Chaleurs, elle aura l'effet de développer à un très haut degré le commerce et les pêcheries de la province du Nouveau-Brunswick.

2o. En suivant les côtes de la mer pour une grande distance, et offrant en plusieurs endroits un accès facile par le moyen des baies et des rivières navigables, elle offre de grandes facilités pour la construction en en réduisant les frais, et rencontre un niveau plus favorable, ce qui tend à diminuer les travaux et les frais d'entretien.

3o. En traversant un pays moins élevé et à une distance très rapprochée de la mer, on aura à redouter moins d'interruptions causées par le climat, tandis que le niveau plus parfait facilitera beaucoup les trajets et en augmentera la rapidité.

4o. Passant à la distance la plus éloignée possible des Etats-Unis, elle possède à un suprême degré les avantages qui découlent de ces circonstances—la sûreté où elle est contre les attaques en cas d'hostilité.

A présent que l'on a admis que la route No. 2, c'est-à-dire celle d'Halifax et de l'Est ou de la baie des Chaleurs, offre la meilleure direction générale pour la ligne d'embranchement du chemin de fer, il est permis d'offrir quelques autres remarques sur les avantages particuliers qu'elle présente, ainsi que sur le peu d'obstacles qu'elle oppose aux travaux des ingénieurs ; ces remarques serviront en même tems d'explications aux plans et sections qui sont transmis.

Les détails de la ligne se trouvent dans l'appendice No. 1. Les plans mentionnés sont le plan général, No. 1, carte modèle, No. 2, (qui doit être étendue sur

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

le plancher pour être bien comprise) et le livre qui contient quinze feuilles explicatives des plans et des sections qui ont rapport exclusivement à cette ligne.

La cité d'Halifax est située sur le côté ouest du havre, tandis que le meilleur site pour le terminus se trouve sur la rive opposée à Dartmouth.

De cette dernière place, la route jusqu'à Québec serait de quatre milles plus courte que par la première; et un grand avantage encore c'est que le rivage y est à peu près sans quais et sans établissemens de commerce; et l'on pourrait y construire un terminus sur une grande échelle à bien plus bas prix et avec beaucoup plus de facilités qu'on ne pourrait le faire sur le côté d'Halifax, où les arsenaux de marine du gouvernement et les établissemens des particuliers gêneraient beaucoup dans le choix d'un site favorable.

On pense qu'à Dartmouth les vaisseaux qui entreraient dans le havre pourront décharger leur cargaison sur le terrain même du chemin de fer, ou probablement dans les chars du chemin de fer, pendant que l'on pourra se procurer un terminus également avantageux à la Pointe-Lévi, vis-à-vis Québec.

Les mêmes chars qui auraient pris leurs charges des vaisseaux même au port d'Halifax, pourraient ainsi, après avoir parcouru sans interruption près de 635 milles, les transborder dans les bateaux, peut-être même dans la cale des vaisseaux qui naviguent sur le St. Laurent. La même chose peut se faire pour les charges prises sur le fleuve St. Laurent et remises à des vaisseaux qui attendraient dans le havre d'Halifax.

Un chemin de fer qui parcourt sans interruption une si grande distance et qui possède tant d'avantages à ses deux extrémités, n'aura pas, nous croyons, de rival dans le monde.

Dans le transport des marchandises et des effets, ce sera un point qui pourra lutter avec beaucoup d'avantage avec les lignes rivales. Les chemins de fer américains, surtout ceux qui parcourent les états qui baignent l'Atlantique, sont constamment interrompus et les passagers ont non seulement à se transporter des chars dans les bateaux à vapeur, mais quelquefois sont obligés de laisser des chars pour entrer dans d'autres en les attendant sur le rivage opposé d'une rivière.

Dans la Nouvelle-Ecosse on ne peut passer les montagnes de Cobequid sans rencontrer des différences de niveau très fortes de 1 sur 79 et sur 85. Mais comme ces différences de niveau sont contigues et que la pente suit immédiatement l'ascension et n'a que dix milles de longueur, on peut aisément surmonter cette difficulté en ajoutant une machine pour les chars chargés de marchandises à cet endroit. Les ingénieurs ne s'attendent point à rencontrer des difficultés bien grandes à surmonter depuis cet endroit jusqu'à la rivière Ristigouche.

Il est nécessaire cependant de faire quelques remarques sur les sections dans le livre des feuilles explicatives 6 et 7, comprenant cette partie du Nouveau-Brunswick, située entre Shédiac et la partie nord-ouest de Miramichi.

On croit que toute cette partie du pays est généralement plate et peu élevée, à quelques ondulations près. La section qu'on y a pratiquée durant la saison de 1846, dans la direction de Boistown, confirme cette impression.

L'exploration et l'examen qui devaient en être faits, furent réservés en dernier lieu, et ce ne fut qu'après avoir exploré et surmonté ces obstacles formidables que l'attention des parties s'y dirigea.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Comme la saison alors approchait rapidement de sa fin, les personnes qui composaient l'exploration eurent ordre de tirer des lignes droites, vu que c'était le meilleur moyen d'avoir une idée générale des hauteurs et une connaissance du pays. On ne cherche point à éviter les montagnes. Ainsi donc, les sections dans ces deux feuilles n'indiquent point l'inclinaison du chemin de fer, mais celle du terrain traversé par les lignes droites. A l'exception des rives mêmes du St. Laurent, ce sera, comme on l'espère, l'une des parties les plus faciles de la ligne.

Quand la ligne arrive à l'embouchure de la rivière à l'Anguille, elle ne peut aller directement jusqu'à Dalhousie, mais doit faire un détour en montant la vallée de cette rivière.

Il se présente ensuite deux directions, l'une fait un détour par une vallée qui conduit en peu de temps à Ristigouche et l'autre va directement jusqu'aux sources de la rivière aux Anguilles et descend alors vers cette rivière. On saura quelle des deux routes est la meilleure quand on aura fait le relevé détaillé de cette route.

Il reste à parler du point le plus formidable de la ligne, — c'est-à-dire le passage jusqu'à la vallée de Métapédiac.

Les hauteurs des deux côtés sont très fortes et très abruptes et viennent d'un côté ou de l'autre presque jusqu'au rivage de la rivière, et mettent dans la nécessité de changer souvent d'un côté à l'autre pour éviter les sinuosités d'un rayon trop court. Le roc tient aussi à l'ardoise par sa nature et est très dur. Pour cette raison, les 20 milles de cette vallée seront très dispendieux, mais les pentes seront très légères.

Il faudra construire dans cette vallée environ quatorze ponts d'une longueur moyenne de 120 à 150 verges. Le rapport parle aussi d'un pont de 2000 pieds de long comme étant nécessaire pour traverser la rivière Miramichi.

Mais dans ce pays la construction des ponts n'est pas une chose aussi sérieuse qu'elle l'est en Angleterre.

Les rivières sont presque toujours très peu profondes, et les matériaux, le bois et la pierre sont sous la main.

Dans les Etats-Unis, sur les meilleures lignes, les ponts sont en bois, d'après les principes de la charpente, avec des jetées et des culées en pierre. Sur les lignes de Boston et d'Albany, et sur plusieurs autres lignes dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, le pont dont on se sert généralement et qui est le plus approuvé, est connu sous le nom de *Howe's Patent Truss Bridge*.

Le coût de cette espèce de pont, tel que le font les personnes qui ont acheté la patente, est comme suit :

Pour des arches de 60 pieds — une seule voie,

	Piastres.	£	s.	d.	sterl.
11 par pied.....	2	5	10		
100 pieds 18 "	3	15	0		
140 " 21 "	4	7	6		
180 " 27 "	5	12	6		
200 " 30 "	6	5	0		

Le coût pour une double voie serait d'environ 55 pour cent de plus.

Ce prix comprend tout ce qu'il est nécessaire de faire pour recevoir les rails, mais non pas les culées et les jetées.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Le pont sur la rivière, Connecticut à Springfield est bâti sur ce principe ; il a sept arches de 180 pieds chaque et la longueur du pont est de 30 pieds au-dessus des plus basses eaux. On se sert de la même espèce de pont sur d'autres lignes, mais on n'y admet point d'ouvrage en fer (par rapport à l'expansion et à la contraction inégale de ce métal) et l'on y ajoute une arche.

Un pont construit sur ce principe sur le chemin de fer Reading, long de 1800 pieds, coûte 40,000 piastres, valant £8,330 sterling.

Aussitôt après être sorti de la vallée de Métapédiac, on franchit le grand obstacle des montagnes du St. Laurent, et la ligne peut se diriger vers Québec, ayant quelquefois à traverser une rivière ou une ravine dont le passage mérite considération.

Aux Trois Pistoles, la rivière par la suite des âges a creusé une ravine dangereuse et très profonde. D'un côté le rivage est généralement abrupt et escarpé, tandis que sur l'autre côté il est bas et forme une longue pente avant de parvenir au niveau des rives.

L'endroit le plus favorable pour traverser cette rivière, est à environ onze milles du St. Laurent, où les deux rives s'approchent l'une de l'autre et sont plus égales en hauteur.

A cet endroit la rivière a 100 pieds de large au fond. La largeur entre les deux rives au sommet est de 500 pieds, et la hauteur est d'à peu près 150 pieds. Les rives sont couvertes de rochers. Bien que formidable, cet obstacle n'est pas infranchissable.

Sur le chemin de fer de New-York et Erie, il y a un pont qui est à 170 pieds au-dessus de la ravine qu'il traverse par une arche de 275 pieds. Il a coûté £5,200.

Depuis la Rivière du Loup jusqu'à Québec, le chemin de fer, n'était la neige, pourrait être fait presque à la surface du terrain.

Dans tout le Nouveau-Brunswick, pendant 234 milles, et dans tout le Bas-Canada jusqu'à la Rivière du Loup, 167 milles, on pourra trouver sur toute la ligne une grande abondance de bois de construction et de pierre, (y compris la pierre à chaux,) de la meilleure qualité pour la construction. On trouvera aussi dans le Nouveau-Brunswick plus particulièrement une abondance de gravois propre à la superstructure.

Dans la Nouvelle-Ecosse, le chemin de fer aura à passer, à peu d'exceptions près, à travers des terres déjà vendues ou concédées à des individus. L'exception sera dans le sens inverse dans le Nouveau-Brunswick. On peut voir en consultant la carte modèle, qu'elle approche les établissemens entre la Baie Verte et Shédiac, et longe la Baie des Chaleurs.

Dans le Canada, depuis l'embouchure du Métapédiac jusqu'aux Trois Pistoles, il traverse des terres qui ne sont pas encore concédées. Mais pendant les derniers 110 milles, entre la Rivière du Loup, il passe dans des contrées dont la population est très dense.

Tant qu'il ne sera pas fait de relevé détaillé et que la ligne ne sera pas tracée sur le sol d'une manière précise, il sera impossible de dire d'une manière positive, le nombre exact de milles qu'il aura à parcourir sur les terres de la couronne.

Si l'on prend l'estimation suivante, on ne sera pas bien en dehors de la vérité :—

Dans la Nouvelle-Ecosse...	15 milles.
Nouveau-Brunswick.....	200 "
Canada.....	160 "

Total..... 375

L'analyse suivante indiquera d'une manière approximative la quantité des terres non concédées dans les comtés que traversera la ligne du chemin de fer.

Dans la Nouvelle-Ecosse.

	Acres.	
Comté d'Halifax.....	780,000	
Colchester.....	120,000	
Cumberland.....	180,000	
	—————	1,080,000

Dans le Nouveau-Brunswick.

Comté de Westmoreland..	301,000	
Kent.....	640,000	
Northumberland.....	1,993,000	
Gloucester.....	704,000	
Restigouche.....	1,109,000	
	—————	4,747,000

Dans le Canada.

Bonaventure.....	2,000,000	
Rimouski.....	5,000,000	
Kamouraska.....	500,000	
L'Islet.....	600,000	
Bellechasse.....	500,000	
	—————	8,600,000

Total général..... 14,427,000

Dans la Nouvelle-Ecosse, il faudra acheter le terrain nécessaire au chemin de fer, presque dans toute sa longueur, et en Canada, pour les 110 milles que l'on vient de mentionner.

On s'attend cependant à ce que les terrains qu'il faudra acheter ne coûteront guère plus qu'il n'en coûterait pour défricher, et préparer les terrains incultes à recevoir le chemin de fer.

La ligne ne se trouve jamais bien éloignés des terres de la couronne ; mais ce sera une question de détail que de décider si, pour cette partie de la ligne comme pour celle de la Nouvelle-Ecosse, il ne sera pas plus avantageux d'y couper et transporter le bois et les matériaux nécessaires que de les acheter.

La direction de la ligne que l'on se propose de continuer étant déterminée, il ne s'agit plus que de considérer le caractère du chemin et la méthode à suivre dans la construction.

D'abord on considère qu'une ligne de rails suffira, mais en prenant le terrain nécessaire aux rails et aux stations partout où la ligne passe, on ne doit jamais perdre de vue qu'à une époque future, il pourra devenir nécessaire d'en poser deux. Et dans l'expectative d'un commerce considérable qu'il est raisonnable de voir bientôt se développer, et dans la vue de pratiquer une économie par la suite, comme d'éviter de grands embarras, on recommande que le chemin (qui doit former partie de la grande ligne d'embranchement) soit immédiatement construit d'une manière solide et durable, avec des rails très forts et capables de suffire aux plus grands degrés de vitesse pour les chars des passagers.

Dans les Etats-Unis sur les principales lignes de chemins de fer, on ne se sert plus de la barre de fer plat, et l'on y a substitué le rail H et T qui pèse généralement 56 lbs. par verge.

Sur plusieurs des lignes on construit aussi une double voie et l'on donne aux travaux un caractère de durabilité qu'ils n'avaient point autrefois.

On a beaucoup vanté la méthode économique que l'on a suivie dans la construction des chemins de fer en Amérique et les avantages qui en résultent pour un pays nouveau.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

On peut ici citer le chemin du fer d'Utica et Syracuse à l'appui de ce système et de ses résultats pratiques.

Ce chemin a 53 milles en longueur et forme partie de la grande ligne occidentale qui relie Albany sur la rivière Hudson à Buffalo sur le lac Erie, l'une des principales lignes dans le pays.

On a employé dans sa construction plus que la quantité de bois que l'on y emploie ordinairement. Pour une grande partie de sa longueur (plus de 19 milles,) il passe dans un marais profond. On y a enfoncé des pilotis sur lesquels on a appuyé une longue suite de traverses qui supportent les solives longitudinales sur lesquelles on a posé les rails.

Pour les autres 33 milles le nivellement a été fait en la manière ordinaire—par tranchées et terrassements, mais la superstructure était en bois.

En faisant le nivellement dans le sens longitudinal, on creusait une étroite tranchée et l'on y insérait solidement une longrine en bois. Partout où les extrémités des longrines se touchent il y a au-dessous une pièce de bois qui sert d'appui. A angles droits sur la surface des longrines sont chevillés des liens de traverse, et à angles droits avec ces liens de traverse et immédiatement au-dessus des longrines, on placait des solives longitudinales en bois sur lesquels les rails en fer étaient solidement chevillés. Le centre du rail et la longrine étaient sur le même plan vertical.

Ainsi tout tendait à l'économie, et l'on employait autant de bois que possible. Ce chemin de fer achevé et fonctionnant ne coûte qu'environ £3,600 par mille.

On crut en 1843, qu'il était à propos d'en publier un rapport à Londres; et il forme le sujet principal d'un volume intitulé: "Méthode pour faire des chemins de fer, qui, bien qu'elle ne soit pas dans la pratique anglaise, est soumise à l'ingénieur civil et au peuple de l'Angleterre et de l'Irlande."

Le rapport suivant est extrait de l'état annuel transmis par le secrétaire d'état à l'assemblée de l'état de New-York, daté 4 mars, 1847.

"Le chemin de fer de Syracuse et Utica est ouvert au public depuis les huit dernières années.

"La compagnie s'étant décidée à poser sur le chemin des rails de fer d'une forme améliorée a contracté pour une grande partie du fer nécessaire, et elle songe maintenant à faire une construction solide et convenable pour recevoir les améliorations demandées.

	Piastres.
"La construction en bois actuelle a coûté à la compagnie - - - -	417,075 55
"Les barres de fer qui sont maintenant posées sont plates, et deviendront inutiles et par conséquent seront vendues. On espère en les vendant en retirer - - - - -	80,000 00

"Faisant une somme de - - - 337,075 55 qui a été dépensée pour la construction en bois et qui, jointe à la somme considérable dépensée annuellement pour les réparations, sera réellement perdue et engloutie lorsque les nouvelles améliorations seront faites et terminées. On suppose que les nouvelles constructions coûteront autant que les anciennes; il faudra déduire \$80,000, le prix du vieux fer, ce qui laissera environ \$300,000 que la compagnie prélèvera sur son crédit.

"Cette somme, quand elle sera payée, versera au capital de la compagnie le montant équivalent qui aura été employé à la vieille construction. En sus du coût de la nouvelle construction, il faudra encore des sommes considérables pour l'achat de nouvelles machines, de chars, etc.

"Lorsque la navigation du canal cesse, la compagnie a plus de marchandises à transporter qu'elle ne peut le

faire. Des produits destinés aux marchés de l'est s'accumulent en grandes quantités sur tous les points de la ligne du chemin de fer contigus au canal. On ne peut point s'attendre que la compagnie, dont les affaires se limitent aux mois de l'hiver, puisse fournir assez de chars pour suffire à cette demande soudaine et extraordinaire, lorsqu'elle doit n'avoir rien à faire pendant les deux tiers de l'année.

"Lorsque les nouveaux rails seront posés sur le chemin, le public exigera sans doute une augmentation dans la vitesse. A ce propos, il est peut-être convenable de renvoyer aux suggestions suivantes contenues dans le rapport que cette compagnie a présenté l'année dernière.

"On éprouve de grands embarras par le fait qu'on laisse errer les animaux et que cela arrête et souvent retarde considérablement les trains. Ceci est une affaire très sérieuse, et si les propriétaires de ces animaux ne prennent point plus de soin à les retenir, soit de leur bon gré, soit qu'ils y soient forcés par une loi passée à cet effet, il sera bien difficile de gagner du temps sur cette ligne. Une partie de nos affaires se font la nuit, et c'est alors que nous courons les plus grands dangers. Les animaux font souvent dérailler les chars, et les employés ainsi que les passagers courent les dangers les plus imminents. Les maîtres des animaux exigent toujours paiement pour les animaux qui sont tués, sans faire réflexion que la compagnie éprouve de grands dommages dans sa propriété, et qu'il peut en résulter les accidens les plus fâcheux pour les passagers. Si les maîtres n'en prennent point soin, il est impossible de les tenir éloignés du chemin. Dans le Massachusett on éprouve moins d'obstacles à cet égard; car là, le maître des animaux domestiques qui vont sur le chemin encoure une pénalité. Nous observons toute l'attention possible, car les ingénieurs comprennent très bien les dangers qui en résultent pour leur vie ou pour leurs membres, (qui pour eux sont d'une aussi grande importance.)

"Une loi bien salutaire protège dans cet état le public et la compagnie contre les dommages que causent malicieusement les individus aux trains des chemins de fer. On pense que l'on devrait, par quelques réglemens convenables, faire cesser la négligence que les gens commettent en laissant courir les animaux sur le chemin de fer."

On peut aussi connaître dans ce rapport les inconvénients qui résultent d'un chemin de fer fait avec trop d'économie.

Aujourd'hui le montant total dépensé sur ce chemin, d'après le même rapport, paraît être de 1,098,940 piastres faisant £4,520 sterling par mille.

On suppose que la nouvelle superstructure coûterait environ autant que l'ancienne, savoir, 417,075 piastres, ou environ £1640 sterling, ce qui élèvera à £5960 par mille le coût de ce chemin de fer.

Dans d'autres parties des Etats-Unis, où l'on s'est servi de ces ponts à tréteaux ou chemins de fer en charpente, on a vu les locomoteurs glisser entre les deux rails qui s'étaient écartés.

Ainsi donc dans des vues d'économies et pour épargner les inconvénients et les interruptions que le commerce pourrait rencontrer lorsqu'il sera une fois établi, on recommande fortement que cette ligne, quand elle sera commencée, soit faite d'une manière convenable et profitable.

En déterminant la forme du chemin, il ne faut point perdre de vue qu'il passera dans un pays exposé à de fortes chutes de neiges. Cependant il ne paraît pas, d'après le résultat des recherches que l'on a faites dans les Etats-Unis, que cette cause produira plus que des inconvénients et quelques dépenses additionnelles dans le fonctionnement des machines.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Le chemin de fer de Boston à Albany qui traverse la rangée de montagnes qui se trouve entre le Connecticut et la rivière Hudson, s'élevant à une hauteur de plus de 1400 au-dessus de la mer, monte par une pente de 80 pieds par mille pendant 13 milles et traverse un pays exposé aux mêmes hivers que les provinces britanniques de l'Amérique du Nord.

La profondeur moyenne de la neige dans les bois est de 3 à 4 pieds, ce qui n'est pas de beaucoup moins que dans les bois du Nouveau-Brunswick et du Canada.

En 1843, année remarquable pour les nombreuses tempêtes de neige, il y eut soixante-trois chutes de neige, mais le commerce n'en fut point interrompu d'une manière sérieuse, pas plus que pour deux ou trois voyages.

On se sert de charrues à neige de deux sortes pour enlever la neige de dessus les chemins, l'une pour les voies doubles et l'autre pour les voies simples (*). Dans la première, le soc de la charrue passe immédiatement sur le rail intérieur, en chassant la neige en dehors du rail,—il passe d'abord sur un rail et va ensuite sur l'autre.

Dans les lignes simples, le soc passe au centre du chemin et chasse la neige des deux côtés à la fois.

Pour les voies doubles, la charrue à neige pèse entre 5 à 6 tonneaux et coûte environ £125. Pour les voies simples, elle est un peu plus légère.

La charrue, lorsqu'elle marche sans le train, exige généralement deux machines de 20 tonneaux chaque, ou trois machines si elle accompagne le train.

Quand la chute de neige n'excède pas quelques pouces, la petite charrue à neige qui est toujours attachée sur le front de la machine et qui consiste en une charpente ouverte qui projette 5 pieds sur le front et que l'on appelle *Cow scraper*, suffit pour nettoyer la neige. Quand la chute de neige est plus considérable, on se sert de la charrue immédiatement après que la neige a cessé de tomber.

Trois machines de 20 tonneaux peuvent la faire marcher dans une épaisseur de trois pieds de neige nouvellement tombée avec une vitesse de six milles à l'heure.

Si la chute de neige n'excède pas deux pieds, elle peut marcher sur le pied de 15 milles à l'heure.

Les bancs de neige à travers lesquels elle est poussée ont quelques fois quinze pieds d'épaisseur et varient de 200 à 300 pieds de longueur; et d'autres ont 8 ou 10 pieds de profondeur et d'un quart à un demi-mille en longueur.

La ligne du chemin est marquée par division d'environ 8 milles sur lesquelles on place huit ou dix hommes qui passent tous les jours sur la ligne du chemin avec de petites charrues à mains, des pics, etc., et enlèvent la neige et la glace qui s'accumule et se durcit entre les rails et le chemin.

On trouve que la glace provenant de la neige ou de la pluie qui reste sur les rails n'arrêtent point les machines pesantes, vu que la pesanteur des roues de devant suffit pour briser la glace et permet aux roues qui conduisent d'adhérer aux rails.

Partout où par quelques causes locales, la neige paraît s'accumuler sur la ligne du chemin de fer, on érige des clôtures à neige qui ont beaucoup d'effet. Ce ne sont que des clôtures en planches de dix à quinze pieds de hauteur, placées à 10 ou 20 pieds en arrière du chemin.

Dans les temps de pluie, les rails deviennent très glissants; mais pour surmonter cette difficulté et pour permettre aux roues d'adhérer sur les pentes un peu fortes on jette du sable placé dans des boîtes que l'on attache sur le front des machines et immédiatement au-dessus des rails. Le conducteur de la machine peut les ouvrir à son gré, et l'on se sert du sable partout où c'est nécessaire.

Les moyens que l'on emploie ainsi avec succès pour

(*) Voir les plans No. 30 et 31.

surmonter les obstacles que présentent la neige et la glace sont employés de la même manière sur tous les chemins de fer qui y sont exposés.

Dans l'année 1847, les dépenses encourues sous ce chapitre (pour enlever la glace et la neige) sur le chemin de l'ouest dans le Massachusett furent, suivant le rapport officiel, de 2763 piastres, équivalent à £575 sterling.

Sur plusieurs des autres lignes on fait aussi des dépenses analogues, mais pour un montant beaucoup plus faible.

Dans les lieux où les rails ne sont point au-dessus du niveau général du terrain on éprouve beaucoup plus de difficultés à tenir le chemin sans neige que dans les endroits où il y a des terrassements.

D'après ce qui précède, il ne paraît donc pas que l'on doive considérer la neige comme un obstacle insurmontable à la construction d'une ligne de chemin de fer depuis Halifax jusqu'à Québec.

Pour obvier autant que possible aux intempéries qui pourraient naître de cette cause, on recommande que dans la construction de cette ligne, l'on adopte comme principe d'élever le rail de fer à la hauteur moyenne de la neige dans le pays où la ligne passe.

Dans la Nouvelle-Écosse ceci exigera peut-être un terrassement de 2 pieds de haut, augmentant insensiblement à mesure que le chemin avance au nord vers le St. Laurent et le terrain peu élevé de ses rives jusqu'à 5 ou même 6 pieds.

Comme il n'y a pas encore de chemin de fer, dans toute cette partie de l'Amérique Britannique du Nord, que doit parcourir la ligne, on est libre de donner à ce chemin la largeur que l'on voudra.

Sans citer et discuter les arguments que l'on a avancés en Angleterre, en faveur des largeurs plus ou moins grandes, comme c'est plutôt une question de détail qu'autrement, il semble suffisant de recommander dans le rapport actuel une largeur moyenne. Probablement que 5 pieds et 6 pouces est la largeur la plus convenable, vu qu'elle unit la plus grande somme d'utilité pratique à l'économie la plus grande.

Pour prendre maintenant en considération le coût probable de la construction, on supposera que la ligne d'embranchement projeté n'a qu'un simple rail en ajoutant un dixième pour les lignes latérales, et les détours,—que le rail pèsera 65 lbs la vergo, qu'il sera appuyé sur des pièces de bois longitudinales avec des liens de traverse, semblable au rail dont on se sert sur la ligne de Londres à Croydon—que le bois sera préparé suivant le procédé de Payne, que sa largeur sera de 5 pieds 6 pouces, et que, comme principe, le sommet du rail aura au-dessus du niveau du terrain une hauteur égale à la hauteur moyenne de la neige. Pour avoir les meilleures idées sur le coût de ce chemin de fer, il faut avoir recours aux travaux de même nature dans les États-Unis.

Vers la fin de l'année 1847, il y avait à peu près 5,800 milles de chemin de fer terminés, ou en voie de confection. Le coût moyen de ceux qui n'avaient qu'une voie simple, est d'environ 22,000 piastres, équivalent à £4,166 sterling, par mille. Pour la double voie environ 32,000 piastres, ou £6,666 sterling par mille.

Mais l'extrême différence que l'on doit observer dans le coût de construction dans les divers états est si grande, variant de £1600 à £24,000 par mille, qu'on ne peut avoir aucune donnée certaine pour pouvoir établir une moyenne.

L'État du Massachusett fournit les meilleurs moyens d'informations correctes.

Toutes les compagnies de chemins de fer sont obligées par la loi de transmettre des états annuels à la législature, et l'on y trouve des informations statistiques précieuses on fait de chemins de fer.

D'après les rapports officiels de 1847, on a compilé le tableau suivant :

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Chemins de fer dans l'état du Massachusetts.

Nom du chemin.	Longueur de chemin en mille.	Coût total de chemin et équipement.	Coût par mille.	Forme du rail, et lbs. par verge.	Milles de rail simple.	Milles de rail double.	Dividende pour 1847.	Coût par mille de simple voie. Sterling.	Remarques.
Boston et Lowell...	26	1,956,719	75,258	m. lbs. $\left. \begin{array}{l} 1\frac{1}{2} \\ 20 \\ 3\frac{1}{2} \\ 45 \\ 46 \\ 63 \end{array} \right\}$	Point	26	8	7,830	
Boston et Maine ...	73	3,021,172	41,385	$\left. \begin{array}{l} H 6 m. 45 lbs. \\ rest 45 à 60. \\ T 56 à 58 \end{array} \right\}$	68	5	9	8,069	
Boston et Providence ...	48	2,545,715	53,014	T 56 à 58	32½	15½	7½	8,316	
Boston et Worcester ...	$\left. \begin{array}{l} 44\frac{1}{2} \\ 14 \end{array} \right\}$	4,118,609	70,318	T ou H 60 à 64	14	44½	8	7,583	Branches incluses.
Rivière Connecticut ...	$\left. \begin{array}{l} 36 \\ 2 \end{array} \right\}$	1,167,156	30,714	H 56 lbs.	38	Point	7	6,389	Do.
Eastern ...	$\left. \begin{array}{l} 38 \\ 20 \end{array} \right\}$	2,937,206	50,641	H et Chair $\left. \begin{array}{l} 57 \\ 46 \end{array} \right\}$ lbs.	42	16	8	8,269	Do.
Fall River ...	42	1,070,988	25,499	H 52 à 56	42	Point	—	5,312	
Fitchburg...	$\left. \begin{array}{l} 49\frac{1}{2} \\ 2 \end{array} \right\}$	2,406,723	46,732	T 56 lbs.	46½	5½	10	8,835	Do.
Lexington et W. Cambridge ...	6½	221,309	34,047	56 lbs.	6½	Point	10	7,093	
Nashua et Lowell ...	14½	500,000	35,087	T 56 lbs.	1½	03	10	3,822	
New Bedford et Taunton ...	$\left. \begin{array}{l} 20 \\ 1 \end{array} \right\}$	483,882	23,042	56 lbs.	21	Point	8	4,800	Do.
Norwich et Worcester ...	$\left. \begin{array}{l} 59 \\ 7 \end{array} \right\}$	2,187,249	33,140	T 56 lbs.	64½	1½		6,725	Do.
Old Colony ...	$\left. \begin{array}{l} 37 \\ 7 \end{array} \right\}$	1,636,632	37,196	H 56 lbs.	44	Point	6½	7,749	Do.
Pittsfield et N. Adams ...	19	546,353	28,492	H 56 lbs.	19	Point		4,894	
Western ...	118	6,782,283	59,171	56½ à 70	99	19		10,617	
Total ...	$\left. \begin{array}{l} 683\frac{3}{4} \\ 146\frac{1}{4} \end{array} \right\}$				146½			7,950	Moyenne pour une voie simple par mille.
Voie simple ...	830								

Appendice
(N.)
29 Janvier.

Appendice
(N.)
29 Janvier.

Ce tableau comprend toutes les lignes de chemins de fer maintenant complétées dans l'état de Massachusetts, à l'exception d'environ cinquante milles sur lesquels on n'a pas de données bien certaines. Le tableau fait voir qu'il y a 683½ milles de chemins de fer, y compris les embranchements, qui ont coûté en frais de construction et d'équipement 31,675,946 piastres ou £6,599,155 sterling.

Il y a 146 milles de voie double. On les évalue, en ajoutant une certaine proportion au coût d'une voie simple. La construction d'une voie double ne peut pas coûter exactement deux fois autant qu'une voie simple; mais comme ces lignes n'avaient été originellement faites que pour une voie simple et que ce n'est que de temps à autre et suivant l'exigence des circonstances que l'on en a ajouté une autre, cela a dû avoir l'effet d'en augmenter le coût et en calculant le coût moyen par mille, on considère que le résultat ne sera pas bien erroné. Il paraît alors que le coût a été de £7950, sterling par mille.

Il n'y a point d'état dans l'Union qui fournisse de meilleures données pour pouvoir établir une estimation approximative.

Le climat et la nature du pays ont des traits de ressemblances fort frappants avec ceux du pays que la ligne d'Halifax à Québec traversera, et sous ce rapport l'analogie des deux cas est tout-à-fait favorable.

Le chemin de New-York et Erie, 450 milles en longueur, maintenant en voie de construction, coûtera d'après les estimations les plus récentes, environ £6,250 par mille, non compris les frais d'équipement.

Le coût du chemin de fer de la rivière Hudson depuis New-York jusqu'à Albany, maintenant en voie de construction, est estimé pour une voie simple à £7,440 sterling par mille.

La ligne de Montréal à Portland est évaluée à environ £5,080 sterling par mille.

Le grand chemin de fer occidental, en voie de construction dans le Haut-Canada, est estimé à £5,638 par mille pour cette partie de la section qui ressemble le plus au chemin de Québec et Halifax.

En consultant le tableau, on peut voir que les lignes ont le rail H. et T, pesant généralement 56lbs par verge.

Le prix du fer propre aux chemins de fer est beaucoup plus élevé dans les Etats-Unis qu'il n'est en Angleterre ou qu'il n'est même dans les provinces britanniques. Il est chargé d'un droit d'importation très fort dans les Etats-Unis.

On a payé plus de £15 le tonneau, les rails employés sur quelques-unes des lignes. En Angleterre on peut maintenant avoir les rails pour £8 ou £9 le tonneau.

L'avantage que la ligne de Québec et Halifax possède sur les lignes mentionnées dans le tableau, pour le fer seulement peut être évalué à £500 par mille.

Lorsque ces lignes furent construites, les travailleurs étaient en grande demande, et les gages beaucoup plus élevés qu'ils ne sont aujourd'hui.

Le montant moyen (de £7950) tiré du tableau peut en conséquence être diminué de plusieurs centaines de louis.

La ligne d'Halifax et Québec aura aussi beaucoup d'avantages que n'avaient point les lignes américaines.

Il ne sera pas nécessaire, pour la plus grande partie du chemin, d'acheter le terrain. Le bois de construction et la pierre se présentent presque sur toute la ligne du chemin.

En jugeant alors par l'analogie que présentent les lignes de nature semblable ou à peu près semblable dans les Etats voisins, en donnant tout le poids qu'elles méritent aux considérations qui peuvent avoir l'effet de modifier le coût de la ligne d'Halifax et Québec, et en établissant les meilleures estimations que peuvent permettre les données obtenues sur les feuilles explicatives, données qui, dans les circonstances où se trouvent un pays tout-à-fait nouveau, exploré tout récemment et couvert encore de forêts épaisses, sont les seules que l'on puisse se procurer, on considère que l'on ne sera pas bien éloigné de la vérité si l'on prend la somme de £7,000 sterling par mille comme la coût probable de la ligne en contemplation.

La distance totale d'Halifax à Québec sera d'environ 635 milles.

635 milles à £7,000 par mille forment	4,445,000
Ajoutons un dixième pour dépenses contingentes.....	444,500
	<hr/>
	£4,889,500

Ou en nombre rond cinq millions.

Ainsi donc, on estime que les frais de construction et d'équipement de la ligne d'embranchement de chemin de fer en contemplation, depuis Halifax jusqu'à Québec en passant par le Nouveau-Brunswick, se monteront à £5,000,000.

La question qui se présente maintenant d'elle-même est une question très importante, — les bénéfices que rapporteront cette entreprise.

Les informations que l'on peut obtenir sur ce chapitre sont puisées à une source bien générale, la considération de la population actuelle et des ressources des trois provinces.

La communication directe entre les deux extrémités, Halifax et Québec, est d'une nature bien limitée.

Par terre, elle se borne au transport des malles. Les voyageurs passent ordinairement par les Etats-Unis.

Par mer, en 1847, la communication se faisait par dix-sept vaisseaux qui sont arrivés à Québec, ayant un tonnage de 1257, et de ce dernier port il est parti pour Halifax dix-huit vaisseaux dont le tonnage s'est monté à 1386 tonneaux.

Ces relations par leur étendue ne paraissent pas au premier coup-d'œil bien encourageantes sous le rapport des recettes que l'on attend, mais quand on fait voir que les relations ne sont aussi limitées que parce que les voies de communication dans la nature de celles que le chemin de fer doit procurer, manquent absolument, cela devient un argument en faveur plutôt que contre l'ouverture de ce chemin.

Les voies de communications des différentes provinces, entre elles sont ainsi gênées et limitées au-delà de toute mesure pour la même cause.

Le rapport contenu dans l'appendice 6, transmis par la chambre de commerce de Québec, peut donner une idée de l'étendue des relations par mer.

Les principaux éléments sur lesquels se fonde et s'établit le succès de tout chemin de fer, sont la population, l'agriculture et le commerce.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Aux deux extrémités de la ligne et pour une certaine distance sur le St. Laurent, la population est considérable. Le commerce extérieur y est très florissant. Quant à l'agriculture il y a sans doute beaucoup à désirer pour le présent, mais comme il y a des millions d'acres de terre excellente qui n'attend que des bras pour produire et un débouché que donnera le chemin de fer, cette circonstance peut contribuer au succès de l'entreprise et rembourser une grande partie des capitaux qu'elle exige.

La population d'Halifax (le terminus de l'Atlantique) est évaluée à 25,000 âmes. C'est la capitale de la province et le siège du gouvernement. Son commerce est très étendu. La valeur de ses importations et de ses exportations est estimée à £2,500,000.

La cité de Québec, l'autre terminus, d'après le recensement de 1844, renfermait (y compris le comté qui n'est pas donné séparément) une population de 45,000 âmes.

Mais cette cité tire encore une grande importance de sa position qui en fait le principal port d'importation et le débouché de tout le Canada. C'est par son port que passe tout le commerce de la province, et il peut être considéré comme le foyer commercial d'une population d'un million et demi d'âmes. La valeur des importations et des exportations peut être estimée à £5,500,000 sterling, qui alimentent une flotte très considérable.

Ce commerce immense ne dure, comme de raison, que pendant six mois, la navigation du St. Laurent étant fermée pour le reste de l'année.

A ces deux grandes extrémités du chemin se trouvent de chaque côté de la ligne deux tributaires très importants, savoir, la cité de St. Jean et l'Isle du Prince-Edouard. La première avec une population pour la cité et le comté de près de 41000 âmes, avec un commerce de la valeur de £1,800,000, en exportation et en importations, donnant ainsi de l'emploi à un grand nombre de navires. Ce dernier avec une population de près de 50,000 principalement livrée à l'agriculture et à la pêche, fait des importations et de exportations évaluées annuellement à £200,000.

Entre la cité de Québec et la rivière Métis, il est établi sur la rive sud du St. Laurent une population de 75,000 habitants tous livrés à l'agriculture. Tous ces gens sont des Canadiens-Français, et presque toutes les familles possèdent une petite terre et une maison.

Une singularité frappante qui se présente, c'est la forme allongée des terres qui sont ordinairement trente fois plus longues que larges, quelquefois même la disproportion est encore plus grande. Les maisons et les dépendances sont toujours construites sur une extrémité, sur celle qui touche au chemin qui sépare les concessions entre elles. Il y a ainsi généralement trois ou quatre lignes de maisons et de chemins qui suivent ainsi le St. Laurent.

L'effet produit par ce morcellement des terres et cette manière de bâtir a été de former ce que l'on peut comparer à un village qui se continue pendant 200 milles.

Pour les premiers 100 milles en bas de Québec, à peu près jusqu'à la Rivière du Loup, la ligne de chemin de fer passera par le centre de ce long village, et avec un train d'une longueur moyenne, le dernier char aura à peine laissé la porte d'une maison que la machine sera vis-à-vis une autre. Pour les autres 100 milles, la ligne laissera les terres et les concessions d'un côté, mais sera toujours à leur portée. Il serait difficile de trouver une population plus disposée que celle-ci à contribuer au *profit de route* d'un chemin de fer, vu qu'elle est composée de petit fermiers.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Dans le pays situé entre Halifax et la rivière Ristigouche, le nombre des habitans qui se trouvent dans le voisinage du chemin de fer se monte à environ 100,000, portant à 250,000 le chiffre de la population qui sera sur la ligne ou dans le voisinage, y compris les deux extrémités. Mais si l'on veut prendre toute la population qui, sur la surface de terrain que le chemin de fer parcourra, doit en retirer des avantages ou y contribuer, alors on peut l'évaluer sans crainte à pas moins de 400,000 âmes.

Dans un rapport des directeurs de la compagnie du chemin de fer de New-York et Erié, lorsqu'il s'agissait de commencer l'ouverture de cette ligne, l'une des données sur lesquelles on calcula pour les recettes futures fut la population et la distance relative. Et prenant pour données les observations faites sur la marche de la partie du chemin qui était terminée, on calcula que 531,000 personnes sur une ligne de 425 milles en longueur, rapporteraient au chemin de fer un gain de 1,443,500 piastres, ou 2½ piastres à peu près par tête, équivalent à 10s. sterling. Comme le chemin de fer n'est pas encore terminé, on ne peut point encore en connaître le résultat exact.

Le gain net des chemins de fer dans le Massachusetts pour l'année 1847, était 2,290,000 piastres. La population de cet état établie sur l'étendue du pays que parcourt les chemins de fer et que l'on peut considérer comme tributaire, était alors de 800,000. Cela donne 2½ piastres par tête, équivalent à 11s. par tête, ou à peu près le même résultat.

Si l'on applique la même proportion (de 10s. par tête) aux 400,000 habitans qui se trouvent dans la sphère d'action et qui seront les tributaires du chemin de fer de Halifax à Québec, elle donnerait £200,000, comme revenu probable.

Le grand article de commerce du Nouveau-Brunswick, c'est le bois de construction. Pour ce commerce qui absorbe tous les esprits, les habitans négligent l'agriculture, et au lieu de recueillir eux-mêmes leurs approvisionnement, ils les font venir en grande quantité du Canada et des Etats-Unis. Dans l'année 1846, le Nouveau-Brunswick paya aux Etats-Unis, pour approvisionnement seulement, £216,000 sterling, tandis qu'en échange les Etats-Unis n'avaient reçu du Nouveau-Brunswick que pour £11,000 de charbon et de poisson.

Dans la Nouvelle-Ecosse, les principaux articles de commerce sont le bois de construction et le produit des pêches. Les habitans importent aussi des approvisionnement en grande quantité.

Le Canada est un pays d'exportation et capable de satisfaire aux besoins des deux provinces.

Dans l'hiver de 1847-8, le prix de la fleur à Halifax et St. Jean, était de 40s. le baril, et on en importait des principaux ports des Etats-Unis, de la Nouvelle-Orléans même, dans le golfe du Mexique. Dans ce temps-là même, le prix de la fleur à Québec n'était que 25s. le baril. C'est une différence qui n'aurait pas eu lieu s'il y avait eu un chemin de fer.

Une autre grande source de revenu qui se développera par suite du chemin de fer, c'est le charbon de terre que l'on extraira des grandes mines de Cumberland.

Québec et les pays supérieurs en consommeraient sans doute une grande quantité. Halifax en ferait autant, et en exporterait même aux Etats-Unis.

On retirerait des bénéfices considérables du produit des pêcheries et des forêts qui se trouvent contigues à la ligne; on pourrait transporter ainsi ce produit dans les ports d'exportation.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Le pays que doit traverser le chemin possède donc en lui-même des élémens qui, une fois développés, ne sauraient manquer de réaliser de grands revenus.

Mais à part ces sources de revenu, il en est d'autres d'une importance bien grande.

Halifax peut être considéré comme le port de mer le plus proche de l'Europe.

Les personnes qui voyageraient entre l'Angleterre et les Canadas prendraient ce chemin de fer comme offrant la ligne la plus courte et la meilleure. Les émigrés en feraient autant.

Les malles, les troupes, les munitions de guerre, les approvisionnemens du commissariat et tous les effets publics, passeraient par ce chemin comme par la voie la plus sûre, la plus prompte et la moins dispendieuse.

Si l'on tire une ligne droite depuis le Cap-Clear en Irlande jusqu'à New-York; cette ligne passera dans Halifax ou auprès.

Cette dernière ville est donc sur la route directe; et comme l'on peut raccourcir de près de trois jours le voyage à travers l'Atlantique jusqu'à New-York par bateaux à vapeur, il n'est pas improbable que, sous ce rapport, lorsque la branche du chemin de fer de St. Jean sera faite, ainsi que les autres lignes qui doivent joindre celles des Etats-Unis, la plus grande partie des voyageurs entre le nouveau monde et l'ancien passerait par Halifax, et sur une grande partie du chemin de fer en contemplation.

Mais le grand objet que l'on a en vue en construisant ce chemin de fer, et qui, si on l'atteint, pourra seul permettre de payer l'intérêt sur le capital dépensé, c'est de remplacer le voyage long et dangereux de Québec par le golfe St. Laurent.

Pour faire deux voyages dans une saison, les vaisseaux sont obligés de quitter l'Angleterre de bonne heure et sont exposés à rencontrer les glaces dans le golfe beaucoup trop tôt pour leur sûreté.

Le nombre de personnes qui ont perdu la vie, et la valeur des effets engloutis dans cette voie et par suite des voyages tardifs en automne, est immense. On ne peut la constater au juste, mais probablement qu'elle excède le montant qu'il faudrait pour construire le chemin de fer.

On peut cependant s'en former une idée d'après le taux d'assurance qui, dans le printemps et l'automne, vont jusqu'à 10 pour cent, taux bien plus élevé que dans aucune autre partie du monde.

La navigation du St. Laurent est fermée pendant environ six mois chaque année. Durant toute cette période les produits du pays s'accumulent et restent nécessairement improductifs dans les mains des marchands.

L'excédant des produits agricoles de l'année ne peuvent point être prêts pour l'exportation dans la saison même qu'ils sont récoltés. Dans l'hiver de 1846-7 on a constaté sur de bonnes autorités qu'il était resté à Montréal 500,000 barils de fleur, pendant même que la famine sévissait en Irlande. Dès l'ouverture de la saison, les vaisseaux pour transporter des provisions étaient en si grande demande que le commerce de bois en fut affecté.

Tout cela n'aurait pas eu lieu si le chemin de fer eut alors été construit.

Pendant six mois de l'année, alors la voie du St. Laurent cesserait de faire concurrence au chemin de fer et l'on serait certain de transporter par cette dernière des quantités considérables de produits.

Pendant les autres six mois de l'année, cette dernière voie serait encore préférée pour les grandes raisons suivantes: la rapidité du transport, l'épargne d'un taux considérable d'assurance, un tarif de fret moins élevé depuis Halifax; les vaisseaux qui font le commerce du Canada feraient trois voyages à Halifax au lieu de deux à Québec.

Le commerce qui est maintenant arrêté pendant six mois de l'année au grand détriment de tous ceux qui y sont intéressés, en leur laissant sur les bras un assortissement considérable de marchandises, serait réparti d'une manière plus égale sur tout le cours de l'année.

Il est probable que l'on appréciera ces avantages à tel point qu'il n'y aura que les articles de commerce pesants et volumineux, tel que le bois de construction et d'autres articles, qui continueront à être envoyés par le St. Laurent.

Si c'était le cas, alors le chemin de fer en contemplation aurait autant et peut-être plus de transport à faire qu'une voie simple pourrait en faire.

On calcule que les frais de transport par cette voie ne seront pas assez élevés pour empêcher que ces heureux résultats se réalisent; et dans ce cas, surtout si l'on peut avoir le capital à un taux d'intérêt modéré, on pense que même sous le point de vue commercial cette entreprise sera sans contredit très profitable.

D'après les témoignages donnés aux commissaires nommés pour surveiller la construction des chemins de fer en Angleterre, il paraît que les frais de transport des marchandises sur les lignes de chemins ci-dessous mentionnées étaient à peu près comme suit:—

Great Western.....	06	de denier par ton. par mille.
Grand Junction.....	13	” ” ”
Birmingham et		
Gloucester.....	09	” ” ”
South Western.....	10	” ” ”
London et Birmin-		
gham	12	” ” ”
	5) 50	
	10.	en moyenne par ton. par m.

Ceci est censé être la pesanteur brute, y compris le transport, etc.

Un cinquième de denier par ton. par mille serait une allowance libérale pour la pesanteur nette.

D'après un document * préparé avec beaucoup de soin, extrait d'un rapport des commissaires nommés en 1846 par la législature de l'état de New-York, dans le but de déterminer certaines parties du chemin de fer de New-York et Erié, il paraît que le coût de la force motrice sur quelques-uns des principaux chemins de fer dans les Etats-Unis était de 40 cents par train par mille équivalent à 1s. 8d. sterling.

Avec l'inclinaison que l'on rencontrera sur la ligne de Québec et Halifax, on calcule qu'une machine de force suffisante, aidée par une autre machine pendant une distance de 25 milles transportera 100 ton. de marchandises sur le pied de 8 à 10 milles à l'heure sur toute la ligne.

Le coût total par train serait alors—	£	s.	d.
635 milles à 1s. 8d. sterling par mille.	52	18	4
25 milles à 1s. 8d. pour la mach. extra	2	1	8

Total pour 100 ton..... £55 0 0

* Vide Appendice No. 7.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Ou 11s. par ton. pour toute la distance, égal à 207 piastres par ton. par mille, faisant à peu près la même somme que pour les chemins de fer en Angleterre.

A ce taux les frais actuels du transport d'un baril de fleur de Québec à Halifax ne serait que de 1s. 1d. et s'il fallait doubler ce prix pour payer l'intérêt sur le capital, le prix serait alors de 2s. 2d.

Le fret d'un baril de fleur de Québec en Angleterre peut être de 5s. ; et 3s. de Halifax.

La différence dans le prix du fret paierait alors le transport par le chemin de fer, et la différence dans le taux d'assurance serait alors le profit du propriétaire ; et le voyage étant plus court, la fleur courrait moins de risque d'arriver échauffée ou gâtée sur les marchés européens.

Les provisions et autres articles dont la valeur est d'autant plus grande que le volume est plus considérable pourraient être aussi transportés par cette voie d'une manière très avantageuse.

On s'attend donc que le chemin de fer pourra lutter avec succès même pendant l'été avec les vaisseaux qui naviguent sur le St. Laurent.

Mais il est encore une autre source de profits très grande et très importante pour ce chemin, savoir ; les vastes régions de l'ouest, les environs des lacs Huron, Michigan et du lac supérieur.

Par la voie des canaux du St. Laurent le produit de ces contrées éloignées se transportent aujourd'hui sur les marchés de Montréal et de Québec.

De larges cargaisons de plus de 3000 barils de fleur venant de ces ports, peuvent aujourd'hui arriver à Québec sans transbordement.

Aujourd'hui même des produits qui se rendaient à New-York par la voie détournée du Mississipi et de la Nouvelle-Orléans, y sont transportés par la voie du St. Laurent.

On ne saurait dire encore aujourd'hui jusqu'à quel point ce commerce s'étendra ; mais il n'y a point de doutes que des quantités considérables de produits qui autrefois étaient transportés aux ports de New-York et Boston sur l'Atlantique, le seront par la voie du St. Laurent.

Ce qui suit peut donner une idée de l'immense quantité de provisions qui ont été exportées des Etats-Unis :

	En 1846.	En 1847.
Fleur —barils	2,289,476	4,382,496
Blé —minots	1,613,795	4,399,951
Blé d'Inde —minots	1,826,068	16,326,050
Farine —barils	293,720	918,066

La plus grande partie si non la totalité de cette immense quantité de produits, dont ce qui précède ne forme qu'un item dans le grand compte, venait de l'ouest. Et c'est pour avoir ce commerce important et toujours croissant que Montréal et Québec par le moyen des canaux du St. Laurent luttent avec la plus grande chance de succès avec New-York et Boston.

On a calculé que le coût du transport d'un baril de fleur depuis les lacs jusqu'à New-York était de 5s. 1d. sterling ; 6s. jusqu'à Boston, sans y comprendre les frais de transbordement.

Par la ligne de Québec et Halifax, on estime qu'aujourd'hui que les canaux sont ouverts, un baril de fleur pourra être transmis à Québec pour 2s. sterling, et à Halifax pour 2s. 2d., total, 4s. 2d.

On a estimé que le fret serait de 1s. 8d., par le chemin de fer de Montréal et Portland ; si l'on ajoute à cette somme 2s., le prix de transport jusqu'à Montréal, le prix par cette voie sera d'à peu près 3s. 8d. sterling par baril. Le chemin de fer de Montréal et Portland aura en conséquence un avantage apparent sur la ligne de Québec et Halifax parce que la route est moins longue. Mais il y a quelques inconvénients qui pourraient bien faire donner la préférence à cette dernière. La ligne traverse les Etats-Unis.

Un droit de transit de 2½ pour cent *ad valorem* doit être prélevé sur tous les produits étrangers et entraîne par là l'inconvénient des maisons de douane et des officiers de douane.

Portland est un port étranger et se trouve à 400 milles plus loin d'Angleterre qu'Halifax.

On a vu dans une autre partie de ce rapport, en parlant du chemin de fer de Utica et Syracuse, combien cette ligne est insuffisante pour le transport des effets lorsque le canal Erié est fermé.

L'accroissement que prennent la population et les produits des Etats de l'Ouest est si gigantesque qu'il est probable que les deux chemins de fer de Montréal et Portland, et de Québec et Halifax auront plus de transport à faire qu'ils ne pourront en faire.

D'après les remarques qui précèdent, il paraîtra donc que bien que l'on ne puisse établir aucune estimation bien juste ou bien précise sur les bénéfices que pourra produire une entreprise qui exige une dépense de cinq millions sterling. Cependant il y a de très bonnes raisons de croire que finalement, si ce n'est pas immédiatement, cette ligne deviendra très avantageuse sous le point de vue commercial.

Le chemin de fer de Montréal et Portland qui rivalisera le plus avec la ligne de Halifax et Québec, est une entreprise d'une nature purement commerciale et locale. Dans ce cas, il n'est pas probable que les actionnaires seront satisfaits s'ils ne retirent point tout le bénéfice qu'ils ont le droit d'attendre—un taux élevé d'intérêt pour les dépenses qu'ils ont faites et les risques qu'ils ont courus.

Mais c'est bien différent pour la ligne de Québec et Halifax. L'entreprise est d'un *intérêt général*. Elle affecte la prospérité et le bien-être de chacune des trois provinces, et l'honneur ainsi que les intérêts de tout l'empire britannique. Elle offre à la mère-patrie, un des seuls grands moyens d'actions qu'elle puisse avoir sur ce côté de l'Atlantique pour établir l'équilibre de la balance du pouvoir qui penche maintenant du côté des Etats-Unis.

Chaque nouvelle ligne de chemin de fer que l'on construit dans ce pays ajoute à son pouvoir, en permettant à son gouvernement de concentrer ses forces partout où il veut, et au moyen de ces lignes, dont quelques-unes vont déjà et dont un plus grand nombre iront bientôt jusqu'aux frontières du nord, il pourra choisir à loisir un point d'attaque sur la frontière immense du Canada, et y diriger toutes ses forces.

Ainsi donc, les provinces et l'empire qui ont un si grand intérêt à la construction du chemin de fer de Halifax et Québec devraient l'entreprendre en commun comme une grande œuvre nationale.

Si on l'entreprenait ainsi, les provinces aidées du crédit de la mère-patrie pourraient prélever des capitaux à un taux d'intérêt que n'aurait pu obtenir aucune compagnie d'actionnaires. Et si à cet avantage on ajoute celui de pouvoir disposer, pour le profit exclusif de la ligne, d'une partie des terres incultes qui se trou-

Appendice (N.)

29 Janvier.

vent sur la ligne et dans le voisinage immédiat, que l'on établirait ainsi et que l'on livrerait à la culture, alors il est très probable que ce chemin de fer pourrait être construit pour trois millions sterling.

Dans une autre partie de ce rapport, on a calculé qu'il y a dans les comtés que traversera la ligne du chemin, environ quatorze millions d'acres de terre non encore concédées et étant en conséquence à la disposition du gouvernement provincial.

Le prix ordinaire des terres incultes et non défrichées est d'environ 2s. 6d. à 3s. l'acre. Mais dès que l'on y ouvre des chemins publics, la valeur augmente immédiatement, et l'on ne saurait dire qu'il serait extravagant de supposer que les terres qui se trouvent situées sur la ligne ou dans le voisinage du chemin de fer, vaudront 20s. l'acre.

Pour la construction des grands canaux du St. Laurent qui donnent au Canada l'espoir prochain de retirer les avantages immenses qui pour lui doivent résulter du commerce de l'ouest, le gouvernement impérial a garanti l'intérêt sur un emprunt de deux millions sterling et plus, à quatre pour cent. Cet emprunt fut prélevé en peu de temps, et on le vendit en outre à un premium considérable.

Il y a bien peu de doutes que l'on pourrait encore prélever un autre emprunt de trois millions sterling, au même taux de quatre pour cent, sur le crédit des revenus de la province, si la mère-patrie donnait sa garantie. On croit qu'avec ce montant, et deux millions d'acres de terre que l'on pourrait réserver et vendre de tems à autre, on pourrait construire ce chemin de fer.

Appuyé sur ces deux millions d'acres, et sur l'emprunt qui en serait la base, on pourrait mettre en circulation un montant considérable de *billets* qui serviraient à payer les gages et le salaire des journaliers et des autres personnes employées aux travaux du chemin de fer. Ces billets devraient passer en paiement des taxes et des droits de douanes. Le montant de ces *billets* devraient être limité à la valeur des terres, et à mesure qu'il serait vendu des terres, on devrait détruire une égale proportion de billets.

Ces billets qui passeraient dans les trois provinces offriraient un grand avantage au peuple en général. L'argent n'a pas la même valeur partout, et les personnes qui voyagent d'une province à l'autre, éprouvent souvent des inconvénients et ont souvent à payer un escompte en changeant les billets d'une banque pour ceux d'une autre. On devrait saisir cette occasion pour assimiler la valeur de l'argent dans toutes les colonies et le réduire en sterling comme en Angleterre.

Par un léger arrangement aussi, ces billets pourraient être payables aux principaux ports d'émigration dans le Royaume-Uni; et dans ce cas, l'on rendrait un très grand service à une classe considérable de personnes sur les deux rives de l'Atlantique.

Aujourd'hui pour faire de petites remises, il faut l'intervention d'agens ou de banquiers. Ceci a l'effet d'empêcher les personnes qui résident dans les établissemens (souvent même dans les villes), d'envoyer à leurs amis toute l'assistance qu'ils leur enverraient autrement. Plus d'une fois on enverrait dans une lettre de petits billets que l'on ne songe pas même à envoyer aujourd'hui faute de facilités.

Quand elles transmettent des sommes d'argent d'Halifax en Angleterre, les banques n'aiment point à donner des billets pour moins de soixante jours de vue. Ainsi donc ces billets seront d'un avantage immense pour le public, et il n'y aurait pas de raison de craindre que la circulation en fût trop grande.

Appendice (N.)

29 Janvier.

Sur l'emprunt de trois millions, l'intérêt à 4 pour cent se monterait à £120,000 par année.

Sur cette somme, on peut présumer avec raison que le département des bureaux de poste pour le transport des malles entre Halifax et Québec, consentirait à payer, tous les ans, ce qu'il paie aujourd'hui pour le même service. On n'a pu obtenir ce montant d'une manière officielle, mais il y a de bonnes raisons de croire qu'il est d'à peu près £20,000.

Ainsi donc dans le cas où le chemin de fer ne pourrait en sus de cette somme payer que ses propres dépenses, il resterait à faire face à la somme de £100,000 à même les revenus des provinces.

Il faudrait répartir cette somme ou toute autre somme qui pourrait manquer sur le paiement des intérêts; et cette répartition pourrait peut-être se faire comme suit:—

Nouvelle-Ecosse	20,000	...	Proportion	2
Nouveau-Brunswick	20,000	...	"	2
Canada	30,000	...	"	3
Gouvernement impérial	30,000	...	"	3
Total				10

En retour des garanties qu'elles donneraient, les provinces profiteraient des avantages que doit rapporter le chemin de fer, qui développera les ressources du pays, augmentera la valeur des propriétés, encouragera la vente et l'établissement des terres incultes, et l'accroissement de la population et du revenu.

En retour des garanties données par le gouvernement impérial, tous les officiers du gouvernement civil et militaire, les troupes, les munitions de guerre, les approvisionnements, etc., pour le service public, et les émigrés seraient transportés sur la ligne au prix coûtant.

Il est entendu que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse veulent bien garantir l'intérêt jusqu'au montant de leurs moyens, de la proportion pour laquelle ils sont tenus.

On s'attend aussi que le Canada, qui a déjà tant fait en faveur des communications au-dessus de Montréal, ne restera pas en arrière quand il s'agit de perfectionner celles qui sont en bas de Québec.

Dans le cas extrême que l'on a supposé plus haut, savoir, que le chemin de fer ne rapporterait point au-delà des dépenses, on ne conçoit pas qu'aucune des provinces ou même l'empire ne recevra pas sous aucune autre forme une somme équivalente à l'intérêt.

Les commissaires nommés par la Nouvelle-Ecosse, pour recueillir des statistiques pour le chemin de fer, font en ce moment un relevé des voies de communication que possède le commerce entre Halifax et Amherst. On fait le même relevé pour cette partie de la ligne qui suit les rives du St. Laurent.

Il y a quelque raison de croire que l'on trouvera que ces deux parties de la ligne suffiront pour payer, en sus des dépenses, le taux modéré de l'intérêt de 4 pour cent sur le capital.

Si cela était correct, l'état qui précède serait modifié de cette manière—

Distance totale, d'Halifax à Québec...	milles.	635
De Québec à la Rivière-du-Loup.....	110	
D'Halifax à Amherst et la Baie Verte.	125	

Ce qui laisserait encore 400 milles improductifs.

Appendice (N.)

29 Janvier.

Si toute la ligne peut être faite pour £3,000,000, les 400 milles coûteraient £1,889,600 ou à peu près £2,000,000.

L'intérêt de cette somme serait de £80,000.

Déduisant £20,000 pour le transport des malles, il resterait alors £60,000 qu'il faudrait rencontrer et répartir comme suit :

Nouvelle-Ecosse.....	£12,000	proportion	·2
Nouveau-Brunswick..	12,000	"	·2
Canada.....	18,000	"	·3
Grande Bretagne.....	18,000	"	·3
Total			·10

En conséquence le chemin de fer de Québec et Halifax peut se faire, pour la garantie (peut-être *nomi-nale* seulement) de £100,000, ou même £60,000, comme cela peut arriver.

Mais ne considérer ce grand ouvrage que sous le point de vue commercial, et supposer qu'il ne rapportera que les intérêts des sommes dépensées, c'est se faire une idée bien étroite des résultats qu'il doit produire.

Dans les Etats-Unis on reconnaît l'augmentation de valeur que les améliorations et les voies de communications donnent à la propriété de toute espèce.

Dans ce pays on a entrepris des travaux pour cette fin seulement, et non pas pour le simple bénéfice que peuvent rapporter les travaux, que ce soit un chemin de fer, chemin ou canal.

Les dettes que les divers états ont contractées l'ont été absolument pour la construction de grandes améliorations intérieures. Et c'est dans la manière hardie et déterminée avec laquelle ils ont contracté ces dettes, dans le seul but de développer leurs ressources, qu'il faut chercher le secret de leur prospérité sans rivale.

L'état est endetté, mais les citoyens sont riches au-delà de toute proportion.

Les personnes qui visitent les provinces anglaises et les Etats-Unis ne peuvent s'empêcher d'établir des comparaisons, qui sont bien peu favorables aux premières. Et il s'en est trouvé qui ont osé dire qu'en voyageant dans les endroits où la ligne n'est que de pure convention, ils pourraient dire s'ils étaient ou n'étaient pas dans les Etats-Unis.

D'un côté le gouvernement des états s'est fait actionnaire pour un montant considérable dans les grands travaux publics, il prend les devants et n'hésite pas à contracter des dettes pour faire ce qu'il appelle "la guerre contre le désert;" on crée de l'emploi et lorsque les améliorations sont faites, la propriété est créée, et les employés deviennent propriétaires.

De l'autre côté, le gouvernement des provinces refuse de prendre l'initiative, et de là dans les établissements comme dans les provinces en général cette différence marquée dans le progrès du peuple, qui est le même à tous égards.

Tant que les provinces britanniques n'imiteront point la politique hardie des Etats sous ce rapport et ne feront point la guerre à leurs "déserts," les progrès présenteront toujours le même contraste désolant.

On peut suivre dans l'histoire le progrès de l'état de New-York, le pouvoir créateur et productif des canaux chemins de fer, etc.

Appendice (N.)

29 Janvier.

Le canal Erié fut commencé en 1817 et complété en 1825; il coûta 7,143,789 piastres ou £1,400,000 sterling. En 1817, la valeur des biens meubles et immeubles dans la cité de New-York, d'après les documents officiels, était estimée à £16,436,000 sterling. En 1825, elle était estimée à £21,975,000 sterling. En 1829, la population de l'état était de 1,372,000 âmes et en 1830 elle était de 1,918,000.

On trouva que le canal suffisait si peu au trafic que, depuis 1825 jusqu'à 1835, on dépensa une autre somme de £2,700,000 pour l'élargir.

Faisant monter les dépenses totales jusqu'à cette date à £4,100,000 sterling.

On a vu que pour la cité de New-York, la valeur officielle des biens meubles et immeubles était

En 1817, de.....	£16,436,000
En 1835, de.....	45,567,000

Faisant une augmentation de 2 $\frac{3}{4}$ fois dans dix-huit ans.

Pour l'état de New-York—

La valeur officielle des biens meubles et immeubles était

En 1817, de.....	£63,368,000
En 1835, de.....	110,120,000

Ou une augmentation de près de 47,000,000 sterling dans la valeur des propriétés, due en grande partie sinon entièrement à la construction des canaux.

En 1836, la quantité des effets transmis par le canal était de 697,357 tonneaux.

Et le premier juillet de cette année, il y avait entre les mains des commissaires un montant suffisant pour payer tous les frais de construction.

Le produit net de tous les canaux de l'état, déduction faite des frais de perception et de surintendance pour l'année 1847, était de £449,270. Des villages, des villes et des cités se sont élevés sur la ligne qu'il suit.

La population de l'état qui était

En 1810 de.....	959,949
était en 1845 de.....	2,604,495

En 1846, la valeur des biens meubles et immeubles était estimée à £128,500,000.

Ainsi donc, on peut voir d'après ce qui précède, que les canaux qui sont une source de richesse pour les individus produisent encore un revenu considérable à l'état.

Les extraits suivants des affaires financières et statistiques de quelques-uns des états peuvent être reproduits à l'appui de cet avancé.

1847.

Massachusetts.

	Piastres.
Total de la dette de l'état au 1er janvier, 1847.....	999,654
Crédit de l'état <i>engagé</i> pour les chemins de fer.....	5,049,555

Total des obligations de l'état..... 6,049,209

Comme garantie du rachat du script *prêté* aux chemins de fer, la commune a une hypothèque sur tous les chemins et aussi 3,000 actions dans le Norwich Worcester, et 1,000 dans le Andover et Haverhill.

Pensilvanie.

	Piastres.
Propriétés publiques, canaux et chemins de fer au coût primitif.....	28,657,482

Appendice (N.)

29 Janvier.

Maryland.

Recettes du chemin de fer de Baltimore et Ohio..... 42,402
Do de la compagnie du canal 11,550

Caroline du Nord.

Dette de l'état pour les compagnies de chemin de fer..... 1,110,000

Ohio.

Dettes contractées pour travaux publics dans l'état..... 19,246,000
Canaux, 820 milles de long, coût..... 15,122,503
Recettes nettes 1846, déduction faite des réparations et dépenses..... 408,916
En 1810 la population de cet état était 45,865
En 1820 " " " " 581,434
En 1840 " " " " 1,519,467

La population a presque triplé dans l'espace de 20 ans, pendant que les canaux se construisaient.

Michigan.

Dette le 30 novembre, 1845..... 4,394,510

La longueur totale de chemins de fer terminés et appartenant à l'état est de 222 milles.

Cet état était autorisé à prélever un emprunt de 5,000,000 piastres pour des améliorations intérieures.

C'est pour la même fin que le congrès a accordé 500,000 acres de terre à cet état.

En 1840, la population était de..... 212,267
En 1845, " " 304,278

Augmentation de 50 pour cent à peu près dans cinq ans.

Indiana.

1er janvier, 1847, la dette publique était de 14,394,940

D'après les termes de l'acte qui règle cette dette elle doit être également répartie entre l'état et le canal Wabash et Erie. De ce canal qui doit avoir 458 milles de long, il y a 374 milles dans l'Indiana; 174 milles sont terminés et ouverts. Il reste à finir 200 milles sur lesquels l'état a déjà dépensé 1,200,000 piastres; on calcule que pour terminer le canal il faudra une autre somme de 2,000,000 piastres. Pour rencontrer cette somme l'état doit transporter à des syndics 963,126 acres de terres contigües au canal ou dans le voisinage.

La population de cet état en 1811 était 24,520
" " 1830 " 343,031
" " 1840 " 685,086

Elle a doublé dans dix ans.

Illinois.

1847. Total de la dette pour améliorations intérieures..... 8,165,081

Total de la dette du canal..... 6,009,187

La population en 1830 était..... 14,174,268
" 1840 " 151,455
Elle a triplé en dix ans. 476,183

Les ventes des terres publiques aux Etats-Unis pendant une année (1845) se sont montées à..... 1,843,527
Acres.
Produisant 2,470,298
Ou en moyenne 5s. 7d. sterling par acre.

Mais pour faire voir l'effet que produit un canal ou un chemin de fer en passant sur une propriété, il suffira de citer l'extrait suivant du rapport du bureau des directeurs de la compagnie du chemin de fer de New York et Erie, en février, 1844.

" Le bureau s'aperçoit qu'il a omis une espèce de propriété qui jusqu'ici a été considérée comme possédant une grande valeur; mais la compagnie en ne terminant point le chemin dans le temps fixé a perdu les droits qu'elle avait à la plupart de ces terres, dont les plus précieuses étaient 50,000 acres de terres incultes dans le comté de Cattaraugus, près le lac Erie et un quart du village de Dunkirk.

" Des personnes très solvables offrirent par écrit, en 1837, de prendre ces terres et payer en outre la somme de 400,000 piastres, pourvu qu'une certaine partie du chemin fût complété à une époque spécifiée."

C'est environ 8 piastres ou 33s. 4d. sterling par acre.

Dans le Michigan, le congrès accorda 461,000 acres de terre pour la dotation d'une université. Ces terres furent choisies par sections parmi les meilleures de l'état. Le minimum du prix de ces terres était à une époque de 20 piastres ou £4 6s. 8d. sterling par an, mais il baissa ensuite; 17,142 acres, vendus jusqu'au 30 novembre, 1846, rapportèrent £2 9s. l'acre.

60,000 acres, réservées pour les écoles, furent vendues à £1 7s. l'acre.

Ainsi donc ce sont là les résultats " de la guerre que l'on fait aux déserts."

Dans le Nouveau-Brunswick, d'après un rapport officiel de l'arpenteur général, daté le 15 décembre, 1847, il y a 20,000,000 d'acres de terre dont environ 6,000,000 sont vendus ou concédés, et 3,000,000 sont incultivables et inondées; laissant à la disposition du gouvernement 11,000,000 d'acres de terre propres à la culture.

Sur les 6,000,000 de terres vendues ou concédées, on calcule qu'il n'y en a que 600,000 qui soient en culture.

Suivant un tableau statistique publié par W. Spackman, de Londres, il y a :—

	Acres cultivés.	Acres non cultivés.	Acres improductifs.	Total d'acres.
En Angleterre.....	25,632,000	3,454,000	3,256,400	32,342,000
Galles.....	3,117,000	530,000	1,105,000	4,752,000
Ecosse.....	5,265,000	5,950,000	8,523,930	19,738,000
Irlande.....	12,125,280	4,900,000	2,416,664	19,441,944
Nouveau-Brunswick.....	600,000	16,400,000	3,000,000	20,000,000

Appendice (N.)

29 Janvier.

Appendice
(N.)
29 Janvier.

Population d'Angleterre,.....	14,995,508
“ de Galles,.....	911,321
“ d'Ecosse,.....	2,628,957
“ d'Irlande,.....	8,205,382
“ du Nouveau-Brunswick,....	208,000

En Irlande, d'après un tableau ci-dessus, il parait y avoir 17,000,000 d'acres de terre propres à la culture, avec une population de huit millions à supporter.

Dans le Nouveau-Brunswick il y a la même quantité de terres à cultiver et la population ne va pas au-delà de 208,000 âmes.

Et si l'on ajoute à cela les terres propres à culture et non défrichées qui se trouvent dans la partie Nord de la Nouvelle-Ecosse, et ceux qui sont entre la limite du Nouveau-Brunswick et du fleuve St. Laurent à l'est de Québec, on aura alors une étendue à peu près égale à celle de l'Angleterre même, avec une population de 400,000 âmes.

Ce n'est pas exagérer que de dire qu'entre la baie de Fundy et le St. Laurent, dans le pays que doit traverser le chemin de fer projeté, il y a un espace suffisant pour recevoir l'excédant de la population de la mère-patrie.

On ne saurait parler trop avantageusement du climat, du sol et de l'avenir du Nouveau-Brunswick.

Il n'y a point de pays au monde aussi bien arrosé et couvert d'aussi belles forêts.

Si l'on examine la carte on voit qu'il y a à peine un endroit qui n'ait pas son cours d'eau, depuis le simple ruisseau jusqu'à la rivière navigable. Les deux tiers de ses frontières sont baignées par la mer; le reste est entouré de grandes rivières, le St. Jean et le Restigouche.

Rien dans la Grande-Bretagne ne surpasse en beauté et en pittoresque les scènes que présentent partout cette dernière et ses tributaires.

Les lacs sont nombreux et magnifiques; la surface du pays est ondulée—elle offre partout à la vue des coteaux et des vallons, des montagnes et des vallées—et, partout, à l'exception de quelques uns des sommets les plus élevés des montagnes, elle est couverte des forêts les plus épaisses et les plus belles.

On peut pénétrer dans l'intérieur du pays par les cours d'eaux qui vont dans toutes les directions.

A quelqu'endroit dans l'intérieur en faisant un portage de trois ou quatre milles, en canot, on peut ou se rendre à la Baie des Chaleurs et dans le golfe ou à St. Jean dans la Baie de Fundy.

Bouchette dans ses ouvrages, Martin dans ses *Colonies Angloises*, et d'autres auteurs font connaître les avantages agricoles et le climat de ce pays. Ils font de grands éloges du pays et cela avec bien de la raison.

On peut cependant mentionner deux inconvénients et deux seulement.

L'hiver est long et sévère; et dans l'été le fléau des mouches s'y fait sentir.

Les défrichemens chasseront les mouches, mais l'expérience seule pourra faire voir jusqu'à quel point ils modifieront l'hiver.

L'Angleterre n'a point de colonies qui offre un champ plus favorable à l'émigration ou à la colonisation sur une grande échelle.

Sur les 17,000,000 d'acres de terre cultivables il n'y a que 208,000 habitans.

Sur cette quantité, 11,000,000 sont encore la propriété publique.

Elles sont couvertes d'une quantité considérable de bois de construction de la plus belle qualité qui rapporte tous les ans de fortes sommes sur les marchés anglais, et fournit aux habitans une quantité de bois de chauffage illimitée.

Si ces forêts s'épuisent les mines de charbon de terre s'ouvriront.

Les rivières, les lacs et les côtes de la mer abondent en poissons.

A la Baie des Chaleurs, il est si abondant que la terre en exhale l'odeur; on l'emploie comme engrais, et pendant que ces exhalaisons viennent frapper l'odorat du voyageur, la mer offre à sa vue des bancs de poissons qui obscurcissent la surface de l'eau.

Pour environ les mêmes frais on transporterait cinq émigrés au Nouveau-Brunswick pour un aux antipodes. Cette colonie ne se trouvant de Londres qu'à quinze jours de navigation à la vapeur, le gouvernement impérial pourrait diriger et contrôler tout plan de colonisation qu'il voudrait entreprendre sur une grande échelle.

Dans le cas de disette ou d'insuccès, on pourrait le prévoir bien longtemps d'avance, et y remédier ou porter secours; on si cela ne suffisait pas, il y aurait la partie supérieure du pays et l'Ouest toujours ouvert et toujours prêt à recevoir les colons.

La faible population qui s'y trouve étant si généralement employée à faire le commerce de bois et des pêches que l'agriculture est devenu la mine la plus riche.

Le Nouveau-Brunswick paie tous les ans aux Etats-Unis plus de £200,000 pour les provisions et autres articles qu'il peut produire sur son sol.

La Nouvelle-Ecosse fait à peu près la même chose.

Tandis qu'à quelques milles même de leurs capitales il y a de grandes étendues de terre propre à la culture, ces deux provinces dépendent des Etats-Unis pour les approvisionnements.

Le blé du Mississippi est expédié à St. Louis et importé au Nouveau-Brunswick. Il est converti en farine dans les moulins de St. Jean, et contribue pour une grande part dans le pain que mangent les habitans de cette ville.

Il y a donc déjà sur les lieux un excellent marché pour les produits agricoles;—et ce serait en vérité une étrange anomalie que de voir qu'un pays situé à trois ou quatre semaines des marchés d'Angleterre par les bateaux à voiles ne pourrait lutter avec l'habitant de la vallée du Mississippi et des pays environnans les grands lacs de l'Ouest.

Une chose cependant que l'on doit fortement décourager, c'est une émigration soudaine ou considérable sans avoir fait des préparatifs préalables.

Avant que l'on puisse recueillir du blé ou aucune autre espèce de nourriture, il faut faire disparaître les forêts et ce ne peut être que l'ouvrage du temps et d'un travail continu, durant lequel les personnes qui y seront engagées devront chercher ailleurs des moyens de subsistance.

Avec un commencement d'arpentage un peu détaillé on pourrait commencer le chemin de fer projeté aux

Appendice
(N.)

29 Janvier.

doux extrémités à Québec et Halifax aussitôt qu'on sera décidé, et l'on pourrait le faire pour plusieurs milles. Durant ce temps le reste de la ligne pourrait être arpenté, et surtout cette partie qui traverse les contrées inhabitées, et la ligne pourrait être tracée et complétée dans toute la distance.

Cette ligne, une fois complétée servirait de base pour le tracé de grandes étendues de terre et pour le partage en lots convenables à ceux qui viendraient s'y établir.

Il est peut-être inutile de récapituler dans ce rapport les heureux effets que les chemins de fer ont produit dans tous les pays où il en a été construit; mais on peut en citer quelques-uns.

Ils sont devenus nécessaires dans l'âge où nous vivons, et le pays qui n'en a pas construit se voit arrêté dans la marche du progrès et dans le développement de ses ressources. Plus il sera de temps sans en avoir, plus le contraste qu'il présentera au monde sera grand et défavorable.

Déjà sous ce rapport les provinces anglaises de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick sont bien en arrière de leurs voisins, entreprenants.

L'un des effets immédiats de la construction de ce chemin de fer serait de les mettre sur un pied d'égalité. Elles dépendent aujourd'hui sur ces états pour leurs moyens de subsistance.

Lorsque la navigation du St. Laurent est fermée, si les Etats-Unis prohibaient simplement l'exportation des provisions dans leurs havres, les conséquences seraient sérieuses pour ces deux provinces. Le Canada seul peut leur en fournir.

Dans le mois de mai, 1847, lorsqu'il se formait des partis d'exploration à Fredericton, et qu'on leur envoyait des provisions dans les bois, il y avait une disette de fleur à St. Jean. On disait qu'il n'y en avait dans la cité que pour deux ou trois jours. Les prix haussèrent considérablement et l'arrivée seule de quelques vaisseaux venant des Etats-Unis et destinés à Eastport purent détourner la famine.

Le chemin de fer, s'il eût été construit, aurait fait cesser cet état de chose et aura l'effet de le prévenir par la suite.

Dans l'absence des voies de communication de cette nature, la Nouvelle-Ecosse trouve aujourd'hui qu'il est plus aisé et plus avantageux pour elle, quoiqu'elle ait à lutter contre un droit exorbitant de 20 pour cent, d'exporter aux Etats-Unis qu'au Canada la quantité considérable de poisson qu'elle fait; parce que si le chemin de fer était fait, le poisson passerait en Canada qui deviendrait un marché considérable pour cet article et l'on recevrait de la fleur en retour.

Halifax deviendrait le grand entrepôt du commerce des provinces britanniques.

Avec le secours du télégraphe électrique, on recevrait dans l'espace de quelques minutes un ordre de Québec, et le train suivant transporterait les articles demandés.

Comme les vaisseaux arrivent maintenant en flottes le printemps et l'automne, il devient important et sérieux pour le marchand du Canada de savoir de quels articles il doit s'approvisionner.

A l'homme qui veut émigrer, ce chemin donnera la facilité de pouvoir choisir le mois qu'il voudra pour se rendre dans le pays où il veut aller, et si par l'entremise d'amis qui y résident déjà, il a déjà choisi l'endroit où il veut s'établir, il pourra s'arranger de manière à

avoir en arrivant le moins de temps possible à attendre avant que ses récoltes puissent suffire à sa subsistance.

Arrivant aujourd'hui, comme des milliers d'émigrants arrivent, au printemps de l'année lorsque le temps des semences approche et que les terres ne sont pas défrichées, il perd l'occasion précieuse des récoltes pour cette année, et il lui faut attendre jusqu'à la saison des récoltes suivantes et avoir à subsister pour dix-huit mois sur un bien faible capital. On pourrait ainsi sauver une année pour tous ces émigrés.

On a souvent exprimé de la surprise de voir que sur les émigrés qui arrivent tous les ans dans cette province, il en passe et s'en établit un si grand nombre dans les Etats-Unis.

Pour le pauvre le travail est un capital, et il doit se transporter partout où il doit trouver du travail.

Le chemin de fer en contemplation offrirait des travaux à des milliers de personnes; et tout en répandant dans tous les rangs de la société générale et concentrée comme elle est dans les limites actuelles, une énergie et un esprit d'émulation nouveau, il ouvrirait des branches de commerce nouvelles et un nouveau genre d'occupations à des milliers d'autres individus.

On a vu que la population de quelques-uns des Etats de l'Ouest a doublé et même triplé dans le cours de dix années.

La population du Nouveau-Brunswick n'est que de 208,000. Son revenu en 1847 était de £106,000 sterling, ou 10s. par tête.

Il ne paraît pas y avoir de raison de croire que si l'on offre les mêmes facilités pour le travail et pour l'établissement des terres, les progrès de cette colonie seront aussi rapides.

On peut calculer que chaque émigré que l'on engage à s'établir et rester dans le pays, peut rapporter 10s. tous les ans au revenu de la province.

Si l'établissement d'un chemin de fer augmentait la population du Nouveau-Brunswick de 40,000 âmes seulement, sa part de l'intérêt garantie se trouverait payée par ce moyen seulement.

La même chose pourrait arriver pour la Nouvelle-Ecosse et le Bas-Canada.

On pourra demander ce que deviendront pendant l'hiver les journaliers employés au chemin de fer. Comme c'est la saison où l'on fait et coupe les bois de construction, ils pourraient s'engager dans les chantiers. Mais avec les gages qu'ils recevraient en été, on devrait les engager à acheter de petits lots de terre d'environ cinquante acres chaque.

Une fois que les travaux de la saison seront finis ou suspendus sur le chemin de fer, ils pourraient s'employer avec profit à faire des abatis, à défricher et améliorer leurs propres terres. Ils pourraient en faire assez pour qu'au printemps les femmes et les enfants les plus âgés pourraient faire brûler le bois, et y semer quelques grains; tel que des patates, du maïs, etc.

Les artisans pourraient en faire autant si l'on ne pouvait pas leur fournir de l'ouvrage convenable sur le chemin de fer, ou s'ils ne pouvaient point en trouver dans les villes.

Un autre grand effet du chemin de fer serait d'augmenter presque immédiatement la valeur des biens mobiliers et immobiliers. On a déjà fait voir l'effet produit par le canal Erie, en doublant et presque triplant les propriétés dans la cité de New-York.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Il n'y a point de doute qu'il s'élèverait sur toute cette ligne des villes et des villages comme il s'en est élevé sur le canal. Le chemin de fer leur donnerait l'existence; l'agriculture et le commerce extérieur les soutiendraient et les enrichiraient.

Mais si par ce moyen on évite la navigation du golfe St. Laurent, quelle somme de douleurs n'épargnerait-on pas à l'humanité! quel nombre d'existences ne sauverait-on pas!

Les pertes résultant des naufrages ont été considérables, mais pas aussi grandes que celles qui ont été causées par la longueur des voyages ou l'encombrement des émigrés dans les vaisseaux.

En 1817, il est émigré dans les provinces britanniques 89,738 personnes dont 5,293 sont mortes durant la traversée, et 10,000 après leur arrivée dans les colonies.

C'était une année extraordinaire, et tout ami de l'humanité doit souhaiter quelle ne se renouvelle jamais.

Aucune force humaine n'aurait pu arrêter la mortalité, mais il n'y a point de doute qu'un voyage moins long et une saison plus favorable que n'est le printemps dans le St. Laurent auraient pu prévenir quelques-uns des décès.

Lorsque le chemin de fer sera construit, le passage sera plus court, et l'on pourra choisir la saison pour émigrer.

Tous les ans il se rend des troupes en Canada ou il en part. Sur la fin de la saison de la navigation en 1843, un transport, dans lequel se trouvait le 1er régiment royal, fit naufrage à l'embouchure du St. Laurent. Les hommes se rendirent aisément sur le rivage, mais il n'y avait ni chemins, ni moyens pour en sortir. Par les efforts de l'un des officiers qui se fraya sur ses raquettes un chemin à travers les bois jusqu'aux établissemens les plus proches, et de là jusqu'à Québec, on eut connaissance du naufrage et l'on envoya un bateau à vapeur pour les en retirer. Sans cela il aurait fallu que le régiment passât l'hiver le mieux qu'il aurait pu.

En embarquant ou débarquant à Halifax, on éviterait tous les dangers et les inconvéniens de la navigation du golfe. On sauverait du temps et des dépenses, et le choix des saisons serait indifférent.

Les malles, allant en Canada ou en revenant, pourraient passer sur le territoire britannique *excusivement*, et on les recevrait à Québec avant que le steamer serait arrivé à Boston, et à Montréal, à peu près en même temps qu'il y arriverait.

Sous le point de vue politique et militaire le chemin de fer en contemplation doit être considéré comme un ouvrage nécessaire.

L'accroissement de la population et des richesses des Etats-Unis, et le grand nombre de chemins de fer qui se croisent sur leur territoire, surtout dans la direction des frontières du Canada, font qu'il est absolument nécessaire de contrebalancer par quelques moyens correspondans leur influence prépondérante.

Les communications qu'ils sont ouvertes par les chemins à vapeur leur permettront de choisir le temps et le lieu de leurs attaques, et imposeront au gouvernement anglais la nécessité de se tenir prêt sur tous les points.

Il est donc très essentiel que la mère-patrie puisse maintenir en tout temps et en toutes saisons ses communications avec les Canadas. Quelque puissante que

Appendice
(N.)

29 Janvier.

l'Angleterre soit sur mer, ce n'est pas sa marine qui protégera le Canada contre les attaques par terre.

Dans les Etats-Unis, dans les chambres mêmes du congrès on n'hésite point à dire qu'il faut conquérir ou annexer les provinces anglaises.

La faiblesse expose à l'agression, et comme le chemin de fer serait un levier qui permettrait à l'Angleterre de concentrer ses forces dans la lutte, il n'est pas tout-à-fait improbable qu'il aurait l'effet de prévenir une guerre à une époque qui n'est peut-être pas éloignée.

Les dépenses d'une année de guerre vaudraient deux ou trois fois celles qu'entraînerait la construction du chemin de fer.

L'extrait suivant du rapport de lord Durham, haut commissaire de sa majesté, et gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, en 1838, est si explicite et si juste, et a tant de rapport à la question maintenant sous considération, que l'on ne croit pas pouvoir mieux terminer ce rapport qu'en l'insérant :—

“ Ces intérêts sont en vérité d'une grande importance; et des mesures que votre majesté et votre parlement pourront adopter au sujet des colonies de l'Amérique du Nord, dépendront les destinées futures non seulement du million et demi des sujets de sa majesté qui habitent aujourd'hui ces provinces, mais encore de cette immense population que ce vaste et fertile territoire doit recevoir et maintenir plus tard. Aucune partie du continent américain ne possède des ressources naturelles plus grandes pour le soutien d'une population considérable et florissante. Une étendue presque illimitée du sol le plus riche est encore inculte et prête à être livrée à l'agriculture. On a encore à peine touché aux richesses inépuisables que renferment des forêts les plus belles de l'Amérique et les régions immenses qui cachent dans leur sein les métaux les plus précieux. Sur toutes les côtes que baignent la mer, autour de toutes les îles, et dans toutes les rivières se trouvent les pêcheries les plus riches et les plus inépuisables du monde. Partout se trouvent le meilleur bois de chauffage et les pouvoirs d'eau les plus abondans et les plus propres aux grandes manufactures dont les produits peuvent toujours trouver des marchés sûrs et certains. Un nombre considérable de havres sûrs et spacieux favorisent le commerce que ces colonies peuvent faire avec les autres continents. Des rivières longues, profondes et nombreuses, et de vastes mers à l'intérieur lui fournissent des voies de communication faciles, et la conformation du pays est généralement favorable au plus haut degré à toutes les espèces de communications que l'on veut établir par terre. Là se trouvent des matériaux inépuisables pour les besoins des industries agricole, commerciale et manufacturière. La détermination que doit prendre aujourd'hui le parlement impérial décidera à l'avantage de qui doivent tourner toutes ces richesses. Le pays qui a fondé et maintenu ces colonies au prix de tant de sang et de tant de trésors doit s'attendre avec raison à voir en compensation toutes les ressources dont il peut disposer, employées à l'avantage de l'excédant de sa population. Les colonies sont le patrimoine légitime du peuple anglais,—l'apanage magnifique que Dieu et la nature ont réservé dans le nouveau monde à ceux qui n'en ont reçu qu'une part insuffisante dans le vieux.”

Et si pour quelques grandes fins politiques, il devient jamais nécessaire ou à propos d'unir toutes les provinces britanniques sous un seul gouvernement législatif, alors il se formera sur ce côté de l'Atlantique une puissance anglaise, qui, soutenue par les armées impériales de la mère-patrie pourra défier la puissance de tous les Etats-Unis d'Amérique.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Le moyen de parvenir à cette fin, le premier pas à faire pour y parvenir, c'est la construction du chemin de fer d'Halifax et Québec.

(Signé,) WM. ROBINSON,
Capt. Ing. Roy. Brevet Major.

31 Août, 1848.

Au Major Général Sir John F. Burgoyne, K. C. B.
Inspecteur-Général des fortifications,
etc., etc., etc.

*Liste des incluses du rapport du Major Robinson le
31 août, 1848.*

Rapport sur la ligne d'embranchement du chemin de fer projeté depuis un port à l'est dans la Nouvelle-

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Ecosse jusqu'à Québec par le Nouveau-Brunswick, avec sept appendices.

Un livre relié contenant seize plans explicatifs.

La carte imprimée de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de partie de Bas-Canada, indiquant la route tracée pour la ligne d'embranchement du chemin de fer projeté depuis Halifax jusqu'à Québec.

Carte modèle.

Section générale.

Elle a rapport à la ligne du chemin de fer recommandée.

Plans Nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31, d'une ligne de chemin de fer dont il est fait rapport.

A P P E N D I C E.

APPENDICE No. 1.

(Plans mentionnés:—Plan général No. 1, livre des plans 16, plans détaillés, Nos. 25, 26, 27, 28, 29.)

Rapport et description de la ligne d'embranchement du chemin de fer projeté depuis Halifax jusqu'à Québec, en traversant le Nouveau-Brunswick.

L'exploration faite dans le cours des années 1846-47, pour constater la possibilité d'établir une ligne de chemin de fer depuis les bords de l'Atlantique à la Nouvelle-Ecosse jusqu'à la cité de Québec, sur le fleuve St. Laurent, en traversant le Nouveau-Brunswick, ayant été couronnée de succès, j'ai l'honneur de vous transmettre un rapport sur la ligne que l'on a trouvée praticable et sur laquelle mon attention et mes soins ont été plus particulièrement portés.

Comme l'on a choisi le port d'Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, comme le terminus du chemin de fer sur l'Atlantique, on a constaté que les obstacles principaux qui se rencontrent entre ce port et le fleuve St. Laurent sont les montagnes de la Nouvelle-Ecosse, connues sous le nom de montagnes de Cobequid, et ayant une hauteur moyenne de 800 à 1000 pieds; et deux autres rangées de montagnes dont l'une en traversant le Nouveau-Brunswick depuis la rivière St. Jean, en bas des grandes chutes, dans la direction nord-est, s'élève à une hauteur considérable, aux sources des rivières Tobique, Miramichi et Nepisiguit, et de là descend graduellement jusqu'au rivage de la Baie des Chaleurs.

L'autre rangée située entre la rivière Ristigouche et le fleuve St. Laurent et à peu près parallèle à leur direction générale est bien cassée et élevée; quelques-unes des montagnes s'élèvent à 3,000 pieds au-dessus de la mer.

Il existe encore un autre obstacle d'une nature générale; cet obstacle fait qu'il est bien difficile de constater la praticabilité de la ligne à travers le Nouveau-Brunswick, vu que la ligne du chemin de fer se trouverait à angles droits avec la direction générale des nombreuses rivières qui arrosent cette province.

La ligne proposée traverse le premier de ces obstacles, les monts Cobequid dans la Nouvelle-Ecosse, à environ soixante-cinq milles d'Halifax par la vallée de

la rivière à la Folie, dans le township de Londondery, parvenant à sa plus grande élévation, 600 pieds au-dessus de la haute mer à Halifax, au lac où cette rivière prend sa source et offre le point le plus bas que l'on ait trouvé pour traverser ces montagnes.

La ligne évite la chaîne cassée et élevée des hautes terres du Nouveau-Brunswick, en suivant les rivages de la Baie des Chaleurs et monte celles qui sont au nord de Ristigouche par la vallée de la rivière Métapédiac et les lacs qui se trouvent à sa source, par une légère inclinaison, parvenant à sa plus grande élévation, 760 pieds au-dessus des hautes eaux, à un endroit situé à environ six milles au nord du grand lac Métapédiac, d'où elle descend en suivant les vallées des différents tributaires du St. Laurent jusqu'à la rivière Métis qu'elle traverse à environ dix milles au-dessus de son embouchure et se trouve alors dégagée des montagnes.

La distance d'Halifax à Québec par la ligne de chemin de fer proposée sera d'environ 635 milles.

Sur cette distance 124 milles sont dans la Nouvelle-Ecosse,
234 milles dans le Nouveau-Brunswick,
277 milles dans le Bas-Canada.

En commençant à Halifax, ce sera une question de détail à régler plus tard que de savoir s'il ne serait pas plus avantageux de placer le terminus dans la cité qui est bâtie sur la rive ouest du havre, ou au village de Dartmouth qui se trouve sur le côté est, vis-à-vis la cité.

Depuis Dartmouth la ligne passe par la rangée des hauteurs irrégulières qui courent parallèles aux rives sud-est de la Nouvelle-Ecosse, par la vallée que forme la chaîne des lacs qui s'étend depuis Dartmouth jusqu'au grand lac Shubenacadie, distance d'environ vingt milles.

Les hauteurs s'avancent assez près des lacs sur les deux côtés, laissant çà et là des plateaux sur les bords. Le roc est principalement composé d'ardoise, et dans le fond de la vallée on voit une grande quantité de fragmens de rochers qui ont roulé des montagnes voisines, des gravois, etc.

Le nivellement de cette partie de la ligne que l'on a calculé surtout d'après les sections pratiquées pour le canal Shubenacadie, qu'on voulait conduire dans la direction de ces lacs, sera avantageux quoique probablement très dispendieux, à cause de la nature brisée et rocheuse du terrain.

Pour les premiers neuf milles la ligne suit la rive ouest des lacs. Les montagnes se trouvent à peu de distance en arrière, et laissent une côte basse, irrégulière et bordée de baies dont la profondeur n'est pas bien grande.

Le niveau se trouve à l'extrémité sud du lac Charles dont l'eau coule dans le Shubenacadie. Les lacs Dartmouth, les premiers de la chaîne, se déchargent dans le havre d'Halifax, étant à 65 pieds au-dessus de la haute mer; et l'élévation qui se trouve entre ces lacs et le lac Charles n'est que de 25 pieds pour une distance d'un mille.

Arrivée à l'extrémité nord du lac William, neuf milles de Dartmouth, la ligne traverse au côté est du lac Thomas, le second dans la chaîne, et de là en suivant la rive est du lac Fletcher jusqu'au grand lac.

La rive ouest de ces deux lacs est abrupte et rocheuse, et l'eau y est profonde. Celle de l'est est avantageuse sous le rapport des sinuosités, et l'eau a peu de profondeur dans le cas où il serait nécessaire d'y faire quelque construction.

Le chemin de fer, cependant, changera probablement la ligne actuelle du chemin.

Si le terminus du chemin se trouvait dans la cité de Halifax, la ligne joindrait alors une autre ligne venant de Dartmouth à l'extrémité nord du lac Fletcher, à quinze milles de Dartmouth et dix-neuf d'Halifax. Cette dernière aurait en conséquence quatre milles de plus de longueur.

La plus grande élévation de la ligne d'Halifax entre les eaux qui se déchargent dans le havre d'Halifax et celles qui coulent dans le Shubenacadie, est de 232 pieds au-dessus de la haute mer dans le premier; l'inclinaison sera en conséquence beaucoup plus forte.

Pour les premiers sept milles, après avoir laissé Halifax, la ligne suit les rives brisées et rocheuses du bassin de Bedford qui forme partie du havre d'Halifax. Pour obtenir des courbes d'un rayon d'un et demi mille, il faudra faire des terrassements considérables dans des baies profondes; pour le reste les frais et les difficultés seront à peu près les mêmes que pour la ligne qui suit les lacs.

En sortant du bassin de Bedford, la ligne monte pendant environ trois milles, la vallée de la rivière Sackville. Sur le côté est de cette vallée se trouve la hauteur des terres qui séparent les eaux d'Halifax de celles de Shubenacadie.

L'endroit le plus favorable que l'on a pu trouver pour la traverser se trouve à environ $5\frac{1}{4}$ milles du fond du bassin et à 232 pieds au-dessus de ses eaux. Le degré d'inclinaison qu'il faudrait prendre serait de quarante-trois pieds par mille pendant trois milles. Il faudra aussi faire un terrassement considérable de 700 pieds environ de long entre cette élévation et les rives du lac Long, d'où elle descendra jusqu'à l'extrémité nord du lac Fletcher, par la vallée de la rivière Rawdon où elle joint la ligne de Dartmouth.

Entre l'extrémité nord du lac Fletcher et le point où la ligne va frapper le grand lac Shubenacadie, il y a trois hauteurs qui projettent dans le lac, qu'il faudra percer; les deux qui sont voisins du Grand Lac ont environ trente pieds de profondeur. De là elle suit le rivage du Grand Lac pendant environ trois quarts de mille. Les hautes terres s'avancent jusqu'auprès du lac, mais l'eau n'est pas profonde.

Abandonnant le bord du lac à $17\frac{1}{4}$ milles, elle passe à la rive ouest du lac Gaspareaux. Il se trouve entre ces deux lacs un banc qu'il faudra percer.

Il sera nécessaire de faire passer la ligne sur les bas-fonds de la rive ouest du lac Gaspareaux, qu'elle laisse pour aller atteindre les bords du Grand Lac à *Sandy Cove*, et le suit pendant un demi-mille jusqu'à la décharge de la rivière Shubenacadie qui coule dans la baie de Fundy.

En laissant le Grand Lac, la ligne suit pendant dix-neuf milles, la direction de la vallée de la rivière Shubenacadie jusqu'à l'embouchure de la rivière Stewiacke.

A deux milles du Grand Lac elle traverse la rivière Shubenacadie et suit alors le côté ouest de la vallée qui s'abaisse jusqu'à la rivière et n'offre plus d'obstacle. Il faudra un terrassement de huit ou dix pieds pour traverser la vallée de la rivière des Neuf Milles; laquelle vallée depuis cet endroit jusqu'à Barney's et Brook, au 27^e mille, est large et profonde et presque plate; et de là pour un mille, elle suivra les bords aplatis de la rivière.

A cet endroit, la pointe du Rocher Noir, les terres commencent à s'élever sur les deux côtés de la rivière. Il faudra faire une tranchée sur la côte est, d'environ trente pieds de profondeur sur un quart de mille de long.

Ce rocher étant de plâtre de Paris, revêtu d'une couche de terre forte, sera aisément percé. La ligne traverse alors la rivière dont la vallée est tortueuse en bas de cet endroit, et traverse les hauteurs sur le côté ouest par une pente d'environ trente pieds par mille, pendant moins d'un mille et descend de là vers un large bas fonds.

Entre cet endroit et l'embouchure de la rivière Stewiacke, elle traverse deux fois le Shubenacadie; le terrain n'offre pas d'obstacle, excepté un terrassement d'environ six pieds de hauteur, qu'il faudra faire au 31^e mille, la longueur d'un mille seulement; à cet endroit la ligne traverse les grands marais de Shubenacadie, qui sont inondés dans les grandes eaux.

Entre la traverse de la rivière Stewiacke, environ 38 milles de Dartmouth et la source du cours d'eau de Truro au 50^e mille, qui se trouve à la hauteur des terres qui séparent des eaux du Truro et du Shubenacadie (145 pieds au-dessus des hautes eaux à Halifax,) il y aura diverses tranchées de 15 à 20 pieds en profondeur, en sorte qu'il n'y aura aucune pente qui puisse excéder 40 pieds par mille et ces pentes seront bien courtes.

Depuis le 50^e mille, la ligne descend par la vallée du cours d'eau de Truro, par une légère inclinaison d'environ 17 pieds par mille, au village de Truro, situé au 55^e mille, qu'elle passe à un quart de mille à l'ouest, et traverse la baie de Cobequid sur un pont qui devra avoir environ 500 pieds de long. Là elle commence à monter cette rangée de hauteurs connues sous le nom des hauteurs de Cobequid, qui courent nord-est et sud-ouest, sur un plan parallèle à peu près à la baie et perpendiculaire à la ligne du chemin de fer.

La formation géologique qui caractérise la première partie du pays que parcourt la ligne, change au Grand Lac; de là jusqu'à Truro, le pays, généralement parlant, est très fertile, les côtes n'étant composés que de terre forte mêlée çà et là de pierre calcaire et de rochers gypseux. Le sol de la fertile vallée où est situé Truro, ainsi que les bords de la baie Cobequid, sont de grès rouge.

Après avoir traversé les fonds de la baie de Cobequid, la ligne passe sur la pente sud des hauteurs jusqu'au pied de la montée du 66^e mille. Dans cet espace, elle a à traverser les rivières Chiganois et De Buit et une élévation qui se trouve entre ces deux rivières dont la plus grande hauteur est d'environ 170 pieds au dessus

Appendice
(N.)

29 Janvier.

des hautes mers; mais l'on calcule qu'aucune des pentes n'aura plus de 40 pieds par mille.

On a déterminé au moyen des sections que la plus grande élévation à laquelle doit atteindre cette ligne, est de 600 pieds au-dessus des hautes eaux, au lac où la rivière à la Folie prend sa source.

La section qui a été faite avec soin, indique une inclinaison de 1 pied par 85, ou environ 62 pieds par mille, pendant 5 $\frac{1}{2}$ milles; mais en prenant un niveau plus élevé, l'ascension au lac peut se faire par 57 pieds par mille pour 6 $\frac{1}{2}$ milles.

Dans cette distance il faudra traverser huit ravines dont quatre exigent des ponts considérables.

Dans la vallée de Pinebrook, il faudra faire un terrassement très grand. Mais l'on pourra en prendre les matériaux dans la tranchée profonde qu'il faudra faire à la traverse du chemin au-delà.

La partie supérieure de la hauteur, pour quatre milles environ au-dessous du lac, est composée de rochers calcinés revêtus d'une couche de terre dans la plupart des endroits, mais on rencontrera probablement ce roc s'il faut faire des tranchées de quelque profondeur.

A environ quatre milles sur le côté sud du lac, à 71 milles de Dartmouth, il y a un terrain d'environ un demi-mille composé de conglomérat, de chiste et de pierre à sable dans lequel on a découvert un dépôt précieux de minéral de fer: il est d'une qualité très riche et déjà une compagnie en a commencé l'exploitation.

Les grandes inclinaisons cessent au moulin à scie, un demi-mille en bas du lac, et dans cet espace il y a trois petits bancs qu'il faudra percer et qui fourniront des matériaux suffisant pour faire un passage sur le bras le plus étroit du lac; là le bord ouest est à peu près droit, à peu de profondeur et présente un niveau et des courbes assez aisés à pratiquer sur le rivage.

Au 75e. mille, un petit havre à l'extrémité nord du lac en sépare les eaux de celles de la rivière Wallace.

En laissant le lac, la déclivité est très forte dans la vallée qu'arrose cette rivière. On a trouvé en le mesurant que le terrain baisse de 356 pieds dans les premiers trois milles, au nord du lac; la vallée s'élargit et s'aplatit ensuite. Du côté de l'est les montagnes s'élèvent abruptes, tandis que celles du côté de l'ouest s'abaissent insensiblement vers la vallée et offrent un terrain très avantageux pour un chemin de fer.

La ligne de section actuelle qui a été tracée sur une inclinaison de 70 pieds par mille, peut s'améliorer en élevant le niveau et la pente peut-être diminuée à 66 pieds par mille pour 4 $\frac{1}{2}$ milles, sur le côté ouest de la vallée.

Ici les montagnes prennent subitement une direction ouest et en arrivant au pied de cette pente, au 79e. mille, il faudra faire quelques tranchées sur le flanc des montagnes pour avoir un rayon d'un demi-mille pour un mille.

Au nord des hauteurs de Cobequid se trouve une autre rangée de hauteurs qui, à cet endroit, en sont séparées par la vallée de l'une des branches de la rivière Wallace que la ligne monte pendant 2 $\frac{1}{2}$ milles sur une inclinaison de 35 pieds par mille, et elle traverse alors la plus basse rangée par la vallée de la branche ouest de la rivière Wallace. Passant alors la vallée de la petite rivière Wallace, elle descend par une pente de 35 pieds par mille jusqu'à la vallée qu'arrose la petite

rivière de Tulloop qu'elle suit par une légère inclinaison pendant environ 7 milles jusqu'au 95e. mille, où elle longe le flanc des hauteurs situées à l'est de la rivière Philip par une courbe dont le rayon est de trois-quarts de mille, entraînant quelques tranchées de peu d'importance.

De là elle descend une pente de 20 pieds par mille pendant 4 milles dans la vallée fertile de la rivière Philip, qu'elle coupe à une petite distance au-dessous du confluent de la rivière Noire, et monte pendant 5 milles, par la vallée de la petite Rivière, par une ascension bien légère.

Depuis cet endroit jusqu'à la Baie Verte le pays offre une surface bien plane, et la ligne ne déviara que bien peu de la ligne droite.

Le degré d'inclinaison sera bien favorable et n'excèdera pas 15 pieds par mille, si l'on en rencontre.

Au 120e. mille la ligne coupe la rivière Tidnish, à environ un mille de son embouchure, et suit alors le niveau des rives de la Baie Verte, à la distance d'un mille ou d'un demi-mille.

Elle sort de la province de la Nouvelle-Ecosse à 124 milles du havre d'Halifax.

La partie du pays que traverse la ligne depuis les hauteurs de Cobequid jusqu'à la Baie Verte est, généralement parlant, d'un sol léger et d'excellente qualité; il y a peu ou point de roches; et celles qu'on rencontre, est de la pierre à sable très propre à la construction.

Une grande étendue de cette partie de la Nouvelle-Ecosse est très peuplée et très bien cultivée.

En partant de la Baie Verte la ligne entre dans la province du Nouveau-Brunswick et jusqu'au moment où elle traverse la rivière de Miramichi au 233e. mille, bien qu'elle coupe à angles droits toutes les rivières qui se déchargent dans le golfe St. Laurent, elle dévie bien peu de la ligne droite, et d'après la surface aplanie du pays, bien qu'elle ait à couper le renflement des terres situées entre les différentes rivières, on peut avec confiance s'attendre à ce que la plus grande inclinaison n'excèdera pas 40 pieds par mille, la plus grande partie du pays offrant un degré d'inclinaison très favorable.

Jusqu'à la rivière Cocagne, le pays que traverse la ligne est généralement de niveau. La ligne de section qui a été tirée à la source des eaux des rivières qui coulent dans le golfe St. Laurent, indique que le point le plus élevé est à un peu plus de 200 pieds.

En suivant la direction générale tracée sur le plan, dépendant, comme de raison, de l'endroit auquel on bâtit des ponts sur les diverses rivières, on ne rencontre aucune difficulté de nature bien sérieuse. S'il faut faire quelques tranchées, elles ne seront pas bien dispendieuses, parce qu'il n'est pas probable qu'on y trouve des rochers.

La partie du pays qui sera ouvert entre la Baie Verte et la rivière Richibouctou, offre, d'excellentes terres pour des établissements. Delà vers la source des eaux du Rouchibouac, se trouvent de grandes savanes, et le pays situé entre cette rivière et la Miramichi est très plat.

Les rivières sont peu considérables; et il ne faudra pas des ponts bien dispendieux.

On propose de traverser la branche sud-ouest de la rivière Miramichi à l'endroit où la marée cesso de se faire sentir, vis-à-vis l'embouchure du ruisseau *Indian*

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Toron. Il faudra un pont d'environ 500 pieds de long sur 30 de haut. Les inondations sont très fortes dans cette rivière; mais un pont bien construit n'a rien à craindre de la glace ou des inondations.

Entre cet endroit et la rivière Miramichi nord-ouest, il faudra faire un détour vers l'ouest, pour éviter les hauteurs qui se trouvent entre ces deux rivières et qui sont d'environ 300 pieds. La ligne qui coupe le Miramichi vis-à-vis l'embouchure du ruisseau *Indian Toron*, monte par la vallée de ce ruisseau et se dirige alors vers l'ouest à travers un pays plat couvert de cèdre, jusqu'à la rivière Miramichi nord-ouest, qu'elle traverse au 234^e milles sur un pont qui devra avoir 2,000 pieds de long sur trente pieds de hauteur, la rivière étant ici très large et peu profonde. En poussant plus loin les recherches, on trouverait peut-être quelque endroit où le pont ne serait pas aussi long.

Depuis cet endroit, la ligne suit la grande vallée qu'arrose le Miramichi nord-ouest, jusqu'au 260^e mille, en suivant à peu près le niveau, excepté pour les premiers cinq milles où l'on rencontre une inclinaison d'environ 25 pieds par mille. Le terrain situé entre le Miramichi nord-ouest et la rivière Nipisiguit que traverse la ligne, offre une surface absolument plane; et il baisse en allant vers la rivière d'environ 25 pieds par mille, pour trois milles.

On se propose de traverser la rivière Nipisiguit près des chutes de Pabineau, et après avoir suivi la vallée du Nipisiguit pour une petite distance, la ligne continue jusqu'au 325^e mille à suivre la direction générale des rives de la Baie des Chaleurs en passant à une petite distance de la ville de Bathurst.

La direction précise de la ligne dépendra, comme de raison, du site que l'on choisira pour les ponts sur les divers cours d'eaux et rivières qui coulent dans la Baie des Chaleurs.

Jusqu'au 305^e mille, le terrain est de niveau et les cours d'eau peu considérables. La rivière Jaquet coule dans une vallée grande et profonde, mais l'on croit que l'on peut en approcher aisément et la traverser à quatre milles de son embouchure.

L'inclinaison dans cette partie de la ligne est très favorable, et l'on calcule qu'elle n'excédera pas dix-sept pieds par mille, la plus grande partie étant encore beaucoup moins forte.

Les rivages de la Baie des Chaleurs sont densément peuplés. Les habitans près de Bathurst sont principalement des canadiens-français. Près de Ristigouche, les habitans sont principalement écossais, un grand nombre d'entre eux ont d'excellentes fermes.

Après avoir atteint la vallée arrosée par la rivière aux Anguilles, la ligne s'approche de la rivière Ristigouche, en suivant la vallée de la rivière aux Anguilles jusqu'à sa source, et de là par la vallée de plusieurs petits cours d'eaux, et atteint cette rivière soit à l'embouchure du ruisseau Christopher, sept milles au-dessus de Campbellton, ou à cinq milles au-dessus de cet endroit.

On a estimé à 368 l'élévation aux sources de la Rivière aux Anguilles, élévation que l'on trouvera probablement trop considérable: elle donnerait une inclinaison de dix-huit pieds par mille pendant 16 milles.

Il serait peut-être mieux d'éviter cette pente et les courbes qu'il faudra suivre en descendant les vallées des petits cours d'eaux qui se jettent dans le Ristigouche, pour traverser la rivière aux Anguilles, et passer la rangée des hauteurs situées au sud de la rivière Ristigouche, à cinq milles environ de la ville de Dalhousie. La hauteur immédiatement en arrière

de cette ville s'efface jusqu'au niveau du pays qui avoisine la rivière aux Anguilles, et de là la ligne suivrait les rives de Ristigouche, en passant par le village de Campbellton et continuant entre le chemin actuel et le rivage jusqu'à l'embouchure du ruisseau Christopher, l'inclinaison de cette partie de la route serait très légère.

Vis-à-vis l'embouchure du ruisseau Christopher et au-dessus, le Ristigouche est parsemé d'îles; les montagnes, surtout sur la rive sud, viennent jusque sur le bord de la rivière; et l'on se propose de tirer parti de ces îles pour traverser le grand chenal de la rivière et prendre un terrain plus favorable sur la rive nord.

Il n'a point été fait de relevé exact de ces îles, mais elles sont si nombreuses que les dépenses que l'on encourrait pour construire des ponts ne seraient pas plus grandes que si la ligne passait au-dessus, où il faudrait construire un pont de 1800 pieds de long et faire un terrassement considérable sur la rive nord. Les dangers qui résultent des inondations et des glaces qui ont lieu quelquefois dans cette rivière au printemps, seront bien moins grands si l'on construit un pont sur ces îles.

Après avoir passé la rivière Ristigouche, la ligne suivra la rive nord jusqu'à l'embouchure de la rivière Métapédiac, au 359^e mille.

La partie du pays située entre le Ristigouche et le St. Laurent, est une vaste étendue de hautes terres, coupées dans toutes les directions par des vallées profondes et de vastes ravines, à travers lesquelles les rivières qui se déchargent dans le St. Laurent et le Ristigouche se frayent un passage.

Les hauteurs d'où ces rivières coulent au nord et au sud sont couvertes de lacs, et les lacs sont environnés de montagnes qui s'élèvent à une grande élévation.

La distance entre ces deux rivières est d'environ 100 milles.

La seule vallée, d'après les connaissances que j'ai du pays, où les explorations qui ont été faites, sur laquelle je suis en état de faire un rapport, et que je considère comme favorable à une ligne de chemin de fer pour sortir de cette masse de montagnes, est celle de la rivière Métapédiac.

Cette vallée s'étend depuis le Ristigouche jusqu'au grand lac Métapédiac, distance d'environ 60 à 70 milles; et comme la plus grande élévation à laquelle on doit parvenir dans cette distance n'est que de 763 pieds au-dessus de la haute mer, l'inclinaison sera, généralement parlant, très favorable.

D'après la nature de cette partie du pays, dont le terrain est brisé et couvert de roches, quelques endroits de cette partie de la ligne seront très dispendieux, surtout pour les vingt premiers milles de l'ascension, où les montagnes en plusieurs endroits viennent jusqu'à la rivière, et obligeront à la traverser plusieurs fois.

L'ardoise compose presque toute la formation géologique. Il y a des établissemens sur la rivière Métapédiac jusqu'au ruisseau du Moulin.

Généralement parlant, cependant, la plus grande partie de cette section du pays n'est point propre à la culture; le sol est composé de gravois et de roches, et couvert d'une forêt immense d'épinette, de pin, de merisier, de cèdre, etc.

Depuis l'embouchure de la rivière jusqu'au 365^e mille, la ligne continue sur la rive est. Au-dessus, à l'embouchure du ruisseau de Clark, les bords de la rivière sont bien désavantageux; ils sont couverts de pierre; et pour obtenir des courbes convenables, la

Appendice
(N.)

29 Janvier.

ligne passe sur la rive opposée, et ensuite traverse de nouveau immédiatement au-dessus pour suivre un terrain plus avantageux sur la rive est.

Entre cet endroit et l'embouchure de la rivière Ammetsquagau, la ligne traverse quatre fois la rivière pour donner des courbes plus praticables, et éviter les endroits où les montagnes avancent dans la rivière.

La position de la ligne pour trois milles au-dessus et au-dessous de la rivière Ammetsquagau, où les montagnes sont composées de roches et s'avancent sur la rivière, sera la partie la plus dispendieuse de toute la ligne.

Au-dessus de cet endroit, la ligne suit la rive est jusqu'au 377^{me} mille. Les montagnes de chaque côté sont très hautes; mais le bord est très favorable. Entre le 378 et le 380^{me} mille, la rivière tourne deux fois à angles droits, et se trouve fermée au sud par un précipice de 150 pieds de hauteur.

Ici il faudra traverser la rivière trois fois. Le pont du milieu sera un pont considérable; mais à l'angle se trouve une île qui servira de pilier naturel. Au-dessus de cet endroit, depuis le 380^{me} mille, jusqu'aux fourches, (l'embouchure de la rivière Casupscul,) au 395^{me} mille, la vallée devient plus avantageuse, les montagnes de chaque côté ne sont pas aussi élevées, elles s'éloignent plus de la rivière. La ligne traverse deux fois la rivière entre le 385^{me} et le 390^{me} milles pour éviter un précipice sur la rive gauche; elle la traverse encore à un mille environ en bas des fourches, faisant douze ponts dans les 38 premiers milles que parcourt la ligne en montant la vallée du Métapédiac. Ces ponts ont en moyenne 120 à 150 verges de long.

Depuis le 395^{me} mille, jusqu'au lac Métapédiac, la ligne continue sur le côté est de la vallée; le sol est rocheux et inégal. Les inclinaisons seront bien favorables; et, à l'exception de "la Tombe," au 405^{me} mille, où il y a une pointe de pierre qui avance sur la rivière, il ne se présente point de difficultés bien sérieuses.

La ligne traverse encore la rivière au 409^e mille, et de là suit le côté est du lac Métapédiac jusqu'au 120^{me} mille.

Les montagnes à l'ouest sont très élevées. Il y a deux pics qui s'avancent dans le lac, à l'extrémité sud; la ligne en fait le tour par une courbe très facile en longeant le rivage; au-delà, après avoir traversé un marais couvert de cèdres, elle se trouve sur un chemin plus avantageux à Brochers, en se dégageant par l'extrémité nord du lac; de là elle monte jusqu'à une hauteur de 763 pieds au-dessus de la haute marée, au 426^{me} mille. C'est ici la hauteur des terres entre les caux du Ristigouche et du St. Laurent.

Entre cet endroit et le St. Laurent le pays est coupé et traversé par une suite continuelle de hauteur qui s'élèvent à une élévation considérable entre les divers petits tributaires des rivières de Tartigan et de Métis. La ligne descend par une pente facile, dans la vallée de la première rivière jusqu'au 432^e mille, où elle traverse à l'ouest et monte jusqu'au 435^e mille, en suivant la vallée de l'une des petites rivières qui s'y jette. La hauteur des terres qui séparent ici les caux de la rivière Métis et Tartigan est d'environ 750 pieds, et l'inclinaison depuis cet endroit jusqu'à Métis par la vallée du ruisseau Pachet est très forte, et n'est pas moins de 55 pieds par mille pour 8 milles, ce qui fait sortir la ligne des montagnes.

D'autres explorations amèneront peut-être des améliorations dans la ligne qui traverse les montagnes—

laquelle cependant, pour les degrés d'inclinaison et pour les courbes, est aussi avantageuse qu'on peut l'espérer.

Il a été expédié un parti pour explorer une ligne depuis la rivière Métapédiac à l'ouest, en suivant la vallée de l'un de ses tributaires, et de là à travers la rivière Ristigouche, et, d'après les rapports que j'en reçois, il est probable que l'on peut avoir une ligne praticable, en suivant la vallée du ruisseau Métallique, 5 milles au-dessous des fourches du Métapédiac, et passant une suite de lacs jusqu'à la rivière de Rimouski, et de là par la vallée de la rivière Torcadie jusqu'à celle de Abersquash, et par la vallée de cette rivière jusqu'au point où la ligne projetée la traverse.

Il faudrait toute une saison pour explorer cette partie du pays.

La ligne projetée, après avoir descendu la vallée du ruisseau Pachet et celle de la rivière Métis, traverse la rivière au 445^e mille—environ 10 milles au-dessus de son embouchure, et monte par la rivière Haget, l'un de ses tributaires presque au niveau des terres qui séparent les caux de Rimouski et de Métis au 459^e mille; et descend à cette rivière au 469^e mille par une pente de 44 pieds par mille pour 5 milles.

La rivière Rimouski coule au fond d'une vallée profonde et la ligne y descend en suivant ce degré d'inclinaison, par la vallée du ruisseau Bois Brûlé, pour arriver à la vallée opposée du cours d'eau Rigamard, par où l'on se propose de monter sur le plateau qui se trouve entre cette rivière et la rivière des Trois-Pistoles. Pour traverser la rivière de Rimouski, il faudra un pont de 500 pieds de long et de 4 pieds de haut, parce qu'il faut nécessairement traverser la rivière vis-à-vis l'embouchure du Rigamard. Les montagnes sur les deux côtés de cette vallée sont élevées pendant les deux ou trois premiers milles; au-dessus, la vallée s'élargit et la ligne atteint le plateau qui s'étend jusqu'à la rivière des Trois-Pistoles, à un degré d'inclinaison qui n'excèdera pas vingt pieds par mille pendant six milles.

On pourrait peut-être améliorer cette ligne en descendant la vallée de la rivière Bois Brûlé, et montant par la vallée du petit Rimouski.

La ligne, en suivant une inclinaison presque nulle arrive à la rivière Abersquash, qu'elle traverse au 500^e mille.

Quatre milles plus loin le plateau est coupé par une profonde ravine que forme la rivière des Trois-Pistoles.

Il faudra faire ici un grand pont. La largeur entre les deux rives est de 300 pieds au sommet, celle de la rivière est de cent; la ravine ayant 150 pieds de profondeur, il faudra faire l'arche du milieu aussi large que possible pour diminuer la hauteur considérable qu'il faut donner aux piliers.

Depuis cet endroit la ligne continue par une pente très-faible, traverse la Rivière du Loup au 527^e mille, à environ 5 milles au-dessus de son embouchure, et de là (par la seconde ou la troisième concession) traverse pendant 100 milles un pays densément peuplé et qui offre les plus grands avantages, jusqu'à la rivière Boyer au 620^e mille, d'où elle monte jusqu'à l'église de Beaumont à 278 pieds au-dessus de la haute mer et descend par une pente légère pendant environ 9 milles jusqu'à la Pointe Lévi, vis-à-vis la cité de Québec.

(Signé) G. W. W. HENDERSON,
Capitaine des Ingénieurs Royaux.

Major W. Robinson, I. R.
etc., etc., etc.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Appendice
(N.)

TABLEAU du degré d'inclinaison du chemin de fer proposé d'Halifax et Québec.

Appendice
(N.)

Inclinaison générale.	Canada.	Nouv. Brunswick.	Nouvelle-Ecosse.	Total.
	De Québec à la Rivière Ristigouche.	De la Rivière Ristigouche à la Baie Verte.	De la Baie Verte au havre d'Halifax.	
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.
Niveau et moins de 20 pieds par mille,	222	151	66	439
de 20 à 40 pieds "	42	71	37	150
de 40 à 50 pieds "	5	8	10	23
de 50 à 60 pieds "	8	4*	7	19
de 60 à 70 pieds "	Point.	Point.	4	4
Total,	277	234	124	635

* On peut éviter cette pente en suivant la rivière Ristigouche au lieu de la rivière aux Anguilles.

(Signé)

G. W. W. HENDERSON,
Capitaine, Ingénieurs Royaux.

APPENDICE No. 2.

(Plans mentionnés : Nos. 17, 18, 19.)

Rapport sur les explorations depuis le lac Miramichi en traversant la rivière Tobique jusqu'à la rivière Ristigouche.

Les explorations faites durant l'automne de 1846 ayant fait voir que la principale difficulté que doit rencontrer une ligne de chemin de fer passant par le centre du Nouveau-Brunswick, est la large vallée qu'arrose la rivière Tobique qui a une direction absolument contraire à la ligne et qui doit être traversée; et que la hauteur des terres sur le côté sud est considérable, on a voulu par les explorations faites l'année suivante, 1847, constater s'il était possible de monter à cette hauteur depuis le plateau situé entre les eaux du Miramichi et de Nashwaak à l'ouest de Boistown et que l'on peut approcher aisément du niveau des terres au sud; et une fois parvenu à cette hauteur des terres au sud de la rivière Tobique, constater le degré d'inclinaison le plus favorable qu'il est possible d'établir pour traverser cette vallée.

Cette vallée est large d'environ 30 milles, les montagnes qui la bornent au sud sont très élevées. L'endroit le moins élevé auquel on peut la passer, d'après le résultat de nos explorations, est à environ 19 milles au sud de la rivière; 1216 pieds au-dessus de la mer ou 894 pieds au-dessus de la rivière.

La hauteur des terres au nord de la vallée est d'environ 12 milles depuis la rivière, et 418 pieds au-dessus de cette rivière et 838 pieds au-dessus de la mer.

On commença l'exploration entre le lac Napadogan et le lac Miramichi à environ 20 milles au nord du chemin de portage depuis Boistown jusqu'à Frédéricton.

La ligne que l'on donne comme praticable comprend, comme on le verra, une inclinaison très considérable.

Depuis le point de départ la ligne descend par une pente de 54 pieds pour deux milles jusqu'au lac Miramichi; de là elle traverse une forêt de petite épinette sèche au sud-ouest de la rivière Miramichi qu'elle atteint au 5e mille; depuis cet endroit elle suit la vallée de cette rivière pour 7 milles par une pente bien facile jusqu'aux fourches de la rivière, où elle traverse

la branche ouest et monte par la vallée de la branche nord, tel qu'indiqué sur la ligne noire tracée sur le plan jusqu'au point D. au 21½ mille, par une pente facile indiquée par la ligne rouge tracée sur la section; elle n'exécède pas 16 pieds par mille.

Là elle rencontre une hauteur qui la fait devier vers l'est, et cause une élévation de 50 pieds par mille pour deux milles; et de là elle suit la vallée de la branche nord du Miramichi par une inclinaison de 44 pieds par mille. La vallée se trouve ici très étroite et très cassée; les montagnes s'y avancent de chaque côté.

La ligne abandonne la vallée de la rivière Miramichi au 26e mille, et suit la vallée de l'un de ses tributaires, appelé le Ruisseau à l'Eau Morte, par la même inclinaison de 44 pieds par mille jusqu'au 28e mille, au point F.

Depuis cet endroit elle continue par la même vallée, mais par une inclinaison plus facile de 20 pieds par mille jusqu'à la hauteur des terres entre le Tobique et le Miramichi, 1205 pieds au-dessus de la mer, au 30½ mille.

Les ruisseaux Odell et aux Castors prennent leur source sur cette hauteur, ils sont tous deux tributaires du Tobique, et la ligne atteint sa plus grande élévation, — 1216 pieds au-dessus de la mer, au petit lac où l'Odell prend sa source, au 31e mille.

Une petite hauteur sépare ce lac des eaux du ruisseau aux Castors; il faudra la percer.

C'est à cet endroit que l'on commence à descendre dans la vallée du Tobique.

On a trouvé qu'il est impossible de descendre par la vallée d'Odell, etc., parce que la chute est trop forte.

L'inclinaison la plus avantageuse que l'on puisse obtenir est de 58 pieds par mille pour 9 milles, en suivant le flanc des montagnes jusqu'à la rivière de la Chute, en traversant divers cours d'eaux, dont l'un, celui du Castor, nécessitera un pont considérable.

Après avoir traversé la rivière de la Chute qui nécessitera un pont considérable, la ligne descend par une inclinaison de 15 pieds par mille pour 3 milles.

Ici la ligne a à traverser la vallée de la rivière Wapsky, large d'environ deux milles, qui offre une pente et une ascension de 66 pieds par mille, ayant

Appendice
(N.)

29 Janvier.

chacune un mille de long; il faudra un pont de 40 pieds de haut pour traverser le cours d'eau.

Ce point (C. 2 sur le plan) est la hauteur des terres qui séparent les eaux de Wapsky et du petit Gulquac et la ligne descend par une pente de 48 pieds par mille pendant 5½ milles jusqu'à la rivière Tobique, par la vallée du petit Gulquac.

Le Tobique que la ligne coupe au 50e. mille, nécessitera un pont considérable de 50 à 60 pieds de haut; la rivière est d'environ 242 pieds de large; sur le côté sud, le rivage est perpendiculaire et favorable à la construction d'un pont; au nord se trouve un endroit plat qui portera la longueur du pont à environ 1000 pieds.

Après avoir traversé le Tobique, la ligne en continuant à l'ouest de celle qui est actuellement explorée, suit pendant les cinq premiers milles une ascension d'environ 20 pieds par mille, dans un pays aride.

Depuis cet endroit l'ascension augmente jusqu'à environ 44 pieds par mille pour 3 milles jusqu'au point E, d'où la ligne monte par la vallée de la branche ouest du cours d'eau, appelé les deux Ruisseaux, pendant 4 milles par une ascension de 43 pieds par mille.

Elle continue à monter par cette inclinaison pendant 4 milles jusqu'au point A, la hauteur des terres qui séparent les eaux entre les rivières Tobique et au Saumon étant douze milles au sud de la première et 418 pieds au-dessus.

De là la ligne suit le côté ouest de la ligne d'exploration, évitant les hautes terres qu'elle traverse et suivant les vallées de la rivière au Saumon et de la Grande Rivière.

On calcule que la première de ces vallées nécessitera une inclinaison ascendante et descendante de 20 pieds par mille, longue chacune de 4 milles.

La ligne montera jusqu'à la hauteur des terres qui séparent les eaux de la Grande Rivière et du ruisseau aux Castors, l'un des tributaires de la rivière Ristigouche, à environ 920 pieds au-dessus de la mer par une pente facile de 8 pieds par mille.

Depuis cet endroit, 78½ mille (6 sur le plan), elle descend jusqu'à la rivière Ristigouche par la vallée du ruisseau aux Castors.

On calcule que les premiers 4½ milles nécessiteront une inclinaison de 45 pieds par mille, et de là une autre d'environ 24 pieds jusqu'à la rivière Ristigouche, environ 11 milles,—toute la distance étant d'environ 94 milles du lac Miramichi.

Il existe encore d'autres vallées qui, croit-on, après avoir laissé la vallée du Tobique, peuvent conduire au Ristigouche par le même degré d'inclinaison.

La vallée du ruisseau Boston conduirait plus vers l'ouest la ligne du Ristigouche; celle du ruisseau Jardine conduirait plus à l'est et plus près de la vallée de la rivière Kedgwick, qui est le seul tributaire de la rivière Ristigouche, d'où, croit-on, en suivant cette direction générale, on pourrait se frayer une route très praticable entre la rivière Ristigouche et le fleuve St. Laurent.

L'étendue du pays que cette ligne parcourt et qu'elle ouvrirait au nord de la rivière Tobique, est d'un sol excellent, et offre partout de belles terres à l'agriculture.

(Signé,) G. W. W. HENDERSON.
Capitaine des ingénieurs royaux.

Major W. Robinson, I. R.
etc., etc., etc.

APPENDICE No. 3.

(Exquisses annexées.)

Rapport de M. Wilkinson.

Frédéricton, 31 décembre, 1847.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous communiquer le résultat général de l'exploration que j'ai faite sous votre direction dans le cours de l'été et de l'automne dernier, dans la vue de trouver une ligne favorable au chemin de fer entre Halifax et Québec. En le faisant, j'observerai, autant que possible, la concision que vous exigez de moi.

Sans m'arrêter aux arrangements préliminaires et aux circonstances qui m'ont influencé dans le choix des lignes explorées, il me suffira de dire que l'objet était de découvrir une route favorable entre la vallée de Abawisquash, une des branches des Trois-Pistoles, et un point sur la rivière Ristigouche favorable à la jonction d'une autre division de la ligne générale explorée maintenant par le caporal Dumble depuis la vallée de la rivière Tobique.

Je nommerai route No. 1, ainsi désignée dans l'esquisse ci-annexée, la ligne examinée en premier lieu.

Entre la tête du lac des Isles qui se décharge dans le Toledi et la rivière Abawisquash, se trouve un affaissement dans la hauteur des terres très favorable à notre objet. Depuis cet endroit le terrain paraît généralement avantageux, en suivant le bord du lac des Isles, et la direction qu'il suit vers la décharge du lac de l'Aigle, distance évaluée à neuf milles. Depuis le lac de l'Aigle, il est très probable qu'une communication avec la rivière de Rimouski se trouverait en suivant la vallée de la branche gauche de Toledi jusqu'à sa source, et de là en descendant la vallée du Touradi. Mais la ligne la plus droite par la route No. 1, fut expérimentalement continuée. Entre le lac de l'Aigle et la branche du milieu de Toledi se trouve une élévation continue de 300 à 400 pieds en moyenne, au-dessus du niveau du lac. Comme toutes les autres élévations dans le voisinage, elles renferment d'excellentes terres, mais ne paraissent pas offrir de passe convenable à notre objet, dans une étendue de six ou sept milles. En visitant cependant, depuis l'ouest de la branche du milieu jusqu'à la tête du lac, l'inclinaison descendante excédait de 150 à 200 pieds l'inclinaison ascendante. Ainsi donc, on ne pourrait choisir une communication bien directe. La direction que l'on doit recommander passe par une courbe facile au sud du lac, et à l'extrémité sud de cette élévation, ou la manière indiquée dans le plan; de là, elle se dirige par l'est en suivant la vallée de la branche du milieu. A l'endroit où la ligne entre dans cette vallée, l'inclinaison générale paraît être de 25 à 30 pieds par mille, jusqu'à environ trois milles du dernier des quatre rapides ou chutes qui se succèdent. Il est probable que l'inclinaison sera ici d'environ 40 à 60 pieds par mille, jusqu'en approchant de l'eau morte ou dormante. Les rives de la branche du milieu n'offrent qu'une très petite étendue de bas fonds, disons, d'une à trois chaînes en largeur sur chaque côté, alternativement, rarement sur les deux à la fois; mais l'inclinaison du terrain est communément légère, et n'offre point d'angles ou de détours subits, à l'exception des trois milles que l'on vient de mentionner. Ici il pourrait peut-être être difficile de déterminer le meilleur endroit où doit passer la ligne. Il faudra probablement percer la voie en deux ou trois endroits. Le temps n'a pas permis qu'on se soit servi des instrumens pour en faire l'exploration, mais rien ne fait voir qu'elle soit impraticable.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Au-delà des chutes, la vallée du sud de la branche du milieu est plate pour un espace d'environ sept milles en ligne droite sud-ouest, comprenant dans cette distance un lac d'environ deux milles d'étendue. Le lit de la vallée est composé d'un terrain d'alluvion d'une grande profondeur; la rivière y sort de longues sinuosités—elle est en plusieurs endroits très profonde, toujours remarquablement claire—le courant en est presque imperceptible. Dans les cinq milles suivants de cette vallée, l'ascension est assez rapide—40 à 50 pieds par mille.

D'un endroit éloigné mais assez élevé, j'ai pu voir que le reste de l'ascension ne pouvait pas être moins favorable; mais en faisant le relevé des quatre derniers milles je me suis aperçu que le degré d'inclinaison devenait plus désavantageux. Le résultat cependant d'une suite d'élevations et d'abaissemens, pris d'après vos directions sur cette partie de la route, et qui dans des moments de loisir ont été calculés un peu à la hâte, ne me justifie pas à dire que le degré d'inclinaison des quatre milles en question doit susciter plus que des objections. Il se présente, je crois, deux exemples au moins de plans beaucoup plus inclinés sur lesquels des locomoteurs passent tous les jours avec des passagers et du fret. Je fais allusion au plan incliné Lickey de 1 sur 37 sur le chemin de fer de Birmingham et Gloucester et un autre de 1 sur 34 sur celui de Hartlepool et Stockton, me dit-on. L'esquisse ci-annexée No. 1 donne, pour ces endroits, un degré d'inclinaison beaucoup plus favorable pour pouvoir sortir de la vallée de la branche de Toleda maintenant sous examen. On n'a cependant point encore cherché à découvrir des moyens d'éviter ou diminuer cette montée, ce dont je ne saurais maintenant douter. On doit s'attendre à avoir en quelques endroits beaucoup d'explorations à faire de chaque côté. En commençant nous espérons à peine pouvoir réussir sans carte et sans guide, à traverser une forêt vierge et presque inconnue, par une ligne qui fût à l'abri de toute objection.

Après avoir passé la hauteur des terres à la source de la branche sud du milieu, la route descend par la vallée de la branche nord-ouest de la rivière Verte. Pour les premiers cinq milles, l'inclinaison est bien légère, elle dévie à peine du niveau; il y a deux lacs et beaucoup de petits ruisseaux dans cet espace. Depuis cet endroit jusqu'au confluent de la branche est de la rivière Verte, on trouve une pente moins régulière et quelques fois plus rapide. Cependant je ne suis point prêt à dire que si dans la construction on répartissait avec jugement les irrégularités sur une longue descente, il faudrait faire une inclinaison qui excéderait 30 ou 35 pieds par mille.

Dans les neuf derniers milles de la branche nord-ouest la vallée se rétrécit, les pointes sont plus étroites, les rives plus escarpées et plus élevées et les détours plus abrupts. Mais ces traits caractéristiques ne se font pas remarquer assez pour donner raison de supposer que cette route n'est pas praticable, jusqu'à environ trois milles du confluent des deux branches, ou la fourche supérieure de la grande rivière Verte; et ils ne contiennent pas ainsi au-delà de deux milles sur la branche est.

Cette partie de la ligne étant devenue l'objet de votre observation personnelle, afin d'en constater la possibilité, par des courbes d'un rayon praticable, on a, pour votre satisfaction fait un relevé plus particulier des obstacles apparents, et l'on en a fait une esquisse imparfaite. Pour plus de clarté je me sers d'un tracé d'après l'original No. 2 ci-annexé, auquel je prends la liberté de vous renvoyer.

Depuis A jusqu'à I, distance de 4 milles et 30 chaînes environ, on introduit 6 courbes d'un rayon d'un

mille chaque, arrangés d'une manière qui produit l'effet suivant: Depuis A jusqu'à C, la tranchée serait insignifiante; à B, elle aurait environ 5 ou 6 chaînes d'étendue, en partie dans l'argile, on pourrait y rencontrer de l'ardoise. Au point D, peut-être pour une étendue de dix chaînes dans chaque direction, il faudrait faire une tranchée profonde, mais l'on n'a point poussé l'examen assez loin pour constater le fait, ou pour s'assurer si jusqu'à un certain point on ne pourrait trouver une gorge ou un abaissement comme au point G. Depuis E jusqu'à I, la tranchée devra en apparence être considérable, ces deux points se trouvant à peu près sur le même niveau que le point intermédiaire G, ou disons, 30 ou 40 pieds au-dessus de la surface de l'eau au confluent des deux branches. Afin que dans cette partie de la vallée, le chemin soit exempt d'eau, de neige, de glace ou de bois flottants en tout temps, on ne pourrait peut-être recommander une élévation moindre que 10 pieds au-dessus du niveau le plus bas du cours d'eau.

En supposant que le maximum de la profondeur que l'on doit donner à la tranchée n'excéderait pas 25 pieds, alors le terrain le plus élevé qui pourrait être atteint serait à 35 pieds au-dessus du niveau le plus bas de l'eau. A l'exception du point D., dont on ne peut donner au juste l'élévation, il ne paraît point, d'après les faits constatés, qu'il serait nécessaire de pratiquer une intersection à un point aussi élevé que 35 pieds, pour obtenir des courbes d'un rayon d'un mille; là, une tranchée, ayant près de 25 pieds en profondeur, serait à faire sur une étendue excédant 50 à 60 chaînes sur la ligne indiquée au plan. Si l'on voulait passer cet endroit, qui est le plus resserré et le plus tortueux de toute la ligne, sans faire de tranchées, il faudrait, pour obtenir notre but, pratiquer, des courbes ayant un rayon de 20 à 80 chaînes.

En suivant la route de la branche est par une montée qui, d'après les apparences, n'excède pas 30 pieds par mille, on rencontre une autre branche sur la gauche désignée sur le plan sous le nom de la "branche à la loutre." Ici l'on a réservé pour une exploration ultérieure une ouverture qui se présentait à l'est. En même temps, en suivant pour trois milles le principal cours d'eau, on rencontre une autre ouverture qui mérite l'attention. D'abord on crut que cette passe conduisait aux sources de la grande rivière Ristigouche; elle peut en vérité fournir un excellent moyen de communication avec ce cours d'eau. Mais l'on s'aperçut ensuite, comme il faudra le faire remarquer plus tard, que la passe en question se trouvait réellement à la tête de la vallée de l'une des principales branches de la rivière Verte, désignée sur le plan sous le nom de la rivière Verte Est. En reprenant l'exploration à l'extrémité sud de l'élévation que l'on vient de mentionner, à la branche est, ce ruisseau tourne soudainement vers l'est, en serpentant dans une vallée étroite, bornée par des montagnes très élevées, et ayant une déclivité qui varie entre 60 et 90 pieds par mille. Ayant suivi le cours d'eau jusqu'à sa source, dans une passe qui s'ouvre entre des montagnes élevées, et prenant une direction est, nous rencontrâmes bientôt une source qui tombe dans le Ristigouche, vers le sud-est, en descendant une ravine étroite et profonde. En traversant à la tête de cette ravine, et passant une élévation, nous descendîmes subitement 700 à 800 pieds dans la vallée Gounamitz, une des principales branches du Ristigouche, laquelle est devenue l'objet de nos recherches. On crut probable que la source de la branche est de la rivière Verte, et celle de la Gounamitz, étaient contiguës et presque sur le même niveau. Mais il était évident que la première avait sa source dans un groupe de montagnes élevées, ne bornant point sa source, mais la grande vallée du Gounamitz, où ce ruisseau est encore large, disons, de 40 pieds, avec un courant fort et rapide. Certains qu'il n'y avait point de com-

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

munication avantageuse en cet endroit avec la vallée du Ristigouche, je revins à l'ouverture de la passe par la vallée de la branche à la Loutré. Des circonstances m'ont seules empêché de faire en personne l'exploration du terrain dans cette direction; mais M. Ramsay, auquel je confiai ce service, fait rapport que la source de la branche à la Loutré est environnée de hautes terres, qui n'offrent point d'issues; mais qu'à environ deux milles de l'embouchure du ruisseau, sur sa rive droite ou nord, se trouve un abaissement considérable, qui offre une communication avec la vallée d'un cours d'eau qui coule au nord et à l'est, et qui est sans doute un des tributaires du Ristigouche. C'est probablement la branche principale de la branche sud du Quatawamkedgwick. Il suivit ce ruisseau nouvellement découvert jusqu'à l'embouchure d'une branche qui vient du sud, et il suivit alors cette branche jusqu'aux environs de sa source. En grimpant sur une élévation, il eut un point de vue favorable du côté sud au-delà de la source, et en bas de la vallée du Gounamitz, mais il ne put, à cause du mauvais temps et autres raisons, finir l'exploration que je lui avais confiée. Il ne doute pas, cependant, qu'il existe une voie de communication entre la branche est de la rivière Verte et la vallée du Gounamitz par la route qu'il examina. Mais il se rencontre environ deux ou trois milles de terrain inégal et de rives escarpées. Il faudra nécessairement faire dans cet endroit, ainsi que dans tous les autres endroits déjà mentionnés, une exploration avec instrument, pour constater si ces causes pourront occasionner des difficultés réelles. Dans ces circonstances, tout ce que nous pouvions espérer de pouvoir constater, c'était de savoir si elle était praticable ou non.

Il a été tracé depuis la vallée du Abawisquash, jusqu'à celle du Gounamitz, une route que je trouve praticable, quand on aura fait les changements qu'un premier examen laisse toujours à désirer. Je n'ai aussi aucune raison de douter, mais j'en ai beaucoup pour croire que la vallée du Gounamitz, jusqu'au Ristigouche, présente une route praticable, dont l'inclinaison générale varie de 30 à 50 pieds par mille. Depuis son embouchure, il y a une voie de communication favorable en suivant la rive gauche du Ristigouche jusqu'à un point vis-à-vis l'entrée du ruisseau du Castor ou Bostin, extrémité de la route du Caporal Dumble jusqu'à la rivière Tobique, comme on l'a déjà mentionné. Il faudra construire dans cette partie du Ristigouche un pont de 100 à 120 pieds, et ce sera probablement le seul pont qui nécessitera une arche aussi large d'ici au St. Laurent. Il faudra construire bien des ponts dans cet espace; mais en général ils seront courts, et l'on ne saurait en fixer le nombre, ni le site, sans auparavant déterminer la ligne par le moyen des instrumens.

Afin d'expliquer les travaux ultérieurs de l'exploration, il est nécessaire de dire qu'après avoir suivi la branche est de la rivière Verte jusqu'à sa source, et n'étant pas encore sûr qu'il fût possible de descendre dans la vallée du Ristigouche, pendant que celle du Toledé ne s'améliorait pas, nous crûmes qu'il nous deviendrait nécessaire d'abandonner la vallée de la rivière Verte. L'espoir d'éviter cette alternative semblait dépendre du succès de trois explorations latérales. La première, celle de la branche à la Loutré, on en a déjà fait connaître le résultat. La seconde est celle de la passe du sud vers la source, supposée du Ristigouche. La troisième, pour découvrir une issue plus favorable de la branche nord-ouest de la rivière Verte, dans l'une des vallées plus au nord du Toledé, ou, s'il est nécessaire, dans la vallée du Rimouski.

En laissant à M. Ramsay le soin de faire ces trois explorations, autant que cela serait possible, je cherchai à employer ce qui restait de la saison qui avançait rapidement à constater en canot la nature des autres

routes que le pays pouvait offrir depuis le Ristigouche au nord-ouest. Les routes que j'avais en vue sont désignées sur le plan sous les Nos. 2 et 3.

Sans m'arrêter aux détails particuliers de l'exploration, je commencerai la description du ruisseau Wagan, la branche la plus au sud du Ristigouche. Là, à une élévation de 550 pieds au-dessus du niveau de la mer, on voit une grande étendue de pays comparativement plat, tel qu'on le remarque à divers points de vue éloignés, et tel que le décrivent ceux qui l'ont parcouru vers la branche Sisson, cours d'eau avantageux qui a un courant modéré, serpente dans une vallée peu profonde et se confond dans la grande rivière Tobique, où l'élévation tel qu'on l'a constaté d'une manière approximative, est d'environ 600 pieds au-dessus du niveau de la mer. L'exploration de cette partie de la route continuée par la branche droite de la rivière Tobique dans la direction de Boistown, aurait probablement pris le reste de la saison si les circonstances m'eussent permis de laisser le pays derrière moi avec satisfaction. Cette route, telle qu'elle est indiquée par la ligne ponctuée dans le plan, n'est pas moins favorable pour une voie de communication avec la route No. 1, qu'avec la route No. 3; mais des obstacles naturels en rendraient apparemment la continuation plus difficile vers le nord par la route No. 2.

Je puis peut-être faire remarquer ici qu'à mesure que nous avançons vers l'est, les obstacles naturels grandissent sur la rive nord et sud du Ristigouche. Au-dessus du confluent du Wagan, les bords du Ristigouche sont comparativement favorables sur toute la distance du ruisseau qui a été examiné et exploré en montant. En le descendant au-dessous du Wagan, les rives deviennent plus abruptes et plus escarpées mais ne sont ni moins angulaires ni moins rapprochées, puisque l'on pourra éviter beaucoup de tranchées en faisant quelques ponts, et que la pente de la vallée est très favorable.

La pente depuis le Wagan jusqu'au bord de la mer ne peut pas excéder sept pieds par mille en suivant la rivière, mais la plus grande partie de l'inclinaison doit en apparence avoir lieu au-dessus de Quatawamkedgwick, et ne peut être évaluée à moins de dix ou quinze pieds par mille. Mais en s'éloignant de la vallée du Ristigouche par la route No. 1, nous trouvons que les rives du Gounamitz sont plus élevées et plus escarpées que celles de la source du Ristigouche par la route No. 3, et nous trouvons encore que les bords du Quatawamkedgwick, par la route No. 2, sont encore plus élevées et plus escarpées que l'une et l'autre, puis qu'elles s'élèvent dans le fait 1000 ou 1200 pieds à pic au-dessus du lit de la rivière.

Quant à la route mentionnée en dernier lieu, c'était d'abord mon dessein d'explorer le Quatawamkedgwick, en canot, jusqu'à l'extrémité de la source au nord, pour trouver la voie de communication la plus favorable depuis cet endroit jusqu'à la vallée de Rimouski, et pour explorer cette dernière aussi loin que possible. Mais l'insuffisance des moyens des préparatifs, l'état avancé de la saison et des causes imprévues de retard m'ont forcé à abandonner la partie la plus difficile de mon entreprise, et je cessai de monter le Quatawamkedgwick, à environ un mille au-dessus de la branche principale ou de la branche nord, et descendant de là et montant par la branche sud, moins pour explorer que pour rejoindre par une route plus directe le parti que j'avais laissé à la rivière Verte. D'après les observations personnelles que j'ai faites sur la route No. 2, je puis dire que les pentes de la vallée du Quatawamkedgwick sont indubitablement favorables, elles n'excèdent point 15 à 30 pieds par mille en montant jusqu'à la branche sud. Au-dessus de ce point le degré d'inclinaison des branches nord et sud paraît être plus considérable, au moins pour quelque

Appendice

29 Janvier.

distance, elle n'est pas moindre que 35 pieds par mille ; mais j'ai raison de croire que vers la source de chacune de ces branches, mais surtout de celle du nord, il se rencontre beaucoup de pointes. Cependant pour rendre ces pentes praticables, il est très probable que le nombre de ponts et de tranchées qu'il faudra faire sera considérable, vu le peu de largeur des pointes des rives qui sont généralement escarpées et composées de roches. Un relevé minutieux de ces obstacles pourrait peut-être les faire paraître moins sérieux qu'ils ne paraissent ; mais il est impossible de s'en faire une idée correcte sans ce relevé.

Ces remarques sont censées ne s'appliquer qu'au grand Quatawamkedgwick. La vallée de la branche sud est en plusieurs endroits bien désavantageuse pour un chemin de fer, mais elle offre des passes latérales dont on pourrait profiter.

En revenant de la branche sud à la rivière Verte par le portage, je trouvai que le parti que j'y avais laissé, après avoir exploré la route de la branche à la Loure, et tracé et arpenté le portage, avait continué sa route en explorant depuis la branche nord-ouest de la rivière Verte, dans le but déjà exprimé ; mais vous ayant rencontré en chemin je reçus instruction de revenir et d'explorer d'une manière plus attentive cette partie de la vallée de la rivière Verte déjà décrite et indiquée au plan No. 2, qui paraissait offrir le plus d'obstacles jusqu'à ce que je pusse les rejoindre. Heureusement que cette circonstance coïncidait avec les instructions que, dans le même temps, j'avais cru nécessaire de leur envoyer, de revenir et me rejoindre au portage ; car j'avais prévu que par suite des accidens et des retards imprévus, il serait impossible de le rejoindre soit dans la vallée du Rimouski ou du Toledi, tel qu'on se le proposait d'abord.

Déjà la neige et les fortes gelées nous avertissaient qu'il ne restait plus qu'une bien petite partie de la saison. Il nous parut à propos de l'employer à tracer la prétendue voie de communication au sud de la branche est de la rivière Verte jusqu'à la source du Ristigouche et de rejoindre en canot le relevé jusqu'à l'extrémité de mon exploration, un peu au-dessous de la branche connue sous le nom de " Branche du retour " dans le plan, et aussi d'examiner autant que possible le caractère de la route No. 3 entre la vallée du Ristigouche et celle du Squatuck, dans le vue de les relier par les vallées latérales de la rivière Verte.

En conséquence, je donnai instruction à M. Ramsay de continuer par la branche est et d'explorer la passe sud à laquelle il est fait allusion, jusqu'à ce qu'il eut rencontré l'extrémité de l'exploration que j'avais faite en canot sur le Ristigouche, s'il arrivait que cette passe conduisit directement à la vallée de cette rivière. Mais comme il était également probable qu'il pourrait descendre une branche de la rivière Verte, j'entrepris, dans le but de le rencontrer, d'explorer en même temps depuis la grande rivière Verte à l'est par les vallées latérales, vers le même point sur le Ristigouche. M. Ramsay se trouva descendre une branche de la rivière Verte, désignée dans le plan comme rivière Verte Est, et heureusement qu'il rencontra ma ligne d'exploration quelques heures après mon passage.

Quelque temps après on rejoignit le Ristigouche, et le parti revint dans la vue de chercher vers le nord-ouest une voie de communication favorable avec le Squatuck. Nous avions fait quelques progrès dans cette dernière recherche, lorsqu'une autre chute de neige et le froid qui augmentait nous empêchèrent de continuer l'exploration au-delà de l'endroit où étaient nos canots que nous avons laissés sur la grande rivière Verte et sur lesquels nous comptions principalement pour notre retraite.

Il ne reste plus qu'à exposer les connaissances bien imparfaites qu'une occasion bien défavorable a pu me donner sur la route No. 3. J'ai déjà remarqué qu'il y a des indications de l'existence d'une voie de communication entre la source de Ristigouche et la branche est de la rivière Verte, si c'est une chose à désirer soit pour améliorer soit pour changer la route No. 1. J'ai dit aussi que la route No. 3 est favorable en ce qu'elle suit la vallée du Ristigouche. Delà jusqu'à la vallée du Squatuck, il se présente un grand nombre de vallées et de passes latérales qu'il sera plus ou moins difficile de bien visiter.

Le seul objet que l'on pouvait atteindre en faisant une exploration superficielle était de trouver quelles de ces vallées ou passes paraissaient avoir droit à un relevé plus soigné. J'ai raison de croire que l'on pourrait trouver des lignes praticables approchant beaucoup celles qui sont indiquées sur le plan. Mon opinion est que les difficultés de cette route sont limitées à une espace de cinq ou six milles sur chaque côté de la vallée de la rivière Verte et qu'elles ne sont pas bien importantes.

Je n'ai pas examiné personnellement la vallée du Squatuck, je ne l'ai vue qu'en partie ; mais elle est généralement mieux connue que tout le terrain compris dans ce relevé, et même je crois qu'on dit généralement qu'elle est de niveau et très avantageuse pour un chemin de fer. Depuis cet endroit, en montant la vallée de la branche gauche du Toledi jusqu'au point d'intersection de la route No. 1, le terrain est bas avec une bien légère ascension.

A défaut de baromètres pour obtenir une section approximative des routes, telles qu'elles sont tracées, les inclinaisons qui paraissent difficiles ont été mesurées par les angles d'élévation et de dépression ; et sur ces angles constatés par la hauteur connue des divers endroits dans le pays on a pu calculer les degrés d'inclinaison. Et je crois que le plus souvent on trouvera que ces degrés d'inclinaison sont plus forts que ceux que l'on pourrait trouver en construisant le chemin.

Quant à la hauteur du sol qui se trouve sur les routes explorées, je puis dire que la route No. 3 offrirait des terres les plus fertiles à des établissemens continus de puis la vallée de Tobique jusqu'à la vallée du St. Laurent.

Il n'y aurait probablement qu'un tiers des terres qui ne seraient point propres aux établissemens, ce sont celles qui sont situées sur les parties les plus élevées de la route No. 1. La route No. 2, quant à la partie qui a été examinée, n'offrirait point de terres propres à la culture sur la ligne immédiate du chemin, excepté sur quelques points détachés, par rapport à la nature escarpée et irrégulière des rives du Quatawamkedgwick.

Je pense que, généralement parlant, chacune des routes que j'ai décrites est praticable, quant à la partie que j'ai explorée—et je ne crois pas que, sans connaître la direction que doit suivre la ligne, on puisse se former une idée correcte sur la possibilité de construire ce chemin et sur le coût probable. Je crois que le but de l'exploration était de constater quelle route méritait le plus d'être explorée. Et le jugement que l'on peut se former sur ce point relativement à une partie de la ligne doit nécessairement être guidé par les rapports qu'elle peut avoir avec toute la ligne. Ainsi donc, autant que je puis, par devoir ou par privilège, exprimer une opinion, elle est décidément en faveur de la route No. 3 par rapport à son mérite particulier ; et surtout dans l'intérêt national et colonial, il paraît très à désirer d'éviter toute déviation inutile à la ligne la plus droite

Appendice
(N.)

29 Janvier.

entre l'angle de Pétitcodiac et la Rivière du Loup que les avantages naturels du pays pourraient permettre.

J'ai, etc.,

(Signé) J. WILKINSON.

Major W. Robinson, I. R.
Comm. de l'exploration
du chemin de fer d'Halifax et Québec.

APPENDICE No. 4.

(Plans mentionnés : Nos. 20, 21, 22 et 23.)

Rapport sur une ligne de chemin de fer depuis
Whitehaven jusqu'à Amherst.

HALIFAX, 14 mars, 1848.

MONSIEUR, — Comme vous nous avez chargés d'explorer le pays entre Whitehaven et Amherst et de faire un rapport sur la possibilité d'y faire passer une ligne de chemin de fer, nous avons rempli notre devoir et prenons la liberté de vous soumettre le rapport suivant.

La formation générale du pays consiste en une longue suite de hauteurs, entre mêlées de vallées qui suivent une direction est et ouest. Une de ces rangées de hauteurs commence au Cap Canso, passe à *Country Harbour*, court à l'ouest, au sud de la branche ouest de la rivière Ste. Marie, et s'avance jusqu'aux parties ouest de la province; le sommet de cette élévation est près du côté nord, d'où elle descend insensiblement vers la mer; la hauteur est d'environ 600 à 700 pieds. Elle est percée par la vallée des rivières de *Country Harbour* et de Ste. Marie. Il se présente plusieurs enfoncements entre *Country Harbour* et Canso, savoir, depuis le havre Nouveau jusqu'à la rivière au Saumon, environ dix milles au-dessus de son embouchure; depuis *Torbay*, par le lac *Ingersoll Betts*, jusqu'à la rivière au Saumon, auprès de son embouchure; depuis *Whitehaven* jusqu'au havre du Corbeau; et depuis *White-Point* jusqu'à l'île aux Renards.

Au nord de cette élévation, il y a encore une autre rangée de hauteurs, qui commencent au cap au Porc-Epi, dans le détroit de Canso, court parallèle à la première et se termine dans les hauteurs au sud-ouest et à l'est de Truro. Elle est percée par des enfoncements depuis *County Harbour* jusqu'à *Antigonish*; depuis *Glenelg* jusqu'à *Antigonish* par le lac *College*; depuis *Glenelg* jusqu'à *Merigomish* par la branche est de la rivière Ste. Marie, et de la rivière aux Français et par la rivière de l'Est jusqu'à *Pictou*; aussi depuis *Siewiacke* d'en haut jusqu'à *Pictou*; par la rivière du Milieu; en sus de divers autres petits enfoncements. Cette rangée de hauteurs a la même élévation que la première.

Entre ces deux rangées de hauteurs se trouve une vallée depuis la baie de *Chedabucto* à l'est jusqu'au bassin des mines à l'ouest. Elle est interrompue par quelques montagnes à la tête du *Stewiacke*, mais elle conserve généralement son caractère de vallée continue. Les parties les plus élevées du fond de cette vallée, qui sont le plus immédiatement en rapport avec le présent arpentage, se trouvent situées entre le havre de *Guysborough* et *Country Harbour*, vers la source de la rivière au Saumon et entre *Country Harbour* et la rivière Ste. Marie, à *Glenelg*.

On a trouvé d'après des calculs barométriques que le dernier de ces endroits, au lieu où la ligne passe, est à 226 pieds au-dessus de la mer; le premier paraît être à environ la même hauteur.

La formation géologique de la rangée de terres sud est généralement de granite et de trapp; celle du nord est de grosse ardoise et de schiste, inclinés à l'horizon à divers angles, mais le plus souvent verticales, avec des trapps en quelques endroits.

La vallée est de pierre à sable tendre et d'ardoise par couches horizontales ou légèrement inclinées.

Les côtes de l'Atlantique et de la baie de *Chedabucto* sont, autant que nous avons pu l'observer, composées d'ardoise ou de schiste de diverses espèces; les rochers de trapp ne se trouvent que sur les terrains élevés. La direction générale des couches de ces rochers est S. 60 E. par N. 60 O.

Nos premiers soins ont été de demander aux arpenteurs et autres personnes qui connaissent la Péninsule sur laquelle est situé *Whitehaven*, quels en sont les traits généraux. On nous a répondu que les côtes en sont raboteuses, mais qu'à l'intérieur il se trouve des plateaux considérables, qui faciliteraient beaucoup les progrès dès qu'on les aurait atteint.

En conséquence, nous suivîmes cette direction et rencontrâmes un pays aride et rocheux, offrant des terrains élevés et coupés par des ravines profondes que la ligne traversait. Nous suivîmes cette ligne jusqu'au lac *Ingersoll Betts*, où nous la quittâmes. Il était maintenant décidé que nous devions trouver un chemin jusqu'à *Country Harbour*, en suivant le rivage, ou traverser jusqu'au côté nord des hauteurs, et suivre la vallée de la rivière au Saumon; mais comme l'on savait que cette route était rude et difficile, et de plus tortueuse, nous nous décidâmes à tenter d'abord les côtes.

Commencant à *Whitehaven*, à A, près de l'ance *Haulover*, la ligne peut traverser par une lisière de terrain jusqu'au havre à la *Melasse*, et de là en suivant les bords de ce havre jusqu'à B, à son extrémité. De là, à environ trois-huitièmes d'un mille en montant, une vallée assez profonde, nous conduit à la hauteur des terres C, entre le havre à la *Melasse* et une baie considérable d'une rivière assez large qui se décharge dans le havre de *Cole* à D. Cette hauteur des terres n'est qu'à 20 pieds au-dessus de la marque de haute marée, et offre un passage aussi facile qu'on puisse le désirer.

La longueur de cette section, de A à D, est d'environ 8 milles.

De D à E, 4 milles, la ligne suit le rivage en passant par des terrains bas et des baies très peu profondes. Dans cet endroit, des tranchées et des terrassements d'environ 20 pieds au plus produiront des ondulations qui n'auront pas 40 pieds par mille.

De E à F, au fond du *Torbay*, 6 milles, il y a une lisière de terrain plat entre les hautes terres et les côtes de la mer, sur laquelle on peut faire passer un chemin sur un plan assez de niveau pour ne point mériter de remarques particulières.

De F à G, à travers la Péninsule, 3 $\frac{1}{2}$ milles. La partie la plus élevée de cette section, est à trente chaînes de F, et environ 54 pieds au-dessus de la mer; de là elle est à peu près de niveau jusqu'à un demi-mille de la côte où elle n'a que 50 pieds de hauteur; de cet endroit on descend par une pente uniforme de 40 pieds par mille jusqu'à C.

De G, au fond du havre Nouveau, à I, environ 2 milles, il y a plusieurs caps d'ardoise, dans l'un desquels il faudra faire une tranchée profonde, peut-être même un souterrain d'environ 300 verges de long.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Description
générale du
pays.De Whiteha-
ven au lac In-
gersoll Betts.De Whiteha-
ven au havre
de Cole.Du havre Nou-
veau au havre
de Cole.

Appendice

(N.)

29 Janvier.

Ou, en passant sur un pont d'environ 100 pieds de hauteur à K, ce que l'on peut faire par une inclinaison de 50 pieds par mille, on sauverait alors une distance d'un mille et trois quarts entre Torbay et le nouveau havre; les dépenses ne seraient pas plus considérables qu'en suivant le rivage. Cette route sera probablement la meilleure route à prendre.

Du havre nouveau au havre d'Isaac.

Depuis le havre nouveau jusqu'à L, *Coddles Harbour*, 4 milles. Pour les premiers 2 milles de cette section, on trouve un chemin tout-à-fait facile et uni. Dans les deux autres milles, on rencontre quelques petits bancs d'ardoise d'environ 30 ou 40 pieds de hauteurs, avec des vallées guère au-dessus du niveau de la mer entre elles.

La direction des couches est S. 60 E. par N. 60 O. Elles n'ont point été explorées, mais il est probable qu'il faudra en percer quelques-unes.

Depuis *Coddles Harbour* à M, jusqu'au fond du havre d'Isaac, 8½ milles, il y a bien peu de difficultés à suivre le rivage, excepté à environ un mille et demi de *Coddles Harbour* où se trouve quelques terrains irréguliers qui n'ont pas été examinés d'une manière particulière, mais nous n'anticipons point de grandes difficultés dans cet endroit. Le reste du rivage est assez plat. On suppose que l'on peut trouver une ligne droite depuis L jusqu'à M, mais on ne l'a pas examinée.

Du havre d'Isaac à *Country Harbour*.

Entre le havre d'Isaac et *Country Harbour*, 3 milles se trouve une élévation de 184 pieds en hauteur à N, où s'en trouve la partie la plus basse. Sur le côté est de ce banc, de M à N, l'ascension est de 1 par 32; à l'ouest de N à O la pente peut être réduite à 80 pieds par mille.

Il est possible de trouver un passage plus avantageux à environ un mille au nord; on ne l'a pas examiné, mais d'après la formation générale du pays, on a bien peu d'espoir d'y réussir.

Il est possible que la seule alternative que l'on aura pour passer ce banc, sera d'employer un pouvoir stationnaire, ou de faire un souterrain d'environ un mille de long à travers ce schiste.

De O à P, environ 7 milles, il y a entre les hauteurs qui bornent la vallée et l'eau une étendue de terrain bas à surface irrégulière, sur laquelle on peut porter une ligne de manière à établir un niveau au moyen de tranchées et de terrassements de 20 pieds au plus.

Du *Country Harbour* à Glenelg à la rivière Ste. Marie.

En tournant à P, nous montons la vallée du Ruisseau de l'ouest, petit cours d'eau qui coule sur le flanc nord des hauteurs sur déjà mentionnées. Près de la source de ce ruisseau à R, se trouve une hauteur d'où les eaux coulent dans la rivière Ste. Marie par le ruisseau de McKeen. La distance depuis l'embouchure du ruisseau de l'ouest jusqu'à R est de 4 milles et la hauteur, 226 pieds par le baromètre: donnant une ascension de 56 pieds par mille. La route la moins dispendieuse est celle qu'offre le ruisseau de l'ouest dont la vallée paraît facile et douce; mais s'il fallait diminuer le degré d'inclinaison la montée pourrait commencer un ou deux milles plus bas dans la rivière de *Country Harbour*, en longeant le flanc des montagnes comme on le voit dans la ligne indiquée au plan. Par la rivière, les montagnes sont escarpées et brisées et exigeraient probablement des dépenses considérables, mais par le ruisseau de l'ouest elles paraissent être assez avantageuses.

En poussant la ligne jusqu'à la rivière un mille plus bas que l'embouchure du ruisseau de l'ouest, l'inclinaison serait réduite à 45 pieds par mille.

De R à S, 2 milles,—il s'y rencontre plusieurs petits lacs séparés par de légères élévations de terrain, que nous n'avons pas examinées d'une manière bien particulière, mais d'après ce que nous en avons vu du chemin, nous avons conclu qu'il est tout-à-fait possible de trouver une ligne passable entre les lacs; la pente sera en moyenne d'environ 15 pieds par mille. De là jusqu'à T, à Ste. Marie, 3½ milles, se trouve la vallée du ruisseau McKeen qui paraît être facile et avantageuse; la pente est d'environ 40 pieds par mille.

Depuis T jusqu'à l'établissement de M. Alexander Sutherland, l'endroit le plus élevé sur la branche est du Ste. Marie, 13 milles,—la vallée est à quelques endroits près assez large, elle s'éloigne de la rivière par intervalle et n'offrira aucun inconvénient excepté ceux qui sont causés par l'inondation. Nous n'avons pu constater avec exactitude la hauteur que les inondations atteignent, mais d'après des informations et les marques que la glace avait laissées sur les arbres, nous avons conclu qu'elle ne pourrait pas excéder 4 pieds.

On aura la rivière à passer plusieurs fois. La grandeur nécessaire pour laisser échapper l'eau sera de trois cents à cinq cents pieds suivant que le pont sera plus ou moins élevé sur la rivière. La hauteur de la rivière, auprès de l'établissement de Sutherland est par une moyenne de cinq observations de 194 pieds au-dessus de la mer; et par une moyenne de deux observations prises en deux différents jours, la hauteur de T au ruisseau McKeen est de 54 pieds donnant une élévation de 140 pieds dans 13 milles,—environ 11 pieds par mille.

A environ un mille au-dessus de l'établissement de M. Sutherland se trouve le pied des chutes, où la rivière descend dans un chenal tortueux, entre des rochers de trapp, 90 dans environ un mille. C'est un obstacle formidable; la rivière est trop tortueuse pour que l'on puisse faire passer une ligne dans l'ouverture où elle coule et les hauteurs sur le côté ouest sont élevées et escarpées; en conséquence il faudra traverser sur le côté est. Sur ce côté, à la tête des chutes, nous rencontrons une lisière étroite de trapp, de 60 pieds de hauteur qui projette sur la rivière du côté de l'est; et au pied des chutes se trouve encore une vallée profonde dans laquelle le ruisseau Campbell coule en venant de l'est; il faut les traverser tous les deux. Il faudra dans cette vallée un pont ou terrassement de 500 pieds en longueur et 30 ou 40 pieds en hauteur, et pour traverser le banc, il faudra un souterrain d'un quart de mille en longueur. Par ces moyens on pourrait obtenir une inclinaison de 60 pieds par mille, telle qu'elle est indiquée par la section.

Au sud du ruisseau de Brook, il ne paraît exister rien qui empêche de faire une pente de 40 pieds par mille en descendant les montagnes jusqu'au niveau de la rivière.

Depuis les chutes jusqu'au lac Eden, environ 2 milles, il ne se présente aucune difficulté; les rives sont encore en quelques endroits très rapprochées de la rivière, et l'étendue du terrain plat est bien peu considérable; mais il y a assez d'espace pour permettre des courbes praticables, bien qu'il faudra traverser la rivière deux ou trois fois. La montée pour ces deux milles est d'environ 15 pieds.

Depuis le lac Eden jusqu'au lac du Castor, environ 4 milles, la ligne peut passer sur la rive sud du lac Eden, au pied d'une rangée de montagnes élevées, environ un mille, jusqu'à l'entrée d'une longue suite de marais et de terrains bas de deux milles en longueur, conduisant à l'ouest du lac du Castor,—la source de la rivière est de Picou. La hauteur du lac

Appendice (N.)

29 Janvier.

Branche Est de la rivière Ste. Marie.

Hauteur du lac Eden au-dessus du lac du Castor.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Eden au-dessus de la haute mer à Pictou est de 381 pieds, d'après la moyenne de neuf observations barométriques prises dans trois jours consécutifs. Le lac du Castor se trouve d'après la moyenne de cinq observations barométriques prises dans deux jours différents à 398 pieds au-dessus de la même donnée et dix-sept pieds au-dessus du lac Eden.

La hauteur des terres entre le lac Eden et le lac du Castor, à U, se trouve à un demi-mille de ce dernier, environ 40 pieds au-dessus du lac Eden, et 23 pieds au-dessus du lac du Castor.

On peut établir un degré uniforme d'inclinaison depuis le lac Eden jusqu'à U, et depuis U, par le côté sud du lac du Castor, jusqu'à environ un mille et demi, en donnant pour la première 30 pieds, et pour la seconde 16 pieds par mille.

Depuis la base d'une longue suite de bas-fonds reliés au lac du Castor, la rivière est de Pictou qui est ici bien peu large, commence à descendre entre de hautes rives jusqu'au pont sur le chemin de Ste. Marie, 6 milles. Dans cet endroit la ligne doit suivre les bords de la rivière qui paraissent assez larges pour permettre des courbes faciles, excepté une distance d'environ trois huitièmes de mille au-dessus du pont, où il sera nécessaire de parcourir une vallée sur le côté sud pour éviter un chenal étroit, tortueux dans lequel la rivière coule dans un lit de pierre calcaire. Dans cet endroit il faudra traverser la rivière plusieurs fois. L'angle que l'on doit laisser dans le pont pour le passage des eaux, pourrait être de 100 pieds carrés auprès du lac du castor, augmentant jusqu'à 300 pieds, à mesure que l'on descend. L'inondation des pointes n'excède pas trois pieds.

La pente sera en moyenne d'environ 15 pieds pour les premiers trois milles, et 33 pieds par mille pour le reste de la distance.

Depuis le chemin Ste. Marie jusqu'au pont de Grant, 7 milles, la vallée est large et renferme de longues pointes. On peut, en coupant quelques pointes basses, tracer une ligne assez droite. La pente en moyenne est d'environ 10 pieds par mille.

Depuis le pont de Grant jusqu'au pied des rapides, près de 3 milles, la rivière est tortueuse et resserrée entre des bancs élevés de pierres à sablons et de pierre calcaire stratifiées, qu'il faudra percer à plusieurs endroits.

Cette partie du chemin sera très dispendieuse. Il y a cependant une circonstance qui aura l'effet de diminuer les frais: la pierre par sa structure et son inclinaison qui est d'environ 50 degrés peut être extraite avec facilité, etc., et servir aux tranchées sur des chemins, à des prix aussi peu élevés probablement qu'aucuns autres matériaux que l'on pourrait se procurer à aucune autre somme. Elle présente aussi des carrières précieuses de pierres calcaires, et il n'est pas improbable que l'on pourrait trouver de la pierre à construction, quoique nous n'ayons pas rencontré de couches de pierres à sablons assez éparées pour cela. L'inclinaison moyenne dans cette partie est d'environ 40 pieds par mille.

Depuis le pied des rapides jusqu'aux étangs aux Poissons, 3 milles, la ligne suit les bords de la rivière.

Il y aura quelques tranchées à pratiquer sur les pointes, mais il est probable qu'il y aura aussi des ponts. L'inclinaison sera d'environ 40 pieds par mille.

Depuis le pont de Grant, mentionné plus haut, jusqu'aux étangs aux Poissons, il y aura plusieurs ponts. Il est impossible d'en deviner correctement le nombre.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

par un simple coup d'œil jeté sur la rivière, mais il n'est pas improbable qu'il n'y en aura pas moins de cinq ou six. L'autre peut être d'environ 60 pieds jusqu'au bas de la branche ouest, où il faudra la porter à 80 pieds. Le fonds est de roche; et il est probable qu'en creusant les tranchées du chemin, l'on trouvera la pierre propre à la construction des culées.

Depuis les étangs aux Poissons jusqu'à la hauteur des terres entre les mines d'Albion et le ruisseau McCulloch, à V, environ 3 milles, il y a une élévation de 133 pieds. Le terrain permettra d'établir un degré d'inclinaison uniforme d'environ 44 pieds par mille. A l'étang aux Poissons il sera nécessaire de traverser la rivière sur un pont de 30 pieds d'élévation afin de pouvoir par ce pont parvenir à un niveau avantageux, immédiatement au-dessus des rives escarpées de la rivière.

Depuis V jusqu'à la rivière Moyonne à W, 3 milles, il y a un enfoncement de 40 pieds dans la vallée du ruisseau de McCulloch, et ensuite une élévation de terrain entre cette vallée et la rivière du Milieu. On peut passer cette élévation par une montée de 50 pieds environ par mille.

De W à X, 2 milles, le terrain s'élève d'environ 70 pieds étant une inclinaison moyenne de 35 pieds par mille. Il sera nécessaire de traverser la rivière Moyonne à la hauteur de 40 à 50 pieds afin de parvenir à un plateau sur le côté ouest.

De X à la rivière Ouest à Y, 4 milles, il y a une pente de 172 pieds. Le terrain baisse à peu près par une inclinaison uniforme d'environ 43 pieds par mille.

De Y à Z, 1½ mille, le terrain s'élève d'environ 80 pieds, donnant une montée d'environ 53 pieds par mille. Le terrain bien qu'inégal en certains endroits ne paraît pas offrir des obstacles bien sérieux à un niveau assez régulier.

Le point Z est sur un plateau, d'où la ligne court vers l'ouest.

De Z à A', 2½ milles, la ligne en suivant quelques ondulations passe dans la vallée du ruisseau du moulin à scie, de là en montant ce cours d'eau, dans une large vallée qui continue à l'ouest, forme le lit de la rivière Noire l'une des branches de la rivière John.

La hauteur des terres qui séparent les eaux du ruisseau du moulin à scie et de la rivière Noire à A' est de 227 pieds au-dessus de la haute mer, et la hauteur du point Z, 96 pieds au-dessus du même point; la différence est de 131 pieds et la distance 2½ milles, ce qui donne en moyenne 58 pieds par mille.

Il est probable qu'on ne peut avoir dans cette partie du chemin un degré uniforme d'inclinaison qu'en faisant des terrassements considérables. En faisant un terrassement de 16 pieds à Y et une tranchée de 29 pieds à A', le degré d'inclinaison depuis Y jusqu'à A' sera réduit à 47 pieds par mille; et d'après la nature particulière du terrain il n'est pas probable qu'il y aurait beaucoup plus de dépenses.

Depuis A' jusqu'à l'embouchure de la rivière Noire, 8½ milles la vallée a à peu près un demi-mille de large et le ruisseau serpente dans les bas fonds avec un courant imperceptible, ce qui indique que le terrain baisse bien peu.

La hauteur à l'embouchure de la rivière Noire n'a pas été mesurée, mais on peut supposer qu'elle est d'environ 100 pieds et la pente par la vallée de 14 pieds par mille.

De la rivière
Est à la rivière
Ouest du lac
Pictou.De la rivière
Ouest de Pic-
tou à la rivière
John.La rivière Est
de Pictou.

Appendice (N.)

29 Janvier.

De la rivière John à la rivière Noire Tatamagouche.

Il ne sera pas avantageux de traverser la rivière John à l'embouchure de la rivière Noire, parce que, bien que la surface du pays soit généralement un c, la rivière coule dans une vallée étroite et profonde qu'il faudrait traverser. Au-dessus de cet endroit les rives sont basses, et bien plus, on peut profiter de la vallée du ruisseau Nabiscump pour pouvoir atteindre avec facilité le plateau de l'ouest de la rivière.

Depuis les Fourches de la rivière John, à l'embouchure de la rivière Noire, nous n'avons point parcouru le pays, mais nous avons constaté qu'il est à peu près de la même nature que les contrées qui arrose la rivière Noire,—un pays bas, où serpentent lentement les cours d'eau et qui n'offre aucun obstacle sérieux à la construction d'un chemin de fer.

Depuis la Rivière Waugh, Tatamagouche, vers Anherst, nous n'avons fait aucunes remarques relative, à cette ligne, mais on sait que le pays est assez de niveau pour permettre la construction d'un chemin de fer avec peu ou point de difficultés.

Quant aux courbes nous n'en pouvons dire que peu de chose parce que nous avons eu peu de moyens de former une opinion; mais d'après les observations superficielles que nous avons pu faire, nous pensons qu'il n'y aura pas de rayons moindres qu'un demi-mille.

Les distances sont comme suit:—

Distances.

	Milles.
De Whitehaven au havre de Cole.....	8
Du havre de Cole à Torbay.....	8
De Torbay au Nouveau Havre.....	5½
Du Nouveau Havre au havre d'Isaac.....	12½
Du havre d'Isaac à <i>Country Harbour</i> , M. Archibald.....	6
	—40
De <i>Country Harbour</i> à Glenelg.....	13½
De Glenelg au sommet des hautes terres, deux milles à l'ouest du lac Eden.....	20
Du sommet des hautes terres aux mines d'Albion.....	21
	—54½
Des mines d'Albion à la rivière de l'Ouest... 10	
De la rivière de l'Ouest à la rivière John... 12½	
	—22½
De la rivière John à Tatamagouche.....	14
De Tatamagouche à Wallace.....	12
De Wallace à la ligne provinciale au ruisseau de la Loutre.....	38
	—64
Total de Whitehaven à la limite occidentale de la province.....	181

Quant à la glace à Whitehaven, voici le résultat de beaucoup de questions soumises aux habitans et aux maîtres des vaisseaux accoutumés à la navigation des côtes:—Que le havre est régulièrement gelé tous les ans jusqu'à l'Isle du Pêcheur. L'anse Haulover est aussi régulièrement gelé. Au-delà de ces endroits, quoique le havre gèle quelques fois, il n'y semble pas plus exposé que le havre d'Halifax. C'est en conséquence de ces informations que nous avons placé le terminus de la ligne au point A. Le terrain est favorable à la construction d'un embranchement jusqu'à la partie supérieure du havre, comme nous l'avons indiqué dans le plan.

La glace de la mer se brise dans le mois de mars et se dirige vers le sud; celle qui passe le détroit de Canso n'est pas en grande quantité, et dans le temps ordinaire elle est chassée vers l'isle de Sable par le courant de la baie de Chedabuctou. La partie principale de la glace que l'on voit dans cette mer, passe à l'est du Cap Breton, et les vents nord-est et ouest la chassent vers la mer; mais les vents d'est la poussent sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse. Nous n'avons

La glace à Whitehaven.

Appendice (N.)

29 Janvier.

point su que Whitehaven ait jamais été fermé par ces glaces, mais elles ont été en assez grande quantité pour en rendre la navigation dangereuse pendant la nuit, et quelques fois à des époques différentes, elles ont été en assez grande quantité pour en rendre l'approche très dangereuse de jour. En somme, il paraîtrait qu'entre le dernier jour de février et le dernier jour d'avril on peut regarder comme dangereux pour un vapeur de passer auprès du Cap Breton pendant la nuit, et se diriger de là directement sur Whitehaven, parce qu'il est à peu près certain qu'il faudra traverser une grande étendue de glace en quelque point de la mer, quoiqu'il arrive rarement que ces glaces approchent de Whitehaven.

Le tout est respectueusement soumis par

Vos, etc.

(Signé,) GEORGE WIGHTMAN,
A. CALDER,

Sergents, ingénieurs et sappeurs royaux.

Major W. Robinson, J. R.,
etc., etc., etc.

APPENDICE No. 5.

Remarques sur l'intérieur de l'entrée du havre de Whitehaven.

COLOMBIA, HALIFAX, N. E., 27 août, 1846.

MONSIEUR,—Conformément à vos ordres, j'ai fait une esquisse rapide de la partie intérieure de l'entrée de Whitehaven que je sou mets à votre considération avec les remarques ci-jointes.

Dans un beau temps clair, et durant le jour, on peut aisément approcher de Whitehaven, les rives n'offrent aucun obstacle, et il n'y a point d'écueils, excepté deux rochers éloignés d'environ un mille du rivage de l'Isle Blanche, l'un au sud-ouest et l'autre au sud-est. Ces rochers occasionnent généralement des brisans et l'on peut ainsi les voir.

L'Isle Blanche forme la pointe des rivages de la Nouvelle-Ecosse, vu qu'elle décline au nord vers Canso. Les rochers blancs et son élévation de 140 pieds, lui donnent une position préminente et la font aisément distinguer.

Il y a plusieurs chenaux dans Whitehaven. Trois de ces chenaux peuvent recevoir des vapeurs d'aucune grandeur. Celui du milieu, qui se trouve entre l'Isle Blanche et les bords à l'ouest paraît le meilleur; il a environ 250 brasses de large dans sa partie la plus étroite, ses rives sont très sûres des deux côtés, et il est en outre le plus court et le plus droit, il n'a pas plus d'un demi-mille en longueur. Cependant, comme la direction des chenaux diffère, et que tous partent à peu près du même point, un vaisseau à voile peut prendre celui où les vents lui sont le plus favorables. Celui de l'ouest est encore un très bon chenal et il est préférable pour les vaisseaux qui vont dans cette direction ou qui en viennent. En dehors de ce havre, (près des rives) le sondage est très irrégulier, surtout en approchant du chenal de l'est qui ne peut recevoir les vaisseaux à fort tirant d'eau à cause d'une chaîne de rochers à treize ou quatorze pieds. Elle est située auprès de l'entrée et plus d'un tiers dans le travers du chenal, depuis la petite isle (*Grassy Patch*) en dehors de l'Isle Blanche.

Lorsque l'on est en dedans du havre, il faut prendre beaucoup de précautions, vu qu'il y a plusieurs bancs

Appendice
(N.)

29 Janvier.

de rochers, (voir le plan) qui rendent la navigation difficile aux étrangers, et doivent être bien déterminés et indiqués par des bouées, dans le cas où l'on voudrait se servir de ce chenal pour l'usage du commerce. Il y a de bons ancrages, avec de bons fonds de terre noire et des bancs de sable parfaitement unis.

Dans le temps brumeux, ce havre est très difficile à approcher, surtout pour un vaisseau étranger, vu que le fonds y est très irrégulier sur le rivage; et je n'ai pu apprendre que l'on pût au moyen du plomb avoir des indications assez bonnes à cet égard; pour que l'on pût prendre ce moyen pour en approcher; et Torbay, le port immédiatement voisin à l'ouest, est un endroit très dangereux.

Les pêcheurs et les caboteurs me disent que les courants autour de cette pointe sont incertains et dépendent généralement du vent, bien que le courant qui prévaut, va à l'ouest.

J'éprouvai l'effet de ce courant, dans une chaloupe lorsque j'ai visité les *brisans*; il se dirigeait alors à l'ouest, sur le pied d'un mille et demi à l'heure au moins. Je vis aussi les vaisseaux en pleine mer prendre rapidement cette direction, la brise était bien légère et venait de l'est; elle avait été très violente auparavant.

Dans notre voyage d'Halifax à Canso, durant une tempête de vent sud-ouest, nous éprouvâmes un courant est. Mais une fois que nous eûmes fait terre, nous pûmes aisément entrer dans le havre, surtout avec un bateau à vapeur.

En plaçant judicieusement des signaux et des phares avec des bouées sur les principaux écueils, et en en faisant faire un bon relevé au moyen de la sonde, on pourrait, pour le marin attentif, diminuer les dangers que présente l'entrée du havre pendant la nuit, ou pendant les brumes.

La latitude d'observation, Rocher de Whitehaven, 45° 14' O" N. Longitude d'observation, rocher de Whitehaven, 61° 11' 4" O. Variation 21° 42' 20" O. Hauteur de la marée de trois à six pieds. Haute mer au changement de lune, 7h. 40m.

Dans le plan de ce lieu tracé par l'amirauté, les traits généraux et les sondages paraissent corrects, si l'on excepte quelques-uns des écueils à l'intérieur qui ne sont point indiqués; mais l'échelle est différente.

J'ai, etc.,

(Signé,) P. FRED. SHORTLAND,
Lieutenant et commandant.L'hon. W. F. Owen, Capitaine, M. R.,
etc., etc., etc.Reçu de M. DesBarres, solliciteur-général, 2 mai,
1848.Au bureau des directeurs du chemin de fer projeté
depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à Québec.

Messieurs.—Nous, les soussignés, magistrats du comté de Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, prenons la liberté d'exposer par le présent que, croyant qu'il a été fait un rapport aux personnes engagées à explorer la ligne que doit suivre le chemin de fer projeté depuis cette province jusqu'à Québec, et que ce rapport a été fait par certains habitants résidant dans l'établissement de Torbay près de Whitehead, lesquels (ignorant la nature de ces voies de communication) ont supposé que les facilités qu'ils ont maintenant de communiquer avec l'intérieur du pays pour en retirer du bois de chauffage, etc., seraient tout-à-fait anéanties si le terminus

Appendice
(N.)

29 Janvier.

du chemin de fer était établi à Whitehaven, et qu'ils ont en conséquence dit au parti qui explorait la route de Whitehead que "la navigation du havre spacieux de Whitehead est tout-à-fait impraticable en hiver à cause des glaces,"

C'est pourquoi, dans la vue de prévenir les effets dangereux que ces fausses informations sont de nature à produire chez les personnes qui ne connaissent point les localités en question, nous avons obtenu les affidavits ci-joints des personnes résidant à Whitehead ainsi que des capitaines des vaisseaux des côtes résidant dans d'autres parties de cette province, et ayant une longue expérience dans la navigation des côtes de la dite province pendant l'hiver, à l'effet de certifier que le havre de Whitehead est navigable dans toutes les saisons de l'année.

Lesquels certificats, nous, comme magistrats résidant dans le comté de Guysborough où Whitehead est situé, prenons la liberté de certifier par les présentes quant à leur exactitude, daté à Canso, Nouvelle-Ecosse, janvier, 1848.

(Signé,) ROBERT HARTSHORN, J.P.
R. M. CUTLER, J.P.
WENTWORTH TAYLOR, J.P.
E. H. WAUCHEVILLE, J.P.
ABR. N. WHITEMAN, J.P.*
W. J. BEYLOU, J.P.
DAVID DOBSON, J.P.†
E. J. CUNNINGHAM, J.P.
WILLIAM HART, J.P.
FRANCIS COOK, J.P.
R. V. REFFEMAN, J.P.Copies des affidavits mentionnés dans la communi-
cation précédente.

1.

William Spears, de Whitehaven, dans le comté de Guysborough, pêcheur, fait serment et dépose,—qu'il a résidé à Whitehead susdit pendant vingt-huit années et connaît parfaitement bien le havre de Whitehead susdit, et la quantité de glaces qui vient de l'est et du détroit de Canso à l'ouest dans le printemps de l'année; que la glace rentre rarement dans le dit havre par grandes masses et y reste rarement assez longtemps pour empêcher les vaisseaux d'entrer dans le dit havre en aucun temps de l'année, vu qu'elle est emportée par les courants et les vents et dispersée sur l'océan dans une direction généralement sud-ouest; que durant tout le temps que le dit déposant a résidé dans le dit havre, il n'a pas vu un seul jour dans lequel des vaisseaux de première classe n'aurait pas pu y entrer par suite de l'encombrement des glaces, le dit havre étant parfaitement accessible en toute saison de l'année.

Assermenté devant moi, à Whitehead, ce 25e jour
de décembre, A. D., 1847.

(Signé,) DAVID DOBSON, J.P.

2.

Robert Spears, de Whitehead, dans le comté de Guysborough, pêcheur, fait serment et dépose,—qu'il a résidé à Whitehead susdit pendant vingt-huit années; qu'il connaît parfaitement bien le havre de Whitehead susdit, et l'action de la glace qui quelques fois vient par le détroit de Canso et fait le tour de l'île du cap Breton en se dirigeant vers l'ouest dans le printemps de l'année; que la glace rentre rarement dans le dit havre par grandes masses et y reste rarement assez

* 1 affidavit assermenté devant lui, 14 janvier, 1848.

† 4 affidavits, 25 décembre, 1 affidavit, 12 janvier.

longtemps pour empêcher les vaisseaux d'entrer dans le dit havre en aucun temps de l'année, vu qu'elle est emportée par les courants et les vents et dispersée sur l'océan dans une direction généralement sud-ouest; que durant tout le temps que le dit déposant a résidé dans le dit havre, il n'a vu qu'une seule fois la glace entrer en grande quantité dans le dit havre, et c'était en 1828, et pas assez alors pour empêcher les vaisseaux d'entrer dans le dit havre le dit havre étant parfaitement accessible en toute saison de l'année.

(Signé,) ROBERT SPEARS.

Assermenté devant moi, à Whitehead, ce 25e jour de décembre, A. D., 1847.

(Signé,) DAVID DOBSON, J.P.

3.

John Munrow, de Whitehead, dans le comté de Guysborough, pêcheur, fait serment et dépose,—qu'il a résidé à Whitehead susdit pendant trente années et connaît parfaitement bien le havre de Whitehead ainsi que la navigation depuis l'entrée jusqu'à l'extrémité du dit havre; qu'il connaît l'action de la glace qui quelque fois paraît dans le dit havre en prenant la direction sud-ouest; que la glace rentre rarement dans le dit havre par grandes masses et y reste rarement assez longtemps pour empêcher les vaisseaux d'entrer dans le dit havre en aucun temps de l'année, vu qu'elle est emportée par les courants et les vents et dispersée sur l'océan dans une direction généralement sud-ouest; que durant tout le temps que le dit déposant a résidé dans le dit havre, il n'a pas vu un seul jour dans lequel des vaisseaux de première classe n'aurait pas pu y entrer par suite de l'encombrement des glaces, le dit havre étant parfaitement accessible en toute saison de l'année.

(Signé,) JOHN ^{sa} MUNROW.
marque.

Assermenté devant moi, à Whitehead, ce 25e jour de décembre, A. D., 1847.

(Signé,) DAVID DOBSON, J.P.

4.

John Feltmate, de Whitehead, dans le comté de Guysborough, pêcheur, fait serment et dépose,—qu'il a résidé à Whitehead susdit pendant douze années et connaît l'action de la glace qui quelque fois vient par le détroit de Canso, et fait le tour de l'île du cap Breton et Canso à l'ouest dans le printemps de l'année; que la glace rentre rarement dans le dit havre par grandes masses et y reste rarement assez longtemps pour empêcher les vaisseaux d'entrer dans le dit havre en aucun temps de l'année, vu qu'elle est emportée par les courants et les vents et dispersée sur l'océan dans une direction généralement sud-ouest; que durant tout le temps que le dit déposant a résidé dans le dit havre, il n'a vu qu'une seule fois quelques glaçons entrer dans le dit havre et en sortir le jour suivant, il n'a pas vu un seul jour dans lequel des vaisseaux de première classe n'aurait pas pu y entrer par suite de l'encombrement des glaces, le dit havre étant parfaitement accessible en toute saison de l'année.

(Signé,) JOHN FELTMATE.

Assermenté devant moi, à Half Island cove, dans le dit comté, ce 25e jour de décembre, A. D., 1846.

(Signé,) DAVID DOBSON, J.P.

Thomas Monro, de Whitehead dans le comté de Guysborough, marin, fait serment et dit,—qu'il a résidé à Whitehead susdit pendant environ vingt-huit ans, et pendant la plus grande partie de ce temps il a eu un vaisseau et l'a conduit en qualité de capitaine; il connaît parfaitement bien l'effet que produit la glace qui paraît quelques fois à Whitehead en suivant une direction oblique du rivage au sud-ouest; que durant tout le temps qu'il a résidé dans le dit havre il n'a vu qu'une seule fois la glace venir en masse considérable et n'y rester que peu de temps; à cette seule exception près, le déposant ne se rappelle pas que les vaisseaux les plus gros n'aient pu un seul jour ne point entrer dans le dit havre, vu qu'il est sûr et accessible dans toutes les saisons de l'année: le déposant dit de plus qu'il a navigué sur les côtes d'Halifax et sur toutes les côtes de la Nouvelle-Ecosse, dans toutes les saisons de l'année et a toujours pu entrer ou sortir du dit havre pendant tout le temps qu'il y a résidé comme susdit.

(Signé,) THOMAS MONRO.

Assermenté devant moi, à Whitehead, ce 12e jour de janvier, A. D., 1848.

(Signé,) DAVID DOBSON, J.P.

6.

Abraham Whiteman, de Canso, dans le comté de Guysborough, fait serment et dit,—qu'il est maintenant dans sa quatre-vingt-septième année, et qu'il a fait le commerce des côtes de la Nouvelle-Ecosse pendant plus d'un demi-siècle, qu'il a été à Whitehead, sur les côtes de la dite province dans toutes les saisons de l'année et qu'il en a toujours trouvé le havre accessible et parfaitement sûr en tout temps.

(Signé,) ABRAHM. WHITEMAN.

Assermenté devant moi, à Canso, 14 janvier, 1848.

(Signé,) ABRAHM. N. WHITEMAN.

Chapitres d'informations obtenus par le capitaine Henderson, des ingénieurs royaux, à Whitehaven, en octobre, 1847.

La glace du golfe St. Laurent, etc., fait le tour du cap Breton ou passe par le détroit de Canso dans le printemps et est poussée par les vents d'est sur la côte N. E. de la Nouvelle-Ecosse, et si le vent tourne au sud, elle est poussée dans Whitehaven, Torbay, etc.

Le havre a été fermé par les glaces neuf ou dix fois à la connaissance du déposant qui a vécu sur cette côte pendant près de quarante ans.

Il y a quatre ans, le havre de Whitehaven fut couvert de glaces pendant environ dix jours.

Généralement parlant, ce havre est plus ou moins obstrué par les glaces flottantes, tous les deux ou trois ans.

Il gela dans l'hiver de 1846-47, cinq pouces d'épaisseur jusqu'à la Grosse-Isle, à l'entrée du havre.

On considéra que c'était une chose extraordinaire, car il faut que le temps soit bien froid et bien calme pour que le havre gèle ainsi. Il gèle ainsi tous les hivers jusqu'à la Longue Pointe, vis-à-vis l'Isle du Pêcheur.

(Signé,) E. W. HENDERSON,
Capitaine des Ingénieurs Royaux.

Rapport du sous-comité, auquel a été renvoyée la communication du lieutenant E. Walcott Henderson, des ingénieurs royaux.

Chambre du conseil du bureau de commerce de Québec,

QUEBEC, 12 mai, 1847.

Le sous-comité auquel a été renvoyée la communication du lieutenant E. Walcott Henderson, des ingénieurs royaux, fait rapport qu'en conséquence de la manière dont les comptes sont tenus à la maison de douanes et de la nature du commerce qui se fait avec les ports des provinces inférieures, on ne peut constater avec exactitude le montant des importations et des exportations et surtout pour cette partie du commerce que nous faisons avec Gaspé, vu que, cet endroit se trouvant dans les limites de cette province, ce n'est que par pure forme que l'on exige des certificats d'acquit et d'entrée.

Votre comité prend la liberté de transmettre un état du nombre des départs et des arrivages dans les différents ports mentionnés dans la lettre du lieutenant E. Walcott Henderson, qu'il doit à l'obligeance du collecteur des douanes, et quoiqu'il ne puisse point faire connaître la nature des cargaisons, pour les causes ci-dessus mentionnées, il fera remarquer qu'à l'exception d'un seul vaisseau qui est parti sous leste, tous les autres avaient des cargaisons. Ceux qui viennent d'Halifax ont en général des cargaisons précieuses composées du produit des Indes Occidentales et des autres ports du poisson et des huiles. Les cargaisons d'exportation consistent presque exclusivement en fleur et en provisions, etc.

Quant aux ports de l'est du Nouveau-Brunswick, votre comité n'est pas d'opinion que le commerce entre le Canada et cette partie de la province que l'on vient de mentionner, ait augmenté d'une manière bien considérable durant ces quelques années dernières; et quant au commerce qui se fait avec les ports dans la Baie de Fundy, il a le chagrin de dire qu'il est presque éteint, ce que votre comité attribue aux changemens qui se sont introduits dans les lois impériales, surtout dans l'acte passé en 1842, généralement appelé l'acte de Gladstone; avant la passation de cet acte, toutes les provisions américaines, en passant par les Canadas, prenaient le caractère et jouissaient des privilèges des produits canadiens, et étaient importés comme tels dans nos sœurs-colonies; mais ces changemens ont fait cesser toutes les raisons qu'elles avaient de prendre leurs approvisionnemens dans ces quartiers, vu la proximité où se trouvent ces ports de ceux de Boston et de New-York, et la modicité du prix des céréales et des provisions sur ces marchés; et l'on en connaît le résultat. Les mêmes remarques s'appliquent jusqu'à un certain point à Halifax et aux autres ports dans la Nouvelle-Ecosse, où des marchands, par suite du

commerce toujours croissant qu'ils font avec Boston en exportant du charbon, du plâtre, etc., peuvent profiter du retour des vaisseaux pour payer les taux de fret moins élevés et choisir le marché le plus avantageux.

Avec Gaspé notre commerce a toujours augmenté, et votre comité espère avec confiance pouvoir bientôt en dire autant pour les autres colonies, aujourd'hui que nos canaux magnifiques sont terminés; et le printemps de 1848 verra naître un nouveau commerce avec l'ouest et des embarcations contenant de trois à cinq milles barils de fleur chargeront dans les lacs Erié, Michigan et Ontario, et apporteront leurs cargaisons à nos portes. Il s'en suivra nécessairement une réduction dans le fret; et votre comité ne voit point pourquoi un baril de fleur ou de lard ne peut point se vendre à aussi bon marché à Québec et à Montréal qu'à New-York ou Boston; et si l'on fait disparaître une des raisons qui a fait rechercher les marchés américains, l'autre, savoir, celle de la proximité, disparaîtra aussitôt qu'une communication sera ouverte avec Halifax par la voie du chemin de fer, car nous ne doutons nullement que St. Jean se rattache à la ligne par un embranchement.

Parmi les avantages innombrables qui découleraient de la construction d'un chemin de fer, sous le point de vue politique et commercial, votre comité mentionnera celui de pouvoir, avec certitude, transporter à un port de mer dans le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Ecosse, lorsque la navigation est obstruée par les glaces, cette quantité considérable de farine qui, chaque hiver, se trouve renfermée à Québec ou à Montréal, au grand détriment de la province en général: à cet avantage on peut encore ajouter le transport des malles par cette voie; le gouvernement paie aujourd'hui des sommes considérables pour les transporter par le territoire des Etats-Unis, ce qui, pour des raisons bien graves, souffre beaucoup d'objections, et blesse, nous pouvons le dire, les sentimens d'une grande partie des habitans du Canada Est et du Canada Ouest. Le comité ne croit point qu'il soit de son devoir de s'étendre sur les avantages immenses que produira la ligne de chemin de fer qui engage aujourd'hui l'attention du gouvernement, et qui mérite à si juste titre celle des habitans de cette province, comme celle des habitans du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse; et en terminant ce rapport, le comité, par la présente communication, sollicite instamment l'attention du gouvernement impérial sur la nécessité absolue de débarrasser la navigation intérieure du St. Laurent de toutes les restrictions qui l'entravent aujourd'hui, et qui empêchent les vaisseaux américains de transporter leurs produits, (car votre comité ne voudrait pas recommander qu'ils pussent transporter d'autres produits que les leurs,) directement à Québec, ou, s'ils le désirent, de se servir de nos canaux pour transporter leurs produits sur tous les autres marchés qu'ils voudront, sans transborder leurs cargaisons; c'est une mesure que nous croyons grandement désirable, aussi désirable qu'il l'est de réduire le plus que possible les taux de péages. Ces mesures, si on les adopte, auront l'effet de faire passer les immenses produits de l'ouest dans notre fleuve magnifique, commerce que se disputent aujourd'hui tant d'autres voies de communication.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

ARRIVAGES.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

	VAISSEAUX.	TONS.	HOMMES.
Gaspé, ...	59	2545	222
New Carlisle, ...	20	796	71
Antigonish, ...	16	972	59
Arichat, ...	14	792	55
Bathurst, ...	1	44	3
Caraquette, ...	7	245	20
Dalhousie, ...	1	37	3
Guysborough, ...	4	205	15
Halifax, ...	17	1257	71
Miramichi, ...	3	400	30
Pictou, ...	2	79	6
Richibucto, ...	7	250	23
Sydney, ...	3	563	27

DÉPARTS.

	VAISSEAUX.	TONS.	HOMMES.
Arichat, ...	12	749	42
Bathurst, ...	7	320	25
Canso, ...	1	68	4
Caraquette, ...	3	103	10
Cocagne, ...	1	38	3
Dalhousie, ...	9	349	30
Guysborough, ...	2	95	8
Halifax, ...	18	1486	74
Miramichi, ...	27	1376	96
Pictou, ...	3	184	11
Richibucto, ...	9	418	28
Ristigouche, ...	8	315	23
Shippegan, ...	1	47	3
Sydney, ...	2	215	10
Shelbourne, ...	1	30	3
Gaspé, ...	84	3334	249
Carleton, ...	3	107	10
New Carlisle, ...	10	489	32

Appendice
(N.)
29 Janvier.

APPENDICE No. 7.

Extrait du rapport des commissaires nommés par la législature de l'Etat de New-York—par acte du 11 mai, 1849,—pour déterminer certaines parties du chemin de fer de New-York et Erié,—présenté à la législature, le 18 janvier 1847.

Appendice
(N.)
29 Janvier.

COUT DE LA FORCE MOTRICE SUR LES CHEMINS DE FER, PAR TRAIN, PAR MILLE.

1er. Ingénieurs, chauffeurs, et employés à la station :—

							Cents.	
Chemin de fer de Baltimore et Ohio	5	
“ d'Utica et Schenectady	8	
“ de Reading	4 55	
“ de Boston et Worcester	5.50	
“ de Fitchburgh	7.00	
							—	30.05 ÷ 5 = 6.01
“ de New-York et Erié	7.485	

2d. Bois de chauffage :—

Chemin de fer de Reading	Bois,	\$2.50	23.70	
“ de Boston et Worcester	“	4.90	22.20	
“ de Fitchburgh	“	4.25	14.17	
“ de Baltimore et Ohio	Charbon	2.00	8.00	
							—	68.07 ÷ 4 = 17.02
“ de New-York et Erié	18.09	

3e. Réparations des machines et tenders :—

Chemin de fer de Reading	4.90	
“ de Boston et Worcester	9.05	
“ d'Utica et Schenectady	7.93	
“ de Fitchburgh	5 20	
“ de l'Ouest (Mass.)	6.50	
“ de Baltimore et Ohio	9.00	
							—	42.58 ÷ 6 = 7.09
“ de New-York et Erié	8.75	

4e. Huile et coton perdu :—

Chemin de fer de Reading	1.74	
“ de Boston et Worcester	1.24	
“ de Fitchburgh	1.30	
“ de Baltimore et Ohio	1.46	
							—	5.74 ÷ 4 = 1.43
“ de New-York et Erié	2.94	

5e. Intérêts sur le coût des machines :—

Chemin de fer de Baltimore et Ohio	3.01	
							—	= 3.01

6e. Conducteurs et autres (*Brakemen*) :—

Chemin de fer de Reading	4.11	
“ de Fitchburgh	6.20	
							—	10.31 ÷ 2 = 5.15

Prenez 63 pour cent pour les personnes employées à arrêter les roues (*Brake-men*) (ce qui est la proportion pour le chemin Reading) vu que les conducteurs n'y seraient pas compris, et les dépenses encourues par ces personnes est de $5.15 \times .63 = 3.14$

Do. pour le chemin de fer de Baltimore et Ohio, suivant les estimations pour le commerce du charbon ... $= 2.40$

$5.54 \div 2 = 2.77$

Le chemin de fer de New York et Erié ... $= 6.52$

7e. Réparations au chemin de fer pour locomoteur et tender :—

1er. Réparations ordinaires; on considère qu'un cinquième de ces réparations appartient à la force motrice :

Chemin de fer de Reading	13.66	
“ de Boston et Worcester	18.00	
“ de Boston et Lowell	13.50	
“ de l'Ouest (Mass.)	13.75	
“ de Baltimore et Ohio	18.30	
							—	77.21 ÷ 5 = 15.44

et $15.44 \div 5 = 3.09$

2d. Détérioration du fer, que l'expérience ne peut aider à constater. La moitié du frottement doit être chargé sur le compte des locomoteurs et des tenders, par rapport à leur grande pesanteur. Supposons que le rail coûte \$7,000 par mille, et supporte le transport de 20,000,000 tonneaux sur un niveau, la moyenne sera de 250 tonneaux par train, faisant 80,000 trains. Le coût pour chaque train sera de \$8,75; et la moitié sera de ... 4.37

7.46

La pesanteur des machines dans le cas mentionné plus haut n'est pas connue, mais on suppose qu'elle est moins de 15 tonneaux, en moyenne; car une machine de 20 tonneaux sur des roues conductrices exigerait d'autres dépenses; mais le bois de chauffage sur la ligne de chemin sous considération la rendrait moins dispendieuse, environ 7 cents, que la moyenne d'une machine de même grandeur. Pour ces deux considérations, il faudrait faire une réduction d'après les chiffres qui précèdent (disons) ... 4.79

44.79

Et l'estimation d'une machine de 20 tonneaux est de ... Cents 40.00
Quarante cents par train par mille, équivalent à 1s. 8d. sterling.

Appendice
(N.)
29 Janvier.

(Copie.)
Militaire.
No. 39.

DOWNING STREET,
15 Septembre, 1848.

MILORD.—Relativement à la correspondance indiquée à la marge au sujet des droits imposés en Canada, sur les articles importés pour l'usage des troupes de sa majesté, je transmets ci-joint, pour l'information de votre seigneurie, copie d'une lettre et d'une incluse, reçus par le bureau de l'ordonnance, appelant mon attention sur les inconvéniens que cause l'imposition des droits sur les approvisionnemens importés en cette province pour l'usage du militaire.

Les lords commissaires de la trésorerie ont fait une semblable représentation par rapport aux articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine.

J'ai l'espoir que la législature du Canada verra l'inconvenance qu'il y a d'augmenter les dépenses que cause déjà pour ce pays une garnison de troupes régulières de sa majesté que l'on ne maintient que pour la protection de la province, en prélevant des droits sur des articles importés pour l'usage des troupes, et j'espère que ce corps prendra immédiatement des mesures pour lever tous les droits qui pèsent sur les articles de toutes sortes et surtout sur les provisions et approvisionnemens strictement importés pour le service public.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Le Très Hon.

Le Comte d'Elgin,
etc., etc., etc.

(Copie.)

BUREAU DE L'ORDONNANCE,
28 aout, 1848.

MONSIEUR.—Conformément aux ordres du maître général et du bureau de l'ordonnance, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information du comte Grey, la copie ci-jointe d'un rapport daté le 25 du mois dernier, présenté par leur garde-magasin à Montréal, exposant que dans un tableau des droits de douanes provinciaux récemment établis en Canada, les seuls articles des magasins du gouvernement qui en sont exempts sont les *armes* et les *habits*.

Et j'ai à vous prier de vouloir bien engager sa seigneurie à adopter les mesures nécessaires pour amender le statut en vertu duquel ces droits sont prélevés, de manière à permettre que tous les articles importés et transmis d'Angleterre à Montréal et à Québec, pour le service du département de l'ordonnance en Canada, soient exempts des droits; le maître général et le bureau prévoient qu'il en résultera beaucoup d'inconvéniens et de dépenses pour leur département si l'on n'entend l'exception déjà établie en faveur des armes et des habits.

Je prends aussi la liberté de transmettre à votre seigneurie copie du tableau des droits en question; vous aurez la bonté de me le remettre avec votre réponse.

J'ai, etc.,

(Signé,) G. BUTLER,

Pour le secrétaire.

B. Hawes, écr.,
etc., etc., etc.

(Copie.)

BUREAU DE L'ORDONNANCE,
Montréal, 25 juillet, 1848.

Appendice
(N.)
29 Janvier.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous faire rapport que lors de l'arrivée du vaisseau le "*Vivid*" avec des effets pour le département de l'ordonnance consignés à mes soins, le collecteur de ce port a refusé d'en permettre l'entrée à la maison de douanes sans paiement des droits de douanes. Là-dessus j'adressai au secrétaire provincial, une lettre dont copie est ci-incluse, datée le 29 ultimo, mentionnant le statut provincial et priant le gouverneur général de vouloir bien donner des ordres pour que tous les effets de l'ordonnance fussent admis francs de droit. A cette lettre je reçus une réponse des commissaires de douanes, datée le 6 du courant, m'informant que son excellence avait donné ordre de laisser débarquer les effets, à condition que je donnerais une obligation par laquelle je m'engageais à payer les droits dans le cas où la législature locale ne consentirait pas à en faire remise.

2. Les effets qui m'étaient consignés dans le vaisseau "*Canada*" ayant été retenus pour la même cause, je me trouvai dans la nécessité de m'adresser encore au gouvernement civil, le 7 du courant; je vous en transmets copie, ainsi que de la réponse que j'ai reçue le 10 du courant; d'après cette réponse l'honorable bureau verra que son excellence a permis que, pour le présent, les articles de l'ordonnance arrivant aux ports de Québec et de Montréal, durant la saison actuelle, soient admis sans payer les droits, à condition, bien entendu, que moi ou M. Penn, suivant le cas, je donne une obligation par laquelle je m'engage à payer les droits dans le cas où la législature le déciderait.

3. Je transmets ci-joint un tableau des droits de douanes provinciaux établis en vertu du statut 10 et 11 Vict. chap. 31, indiquant les articles qui ne tombent point sous ses dispositions; l'honorable bureau verra que les "*armes et habits*" seuls sont exempts de tous les effets qui arrivent en Canada pour le service des troupes de sa majesté, et que le gouvernement exécutif du pays a, dans cette occasion, rigoureusement suivi l'interprétation littérale: en conséquence, je suggère respectueusement au maître général et à l'honorable bureau de vouloir bien adresser au secrétaire d'état une communication qui puisse avoir l'effet d'engager le gouvernement provincial à envoyer un message à la législature lors de sa convocation pour faire remise des droits en question et pour faire amender le statut de manière que ces inconvéniens et ces délais ne se renouvellent point par la suite.

4. Je prends la liberté d'ajouter que, dans le cas où la législature refuserait de faire remise des droits imposés sur les articles à moi consignés dans le cours de la présente saison, je ne serai pas en état de fournir les informations nécessaires sur la valeur des articles, et je n'aurai pas les fonds suffisants pour en rencontrer le paiement.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. S. ELLIOT,

Gardien des magasins de l'Ordonnance.

R. Byham, écr.,
etc., etc., etc.

Appendice
(N.)
29 Janvier.

(Copie.)
Militaire.
No. 43.

DOWNING STREET,
22 Déc., 1848.

MILORD,—Relativement à ma dépêche No. 39, militaire, du 15 septembre dernier, dans laquelle je vous donnais instruction de solliciter l'attention de la législature du Canada sur la convenance qu'il y aurait pour elle d'admettre libres de droits les articles de toutes sortes et surtout les provisions et effets importés dans la province pour l'usage des troupes de sa majesté, je vous transmets maintenant, pour l'information de votre seigneurie, copie d'une autre lettre et de ses incluses qui ont été reçues du bureau de l'ordonnance à ce sujet.

J'ai, etc.,

(Signé)

GREY.

Au Très Hon.

Le comte d'Elgin et Kincardine,
etc., etc., etc.

(Copie)

BUREAU DE L'ORDONNANCE,
8 Décembre 1848.

MONSIEUR,—Relativement à ma lettre du 28 août dernier au sujet des droits de douanes imposés sur les articles de l'ordonnance débarqués en Canada, et soumettant par l'ordre du bureau de l'ordonnance une proposition à Lord Grey pour lever tous les droits imposés sur tous les articles transmis et fournis par l'Angleterre pour le service de l'ordonnance en Canada.

J'ai l'honneur de vous transmettre conformément aux ordres du bureau, pour l'information de Lord Grey, la copie ci-jointe d'une autre lettre qu'il a reçue à ce sujet des officiers en Canada, et j'ai à vous prier de vouloir bien engager sa seigneurie à favoriser le

bureau d'une prompte décision sur leur demande du 28 août dernier.

J'ai, etc.,

(Signé)

R. BYHAM.

Herman Merivale, écr.

etc. etc. etc.

BUREAU DE L'ORDONNANCE,
MONTRÉAL 15 novembre, 1848.

MONSIEUR,—Relativement à ma communication du 25 juillet, No 71, j'ai l'honneur de vous transmettre un état indiquant les obligations que le garde-magasin de l'ordonnance et moi avons été obligés de consentir avant de pouvoir décharger les articles qui nous ont été consignés durant la présente année, en conséquence de l'omission dans l'acte de douanes des cette province et la décision du gouvernement exécutif à cet égard; et je prends la liberté d'informer l'honorable bureau de la nécessité qu'il y a d'obtenir du secrétaire d'état des instructions adressées au gouverneur général pour faire amender l'acte de manière à comprendre tous les articles des magasins importés pour le service du département et abroger la limitation exceptionnelle des armes et des habits, et à remettre toutes les réclamations pour droits dus sur les articles mentionnés dans les envois désignés au rapport.

Et comme l'on s'attend à ce que la législature provinciale se réunira pour l'expédition des affaires, de bonne heure dans le mois de janvier prochain, il devient absolument nécessaire que ces instructions soient reçues au plus tôt.

J'ai, etc.,

(Signé)

J. S. ELLIOT.

Garde-magasin de l'ordonnance.

R. Byham, écr

etc., etc., etc.

(Copie)

BUREAU DE L'ORDONNANCE, QUARTIERS GÉNÉRAUX.
Montréal, 13 Novembre, 1848.

ÉTAT indiquant le nombre de vaisseaux qui ont apporté des articles d'ordonnance en Canada dans le cours de la présente année—les consignataires, et le montant des diverses obligations données à la douane.

Nom des Vaisseaux.	Date du Connaissance.	A qui les effets ont été consignés.	Montant des obligations.	Remarques.
	1848.		Courant.	
			£	
Vivid,.....	Woolwich, 8 Mai, ...	} Garde-magasin de l'Ordonnance, ce, Montréal, ...	}	Il n'a pas été donné d'obligations mais une note sur l'entrée, mentionnant que les droits seront payés, si la législature décide qu'il n'y a point lieu à remise.
	Londres, 13 " ...			
	Do, 15 " ...			
Canada,.....	Woolwich, 17 " ...	} Do.	} 1,000	
	Do, 26 " ...			
Conquering Hero, {	Londres, 8 Juin, ...	} Do.	} 1,000	
	Woolwich, 22 Juillet, ...			
Great Britain,.....	Londres, 1 Août, ...	} Do.	} 1,000	
	Woolwich, 19 " ...			
Pearl,.....	Londres, 5 Sept., ...	} Do.	} 100	
	Do, 5 " ...			
Douglas,.....	Do, 5 " ...	} Garde-magasin de l'Ordonnance, Québec,.....	}	
	Do, 5 " ...			
Santa Maria,.....	4 Mai et 24 Avril, ...	} Do.	} 1,000	Une lettre du Garde-magasin de l'ordonnance de Québec, ne promettant qu'une liste indiquant la valeur des articles, quand il les aura obtenus du bureau de l'Ordonnance.
	Woolwich, 29 Juin, ...			
Florentine,.....	Londres, 10 Juillet, ...	} Do.	} 1,000	
	Do, 12 " ...			
St. Andrews,.....	2, 12 et 15 Août, ...	} Do.	} 1,000	
	Do, 12 et 15 Août, ...			

(Signé)

J. S. ELLIOT,

Garde-magasin de l'Ordonnance, Quartiers Gén.

DOWNING STREET,
24 février, 1848.

MILORD,—J'ai eu sous ma considération deux actes passés par la législature canadienne dans le mois de juillet dernier, numérotés dans les archives de ce bureau 511 et 512, et intitulés comme suit (No. 511), "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine;" (No. 512) "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et du village d'Industrie."

Ayant d'abord cru convenable de renvoyer ces actes à la considération des commissaires des chemins de fer en ce pays, j'ai reçu de ce bureau un rapport (dont copie est ci-incluse) suggérant certains amendemens, auxquels je concours et sur lesquels, en conséquence, je sollicite l'attention de votre seigneurie.

Il y a cependant deux objections importantes à l'acte No. 511, qui ne sont point mentionnés dans le rapport du bureau des chemins de fer et auxquels je solliciterai plus spécialement l'attention de votre seigneurie et celle de votre conseil exécutif.

Par la 12^e section de cet acte, il est statué que le chemin de fer sera à la disposition du gouvernement pour le transport des troupes, de l'artillerie, etc., "seulement dans les cas de guerre, invasion, émeute ou troubles." Cette limitation souffre beaucoup d'objection, et sous ce rapport l'acte diffère beaucoup des autres actes des chemins de fer. Dans l'acte No. 512, par exemple, il est statué avec raison "que la compagnie pourra en tout temps, sur la réquisition du député maître général des postes de sa majesté, du commandant des forces ou d'aucune personne ayant la surintendance ou le commandement d'aucune force de police (et avec toutes les ressources de la compagnie s'il est nécessaire) transporter les malles de sa majesté, les forces militaires et navales de sa majesté ou la milice et toute l'artillerie, munitions, provisions ou autres articles à leur usage, et tous les hommes de police, constables et autres personnes voyageant pour le service de sa majesté."

Le gouvernement de sa majesté considère comme nécessaire d'établir dans tous les actes, pour la construction de chemins de fer dans les colonies, les dispositions les plus amples pour le transport des troupes, munitions, etc., en tout temps et lorsque le service public l'exigera.

L'acte No. 511 est aussi défectueux en ce qu'il ne contient pas une disposition pour le transport des malles de sa majesté, semblable à celle qui est contenue dans la section ci-dessus citée du No. 512; il est important que l'on réserve à la couronne le droit de se servir du chemin de fer, pour transmettre les dépêches du gouvernement, etc.

Quant aux amendemens que l'on propose de faire à ces actes, dans le rapport du bureau des chemins de fer, je laisse à votre seigneurie et à votre conseil exécutif, à décider s'il convient d'en recommander l'adoption à la législature locale; mais quant aux objections faites à l'acte No. 511, objections auxquelles j'ai sollicité d'une manière plus particulière l'attention de votre seigneurie, j'ai à remarquer qu'il n'est pas en mon pouvoir d'aviser sa majesté de sanctionner l'acte No. 511, avant qu'on y ait remédié.

J'ai, etc.,

(Signé) GREY.

Le Très Honble.

Comte d'Elgin,
etc., etc., etc.

BUREAU DES COMMISSAIRES DES CHEMINS DE FER,
Whitehall, 16 février, 1848.

MONSIEUR,—Je suis chargé par les commissaires du chemin de fer d'accuser réception de votre lettre du 26 du mois dernier, dans laquelle vous transmettez, pour la considération des commissaires, deux actes passés par la législature du Canada, intitulés: le No. 511, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, et pour d'autres fins y mentionnées," et le No. 512, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et du village d'Industrie," et j'ai à vous informer, que conformément à la demande du comte Grey, exprimée dans votre lettre, les commissaires ont considéré ces actes et ont fait les observations suivantes, sur quelques-unes des dispositions des dits actes.

La seule partie de l'acte No. 511, qui semble demander quelques remarques, est la section 14, qui, bien qu'introduite dans un acte relatif à un chemin de fer particulier, s'applique généralement aux chemins de fer dont la construction est autorisée par le présent, et qui par la suite pourront être sanctionnés par la législature. Il est statué, "Que tous les réglemens de la dite compagnie et de toutes les autres compagnies de chemins de fer, qui sont ou qui pourront être incorporées par la suite, (relativement auquel le droit d'intervenir dans le dit acte d'incorporation est réservé dans le dit acte d'incorporation,) fixant les taux de péages qui seront prélevés sur le dit chemin, mentionné dans le dit acte, et sur les chemins mentionnés dans les dits autres actes d'incorporation, seront soumis à l'approbation du gouverneur en conseil."

Les commissaires, dans leur rapport au bureau colonial, daté le 6 novembre, 1847, sur certains actes de chemins de fer en Canada, qui leur ont été soumis, ont eu l'occasion d'offrir quelques remarques sur cette clause relativement aux actes maintenant sous considération. Ils ont remarqué que l'approbation des réglemens par le gouverneur, est limitée par cette disposition à ceux qui fixent les taux de péages qui seront prélevés sur le chemin de fer, et ils ont suggéré que, comme dans les actes des chemins de fer de quelques-unes des autres colonies de l'Amérique du Nord, le pouvoir d'approuver les réglemens de la compagnie ne devrait pas être limité aux réglemens qui ont rapport à cet objet seulement, mais devrait être étendu à tous les réglemens passés pour quelque objet que ce soit, ou au moins, comme c'est le cas en vertu des actes anglais qui ont rapport à cet objet, à tous les réglemens affectant les personnes autres que les officiers et serviteurs de la compagnie.

Les commissaires ont aussi remarqué dans le même rapport, que quand l'acte qui pourvoit à la construction d'un chemin de fer ne contient aucune échelle *maximum* du taux de péages exigés pour le transport des passagers et des effets, cette disposition dans l'acte d'amendement de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, est la seule garantie que le public paraisse avoir contre l'imposition des taux de péages exorbitans sur les chemins de fer; qu'il est en conséquence grandement important de déclarer que cette disposition s'applique à tous les chemins de fer; que l'effet de cette disposition est cependant restreint aux compagnies de chemins de fer, "relativement auxquelles le droit d'intervenir dans l'acte d'incorporation est réservé par l'acte d'incorporation;" que cette restriction semble avoir rapport à la clause introduite, conformément à la recommandation contenue dans la lettre circulaire de M. le secrétaire Gladstone, datée le 15 janvier, 1846: "que rien de contenu dans cet acte ne sera censé exempter le chemin de fer dont la

Appendice
(N.)

29 Janvier.

“ construction est autorisée par le présent acte de l'effet des dispositions d'aucun acte général concernant les chemins de fer, qui pourra être passé durant la session présente ou aucune autre session du parlement. ” Et en conséquence la manière dont la disposition favorable de l'acte d'amendement du chemin de fer de Montréal et Lachine, a ainsi été qualifiée, donne une raison de plus pour insister à ce que cette clause soit insérée avec la même rigueur et la même uniformité dans les actes des chemins de fer de la législature canadienne comme dans ceux du parlement impérial.

L'acte (No. 512) pour la construction du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, n'est cependant pas exposé à aucune objection sous le rapport d'aucun de ces restrictions, pour l'effet de la disposition générale, introduite dans l'acte d'amendement de Montréal et Lachine. Il contient la clause mentionnée par M. le secrétaire Gladstone, au moyen de laquelle, combinée avec la disposition de l'acte d'amendement du chemin de fer de Montréal et Lachine, les réglemens de la compagnie, relatifs aux péages, seront sujets à l'approbation du gouverneur. Et il contient aussi une disposition (qui n'est pas mentionnée dans le rapport des officiers en loi de la province,) pour laquelle les réglemens faits pour d'autres fins seront sujets à la même approbation.

Les commissaires considèrent certaines autres dispositions de l'acte No. 512, dans l'ordre des clauses de l'acte. Et comme les dispositions de cet acte ressemblent à peu près à celles des divers actes qui forment le sujet de leur rapport du 6 novembre, ils n'ont pas cru nécessaire de faire plus que répéter en substance quelques-unes des observations contenues dans ce rapport.

On ne pourroit pas comme dans ce pays à protéger le public contre les dangers des traverses de niveau, en élevant des barrières sur les chemins lorsque le chemin de fer les traverse *sur le même plan*; et ces précautions paraissent nécessaires dans le voisinage d'une ville au moins.

Le pouvoir que donne cet acte de dévier, dans la construction du chemin, jusqu'à un mille de la ligne du chemin de fer tracée sur le plan qui est déposé, excède de beaucoup les limites ordinaires de ces déviations qu'autorisent en Angleterre les actes des chemins de fer. Il pourroit se faire qu'il n'y aurait pas de grandes objections à permettre une déviation aussi grande dans certaines parties de la province,—mais cette permission pourroit causer des dommages et des inconvéniens dans le voisinage d'une ville ou d'un district densément peuplé. Le pouvoir de contracter des emprunts n'est pas limité en la manière requise par les statuts anglais. En vertu de cet acte, on peut exercer ce pouvoir en tout temps, et l'exercice n'en est pas différé jusqu'à ce qu'une partie du capital en soit payé (comme la moitié, suivant les ordres permanents des chambres du parlement). La proportion que doit avoir l'emprunt avec le capital de la compagnie, étant de la moitié de ce capital, est plus grande que celle qui est fixée par les ordres permanents, savoir, un tiers.

La compagnie a aussi le pouvoir de prélever des deniers, sur des obligations, des débetures et autres garanties. Il semble aux commissaires que la nature des garanties que l'on a intention de donner devrait être spécifiée d'une manière distincte, comme cela a coutume d'avoir lieu dans les statuts anglais.

Cet acte autorise la compagnie à hypothéquer ses terres, comme toutes ses autres propriétés. Les hypothèques que donnent les compagnies de chemins

de fer en Angleterre sur leurs travaux ne sont pas considérées affecter la terre sur laquelle le chemin est construit.

Les commissaires désirent renvoyer aux remarques qu'ils ont faites dans leur rapport en date du 6 novembre, 1847, sur l'absence (à une seule exception près déjà mentionnée) d'aucune législation générale en Canada sur les chemins de fer—qui exige que tout acte passé pour construire un chemin de fer renferme en lui-même toutes les dispositions qui sont censées être d'importance pour la protection des intérêts publics. Sous ce point de vue les commissaires ont cru qu'il est important de remarquer que, dans les actes des chemins de fer du Canada qui leurs étaient soumis, il n'a été établi aucune disposition pour régler ce qui concerne la sûreté et la commodité du public, comme celles qui sont contenues dans les actes du parlement impérial, relativement à l'ouverture des chemins de fer après avis, à la nomination des inspecteurs, aux états sur le commerce, aux accidents, et aux transports de la classe pauvre des voyageurs dans des chars à plus bas prix; et cette remarque s'applique également aux actes qui sont sous considération dans le moment actuel.

Comme lors de leur premier rapport, les commissaires ont désiré attirer l'attention du comte Grey sur cette déviation à la règle suivie dans la législature de ce pays sur les chemins de fer, laissant absolument à sa seigneurie le soin de considérer quel degré d'importance on doit leur donner dans des affaires locales de la colonie, ou du district particulier par lequel le chemin de fer doit passer.

Les commissaires n'ont qu'à ajouter les remarques suivantes sur deux dispositions d'une nature toute particulière et importante qui se rencontrent dans cet acte No 512, ainsi que dans les autres actes de chemins de fer du Canada.

1. La disposition qui veut que lorsque la dividende annuel excède £6 par action, la moitié de l'excédant sera payée au gouvernement comme une taxe, paraît souffrir les mêmes objections que celles qui sont mentionnées dans le rapport du 6 novembre, 1847, relativement aux mêmes dispositions contenues dans deux des actes Nos. 444 et 445 alors sous considération.

2. La disposition qui laisse au gouvernement le privilège de racheter le chemin de fer en tout temps, aurait été plus favorable (conformément au point de vue sous lequel les commissaires voient l'utilité d'une telle disposition et mentionné dans leur rapport du 6 novembre, 1847) si le taux de l'intérêt sur les dépenses que le gouvernement aurait à payer, eût été fixé dans l'acte même et non pas laissé comme une affaire à régler lorsque l'achat se ferait.

J'ai, etc.,

(Signé)

H. D. HARNISS,
Cap. Ingénieurs Royaux.J. Curran Merivale, écr.,
etc., etc., etc.
Bureau Colonial.(Copie.)
No: 202.DOWNING STREET,
20 avril, 1848.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de votre seigneurie, No. 18, du 27 février dernier, exprimant comme votre opinion et celle de

Appendice
(N.)

29 Janvier.

vosre conseil, que les sept bills de chemins de fer passés par la législature canadienne devraient recevoir l'assentiment immédiat de sa majesté.

Sous ces circonstances et comptant sur l'assurance qu'il sera présenté durant la session actuelle du parlement provincial, un bill conforme aux remarques et aux observations des commissaires des chemins de fer, je n'ai pas cru nécessaire de conseiller à sa majesté de refuser plus longtemps la sanction de ces bills : et en conséquence je vous transmets l'ordre nécessaire de sa majesté en conseil les sanctionnant et ratifiant d'une manière spéciale et finale

J'ai, etc.,

(Signé,)

GREY.

Le Très Hon.

Le Comte d'Elgin et Kincardine,
etc., etc., etc.

No. 206.

DOWNING STREET,
29 avril, 1848.

MILORD,—Le gouvernement de sa majesté a eu sous sa considération dix-huit actes passés par la législature du Canada dans le mois de juillet dernier. Je vous en transmets les titres et les numéros sous lesquels ils sont entrés dans les archives de ce bureau.

J'ai l'honneur de transmettre à votre seigneurie un ordre de la reine en conseil, donné le mettant en force les actes numérotés 475, 476, 480, 481, 482 et 483.

J'ai aussi l'honneur de vous transmettre un autre ordre de sa majesté en conseil, donné le même jour, ratifiant tout spécialement l'acte No. 450.

Quant aux actes No. 516 jusqu'à 526, incorporant certaines compagnies pour l'exploitation des mines, j'ai à faire remarquer que l'on ne paraît point fixer un terme aux privilèges que ces actes accordent, et comme il est probable qu'à une époque future, la législature provinciale pourra juger à propos de reviser ces privilèges, je pense qu'il conviendrait de passer un acte déclaratoire limitant la durée de ces lois à une certaine période fixe, afin que la législature puisse avoir l'occasion de les réviser sans paraître manquer par là aux engagements qu'elle aurait contractés avec les compagnies.

En conséquence, on ne conseillera pas à sa majesté de donner aucun ordre relativement à ces actes avant que vous ayez eu l'occasion de soumettre cette suggestion à la considération de la législature provinciale.

J'ai, etc.,

(Signé,)

GREY.

Le Très Hon.

Le Comte d'Elgin.

No. 450.—Acte pour faciliter l'émission de débetures et pour d'autres fins.

No. 475.—Acte pour amender l'acte pour autoriser la Maison de la Trinité de Québec à donner des licences comme pilotes à une certaine classe de personnes y mentionnée.

No. 476.—Acte pour étendre les dispositions de l'acte provincial qui règle la propriété littéraire aux personnes résidant dans le royaume-uni, sous certaines conditions.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

No. 480.—Acte pour corriger une erreur dans l'acte de la présente session qui établit des droits de douanes.

No. 487.—Acte pour autoriser l'émission de débetures pour payer la balance due à ceux qui réclament une indemnité pour pertes souffertes pendant la rébellion et l'invasion dans le Haut-Canada.

No. 482.—Acte pour approprier les sommes y mentionnées aux fins de défrayer certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année mil huit cent quarante-sept et certaines autres dépenses au paiement desquelles il n'est pas autrement pourvu.

No. 483.—Acte pour amender l'acte pour accorder des secours aux victimes des incendies de Québec.

No. 516.—Acte pour incorporer la compagnie de Montréal, pour l'exploitation des mines.

No. 517.—Acte pour incorporer l'association de Québec, pour l'exploitation des mines du lac Supérieur.

No. 518.—Acte pour incorporer la compagnie des mines de l'Amérique Britannique du Nord.

No. 519.—Acte pour incorporer la compagnie des mines de cuivre de Huron et de Ste. Marie.

No. 520.—Acte pour incorporer la compagnie des mines de cuivre et d'argent du lac Huron.

No. 521.—Acte pour incorporer la compagnie des mines du Haut-Canada.

No. 522.—Acte pour incorporer la compagnie des mines de Philadelphie et de Huron.

No. 523.—Acte pour incorporer la compagnie des mines du Canada.

No. 524.—Acte pour incorporer la compagnie des mines de cuivre de *Garden River*.

No. 525.—Acte pour incorporer la compagnie britannique et canadienne des mines du lac Supérieur.

No. 526.—Acte pour incorporer la compagnie des mines du lac Echo.

Copie.
No. 231.DOWNING STREET,
15 juin, 1848.

MILORD,—J'ai eu sous ma considération, un acte passé par la législature canadienne, le 23 mars dernier, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe occidental."

Quant à la 15e section de cet acte, j'ai à faire remarquer que bien qu'elle autorise le gouvernement à prendre en aucun temps ce télégraphe, en payant le coût de construction, elle ne l'autorise pas, dans un cas de nécessité, à prendre temporairement l'usage de la ligne en accordant une compensation raisonnable aux propriétaires.

Sous ce rapport l'acte diffère des actes impériaux de même nature, dont je vous envoie copie ; et comme il me paraît important que le gouvernement ait le pouvoir de contrôler les télégraphes dans des occasions particulières et pressantes, je différerai de donner à sa majesté aucun avis avant que votre seigneurie ait eu l'occasion de considérer si une clause de la nature de celle que je suggère ne devrait pas être introduite dans l'acteen question.

J'ai, etc.,

(Signé,)

GREY.

Le Très Honorable
Le Comte d'Elgin.

M E S S A G E.

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copies des dépêches subséquentes à celles déjà transmises au sujet du chemin de fer d'Halifax et Québec et des travaux publics en Canada.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 30 Mars, 1849.

C É D U L E.

1. Le Comte Grey au Comte d'Elgin, 26 janvier, 1849. Renfermant les remarques des commissaires des chemins de fer sur le rapport du Major Robinson.
2. Le même au même, 27 janvier, 1849. Accuse réception d'une dépêche du 4 janvier, contenant un tableau de la population et du montant des propriétés imposables dans le Haut-Canada.
3. Le Comte d'Elgin au Comte Grey, 20 décembre, 1848, avec copie d'une lettre de l'inspecteur général à MM. Baring et Cie., sur les affaires financières.
4. Le même au même, 20 décembre, 1848. En réponse à la dépêche de Lord Grey No. 299, transmettant le rapport du Major Robinson, envoie des minutes du conseil exécutif et un mémoire de l'inspecteur général sur les mesures à prendre pour construire le chemin de fer.
5. Le même au même, 3 janvier, 1849. Continuation de celle qui précède, envoie copie des instructions adressées au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.
6. Le même au même, 4 janvier, 1849. Population et valeur des propriétés dans le Haut-Canada, depuis 1825 jusqu'à 1847.
7. Sir E. Head au Comte Grey, 1er janvier, 1849. Remarques sur le rapport final du Major Robinson, soumises par M. Wilkinson du bureau des terres de la couronne, Nouveau-Brunswick.
8. Le même au même, 6 janvier, 1849. Minute du conseil en recevant le rapport final du major Robinson ; joint aux instructions reçues de Lord Elgin.
9. Le même au même, 13 janvier, 1849, avec copie des résolutions passées à une assemblée tenue à Dorchester au sujet du chemin de fer de Québec et Halifax.
10. Sir J. Harvey au comte Grey, 8 décembre, 1848. Accusant réception de la dépêche de Lord Grey du 17 novembre, transmettant le rapport final du Major Robinson.

COPIE D'UNE DÉPÊCHE du comte Grey au gouverneur général le comte d'Elgin et Kincardine.

DOWNING STREET,
26 janvier, 1849.

MILORD,—Je pense que je dois vous transmettre, pour votre information, la copie ci-incluse d'un rapport fait par les commissaires des chemins de fer de sa majesté, contenant les remarques qu'ils ont pu faire sur le rapport que le major Robinson a présenté sur la ligne de chemin de fer projeté entre Halifax et Québec; mais je m'abstiens de ne rien dire sur ces remarques avant que le gouvernement de sa majesté ait eu l'occasion de considérer simultanément les communications reçues ou attendues des provinces voisines et celles de votre propre gouvernement sur cet important objet.

J'ai, etc.,

(Signé,)

GREY.

Le très Hon.
Comte d'Elgin et Kincardine,
etc., etc., etc.

Incluse dans le No. 1.

BUREAU DES COMMISSAIRES DES CHEMINS DE FER,
WHITEHALL, 12 janvier, 1849.

MONSIEUR,—Les commissaires des chemins de fer m'ont chargé d'acquiescer réception de votre lettre du 22 novembre, transmettant pour leur considération copie d'un rapport du major Robinson, des ingénieurs royaux, sur la ligne du chemin de fer en contemplation entre Halifax et Québec, avec d'autres documens qui y ont rapport, et les priant de tâcher de constater si l'on peut compter sur l'estimation du coût probable, et des revenus de ces grands travaux, donnée dans ce rapport; et j'ai à vous informer que les commissaires ont considéré avec soin le sujet qui leur est soumis et m'ont chargé de faire les observations suivantes pour la considération du lord Grey; ces observations sont principalement fondées sur des faits mentionnés dans le rapport, parce qu'ils ont bien peu d'autres données sur lesquelles ils puissent baser leur opinion.

Quant à l'estimation que donne le major Robinson sur le coût des travaux projetés, ils considèrent que lorsqu'il s'agit d'une ligne de chemin aussi longue, la moyenne qu'il a prise d'après le coût actuel des autres lignes qui sont d'une nature à peu près semblable, fournit des données assez justes pour pouvoir baser une estimation; et ils conclurent en conséquence dans les conclusions qu'il a tirées du coût moyen des chemins de fer terminés dans le Massachusetts et ils croient qu'avec de la prudence une simple ligne de chemin de fer, entre le havre d'Halifax et le St. Laurent, vis-à-vis Québec, si la construction s'en fait graduellement aux deux extrémités, peut être convenablement fini pour £5,000,000; mais ils pensent que ce montant ne suffira point si, pour en hâter la construction, on place sur divers points de la ligne projetée des corps nombreux d'ouvriers;—car les frais nécessaires pour former l'établissement destiné aux ouvriers, pour les y transporter et pour les soutenir pendant la saison où l'on ne pourrait pas les employer tous sur les lignes, seraient probablement très considérables—et l'on ne peut guère croire que les dépenses de cette nature sont comprises dans l'estimation.

Quant au revenu probable que ce capital rapportera, le major Robinson considère, il paraît, "qu'il y a de très bonnes raisons de croire que finalement, sinon immédiatement, la ligne sous le point de vue commercial, sera très profitable;" mais après avoir mûrement considéré cette question, les commissaires, autant qu'ils ont les moyens d'en juger, sont disposés à croire que, bien que sous le point de vue militaire et politique, la confection d'un chemin de fer entre Halifax et Québec puisse être d'une grande importance, il est très douteux que, comme entreprise commerciale, cette ligne puisse être profitable avant de longues années.

Les commissaires s'accordent avec le major Robinson à ne point attacher beaucoup d'importance aux relations directes qui existent entre Halifax et Québec; le nombre de personnes voyageant entre les deux cités qui ont respectivement 45,000 et 25,000 habitans, et qui sont situées aux deux extrémités d'un chemin de fer de 635 milles en longueur, serait tout-à-fait insignifiant; et entre les deux extrémités il n'y a point de villes de quelque importance. Les produits aussi des diverses provinces de l'Amérique Britannique ne sont point de nature à promettre un échange important entre elles jusqu'à ce qu'il ait paru de nouvelles branches d'industrie.

On se flatte apparemment que le principal revenu immédiat proviendrait du transport des produits agricoles de la partie ouest du Haut-Canada et des parties des Etats-Unis qui y sont contigues, que l'on enverrait à Halifax pour l'exportation; que la construction du chemin contribuerait à l'établissement rapide de la province du Nouveau-Brunswick et au développement de l'agriculture et des autres ressources; que les mines de charbon du Cumberland que traverse la ligne, alimenteraient un commerce considérable; et que l'augmentation qui en résulterait dans la valeur des terres non concédées dans le voisinage du chemin de fer, équivaldrait à une diminution considérable dans le coût de construction. Mais il est difficile de croire que les produits agricoles des établissemens situés sur les lacs du Haut-Canada, lorsque l'époque trop avancée de la saison, ou le taux du fret à Montréal, en empêchera l'exportation dans ce port, seront expédiés par la route détournée du St. Laurent jusqu'à Québec, de là jusqu'à Halifax par la voie du chemin de fer, au lieu de suivre la route plus directe qui existe, par New-York et Boston, ou celle que le chemin de fer de Montréal et Portland, maintenant en voie de construction, fournira, surtout lorsqu'auront été abrogés les droits différentiels qui favorisent aujourd'hui l'exportation faite dans un port des colonies britanniques; la clôture prématurée et l'ouverture tardive de la navigation, entre le Haut-Canada et Québec, qui seule peut établir la connexion du chemin de fer avec l'ouest, engageraient aussi les marchands dans ce pays à envoyer leurs ordres dans le printemps et l'automne ainsi que dans l'hiver, à New York, Boston ou Portland, au lieu de les envoyer à Halifax.

On peut aisément comprendre comment Montréal peut devenir un dépôt important pour le commerce des contrées qui avoisinent les lacs, et le partager avec les ports que les Etats-Unis ont sur les lacs et qui communiquent avec l'Atlantique par la voie des chemins de fer ou de la navigation intérieure, mais il ne paraît pas probable que Québec obtienne jamais une part importante dans ce commerce. Les produits, à Montréal, pourraient être expédiés par le St. Laurent, lorsque les frets sont modérés, ou à Portland par un chemin de fer qui est moitié moins long que celui que l'on se propose de construire entre Québec et Halifax; et la différence dans le prix du fret et de l'assurance à Halifax et Portland ne saurait pas faire une compensation pour un transport additionnel de 180 milles par eau entre Montréal et Québec et un transport de 300 autres milles par chemin de fer.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Il n'y a point de doute que la construction de la ligne de chemin proposée hâtera l'établissement du Nouveau-Brunswick, mais les commissaires craignent qu'il ne s'écoule un long espace de temps avant que cet effet soit assez considérable pour devenir profitable au chemin de fer, ou même pour affecter d'une manière considérable la valeur des terres. Quoique les provinces de l'Amérique Britannique aient eu pendant longtemps un avantage considérable sous le rapport des droits auxquels leurs produits étaient admis dans ce pays, et quoique jusqu'à ces quelques années dernières les produits des Etats-Unis étaient entièrement exclus de nos colonies des Indes Occidentales, il paraît cependant que ni le Nouveau-Brunswick, ni la Nouvelle-Ecosse ne peuvent encore offrir leur faible population, et que les prix qui, dans les principales villes de ces provinces, permettent au cultivateur éloigné des Etats-Unis de réaliser un profit raisonnable, ne suffisent pas pour faire exploiter les terres fertiles qu'arrose la rivière St. Jean. Comme de raison, il est impossible de dire l'étendue du commerce que pourraient alimenter les mines de charbon du Cumberland; dans la province, aussi longtemps que les forêts resteraient aussi épaisses, il n'est pas probable que le charbon puisse se vendre avec profit à quelque distance considérable des mines; mais s'il était d'une qualité à commander un bon prix dans les ports des Etats-Unis, il pourrait devenir avantageux de relier par un chemin de fer cette mine de charbon à l'un des ports de la Nouvelle-Ecosse; cependant, avant que l'on ait pu constater cela, il ne serait pas prudent de compter sur ces mines pour réaliser un bénéfice important.

Les résultats heureux qui ont suivi la construction des chemins de fer dans les Etats-Unis ne donnent point de raison d'anticiper pour le présent les mêmes résultats dans l'Amérique Britannique.

Avant que l'on eût commencé la construction d'aucun chemin de fer dans le Massachusetts, cet état renfermait déjà une population assez dense par mille carré. La cité de Boston avait presque autant d'habitans que Québec et Halifax réunis ensemble en ont aujourd'hui, et un commerce considérable devait traverser cet état et passer par son port. Mais le Nouveau-Brunswick a à peine une population de cinq habitans par mille carré, et Halifax, malgré son port magnifique, est plus important comme station navale et militaire que comme port commerçant.

Pour rapporter un profit de $3\frac{1}{2}$ pour cent sur une dépense de £5,000,000, il faudra des recettes nettes de £175,000; et comme on ne peut pas estimer à moins de £75,000 par année les dépenses nécessaires pour maintenir un chemin de fer de 635 milles, avec toutes les bâties nécessaires et le personnel, il faudrait une somme de £250,000 par année ou £1,808 par semaine pour donner $3\frac{1}{2}$ pour cent sur les dépenses; et si l'on suppose que tous les jours il passe deux trains dans chaque direction sur la ligne, ou vingt-huit trains par semaine, il faudrait que les recettes brutes de chaque semaine fussent d'environ £6,500 ou plus de £10 par mille.

En parcourant quelques-unes des listes imprimées des recettes des différens chemins de fer en Angleterre et en Irlande, on trouvera que sur le chemin de fer *East Anglian*, qui joint la ville et le port de Lynn, et diverses autres petites villes, et un district et une population agricole très considérable, avec le système suivi en ce pays par les chemins de fer, les recettes de chaque semaine ont généralement été moindres que £10 par mille, et que c'est encore le cas pour le chemin de fer de Belfast et Ballymena, et sur celui de Londonderry et Enniskillen, ce dernier étant ouvert entre Londonderry et Strabane.

Si c'est là le résultat obtenu sur un chemin de fer qui relie un district d'Angleterre ou d'Irlande avec le port dont il dépend, il est à craindre qu'il est bien peu probable qu'un chemin de fer entre Québec et Halifax ne saurait être profitable, comme entreprise commerciale, avant plusieurs années.

Il faut cependant remarquer que le major Robinson considère qu'il suffira de prélever des recettes égales à l'intérêt de £3,000,000, car il propose de rencontrer le surplus des dépenses au moyen de billets. Mais les commissaires apprennent qu'il circule maintenant une quantité considérable de papier dans les trois provinces, et ils pensent que les avantages que l'on peut obtenir en changeant le principe sur lequel il est mis en circulation peuvent s'obtenir indépendamment de la construction du chemin de fer; et, s'il était possible que ce changement pût être suivi d'une augmentation dans les ressources pécuniaires des trois gouvernemens, les profits qui résulteraient de l'exploitation de ces ressources nouvelles seraient aussi attentivement recherchés que ceux qui résulteraient de l'emploi des capitaux sous toutes autres circonstances.

Je vous renvoie ci-joint les cartes et les plans qui accompagnaient votre communication, et je reste, etc.

(Signé,) H. D. HARNESS,
Cap. des Ing. Royaux.

H. Morivale, Ecr.,
etc., etc., etc.

(No. 319.) No. 2.

Copie d'une dépêche du comte Grey au gouverneur général le comte d'Elgin et Kincardine.

DOWNING STREET,
27 janvier, 1849.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 6, du 4 janvier dernier, renfermant un tableau de la population et du montant annuel des propriétés imposables dans le Haut-Canada, depuis les années 1825 jusqu'à 1847, inclusivement; et je puis assurer votre seigneurie que j'ai parcouru ce document avec un vif intérêt, vu qu'il contient des informations très précieuses.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Le Très Hon.
Le comte d'Elgin et Kincardine,
etc., etc., etc.

(No. 150.) No. 3.

Copie d'une dépêche du gouverneur général le comte d'Elgin et Kincardine au comte Grey.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
MONTRÉAL, 20 décembre, 1848.

(Reçue 10 janvier, 1849.)

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie d'une lettre adressée ce jour à MM. Baring et Cie., de Londres, par l'inspecteur général de cette province, et que votre seigneurie lira, je crois, avec intérêt et satisfaction.

J'ai, etc.,

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

Le Très Hon.
Comte Grey,
etc., etc., etc.

Appendice
(N.)

29 Janvier.

Incluse dans le No. 3.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,
Montréal, 20 Décembre, 1848.

MESSEIERS.—J'accuse réception ce jour de votre lettre du 1er du courant, dans laquelle vous m'informez que vous pourriez au paiement des dividendes de janvier, sur les obligations du Canada (*Canada Bonds*) payable à votre bureau, avec l'assurance que vous serez remboursés de vos avances avant le premier d'avril prochain. Je puis vous assurer que le gouvernement du Canada sent tout ce qu'il vous doit pour cette nouvelle preuve de votre anxiety à soutenir le crédit de la province. J'ai envoyé par cette malle des instructions à MM. Glyn, Halifax, Mills et Cie. de vous transporter £30,000 des débetures du Canada, placées l'an dernier entre leurs mains pour être vendues. Une partie de ces débetures portent 6 par cent d'intérêt, et j'espérerais que les quotations de prix données par vous se rapporteraient aux 5 par cent. Je suis fortement d'avis que ces débetures ne devraient pas être vendues au-dessous du pair, et qu'il serait plus avantageux de toutes manières pour ce gouvernement de payer quelque taux d'intérêt qui peut être requis pour obtenir l'argent, que d'augmenter la dette en faisant des emprunts au-dessous du pair. Dans ce cas, quoique j'ai donné des instructions de placer entre vos mains une partie de nos débetures, j'ai la confiance que vous ne voudrez pas vendre les 6 par cent au-dessous du pair à moins que cela ne soit inévitable, et que vous m'informerez si on peut obtenir le pair pour des débetures portant un taux plus élevé d'intérêt avec la condition que le gouvernement canadien pourra les racheter en donnant avis raisonnable.

Je crois que la présente est une occasion favorable pour vous communiquer les vues de ce gouvernement au sujet de nos affaires fiscales généralement. Je vois par votre lettre que le gouvernement canadien refusa en 1837 de constituer votre maison les seuls agents pour cette province, et que depuis cette époque vous avez considéré MM. Glyn et Cie. comme occupant cette position. Il serait inutile pour le moment d'entrer en discussion relativement à la conduite du gouvernement du Haut-Canada à l'époque dont nous parlons, mais je dois vous répéter quelle a été ma conviction, depuis que j'ai pris part aux affaires publiques, c'est-à-dire depuis l'union des provinces, j'ai toujours pensé que votre maison et celle de MM. Glyn et Cie. occupaient précisément la même position relative vis-à-vis ce gouvernement, et c'est ce qui m'a fait croire que, dans un temps d'embarras temporaire, nous étions justifiables en faisant une application semblable aux deux maisons. Votre lettre m'a confirmé dans l'opinion que je m'étais formée peu de temps après que j'eus accepté officieusement de cette année; cette opinion est qu'il est indispensablement nécessaire que la province du Canada obtienne, sans perte de temps, les services d'une maison éminente à Londres, qui serait ses seuls agents et au bureau de laquelle tous ses dividendes devraient être payables.

Pour de tels services, la province du Canada peut et veut payer, et il faut qu'elle les ait sans délai. Avant de vous demander aucune proposition à ce sujet, il est nécessaire que je touche à quelques remarques dans votre lettre maintenant sous mes yeux. Vous dites que les obligations (*bonds*) du Canada sont regardées "comme très semblables aux obligations (*bonds*) des états séparés des Etats-Unis d'Amérique." Que "les fonds du gouvernement fédéral des Etats-Unis ont certainement plus de valeur et trouvent bien plus vite des acquéreurs des deux côtés de l'Atlantique;" et après avoir dit que le crédit "se maintient permanentement par la connaissance publique que l'on a de moyens amples et de la régularité constante à rencontrer tous les engagements d'argent," vous ajoutez: "la dette d'une colonie a toujours

des désavantages sous ce rapport." Je désire faire quelques remarques sur ces passages de votre lettre. Quand votre maison négocia un emprunt pour le Haut-Canada, il y a quelques années, à 5 par cent, cette province était dans une position précisément analogue à celle d'un des états séparés de l'Union. Elle n'avait aucun moyen de collecter un revenu des douanes, les ports d'entrée étant dans le Bas-Canada, et dans le cas où les travaux pour la construction desquels l'emprunt fut effectué eussent été improductifs, il n'y avait pas de moyens de payer les dividendes à moins d'avoir recours à la taxe directe, mesure difficile à effectuer et qui dans tous les cas amène du délai dans son exécution. La province du Canada occupe une position bien différente. Ses moyens de payer l'intérêt de sa dette sont très amples et cela indépendamment du revenu qu'elle tire de ses travaux publics. L'intérêt sur la dette publique est à peu près £170,000 sterling, tandis que ses revenus sont plus que le double de ce montant. Les allocations pour des institutions d'éducation et de charité seules s'élèvent à près de £80,000 courant par année. Le Canada a donc "d'amples moyens" de rencontrer ses engagements, dans le fait, *précisément les mêmes moyens* que le gouvernement fédéral des Etats-Unis. Tous deux retirent les revenus dont ils ont besoin de droits imposés sur les importations, et si le Canada en avait besoin de plus, il n'y aurait aucune difficulté à augmenter les droits sur les importations en général qui sont maintenant, disons à 20 par cent plus bas en moyenne que les droits américains. Mais j'admets qu'outre le *pouvoir*, il faut qu'il y ait la *volonté* de payer les engagements d'un gouvernement. Notre législature a-t-elle montré quelque répugnance à rencontrer ses engagements? Quand votre maison se trouva autrefois dans la nécessité d'avancer des argents pour rencontrer les dividendes et de vendre nos obligations avec escompte pour vous rembourser, le Haut-Canada était dans la position que je vous ai indiquée et incapable de lever un revenu par les douanes. Un des objets avoués par lord Sydenham quand il recommanda l'union, fut de rendre la province capable de rencontrer ses engagements; un des premiers actes du parlement uni fut de doubler les droits sur les importations. Depuis ce temps ils ont été encore augmentés et notre nouveau tarif nous promet une plus grande augmentation de revenu. Voici donc des preuves de la *volonté* que nous avons de rencontrer nos engagements. On peut y ajouter, et je le dis avec orgueil et satisfaction, cette autre preuve digne d'attention. Au milieu de toutes nos disputes politiques, qui occasionnellement ici comme en Angleterre sont très vives, les membres de notre législature de tous les partis ont à l'envie affirmé la nécessité de maintenir à tous hasards le crédit public.

Le pouvoir et la volonté de rencontrer nos engagements, existent; et depuis l'union, vous devez admettre qu'on ne peut nous reprocher un manque de régularité à rencontrer tous nos engagements d'argent. Le crédit sans bornes dont jouit le gouvernement anglais vient de ce que le parlement s'est toujours montré empressé de rencontrer ses engagements. Le peuple du Canada est composé de sujets anglais aussi bien que le peuple de l'Angleterre. Ils ont le même pouvoir et le même vouloir de rencontrer leurs engagements, et s'ils sont jamais dans des embarras, cela vient de ce que les capitalistes anglais ne veulent pas placer la même confiance dans leur honneur qu'ils placent dans celui du peuple des Etats-Unis, dont les obligations se vendent sans difficulté, quoique vous admettez, j'espère, après avoir lu ces remarques, que nos moyens de rencontrer nos engagements sont aussi bons que les leurs. Le fait est que nos obligations ne sont pas recommandées comme un placement, tandis que ceux des Etats-Unis le sont. En vérité, je dois vous dire que j'ai été mortifié de voir que le prix de nos obligations du

Incluse dans le No. 3.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,
Montréal, 20 Décembre, 1848.

MESSIEURS, — J'accuse réception ce jour de votre lettre du 1er du courant, dans laquelle vous m'informez que vous pourriez au paiement des dividendes de janvier, sur les obligations du Canada (*Canada Bonds*) payable à votre bureau, avec l'assurance que vous serez remboursés de vos avances avant le premier d'avril prochain. Je puis vous assurer que le gouvernement du Canada sent tout ce qu'il vous doit pour cette nouvelle preuve de votre anxiété à soutenir le crédit de la province. J'ai envoyé par cette malle des instructions à MM. Glyn, Halifax, Mills et Cie. de vous transporter £30,000 des débentures du Canada, placées l'an dernier entre leurs mains pour être vendues. Une partie de ces débentures portent 6 par cent d'intérêt, et j'espérerais que les quotations de prix données par vous se rapportent aux 5 par cent. Je suis fortement d'avis que ces débentures ne devraient pas être vendues au-dessous du pair, et qu'il serait plus avantageux de toutes manières pour ce gouvernement de payer quelque taux d'intérêt qui peut être requis pour obtenir l'argent, que d'augmenter la dette en faisant des emprunts au-dessous du pair. Dans ce cas, quoique j'ai donné des instructions de placer entre vos mains une partie de nos débentures, j'ai la confiance que vous ne voudrez pas vendre les 6 par cent au-dessous du pair à moins que cela ne soit inévitable, et que vous m'informerez si on peut obtenir le pair pour des débentures portant un taux plus élevé d'intérêt avec la condition que le gouvernement canadien pourra les racheter en donnant avis raisonnable.

Je crois que la présente est une occasion favorable pour vous communiquer les vues de ce gouvernement au sujet de nos affaires fiscales généralement. Je vois par votre lettre que le gouvernement canadien refusa en 1837 de constituer votre maison les seuls agents pour cette province, et que depuis cette époque vous avez considéré MM. Glyn et Cie. comme occupant cette position. Il serait inutile pour le moment d'entrer en discussion relativement à la conduite du gouvernement du Haut-Canada à l'époque dont nous parlons, mais je dois vous répéter quelle a été ma conviction, depuis que j'ai pris part aux affaires publiques, c'est-à-dire depuis l'union des provinces, j'ai toujours pensé que votre maison et celle de MM. Glyn et Cie. occupaient précisément la même position relative vis-à-vis ce gouvernement, et c'est ce qui m'a fait croire que dans un temps d'embarras temporaire, nous étions justifiables en faisant une application semblable aux deux maisons. Votre lettre m'a confirmé dans l'opinion que je m'étais formée peu de temps après que j'eus accepté office au commencement de cette année; cette opinion est qu'il est indispensablement nécessaire que la province du Canada obtienne, sans perte de temps, les services d'une maison éminente à Londres, qui serait ses seuls agents et au bureau de laquelle tous ses dividendes devraient être payables.

Pour de tels services, la province du Canada peut et veut payer, et il faut qu'elle les ait sans délai. Avant de vous demander aucune proposition à ce sujet, il est nécessaire que je touche à quelques remarques dans votre lettre maintenant sous mes yeux. Vous dites que les obligations (*bonds*) du Canada sont regardées "comme très semblables aux obligations (*bonds*) des états séparés des Etats-Unis d'Amérique." Que "les fonds du gouvernement fédéral des Etats-Unis ont certainement plus de valeur et trouvent bien plus vite des acquéreurs des deux côtés de l'Atlantique;" et après avoir dit que le crédit "se maintient permanemment par la connaissance publique que l'on a de moyens amples et de la régularité constante à rencontrer tous les engagements d'argent," vous ajoutez: "la dette d'une colonie a toujours

des désavantages sous ce rapport." Je désire faire quelques remarques sur ces passages de votre lettre. Quand votre maison négocia un emprunt pour le Haut-Canada, il y a quelques années, à 5 par cent, cette province était dans une position précisément analogue à celle d'un des états séparés de l'Union. Elle n'avait aucun moyen de collecter un revenu des douanes, les ports d'entrée étant dans le Bas-Canada, et dans le cas où les travaux pour la construction desquels l'emprunt fut effectué eussent été improductifs, il n'y avait pas de moyens de payer les dividendes à moins d'avoir recours à la taxe directe, mesure difficile à effectuer et qui dans tous les cas amène du délai dans son exécution. La province du Canada occupe une position bien différente. Ses moyens de payer l'intérêt de sa dette sont très amples et cela indépendamment du revenu qu'elle tire de ses travaux publics. L'intérêt sur la dette publique est à peu près £170,000 sterling, tandis que ses revenus sont plus que le double de ce montant. Les allocations pour des institutions d'éducation et de charité seules s'élèvent à près de £80,000 courant par année. Le Canada a donc "d'amples moyens" de rencontrer ses engagements, dans le fait, *précisément les mêmes moyens* que le gouvernement fédéral des Etats-Unis. Tous deux retirent les revenus dont ils ont besoin de droits imposés sur les importations, et si le Canada en avait besoin de plus, il n'y aurait aucune difficulté à augmenter les droits sur les importations en général qui sont maintenant, disons à 20 par cent plus bas en moyenne que les droits américains. Mais j'admets qu'outre le *pouvoir*, il faut qu'il y ait la *volonté* de payer les engagements d'un gouvernement. Notre législature a-t-elle montré quelque répugnance à rencontrer ses engagements? Quand votre maison se trouva autrefois dans la nécessité d'avancer des argents pour rencontrer les dividendes et de vendre nos obligations avec escompte pour vous rembourser, le Haut-Canada était dans la position que je vous ai indiquée et incapable de lever un revenu par les douanes. Un des objets avoués par lord Sydenham quand il recommanda l'union, fut de rendre la province capable de rencontrer ses engagements; un des premiers actes du parlement uni fut de doubler les droits sur les importations. Depuis ce temps ils ont été encore augmentés et notre nouveau tarif nous promet une plus grande augmentation de revenu. Voici donc des preuves de la *volonté* que nous avons de rencontrer nos engagements. On peut y ajouter, et je le dis avec orgueil et satisfaction, cette autre preuve digne d'attention. Au milieu de toutes nos disputes politiques, qui occasionnellement ici comme en Angleterre sont très vives, les membres de notre législature de tous les partis ont à l'envie affirmé la nécessité de maintenir à tous hasards le crédit public.

Le pouvoir et la volonté de rencontrer nos engagements, existent; et depuis l'union, vous devez admettre qu'on ne peut nous reprocher un manque de régularité à rencontrer tous nos engagements d'argent. Le crédit sans bornes dont jouit le gouvernement anglais vient de ce que le parlement s'est toujours montré empressé de rencontrer ses engagements. Le peuple du Canada est composé de sujets anglais aussi bien que le peuple de l'Angleterre. Ils ont le même pouvoir et le même vouloir de rencontrer leurs engagements, et s'ils sont jamais dans des embarras, cela vient de ce que les capitalistes anglais ne veulent pas placer la même confiance dans leur honneur qu'ils plaçant dans celui du peuple des Etats-Unis, dont les obligations se vendent sans difficulté, quoique vous admettiez, j'espère, après avoir lu ces remarques, que nos moyens de rencontrer nos engagements sont aussi bons que les leurs. Le fait est que nos obligations ne sont pas recommandées comme un placement, tandis que ceux des Etats-Unis le sont. En vérité, je dois vous dire que j'ai été mortifié de voir que le prix de nos obligations du

Appendice
(N.)

30 mars.

Canada n'est jamais coté sur la liste des fonds publics, quoique ceux de chacun des Etats-Unis, comme ceux de tous les autres gouvernements étrangers sont constamment placés sous les yeux du public.

Je dois maintenant vous dire brièvement la cause de nos difficultés actuelles. Dans les trois à quatre dernières années il y a eu un surplus considérable de revenu sur la dépense, d'à peu près £400,000, qui, au lieu d'être appliqué à éteindre notre dette, a été placé dans de nouveaux travaux, dont nous attendons, il est vrai, avec toute confiance d'immenses revenus par la suite. Il faut faire toute espèce d'efforts et de sacrifices pour compléter ces travaux. Depuis la création de notre fonds d'amortissement nous avons économisé, mis de côté du surplus de nos revenus un demi-million de notre argent ou un huitième de toute notre dette; mais en attendant que notre grande ligne de canaux, qui ne sont surpassés probablement par aucuns ouvrages semblables dans le monde, soit complétée, nous serons embarrassés, à moins de pouvoir comme d'autres gouvernements aller sur les marchés et emprunter. Mais outre la cause d'embaras que je viens de mentionner, nous avons eu cette année un grand déficit dans le revenu, nos importations ne s'étant pas élevées à plus des deux tiers de la moyenne. En Angleterre, il arrive assez de déficits dans le revenu. Ces déficits seraient aussi embarrassants que les nôtres, n'était la facilité d'obtenir de l'argent par une émission de billets de l'échiquier.

Je vous ai dit les causes de nos embaras, et j'espère vous avoir fait voir que, quoiqu'il n'existe aucun sujet d'inquiétude ou de malaise, quoique nos revenus soient amples et suffisants pour nos besoins et l'extinction de notre dette dans un avenir peu éloigné, nous souffrons beaucoup de cette absence de manqué de crédit en Angleterre dont vous avez parlé. Ce qu'il nous faut maintenant, ce qu'il nous a fallu de tout tems, c'est un agent actif, d'une haute position, capable de maintenir nos garanties dans ce crédit auquel elles ont droit. Une agence divisée ne vaut pas l'attention soit de votre maison ou de celle de messieurs Glyn. Peut-être la considèreriez-vous également indigne de votre attention si elle n'était pas divisée; mais une chose me paraît claire et je vous le répète. Il faut que le gouvernement canadien obtienne les services d'une maison éminente à Londres, et pour ces services il peut et veut payer. Je vous dirai, en terminant, que, comme je ne crois pas qu'il y ait une maison plus en état d'avancer nos intérêts quel a vôtre, je serais heureux si vous vouliez bien me communiquer vos vues sur ce sujet aussitôt que possible. Je ne doute pas que notre ami commun, M. Dunn, à qui j'écris par cette malle, sera capable de vous donner toute autre information que vous pouvez requérir. Quand à messieurs Glyn et Cie., dont le gouvernement canadien sera toujours prêt à reconnaître les services, je dois dire que l'opinion quant à l'expédience de n'avoir qu'un agent ne vient pas de ce que nous ne sommes pas satisfait de leurs services, mais de la conviction qu'un petit compte ne vaut pas la peine d'être divisé et que nous servirons mieux nos intérêts par un arrangement tel que celui que nous proposons.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre très-humble
Et obéissant serviteur,

FRANCIS HINCKS,
Inspecteur Général.

MM. Baring, Frères, et Cie. }
Banquiers, Londres. }

Appendice
(N.)

30 mars.

(No. 153.) No. 4

Copie d'une dépêche du gouverneur général, le comte d'Elgin et Kincardine, au comte Grey.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Montréal, 20 décembre, 1848.

(Reçue le 10 janvier, 1849.)

MILORD,—Conformément aux instructions de votre seigneurie, j'ai soumis le sujet du chemin de fer de Québec et Halifax à la considération du conseil exécutif de cette province, et j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre copie d'une minute approuvée, contenant des suggestions sur le mode propre à pourvoir, avec le concours du gouvernement impérial et du gouvernement colonial, aux moyens nécessaires pour mettre à exécution cette grande entreprise nationale. On propose que l'ouvrage soit fait sous la direction exclusive et immédiate du gouvernement impérial; que partout où la ligne passe dans un pays habité, le terrain nécessaire pour le chemin sera acheté par les provinces et transmis sans frais au gouvernement impérial; que partout où elle passe dans le domaine public, il devra être placé, à la disposition du gouvernement impérial, dix milles de terrain sur chaque côté de la ligne, dans la vue, d'un côté, d'établir, en connexion avec cet ouvrage, un plan étendu d'établissement, et, de l'autre côté, de remplacer par la vente des terres une partie du capital dépensé; et finalement, que le capital nécessaire pour la construction du chemin sera prélevé sur la garantie d'un revenu provenant d'une taxe de 7s. 6d. par charge de bois de construction, produit de l'Amérique Britannique du Nord, lorsqu'il est importé dans la Grande-Bretagne.

2. Je suis très bien que, sous les circonstances actuelles, il se présente de graves objections contre l'adoption de toute mesure qui exige de grands déboursés. Cependant, celle que je soumets aujourd'hui a tant de mérites en sa faveur, et est si intimement liée avec les questions qui intéressent les grands intérêts de la Grande-Bretagne et d'Irlande, que je n'ai pas besoin, j'en suis certain, de solliciter à cet égard la considération sérieuse de votre seigneurie.

3. Pour exposer les avantages nombreux qui résulteront pour la mère-patrie et pour les colonies mêmes de l'établissement des vastes contrées que la ligne proposée traversera; pays abondant en bois précieux, en mines et en pêcheries; pays d'une fertilité admirable en plusieurs endroits et accessible par Halifax, après un voyage court et facile d'Irlande, il suffira de renvoyer votre seigneurie au major Robinson, I. R., dans lequel ces questions sont habilement et clairement traitées. En soumettant cependant les vues que le gouvernement canadien entretient sur ce sujet, je désirerais, avec votre permission, offrir quelques remarques générales qui peuvent servir à faire voir l'importance de l'entreprise sous le point de vue national.

4. En premier lieu, je demanderai à votre seigneurie de faire remarquer que l'un des principaux obstacles qui s'opposent à la colonisation rapide et florissante de l'Amérique Britannique du Nord, est que, sur les bords de la mer, il y a peu ou point de demande de travail. L'émigré pauvre en débarquant à New-York, se trouve immédiatement sur une scène d'activité, ou il a de grandes chances de trouver de l'emploi, jusqu'à ce qu'il ait gagné les moyens de se transporter à l'intérieur. Mais généralement parlant, s'il se rend dans l'Amérique Britannique du Nord, il doit se rendre dans le Canada Ouest avant qu'il puisse rencontrer de l'ouvrage. De là, la nécessité de contracter de grandes dépenses et des frais considérables pour transporter les émigrés pauvres de Québec aux lacs;

Appendice
(N.)

30 mars.

tels, que les approvisionnemens des hôpitaux sur divers points pour le traitement des malades, frais qui quelques fois se montent à des sommes considérables, et qu'il faut payer, soit par les taxes imposées sur les émigrés, soit par une allocation du trésor anglais. Si le trésor anglais paye ces dépenses, il sera difficile de les tenir dans des limites raisonnables; si c'est au moyen de la taxe, on arrêtera l'émigration qu'il est de l'intérêt des provinces d'encourager, d'autant plus que l'émigré industriel qui a de l'argent pour payer son voyage est taxé pour le pauvre, le malade ou l'indolent qui est à charge aux départemens de l'émigration, dans les ports de mer. Je pense cependant que l'on ne peut pas douter que cette grande entreprise nationale, entreprise sous l'autorité du gouvernement impérial et liée à un système régulier de colonisation sur toute la ligne, contribuerait beaucoup à faire disparaître ces obstacles qui s'opposent à l'établissement général de l'Amérique Britannique du Nord. L'émigré qui a des raisons de se diriger vers l'ouest, et qui a de l'argent pour payer son voyage, s'y rendra toujours, tandis que ceux qui ne veulent pas aller plus loin ou qui n'en ont pas les moyens, chercheraient immédiatement en débarquant de l'emploi sur le chemin de fer ou sur quelques-uns des travaux, que cette ligne une fois commencée fera infailliblement entreprendre, et ils finiraient ou par s'établir sur les terres contigües à la ligne, ou par se diriger vers l'ouest, en faisant de la place pour les nouveaux arrivants. Je suis disposé à croire qu'en faisant cesser le principal obstacle qui s'oppose à la colonisation rapide du vaste territoire anglais qui se trouve au-delà, ces travaux seront plus dans les intérêts de l'émigration qui vient de la mère-patrie que ne fera jamais le travail et l'établissement d'un nombre considérable d'émigrés qui y seront probablement employés plus immédiatement.

5. Quant à la probabilité qui existe que cette ligne finira par être profitable, je ne puis qu'exprimer ma croyance qu'avec les arrangemens suggérées par le gouvernement canadien, les dépenses qui en résulteraient pour le gouvernement anglais seront bien moindres que celles portées dans les estimations du major Robinson. Il paraît qu'il a basé ses calculs sur le coût des chemins de fer construits dans l'état du Massachusetts, où les terres se vendent souvent très cher et où le prix des principaux matériaux est très élevé par suite des droits considérables du tarif protecteur. Comme les terres que la ligne projetée doit parcourir ne coûteront rien au gouvernement et qu'il pourra réaliser une forte somme d'argent en vendant cette partie du domaine public qui est mise à sa disposition, on peut encore réduire considérablement ces estimations; pendant que les profits que rapportent invariablement les chemins de fer en Amérique qui sont souvent construits en dépit des plus grandes difficultés naturelles dans des contrées dont les ressources et la population actuelles ne paraissent pas justifier ces déboursés, donnent raisonnablement droit de compter sur un profit sur le capital ainsi employé.

6. J'ai particulièrement insisté sur les avantages que la mère-patrie doit retirer de la construction de ce chemin de fer, parce que je crois que les bénéfices qui en résulteront pour les colonies sont trop évidents pour vouloir qu'on les démontre. J'oserai cependant faire une remarque à cet égard. Il est clair qu'aussitôt que le chemin de fer sera ouvert dans toutes les provinces, il ne sera pas nécessaire de maintenir un aussi grand corps de troupes qu'aujourd'hui. Mais considérant le vif désir que votre seigneurie a très souvent exprimé de voir effectuer à cet égard, aussitôt que possible, une diminution dans les dépenses encourues par la Grande-Bretagne, je suis prêt à aller encore plus loin, certain comme je suis que la seule entreprise des travaux en question aura l'effet de relever les colons du découragement dans lequel les a plongés les chan-

gemens récemment introduits dans la politique commerciale de l'empire, d'attacher les provinces les unes aux autres et à la mère-patrie, de leur inspirer le sentiment de leur force, et leur faire sentir tout le prix de leur connexion avec la Grande-Bretagne, qui leur offre la meilleure protection contre toute attaque, que je n'hésiterais pas à recommander une réduction immédiate et considérable dans le nombre des troupes stationnées en Canada, dans le cas où l'on se déciderait à construire le chemin de fer de Québec et Halifax.

J'ai, etc.,

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

Le Très Hon. Comte Grey,
etc., etc., etc.

Incluse 1 dans le No. 4.

Mémoire sur le chemin de fer projeté d'Halifax et Québec.

Le sujet du chemin de fer projeté entre Québec et Halifax a, depuis quelque temps, engagé l'attention des membres de l'administration provinciale, et ayant été chargé par mes collègues de préparer un mémoire explicatif des vues qu'ils entretiennent, et pour la considération de son excellence le gouverneur général, je tâcherai, au meilleur de mon humble capacité, de remplir le devoir qui m'est assigné. Dans une dépêche récente du très honorable comte Grey, principal secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, adressée à son excellence le gouverneur général, sa seigneurie sollicite l'attention du gouvernement canadien sur un rapport du major Robinson, des ingénieurs royaux, au sujet de la ligne d'embranchement du chemin de fer projeté depuis Halifax, Nouvelle-Écosse, jusqu'à Québec. Cet habile et intéressant rapport a été lu avec toute l'attention que son importance exige, et il est consolant d'apprendre qu'un ouvrage dont la construction est si désirable sous le point de vue national est aux yeux de cet officier non seulement praticable mais sera encore profitable.

Les membres du gouvernement canadien ont éprouvé beaucoup d'hésitation à solliciter l'attention du gouvernement de sa majesté sur ce chemin de fer, et auraient probablement différé encore plus longtemps sans l'invitation contenue dans la dépêche du comte Grey. Ils sentent très bien que si l'ouvrage est entrepris et complété et qu'il soit ensuite improductif, la perte en retombera principalement sur la mère-patrie, et ils n'ont point voulu sous ces circonstances encourir la responsabilité d'engager le gouvernement impérial dans cette affaire. Le major Robinson a parfaitement expliqué les raisons qui peuvent engager le gouvernement impérial à commencer ce grand ouvrage national, une des principales raisons qu'il donne est le débouché qu'il offrira pour une colonisation florissante. Je n'oserai point développer les argumens du major Robinson, car je suis convaincu qu'ils ont été justement appréciés par le gouvernement de sa majesté. Je ne puis cependant pas concourir dans l'opinion du major Robinson, que le meilleur moyen d'entreprendre ces travaux serait de former une compagnie entre la mère-patrie et les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. On ne peut avoir l'argent que par l'entremise du gouvernement impérial, et il serait vivement à désirer que les travaux fussent exécutés par les officiers de ce gouvernement et qu'ils fussent absolument placés sous le contrôle impérial.

Si les espérances du major Robinson se réalisaient et si l'entreprise devenait profitable, il ne pourrait pas y avoir de difficultés. Le gouvernement impérial

Appendice
(N.)

30 mars.

Appendice
(N.)

30 mars.

pourrait prélever très facilement un emprunt pour le montant requis à $3\frac{1}{2}$ pour cent, et les dividendes des chemins de fer sur ce continent varient généralement de 7 à 10 pour cent. Mais l'on dira que le major Robinson est trop porté à croire qu'il y aura des pertes et que les provinces, grandement intéressées dans la construction de ces travaux, devraient supporter leur juste part dans ces pertes.

Comme je présume que personne ne recommanderait la construction de ces travaux comme une spéculation commerciale, on devrait pourvoir au cas où ils ne rapporteraient rien. La question qui se présente maintenant est de savoir comment on peut venir en aide à la colonie.

La province du Canada a déjà contracté une dette considérable pour la construction des travaux publics, ce qui a sérieusement diminué la faculté qu'elle a d'engager ses revenus pour un autre montant.

Lorsque la grande ligne des canaux qui relie les eaux navigables du St. Laurent avec les lacs fut entreprise, le système protecteur était en pleine opération en Angleterre; et l'on crut avec raison que, sous l'opération d'un pareil système, les produits des Etats de l'Ouest de l'union américaine, ainsi que du Canada, passeraient par la voie de ces canaux et du St. Laurent pour se rendre en Angleterre. Malheureusement pour le Canada, les changements qui ont été introduits dans la politique commerciale de l'empire ont eu un effet ruineux sur son commerce; et le peuple canadien croit généralement, qu'à moins que les lois de la navigation en Angleterre ne soient promptement abrogées, tout le commerce de l'ouest prendra la direction de New-York. Cette allusion à la politique commerciale de l'empire paraîtra peut-être étrangère au présent sujet; mais il est bon de ne point perdre de vue qu'un autre intérêt important dans l'Amérique Britannique du Nord est menacé de se voir privé de protection. On semble généralement croire que la protection qui existe actuellement en faveur des bois des colonies sera bientôt retirée. Quelqu'intéressé que soit le Canada dans ce commerce important, notre sœur province du Nouveau-Brunswick souffrira peut-être d'une manière plus sérieuse par suite de cette absence de protection. Et je pense que l'on peut en justice représenter au gouvernement de sa majesté que dans un temps de souffrance pour les colonies, souffrance qui n'est pas le fruit de leurs fautes, il ne serait pas expédient de leur imposer de nouveaux fardeaux. Je pense que j'ai raison d'anticiper, comme je l'ai fait, l'abolition de la protection qui existe aujourd'hui en faveur du bois colonial. La politique commerciale du gouvernement impérial a été définie d'une manière si claire qu'il n'y a point lieu de douter qu'il sera bientôt proposé des modifications dans les droits des bois. Si l'on était décidé à adopter une mesure de cette nature, on pourrait la mettre à exécution d'une manière qui, au moins, accorderait quelque compensation aux colonies.

Au lieu de réduire les droits sur les bois étrangers, ceux qui sont imposés sur les bois des colonies pourraient être augmentés de 1s. à 7s. 6d. par voyage; par ce moyen on pourrait obtenir un revenu suffisant pour rencontrer l'intérêt d'un emprunt que l'on ferait pour la construction du chemin de fer de Québec et Halifax.

Si le gouvernement impérial veut entreprendre ce grand ouvrage national, la législature du Canada s'empressera sans aucun doute de transporter au gouvernement impérial, ou aux commissaires qu'il nommera, des terres de chaque côté du chemin, jusqu'à la profondeur de dix milles, lorsque la ligne passera sur le domaine public, et achètera aussi tous les ter-

res nécessaires pour la ligne du chemin de fer, et pour les stations à chaque extrémité.

Humblement soumis à la considération de son excellence le gouverneur-général.

(Signé,)

F. HINCKS,
Inspecteur Général.

18 décembre, 1848.

Incluse 2 dans le No. 4.

Extrait d'un rapport du comité du conseil exécutif, daté le 20 décembre, 1848, approuvé par son excellence en conseil le même jour.

Le comité du conseil exécutif a eu sous sa considération un mémoire au sujet du chemin de fer de Québec et Halifax soumis pour la considération de votre excellence, par l'inspecteur général des comptes publics.

Le comité du conseil concourt dans l'opinion exprimée par l'inspecteur-général sur l'importance de cet ouvrage sous le point de vue national, et désire vivement que le gouvernement impérial de sa majesté soit engagé à le recommander à la considération favorable du parlement.

Le comité du conseil est d'opinion qu'en consacrant à cette fin le revenu que l'on peut obtenir en augmentant les droits sur le bois des colonies, le gouvernement de sa majesté ferait beaucoup pour concilier les colons en faveur du système de droits protecteurs.

Le comité du conseil ne doute pas que la législature du Canada s'empressera de sanctionner toute mesure dont l'objet sera de transporter au gouvernement de sa majesté les terres incultes de la couronne, à travers lesquelles passera le chemin de fer projeté, jusqu'à la profondeur de dix milles chaque côté de la ligne, et qu'elle s'engagera en outre d'acheter, aux frais de la province, tous les terrains des particuliers qu'il faudra pour la ligne du chemin en Canada, ainsi que pour les diverses stations. Et le comité du conseil recommande qu'il soit soumis à cette fin une mesure au parlement, durant la session prochaine, dans le cas où le gouvernement de sa majesté se déciderait à entreprendre ces travaux.

(Certifié,)

J. JOSEPH.

(No. 1.)

No. 5.

Copie d'une dépêche du gouverneur-général le comte d'Elgin et Kincardine au comte Grey.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 3 janvier, 1849.

(Reçue, 23 janvier, 1849.

MILORD.—J'ai l'honneur de transmettre ci-jointe, pour l'information de votre seigneurie, copie d'une dépêche que j'ai adressée aux lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick respectivement, en leur transmettant copie d'une minute du conseil exécutif de cette province, au sujet du chemin de fer d'Halifax et Québec, laquelle je transmets incluse dans ma dépêche à votre seigneurie, No. 153.

J'ai, etc.,

(Signé,)

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Très Hon.

Comte Grey,

etc., etc., etc.

Appendice
(N.)

30 mars.

Incluse dans le No. 5.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 23 Décembre, 1848.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions du comte Grey, j'ai porté à l'attention du conseil exécutif de cette province le sujet du chemin de fer d'Halifax et Québec, ainsi que le rapport qu'en a fait le major Robinson, I. R., et j'ai maintenant l'honneur de transmettre ci-joint une minute du conseil suggérant le mode que l'on doit adopter pour se procurer, avec le concours des législatures provinciales et impériale, les fonds nécessaires pour accomplir cette grande entreprise. L'arrangement proposé dans ce document s'est recommandé de lui-même après avoir été mûrement examiné, à l'approbation de ce gouvernement, comme étant un arrangement qui, dans les circonstances actuelles, doit être hautement avantageux à ces provinces, et je me flatte qu'il ne recevra pas un appui moins cordial de la part de votre excellence et de votre administration.

2. Je sens qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur la vaste importance que cet ouvrage peut avoir pour les intérêts de l'empire comme pour ceux des colonies. Il y a longtemps que le sujet est devant le public, et les avantages incalculables qu'il possède ont été habilement exposés dans diverses publications officielles et non officielles ainsi que dans le rapport précieux auquel j'ai déjà fait allusion. Je ne puis cependant m'empêcher de remarquer que si, d'un côté, aucune entreprise ne me semble aussi bien calculée que celle-ci pour rallier les provinces les unes aux autres, pour avancer les intérêts qui leur sont communs, pour leur inspirer le sentiment de leur force et préparer ainsi l'Amérique Britannique du Nord à remplir ses hautes destinées, de l'autre, je ne vois point de travaux qui me paraissent plus propres à augmenter la population, étendre le commerce et développer les ressources locales de chacune des colonies; et si cette remarque est vraie pour le Canada, combien l'est-elle plus pour les provinces inférieures!

3. Quant à cette partie du plan soumis par lequel on abandonné une partie de la protection dont jouissent aujourd'hui les bois coloniaux sur les marchés de la Grande-Bretagne, je n'ajouterai rien aux avancés contenus dans la minute, si ce n'est pendant que je ferai

remarquer que je partage complètement l'opinion qu'il serait imprudent de compter sur une protection permanente, lorsqu'il s'introduit des changemens si grands dans la politique commerciale de l'empire, et lorsque l'on parle de modifier les lois de navigation.

4. Je ne suis point autorisé à dire que les conseillers de sa majesté croiront devoir s'adresser au parlement pour avoir les pouvoirs qui les mettent en état d'entreprendre ces grands travaux, mais je suis tellement convaincu du désir qu'ils ont de contribuer à la prospérité de ces précieuses dépendances de la couronne d'Angleterre, et de les faire sortir de l'état de prostration où elles se trouvent aujourd'hui, que je suis certain qu'une suggestion de cette nature, approuvée du concours du gouvernement des provinces, méritera de leur part la considération la plus prompte et la plus favorable.

J'ai, etc.,

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

Sir Edmund Head, Chev., et
Sir John Harvey, B. C. B.,
etc., etc., etc.

No. 6.

(No. 6.)

COPIE D'UNE DÉPÊCHE du gouverneur général le comte d'Elgin et Kincardine au comte Grey.

MAISON DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 4 janvier, 1849.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointes trois copies imprimées d'un tableau préparé avec beaucoup de soin sur des documens officiels, indiquant la population et le montant annuel de tous les biens imposables dans le Haut-Canada, en vertu des lois des cotisations depuis les années 1825 jusqu'à 1847 inclusivement. La preuve que ce document fournit sur l'augmentation sûre et cependant rapide qui a lieu dans la valeur des propriétés, dans cette partie de la province, ne peut manquer d'intéresser vivement votre seigneurie, et il mérite certainement l'attention des capitalistes dans la Grande-Bretagne.

J'ai, etc.,

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

Le Très Hon.
Comte Grey,
etc., etc., etc.Appendice
(N.)

30 mars.

Appendice (N.)
30 mars.

Appendice (N.)
30 mars.

INCLUDE DANS I.E No. 6.

TABLEAU indiquant le montant annuel des propriétés dans le Haut-Canada, imposables en vertu des lois de cotisations pour la taxation, depuis l'année 1825 jusqu'à 1847, inclusivement.

Le tableau suivant donne non pas la valeur réelle des propriétés, mais la valeur à laquelle elles sont estimées pour la taxation en vertu des statuts récemment passés, et qui n'ont point été chargés. Les terres incultes sont estimées à 4s. l'acre, bien qu'en moyenne la valeur entière soit de 15s., vu que le montant donné dans la colonne ne comprend que les terres occupées et formant partie des fermes. Les terres cultivées sont évaluées à £1, tandis que le plus bas prix est en moyenne de £2 10s. à £3 l'acre.

Années.	Population.	TERRES.		Maisons de toutes sortes excepté des cabanes.	MOULINS A FARINE.		Boutique de marchands.	Maga-sins.	Chevaux.	Bœufs.	Vaches à lait.	Jeunes animaux.	Moutins à seie.	Voitures de luxe.	Montant de la valeur des propriétés.		Montant brut de toutes les taxes.		
		Incultes, valeur estimée à 4s. par acre.	Cultivées, valeur estimée à £1 par acre.		Nombre.	Paires de meules additionnell.									£	s.	£	s.	
1825	158,027	Acres.	Acres.	8,876	71	456	54	22,589	23,900	51,216	23,501	394	587	2,256,874	7	8	10,235	2	
1826	2,641,725	535,212	9,732	80	487	57	24,095	26,580	61,954	24,806	422	582	2,409,064	17	9	9,940	4	
1827	2,826,070	632,607	9,889	94	496	51	25,520	29,128	67,349	27,918	460	730	2,442,847	11	0	11,309	10	
1828	2,977,807	678,618	10,183	98	548	68	27,303	30,879	67,945	29,527	515	968	2,579,083	3	4	12,533	5	
1829	3,008,777	717,552	11,291	102	604	72	28,388	33,451	75,091	34,844	535	982	2,735,783	10	10	12,732	3	
1830	210,437	3,244,410	775,014	12,082	121	748	91	30,777	33,770	80,909	33,996	535	986	2,929,269	9	2	13,355	5	
1831	3,570,389	818,432	13,605	135	757	95	33,197	36,037	83,519	35,194	533	1,111	3,143,484	10	0	15,320	6	
1832	261,060	3,799,014	916,173	14,550	152	854	96	36,601	38,911	91,676	35,250	671	1,203	3,415,822	0	1	16,503	11	
1833	4,115,253	981,955	16,446	173	1,025	105	40,249	41,870	95,042	36,089	723	1,421	3,796,040	4	2	18,397	5	
1834	320,693	4,171,995	1,034,816	16,771	328	957	123	41,866	42,445	99,474	36,769	788	1,409	3,918,712	14	2	19,806	7	
1835	4,476,368	1,208,508	18,488	352	982	117	47,724	46,066	109,605	39,329	753	1,495	3,880,994	13	6	22,464	8	
1836	372,502	4,807,406	1,433,556	22,057	366	1,043	133	54,616	48,929	120,584	44,698	902	1,720	4,605,103	1	9	23,169	0	
1837	4,736,268	1,206,493	20,951	227	1,198	117	57,170	49,347	123,028	48,598	960	1,627	4,431,098	8	9	24,337	8	
1838	*	4,353,890	1,587,676	22,057	233	1,198	99	52,732	38,377	109,991	42,514	774	1,467	4,282,544	3	3	24,077	12	
1839	407,515	5,113,423	1,710,000	19,513	251	917	113	66,220	47,569	136,951	47,624	953	1,769	5,345,372	11	6	33,210	16	
1840	5,290,014	1,740,664	25,049	298	1,123	130	72,734	49,317	144,900	48,625	963	1,863	5,607,426	7	8	37,463	14	
1841	465,357	5,310,103	1,916,319	25,857	420	1,211	145	76,747	50,271	163,663	59,955	980	1,936	6,269,398	12	6	43,908	16	
1842	496,055	5,548,357	1,993,659	27,960	443	1,299	164	83,755	55,137	173,394	76,648	982	2,188	6,913,311	9	3	58,354	12	
1843	5,783,197	2,166,101	31,638	455	1,330	154	88,062	58,531	184,186	84,326	1,169	2,648	7,155,324	18	6	64,849	9	
1844	5,845,935	2,311,238	35,631	375	1,431	155	94,168	62,306	187,298	79,050	1,246	3,042	7,556,514	12	5	74,736	5	
1845	6,072,076	2,464,704	37,214	417	1,636	174	98,598	65,127	195,537	78,665	1,272	3,810	7,778,917	9	6	76,291	10	
1846	6,182,419	2,673,820	39,625	426	1,868	180	105,517	68,963	211,565	74,370	1,401	4,510	8,236,677	18	0	84,137	5	
1847	6,477,338	42,937	475	1,945	179	113,812	72,017	76,935	1,489	4,685	8,567,001	1	0	86,058	16	
1848	717,560

* Pour cette année les rôles des cotisations ont été faits d'une manière bien imparfaite par suite des troubles qui régnaient dans le pays. NOTE.—La récolte du blé dans le Haut-Canada, telle que donnée dans le recensement de 1842, était de 3,221,991 minots ; par celui de 1848, elle était de 7,494,732,—donnant une augmentation de 4,272,741 minots, ou 132-72 pour cent sur les six années.

Copie d'une dépêche du lieutenant-gouverneur sir Edmund Head au Comte Grey.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
1er janvier, 1849.
(Reçue 23 janvier, 1849.)

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie ci-jointe de certaines observations sur les rapports du major Robinson et du capitaine Henderson relativement au chemin de fer projeté dans cette province.

Ces observations m'ont été transmises par M. Wilkinson, l'auteur du rapport No. 3, imprimé à la page 46 de l'appendice au rapport du major Robinson. Ce monsieur est employé ici dans le bureau des terres de la couronne et a beaucoup d'expérience dans l'arpentage. Il possède en outre une connaissance étendue du pays et est, je crois, un homme parfaitement digne de foi.

En même temps, je prie votre seigneurie de se rappeler que je n'ai pas demandé à M. Wilkinson de faire ses observations sur le rapport en question, et je ne veux exprimer aucune opinion ni laisser inférer rien sur la justesse de ses vues.

Il est cependant si important que le gouvernement de sa majesté soit en possession de toutes les informations que l'on peut obtenir sur ce sujet important et difficile, que je ne me croirais pas justifiable de cacher à votre seigneurie des remarques faites sur le rapport du major Robinson, et mises entre mes mains sous une forme officielle par une personne comme M. Wilkinson.

J'ai, etc.,

(Signé,)

EDMUND HEAD.

Le très Hon. Comte Grey,
etc., etc., etc.

Incluse dans le No. 7.

FREDERICTON, 18 décembre, 1848.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Les observations suivantes paraissent avoir été suggérées par le rapport soumis au major général Sir John F. Burgoyne "sur la ligne d'embranchement projetée de chemin de fer depuis un port à l'est dans la Nouvelle-Ecosse, en traversant le Nouveau-Brunswick, jusqu'à Québec," daté le 31 août dernier.

C'est avec hésitation que ces observations sont présentées sous forme officielle; mais il ne paraît pas être utile ni convenable d'agir autrement.

Le rapport est péremptoire dans la recommandation qu'il fait de suivre une route particulière, et cette route est la plus détournée.

Il est également péremptoire dans la condamnation qu'il porte de toute ligne plus directe ou plus centrale.

Nous recherchons, comme de raison, des arguments également forts et valides pour contrebalancer une décision aussi péremptoire.

Les remarques que l'on se propose de faire sur l'insuffisance des raisons données se borneront à cette partie de la ligne qui tombe dans les limites du Nouveau-Brunswick et de partie du Canada.

Le rapport corrobore, en ces termes, la supériorité de la ligne directe ou centrale, si elle est praticable: "Ne voulant point abandonner la route directe par le centre du Nouveau-Brunswick, qui raccourcirait tant la dis-

tance si l'on pouvait réussir à y tracer une ligne, comme on le voit par le tableau des distances dans la route No. 4, il a été résolu de faire tous les efforts pour voir si cette ligne est praticable ou non."

On énumère alors les efforts qui ont été faits. Je ne saurais voir dans cette énumération l'ombre d'un effort suffisant pour justifier une opinion aussi tranchée, et encore bien moins une opinion aussi péremptoire.

Il est inutile de suivre minutieusement le rapport; on ne parle que d'une tentative faite pour découvrir une ligne favorable entre Boistown et Ristigouche. Cette ligne on peut le dire en passant, était une grande amélioration sur la précédente. Pourquoi donc cette grande amélioration a-t-elle eu l'effet de décourager plutôt que d'encourager de nouveaux efforts? Est-ce que le succès tout particulier de cette seconde tentative avait déjà épuisé tous les efforts?

Un coup-d'œil sur la carte du pays, tel qu'on le connaissait déjà, fera voir qu'il n'y avait qu'une probabilité bien faible sur le succès de ces tentatives qui furent faites à l'extrémité des sources de la branche ouest du Miramichi. On savait déjà que les terres sont très hautes dans cet endroit, et il est évident que la descente dans la vallée du Tobique, depuis cet endroit, devait être la plus courte et la plus rapide que l'on pouvait trouver. On s'aperçut qu'il était impossible de trouver une descente directe et uniforme, comme cela devait être, et toute autre ligne devait nécessairement être mauvaise. Les particularités dans l'appendice No. 2 du rapport corrobore cela.

Le rapport dit que "le point le moins élevé de la rangée de hauteur de la rivière Tobique, auquel on puisse faire passer un chemin de fer, se trouve à 1216 pieds au-dessus de la mer." Qu'il "faut passer au-delà de cette grande élévation."

Maintenant cette assertion tranchée donne à entendre que l'on a constaté avec soin l'élévation de chaque ouverture ou de chaque abaissement qui partage cette rangée de hauteurs qui s'étend en droite ligne, nord-est et sud-ouest, environ 70 milles et probablement 100 milles par une route détournée. Cependant le rapport ne fournit aucun détail qui indique que l'on sache qu'il existe une ouverture de cette nature, au-delà de l'endroit unique auquel cette rangée de hauteurs se trouve interrompue, telle qu'elle est décrite par le capitaine Henderson dans l'appendice No. 2. Il dit, "que les montagnes qui la bornent (la vallée du Tobique) au sud, sont très élevées,—l'endroit le plus bas auquel on peut les passer, comme on l'a constaté par nos explorations à un point situé à 19 milles environ au sud de la rivière, est à 1216 pieds au-dessus de la mer, ou 894 pieds au-dessus de la rivière." Cet énoncé est satisfaisant; c'est tout ce que l'on pouvait dire avec certitude; mais on ne va pas au-delà du voisinage de l'endroit examiné dans cette rangée de hauteurs.

Cependant le rapport ne fait seulement pas mention de l'exploration de toute la rangée de hauteurs. Et sans cette exploration et sans le résultat qu'elle peut produire, comment, dans le rapport, peut-on dire que l'on hésite à abandonner la route directe, ou prétendre que le point le plus bas dans la rangée de hauteurs en question est 1216 pieds au-dessus de la mer?

Au commencement de la saison de 1847, on conseilla de faire l'exploration par le côté droit de la branche Tobique. Il était possible qu'elle ne réussît pas, mais elle présentait la plus grande probabilité de succès. Il est évident au moins que cette suggestion ne pouvait se présenter que par la crainte que l'on avait que la route adoptée ne réussît point. La route proposée est mentionnée dans l'appendice No. 2, page 49 et 50 du rapport, mais n'est pas mentionnée dans le rapport lui-même.

Mes remarques viendraient à fatiguer si je suivais minutieusement le rapport. La nature en serait la même pour le reste de la ligne depuis le Tobique jusqu'au St. Laurent. Je ne puis pas concourir, en conscience, dans l'opinion que le pays est à peine praticable et encore moins qu'il est impraticable, et qu'il est inutile de faire d'autres efforts pour découvrir une route favorable. La connaissance personnelle que j'ai de la surface du pays et les vues que j'entretiens sur l'importance de la ligne centrale, me forcent également de dire qu'on n'a pas encore fait assez de recherches pour pouvoir donner une opinion péremptoire, une opinion sûre.

Je dois aussi ajouter que le rapport ne fournit aucunes données plausibles pour pouvoir établir une comparaison satisfaisante entre la route centrale et la route détournée.

Si nous voulons chercher ces moyens de comparaison, nous sommes d'abord rebutés.

Le rapport dit, à la page 14, que dans l'exploration de 1846, on trouva que la section du pays entre Shediac (plus proprement nommé l'angle de Petitcodiac), et Boistown était généralement basse et plate, avec de rares ondulations. Ce pays, comme de raison, se trouve dans la ligne droite ou centrale.

Cependant, pour faire valoir cette partie correspondante de la ligne détournée qui court 20 à 30 milles plus à l'est, elle est présentée non pas avec le mérite qui lui est propre seulement, mais encore avec celui de la ligne centrale. Les sections que l'on présente sont considérées comme inadmissibles. Elles "ne comportent point le nivellement d'un chemin de fer." Que sont-elles alors? "On s'attend, dit le rapport, qu'à l'exception des rives immédiates du St. Laurent, cette partie de la ligne sera la plus facile sur toute la ligne." Pour quelles raisons s'y attend-t-on? On ne donne point de raisons, excepté celle-ci: "On croit que toute cette partie du pays est généralement basse et unie," comme celle qui se trouve entre Shediac et Boistown. Quelles raisons a-t-on de le croire, lorsque les sections que l'on produit font voir que le pays dans toute son étendue ne l'est pas, et qu'en ne considérant que les parties du pays indiquées dans ces sections, "il n'offre point le nivellement d'un chemin de fer?"

Ainsi une espace de près 100 milles de la ligne détournée dont on recommande la supériorité avec tant d'assurance et de confiance, se trouve, pour ce qu'on en connaît, n'avoir aucun droit à cette recommandation, et il reste encore à découvrir pourquoi on l'a choisie pendant que l'on a prouvé que la partie correspondante de la ligne centrale possède les plus grands avantages.

Cette critique n'aurait pas été soumise, si l'exactitude des connaissances récemment obtenues sur une partie du terrain en question ne nous empêchait point de concourir le moins du monde dans l'opinion émise gratuitement par le rapport, en disant que "l'on s'attend, qu'à l'exception des rives immédiates du St. Laurent, cette partie de la ligne sera la plus facile que l'on puisse trouver sur toute la ligne."

Si l'on examine la carte du pays, tel qu'on la connaît déjà, on verra qu'il n'y a pas moins de huit hauteurs principales qu'il faudra traverser à angles droits par cette partie de la ligne détournée, et qu'à chaque interval on revient presque ou à peu près au niveau de la mer. On sera très heureux si l'on peut facilement traverser ces montagnes à une hauteur n'excédant pas environ 200 pieds. Si l'on prétend que, par des tranchées profondes et des ponts élevés, on peut réduire cette élévation à environ 150 pieds, on a immédiatement une hauteur de 1200 pieds à traverser, ou une élévation aussi considérable que la grande rangée de

montagnes du Tobique; mais cette élévation ne comprend pas les hauteurs secondaires ou subordonnées qui sont nombreuses. En conséquence, on ne saurait prévoir toutes les difficultés sans en faire un relevé attentif.

Le rapport compte beaucoup sur la sûreté que donnera, dans un cas de guerre, à la ligne détournée l'éloignement où elle se trouve de la frontière des Etats-Unis.

"Passant, y est-il dit, à la distance la plus grande possible des Etats-Unis, cette ligne possède au plus haut degré l'avantage qui résulte pour elle d'être à l'abri des attaques en cas d'hostilité."

Pour une personne ignorante dans l'art militaire, il sera peut-être présomptueux d'être incrédule sur ce point;—mais en cherchant à éviter un danger, il semblerait qu'on jette la ligne recommandée dans un danger encore plus grand. Elle suivrait, pendant plusieurs centaines de milles, ce que l'on peut appeler le grand chemin non pas seulement des Etats-Unis, mais encore de toutes les nations.

Supposez que le royaume-uni soit dépourvu des chemins de fer et que l'on propose d'en construire un pour la sûreté des communications militaires et pour l'avantage du commerce, est-ce qu'on recommanderait de le faire passer sur les côtes immédiates des Isles, ou de le faire passer, autant que possible, par le centre avec des embranchements qui iraient sur l'une et l'autre rive?

Le cas proposé dans le Nouveau-Brunswick n'est pas bien différent excepté cependant que la frontière à l'intérieure sera moins exposée aux attaques clandestines que les bords de la mer; à l'intérieur on ne peut préparer et exécuter aucune attaque formidable sans qu'il en soit donné quelque avertissement: il n'en est pas ainsi pour les côtes de la mer. Des autorités haut placées ont assuré que, même pour l'Angleterre, il ne serait pas difficile, dans l'état où se trouve actuellement la navigation à la vapeur, de faire descendre presque à l'improviste, sur les côtes méridionales, une armée bien disciplinée qui, dans deux jours, pourrait se rendre à Londres sans éprouver de résistance. Combien seraient insignifiants les moyens que le Nouveau-Brunswick pourrait employer pour protéger ses côtes à l'est! Le plus léger obstacle ne s'opposerait pas même au débarquement, aux attaques clandestines ou même à l'interruption que souffrirait la ligne projetée du chemin de fer. Suivant le rapport, elle traverserait immédiatement les sources des rivières navigables ou au fonds des baies du golfe St. Laurent, et suivrait le rivage pour une distance considérable. Le rapport trouve dans ces moyens d'approche des avantages considérables pour la construction du chemin. Ce double avantage s'étend sur toute la rive du fleuve St. Laurent.

On ne peut guère nier qu'il est bien important de réduire cette source de danger le plus qu'on pourra sur l'étendue de la ligne. Par la route centrale du Nouveau-Brunswick, on évite près de 100 milles de distance dans l'endroit le plus désavantageux des rives du St. Laurent et de tout le golfe. Si avec cela elle est la plus courte et la plus expéditive, ces avantages seront de puissants motifs contre une augmentation dans les dépenses. Sans en faire le relevé, on ne saurait être certain que la construction de cette partie de la ligne n'excède pas le coût moyen. Si non on sauverait ainsi un dixième de toutes les dépenses. Pour construire des travaux de protection sur la ligne, il n'en coûterait rien qui ne serait pas également nécessaire si le chemin de fer n'existait pas. D'un autre côté, on ne peut assigner de limites aux dépenses qu'il faudrait faire pour bien protéger les côtes de la mer.

Appendice
(N.)

30 mars.

La ligne centrale serait encore un lien d'union basée sur un principe d'équité envers tous les intérêts de localité dans le Nouveau-Brunswick ; les branches en concentreraient les intérêts dans un seul, tandis qu'une ligne qui suivrait le littoral, appuyée sur l'influence du gouvernement, n'aurait évidemment d'autres effets que de créer un esprit d'antagonisme entre les intérêts particuliers.

Le rapport entre dans la considération de la question du revenu probable que rapporteraient le transport entre Québec et Halifax.

Il est bien probable que, durant la saison de la navigation, le gros fret suivra toute la ligne pour être exporté d'Halifax en Europe ou *vice versa*, excepté lorsque l'envoi est plus important que les frais, ou dans le cas de demandes soudaines, comme en 1846-7. Pendant l'hiver les articles posans que l'on demandera de chaque côté, prendront naturellement la ligne de chemin la plus courte qui reliera la navigation toujours libre de la mer, au havre le plus proche du St. Laurent. La ligne la plus courte que l'on puisse choisir dans la construction d'un chemin de cette nature sur le territoire anglais, ou peut être même ailleurs, est celle que l'on construit maintenant depuis le port St. André. On pourra encore conduire à St. Jean une

autre ligne de plusieurs milles plus longue ; l'une et l'autre de ces deux lignes aura 240 à 260 milles de moins que la ligne détournée d'Halifax, et toutes deux seront aussi rapprochées des Bermudes et des Indes Occidentales que ce port, et ne sont éloignées de l'Europe que de quelques heures de plus. La ligne centrale ferait de ces branches de puissants auxiliaires, la ligne détournée en ferait autant de rivales.

Ainsi donc, les avantages de la ligne d'embranchement le plus propres à en augmenter le revenu sont la promptitude et l'expédition entre les deux extrémités de la ligne, et la position importante qu'elle occupe pour distribuer et absorber tout le commerce par des embranchemens qu'elle conduira jusqu'aux principaux ports de mer. Le plus important de ces embranchemens sera évidemment dans la baie de Fundy, parce que l'accès en est facile pendant toute l'année. Vouloir en éloigner autant que possible la ligne d'embranchement, ce serait se priver d'une source importante de profits.

Pour prouver cet avancé, ci-suit un état comparatif des frais de transport entre les ports respectifs d'Halifax, St. Jean et St. André ; et le terminus commence à la Pointe-Lévi ou à la Rivière du Loup :

Fret par voie de chemin de fer, évalué à 1¹/₂ sterling par tonneau par mille.

Délivré à	De la Pointe Lévi.				De la Rivière du Loup.			
	Distance à Milles.	Montant.		Distance en Milles.	Montant.			
		Per Ton.	Per baril.		Per Ton.	Per baril.		
		£ s. d.	s. d.		£ s. d.	s. d.		
Halifax	635	3 19 4	8 0	525	3 5 7	6 6		
St. John.....	390	2 8 9	5 0	280	1 15 0	3 6		
St. André.....	375	2 6 10	4 8	265	1 13 1	3 4		

Cette évaluation est portée au taux du fret le plus bas exigé sur le chemin de fer occidental, dans le Massachusett. C'est une ligne qui fait concurrence à la navigation de l'Hudson et sert beaucoup dans la considération du sujet actuel.

Le rapport en question estime cependant les frais de transport entre Québec et Halifax à 11s. par ton—ou environ le septième d'un fret raisonnable,—erreur provenant apparemment de la supposition, que le coût de la force motrice comprend tous les frais, tandis que ce n'en est qu'une faible fraction. Cette omission cause d'autant plus d'inconvénient, qu'elle renverse tous les calculs que l'on avait faits. On ne saurait espérer qu'une ligne se terminant à Halifax puisse, systématiquement pour le gros fret, rivaliser soit avec la navigation du St. Laurent, soit avec les chemins de fer plus courts qui vont aboutir dans la baie de Fundy. Il n'y a pas le moindre doute cependant, que le transport de route que ce chemin de fer effectuera comme ligne de distribution, sera, conjointement avec les autres sources de revenu, très profitable.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. WILKINSON.

28 décembre, 1848.

Il peut être à propos de considérer, d'une manière plus particulière, les objections que l'on soulève contre

une ligne de chemin de fer pour l'usage militaire, sur la plus grande partie des côtes du golfe et du fleuve St. Laurent.

On ne doit pas perdre de vue que non seulement la France mais encore les Etats-Unis ont des droits importants dans le golfe St. Laurent, qui affectent considérablement leurs projets d'avancement maritime, et qui servent d'aliment à leur attention jalouse.

Par une suite de traité, depuis celui d'Utrecht, les français ont droit de pêcher, non seulement sur les côtes de Terre-Neuve, mais encore dans le golfe St. Laurent, à trois lieues de toutes les côtes qui appartiennent à la Grande-Bretagne, ainsi qu'à quinze lieues des côtes de l'Atlantique, au Cap Breton et à la Nouvelle-Ecosse. Les isles St. Pierre et Miquelon situées à l'entrée du golfe St. Laurent, ont été cédées de plein droit à la France, sous la réserve du droit important des fortifications. Ces isles sont possédées et gouvernées comme des terres exclusivement françaises.

Il est évident que cette cession fut faite par la Grande-Bretagne et reçue par la France, dans la conviction intime qu'elle serait toujours une cause de danger pour la paix des deux pays.

Ces droits et tous ceux qui précèdent ont été ratifiés par la France par le traité de Paris en 1814.

Ni l'histoire passée des pêcheries sur ces côtes, ni l'inquiétude toujours croissante manifestées depuis ces

Appendice
(N.)

30 mars.

Appendice
(N.)

30 mars.

dernières années par la France et les Etats-Unis au sujet de l'avancement de leurs intérêts maritimes, ne semblent pas promettre pour toujours cette bonne entente qui peut justifier une parfaite indifférence sur les évènements qui peuvent avoir lieu par la suite, pour affecter la protection dont doit jouir une voie de communication militaire sur les rives immédiates en question.

L'auteur de l'ouvrage intitulé "*the past and future of the British navy*," attribue, il est vrai, tous les dangers futurs à la jalousie toujours active de la France qui, suivant lui, chérit toujours l'espoir de pouvoir frapper un coup imprévu et décisif à notre suprématie commerciale : cependant ce coup pourrait bien n'en être pas moins imprévu et décisif pour être frappé par deux mains au lieu d'une.

Il faut encore se rappeler, qu'outre une population maritime qui ne reconnaît que la juridiction de la France, et qui connaît parfaitement bien la plus grande partie de ces côtes, qui est visitée tous les ans par des milliers de ses compatriotes qui viennent faire la pêche et sur lesquels elle peut en tout temps compter comme sur une puissance maritime à sa disposition, les côtes du territoire anglais sur lesquelles doit passer le chemin de fer, sont encore couvertes d'une population française qui retient la langue, les habitudes et les goûts de sa race, et qui reste soumise à la direction de prêtres étrangers.

En conséquence, si la ligne centrale du chemin de fer, ligne également éloignée de la frontière intérieure et de la ligne maritime, doit nécessairement passer par un pays inhabité, il n'est assurément pas sans importance que ces terres incultes soient établies par une race d'hommes possédant des goûts et des liaisons, des habitudes et des institutions anglaises.

Mais ces remarques sont faites bien moins sous le poids d'aucune crainte sérieuse de voir se réaliser jamais des évènements qui feraient regretter de ne s'être pas éloigné de l'une ou de l'autre frontière des côtes de la mer et de la frontière intérieure, que sous la conviction de la haute importance qu'il y a de construire une ligne d'embranchement de chemin de fer qui, autant que possible, unira les intérêts coloniaux et nationaux ; et qui, par les avantages intrinsèques qu'elle possède à cette fin et indépendamment de tout secours que pourrait prêter le gouvernement, aura l'effet de détruire à jamais les raisons que l'on pourrait donner pour en construire une autre.

Le résultat de l'expérience acquise généralement dans les chemins de fer, et l'opinion des ingénieurs les plus distingués en Europe et en Amérique paraissent maintenant être, d'une manière très prononcée, en faveur des lignes centrales d'embranchement avec des branches se dirigeant vers les points les plus éloignés, plutôt que des lignes de communication indépendantes entre ces derniers points.

Il y a dans le rapport maintenant sous considération certaines parties relatives à l'usage du bois dans la construction des chemins de fer qui ne s'harmonisent point bien clairement : Les quatorze ponts qui se rencontrent dans l'espace de vingt milles, en montant l'abîme de Métapédiac, dont la longueur totale est d'environ 6000 pieds, et un autre pont de 2000 pieds, qu'il faudra pour traverser le Miramichi, sont représentés comme des obstacles nullement formidables parce qu'on peut les construire en bois ; et que les ponts sur les meilleures lignes de chemins dans les Etats-Unis sont construits de cette manière. Mais immédiatement après, on blâme l'usage trop grand du bois "comme méthode économique de construire les chemins de fer ;" et l'on cite un extrait du rapport relatif au chemin de fer de Syracuse et Utica, "pour faire voir quelques-unes des conséquences qui résultent des che-

Appendice
(N.)

30 mars.

mins de fer construits trop économiquement." Mais l'extrait cité paraît plutôt blâmer que recommander l'usage du bois dans la construction, dans le premier cas au moins. Le coût de construction en bois y compris l'équipement était de £3600 par mille. Pour cette faible somme on obtient un chemin qui dure huit années. Après ce terme, la construction nouvelle et plus parfaite en portera le coût à £5900 par mille seulement.

On peut mal employer les matériaux périssables comme les plus durables.

Un locomoteur peut glisser à travers un pont en charpente ou peut sortir du terrassement, sans que l'on puisse attribuer la faute de ce désastre à la pierre ou au bois.

Depuis que Lord Stanley, immédiatement après le grand feu à Québec, a bien voulu communiquer, pour l'information et l'avantage des colonies de l'Amérique du Nord, le résultat de diverses expériences faites sous les auspices du gouvernement, sur du bois rendu incombustible, et impérissable, comme on le suppose aussi, par un procédé de chimie nouveau et très simple, le prix de cette découverte n'a pas cessé d'exciter le plus vif intérêt bien qu'on n'ait encore rien fait pour en tirer parti.

On a suffisamment prouvé l'épargne considérable que l'on faisait en se servant du bois pour la première construction des chemins de fer. L'imperfection de cette méthode git indubitablement dans la nature périssable des matériaux. Mais cet inconvénient a été bien aggravé par la nature frêle et insuffisante des premières constructions de cette nature dans les Etats-Unis.

Le rapport de l'ingénieur en chef du chemin de fer de Baltimore et Ohio, pour l'année 1847, fournit des détails et des observations intéressants à ce sujet. La direction des affaires de ce chemin est confiée à l'Honorable Lewis McLean, ci-devant ministre à la Grande-Bretagne. On prétend que cette ligne ressemble beaucoup plus au chemin de fer occidental du Massachusetts qu'à aucun autre chemin dans les Etats-Unis, et l'on peut dire qu'ils ressemblent tous deux à celui que l'on veut construire depuis l'Atlantique jusqu'à Québec. Ce qui suit est un extrait de ce rapport :

Les ponts.

Ce chapitre renferme des dépenses considérables pour les trois dernières années, parce qu'il a fallu rebâtir la plupart des viaducs en bois sur la ligne. La longueur totale de ce grand nombre de constructions considérables est de 4115 pieds, avec des arches qui varient de 40 à 150 pieds, outre 1633 pieds de pont en charpente à la traverse de Ferry, faisant en tout 5748 pieds ou 109 milles de construction en bois. Le chemin traverse onze grandes rivières et trois cours d'eau moins considérables coupés par la route.

On les avait d'abord construits pour des locomoteurs et des trains plus légers que ceux qui passent aujourd'hui sur le chemin. On s'était aussi servi des meilleurs matériaux que l'on pouvait se procurer dans le temps, mais l'on n'en avait pas le choix que l'on a aujourd'hui, et l'on s'en servit sans qu'il fût bien préparé d'avance ; en conséquence, il commença bientôt à se détériorer, tandis que la pesanteur et le nombre des voyages qui augmentaient, exigeaient une augmentation et non pas une diminution dans la force. Le résultat a été que, bien que quelques-uns des viaducs aient souffert plus que d'autres, cependant on a jugé à propos de les reconstruire en entier plutôt que de recourir à des réparations partielles, qui auraient offert moins

Appendice
(N.)

30 mars.

de sûreté et auraient fini par être plus dispendieuses. Pour cela on n'a épargné ni peines ni dépenses pour le rendre capable de remplir le service le plus dur que l'on pouvait exiger de lui, et l'on a parfaitement réussi: les ouvrages nouveaux ont parfaitement fait preuve de force; et la construction la plus difficile et la plus considérable, la grande arche à la traversée de Harper, a maintenant supporté le fardeau de tous les transports qui se sont faits depuis deux ans sous les circonstances les plus difficiles et n'a pas faibli dans un seul endroit. Une partie importante des améliorations que l'on a faites est de le mettre à l'abri du mauvais temps et de préparer le bois d'une manière plus parfaite qu'on ne l'a fait auparavant. Et ces précautions ont été si utiles que ces constructions sont aujourd'hui à l'abri des causes ordinaires de détérioration et les rendent aussi durables que si elles étaient en fer ou en pierre. Le seul agent de destruction dont il reste à se garantir maintenant est le feu, et l'on ne pourra s'en garantir que par une attention vigilante, qu'il faudra toujours observer, mais dont le coût n'augmentera pas avec les dépenses du chemin, diminuant ainsi le montant de cette charge.

Avant de laisser ce sujet, il est juste de dire que l'expérience acquise sur tous les autres chemins qui sont très fréquentés dans les Etats-Unis est à peu près la même pour tous les ponts en bois. Ils ont d'abord été construits d'une manière trop peu solide, il a fallu les reconstruire ou les renforcer d'une manière équivalente à une reconstruction; et je puis ajouter que l'expérience de ces compagnies comme de celle-ci, n'a tendu qu'à démontrer la sagesse du principe qui préside à la construction du chemin de Baltimore et Ohio.

Il est bon de remarquer qu'il n'est pas probable qu'il y aura de grandes étendues d'eau à traverser par la ligne centrale du Nouveau-Brunswick. Les constructions gigantesques et nécessairement hasardées que l'on ne peut pas s'exempter de faire en suivant la ligne détournée seront toujours une objection; mais des ponts considérables construits sur les bords immédiats du golfe St. Laurent ne semblent point donner à cette ligne cette supériorité qu'on insiste à lui donner dans le rapport, qui dit que "passant à la plus grande distance possible des Etats-Unis, elle possède au plus haut degré l'avantage qui doit résulter du fait qu'elle est à l'abri des attaques en cas d'hostilités."

(Signé,) J. WILKINSON.

(No. 2.)

No. 8.

COPIE D'UNE DÉPÊCHE du lieutenant-gouverneur
Sir Edmund Head au Comte Grey.HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
FREDERICTON, 6 janvier, 1849.

(Reçue 23 janvier, 1849.)

MILORD.—Le 2 janvier, j'ai reçu de son excellence le gouverneur général une lettre au sujet du chemin de fer projeté entre Halifax et Québec, ensemble avec copies d'un mémoire de l'inspecteur général des comptes en Canada et d'une minute du conseil exécutif de cette province sur le même sujet.

Malheureusement les fortes chutes de neige qui ont eu lieu récemment dans cette province, ont empêché que mon conseil exécutif ait pu se réunir au complet mercredi, 3 du courant, le jour fixé. M. Chandler était parti de chez lui pour monter ici, mais il a été forcé de rebrousser chemin. Je n'ai rien appris de M. Hill, ce matin. Cependant M. Hazen est arrivé de St. Jean avec beaucoup de peine et il y a eu quorum dans le conseil.

J'ai immédiatement soumis au conseil les documens qui ont rapport au chemin de fer projeté, et j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre copie d'une minute adoptée ce jour à l'unanimité par le conseil. Le conseil n'est pas complet, comme je l'ai déjà dit, mais je n'ai pas raison de croire que ce fait puisse faire quelque différence dans les vues exprimées par ses membres ou que la résolution que je transmets maintenant pourraient être désapprouvée par les membres absents.

J'ajouterai que, moi aussi, je partage entièrement ces vues.

J'ai, etc.,

(Signé.)

EDMUND HEAD.

Le très Hon. Comte Grey,
etc., etc., etc.

Incluse dans le No. 8.

EN CONSEIL, 6 janvier, 1849.

Présent :—Son Excellence le LIEUT. GOUVERNEUR,
L'Hon. R. L. HAZEN,
" J. R. PARTELOW,
" C. FISHER,
" L. A. WILMOT,
" W. B. KINNEAR.

Le lieutenant-gouverneur met devant le bureau les documens suivans :—

1. Dépêche du comte Grey, daté 17 novembre, 1848, relativement au chemin de fer projeté entre Halifax et Québec.

2. Le rapport imprimé des commissaires au sujet du chemin de fer susdit.

3. Lettre et incluse de son excellence le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecose.

4. Une lettre du gouverneur général, datée 23 décembre, 1848, et renfermant un mémoire de l'inspecteur général des comptes pour la province du Canada, avec copie d'une minute du conseil exécutif de cette province sur le même sujet.

Le conseil, après avoir examiné ces documens avec attention et satisfaction, concourt entièrement dans l'opinion exprimée par le major Robinson dans son précieux rapport, que tandis que le chemin de fer projeté sera d'un grand avantage aux intérêts provinciaux, il sera en même temps un ouvrage d'une nécessité première, sous le point de vue nationale pour la conservation et l'intégrité de cette partie des domaines de sa majesté.

Partageant cette conviction, le bureau désire vivement coopérer, avec les autres colonies, dans aucun plan pratique que l'on pourra suggérer pour exécuter une entreprise aussi importante.

Si les ressources dont cette province peut disposer égalaient le désir que nous avons de rendre permanente notre connexion avec l'empire et la stabilité des institutions britanniques sur ce continent, nous entreprendrions nous-mêmes la partie qui nous revient dans ce grand ouvrage sans demander secours ailleurs; mais comme, en commun avec nos frères du Canada, nous souffrons maintenant de suites des changemens introduits récemment dans la politique commerciale du gouvernement impérial, nous n'avons point les moyens de faire comme nous voudrions.

Partageant les vues de l'inspecteur-général du Canada, sur la continuation des droits protecteurs actuels, imposés sur les bois des colonies, nous nous empressons de concourir dans sa proposition par laquelle il veut augmenter de 1s. à 7s. 6d. par voyage, comme garantie envers le gouvernement britannique,

Appendice
(N.)

30 mars.

Appendice
(N.)

30 mars.

pour les avances pourra faire pour construire le chemin de fer.

Croyant qu'il n'y a dans cette province qu'une seule opinion sur l'importance toute nationale de cette entreprise, le conseil ne croit pas qu'il puisse s'élever des objections à ce qu'il soit imposé de nouveaux droits sur nos bois de construction, si le gouvernement impérial veut accepter cette augmentation en garantie des fonds nécessaires qu'il avancera.

Se reposant sur le désir que l'assemblée provinciale a de faire tout en son pouvoir pour hâter l'exécution de cette grande entreprise, le conseil pense que ce corps s'empressera d'accorder les avantages que le Canada se propose d'accorder, en transportant au gouvernement impérial toutes les terres non concédées sur la profondeur de 10 milles, chaque côté de la ligne, et en achetant, à quelque prix que ce soit, toutes les propriétés privées qui seront nécessaires à la ligne et aux stations dans la province.

On ne saurait présenter à la considération du gouvernement une question plus importante pour les intérêts des colonies anglaises. De cette mesure dépendent les destinées de ces provinces, comme parties de l'empire. C'est dans le succès de cette entreprise que nous voyons les seules garanties de l'union des colonies et de la suprématie anglaise de l'Amérique Britannique du Nord; et nous considérons que l'attachement de cette colonie envers les institutions britanniques, est si profondément enraciné que notre législation ne fera aucune opposition aux mesures du gouvernement canadien, bien que ces mesures pèsent tout particulièrement sur ce qui a été jusqu'ici le principal article de commerce dans cette province.

Le conseil partage les vues de l'inspecteur général sur l'impossibilité qu'il y a de mettre en pratique le plan du major Robinson, d'une association provinciale et impériale, et pense qu'il serait infiniment mieux que cette entreprise fût placée sous contrôle et direction d'un seul bureau de directeurs—et de directeurs nommés par le gouvernement impérial.

La ligne d'embranchement, tel que recommandée par le major Robinson, peut bien être la meilleure que l'on ait découverte, mais si l'on pouvait en trouver une plus centrale entre Shediac et le St. Laurent, ce serait infiniment plus avantageux pour le peuple des provinces, et nous avons pleine confiance que le gouvernement de sa majesté aura soin d'adopter la ligne qui lui paraîtra mieux convenir à tous les intérêts de la nation et de cette province.

Extrait des minutes,

R. FULTON.

(No. 13)

No. 9.

Copie d'une dépêche du lieutenant-gouverneur Sir Edmund Head au Comte Grey.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
FREDERICTON, 2 février, 1849.
(Reçue 20 février, 1849.)

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour l'information de votre seigneurie la copie ci-incluse des résolutions passées à une assemblée tenue à Dorchester, dans le comté de Westmoreland au sujet du chemin de fer d'Halifax et Québec.

J'ai, etc.,

(Signé,) EDMUND HEAD,

Le Très Hon. Comte Grey,
etc., etc., etc.

Appendice
(N.)

30 mars.

Incluse 1 dans le No. 9.

MOUNT WHATLEY, WESTMORELAND,
(Near Amherst), 18 janvier, 1849.

MONSIEUR.—Conformément aux ordres de l'assemblée des francs-tenanciers et habitans de ce comté, tenue hier à Dorchester, je prends la liberté de vous transmettre copie des résolutions passées à la dite assemblée au sujet du chemin de fer projeté entre Halifax et Québec, et j'ai à vous demander la faveur de les soumettre à son excellence le lieutenant-gouverneur.

J'ai, etc.,

(Signé,) WILLIAM HENRY BUCKERFIELD,
Secrétaire de l'Assemblée.

L'Hon. John R. Partelow,
etc., etc., etc.

Incluse 2 dans le No. 9.

A une assemblée des francs-tenanciers et habitans du comté de Westmoreland, tenue au palais de justice à Dorchester, le 18 janvier, 1849.

L'Hon. WILLIAM CRANE est appelé au fauteuil.

M. W. H. BUCKERFIELD est nommé secrétaire de l'Assemblée.

Les résolutions suivantes sont proposées par l'Hon. A. E. Botsford, secondées par l'Hon. Edward Chandler et adoptées à l'unanimité :—

1. Résolu à l'unanimité, comme l'opinion de cette assemblée, que le sujet du chemin de fer projeté entre Halifax et Québec est de la plus haute importance pour les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, que l'avenir de ces possessions précieuses dépend de la construction prochaine de ce grand ouvrage national, et que c'est un devoir également rigoureux pour le gouvernement de sa majesté, pour les législatures coloniales et pour chaque individu qui réclame les privilèges du sujet anglais, de donner toute l'aide et le secours en son pouvoir pour avancer cet œuvre vraiment patriotique, du succès duquel dépendent sans aucun doute les relations et la prospérité de la mère-patrie comme de ces colonies mêmes.

2. Résolu à l'unanimité, comme l'opinion de cette assemblée (profondément convaincue de l'importance vitale de la question,) que la législature de la province devrait engager à la prochaine session du parlement le crédit de la province, pour le paiement de telle partie de l'intérêt du capital requis pour la construction du dit chemin de fer, qui sera juste et proportionnée à la position et aux facultés de cette province comparées à celles de nos sœurs colonies du Canada et de la Nouvelle-Ecosse; et devrait aussi autoriser le gouvernement exécutif de cette province à accorder gratuitement le terrain nécessaire au passage de la dite ligne et au moins la moitié de toutes les terres de la couronne sur lesquelles le chemin de fer pourra passer ou qui pourront être adjacentes.

3. Résolu à l'unanimité, que la branche du chemin de fer qui est la plus importante ensuite et qui est le plus intimement lié au succès de la grande ligne d'embranchement est celle de St. Jean à Shediac, qui relie entre eux les principales villes commerçantes des trois provinces, Québec, St. Jean et Halifax; et complétant, comme elle en aura indubitablement l'effet, la ligne générale de communication par la vapeur entre l'Europe et l'Amérique et entre le Canada et les Etats-Unis, en passant par cette province, cette branche mérite en conséquence, dans l'opinion de cette assem-

Appendice
(N.)

30 mars.

blée, l'encouragement et le support le plus vif de la législature et du peuple de cette province.

4. *Résolu* à l'unanimité, que cette assemblée accordera toutes les facilités et tout l'encouragement possibles à ces grands travaux publics ; et pour preuve de la sincérité de nos opinions, nous nous engageons individuellement à accorder gratuitement toutes les terres cultivées, à nous appartenant, qui pourront être nécessaires pour le chemin, dans les endroits que traversera le chemin de fer, et aussi d'accorder gratuitement toutes les terres incultes qui pourront être nécessaires pour la même fin, avec la moitié des terres incultes à nous appartenant en sus de ce qu'il faudra pour la largeur du chemin.

5. *Résolu* à l'unanimité, qu'il soit immédiatement préparé un écrit renfermant les vues ci-dessus et qu'il soit déposé pour recevoir des signatures.

6. *Résolu* à l'unanimité, que l'Hon. Edward B. Chandler et M. W. H. Buckerfield forment le comité chargé de préparer le projet du dit engagement.

7. *Résolu* à l'unanimité, que c'est l'opinion de cette assemblée, que, si l'on en juge par les effets déjà produits par les chemins de fer dans d'autres pays, l'on a droit de s'attendre à ce que cette entreprise produise les plus heureux résultats pour les intérêts agricoles et commerciaux de la province ; et qu'elle deviendra, par cette grande voie de communication et ses embranchemens, l'agent principal qui attirera d'Europe les flots incessants de l'émigration, ainsi que le commerce de ce continent avec la plus grande partie de l'Amérique du Nord, plus particulièrement du Canada et des Etats de l'Ouest de l'Union, dans les ports de cette province et des provinces voisines.

8. *Résolu* à l'unanimité, que copies des dites résolutions soient transmises aux secrétaires provinciaux des diverses provinces, pour l'information des gouvernemens respectifs.

(Signé,) WILLIAM CRANE,
Pr.

Appendice
(N.)

30 mars.

Le président ayant laissé le fauteuil, M. John Robb est invité à prendre sa place, et il est résolu à l'unanimité, sur motion de Robert D. Gilbert, écuyer, secondée par l'Hon. Edward B. Chandler, " que les remerciemens de cette assemblée soient votés à l'Hon. William Crane pour la manière habile avec laquelle il a présidé cette assemblée, et pour les informations précieuses qu'il a eu la bonté de fournir à l'assemblée."

(No. 63.)

No. 10.

Copie d'une dépêche du lieutenant-gouverneur Sir John Harvey au comte Grey.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
HALIFAX, 8 décembre, 1848.

(Reçue 22 décembre, 1848.)

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de votre seigneurie datée le 17 novembre, (No. 131)*, laquelle avec le rapport du major Robinson sera soumise à la législature de bonne heure dans la session prochaine.

Votre seigneurie peut compter que les membres de mon gouvernement donneront au sujet toute l'attention favorable que mérite une entreprise aussi vaste, et qui affecte tant les intérêts coloniaux et internationaux.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. HARVEY.

Au Très Hon.
Comte Grey,
etc., etc., etc.

* Dépêche semblable à celle qui a été adressée à lord Elgin, le 17 novembre.

MONTREAL:

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON,

RUE SAINT NICOLAS.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, en date du 23 janvier 1849, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, un état détaillé des recettes provenant de la charge de L'HUISSIER AUDIENCIER et du TIPSTAFF de la cour du banc de la reine, district de Montréal, durant les cinq dernières années, et distinguant les différentes sources d'où proviennent ces recettes.

PAR ORDRE,

J. LESLIE,
Secrétaire.BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 31 janvier 1849.

ÉTAT des recettes provenant de la charge de L'HUISSIER AUDIENCIER et du TIPSTAFF de la COUR DU BANC DE LA REINE du district de Montréal, durant les cinq années expirées le 31 décembre 1848.

HONORAIRES reçus par GEORGE J. STANLEY, comme HUISSIER AUDIENCIER de la Cour du Banc de la Reine, Montréal.

SOURCE DE RECETTES.	1844.		1845.		1846.		1847.		1848.	
	£	s. d.								
TERME SUPÉRIEUR.										
Honoraires sur les writs émanés et rapportés au terme supérieur de la cour du banc de la reine.....	192	17 6	166	4 3	176	7 6	220	15 0	260	5 0
Honoraires sur les jugemens de distribution.....	18	9 9	30	16 9	16	0 6	16	8 4	24	17 10
Honoraires dans les procès par jury.....	1	16 7	0	6 8	1	6 8	1	6 8	3	3 4
Honoraires sur les témoins interrogés.....	25	0 0	25	0 0	25	0 0	25	0 0	25	0 0
Total, terme supérieur.....£	238	3 10	222	7 8	218	14 8	263	10 0	313	6 2
TERME INFÉRIEUR.										
Honoraires sur les writs émanés et rapportés au terme inférieur de la cour du banc de la reine.....	79	19 9	136	8 0	109	17 3	89	17 3	93	1 0
RÉCAPITULATION.										
Honoraires de l'huissier audiencier au terme supérieur.....	238	3 10	222	7 8	218	14 8	263	10 0	313	6 2
Do do do inférieur.....	79	19 9	136	8 0	109	17 3	89	17 3	93	1 0
Salaire payé à l'huissier audiencier par le gouvernement pour assister aux cours criminelles.....	22	0 0	22	0 0	22	0 0	22	0 0	22	0 0
Total.....£	340	3 7	380	15 8	350	11 21	375	7 3	428	7 2

HONORAIRES reçus par PETER DEVINS, comme TIPSTAFF de la Cour du Banc de la Reine, Montréal.

TERME SUPÉRIEUR.										
Honoraires sur les writs émanés et rapportés au terme supérieur de la Cour du Banc de la Reine.....	192	17 6	166	4 3	176	7 6	220	15 0	260	5 0
Honoraires sur les jugemens de distribution.....	18	9 9	30	16 9	16	0 6	16	8 4	24	17 10
Honoraires dans les procès par jury.....	1	16 7	0	6 8	1	6 8	1	6 8	3	3 4
Honoraires sur les témoins interrogés.....	25	0 0	25	0 0	25	0 0	25	0 0	25	0 0
Total, terme supérieur.....	238	3 10	222	7 8	218	14 8	263	10 0	313	6 2
TERME INFÉRIEUR.										
Honoraires sur les writs émanés et rapportés au terme inférieur de la cour du banc de la reine.....	31	12 6	55	6 0	42	16 0	34	12 6	34	9 0
RÉCAPITULATION.										
Honoraires du tipstaff au terme supérieur.....	238	3 10	222	7 8	218	14 8	263	10 0	313	6 2
Do do do inférieur.....	31	12 6	55	6 0	42	16 0	34	12 6	34	9 0
Salaire payé au tipstaff par le gouvernement pour assister aux cours criminelles.....	20	0 0	20	0 0	20	0 0	20	0 0	20	0 0
Total.....£	289	16 4	297	13 8	281	10 8	318	2 6	367	15 2

N. B.—Les honoraires sur les témoins interrogés ont été perçus par l'huissier audiencier et le tipstaff, et ne peuvent en conséquence être exactement établis par les protonotaires, qui ont porté ce qu'ils conçoivent être la moyenne de ce qui a été reçu sous ce titre

BUREAU DU PROTONOTAIRE,
Montréal, 29 janvier 1849.MONK, COFFIN et PAPINEAU,
P. B. R.

CAUSES sorties et rapportées au Terme Supérieur de la Cour du Banc de la Reine, Montréal, en vertu desquels rapports L'HUISSIER AUDIENCIER et le TIPSTAFF ont droit à des honoraires.

1844.											
Première classe, au-dessus de £10.	Seconde classe, au-dessus de £6 5s.	Troisième classe, au-dessous de £6 5s.	TOTAUX.								
				£	s.	d.		£	s.	d.	
458	423	384	}	458 @ 1s. 6d..	34	7	0	} Honoraires de l'huissier audiencier.....	79	19	9
				423 @ 1s. 3d..	26	8	9				
				384 @ 1s.	19	4	0				
				1265 @ 6d.....	31	12	6				
1845.											
794	476	942	}	794 @ 1s. 6d..	59	11	0	} Honoraires de l'huissier audiencier.....	136	8	0
				476 @ 1s. 3d..	29	15	0				
				945 @ 1s.	47	2	0				
				2212 @ 6d.....	55	6	0				
1846.											
734	473	505	}	734 @ 1s. 6d..	55	1	0	} Honoraires de l'huissier audiencier.....	109	17	3
				473 @ 1s. 3d..	29	11	3				
				505 @ 1s.	25	5	0				
				1712 @ 6d.....	43	16	0				
1847.											
638	373	374	}	638 @ 1s. 6d..	47	17	0	} Honoraires de l'huissier audiencier.....	89	17	3
				373 @ 1s. 3d..	23	6	3				
				374 @ 1s.	18	14	0				
				1385 @ 6d.....	34	12	6				
1848.											
781	370	227	}	781 @ 1s. 6d..	58	11	6	} Honoraires de l'huissier audiencier.....	93	1	0
				370 @ 1s. 3d..	23	2	6				
				227 @ 1s.	11	7	0				
				1378 @ 6d.....	34	9	0				

MONK, COFFIN et PAPINEAU,
P. B. R.

MONTRÉAL, 27 janvier 1849.

É T A T

DES

AFFAIRES DES DIVERSES

BANQUES ET COMP. D'ASSURANCE INCORPORÉES,

MIS DEVANT

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

PENDANT LA 2^{ME} SESSION, 3^{ME} PARLEMENT.

-
- No. 1.—Etat moyen de l'actif et du passif de la Banque du Peuple, du 1er septembre 1848, (date du dernier état,) au 1er février, 1849.
 - 2.—Etat moyen de l'actif et du passif de la Banque de Montréal, pendant la période écoulée depuis le 1er septembre, 1848, jusqu'au 26 janvier, 1849.
 - 3.—Etat général des affaires de la Banque Commerciale du district de Midland, indiquant l'actif et le passif de l'institution, le 2^{me} jour de janvier, 1849, conformément à l'ordre de l'honorable assemblée législative.
 - 4.—Etat général des affaires de la Banque du Haut-Canada, le 30^{me} jour de janvier, 1849; transmis conformément à l'ordre de l'honorable assemblée législative.
 - 5.—Etat moyen de l'actif et du passif de la Banque de Québec, pendant la période écoulée depuis le 9 septembre, 1848, jusqu'au 31 janvier, 1849.
 - 6.—Extrait des livres de la Banque de la cité, indiquant l'état général des affaires de cette institution, jeudi, le 1er février 1849, conformément à l'acte.
 - 7.—Etat de l'actif et du passif de la Banque d'Epargnes de Montréal, 31 décembre, 1848.
 - 8.—Etat indiquant le montant total de l'actif et du passif des succursales canadiennes de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, le 31 janvier, 1849, et le montant de ses billets en circulation et des espèces en caisse; transmis conformément à l'ordre de la chambre d'assemblée.
 - 9.—Etat général des affaires de la Banque de Gore, Jeudi, le 1er Février, 1849; transmis par ordre de l'honorable assemblée législative.
 - 10.—Etat des affaires de la Banque d'Epargnes de Hamilton et du district de Gore, samedi, le 30 décembre, 1848; transmis conformément à l'ordre de l'honorable assemblée législative.
 - 11.—Etat des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique contre les accidents du feu et sur la vie, jusqu'au 31 janvier, (inclusivement,) 1849; conformément à la 3^e Guil: IV. chap. 18, sec. 25, et à la 6^e Vict: chap. 26. sec. 2.
 - 12.—Etat des affaires de la Banque d'Epargnes de la cité et du district, le 31^{me} décembre, 1848.
 - 13.—Rapport fait au parlement par la Compagnie d'Assurance maritime intérieure du St. Laurent, pour l'année 1848.
-

Appendice
(P.)
1er février.

Appendice
(P.)
1er février.

No. 1.—ÉTAT moyen de l'ACTIF et du PASSIF de la BANQUE DU PEUPLE, pendant la période écoulée depuis le 1er septembre, 1848, (date du dernier état publié), jusqu'au 1er février, 1849.

	30 septembre, 1848.			31 octobre, 1848.			30 novembre, 1848.			31 décembre, 1848.			30 janvier, 1849.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
PASSIF															
Billets promissaires en circulation, ne portant pas intérêt.....	47007	0	0	44168	0	0	37371	0	0	34216	0	0	32144	0	0
Lettres de change en circulation, ne portant pas intérêt.....															
Lettres de change et billets en circulation, portant intérêt.....	9546	11	6	10210	8	3	13316	5	4	12295	15	9	12255	3	0
Balance due aux autres banques et banquiers.....	16374	1	0	18752	19	6	22301	6	11	17356	4	3	21386	4	1
Dépôts ne portant pas intérêt.....	30361	5	6	29129	15	6	24362	4	7	24339	1	10	23372	6	11
Dépôts portant intérêt.....															
Total moyen du passif.....	£103288	18	0	102261	3	3	97350	16	10	86207	1	10	89157	14	0
ACTIF															
Argent monnayé et en lingots.....	10757	16	2	10050	5	3	7349	10	4	7502	2	0	10339	13	9
Biens fonds et autres appartenant à la banque.....	12629	19	1	13216	9	2	13216	9	2	13216	9	2	13216	9	2
Fonds garantis par le gouvernement.....															
Billets promissaires et billets des autres banques et chèques.....	1488	17	5	2889	14	1	2240	17	4	2507	17	1	3447	7	7
Balances dues par les autres banques.....	2297	11	4	2429	2	9	5386	7	0	3208	7	6	1486	15	11
Billets et lettres de change escomptées, ou autres sommes dues à la banque, non compris sous les chapitres ci-dessus.....	277210	10	6	274991	10	8	270086	9	4	263527	15	3	263022	3	11
Total moyen de l'actif.....	£304384	14	6	303580	1	11	298129	13	2	289962	11	0	291512	10	4

B. H. LEMOINE,
Cassier.

LA BANQUE DU PEUPLE,
Montréal, 1er février, 1849.

Appendice
(P.)
1er Février.

Appendice
(P.)
1er Février.

No. 2.—ÉTAT moyen du passif et de l'actif de la BANQUE DE MONTREAL, pendant la période écoulée depuis le 1er septembre 1848, jusqu'au 26 janvier 1849.

	31 août 1848.			30 septembre 1848.			31 octobre 1848.			30 novembre 1848.			31 décembre 1848.			26 janvier 1849.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
PASSIF.																		
Billets promissaires en circulation, ne portant pas intérêt.	364999	5	0	397870	5	0	490149	15	0	364407	0	0	353020	15	0	349286	15	0
Billets et lettres de change en circulation, ne portant pas intérêt.																		
Billets et lettres de change en circulation, portant intérêt.																		
Balances dues aux autres banques	4761	9	1	15784	9	6	14652	14	8	9297	2	8	11182	1	11	30451	3	8
Dépôts ne portant pas intérêt.	161825	3	0	184032	1	1	173792	4	0	156582	12	4	148848	8	7	154734	2	9
Dépôts portant intérêt.	61862	8	1	65969	12	6	63407	10	0	65932	3	3	65733	11	1	67880	0	6
Total moyen du passif.	£593448	5	2	663646	8	1	678002	3	8	596218	15	3	578784	16	7	602352	1	11
A C T I F.																		
Argent monnoyé et en lingots	137921	16	8	128952	4	7	130344	19	9	149223	13	11	147854	9	8	155049	6	5
Propriétés foncières et autres de la banque.	44247	2	0	44329	12	4	44809	9	1	45179	6	8	45415	10	2	45455	6	7
Fonds du gouvernement.	200	0	0	200	0	0	200	0	0	10200	0	0	10200	0	0	10200	0	0
Billets promissaires ou billets d'autres banques.	22897	14	8	24513	19	6	20265	10	1	22866	19	7	21883	14	7	20581	1	7
Balances dues par d'autres banques.	77112	19	11	110881	6	1	112187	19	3	39023	17	2	44844	15	6	31732	1	3
Billets et lettres de change escomptées et autres sommes dues à la banque, non compris sous les chapitres ci-dessus.	1040298	13	3	1118133	5	11	1119694	14	6	1099849	3	11	1055803	18	10	1096996	3	2
Total moyen de l'actif.	£1322073	6	6	1433010	8	7	1427502	12	8	1366343	1	3	1326002	8	9	1360013	19	0

A. SIMPSON, Caissier.
BANQUE DE MONTREAL, Montréal, 27 janvier 1849.

Appendice
(P)
1er Février.

No. 3.—ÉTAT GÉNÉRAL des affaires de la BANQUE COMMERCIALE du DISTRICT de MIDLAND, indiquant l'actif et le passif de l'institution le 2 janvier 1849; conformément à l'ordre de l'honorable assemblée législative.

P A S S I F.		A C T I F.	
£	s. d.	£	s. d.
Capital payé en entier.....	402475	0 0
Billets de \$5 et au-dessus en circulation.....	113976 0 0		
Au-dessous de \$5 do.....	43073 15 0	157049	15 0
Billets en circulation, portant intérêt.....		Point.	
Balances dues aux autres banques.....		12129	13 4
Dividende, No. 31, à 3 pour cent, payable le 2 janvier 1849.....	12003 6 3		
Dividendes antérieurs non payés.....	551 5 3		
Fonds contingent, profits réservés après paiement du dividende No. 31.....		12554	11 6
Dépôts ne portant pas intérêt.....	46392 18 2	22427	7 3
Dépôts portant intérêt.....	27663 13 0		
		73056	11 2
		£679692	18 3
		52396	8 11
		11019	8 8
		34496	8 6
		23206	18 10
		16617	0 0
		541956	13 4
		£679692	18 3

BANQUE COMMERCIAL, DISTRICT DE MIDLAND,
Kingston, 2 janvier 1849.

Nous, soussignés, déclarons par les présentes, qu'au meilleur de notre connaissance et croyance, le tableau ci-dessus est fidèle et exact.

JOHN MACAULAY,
Vice-président.

F. A. HARPER,
Cassier.

Déclaré devant moi à Kingston,
Ce 30 janvier 1849.

A. CAMPBELL,
Commissaire pour recevoir les affidavits dans le B. R.

Appendice
(P)
1er Février.

No. 4.—ÉTAT GÉNÉRAL des affaires de la BANQUE du HAUT-CANADA, le 30 janvier 1849, transmis par ordre de l'honorable assemblée législative.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Montant du capital payé.....	380787	10	0	Or, argent et autres métaux monnayés dans les votes de la banque.....	27355	12	2
Montant des billets en circulation, ne portant pas intérêt de la valeur de cinq piastres et au-dessus.....				Propriétés foncières et ameublement.....	31935	2	9
Ditto au-dessous de cinq piastres.....				Billets d'autres banques.....	13082	10	1
Lettres de change et billets en circulation, portant intérêt.....	149610	10	0	Balances dues par d'autres banques et agences à l'étranger, à New-York et à Londres.....	15952	0	3
Balances dues à d'autres banques et agences étrangères.....	aucun.			Montant des dettes dues à la banque, y compris les billets, lettres de change et tous fonds et dettes consolidés quelconques; les balances dues par d'autres banques exceptées.....	564459	14	6
Dépôts, y compris toutes les sommes dues par la banque, ne portant pas intérêt; les billets en circulation et balances dues à d'autres banques, exceptés.....	34375	19	3				
Dépôts portant intérêt.....	76942	19	11				
	11068	0	7				
	£652784	19	9		£652784	19	9

DIVERS.

	£	s.	d.
Taux et montant du dernier dividende, étant pour les six mois expirés le 31 décembre 1848, de deux et demi pour cent, montant.....	7615	5	8
Montant des profits en réserve après avoir déclaré le dernier dividende.....	5660	10	2
Montant des dettes dues à la banque qui ne sont pas payées, et considérées comme douteuses.....	8500	0	0

Nous, les soussignés, déclarons sous serment que, au meilleur de notre connaissance et croyance, les états qui précèdent sont fidèles et exacts.

WM. PROUDFOOT,
Président.

THOS. G. RIDOUT,
Cassier.

Assermenté devant moi à Toronto
Ce 2me jour de février 1849.
J. SYMS, J. P.

No. 5.—ÉTAT du montant moyen du PASSIF et de l'ACTIF de la BANQUE de QUÉBEC, pendant la période entre le 1er septembre 1848, et le 31 janvier 1849 ; publié en conformité de l'acte de la 4e et 5e Vic., chap. 94.

MOIS FINISSANT.

PASSIF.

Billets promissaires en circulation, ne portant pas intérêt.....
 Lettres de change en circulation, ne portant pas intérêt.....
 Lettres de change et billets en circulation, portant intérêt.....
 Balances dues à d'autres banques.....
 Dépôts, ne portant pas intérêt.....
 Dépôts, portant intérêt.....

Total moyen du passif.....

ACTIF.

Argent monnayé et en lingots.....
 Propriétés foncières et autres de la banque.....
 Fonds du gouvernement.....
 Billets promissaires ou billets d'autres banques.....
 Balances dues par d'autres banques.....
 Billets escomptés, ou autres sommes dues à la banque, non comprises sous les chapitres ci-dessus.....

Total moyen de l'actif.....

	30 septembre, 1848.			31 octobre, 1848.			31 novembre, 1848.			30 décembre, 1848.			31 janvier 1848.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Billets promissaires en circulation, ne portant pas intérêt.....	53707	0	0	53584	15	0	52837	10	0	49155	0	0	44911	10	0
Lettres de change en circulation, ne portant pas intérêt.....															
Lettres de change et billets en circulation, portant intérêt.....	1493	7	7	4384	10	9	9138	17	8	2300	10	3			
Balances dues à d'autres banques.....	25000	5	0	27094	17	8	30300	3	5	36007	5	6	35653	18	5
Dépôts, ne portant pas intérêt.....	18400	0	0	17200	0	0	19750	0	0	19500	0	0	16800	0	0
Dépôts, portant intérêt.....	£98600	12	7	101264	3	5	112036	11	1	106962	15	8	97365	8	5
Total moyen du passif.....															
Argent monnayé et en lingots.....	13607	17	8	13342	1	9	18444	8	8	17111	0	9	15904	5	2
Propriétés foncières et autres de la banque.....	6500	0	0	6500	0	0	6500	0	0	6500	0	0	6500	0	0
Fonds du gouvernement.....	12000	0	0	12000	0	0	12000	0	0	12000	0	0	12000	0	0
Billets promissaires ou billets d'autres banques.....	2075	10	0	1507	10	0	1062	5	0	1477	5	0	658	5	0
Balances dues par d'autres banques.....	5191	10	0	5574	17	5	10693	8	8	9434	18	2	4296	2	0
Billets escomptés, ou autres sommes dues à la banque, non comprises sous les chapitres ci-dessus.....	164808	19	9	164000	9	8	170313	10	3	168160	7	10	166417	12	10
Total moyen de l'actif.....	£204183	17	5	207924	18	10	219013	12	7	214683	11	9	205776	5	0

NOAH FREER,
Caisier.

BANQUE DE QUÉBEC,
1er février 1849.

Appendice (P.)
6 Février.

No. 6.—EXTRAIT des LIVRES de la BANQUE de la CITÉ, indiquant l'ÉTAT GÉNÉRAL des AFFAIRES de cette INSTITUTION, jeudi le 1er février, 1849, conformément à l'acte.

	\$	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Capital.....										
Billets en circulation—										
60601 @ \$1.....	60601				204467	10	0			
45720 @ 2.....	91440							20614	11	10
3082 @ 4.....	12328							13857	18	10
31781 @ 5.....	158905									
8890 @ 10.....	88900									
1669 @ 20.....	33380									
97 @ 50.....	4850									
136 @ 100.....	13600									
	\$464004				116001	0	0			
Dividendes non payés.....					834	15	10			
Compte d'escompts et d'échange.....					3863	8	7			
Dépôts, ne portant pas intérêt.....		19943	19	10						
do portant intérêt.....		18092	17	8						
Balances dues aux autres banques et banquiers.....					38036	17	6			
					3914	8	7			
					£457108	0	6			

C. H. CASTLE, *Cassier.*

E. E.

BANQUE DE LA CITÉ
Montréal 5 février, 1849.

No. 7. ETAT de L'ACTIF et du PASSIF de la BANQUE D'ÉPARGNES de MONTREAL, 31 décembre, 1848.

	£	s.	d.	ACTIF	£	s.	d.
Montant dû pour dépôts, jusqu'à ce jour.....	84366	15	0	Actions de banques.....	20536	6	9
Montant dû aux banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du nord.....	23637	3	7	Actions dans les chemins de fer et les compagnies d'éclairage au gaz.....	2389	0	7
				Débentures du gouvernement, de chemins et de havres.....	25610	17	6
				Obligations (<i>bonds</i>) de corporations.....	7139	17	10
				Prêts sur hypothèques, avec autres garanties.....	52960	4	3
				Billets promissaires.....	849	11	10
				Argent en caisse.....	143	12	7
					£109639	11	4

Certifié être un état fidèle et correct des affaires de la banque d'Épargnes de Montréal, à la date ci-dessus.

J. REDPATH, *Syndic.*
CHAS. FREELAND, *Treasorier.*

Montréal, 1er février, 1849,

Appendice (P.)
6 Février.

No. 8.—ÉTAT indiquant le montant total de l'ACTIF et du PASSIF des SUCCESSIONS CANADIENNES de la BANQUE de l'AMÉRIQUE BRITANNIQUE du NORD, le 31 janvier, 1849, y compris le montant des billets circulation et des espèces en caisse; transmis conformément à l'ordre de la chambre d'assemblée.

	Cours d'Halifax.			Cours d'Halifax.			
	£	s.	d.	£	s.	d.	
PASSIF.	ACTIF.						
En circulation.....	185834	5	0	Espèces.....	84294	2	8
Balances dues aux banques.....	16203	4	6	Billets et chèques des autres banques.....	20857	15	2
Dépôts.....	161978	15	3	Balances dues par les autres banques.....	19041	4	6
				Billets escomptés et autres dettes actives.....	854917	15	9
	£364016	4	9		£979110	18	1

THOS. PATON,
Inspecteur.

BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD,
Montréal, 7 février, 1849.

No. 9.—ÉTAT général des affaires de la BANQUE de GORE, jeudi, le 1er février, 1849, transmis conformément à l'ordre de l'honorable assemblée législative.

	Cours d'Halifax.			Cours d'Halifax.			
	£	s.	d.	£	s.	d.	
Capital.....	1000000	0	0	Or, argent, et autres métaux monnayés dans les voûtes de la banque.....	13538	3	10
Billets de banque en circulation, viz.—audeessus \$5.....	66353	0	0	Billets d'autres banques et chèques.....	7945	10	2
do — audeessous \$5.....	202	7	6	Balances dues par les autres banques et les agens à l'étranger.....	21955	12	7
Dividendes non réclamés.....	31158	14	9	Propriétés foncières et ameublement.....	43439	6	7
Argent déposé, portant intérêt.....	19843	16	5	Montant des dettes dues à la banque, y compris les billets escomptés, les billets promissoires, et tous autres fonds et dettes consolidées quelconques, excepté les balances dues par les autres banques.....	5025	1	8
Profits échus jusqu'à cette date.....	£217557	18	8		*169093	10	5
					£217557	18	8
Montant des dettes dues à la banque et non payées, dont on peut considérer environ £500 comme douteuses, non compris la réclamation contre Read, Irving & Cie.....					£5100	0	0
Montant des profits réservés lorsque le dernier dividende a été déclaré.....					9859	7	9
Taux du dernier dividende. 3½ par cent.....					3500	0	0

*La réclamation contre la masse de Messrs. Read, Irving & Cie.; Londres, viz: environ £40,000, est incluse.

Nous, Colin C. Ferrie, président, et Andrew Steven, caissier, de la banque de Gore, déclarons respectivement sous serment, qu'au meilleur de notre connaissance et croyance, l'état ci-dessus est un état fidèle et exact des affaires de la banque de Gore, jeudi, le 1er février, 1849.

Assermenté devant moi, à Hamilton,
Ce 8 février, 1849.
DANIEL MACNAB, J. P.

COLIN C. FERRIE,
A. STEVEN.

Appendice (P.)
19 Février.

No. 11.—ÉTAT des AFFAIRES de la COMPAGNIE D'ASSURANCE de l'AMÉRIQUE BRITANNIQUE contre les accidens du feu et sur la vie, jusqu'au 31 janvier (inclusivement) 1849; conformément à la 3e Guill. IV, chap. 18, sec. 25; et à la 6e Vict. chap. 26, sec. 2.

	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Débiteures portant 6 pour cent d'intérêt.....	16213	15	0	16316	17	2	34951	17	6
Intérêt dû sur icelles.....	103	2	2				137	10	0
Débiteures portant 5 pour cent d'intérêt.....	1400	0	0	1426	1	2	18	11	2
Une pompe à incendie pour ce montant.....	26	1	2				1632	17	1
Intérêt dû sur icelles.....	18760	10	3				948	3	10
Emprunts sur obligations et hypothèques à 6 pour cent d'intérêt.....	106	19	11	18867	10	2			
Intérêt dû sur iceux.....				1002	10	0			
Dépôts dans la banque du Haut-Canada, 3 pour cent d'intérêt.....				264	14	5			
Une pompe à incendie pour ce montant.....				967	16	6½			
Agence pour ce montant.....				264	5	8			
Primes de navigation non payées.....	579	8	3						
La banque du Haut-Canada pour cette balance.....	526	10	9	1105	19	0			
Argent pour cette balance.....				£40215	14	1½			
Balance rapportée.....				£3526	14	6½	£40215	14	1½

Capital souscrit, 8000 actions, montant..... £100000 0 0
 Actions versées, montant..... 35089 7 6

	£	s.	d.	ASSURANCE POUR LA NAVIGATION.	£	s.	d.
Montant des propriétés assurées pendant l'année expirée le 31 janvier, 1849.....	800905	0	0	Montant des propriétés assurées contre le danger de la navigation.....	173466	0	0
Montant des primes reçues jusqu'à cette date.....	6737	17	10	Montant des propriétés demandées pour icelles.....	3396	10	9
Montant des pertes essayées pendant la même période.....	3243	16	10	Montant des pertes payées.....	2258	9	11
Montant des pertes sous considération.....	1363	0	0	Montant des pertes sous considération.....	1000	0	0
Responsabilité actuelle sur 1170 polices.....	727489	0	0	Responsabilité actuelle en vertu d'une police.....	2500	0	0

POINT DE VIES ASSURÉES.

Neus, les sous-signés, déclarons sous serment que l'état ci-dessus est un état fidèle et correct des fonds et propriétés de la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique contre les accidens du feu et sur la vie, au meilleur de notre croyance et connaissance.

WILLIAM ALLAN, *Gouverneur.*
 ALEX. BURNSIDE,
 WM. PROUDFOOT, } *Syndics.*
 JOHN CUROT,

Assermenté devant moi, en la cité de Toronto,
 Ce 12e jour de février, 1849.
 J. SYMS, J. P.

Appendice (P.)
19 Février.

COPIE de la LISTE des ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE D'ASSURANCE de l'AMÉRIQUE BRITANNIQUE contre les accidens du feu et sur la vie, 31 janvier, 1849.

NOMS.	Nombre d'actions.	NOMS.	Nombre d'actions.	NOMS.	Nombre d'actions.
		<i>Rapporté</i>	1181	<i>Rapporté</i>	4110
William Allan.....	132	George Duggan, junr.....	32	Burns et Mowatt.....	4
John S. Baldwin.....	20	Margaret Robson.....	5	Benjamin Slight.....	13
Thomas Kirby.....	8	Thomas J. Preston.....	2	Francis Doughty.....	16
George P. Ridout.....	20	Thomas Bright.....	10	Andrew Steven.....	92
Robert G. Anderson.....	20	Charlotte Dunn.....	80	Archibald Geiki.....	80
William Maxwell.....	2	John Henry Dunn.....	650	Robert Alger.....	17
Francis Ermatinger.....	21	Alexander Wood.....	10	Charles N. Cosens.....	118
William Proudfoot.....	20	Louisa B. Macaulay.....	20	William C. Cosens.....	13
Ann Stow.....	10	John Harris.....	10	William Leeming.....	20
Joseph Henderson.....	9	Joseph Beckett.....	40	Thomas S. Birchall.....	2
Thomas Kirkpatrick.....	11	John S. Macaulay.....	85	Henry S. Rowsell.....	3
Alexander Burnside.....	44	Zaccheus Burnham.....	24	Alexander M'Nabb.....	25
Andrew Mercer.....	10	Thomas D. Harris.....	25	James Hamilton.....	2
William Musson.....	20	George S. Jarvis.....	40	Fetherstone L. Osler.....	47
John Armstrong.....	10	John Paul.....	1	Henry Cawthra.....	103
Thomas Moore.....	4	Samuel Gardiner.....	1	Frederick Stow.....	11
Thomas Clarke.....	80	Daniel M'Nabb.....	1	Church Society.....	100
Samuel Street.....	80	George T. Dennison.....	20	Mary Ann H. Street.....	3
Alexander Rennie.....	2	Lawrence Heydon.....	1	Jane Porter.....	17
Alexander N. Bethune.....	10	D. B. Stephenson.....	2	John Armstrong, junr.....	31
Daniel Morrison.....	1	Catherine Purcoll.....	8	John Clough Moulton.....	21
John Ewart.....	20	Robert S. Delatre.....	20	William Wakefield et.....	26
George M'Kay.....	2	John S. Cartwright.....	10	Henry Rowsell.....	
Thomas William Birchall.....	20	Robert D. Cartwright.....	40	Robert Bethune.....	46
Edward Robson.....	2	Thomas Ridout.....	2	Ann Stow.....	77
Corry Coulson.....	12	John Rothwell.....	8	Robert R. Loring.....	711
John Willson.....	8	Ellen Murray.....	20	W. B. Hamilton.....	8
William Leslie.....	2	Ann Logie.....	20	Anna Hill.....	12
John Stinson.....	8	John Millar.....	68	Archibald Ward.....	46
John Peter Carey.....	1	Angus Bethune.....	20	Alexander Gaviller.....	24
Thomas Platt.....	4	Frederick Huddleston.....	133	James Gordon.....	260
Duncan Macdonell.....	2	John Murray.....	80	Edward M'Mahon.....	40
Thomas Helliwell.....	20	Thomas Talbot.....	40	Manly Dixon.....	290
John Loys.....	2	Jacob E. Irving.....	137	Jane Musson.....	12
George Dunnington.....	2	Isabella Cooper.....	31	Levius P. Sherwood.....	339
John Baker.....	2	John Wilson.....	8	Finlay M'Callum.....	4
Christopher Widmer.....	120	Alexander M'Donnell.....	18	Dinah George.....	11
Joseph Bloor.....	5	Ann Scott.....	40	William Morrison.....	21
Richard Northcote.....	1	William Hepburn.....	249	Georgianna Horne.....	41
William M'Cracken.....	1	Jesse Ketchum.....	73	Frederick W. Coate.....	9
Peter Diehl.....	72	James Richardson.....	2	Charles B. Turner.....	30
William Woodruff.....	20	W. H. Boulton.....	15	Robert Stewart.....	8
Richard Woodruff.....	50	Frederick Widder.....	6	Joseph Boown.....	80
Henry Rutlan.....	20	John Gilmour.....	98	Joanna Carfrae.....	9
Jonathan Dunn.....	10	Dominick E. Blake.....	17	William Workman.....	20
Jonathan Scott.....	10	Robert Sparke.....	251	John Bell.....	11
Joseph Rodgers.....	10	Alexander V. Stuart.....	14	Francis Hall.....	64
Robert Cathcart.....	1	Emily Atkinson.....	77	Wm. H. Ripley.....	30
Peter Milne.....	40	Mary Moore.....	10	George W. Allan.....	20
P. C. Delatre.....	40	Robert D. Cartwright.....	27	J. R. Macgeorge, (in trust).....	6
John Macaulay.....	16	J. S. Cartwright.....	13	M'Lean, Ridout et.....	22
John Counter.....	4	Anson Green.....	12	Howard,—(syndics).....	
William Wilson.....	4	Charles Mathews.....	102	Jane Catherine M'Pherson.....	4
Henry Gilderslieve.....	4	George Wilgress.....	9	J. J. S. Mountain.....	77
Peter Grant.....	3	Hugh C. Baker.....	4	David Paterson.....	20
James Weir.....	8	George Mortimer.....	28	Edward Hooper.....	56
George S. Tiffany.....	8	John D. Birchall.....	1	Lewis G. Gordon.....	115
Henry J. Boulton.....	10	E. Q. Sewell.....	9	John L. Mortimer.....	228
Thomas Bell.....	2	Judith Falls.....	12	W. H. Miller et.....	
James Leslie.....	20	Christopher Elliot.....	16	T. G. Ridout,—(syndics).....	347
J. L. Perrin.....	27	Samuel S. Junkin.....	20	George E. Blankins.....	
Paul F. Whitney.....	2	D. E. et W. H. Blake.....	10	Thomas G. Ridout et.....	28
Robert Hawke.....	8	Jan. Sewell.....	12	Wm. H. Miller,—(syndics).....	
Catherine Hawke.....	24	John Roberts Dunn.....	80	John G. Bows.....	
<i>Porté en l'autre part.....</i>	1181	<i>Porté en l'autre part.....</i>	4 110	<i>Montant total d'actions.....</i>	8000

No. 12.—BANQUE D'ÉPARGNES de la CITÉ et du DISTRICT.—ÉTAT de ses AFFAIRES, le 31 décembre, 1848.

Crs.

Drs.

		Drs.		Crs.			
		£	s.	d.	£	s.	d.
31 décembre, 1848...	Montant dû aux personnes qui ont fait des dépôts jusqu'à ce jour.....	44560	6	2			
do	Divers petits comptes dus par la banque.....	61	3	5			
do	Balance due aux autres banques.....	20	6	1			
					12198	12	0
					11047	2	1
					27900	11	5
					1855	9	5
					1030	0	0
					407	11	11
					180	8	9
					2220	12	1
					£44641	15	8

Je certifie qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, l'état cidessus est un état correct et exact des affaires de la Banque d'épargnes de la Cité et du District de Montréal.
WILLIAM WORKMAN,
Président.

Je certifie que l'état ci-dessus est un état complet et exact des transactions et de l'état des fonds de la banque d'épargnes de la cité et du district de Montréal, pour la période expirée le 31 décembre 1848.
JOHN COLLINS,
Gérant.

No. 13.—RAPPORT fait au parlement par LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME
INTÉRIEURE DU ST.-LAURENT, pour l'année 1848.

Le montant du CAPITAL souscrit est de CENT MILLE LOUIS, argent courant d'Halifax, dont QUINZE POUR CENT, ou
QUINZE MILLE LOUIS, ont déjà été versés.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Les fonds et propriétés de la compagnie sont comme suit, savoir :—						
480 actions dans la banque de Gore, se montant au pair, à.....	6000	0	0			
200 do dans la banque Commerciale do.....	5000	0	0			
80 do dans la banque de la Cité, de Montréal do.....	2000	0	0			
88 do dans la banque du Haut-Canada do.....	1100	0	0			
18 do dans la banque de Montréal do.....	900	0	0			
				15000	0	0
Billets recevables.....	7568	8	6			
A déduire les billets payables.....	3326	13	11			
				4241	14	7
Argent entre les mains du secrétaire et trésorier.....				52	6	0
Cinq actions dans la compagnie du télégraphe magnétique.....				50	0	0
Valeur des bateaux de la compagnie, etc., employés à recouvrer les effets endom- magés.....				130	0	0
Valeur des effets endommagés non vendus à l'expiration de l'année 1848.....				10	0	0
				£19484	0	7
Le montant des propriétés assurées pendant l'année dernière, est de.....				433407	4	7
Primes en provenant.....				5996	14	4
Montant des pertes éprouvées durant l'année dernière, et payées par la compagnie.....				3009	8	10
Pertes additionnelles de 1848 non encore réglées, mais évaluées à.....				900	0	0

Justus S. Merwin, président, et Alpheus Jones, secrétaire et trésorier de la compagnie d'Assurance Maritime Intérieure du St. Laurent, déclarent respectivement sous serment qu'au meilleur de leur connaissance et croyance l'état ci-dessus est fidèle et exact.

J. S. MERWIN,
Président.

A. JONES,
Secrétaire.

Assermenté devant moi, à Prescott,

District de Johnstown, et province du Canada (ouest.)

Ce 23 février 1849.

JOHN HOLDEN, J. P.

RAPPORTS DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, 1848.

H A U T - C A N A D A .

Soumis devant l'Assemblée législative, durant la seconde session du troisième parlement,
conformément au statut 8 Victoria, chap. 53.

- No. 1.—DISTRICT DE L'EST.
- 2.—DISTRICT DES OUTAOUAIS.
- 3.—TOWNSHIPS DE ELIZABETHTOWN ET YONGE.
- 4.—DISTRICT DE BATHURST.
- 5.—TOWNSHIP DE DALHOUSIE.
- 6.—TOWNSHIP DE PERTH.
- 7.—DISTRICT DE DALHOUSIE.
- 8.—DISTRICT DE PRINCE EDOUARD.
- 9.—TOWNSHIP DE HILLIER.
- 10.—TOWNSHIP DE SOPHIASBURGH.
- 11.—DISTRICT DE SIMCOE.
- 12.—TOWNSHIP DE GWILLIMSBURY OUEST.
- 13.—DISTRICT DE WELLINGTON.
- 14.—TOWNSHIP DE ERAMOSA.
- 15.—TOWNSHIP DE PUSLINCH.
- 16.—TOWNSHIP DE GUELPH.
- 17.—TOWNSHIP DE NICHOL.
- 18.—TOWNSHIP DE CLINTON.
- 19.—TOWNSHIP DE GRIMSBY.
- 20.—DISTRICT DE TALBOT.
- 21.—TOWNSHIP DE WALSINGHAM.
- 22.—TOWNSHIP DE WINDHAM.
- 23.—TOWNSHIP DE HOUGHTON.
- 24.—TOWNSHIP DE CHARLOTTEVILLE.
- 25.—TOWNSHIP DE MIDDLETON.
- 26.—TOWNSHIP DE WOOHOUSE.
- 27.—TOWNSHIP DE TOWNSEND.
- 28.—DISTRICT DE LONDON.
- 29.—DISTRICT DE HURON.
- 30.—TOWNSHIP DE HARPURHEY.
- 31.—TOWNSHIP DE STRATFORD.
- 32.—LONDON ROAD (DISTRICT DE HURON.)

Appendice
(Q.)
1er février.

No. 1.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE de GLENGARY (DISTRICT DE L'EST,) pour les années 1847 et 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
£	s. d.	£	s. d.
Balance de 1846, entre les mains du trésorier.....	8	14	6
La société d'agriculture de district, étant pour dépôt et allocation législative, 1817.....	104	5	7½
	£113	0	1½
19 octobre 1847.....			
Notre dépôt en faveur du trésorier du district de l'Est.....		31	4
Montant des prix adjugés à l'exposition des animaux, etc. et pour bœuf, beurre, etc. tel qu'il appert à l'état annexé.....		37	12
Dépenses contingentes, telles qu'impressions, papeterie, frais de port, etc.		4	4
Balance entre les mains du trésorier.....		39	18
	£113	0	1½
14 octobre 1848.....			
Montant payé par les souscripteurs et déposé entre les mains de M. McMartin, trésorier de la société d'agriculture du district de l'Est.....	38	18	11½
Montant des prix adjugés pour animaux, récoltes, instrumens d'agriculture, labours, provisions, etc., tel qu'il appert par l'état annexé.....	103	0	3
Dépenses contingentes, telles qu'impressions, papeterie, frais de port, etc.		68	14
Balance entre les mains du trésorier.....		32	19
	£141	19	2½

D. A. M'PHERSON, Secrétaire.

No. 2.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du DISTRICT des OUTAOUAIS, pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
£	s. d.	£	s. d.
Balance entre les mains du trésorier depuis l'année dernière.....	15	16	3
Montant reçu du gouvernement provincial.....	250	0	0
Montant des souscriptions, société de Russell.....	25	0	0
do do Prescott.....	63	10	0
	£354	6	3
Montant payé à la veuve Cozens, balance due à feu son mari comme secrétaire.....		2	10
do des prix de la société de Prescott.....		175	0
do aux experts pour examiner les récoltes.....		21	0
do pour labours.....		8	15
do collecteur, y compris sa souscription.....		7	10
Frais de collection, 25s.; frais de port 6s. 8d.....		1	11
Pour annonce insérée dans le journal "Life at Springs".....		3	14
Montant payé au trésorier.....		8	15
do au secrétaire, y compris sa souscription.....		8	15
do société de Russell.....		100	0
	£337	10	11
Balance entre les mains du secrétaire.....		£16	15
		4	

THOMAS H. JOHNSON, Trésorier.
GEORGE M. CRYSLER, Secrétaire.

Appendice
(Q.)
1er février.

Appendice
(Q.)
1er février.

No. 3.—EXTRAIT des AFFAIRES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE de COLEMAN'S CORNERS, pour le front des TOWNSHIPS d'ELIZABETHTOWN et YONGE (DISTRICT DE JOHNSTOWN,) pour l'année 1848.

RECETTES.		DEPENSES.	
£	s. d.	£	s. d.
38	10 0	48	5 0
Montant de la souscription payée et transmise au trésorier de la société d'agriculture du district de Johnstown.....		Montant total des prix adjugés.....	
.....		Ces prix ne sont pas encore payés en conséquence des délais dans l'allocation du gouvernement en faveur des sociétés d'agriculture.....	
.....		Dépenses incidentes :—Examinateurs des récoltes, 90s ; salaire du secrétaire, 30s.	
.....		Compte d'annonces.....	
.....		Papiers concernant l'agriculture, et frais de port pour iceux.....	
.....		Ordre du comité gérant, de contribuer à l'association d'agriculture de la province, par l'entremise de la société mère, ou du district, pour la somme de 60s.....	
£38	10 0	3	0 0
Total des recettes.....		Total des dépenses.....	
		£71	9 1½

29 janvier 1849.

CHARLES BOOTH, Secrétaire
de la société d'agriculture de Coleman's Corners.

No. 4.—EXTRAIT des RECETTES et des DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du DISTRICT de BATHURST, pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
£	s. d.	£	s. d.
89	4 7½	62	0 0
26	10 0	1	18 2½
90	10 0	Payé pour prix suivant comptes.....	
248	0 0	do prix du port et papeterie.....	
Balance en main de l'année dernière.....		do dépenses des délégués à l'exposition provinciale et frais pour les bœufs qui s'y sont rendus.....	
Par vente d'animaux.....		do gardiens des animaux suivant compte.....	
Par souscription.....		do pour prix du blé à Cobourg.....	
Par allocation du gouvernement, £250, déduire l'escompte sur les débetures, 40s.....		do les dépenses de l'exposition des animaux du district.....	
.....		do diverses petites sommes.....	
.....		Le montant dû à la société d'agriculture de Smith Falls.....	
.....		do do do Dalhousie.....	
.....		do do do Perth.....	
.....		Pour impressions.....	
.....		do inspecteur des récoltes.....	
.....		Pour balance ci-dessous portée.....	
£454	4 7½	47	12 5½
£47	12 5½	£454	4 7½
Balance entre les mains du trésorier ce jour.....		Total des dépenses.....	

20 janvier 1849.

*Par suite de ce que le Trésorier de la Société de Perth n'a que tout récemment rendu ses comptes pour l'année dernière, les autres Sociétés du District n'ont pu recevoir leur part dans l'allocation du gouvernement.

Appendice
(Q.)
1er février.

Appendice (Q.)

1er février.

No. 6.—EXTRAITS des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE de PERTH, (DISTRICT de BATHURST,) pour l'année 1848.

RECETTE.		£	s.	d.	DÉPENSES.		£	s.	d.
1 septembre 1847.	Montant en main ce jour	39	15	9	Payé, frais de port au trésorier de la société de district	0	0	0	9
15 octobre do	do de l'allocation parlementaire	45	11	4	do sur l'Advertiser pour août	0	2	1	1
1 septembre 1848.	do des souscriptions pour 1848.	111	10	0	do Cultivator, 2s. 1d; Advertiser, 2s. 1d	0	4	2	0
					do ordre payé à M. McDonell	7	10	0	0
					do H. Glass, écuyer, montant du compte de J. McCallum	11	13	6	6
					do frais de port pour le Cultivator pour octobre, 2s. 1d. 5.—Payé à Glasscott, £6 17s. 0½d.	6	19	13	13
					do frais de port sur l'Advertiser pour octobre	0	2	1	1
					do R. Walker, partie du compte de Glasscott	7	11	1	1
					do frais de port sur le Cultivator pour novembre	0	2	1	1
					do R. Kellogg, £3 17s. 3d.; do M. Macpherson, £12 13s. 2½d.	15	10	5	5
					do Plumming, son compte 16s. 3d.; T. McCaffry do 16s. 6d.	1	12	9	9
					do Frais de port sur le Cultivator pour décembre	0	2	1	1
					do T. Brooke, prix de 1s. 4d.; 13s. frais de port 4½d.	0	15	4	4
					do frais de port de Luthier Tucker, écuyer, 4d.	0	0	4	4
					do argent transmis à Luther Tucker pour le Cultivator	9	10	0	0
					do frais de port sur do	0	0	4	4
					do ordre d'Alex. Ferguson, payé à D. Campbell	0	15	0	0
					do frais de port sur le cultivator pour cinq mois	1	1	3	3
					do do do juin No.	0	4	3	3
					do do do juillet do.	0	4	3	3
					do do do août	0	5	9	9
					do do do 1 septembre	132	10	3	3
					do do do	£196	17	13	13
	Balance de l'autre part	£132	10	3					

No. 7.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du DISTRICT de DALHOUSIE, pour l'année 1848.

JOHN G. MALLOCH, Trésorier.

RECETTES.		£	s.	d.	DÉPENSES.		£	s.	d.
Montant des souscriptions	41	5	0	0	Payé pour impressions	6	2	11	11
do du township de Fitzroy	20	0	0	0	do pour distribution de journaux d'agriculture	10	0	0	0
Allocation législative	183	15	0	0	do pour frais de port	5	12	6	6
Balance	55	9	3	3	do pour examinateurs des récoltes	7	10	7	7
					do pour frais de l'exposition d'agriculture	189	0	0	0
					do pour prix	80	0	0	0
					do à la société du township de Fitzroy	£300	9	3	3

G. W. BAKER, Secrétaire.

Appendice (Q.)

1er février.

Appendice
(Q.)
1er février.

No. 8.—EXTRAIT des RECETTES et des DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du DISTRICT de PRINCE-EDOUARD, pour l'année 1848.

		RECETTES.			DÉPENSES.				
août	1848.....	£	s.	d.	février	1848.....	£	s.	d.
		16	5	0		Montant payé pour 157 copies du <i>Cultivator and Farmer</i> par distribution 3s. 4d.....	26	5	0
		16	5	0		Payé frais de port sur papiers.....	5	15	0
		10	10	0		do sur des lettres 11s. 3d.; papeterie, 2s. 6d.....	0	13	9
		16	0	0		do impressions de comptes et notices.....	5	3	9
		7	0	0	septembre	do la taxe imposée par le bill des cotisations.....	0	5	0
		17	5	0		do à la société branche de Marysburgh.....	21	4	2
		39	5	0		do do Athol.....	52	5	0
		250	6	0		do do Ameliasburgh.....	49	4	9
						do do Sophiasburgh.....	49	4	9
						do do Hallowell.....	31	16	4
						do do Hillier.....	48	9	0
						do contribution à l'association provinciale.....	15	0	0
						do commission sur 45 muids de graine de trèfle.....	11	15	5
					novembre	do pour prix.....	55	8	6
		£372	10	0		Dépenses totales.....	£372	10	0
						Recettes totales.....			

No. 9.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE d'HILLIER (DISTRICT DU PRINCE-EDOUARD) pour l'année 1848.

		RECETTES.			DÉPENSES.				
6 août	1847..	£	s.	d.	1 septembre	1847..	£	s.	d.
		9	10	3		Deniers remis au secrétaire du district étant le montant de la souscription pour 1347.....	21	15	0
		0	8	9		do payé pour graine de trèfle.....	19	0	0
		21	15	0		do do plâtre.....	14	10	0
		65	11	6	8 octobre	do pour prix à l'exposition des animaux.....	11	13	9
					15 septembre	do pour frais de port, impressions et livres.....	1	13	8
					1848.....	Balance en main ce jour.....	23	13	1
		£97	5	6			£97	5	6

W. YOUNG,
Secrétaire Trésorier.

Appendice
(Q.)
1er février.

No. 11.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du DISTRICT DE SIMCOE, pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
1 septem. 1847	Balance en faveur de la société.	103	17
28 do do	Argent reçu, intérêt sur £17 6s., argent remboursé.	1	0
do do	do do montant des souscriptions.	50	0
3 octobre do	do do allocation du gouvernement.	150	0
27 décembre do	do do balance de l'allocation du gouvernement.	100	0
1 avril 1848	do do du sheriff Smith, balance de frais de voyage.	0	10
6 mai do	do do de la société de Gwillimbury Ouest.	0	5
7 juin do	do do de la société de Oro, Orillia, Médonte.	20	17
27 do do	do do de la société de Gwillimbury Ouest.	25	5
30 do do	do do intérêt sur £36 6s. 6d.	24	13
do do		2	3
		£479	12
		Porté en bas.	
		10	10
		Porté en bas.	
		£338	12
		Porté en bas.	
		7½	7½

Appendice (Q.)
1er février.

No. 13.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du DISTRICT de WELLINGTON, pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
18 janvier 1 mai	1848. do	25 janvier 23 août	1848. do
25 septembre 20 octobre	do do	28 septembre 20 octobre	do do
£	s.	d.	£
Argent en main ce jour	18	4	11
do de Guelph	50	0	0
do Eramosa	28	10	0
do Puslinch	20	10	0
do do	20	0	0
do do	250	0	0
do Débitures du gouvernement	5	0	0
do Argent de Guelph, à compte de la compagnie du Canada	1	5	0
do do J. Cowan, et autres, du township de Waterloo			
	£393	9	11
			£393
			9
			11

No. 14.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du TOWNSHIP D'ERAMOSA, (DISTRICT de WELLINGTON), pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
5 janvier 28 septembre	1848. do	10 octobre 4 janvier	1848. 1849.
£	s.	d.	£
Argent en main	1	4	11
do Débitures de la société mère	58	8	8
	£59	13	8
			£59
			13
			8

Appendice (Q.)
1er février.

Appendice
(Q.)
1er février.

No. 17.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du TOWNSHIP de NICHOL, (DISTRICT de WELLINGTON,) pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
1848.	1849.	1848.	1849.
£	s.	£	s.
Argent en main.....	9 1 6	Argent à Jas. Perry.....	0 15 0
do de G. Barron, étant la souscription pour 1849.....	0 5 0	do pour prix.....	13 2 6
Débetures de la société mère.....	41 0 2	do à James Webster, écuyer.....	10 0 0
		Escompté sur débetures.....	0 17 0
		Argent à John Smith.....	1 6 9
		Balance en main.....	24 5 5
	£50 6 8		£50 6 8

No. 18.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du TOWNSHIP de CLINTON, (DISTRICT de NIAGARA,) pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
1848.	1849.	1848.	1849.
£	s.	£	s.
Balance de l'année dernière.....	21 13 9	Pour impressions et papeterie.....	1 8 0
Souscriptions.....	15 0 8	Pour prix suivant les listes.....	44 7 6
L'allocation législative reçue du trésorier de district.....	14 18 3	Pour frais de port.....	0 13 10
		Dépenses incidente.....	1 7 0
	£51 11 0	Balance en main.....	3 14 8
			£51 11 0

No. 19.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du TOWNSHIP de GRIMSBY, (DISTRICT de NIAGARA,) pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
1848.	1849.	1848.	1849.
£	s.	£	s.
Montant reçu des souscripteurs.....	9 10 0	Payé pour prix.....	11 2 6
do allocation du gouvernement.....	9 8 10	do impressions, frais de port.....	1 12 6
do prix d'entrée.....	1 11 2	do balance due au trésorier.....	3 15 0
	£20 10 0	do secrétaire pour services.....	2 0 0
		Balance en main.....	£18 10 0
			£2 0 0

J. A. NELLES, Secrétaire et Trésorier, G. A. S.

Appendice
(Q.)
1er février.

Appendice (Q.)
1er février.

Appendice (Q.)
1er février.

No. 23.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE de HOUGHTON, (DISTRICT de TALBOT,) pour l'année 1847.

RECETTES.		DÉPENSES.	
1847.	1847.	1847.	1847.
£	s. d.	£	s. d.
Argent reçu de W. Salmon, écuyer, trésorier de la société d'agriculture pour le district de Talbot, pour la part de ce township, dans les fonds de la société de district.	7 6 1	Payé pour animaux pour le township.....	3 6 0
		Balance en main.....	4 0 1
			£7 6 1

No. 24.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE de CHARLOTTEVILLE (DISTRICT de TALBOT,) pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
1847.	1848.	1848.	1848.
£	s. d.	£	s. d.
Argent reçu de O. Mabee, ancien trésorier, balance du compte de l'année dernière.....	58 8 6	Payé à James Walker, la moitié des dépenses encourues pour les chevaux.....	0 18 9
do de M. Salmon pour la part de ce township dans le fonds de la société de district.....	38 4 6	do Albert Toms, pour garder un taureau.....	4 5 0
do des prix adjugés aux habitants du township à l'exposition des animaux.....	5 17 6	do D. Marr, pour voyage à Hamilton pour visiter une machine à extraire les souches, à diverses personnes, compte détaillé pour prix adjugés au concours du labour de ce township.....	1 5 0
		do à diverses personnes, suivant compte détaillé pour prix adjugés à l'exposition des animaux du district.....	4 15 0
		do à Jacob Lemor, déficit entre les recettes et les déboursés encourus pour les chevaux.....	5 17 6
		do pour 20 copies du <i>Cultivator</i> (papier consacré à l'agriculture.).....	2 16 3
		Balance en main.....	2 10 0
			80 3 0
			£102 10 6

GABRIEL SHARER.

No. 25.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE de MIDDLETON, (DISTRICT de TALBOT,) pour l'année 1847.

RECETTES.		DÉPENSES.	
1847.	1847.	1847.	1847.
£	s. d.	£	s. d.
Argent reçu de M. Salmon, pour balance due à ce township pour 1846.....	3 9 5	Payé à James Cowan, pour animaux.....	2 10 0
do de M. Salmon pour la part de ce township dans le fonds de la société d'agriculture du district de Talbot.....	8 16 4	do Olivier Mabce.....	2 15 0
Balance payée de trop.....	0 4 2	do Peter Wyatt.....	6 5 0
			£12 10 0

J. SOVEREEN, Secrétaire.

Appendice (Q.)
1er février.

No. 26.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE de WOODHOUSE, (DISTRICT de TALBOT,) pour l'année 1847.

RECETTES.		DÉPENSES.	
£	s. d.	£	s. d.
0	2	2	10
20	10	0	17
47	10	0	12
		0	5
		0	10
		0	6
		0	3
		2	0
		7	1
		1	0
		0	3
		7	15
		42	7
£68	2	£68	2
	8½		8½

No. 27.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE de TOWNSEND, (DISTRICT de TALBOT,) pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
£	s. d.	£	s. d.
16	6	0	15
0	7	0	3
90	17	0	12
		16	5
		1	0
		0	0
		0	15
		0	10
		5	5
		4	5
		0	15
		3	5
		2	10
		6	0
		6	5
£107	11	£49	5
	1		3

Appendice (Q.)
1er février.

Appendice (Q.)
1er février.

RECETTES.		DÉPENSES.	
£	s. d.	£	s. d.
175	14	7	12
51	5	28	10
25	0	20	2
16	0	0	11
12	0	1	7
2	8	111	15
250	0	5	0
		8	16
		9	8
		0	5
		14	4
		6	10
		7	2
		77	6
		63	5
		48	16
		7	12
		1	17
£555	13	£419	3
	2½	136	9
		£555	13
			2½

Appendice (Q.)
1er février.

No. 28.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du DISTRICT de LONDON, pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
£	s. d.	£	s. d.
107	11	49	5
	4	1	15
		0	5
		0	4
		27	12
		6	8
		1	13
		6	0
		0	15
		13	5
£107	11	£107	11
	4		4

JOHN WANLESS,
Secrétaire correspondant, S. A. D. L.

No. 29.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du DISTRICT de HURON, pour l'année 1848.

		RECETTES.		RECETTES.				RECETTES.				
		£	s.	d.		£	s.	d.		£	s.	d.
7 février	1848.											
30 juin	do											
		43	14	10	1848.					5	0	0
		18	2	6	14 février					0	9	4½
		26	5	0	2 mars					30	0	0
		15	0	0	16 do					0	10	0
		22	2	6	6 avril					20	0	0
		17	7	6	11 juillet					0	15	10
		17	5	0	15 do					0	15	9
		13	5	0	20 do					0	4	0
		0	10	0	9 septembre					0	4	6
26 do	do	250	0	0	18 do					5	0	0
18 octobre	do				8 octobre					2	10	0
										49	14	0
										2	18	9
										17	5	0
										38	15	0
										2	5	5
										17	7	6
										39	1	0
										2	5	5
										13	5	0
										29	15	0
										1	14	9
										0	10	0
										2	0	0
										10	12	6
										3	10	0
										2	15	0
										0	5	3
										5	14	2
										69	10	0
										5	0	0
										0	15	1½
										14	17	4
		£423	12	4½						£425	8	8

Vraie copie.

R. G. CUNNINGHAME,
Secrétaire.

Appendice (Q.)
1er Février.

No. 31.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE de STRATFORD, (DISTRICT de HURON,) pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
1848.	1848.	1848.	1848.
£	s. d.	£	s. d.
21 février	27 1 2		
14 mars	0 17 6	Payé à C. Christener pour le prix d'étalon.....	3 15 0
do do	0 10 0	do do	35 8 8
do do	0 10 0	Balance portée en l'autre part.....	
do do	0 10 0		
17 mai	0 17 6		
19 do	0 15 0		
31 do	0 15 0		
10 juin	0 17 6		
12 do	1 2 6		
15 do	0 5 0		
do do	0 15 0		
do do	0 15 0		
do do	0 17 6		
do do	0 12 6		
18 do	0 12 6		
do do	0 7 6		
20 do	1 7 6		
	£39 3 8		
20 juin	35 8 8	Argent transmis à M. Woderwill, trésorier de la société de district, montant des souscriptions jusqu'à cette date.....	22 2 6
do do	1 7 6	do do	0 1 10
do do	1 7 6	Pour frais de port. Is. 6d. 3 juillet.—Jd.....	0 15 7
do do	1 5 0	do do	24 16 2
do do	1 5 0	Balance portée en l'autre part.....	
do do	1 5 0		
do do	1 5 0		
do do	3 10 0		
— juillet	£47 16 2		

Appendice (Q.)
1er février.

Appendice (Q.)
1er février.

RECETTES.		DÉPENSES.	
1848.	1848.	1848.	1848.
£	s. d.	£	s. d.
25 août, 1848	24 16 2	Payé à C. Christener, balance du prix d'un étalon.....	0 0 0
31 octobre	22 3 6	do do	3 15 0
do do	48 17 6	do do	3 7 0
1 janvier, 1849	1 0 0	do do	0 18 9
4 do	0 5 0	do do	0 0 9
	£97 1 2	do do	0 1 6
	£10 13 2	do do	0 0 0
		do do	0 15 0
		do do	0 15 0
		do do	0 15 0
		do do	73 10 0
		do do	2 8 7
		do do	10 14 2
		do do	£97 1 2
		do do	£10 13 2

Appendice (Q.)
1er février.

No. 32.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE de LONDON ROAD (DISTRICT de HURON,) pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
1848.	1848.	1848.	1848.
£	s. d.	£	s. d.
Montant reçu par souscriptions.....	17 7 6	Escompte payé sur les débentures du gouvernement.....	0 7 10
Part dans le don de la compagnie du Canada.....	2 5 5	Frais honoraires de M. Molerwill, trésorier, à Goderich.....	2 6 10
Part dans l'allocation du gouvernement.....	39 1 1	Frais de port.....	0 4 1
	£58 13 11	Pour le taureau.....	5 0 0
		Intérêt sur le billet donné pour le taureau.....	0 4 6
		Salaires du secrétaire.....	2 5 0
		Dépenses à l'exposition.....	2 18 11
		Balance de la dépense pour 1847.....	0 7 6
		Pour avoir conduit le taureau de la société à l'exposition.....	0 2 6
		Pour un anneau dans le nez du taureau.....	0 3 9
		Pour avoir gardé le taureau de la société depuis le 20 décembre 1847, jusqu'au 30 janvier 1848.....	7 5 0
		Pour les prix.....	32 5 9
		Balance en main.....	5 2 2
	£58 13 11		£98 13 11

B A S - C A N A D A .

No. 1.—BAS-CANADA.

2.—COMTE' DES DEUX-MONTAGNES.

3.—COMTE' DE ROUVILLE.

4.—COMTE' DE VAUDREUIL.

5.—COMTE' DE DRUMMOND.

6.—COMTE' DE MEGANTIC.

7.—COMTE' DE TERREBONNE.

8.—DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES ET DE ST.-FRANCOIS.

9.—COMTE' DE YAMASKA.

10.—COMTE' DE SHERBROOKE.

11.—COMTE' DE ROUVILLE.

12.—COMTE' DE MISSISQUOI.

13.—COMTE' DE RICHELIEU.

14.—COMTE' DE DORCHESTER.

15.—COMTE' DE RIMOUSKI.

16.—COMTE' DE MONTREAL.

Appendice
(Q.)
1er février.

No. 1.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du BAS-CANADA, pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
£	s. d.	£	s. d.
21 mars 1849.....	28 18 4	Payé à M. Langevin, à compte pour l'impression du journal d'agriculture français et pour son salaire comme éditeur de ce journal.....	144 12 9
Balance en main à l'assemblée générale annuelle du B.-C. 21 mars 1848	146 18 4	do à Lovell et Gibson, à compte de l'impression du journal d'agriculture anglaise.....	29 5 0
Montant des souscriptions reçues pour le journal d'agriculture français depuis cette période.....	62 5 0	do pour traites d'agriculture anglaises et françaises, importés pour la bibliothèque de la société.....	17 7 1
do pour le journal d'agriculture anglais.....	16 5 0	do frais de port sur livres et journaux, etc.....	6 8 5
do des membres à vie.....	13 0 0	do comm-saire pour obtenir et recevoir des dettes et souscriptions.....	7 5 6
do des membres annuels.....		do pour distribuer le journal et pour annonces pendant l'année dernière	8 3 10
		do pour papeterie, papier à encre, etc. pour couvrir les journaux, plans, etc.....	2 12 2
		do pour ameublement de bureau.....	1 2 8
		do au secrétaire, à compte.....	21 16 6
		Balance dans la banque de Montréal.....	28 12 0
	£267 6 8		£267 6 8

MONTANT DES DETTES DE LA SOCIÉTÉ.

£	s.	d.	
21 mars 1849.....	124	13	0
Balance due à M. Langevin pour impressions, etc., y compris l'intérêt jusqu'au 1er avril.....	141	7	6
do à Lovell et Gibson, pour impressions jusqu'à la fin de l'année dernière.....	94	14	3
do do do anglais et français, pour trois mois dans cette année.....	£366	13	9
Montant dû par la société, jusqu'à ce jour.....			

WM. EVANS, Secrétaire.

Soc. d'Agriculture du Bas-Canada.

Appendice
(Q.)
1er février.

Appendice
(Q.)
1er Février.

No. 2.—EXTRAITS des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE No. 2, COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES, pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
£	s. d.	£	s. d.
16	5 0	91	2 0
75	0 0	22	2 3
1	9 0	9	9 9
£112	14 0		14 0
Souscriptions Reçu du gouvernement Argent dans les mains du trésorier de l'année dernière		Prix et dons Impressions d'annonces, dépenses des jurés le jour de l'exhibition, examen des grains, frais de port et honoraires au secrétaire Balance en main	

No. 3.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du COMTÉ DE ROUVILLE, No. 1, pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
£	s. d.	£	s. d.
48	17 6	107	16 3
75	0 0	11	16 3
7	19 0	0	7 6
		0	10 0
		0	10 0
		1	5 0
		4	10 0
		1	2 6
		3	19 0
£131	16 6	£131	16 6
Montant des souscriptions et concours Allocation du gouvernement en d'années Balance en main de l'année dernière		Pour prix adjugés Aux juges des récoltes, à £3 18s. 9d. chaque Pour annonces A. La Digue; voyage à la baie de Missisquoi Salaire de l'intendant Vinier, le juge Salaire du secrétaire Escompte sur les débiteurs du gouvernement Balance en main	

No. 4.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du COMTÉ DE VAUDREUIL, pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
£	s. d.	£	s. d.
25	10 0	78	8 10
75	10 0	23	11 2
£102	0 0	£102	0 0
Souscriptions reçues Montant reçu du trésor public		Les dépenses de la société se montent à Baisant en main une balance de	

J. A. MATHIESON, *Président.*

Appendice
(Q.)
1er février.

Appendice (Q.)
1er février.

No. 5.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du COMTÉ de DRUMMOND, pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
£	s. d.	£	s. d.
			Payé pour prix.....
		13	10 0
			Balance à porter en compte.....
		6	8 3
		6	2 6
		2	7 6
		2	10 0
		92	14 9
		£123	3 0

La société importa en 1848, pour l'avantage de ses membres, deux machines à vanner sur un plan amélioré, et une faulx à javoler ; et l'on fit venir, mais on n'a pas encore reçu, un rateau à cheval,—de la graine de trèfle et de mil.

EDMOND LONGMORE, Trésorier.

NOTE, PAR LE PRÉSIDENT.—Dans le compte ci-dessus, la société doit demander la balance en main et l'argent sur lequel on peut compter pour l'année prochaine, vu que divers instrumens d'agriculture et grain de semences qui ont déjà été importés ou qui sont en chemin, ne sont pas encore payés, et l'on ne saurait en évaluer les frais avec exactitude, avant qu'ils soient arrivés, et que toutes les dépenses qu'ils entraîneront soient réglées.

R. N. WATTS, Président.

No. 6.—EXTRAITS des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE pour le COMTÉ de MEGANTIC, pour l'année 1848.

RECETTES.		DÉPENSES.	
£	s. d.	£	s. d.
			5 octobre 1848.....
Argent reçu du gouvernement.....	150	0	0
Deduire l'escompte sur les débetures.....	£1	9	3
Frais de voyage à Montréal, pour avoir les débetures.....	5	5	5½
Balance de l'année dernière.....	6	14	8½
Souscription pour cette année.....		143	5 3½
Billet de M. Dirkan, pour un verrat à lui vendu, et dû le 1er février prochain.....		37	17 0
Argent reçu pour le service du verrat.....		54	14 9
		2	10 9
		0	18 0
		£239	5 9½
			Payé pour prix.....
		161	16 3
		10	5 6
		7	10 0
		10	8 1
		24	15 5½
		24	10 6
		£239	5 9½

Z. GOFF, Trésorier.

Appendice (Q.)
1er février.

Appendice
(Q.)

1er février.

Appendice
(Q.)

1er février.

RAPPORT ACCOMPAGNANT LE COMPTE PRÉCÉDENT.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci inclus, pour l'information des trois branches de la législature, un extrait des transactions de la société d'agriculture de Mégantic, conformément aux dispositions de la 8 Victoria, chap. 53, sec. 5, et en le faisant, j'ai le plaisir de dire que les travaux de la société ont déjà produit, à un degré vraiment remarquable, un effet salutaire sur les intérêts de l'agriculture dans ce comté, et considérant le peu de temps depuis le quel elle est en opération, la société a les plus belles espérances pour l'avenir.

Les travaux de la société se sont bornés dans le cours de l'année dernière, à l'amélioration des races d'animaux, des instrumens d'agriculture, des produits des laiteries, du sucre d'érable et du labourage. Le concours pour les prix de la société pour les sujets susdits ont eu lieu dans le township de Leeds les 4^e et 5^e jours du mois d'octobre 1848; dans cette exposition les chevaux, les bêtes à cornes, les moutons et les cochons, surpassèrent de beaucoup l'espérance des juges les plus exigeants, la laiterie témoigna hautement en faveur de ceux dont les produits furent exposés en cette occasion, et des personnes compétentes à juger déclarèrent que ces produits étaient supérieurs à ceux qui avaient été jusques là exposés dans le district. L'exposition du sucre d'érable fut vraiment supérieur. Le labour fut, par les deux classes, conduit de la manière la plus habile et avantageuse.

L'exposition des instrumens fit beaucoup d'honneur à nos manufactures encore dans l'enfance,—c'était des fourches, des rateaux, et des rateaux à grain.

Il fut aussi exposé des charrues de fonte importées, qui par leur apparence et l'ouvrage qu'elles firent ensuite, fit voir qu'elles avaient une supériorité in-

contestable sur aucun article cette description manufacturé en Canada.

Les officiers de la société et tous les amis de l'agriculture y ont trouvé, depuis qu'ils ont entrepris de remplir leurs devoirs onéreux, cet encouragement qu'ils ont toujours désiré si ardemment rencontrer et qui, du moins, peuvent leur offrir un nouvel aiguillon, s'ils sont plus tard appelés à les remplir de nouveau.

L'exposition d'hiver n'a lieu que le 6 du mois prochain.

En terminant, je prend la liberté de faire remarquer avec chagrin que la récolte des patates, si elle n'a pas tout à fait manqué dans ce comté, a été si mauvaise que les habitans de ce comté n'y trouveront qu'une bien faible partie de leurs moyens de subsistance.

La récolte de blé a aussi généralement été inférieure à celle de l'année dernière.

Mais quelque décourageans que soient ces faits, cette société sent renaitre ses espérances, d'autant plus que par ses efforts il a été créé un nouvel aiguillon, un nouvel esprit d'entreprise dans le sentiment du public, qui produit finalement les plus heureux résultats; et en même temps elle demande la permission d'exprimer son admiration la plus vive de la sagesse que la législature a montrée en votant des sommes aussi libérales pour des fins aussi nobles.

JOHN LAMBLY,

Président,

Société d'agriculture de Mégantic.

No. 7.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE de TERREBONNE, pour l'année 1848-9.

RECETTES.			DÉPENSES.		
	£	s. d.		£	s. d.
Par souscription.....	50	15 0	Frais de port.....	0	11 9
De la caisse publique.....	150	0 0	Papeterie.....	0	2 0
			Impressions.....	15	4 9
			Dépenses contingentes.....	10	13 0
			Prix.....	150	17 6
			Balance.....	23	6 0
	£200	15 0		£200	15 0

CHARLES SMALLWOOD, M.D.,

Secrétaire.

Appendice
(Q.)

1er février.

Appendice
(Q.)

1er février.

No. 8.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE des DISTRICTS des TROIS-RIVIÈRES et de ST. FRANÇOIS, pour l'année 1848.

RECETTES.	£	s.	d.	DÉPENSES.	£	s.	d.
Allocation du gouvernement.....	500	0	0	Prix.....	316	16	0
				Payé au secrétaire pour honoraires.....	12	10	0
				Impressions, annonces, etc.....	15	0	0
				Pour avoir négocié les débetures.....	7	10	0
				Balance en main.....	148	4	0
	£500	0	0		£500	0	0

No. 9.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du COMTÉ de YAMASKA, pour l'année 1848.

RECETTES.	£	s.	d.	DÉPENSES.	£	s.	d.
Souscriptions.....	42	5	0½	Prix.....	154	17	6
Allocation du gouvernement.....	103	13	9	Au secrétaire pour honoraires, impressions et dépenses contingentes.....	12	11	3
Balance en main.....	22	19	11½	Pour avoir négocié les débetures.....	1	10	0
	£168	18	9		£168	18	9

No. 10.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du COMTÉ de SHERBROOKE, (DIVISION SUD,) pour l'année 1848.

RECETTES.	£	s.	d.	DÉPENSES.	£	s.	d.
Souscriptions reçus pour l'année 1848.....	28	10	0	Pour prix et dons.....	76	15	0
Reçu du gouvernement.....	75	0	0	Dépenses incidentes.....	14	2	7
				Payé à la banque de la cité pour dette sur un cheval.....	12	12	5
	£103	10	0		£103	10	0

B. POMROY,
Président.

No. 11.—EXTRAITS des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE pour le COMTÉ de ROUVILLE No. 2, pour l'année 1848.

RECETTES.	£	s.	d.	DÉPENSES.	£	s.	d.
Souscriptions.....	28	15	0	Pour prix.....	116	10	0
Entrées.....	3	15	0	Balance en main.....	2	6	0
Allocation du gouvernement.....	86	5	0				
	£118	15	0		£118	15	0

Appendice
(Q.)

1er février.

Appendice
(Q.)

1er février.

No. 12.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, pour le
COMTÉ DE MISSISQUOI, pour l'année 1848

RECETTES.	£	s.	d.	DÉPENSES.	£	s.	d.
Argent reçu par souscription.....	65	1	3	Montant des prix.....	229	8	9
Argent en main en 1847.....	35	15	5	Dépenses incidentes.....	16	16	0
Reçu du gouvernement.....	150	0	0	Balance en main.....	4	11	11
	£250	16	8		£250	16	8

JAMES LEE,
*Président.*No. 13.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE pour
le COMTÉ de RICHELIEU, pour l'année 1848.

RECETTES.	£	s.	d.	DÉPENSES.	£	s.	d.
Souscriptions.....	27	10	0	Fournir des grains et du plâtre aux souscrip- teurs.....	39	19	8½
Reçu du gouvernement.....	75	0	0	Prix à l'exposition tenue à St. Charles, le 23 octobre 1848.....	39	16	9
				Dépenses de l'année courante.....	9	1	6
				Balance en main.....	13	12	0½
	£102	10	0		£102	10	0

OL. CHAMARD,
Président.
JOHN CHAMARD,
*Secrétaire.*No. 14.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du
COMTÉ de DOKCHESTER, No. 2, pour l'année 1848.

RECETTES.	£	s.	d.	DÉPENSES.	£	s.	d.
Souscriptions.....	31	1	6	Prix, dons et déboursés pour impressions, sa- laire du secrétaire, etc.....	132	17	0
Reçu du gouvernement.....	75	0	0	Balance en main.....	12	14	5
Balance de l'année dernière.....	39	9	11				
	£145	11	5		£145	11	5

No. 15.—EXTRAIT des RECETTES et DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du
COMTÉ de RIMOUSKI No. 1, pour l'année 1848.

RECETTES.	£	s.	d.	DÉPENSES.	£	s.	d.
Souscriptions.....	28	0	0	Prix et dons, honoraires du secrétaire, livres, papeterie, frais de port, annonces, etc., et achat d'animaux pour l'amélioration des races.....	87	8	0
Reçu du gouvernement.....	75	0	0	Balance en main.....	15	12	0
	£103	0	0		£103	0	0

Appendice (Q.)
1er février.

Appendice (Q.)
1er février.

REMARQUES.

En transmettant les délibérations des sociétés d'agriculture ci-dessus mentionnées, le président prend la liberté de remarquer que le temps fixé pour les expositions, surtout l'exposition d'automne, devrait être changé; vu que dans ces localités surtout les mois de septembre et octobre donnent toujours du mauvais temps et des mauvais chemins; en sorte qu'un grand nombre d'objets offerts au concours cette année n'ont point trouvé de compétiteurs, et pour plusieurs autres on n'en a pu trouver qu'un seul.

Le comité de direction de cette société considérant qu'il est inutile et désavantageux d'accorder des prix pour une race d'animaux dégénérés, et désirant d'ailleurs encourager et soutenir le cultivateur intelligent, mais pauvre, a décidé à l'unanimité qu'une somme de £40 serait employée à l'achat d'animaux mâles de race supérieure, tels que taureaux, béliers, etc., lesquels seront entretenus aux frais de la société, pour l'usage des membres et des étrangers, en par ces derniers payant un léger honoraire.

LOUIS BERTRAND,

Président, S. A. C. R. No. 1.

ISLE VERTE, 29 janvier 1849.

No. 16.—EXTRAITS des RECETTES et des DÉPENSES de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du COMTÉ de MONTRÉAL, pour l'année 1848.

RECETTES.	£	s.	d.	DEPENSES.	£	s.	d.
Montant des souscriptions.....	42	12	6	Liste des prix accordés par la société pour récoltes vertes et non coupées, etc.	51	10	0
Montant reçu du gouvernement.....	127	17	6	Liste des prix accordés par la société à l'exposition annuelle des animaux, dans la cité de Montréal, le 19 septembre 1848.....	117	5	0
				Liste des prix accordés par la société au concours du labour du comté, le 4 octobre 1848.....	27	5	0
	£170	0	0		£196	0	0

ETAT

Du COUT du CHEMIN DE FER du ST. LAURENT et du LAC CHAMPLAIN, et des ACCESSOIRES, et aussi des recettes et dépenses d'icelui, avec le montant du tonnage et des passagers transportés par la compagnie pour la saison ou l'année 1848, tel que requis par la 40e section de l'acte 2 Guil. IV, chap. 58.

Appendice (R.)
1er février.

Appendice (R.)
1er février.

Coût total du chemin de fer et des accessoires.....£93,739 14s. 11d.

PERIODE.	Nombre des Passagers.	Nombre des tonneaux de fret.	Recettes totale.			Dépenses totale.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
Pour l'année 1848.....	50,993	20,780	20,344	0	4	32529	18	8

BUREAU DU CHEMIN DE FER, Montréal, 29 janvier 1849.

Je, William D. Lindsay, fais serment que l'état actuel est juste et correct à tous égards, au meilleur de ma connaissance et croyance.

WM. D. LINDSAY,

Secrétaire.

Assermenté devant moi, ce 29 janvier 1849.

W. HALL, J. P.

Appendice (S.)

Appendice (S.)

ÉTAT

1er février.

1er février.

Du COUT du CHEMIN DE FER de MONTRÉAL et LACHINE et des ACCESSOIRES, et aussi des recettes et dépenses d'icelui, avec le montant du tonnage et des passagers transportés sur le dit chemin de fer, entre le 1er mai, et le 31e jour de décembre 1848, tel que requis par la 58e section de l'acte 9 Vic., chap. 82.

Coût total du chemin de fer et des accessoires, jusqu'au 31 décembre 1848..... £94,604 19s. 1d.

PERIODE.	Nombre des Passagers.	Nombre des tonneaux de fret.	Recettes totales.			Dépenses.		
			£	s.	d.	£	s.	d.
Entre le 1er mai et le 31 décembre, 1848.....	101,511	2,609	5324	15	9	2536	9	6

BUREAU DU CHEMIN DE FER,
Montréal, 31 janvier 1849

Je, Jacob Hall, déclare par le présent et jure que l'état actuel est juste et correct à tous égards, au meilleur de ma connaissance et croyance.

JACOB HALL,
Greffier et Secrétaire.

Assermenté devant moi, ce 31e jour de janvier 1849.
B. HALL, J. P.

MANUFACTURE DE COTON DE SHERBROOKE.

Appendice (T.)

Appendice (T.)

LISTE des ACTIONNAIRES et ÉTAT des AFFAIRES de la CORPORATION de la MANUFACTURE DE COTON DE SHERBROOKE.

1er février

1er février.

La compagnie des terres de l'Amérique Britannique.....	S. L. Terrill.....	A. Stinson.....	B. Pomroy.
A. T. Galt.....	W. Walker.....	J. Wadleigh.....	T. Gordon.
E. Hale.....	H. Beckell.....	J. R. Robertson.....	A. Osgood.
J. C. Ball.....	Joseph Bailey.....	F. Bureau.....	Succession de E. Cotter.
A. P. Ball.....	J. S. Walton.....	G. F. Bowen.....	P. McDougall.
D. Thompson.....	Succession de W. Belknap.....	J. C. Reynolds.....	T. Tait.
J. Moore.....	T. Griffith.....	E. Cheney.....	R. Campbell.
W. Brooks.....	J. Griffith.....	F. Loomis.....	W. Footner.
J. Goodall.....	W. Brown.....	O. Camiran.....	A. Savago.
J. Leeming.....	G. W. Brooks.....	J. G. Robertson et Cie.....	James Ferrier, junior.
R. D. Morkill.....	J. H. Terrill.....	J. W. Stockwell.....	James Dixon.
Joseph Pennoyer.....	C. B. Cleaveland.....	H. Moe.....	W. L. Felton.
	A. G. Woodward.....	J. Low.....	

	£	s.	d.		£	s.	d.
Montant des actions payés.....	4032	14	8	Coût de la charte.....	20	0	0
Montant dû sur les versements dus.....	417	5	4	Reclamations non liquidées contre la corporation.....	111	16	7
Dettes dues à la corporation.....	39	2	11				

EDWARD HALE, président de la manufacture de coton de Sherbrooke, dépose et dit que la liste des actionnaires et l'état des affaires sont fidèles et corrects, au meilleur de sa connaissance et croyance.

(Signé.) EDWARD HALE,

Président de la Manufacture de Coton de Sherbrooke.

Assermenté devant moi à Sherbrooke,
Ce 25e jour de janvier, A. D., 1849.

(Signé.) JAMES HALLOWELL, J. P.

Appendice
(U.)
1er février.

Appendice
(U.)
1er février.

ETAT

Des BIENS-MEUBLES APPARTENANT à L'INSTITUT des ARTISANS de MONTRÉAL

	£	s.	d.
Valeur des livres et pamphlets dans la bibliothèque.....	360	0	0
Valeur des cartes et tableaux.....	20	0	0
Valeur des instrumens de physique et de chimie, des échantillons de minéralogie, etc.....	60	0	0
Valeur des ameublemens.....	100	0	0
Argent dans les mains du trésorier, et dettes dues à l'institut.....	80	0	0
	£620	0	0

N. B.—L'institut ne possède aucun biens-fonds.

WM. SPIERS,
Président.

JAMES STEVENSON,
Secrétaire-Archiviste.

MONTRÉAL, 22 janvier 1849.

ETAT

Des BIENS-MEUBLES et IMMEUBLES appartenant à L'INSTITUT des ARTISANS de TORONTO.

12 février.

12 février.

	£	s.	d.
Edifice construit et préparé.....	476	7	11
Ameublement.....	20	0	0
Livres.....	175	0	0
Instrumens.....	150	0	0
Total.....	£821	7	11

Certifié à Toronto, ce vingt-neuvième jour de janvier mil huit cent quarante-neuf.

A. CHRISTIE,
*Secrétaire Correspondant
de l'Institut des Artisans de Toronto.*

Appendice
(V.)

1 février.

E T A T

Appendice
(V.)

1 février.

Des BIENS IMMOBILIERS appartenant à la CORPORATION de la SOCIÉTÉ des MISSION-
NAIRES BAPTISTES du CANADA.

		£	s.	d.	Rente.
Premier.....	Un lot de terre situé entre la rue Guy et Charles et la rue St. Antoine, contenant deux acres et trois perches, plus ou moins, avec une bâtisse en pierre employée comme collège des Baptistes du Canada, et une maison de campagne.	7000	0	0	Point.
Second.....	Un lot de terre mesurant 95 pieds sur 47 pieds 6 pouces, avec une bâtisse en brique servant de maison d'école, située dans la rue Anne, Griffintown...	500	0	0	Point.
Troisième.....	Un morceau de terre dans le township de Roxton, C. E., contenant 10 acres, plus ou moins, avec une maison, maison d'école et dépendances dessus construites.....	200	0	0	Point.

JOSEPH LLEEMING,

Trésorier de la Société des Missionnaires Baptistes du Canada.

MONTRÉAL, 12 février 1849.

R E P O N S E.

Appendice
(W.)

1 février.

A une Adresse de L'HONORABLE ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, datée le 1er février 1849, demandant un état
des Droits prélevés sur les articles importés des États-Unis, qui peuvent être intéressés dans la passation
d'un acte qui établirait un système de libre échange avec les dits États-Unis.Appendice
(W.)

1 février.

NOTE.—Le changement dans le tarif affectera considérablement le rapport suivant qui est déduit des états fournis en 1848—y
compris le trimestre expiré le 5 avril, qui, se trouvant sous l'ancien tarif explique toute la différence.

ARTICLES.	QUANTITÉS.	TAUX DES DROITS.			DROITS.			
		Sous l'ancien tarif.	Tarif de 1847.		£	s.	d.	
Vaches.....	Nombre.....	42	20s. stg.	22s. 6d. ct..	48	3	4	
Vaux.....	do.....	30	5s. do..	5s. do..	7	10	0	
Chevaux.....	do.....	419	30s. do..	35s. do..	743	6	0	
Agneaux.....	do.....	484	1s. do..	1s. do..	24	17	6	
Bœufs.....	do.....	233	30s. do..	35s. do..	412	8	0	
Cochon de lait.....	do.....	46	6d. do..	6d. do..	1	3	6	
Truies.....	do.....	777	5s. do..	5s. do..	226	17	2	
Moutons.....	do.....	1764	2s. do..	2s. do..	181	4	0	
Pommes vertes.....	Minots.....	35204	6d. do..	6d. do..	889	17	3	
Y do sèches.....	do.....	4447	1s. et 4 pr ct.	1s. do..	271	18	5	
Bois.....	do.....	884	1s. stg.	1s. do..	44	17	8	
Prunes.....	do.....	175	1s. do..	8	19	6	
Fruits verts.....	£168 17s. 6d.	10 par cent..	16	17	9	
Pommes de terre.....	Minots.....	4061	3d. stg.	3d. ct..	52	18	10	
Fromage.....	2569 qt. 0 qr. 11lbs.	5s. et 2s. 6d. do	5s. do..	747	7	4	
Viande.....	22372 do 0 do 14 do.....	Divers droits ancien—nouveau, Gd. do. }	6672	6	3	
Bois.....	Divers droits	498	18	10	
					£	10849	7	4

En double.

JOSEPH CARY,
Député Inspecteur Général.BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
25 mars 1849.

COMPTES

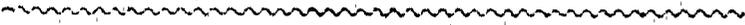
DE LA

MAISON DE LA TRINITÉ

DE

QUÉBEC,

POUR L'ANNÉE EXPIRANT LE 31 DÉCEMBRE 1848.



Appendice
(X.)

2 février.

Dt.

LA MAISON DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC.

Appendice
(X.)

2 février.

en compte avec E. B. LINDSAY, Trésorier.

Appendice
(X.)

2 février.

Cr.

		£	s.	d.	£	s.	d.
1er juillet 1848	Payé le compte de W. Davidson, divers au capt. Bankier, à bord du bateau-à-vapeur "St. George".	1			0	11	3
27 octobre do	Payé à B. S. Lefleur, allocation qui lui a été faite comme l'inspecteur du fleuve.	2			20	0	0
7 novembre do	Payé, le compte de W. Davidson, pour articles divers fournies au capt. Bankier et à Thomas Drysdale, à bord du bateau-à-vapeur "St. George," dans un voyage à Anticosti.		2	8	0		
30 décembre do	Payé, le compte de W. Davidson, pour divers articles fournis au capt. Bankier.	3	1	0	0		
do do do	Payé le montant débonnaire pour mettre en force les réglemens de la quarantaine pendant la saison de 1848, suivant compte.				4	1	0
	Payé le montant qui se trouve sur les chefs suivans savoir:—						
	No. 1.—Dépenses contingentes.	316	9	0			
	2.—Bureau du havre.	491	17	11			
	3.—Boues.	421	19	3			
	4.—Phare flottant.	637	11	2			
	5.—Anchor Hoy.	121	5	1			
	6.—Tour sur la Pointe Health.	120	10	9			
	7.—Phares de Portneuf.	597	19	1			
	8.—Phare de Ste. Croix.	13	8	0			
	9.—Phare des Piliers.	15	5	10			
	10.—Phare de l'Isle-Verte.	30	17	5			
	11.—Phare Biquet.	118	6	10			
	12.—Phare de la Pointe des Monts.	29	11	7			
	13.—Phare de la Pointe sud ouest d'Anticosti.	18	14	7			
	14.—Compte pour l'huile.	610	3	5			
	15.—Bateau-à-vapeur "St. George".	1305	10	0			
	16.—Compte de l'intérêt.	121	7	11			
	17.—Frais.	10	17	11			
	18.—Phare de l'Isle Rouge.	63	2	9			
	19.—Provisions.	11	12	0			
	20.—Salaires et pensions.	2122	3	6			
					7496	14	0
	Payé, à compte de la construction du phare sur l'Isle Rouge.	4207	8	6			
	Payé, le nolis d'un bateau-à-vapeur pour poser les bouées surnuméraires.	467	10	0			
	Payé, à compte du placement des lampes et des réflecteurs sur le bout est d'Anticosti.	65	13	3			
	Par compte.				4740	11	9
	Commission du trésorier, sur l'argent qu'il a reçu depuis le 31 d.c. 1847, jusqu'au 31 d.c. 1848.	250	0	0			
	Moins le montant chargé pour le fonds des pilotes infirmes.	110	3	6			
	Par balance entre les mains du trésorier.				139	16	6
					818	4	8
					£ 13223	7	2

		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
31 décembre 1847	Par balance de compte rendu ce jour.				1203	3	8			
14 janvier, 1848	Reçu de J. Parant, médecin inspecteur, à compte des dépenses encourues par la Maison de la Trinité, en 1847, pour mettre en force les réglemens de la quarantaine.				65	0	9			
28 do do	Reçu de O. Vallières, prix d'une vieille table de bureau.				1	5	0			
9 mai do	Reçu de W. Cottrill, prix d'une vieille chaloupe appartenant au phare des Piliers.				4	0	0			
5 août do	Reçu du maître du havre, montant provenant de la vente d'une ancre et d'une chaîne, la première appartenant au yacht l'Union, et la dernière au phare flottant.				28	18	6			
	Reçu de G. et H. Gibson, encanteurs, le montant provenant de la vente d'anciennes provisions.				40	18	5			
	Reçu d'A. Campbell, montant payé surplus sur une estimation générale pour des transparens rouges, endommagés à bord de "l'Astoria".				0	6	4			
	Balances d'argent reçu à compte des dépôts de provision, suivant compte.				106	14	2			
	Balances des droits du Cul-de-Sac.				44	2	6			
27 décembre do	Reçu de J. Parant, médecin inspecteur, balance des dépenses encourues par la Maison de la Trinité pour mettre en force les réglemens de la quarantaine en 1847.				1	0	0			
	Reçu de J. Parant, médecin inspecteur, montant des dépenses encourues par la Maison de la Trinité pour mettre en force les réglemens de la quarantaine en 1848.				4	1	0			
30 do do	Reçu du maître du havre, le montant provenant de la vente d'une de ses chaloupes.				5	1	0			
do do do	Reçu du maître du havre, gain du Anchor Hoy en 1848.				6	3	6			
do do do	Reçu du maître du havre, gain du Anchor Hoy en 1848.				27	2	0			
					91	15	9			
do do do	Reçu du maître du havre, sauvetage d'ancre non réclamées, etc., rapportées et vendues.				118	17	9			
	Droit de tonnage reçu des vaisseaux côtiers pendant l'année 1848.				73	16	8			
	Les sommes reçues de l'officier naval, savoir:—									
	Droits perçus pendant le trimestre expirant le 6 janvier, 1848, en vertu d'un acte de Gao. III, chap. 12.	71	15	5						
	Droits perçus pendant le trimestre expiré le 6 juillet 1848.	1337	17	8						
	Droits perçus pendant le trimestre expiré le 10 octobre 1848.	1531	18	2						
					3841	11	3			
	Droit de 1 denier par tonneau perçu en vertu de la 4e et 5e Victoria, chap. 15, pendant le trimestre expiré le 6 janvier 1848.	578	4	2						
	Droit de 1 denier par tonneau perçu pendant le trimestre expiré le 6 juillet 1848.	708	10	6						
	Droit de 1 denier par tonneau perçu pendant le trimestre expiré le 10 octobre, 1848.	868	2	4						
					2146	17	0			
					5988	8	2			
	Reçu les sommes suivantes par warrants à compte du fonds approprié à l'amélioration de la navigation, par la 9e Vict., chap. 60, savoir:—									
	1848, 2 juin.				2328	16	0			
	do 31 août.				1000	0	0			
	do 20 décembre.				2171	4	0			
					5500	0	0			
					£ 13223	7	2			

E. E.

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Assermenté devant moi, à Québec,
ce 31e jour de janvier 1849,
H. LEMURTEAU, J. P.

Appendice
(X.)

EXTRAIT No. 1.

Appendice
(X.)

2 février.

COMPTE des DÉBOURSÉS CONTINGENS faits pour la MAISON de la TRINITÉ pendant l'année 1848, savoir :—

		£	s.	d.
21 janvier 1848	Payé le compte de la poste jusqu'au 5 courant.....	1	10	3
26 do do	do V. Chabot, forgeron, son compte pour divers articles.....	2	0	7
29 do do	do Le Mesmer, Pilson et Cie., leur compte pour du papier à écrire.....	3	4	6
1 février do	do James McKenzie, un trimestre du loyer de la halle et des bureaux....	4	38	0
14 do do	do A. Miller, pour charroyage de neige pendant l'hiver, suivant arrangement.	5	6	0
13 mars do	do A. F. Rodrigue, son compte pour avoir enlevé la neige de sur le toit des dépendances de la Maison de la Trinité.....	6	0	7
19 avril do	do la corporation de la cité pour ramonage de cheminées jusqu'au 1er mai prochain.....	7	1	11
24 do do	do Le compte de la poste jusqu'au 19 courant.....	8	6	3
23 do do	do F. Rodrigue, son compte pour divers déboursés.....	9	0	14
1er mai do	do James McKenzie, pour un trimestre de loyer de la halle et des bureaux..	10	38	15
27 do do	do H. Jones, son compte pour avoir réparé les cloches.....	11	0	5
31 do do	do D. Kinnear et Cie, son compte pour abonnement au "Montreal Herald"	12	1	10
19 juin do	do Fabien Gamache, son compte pour du bois et le charroyage.....	13	12	14
5 juillet do	do Frs. Rodrigue, son compte pour divers.....	14	2	8
10 do do	do J. Foley, son compte pour avoir monté une carte maritime.....	15	0	15
2 août do	do J. McKenzie pour un trimestre du loyer de la halle et des bureaux, jusqu'au 1er courant.....	16	38	15
21 do do	do la corporation de la cité, cotisation sur le loyer de la halle de la Trinité, etc., pour 1848.....	17	3	5
22 do do	do Frs. Rodrigue, son compte pour nettoyage des bureaux.....	18	0	14
1 septembre do	do Poston et fils, leur compte pour du charbon pour l'usage de la halle de la Trinité et pour les bureaux.....	19	2	15
20 do do	do R. W. S. McKay, pour un <i>Quebec Directory</i>	20	0	7
25 do do	do Charles Matiel, son compte pour du bois et le charroyage.....	21	13	1
20 octobre do	do V. Chabot, forgeron, son compte, pour divers ouvrages, tuyaux de poêle, etc	22	3	4
26 do do	do F. Rodrigue, son compte pour avoir scié et fendu 30 cordes de bois.....	23	3	15
2 novembre do	do do pour le compte de la poste jusqu'au 1er courant..	24	2	8
do do do	do James McKenzie pour un trimestre du loyer de la halle et des bureaux..	25	38	15
6 do do	do J. C. Fisher, son compte pour abonnement à la "Gazette Officielle," jusqu'au 1er courant.....	26	1	0
8 do do	do L. Duvernay, son compte pour souscription à la <i>Minerve</i> jusqu'au 25 janvier 1847.....	27	1	0
24 do do	do Pelletier et Fréchette, leur compte pour de la grosse toile.....	28	0	9
5 décembre do	do A. LeFrançois, son compte pour les statuts provinciaux et la reliure....	29	8	5
15 do do	do John Haran, son compte pour charroyage.....	30	0	6
20 do do	do John Neilson, son compte pour divers.....	31	1	12
do do do	do H. Jones, son compte pour avoir réparé les cloches.....	32	0	2
21 do do	do Frs. Rodrigue, son compte pour nettoyage des bureaux.....	33	1	14
26 do do	do M ^{lle} F. W. Primerose, son compte pour différentes opinions en loi....	34	16	6
do do do	do Méthot, Chinie et Cie., leur compte pour divers.....	35	0	18
do do do	do T. Cary et Cie., son compte pour impression et papeterie.....	36	4	10
30 do do	do W. F. Newton, son compte pour faire des entrées à la douane.....	37	0	10
do do do	do Fréchette et Cie., leur compte pour abonnement au <i>Canadien</i> , jusqu'au 6 novembre dernier.....	38	1	0
do do do	do Au régistrateur, allocation pour avoir fait un Index au journal de la corporation, et pour écriture pendant l'année 1848.....	39	55	0
		£316	9	0

E. E.

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre, 1848.

EXTRAIT No. 2.

COMPTE des DÉPENSES du BUREAU du HAVRE, pour l'année 1848, savoir :—

		£	s.	d.
	Payé à B. S. Lafleur, allocation pour avoir surveillé les rues conduisant au fleuve pendant l'hiver actuel.....	1	20	0
3 février 1848	do T. Cary, et Cie., son compte pour papeterie.....	2	6	6
16 mars do	do John Armstrong, son compte pour avoir réparé des chaloupes.....	3	0	10
31 mai do	do l'équipage du maître du havre, ses gages jusqu'à ce jour.....	4	47	0
17 juin do	do James Ferguson, son compte pour une chaloupe, etc.....	5	26	2
1er juillet do	do l'équipage du maître du havre, ses gages jusqu'au 30 juin.....	6	47	0
23 do do	do George P. Austin, son compte pour un plan du havre.....	7	10	2
2 août do	do l'équipage du maître du havre, ses gages jusqu'au 31 juillet.....	8	47	0
10 do do	do J. Foley son compte pour avoir monté une petite carte maritime.....	9	0	15
1 sept. do	do l'équipage du maître du havre, ses gages jusqu'au 31 août.....	10	41	0
16 do do	do P. Sinclair son compte pour avoir monté le plan du havre.....	11	0	17
		£246	14	5

Porté en l'autre part.....

Appendice (X.)

EXTRAIT No. 2.—(Continuation.)

Appendice (X.)

2 février.

2 février.

				£	s.	d.
			<i>Rapporté de l'autre part.....</i>	246	14	5
19	septembre	1848	Payé à J. Fergusson, son compte pour avoir réparé des chaloupes.....	12	3	18
26	do	do	do R. W. S. M'Kay, son compte pour un <i>Quebec Directory</i>	13	0	7
2	octobre	do	do l'équipage du maître du havre, ses gages jusqu'au 30 septembre.....	14	47	0
17	do	do	do R. S. Lafleur, allocation pour avoir assisté au bureau du havre, etc. pendant la saison.....	15	25	0
28	do	do	do W. Dunn, son compte pour avoir couvert des coussins pour la chaloupe du maître du havre.....	16	1	9
2	novembre	do	do B. Hinton, son compte pour un almanac et un tableau des marées.....	17	0	15
do	do	do	do l'équipage du maître du havre, ses gages jusqu'au 31 octobre.....	18	47	0
7	do	do	do R. Middleton, tuteur des enfans mineurs de feu D. Juzo, balance des gages de ce dernier comme l'un de l'équipage du maître du havre, jusqu'au 31 août dernier.....	19	6	0
30	do	do	do l'équipage du maître du havre, ses gages jusqu'à ce jour.....	20	47	0
1er	décembre	do	do R. Middleton, son compte pour divers.....	21	5	10
5	do	do	do S. et J. Brown, leur compte pour divers.....	22	2	14
7	do	do	do H. Hemming, son compte pour des cadenas, etc.....	23	2	0
26	do	do	do C. Broklesby et Cie., son compte pour divers.....	24	1	2
29	do	do	do D. Maguire, son compte pour une carte du golfe St. Laurent.....	25	1	2
30	do	do	do T. Cary, son compte pour papeterie, etc.....	26	7	4
do	do	do	do W. Campbell, son salaire comme commis du maître du havre, depuis le 30 septembre 1847, jusqu'au 30 septembre 1848.....	27	50	0
				£494	17	11

E. E.

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

EXTRAIT No. 3.

COMPTE des DÉPENSES causées par les BOUÉES, pendant l'année 1848, savoir :—

				£	s.	d.
7	avril	1848	Payé à W. Price et Cie., son compte pour avoir transporté les bouées du Saguenay et conduit la bouée rouge.....	1	23	0
22	do	do	do J. Reilly, son compte pour avoir peinturé les bouées.....	2	5	0
2	mai	do	do D. Tuzo, son compte pour avoir peinturé et travaillé après les bouées....	3	2	12
8	août	do	do G. Bisset, son compte pour quatre <i>sinkers</i>	4	27	14
9	septembre	do	do V. M'Caffrey, son compte pour avoir travaillé à mettre les bouées à bord du bateau-à-vapeur.....	5	0	6
do	do	do	do William Parker, son compte pour services à bord du Hoy, en plaçant les bouées au Pot à l'Eau-de-Vie.....	6	2	10
14	do	do	do John Reilly, son compte pour avoir peinturé les bouées.....	7	9	15
16	do	do	do Geo. Gossips, son compte pour des barres de fer, des chevilles à bouée, etc.	8	14	5
11	octobre	do	do P. et O. Arseneau, pour sauvetage de la bouée blanche.....	9	5	0
18	do	do	do A. Blais, son compte pour le fret d'une bouée de Rimouski.....	10	1	0
1	décembre	do	do R. Middleton, son compte pour annonces dans le <i>Morning Chronicle</i> , relativement aux bouées surnuméraires.....	11	14	1
4	do	do	do William Stevenson, son compte pour placer les bouées surnuméraires, (nolis d'un bateau-à-vapeur, le "St. George").....	12	175	0
5	do	do	do S. et J. Brown, son compte pour divers.....	13	0	10
do	do	do	do A. Côté, son compte pour annonces dans le "Journal," relativement aux bouées surnuméraires.....	14	10	12
15	do	do	do John Haram, son compte pour charroyage.....	15	7	7
20	do	do	do J. Neilson, son compte pour annonces dans la "Gazette," relativement aux bouées surnuméraires.....	16	11	8
26	do	do	do T. Cary et cie., son compte pour annonces dans le "Mercury," relativement aux bouées surnuméraires.....	17	10	7
do	do	do	do C. Broklesby et cie., leur compte pour divers.....	18	0	7
do	do	do	do J. O. Grenier, son compte pour de nouvelles bouées et réparations.....	19	53	15
27	do	do	do Frs. Grenier, son compte pour réparations.....	20	2	15
do	do	do	do M'Quilkin et Henry, leur compte pour ouvrage en fer fait aux bouées....	21	27	4
30	do	do	do C. et W. Wurtele, son compte pour divers.....	22	5	2
do	do	do	do Fréchette et cie., leur compte pour annonces dans le "Canadien," relativement aux bouées surnuméraires.....	23	12	3
				£421	19	3

E. E.

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

Appendice
(X.)

EXTRAIT No. 4.

Appendice
(X.)

2 février.

2 février.

COMPTE des DÉPENSES causées par le PHARE FLOTTANT, pendant la saison de 1848, savoir :—

			£	s.	d.
10 janvier	1848	Payé à Thomas Andrew, ferblantier, pour divers.....	1	0	7 5
13 mars	do	do à la société des bateaux-à-vapeur de la ligne du peuple, pour quaiage de ce vaisseau, la dernière saison.....	2	4	7 6
29 do	do	do C. E. Levey et cie., son compte pour une ancre et une chaîne.....	3	203	18 10
1er avril	do	do G. Bisset, son compte, réparations à une grue sur le quai Napoléon, endommagée par ce vaisseau, la dernière saison.....	4	9	6 10
15 do	do	do G. Mussen, son compte pour des médecines pour l'équipage.....	5	1	5 0
17 do	do	do D. Tuzo, son compte pour travail à bord de ce vaisseau.....	6	2	8 0
20 do	do	do L. Poiré, pour avoir touté ce vaisseau de la Pointe Lévi au quai de la reine.....	7	1	10 0
14 décembre	do	do E. Davie, son compte de constructeur de vaisseau.....	8	53	0 3
15 do	do	do John Haram, son compte pour charroyage.....	9	2	16 2
26 do	do	do Méthot, Chinic et cie., leur compte pour divers.....	10	8	5 9
do do	do	do Brocklesby et cie., leur compte pour divers.....	11	11	8 5
do do	do	do à la succession de J. O. Grénier, son compte pour seaux, etc.....	12	2	2 6
27 do	do	do M ^c Quilkin et Henry, leur compte pour réparations.....	13	5	0 3
28 do	do	do W. Z. Russell, son compte de constructeur de vaisseau.....	14	3	14 3
30 do	do	do R. Young, déboursés pour ce vaisseau.....	15	1	10 0
do do	do	do E. Wild, son compte pour une bouée de fer.....	16	1	10 0
do do	do	do au capitaine John Richardson, montant de son contrat pour naviguer ce vaisseau pendant la saison.....	17	325	0 0
			£637	11	2

E. E.

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848

Examiné.

H. LEMESURIER.

EXTRAIT No. 5.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour le ANCHOR HOY, pendant la saison de 1848, savoir :—

			£	s.	d.
1er avril	1848	Payé à D. Tuzo, 3 mois de salaire comme maître, jusqu'au 31 mars dernier....	1	5	0 0
17 do	do	do do do do do do 31 décembre.....	2	5	0 0
8 mai	do	do do pour avoir gréer le vaisseau.....	3	18	4 0
10 juillet	do	do do 3 mois de salaire comme maître, jusqu'au 30 juin.....	4	5	0 0
19 septembre	do	do James Fergusson, son compte pour réparations faites à Dingy.....	5	2	5 0
7 novembre	do	do R. Middleton, tuteur des enfans mineurs de feu D. Tuzo, 2 mois de salaire qui étaient dus à ce dernier comme maître de ce vaisseau, jusqu'au 31 août dernier.....	6	3	6 8
28 do	do	do Baldwin et Greig, leur compte de poulieur.....	7	5	13 3
5 décembre	do	do J. et W. Dinning, leur compte de boucher.....	8	14	17 6
do do	do	do S. et J. Brown, son compte.....	9	16	14 2
14 do	do	do E. Davie, son compte de constructeur de vaisseau.....	10	13	12 10
15 do	do	do J. Haram, son compte pour charroyage.....	11	0	1 0
20 do	do	do W. Hunt, son compte pour des voiles à chaloupe.....	12	10	7 3
26 do	do	do C. Brocklesby et cie., son compte pour divers.....	13	8	10 11
27 do	do	do M ^c Quilkin et Henry, forgerons, leur compte pour divers.....	14	11	11 7
28 do	do	do W. G. Russell, constructeur de vaisseau, son compte pour réparations...	15	2	12 11
30 do	do	do R. Fullerton et autres, son compte pour avoir travaillé à mettre ce vaisseau en hivernage dans le Cul-de-Sac.....	16	1	8 0
			£124	5	1

E. E.

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

Appendice
(X.)Appendice
(X.)

EXTRAIT No. 6.

2 février. COMPTE des DÉPENSES faites pour la TOUR sur la POINTE HEATH, au bout est d'ANTICOSTI, pendant l'année 1848, savoir:—

			£	s.	d.
4 janvier, 1848	..	Payé à B. Bradley, trois mois d'allocation, jusqu'au 31 décembre dernier.....	1	21	10 0
1er avril, do	..	do do do jusqu'au 31 mars dernier.....	2	21	10 0
do juillet, do	..	do do do jusqu'au 30 juin dernier.....	3	21	10 0
25 sept. do	..	do D. Thomas, son compte pour un harnais pour un bœuf.....	4	1	15 0
3 octobre, do	..	do B. Bradley, trois mois d'allocation, jusqu'au 30 septembre.....	5	21	10 0
12 do do	..	do W. H. LeMoine, son compte pour un bœuf et un sleigh pour ce phare...	6	6	15 0
20 do do	..	do V. Chabot, son compte pour des tuyaux de poêle pour ce phare.....	7	1.	7 6
1er décemb. do	..	do W. Stevenson, son compte pour le passage à bord du "St. George" de Thomas Drysdale, et Thomas Roche, gardien, jusqu'à la Pointe Heath...	8	6	10 0
5 do do	..	do A. Côté, son compte pour annonces dans le "Journal de Québec," relativement à ce phare.....	9	1	4 0
15 do do	..	do John Haram, son compte pour charroyage.....	10	0	5 10
20 do do	..	do J. Neilson, son compte pour annonces dans la "Gazette".....	11	1	13 0
26 do do	..	do Méthot, Chinic et Cie., leur compte pour divers.....	12	2	18 6
do do do	..	do do do.....	13	0	12 6
do do do	..	do Frs. DeFoy, son compte pour un poêle.....	14	1	10 0
do do do	..	do C. Brocklesby et Cie., leur compte pour divers.....	15	5	0 5
30 do do	..	do J. Kane, son compte pour un bidon à huile avec une caisse d'emballage	16	3	13 0
do do do	..	do Fréchette et frère, leur compte pour annonces dans le "Canadien," relativement à ce phare.....	17	1	6 0
				£120	10 9

E. E.

E. B. LINDSAY,
Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

EXTRAIT No. 7.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour les PHARES de PORTNEUF, pendant l'année 1848, savoir:—

			£	s.	d.
11 février 1848	..	Payé à Jos. Pollequin, le prix d'un lot de terre pour le phare d'en bas— capital..... £125 0 0 Intérêt depuis le 20 avril 1847, jusqu'au 11 février 1848, 9 mois et 22 jours..... 6 1 8			
do do do	..	do Jos. Pollequin, la rente d'une année pour le terrain du phare d'en bas, pour 1847.....	1	131	1 8
8 mai do	..	do Au capitaine Boxer, son compte pour frais de voyage pour aller à Portneuf et en revenir, pour choisir le site du phare d'en bas.....	2	0	15 0
30 septembre do	..	do Au bateau à vapeur "Liverpool," pour transporter de l'huile à Portneuf et de Portneuf.....	3	4	4 0
15 décembre do	..	do John Haram, son compte pour charroyage.....	4	0	8 6
20 do do	..	do W. Neilson, son compte pour annonces dans la "Gazette," demandant des soumissions pour la construction du phare d'en bas.....	5	0	3 6
22 do do	..	do William Smith, son compte pour la construction du phare d'en bas y compris sa surveillance.....	6	0	14 0
26 do do	..	do T. Cary et Cie., leur compte pour annonces dans le "Mercury," demandant des soumissions pour la construction du phare d'en bas.....	7	416	11 6
do do do	..	do C. Brocklesby et Cie., leur compte pour divers.....	8	0	15 0
do do do	..	do l'Honorable F. W. Primerose, son compte pour honoraires et déboursés pour obtenir un jugement de confirmation de l'achat du lot de Pollequin.....	9	0	11 3
30 do do	..	do Fréchette et Cie., leur compte pour annonces dans le "Canadien," demandant des soumissions pour la construction du phare d'en bas.....	10	14	17 8
	..	do Charles Marcotte, gardien, 9 mois de salaire, depuis le 21 décembre 1847, jusqu'au 30 septembre, 1848.....	11	0	17 0
	..		12	27	0 0
				£597	19 1

E. E.

E. B. LINDSAY,
Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

Appendice
(X.)

EXTRAIT No. 8.

Appendice
(X.)

2 février.

COMPTES des DÉPENSES faites pour le PHARE de STE. CROIX, pendant l'année 1848, savoir :—

2 février.

			£	s.	d.
15 décembre 1848	Payé à L. Durocher, gardien, son salaire depuis le 15 avril jusqu'au 3 décembre, 1848, à 35s. par mois.....	£13 6 0			
	do fret d'un baril d'huile.....	0 2 0			
			1	£13	8 0

E. E.

E. B. LINDSAY,
Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

EXTRAIT No. 9.

COMPTES des DÉPENSES faites pour le PHARE des PILLIERS, pendant l'année 1848, savoir :—

			£	s.	d.
10 juin 1848	Payé à Charles Julyan, son compte pour du bois de chauffage pour la chambre du phare, et diverses réparations.....	1	8	4	2
11 novembre do	do Charles Julyan, son compte pour l'allocation du combustible pour la chambre du phare.....	2	2	10	0
do do do	do do do pour fret de deux barils d'huile pour ce phare.....	3	0	12	6
24 do do	do Pelletier et Fréchette, leur compte pour de la flanelle.....	4	0	5	4
26 do do	do Méthot, Chinic et Cie., leur compte pour divers.....	5	1	1	0
do do do	do C. Brocklesby et Cie., leur compte pour divers.....	6	2	12	10
			£15	5	10

E. E.

E. B. LINDSAY,
Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

EXTRAIT No. 10.

COMPTE des DÉPENSES faites pour le PHARE sur L'ISLE VERTE, pendant l'année 1848, savoir :—

			£	s.	d.
22 avril 1848	Payé à R. N. Lindsay, gardien, pour réparations faites au chemin qui traverse l'Isle.....	1	10	0	0
16 août do	do W. Stephenson, son compte pour du charbon.....	2	2	5	0
20 octobre do	do V. Chabot, son compte pour du tuyaux de poêle pour ce phare.....	3	1	3	8
21 novembre do	do R. N. Lindsay, son compte pour 35 gallons d'huile de marsouin.....	4	7	0	0
24 do do	do Pelletier et Fréchette, leur compte pour toile, etc.....	5	1	7	6
28 do do	do Baldwin et Greig, poulières, leur compte pour des rames de frêne.....	6	0	10	0
1er décembre do	do W. Stephenson, son compte pour un chaudron de charbon.....	7	1	10	0
26 do do	do Méthot, Chinic et Cie., leur compte pour divers.....	8	3	8	10
do do do	do C. Brocklesby et Cie., leur compte pour divers.....	9	1	1	6
30 do do	do C. et W. Wurtele, leur compte pour un bout de chaîne.....	10	2	10	11
			£30	17	5

E. E.

E. B. LINDSAY,
Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

Appendice
(X.)

EXTRAIT No. 11.

Appendice
(X.)

2 février, COMPTE des DÉPENSES faites pour le PHARE de l'ISLE BIQUET, pendant l'année 1848, savoir :— 2 février.

			£	s.	d.
29 janvier 1848....	Payé à J. E. Hammond, pour six mois de pension du canonnier, jusqu'au 31 décembre 1847.....	1	12	10	0
do do do....	do J. E. Hammond, son compte pour divers.....	2	33	12	8
1 juillet do....	do James Mitchell, 12 mois de salaire comme canonnier à cette station, jusqu'au 30 juin dernier.....	3	30	0	0
do do do....	do J. E. Hammond, pour 6 mois de pension du canonnier, jusqu'au 30 juin dernier.....	4	12	10	0
do do do....	do J. E. Hammond, son compte pour 30 gallons impériaux d'huile de marsein, achetés par ordre du bureau.....	5	6	16	0
31 do do....	do Thomas Drysdale, son compte pour avoir réparé les lampes.....	6	0	12	6
20 octobre do....	do V. Chabot, son compte pour du tuyau de poêle pour ce phare.....	7	0	13	2
24 novembre do....	do Pelletier et Fréchette, leur compte pour de la flanelle pour les cartouches.....	8	6	6	2
15 décembre do....	do John Haram, son compte pour charroyage.....	9	0	11	3
20 do do....	do W. Hunt, son compte pour des sacs de poudre.....	10	3	3	0
26 do do....	do Méthot, Chinic et Cie., leur compte pour divers.....	11	2	7	9
do do do....	do C. Brocklesby et Cie., leur compte pour divers.....	12	1	6	6
30 do do....	do J. Kane, pour un entonnoir de cuivre.....	13	0	1	0
do do do....	do J. E. Hammond, son compte pour divers.....	14	7	16	10
			118	6	10

E. E.

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

EXTRAIT No. 12.

COMPTE des DÉPENSES faites pour le PHARE sur la POINTE DES MONT'S, pendant l'année 1848, savoir :—

			£	s.	d.
7 juin 1848....	Payé à James Fergusson, son compte pour un dingy pour cet établissement....	1	6	0	0
3 juillet do....	do Z. Bédard, son compte pour un petit chaland et 150 bottes de foin, et pour couvrir le toit du dépôt en bardeau.....	2	10	5	0
31 do do....	do Thomas Drysdale, son compte pour avoir réparé les lampes.....	3	0	10	0
12 octobre do....	do W. H. LeMoine, son compte pour 175 bottes de foin pour ce phare.....	4	3	18	9
24 novembre do....	do Pelletier et Fréchette, leur compte pour de la toile pour faire des rideaux aux lanternes.....	5	0	10	10
1 décembre do....	do W. Stevenson, son compte pour 1 chaudron de charbon.....	6	1	10	0
15 do do....	do John Haram, son compte pour charroyage.....	7	0	3	6
26 do do....	do Méthot, Chinic et Cie., leur compte pour divers.....	8	1	15	11
do do do....	do C. Brocklesby et Cie., leur compte pour divers.....	9	0	19	0
do do do....	do A. Morison, son compte pour avoir pressé du foin.....	10	3	1	3
28 do do....	do W. G. Russell, constructeur de vaisseau, pour de la planche à chaloupe.....	11	0	17	4
			£29	11	7

E. E.

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

EXTRAIT No. 13.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour le PHARE sur la pointe sud-ouest d'ANTICOSTI, pendant l'année 1848, savoir :—

			£	s.	d.
31 juillet	1848	Payé à Thomas Drysdale, son compte pour avoir réparé les lampes.....	1	1	17 6
5 octobre	do	do Frs. Heroux, son compte pour de l'avoine.....	2	1	7 6
12 do	do	do W. H. Lemoine, son compte pour 300 bottes de foin pour ce phare.....	3	6	15 0
15 décembre	do	do John Haram, son compte pour charroyage.....	4	0	6 8
26 do	do	do Méthot, Chinic et Cie., son compte pour divers.....	5	2	7 11
do do	do	do C. Brocklesby et Cie., leur compte pour divers.....	6	0	15 0
do do	do	do A. Morrison, son compte pour avoir pressé du foin.....	7	5	5 0
			£18	14	7

E. E.

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné,

H. LEMESURIER,

EXTRAIT No 14.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour le DÉPARTEMENT de L'HUILE, pendant l'année 1848, savoir :—

			£	s.	d.
14 août	1848	Payé à Charles A. Holt, son compte pour 1002 gallons (mesure impériale) d'huile de spermacetti.....	1	423	15 3
16 do	do	do G. et H. Gibson, leur compte pour charroyage, emmagasinage, etc., de barils d'huile, etc.....	2	1	0 3
3 octobre	do	do H. J. Noad, son compte pour 523 gallons (mesure ordinaire) d'huile de marsouin.....	3	41	8 0
30 do	do	do C. H. Têtu, son compte pour 184 gallons d'huile de marsouins.....	4	116	9 6
15 décembre	do	do John Haram, son compte pour charroyage.....	5	2	18 11
20 do	do	do J. Neilson, son compte pour annonces dans la "Gazette".....	6	0	11 8
26 do	do	do T. Cary et Cie., do do dans le "Mercury".....	7	0	10 1
do do	do	do à la succession de J. O. Grenier, son compte pour ouvrage de tonnelier..	8	16	16 0
27 do	do	do François Grenier, do do do do	9	6	6 2
30 do	do	do Fréchette et frère, leur compte pour une annonce dans le "Canadien" demandant des soumissions pour de l'huile.....	10	0	7 7
			£610	3	5

E. E.

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné,

H. LEMESURIER,

Appendice
(X.)

Appendice
(X.)

EXTRAIT No. 15.

2 février. COMPTE des DÉPENSES pour le nolis du bateau-à-vapeur "St. GEORGE," pendant l'année 1848, 2 février.
savoir :—

			£	s.	d.
3 octobre	1848	Payé à R. Abraham, son compte pour une annonce dans le "Montreal Gazette" demandant des soumissions pour le nolis d'un bateau-à-vapeur.....	1	0	18 9
16 novembre	do	do D. Kipnear, son compte pour une annonce dans le "Montreal Herald" demandant des soumissions pour le nolis d'un bateau-à-vapeur.....	2	0	18 0
20 décembre	do	do J. Neilson, son compte pour une annonce dans la "Gazette" demandant des soumissions.....	3	0	18 9
26 do	do	do T. Cary et Cie., leur compte pour une annonce dans le "Mercury" demandant des soumissions.....	4	1	0 10
30 do	do	do Fréchette et Cie., son compte pour une annonce dans le "Canadien" demandant des soumissions.....	5	1	13 8
do do	do	do William Stevenson, pour le nolis du bateau-à-vapeur, "St. George," suivant le contrat.....	6	1300	0 0
				£1305	10 0

E. E.

E. B. LINDSAY,
Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

EXTRAIT No. 16.

COMPTE de L'ARGENT payé pour INTÉRÊT pendant l'année 1848, sur des sommes d'argent empruntées par la MAISON DE LA TRINITÉ de QUÉBEC, savoir :—

			£	s.	d.
		Succession de Stewart Scott, intérêt sur £500, jusqu'au 30 septembre 1848.....	1	30	0 0
		Patrick Lawlor, intérêt sur £500, depuis le 31 mars 1847, jusqu'au 17 avril 1848.....	2	31	7 11
		J. Guérout, 12 mois d'intérêt à elle due suivant le certificat No. 6, qui lui ont été transportés par A. J. Duchesnay, jusqu'au vingt-et-un octobre, 1848..... £30 0 0			
		12 mois d'intérêt sur £500 à elle dues suivant le certificat No. 4, jusqu'au 15 décembre 1848..... 30 0 0	3	60	0 0
				£121	7 11

E. E.

E. B. LINDSAY,
Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

EXTRAIT No. 17.

COMPTE des DÉPENSES faites pour des BALISES, pendant l'année 1848, savoir :—

			£	s.	d.
7 avril	1848	Payé à W. Price et Cie., leur compte pour avoir placé 3 balises au Saguenay..	1	19	17 11

E. E.

E. B. LINDSAY,
Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

EXTRAIT No. 18.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour le PHARE de L'ISLE ROUGE, pendant l'année 1848 savoir :—

			£	s.	d.
12 octobre	1848	Payé le compte de Noël, pour une chaloupe pour ce phare.....	1	12	15 0
17 do	do	do G. Dufour, son compte pour un petit chaland pour ce phare.....	2	1	15 0
20 do	do	do V. Chabot, son compte pour du tuyau de poêle etc., pour ce phare.....	3	2	18 1
30 do	do	do E. Dufour, son compte pour le fret de divers articles transportés à l'Isle Rouge.....	4	5	0 0
2 Décembre.	do	do W. Davidson, son compte pour un exprès envoyé au gardien.....	5	1	0 0
5 do	do	do A. Côté, son compte pour annonces dans le "Journal de Québec," relativement au phare de cette station.....	6	0	16 0
15 do	do	do John Harani, son compte pour charroyage.....	7	2	16 3
20 do	do	do W. Hunt, son compte pour des voiles à chaloupe.....	8	3	19 10
do do	do	do J. Neilson, son compte pour annonces dans la "Gazette," relativement à ce phare.....	9	1	9 0
26 do	do	do Méthot, Chénier et Cie., leur compte pour divers.....	10	2	4 5
do do	do	do Frs. De Foy, son compte pour des poêles.....	11	9	17 6
do do	do	do C. Broklesby et Cie., leur compte pour divers.....	12	14	15 2
27 do	do	do Frs. Grenier, son compte pour des barils à eau, etc.....	13	1	17 6
30 do	do	do Fréchette et Cie., son compte pour une annonce dans le "Canadien," relativement à ce phare.....	14	1	19 0
			£63	2	9

E. E.

E. B. LINDSAY,
Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

EXTRAIT No. 19.

COMPTE des PROVISIONS pour l'année 1848.

			£	s.	d.
30 octobre	1848	Payé à John Kane pour des bidons pour mettre l'huile, et des caisses d'emballage.	1	14	12 0

E. E.

E. B. LINDSAY,
Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

EXTRAIT No. 20.

COMPTE des SALAIRES et PENSIONS payés aux OFFICIERS et aux PENSIONNAIRES de la MAISON DE LA TRINITÉ de QUÉBEC, entre le 31 décembre 1847, et le 31 décembre 1848, savoir :—

	£	s.	d.	£	s.	d.
A Henry LeMésurier, 12 mois de salaire comme maître, jusqu'au 30 décembre 1848.....	250	0	0			
A E. B. Lindsay, 12 mois de salaire comme greffier et registrateur, jusqu'au 30 décembre 1848.....	150	0	0			
A Edward Boxer, 12 mois de salaire comme maître du havre, jusqu'au 30 septembre 1848.....	177	15	6			
Porté en l'autre part.....	£577	15	6			

2 février.

2 février.

		£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Rapporté de l'autre part.</i>					577	15	6
A	Robert Julyan, 12 mois de salaire comme assistant maître du havre, jusqu'au 30 septembre 1848.				111	8	2
A	Robert Young, 12 mois de salaire comme surintendant des pilotes, jusqu'au 30 septembre 1848.				166	13	4
A	R. N. Lindsay, 12 mois de salaire comme gardien du phare de l'Isle Verte, et allocation pour un assistant et du combustible, jusqu'au 30 septembre 1848.				140	0	0
A	Z. Bédard, 12 mois de salaire comme gardien du phare sur la Pointe des Monts, y compris l'allocation pour un assistant et pour du combustible et de l'eau, jusqu'au 30 sept. 1848.				120	0	0
A	J. E. Hammond, 12 mois de salaire comme gardien du phare sur l'Isle Biquet, y compris l'allocation pour un assistant, et pour du combustible et de l'eau depuis le 30 juin 1847, jusqu'au 30 septembre 1848.				175	0	0
A	Edward Pope, 12 mois de salaire comme gardien du phare sur la pointe sud-ouest d'Anticosti, y compris l'allocation pour deux assistants et l'argent pour les provisions, jusqu'au 30 septembre 1848.				200	0	0
A	Charles Julyan, 12 mois de salaire comme gardien du phare des Piliers, et l'allocation pour un assistant, et pour du combustible et de l'eau, jusqu'au 30 septembre 1848.	140	0	0			
	Et les deux tiers d'une allocation de £40 pour du combustible, en avance sur l'année prochaine, par ordre du bureau.	26	13	4			
A	Thomas Roche, un trimestre de salaire et de l'allocation, en avance, comme gardien du phare sur le bout est d'Anticosti.				166	13	4
A	Augustin Dufour, à compte de son salaire comme gardien du phare sur l'Isle Rouge.				39	11	8
A	R. S. Lafleur, 12 mois de salaire comme huissier rivoirain, jusqu'au 30 septembre dernier.				15	0	0
A	François Rodrigue, messenger, 12 mois de salaire, jusqu'au 30 septembre dernier.				25	0	0
A	James Bunkier, 12 mois de salaire, jusqu'au 31 décembre 1848.	100	0	0	42	0	0
	Rations, lorsqu'il était à terre.	18	7	6			
PENSIONS.					118	7	6
A	Honorable John Stewart, 12 mois de pension, jusqu'au 30 septembre 1848.				250	0	6
A	John Lambly, 12 mois de pension, jusqu'au 30 septembre 1848.				275	0	0
					£2422	8	6

E. E.

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

COMPTE des DÉPENSES encourues par la MAISON de la TRINITÉ de QUÉBEC, pour l'amélioration de la navigation du fleuve St. Laurent, au-dessous de Québec, en vertu de l'acte 9 Vict., chap. 60, pendant l'année 1848, savoir :—

		£	s.	d.	£	s.	d.
		Dépenses encourues pour l'érection d'un phare sur l'Isle Rouge.					
7 juin	1848	Payé à la banque de Montréal pour une lettre change de £1,838 10s. 5d. sterling, remis à M. Markland, en paiement d'une lanterne et appareil importés pour ce phare, moyennant un premium de 12½ pour et la douane de sa majesté, le droit provincial sur des transparens rouges, importés pour ce phare, endommagés et vendus au compte des assureurs pour £12 c.	1	2298	3	0	
do	do	do M. Gillespie, Greenshields et Cie., consignataires du navire "Astoria," commission sur la somme provenant de la vente des transparens rouges.	2	0	18	0	
do	do	do A. Côté et Cie, pour une annonce demandant des soumissions, dans le "Journal de Québec".	3	1	16	0	
20	do	do	4	0	13	0	
		<i>Porté en l'autre part.</i>		2301	10	0	

Appendice (X.) COMPTE des DÉPENSES encourues par la MAISON de la TRINITE de QUEBEC, etc. (Continuation.) Appendice (X.)

2 février.			£	s.	d.	£	s.	d.	2 février.
6 juillet	1848	Payé à W. B. Meyer, pour mesurage des transparens apportés par "l'Astoria".....	2301	10	0				
31 do	do	do Thomas Drysdale, pour mesurage des transparens, apportés par "l'Astoria".....	5	1	3				
do	do	do Thomas Drysdale, pour avoir poli les transparens.....				12	10	0	
16 août	do	do G. et H. Gibson, encanteurs, leur commission sur la vente des transparens rouges.....	6	13	13				
19 do	do	do Joseph Archer, à compte de son contrat pour la construction de ce phare.....	7	1	1				
6 septembre	do	do Joseph Archer, à compte de son contrat pour la construction de ce phare.....	8	250	0				
21 octobre	do	do Joseph Archer, à compte de son contrat pour la construction de ce phare.....	9	300	0				
15 novembre	do	do Joseph Archer, à compte de son contrat pour la construction de ce phare.....	10	300	0				
18 do	do	do Thomas Drysdale, son compte pour avoir posé l'appareil d'éclairage dans la lanterne, et ses frais de voyage pour aller à l'Isle Rouge et en revenir.....	11	200	0				
5 décembre	do	do Joseph Archer, à compte de son contrat.....	12	31	18				
21 do	do	do do do do.....	13	100	0				
28 do	do	do do balance à lui due pour l'érection de ce phare.....	14	135	0				
do	do	do Joseph Archer, balance de compte pour fret et appareil de lanterne de Québec à l'Isle Rouge.....	15	362	13				
do	do	do W. Smith, son compte pour avoir surveillé la construction de ce phare.....	16	12	10				
do	do	do W. Smith, son compte pour avoir nourri M. Drysdale, lorsqu'il posait l'appareil, et dépêche télégraphique.....	17	195	5				
			18	2	12				
		Dépenses encourues pour l'importation des lampes et des réflecteurs pour la tour de la Pointe Heath, sur le bout est d'Anticosti.....				4207	8	6	
5 octobre	do	Payé à la douane de sa majesté, le droit provincial sur les lampes et les réflecteurs importés pour ce phare.....	19	51	13				
25 do	do	do Thomas Drysdale, son compte pour les avoir posés dans la lanterne.....	20	14	0				
		MEMO.—Le coût des nouvelles lampes et des nouveaux réflecteurs, n'est pas payé, faute d'argent—montant de l'envoi, y compris le premium de la lettre de change		714	1				
		Dépense encourue pour faire placer les bouées surnuméraires. Payé à W. Stevenson, son compte pour le noli de bateau à vapeur "St. George," pour placer les bouées surnuméraires.....	21			467	10	0	
						£4740	11	9	

E. E.

E. B. LINDSAY,
Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné:

H. LEMESURIER.

COMPTE DU CUL-DE-SAC.

		Dr.	£	s.	d.
14 février	1848	Payé à A. Miller, pour avoir enlevé la neige pendant l'hiver.....	1	3	0
22 août	do	do la corporation de la cité, cotisation pour 1848.....	2	28	2
30 octobre	do	do Paul Julien, son compte pour avoir réparé la clôture.....	3	0	11
		Balance.....		44	2
			£75	16	6
		Av.	£	s.	d.
17 janvier	1848	Droits reçus du capitaine Julyan, surintendant.....		3	4
8 avril	do	do do do.....		22	16
7 juillet	do	do do do.....		34	10
12 octobre	do	do do do.....		15	6
			£75	16	6

E. E.

E. B. LINDSAY,
Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

COMPTÉ DES DÉPÔTS DE PROVISIONS.

ÉTAT de L'ARGENT reçu et payé pour les DÉPÔTS de PROVISION, pendant l'année 1848, savoir :—

		Dr.	£	s.	d.	£	s.	d.
3 novembre	1818	Payé à Gibb et Ross, leur compte pour quatre quarts de pois pour l'anse Shallop.	1	3	4	0		
do	do	do do un quart de pois pour la pointe sud-ouest d'Anticosti.....	2	0	15	0		
4	do	do James Gibb, son compte pour un quart de lard et un quart de fleur pour la pointe sud-ouest d'Anticosti.....	3	4	17	6		
do	do	do James Gibb, son compte pour 3 quarts de lard et 3 quarts de fleur pour le dépôt de la pointe Heath.....	4	13	2	0		
do	do	do James Gibb, son compte pour 4 quarts de lard et 5 quarts de fleur, pour le dépôt de l'anse Shallop.....	5	19	3	6		
10	do	do Antoine Hamel, ci devant gardien, passage et fret d'effets à bord du "St. George".....	6	5	0	0		
do	do	do Antoine Hamel, son compte pour un poêle et d'autres effets laissés par lui au nouveau gardien du dépôt de l'anse Shallop.....	7	7	15	0		
13	do	do Antoine Hamel, montant du warrant pour son salaire comme ci-devant gardien du dépôt à l'anse Shallop, depuis le 1er juill. au 15 oct. dernier.	8	14	10	9		
1	décembre	do William Stevenson, pour le passage de Bradley et Hamel, dans le "St. George".....	9	2	15	0		
14	do	do Gibb et Ross, son compte pour un quart de lard envoyé à A. Dupuis, Mille Vaches.....	10	3	10	0		
do	do	do James Gibb, son compte pour un 3 quarts de fleur envoyé à A. Dupuis, Mille Vaches.....	11	4	2	6		
15	do	do John Harain, son compte pour charroyage.....	12	0	1	4		
26	do	do l'honorable F. W. Primrose, son compte pour des rapports dans l'affaire de Corbet et Hamel, relativement à la propriété de ce dernier à l'anse Shallop, Anticosti.....	13	3	12	0		
		Balance.....		106	14	2		
				£189	2	9		
		Av.	£	s.	d.	£	s.	d.
16 août	1818	Reçu de H. Nichols, maître du navire "Primrose," pour les provisions suivantes, données à ses passagers et à son équipage, savoir :—						
		Du dépôt de l'anse Shallop:						
		5 quarts de fleur, à 22s. 6d.....	6	12	6			
		2 do de lard, à \$11½.....	5	16	0			
		4 do de pois, à 18s.....	3	12	0			
			£15	19	6			
		Du dépôt à la Pointe Heath au prix suivans :—						
		567 lbs. de fleur.....	£3	15	3½			
		324½ do de lard.....	4	12	10½			
		57½ chopinos de pois.....	0	4	4			
			8	12	6			
27 octobre	do	Reçu le montant du warrant de lord Elgin, à compte de l'argent porté dans les estimations provinciales pour fournir des provisions aux dépôts.....				24	12	0
11 novembre	do	Reçu le montant du warrant de lord Elgin, pour payer le salaire dû à Antoine Hamel, gardien à l'anse Shallop, depuis le 1er juillet, jusqu'au 15 octobre 1848.....				150	0	0
						14	10	9
						£189	2	9

E. E.

E. B. LINDSAY,
Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

Appendice
(X.)

COMPTE DE LA QUARANTAINE.

Appendice
(X.)

2 février.

COMPTE des DÉPENSES encourues par la MAISON DE LA TRINITÉ de QUÉBEC, pour mettre en force les RÉGLEMENS de la QUARANTAINE, pendant l'année 1848, savoir :—

2 février.

				£	s.	d.
22 avril	1848	Payé à James Reilly, son compte pour avoir peinturé les bouées.....	1	1	10	0
31 mai	do	do L. Dubord, son compte pour avoir nourri le capitaine Bunkier, pendant qu'il plaçait les bouées.....	2	0	10	0
14 septembre	do	do James Reilly, son compte pour avoir peinturé les bouées.....	3	0	10	0
— novembre	do	do T. Cary et Cie., son compte pour impression des instructions des pilotes, etc.	4	1	11	0
				£4	1	0

E. E.

E. B. LINDSAY,

Trésorier, M. T. Q.

QUÉBEC, 30 décembre 1848.

Examiné.

H. LEMESURIER.

Appendice
(Y.)

PENSIONNAT DES AMIS.

Appendice
(Y.)

2 février.

LES SYNDICS chargés de la régie du PENSIONNAT DES AMIS, établi au LAC DE L'OUEST, dans le DISTRICT de PRINCE-EDOUARD, font rapport qu'un certain nombre d'enr eux ont visité l'institution mensuellement; et à la fin de l'année, ils ont examiné attentivement les affaires du dit pensionnat, et ils ont fait l'inventaire de la propriété qui lui appartient, qu'ils soumettent dans le tableau qui suit :—

2 février.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Terre et bâties.....	1250	0	0			
Animaux vivans.....	61	15	0			
Foin et grain.....	97	10	0			
Ustensiles d'agriculture.....	40	17	3			
Provisions en main.....	36	10	9			
Ameublement.....	136	16	3			
A cela, ajoutez ce qui est dû à l'école.....				1623	9	3
				184	9	6
Déduez ce qui est dû par l'école.....				£1807	18	9
				273	19	5
Montant total de la propriété de l'école.....				£1533	19	4
Les dépenses de l'année en dehors des produits de la ferme, ont été comme suit :—						
Pour labourage, y compris le salaire des surintendans et des instituteurs.....	175	16	2			
Pour provisions et épiceries.....	66	10	7			
Pour réparations et dépenses accidentelles.....	18	7	0			
				260	13	9
Le montant de l'avoit pour l'année est—pour pension et instruction.....	247	0	11			
do do do —pour vente de produits.....	24	10	5			
				271	11	4
Les recettes ont excédé les dépenses, etc.....				£10	17	7

Le nombre total des pensionnaires dans l'école, pendant l'année, a été de 69, dont 37 garçons et 32 filles.

Le terme moyen des garçons présens, pendant la saison d'hiver, y compris quelques externes, a été près de 17, il n'y a pas eu d'école dans ce département, pendant la saison d'été, cette année.

Le terme moyen des filles a été de 10½.

Signé, par ordre des syndics,

WILLIAM GARRATT,

Commis.

LAC DE L'OUEST, le 12 du 30e mois, 1848.

Appendice (Z.)
2 Février.

ÉTAT INDIQUANT L'ÉMISSION MENSUELLE DES BILLETS DE BANQUE faite par les diverses banques du Canada, depuis l'imposition d'une taxe sur les banques, disons, depuis le 31 octobre, 1841, jusqu'au 31 octobre, 1848, et le montant prélevé sur chaque banque respectivement durant la période ci-dessus mentionnée; transmis conformément à une adresse de l'honorable assemblée législative, en date du 29 janvier, 1849.

ÉMISSION MENSUELLE ET EN CIRCULATION.

Du 31 Octobre au 31 Octobre.	Novembre.		Décembre.		Janvier.		Février.		Mars.		Avril.		Mai.		Juin.		Juillet.		Août.		Septembre.		Octobre.		Montant de la taxe annuelle payé.																	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.														
1841 à 1842	24070	15	0	21872	5	0	20029	4	5	19306	3	5	21243	0	0	18062	3	5	18998	10	0	23196	1	0	24718	9	0	27558	0	0	2467	17	1									
1842 à 1843	25338	10	0	23090	0	0	25407	10	0	23152	10	0	29797	15	0	26078	10	0	26078	10	0	26078	10	0	26078	10	0	26078	10	0	26078	10	0	26078	10	0						
1843 à 1844	29230	4	0	30753	0	0	35390	5	0	38308	5	0	37906	15	0	36238	8	0	35517	5	0	32024	5	0	32024	5	0	32024	5	0	32024	5	0	32024	5	0	32024	5	0			
1844 à 1845	43226	5	0	39809	10	0	41726	5	0	44923	10	0	46949	10	0	45313	0	0	48252	10	0	46681	5	0	46681	5	0	46681	5	0	46681	5	0	46681	5	0	46681	5	0			
1845 à 1846	57106	3	0	56364	0	0	56161	0	0	55346	15	0	51959	0	0	48176	0	0	49756	5	0	46681	5	0	46681	5	0	46681	5	0	46681	5	0	46681	5	0	46681	5	0			
1846 à 1847	49428	0	0	45537	10	0	45902	5	0	45093	15	0	51295	0	0	52963	5	0	49756	5	0	50089	15	0	50089	15	0	50089	15	0	50089	15	0	50089	15	0	50089	15	0			
1847 à 1848	44941	5	0	39668	10	0	35787	10	0	38182	10	0	34285	10	0	32112	0	0	32961	5	0	36499	5	0	36499	5	0	36499	5	0	36499	5	0	36499	5	0	36499	5	0			
1841 à 1842	15629	5	0	14951	10	0	16532	0	0	16157	15	0	16954	15	0	14619	15	0	14896	10	0	13617	5	0	13617	5	0	13617	5	0	13617	5	0	13617	5	0	13617	5	0			
1842 à 1843	10225	15	0	9703	0	0	11042	5	0	9767	10	0	10162	10	0	10128	16	8	10128	16	8	10128	16	8	10128	16	8	10128	16	8	10128	16	8	10128	16	8	10128	16	8	10128	16	8
1843 à 1844	13390	15	0	12404	0	0	12949	5	0	13906	15	0	13683	15	0	15232	5	0	15232	5	0	16310	0	0	16310	0	0	16310	0	0	16310	0	0	16310	0	0	16310	0	0	16310	0	0
1844 à 1845	17240	3	4	*17240	3	4	*17240	3	4	*17240	3	4	*17240	3	4	17425	5	0	17240	3	4	17240	3	4	17240	3	4	17240	3	4	17240	3	4	17240	3	4	17240	3	4	17240	3	4
1845 à 1846	20099	5	0	18558	15	0	19420	0	0	18716	5	0	17751	0	0	16242	15	0	13837	10	0	15810	10	0	15810	10	0	15810	10	0	15810	10	0	15810	10	0	15810	10	0	15810	10	0
1846 à 1847	18924	10	0	18061	10	0	17760	0	0	18783	5	0	19825	15	0	19242	10	0	19242	10	0	19242	10	0	19242	10	0	19242	10	0	19242	10	0	19242	10	0	19242	10	0	19242	10	0
1847 à 1848	19374	5	0	17507	5	0	17682	15	0	15517	15	0	18275	0	0	16230	15	0	14756	5	0	14932	10	0	14932	10	0	14932	10	0	14932	10	0	14932	10	0	14932	10	0	14932	10	0
1841 à 1842	15145	0	0	15207	10	0	17926	5	0	20846	0	0	22712	10	0	15046	10	0	11047	0	0	9547	15	0	9547	15	0	9547	15	0	9547	15	0	9547	15	0	9547	15	0	9547	15	0
1842 à 1843	89019	0	0	87791	0	0	89040	5	0	88669	0	0	10194	10	0	11706	6	8	11706	6	8	11706	6	8	11706	6	8	11706	6	8	11706	6	8	11706	6	8	11706	6	8	11706	6	8
1843 à 1844	13250	15	0	13708	10	0	15974	5	0	16979	10	0	14828	15	0	15433	15	0	14564	5	0	14478	15	0	14478	15	0	14478	15	0	14478	15	0	14478	15	0	14478	15	0	14478	15	0
1844 à 1845	13934	15	0	15046	15	0	17389	0	0	16378	5	0	14873	0	0	13778	10	0	14326	0	0	13784	5	0	13784	5	0	13784	5	0	13784	5	0	13784	5	0	13784	5	0	13784	5	0
1845 à 1846	19825	5	0	19016	15	0	21086	5	0	20672	5	0	18015	15	0	17060	0	0	15183	0	0	14641	0	0	14641	0	0	14641	0	0	14641	0	0	14641	0	0	14641	0	0	14641	0	0
1846 à 1847	19647	0	0	19739	0	0	19781	0	0	22747	0	0	21210	0	0	20828	0	0	19937	0	0	19743	0	0	19743	0	0	19743	0	0	19743	0	0	19743	0	0	19743	0	0	19743	0	0
1847 à 1848	21130	0	0	18417	0	0	16631	0	0	17381	0	0	17240	0	0	15829	0	0	14870	0	0	15238	0	0	15238	0	0	15238	0	0	15238	0	0	15238	0	0	15238	0	0	15238	0	0
1841 à 1842	11270	15	0	10682	10	0	10716	15	0	10510	5	0	11422	0	0	9375	10	0	8932	10	0	9324	10	0	9324	10	0	9324	10	0	9324	10	0	9324	10	0	9324	10	0	9324	10	0
1842 à 1843	90889	0	0	8594	0	0	8545	0	0	82559	0	0	7916	0	0	9847	3	4	9847	3	4	9847	3	4	9847	3	4	9847	3	4	9847	3	4	9847	3	4	9847	3	4	9847	3	4
1843 à 1844	10354	0	0	10277	0	0	10763	0	0	10353	0	0	11269	0	0	11870	0	0	13871	0	0	14831	0	0	14831	0	0	14831	0	0	14831	0	0	14831	0	0	14831	0	0	14831	0	0
1844 à 1845	16818	6	8	*16818	6	8	*16818	6	8	*16818	6	8	*16818	6	8	17915	5	0	20262	15	0	20262	15	0	20262	15	0	20262	15	0	20262	15	0	20262	15	0	20262	15	0	20262	15	0
1845 à 1846	21716	2	0	21688	5	0	22076	0	0	21244	0	0	24311	5	0	24311	5	0	24311	5	0	24311	5	0	24311	5	0	24311	5	0	24311	5	0	24311	5	0	24311	5	0	24311	5	0
1846 à 1847	22293	0	0	21581	15	0	20691	0	0	19842	0	0	21408	0	0	20668	0	0	21762	15	0	20731	10	0	20731	10	0	20731	10	0	20731	10	0	20731	10	0	20731	10	0	20731	10	0
1847 à 1848	19433	15	0	17525	10	0	16637	5	0	15157	15	0	14476	5	0	14095	10	0	13109	15	0	10932	0	0	10932	0	0	10932	0	0	10932	0	0	10932	0	0	10932	0	0	10932	0	0
1841 à 1842	9267	10	0	8664	15	0	10082	5	0	10872	5	0	9315	5	0	9073	5	0	7719	15	0	7582	15	0	7582	15	0	7582	15	0	7582	15	0	7582	15	0	7582	15	0	7582	15	0
1842 à 1843	69336	5	0	6027	5	0	5025	15	0	5134	5	0	4715	15	0	5472	16	8	5472	16	8	5472	16	8	5472	16	8	5472	16	8	5472	16	8	5472	16	8	5472	16	8	5472	16	8
1843 à 1844	69993	15	0	74123	5	0	71170	0	0	72404	10	0	69504	0	0	7841	0	0	66203	15	0	70000	0	0	70000	0	0	70000	0	0	70000	0	0	70000	0	0	70000	0	0	70000	0	0
1844 à 1845	81595	5	0	73393	10	0	82655	5	0	89841	10	0	69227	0	0	71206	5	0																								

Appendice (Z.)
2 Février.

ÉTAT INDICANT L'ÉMISSION MENSUELLE DES BILLETS DE BANQUE faite par les diverses banques du Canada.—(Continué.)

EMISSION MENSUELLE ET EN CIRCULATION.

Du 31 Octobre au 31 Octobre.	Novembre.		Décembre.		Janvier.		Février.		Mars.		Avril.		Mai.		Juin.		Juillet.		Août.		Septembre.		Octobre.		Montant de la taxe annuelle perçue.					
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.				
BANQUE DU PEUPLE																														
1841 à 1842	68290	0 0	61117	0 0	59828	0 0	61659	0 0	60753	0 0	52565	0 0	50756	0 0	59877	0 0	59877	0 0	55353	0 0	53971	0 0	47922	0 0	65317	11	0	0		
1842 à 1843	50347	0 0	43970	0 0	40307	0 0	37986	0 0	41212	0 0	49439	3 4	49439	3 4	49439	3 4	49439	3 4	49439	3 4	49439	3 4	49439	3 4	438	1	2	0	0	
1843 à 1844	61769	0 0	61354	0 0	60141	0 0	70741	0 0	61171	0 0	85394	0 0	85394	0 0	85394	0 0	85394	0 0	85394	0 0	91189	0 0	90700	0 0	766	15	3	0	0	
1844 à 1845	90131	0 0	84352	0 0	78285	0 0	78285	0 0	76171	0 0	48154	0 0	41095	0 0	49375	0 0	49375	0 0	49375	0 0	65607	0 0	65607	0 0	623	10	6	0	0	
1845 à 1846	81718	0 0	83704	0 0	84766	0 0	81811	0 0	82102	0 0	83388	0 0	76381	0 0	79773	0 0	79773	0 0	82268	0 0	82268	0 0	94736	0 0	842	11	10	0	0	
1846 à 1847	95558	0 0	86808	0 0	87827	0 0	101884	0 0	102963	0 0	97613	0 0	96905	0 0	93315	0 0	93315	0 0	96359	0 0	100100	0 0	99808	0 0	960	13	4	0	0	
1847 à 1848	91986	0 0	80711	0 0	80001	0 0	74631	0 0	70218	0 0	70366	0 0	61678	0 0	52228	0 0	52228	0 0	46953	0 0	47907	0 0	44168	0 0	663	3	7	0	0	
BANQUE DE QUÉBEC																														
1841 à 1842	41417	13 0	43697	10 0	40715	5 0	40507	15 0	44285	5 0	38689	0 0	35813	10 0	37618	15 0	37618	15 0	38603	15 0	35591	15 0	38065	0 0	445	4	5	0	0	
1842 à 1843	33879	0 0	31930	15 0	28713	5 0	26111	15 0	27989	10 0	36597	15 0	36597	15 0	36597	15 0	36597	15 0	36597	15 0	36597	15 0	36597	15 0	330	17	7	0	0	
1843 à 1844	39938	10 0	38978	10 0	33267	10 0	31483	5 0	34564	5 0	37429	15 0	37429	15 0	37429	15 0	37429	15 0	44723	5 0	46767	5 0	43702	0 0	387	11	2	0	0	
1844 à 1845	40787	10 0	40787	10 0	40787	10 0	40787	10 0	40787	10 0	51488	10 0	60199	5 0	63963	10 0	63963	10 0	67881	0 0	69542	10 0	70386	5 0	529	19	10	0	0	
1845 à 1846	73450	0 0	70774	5 0	68454	5 0	66521	5 0	71125	0 0	73609	10 0	78075	15 0	81071	5 0	81071	5 0	8181	5 0	78881	0 0	76184	15 0	741	14	3	0	0	
1846 à 1847	75696	5 0	70964	5 0	69144	15 0	62091	5 0	68636	5 0	69837	15 0	72180	0 0	72885	10 0	72885	10 0	70245	5 0	67820	15 0	70230	10 0	699	7	7	0	0	
1847 à 1848	64203	10 0	63184	0 0	60374	0 0	57736	0 0	59418	0 0	57821	10 0	54501	10 0	54224	1 0	54224	1 0	55933	0 0	53707	0 0	52384	15 0	577	19	10	0	0	
BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD																														
1841 à 1842	76558	0 0	77049	0 0	66824	5 0	62564	15 0	71274	10 0	73414	10 0	77894	0 0	83340	5 0	83340	5 0	80241	15 0	84368	10 0	89778	10 0	832	10	7	0	0	
1842 à 1843	81260	5 0	74974	5 0	70436	5 0	64371	0 0	66181	0 0	71340	16 8	71340	16 8	71340	16 8	71340	16 8	71340	16 8	71340	16 8	71340	16 8	746	12	9	0	0	
1843 à 1844	82890	13 0	80910	15 0	68089	10 0	62501	10 0	68919	15 0	76329	15 0	80173	5 0	91952	5 0	91952	5 0	88330	15 0	93126	5 0	97824	15 0	811	17	2	0	0	
1844 à 1845	92704	0 0	91111	10 0	106313	15 0	112907	0 0	116015	0 0	122609	10 0	126318	0 0	140293	5 0	147818	5 0	147818	5 0	173900	5 0	211770	15 0	1283	11	8	0	0	
1845 à 1846	211031	0 0	216239	0 0	222343	5 0	223228	0 0	224628	10 0	240170	0 0	233096	0 0	244336	15 0	250914	0 0	250914	0 0	250914	0 0	251494	15 0	2414	1	9	0	0	
1846 à 1847	245133	15 0	232546	15 0	234070	15 0	256546	0 0	246654	15 0	241511	0 0	245314	10 0	241435	15 0	237542	15 0	237542	15 0	24925	5 0	257733	0 0	2379	5	11	0	0	
1847 à 1848	233300	5 0	220017	10 0	194793	15 0	203010	5 0	201162	0 0	200964	5 0	195937	5 0	191515	15 0	195437	0 0	195437	0 0	209125	15 0	213153	10 0	2056	8	0	0	0	
Circulation totale du 31 Oct., 1841, au 31 Oct., 1842																														
Do	949759	5 0	901192	0 0	833916	5 0	851996	5 0	986826	10 0	836814	10 0	789196	0 0	790331	5 0	826893	15 0	809653	8 0	836010	10 0	9360	5 0	9360	5 0	0	0	0	0
Do	754494	15 0	708918	5 0	736261	5 0	685146	15 0	702595	0 0	789713	18 4	789713	18 4	789713	18 4	789713	18 4	789713	18 4	789713	18 4	789713	18 4	7372	5 0	0	0	0	0
Do	920035	10 0	925229	0 0	988888	10 0	1027880	0 0	1041401	5 0	1044313	15 0	1064933	10 0	1080709	5 0	1072397	15 0	1189525	10 0	1189525	10 0	1242418	0 0	10484	15 1	0	0	0	
Do	1233305	5 0	1190033	5 0	1237224	15 0	1189399	5 0	1221677	5 0	1258771	15 0	1239994	10 0	1329018	10 0	1358368	10 0	1502628	1 0	1502628	1 0	1628818	15 0	13020	17 1	0	0	0	
Do	1651084	19 4	1632822	13 4	1681218	8 4	1617953	8 4	1574643	3 4	1572619	5 0	1519080	10 0	1481154	15 0	1489651	0 0	1523772	10 0	1602022	5 0	1641289	0 0	15899	1 1	0	0	0	
Do	1597298	15 0	1512710	15 0	1638796	10 0	1684413	15 0	1638739	0 0	1633971	5 0	1623231	10 0	1390791	0 0	1590730	15 0	1631325	15 0	1631325	15 0	1641289	0 0	16006	7 2	0	0	0	
Do	1511070	10 0	1363769	5 0	1263777	0 0	1293346	0 0	1237211	10 0	1169442	0 0	1114208	0 0	1121421	10 0	1132063	5 0	1228967	10 0	1228967	10 0	1263041	10 0	12473	1 0	0	0	0	0

Les entrées marquées d'un astérisque (*) donnent la circulation mensuelle moyenne, en l'absence de rapports détaillés.
Taxe perçue sur la banque des cultivateurs—en 1842, £72 11s. 7d.; 1843, £28 11s. 11d.; 1844, £8 0s. 4d.; et sur la banque du Peuple, Toronto, en 1842, £64 6s. 6d.—non compris dans les rapports ci-dessus.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Montréal, 2 février, 1849.

F. HINCKS,
Inspecteur général.

Appendice (Z.)
2 Février

CIRCULAIRE DES COURTIERIS DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, 26 mars, 1849.

MONSIEUR,—Le moment est arrivé, où l'accès des comptes publics nous permet de vous soumettre un tableau des importations et exportations pour l'année fiscale qui vient justement de se terminer; et ayant obtenu de MM. MacDougall et Glass l'usage des tableaux et états par eux publiés jusqu'en mars dernier, nous sommes en état de vous donner un aperçu statistique complet du commerce du pays, depuis 1838 jusqu'à aujourd'hui.

Il est à la connaissance de tous ceux qui y ont pris part que le commerce du Canada, et en particulier celui de Montréal, a été très malheureux l'année dernière; mais il y a peu de personnes qui s'attendent à l'énorme diminution dans le montant tant des importations que des exportations que notre tableau rendra manifeste.

Relativement aux importations, une partie de la diminution doit, sans aucun doute, être attribuée à ce que les importations de 1847 avaient excédé nos besoins réels, et la diminution de nos exportations de produits agricoles s'explique par le fait qu'en 1847 les exportations se sont grossies de la farine manufacturée en entrepôt pour l'exportation avec du blé des États-Unis, tandis qu'en 1848 la quantité exportée ainsi était beaucoup moins considérable; et que les prix élevés de 1847 engageaient nos cultivateurs à apporter au marché chaque minot de blé dont ils pouvaient se passer, ce qui a fait qu'il leur en est moins resté entre les mains, dont ils pussent disposer en 1848. La quantité de blé des États-Unis manufacturée en la manière dont il s'agit pour 1847 s'est élevée à 533,465 minots, et en 1848 à 127,955 minots.

Nos tableaux généraux, auxquels nous vous prions de référer, présentent les importations sous des chefs distincts, savoir: les importations par terre, distinguées des importations par mer; tandis que le tableau suivant, qui a été dressé pour faciliter la comparaison, fait voir la masse des importations par ces deux routes. Un coup d'œil jeté sur ce tableau fera voir combien le commerce d'importation du pays est tombé l'année dernière, en le comparant à celui de 1847, et aussi le fait remarquable, que tandis que le total de l'importation des marchandises payant des droits *ad valorem* a diminué considérablement, les articles analogues importés *par terre* (c'est-à-dire des États-Unis) ont éprouvé une augmentation de plus de quarante pour cent, ce qui présente une diminution considérable par la voie du St. Laurent.

ARTICLES.	1847.	1848.	1848.		ARTICLES.	1847.	1848.	1848.	
			Diminution.	Augmentation.				Diminution.	Augmentation.
Vaisseaux.	1,434	1,350	84		Café, lbs.	1,090,812	996,767	94,025	
Vins, gallons.	235,731	141,376	91,355		Thé, lbs.	3,373,586	2,203,964	1,169,621	
Rum	102,767	87,039	15,728		Tabac—				
Esprits, "	253,136	194,597	58,539		Manufacturé, lbs.	2,298,926	1,704,795	594,131	
Melasses, "	487,255	402,624	84,631		Non manufacturé "	317,999	102,205	215,794	
Sucres—					Sel, minots.	226,990	948,991		722,001
Rafiné, lbs.	988,035	731,275	256,760		Valeur des marchan-				
Cassonade et					dises payant un dt.				
Sucré batard, lbs.}	14,146,013	9,455,723	4,690,290		<i>ad valorem</i> , sterling,	£2,167,463	£1,721,517	£445,946	

Les exportations par mer, non compris les bois, madriers, etc., pendant les deux dernières années, offrent les rapport suivans:—

ARTICLES.	1847.	1848.	1848.		ARTICLES.	1847.	1848.	1848.	
			Diminution.	Augmentation.				Diminution.	Augmentation.
Alcool, bris.	19,243	18,282	961		Orge, minots.	23,012	3,600	19,412	
Blé, "	651,030	381,593	269,437		Farine d'avoine, brs.	21,999	6,072	16,927	
Blé, minot.	628,001	238,051	390,950		Lard, "	4,674	2,619	2,025	
Pois, "	119,522	88,386	30,887		Beuf, "	1,899	3,479		1,580
Avoine, "	165,805	6,162	169,613		Beurre, lbs.,	1,036,566	921,694	112,861	

Pour le bois de construction et autres articles de bois exportés par mer, la comparaison fait voir, en 1848, une augmentation de 1,038,040 pieds de pin blanc, et une augmentation insignifiante dans les douves, mais une diminution énorme dans tous les autres articles, ainsi que le fait voir le tableau suivant:—

ARTICLES.	1847.	1848.	1848.		ARTICLES.	1847.	1848.	1848.	
			Diminution.	Augmentation.				Diminution.	Augmentation.
Pin blanc, pieds.	9,626,640	10,709,680		1,083,040	Tonnes M.	1,740	1,721	19	
Pin rouge, "	4,106,880	4,386,560	101,320		Buells, M.	100	169		59
Chêne, "	1,806,080	879,010	927,010		Douves—				
Orme, "	1,591,520	1,171,760	419,760		Pin, morceaux,	3,399,629	2,485,010	552,638	
Frêne, "	91,040	59,680	31,360		Epiphetta,	1,372,520	361,891	1,247,652	
Merisier, "	108,560	92,360	16,200		Epiphetta rouge,	4,218	125,498	1,247,652	
Douves—					Latras, cordes,		3,819	309	
Mille de mesure,	990	1,163		173					

L'approvisionnement qui hiverne à Québec est considérable, savoir:—

Chêne, pieds	1,800,301
Orme, "	1,913,276
Frêne, "	90,703
Merisier, "	75,789
Epiphetta, "	441,745
Pin blanc,	8,974,854
Pin rouge, "	4,891,824

Douves, mille de mesure,	1,133
à tonneau de chêne blanc,	667
à do de rouge,	205
à barils,	231
Madriers—De Pin, de mesure, pieds	1,635,157
d'Epiphetta, " "	515,298
Latras, cordes,	810

Nous croyons devoir attirer l'attention sur nos exportations par les ports intérieurs (en addition à ceux qui sont donnés par mer) d'autant plus qu'il nous semble que l'importance de notre commerce direct d'exportation aux États-Unis est beaucoup plus considérable qu'on ne le croit. On verra par le tableau ci-annexé qu'il a atteint une valeur de £772,432 5s. 4d. pendant l'année qui vient de s'écouler. Ce tableau a été dressé sur des rapports fournis principalement par les officiers du département des douanes des États-Unis, nos propres officiers de douanes étant incapables de nous procurer des données, attendu que nos lois n'imposent pas l'obligation de faire une entrée des marchandises exportées par la frontière. On peut raisonnablement supposer par conséquent qu'une grande quantité de produits sont introduits tous les ans dans les États-Unis par contrebande, à laquelle leur tarif élevé engage à se livrer.

Appendice
(Z.)
26 Mars.

EXPORTATIONS DU CANADA PAR LES PORTS INTÉRIEURS, PENDANT L'ANNÉE 1848, AVEC LES VALEURS TELLES QUE DÉCLARÉES AUX DIFFÉRENTES DOUANES.

PRODUITS DES FORÊTS.				PRODUITS AGRICOLES, ETC.			
ARTICLES.		QUANTITÉS.	VALEUR.	ARTICLES.		QUANTITÉS.	VALEUR.
Planches,.....	Pièces,	378,831	10,351 3 11	Pommes,.....	Minots,	8,591	255 10 0
Poteaux de Cadre,.....	Cordes,	128, et 1 rds 6	151 0 0	Alendis, Potasse,.....	Barils, 7250; Minots, 90; Ql. 85½	41,981	9 8 8
Perches à Houblon,.....		Quantité non indiquée.	9 12 3	Dr. Perlisse,.....	Tonnes, 36; Ql. 1,138; Barils, 39	2,014	4 2 2
Formes de cordoumer,.....	Pièces,	3,000		Coudres écabées,.....	Tonnes,	265	28 13 0
Bois scié,.....	do.	57,761,196	125,397 1 3	Orge,.....	Minots,	11,156	0 0 0
Noyes,.....	do.	6,000	10 10 0	Sou,.....	Tonnes,	195	213 0 0
Pin,.....	Pièces,	17,133	127 14 0	Beurre,.....	Lbs. 113,297; tin. 163; sceaux, 118; barils, 2,838	8,722	0 0 0
Do,.....	Pièces,	1,769	15 10 0	Chire,.....	Gallons,	306	84 0 0
Billots de sciage,.....	No 3483; cordes, 33; pds. 1,075,288	4,901	2 9 9	Farine,.....	Douzaine	8,750	134 18 0
Bois de colombage,.....	Pièces,	12,603	51 19 3	Gramme de lin,.....	Minots,	11,700½	3,006 15 0
Bardeaux,.....	No. 6,744,000	2,638	5 0 0	Gramme de lin,.....	Barils,	277,031; et Ql. 11	310,695 9 3
Do,.....	15,611½	3,030	14 9 9	Graine d'herbe,.....	Barils,	5,436	1,521 11 0
Bois à bardeaux,.....	Bottes,	300	0 0 0	Houblon,.....	Lbs.	42,978	348 15 0
Do,.....	Pièces,	191	143 5 0	G de lin (Linard),.....	Minots,	200	42 0 0
Billots à bardeaux,.....	do.	612	456 0 0	Sabudoux,.....	Barils,	176	212 10 0
Espais,.....	Pièces,	761	95 0 0	Mus,.....	Minots,	2,941	412 14 0
Épinettes,.....	do.	921	7 0 9	Gr de toutes stes,.....	do.	986	842 7 0
Do,.....	do.	1,277	638 10 0	Avoine,.....	do.	43,231	2,517 18 0
Do,.....	do.	377,587	616 8 0	Oignons,.....	do.	16	10 0 0
Do,.....	do.	Indes Oc. 85; ton. 16	785 0 0	Pois,.....	do.	27,561	3,511 5 0
Do,.....	do.	Quantité non indiquée.	3,394 4 0	Patates,.....	do.	535	35 9 0
Traverses de ch. de fer,.....	Cordes,	6,990	2,185 7 6	Gr. de navette,.....	do.	15	2 15 0
Bois de chauffage,.....	do.	2,712	8 0 0	Gr. de navette,.....	do.	2,703	159 12 3
Do, non spécifié,.....	do.		2,712 8 0	Seigle,.....	do.	7,276	707 14 3
			£159,551 6 5	Vinasses sales,.....	do.	2,555	907 10 0
				Graine de ml,.....	do.	297,011	63,127 5 8
				Bic,.....	do.	120,927	5,321 16 1
				Laine,.....	Lbs.		£454,350 0 0

ARTICLES.	VALEUR.	ARTICLES.	VALEUR.
ANIMAUX VIVANTS.		ARTICLES DIVERS AU-DESSUS DE £500.	
Animaux non spécifiés,.....	9,400 15 0	Whiskey, 252½ Barils,.....	702 5 0
Bêtes à cornes, No. 3652,.....	16,545 2 6	Meubles,.....	562 10 0
Chevaux, No. 3100,.....	33,151 15 0	Sel,.....	510 5 6
Moutons, 2231, £591 5s.; Cochons, 148, £231 10s.,.....	825 15 0		£1,835 0 0
	£34,243 7 6	ARTICLES DIVERS AU-DESSUS DE £100.	
ARTICLES DIVERS AU-DESSUS DE £10,000.		Cire d'abeille,.....	100 15 9
Espèces,.....	36,100 5 0	Triques, 316,000,.....	349 15 0
Peaux de mouton,.....	19,822 11 6	Cuivre, vieux,.....	120 5 0
Fourrures,.....	10,511 14 11	Voitures,.....	168 0 0
	£66,864 16 5	Formes de cordoumer,.....	239 10 1
ARTICLES DIVERS AU-DESSUS DE £5,000.		Chandelles, 110 boîtes,.....	215 0 0
Objets privés,.....	9,365 0 0	Cornes,.....	240 0 0
Article non classés,.....	6,727 18 8	Chaus,.....	354 15 11
	£16,092 18 8	Syon,.....	133 0 0
ARTICLES DIVERS AU-DESSUS DE £1,000.		Empois, 402 boîtes,.....	341 14 0
Peaux,.....	4,263 18 0	Waggons,.....	288 0 0
Poisson,.....	3,698 11 5	Articles de laine,.....	379 11 1
Per de toutes sortes,.....	3,243 12 8		£2,969 6 10
Peronneries,.....	2,124 19 6	ARTICLES DIVERS AU-DESSOUS DE £100.	
Cliffons,.....	1,905 6 0		£1,289 0 2
	£15,236 8 1		

RÉCAPITULATION.

	£	s.	d.
Produits des forêts,.....	159,551	6	5
Produits agricoles,.....	454,350	0	9
Animaux vivants,.....	64,243	7	6
Articles divers, évalués à			
Au-dessus de £10,000,.....	66,864	16	5
" 5,000,.....	16,092	18	8
" 1,000,.....	15,236	8	1
" 500,.....	1,835	0	6
" 100,.....	2,969	0	0
Au-dessous de 100,.....	1,289	0	2
Total,.....	£772,432	5	4

Le tableau que nous recommanderons ensuite à votre attention est celui qui indique la valeur déclarée des importations et exportations de Montréal et Québec seulement. La diminution du commerce de ces deux ports en valeur monétaire est extrêmement remarquable. Par exemple:—

MONTRÉAL.		QUÉBEC.	
Importations, 1847.....	£2,063,441.	Importations, 1847.....	£796,917.
1848.....	1,381,419.	1848.....	625,845.
Diminution en 1848.....	£ 682,022.	Diminution en 1848.....	£ 171,072.
Exportations, 1847.....	1,848,983.	Exportations, 1847.....	£1,831,400.
1848.....	391,841.	" 1848.....	1,357,326.
Diminution en 1848.....	£457,142.	Diminution en 1848.....	£474,074.

Nous attirons également votre attention à nos tableaux des prix pendant une série d'années, et des taux de fret du port de Montréal à Liverpool, pour les années de 1843 et 1848, inclusivement. Notre esquisse ne nous permet pas de soumettre autre chose que les extraits suivants:—

Prix moyen de la farine pour différentes années.

1843.....	25s. 7d. courant, par baril.
1844.....	25s. 2d. " "
1845.....	27s. 1d. " "

FARINE.

1846.....	26s. 2½d. courant, par baril.
1847.....	30s. 5d. " "
1848.....	26s. 3d. " "

Prix moyen du fret pour Liverpool, pour différentes années:

1843.....	3s. 5d. sterling, par baril.
1844.....	4s. 6d. " "
1845.....	4s. 8½d. " "

FRET.

1846.....	5s. 2d. sterling, par baril.
1847.....	5s. 4d. " "
1848.....	4s. 2d. " "

Prix moyen du Pin blanc à Québec, pour différentes années:

1845.....	7½d. courant, par pied.
1846.....	5d. " "

BOIS.

1847.....	4½d. courant, par pied.
1848.....	4½d. " "

Notre tableau des prix des actions de banque (auquel vous voudrez bien référer) fait voir combien nos institutions monétaires ont été affectées par la dépression du commerce du pays. Comme contraste, nous pouvons mentionner qu'en 1846, et pendant quelques années auparavant, les actions de toutes les banques canadiennes étaient au pair ou au-dessus. Les actions de la banque de Montréal, par exemple, s'étaient élevées jusqu'à 14 pour cent de premium, en 1845. Mais les pertes qu'elles ont toutes souffertes en 1847 ont été très lourdes, et depuis cette époque les affaires ont été trop mauvaises pour leur permettre de faire des profits suffisants pour rétablir la valeur de leurs actions au pair.

La banque de l'Amérique Britannique du Nord n'étant pas une banque canadienne exige une notice séparée. Ses fonds sont beaucoup tombés ainsi qu'on le voit par notre tableau, mais les affaires qu'elle fait ici sont fort limitées, les actions étant principalement possédées hors du pays.

Nous sommes, Monsieur,
Vos très obéissants serviteurs,

MacDOUGALL & GLASS,
T. M. TAYLOR,
J. & R. ESDAILE,
GRODDES & HEWARD,
C. W. WHITE,
R. D. COLLIS, } Courtiers.

TABLEAUX ANNUELS.

MONTRÉAL, 26 Mars, 1849.

IMPORTATIONS DU CANADA PAR MER, DE 1838 A 1848, INCLUSIVEMENT.

ANNÉES.	VAISSEAUX AVEC CARGAISON ET SUR LEANT.	VINS.	DEUXIÈMES DES INDÉS ORIENTALES ET DES PLANTATIONS BRITANNIQUES.	SPIRITUEUX ÉTRANGERS.	WHISKEY.	MELASSES.	SUCRES.		CAFÉS.	THÉS.	TABAC.		VALEUR DES ARTICLES PAYANT UN DROIT d'entrepôt.	VALEUR DES ARTICLES ADMIS EN "FRANCS" CHÈRE.	
							RAFINÉS.	CASSONADE ET SUCRE BATARD.			EN FEUILLES.	MANUFACTURÉ.			
		Galls.	Galls.	Galls.	Galls.	Galls.	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Minots.	£ Sterling.	£ Sterling.
1838	1,091	208,419	682,736	362,735	15,371	69,267	1,769,347	4,772,863	43,139	1,041,915	8,791	96,931	308,183	1,152,183	178,934
1839	1,147	392,994	159,628	601,720	16,183	82,920	1,675,697	5,310,301	21,723	971,797	5,180	25,490	484,662	1,708,311	139,112
1840	1,432	310,956	52,021	535,174	23,783	116,379	1,745,822	7,471,317	171,741	736,556	175,392	68,199	445,025	1,876,360	120,542
1841	1,458	214,721	106,487	282,889	167	78,601	2,878,717	9,548,110	218,933	1,057,455	41,446	146,097	349,728	1,963,493	120,221
1842	1,081	300,462	52,340	221,873	9,006	117,968	1,911,079	6,897,940	66,806	1,475,306	147,718	118,405	417,060	1,701,732	70,639
1843	1,419	266,213	31,712	149,215	572	137,540	273,131	7,927,535	152,060	778,367	72,800	98,472	641,100	1,270,294	111,118
1844	1,420	333,271	123,087	342,794	6,423	222,836	1,610,659	11,513,634	432,105	937,774	301,022	533,512	835,560	2,042,469	68,767
1845	1,699	204,110	137,879	242,175	828	352,070	1,448,840	5,025,748	45,448	725,079	164,218	182,113	373,830	2,185,344	48,544
1846	1,699	313,076	63,389	159,517	4,064	161,075	895,046	8,546,982	105,282	603,038	230,197	83,059	345,396	2,241,154	50,384
1847	1,434	229,595	102,767	185,367	688	365,450	890,305	8,719,090	261,444	816,868	128,284	68,591	87,880	1,783,682	
1848	1,350	124,563	55,939	172,474		321,643	525,393	6,000,175	238,923	483,529	79,324	460,264	415,145	1,180,274	

IMPORTATIONS DU CANADA PAR LES PORTS INTÉRIEURS, EN ADDITION A CELLES PAR MER.

ARTICLES.	QUANTITES.		ARTICLES.	QUANTITES.			
	1847.	1848.		1847.	1848.		
Vin.....	gallons.	6,136	16,813	Café.....	lbs.	829,368	761,714
Esprits.....	"	67,769	19,271	Thé.....	"	2,550,719	1,720,435
Rum.....	"		2,852	Tabac.....			
Melasses.....	"	121,805	80,981	Manufacturé.....	"	2,230,335	1,244,531
Sucro.....				Non manufacturé.....	"	189,715	22,881
Rafiné.....	lbs.	107,730	205,862	Sel.....	minots.	139,110	533,840
Cassonade.....	"	5,420,914	3,455,548	Articles payant les droits d'entrepôt.....		383,781	£541,243 Sterling

TABLEAU INDIQUANT LA QUANTITÉ DE PRODUITS DES ETATS-UNIS IMPORTÉS DANS LE CANADA PAR LA NAVIGATION MARITIME ET INTÉRIEURE, ET SUR LESQUELS DES DROITS ONT ÉTÉ PAYÉS.

ARTICLES.		1847.	1848.	ARTICLES.		1847.	1848.
Farine.....	Barils.	25,533	4,326	Jambon.....	Qtz.	388	674
Orge.....	Minots.	14,590	1,240	Huuf.....	"	8,500	
Mais.....	do.	75,328	80,528	Lard.....	do.	22,437	20,776
Avoine.....	do.	6,704	496	Vandés fraîches.....	do.	1,611	720
Seigle.....	do.	12,280	4,032	Pin blanc.....	Pieds.	33,917	2,634
Farine de Mais.....	Barils.	1,385	877	Chêne.....	do.	97,110	2,960
Blé.....	Minots.	1,168	312	Merisier.....	do.	142	
Fèves.....	Quintaux.	675	2,204	Frêne.....	do.	259,270	96,372
Beurre.....	do.	97	23	Planches.....	do.	1,652,068	746,648
Fromage.....	do.	3,256	2,569				

Appendice
(Z.)
26 Mars

TABLEAU INDIQUANT LA VALEUR TOTALE DES MARCHANDISES IMPORTÉES EN CANADA EN 1847 ET 1848; RÉDIGÉE D'APRÈS DES DONNÉES OFFICIELLES.

ARTICLES.		1847.	1848.
Marchandises payant des droits spécifiques,		1,082,903	892,978
Do do ad valorem,		2,712,944	2,065,820
Total courant,		£3,795,847	£2,958,798

EXPORTATIONS DU CANADA PAR MER, (NON COMPRIS LES BOIS) POUR LES ANNÉES 1838 A 1848, INCLUSIVEMENT.

ANNÉES.	ALCALIS.	BEURRE.	BOEUF.	ORGE.	FARINE.	FARINE D'AVOINE.	POIS.	LARD.	BLÉ.	AVOINE.
	<i>Bbls.</i>	<i>Lbs.</i>	<i>Bbls.</i>	<i>Minots.</i>	<i>Bbls.</i>	<i>Bbls.</i>	<i>Minots.</i>	<i>Bbls.</i>	<i>Minots.</i>	<i>Minots.</i>
1838	29,454	80,536	439	146	59,204	522	1,415	8,868	Point.	Point
1839	25,480	72,248	2,310	130	48,427	50	2,855	6,479	3,335	"
1840	24,498	403,730	3,685	50	315,612	6,008	59,578	11,230	142,059	"
1841	22,012	211,497	2,988	4,504	356,210	4,567	123,574	44,795	562,862	"
1842	27,641	542,511	9,609	867	291,799	6,754	78,985	40,288	204,107	5,666
1843	34,916	374,207	7,195	6,940	209,957	5,327	88,318	10,684	144,233	3,651
1844	35,743	460,800	5,568	63,755	415,467	6,725	130,355	11,194	282,183	24,574
1845	30,916	812,475	2,140	27,626	442,228	1,570	220,912	3,493	396,252	53,530
1846	26,911	785,701	2,826	6,297	555,602	5,930	216,339	5,598	534,747	46,060
1847	19,243	1,036,555	1,899	23,012	651,030	21,999	119,262	4,674	628,001	165,805
1848	18,282	923,694	3,479	3,600	383,593	6,072	88,365	2,649	238,051	6,102

EXPORTATIONS DU BOIS DU CANADA, PAR MER, DEPUIS 1845 JUSQU'EN 1848, INCLUSIVEMENT.

	1848.	1847.	1846.	1845.		1848.	1847.	1846.	1845.
Pin blanc, pieds.....	10,709,680	9,626,640	14,392,390	15,828,880	Douves, M. de mesure.....	1,163	990	979	1,407
Pin rouge, do.....	4,865,560	4,466,880	5,205,040	5,182,320	Do. à tonneaux M.....	1,721	1,740	2,203	3,652
Chêne, do.....	879,040	1,806,080	1,742,680	1,937,440	Do. à baril.....	159	100	273	653
Orme, do.....	1,171,760	1,591,520	1,793,320	1,423,020	Madriers de Pin, morceaux.....	2,485,010	3,399,529	2,081,260	3,002,015
Frêne, do.....	59,680	61,040	188,960	207,080	Do. Epinette, do.....	361,981		389,807	527,259
Merisier, do.....	92,360	108,560	147,880	183,360	Epinette rouge, pieds.....	125,468	1,372,520	771,489	
					Lattes, cordes.....	3,849	4,218	5,007	

ÉTAT COMPARATIF DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS AUX PORTS DE MONTRÉAL ET QUÉBEC, POR LES HUIT ANNÉES DERNIÈRES.

	EXPORTATIONS.			IMPORTATIONS.		
	Port de Québec.	Port de Montréal.	Total Courant.	Port de Québec.	Port de Montréal.	Total Courant.
En 1841	£1,727,726 15 1	£700,070 2 9	£2,427,796 17 10	£217,916 14 3	£2,068,135 17 10	£2,286,052 12 1
" 1842	991,489 8 9	728,729 14 9	1,720,219 3 6	216,669 13 11	2,021,106 12 1	2,237,776 6 0
" 1843	1,367,651 17 5	388,199 1 0	1,755,850 18 5	402,227 5 0	1,289,571 1 5	1,691,798 6 5
" 1844	1,486,848 17 9	754,231 2 8	2,241,080 0 5	655,868 15 8	2,475,084 5 8	3,130,953 1 4
" 1845	2,056,851 1 1	720,797 7 8	2,777,648 8 9	712,398 10 10	2,620,252 3 2	3,332,650 14 0
" 1846	1,866,456 18 5	658,338 6 8	2,524,795 5 1	750,982 11 5	2,303,908 12 11	3,054,891 4 4
" 1847	1,831,399 13 0	848,982 18 10	2,680,382 11 10	796,917 9 2	2,063,440 11 11	2,860,357 1 1
" 1848	1,357,326 6 1	391,841 5 0	1,749,167 11 1	625,845 2 11	1,481,418 17 9	2,107,264 0 8

ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES ET EXPORTATIONS DE PRODUITS AU PORT DE MONTRÉAL, POUR LES ANNÉES 1845, 1846, 1847 ET 1848.

	ALCALIS.	FARINE.	BLÉ.	ORGE.	AVOINE.	POIS.	FARINE D'AVOINE.	LARD.	BOEUF.	BEURRE.	SAINDOUX.
	<i>Barils.</i>	<i>Barils.</i>	<i>Minots.</i>	<i>Minots.</i>	<i>Minots.</i>	<i>Minots.</i>	<i>Barils.</i>	<i>Barils.</i>	<i>Barils.</i>	<i>Barils.</i>	<i>Barils.</i>
RECETTES par le cl. de Lachine et le fleuve, 1845,	33,078	580,766	437,780	3,985	7,277	29,525	354	6,310	745	9,067	397
Do. do. 1846,	26,924	811,786	627,500	528	7,836	19,334	597	10,240	3,720
Do. do. 1847,	21,473	893,390	512,767	3,044	15,428	50,876	6,165	20,466	1,343	13,827	624
Do. do. 1848,	23,695	645,529	559,842	75,236	22,260	87,773	3,849	20,887	1,138	17,006	1,371
EXPORTATIONS du port de Montréal,..... 1845,	25,074	228,805	332,501	27,471	28,860	161,881	432	1,182	777	10,487	196
Do. do. 1846,	17,428	250,001	506,248	3,257	37,209	152,173	1,920	3,379	1,165	10,744	56
Do. do. 1847,	15,128	281,009	561,967	22,847	146,154	90,461	10,843	2,010	736	12,423	205
Do. do. 1848,	15,017	159,447	172,207	209	45,975	1,769	1,081	935	7,479	640

PRIX COMPARATIFS PENDANT PLUSIEURS ANNÉES,
(PETITES FRACTIONS OMISES.)

Appendice
(Z.)
26 Mars.

1843.										1844.												
Date.	Farine.	Blé.	Avoine.	Orge.	Pois.	Farine d'avoine.	Beurre.	Lard Mess.	ALCALIS.		Dates.	Farine.	Blé.	Avoine.	Orge.	Pois.	Farine d'avoine.	Beurre.	Lard Mess.	ALCALIS.		
									Pot.	Perl.										Pot.	Perl.	
Avril 24	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	Avril 24	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Mai 12	22 6	4 3	1 0	2 8	15 0	0 5 1/2	52 6	28 0	28 0	Mai 12	27 0	5 9	1 1	2 6	17 0	0 6	72 6	26 3	26 6	26 6
Mai 26	22 6	4 3	1 0	2 8	15 0	0 5 1/2	55 0	26 6	27 3	Mai 21	26 6	5 6	1 1	2 4	16 0	0 6	66 3	25 6	26 0	26 0
Juin 10	23 9	4 4	1 0	2 8	15 0	0 5 1/2	55 0	26 6	26 7	Juin 10	26 6	5 6	1 1	2 4	16 0	0 6	66 3	24 3	25 6	25 6
Juin 25	25 6	5 3	1 0	2 9	15 9	0 0	52 6	25 3	26 9	Juin 26	25 6	5 6	1 1 1/2	2 4	16 0	0 6	65 0	24 3	24 9	24 9
Juillet 11	27 6	1 2	2 8	16 3	0 0	75 0	25 3	26 3	Juillet 11	25 0	5 5	1 2 1/2	16 0	0 6	60 0	24 6	25 0	25 0
Juillet 26	24 0	1 2	2 9	16 3	0 0	70 0	24 3	25 9	Juillet 26	25 0	5 5	16 0	0 6	61 3	24 0	25 0	25 0
Août 11	26 0	1 3	2 8	16 3	0 0	70 0	23 6	25 6	Août 10	24 9 1/2	16 0	0 6	63 9	24 3	25 0	25 0
Août 26	27 6	1 3	2 9	16 3	0 0	70 0	24 6	26 6	Août 27	23 9	15 6	0 6	61 3	24 0	25 0	25 0
Septembre 10	26 6	1 3	2 3	15 0	0 0	70 0	25 0	26 6	Septembre 10	24 7 1/2	16 0	0 6	61 3	26 3	26 3	26 3
Septembre 25	26 0	5 3	1 2	2 5	16 0	0 0	70 0	25 3	26 9	Septembre 25	24 0	16 6	0 6	61 3	26 0	26 9	26 9
Octobre 10	26 6	5 0	1 3	2 4	16 0	0 0	67 6	26 0	27 6	Octobre 11	24 6	5 0	16 0	0 5	61 3	25 0	25 0	25 0
Octobre 25	26 3	5 0	1 2	2 4	15 0	0 0	67 6	26 3	24 3	Octobre 25	24 4	4 9	16 0	0 5	61 3	24 9	25 0	25 0
Novembre 10	26 6	5 0	1 3	2 4	15 0	0 0	67 6	25 6	27 6	Novembre 9	24 0	5 0	16 0	0 6	63 9	24 3	24 6	24 6
Novembre 20	27 3	5 4	1 2	2 4	15 6	0 0	76 6	24 6	26 6	Novembre 25	24 6	4 10 1/2	2 2	2 9	16 0	0 5 1/2	63 9	22 6	23 3	23 3
Moyenne.....	25 7	4 10 1/2	1 1 1/2	2 6 1/2	2 5	15 7	0 5 1/2	66 4	25 5	26 10	Moyenne.....	25 2	5 4	1 1 1/2	2 4	2 10 1/2	16 0 1/2	0 5	63 11	24 10	25 4	25 4

1845.										1846.												
Date.	Farine.	Blé.	Avoine.	Orge.	Pois.	Farine d'avoine.	Beurre.	Lard Mess.	ALCALIS.		Dates.	Farine.	Blé.	Avoine.	Orge.	Pois.	Farine d'avoine.	Beurre.	Lard Mess.	ALCALIS.		
									Pot.	Perl.										Pot.	Perl.	
Avril 24	22 9	4 0	1 0	2 6	16 0	0 6 1/2	51 3	23 9	24 9	Avril 24	27 9	5 10 1/2
Mai 10	22 0	4 0	1 0	2 6	16 0	0 6 1/2	52 0	23 9	24 9	Mai 12	27 0	6 2	1 10	4 2	75 0	22 0	22 6	22 6	22 6
Mai 26	23 3	4 10	1 7	2 6	22 0	0 0	53 0	23 0	24 9	Mai 26	27 0	6 2	1 10	4 0	75 0	23 0	22 7 1/2	22 7 1/2	22 7 1/2
Juin 11	24 9	4 11	1 9	2 6	21 0	0 0	53 9	23 3	24 0	Juin 11	24 6	5 3	1 10	2 10 1/2	3 10 1/2	26 0	72 6	22 9	21 9	21 9	21 9
Juin 25	24 9	5 2	1 9	2 6	21 0	0 0	53 9	23 3	24 0	Juin 26	24 6	5 3	1 10	2 10 1/2	3 10 1/2	26 0	72 6	22 0	21 9	21 0	21 0
Juillet 11	24 4	5 3	1 9	2 6	21 0	0 0	52 6	23 0	23 10	Juillet 11	21 3	4 4	1 10	3 9	70 0	21 9	21 0	21 0	21 0
Juillet 26	24 9	5 6	1 8	2 6	21 0	0 0	52 6	23 0	23 10	Juillet 27	21 3	4 4	1 9	70 0	21 6	21 6	20 10	20 10
Août 11	25 0	5 6	1 8	2 6	20 0	0 0	56 3	23 1 1/2	23 10	Août 11	21 6	4 6	1 9	66 3	21 6	21 6	20 10	20 10
Août 26	26 0	5 6	1 8	2 6	20 0	0 0	56 3	23 1 1/2	23 10	Août 27	21 6	4 6	1 9	66 3	21 3	21 3	20 10	20 10
Septembre 10	29 3	6 0	1 8	2 6	60 0	23 3	23 9	Septembre 11	25 0	4 10	1 10	3 9	66 3	22 3	20 10	20 10	20 10
Septembre 25	27 6	5 9	1 8	2 6	63 9	24 3	24 0	Septembre 25	25 0	4 10	1 9	66 3	23 0	23 0	23 0	23 0
Octobre 10	28 6	5 9	1 8	2 6	63 9	24 3	24 0	Octobre 11	31 3	6 4	1 9	4 9	73 9	23 9	23 9	23 9	23 9
Octobre 27	31 6	6 7 1/2	4 0	92 6	22 0	21 0	Octobre 27	33 0	6 6	1 10	5 0	73 9	23 3	22 3	22 3	22 3
Novembre 10	34 9	7 0	92 6	22 0	22 9	Novembre 10	33 0	6 6	1 10	4 6	73 9	22 3	22 3	22 3	22 3
Novembre 24	34 0	6 8	90 0	21 9	22 6	Novembre 25	29 3	5 6	1 10	4 6	73 9	22 0	22 9	22 9	22 9
Moyenne.....	27 1	5 8	1 6	2 6 1/2	4 5 1/2	19 7 1/2	0 7 1/2	87 10	23 2	23 10	Moyenne.....	26 2 1/2	5 3 1/2	1 9 1/2	3 0 1/2	4 2 1/2	25 1/2	0 6 1/2	70 9 1/2	22 6	22 1	22 1

1847.										1848.												
Date.	Farine.	Blé.	Avoine.	Orge.	Pois.	Farine d'avoine.	Beurre.	Lard Mess.	ALCALIS.		Dates.	Farine.	Blé.	Avoine.	Orge.	Pois.	Farine d'avoine.	Beurre.	Lard Mess.	ALCALIS.		
									Pot.	Perl.										Pot.	Perl.	
Avril 24	33 6	0 6	75 0	27 6	27 6	Avril 24	25 0	5 4	4 3	25 0	70 0	27 4 1/2	27 4 1/2	27 4 1/2
Mai 11	35 0	6 9	92 0	27 6	27 3	Mai 11	25 0	5 4	4 3	25 0	70 0	27 4 1/2	27 4 1/2	27 4 1/2
Mai 27	37 6	6 9	93 9	27 6	28 0	Mai 27	25 0	5 9	3 6	24 3	67 6	26 4 1/2	26 4 1/2	26 4 1/2
Juin 11	41 0	8 6	3 2	4 1	5 9	36 0	0 7	96 3	26 3	26 9	Juin 11	25 0	5 7	2 4	3 6	24 3	0 6	66 3	24 4 1/2	26 4 1/2	26 4 1/2
Juin 26	36 0	8 6	3 0	4 1	5 6	37 0	0 7	103 9	26 0	26 0	Juin 26	25 0	5 6	3 3	24 9	0 7	66 3	25 1 1/2	26 4 1/2	26 4 1/2
Juillet 12	28 0	6 4	28 0	0 7	100 0	25 6	25 6	Juillet 12	25 6	5 6	3 3	25 0	0 6	66 3	25 10 1/2	26 5 1/2	26 5 1/2
Juillet 27	26 0	5 9	0 7	97 6	27 0	27 0	Juillet 27	25 3	5 4	3 6	28 0	0 6	66 3	24 10 1/2	26 5 1/2	26 5 1/2
Août 12	28 0	6 0	0 7	97 6	27 9	28 0	Août 12	27 3	5 9	2 4	30 0	0 6	73 9	25 7 1/2	26 10 1/2	26 10 1/2
Août 27	27 0	5 6	0 7	97 6	27 3	31 6	Août 27	27 0	5 8	27 6	0 6	73 9	25 7 1/2	26 10 1/2	26 10 1/2
Septembre 11	26 6	5 8	0 7	97 6	27 9	34 0	Septembre 11	31 3	6 4	25 0	0 7	73 9	27 4 1/2	27 7 1/2	27 7 1/2
Septembre 27	27 6	5 11	0 7 1/2	95 0	29 3	35 3	Septembre 27	28 9	6 0	3 3	25 0	0 7	75 0	28 2 1/2	28 7 1/2
Octobre 12	30 0	6 0	0 7 1/2	96 3	28 9	32 9	Octobre 12	28 3	5 6	1 4	2 6	3 6	24 6	0 7	83 9	29 4 1/2	29 3	29 3
Octobre 28	28 0	5 10	0 7 1/2	96 3	28 9	32 9	Octobre 28	24 0	5 3	1 4	2 5	3 6	1 4	0 7	77 6	28 10 1/2	28 0	28 0
Novembre 11	26 6	5 9	0 7	96 3	27 0	32 6	Novembre 11	24 3	5 0	1 4	2 4	2 8	20 6	0 6	83 9	29 1 1/2	29 1 1/2	29 1 1/2
Novembre 25	26 0	5 9	0 7	96 3	22 9	23 6	Novembre 25	25 6	1 2	2 8	0 7	80 0	27 9	27 0	27 0
Moyenne.....	30 5	6 5 1/2	2 9 1/2	3 9	5 5 1/2	35 5	0 7	95 4 1/2	27 0 1/2	29 2 1/2	Moyenne.....	26 3	5 7	1 8	2 5 1/2	3 4	24 10 1/2	0 6 1/2	74 6	26 9 1/2	27 10 1/2	27 10 1/2

PRIX COMPARATIFS DE BOIS QUARRÉ ET DE MADRIERS DE PIN À QUÉBEC POUR LES ANNÉES

1845.				1846.			
Mois.	PIN BLANC, pour exportation, ▼ pied.	PIN ROUGE, (moyenne de 40 pieds) pour exportation, ▼ pied.	MADRIERS, nets, de pin, 3 pour 2ds., ▼ étalon.	Mois.	PIN BLANC, pour exportation, ▼ pied.	PIN ROUGE, (moyenne de 40 pieds) pour exportation, ▼ pied.	MADRIERS, Nets, de pin, 3 pour 2ds., ▼ étalon.
Juin.....	7d. @ 8d.	1s. 0 @ 0 0	£ 10 10 0 @ £ 11 0 0	Mai.....	4d. @ 6d.	1s. 1d @ 1s 2d	£ 12 0 0 @ £ 10 0 0
Juillet.....	7 1/2 @ 7 1/2	0 10 @ 0 11	10 10 0 @ 11 0 0	Juin.....	4 1/2 @ 6	1 1 @ 0 0	12 0 0 @ 0 0 0
Août.....	7 1/2 @ 7 1/2	0 11 @ 0 0	11 0 0 @ 11 0 0	Juillet.....	4 1/2 @ 6	0 9 1/2 @ 0 10 1/2	12 0 0 @ 0 0 0
Septembre.....	7 1/2 @ 8	1 0 @ 1 1	11 10 0 @ 12 0 0	Septembre.....	4 @ 5 1/2	0 10 @ 0 0	11 10 0 @ 0 0 0
Octobre.....	7 @ 8	1 0 @ 1 1	11 10 0 @ 12 0 0	Octobre.....	4 @ 5 1/2	0 11 1/2 @ 0 0	11 10 0 @ 0 0 0
Novembre.....	6 1/2 @ 7 1/2	1 0 @ 1 1	11 10 0 @ 12 0 0	Novembre.....	4 @ 5 1/2	0 11 @ 0 0	11 10 0 @ 0 0 0
Moyenne, petites fractions omises.	7 1/2 ▼ pied.	1s ▼ pied.	£ 11 0 8 @ 0 0 0	Moyenne.....	5d.	1 1 1/2 d	£ 11 14 3 1/2

Appendice (Z.)

26 Mars.

PRIX COMPARATIFS DES BOIS, ETC.—(Continuation.)

1847.				1848.			
Mois.	PIN BLANC. Pour exportation, ▼ pied.	PIN ROUGE. (Moyenne de 40 p. l.) pour exportation, ▼ pied.	MADRIERS. Nets, de pin, 3 pour 2ds, ▼ étalon.	Mois.	PIN BLANC. Pour exportation, ▼ pied.	PIN ROUGE. (Moyenne de 40 p. l.) pour exportation, ▼ pied.	MADRIERS. Nets, de pin, 3 pour 2ds, ▼ étalon.
Mai	3d. @ 47d.	0 9d. @ 0 0	£11 10 0 @ £12 0 0	Mai	3d. @ 57d.	0 0 @ 0 0	£10 10 0 @ £11 0 0
Juin	3d. @ 57d.	0 9d. @ 0 0	12 0 0 @ 0 0	Juin	3d. @ 57d.	0 8d. @ 0 0	0 10 0 @ 10 0 0
Juillet	3d. @ 57d.	0 9d. @ 0 0	12 0 0 @ 0 0	Juillet	3d. @ 57d.	0 8d. @ 0 0	10 0 0 @ 10 10 0
Août	3d. @ 57d.	0 9d. @ 0 0	12 0 0 @ 0 0	Août	3d. @ 57d.	0 8d. @ 0 0	9 10 0 @ 10 0 0
Septembre	3d. @ 57d.	0 9d. @ 0 0	12 0 0 @ 0 0	Septembre	3d. @ 57d.	0 8d. @ 0 0	9 10 0 @ 10 0 0
Octobre	3d. @ 57d.	0 9d. @ 0 0	12 0 0 @ 0 0	Octobre	3d. @ 57d.	0 8d. @ 0 0	9 10 0 @ 10 0 0
Novembre	3d. @ 57d.	0 9d. @ 0 0	12 0 0 @ 0 0	Novembre	3d. @ 57d.	0 8d. @ 0 0	9 10 0 @ 10 0 0
Moyenne, petites fractions omisées.	47d.	9d.	£11 19 3d.	Moyenne, petites fractions omisées.	47d.	8d.	£10 15 8 0

TABLEAU INDIQUANT LES TAUX DE PRET DE MONTRÉAL À LIVERPOOL, AU STERLING, PENDANT LES ANNÉES

1843.			1844.			1845.			1846.			1847.			1848.				
Date.	Farine.	Blé.	Alcais.	Date.	Farine.	Blé.	Alcais.												
	Baril.	Qr.	Ton.		Baril.	Qr.	Ton.												
Avril 24	s. d.	s. d.	s. d.	Avril 21	s. d.	s. d.	s. d.	Avril 26	s. d.	s. d.	s. d.	Avril 24	s. d.	s. d.	s. d.	Mal 12	s. d.	s. d.	s. d.
Mai 9	3 9	30 0	...	Mai 9	4 6	7 0	...	Mai 12	4 6	30 0	...	Mai 11	4 6	8 6	35 0	Mal 12	2 3	0	22 6
25	2 6	32 6	...	25	4 6	8 0	32 6	27	1 0	23 3	...	28	4 6	8 0	27 0	26	2 9	5 0	29 0
Jun 11	2 6	32 6	...	Jun 11	5 0	9 0	32 6	Jun 11	3 9	6 3	25 0	Jun 11	6 3	9 3	...	Jun 9	3 6	...	30 0
26	2 9	32 6	...	26	5 3	10 0	35 0	29	4 0	6 6	25 0	26	6 0	10 0	37 6	27	3 6	...	22 6
Juillet 11	2 9	32 6	...	Juillet 11	5 0	8 6	32 6	Juillet 12	3 0	6 6	25 0	Juillet 11	6 0	10 0	37 6	Juillet 7	3 0	...	22 6
26	2 9	32 6	...	26	4 6	8 3	32 0	28	4 6	6 6	25 0	27	5 9	9 6	36 3	21	3 3	...	22 6
Août 10	3 6	32 6	...	Août 10	4 6	8 0	31 3	Août 12	4 0	4 0	...	Août 11	5 9	9 6	36 3	Août 9	3 6	...	27 6
27	4 0	32 6	...	27	4 0	8 0	31 3	28	4 6	7 0	27 6	27	4 9	9 0	35 0	23	3 9	...	27 6
Sept. 11	3 6	32 6	...	Sept. 11	4 0	8 0	30 0	Sept. 11	4 6	27 6	...	Sept. 11	4 9	9 0	35 0	Sept. 6	4 6	...	32 6
26	3 6	32 6	...	26	3 9	26 3	...	26	4 9	27 6	...	25	4 6	8 6	30 0	27	3 6	...	30 0
Oct. 11	3 6	32 6	...	Oct. 11	3 9	25 0	...	Oct. 11	5 9	10 0	10 0	Oct. 12	4 6	9 0	30 0	Oct. 12	4 0	...	32 6
26	4 2	32 6	...	26	5 0	8 0	35 0	28	6 9	12 0	50 0	27	5 6	12 6	37 6	28	4 3	...	30 0
Nov. 1	4 2	32 6	...	Nov. 1	5 0	9 0	35 0	Nov. 11	6 0	14 0	50 0	Nov. 10	5 3	13 6	47 0	Nov. 11	4 3	...	30 0
25	3 6	31 3	...	15	...	35 0	...	22	6 0	21	5 3	12 0	46 0	11	4 3	...	30 0
Moyenne	3 5	9 0	27 0	4 6	8 2	31 10	...	4 8	8 7	31 3	...	5 2	9 11	35 5	...	5 4	12 7	36 3	...

TABLEAU INDIQUANT LE TAUX D'ÉCHANGE DES BANQUES SUR LONDRES, ET LA VALEUR DES ACTIONS DE BANQUE POUR 1848.

Echange sur Londres.	Banque de Montréal.	Banque de l'A. B. du N.	Banque de la Cité.	Banque du Peuple.	Banque du Haut Canada.	Banque Commerciale, D.M.
Avril 25 15 1/2 ct. Pre	Avril... 25 5 1/2 ct. Pre.	Avril... 25 6 1/2 ct. esc.	Avril... 26 7 1/2 ct. esc		Avril 25 5 1/2 ct. esc.	Avril 25 1 1/2 ct. prem.
Mai 12 13 1/2 "	Mai... 5 1/2 @ 5 1/2 "	" 12 7 1/2 "	Mai... 5 8 "		Mai 12 "	Mai 5 1/2 "
" 19 13 "	" 19 "	" 19 "	" 19 "		" 19 "	" 19 "
Jun 26 18 1/2 "	Jun... 26 4 1/2 "	Jun... 26 7 1/2 "	Jun... 26 10 "	Jun 26 6 1/2 ct. esc.	Jun 20 0 "	Jun 25 Pair.
" 9 13 "	" 9 Pair	" 9 7 1/2 "	" 9 15 "	Jul 26 6 "	Jul 27 "	Jul 21 1/2 ct. prem.
" 18 13 "	" 16 1 1/2 ct. Pre	" 16 7 1/2 "	" 16 15 "	" 15 10 "	" 9 7 "	" 9 1 1/2 "
" 23 12 1/2 "	" 23 1 "	" 23 7 1/2 "	" 23 18 "	" 15 10 "	" 10 8 "	" 16 1 1/2 "
Jul 30 12 "	Jul... 30 1 1/2 @ 1 1/2 "	Jul... 30 7 1/2 "	Jul... 30 18 @ 20 ct. esc.	" 25 10 "	" 20 7 "	" 23 1/2 "
" 1 11 1/2 "	Jul... 7 1 1/2 "	Jul... 7 7 1/2 "	Jul... 7 20 ct. esc	Jul 30 10 "	Jul 30 7 "	Jul 30 1/2 "
" 12 11 1/2 "	Jul... 14 1 1/2 "	Jul... 14 7 1/2 "	" 14 20 "	Jul 14 11 "	Jul 7 0 @ 7 1/2 ct. esc	Jul 14 Pair.
Août 1 11 1/2 "	Août... 1 1 1/2 "	Août... 1 7 1/2 "	" 21 20 "	Aug 21 "	Aug 21 10 @ 7 1/2 ct. esc.	Aug 21 Pair.
" 9 11 "	" 9 2 "	" 9 7 1/2 "	" 1 20 "	Août 1 "	" 1 10 "	Août 1 Pair.
" 15 11 "	" 15 2 "	" 15 7 1/2 "	" 9 20 "	" 15 "	" 15 10 "	" 15 1/2 ct. prem.
" 23 11 "	" 23 2 "	" 23 7 1/2 "	" 23 21 1/2 "	" 23 12 "	" 23 12 "	" 23 1/2 "
" 29 11 "	" 29 2 "	" 29 7 1/2 "	" 29 22 1/2 "	" 29 12 "	" 29 12 "	" 26 1/2 "
Sept 12 11 "	Sept... 12 2 "	Sept... 12 7 1/2 "	Sept... 6 25 "	Sept 6 "	Sept 6 "	Sept 6 "
" 20 10 "	" 20 1 1/2 @ 2 "	" 20 7 1/2 "	" 12 "	" 12 "	" 12 25 "	" 12 1/2 "
" 28 10 "	" 26 1 1/2 @ 2 "	" 26 7 1/2 "	" 20 25 "	" 20 "	" 20 "	" 20 Pair.
Octobre... 4 10 1/2 "	Oct... 4 1 @ 1 1/2 "	Oct... 4 7 1/2 "	Oct... 4 26 "	Oct 4 "	Oct 4 "	Oct 4 Pair.
" 18 10 1/2 "	Oct... 10 1 1/2 @ 1 1/2 "	Oct... 10 7 1/2 "	" 10 "	Oct 4 "	Oct 10 "	" 10 "
" 24 10 "	Oct... 18 Par @ 1 1/2 esc.	Oct... 18 7 1/2 "	" 18 "	Nov 18 "	Nov 18 "	Nov 18 Pair @ 1/2 dis.
Novembre.. 21 10 "	Nov... 21 1 1/2 @ 2 "	Nov... 21 7 1/2 "	Nov... 24 39 1/2 "	Nov 24 "	Nov 24 "	Nov 24 "
" 7 10 "	Nov... 7 1 1/2 @ 2 "	Nov... 7 7 1/2 "	Nov... 1 32 @ 33 1/2 es.	Nov 1 "	Nov 1 "	Nov 1 "
" 15 10 "	Nov... 15 Pair	Nov... 15 7 1/2 "	Nov... 7 32 @ 33 1/2 es.	Nov 7 "	Nov 7 "	Nov 7 "
" 21 10 1/2 "	Nov... 21 Pair	Nov... 21 7 1/2 "	Nov... 15 32 ct. esc.	Nov 15 "	Nov 15 "	Nov 15 "
			Nov... 21 32 ct. esc.	Nov 21 "	Nov 21 "	Nov 21 "
1849.	1849.	1849.	1849.		1849.	
Mars 1 10 1/2 "	Mars 1 2 1/2 esc.	Mars 1 Non vendu.	Mars 1 40 @ 45 esc.		Mars 1 25 @ 26 ct. es.	Mars 1 2 @ 2 1/2 ct. es.

* Depuis Septembre dernier, les actions de cette banque ont été offertes bien au-dessous de 12 1/2 cent, sans qu'il se soit présenté d'acheteurs.